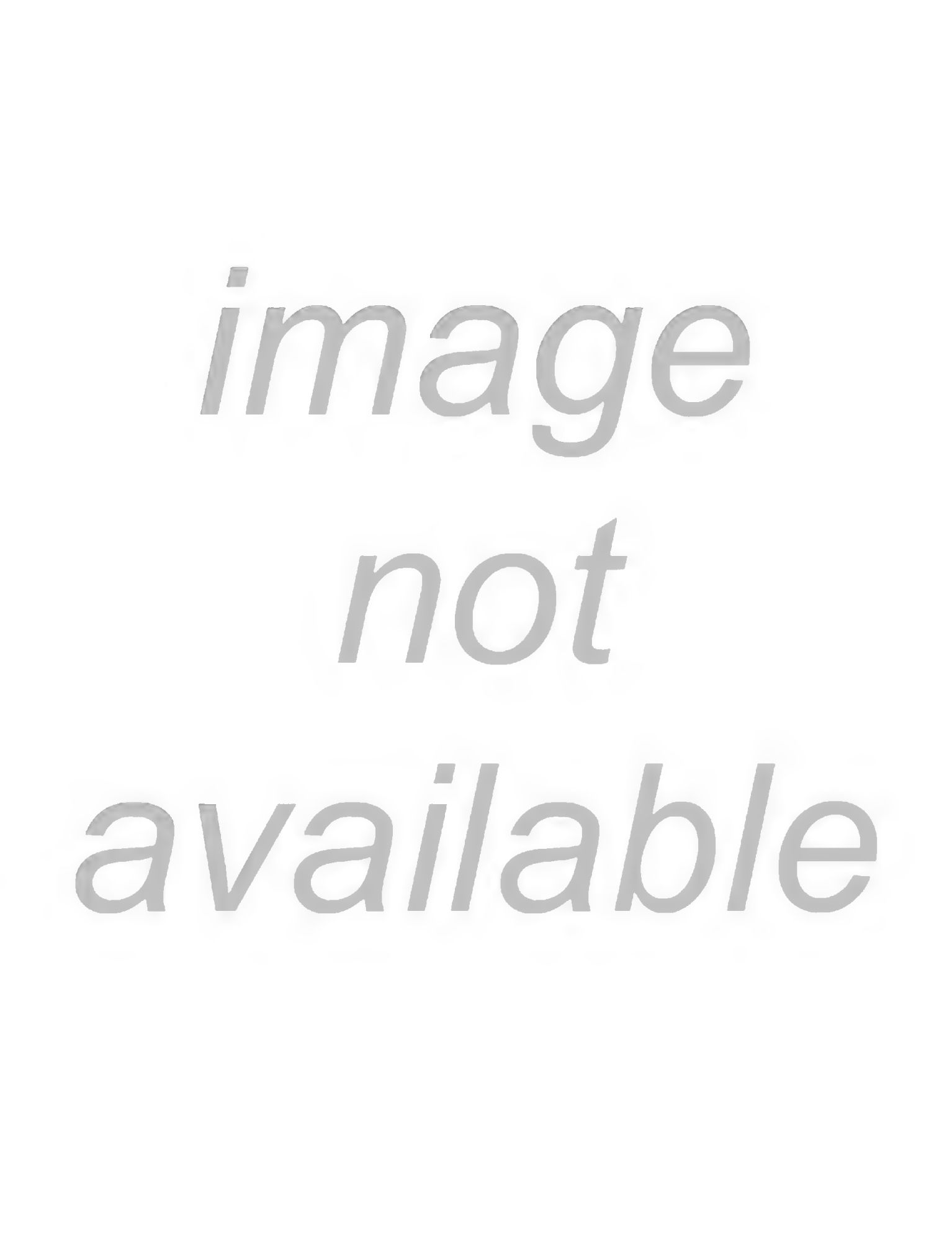
image
not
available

Digitized by Google

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRESENT.

TRADUITE DE L'ANGLOIS

D'UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME VINGT-CINQUIEME.

CONTENANT

La Suite de L'HISTOIRE d'AFRIQUE; *des différentes Nations des* HOTTENTOTS, *avec la Description de leurs Côtes & des Etablissemens des* HOLLANDOIS *parmi eux; celle des Royaumes de* BENGUELA, *de* CONGO, *d'*ANGOLA, *de* LOANGO, d'ANZIKO &c. *avec la Description de la* GUINÉE *en général, l'*HISTOIRE *de* BENIN, *de la* CÔTE DES ESCLAVES, *des Royaumes de* JUIDA *& d'*ARDRA, *de la* CÔTE D'OR, *de celles d'*YVOIRE, *de* MALAGUETTE, *& la Description du Pays de* SIERRA-LEONA.

ENRICHIE DES CARTES NECESSAIRES.

A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,
Chez *ARKSTÉE & MERKUS,*
M. DCC. LXV.

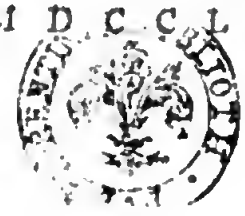

TABLE
DE CE VINGT-CINQUIEME
VOLUME.

SUITE DU LIVRE VINGTIEME.

CHAPITRE VIII. *Hiſtoire des différentes Nations des* HOTTENTOTS, *avec la Deſcription de leurs Côtes, & des Etabliſſemens des* Hollandois *parmi eux.* Pag. 1

SECTION I. Situation, Nom, Nations, Mœurs & Coutumes des HOTTENTOTS. 1

SECTION II. Etabliſſemens des HOLLANDOIS au Cap, & Hiſtoire Naturelle du Pays. 22

CHAPITRE IX. *Hiſtoire du Royaumes de* BENGUELA, *& de la Relation de la Nation des* GIAGAS, *leur Irruption dans le Royaume de* Benguela &c. 52

SECTION I. Hiſtoire du Royaume de BENGUELA. 53

SECTION II. Relation de la Nation ſauvage des GIAGAS; premiere connoiſſance qu'en ont eu les Européens; leur invaſion dans le *Benguela*; leurs Guerres, Ravages, & Coutumes barbares &c. 59

CHAPITRE X. *Hiſtoire de l'*ETHIOPIE OCCIDENTALE, *& du Royaume de* CONGO *en particulier.* 65

SECTION I. Limites, Etendue, Air, Productions, Rivieres, Provinces, Quadrupedes, Oiſeaux, Poiſſons, Inſectes, &c. du Royaume de CONGO. 66

SECTION II. Le Nombre, le Génie, les Coutumes, la Religion, les Superſtiperſtitions, le Langage & le Commerce des Habitans du CONGO PROPRE. Des Foſſiles, des Minéraux, des Métaux, & des autres Curioſités Naturelles & Artificielles de ce Royaume. 98

CHAPITRE XI. *Hiſtoire du Royaume d'*ANGOLA *ou de* DONGO. 180

SECTION I. Situation, Etendue, Limites, Climat &c. du Royaume d'ANGOLA. 181

SECTION II. Origine & Fondation du Royaume d'ANGOLA, avec l'Hiſtoire de ſes Rois; leur Réduction par les *Portugais*; le Regne & l'Hiſtoire ſurprenante de la Reine ZINGHA ou XINGA, & des longues & ſanglantes Guerres qu'elle a eues avec les *Portugais.* 201

CHAPITRE XII. *Hiſtoire du Royaume de* LOANGO. 284

SECTION I. Situation, Etendue, Limites, Diviſion &c. du Royaume de LOANGO. 254

SECTION II. Climat, Terroir, Productions & Habitans du Royaume de LOANGO; leur Religion, leurs Loix, leur Commerce, Monnoie, Habillemens, Mœurs, Coutumes, & Gouvernement &c. 265

ADDITION *à l'Hiſtoire de l'*ETHIOPIE OCCIDENTALE, *contenant la Relation des terribles incurſions d'une nouvelle Tribu de* GIAGAS *dans les Royaumes de* Congo, Loango *&c. & de-là dans le cœur de l'*Afrique *juſqu'aux*

qu'aux Côtes Orientales: avec le détail de leurs Loix, de leur Gouvernement & de leurs barbares Coutumes. 288

CHAPITRE XIII. *Hiſtoire des Royaumes d'*ANZIKO, *de* FUNGENO, *de* BIAFAR *ou* BIAFRA, *& de la Province de* CALBARIA. 254

CHAPITRE XIV. *Deſcription & Hiſtoire de la* GUINÉE. 312

SECTION. I. Deſcription Géographique de toute la Côte avec ſes ſubdiviſions en Provinces & en Cantons. Deſcription particuliere du Royaume de BENIN. Mœurs, Loix & Religion des Habitans; Villes, Rivieres, Commerce & Marchandiſes du Pays &c. 312

SECTION II. Hiſtoire de la CÔTE DES ESCLAVES, contenant la Deſcription du Pays, ſa diviſion en pluſieurs Royaumes, la Superſtition des Habitans, les Guerres entre les Rois de COTO & de POPO, & le Commerce avec les Européens. 332

SECTION III. Contenant la Deſcription du Royaume de WHIDA, JUIDA ou FIDA; ſes Rivieres, ſes Ports, ſon Terroir, ſon Climat, ſes Productions, ſes Villes, ſon Gouvernement, ſa Police, ſon Commerce, ſes Loix, les Arts du Pays, les Mœurs, la Religion des Habitans, & enfin l'Hiſtoire de la Révolution arrivée dans ce Royaume par la molleſſe & le luxe des Habitans, & par l'humeur guerriere de leur ennemi le Roi de *Dahomé*. 338

SECTION IV. Contenant la Deſcription du Royaume d'ARDRA; ſes Villes, ſes Productions; les Mœurs des Habitans, le Gouvernement, le Commerce, la Religion &c. du Pays. 382

SECTION V. Découverte de la CÔTE D'OR. Origine des Etabliſſemens que les Européens y ont. Géographie de cette Côte, & Deſcription des différens Pays. 394

SECTION VI. De la maniere dont les Negres cherchent l'Or & le purifient; comment les Européens en font l'eſſai. Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la CÔTE D'OR. 358

SECTION VII. Maladies, Remedes, Mort & Enterrement des Negres. Leur Religion & la varieté qu'on y trouve. 477

SECTION VIII. Gouvernement des Negres; Nobleſſe; différens Ordres de perſonnes; Succeſſion au Trône; Fêtes Royales &c. 423

SECTION IX. De l'Air & du Climat de la CÔTE D'OR. Explication des Marées & des Courans qu'on y obſerve. Des Saiſons, des Vents. Deſcription des Animaux, des Oiſeaux, des Arbres &c. du Pays. 504

SECTION X. Deſcription de la CÔTE D'YVOIRE. Mœurs des différentes Nations, & Relation du Royaume de GUIOMERE. Deſcription du Pays qui eſt à l'Ouëſt du Cap Apollonie. Animaux, Productions de ce Pays; Mœurs, Religion, Gouvernement des Habitans. 531

SECTION XI. Deſcription de la CÔTE DE POIVRE ou MALAGUETTE; ſes Villages, le Climat, les Productions & le Commerce du Pays; Mœurs, Langage, Religion & Gouvernement des Habitans, avec la Deſcription du Pays autour de la Riviere de SESTOS &c. 547

SECTION XII. Contenant la Deſcription du Pays de SIERRA-LEONA, des Rivieres de *Scherbro* & de *Sierra-Leona*, & du Commerce qu'on y fait. Le Gouvernement, la Religion, le Langage & les Mœurs des Habitans, avec une courte Relation du Royaume de BOLM &c. 557

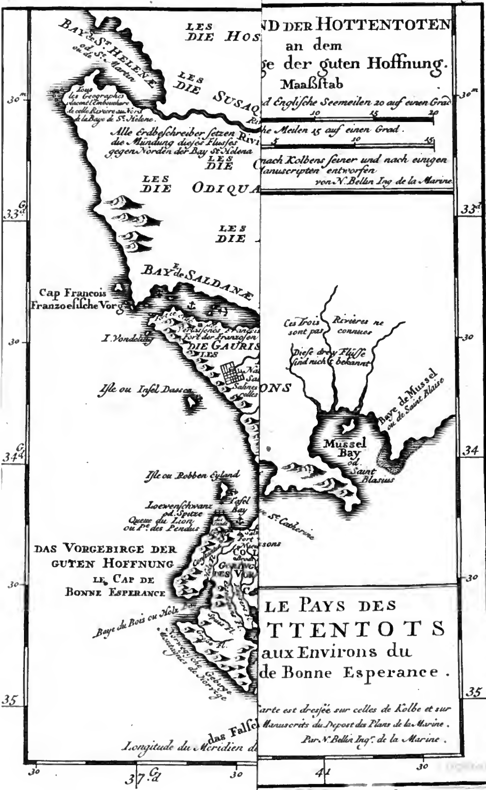

Digitized by Google

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A PRESENT.

SUITE DU LIVRE VINGTIEME.

CHAPITRE VIII.

Hiſtoire des différentes Nations des HOTTENTOTS *avec la Deſcription de leurs Côtes, & des Etabliſſemens des* Hollandois *parmi eux.*

SECTION I.

Situation, Nom, Nations, Mœurs & Coutumes des HOTTENTOTS.

SECTION I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* Hottentots.

LA Côte des Hottentots, qui environne le Monomotapa en forme de fer de cheval à l'Eſt, au Sud & à l'Ouëſt, s'étend ſelon *Magin* depuis le Cap Negre à l'Ouëſt juſqu'au Cap de Bonne-Eſpérance, & de-là vers le Nord juſqu'à la Riviere de Magnice ou du Saint-Eſprit, y comprenant le Royaume de Mataman. Suivant *Sanut*, cette côte commence aux montagnes de la Lune, ſous le Tropique du Capricorne, au vingt-huitieme degré & demi de Latitude Méridionale, & s'étend au Nord au-delà du Cap juſqu'à la côte de Zanguebar, ayant la Mer des Indes à l'Orient, l'Océan Ethiopique à l'Occident, l'Océan Pacifique au Midi, & au Nord les Royaumes de Mataman & de Monomotapa & la côte de Zanguebar, ou pour mieux dire les montagnes de la Lune, qui la ſéparent du reſte du continent (*a*).

Situation & étendue.

Les Naturels ſe ſont toujours déſignés eux-mêmes par le nom de *Hottentots*, &*Tachard*, *Merklin*, *Dapper*, *Arnold* & d'autres ſe ſont trompés en croyant que c'étoit un ſobriquet: bien-que les Européens les confondent généralement avec les Cafres, & leur en donnent le nom, c'eſt néanmoins un Peuple différent, dont la couleur & les mœurs ſont différentes, ils ne connoiſſent point d'autre nom qu'ils ayent eu avant l'arrivée des Européens; ils paroiſſent avoir des notions du Déluge, & être deſcendus des anciens Troglodytes, qui étoient iſſus d'*Abraham* par ſa femme *Kethura*. Leur langage eſt

Nom des Habitans.

(*a*) *Robbe* Géogr. T. I. p. 242. *La Croix* T. IV. p. 12. *Davity*, *Dapper*.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* Hottentots.

eſt un compoſé des ſons les plus extraordinaires; on n'y apperçoit même rien de commun avec aucune Langue connue, juſques-là que quelques perſonnes lui refuſent le nom de langage, parcequ'ils n'y trouvent aucun ſon articulé, tels qu'en forment les hommes; il reſſemble, diſent-ils, au bruit confus que font des coqs d'Inde en colere qui ſe battent, aux cris d'une pie ou aux huées d'un chat-huant, déſorte que la Langue des Hottentots peut être conſidérée comme une maniere de monſtre entre les Langues, car ce n'eſt qu'avec peine que les enfans l'apprennent, & il eſt preſque impoſſible d'y réuſſir dès qu'on a paſſé l'enfance; les Etrangers ne peuvent guere l'apprendre paſſablement, parceque la prononciation dépend de certains chocs de la langue contre le palais, de certaines vibrations & inflexions ſi étranges qu'il eſt preſque impoſſible de les imiter. De-là vient qu'on n'entend que difficilement les Hottentots quand ils parlent d'autres Langues, & qu'on les prendroit pour un Peuple de begues, bien-qu'il y ait des exemples de quelques-uns qui parloient net (*a*).

Côte. La Côte eſt fort montueuſe, il y a nombre de Caps, de Bayes & de Rades. A trente lieues à l'Eſt du Cap de Bonne-Eſpérance, ſitué au trente-quatrieme degré vingt-une minutes de Latitude Méridionale, il y a un autre Cap plus au Sud, au-delà du trente-cinquieme degré, que les Portugais, qui l'ont doublé les premiers, appellerent le *Cap des Aiguilles*, parceque lorſqu'ils furent à la hauteur de ce Cap, l'aiguille de la Bouſſole leur parut tourner du Nord droit au Sud, quoique des Mariniers ayent remarqué depuis qu'elle décline cinq ou ſix degrés au Nord-Ouëſt. Proche de ce Cap il y a un fonds uni, où il y a quantité de poiſſon; il commence à l'Ouëſt près d'une riviere d'eau douce, s'étend quinze lieues en mer, & vient finir à la *Baye des Poiſſons* (*Viſch Baay*). Le *Cap Falſo*, ainſi nommé par les Portugais, parcequ'en revenant des Indes ils le prirent pour celui de Bonne-Eſpérance, eſt entre les deux autres, huit ou neuf lieues à l'Eſt au-delà du Cap de Bonne-Eſpérance; les Portugais, croyant qu'il n'y en avoit pas d'autres, nommerent celui-ci, qu'ils découvrirent depuis ſur la même route, *Cabo Falſo*. Le long des côtes de deux côtés du Cap on trouve pluſieurs belles Bayes, où les Vaiſſeaux peuvent mouiller ſûrement. A vingt-ſept lieues au Nord-Ouëſt eſt la *Baye de Saldanha*, ainſi nommée d'après un Capitaine Portugais qui fit naufrage ſur cette côte. La plus grande & la plus commode eſt la *Baye de la Table*, qui a ce nom de la montagne qui le porte; elle a ſix lieues de circuit, & quatre braſſes d'eau juſqu'au rivage; elle eſt à l'abri de tous les vents excepté du Nord-Ouëſt, qui y donne tout droit. Vis-à-vis de cette Baye eſt l'*Iſle de Robben*, au trente-quatrieme degré quarante minutes de Latitude Auſtrale. A l'Eſt du Cap des Aiguilles, & à ſoixante-ſept lieues de celui de Bonne-Eſpérance, *Pierre Both* découvrit en 1610 une Baye qu'il nomma *Vleeſch Baay*, où l'on eſt expoſé à tous les vents, à la réſerve de celui du Nord; il y a une petite Iſle, & à l'Ouëſt une petite Riviere d'eau douce, fort commode pour les Vaiſſeaux; à vingt-cinq ou trente lieues plus à l'Eſt, le même *Both* découvrit la *Baye des Moules*, que les Portugais ont nommée depuis *Seno Formoſo*. Vient enſuite *Seno do Lago* par-

(*a*) *Kolbe* P. I. Ch. 5. *La Croix* T. IV. p. 38.

parcequ'elle reſſemble à un lac. Il y a pluſieurs rades dans cette Baye, & une Iſle, qui s'appelle *dos Caos*; les Cartes marquent entre ces deux Bayes *Cabo de S. Franceſco* & *Cabo das Serras*. L'Iſle de *Cotento* & le *Cabo do Arecito* ſont proche du Cap das Serras; un peu plus au Nord-Eſt on trouve la *Riviere de Saint-Chriſtophle*, que les Portugais nomment *San Chriſtovano*, & les Hottentots *Nagoa*. Les Portugais nommerent le Pays qui eſt au-delà de cette riviere *Terra do Natal*, parcequ'ils la découvrirent le jour de Noël. Entre le Cap de Bonne-Eſpérance & celui des Aiguilles coulent les *Rivieres douce*, *ſalée* & de *Jaqueline*, qui ſe jettent dans la mer. La riviere douce vient du bas de la montagne de la Table, bien-que l'on prétende qu'elle a ſa ſource à l'Ouëſt du lac Galé, entre les montagnes de la Lune, & qu'elle tombe dans la mer proche du Cap Falſo. *Pigafetta* l'a priſe pour la riviere de *Camiſſa*, qui ſort de ce lac, & qui a ſon embouchure plus à l'Eſt, & plus près de la terre de Natal. L'Equipage du Vaiſſeau *Maurice*, qui fit naufrage ſur cette côte en 1644, commença un Fort à l'oppoſite de cette riviere pour défendre l'aiguade, mais il n'a jamais été achevé. L'embouchure de la riviere ſalée eſt à l'Eſt; cette riviere prend ſon nom du ſel blanc que le Soleil y forme dans la ſaiſon ſeche des chaleurs. Elle reçoit l'eau douce de trois rivieres à neuf ou dix lieues dans les terres, & d'un ruiſſeau qui ſourd du ſable à une demi-lieue du bord de la mer. L'embouchure de la riviere Jaqueline eſt auſſi à l'Eſt, & à une demi-lieue de la Baye de la Table (*a*).

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.*

Il n'y a point de Royaumes conſidérables dans toute cette grande étendue de Pays, il n'eſt habité que par différentes Nations ou Tribus de Hottentots, gouvernés par des *Konques* ou Chefs; ces Peuples n'ont point de demeures fixes, ils vivent à la maniere des Arabes dans des huttes portatives, & ils tranſplantent leurs *Kraals* ou villages, quand le pâturage vient à manquer aux environs du lieu où ils ſont, ou que quelqu'un des habitans eſt mort. Notre Auteur aſſure que ce que *Dapper*, *Anderſon*, *Tachard* & d'autres Voyageurs ont dit des différentes Nations des Hottentots, eſt rempli d'erreurs, & qu'ils n'ont parlé que ſur des rapports: ſelon lui les Nations connues ſont les *Gunjemans*, les *Kochoquas*, les *Souſſiquas*, les *Odiquas*, les *Chirigriquas*, les habitans de la *grande & petite Namaqua*, les *Attaquas*, les *Koopmans*, les *Heſſaquas*, les *Sonquas*, les *Dunquas*, les *Damaquas*, les *Gauros* ou *Gauriquas*, les *Houteniquas*, les *Chantouers*, les *Heykoms* (*b*).

Nations Hottentotes.

La Nation des *Gunjemans* eſt celle qui vendit une grande partie de ſes terres aux Hollandois, avec leſquels ils demeurent toujours mêlés, n'occupant qu'une bien petite portion de leur ancien territoire. Cette Nation, qu'on appelle auſſi *Goringhaiquas*, prétend avoir la propriété du Cap, dont on dit qu'elle eſt originaire. Elle eſt compoſée d'environ quatrevingt-quinze familles, & peut mettre trois ou quatre-cens hommes en campagne (*c*).

Gunjemans.

Les *Kochoquas*, que *Dapper* appelle *Saldanhars*, confinent au Nord aux Gunjemans, ils poſſédent la plupart des terres, à la réſerve d'une grande étendue des plus belles prairies, que les Hollandois, qui doivent fournir des rafraîchiſſemens aux Vaiſſeaux de la Compagnie, occupent. Les Hollandois y ont auſſi toujours une Garde, qui a l'œil ſur les Mines de ſel, & qui

Kochoquas.

(*a*) *Dapper*. (*b*) *Kolbe* T. I. p. 109. (*c*) *La Croix* T. IV. p. 15.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.*

qui ſert à découvrir les Vaiſſeaux qui paroiſſent en mer, & à en donner avis au Cap. Cette Nation conſiſte en quatre-cens-cinquante familles, qui ont leurs Kraals à un quart de lieue les uns des autres, dont chacun contient trente, quarante ou cinquante familles. Leur Chef prend le titre de Cheik, & prétend à la Souveraineté ſur tous les Hottentots qui ſont à ſoixante-quinze lieues aux environs du Cap. *Oldaſoa*, qui étoit le Chéik regnant en 1661, étoit fort chaſte pour un Hottentot, n'ayant qu'une femme: c'étoit un homme très-bien fait, & du caractere le plus doux & le plus pacifique; il évitoit ſoigneuſement de ſe brouiller avec les Hollandois; étant mort de langueur, il laiſſa une fille, nommée *Ramis*. Son Viceroi, qui s'appelloit *Gonnomoa*, étoit fort gras, & les Hollandois l'appelloient le Capitaine noir, il avoit trois femmes & pluſieurs enfans. *Caucoſoa*, le troiſieme en rang, avoit bonne mine pour un Hottentot, & étoit honnête & civil (*a*).

Suſſaquas. En continuant toujours à marcher du côté du Nord, on trouve les *Souſſiquas* ou *Suſſaquas*, à quelque diſtance de la Baye de Saldanha. Cette Nation étoit très-nombreuſe & très-riche en troupeaux avant qu'elle eût été pillée & ſaccagée par les Flibuſtiers Hollandois, qui dès le commencement de leur établiſſement au Cap, firent beaucoup de mal à diverſes Nations des Hottentots; les *Suſſaquas* ont en grande partie abandonné leurs demeures, parcequ'il y a peu de ſources. Cette Nation paroît être celle dont parle *La Croix* (*b*) ſous le nom de *Chainonquas*; ce Peuple nombreux & riche ſe retira, avec ſon vieux Chef *Souſoa* & ſon fils *Goboa* marié à *Camiſoa*, des environs du Cap plus avant dans les terres, du côté des *Cobonas*, les plus noirs de tous les Negres, & qui ont de longs cheveux; les Hottentots du Cap diſent que ce ſont des Cannibales, qui habitent des montagnes remplies de curioſités. Les Hottentots prétendent n'avoir aucune liaiſon de parentage ni de commerce avec ce Peuple.

Odiquas. Le Pays des Suſſaquas confine à celui des *Odiquas*. Ces deux Nations ont même une Ligue entre elles contre les *Chirigriquas*, leurs voiſins, avec leſquels ils ont eu pluſieurs longues & ſanglantes guerres; la moindre inſulte ou injure de la part des Chirigriquas réunit ces deux Nations pour en tirer vengeance.

Chirigriquas. On trouve enſuite les *Chirigriquas*. Cette Nation nombreuſe eſt célebre par la grande force de corps dont elle eſt douée, & ils ſont renommés parmi les Hottentots pour leur dextérité à lancer l'aſſagaye. Le terroir y eſt meilleur que dans les Cantons des Suſſaquas & des Odiquas. Ce Pays eſt partagé en deux par la riviere des Eléphans, ainſi nommée parceque ces animaux ſe trouvent en grande quantité ſur ſes bords. Il y a pluſieurs montagnes qui ſont couvertes, comme les autres de ces Contrées, d'excellens pâturages. Il y a auſſi dans ce Pays un grand Bois de haute futaye, coupé par une infinité de chemins, mais où il eſt dangereux de paſſer, à cauſe des lions, des tigres, des léopards & des loups. Les habitans de cette Province, tourmentés par les brigandages des Flibuſtiers, avoient conçu une haine vio-

(*a*) *Dapper.* (*b*) *La Croix.*

violente contre les Européens, mais le commerce qui a été établi entre eux & les Hollandois a fait ceſſer ces animoſités.

Section I.

Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.

Les deux Nations de *Namaquas*, quoiqu'elles portent le même nom, différent néanmoins dans leur forme de Gouvernement, & dans leur maniere de vivre. Toutes les deux ſont extrêmement eſtimées chez les autres Hottentots, & ſe diſtinguent par leur force, leur valeur, leur bon-ſens & leur bonne mine; leurs femmes ſont fort gaies & artificieuſes. Ils peuvent mettre vingt-mille hommes ſur pied. La petite Namaqua eſt ſituée ſur la côte, & la grande eſt à l'Eſt de l'autre. Le Pays des Namaquas eſt fort montagneux & fort ſtérile, parceque le terrein y eſt pierreux & ſablonneux. Les vallées ne ſont guere meilleures; il n'y a dans toute la Contrée qu'un petit bois & une ſeule ſource. La riviere des Eléphans qui la traverſe fournit d'eau les habitans. On y trouve quantité de bêtes ſauvages: on y voit entre autres une eſpece de Daim, tacheté de blanc & de jaune; jamais ils ne vont que par troupes, ſouvent de cent, & quelquefois de plus de mille. La chair en eſt généralement graſſe & délicate, mais elle n'a point le goût de nos daims. Les Namaquas auſſi bienque les Chirigriquas haïſſoient mortellement les Européens, à cauſe des rapines & des cruautés des Flibuſtiers. Dans une occaſion ils combattirent pendant trois jours conſécutifs en raſe campagne contre un Parti des Hollandois, & déſeſpérant de les vaincre à force ouverte ils eurent recours à la ruſe & les défirent. L'animoſité entre les deux Nations finit cependant dans la ſuite, & fit place à une harmonie parfaite. En 1708 ils envoyerent une députation de leurs Chefs, pour féliciter M. *van Aſſenberg* de ſon heureuſe arrivée en qualité de Gouverneur, & pour l'aſſurer qu'ils étoient dans l'intention d'obſerver exactement les Traités. Les Députés avoient une petite plaque de fer très-poli, faite en forme de demi-lune, & attachée à un côté du front. Ils ſe préſenterent devant le Gouverneur, & s'acquitterent de leur commiſſion avec une habileté & une prudence, qui fit beaucoup d'honneur à leurs deux Nations. Ils furent défrayés pendant le tems qu'ils ſéjournerent au Cap aux dépens de la Compagnie, & partirent fort contens. A leur audience de congé ils complimenterent le Gouverneur, ſur ce que ſes vertus leur promettoient la paix & la ſûreté, & l'aſſurerent qu'ils ne manqueroient pas de communiquer à leurs concitoyens les impreſſions qu'avoient faites ſur eux ſon intégrité, ſon deſintéreſſement & ſa généroſité.

Namaquas.

Ces Hottentots voyagent à cent-cinquante & deux-cens lieues du Cap. En 1661 M. *Riebeeck*, Gouverneur du Cap, envoya treize Hollandois avec quatre bœufs de charge, pour établir une correſpondance avec les Namaquas, & découvrir s'il ſe trouvoit de l'or ou d'autres choſes précieuſes chez eux. Après avoir fait cent-cinquante lieues ces Députés apperçurent enfin les Kraals des Namaquas, & furent reçus avec beaucoup de civilité. D'abord on les régala d'un concert de Muſique exécuté par cent Muſiciens, enſuite on les conduiſit chez le Roi ou Chef *Acambia*, qui avoit trois fils d'une taille extraordinaire; il les régala de lait & de mouton. Ils lui préſenterent & à ſes ſujets des morceaux de cuivre, des grains de corail, de l'eau-de-vie & du tabac: ils apprirent aux Namaquas l'uſage de ce dernier, qui leur étoit inconnu. Les Députés revinrent fort ſatisfaits, bien convain-

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* Hottentots.

cus de la grandeur des Namaquas: les femmes ſont bien faites, & ne ſe graiſſent pas comme celles du Cap; elles portent un paraſol fait de plumes d'autruche, comme les femmes des Sonquas. Le 14 Novembre de la même année, treize autres Hollandois partirent encore pour mieux connoître cette Nation; douze revinrent au mois de Février ſuivant, un avoit été tué par un éléphant; il rapporterent qu'après avoir fait cent-cinquante lieues ſans aucune avanture, ils avoient trouvé des huttes de Chirigriquas, près du lieu où les Namaquas avoient été établis, & qu'ils avoient appris d'eux que les Namaquas étoient allés fort avant dans le Pays, & qu'il ſe paſſeroit bien un an avant que l'on en ouît parler (*a*).

Attaquas. Les *Attaquas* habitent un Pays fort chetif & mal pourvu d'eau; c'eſt pour cela qu'ils vivent en petites troupes à une certaine diſtance les uns des autres; ils ſont braves, contens & pleins de feu; ils menent une vie fort tranquille & ſont rarement en guerre avec leurs voiſins. Lorſqu'ils ont à craindre quelque attaque, ils allument des feux ſur le haut de leurs montagnes; à ce ſignal tous ceux qui ſont en état de ſervir courent aux armes, & viennent ſe rendre à la place ordinaire du rendez-vous; par ce moyen ils aſſemblent en un inſtant une armée nombreuſe.

Koopmans. La Nation des *Koopmans* confine aux Gunjemans du côté du Sud; ils tirent leur nom d'un de leurs Capitaines. Une riviere appellée *Palamit* coule rapidement au travers de ce Pays. Elle tire ſa ſource des montagnes de Drakenſtein, & après avoir parcouru les vallées des Koopmans elle va ſe jetter dans la mer. Elle reçoit pluſieurs ruiſſeaux, dont le plus large eſt appellé la *Riviere Noire*. Il ſe trouve dans cette Contrée un Bain chaud, & pluſieurs Mines de ſel abondantes. Les Hollandois y poſſédent de belles & riches campagnes, qu'ils augmentent tous les jours, les Koopmans ne les occupant point. C'eſt une Contrée très-fertile & bien arroſée, on y trouve en abondance diverſes eſpeces de bois.

Heſſiquas. Plus au Sud on trouve la Nation nombreuſe des *Heſſaquas*, les plus riches & les plus puiſſans des Hottentots. Ils ſont un grand commerce avec les Hollandois; pluſieurs ſe mettent à leur ſervice, où ils font fortune, employant les gages qu'ils tirent à acheter des beſtiaux. Leur territoire, dont les pâturages ſont couverts de gros & menu bétail, paſſe pour un des plus fertiles, & les Heſſaquas pour les Hottentots les plus adonnés au luxe & les plus efféminés, & nullement portés à la guerre. Ils ne manquent pourtant pas de courage, mais ils ignorent l'art de pourſuivre leurs ennemis au-delà de leurs frontieres. Leurs Kraals ſont plus ſpacieux & plus peuplés que ceux des autres Hottentots.

Sonquas. Les *Sonquas* ſont à l'Eſt des Koopmans & y confinent; le Pays qu'ils habitent eſt montagneux & très-ingrat. Ils ſont pleins de feu & de courage, & extrêmement adroits à ſe ſervir de leurs armes, & à la chaſſe; ils prennent auſſi ordinairement le parti des Armes, & d'aller ſervir les autres Hottentots qui ſont en guerre. Les Sonquas ſont au nombre de trois ou quatre-mille, hommes & femmes ſont grands chaſſeurs; ils vivent de gibier & de racines; ils apprêtent les peaux de bœufs, & les femmes ont des pa-

(*a*) *Dapper.*

parasols de plumes d'autruche. Ces Peuples recueillent beaucoup de miel, qu'ils vendent aux Européens, & ceux-ci le mêlent avec de l'eau & en font une boisson rafraîchissante. Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.*

Le Pays des *Dunquas* est contigu à celui des Sonquas; leurs terres sont moins montagneuses, & très-belles & fertiles. On y trouve abondamment des troupeaux & du gibier. Les campagnes sont arrosées de divers ruisseaux, qui vont se rendre dans le Palamit. Dunquas.

On rencontre ensuite les *Damaquas*, qui sont grands chasseurs, & aiment passionnément la chair des bêtes sauvages. Le terrein qu'ils occupent est tout aussi beau & aussi fertile que celui des Dunquas, & il est encore plus uni. Le gibier & le bétail y est très-abondant. On y trouve des melons d'eau & du chanvre sauvage. Il y a aussi des Salines. Mais le bois y est si rare, qu'ils sont obligés de se servir d'une sorte de mousse, dont la fumée est très-incommode & très-malfaisante. Le Palamit arrose ce Pays, & y fait bien des tours & des détours; ce qui est fort incommode pour les Voyageurs, n'y ayant point de pont pour traverser cette riviere. On est obligé de la passer avec des canots, ou sur des radeaux faits de grosses poutres. Damaquas.

Les *Gauros* ou *Gauriquas*, qui suivent les Damaquas, sont un Peuple fort nombreux, quoique le Pays qu'ils habitent soit fort petit; mais il est si riche & si fertile, il fournit en si grande quantité du bois & de l'eau, que tout le monde y vit à l'aise & dans l'abondance; les campagnes fourmillent d'animaux sauvages, plus que toutes les autres Contrées des Hottentots. Ces Peuples prennent souvent l'exercice de la chasse & y sont fort adroits; ils sont ordinairement couverts de la peau de quelque bête féroce. Gauriquas.

Les *Houteniquas* habitent sur la côte au Nord-Est des Gauros, leur Pays est couvert de bois, entremêlés de prairies, remplies d'herbes de toute espece, & émaillées d'une admirable variété de fleurs, qui charment la vue & flattent agréablement l'odorat. Houteniquas.

Les Gauriquas & les Houteniquas sont vraisemblablement les Hottentots Carigriquas & Hosaas, qui étoient bergers & chasseurs aux environs de la Baye de Saldanha.

Le Pays des *Chamtouers* confine à celui des Houteniquas. Cette Contrée est une plaine couverte de gras pâturagas & très-bien arrosée; on y trouve divers petits Bois, dont les arbres sont plus beaux & plus grands que dans aucun Canton des Hottentots. Le gibier & les bêtes sauvages y abondent aussi. Il y a plusieurs ruisseaux larges & remplis de toutes sortes de poissons, même de mer. Chamtouers.

Au Nord-Est des Chamtouers on trouve les *Heykoms*. Le Pays qu'ils habitent est fort montagneux & manque d'eau douce. Il n'y a que les vallées qui soient fertiles. Cependant ils ont de nombreux troupeaux, qui ne boivent que de l'eau somache, & qui ne mangent que des roseaux qui viennent sur les bords des rivieres. Le Pays fournit en abondance du gibier, & de toutes sortes de bêtes sauvages. Heykoms.

Il y a plusieurs autres Nations, jusqu'ici peu connues, le long des côtes, depuis le Pays des Gauros jusqu'à la Terre de Natal, les *Chorogaugaus* occupent une grande étendue de terres au Nord, & confinent aux *Attaguas*, &

Section I.

Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.

& entre ceux-ci & Angola il y a encore plusieurs autres Peuples (*a*).

On fait accoucher les Femmes Hottentotes par le moyen d'une décoction de tabac & de lait, quand elles ont de la peine à délivrer. On frotte l'enfant de fiente de vache, on le lave ensuite du jus de Figues Hottentotes, qu'on laisse imbiber au Soleil, alors on l'oint de graisse seule ou de graisse mêlée avec du beurre. Le pere ou la mere lui donnent le nom de l'animal qu'ils aiment le plus, par exemple cheval, lion, brebis, âne. On lui apprend à fumer aussitôt qu'il est sevré. Les Hottentots sont d'une bonne taille, droits & bien faits; la plupart ont cinq à six pieds de haut, mais les femmes sont beaucoup plus petites, & ont les pieds petits & délicats. Ils ne sont guere sujets aux maladies, & vivent longtems. Ils ont le teint couleur d'olive, la tête fort grosse & les yeux vifs, le nez plat, les levres épaisses, les dents blanches comme de l'yvoire, les cheveux comme ceux des Negres & fort noirs, les pieds grands & larges. Bien-que les Hottentots reconnoissent les fruits que les Européens recueillent de leur industrie & de leur travail, ils sont toujours les gens les plus paresseux de l'Univers; ils ne savent ce que c'est que se couper les ongles des mains & des pieds; penser selon eux c'est travailler, & travailler c'est le fléau de la vie; ils passent les trois quarts de la leur avec une stupidité étonnante dans une honteuse oisiveté. Ils ne laissent pas d'être à l'occasion d'une grande activité; ils devancent à la course le cheval le plus vîte; ils se servent avec beaucoup d'adresse de leur arc, lancent des pierres, l'hassagaye, & leurs rackums ou bâtons avec une grande dextérité. Bien-qu'ils ignorassent la culture & les qualités du tabac avant l'arrivée des Européens, ils y excellent à-présent, & on les consulte souvent & sur l'agriculture en général, & sur les qualités du tabac en particulier. Leur affection les uns pour les autres, leur hospitalité, la compassion pour les malheureux & envers les Etrangers, sont des qualités qui les distinguent; de-même que le bon-sens, l'équité, & la promptitude à rendre justice, & la chasteté, surpassant à ces égards la plupart des autres Nations; avec tant de bonnes qualités ils ne laissent pas de pratiquer les coutumes les plus barbares & les plus inhumaines, sans autre raison que ç'a été de tout tems l'usage des Hottentots, c'est-là l'unique fondement de leurs institutions (*b*).

Portrait des Hottentots.

Coutumes barbares.

Si une femme accouche de deux jumelles, ou d'un garçon & d'une fille, & que les parens étant riches la mere se plaigne qu'elle n'a pas assez de lait, ou qu'étant pauvres ils alleguent qu'ils ne sauroient les élever, tous les hommes du Kraal, assemblés exprès, donnent permission de prendre la plus laide ou la plus malsaite, & de l'enterrer toute vive, ou de l'exposer sur un arbre ou dans des buissons aux bêtes féroces.

Leur procédé envers leurs parens qui sont devenus si vieux qu'ils sont hors d'état d'agir, n'est pas moins barbare. Lorsqu'un homme est décrépit, son fils ainé, ou en général son plus proche parent mâle, qui est son héritier, les femmes n'ayant rien que de son consentement, fait assembler tous les hommes du Kraal, leur communique le dessein qu'il a de se défaire du vieillard, dont il décrit le malheureux état, demandant qu'il plaise à l'as-

(*a*) *Kolbe* T. I. Ch. 9. (*b*) Idem *Ibid.*

l'aſſemblée qu'il ſoit ſéqueſtré. Jamais le Kraal ne refuſe ſon conſentement, & l'on fixe un jour pour tranſporter le vieillard, quand il ſeroit le plus riche du lieu, quand il ſeroit même le Capitaine; avant le départ l'héritier régale les hommes du village, qui prennent alors congé de celui qui va être ſéqueſtré. Le jour venu on le met ſur un bœuf de monture, & ſuivi de la plus grande partie des habitans on le conduit à une hutte dreſſée exprès dans un lieu écarté, on met à ſa portée quelques proviſions, après quoi on l'abandonne entierement, le laiſſant périr ainſi de vieilleſſe ou de faim, ſi auparavant il n'eſt pas dévoré par les bêtes ſauvages. Mais la coutume la plus barbare eſt celle des jeunes gens, reçus au nombre des hommss, qui inſultent, maltraitent & meme battent leurs meres impunément: indulgence auſſi cruelle de la part des peres, que dénaturée & ingrate de la part des enfans, qui rend les Hottentots les plus abominables des hommes.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* Hottentots.

Une peau de mouton ou de bête ſauvage, qu'ils attachent autour de leur cou leur couvre les épaules & le dos en guiſe de manteau. Ce manteau, qu'ils appellent *Kroſſe*, eſt apprêté avec de la fiente de vache, ou de la graiſſe de mouton, & graiſſé enſuite de beurre ou de graiſſe, rance ou fraîche, ſelon la qualité & le bien du Hottentot: il eſt plus ou moins long, ouvert ou fermé par devant, ſelon la ſaiſon & la coutume de la Nation, car il y a des différences. Dans les grandes chaleurs ils vont la tête nue, n'étant garantis que par la graiſſe mêlée de ſuie dont ils ſe frottent, mais quand il pleut ou qu'il fait froid, ils portent un bonnet fait de peau d'agneau ou de chat. Le viſage & le devant du corps ſont preſque toujours à découvert, mais ils couvrent leur nudité d'une piece de peau de quelque bête ſauvage qu'il appellent *Kul-Kroſſe*. De-là juſqu'aux pieds ils ſont tout nuds, excepté lorſqu'ils menent paître le bétail, ou qu'ils ont à traverſer des rochers ou des ſables. Dans le premier cas ils portent des eſpeces de bottines, & dans le ſecond ils mettent des ſandales de cuir crud, de bœuf ou d'éléphant. A leur cou pend un petit ſac, dans lequel ils portent leur couteau, leur pipe, leur tabac ou leur Dacha, & un petit morceau de bois qu'ils appellent *Suſa*, brûlé aux deux bouts, qui eſt comme une amulete contre les ſortileges. Les Hottentots ont à leur bras gauche trois anneaux d'yvoire, auxquels ils attachent, quand ils voyagent, un ſac qui renferme leurs proviſions. Ils portent à leur main droite les deux bâtons qu'ils appellent *Kirri* & *Rackum*. A leur main gauche ils ont un autre bâton, à l'un des bouts duquel eſt attachée une queue de chat ſauvage, de renard, ou de quelque autre animal, dont ils ſe ſervent en guiſe de mouchoir. Rien ne diſtinguoit autrefois les Konques & les Capitaines, que le manteau de peau de tigre ou de chat ſauvage. Mais il y a longtems que les Hollandois, lorſqu'ils traiterent alliance avec les Hottentots, firent préſent à chaque Nation d'une couronne de cuivre, & à chaque Kraal d'une canne, ornée d'une pomme de cuivre; les Konques portent conſtamment la couronne dans toutes les occaſions ſolemnelles, lorſqu'ils ſont à la tête de l'Armée, ou qu'ils préſident dans les Conſeils; & les Capitaines ont la canne, qui eſt regardée comme un ſymbole inſéparable de leur emploi.

Habillement.

Les femmes, qui ont comme les hommes les cheveux courts, laineux & noirs

Section I.

Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.

noirs comme du jayet, portent toujours des bonnets faits de peaux de bêtes ſauvages, qui finiſſent en pointe; elles ont deux *Kroſſes*, dont la moindre eſt deſſus l'autre; ces Kroſſes ſont faites comme celles des hommes, leur poitrine eſt pour l'ordinaire découverte. Elles ont une eſpece de peau dure & large, qui leur croît au-deſſus de l'os Pubis, & qui deſcendant aſſez bas ſemble être deſtinée par la nature à couvrir leur nudité; elles portent cependant par deſſus une piece de peau de mouton dépouillée de ſon poil, qu'on appelle *Kut-Kroſſe*, qui eſt au moins trois fois plus grande que celle que portent les hommes; elles ont auſſi une petite Kroſſe attachée à l'entour de la ceinture, qui leur couvre le derriere; cette peau tombe pour l'ordinaire au-deſſous du jarret; elles ont autour des jambes depuis le genou juſqu'à la cheville des bandes de peau de mouton; une jambe ainſi entortillée reſſemble à l'ouvrage d'un habile tourneur.

Hommes & femmes aiment beaucoup les ornemens: les hommes ſe diſtinguent par des veſſies de bêtes ſauvages, qu'ils attachent à leurs cheveux poudrés de Buchu, après les avoir enflées; ils ont auſſi des morceaux de verre & de glaces de miroir, des boutons de cuivre & de petites plaques du même métal; les perſonnes de diſtinction ont à leurs pendans d'oreille des morceaux de nacre de perles, à laquelle ils ſavent donner un éclat & un œil charmant. Les bracelets, les colliers de cuivre ou de verre ne ſont pas moins eſtimés parmi eux; les plus larges, qui ſont ordinairement de diverſes couleurs, ſont en guiſe de ceinture autour du corps. Les femmes, qui cachent leurs cheveux ſous leurs bonnets, ſe frottent le front de graiſſe & le poudrent de Buchu, enſuite elles ſe frottent ſur les yeux, ſur le nez, ſur les joues, & ſur le menton d'une eſpece de craie rouge. Ils ont la graiſſe de poiſſon en horreur, mais ils ſe frottent le corps depuis la plante des pieds juſqu'au ſommet de la tête de beurre ou de graiſſe de mouton, mêlée avec de la ſuie: ceux qui ſont riches ne ſe frottent que de ce qu'il y a de plus fraix & de meilleur.

Leur Nourriture.

Les Hottentots ont des Loix ou des Traditions qui leur défendent la chair de pourceau, les lievres, les lapins, & les poiſſons qui n'ont point d'écailles. Ils mangent avec une extrême avidité quand l'envie leur en prend, en plein air quand il fait beau, & dans leur hutte quand le tems eſt mauvais. Il n'eſt permis qu'aux hommes de manger des taupes & le ſang pur des animaux. D'un autre côté les femmes ont ſeules le privilege de ſe nourrir de lievres & de lapins. Les hommes & les femmes mangent ſéparément excepté le jour des noces, que le nouveau marié a la permiſſion de manger avec les femmes. Leur nourriture ordinaire eſt la chair & les entrailles de beſtiaux ou de bêtes ſauvages, pluſieurs ſortes de fruits & de racines, que les femmes vont chercher; pour connoître les fruits qui ſont bons, elles font attention à ceux qui ſervent de nourriture aux hériſſons & à une eſpece de ſinge appellé *Baviaan*. Les Hottentots ont la précaution de ne jamais goûter que les fruits & les racines dont ces animaux uſent. Ils ne touchent à leur bétail, que lorſqu'il leur eſt mort quelque bête de mort naturelle, ſi l'on en excepte leurs Fêtes ſolemnelles, ou autrement ils vont à la chaſſe. Ils font bouillir la chair & les entrailles dans le ſang même de l'animal, & quelquefois dans du lait; & ſuivant notre Auteur ce mets ſeroit fort

fort bon, ſans la mal-propreté des cuiſiniers. Ils mangent auſſi des poux & de vieux ſouliers faits de cuir de bœuf ou de cerf qui n'eſt point travaillé; après en avoir brûlé le poil, ils les trempent quelque tems dans l'eau pour les ramollir, & enſuite les font griller ſur les charbons. Ils ne ſe ſervent jamais de ſel ni d'épiceries, cependant ils mangent avidement les mets ſalés & de haut goût des Européens. Leur boiſſon ordinaire eſt du lait de vache & de l'eau, les femmes ſeules ont la permiſſion de boire du lait de brebis. Les hommes & les femmes, qui ſont les plus grandes folies quand ils ſont ivres, aiment exceſſivement le vin, l'eau-de-vie & l'arack; ils ſont paſſionnés auſſi pour le tabac, le dacha & le buſpach, qui eſt du tabac & du dacha mêlés enſemble, & la racine Kanna.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs & c. des Hottentots.*

La dignité de Chef ou de Konque eſt héréditaire; avant que d'en être revêtu, il eſt obligé de s'engager ſolemnellement dans une aſſemblée générale de la Nation, à ne rien changer dans l'ancienne forme du Gouvernement, & à ne rien entreprendre contre les droits & les prérogatives des Capitaines des Kraals, ni contre les droits & les privileges du Peuple; ce n'eſt qu'après ces promeſſes ſolemnelles qu'il eſt inſtallé avec beaucoup de pompe. L'office du Konque eſt de commander l'armée, de diriger les négociations, & de préſider dans le Conſeil de la Nation, qui s'aſſemble toujours dans le Kraal où le Chef fait ſa réſidence; ce Conſeil eſt compoſé de tous les Capitaines des Kraals, & tout s'y décide à la pluralité des voix, que le Konque recueille. Les Capitaines des Kraals ne ſont auſſi inſtallés, qu'après s'être engagés à ne faire aucun changement dans les loix & les coutumes. Leur fonction eſt de veiller à la tranquillité publique, de maintenir l'ordre & la paix, & de faire adminiſtrer la juſtice; en tems de guerre ils commandent les troupes de leurs Kraals. Ils jugent avec les hommes du Kraal toutes les cauſes civiles & criminelles, les ſeuls crimes d'Etat ſont réſervés à la connoiſſance du Chef & de l'Aſſemblée Nationale (*a*).

Gouvernement.

Les huttes des Hottentots ſont de perches & de nattes, faites de joncs de différentes eſpeces, ſéchés au Soleil; & elles ſont travaillées fort ſerrées par les femmes. L'enceinte d'une hutte eſt un ovale, dont le diametre eſt d'environ quatorze pieds. Celles des riches ont deux couvertures, dont celle de deſſus eſt de peau, & elles ſont capables de réſiſter aux vents & ne peuvent être percées par la pluie. Il n'y entre de lumiere que celle que fournit une porte, formée par un arc de trois pieds de haut, appuyé ſur une corde ou une ligne de deux pieds; au-deſſus de ce guichet eſt attachée une peau, qu'ils abaiſſent ou qu'ils élevent ſuivant le tems. Un Kraal, où les huttes ſont toujours rangées en cercle, contient généralement depuis trois juſqu'à quatre & cinq-cens habitans, chaque famille étant compoſée communément de dix ou douze perſonnes, vieux & jeunes, qui ſe couchent dans des creux faits en terre aux côtés de la hutte; au milieu eſt un trou d'un pied de profondeur, c'eſt le foyer. Tous leurs uſtenſiles ſe réduiſent à deux ou trois pots pour cuire, autant pour boire, quelques-uns pour mettre leur lait & pour faire leur beurre, à quoi il faut joindre leurs kroſſes & leurs armes.

Villages des Hottentots.

Un

(*a*) *Kolbe* ubi ſup. *Lopez*, *Davity*, *Dapper*.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.*

Un Kraal n'a qu'une entrée fort étroite: une grande place ronde occupé l'intérieur, c'eſt-là qu'ils font entrer le menu bétail & les veaux; autour du Kraal en dehors ils rangent leur gros bétail derriere leurs huttes, & les attachent deux à deux par le cou. Il n'y a point de garde pour les garantir de l'attaque des bêtes féroces, ces animaux avertiſſant ſuffiſamment de l'approche de l'ennemi par le bruit affreux qu'ils font. Il y a dans chaque Kraal une méchante hutte où ſe retirent les veaux & les agneaux, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de courir après leurs meres. On conduit les bêtes au pâturage entre ſix & ſept heures du matin, & on les ramene le ſoir entre cinq & ſix.

Maniere de gouverner les troupeaux.

Toutes les richeſſes des Hottentots conſiſtent dans leurs troupeaux. Rien auſſi ne leur tient tant à cœur que de les voir proſpérer, c'eſt-là où ils bornent toute leur ambition. Tour à tour deux ou trois hommes les conduiſent au pâturage, & la brebis unique du plus miſérable des habitans eſt auſſi bien ſoignée & gardée que les nombreux troupeaux du plus puiſſant. Ils ont des *Backeleyers*, c'eſt une ſorte de bœufs dont ils ſe ſervent à la guerre, qu'ils dreſſent & diſciplinent, comme on fait les éléphans en Aſie. Ces Backeleyers leur ſont auſſi d'un grand uſage pour garder leurs troupeaux, ils ramenent les beſtiaux qui s'écartent, & les tiennent raſſemblés. Ces animaux connoiſſent tous les habitans du Kraal, & viennent fondre ſur les étrangers & ſur les voleurs. Les taureaux & les béliers ne ſont point ſéparés des geniſſes & des brebis mais lorſque les premiers ſont en trop grand nombre, ils les châtrent. Ils font cette opération ſur les bœufs lorſqu'ils n'ont qu'un an. D'abord ils attachent à chacun des pieds une corde, & couchent l'animal ſur le dos; alors ils tirent de toutes leurs forces les cordes auxquelles ſont attachés les pieds, & les lient à quatre pieux fichés en terre, ils l'attachent auſſi par les cornes. L'opérateur lui lie les teſticules dans la bourſe auſſi fortement qu'il peut, ainſi il coupe toute communication entre les teſticules & les vaiſſeaux ſpermatiques. L'opération étant finie, on détache l'animal, & au bout de quelque tems ces parties ne pouvant recevoir de nourriture, ſe ſéchent & tombent. On opere ſur les béliers lorſqu'ils ont un an & demi; l'opération ſe fait de la même maniere, avec cette différence, qu'ils écraſent les teſticules avant que de laiſſer aller animal.

Médecins.

Il y a dans chaque Kraal un Médecin, un Prêtre nommé *Suri*, un Médecin des troupeaux, & une Sagefemme, qui ſont tous électifs, & n'ont d'autre ſalaire que quelques préſens de tems en tems. Le Médecin a ſoin de la ſanté des habitans, leur pratique réuſſit très-ſouvent d'une maniere étonnante, mais ils ne communiquent à qui que ce ſoit leurs remedes & la maniere de les préparer. Le *Suri* eſt le Maître des cérémonies religieuſes, il ſolemniſe les mariages & les funerailles, & il eſt celui qui fait l'opération de retrancher un teſticule aux mâles. L'emploi du Médecin des troupeaux eſt d'avoir l'œil ſur la ſanté de ces animaux, il étudie les maladies qui leur ſurviennent & les viſite. La Sagefemme eſt choiſie par les femmes du lieu entre celles qu'on juge les plus capables; elle eſt obligée d'exercer cette profeſſion toute ſa vie.

La

La Coutume des Hottentots de retrancher un teſticule aux mâles, leur eſt particuliere; *Saar*, *Vogel*, *Tachard*, *Boeving* & d'autres, ont cru qu'elle n'a d'autre but que de leur procurer cette agilité & cette légéreté à la courſe, qui les diſtingue des autres Peuples. Quelques Hottentots l'aſſurent eux-mêmes, mais *Kolbe* croit que c'eſt une cérémonie religieuſe, & il aſſure que les plus intelligens, qui gardent d'ailleurs un profond ſecret ſur l'origine de leurs coutumes, lui ont dit, *que c'eſt une loi établie parmi eux depuis un tems immémorial, qu'aucun homme ne pourra connoître une femme, qu'on ne lui ait premierement ôté le teſticule gauche.* C'eſt auſſi pour faire obſerver conſtamment cette Loi, que le tems de l'opération eſt fixé à l'âge de huit ou neuf ans. Si quelqu'un venoit à la négliger, il n'y iroit pas moins que de la vie, & la femme qui auroit eu le malheur de coucher avec un tel homme, courroit riſque d'être miſe en pieces par les autres, parcequ'elles ſont dans l'idée, que tout homme à qui l'on n'a point fait ce retranchement engendre conſtamment des jumeaux. Auſſi les filles, quand elles ſe marient, ont grand ſoin de faire examiner préalablement par leurs parens ceux qui les recherchent, la modeſtie les empêchant de faire elles-mêmes cet examen (*a*).

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.*

Coutume ſinguliere.

Celui qui veut ſe marier, s'il a encore ſon pere, ou quelque autre parent de qui il dépende, doit lui communiquer ſon deſſein, & obtenir ſon approbation. Si le pere ou parent l'approuve, il va ſur le champ avec le jeune homme chez le pere de la fille, pour la demander en mariage. Celui-ci va conſulter ſa femme; il ne tarde pas à rapporter une réponſe poſitive & le plus ſouvent favorable; le refus eſt rare, & n'a preſque jamais lieu que lorſque la fille eſt déja accordée à un autre. En ce cas-là, le pere & l'amant ſe retirent. Si l'on conſent à la propoſition, & que le galant ſoit émancipé & fait homme, l'époux futur court choiſir deux ou trois bœufs gras, ſuivant les facultés & le rang de ſa famille, & il les conduit à la hutte de ſa future. Tous ſes parens l'accompagnent; ils ſont reçus par ceux de la belle avec des témoignages d'amitié & des careſſes extraordinaires. Toute la compagnie ſe frotte le corps de graiſſe, & ſe ſaupoudre de Buchu: les femmes, pour paroître plus belles & faire plus d'honneur à la fête, ſe barbouillent le front, les joues & le menton de terre rouge. On paſſe enſuite à la cérémonie nuptiale: les hommes ſe tenant accroupis, forment un cercle, & les femmes à quelque diſtance un autre. Le futur époux eſt au milieu du premier cercle dans la meme attitude que les autres. Alors le Prêtre ou le Suri, qui eſt toujours celui du village où demeure l'épouſe, entre dans le cercle des hommes, s'approche du futur époux & l'aſperge de ſon urine, que celui-ci reçoit avec une grande avidité, la mêlant avec la graiſſe & la poudre de Buchu dont il s'eſt frotté. Enſuite le Prêtre paſſe dans le cercle des femmes, & fait la même aſperſion ſur la future épouſe, qui ne s'en tient pas moins honorée. Il va & vient juſqu'à trois fois de l'un à l'autre, en repétant la même cérémonie, juſqu'à ce que ſon eau de bénédiction ſoit épuiſée. Pendant l'aſperſion il donne à l'un & à l'autre les bénédictions ſuivantes: *Puiſſiez-vous vivre longtems & heureuſement enſemble! Puiſſiez-vous avoir un fils*

Mariages.

ayant

(*a*) *Kolbe* P. I. Ch. 12.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.*

avant la fin de l'année! Puiſſe ce fils être toute votre conſolation dans votre vieilleſſe! Puiſſe-t-il être homme de courage & grand chaſſeur! On finit par des feſtins; ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que quoique les Hottentots aiment extrêmement la muſique & la danſe, l'une & l'autre ſont bannies de leurs noces. Ils permettent la Polygamie: un homme peut auſſi répudier ſa femme, & la femme ſon mari, en produiſant des raiſons ſuffiſantes aux hommes du village; l'homme peut ſe remarier s'il veut, mais la femme n'a pas la même liberté tant que ſon premier mari eſt en vie. Les mariages entre couſins-germains & les iſſus de germains ſont défendus. Ceux qui ſe marient, ou qui commettent fornication dans ce degré de proximité ſont condamnés à mourir ſous le bâton, ſans égard au rang & aux richeſſes; l'adultere eſt auſſi puni de mort (*a*).

Education des Enfans. Les enfans des Hottentots ne converſent qu'avec les femmes, ils n'oſeroient ſe mêler avec les hommes juſqu'à ce qu'ils ſoient reçus dans leur ſociété. Ce ſont les femmes qui leur enſeignent toutes les coutumes, les loix, les cérémonies, les pratiques & les traditions de la Nation, dont elles ſont les dépoſitaires. Quand on veut appeller un jeune garçon dans la ſociété des hommes, tous les hommes aſſemblés au milieu du village s'aſſéyent en cercle par terre. Celui qui doit être admis ſe tient hors du cercle à quelque diſtance, accroupi ſur ſes jarrets. Le plus âgé de la troupe ſe leve, propoſe le candidat, & ayant obtenu le conſentement de l'aſſemblée, il ſort du cercle, s'adreſſe au jeune homme, & lui fait une longue exhortation, dont voici le ſens: Que toutes ſes penſées, ſes paroles & ſes actions doivent déſormais ſentir l'homme fait; qu'il ait à l'avenir à éviter la compagnie de ſa mere, ſous peine d'être banni de la ſociété des hommes. L'Orateur arroſe enſuite le poſtulant de ſon urine, & le garçon la reçoit avec avidité, la mélant avec la graiſſe & la ſuie dont on l'a auparavant enduit; le vieillard lui donne ſa bénédiction à haute voix, en ces termes: *Que la bonne fortune t'accompagne! Vis longtems! Crois & multiplie! Que ta barbe puiſſe bientôt paroître!*

Maniere de faire la guerre. Les Hottentots ne ſont ni moins ſenſibles aux injures, ni moins vindicatifs que la plupart des autres Peuples, ſur-tout ils ſont ſenſibles aux injures publiques, & c'eſt pour en obtenir le redreſſement qu'ils entreprennent des guerres. Chaque Hottentot, animé du deſir de ſe venger, prend les armes & va au rendez-vous général. Avant que d'en venir aux voyes de fait, ils envoyent conſtamment des Députés à leurs ennemis, pour leur repréſenter leurs griefs & demander ſatisfaction des injures reçues. Si ceux-ci ſont ſourds à leurs juſtes plaintes, & refuſent de rendre juſtice, on marche pour aller chercher l'ennemi; le combat commence par de grands cris, une grêle de fleches vole de tous côtés, ils avancent & reculent, après les fleches ils lancent les rackums, les haſſagaies & des pierres, en parant avec leurs kirris ceux des ennemis; cela dure juſqu'à ce que la victoire ſe déclare. Le gain de la bataille dépend en grande partie des bons ordres que donne le Chef, ſur-tout pour faire lâcher à-propos les Backeleyers; ces animaux ſe jettent avec impétuoſité ſur les ennemis, ils frappent des cornes,

(*a*) *Kolbe* P. 1. Ch. 14.

nes, ils ruent, ils renverſent, éventrent & foulent aux pieds avec une férocité affreuſe tout ce qui ſe préſente : ils mettent le déſordre dans les rangs, & quand ils ſont bien ſecondés par leurs maîtres, ils leur aſſurent la victoire. Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs, &c. des Hottentots.*

Une ſeule bataille décide pour l'ordinaire de la guerre ; une armée de Hottentots miſe en déroute ne ſe rallie jamais. Les victorieux, par maniere de triomphe, pourſuivent les vaincus avec des cris & des hurlemens affreux ; ils font mourir ſur le champ les priſonniers. Les deux armées enterrent leurs morts, ſans les dépouiller ni les maltraiter.

Les déſerteurs & les eſpions ſont punis de mort. Dans les Traités des paix on ſtipule aſſez ordinairement, qu'on rendra les déſerteurs de part & d'autre, & les autres paſſent leur vie dans la miſere & le mépris.

Les *Chamtouers* & les *Heykoms* ne ceſſent point de combattre, pendant tout le tems que leur Chef joue d'une eſpece de flageollet ; dès qu'il ceſſe ils ſe retirent, s'il recommence ils reviennent à la charge. Si l'ennemi prend la fuite, & que le flageollet joue, ils pourſuivent leur victoire, s'il ceſſe ils laiſſent retirer tranquillement l'ennemi. En un mot c'eſt le ſon du flageollet qui détermine tous leurs mouvemens.

Les *Namaquas*, les *Suſſaquas* & les *Odiquas* continuent de combattre, juſqu'à ce que le bruit ſe ſoit répandu dans l'armée, qu'il y a beaucoup plus de morts de leur côté que de celui des ennemis ; alors ils abandonnent le champ de bataille.

Quelques-unes de ces Nations ſe battent auſſi longtems que leur Général n'eſt pas tué. Le Chef a accoutumé de vaincre ou de mourir.

Les *Damaquas* & les *Gauriquas* combattent tant qu'ils voient le Général, dès le moment qu'il eſt mis hors de combat ou qu'il diſparoît, ſon armée s'enfuit.

Les Hottentots obſervent leurs Traités avec une inviolable fidélité, & ils ſe battent avec la même fermeté & le même courage pour les intérêts de leurs alliés, que pour leur propre querelle. En tems de paix, pour entretenir l'adreſſe des ſoldats, & pour enſeigner l'art de la guerre aux jeunes gens, ils ont très-ſouvent des images de combats (*a*).

Les Hottentots ont des chaſſes générales, ce qui arrive lorſque les bêtes ſauvages ont fait quelque dégat conſidérable, ou lorſque leurs troupeaux ayant diminué ils ont beſoin de viande. Ils ſe ſervent à la chaſſe des mêmes armes qu'à la guerre ; tous les hommes du village ſe réuniſſent, ſe ſoutiennent les uns les autres, & font paroître une activité, & une adreſſe ſurprenante à attaquer les lions, les tigres, les léopards & autres bêtes féroces. Ils environnent l'animal en ſe partageant, & évitent ſa fureur quand ils l'ont accablé de fleches, *Maniere de chaſſer.*

Lorſqu'un Hottentot attaque ſeul, & qu'il a tué un lion, un tigre, un léopard, un éléphant, un rhinoceros &c. il paſſe pour un héros du premier ordre. Dès qu'il eſt de retour il ſe retire dans ſa hutte, où il s'accroupit pour ſe repoſer. Bientôt il reçoit la viſite d'un des vieillards du Kraal, député de la part des hommes pour le féliciter de l'action glorieuſe qu'il vient de faire ; *Héros Hottentots.*

(*a*) Le même Ch. 11.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.*

re; il finit ſon compliment en lui diſant, que les hommes du Kraal l'attendent pour lui rendre les honneurs dûs à ſon courage héroïque. A ces mots le Hottentot ſe leve, & ſe rend d'un air fier avec le Député au milieu du Kraal. Là il s'accroupit ſur une natte qui lui eſt deſtinée, toute l'aſſemblée ſe range autour de lui dans la même poſture. Le Député qui l'a amené ſe leve enſuite avec beaucoup de gravité, & l'arroſe de ſon urine depuis la tête juſqu'aux pieds. Il allume enſuite une pipe de tabac, & après en avoir tiré deux ou trois gorgées il la remet à un autre du cercle, celui-là en fait le même uſage, & la pipe fait ainſi le tour juſqu'à ce qu'elle ſoit conſumée; alors le Député vient en jetter la cendre ſur le corps du Héros. Le cercle ſe leve, & chacun s'empreſſe à le venir féliciter du grand honneur qu'il vient de recevoir, & du ſervice ſignalé qu'il a rendu à ſon Pays. La cérémonie finie notre Héros ſe retire tranquillement dans ſa hutte, où il reſte trois jours dans un parfait repos; pendant ce tems-là on le régale aux dépens du Public des meilleures viandes que le Pays puiſſe fournir: ſa femme même ne paroît devant lui que le ſoir du troiſieme jour; il la reçoit fort cordialement & lui donne mille témoignages d'amitié. Pour célébrer ſa joye, il tué un mouton gras & invite à la fete ſes voiſins, qui s'empreſſent tous à ſe rendre à l'invitation & à féliciter la femme ſur le bonheur qu'elle a d'avoir été reçue dans les bras de ſon mari & de participer ainſi à ſa gloire. Au reſte tout Hottentot a la liberté de chaſſer également dans toutes les Contrées Hottentotes.

Maniere de pêcher.

Les Hottentots pêchent dans la Mer & dans les Rivieres; pluſieurs d'entre eux ſont pêcheurs de profeſſion, & fourniſſent le Cap d'une ſorte de poiſſon qu'il appellent poiſſon de rocher, dont ils n'oſent manger eux-mêmes, parcequ'il eſt ſans écailles. Les Européens conviennent qu'ils jettent un filet & le tirent avec une grande dextérité, qu'ils excellent à bien pêcher à la ligne, à percer le poiſſon, & à le prendre à la main. Ils ont des hameçons à l'Européenne. Ils ne ſe ſervent du fer ou du bâton pointu que dans les Rivieres & dans les Criques; pour cela ils y entrent juſqu'à la ceinture, & quelquefois plus haut, & quand ils ſentent ſous leur pied quelque poiſſon, ils le percent avec leur bâton & le tirent de l'eau; ſi elle n'eſt pas profonde ils ne ſe ſervent que de la main. Quand la marée deſcend, il reſte dans les creux des rochers diverſes ſortes de petits poiſſons, dont ils prennent une très-grande quantité à la main. Leurs lignes ſont faites de nerfs ou de boyaux de bêtes; lorſqu'ils pêchent avec cet inſtrument, & qu'ils voient dans la mer beaucoup de poiſſon, ils ſifflent de toute leur force pour l'attirer; ſi le bruit de la mer abſorbe celui du ſifflement, ils pouſſent de grands cris, ce qui fait venir le poiſſon par groſſes troupes autour de l'amorce.

Excellens Nageurs.

Ils vont à la nage ſur quelque rocher pour pêcher du poiſſon de mer, & en reviennent de la même maniere chargés de leur pêche. Leur maniere de nager a quelque choſe de ſurprenant: ils nagent tout droits; leur cou eſt entierement hors de l'eau, auſſi-bien que leurs bras qu'ils étendent en haut & avec leſquels ils ſe balancent; ils montent & deſcendent avec les vagues, quelque impétueuſes qu'elles ſoient, & ne paroiſſent point craindre le danger; on diroit qu'ils marchent ſur la terre-ferme.

Leur

Leurs Bouchers tuent le gros & le menu bétail de la même maniere, ils diſſéquent les animaux anatomiquement, & ont ſoin que tout demeure entier, mais les Européens voient avec peine qu'ils les faſſent ſouffrir ſi longtems. Pour tuer un mouton, après lui avoir attaché les pieds de devant enſemble, de-même que ceux de derriere, deux hommes le ſaiſiſſent & le mettent ſur le dos; le troiſieme lui ouvre le ventre, en tire le boyaux & remue le ſang de peur qu'il ne ſe fige. Ils ont ſoin de ne rompre aucun des vaiſſeaux qui ſont autour du cœur & des parties nobles (*a*).

Bouchers.

Ils ſuivent la même méthode pour les bœufs, à qui ils attachent les cornes, & lient les quatre jambes à des piquets fichés en terre. Les Médecins qui ſont auſſi Chirurgiens, ſont toujours préſens à ces opérations, & obſervent ſoigneuſement le mouvement du cœur. Ils ne perdent rien de l'animal que les excrémens: les os, dont ils ôtent exactement toute la chair, forment un ſquelette parfait.

Pelletiers.

Les Pelletiers prennent les peaux toutes fraîches & encore fumantes; ils les frottent exactement de graiſſe, quand elles ſont pour les Européens; mais ſi elles ſont deſtinées pour les gens du Pays, ils les frottent alternativement de fiente & de graiſſe, juſqu'à ce qu'elles deviennent noires, & qu'elles ayent contracté une forte odeur de fiente. Pour dépouiller le cuir d'un bœuf de ſon poil, ils le poudrent de cendres, l'arroſent, le roulent & le mettent deux jours au Soleil.

Tailleurs.

Les Tailleurs ſe ſervent d'un os pointu pour aiguille, des nerfs leur tiennent lieu de fil, ils taillent les Kroſſes avec un couteau, & font auſſi de longues courroyes, qui ſont d'un grand uſage dans un ménage de Hottentot.

Ouvriers en yvoire.

Les Ouvriers en yvoire font des anneaux, que ces Peuples portent en guiſe d'ornement autour des bras, n'ayant pour tout inſtrument que leur couteau; avec cela ces anneaux ſont parfaitement ronds, auſſi polis que le meilleur ouvrier Européen pourroit les faire.

Faiſeuſes de nattes.

Les femmes font les nattes, qu'elles travaillent avec leurs doigts: elles ſont de joncs de différentes eſpeces, qu'elles ſéchent au Soleil. Avec cela elles font un tiſſu ſi ſerré, qu'il eſt impénétrable à la pluie & au vent. Ces nattes ſervent à couvrir les huttes.

Cordiers.

Avec les mêmes joncs les hommes font leurs cordes, qui ne ſont ni moins durables ni moins fortes que celles de chanvre. Ils font d'abord avec ces joncs de petits cordons, ils aſſemblent enſuite pluſieurs de ces petits cordons juſqu'à la groſſeur d'un pouce & un quart. Ces cordes ont ordinairement quatre verges de long, & quoique les Cordiers ne ſe ſervent que de leurs doigts pour les faire, elles ſont ſi fortes que deux bœufs ne peuvent les rompre, comme on en a fait l'expérience.

Potiers.

Tous les Hottentots ſont Potiers; chaque famille fait toujours les pots qui lui ſont néceſſaires. Ils ſe ſervent pour cela du terreau d'une fourmilliere, qu'ils purifient du gravier & des pierres qui peuvent s'y trouver, ils la pétriſſent avec des œufs de fourmis. Ils mettent cette pâte d'argille ſur une pierre platte, & là, ſans autre inſtrument que leurs doigts, ils donnent à leurs vaſes à peu près la figure qu'avoient les urnes des Romains, ni dedans, ni

(*a*) *Kolbe* P. I. Ch. 22.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs, &c. des* Hottentots.

ni en dehors on n'y découvre pas la moindre inégalité : ils expoſent ces pieces deux jours au Soleil, enſuite on place le pot dans un trou fait en terre de la hauteur du pot, mais dont la circonférence eſt le triple ; tout autour, dedans & au-deſſus de ce trou, ils font un grand feu, qu'ils laiſſent éteindre. Les œufs de fourmis fondus par la chaleur pénétrent toutes les parties du vaſe, & le rendent extrêmement dur, & noir comme du jayet ; jamais il ne perd cette eſpece de vernis.

Forgerons.

Les Forgerons ſont ſur-tout honneur aux Hottentots. Pour fondre la mine, ils font un grand creux en terre, capable d'en contenir une grande quantité. Ils échauffent ce trou en y brûlant bien du bois ; ils y jettent la mine, ajoutent du bois, & y mettent le feu. Ce creux répond par un conduit ſouterrein à un autre creux, dans lequel ils font couler le fer fondu. Ils rompent ce fer lorſqu'il eſt froid avec des pierres, & avec une pierre ronde ils battent leur fer rouge ſur une pierre plus dure, & en fabriquent toutes ſortes d'armes ; ils poliſſent enſuite l'ouvrage de la façon la plus propre, enſorte que pour la beauté & l'uſage il eſt tel qu'on le peut ſouhaitter.

Ils préparent le cuivre de la même maniere. Ils le tirent de la mine, le fondent & le poliſſent avec un art infini, pour en faire les petits ornemens dont ils ſe parent.

Muſique des Hottentots.

Les Hottentots ont divers Inſtrumens de Muſique ; le grand & le petit *Gom-gom*, le pot de terre, & le flageollet. Le petit Gom-gom eſt une eſpece d'arc de bois d'olivier ou de bois de fer, dont la corde eſt faite de boyaux ou de nerfs de brebis très-bien cordés. Tout au bout de l'arc eſt placé ſur la corde, lorſqu'ils jouent, le tuyau d'une plume fendue en long ; la corde eſt paſſée dans la fente, de maniere qu'elle peut courir au travers du tuyau de la plume. Ils mettent à la bouche cette plume ainſi arrêtée ; les différens tons de l'inſtrument ſont dûs aux différentes modulations du ſouffle. Le grand Gom-gom a de plus une noix de coco. Ils en ſcient environ le tiers ; le reſte nettoyé ſoigneuſement reſſemble aſſez à une coupe, ils font ſur les bords deux trous vis-à-vis l'un de l'autre, pour y enfiler la corde de l'arc avant que de l'avoir arrêtée, deſorte que lorſqu'elle eſt fixée elle peut courir au travers de la coque. Celui qui joue de cet inſtrument varie les tons en faiſant avancer ou reculer la noix. *Kolbe* trouve qu'un concert de trois ou quatre Gom-goms, maniés par des perſonnes habiles, a de la douceur & des charmes pour les oreilles les plus délicates. Il croit que le grand Gom-gom mériteroit l'attention d'un habile Muſicien Européen. Le flageollet eſt l'inſtrument dont les Chefs jouent pendant une bataille. Le pot de terre reſſemble à une urne des Anciens ; ils en couvrent l'ouverture d'une peau de mouton proprement apprêtée, qu'ils attachent deſſus avec des nerfs ou des boyaux de moutons, comme un tambour. Il n'y a que les femmes qui jouent de cet inſtrument, on n'y peut former qu'un ſeul ton, & ils n'ont que fort peu de notes. La Muſique vocale de ces Peuples conſiſte dans la monoſyllabe *Ho*, que les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe répétent dans leurs Cérémonies Religieuſes, & qu'ils accompagnent du Gom-gom.

Danſes.

Quand les Hottentots ont conclu un Traité de paix, ou en d'autres occaſions de réjouiſſance, tout le village témoigne ſa joye en danſant, quelquefois

fois des nuits entieres. Deux couples, c'eſt-à-dire deux hommes enſemble & deux femmes enſemble danſent en même tems, ils ſe placent vis-à-vis l'un de l'autre. D'abord ils ſont environ à la diſtance de dix pas, tantôt ils ſe joignent, tantôt ils danſent dos à dos, & jamais ils ne ſe prennent les mains; une danſe dure environ une heure. Hommes & femmes ſe remuent avec une grande légéreté. Les femmes baiſſent la tête tenant les yeux fixés ſur leurs pieds pendant toute la danſe (*a*).

Section I. *Situation, Nom, Nations. Mœurs &c. des* Hottentots.

Les Hottentots n'ont point de monnoie, ni aucune idée de ſon utilité & de ſa valeur, ſi l'on en excepte quelques-uns de ceux qui habitent parmi les Hollandois; & ceux-là s'en défont d'abord pour autre choſe. Les troupeaux ſont la grande richeſſe du Pays, & ils négocient par voie d'échange. *Commerce.*

Ils trafiquent entre eux du bétail, des armes & autres choſes dont ils ont beſoin, quand ils ont gagné avec les Européens, dont les marchandiſes leur ſervent à faire des gains conſidérables. Ils donnent aux Européens du bétail, des dents d'éléphant, des œufs d'autruche, des peaux de bêtes ſauvages, ſurtout de chevaux & d'ânes ſauvages, & ils prennent en retour du vin, de l'eau-de-vie, du tabac, du dacha, des pipes, de la verroterie, des couteaux, des bracelets, de petits miroirs, du fer, de petits morceaux de cuivre polis, & quelquefois des morceaux de la racine Kanna. Les Européens, qui ſavent mieux trouver cette racine qu'eux, en tirent un grand profit, parcequ'elle eſt fort eſtimée & chere. Il n'eſt queſtion avec ces Peuples ni de belles étoffes, ni de beaux meubles.

Ils ſont fort aiſés & integres dans le Commerce, le prix du bétail qu'ils troquent pour des marchandiſes d'Europe hauſſe & baiſſe, comme ailleurs, ſelon le plus ou le moins de marchandiſes qu'il y a, & ſuivant qu'elles ſont plus ou moins demandées. Le plus grand prix eſt très-bon marché. Pour une livre de tabac on a un bœuf, pour la moitié un mouton, & pour un quarteron un agneau.

Autrefois les Hottentots amenoient quantité de bétail au Cap, mais aujourd'hui ils n'en amenent qu'en préſent au Gouverneur. Les Hollandois s'imaginent qu'ils vendent leurs dents d'éléphant ailleurs, & qu'ils trafiquent avec les habitans de la Terre de Natal, & avec les Portugais de Mozambique; car quoiqu'ils tuent grand nombre d'éléphans, ce qu'ils employent pour leurs bracelets, & ce que vendent aux Hollandois ceux qui habitent près d'eux, n'a point de proportion avec la quantité de dents qu'ils doivent avoir.

Les Hollandois voyagent ordinairement accompagnés d'un naturel du Pays, & quoiqu'il ſoit ſans exemple que les Hottentots ayent jamais tué un voyageur, s'il en meurt quelqu'un, on les oblige de prouver qu'il eſt mort naturellement (*b*).

Le ſecret que les Hottentots gardent ſur leurs Opinions & leurs Cérémonies Religieuſes, & les Relations ſuperficielles & contradictoires publiées avant celles de *Saar*, de *Tachard* & de *Kolbe*, n'avoient guere permis de connoître leur Religion. On ſait à-préſent qu'ils reconnoiſſent un Dieu tout puiſ- *Religion.*

(*a*) Le même, l. c. Ch. 21. (*b*) Le même Ch. 22.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs, &c. des Hottentots.*

puiſſant, qu'ils appellent *Gounja* ou *Gounja Ticquoa*, c'eſt-à-dire le Dieu des Dieux, qui a créé le Ciel, la Terre, le Soleil & toutes les autres créatures, qui gouverne le Monde, & poſſede des perfections & des attributs incompréhenſibles, qui habite au-deſſus de la Lune, produit le tonnerre & la pluie, & fournit la nourriture pour le ſoutien du corps, & la peau des bêtes ſauvages pour ſe couvrir (*a*).

C'eſt-là ce que profeſſent les Hottentots les plus intelligens, & néanmoins ils ne rendent aucune eſpece de culte à cet Etre Suprême, tandis qu'ils ſolemniſent tous les événemens remarquables par des offrandes & des cérémonies.

Ils adorent la Lune, qu'ils appellent *Gounja*, & la regardent comme une Divinité inférieure, ou comme l'Image viſible du Dieu inviſible; ils lui offrent du lait & de la viande, & ils paſſent des nuits à ſe jetter par terre, à danſer, à chanter, & à faire des cris affreux, en répétant ces mots *Mutſchi Atze*, je vous ſalue, ſoyez la bienvenue, & *Cherâqua chori ounquâ*, c'eſt-à-dire, accordez-nous de la pâture pour notre bétail & du lait en abondance.

Ils adorent auſſi avec la plus profonde vénération un Inſecte, qui eſt dit-on particulier à leur Pays. Il a le dos verd, avec des taches blanches & rouges, le ventre tacheté de-même; il a deux ailes, & ſur la tête deux cornes. Dès qu'ils apperçoivent cet animal ou Divinité bienfaiſante, qu'ils regardent comme le Maître de l'Univers, tout le village eſt couvert de poudre de buchu; ils tuent deux brebis pour remercier cette Divinité de l'honneur qu'elle leur accorde; ils s'imaginent qu'elle leur apporte le pardon de leurs fautes, & ils croient qu'ils vont devenir un nouveau peuple; auſſi prennent-ils la réſolution de changer de conduite. S'il arrive que cet Inſecte ſe poſe ſur un Hottentot, on le regarde dès lors comme un Béat, favori du Dieu, & on le vénére comme tel. Ses voiſins, glorieux d'avoir près d'eux un ſi ſaint perſonnage, célébrent par-tout leur bonheur. Le bœuf le plus gras eſt à l'inſtant offert en ſacrifice d'actions de graces, on en préſente les entrailles au prétendu Saint. On prend la coiffe qu'on ſaupoudre de buchu, & après l'avoir bien tordue comme une corde on la met au cou du Saint, & il eſt obligé de la porter juſqu'à ce qu'elle tombe en pieces; pour ce qui eſt de la graiſſe, il faut qu'il s'en frotte le corps avec ſoin, & qu'il ne ſe ſerve d'aucune autre tant qu'elle dure.

Les Hottentots rendent certains honneurs à leurs Saints & à leurs Héros décédés; ils leur conſacrent des bois, des montagnes, des prairies & des rivieres. Quand ils paſſent auprès de ces lieux conſacrés, ils s'arrêtent pour rappeller la mémoire du Saint ou du Héros, ou pour méditer ſur ſes vertus, & ils implorent ſa protection tant pour eux que pour leur bétail; c'eſt ce qu'ils font ſouvent la tête enveloppée de la peau qu'ils portent.

Il y a tout lieu de penſer qu'ils croient l'immortalité de l'ame, bien-qu'ils ne ſachent ce que c'eſt que ſe préparer à la mort dans un ſens ſpirituel. Ils offrent des prieres & des actions de graces aux gens de bien d'entre ceux qui ſont morts. Quand ils décampent à l'occaſion de quelqu'un qui eſt mort, ils

(*a*) *Kolbe* P. I. Ch. 12.

ils ont ſoin de laiſſer en ſon entier la hutte des morts, avec leurs habits, meubles, armes &c. ſans y toucher, parcequ'ils s'imaginent que les morts ne hantent que les lieux où ils ſont décédés, à moins qu'on ne leur emporte quelque choſe qui leur appartenoit, car alors on croit qu'ils ſuivent les habitans du village & qu'ils viennent les troubler.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs, &c. des Hottentots.*

Ils adorent une certaine Divinité malfaiſante, qu'ils appellent *Touquoa*, le principe & la cauſe de tous les maux; ils croient ſur-tout que la haine que cette Divinité inférieure a pour leur Nation, la porte à les laiſſer rarement tranquilles; c'eſt ce Dieu qu'ils regardent comme le principe de tous les malheurs qui leur arrivent, l'auteur des ſortileges, & comme un être qui ne ſe plait qu'à faire du mal. Lorſqu'ils préſument qu'il a deſſein de les inquieter, ils l'honorent, ils ſacrifient un bœuf ou un mouton, ſe frottent le corps de la graiſſe & mangent la chair, pour ſe rendre le Touquoa propice & favorable, s'ils l'ont offenſé, quoiqu'ils ignorent en quoi ils peuvent lui avoir déplu. Car il traite d'offenſe ce qu'il lui plait.

Lorsqu'ils veulent paſſer une riviere, ou entrer dans la mer, avant que de s'y hazarder ils s'arroſent d'eau; ils ſont alors fort graves & ſérieux, & paroiſſent enſévelis dans une profonde méditation.

Depuis l'arrivée des Hollandois, les Hottentots, pour déſigner toutes ces cérémonies, ont adopté le mot Hollandois *Anders maken*, qui ſignifie *changer*, *faire autrement*. Quand on s'informe de l'origine & du but de leurs Inſtitutions, ils répondent que c'eſt la coutume des Hottentots. Ils ſont tellement infatués de leurs pratiques ſuperſtitieuſes, qu'il eſt impoſſible de les en faire revenir; ſi l'on veut raiſonner avec eux, ils gardent un morne ſilence, ſourds à la voix de la Raiſon; c'eſt le Peuple le plus obſtiné & le plus entété de ſes préjugés, ils ne connoiſſent guere Dieu & ont encore moins de diſpoſition à le ſervir. Les plus intelligens d'entre eux diſent, que leurs premiers parens offenſerent ſi griévement le Dieu Suprême, qu'il les maudit eux & toute leur poſtérité, & qu'il endurcit leur cœur. Ils ont encore une tradition généralement répandue chez toutes ces Nations, & qu'ils conſervent avec beaucoup de ſoin, c'eſt que Dieu envoya leurs premiers parens dans leur Pays, & qu'ils y entrerent par une fenêtre, que le nom de l'homme étoit *Noh* & celui de la femme *Hingnoh*; qu'ils enſeignerent à leurs deſcendans à garder les troupeaux, & à faire un grand nombre d'autres choſes utiles.

Funérailles.

Les parens & les amis s'aſſemblent autour d'un mourant, en faiſant des cris & des hurlemens horribles, & frappant des pieds & des mains comme des forcenés. On enveloppe le corps dans la peau qui le couvroit, & au bout de ſix heures ils le mettent dans quelque fente de rocher, ou dans quelque trou de bête ſauvage. Les hommes & les femmes ſe rendent devant la porte de la hutte du mort, & s'accroupiſſent en deux cercles différens. Là au milieu des cris dont ils font retentir l'air, ils répetent d'un ton lamentable le mot de *Bo*, *Bo*, c'eſt-à-dire, Pere, Pere. On ne ſort jamais le corps par la porte de la hutte, on leve toujours les nattes qui la couvrent pour le faire paſſer. Le Capitaine ou les parens du défunt choiſiſſent les porteurs, & ils prennent le corps dans leurs bras. Les deux cercles de perſonnes ſe levent alors, & le ſuivent ſans aucun ordre, excepté que les hommes & les

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs, &c. des* Hottentots.

femmes marchent en deux corps ſeparés. Tout le long du chemin ils crient *Bo, Bo.* Dès que le cortege eſt arrivé auprès du creux qui doit ſervir de ſépulcre, ils y mettent le corps, rempliſſant avec ſoin le trou de terreau de fourmilliere & jettant par deſſus du bois & des pierres.

Le cortege revenu au village ſe rend encore devant la porte de la hutte du défunt, les hommes font un cercle & les femmes un autre, & tous enſemble ils recommencent à hurler, & à crier de tems en tems, *Bo, Bo, Bororo, Rhodo Atſche.* Ils appellent ſouvent le mort par ſon nom. Il font des ſauts & toutes ſortes de grimaces & de poſtures groteſques. Cette ſcene dure près d'une heure, alors on fait ſilence. Deux vieillards, amis ou parens du défunt, ſe levent, l'un entre dans le cercle des hommes, & l'autre dans celui des femmes, & chacun de leur côté inondent la compagnie de leur urine. Ils entrent enſuite dans la hutte du défunt, & prennent ſur le foyer chacun une poignée de cendres, & ſortent par l'ouverture qu'on y a faite pour en tirer le corps, & ils jettent ſur les aſſiſtans les cendres qu'ils ont dans la main, qui ſont reçues avec beaucoup de reſpect; cela étant fait les cercles ſe levent & ſe retirent.

Si le défunt eſt une perſonne de marque, ou qu'il ait beaucoup d'amis, les mêmes lamentations durent ſept ou huit jours. Le déluge d'urine eſt une maniere de faire un compliment de remerciment, & les cendres ſervent à faire ſouvenir les aſſiſtans de l'état où la mort les réduira, & que les jeunes & les vieux, les riches & les pauvres ſeront tous également réduits en poudre.

Les parens du mort portent à leur cou les coiffes de mouton, qu'ils ont eues aux *Anders maken*, & qui ſont poudrés de buchu: ce ſont les marques de deuil des riches: les pauvres ſe contentent de ſe raſer la tête par ſillons & de ſe poudrer de buchu.

SECTION II.

Etabliſſemens des Hollandois *au Cap, & Hiſtoire Naturelle du Pays.*

Section II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au Cap &c.*

LE Cap de Bonne-Eſpérance, la frontiere entre les Indes Orientales & Occidentales, reſſemble à une preſqu'iſle, la mer le baignant des deux côtés. Ce Cap eſt le plus long, le plus dangereux & le plus célebre du Monde. *Barthelemi Diaz* fut le premier qui le découvrit en 1493, ſous le regne de *Jean* II. Roi de Portugal. L'Amiral l'appella *le Cap des tourmentes*, mais le Roi changea ce nom en celui de *Cap de Bonne-Eſpérance*, parceque, dit ce Prince, nous pouvons à préſent eſpérer de faire d'heureux voyages aux Indes Orientales.

Découverte du Cap par Diaz.

Diaz n'avoit pas pris terre au Cap; content d'en approcher aſſez près pour examiner ſes côtes, il avoit obſervé ſa ſituation, ſes bayes & ſes ports, dont il fit la relation à ſon retour. *Vaſco de Gama*, qui fut enſuite envoyé aux Indes avec le commandement de la Flotte Portugaiſe, confirma les obſervations de *Diaz*. En 1498, *Rio d'Infante* y prit terre, & à ſon retour il fit rapport des grands avantages que le Commerce de Portugal pourroit tirer

D'autres y paſſent, & Almeyda y eſt tué. Vengeance des Portugais.

tirer d'un endroit ſi bien ſitué. *Emanuel*, qui venoit de ſuccéder à *Jean*, fut ſi ſatisfait de ces nouvelles découvertes, qu'auſſitôt il fit équipper une Flotte & l'envoya aux Indes, avec ordre à l'Amiral de ne rien épargner pour faire un Etabliſſement au Cap de Bonne-Eſpérance; mais lorsqu'on apprit que les habitans étoient de cruels Cannibales, le courage manqua aux Portugais; tous leurs exploits ſe bornerent à deſcendre dans l'Iſle de Robben, pour y faire aiguade. Une caverne leur ſervit à ſe mettre à couvert des vents impétueux; elle porte encore aujourd'hui le nom de Portugal. Quelque tems après, *François d'Almeida*, Viceroi des Indes, faiſant voile pour l'Europe vint à la hauteur du Cap, & envoya quelques hommes de ſon équipage pour acheter du bétail; mais les Hottentots repouſſerent ces nouveaux débarqués, & les obligerent de regagner leurs Vaiſſeaux. Le Viceroi lui-même, bien-qu'âgé de ſoixante-dix ans, voulut faire une nouvelle tentative avec un plus grand nombre de ſoldats, mais il reçut à la gorge une fleche empoiſonnée qui le tua, ſoixante-quinze hommes de ſa ſuite reſterent ſur la place, les autres chercherent leur ſalut dans la fuite & regagnerent leur Flotte; outrés de la perte qu'ils venoient de faire, ils réſolurent d'en prendre une vengeance éclatante. Deux ou trois années après, ils trouverent le moyen de tromper les Hottentots, en profitant de la paſſion qu'ils ont pour le léton. Ils mirent à terre un gros canon de fonte, ſous prétexte de leur en faire un préſent. Ils avoient eu ſoin auparavant de le charger d'une grande quantité de groſſes balles, & d'attacher au bout de devant deux longues cordes, qui ſervoient à le tirer. Les Hottentots, charmés d'un préſent ſi conſidérable, vouloient tous avoir le plaiſir d'aider à traîner un métal ſi précieux. Lorſque bon nombre d'entre eux, rangés en file devant la bouche du canon, le long des deux cordes dont les Portugais avoient eu ſoin de leur montrer l'uſage, étoient prêts à l'emmener, tout d'un coup on y mit le feu. Le carnage fut très-grand, & l'épouvante inconcevable. Ceux qui n'eurent aucun mal, furent ſi effrayés, que prenant la fuite ils porterent la conſternation & l'effroi dans le Pays, ſans penſer ſeulement à empêcher l'embarquement des Portugais.

SECTION II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

Depuis ce tems-là, il ne paroît pas qu'aucun Européen ait mouillé au Cap juſqu'à l'an 1600, que les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes Orientales de Hollande commencerent à y toucher. Pendant pluſieurs années ils ſe contenterent d'y relâcher en allant aux Indes & en revenant, pour acheter des proviſions. Ils y bâtirent à-la-vérité un petit Fort, dont on voit encore les ruines; mais ce n'étoit que pour s'y mettre à couvert de toute inſulte, avec leurs rafraîchiſſemens, juſqu'à ce qu'ils puſſent ſe rembarquer. Ils firent auſſi alors un autre uſage du Cap. Chaque Capitaine, à ſon départ de Hollande, avoit ſoin de ſe pourvoir d'une pierre quarrée, ſur laquelle il faiſoit graver ſon nom, le nom du Vaiſſeau, celui de ſes principaux Officiers, le jour de ſon arrivée & celui de ſon départ. Cette pierre étoit miſe en terre dans un endroit marqué hors du Fort, & au deſſous on montoit une boëte d'étain cachetée, remplie de Lettres pour l'Europe, que prenoit le premier Vaiſſeau qui y retournoit en venant des Indes, & qui paſſoit au Cap.

Les Hollandois touchent au Cap.

En 1648, les Vaiſſeaux de la Compagnie s'y étant arrêtés ſelon la cou-

Van Riebeck pen-

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

coutume, *Jean van Riebeek*, qui ſervoit en qualité de Chirurgien, s'apperçut facilement de quel avantage il ſeroit pour le Commerce des Hollandois d'y faire un Etabliſſement. Il vit que le Pays étoit couvert d'une immenſe quantité de beſtiaux, que le terroir étoit capable des meilleures productions; que les habitans n'étoient pas auſſi ſauvages qu'on les dépeignoit, que les ports étoient commodes, & qu'on pouvoit facilement les perfectionner.

Se déterminent à y faire un Etabliſſement.

Il dreſſa un projet; de retour en Hollande il le communiqua aux Directeurs de la Compagnie, qui le goûterent, & réſolurent que ſans perdre de tems on tenteroit l'Etabliſſement propoſé. Dans ce deſſein on équippa quatre Vaiſſeaux qu'on chargea de toutes les choſes néceſſaires pour une expédition de cette nature. *Van Riebeek* fut fait Amiral de cette petite Flotte, & Gouverneur du Cap, avec plein pouvoir, quand il ſeroit arrivé, de régler toutes choſes pour l'Etabliſſement comme il le jugeroit à-propos.

Flotte envoyée pour en faire un.

Van Riebeek arriva heureuſement au Cap. Il chercha d'abord à ſe concilier la bienveillance des habitans, en leur faiſant quelques préſens de quinquaillerie, de tabac, d'eau-de-vie &c. Les Hottentots furent ſi charmés de cette généroſité, qu'ils firent bientôt un Traité avec lui, par lequel les Hollandois s'engagerent à fournir une certaine quantité de quinquaillerie & d'autres marchandiſes, qui pouvoient monter à environ cinquante-mille florins, moyennant quoi ils auroient pleine liberté de s'établir au Cap. Les conditions furent inceſſamment exécutées, & en conſéquence les Hollandois ſe mirent en poſſeſſion du Cap, qui leur fut livré avec de grandes cérémonies. Le Gouverneur éleva un Fort quarré, dans l'enceinte duquel il bâtit des maiſons, des magazins & un Hôpital pour les malades. Ils y ajouta enſuite quelques ouvrages extérieurs, pour ſe mettre à couvert des attaques des Européens.

Cet Etabliſſement eut un tel ſuccès, que les Directeurs firent publier une eſpece de Proclamation, par laquelle ils invitoient d'aller s'établir au Cap; comme les conditions étoient fort avantageuſes, il y alla un grand nombre de Colons. L'Etabliſſement devint conſidérable par les nouveaux habitans qui arrivoient, & ils furent obligés de s'étendre le long des côtes. Aujourd'hui ils ſont diviſés en quatre diſtricts. Le premier eſt celui du *Cap*, c'eſt-là où le Fort & la Ville ſont ſitués. Le ſecond s'appelle *Stellenboſch*, le troiſieme *Drakenſtein*, & le quatrieme *Waveren*. La Compagnie a acheté outre cela tout ce Canton appellée *Terre de Natal*, deſtiné à recevoir des Colonies futures; elle en a donné en quinquailleries, marchandiſes & uſtenſiles la valeur de trente-mille florins. Par cette addition, ce Gouvernement eſt devenu fort étendu & très-conſidérable.

Guerres entre les Hottentots & les Hollandois.

Les Hollandois avoient diviſé les terres qu'ils avoient achetées & jetté les fondemens de leurs Forts, lorſque les Gunjemans ou Gorinchaiquas, avec leſquels ils avoient traité, ſe repentant du marché & de la vente, conçurent de la jalouſie des travaux de leurs nouveaux hôtes & s'oppoſerent à leur établiſſement. Ils appellerent même à leur ſecours toutes les autres Nations des Hottentots, & s'étant réunis ils firent la guerre à ceux qu'ils venoient de recevoir. Mais les Hollandois ſe défendirent ſi bien, & firent en différentes rencontres un ſi grand carnage de leurs ennemis, que la ter-

reur

reur de leurs armes ſe répandant chez tous les Hottentots, ceux-ci ſe virent enfin obligés de demander la paix, & elle ſe conclut aux conditions ſuivantes. Non ſeulement le premier Traité fut ratifié, mais de plus on ſtipula que les terres que les confédérés n'occupoient pas actuellement, appartiendroient déſormais aux Hollandois, avec cette ſeule clauſe, que les naturels du Pays auroient la liberté de s'établir où ils voudroient, pourvuque ce ce fût dans des lieux que les Hollandois eux-mêmes laiſſeroient incultes. On conclut en même tems une alliance offenſive & défenſive entre les Hollandois & tous les Hottentots voiſins du Cap, par laquelle ils s'engageoient à ſe défendre mutuellement, & à ſe ſecourir les uns les autres contre tous leurs ennemis. Ces Traités, qui n'ont été faits que de bouche, ont été religieuſement obſervés de part & d'autre juſqu'à-préſent. Les Gouverneurs du Cap, ſuivant les inſtructions de leurs Commettans, entretiennent avec tout le ſoin poſſible l'amitié de ces Alliés. Les Chefs des Nations Hottentotes, de leur côté, viennent ſouvent au Cap avec des préſens, pour renouveller l'alliance & l'amitié (*a*).

Section II. *Etabliſſement des Hollandois au Cap &c.*

En 1659 il s'alluma encore une furieuſe guerre entre les Gunjemans, aſſiſtés de Gorachoquas, & les Hollandois, qui en ſouffrirent beaucoup, parceque les Hottentots ne faiſoient leurs attaques que dans des tems humides & pluvieux à cauſe des armes à feu. Parmi les Hottentots il s'en trouva deux, qui parurent les plus animés & les plus réſolus, l'un portoit le nom de *Doman*, que les Hollandois lui avoient donné; il avoit demeuré quatre ou cinq ans à Batavia, & quelque tems au Cap, habillé à l'Européenne; étant allé rejoindre ſes compatriotes, parfaitement inſtruit des coutumes des Européens, il ſe mit à leur tête avec un autre nommé *Garabinga* ou Nezplat; mais toutes leurs ruſes & leurs projets pour ſurprendre les Hollandois échouerent. *Doman* avec quatre autres Hottentots eut une rencontre fort vive avec cinq Européens, & il auroit été pris s'il ne ſe fût ſauvé en traverſant une riviere à la nage; mais un de ſes compagnons, qui s'appelloit *Eycamma*, ayant été bleſſé, & ayant eu la jambe caſſée fut fait priſonnier. On le traita fort honnêtement & on eut grand ſoin de ſes bleſſures; les Hollandois lui demanderent par quel motif les Hottentots leur faiſoient la guerre, à quoi le Hottentot répondit d'un ton de colere : *Qui vous a demandé de défricher nos terres & de ſemer du bled dans nos pâturages? De quel droit vous êtes-vous emparé de l'héritage de nos peres, d'un Pays qui nous appartient depuis un tems immémorial? Vous, à qui l'on n'a permis de prendre terre que pour vous rafraîchir dans votre beſoin, vous diſpoſez de nos biens en Souverains, & nous défendez tous les jours d'approcher des terres qu'il vous plait d'occuper. Voudriez-vous être traités de-même dans votre Pays?* *Eycamma* mourut, mais avant que de mourir il déclara qu'il n'étoit qu'un ſimple particulier. Cependant les Hollandois envoyerent, par ſon conſeil, quatre Députés pour propoſer une conférence aux Hottentots, & pour engager leur Chef à venir au Fort. Ce Chef, qui s'appelloit *Gogoſoa*, étoit extrêmement gros, & âgé de cent ans; il avoit deux fils nommés *Oſinghaicanna* & *Otegnoa*; il refuſa la propoſition, & la guerre continua encore près d'un an avec beaucoup de vigueur, alors

(*a*) *Kolbe*, P. I. Ch. 3.

Section II.

alors un heureux incident mit fin aux ravages & aux maſſacres des Hottentots (*a*).

Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.

Un Hottentot, nommé *Camcemoua*, que les Hollandois appelloient *Horri*, homme de ſens, qui parloit Hollandois, & un peu d'Anglois qu'il avoit appris à Bantam, s'étoit ſauvé de l'Iſle de Robben, où il avoit été priſonnier trois mois. Ce Hottentot arriva ſans être attendu, avec *Choré*, Chef des Gorachouquas, ayant une ſuite de cent hommes; ils préſenterent aux Hollandois treize pieces de bétail graſſes pour gage & ſigne d'amitié, & leur offrirent de leur céder les terres qui étoient trois lieues autour du Cap, à condition qu'ils n'avanceroient pas plus loin. Les Hollandois, qui deſiroient ardemment la paix, accepterent le parti avec beaucoup de joie. Auſſitôt que le Traité eût été publié, trois ou quatre-cens Hottentots accoururent au Fort, les Gorinchaiquas ſuivirent cet exemple; *Gogoſoa* vint à leur tête & demanda d'être compris dans le Traité. On régala bien les Hottentots, & leurs Chefs s'en retournerent chez eux très-contens de l'accueil & des préſens qu'on leur avoit faits.

La Croix, dans le détail qu'il fait des Nations Hottentotes dont *Kolbe* ne parle point, fait mention des *Brigondis*, Peuple fort riche en troupeaux, connu ſeulement des Hollandois par le rapport des *Namaquas* & des *Haſſaquas*, dans le Pays deſquels les Européens n'ont jamais pénétré; il dit qu'on en a vu ſeulement trois, qui étoient avec le Chef des Chainouquas ſur la côte pour trafiquer en bétail. Ces Hottentots ſont Bergers comme les autres, mais ils cultivent auſſi la terre; on dit qu'ils ſont fort habiles à prendre les lions, qu'ils les apprivoiſent & les dreſſent pour s'en ſervir à la guerre; que dans la chaleur du combat ils les lâchent ſur leurs ennemis, qu'ils mettent ainſi aiſément en déroute. Revenons aux Etabliſſemens des Hollandois.

Colonie du Cap.

Ils s'étendirent bientôt au-delà de la vallée de la Table, acheterent quantité de bétail des Hottentots, & éleverent près de la riviere de Sel un Fort de bois, où ils entretenoient des Gardes pour empêcher leurs troupeaux de s'écarter & de ſe mêler avec ceux des Hottentots. Près de ce Fort ils conſtruiſirent une vaſte étable, qui pouvoit tenir cent-cinquante Cavaliers, prêts à courir après les Hottentots qui auroient enlevé quelque piece de bétail. Après que la Colonie ſe fut étendue le long de la riviere de Sel & qu'elle eut pénétré plus avant dans les terres, ce Fort devenu inutile fut bientôt abandonné, & tomba enfin en ruine. L'étable ne ſert plus que pour loger des criminels relegués au Cap par le Général Hollandois des Indes. *Kolbe* rapporte, que de ſon tems il y a eu quelques Princes Indiens, qui, pour avoir déplû au Gouvernement de Batavia, y avoient été envoyés pour cinq ans, & que ces Princes infortunés étoient obligés de gagner leur vie par le travail de leurs mains.

Le Gouverneur *Simon vander Stel* avoit entrepris de creuſer depuis la riviere de Sel juſqu'à la fauſſe Baye un canal aſſez large & aſſez profond pour y faire paſſer deux Vaiſſeaux de front. L'ouvrage étoit déja avancé, & il ſubſiſte même encore aujourd'hui ſous le nom de la nouvelle riviere de Sel; mais s'appercevant que les vents de Sud-Eſt & de Nord-Ouëſt rempliroient bien-

(*a*) *La Croix*, T. IV. p. 25.

bientôt de ſable ſon canal, il abandonna ce deſſein.

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

C'eſt dans la Vallée de la Table qu'eſt ſituée la Ville du *Cap*, & la belle Fortereſſe, appellées l'une & l'autre *Bonne-Eſpérance*. Le Fort qu'avoit fait conſtruire *van Riebeek* a ſubſiſté juſqu'à ce que M. *Bax* a été Gouverneur du Cap. Comme alors il s'y rendoit un grand nombre de nouveaux habitans, & que le Commerce y augmentoit de jour en jour, M. *Bax* trouva que les magazins du Fort étoient trop petits pour recevoir les marchandiſes. Il jugea néceſſaire d'augmenter la garniſon pour ſe mettre à couvert des attaques de quelque autre Puiſſance de l'Europe, mais pour augmenter le nombre des ſoldats il falloit néceſſairement un autre Fort. Le Gouverneur propoſa ces raiſons aux Directeurs de la Compagnie; ils les approuverent, & il reçut plein pouvoir d'élever un nouveau Fort, en tel endroit, ſur tel plan & de la maniere dont il le jugeroit à-propos. Au bout de trois ans M. *Bax* éleva un Fort, beau, grand & commode. Le Gouverneur *Adrien vander Stel* y a fait pluſieurs augmentations dans la ſuite, enſorte qu'aujourd'hui c'eſt un bâtiment ſolide & durable, fort ſpacieux, & pourvu de tout ce qui eſt néceſſaire & utile à une garniſon. Il couvre parfaitement le port, & eſt en même tems d'une admirable défenſe du côté de la terre. Le Gouverneur & les principaux Officiers de la Compagnie y ont de beaux & ſpacieux logemens, & les magazins ſont beaux, grands & commodes.

Nouveau Fort.

La Ville du Cap.

La Ville du Cap eſt grande & réguliérement bâtie, ſes rues ſont larges, & elle contient plus de deux-cens belles maiſons. La plupart de ces maiſons ſont ſpacieuſes & bâties de pierres de taille; elles ont une grande cour ſur le devant, & de beaux jardins ſur le derriere. Pluſieurs ne ſont que d'un étage, & il n'y en a point qui en ait plus de deux. La ville eſt abondamment fournie d'eau par une riviere qui vient de la montagne de la Table, & fait tourner un moulin au bas; elle tombe par des tuyaux dans un quarré, delà paſſe entre la Ville & la Fortereſſe & va ſe jetter dans la mer. Le Corps de la Bourgeoiſie du Cap poſſede ſur la riviere de Sel pluſieurs beaux jardins & de riches vignobles, & à quelque diſtance de la ville d'autres jardins, qu'il afferme & dont il tire quinze-cens florins par an. On encourage extrêmement ceux qui bâtiſſent près de la ville & à la campagne; la Compagnie donne gratis le terrein néceſſaire pour les maiſons, les cours & les jardins. Lorſque les maiſons ont paſſé à une ſeconde main, elles ſont chargées d'une rente fonciere, qui varie ſuivant qu'elles ſont neuves ou vieilles au tems qu'on les vend. Si elles ont été vendues neuves, elles doivent une rente du dixieme ou du vingtieme denier de ce qu'on croit qu'elles ſeront louées; ſi elles ſont vieilles, elles en payent le quarantieme denier. Il y a des Inſpecteurs ſur les cheminées pour prévenir le feu, & il eſt défendu aux Matelots & aux Hottentots de fumer dans les rues.

Gouvernement.

Le Gouvernement du Cap & de ce qui en dépend eſt entre les mains de huit Corps, établis par M. *Riebeek* & par ſes ſucceſſeurs, le Grand-Conſeil, le College de Juſtice, la Cour de Juſtice inférieure, la Cour des Mariages, la Chambre des Orphelins, la Chambre Eccléſiaſtique, le Conſeil de la Bourgeoiſie, & le Conſeil de la Milice.

Grand-Conſeil.

Le *Grand-Conſeil* eſt compoſé du Gouverneur, qui y préſide, & y a deux voix, & de huit des principaux Officiers qui ſont au ſervice de la Compagnie. Ce Conſeil de Police a le pouvoir de faire la paix ou la guerre avec

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

les Hottentots, & de régler tout ce qui regarde le Commerce, la Navigation, la ſûreté & les intérêts du Comptoir. Il repréſente en quelque maniere les Etats-Généraux & la Compagnie; il a correſpondance avec les Directeurs en Hollande, avec le Gouvernement à Batavia, & avec celui de Ceylon. Tout ce qui s'y paſſe, toutes les Lettres qu'il reçoit, toutes les copies de celles qu'il écrit, ſont fidélement conſervées par le Secretaire. La garniſon du Fort rend les honneurs militaires à chacun des Membres de ce Conſeil, toutes les fois qu'ils entrent ou qu'ils ſortent.

Cour de Juſtice. La Cour ou le *College de Juſtice* eſt preſque toujours compoſé des mêmes membres qui forment le Grand-Conſeil. Il connoît & juge de toutes les affaires importantes ſoit civiles ſoit criminelles. Quand une des Parties eſt un Européen qui n'eſt pas au ſervice de la Compagnie, les trois Bourguemaîtres régens du Cap, choiſis toutes les années parmi ceux qui ne ſont pas ſerviteurs de la Compagnie, ont entrée dans ce Conſeil, pour prévenir toute partialité. On peut appeller de cette Cour à la Cour ſuprême de Juſtice de Batavia, ou à la Cour ſuprême de Juſtice de Hollande. La Partie qui veut appeller doit mettre en dépôt entre les mains de la Cour du Cap cent florins, qui doivent reſter ſéqueſtrés juſqu'à la fin du procès, pour être alors remis à l'Appellant ſi la ſentence eſt révoquée, & au Répondant ſi elle eſt confirmée.

Cour inférieure de Juſtice. La *Cour inferieure du Juſtice* dépend de celle dont nous venons de parler. On regle dans ce Tribunal de petits différends, des batteries, de moindres fautes, des dettes qui ne paſſent pas cent écus. Il a pour Préſident un membre du Grand-Conſeil, qui eſt obligé de rendre compte au Conſeil ſupérieur de tout ce qui ſe paſſe dans cette Chambre. Il y a outre cela trois Bourgeois, & quatre Serviteurs immédiats de la Compagnie. Un des Bourgeois eſt toujours Vice-Préſident, & un des Serviteurs Secretaire. On change tous les deux ans les membres qui compoſent ce Corps, & c'eſt le Grand-Conſeil qui en choiſit de nouveaux; mais on a toujours ſoin de retenir deux ou trois des anciens membres, qui puiſſent indiquer aux nouveaux la maniere de procéder dans les affaires, & de finir celles qui ſont déja entamées. On garde dans ces deux Cours de Juſtice regiſtre & copie de toutes les procédures, & de toutes les ſentences que le Grand-Conſeil envoye de tems en tems en Hollande aux Directeurs de la Compagnie.

Cour des Mariages. La *Cour des Mariages* examine la légitimité des contrats de mariage, & expédie une permiſſion aux Paſteurs de publier les bans. Avant que les Parties contractantes ſe préſentent devant cette Cour, elles doivent paroître premierement devant le Gouverneur pour demander ſon conſentement. Il leur donne enſuite un ordre par écrit, adreſſé à la Cour des mariages, afin qu'elle faſſe enquête, l'aſſurant que de ſon côté il approuve le mariage, à condition qu'il n'y ait point de raiſon qui s'y oppoſe.

Chambre des Orphelins. La *Chambre des Orphelins* eſt compoſée de ſept perſonnes; d'un Préſident, qui eſt toujours le Vice-Préſident du Grand-Conſeil, de trois Serviteurs de la Compagnie, & de trois Bourgeois, qui ſont changés tous les deux ans. Le Vice-Préſident de cette Chambre eſt ordinairement un des Bourgeois. Le Secretaire eſt toujours un Serviteur de la Compagnie. Il doit prendre minute de toutes les procédures de la Cour, & tenir regiſtre de tout

tout ce qui s'y paſſe. Il a dixhuit florins par mois, outre quelques petits bénéfices. Un Orphelin ne peut point ſe marier avant l'âge de vingt-cinq ans, ſans le conſentement de cette Chambre. Section II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

La *Chambre Eccléſiaſtique* doit veiller ſur les Egliſes du Cap; elle eſt compoſée des Paſteurs, des Anciens & des Diacres de chacune des trois Paroiſſes, & elle décide en dernier reſſort non ſeulement des affaires temporelles des trois Egliſes, mais encore elle regle les cérémonies du Culte public. Le ſurplus des aumônes eſt employé ou à réparer les Egliſes, ou à entretenir les Ecoles. Toutes les affaires & les réſolutions de cette Aſſemblée ſont ſoigneuſement enregiſtrées, & on permet à chacun de lire ces Actes. Il y a outre ce Synode, un Conſiſtoire qui s'aſſemble de tems en tems dans chaque Paroiſſe. Cette Aſſemblée eſt compoſée de huit perſonnes; d'un Notable de la Paroiſſe, du Paſteur, des deux Anciens & des quatre Diacres. Quatre de ces membres ſont tirés du Corps des Bourgeois, & quatre ſont pris d'entre les Serviteurs de la Compagnie; le Paſteur eſt toujours compté au nombre de ces derniers. *Chambre Eccléſiaſtique.*

Lorſque les François Réfugiés vinrent s'établir au Cap, le Gouverneur *Simon vander Stel* établit dans chaque Colonie du Cap un *Conſeil de Bourgeoiſie*. Tous les deux ans les Bourgeois qui le compoſent ſont choiſis par le Grand-Conſeil, ſur les Liſtes préparées par les Bourgeois de chaque Colonie. Le Conſeil de la Bourgeoiſie du Cap n'a preſque aucune autorité, tout ce qui concerne la Colonie étant preſque réglé & déterminé par les différens Conſeils dont nous avons parlé. La fonction de cette Chambre eſt de conſulter enſemble ſur les intérêts communs des Bourgeois, & de propoſer les matieres diſcutées au Grand-Conſeil. Ce ſont auſſi eux qui collectent les impôts mis par le Grand-Conſeil ſur les Bourgeois. A-la-vérité les trois Bourguemaîtres régens ont beaucoup d'influence, puiſqu'ils ont ſouvent entrée dans le College de Juſtice, auſſi ſont-ils fort reſpectés. Le Conſeil de Bourgeoiſie dans les deux autres Colonies a beaucoup plus d'autorité & d'influence dans les affaires. Le *Land-Droſt*, ou Lieutenant de chaque Colonie, préſide dans le Conſeil, on y regle les dettes qui ne vont pas au-delà de cent-cinquante florins; on y examine & punit la plupart des crimes commis dans la juriſdiction de la Colonie. *Conſeil de Bourgeoiſie.*

Dans le tems que les Réfugiés François arriverent au Cap, le Gouverneur *Simon vander Stel* leva quelques Compagnies d'Infanterie & de Cavalerie, & établit deux *Chambres Militaires* pour les diriger. Il y a dix Commis à chacune de ces Chambres, & un Secretaire. Le Préſident de celle du Cap eſt toujours un membre du Grand-Conſeil; les autres membres ſont les principaux Officiers Militaires. Le *Land-Droſt* préſide dans la Chambre Militaire de Stellenboſch, qui eſt compoſée de neuf des principaux Officiers des troupes que l'on tient dans les deux Colonies de Stellenboſch & de Drakenſtein. Les troupes, dont on fait tous les ans la revue, ſervent à pourſuivre les Eſclaves fugitifs, & à veiller contre les entrepriſes des Hottentots. *Chambres Militaires.*

Les trois Montagnes qui forment la Vallée de la Table ſont celle de *la Table*, celle *du Lion* & celle du *Vent* ou *du Diable*. La premiere a mille-huit-cens-cinquante-ſept pieds de hauteur: les Portugais l'appellent *Tovoa* *Montagne de la Table.*

Section II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

de Cabo. Le centre de la vallée regarde du côté du Sud, & s'étend un peu au Sud-Ouëſt. Au ſommet on trouve quantité de ſources pures. Si on l'examine à quelque diſtance il paroît uni & plat & reſſemble à une table, ce qui n'empêche pas que de près il ne ſoit rabotteux & inégal; de loin la montagne paroît ſtérile & nue, mais de près on y découvre des arbres & de beaux pâturages. Au milieu de la montagne il y a une ouverture, dans laquelle croiſſent quantité de beaux arbres. C'eſt-là que viennent ſe réunir divers courans d'eaux, qui deſcendent des lieux plus élevés: ſans-doute que ce vaſte creux eſt formé par ces divers ruiſſeaux, qui ſe précipitant avec rapidité entraînent beaucoup de terre dans les vallées. Sur cette montagne on trouve deux grottes ou cavernes, dont l'une porte le nom d'Enfer, & l'autre celui de Paradis. C'eſt entre ces grottes qu'on a découvert une mine d'argent: les échantillons en furent envoyés en Hollande, mais on n'en tira pas une aſſez grande quantité d'argent pour engager la Compagnie à y faire travailler, ainſi on l'a négligée. Depuis le mois de Septembre juſqu'à celui de Mars, ſouvent même pendant le reſte de l'année, il paroît ſur le ſommet de la montagne un nuage blanc, duquel ſort comme d'une eſpece de ſouflet un vent furieux de Sud-Eſt, qui ébranle les édifices, ſubmerge les Vaiſſeaux qui ſont à l'ancre, & qui aſſez ſouvent cauſe de grands dommages aux bleds & aux arbres. Auſſitôt que les Matelots apperçoivent ce nuage, ils crient, *la table eſt couverte, il faut ſe préparer à l'orage*, & effectivement ils travaillent en diligence à ſe parer (*a*).

Montagne du Lion.

La Montagne du *Lion* eſt ſéparée de la premiere par une vallée profonde & aſſez étroite, que les Hollandois appellent *Kloof*. Elle regarde le milieu de la montagne de la Table à l'Ouëſt, & s'étend du côté du Nord; elle eſt contigue à la mer. Il y a dans la vallée une hutte deſtinée à loger deux ſentinelles, qui donnent avis au Gouverneur de tous les Vaiſſeaux qu'ils découvrent. Du haut de la montagne, qui de ce côté-là eſt ſi eſcarpée qu'on y monte par une échelle de corde, on apperçoit à la diſtance de douze lieues les plus petits Navires. Auſſitôt que celui qui eſt en ſentinelle au ſommet, découvre en mer quelque Bâtiment, il donne un ſignal à ſon camarade qui eſt au bas, qui part alors ſans délai pour le Cap. Cependant celui qui eſt en ſentinelle, tire un coup d'un canon qui eſt placé là exprès, & arbore le Pavillon des Etats; s'il découvre plus d'un Vaiſſeau, il tire auſſi plus de coups, & autant qu'il en apperçoit. Par ce moyen les divers Officiers du Cap ſont préparés à recevoir le Navire qui approche (*b*).

Lorſque les ſentinelles reconnoiſſent que ce ſont des Vaiſſeaux de la Compagnie qui font voile aux Indes, ils plantent le Pavillon de la République ou du Prince. Mais ſi ce ſont des Vaiſſeaux qui viennent des Indes, on plante deux pavillons, qui ne ſont pas faits comme ceux dont on vient de parler. Les Directeurs de la Compagnie en Hollande les changent toutes les années, & en envoyent au Gouverneur du Cap, qui a ſoin d'en faire tenir des modeles exacts & fideles au Général de Batavia, & celui-ci à ſon tour en

(*a*) *La Croix*, Vol. IV. p. 86. *Kolbe*, P. II. Ch. I. Vid. & *Ramuſio* Vol. I. p. 119. *Davity*, *Dapper*.

(*b*) *La Croix*, l. c. p. 28. *Kolbe*, ubi ſup. & al.

en fournit aux Capitaines de tous les Vaiſſeaux à leur départ des Indes. Par ce moyen, lorſque ces Capitaines ſont arrivés à la vue de la montagne du Lion, ils peuvent voir, en comparant les pavillons qu'ils y découvrent, & les modeles qu'ils en ont, ſi les Hollandois ſont toujours maîtres du Cap; car s'ils ſe trouvoient différens, ou qu'il n'y en eût point, ils devroient conclure que le Cap a été envahi par quelque ennemi, & en conſéquence prendre le large & ſe retirer comme ils pourroient. Dès que l'on découvre de l'Iſle de Robben, qui eſt à l'embouchure de la Baye de la Table, un Vaiſſeau, de quelque Nation qu'il puiſſe être, ſoit qu'il ne faſſe que paſſer, ſoit qu'il veuille aborder, on tire un coup de canon, & on arbore le Pavillon Hollandois.

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

Un peu derriere le *Kloof*, il y a un très-beau pâturage, & un autre derriere la montagne, où les habitans du voiſinage envoyent en commun leurs troupeaux. On pourroit y faire une belle Plantation; le terroir en eſt très-fertile, & les environs fourniſſent des ſources abondantes.

Le pied de la montagne qui vient aboutir à la mer, y forme une petite Baye ſur laquelle le Gouverneur *Simon vander Stel* avoit conſtruit un petit Fort, où il avoit mis quatre canons & quelques ſoldats, pour empêcher la contrebande & mettre le Cap à couvert de toute invaſion. Rien ne ſeroit en effet plus propre à favoriſer les deſſeins des ennemis, que les brouillards qui couvrent ces quartiers dans les mois de Juin & de Juillet; dans cette ſaiſon de petits Vaiſſeaux pourroient aiſément y prendre terre ſans être apperçus. *Adrien vander Stel*, ſon fils & ſon ſucceſſeur, regardant ces précautions comme peu néceſſaires, trouva à propos de faire retirer les canons, & depuis le Fort eſt tombé en ruine.

La Montagne du *Vent*, ainſi nommée dans tous les Actes & Contrats, & communément la montagne *du Diable*, s'étend comme celle du Lion le long de la mer; elle n'eſt ni auſſi haute ni auſſe vaſte que les deux premieres. Il y a de très-bons pâturages, & du ſommet on a une vue magnifique, on découvre des maiſons de campagne, des jardins, des vignobles, les montagnes du Tigre & les Déſerts voiſins (*a*).

Montagne du Vent.

Autour de la ville du Cap & dans la vallée de la Table, il y a quantité de beaux jardins & de ſuperbes campagnes bien entretenues. Le *Bois rond* & la *Nouvelle Terre* appartiennent à la Compagnie; ce ſont de beaux jardins. Dans l'un il y a une belle maiſon entretenue aux dépens de la Compagnie pour le plaiſir du Gouverneur. De belles ſources arroſent ces beaux lieux, & la Compagnie en tire un bon revenu. On a tranſplanté dans ces jardins des ſeps d'Europe, de Perſe & de pluſieurs autres Pays, avec les fruits les plus eſtimés, qui y viennent dans la derniere perfection. Au deſſous du nouveau jardin on trouve une belle campagne qui à cauſe de ſa fertilité a reçu le nom de *Pain & Vin*. La fameuſe braſſerie, établie par *Jacob Louwenz*, qui ſe tranſporta au Cap aux dépens de la Compagnie, pour y faire de la biere telle qu'on la fait à Deventer, eſt abondamment fournie d'eaux. Les diverſes ſources qui ſortent du côté du Sud-Eſt de la montagne de la Table, ſe réuniſſant au pied forment un grand ruiſſeau, qui va ſe jetter dans la riviere de Sel.

Bois rond & Nouvelle Terre.

Près

(*a*) *La Croix*, l. c. p. 37. *Kolbe*, P. II. Ch. I. *Ramuſio* &c.

Section II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

Près de la colline du Bois, le Gouverneur *Vander Stel* a fait bâtir une ſuperbe maiſon de campagne, qu'il appella *Conſtantia* du nom de ſa femme. Cette maiſon a la plus belle vue qu'on puiſſe deſirer, entre autres ſur la vallée de la Table. Derriere la montagne du Bois il y a un chemin très-rude, qui paſſe par des montagnes pierreuſes & conduit à la Baye du Bois, ainſi nommée parcequ'elle eſt bornée par un grand Bois, où l'on n'en coupe qu'en cas de néceſſité, le bois étant rare & cher au Cap. Du côté de la fauſſe Baye, la Compagnie poſſédoit autrefois beaucoup de terres, où elle entretenoit de grands troupeaux, mais elle s'en eſt défaite, auſſi-bien que de pluſieurs autres maiſons & poſſeſſions deſtinées au même uſage. Elle trouve mieux ſon compte à tirer les viandes dont elle a beſoin, de quatre boucheries privilégiées. C'eſt dans ces quartiers que le Gouverneur *Simon vander Stel* s'étoit approprié un terrein de près de trois journées de tour, il y avoit fait bâtir diverſes maiſons & une poiſſonnerie près de la Baye de la Chaux.

Conſtantia.

Montagnes des Tigres.

Toutes les montagnes voiſines, de l'Ouëſt à l'Eſt, ſe nomment les *Montagnes des Tigres*, parceque de loin elles paroiſſent de la couleur à peu près de la peau de ces animaux. Elles paſſent pour les plus fertiles du Cap. Toutes les terres ſont bien cultivées, à l'exception d'un petit morceau, où il y a une ſource, qui dans la ſaiſon ſeche fournit de l'eau aux habitans, & par cette raiſon la Compagnie ne l'accorde à perſonne. Ces montagnes ſervoient autrefois de retraite aux daims, & on prétend qu'elles doivent leur fertilité à ces animaux; & c'eſt une choſe remarquable, que tous les lieux que ces animaux fréquentent ſont fertiles. Il y a-là plus de vingt belles maiſons de campagne, compoſées de jardins, de vergers, de vignes, de champs, de prairies &c. c'eſt ſur ces montagnes qu'on voit les plus nombreux troupeaux; car un Hollandois qui n'a pas une centaine de bœufs, & cinq ou ſix fois autant de brebis ne paſſe pas pour aiſé. Il y en a qui ont juſqu'à mille brebis & deux ou trois-cens bœufs. Dans les commencemens les habitans du Cap tiroient des chevaux de Perſe; ils y ont ſi fort multiplié, qu'on en a vu donner trois beaux & vigoureux pour dix-huit eſcalins de Hollande.

Montagne des Vaches.

La Montagne des *Vaches*, ſituée au Nord de celles des Tigres, eſt à ſix lieues du Cap, l'eau y eſt encore moins abondante & le terroir n'en eſt pas à beaucoup près ſi fertile, auſſi n'y a-t-il pas autant d'habitans ni de beſtiaux à proportion.

Montagne Bleue.

La Montagne *Bleue* eſt encore plus au Nord, & à huit lieues du Cap. On lui a donné ce nom, parcequ'étant vue à une certaine diſtance en mer, elle paroît de cette couleur. La bonne eau y manque auſſi, mais le terroir y eſt fertile; on y voit beaucoup de cerfs & d'éléphans, dont les peaux ſervent aux habitans à faire un bon commerce.

La Colonie du Cap eſt ſéparée de celle de Stellenboſch par des ſables; en 1712 le Grand-Conſeil en étendit les limites juſqu'à la Riviere du *Banc des moules*. Cette riviere n'eſt qu'un torrent formé par les pluies, qui ſe réuniſſant vont enfin ſe jetter dans la riviere de Sel. La ſource de celle-ci eſt au ſommet de la montagne de la Table. Dans ſon cours elle reçoit divers ruiſſeaux & arroſe de fertiles campagnes, & entre autres le Jardin de la Compagnie, appellé le Bois rond. Les eaux de cette riviere ſont claires & très-pures.

pures. Le nom de Riviere de Sel ne lui vient, que de ce que l'eau de la mer s'y mêlant dans ſon embouchure lorſque la marée eſt haute, lui donne un goût ſalé. SECTION II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

Les Eaux des montagnes de la Table, du Lion, du Vent, & des Vallées voiſines différent de couleur & de goût, il y en a de chaudes & de froides, de peſantes & de légeres. Celles qui ont leurs ſources au ſommet des montagnes, ſont preſque toutes très-belles & très-claires; & comme dans leur cours elles paſſent ſur des cailloux, & ſur des rochers ſouvent eſcarpés, elles deviennent toujours plus pures & plus ſaines à meſure qu'elles s'éloignent de leur ſource; mais celles qui ſortent du côté des montagnes, & qui ne ſe précipitent pas ainſi, ſont d'un rouge obſcur, ou de la couleur de la marcaſſite de fer. Telle eſt l'eau du petit ruiſſeau, qui ſortant des montagnes de pierre paſſe au travers des Vallées du Buffle & du Sable, & va ſe décharger dans la fauſſe Baye. Il y en a auſſi pluſieurs dont les eaux ſont noirâtres, couleur qu'elles contractent ſur les terres & ſur les marais où elles paſſent. On trouve un ruiſſeau qui traverſe le Stellenboſch pour ſe rendre dans la riviere du même nom, qui eſt de cette couleur, auſſi-bien qu'un autre qui vient du *Moddergat* ſe décharger dans la même riviere. *Diverſité des Eaux du Cap.*

Les ſources que fourniſſent les rochers & les montagnes conſervent en général leur douceur ſans aucun changement. D'autres perdent la douceur qu'elles ont à leur ſource, deviennent ſomaches dans leur cours, & perdent en même tems leur limpidité. On en voit qui perdant leur fluidité ſe changent en ſel. Il y a même quelques ſources qui produiſent des eaux ſomaches, qui cependant peuvent encore ſe boire & ſont aſſez ſaines. Les montagnes & la Vallée du Tigre fourniſſent beaucoup de ſources de ce genre. Les eaux, qui coulant avec rapidité des montagnes paſſent par des lieux couverts d'arbres, dont l'ombrage empêche les rayons du Soleil de les échauffer, ſont extrémement fraîches, & ne perdent cette fraîcheur dans les vaiſſeaux qu'avec le tems. Le Cap fournit auſſi des eaux chaudes, & même brûlantes; il y a deux Bains chauds à trente lieues du Cap.

Les eaux du Cap en général paſſent pour être les plus ſaines du monde. Les Chirurgiens du lieu recommandent à leurs malades d'en boire, préférablement au vin & à toute autre liqueur. Tous les Vaiſſeaux Danois qui viennent des Indes ont ordre de mouiller au Cap, & d'y remplir un grand tonneau d'eau pour le Roi, l'eau du Cap étant regardée à la Cour de Danemarc, comme la plus légere, la plus pure, la plus agréable & la plus ſaine qu'il y ait au Monde.

Au-delà des montagnes de pierre il y a pluſieurs ſources qui arroſent les environs. *Vander Stel* a trouvé ſur ces montagnes une très-belle carriere, dont les pierres valent le marbre, & dont on fait beaucoup de marches d'eſcalier, & des carreaux pour parqueter les chambres.

La Colonie de *Stellenboſch* a été fondée ſous le Gouvernement & par les ſoins de *Simon vander Stel*. Ce quartier, couvert d'arbres & de buiſſons, fut d'abord appellé la Forêt ſauvage. *Stellenboſch* eſt le principal village. On y avoit élevé une Egliſe & un Edifice pour le Conſeil, mais en 1710 tout fut réduit en cendres par accident. Cependant en moins de quatre *Colonie de Stellenboſch.*

Section II.

Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.

ans, excepté l'Egliſe & la Maiſon du Conſeil, tout fut rebâti. On donna à cette Colonie le nom de ſon fondateur, en y ajoutant celui de *Bois*.

Cette Colonie eſt ſéparée du Cap par un Déſert ſablonneux. Elle eſt diviſée en quatre parties, *Stellenboſch*, *Moddergat*, *Hollande Hottentote*, & *Bottelary*.

Au milieu du Déſert dont nous venons de parler, on trouve une éminence appellée la *Tête de Stellenboſch*, ſur laquelle il y avoit autrefois un canon & un pilier pour y élever un étendard, afin de donner aux Colonies le ſignal de l'approche de quelque ennemi; mais depuis que les Hollandois ont cru être aſſez bien établis pour n'avoir rien à craindre, le canon a été tranſporté au Fort. Il y a deux chemins qui menent du Cap à la Hollande Hottentote; l'un eſt au travers des collines de ſable par la grande vallée du Tigre, delà on vient au quartier appellé Stellenboſch; c'eſt le plus commode. L'autre paſſe par le Kloof, & au travers d'une montagne qui n'a point encore de nom; quoique plus difficile, il eſt plus agréable pour la vue; on découvre le Plat-pays, la Baye de la Table, & la fauſſe Baye, auſſi-bien que le Moddergat.

Fauſſe Baye.

La *fauſſe Baye* eſt formée par une chaîne de montagnes. Celles qui ſont à l'Eſt ſont appellées les montagnes de la Hollande Hottentote. Celles qui ſont à l'Ouëſt, près de la montagne de pierre, ont reçu le nom de montagnes de Norvege, à cauſe de la reſſemblance qu'elles ont avec celles qui bordent ce Pays. Elles s'étendent ſix lieues dans la mer, où elles finiſſent en pointe. Celles de la Hollande Hottentote ſont plus hautes que celle de la Table. On y apperçoit auſſi, pendant que les vents de Sud-Eſt ſoufflent, un nuage blanc. On appelle *Hanglip* la montagne qui termine la Baye de ce côté-là. On lui a donné ce nom de *levre pendante*, parce qu'effectivement elle reſſemble à une levre qui pend ſur le menton. La Baye a dix lieues de circuit. D'abord on s'étoit imaginé que le fond étoit pierreux, & que par conſéquent on n'y pouvoit jetter l'ancre; mais ayant découvert que c'étoit un préjugé, on donna à cette Baye le nom de fauſſe. En 1709 un Capitaine l'examina avec beaucoup de ſoin par ordre du Gouverneur *Louis van Aſſeburg*, & il trouva que le fond en étoit très-bon pour l'ancrage. Au milieu de cette Baye il y a un grand rocher, & l'on a jugé que c'etoit ce qui avoit donné lieu au bruit qui s'étoit répandu. A-la-vérité les Vaiſſeaux ne ſauroient ſe mettre à couvert dans cette Baye des vents de Sud-Eſt; on y a vu ſouvent des ancres & des cables briſés par la fureur des tempêtes. On pêche dans cette Baye une grande quantité d'excellens poiſſons, on en voit une grande abondance à l'embouchure des rivieres de Stellenboſch & de celles de la Hollande Hottentote. Mais l'endroit où il y en a le plus, eſt un lieu appellé *de Viſch-hoek*, préciſément au-deſſous du roc, nommé *Hanglip*. Cette Baye pourroit aiſément fournir toute la Colonie de poiſſon ſi l'on avoit ſoin de ménager la pêche.

Au mois de Novembre 1710 il y eut un vent de Sud-Eſt ſi furieux, que les eaux de la Baye monterent à une hauteur prodigieuſe, & jetterent ſur les terres pluſieurs milliers de boiſſeaux de poiſſon, ſouvent la mer couvre la vallée du Bœuf marin, & laiſſe auſſi une grande quantité de poiſſon. Autrefois on y voyoit communément un animal amphibie, que les Hollandois ap-

appellent Vache marine; mais ces animaux ſe ſont retirés plus loin, à cauſe du grand carnage qu'en firent les premiers Colons. Section II.

On a donné le nom de Hollande Hottentote à ce Canton, parce qu'il parut très-propre à élever les troupeaux de la Compagnie. Au milieu s'éleve une montagne qu'on appelle la montagne aux Brebis. Toute l'année elle eſt couverte de pâturages & de troupeaux qui y paiſſent. Le terroir eſt très-fertile, tout ce qu'on y plante ou y ſeme vient en perfection, & c'eſt la partie la plus agréable & la plus commode de tout le Stellenboſch. Dans les commencemens de la Colonie on avoit bâti un Fort quarré de terre ſur le bord de la mer, défendu de quatre pieces de canon; c'étoit pour mettre l'habitation à couvert des attaques des Hottentots, & pour avertir le Cap de l'approche de quelque ennemi; mais depuis longtems on a tranſporté les canons à la Citadelle, & démoli le Fort dont il reſte à peine la moindre trace. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

Au commencement il y avoit dans ce quartier beaucoup de lions, de tigres, d'éléphans, de rhinocéros & d'autres bêtes ſauvages, mais le bruit des coups de fuſil les a ſi bien épouvantés, qu'aujourd'hui on n'y rencontre que des cerfs, des daims & des chevres.

Ce Pays eſt arroſé par trois rivieres, qui tirent leur ſource des montagnes voiſines. La premiere & la plus conſidérable vient de la montagne qu'on appelle *Retourne*, nom qui lui a été donné à cauſe d'un ſentier qu'on y trouve pour aller à la Colonie de Drakeſtein, ce chemin faiſant tant de tours & de détours, à cauſe des rochers & des précipices qui empêchent le paſſage, qu'il ſemble ſouvent qu'on retourne ſur ſes pas. Cette riviere ſe déborde aſſez ſouvent dans la ſaiſon pluvieuſe, & reſte quelquefois à ſec pendant les chaleurs. *Adrien vander Stel* fit creuſer un baſſin large & profond au pied de la montagne, pour recevoir la plus grande partie des eaux qui tomboient de ce côté. Par ce moyen il empêchoit qu'elles n'inondaſſent ſes terres durant les pluies, & il leur en fourniſſoit pendant la ſéchereſſe. Cette riviere & les deux autres qui n'ont point encore de nom & tirent auſſi leur ſource des montagnes, ſe déchargent dans la fauſſe Baye.

Le Quartier du *Moddergat* eſt ſitué au Nord de la Hollande Hottentote, entre le quartier de Stellenboſch & la riviere de ce nom. Le terroir y eſt très-fertile, les maiſons y ſont nombreuſes & belles, l'Art & la Nature y brillent autant que dans les autres Colonies. Dans la ſaiſon des pluies divers ruiſſeaux ſe débordent, enſorte que tout commerce entre les habitans eſt ſuſpendu. Quelquefois ces débordemens ſont ſi ſoudains & ſi violens, qu'ils cauſent beaucoup de perte. Quoiqu'il fût aiſé de remédier à la plupart de ces inconvéniens en conſtruiſant des ponts, & que même ni l'argent ni le bois ne leur manquent pas, on ne ſauroit néanmoins leur perſuader d'employer un remede ſi naturel. *Quartier du Moddergat.*

Le Quartier du *Stellenboſch* propre eſt de la méme étendue que la Hollande Hottentote, & il n'eſt ni moins fertile ni moins agréable. Les montagnes reſſemblent beaucoup ſoit pour la hauteur ſoit pour la forme à la montagne de la Table; pendant que les vents de Sud-Eſt regnent, elles ſont auſſi couvertes d'un nuage blanc, mais ces vents s'y font ſentir tout différemment que dans la vallée de la Table. Là ils ſouffient jour & nuit, & ils ne ſont tranquilles que pendant deux heures, une heure environ le midi, & une Stellenboſch.

Section II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

heure environ minuit; au-lieu que ſur les montagnes de Stellenboſch ils baiſſent ſur le ſoir, & reſtent parfaitement tranquilles juſqu'après minuit. Les montagnes ſont couvertes de bois, & ſur le ſommet il croît quantité d'herbes excellentes, & de fleurs qui brillent des plus belles couleurs. Il y a quelques-unes des herbes qui ſont fort extraordinaires, & qui ont peut-être des propriétés inconnues, qui ſeroient d'uſage. Les vallées ſont ornées de champs, de vignes & de jardins. Les maiſons ſont également commodes & belles; il y a ſur les bords de la riviere de Stellenboſch pluſieurs magnifiques campagnes, & toute la Colonie de ce quartier eſt dans la ſituation la plus floriſſante. La riviere a ſa ſource ſur les montagnes, & après avoir reçu dans ſon cours les divers ruiſſeaux qui arroſent le Moddergat, elle va ſe décharger dans la fauſſe Baye. La Colonie avoit conſtruit un pont ſur cette riviere, mais il étoit étroit & mal entendu; un riche particulier, qui avoit à cœur l'intérêt public, offrit d'en bâtir à ſes propres frais un autre également ſpacieux & commode; ſon offre fut acceptée, à condition cependant qu'il ne pourroit jamais exiger de péage de perſonne qui voudroit profiter de ſon pont. Cet ouvrage fut exécuté, & eſt en très-bon état.

Bottelary. Le Quartier le plus ſeptentrional de la Colonie de Stellenboſch, eſt celui qui ſe nomme *Bottelary*, le quartier de Stellenboſch le borne au Midi, il a le Drakenſtein à l'Eſt & au Nord-Eſt, au Nord la riviere du Banc des moules, & la Tête de Stellenboſch à l'Oüeſt. Dans ce ſeul quartier on amaſſe plus de foin que dans tout le reſte du Cap enſemble. Dans preſque tous les autres endroits l'herbe ſe conſume ſur le pré. La montagne qui ſépare ce quartier de celui de Drakenſtein, ſe nomme la montagne des Chevaux, parcequ'autrefois elle nourriſſoit beaucoup de chevaux ſauvages. Il y a un autre monticule, qu'on appelle la Montagne de *Joſſe*, à cauſe d'un nommé *Joſſe* qui y a le premier habité. Il y a ſur cette colline une grande quantité de vignes & de vergers.

La Compagnie avoit autrefois dans ce quartier diverſes fermes pour élever des beſtiaux, dont le ſoin étoit commis à ceux qui poſſédoient des terres dans le voiſinage. Mais ces fermiers fraudoient ſi étrangement la Compagnie, qu'elle s'eſt déterminée à vendre toutes ces terres. L'eau de pluie qui croupit dans les petits lacs & dans les foſſés de ce Diſtrict, devient ſomache pendant les chaleurs, cependant les habitans ſont quelquefois obligés de faire uſage d'une ſi mauvaiſe boiſſon, faute d'en avoir de meilleure. Le bois n'y eſt pas plus abondant que l'eau. La Compagnie en diſtribuant les terres, ordonna aux particuliers d'entretenir un certain nombre d'arpens de bois, ſous peine aux contrevenans de voir leurs biens confiſqués. Mais cet ordre n'a point été exécuté. La Compagnie cependant y a planté beaucoup de chênes qui ont très-bien réuſſi, mais il y a une défenſe expreſſe d'en couper ſeulement une ſimple branche, ſous peine d'être fouëtté par la main du Bourreau.

Colonie de Drakenſtein. La Colonie de *Drakenſtein* fut fondée en 1675, ſous le Gouvernement de *Simon vander Stel*, qui lui donna ce nom pour faire honneur au Baron de *Rheede*, Seigneur de Drakenſtein dans la Province de Gueldre. En ce tems-là grand nombre de François réfugiés en Hollande furent recommandés par les Etats-Généraux à la Compagnie, qui les fit conduire à ſes frais au Cap.

Cap. Ce quartier leur fut assigné. Ils y trouverent divers Artisans & Ouvriers, qui ayant fini le tems de leur engagement avec la Compagnie s'étoient retirés de son service & y avoient déja cultivé quelques terres. La plupart de ceux qui habitent le Drakenstein sont d'origine Françoise, on en trouve pourtant qui sont d'extraction Allemande. Section II. *Etablissemens des* Hollandois *au* Cap &c.

Ce Quartier, qui est d'une plus grande étendue que les XVII. Provinces, est borné au Sud par la montagne Retourne; à l'Est par une longue chaîne de montagnes, qu'on nomme les monts de Drakenstein; du Nord-Ouëst il s'étend jusqu'à la Baye de Saldanha; & la montagne des Chevaux le termine à l'Ouëst, & le sépare du district de Bottelary. Quelque étendue qu'ait cette Colonie, elle n'a proprement ni villages ni maison publique où puissent s'assembler ses Magistrats; ils se rendent pour cet effet à Stellenbosch, où ils siégent avec ceux de ce bourg. Une Eglise & un Moulin à eau sont les seuls bâtimens publics qui s'y trouvent. L'Eglise est presque au milieu de la Colonie, & à environ à quatorze lieues du Cap. C'est un bâtiment fort chetif; la muraille n'a que quatre pieds de hauteur, tout le reste est de jone; en dedans on ne voit aussi que du jone, des murailles qui ne sont point plâtrées, des bancs faits très-grossiérement, une chaire & un pupitre des plus chetifs.

Il y a un grand nombre de fermes; & quelques belles maisons, mais en petit nombre. Les Réfugiés eurent beaucoup de peine pour s'établir, & furent obligés de faire des dettes, dont ils ne sont pas même tout-à-fait délivrés; si quelques-uns ont été en état de bâtir de belles maisons, les autres ne sont pas fort bien logés; une chambre pour eux & une étable pour leurs troupeaux, voilà quelles sont leurs maisons.

La riviere de la Montagne, ainsi nommée parcequ'elle vient des montagnes après avoir arrosé la plaine, va passer près de l'Eglise, & reçoit dans son cours divers ruisseaux, qui en font une riviere considérable. On voit un grand nombre de très-belles fermes sur ses deux bords, éloignées les unes des autres d'une lieue ou d'une demi-lieue au moins. Cependant les propriétaires se plaignent d'être trop à l'étroit, & de n'avoir pas assez de pâturages pour leurs troupeaux. Quoique la partie du Drakenstein, qui est entre la montagne Retourne & l'Eglise, soit pierreuse & coupée de montagnes, elle ne laisse pas de produire en abondance tout ce que peut produire le Cap. Les montagnes sont, comme la plupart de celles qui environnent le Cap, couvertes de neiges pendant les mois d'Hiver, & souvent depuis le mois de Juin jusqu'à celui de Septembre.

En allant de la montagne Retourne à l'Eglise, on trouve à gauche un chemin qui conduit à Stellenbosch; les habitans du voisinage lui ont donné le nom de *Bangen-hoek*, ou lieu d'angoisse; on y voit souvent des lions, des tigres & d'autres animaux semblables; outre cela il est escarpé, raboteux & étroit, & passe par des endroits environnés de précipices affreux. Il n'y a point, dans tout le Cap, de route où l'on coure plus de risque, principalement lorsqu'on est à cheval; car alors le cheval rue, saute, se cabre, souvent même se jette dans un précipice à l'approche d'une de ces bêtes féroces. C'est neanmoins sur ce chemin Bangen-hoek.

Section II.

qu'on voit plusieurs belles maisons de campagne, entre autres celle du Land-Droſt de Stellenbosch.

Etablissemens des Hollandois au Cap &c.

La *Vallée de Simon* est ainsi nommée à l'honneur du Gouverneur *Simon vander Stel*, qui l'accorda à M. *Blesius*, Fiscal indépendant du Cap; on y voit des champs de bled, des vignes & des jardins. La Compagnie ayant en 1707 ordonné que les Bourgeois seuls pourroient faire négoce en vin, en bled & en bestiaux, M. *Blesius* vendit cette terre à un de ses domestiques favoris, pour la somme de vingt-quatre-mille florins, payables en douze ans, chaque année deux-mille florins. A l'extrémité de la Vallée de Simon, on rencontre une montagne, qui à cause de sa hauteur a été appellée la Tour de Babel. Le terroir en est très-fertile, & produit en abondance du bled & du vin.

Vallée de Simon.

Marché. Montagne de la Perle.

Sur une Terre contigue à l'Eglise, on tient une espece de Marché, où l'on vend des épiceries, des merceries & autres petites choses pour l'usage domestique. Ces Marchands font leur provision au Cap. Des deux côtés de l'Eglise, & sur le chemin de la riviere de la montagne, il y a plusieurs terres bien cultivées, & delà jusqu'à la *Vallée du Charron*, & à la montagne *de la Perle*. Cette montagne a été ainsi nommée, à cause d'un gros rocher qu'il y a au sommet, que le commun-peuple s'imagine ressembler à une perle. Cette montagne fournit des pierres propres à faire des meules de moulin. Le Gouverneur *Simon vander Stel* en fit tailler un grand nombre, pour en fournir aux divers moulins de la Colonie.

La Riviere de la montagne arrose la *Vallée du Charron*, qui a reçu son nom d'un Charron de profession, qui s'y est établi le premier. Cette riviere, après y avoir fait quantité de tours & de détours, traverse plusieurs Contrées des Hottentots, & va se décharger dans la Baye de Ste. Hélene à cent lieues de sa source. Elle est basse en Eté, mais en Hiver, grossie par les torrens, elle se déborde & inonde les campagnes voisines. Plusieurs personnes qui ont voulu tenter le passage en Hiver y ont péri, & à peine se passe-t-il une année qu'il n'y arrive quelque malheur, souvent même elle coupe toute communication, & empêche les habitans d'aller à l'Eglise. La Colonie a depuis longtems une bonne somme d'argent destinée à faire quelque ouvrage utile au Public, cependant on ne s'est pas encore mis en devoir de bâtir un pont sur cette riviere.

Nombre de Hottentots qui habitoient dans cette vallée, l'abandonnerent & se retirerent plus avant dans le Pays, à l'apparition des Cultivateurs Européens, cependant leurs Plantations & leurs maisons n'étoient pas encore achevées en 1713.

Château de Riebeck.

Le *Château de Riebeck* est une montagne fort haute & fort escarpée, qui a pris son nom de M. *Riebeek*, premier Gouverneur du Cap. Il y a sur cette montagne & dans la vallée qu'elle forme diverses Plantations qui ont très-bien réussi, & on y en auroit fait un plus grand nombre s'il y avoit de l'eau, mais on n'y en a découvert qu'une seule source. On en a joui en commun, jusqu'à ce qu'un homme qui demeuroit sur la montagne des Chevaux, en a obtenu la propriété du Gouvernement, & depuis les autres ont été obligés de se servir d'eau de pluie. Au commencement on y éleva des barraques pour cent hommes, & des écuries pour autant de chevaux, & on y pla-

plaça un gros canon, pour donner le ſignal en cas d'attaque; mais dès que le Gouvernement eut fait alliance avec les Hottentots, le détachement fut rappellé, & le canon tranſporté au Cap. Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

A une journée du Château de Riebeek, en tirant au Nord, on arrive dans une Contrée qu'on appelle les *Vingt-quatre-rivieres*, à cauſe de la grande quantité de ruiſſeaux dont elle eſt arroſée. Le terroir y eſt ſi fertile, qu'il rend vingt-cinq & même ſouvent trente pour un. Ce quartier a une grande abondance d'eau & de pâturages. On n'y donne aucune terre en propriété, deſorte qu'on n'y a pas bâti de maiſons conſidérables. *Vingt-quatre rivieres.*

Les *Montagnes de miel* dépendent auſſi de la Colonie de Drakenſtein. On leur a donné ce nom, à cauſe de la grande quantité de miel que les abeilles dépoſent dans les fentes des rochers. Les Hottentots graviſſent au riſque de leur vie ſur les endroits les plus eſcarpés de ces montagnes, pour amaſſer du miel & de la cire, qu'ils apportent au Cap, où il les changent pour du tabac, de l'eau-de-vie, de la verroterie & autres bagatelles. *Montagnes de miel.*

Il n'y a d'Européens ſur ces montagnes & aux environs, que des Bergers, qui ſont dans le même cas que ceux des Vingt-quatre-rivieres par rapport aux terres. Ils ne profitent point même de la liberté qu'on leur accorde de ſemer du bled pour leur uſage. Ils ne mangent point de pain, mais ils y ſuppléent en mangeant un morceau de bœuf ou de mouton, avec de la venaiſon fumée ou ſéchée en guiſe de pain. Ils ſont ſains & ne ſont pour ainſi dire ſujets à aucune maladie; leur boiſſon ordinaire eſt de l'eau, du lait, & une eſpece de biere de miel.

A une journée des montagnes de miel on trouve les montagnes du *Piquet*, nom qui leur a été donné à cauſe d'une partie de Piquet que jouerent les Européens qui les premiers s'avancerent juſques-là; cette partie dura toute la journée, les habitans ſont auſſi tous Bergers, & comme ceux des montagnes de miel ils viennent vendre leurs beſtiaux au Cap. Ils vivent en bonne intelligence avec les Hottentots.

La derniere Colonie du Cap & la plus nouvelle eſt celle de *Waweren*, commencée en 1701 ſous le Gouvernement de *Guillaume vander Stel*, qui lui donna ce nom en l'honneur de la famille des *Van Waweren* d'Amſterdam, à qui il étoit allié. Elle eſt à vingt-cinq ou trente lieues du Cap, à l'Eſt; elle eſt ſéparée du Drakenſtein par la montagne de Sable rouge. Elle n'a pas encore de bornes fixes. *Colonie de Waweren.*

La montagne du Sable rouge eſt très-haute & très-eſcarpée, & ſon ſommet a la forme d'un pain de ſucre. Pour l'ordinaire on décharge les chariots au pied de la montagne, on les démonte, & le tout eſt mis ſur le dos des conducteurs & de l'attelage. Le chemin y eſt très-étroit & pierreux, & dans quelques endroits étrangement reſſerré par les arbres qui le bordent de part & d'autre. Près de cette montagne eſt un quartier qu'on nomme la *Terre noire*. Le terroir y eſt très-fertile, tout ce que l'on y a ſemé a réuſſi parfaitement, & les terres promettent de ne le céder en rien aux meilleures du Cap. Les habitans n'y poſſedent rien en propre; ils ſont obligés de renouveller tous les ſix mois leurs baux avec le Gouverneur. Auſſi n'y a-t-il que des pâturages, & leurs maiſons ne ſont que de ſimples cabanes. Ils n'ont point d'Égliſe, & il faut qu'ils aillent à Drakenſtein ou au Cap, lorſqu'ils

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

qu'ils veulent aſſiſter au Culte public, ſe marier ou faire baptiſer leurs enfans. A l'égard du Civil & du Criminel, ils dépendent uniquement des Magiſtrats de Stellenboſch. Le Pays eſt très-bien pourvu d'eau, & il y a deux ſources d'eaux minérales & chaudes. L'une eſt ſi brûlante qu'on ne peut s'y baigner que lorſqu'elle a parcouru une couple de lieues de Pays. Cependant cette ſource, qui paroît avoir de merveilleuſes propriétés, eſt négligée pour une autre, qui n'en eſt pas loin, à deux lieues derriere les montagnes de la Hollande Hottentote. Cette ſource avec les terres adjacentes, qui ſont très fertiles & bien cultivées appartiennent à *Appel*, à qui le Gouverneur *Louis van Aſſeburg* les a données en propriété, & qui y gagne beaucoup.

Animaux du Cap.

En parlant des Animaux du Cap, nous éviterons autant qu'il ſera poſſible, de faire la deſcription de ceux qui lui ſont communs avec les autres parties de l'Afrique, & ne parlerons que de ceux qui ont quelque choſe de particulier. On en trouve dans les Contrées des Hottentots une grande variété.

Le Lion.

Le *Lion*, le premier en dignité, eſt également fier & terrible, tout exprime la force de ſon corps; ſa chair a beaucoup le goût de venaiſon, & elle n'eſt pas mauvaiſe.

Le Léopard, la Panthere & le Tigre.

Le *Léopard*, la *Panthere* & le *Tigre* ſont des animaux de la même nature; ils ne différent que pour la grandeur, & pour la forme & la couleur de leurs taches; ils ſont très-féroces & cruels. Leur chair eſt fort blanche, tendre & de bon goût, & même d'un goût plus délicat que celui du veau le plus exquis.

L'Eléphant.

Les *Eléphans* du Cap ſont plus grands qu'en aucun Pays, & leur force eſt proportionnée à leur groſſeur; leurs dents peſent de ſoixante à ſix-vingt livres. Leur chair eſt extrémement groſſiere, & les Européens n'en mangent que dans une grande néceſſité. Ils marchent très-vîte, & ils dorment couchés par terre.

Le Rhinocéros.

Le *Rhinocéros* a le nez très-fin, c'eſt l'ennemi déclaré de l'éléphant; il a la peau ſi dure & ſi épaiſſe, qu'il eſt bien difficile de la percer avec le couteau le plus pointu. La corne qu'il a ſur le nez, avec laquelle il ouvre le ventre à un éléphant pris à l'improviſte, ne peut réſiſter à l'attouchement du poiſon. Lorſque les Européens peuvent avoir de ſon ſang frais, ils le pendent au Soleil pour le faire ſécher; c'eſt un ſpécifique admirable contre les obſtructions & pour conſolider des plaies internes; on le prend dans du vin, du thé ou du caffé. Sa chair eſt bonne.

Les Chiens Sauvages.

Outre les diverſes eſpeces de chiens de l'Europe & le chien domeſtique des Hottentots, il y a des *Chiens Sauvages*, qui comme le *Mebbia* de Congo, ſont ennemis mortels de tous les autres quadrupedes. On les voit courir par troupes de trente, quarante, & quelquefois même en plus grand nombre. Ils ne craignent point d'attaquer les lions & les tigres, & par leur nombre ils remportent d'ordinaire la victoire. Les Européens & les Hottentots, lorſqu'ils apperçoivent ces animaux à la chaſſe, les ſuivent, & prennent de leur capture. Les Hottentots mangent ces viandes, mais les Européens les ſalent & les donnent à leurs Eſclaves.

Le Loup-Tigre.

Il y a au Cap des Loups qui ſont comme ceux de l'Europe, & il y en a une autre eſpece qu'on appelle *Loup-Tigre*. Il eſt de la taille d'un chien ordinaire, quelquefois plus gros. Sa tête eſt large comme celle des dogues.

Il

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

Il a les mâchoires groſſes, auſſi-bien que le muſeau & les yeux. Ses dents ſont fort tranchantes. Son poil eſt friſé, & tacheté comme celui du tigre; ſa queue eſt courte. Le lion, le tigre & le léopard lui donnent ſouvent la chaſſe & le pourſuivent juſques dans ſa taniere, étant ſes ennemis mortels.

Les *Buffles* du Cap ſont plus gros que ceux que l'on a en Europe; il eſt difficile de les tuer ſans le ſecours d'une bonne arme à feu; leur chair n'eſt ni ſi graſſe ni ſi tendre que celle des bœufs ordinaires. *Les* Buffles.

L'*Elan* peſe environ quatre-cens livres, & eſt plus gros que celui d'Europe ou d'Amérique. La chair bouillie ou rotie a le goût de bon bœuf. L'Elan.

L'*Ane ſauvage* a au milieu du dos une raye noire, de laquelle de côté & d'autre il en ſort un grand nombre d'autres de diverſes couleurs, blanches, jaunes, chatains; il eſt ſi vîte qu'il n'y a pas de cheval au monde qui puiſſe lui être comparé, & par cette raiſon il eſt très-difficile à prendre. L'Ane ſauvage.

On trouve dans les Pays du Cap des *Chevaux ſauvages*, mais il n'y en a jamais eu qui ait été élevé dans le Colonies: dès les commencemens on en a tiré de Perſe. *Les* Chevaux ſauvages.

Le *Cheval marin* dont nous avons fait la deſcription ailleurs, ſe trouve en aſſez grande quantité au Cap. La chair de cet animal eſt un mets très-délicieux, ſoit rotie, ſoit bouillie, & elle eſt ſi eſtimée au Cap qu'elle s'y vend douze & même quinze ſols la livre. La graiſſe ſe vend autant que la viande, on s'en ſert au-lieu de beurre pour appréter d'autres mets, quelques-uns même l'étendent ſur du pain, & la mangent de cette maniere. *Le* Cheval marin.

Il y a des Chevres domeſtiques, de bleues & de tachetées. Les chevres bleues ſont ſemblables pour la figure à nos chevres domeſtiques, mais elles ſont auſſi groſſes qu'un cerf. Leur poil eſt d'un beau bleu; leur chair eſt d'aſſez bon goût mais maigre, leur peau eſt auſſi bonne que celle d'aucune autre bête fauve. La chair des chevres tachetées a le goût de venaiſon, & celle d'une autre eſpece de chevres fort belles, qui n'ont point encore reçu de nom, ſurpaſſe en délicateſſe le goût de la venaiſon. Il y a encore des chevres plongeantes & des chamois, dont la chair paſſe pour exquiſe, quoique qu'elle ſoit toujours maigre, & ſouvent aſſez dure. *Différentes eſpeces de* Chevres.

On trouve encore au Cap un Animal que les Hollandois appellent *Stinkbunſing*, ou *Blaireau puant*; il eſt de la taille d'un chien moyen, des babouins, des chats ſauvages, des taupes, des rats d'Inde de la grandeur d'un chat, des loirs, qui font avec leur queue un fort grand bruit, des hermines, dont la chair eſt ſaine & agréable au palais; on y voit auſſi des renards, des lievres, des cerfs, des lapins, des chats & des rats d'Europe, qui y ſont venus avec les Vaiſſeaux. *Autres Quadrupedes.*

On a au Cap quatre ſortes d'Aigles; *Geſner* & *Rodolphe Heuſlin* ſont dans la penſée que l'eſpece qu'on y nomme ſimplement *Aigle* n'eſt pas la véritable & qu'elle eſt moins noble, parceque les Aigles dont il s'agit mangent du poiſſon, & de la chair d'animaux morts. L'*Aigle Canardiere* ou *Aquila Anatoria* ſe nourrit ordinairement de canards. L'*Orfraie* ou *Offifrague*, ainſi nommée à cauſe qu'elle éleve les tortues en l'air, & les laiſſe tomber pour rompre leurs écailles. Enfin l'*Aigle marine* ou *Haliætus*. *Les* Aigles.

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

L'Oiſeau que M. *Ray* nomme *Phœnicopterus*, que les Portugais appellent *Flamingos* & les François *Flamand*, eſt le plus beau des oiſeaux que l'on voit au Cap. Il eſt gros comme un cigne, mais il a le cou encore plus long. Il a le cou & la tête blancs comme la neige. Son bec eſt fort large, la partie ſupérieure eſt crochue & beaucoup plus longue que l'inférieure, qui en revanche eſt conſidérablement plus épaiſſe & creuſe; la langue qui eſt groſſe & graſſe remplit exactement ce vuide. Il a la pointe du bec noire, & le reſte eſt d'un bleu foncé, il eſt garni de petites dents fort aigues. Les plumes de ſes ailes ſont noires au bas, mais au-deſſus elles ſont d'un rouge éclatant. Ses pieds reſſemblent à ceux des oies; ſes jambes ſont oranges, & deux fois auſſi longues que celles des cicognes. Sa chair eſt ſaine & fort bonne.

Le Flamand.

Les Oies ſauvages.

Outre les Oies domeſtiques, il y a trois ſortes d'*Oies ſauvages*; les *Oies de montagne*, les *Jabotieres* & les *Oies d'eau*. L'*Oie de montagne* eſt plus groſſe que celles de l'Europe. Elle a les plumes des ailes & celles du ſommet de la tête d'un verd très-beau & très-vif. Les Oies *Jabotieres* ont le jabot fort gros. Les *Oies d'eau* ſont de la groſſeur des nôtres, toute la différence qu'il y a, c'eſt que les oies aquatiques ont ſur le dos une raie brune mêlée de verd. Toutes ces diverſes eſpeces d'oies ſont très-bonnes à manger.

Le Knorhaan.

Le *Knorhaan* auſſitôt qu'il apperçoit un homme, avertit les autres oiſeaux & crie de toute ſa force. Sa chair eſt aſſez bonne.

Les Corneilles de mer.

La chair des *Corneilles de mer* eſt très-délicieuſe & très-eſtimée; leurs plumes ſont fort douces, on s'en ſert beaucoup pour garnir des lits & des oreillers.

Le Pélican, *le* Malagos, *la* Mouëtte, *le* Pinguin.

Le *Pélican* & le *Malagos* ſont de la groſſeur d'une oie: la *Mouëtte* eſt un oiſeau fort nombreux au Cap; leur œufs, qui ſont gros comme ceux des cannes, ſont excellens; le blanc ne ſe durcit point dans l'eau bouillante, il reſte toujours comme une gelée. Le *Pinguin* eſt de la groſſeur d'une oie, & fort gras; ſa chair ſent ſi fort le poiſſon qu'elle n'eſt pas mangeable, mais ſes œufs ſont excellens, & on les regarde comme un beau préſent.

Les Corbeaux.

Il y a des *Corbeaux* abſolument noirs, d'autres tout-à-fait gris, & une troiſieme ſorte qui a le ventre blanc, la tête noire & blanche, & le reſte du corps noir.

*L'*Autruche *& autres Oiſeaux.*

Les *Autruches* ſe trouvent en grand nombre au Cap; leurs œufs ſont un fort bon mets, & un ſeul ſuffit pour raſſaſier trois ou quatre perſonnes. Ces oiſeaux couvent leurs œufs comme les autres, le mâle & la femelle rempliſſent tour à tour cette fonction, & ils n'ont pas moins de ſoin de nourrir leurs petits. Il y a trois ſortes de *Faucons*. Les *Faiſans* ſont tels que les nôtres. Les *Chouëttes* ſont de la même taille que celles de l'Europe. Leurs plumes ſont en partie rouges, en partie noires, avec un mélange de taches griſes, qui les rendent très-belles. On voit des *Canards* domeſtiques & pluſieurs ſortes de *Canards* ſauvages, des *Pies*, des *Alouëttes*, des *Loriots* ou *Verdiers*; ceux-ci ſont de la groſſeur d'un roſſignol, & chantent fort agréablement. On trouve de plus un Oiſeau, qu'on appelle *Edolio*; par la groſſeur & la figure il reſſemble parfaitement au coucou. On le voit dans des buiſſons

ſons épais ou ſur de hauts arbres. Dès qu'il fait beau, il crie d'un ton lamentable *Edolio, Edolio.* Section II.

L'*Oiſeau bleu*, dont la chair eſt délicieuſe, eſt de la groſſeur d'un Etourneau; il a les plumes bleues. Celles du cou & des cuiſſes ſont d'un bleu céleſte, mais tant ſoit peu plus foncées que celles du Martin-Pêcheur. Sur le dos & aux ailes elles ſont d'un bleu obſcur, tirant ſur le noir. Son bec eſt long de trois ou quatre pouces, & pointu; la partie inférieure eſt d'un rouge foncé. Telle eſt la deſcription qu'en fait *Raphaël Seyler.* Les campagnes du Cap fourniſſent diverſes ſortes d'oiſeaux, auxquels les Européens donnent le nom de *Merles*, parceque leur chant ſe reſſemble beaucoup, quoiqu'ils ſoient de différentes couleurs. Les *Hochequeues*, les *Bergeronnettes* & les *Chauveſouris* ne différent point des oiſeaux de cet ordre qu'on voit en Europe. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.* *L'Oiſeau bleu.*

Toutes les eſpeces de *Pinçons* de l'Europe ſe trouvent au Cap, mais il y en a une eſpece particuliere; il eſt un peu plus gros que le Pinçon ordinaire. En Hiver toutes ſes plumes ſont cendrées. Elles lui tombent en Eté, & il prend un nouveau plumage. Alors il a la tête, le ventre, les ailes & la queue noires, & le cou & le dos d'un beau ponceau. Son bec eſt court, large, pointu & jaune. La maniere dont il façonne ſon nid eſt remarquable. Il ſe ſert de petits rejettons d'arbres ou de buiſſons, qu'il entrelace fort artiſtement de coton. On y voit deux appartemens l'un ſur l'autre, & il n'y a qu'une ſeule entrée. Le mâle loge dans la chambre d'enhaut, & la femelle dans celle d'enbas. Ce nid eſt à l'épreuve du mauvais tems. *Les Pinçons.*

Il y a des *Pivoines*, un Oiſeau nommé *Longue-langue*, & des *Serins*, qui font beaucoup de tort aux ſemences; on les tue & les mange, les Européens aiment mieux leur chair que leur chant. *Les Pivoines.*

Il y a un grand nombre de *Fauvettes*, de *Gros becs*, d'*Etourneaux* &c. On trouve des *Pigeons* ſauvages & privés. Les premiers ſont les Pigeons de montagne, les Pigeons de buiſſon, & les Pigeons de mer. Trois ſortes d'*Hirondelles*, celles de maiſon, de proye & de mer, les Naturaliſtes appellent cette derniere eſpece *Apodes.*

On voit au Cap diverſes eſpeces de *Serpens.* L'*Aſpic* eſt cendré & taché de rouge & de jaune; il s'en trouve qui ont pluſieurs aunes de long. Le ſerpent dont le nom Latin ſignifie *Serpent qui a des yeux*, s'appelle auſſi *Serpent qui s'élance*, à cauſe de la vîteſſe avec laquelle il ſe jette ſur ſon ennemi, lorſqu'il en trouve l'occaſion, ou qu'il le fuit s'il ne voit pas le moment favorable. Le *Serpent d'arbre* s'entortille ordinairement autour des branches des arbres. L'*Anvoie* ou *Serpent aveugle* a des écailles noires, avec des taches brunes, blanches & rouges. La *Dipſade* eſt ainſi appellée d'un mot Grec qui ſignifie *avoir ſoif*, parceque ceux qui ont le malheur d'en être mordus ſont brûlés par une ſoif ardente; ce ſerpent a environ trois quarts d'aune de long, il eſt ſont gros vers le cou, & a le dos noirâtre. Le *Serpent chevelu*, appellé par les Portugais *Cobra de Capello*, eſt pour l'ordinaire de la longueur d'une verge, & il a trois quarts de pouce de groſſeur. Il n'y a point de ſerpent dont le venin ſoit plus dangereux, ſa morſure donne la mort à moins qu'on n'emploie inceſſamment un bon antidote. Les *Serpens domeſtiques* ont environ une aune de long, & un pouce & demi d'épais; leur mor- *Différentes eſpeces de Serpens.*

Section II.

sure n'eſt pas venimeuſe. Il y a encore le *Ceraſte* ou Serpent cornu, & pluſieurs autres.

Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.

Les Européens du Cap ont des Pierres de ſerpent artificielles: ce ſont les les Bramins qui les compoſent, & qui connoiſſent ſeuls ce ſecret, qu'ils n'ont jamais voulu communiquer. Ces pierres ont la figure d'une feve, au milieu elles ſont blanchâtres, le reſte eſt d'un bleu céleſte; elles ont beaucoup de vertu, & paſſent pour le remede le plus efficace contre le poiſon.

Pierres de Serpens.

Inſectes de Mer & de Riviere.

Il y a des *Inſectes* de Mer, de Riviere & de Terre. La *Puce de mer* eſt de la groſſeur d'une chevrette, & couverte d'écailles qui reſſemblent aſſez à celles de ce petit poiſſon. Cet animal a un aiguillon. Le *Pou de mer* eſt couvert d'une écaille dure, & a un grand nombre de pieds, qui ont chacun une eſpece de crochet à l'extrémité. Il tourmente étrangement les poiſſons, qu'il ſuce juſqu'à ce qu'il les ait tués. Parmi les *Vers de mer*, qui ne quittent jamais cet élément, il y en a une eſpece à qui l'on pourroit donner le nom de *Cheval marin*, puiſqu'il reſſemble exactement à un cheval ordinaire pour la tête, la bouche, le cou & le poitrail. La partie de derriere finit en pointe & eſt crochue. Il n'a pas plus de ſix pouces de long; le corps eſt un peu applati, & paroît avoir des côtes; il a le dos jaune & le ventre blanc. On trouve dans les Rivieres des *Sangſues*, qui ſont d'un rouge foncé & obſcur avec des taches noires, & des *Serpens d'eau*, qui ont pour l'ordinaire ſix pouces de long, & leur groſſeur approche de celle du tuyau d'une plume de cigne.

Les Fourmis.

Les Inſectes de Terre ſont fort nombreux dans les Contrées du Cap. Il y a quantité de *Fourmis*, dont quelques-unes reſſemblent à celles d'Europe; on voit pluſieurs vallées couvertes de Fourmillieres. D'autres n'en différent que pour la groſſeur, & leurs Fourmillieres ſont à proportion plus groſſes. D'autres ont la tête rouge, le dos brun, le ventre & les jambes cendrées: elles ont un demi pouce de long. Il y en a qui ont des ailes rouges, dont elles ſe ſervent ſouvent pour paſſer de hautes montagnes; elles ſont fort agiles & induſtrieuſes.

Les Abeilles.

Les *Abeilles* ſont très-abondantes dans ces Pays, & à tous égards comme les nôtres. Elles font leur miel dans le creux des arbres & ſur les rochers; celui des rochers eſt meilleur que celui des ruches, auſſi les Européens en ont-ils très-peu; les Hottentots en fourniſſent abondamment les Colonies.

Les Mouches &c.

Parmi pluſieurs eſpeces de *Mouches*, il y en a qui ſont de la nature des Mouches Cantharides. Les Chirurgiens du Cap en font proviſion, & s'en ſervent avec ſuccès.

On trouve des *Puces*, des *Poux*, des *Eſcarbots*, des *Punaiſes*, des *Limaçons*, & diverſes eſpeces de *Sauterelles*, qui paroiſſent par bandes nombreuſes, & font un dégat affreux dans les jardins, les vergers, & les champs. Il y a quantité de *Cerfs-volans* qui ſont de belles couleurs. Les *Scorpions* ſont très-communs au Cap; ils ont deux pouces & demi ou trois pouces de long; leur couleur eſt un verd brun tacheté de noir. Ils reſſemblent exactement à l'écreviſſe, excepté la queue qui eſt plus longue & plus mince. Leur piqure eſt très-douloureuſe, & met ſouvent la vie en danger.

Les Araignées &c.

Il y a des *Tignes*, des *Chenilles*, des *Vers de pluie*, des *Coſſons* ou *Vers de Bois*,

Bois, des *Crapauds*, des *Araignées* & des *Millepieds*. Les *Araignées* différent non ſeulement en groſſeur, en figure & en couleur, mais encore dans la maniere de faire leur toile. Il y en a qui ſont venimeuſes. Les Européens ſe précautionnent fort contre la plus petite eſpece; cet Inſecte ne devient jamais plus gros qu'un petit pois blanc. Il eſt noir & fort actif; ſa morſure eſt ſi venimeuſe qu'elle cauſe infailliblement la mort, ſi l'on n'a promptement recours à quelque contre-poiſon. La pierre de ſerpens eſt fort efficace. Les *Millepieds* du Cap ſont blancs & rouges; ils ont trois pouces de long, & la moitié du doigt d'épaiſſeur, ils ſont velus comme les chenilles, & ont ſur la tête deux cornes mobiles: on n'a pu découvrir aucun œil à cet Inſecte. Sa morſure eſt auſſi dangereuſe que celle du ſcorpion; on emploie avec ſuccès pour la guérir la pierre de ſerpent & les oignons rotis.

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

Le Cap abonde en *Poiſſons* de toutes les eſpeces, ſoit de mer ſoit de riviere. Le *Souffleur*, ainſi nommé par la faculté qu'il a de s'enfler lui-même, & de ſe faire tout rond, a la peau fort liſſe, n'a que très peu d'écailles; il a le dos d'un jaune obſcur, le ventre blanc, la bouche petite, mais garnie de quatre groſſes dents. Il eſt dangereux d'en manger.

Poiſſons. *Le* Souffleur.

Le *Bennet* eſt à peu près de la grandeur & de la groſſeur du bras, & peſe de ſix à huit livres: il eſt ſec, mais de bon goût & de facile digeſtion.

Le Bennet.

Le *Bruneau* ou *Poiſſon brun*, eſt grand ennemi des Poiſſons volans, il eſt de la groſſeur d'un bœuf, & a quinze à ſeize pieds de long. Son dos eſt tant ſoit peu élevé.

Le Bruneau.

Il y a diverſes eſpeces de *Cabilliau*, dont la chair eſt excellente & fort délicate.

Le Cabilliau.

On voit auſſi pluſieurs ſortes de *Dauphins*, dont la chair eſt bonne. La langue & le foie paſſent pour les deux meilleurs morceaux de ce poiſſon.

Le Dauphin.

Le frai de l'*Aloſe* eſt fort eſtimé. Ce poiſſon eſt plein d'arrêtes, & comme il eſt naturellement dur, il faut y faire une bonne ſauce pour en faire un bon mets.

*L'*Aloſe.

Les diverſes eſpeces de *Poiſſons volans* ſont de la groſſeur d'un harang, la différence ne conſiſte que dans les ailes. Quelques-uns n'ont que deux grandes ailes; d'autres outre celles-là en ont encore deux petites, ces ailes reſſemblent à celles de la chauveſouris. La chair de ces poiſſons eſt excellente, & ſurpaſſe de beaucoup en délicateſſe celle du harang frais. Il ſont fort tourmentés & pourſuivis par grand nombre d'ennemis; ils vont toujours par bandes, & il en vole ſouvent hors de l'eau une centaine à la fois.

Les Poiſſons volans.

La *Dorade* du Cap a environ un pied & demi de long, & peſe une livre. C'eſt un excellent manger & pour le goût & pour la ſanté. On l'eſtime très-propre à purifier le ſang.

La Dorade.

On trouve dans la Mer du Cap deux ſortes de *Goulus de mer*, qui ont depuis douze juſqu'à ſeize pieds de long. Les uns & les autres ſont fort voraces, & on les croit ſur-tout avides de chair humaine. On ne trouve au Cap des *Brochets* que dans la mer; ce poiſſon eſt fort bon, bouilli ou roti.

Les Goulus de mer, & Brochets.

Les *Brêmes*, que les Européens appellent Poiſſons Hottentots, peſent environ une livre, & ſont fort ſains & de bon goût. Les rouges ſont un manger excellent pour le goût & pour la ſanté.

Les Brêmes.

Le *Pilote*, ainſi nommé parce qu'il ſert de guide au Goulu de mer, eſt d'un

Le Pilote.

Section II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

d'un brun obſcur, avec des taches bleues. Depuis la tête juſqu'à la queue on voit regner ſur le milieu du dos une raie noire, de laquelle il part d'autres raies de la même couleur à droite & à gauche, qui ſe rencontrent preſque ſous le ventre. Autour des yeux il eſt de couleur d'or. Sa mâchoire inférieure reſſemble preſque à une ſcie. Il eſt très-difficile de le prendre. Il s'attache ſi fortement au Goulu de mer, que ce poiſſon ne ſauroit lui faire lâcher priſe. On prétend qu'il ſent lorſqu'il eſt près de quelque terre, & qu'alors il retourne & gagne la haute mer.

Le Lion marin.

En 1707 on tua un *Lion marin* au Cap; il avoit environ quinze pieds de long, & autant d'épaiſſeur. Sa tête reſſembloit beaucoup à celle d'un Lion, excepté qu'elle n'avoit point de poil. Sa langue, dont la chair paroiſſoit une eſpece de graiſſe, peſoit environ cinquante livres. La couleur de ſa peau étoit jaunâtre. Sur le devant du corps il avoit deux pieds courts, terminés par des pattes fort ſemblables à celles des oies. Il n'avoit point de pieds de derriere, mais à la place deux nageoires également larges & épaiſſes, longues de dix-huit pouces. Son corps diminuoit vers la queue, qui ſe terminoit en demi Lune.

Les Baleines.

Il y a des *Marſouins* & des *Baleines*. La petite Baleine, qu'on appelle *Grampus*, ſe voit ſouvent dans la Mer du Cap. Il y en eut deux qui furent jettées ſur la côte par la tempête en 1707, & en 1709. L'une avoit cinquante pieds de long, vingt-quatre de large & douze de haut. L'autre avoit quarante-cinq pieds de long, douze de large & dix-huit de haut. La langue de chacune de ces baleines peſoit environ ſix-cens livres.

Le Poiſſon Argenté.

Le *Poiſſon Argenté* a la forme & la groſſeur d'une carpe d'une livre, & à peu près de même goût. Il ſe tient pour l'ordinaire dans la mer, mais en certains tems ils viennent par bandes dans les rivieres.

Le Torpille.

La *Torpille* du Cap n'a rien qui mérite beaucoup de curioſité. Elle eſt du nombre des poiſſons cartilagineux. Ce poiſſon eſt petit, & ne peſe pas plus d'un quart de livre. Il a les yeux fort petits, & les prunelles mêlées de noir & de blanc. La bouche eſt petite, garnie de dents, & a la forme d'un croiſſant. Au-deſſus de la bouche on voit deux petits creux, qui ſont les naſeaux. Sa queue reſſemble à celle du turbot. Sa peau eſt liſſe & ſans écailles. Lorſqu'on ouvre ce poiſſon on voit fort bien ſon cerveau. Il a la veſſie du fiel groſſe, & le foie blanc & fort tendre.

Les Auteurs s'accordent à dire que ſi l'on touche la Torpille elle engourdit & cauſe des douleurs, mais cet engourdiſſement ne dure qu'une demi-heure; au bout d'une minute ou deux il eſt dans ſa plus grande force, après quoi il diminue peu à peu & par degrés.

Les *Barbeaux*, les *Carpes*, les *Anguilles*, les *Goujons*, les *Crabbes*, les *Huîtres* ſont comme les nôtres. Le *Rouget* a environ ſix pouces de long & deux d'épais, il eſt très-agréable au goût & fort eſtimé.

Les Limaçons de mer.

Il y a des *Limaçons-quilles*, des *Limaçons-porc-épic*, des *Nombrils*, des *Limaçons-perles*, des *Limaçons à-vis*, des *Soleils marins* & des *Etoiles marines*, dont les différentes coquilles ſont tachetées avec beaucoup de variété & de beauté, & que l'on ramaſſe pour tenir place dans les cabinets des Curieux.

Le Fontaines de mer.

Les *Fontaines de mer* ſont une étrange production de la Nature. Leurs co-

coquilles reſſemblent à une éponge ou à un morceau de mouſſe, & ſe tiennent ſi fortement attachées aux rochers, que ni vents ni vagues ne ſauroient les en ſéparer. Elles ſont verdâtres, & on en voit continuellement découler de l'eau ou une liqueur. En ouvrant cette coquille on trouve une ſubſtance charnue, qui approche beaucoup du géſier. On n'y apperçoit aucun ſigne de vie, mais lorſqu'on la bouche on voit ſortir de trois ou quatre trous de petits filets d'eau, qui s'arrêtent dès qu'on ne la touche plus, & qui recommencent toutes les fois qu'on y met le doigt, juſqu'à ce que la liqueur ſont épuiſée. Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

Il y a des *Tortues* de terre, de mer & de riviere, qui toutes ont quatre pieds & l'écaille fort dure. Celles de mer & de riviere ne ſe trouvent point au Cap, mais à St. Jago & Maurice. Elles dépoſent leurs œufs dans un creux qu'elles ont préparé ſur le ſable; elles recouvrent enſuite ce creux, & la chaleur du Soleil fait éclorre les œufs. Leur groſſeur tient le milieu entre ceux des pigeons & des poules; chaque nid contient cent, deux-cens & juſqu'à trois-cens œufs. Les tortues de terre ſont communes au Cap; leur chair eſt délicate, blanche comme la neige & d'un goût excellent. Leurs œufs ſont un mets exquis à tous égards. Cet animal vit de racines, d'herbes, de bled &c. *Les Tortues.*

Le nombre des Végétaux que les Pays du Cap fourniſſent naturellement, dont pluſieurs ne ſont d'aucun uſage dans la Médecine, ſont en trop grand nombre pour en faire l'énumération. On trouve dans *Kolbe* vingt-huit ſortes d'*Aloé*, qui ſe voient la plupart dans le Jardin de la Compagnie; ils ont des fleurs de diverſes couleurs, les unes ſont blanches, d'autres rouges, pluſieurs admirablement tachetées. Cinq ſortes d'*Alaternoïdes Africana*. Huit de ce qu'on appelle *Mort aux chiens*. Dix de l'*Aſter Africanus* ou Etoile d'Afrique. Quatre de *Marguerites*. Vingt de *Genet* d'Afrique. Vingt-un de *Bec de Grue*. Seize de *Jacobée*. Onze de *Thymala Africana* ou *Thymelée*. Trente-ſix de *Ficoïdes*. L'*Argyrodendros Africana* porte un fruit de figure conique; on en trouve également dans les vallées & ſur les montagnes. Le *Spiræa Africana*, que les Hottentots appellent *Buchu*. Lorſque les feuilles de cette plante commencent à ſe flétrir, ils les ramaſſent, les font ſécher au Soleil, & les réduiſent en poudre; cette poudre eſt jaune. Il y a auſſi de certains Arbres que les Européens appellent *Bois puant*. Cet arbre vient de la hauteur d'un chêne. On lui a donné le nom de bois puant parcequ'il ſent fort mauvais. Tandis qu'on le travaille les Ouvriers ont bien de la peine à en endurer l'odeur, mais au bout de quelque tems elle ceſſe entierement. On en fait divers meubles, & l'on s'en ſert auſſi quelquefois en Médecine, & même dans pluſieurs cas on le prend avec ſuccès. *Végétaux naturels du Cap.*

Les Plantes étrangeres qu'on a tranſplantées au Cap ſont auſſi en grand nombre. Les *Sapins* y ont été apportés d'Europe en 1690, non ſeulement pour l'ornement, mais encore pour fournir de bois les Colonies. Ils ont aujourd'hui trente-ſix à quarante pieds de haut, & ſont gros à proportion. *Plantes étrangeres.*

On a principalement planté l'*Ozeille de jardin* pour les Matelots, parcequ'elle eſt antiſcorbutique. Il y a au Cap une grande quantité d'*Ail commun* & d'*Aune*, de *Roſiers de la Chine*. Les feuilles de cette plante battues dans l'eau forment une écume ſemblable à celle du ſavon, & les Européens

la

Section II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

la préférent lorſqu'ils veulent ſe laver les mains & le viſage.

Il y a de grandes pieces de terre plantées d'*Amandiers*, dont les propriétaires tirent de grands profits. On compte trois ou quatre ſortes de ces arbres.

Les *Ananas* viennent originairement d'Amérique; ils ont été portés des Indes Orientales au Cap. Il y en a de trois eſpeces différentes, *Jajama*, *Boujama* & *Jajagna*. La pomme que produit le *Jajama* eſt la plus groſſe & celle qui a le meilleur goût; elle a ſix ou huit pouces de long. En dehors elle eſt rouge & d'un jaune obſcur, mais en dedans elle eſt parfaitement jaune. La pomme du *Bonjama* & du *Jajagna* eſt blanche en dedans; le goût de la derniere a beaucoup de rapport avec celui du vin de Rhin.

Le *Perſil* & l'*Aſperge de jardin*, la *Bette* rouge & blanche, ont été portées de Hollande au Cap, où ces plantes ont bien réuſſi. On y trouve quantité de *Choux* rouges & de Savoye, qui peſent quarante livres; des *Chouſleurs*, dont on en envoye beaucoup à Ceylon & à Batavia.

Il y a quatre eſpeces de *Camphriers*; la premiere a été apportée de Bornéo, les autres ſont venues de Sumatra, de la Sonde, de la Chine & du Japon.

Le *Chanvre* cultivé & ſauvage; le *Chardon bénit*, dont on fait un grand uſage dans la Médecine, ont parfaitement réuſſi au Cap.

L'Arbre *de Canelle* y croît auſſi haut que l'olivier d'Eſpagne; les *Oeillets*, les *Chataigniers*, les *Oignons* ordinaires, le *Cerfeuil de jardin*, les *Artichauts*, ont été apportés de Hollande; les *Pois chiches*, blancs & gris, ſont venus d'Allemagne & de Hollande, & les *Noiſetiers* d'Allemagne.

Il y a au Cap pluſieurs eſpeces de *Ceriſiers*, des *Concombres* ordinaires en quantité, des *Fleurs de Paſſion* d'Amérique. Celle-ci produit un fruit qui reſſemble à la grenade, & qui a aſſez bon goût.

On trouve diverſes ſortes de *Courges*, qui ont été apportées au Cap de l'Europe & des Indes. Les Vaiſſeaux en font toujours bonne proviſion, parcequ'elles peuvent ſe conſerver dans de longs voyages.

Le *Cyprès* mâle y a été apporté d'Europe & des Indes.

On a porté au Cap avec le bled qu'on y a ſemé le *Bleuet* ou Aubifoin, il y en a de blancs, de bleux & d'incarnats. On en trouve même une eſpece dont les fleurs ont très-bonne odeur.

On fait venir toutes les années de Hollande de la graine de *Citiſe* ſauvage, parceque les vents de Sud-Eſt diſperſent toute la ſemence de la Citiſe du Pays.

La grande *Pomme épineuſe* a été apportée des Indes au Cap, mais le Gouvernement fit arracher tous ces *Stramoniums*, par une raiſon qu'on ne dit point, à cauſe des mauvaiſes ſuites que pourroit avoir l'affaire ſi on la révéloit.

Il y a des *Feves* d'Europe & de Madagaſcar, des *Figuiers* ordinaires des Indes, des *Figuiers* d'Amérique, du *Fenouil* commun, des *Fraiſes* rouges, du *Bled Sarraſin*, du *Jaſſemin* des Indes, un arbre nommé *Patſchau*, dont les fleurs ſont jaunâtres, & d'une très-bonne odeur; le *Pelet Settangan* des Indes, qui a une fleur double, blanche, qui reſſemble à celle du roſier de la Chine, dont l'odeur approche fort de celle des jonquilles: les Femmes Européennes les aiment paſſionnément.

Les

Le *Chien-dent*, les *Groſeillers*, les *Hyacinthes* blanches, & le *Genevrier* ordinaire, ont été apportés d'Europe. Il y a des *Guabbes* blancs des Indes : un Arbriſſeau tranſplanté de Madagaſcar, que les Européens du Cap appellent *Koczſchebyring*, & les Japonois *Kuthſchines* : ceux-ci ſont de la graine de cet arbrilleau une teinture pour teindre en jaune. Section II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

L'*Arbre d'Or* des Indes a environ ſix à ſept pieds de hauteur au Cap ; les feuilles ſont jaunes, tachetées de rouge, & fort belles ; lorſque ces arbres ſont plantés parmi les autres dans des allées, ils forment un beau coup-d'œil.

Les Européens font une ſorte de marinade des feuilles des *Lauriers* des Indes ; on a toutes ſortes de *Laitues*, de la *Marjolaine* commune, des *Giroflers*, des *Couronnes Impériales* : quantité de *Pommiers*, de *Coignaſſiers*. Les *Meſlices* & les *Caſtices* de Batavia & des autres parties des Indes recherchent extrêmement les pepins de coings, dont ils ſont une ſorte de pommade pour teindre & friſer leurs cheveux.

Les *Citronniers*, les *Grenadiers*, les *Limoniers* doux & aigres, & les *Orangers* de la Chine & des Indes, ſont communs au Cap. Les Orangers des Indes ſont fort gros, on les appelle *Moſthan* ou *Orange de tigre*, parceque le fruit eſt tacheté à peu près comme la peau d'un tigre.

Le *Romarin* de jardin, la *Meliſſe*, le *Baume*, le *Baſilic*, la *Menthe*, la *Sauge*, les *Chênes*, les *Poiriers*, les *Pruniers* ont été apportés d'Europe. Les *Panais*, les *Neffliers*, les *Noyers*, ſont venus d'Allemagne. Il y a des *Mûriers* noirs, des *Myrtes*, des *Pêches*, des *Palmiers*, des *Melons* muſqués, des *Pins*, des *Sabines*, des *Tulipes*, des *Violettes*, du Bled & du Seigle d'Hiver, des Vignes de Rhin, de Perſe & d'autres Pays. Les *Navets* de jardin ſont fort abondans, & on en tire des profits conſidérables.

Nous nous ſommes aſſez étendus ſur toutes les productions tant naturelles qu'étrangeres de ce riche & fertile Pays, pour donner au Lecteur la curioſité de ſavoir, quelle part les nouveaux Maîtres ſont à leurs Vaſſaux dépoſſédés de tant de biens, en retour de ce qu'ils ont cédé de ſi bon cœur ; & ſi les Hottentots ſont mieux traités en conſidération de tant d'avantages, que d'autres dont nous avons parlé à l'occaſion des conquêtes des Hollandois en Aſie. Tout ce que nous pouvons dire en général, c'eſt que nous ne connoiſſons point de Pays qui ait amélioré ſon ſort, en devenant ſujet de cette ingrate République (*) ; qu'à l'égard des Hottentots

(*) J'ai déja eu occaſion de faire remarquer la paſſion honteuſe dont nos Auteurs ſont animés contre les Hollandois, qui leur fait oublier toute bienſéance. Ils en ont donné tant de preuves, & particulierement dans leur XXXI. Volume, qu'ils ont révolté contre eux tous les honnêtes gens, même en Angleterre. Ici ils décelent leur mauvaiſe foi Les Hollandois n'ont point dépoſſédé les Hottentots ; le Pays qu'ils poſſedent, ils l'ont acheté & payé. Les Naturels ſont maîtres chez eux : ils ne ſervent les Hollandois qu'autant que cela leur plait, & il n'y a qu'à lire ce que nos Auteurs rapportent ici de la maniere de penſer de ces Peuples, & ce qu'ils ont dit de celle dont les Traités s'obſervent réciproquement, pour reconnoître qu'ils ne craignent pas de ſe contredire dès qu'il s'agit de déchirer les Hollandois, & qu'ils ne rougiſſent pas de ſe deshonorer en faiſant éclatter l'envie & la jalouſie, que la vue de la proſpérité de leurs voiſins excite en eux. On pourroit défier encore ces Meſſieurs de prouver que les Hollandois, depuis qu'ils ſont établis au Cap, ont confondu les Hottentots avec les Caffres. Rem. du Trad.

Section II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

tots qui dépendent des Hollandois, leur condition eſt la plus miſérable, non ſeulement de toute leur Nation, mais de tous les Africains. Ils ſont réduits à une ſervitude ſi baſſe & à une ſi grande indigence, dit un judicieux Auteur (*Dampier*), qu'ils ſont charmés de ſe charger des plus bas offices pour un peu de pain, de tabac & d'eau-de-vie; ceux qui ſont dans le voiſinage des Colonies s'eſtiment heureux, d'être à portée de ſe prêter à cela pour ſi peu de choſe; tandis que leurs autres compatriotes, qui vivent plus au large & qui jouiſſent d'une plus grande liberté, les déteſtent & les abhorrent à cauſe de leur lâcheté & de leur baſſeſſe.

D'autre part, ſi l'on eſt curieux de ſavoir ce que les Hottentots penſent de ces nouveaux Maîtres, ou comme ils les appellent Uſurpateurs, nonobſtant leur abondance, leur luxe, & leur grandeur apparente, nous dirons qu'ils les regardent comme une troupe de miſérables vagabonds, que la néceſſité a chaſſés de leur Pays, pour chercher ailleurs le pain qu'ils n'avoient pas chez eux: & que c'eſt ce qui fait qu'ils traverſent avec plaiſir de vaſtes mers, qu'ils s'expoſent aux plus grands dangers & à mille fatigues; qu'ils viennent dans les climats les plus différens; qu'ils s'introduiſent, ſous de ſpécieux prétextes chez toutes les Nations qui les veulent, tandis qu'ils ſont eux-mêmes ſi défians, qu'ils ne ſe croient en ſûreté que dans des maiſons & des Forts. Mais notre Nation, diſent-ils, eſt bien plus heureuſe & plus noble, puiſque nous allons par-tout où il nous plait, ſelon que nos beſoins & notre goût le demandent, & que nous trouvons abondamment ce qui nous eſt néceſſaire, tout préparé par la main bienfaiſante de la Nature, ſans peine & ſans travail; nous n'avons point beſoin de magazins pour ſerrer nos proviſions, & pour mettre nos biens en ſûreté, ni de Forts pour garantir nos familles; nous pouvons vivre & dormir ſans inquiétude & ſans crainte dans nos cabanes, & même à découvert, nous mangeons, nous buvons, nous fumons, nous chantons, nous danſons, nous courons, nous chaſſons, & nous goûtons tous les plaiſirs de la vie ſans contrainte; tandis que notre ſuperflu, & ce que nous abandonnerions avec mépris, ſuffit pour attirer ces pauvres Eſclaves mercenaires, & pour les faire venir ſi loin afin de l'acheter de nous, & de nous apporter en échange tout ce que leur Pays, leur art & leur induſtrie produiſent de propre à contribuer à notre ornement & à notre plaiſir. Tandis que nous vivons ici au large, & que nous jouiſſons tranquillement de toutes les douceurs & de l'abondance de notre heureuſe terre, ces prétendus Seigneurs ſont bien aiſes de nous apporter tant de nouvelles commodités, au péril de tant de hazards & de travaux, pour un auſſi petit retour que nous leur donnons: ne ſommes-nous donc pas plus grands, plus heureux, & notre ſort n'eſt-il pas plus digne d'envie? Y a-t-il gens plus lâches, plus mépriſables & plus dignes de pitié qu'eux? C'eſt ainſi que penſent les Hottentots, & qu'ils comparent leur condition avec celle de leurs Maîtres. Quelque étrange & ridicule que cela puiſſe nous paroître, le témoignage d'un grand nombre d'Auteurs ne permet pas de douter, que ce ne ſoit-là le langage ordinaire, non ſeulement des Hottentots, mais de preſque tous les Africains, même de ceux qui par la tyrannie du Gouvernement ſous lequel ils vivent, ſont condamnés à un bien plus triſte eſclavage & à une plus grande miſère encore, ſans avoir les avantages dont jouiſſent les

les Hottentots, pour fonder l'imagination qu'ils ſont le Peuple le plus heureux & le plus libre, & les Européens le plus mépriſable & le plus malheureux qu'il y ait ſous le Soleil. Section II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

Nous laiſſons au Lecteur à faire ſes réflexions ſur leur ſinguliere notion de bonheur, comparé avec celui des Hollandois leurs Maîtres; il ſeroit plus grand encore ſi ce que *Tachard* & d'autres rapportent étoit vrai, qu'ils ne croient point d'autre Vie. Mais comme nous avons fait voir que c'eſt une erreur, nous nous flattons qu'il ſeroit inutile de dire laquelle des deux Nations agit de la maniere la plus conforme à cette perſuaſion. Mais nous ne pouvons nous diſpenſer d'indiquer des traits de vertu qui indiquent ſuffiſamment la créance d'une Vie avenir, comme les vices oppoſés marquent le contraire. Les Hottentots ſont d'une ſi grande fidélité que les Hollandois les laiſſent entrer librement dans leurs maiſons, ſans crainte d'être volés. Ils ſont bienfaiſans & ſecourables, & n'ont preſque rien à eux: quand on leur donne quelque choſe, ſi elle ſe peut partager, ils en font part au premier de leurs compagnons qu'ils rencontrent, ils les cherchent même à ce deſſein, & ſe réſervent ordinairement la moindre partie de ce qu'ils ont; quand on les a obligés extraordinaiment, ils font éclater les ſentimens de leur reconnoiſſance en toute occaſion, pendant toute leur vie. Ce portrait eſt bien différent de celui que les Ecrivains Hollandois en ont fait; ils les ont généralement & très-injuſtement confondus avec les Cafres féroces & barbares dont nous avons parlé, vraiſemblablement dans la vue de pallier le traitement qu'ils leur font, & la tyrannie qu'ils exercent ſur eux.

Nous terminerons ce Chapitre, en donnant en peu de mots une idée des dépenſes que la Compagnie fait pour cet important Etabliſſement, & des revenus qu'elle en tire.

Il en a coûté des ſommes immenſes à la Compagnie pour mettre cet Etabliſſement, le plus floriſſant qu'il y ait en Afrique, ſur le pied où il eſt aujourd'hui; pendant les vingt premieres années il lui en a coûté au moins un million de florins par an; & les dépenſes annuelles du Gouvernement montent aujourd'hui à environ quatre-cens-mille florins. Les revenus qu'elle en tire, ſont d'abord un dixieme du produit de toutes les terres que les Européens poſſédent au Cap, outre cela les rentes foncieres, les droits ſur les vins, les bieres tant du Pays que ſur celles qui viennent de dehors, ſur le tabac, ſur les eaux diſtillées, ſur la biere de Brunswick, dont on débite beaucoup au Cap. On compte que le revenu du dixieme & des rentes foncieres donne par an quatorze-mille florins. Tous les impôts ſont affermés à ſept-mille. Outre cela la Compagnie débite au Cap près de trois-cens-mille florins de marchandiſes, qui à ſoixante-quinze pour cent de profit donnent deux-cens-vingt-cinq-mille florins.

A peine ce qu'elle tire du Cap ſupplée-t-il donc à ce qu'elle y dépenſe. Mais comme la Colonie augmente tous les jours, & qu'on défriche continuellement de nouvelles terres, cet Etabliſſement ne peut que devenir très-avantageux avec le tems.

La Compagnie a dans la ville du Cap de grandes & de belles Ecuries, qui peuvent contenir très-commodément pluſieurs centaines de chevaux. En tout tems on y entretient pour le ſervice de la Compagnie & pour l'uſage du Gouverneur un grand nombre de beaux chevaux Perſans & autres. Il a un

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

train magnifique, ayant un Ecuyer, un Sous-Ecuyer, des Cochers & des Palefreniers, un Sellier.

Les Serviteurs immédiats que la Compagnie entretient au Cap, qualifiés ou non qualifiés, ſont environ au nombre de ſix-cens, mais ils ne ſont pas tous logés au Château. Quantité de Sous-Officiers & de Domeſtiques logent en divers Bâtimens appartenans à la Compagnie dans la ville. Le Gouverneur & les principaux Officiers logent dans le Château.

CHAPITRE IX.

Hiſtoire du Royaume de Benguela, *& Relation de la Nation ſauvage des* Giagas, *leur Irruption dans le Royaume de* Benguela &c.

Côte Occidentale d'Afrique.

LA Côte Occidentale d'Afrique s'étend preſque en ligne droite vers le Nord depuis le Cap Negre, la frontiere du Pays des Hottentots, juſqu'à la riviere des Crabbes, que les Portugais appellent *Rio dos Comarons*, c'eſt-à-dire depuis le ſeizieme degré de Latitude Méridionale juſqu'au quatrieme degré de Latitude Septentrionale, en tout ſeize-cens lieues. Les principaux Royaumes ſont *Benguela*, *Angola*, *Congo*, *Loango* & *Pemba*; ceux de l'intérieur du Pays ſont *Meaman* ou *Metamba*, *Macoco* ou *Anzico*, & *Mulak*, outre pluſieurs autres Nations qui ne ſont connues des Européens que de nom, & par le trafic qu'elles font avec les Royaumes maritimes, & dont nous donnerons la meilleure deſcription qu'il nous ſera poſſible d'après les plus habiles Géographes; mais nous paſſerons ſous ſilence pluſieurs autres Pays, que des Auteurs & des Faiſeurs de Cartes moins exacts ont placés ici & là, tant ſur les côtes que dans les terres, dont nous ne trouvons que les noms, & encore faudroit-il ſavoir ſi l'on peut les recevoir. Il eſt vrai que quelques-uns de nos Géographes modernes ont porté l'incrédulité trop loin, & ont regardé comme imaginaires certains Royaumes & Pays, parcequ'ils ne les ont pas trouvés à l'endroit où les anciennes Cartes les avoient placés, & ſous les noms qu'elles leur avoient donnés.

Tel eſt à notre avis le Royaume de *Mataman* ou *Climbe*; le premier nom, dit-on, eſt celui des Rois, & le ſecond celui du Pays. Les anciennes Cartes le placent à l'extrémité méridionale de cette côte entre Benguela & le Cap Negre, & ils s'étend à l'Orient juſqu'au Monomotapa, dont la riviere Bagamidri le ſépare (*a*). Notre compatriote *André Battel* (*b*) en a parlé clairement à l'occaſion des fréquentes guerres que ce Royaume a avec ceux de Congo & d'Angola, & depuis lui le Capucin *Cavazzi* en a parlé auſſi; ce Pere avoit demeuré douze ans dans ces Pays, & étoit parfaitement inſtruit des coutumes barbares des habitans; cependant quelques-uns de

(*a*) *De Barros* Dec. L. I. *Purchas* Pilgr. P. II. p. 974. *Dapper* &c.

(*b*) *Battel* ap. *Purchas* P. II. L. VII. Ch. 16. *Cavazzi* Congo. Vol. I. C. 4.

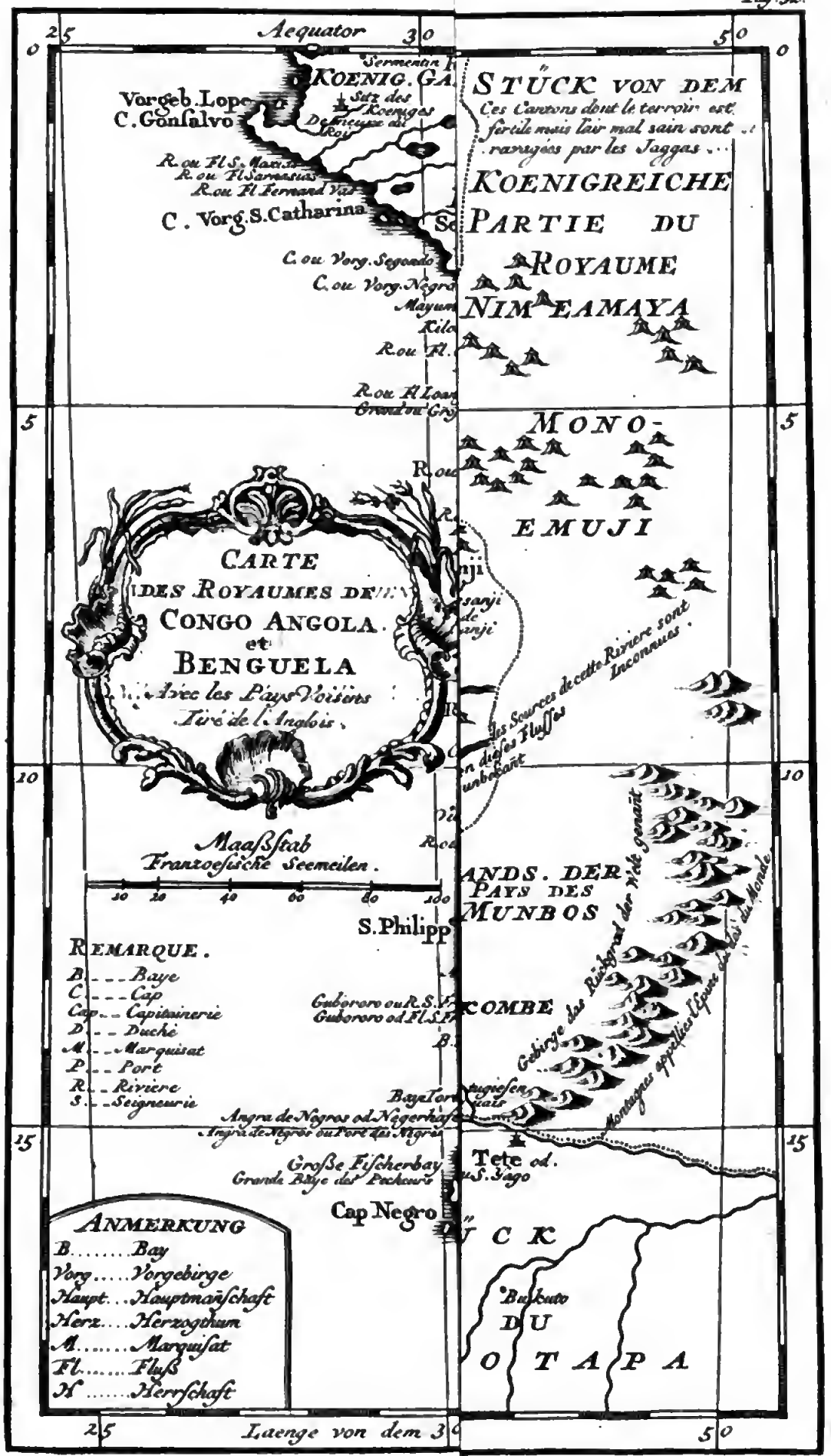
Aequator
25
30
50
0
KOENIG. GA
Vorgeb. Lopo
C. Gonsalvo
R. ou Fl. S. Matias
R. ou Fl. Sarnasus
R. ou Fl. Fernand Vaz
C. Vorg. S. Catharina
C. ou Vorg. Segundo
C. ou Vorg. Negro
R. ou Fl.
STÜCK VON DEM
KOENIGREICHE
PARTIE DU
ROYAUME
NIM EAMAYA
MONO-
EMUJI
CARTE
DES ROYAUMES DE
CONGO ANGOLA
et
BENGUELA
Avec les Pays Voisins
Tiré de l'Anglois
Maaßstab
Franzoesische Seemeilen.
10 20 40 60 80 100
ANDS. DER
PAYS DES
MUNBOS
S. Philipp
REMARQUE.
B. . . Baye
C. . . Cap
Cap. . Capitainerie
D. . . Duché
M. . . Marquisat
P. . . Port
R. . . Riviere
S. . . Seigneurie
COMBE
Angra de Negros od. Negerhafen
Angra de Negros ou Port des Negres
Große Fischerbay
Grande Baye des Pecheurs
Tete od.
S. Jago
Cap Negro
ANMERKUNG
B. . . . . Bay
Vorg. . . . . Vorgebirge
Haupt. . . Hauptmannschaft
Herz. . . . Herzogthum
M. . . . . Marquisat
Fl. . . . . Fluß
H. . . . . Herrschaft
Gebirge des Riebgras der Nile genannt
Montagnes appellées l'Epine dorsale du Monde
Bukuto
DU
OTAPA
Laenge von dem

de nos Géographes modernes (*a*) ont mis décisivement ce Royaume au nombre de ceux qui sont imaginaires, par la seule raison, à ce qu'il nous paroît, qu'il ne se trouve nulle part sur la côte, quoiqu'il soit plus avant dans les terres & peut-être quelques centaines de milles plus au Nord que les anciennes Cartes ne l'ont placé. Nous aurons une occasion plus naturelle d'en parler plus amplement aussi-bien que de sa fameuse, ou pour mieux dire infame Reine *Zingha*, qui trouva moyen de s'emparer de ce Royaume avec le secours de ses *Jagas* ou *Giagas*, Nation féroce & cruelle, & qui durant un regne de vingt ans fut une ennemie redoutable des Portugais d'Angola, & se souilla des plus horribles inhumanités dont l'Histoire fasse mention. Mais nous en parlerons en son lieu, & nous commencerons la description de cette côte par le Pays le plus considérable, qui suit celui des Hottentots.

SECTION I.

Histoire du Royaume de Benguela.

Section I. *Histoire du Royaume de* Benguela.

LA plupart des Géographes supposent que le Royaume de *Benguela* s'étend depuis le Cap Negre jusqu'à la riviere de Coanza ou Quansa, qui le sépare de ce côté-là d'Angola, au dixieme degré cinq minutes de Latitude Australe. Mais M. *De Lisle* a corrigé depuis cette erreur, & il ne l'étend vers le Nord que jusqu'au Benguela Vecchia, ou vieux Benguela (*b*), au neuvieme degré cinquante-quatre minutes. Il y a de l'apparence que c'est jusques-là que les Portugais, depuis qu'ils se sont rendus maitres d'Angola, ont étendu leurs conquetes sur cette côte; *De Lisle* place dans le Royaume de Benguela la Contrée qu'on appelle *Sowazuchi Canbari*, & la riviere de Cubegi. Suivant ce Géographe Benguela est borné à l'Orient par *Jaga Casangi*, ou le Chef des Jagas, qui s'empara de ce Pays dans le tems que *Battel* étoit parmi eux (*c*); il y a de l'apparence qu'il renonça à la vie errante que lui & ses sauvages sujets avoient menée jusques-là, pillant, ravageant & mettant tout à feu & à sang, pour se fixer dans ces lieux. Notre Auteur place au Sud la Province d'Ohila, entre les Hottentots & Benguela, qui est habitée par des Nations aussi sauvages que le sont les Cafres & les Jagas (*d*).

Royaume de Benguela.

Les principales Bayes, Villes & Rivieres le long de cette côte, depuis le Cap Negre jusqu'à la riviere de Coanza, sont les suivantes.

La Baye de *Maisotto*, a environ cinq lieues au Sud du Coanza, à l'embouchure de laquelle il y a de petits rochers, & des bas-fonds, même à haute marée. Cinq lieues plus au Sud est le *Cap Ledo*, & huit lieues au-delà le *Cap des trois pointes*; de-là on en compte quatre jusqu'au *Cap Falso*; depuis celui-ci jusqu'à celui de *St. Bras* onze, & de-là jusqu'au *Cap des poules*, ainsi nommé par les Hollandois à cause de la quantité de poules ou poulets qu'on

Baye de Maisotto.

y

(*a*) *D'Anville* Carte d'Afriq. *La Martiniere.*
(*b*) Voy. sa Carte de *Congo* & de *la Cafrerie.*
(*c*) *Purchas* l. c. p. 974.
(*d*) *De Lisle* ubi sup.

SECTION I. *Hiſtoire du Royaume de Benguela.*

y éleve, la côte eſt baſſe l'eſpace de dix lieues. Le Pays eſt abondant, & porte le nom de vieux Benguela: il y a une belle Baye, qui a deux lieues de long, une demi-lieue de large, & entre dix & douze braſſes de profondeur, le fond eſt de vaſe limoneux.

Vieux Benguela.

Au côté méridional de la Baye il y a une ville ou un bourg ſur une haute montagne, où l'on trouve à acheter de beaux bœufs, des moutons, des poules & d'autres proviſions, avec des dents d'éléphant; les habitans les troquent pour des fuſils & d'autres armes à feu, qu'ils aiment beaucoup (*a*). C'eſt ce petit territoire que M. *De Liſle* déſigne ſous le nom de vieux Benguela (*b*), mais les Cartes Hollandoiſes l'étendent depuis le Cap St. Bras juſqu'à celui des Poules. Cinq lieues plus loin au Sud on trouve *Rio Longo*, qu'on appelle auſſi *Moreno*, dont l'embouchure eſt à l'onzieme degré de Latitude Méridionale; mais il y a ſi peu d'eau, qu'à peine de petites barques peuvent y entrer; les naturels ont cependant trouvé l'art d'y naviger ſur des Bâtimens plats, qu'ils nomment Pangales. On dit que les Portugais ont ſouvent tenté d'en faire autant, pour amener leurs Eſclaves de Maſſingo à la côte, mais ils n'ont pu y réuſſir à cauſe de la quantité de bancs de ſable qui ſe trouvent dans cette riviere & de la rapidité du courant (*c*).

A environ huit lieues de cette riviere eſt la ville de *Makikonga*, où les Portugais ont leurs magazins de toiles, d'armes à feu, de poudre &c. qu'ils échangent pour des bœufs, des cochons, de l'yvoire & d'autres marchandiſes. A quinze lieues au-delà de cette ville vers le Sud eſt l'embouchure de la riviere de *Catonbelle*, qui ſe forme par la réunion de deux ou trois bras. Cette Baye eſt ſpacieuſe & commode, ayant quinze ou ſeize pieds d'eau; elle eſt à couvert de tous les vents, & les plus gros Vaiſſeaux peuvent y mouiller en ſûreté. L'eau en eſt ſalée, & tout autour du havre on a creuſé de profondes foſſes pour la recevoir, & en faire du ſel. Du côté ſeptentrional de la riviere la mer forme une autre eſpece de Baye, qui eſt grande & où les Vaiſſeaux ſont en ſûreté, de-là vient que les Hollandois l'ont appellée la Belle Baye. A deux lieues environ au Sud on trouve une autre riviere dont l'eau eſt douce, mais qui ne ſe jette dans la mer que dans la ſaiſon des pluies (*d*).

En tirant plus loin vers le Sud on arrive à la grande Baye de Benguela, qui a deux grandes lieues de long d'un angle à l'autre & une lieue de large. Sur la pointe ſeptentrionale eſt la ville du même nom, & un Fort bâti par les Portugais. Il y a devant la ville un grand banc de ſable, qui empêche les Vaiſſeaux de mouiller qu'à une lieue de diſtance. Le Fort eſt entouré de paliſſades, & environné de maiſons, qui ſont toutes agréablement défendues de la chaleur du Soleil par l'ombre des bananiers, des orangers, des citroniers, des grenadiers & des bancovas. Derriere le Fort on a creuſé un puits d'eau douce, & à quelque diſtance de Benguela on trouve aux environs pluſieurs autres villages ou bourgs qui en dépendent, tels ſont *Motonda*, *Peringa*; à environ une lieue & demie du Fort, & à une lieue l'un de l'autre, *Mam-*

Ki-

(*a*) *Dapper.* (*b*) Carte de *Congo.* (*c*) *Dapper.* (*d*) *Ibid.*

Kiſomba, gros bourg qui peut mettre trois-mille hommes ſur pied, *Mani-Nomma*, *Mani-Kiſouba*, *Pikena* & *Mani-Kilonda*; à quoi l'on peut ajouter les *Mondombas* & les *Montondos*, deux Peuples qui ſont Vaſſaux de Benguela. Les Portugais s'étoient autrefois établis dans ces villages, mais appréhendant que les naturels ne les enveloppaſſent & ne vinſſent fondre ſur eux, ils ſe retirerent à Maſſingo; les habitans les pourſuivirent vivement, & en tuerent un grand nombre.

Au côté occidental de la Baye de Benguela on voit une haute montagne, dont le ſommet eſt plat; les Portugais l'appellent *Sombriero*, & les Hollandois *Klapmuts*, parcequ'elle a la figure d'un bonnet de Prêtre. Au pied de cette montagne il y a une autre Baye du même nom, dont l'eau, quoique claire, n'eſt pas bonne à boire. Tout le rivage vers le Sud reſſemble à une grande plaine ſablonneuſe, au bout de laquelle il y a une profonde & fertile vallée (*a*).

C'eſt-là tout ce que nous trouvons de plus remarquable ſur la côte de Benguela; nos Géographes ont ajouté une liſte des Provinces qui ſont dans l'intérieur du Pays, ſans indiquer ni villes, ni bourgs, ni rien de remarquable. Voici leurs noms. 1. *S. Namboa Agonga.* 2. *Gengt* ou *Quillenga.* 3. *Zemba Katira.* 4. *Zowa Quillembe.* 5. *Bembe* ou *dos Quinbandos.* 6. *Zowa Angola Ginho.* 7. *Zambo-gando.* 8. *La petite Bembe* (*b*). 9. *Soua* ou *Zowa.* 10. *Pallonca.* 11. *Jaga Canhica.* 12. *Sowa Girata.* 13. *Caſanni Laquidenle.* 14. *Jaga Kalemba.* 15. *Jaga Kakonda.* 16. La Province ou la Contrée des *Muſumbas.*

Sur la côte ſont les Provinces de *Liboto* & d'*Ango*, *Sowa Karia*, *Sowa Calemba grande*, le Pays des *Sumbis* & des *Quimbondos.*

Les principaux Ports & les Bayes conſidérables ſont, la *vieille Benguela*, *Mankikondo*, le Fort de *Cobuto*, *St. Philippe* ou la *nouvelle Benguela*, *St. Marie Baya farſa*, Baya *Tortuga*, *Angra de Negros*, la grande *Baye des Pêcheurs*, & celle que les Portugais appellent *Baya das Vaccas* ou Baye des Vaches, à cauſe du grand nombre de ces animaux que les habitans nourriſſent dans les environs. Bien-que cette derniere ne ſoit pas grande, les grands Vaiſſeaux peuvent y mouiller, & comme le Pays abonde en proviſions, ce lieu eſt fort fréquenté pour le Commerce. On dit que l'on trouve proche de cette Baye des mines de différens métaux, & d'argent en particulier (*c*) (*).

Les principales Rivieres de cette côte ſont *Rio Longo*, *Niea*, *Catonbelle*, *Gubororo* ou Riviere de *St. François*, *Clabenia* & *Cutembo* (*d*).

La plupart des Contrées de ce Royaume étoient autrefois fort peuplées &

(*a*) *De Liſle*, *Dapper.*
(*b*) Les mêmes.
(*c*) Voy. *Carli Angelo* & *Merolla.*
(*d*) *De Liſle* Carte de Congo.

(*) Les Portugais appellent auſſi cette Baye *Bahia de Torre*, d'un rocher qui a l'apparence d'une Tour. *Battel* dit que les Vaiſſeaux peuvent y mouiller ſûrement, la côte étant unie; les Vaiſſeaux qui viennent des Indes y relâchent ordinairement pour ſe rafraîchir. Les Caraques Portugaiſes qui vont à Loango, paſſent le long de cette côte (1). C'eſt ſur cette Baye que les Portugais ont bâti le Fort St. Philippe, car auparavant il n'y en avoit point pour la défendre, ni même aucun établiſſement. Ils lui donnerent auſſi le nom de nouvelle Benguela, pour la diſtinguer de la vieille (2).

(1) *Purchas* Pilgr. Vol. II. p. 973. (2) Le même. *Lopez*, *Carli* & al.

SECTION I. *Hiſtoire du Royaume de* Benguela.

& fertiles, mais elles ont tant ſouffert par les ravages des Jagas, Cannibales féroces dont nous parlerons dans la ſuite, & par les guerres où les Benguelas ont été ſouvent engagés contre les Rois de Congo & les Portugais d'Angola, que les premiers avoient preſque ruiné tout le Pays, & que les autres en avoient conquis une partie du tems de *Battel*; depuis ce tems-là les Européens ont ſi peu fréquenté cette côte, que nous ne pouvons rien dire de ſon état dans la ſuite, ni de ſon état préſent.

On ne dit rien de ſon ancien Gouvernement; il y a de l'apparence qu'il étoit Monarchique, puiſque le Pays porte le titre de Royaume; mais *Lopez* aſſure que lorſqu'il y étoit, en 1589, la plus grande partie étoit diviſée en petites Seigneuries, toutes dépendantes d'Angola (*a*); preuve ſuffiſante de ſa pauvreté, car c'eſt-là le ſort ordinaire de tous les Peuples qui ſont condamnés à porter ce joug accablant, ainſi que nous le verrons lorſque nous en ſerons à l'Hiſtoire de ce Royaume & de ſes miſérables Vaſſaux. Le même Voyageur nous apprend que l'air de ce Pays eſt ſi mauvais, qu'il infecte la terre même, & qu'il fait que ce qu'elle produit, auſſi-bien que les eaux, ſont très-malſaines pour les naturels, & preſque un poiſon pour les Européens: enſorte qu'ils ſont obligés de faire venir d'ailleurs tout ce qu'ils mangent & boivent; & malgré cette précaution le petit nombre de ceux qui échappent à la malignité de l'air & du climat, reſſemblent plus à des ſpectres, ou à des déterrés, qu'à des hommes vivans, & ils ont la voix ſi caſſe, que l'on diroit quand ils parlent qu'ils retiennent leur haleine entre leurs dents. C'eſt auſſi la raiſon pourquoi il n'y a guere d'Européens qui aiment à y prendre terre, & bien moins à y faire aſſez de ſéjour, pour s'informer de l'état & de la nature du Pays ou des habitans.

Nouvelle Benguela. *Les Habitans.*

On dit néanmoins qu'il y avoit un Gouverneur Portugais dans la nouvelle ville de Benguela, ou le Fort de *St. Philippe* en 1666, dans le tems que *Carli* y étoit, il ajoute qu'il y avoit environ deux-cens habitans blancs, & un grand nombre de noirs; que les maiſons ne ſont que de terre & de chaume, l'Egliſe & le Fort même en étant conſtruits (*b*). Les Peuples des environs de cette Baye, & qu'on appelle *Endall Albondos*, ſont des Sauvages fort brutaux qui vivent ſans Loix & ſans Gouvernement, & auxquels ceux qui trafiquent avec eux ne doivent en aucune façon ſe fier; ailleurs ils ſont ſi ſimples & ſi lâches, que trente ou quarante hommes peuvent hardiment entrer ſur leurs terres, & en emmener des troupeaux entiers de beſtiaux. Ils ne trafiquent que pour une ſorte de grains de verre, d'un pouce de long, & de différentes couleurs, dont ils ſont des colliers & des bracelets; on a pour ſeize de ces grains une bonne vache graſſe (*c*). Les hommes portent des peaux autour de la ceinture, & des colliers au cou, ils ſe ſervent de l'arc & de la fleche, & ont des dards armés de fer; ils ſe permettent la polygamie, & ce qu'il y a de pire, c'eſt qu'ils ont parmi leurs femmes des hommes habillés en femmes. Les femmes ont un collier de cuivre, qui peſe, dit-on, au moins quinze livres, elles ont auſſi aux bras des grelots & des bracelets juſqu'au coude, & ſe couvrent à la ceinture avec une eſpece de toi-

(*a*) Voyag. L. I. C. 5.
(*b*) Voy. ſon Voyag. p. 560.
(*c*) *Battel* ap. *Purchas* l. c.

toile, faite de l'écorce de l'*Inſanda*, qui n'eſt ni filée, ni travaillée; elles ont auſſi des anneaux aux pieds, qui viennent juſqu'au gras de jambe. Section I.

Hiſtoire du Royaume de Benguela.

La Province, dont ce quartier fait partie, s'appelle Dambe, & eſt remarquable par une grande chaîne de hautes montagnes, qui s'étendent juſqu'à celles de Combambas, où ſont les mines dont nous avons parlé plus haut. Celles-ci s'étendent le long de la côte Sud & Ouëſt, & abondent en cuivre fin, ſi les habitans avoient l'induſtrie d'y travailler, mais leur indolence les empêche d'en tirer au-delà de ce qu'il leur faut pour leurs ornemens (*a*).

Montagnes Ville de Kashil.

Notre Auteur eſt le ſeul qui ait parcouru la plus grande partie de ce Pays, comme il paroît par ſa Relation, où il rapporte à quelle occaſion les Portugais l'amenerent priſonnier des Indes Occidentales à Angola, d'où il s'échappa dans le Royaume de Benguela. Il dit qu'il y a vu pluſieurs grands bourgs ou villes, dont il nomme la plus conſidérable *Kashil*; il en parle comme d'une fort grande place, & tellement couverte d'*Alicondes* (*), de cedres & de palmiers, que les rues en ſont obſcures. Au milieu de la ville on voit une ſtatue d'homme ſur un piedeſtal de douze pieds de haut, dont le pied eſt environné d'un cercle de dents d'éléphans, plantées en terre, & ſur leſquelles on voyoit attachés les crânes de ceux qu'on avoit tués à la guerre, ou ſacrifiés à l'Idole. Ils font à ſes pieds des libations de vin de palme mêlé avec du ſang de bouc. Ils appellent ce Mokiſſo ou cette Idole *Queſſono*, & lui portent un grand reſpect. Il vit un grand nombre d'autres Idoles plus petites en divers endroits de la ville, dont les rues ſont bordées de branches de palmiers plantées avec beaucoup de régularité. Il y a autour de chaque Idole des dents d'éléphans entaſſées, & au bout méridional de la ville on en trouve une autre qui eſt couverte de plus de trois tonneaux de ces dents. Les maiſons ſont bâties de terre & de chaume, & ſont de la figure d'une ruche; en dedans elles ſont revêtues de très-belles nat-

(*a*) *Purchas* ubi ſup.

(*) Voici la deſcription que *Purchas* fait de cet arbre extraordinaire ſur le rapport de *Battel*. „ L'*Aliconde* ou *Elleonde* eſt fort haut & d'une groſſeur prodigieuſe, car on dit „ qu'il y en a que douze hommes ne ſauroient embraſſer. Ils s'étendent comme le chêne; „ quelques-uns ſont creux, & contiennent une ſi grande quantité d'eau de pluie, qu'elle „ ſuffiroit pour deſaltérer mille habitans de ces Contrées arides. Je ſais qu'une fois qua„ tre-mille hommes tirerent de l'eau pendant vingt-quatre heures de l'un de ces arbres, „ ſans l'épuiſer. Les Negres y montent avec des chevilles de bois dur; elles entrent aiſé„ ment dans celui de l'Aliconde, qui eſt ſi mou qu'on ne peut y monter autrement. Je „ crois que quelques-uns tiennent bien quarante tonneaux. L'écorce de cet arbre n'eſt pas „ moins bonne pour donner la diſcipline, celle des jeunes arbres y eſt la plus propre, une „ braſſe coupée de l'arbre en fournit bientôt vingt, & eſt d'abord propre à s'en ſervir; „ elle n'eſt pourtant pas ſi fine que celle que l'on tire de l'Inſanda."

Dapper, qui appelle cet arbre *Liconda*, ajoute que les habitans de ce Royaume & des autres de cette côte manquant de bonne eau, ſe ſervent de ces arbres en guiſe de citernes, pour y conſerver l'eau de pluie, ce qu'ils font ſi ſecrettement, que ceux d'un village ſont ſous ſerment de ne pas les découvrir à ceux d'un autre village, & qu'ils puniroient très-rigoureuſement quiconque trahiroit le ſecret (1). Les Benguelas ſont les plus rigides ſur cet article, parceque preſque toute l'eau de leur Pays reſſemble à de la leſſive (2), & eſt même une eſpece de poiſon; ainſi ils n'ont que l'eau de pluie, qu'ils conſervent dans le creux des Licondes.

(1) Afriq. ſous *Congo* & *Angola*. (2) Voyag. d'*Angelo*, p. 260, *Merolla* p. 605.

SECTION I. *Hiſtoire du Royaume de* Benguela.

nattes, & les dehors de quelques-unes, ſur-tout de celles des mulâtres, ſont de bois mêlé de terre, & ſi bien enduites de mortier, qu'on diroit que c'eſt de la pierre de taille (*a*).

Il y a un port ſur cette côte, qui eſt peut-être le ſeul où les habitans ont une méthode auſſi indigne que ſéduiſante de faire des Eſclaves; ils permettent à leurs femmes d'attirer les hommes & de ſe livrer à eux, après quoi elles les déférent à leurs maris; ceux-ci feignent une extrême colere de l'affront qu'on leur a fait, mettent le galant ſur le champ en priſon, & l'y tiennent juſqu'à ce qu'ils trouvent occaſion de le vendre au premier étranger qui ſe préſente, ſans en etre jamais recherchés. Ils ſe ſervent de l'argent qu'ils en tirent pour acheter d'autres femmes, qui font le même métier. Ce n'eſt pas encore la plus mauvaiſe voie dont les naturels de ces côtes ſe ſervent pour faire vendre des Eſclaves Il y en a qui vont dans l'interieur du Pays, & qui y paroiſſent comme revêtus d'un droit de juriſdiction; ils ſaiſiſſent les gens pour la moindre faute, & les condamnent à être vendus pour Eſclaves; auſſi notre Auteur croit-il que l'on ne peut légitimement faire ce commerce ſur cette côte (*b*). Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt que d'un côté tous les habitans ſont ſi dénués d'humanité, qu'ils ſont prêts à trahir leur plus proches parens, & à vendre même leurs propres enfans, non ſeulement par néceſſité & par miſere, mais par avidité pour quelques bagatelles de l'Europe, ou pour un pot ou deux d'eau-de-vie, ainſi que nous le verrons dans la ſuite; & d'autre côté il ſe trouve aſſez de gens qui font profeſſion d'être Chretiens, & qui ne ſe font pas ſcrupule d'encourager ce trafic dénaturé, & achettent tout ce qu'on leur préſente ſans information ultérieure.

Voilà tout ce que nous avons pu découvrir de remarquable ſur ce Royaume, ſi l'on en excepte la deſcription d'un Animal ſingulier, qu'on dit lui être particulier, & que notre Auteur appelle *Abada* (*c*). C'eſt un animal ſauvage, fort vîte, de la groſſeur d'un poulain bien nourri: ce qu'il a de plus ſingulier, c'eſt une corne ſur le front & une autre ſur le cou; la premiere eſt ronde, unie & dure, & a deux ou trois pieds de long, elle eſt pointue, & vers la racine elle eſt de la groſſeur environ de la jambe d'un homme, & eſt un peu courbée; celle du cou eſt plus platte & plus courte, la corne eſt noire ou d'un brun obſcur, bien-qu'elle ſoit blanche quand elle eſt rapée. La tête de l'Abada eſt moins longue que celle du cheval, plus courte & plus platte, à peu près comme celle du bœuf. La peau eſt plus épaiſſe que celle du cheval, & le poil rude; la queue reſſemble à celle du bœuf, mais plus courte; la criniere eſt comme celle du cheval, mais auſſi plus courte; les pieds ſont comme ceux du cerf, mais plus gros. On dit que tandis que cet animal eſt jeune, ſa corne eſt droite, mais qu'à meſure qu'il croît, elle ſe courbe comme les dents d'éléphans. Les naturels qui le chaſſent pour la corne, qu'ils regardent comme un excellent contre poiſon, prétendent qu'avant que de boire, il la met dans l'eau, pour éviter tout poiſon. On aſſure que ſa vertu eſt plus ou moins grande, ſuivant l'âge

(*a*) *Battel* l. c. *Merolla* p. 607.
(*b*) *Merolla* p. 107.
(*c*) *Dapper* Afriq. p. 623.

ge de l'animal quand on le tue. Les Portugais ont, dit-on, une méthode particuliere d'en faire l'épreuve; ils posent la corne la pointe contre terre, & suspendent au-dessus à un fil une épée nue, dont la pointe touche la corne. Si elle est bonne, l'épée tourne, sinon elle reste immobile. On fait encore des os rapés de cet animal, & mêlés avec de l'eau une espece de cataplasme contre les douleurs intérieures; ce cataplasme attire toutes les mauvaises humeurs en dehors, & par-là procure une parfaite guérison sans autre remede (*a*) (*).

Section I. *Histoire du Royaume de* Benguela.

SECTION II.

Relation de la Nation sauvage des Giagas: *premiere connoissance qu'en ont eus les* Européens; *leur invasion dans le* Renguela; *leurs Guerres, Ravages & Coutumes barbares &c.*

LEs Européens appellent cette Nation barbare de Cannibales, qui s'est répandue dans la plus grande partie de la Basse Ethiopie, *Gagas*, *Giagas*, *Giaquas*, *Jagos* ou *Jagas*. Ils sont divisés comme les Arabes, en errans & fixes. Il est vrai qu'ils paroissent tous avoir originairement mené une vie errante, & subsisté en pillant & ravageant les autres Pays; mais s'étant enrichis ils ont cherché naturellement à se fixer, desorte que quand ils ont trouvé des Contrées fertiles & bien cultivées, ils s'en sont emparés & s'y sont établis, se contentant de faire des excursions de côté & d'autre, pour retourner chargés de butin dans le sein de leurs familles. De-là vient qu'on les trouve nombreux & puissans dans les Royaumes de Matamba, d'Anziko, de Fungueno, & en d'autres, mais sur-tout dans celui de Benguela. Après en avoir ravagé & presque ruiné la plus grande partie, sous la conduite de leur belliqueux Chef nommé *Giaga Kassangi*, ils s'établirent dans un des Cantons les plus commodes, où du tems de *Battel* le Chef tenoit sa Cour, si l'on peut donner ce beau nom à un amas informe de mauvaises huttes de terre & de chaume, qui couvroient un grand terrein, environnées d'une forte haye d'épines; car telle étoit la résidence de ce Chef & de ses successeurs, située au septieme degré & demi de Latitude Méridionale.

Section II. *Nation des* Giagas.

Relation des Giagas.

Quoique nous devions retrouver ces Barbares en divers autres endroits de cette côte, nous croyons que c'est ici le lieu naturel de rapporter ce que l'on en sait, par la Relation de notre compatriote *Battel*, parceque c'est dans

Connoissance qu'en a eu Battel.

(*a*) *Purchas* l. c. *Pigafet* Congo L. II. C. 5. *Cavazzi* Congo Vol. I. p. 56.

(*) Nous passons sous silence les autres animaux de ce Royaume: ce sont les mêmes dont nous avons parlé dans la description générale d'Afrique; il y a des éléphans, des rhinocéros & des ânes sauvages. Nous remarquerons seulement sur l'autorité du petit nombre d'Européens qui ont été dans ce Pays, que les animaux tant domestiques que sauvages, y sont d'une taille extraordinaire, sur-tout le crocodile & l'hippopotame, qui sont très-féroces & dangereux (1).

(1) *Purchas* P. II. p. 987.

SECTION II. *Nation des Giagas.*

dans le Royaume de Benguela, que les Européens les ont vus pour la premiere fois, & que *Battel* en particulier a eu occaſion de les connoître, & d'avoir ſur leur ſujet des lumieres que nul autre Européen n'a pu avoir depuis, ayant demeuré & trafiqué aſſez longtems avec eux dans le tems que Benguela fut le ſanglant théatre de leurs horribles ravages.

Son arrivée parmi eux.

Ce fut dans le ſecond voyage qu'il fit d'Angola dans le Benguela pour traquer, ſur une Frégate montée de ſoixante Portugais, qu'il les connut. Etant arrivés à la Baye de la Nouvelle Benguela, au douzieme degré de Latitude Méridionale, ils apperçurent un camp nombreux ſur la rive méridionale de la riviere de Cova. Ayant débarqué, un Corps de cinq cens Jaggas s'avança vers eux, pour s'informer qui ils étoient, & quel étoit leur deſſein. Les Portugais répondirent qu'ils venoient pour trafiquer, & les Jaggas leur apprirent qu'ils étoient Jaggas ou Ginges, qu'ils venoient de Serra-Leona, qu'ils avoient paſſé par la ville de Congo, en voyageant à l'Eſt de Dongo, Capitale d'Angola. La curioſité attira bientôt leur Chef ſur le rivage, parcequ'il n'avoit jamais vu de Blancs; il témoigna être fort content de leur arrivée, & les invita à apporter leurs marchandiſes à terre. Les Portugais n'y manquerent point, & chargerent leur Vaiſſeau d'Eſclaves, à meilleur marché qu'ils n'avoient jamais fait ſur cette côte. Quand ils furent prêts à mettre à la voile, le Général des Jaggas les pria de lui prêter leur chaloupe, pour faire paſſer à ſes gens la riviere de Kova, parcequ'il avoit deſſein de faire des incurſions dans le Royaume de Benguela, qui confine de l'autre côté à cette riviere. Les Portugais accepterent la propoſition, & furent conduits au camp des Jaggas, où on leur fournit des logemens pour la nuit ſuivante, & du vin de palmier, de la chair de vache, de chevreau, de mouton, & de la farine en abondance.

Les Jaggas entrent dans le Royaume de Benguela.

Le lendemain, avant le jour, le Chef fit ſonner le Gongo, inſtrument de guerre dont le ſon reſſemble à celui d'une cloche, pour raſſembler ſes troupes; il leur déclara fiérement qu'il étoit réſolu de détruire le Royaume de Benguela. Auſſitôt tout le monde prit les armes, & ſe diſpoſa à paſſer la riviere, ce qui ne ſe fit pas ſans oppoſition de la part de l'ennemi, deſorte qu'il y eut bien des gens de tués de l'un & de l'autre parti. Les Jaggas ne laiſſerent pas de gagner l'autre bord, ſur lequel toute l'armée ſe trouva à midi. Immédiatement après, le choc commença au ſon des inſtrumens de guerre; mais les Benguelas, ne pouvant réſiſter à la furie des Jaggas, prirent la fuite, & laiſſerent un grand nombre de morts & de captifs, hommes, femmes & enfans, qu'on mena au grand Giaga. *Hombian Gymba*, le Souverain du Pays, avec cent des principaux Seigneurs perdirent la vie; on coupa leurs têtes, & on les jetta aux pieds du Général. Enſuite on apprêta leurs corps & ceux des autres morts, qui furent dévorés par ces cruels Cannibales, car ils préférent la chair humaine à toutes les autres. Ils demeurerent dans cet endroit pendant cinq mois, mais n'ayant alors plus de vin de palmier, qu'ils aiment beaucoup, ils marcherent vers la Province de Bambela, qui eſt cinq journées plus avant dans les terres.

Ravages qu'ils font.

Durant les cinq mois dont nous avons parlé, *Battel* avoit fait quelques voyages pour les affaires de Commerce à *Santo Paulo*; lorſqu'il revint, il ſuivit les Jaggas & les trouva campés à Kaliſamba, ayant dévaſté & brûlé

tous

tous les lieux par où ils avoient paſſé. Le Grand Jagga reçut très-bien *Battel*; le camp étoit abondamment fourni de bled, de vin de palmier, d'huile, de beſtiaux, & de toutes ſortes de proviſions, & les Jaggas ne s'occupoient qu'à ſe bien divertir. Ils paſſerent ainſi quatre mois, non ſans faire de tems en tems des courſes de côté & d'autre, pour faire du butin & ſe pourvoir de nouvelles proviſions; leurs excurſions devenoient peu à peu plus longues, à meſure que la terreur de leurs armes ſe répandoit par tout le Pays; la moindre apparence de leur approche obligeoit les habitans à abandonner leurs habitations, & à ne laiſſer que des maiſons vuides; les Jaggas pour ſe venger y mettoient le feu, ruinoient les plantations, laiſſant par-tout les plus terribles traces de leur fureur barbare. Notre Auteur (*a*) rapporte que quelques petits Princes eſſayerent de leur réſiſter, mais ſi malheureuſement, que d'autres intimidés par leur exemple aimerent mieux ſe ſoumettre à payer tribut au Chef de ces Barbares, pour éviter un ſort plus fâcheux.

Section II. *Nation des Giagas.*

Enfin après un ſéjour de quatre mois à Kaliſamba, ayant ſelon les apparences épuiſé le Pays des environs de vivres, ils marcherent vers les Sierras ou Montagnes de Cashincabar, qui ſont fort hautes & remplies de mines de cuivre, brûlant & ravageant tous les lieux par où ils paſſoient. De-là s'étant avancés vers la riviere de Longo, ils la paſſerent & s'établirent dans la ville de Calango; ils y demeurerent environ ſix mois, & entrerent enſuite dans la Province de Tonda. Ils côtoyerent la riviere de Gonſa, & vinrent ſur les terres d'un Seigneur qui étoit oncle du Roi d'Angola; ils prirent & brûlerent ſa Capitale, qui étoit une ville bien bâtie; ils trouverent au centre de la ville le tombeau du vieux Seigneur *Schillambanſi*, orné d'une grande quantité de cuivre, d'étoffes, & d'autres choſes de prix, ſuivant la coutume du Pays; outre cela on y entretenoit cent paons privés, qu'on regardoit comme des oiſeaux ſacrés.

Leurs Courſes.

De-là les Jaggas continuerent leur marche vers le Nord juſqu'à la riviere de Coanza ſans trouver de réſiſtance, & s'avancerent juſqu'aux montagnes de Cambamba, où notre Auteur dit qu'il y a une cataracte perpendiculaire, dont le bruit ſe fait entendre à plus de trente milles. *Longere*, un des plus puiſſans Seigneurs du Pays, les obligea de paſſer dans le territoire d'un Prince puiſſant & belliqueux, qui avoit défait ſept ans auparavant une armée de huit-cens Portugais & de quarante-mille Negres leurs alliés. Ce brave Guerrier réſiſta courageuſement aux Giagas, & leur livra combat, mais la victoire étant demeurée douteuſe, ils jugerent à-propos de fortifier leur camp avec des palliſſades, & demeurerent quelques mois dans ce retranchement, d'où ils faiſoient de fréquentes ſorties ſur lui, & alloient ravager le Pays. *Battel* étoit toujours avec eux, & avoit gagné la faveur du Général par les ſervices qu'il leur rendoit avec ſon fuſil, car ni ſes gens ni les habitans du Pays ne connoiſſoient l'uſage des armes à feu. Auſſi le Général avoit-il donné ordre à ſes meilleurs ſoldats de veiller à la ſûreté de notre Anglois dans les combats, & ſouvent ils lui avoient ſauvé la vie en le rapportant entre leurs bras. C'eſt à la faveur du long ſéjour que *Battel* fit parmi

Battel eſt fort conſideré parmi eux.

(*a*) *Purchas* p. 965. *Pigafet* &c.

SECTION II. *Nation des Giagas.*

mi ces Sauvages, & de l'amitié qu'avoit conçue pour lui leur Chef, qu'il a été à portée de s'inſtruire de leurs mœurs & de leurs coutumes beaucoup mieux qu'aucun Européen ne l'a pu faire. La ſeule choſe qu'il ne lui a pas été permis de voir, c'eſt la cérémonie que pratique le Grand Giaga, lorsqu'il conſulte ſon Mokiſſo ou le Diable, ſur quelque nouvelle entrepriſe; alors les Sorciers obligeoient *Battel* de ſe retirer, diſant que ſa préſence déplaiſoit à cet Eſprit. Il ne laiſſa pas d'apprendre des autres Jaggas en quoi conſiſtoit cette cérémonie, auſſi-bien que d'autres particularités touchant leur Religion, leur Diſcipline militaire, & leurs Coutumes barbares; nous les rapporterons dans le même ordre que notre Auteur (*a*) les tenoit de lui. Nous ajouterons ſeulement que *Battel*, ennuyé de vivre avec ces Cannibales, réſolut de s'échapper à tout prix; il y réuſſit avec beaucoup de peines & de riſques, & ſe rendit enfin ſain & ſauf dans le Royaume de Loango, où nous le retrouverons dans la ſuite.

Maniere de conſulter le Diable.

Le camp ou l'armée du Grand Giaga, que *Battel* appelle *Imba Calandola*, étoit de vingt-mille hommes; outre le Chef, il y avoit douze autres Capitaines ſous lui, qui gardoient chacun une porte du camp. Le Chef a ſon Pavillon au centre, dans un enclos particulier. *Imba Calandola* étoit un homme d'un grand courage, mais il n'entreprenoit rien ſans avoir auparavant conſulté le Diable, & ſans avoir fait précéder des enchantemens: il prétendoit connoître par cette voie le ſuccès de ſes entrepriſes, & avoir appris qu'il ne mourroit qu'à la guerre. Quand il étoit queſtion de conſulter le Diable, il ſe levoit le matin avant le jour, & ſe mettoit ſur une ſellette. De chaque côté il avoit un Sorcier, quarante ou cinquante femmes formoient un cercle autour de lui, ayant à la main une queue de zébra ou de cheval, qu'elles faiſoient voltiger en chantant. Au milieu du cercle on allumoit un grand feu, ſur lequel on plaçoit un pot de terre, où il y avoit des poudres blanches ou de couleur. Les Sorciers ſe ſervoient de ces poudres pour teindre le front, les temples, l'eſtomac & le ventre du Grand Jagga avec de longues cérémonies, & en uſant de termes magiques; cela duroit juſqu'au coucher du Soleil. Alors ils lui mettoient à la main ſon *Caſengola*, ſorte d'arme qui reſſemble à une hache, en lui recommandant de ne pas ménager ſes ennemis, parceque ſon Mokiſſo étoit avec lui. On lui amenoit un jeune garçon, qu'il tuoit ſur le champ. Celui-ci étoit ſuivi de quatre hommes, dont il en tuoit deux, & faiſoit tuer les deux autres hors du camp. Il faiſoit égorger de la même maniere cinq vaches dans le camp, & cinq dehors; on immoloit auſſi autant de chevres & de chiens. Leur ſang ſervoit à arroſer le feu, & les corps étoient mangés avec beaucoup de joye. Les autres Capitaines célébroient quelquefois auſſi la même fête, mais ni eux ni leur Chef n'ont jamais d'Idoles; ils prétendent que leur Mokiſſo leur apparoît ſouvent & leur parle.

Parure de Calandola.

Le Grand Giaga *Calandola* avoit de longs cheveux, ornés de pluſieurs nœuds où il y avoit des *Bambas*, eſpece de coquilles fort eſtimées parmi eux: il avoit au cou un collier de *Maſoes*, autre ſorte de coquille qui ſe trouve ſur la côte, dont chacune, dit l'Auteur, revient à vingt ſchelings. Il por-

(*a*) *Purchas* ubi ſup. p. 976. *Pigafet* & al.

portoit une ceinture d'œufs d'Autruche, & un pagne d'étoffe de palmier auſſi fine que de la ſoie. Son corps étoit marqué de diverſes figures, & on le frottoit tous les jours de graiſſe humaine. Il avoit au travers du nez & aux oreilles un morceau de cuivre long de deux pouces, ſon corps étoit peint de rouge & de blanc. Une trentaine de femmes l'accompagnoient ordinairement; l'une portoit ſon arc & ſes fleches, & quatre autres les coupes ou les taſſes dont il ſe ſervoit pour boire. Quand il buvoit, elles ſe jettoient à genoux, battoient des mains, & chantoient. Il entretenoit parmi ſes troupes une exacte diſcipline; ceux qui avoient tourné le dos dans une action, étoient condamnés à mort & mangés par les autres. Pour les munir plus efficacement contre la lâcheté, *Calandola* leur faiſoit tous les ſoirs une harangue du haut d'une eſpece d'échaffaud (*a*).

SECTION II. *Nation des Gingas.*

Ils ne s'arrêtent dans un lieu qu'auſſi longtems qu'ils y trouvent des proviſions de toute eſpece, du bled, des beſtiaux, du vin de palmier & des fruits; car ils ne plantent & ne ſement jamais; ils ne nourriſſent point de troupeaux, ne vivant que de brigandages; ainſi dès qu'un Pays eſt épuiſé, ils l'abandonnent; ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt qu'ils ruinent tout ce qu'ils ne peuvent emporter, les palmiers ſur-tout ont beaucoup à ſouffrir, car ils en tirent toute la liqueur qu'ils peuvent fournir, après quoi ces arbres ſe flétriſſent & ſe ſechent entierement; au-lieu que les habitans du Pays y laiſſent toujours aſſez de liqueur pour les conſerver, & les mettre en état de leur fournir & du fruit & du vin dans la ſaiſon ſuivante.

Comme ils ſavent que ces horribles ravages & l'inhumanité avec laquelle ils traitent les captifs, les ont rendus odieux aux Benguelas, ils ne campent jamais ſans ſe fortifier, quand ils n'auroient qu'une nuit à paſſer dans le même lieu. Ils environnent leur camp de paliſſades des plus gros arbres qu'ils peuvent trouver. Ils ont toujours pour cela un Corps des hommes les plus robuſtes, qui dreſſent cette fortification avec une diligence ſurprenante. Si le tems le permet, ou qu'ils ayent deſſein de s'arreter, ils ne manquent pas de munir leur enclos, au moins au dehors & au haut d'une forte haye d'épines, pour ſe garantir des lions & des autres bêtes féroces. Il y a ordinairement douze portes à leur enclos, dont chacune eſt gardée par un Capitaine, avec un certain nombre de ſoldats. Les huttes ou tentes ſont placées régulierement & ſerrées l'une contre l'autre. Il mettent à la porte leurs arcs, leurs fleches & leurs dards, deſorte qu'à la moindre allarme tout le monde eſt bientôt en armes & prêt à combattre. En toute occaſion ils combattent en déſeſpérés, parcequ'ils ne peuvent éviter la mort s'ils tournent le dos, & qu'ils ont à craindre un ſort plus terrible encore s'ils tombent entre les mains de l'ennemi. *Campemens des Jagas.*

Ils ont encore une autre voie de former la Jeuneſſe à l'intrépidité. Leurs nouveaux ſoldats ne ſont pas leurs propres enfans, mais des jeunes gens qu'ils enlevent dans leurs courſes. Ils ont à-la-vérité pluſieurs femmes, & ces femmes ne ſont pas moins fécondes que les autres Africaines, mais ils ne leur permettent pas d'élever leurs enfans, ils les enterrent auſſitôt qu'ils ſont nés. Ils choiſiſſent en leur place parmi leurs captifs ceux qui paroiſ- *Comment ils ſe recrutent.*

ſent

(*a*) Les mêmes

Section II. *Nation des Giagas.*

ſent les plus propres au métier des armes & au brigandage, pour ſe recruter. Du tems de *Battel* il n'y avoit dans tout le camp pas plus de douze vrais Jaggas, tous les autres étoient des enfans de captifs de l'un & de l'autre ſexe. Ils prennent pour l'ordinaire des garçons & des filles de douze ou treize ans. Ils mettent aux garçons un collier, qui eſt la marque de leur ſervitude, & qu'ils doivent porter juſqu'à ce qu'ils ayent apporté la tête d'un ennemi; alors on leur ôte le collier, & ils ſont déclarés membres du Corps des Cannibales. Rien n'a tant de pouvoir ſur les eſprits que l'eſpérance d'être déchargés de cette marque de l'eſclavage, & ces jeunes gens bravent toutes ſortes de dangers avec un courage intrépide pour parvenir à cet honneur. C'eſt ainſi qu'ils entretiennent leur armée, & qu'ils empêchent que leur humeur barbare & féroce ne dégénere.

Sépulture.

Leur maniere d'enterrer les morts, ſur-tout les hommes, porte des indices manifeſtes de leur naturel ſauvage & cruel. On a ſoin non ſeulement de laver & d'embaumer le mort, mais deux de ſes femmes bien aimées, à qui l'on caſſe les bras, l'accompagnent dans le tombeau. Deux hommes le portent dans un ſiege, & on le place aſſis dans le tombeau, & les deux femmes à ſes côtés. Alors on couvre de terre le tombeau, qui eſt un caveau; & les parens font une libatation de ſang de bouc & de vin de palmier, à quoi ils ajoutent des lamentations à leur mode. Les Gens de diſtinction ſont enterrés avec plus de pompe, on réitere les cérémonies & les libations plus ou moins longtems ſelon la qualité des perſonnes. Les Benguelas enterrent leurs morts de la même maniere: on met dans le tombeau des riches, des uſtenſiles, des armes &c. ils pratiquent d'ailleurs auprès des tombeaux diverſes cérémonies ſuperſtitieuſes, qui ſont auſſi en uſage parmi les Giagas. Ils regardent comme un fort grand bonheur de laiſſer une nombreuſe parenté pour réitérer ces cérémonies funebres, deſorte qu'il n'en eſt point qui paſſent pour plus malheureux, & qui ne s'eſtiment tels eux-mêmes, que ceux qui ne laiſſent point de parens pour leur rendre ces derniers devoirs; car tant qu'il reſte quelqu'un de la famille il ſe croit tenu de s'en acquitter en de certains tems. Ce qu'il y a de ſurprenant. C'eſt que tandis que les Jaggas témoignent tant de reſpect pour leurs parens décédés, ils n'ont ni pitié ni humanité pour eux quand ils ſont malades, au contraire ils les fuient comme des peſtiférés, & les laiſſent mourir miſérablement ſans ſecours; coutume dénaturée, qui, comme on l'a vu, regne plus ou moins le long de toute la côte orientale, & qui n'eſt pas moins générale ſur la côte occidentale.

Tout ce qui nous reſte à ajouter touchant les Jaggas, c'eſt que de leur camp, qui n'étoit qu'à trois journées de Maſſangano, où les Portugais avoient un Fort, ils faiſoient des excurſions, & qu'ils trouverent un peu au Sud de la Baye des Vaches une riviere qui produiſoit de l'or en abondance; ils en avoient recueilli une grande quantité en gros grains dans les ſables, que le courant y avoit entraînés; ils en avoient orné la poignée de leurs haches, ce qu'ils font auſſi avec du cuivre, qu'ils eſtiment encore davantage (*a*).

Telle eſt la Relation qu'a donnée des Jaggas notre compatriote, qui les quit-

(*a*) *Purchas* l. c. p. 976.

quitta pour ſe retirer parmi les Portugais. Combien ils reſterent encore dans cette malheureuſe Contrée, & quels ravages ils y firent depuis, c'eſt ce que nous n'avons pu découvrir; il eſt vrai que leur marche vers le Nord du côté d'Angola, & les rencontres qu'ils eurent enſuite dans ce Pays avec les Portugais, donnent lieu de croire qu'ils abandonnerent le Royaume de Benguela, au moins pour un tems. Cependant leur nom qu'ils donnerent à quelques Provinces, comme *Giaga Cambuca*, *Giaga Calemba* & *Cacoconda* font juger ou qu'ils y laiſſerent des Colonies, ou qu'ils y retournerent & s'y établirent, comme d'autres de leurs Tribus firent dans les Royaumes d'Anziko & de Metamba, & dans quelques Provinces de ceux de Congo & d'Angola. Dans les Chapitres ſuivans nous en retrouverons quelques-uns d'un caractere plus barbare & plus diabolique, s'il eſt poſſible, que ceux dont nous venons de parler.

Section II. *Nation des Giagas.*

CHAPITRE X.

*Hiſtoire de l'*Ethiopie Occidentale, *& du Royaume de* Congo *en particulier.*

ON appelle ce Pays *Ethiopie Occidentale*, pour le diſtinguer de l'Abiſſinie ou *Ethiopie Orientale*, dont nous avons parlé dans le Volume précédent. On l'appelle auſſi *Ethiopie Méridionale*, parcequ'il eſt au Sud, ou plutôt au Sud-Ouëſt de l'autre: c'eſt encore par la même raiſon que quelques Auteurs lui donnent le nom d'*Extérieure* & de *Baſſe*, par oppoſition à l'Abiſſinie, qu'ils appellent *Intérieure* & *Haute*. Mais ce Pays eſt connu généralement ſous le nom d'*Ethiopie Méridionale*, parcequ'il eſt au Midi de la Ligne, par rapport à la Guinée & à d'autres Parties de l'Afrique, qui ſont au Nord. Nous avons vu ailleurs l'étendue & les limites que lui aſſignent les anciens Géographes. Quant à ſon état moderne, nous pouvons ſeulement dire, qu'il eſt fort différent de ce qu'il étoit autrefois; car d'ailleurs les Auteurs modernes ne ſont pas plus d'accord entre eux, que l'étoient les Anciens (*a*). Les Portugais, qui ont les premiers découvert cette vaſte Région, en étendent les côtes depuis le *Cap de Lopez Gonzalez*, ſitué à trente minutes de Latitude Auſtrale juſqu'au *Cap Negre* au ſeizieme degré vingt minutes, ce qui fait près de quinze degrés, ou environ trois cens lieues; dans ſa plus grande largeur ce grand Pays occupe environ dix degrés en Longitude, ou deux-cens lieues d'Orient en Occident. Les Portugais aſſurent qui obéiſſoit autrefois à un ſeul Souverain, qu'ils appellent *Mani*, ce Prince gouvernoit pluſieurs Provinces par ſes *Sonas* ou Vicerois; il donnoit ſon propre nom à tout le Royaume, & on l'appelloit *Mani Congo*, Seigneur ou ſi l'on veut Empereur de Congo: il eſt cependant plus apparent qu'il dérivoit ſon nom de celui du Royaume (*b*).

*Diviſion de l'*Ethiopie Occidentale.

A

(*a*) *Baudrand*, *La Martiniere*, *De Liſle* &c.

(*b*) Vid. *Lopez*, *Pigafet.* Deſcr. Reg. Congo, *Davity*, *Dapper.*

A la longue les Vicerois devinrent assez puissans & assez riches pour s'ériger en Souverains & en petits Tyrans des Provinces, qu'ils gouvernoient; ils prirent ensuite le titre de *Mani*, ensorte que le légitime Souverain eut assez de peine à conserver cette partie du Royaume, qu'il gouvernoit lui-même, qu'on appelloit plus particulierement Congo. Ainsi, au-lieu d'un *Mani Congo*, on vit s'élever un grand nombre de petits *Manis*, tels que *Mani Dongo*, *Mani Loango*, *Mani Coconda*, *Mani Bengo*, *Mani Sonho*, & plusieurs autres, dont nous aurons occasion de parler dans la suite; sans compter un grand nombre de Ducs, de Marquis &c. A présent nous nous bornerons aux trois principaux Royaumes, savoir le *Congo propre*, *Loango* au Nord, & *Angola* ou *Dongo* au Midi du premier (*). Cette Division servira non seulement à prévenir toute confusion dans l'Histoire, & à déterminer les justes bornes de chacun, & de tout le Pays, mais aussi nous facilitera la description des Royaumes & des Principautés, qui ont été séparés de ce grand Empire, & qui confinent aux autres, en suivant les meilleures Relations que nous en avons.

SECTION I.

SECTION I. *Description générale du Royaume de* Congo.

Limites, Etendue, Air, Productions, Rivieres, Provinces, Quadrupedes, Oiseaux, Poissons, Reptiles, Insectes &c. du Royaume de CONGO.

Etendue & Limites du Congo Propre.

NOus commençons par le *Congo Propre*; il est borné au Nord par la fameuse riviere de Zaire ou Zarah, qui le sépare du Royaume de Loango; au Midi par celle de Danda, qui le sépare du Royaume d'Angola; il a à l'Orient les Royaumes de Fungono & de Metamba, les Montagnes ardentes du Soleil, celles de Cristal ou de Salpetre, & la Riviere de Verbela; ou

(*) Quelques Modernes ont étendu les limites de ce Pays beaucoup davantage (1), savoir au Nord jusqu'aux Royaumes de Gabon & de Macoco, qu'on nomme plus communément les Royaumes d'Anzikana; à l'Orient jusqu'au Royaume de Damut & au Lac de Zaire; Lac que nos Cartes modernes ne marquent point, & au Midi jusqu'au Royaume de Benguela.

Un autre Auteur plus récent (2) lui donne une étendue plus prodigieuse encore vers le Nord, depuis le quinzieme degré de Latitude Septentrionale jusqu'au quatorzieme de Latitude Australe; ainsi ses frontieres au Nord s'étendoient presque jusqu'à la Nigritie, à l'Orient jusqu'à l'Ethiopie Orientale ou Abissinie, & au Midi jusqu'à la Cafrerie; il divise le Royaume en Congo Méridional & Septentrional; ce dernier comprend les Royaumes de Madra, de Biafara, & de Calembo, en un mot, ce que nous appellons la Guinée Méridionale.

Mais c'est avec raison qu'on rejette ce Congo Septentrional comme imaginaire; ses bornes de ce côté-là, en y comprenant même le Royaume de Loango, étant bien loin encore de la Ligne; & les limites les plus éloignées de l'Ethiopie Occidentale ne commençant qu'au Cap Gonzalez, selon les Modernes les plus exacts, & ce Cap est au premier degré de Latitude Méridionale (3).

(1) *Robbe* T. II. p 216.
(2) *Du Fresnoi* Methode &c. T. III. p. 74. Edit. de Paris.
(3) *Beaulrand*, *La Martiniere*, *Pigafet*. &c.

ou ſuivant un Voyageur moderne (*a*), celles de Coanza Berbela, & de Chilandea ou Aguilonda; enfin il eſt borné à l'Occident par l'Océan Ethiopique, qu'on appelle auſſi la Mer de Congo (*b*). En adoptant ces limites, le Congo proprement dit s'étend de ce côté-là environ trois degrés du Nord au Sud, depuis l'embouchure du Zaire juſqu'à celle du Danda, c'eſt-à-dire, depuis le neuvieme juſqu'au ſixieme degré de Latitude méridionale; mais il s'élargit dans l'intérieur par le cours de la premiere de ces rivieres, qui par les détours qu'elle fait tourne environ deux degrés au Nord, comme nous le verrons dans la ſuite. Nous avons encore moins de lumieres ſur la largeur de ce Pays d'Occident en Orient, faute d'être ſuffiſamment inſtruits de la véritable ſituation des montagnes, & du cours des rivieres, qui le bornent à l'Eſt. Le ſeul Voyageur, qui de notre connoiſſance a pénétré auſſi loin dans l'intérieur, & qui nous a donné la Relation la plus ample & ſelon les apparences la plus véritable de l'Ethiopie Occidentale, étant fort défectueux ſur cet article, non tant faute de tems (*), que d'inſtrumens & d'autres

Section I. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

(*a*) *Cavazzi* par *Labat* T. I. C. 2. (*b*) *Idem ibid.*

(*) Nous parlons du P. *Jean Antoine Cavazzi de Monte Cuculio*, Capucin, natif du Duché de Modene, que la Congregation de la Propagande envoya dans ces Pays-là en qualité de Miſſionnaire, l'an 1654, & qui arriva la même année à Congo. Pendant ſon ſéjour, ſon zele le porta à voyager dans ces divers Royaumes; le crédit qu'il acquit, & les grands emplois qu'on lui confia, le mirent à portée de s'informer avec beaucoup d'exactitude de tout ce qui les regardoit; principalement de s'inſtruire de la Religion, des Coutumes, des Mœurs, de l'Hiſtoire, des Guerres, des Productions, du Commerce &c. des Royaumes & des Provinces qu'il parcourut, des Rivieres, des Montagnes, des Mines, des Animaux, & d'autres particularités curieuſes juſques alors peu connues.

Les grandes fatigues qu'il eſſuya dans ces climats chauds, les difficultés qu'il trouva à vaincre pour traverſer ces Déſerts arides, ces affreuſes Montagnes & ces Forêts, jointes à la variété & à la multitude des affaires que lui donnoient ſa Miſſion & ſes autres emplois, avoient à la fin tellement altéré ſa conſtitution qu'il fut obligé de s'en retourner à Rome en 1668, pour rétablir ſa ſanté; il y préſenta à la Congrégation une ample Relation de tout ce qu'il avoit obſervé dans ces vaſtes Contrées, pendant un eſpace de quatorze ans.

La ſimplicité & la ſincérité naïve, qui regnent dans toute ſa Relation, où il n'affirme rien dont il n'ait été témoin oculaire, ou qu'il ne tienne de bonne main, lui gagnerent l'approbation générale de tous ceux qui la lurent, & on en fit tant de cas qu'on jugea qu'elle méritoit d'être rendue publique. Ce qu'il y avoit de fâcheux, c'eſt que le grand nombre de Langues que l'Auteur avoit été obligé d'apprendre, & l'uſage conſtant qu'il avoit fait de la Portugaiſe en converſant avec les Européens, avoient tellement corrompu ſon Italien, que la Congrégation jugea que ce ſeroit grand dommage, qu'une piece auſſi eſtimable ſouffrît faute d'être bien écrite; elle pria donc le Général des Capucins de charger quelque perſonne capable d'y donner un tour plus Italien; cela ſe fit du conſentement de l'Auteur, & à ſa ſatisfaction, de-même qu'à celle de la Congrégation.

Quelque tems après ce ſavant Corps l'envoya une ſeconde fois dans ces Pays éloignés avec le titre de Préfet de toutes les Miſſions, & vraiſemblablement dans la vue qu'il ſuppléât par de nouvelles Obſervations, à ce qui manquoit à ſa Relation pour la Géographie & d'autres articles, bien que nonobſtant ces vuides importans elle eût été reçue avec un applaudiſſement univerſel à tous les autres égards. Nous n'avons pas oui dire qu'il ait rien publié depuis ſur ce ſujet; mais un autre Dominicain, qui a donné une Traduction Françoiſe de ſa Relation, a tâché de ſuppléer par d'autres Auteurs à ce qui y manquoit (1). Avec tout cela ce qui regarde la véritable ſituation & les diſtances des lieux, & d'autres points de Géographie, ne peut-être bien con-

(1) Voy. la Préface de *Labat* à la tête de cette Traduction.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

tres ſecours pour faire des obſervations. On s'étoit flatté qu'il auroit fourni des lumieres à cet égard dans ſon ſecond voyage dans ces Pays, ou que quelqu'un de ſes Confreres y auroit ſuppléé; mais nous ſommes obligés de nous contenter des découvertes qu'il y faites dans ces Contrées; juſques à lui peu connues, ſi ce n'eſt le long des côtes, & juſques aux endroits où les Portugais avoient pénétré dans les terres, ce qui étoit peu de choſe en comparaiſon de ce que notre Auteur a vu durant quatorze ans de ſéjour dans le Pays (*a*).

Le Congo moins étendu qu'autrefois.

Suivant lui les Domaines des Rois de Congo s'étendoient beaucoup plus à l'Eſt & au Sud, avant qu'on y eût introduit la Religion Chretienne, qu'ils n'ont fait depuis, pluſieurs des Peuples qui relevoient de ces Monarques, en qualité de Vaſſaux ou de Tributaires, s'étant ſouſtraits à leur obéiſſance, par averſion pour la Religion qu'ils avoient embraſſée. La plupart, ſur-tout ceux du côté de l'Eſt, étant ſauvages & féroces, & habitant des montagnes eſcarpées, couvertes de bois & de difficile accès, refuſerent non ſeulement de renoncer à leurs anciennes ſuperſtitions & à leur idolâtrie, pour une Religion ſi pure, mais encore d'obéir davantage & de payer tribut à un Prince qui l'avoit embraſſée par complaiſance pour des Etrangers, & qui vouloit les forcer à en faire autant. Ils ne ſe contenterent pas de réſiſter aux Officiers & aux Troupes qui venoient tous les ans lever le tribut accoutumé, mais firent de ſi fréquentes & formidables incurſions dans ſes Etats, ſur-tout les Peuples de l'Eſt & du Sud, qu'ils l'obligerent de raſſembler ſes forces plus près du centre de ſon Royaume de Congo, pour les empêcher de l'envahir. C'eſt par-là que tant de Provinces éloignées en ont été ſéparées, & qu'au-lieu qu'il avoit autrefois ſix-cens lieues de circuit, il eſt réduit à moins de la moitié.

Saiſons.

Le Congo propre étant dans la Zone Torride, & ſi proche de la Ligne, doit naturellement être ſujet aux chaleurs exceſſives, que reſſentent tous ces Pays. Ces chaleurs ſont inſupportables aux Etrangers, mais les Habitans les rendent tolérables par les précautions qu'ils prennent; à quoi il faut ajouter que les briſes, les pluies, & les roſées en diminuent beaucoup la violence. Nous n'inſiſterons donc pas davantage ſur cet article, dont nous avons parlé au long dans l'Hiſtoire d'Abiſſinie & des autres Pays, ſitués à la même Latitude. Il n'eſt pas néceſſaire non plus d'avertir nos Lecteurs, que ces Pays étant de l'autre côté de la Ligne, leurs ſaiſons ſont oppoſées à celles des Pays qui ſont en-deçà, par exemple que leur Eté commence en même tems que l'Hiver chez nous, & ainſi des autres ſaiſons; il faut remarquer ſeulement que l'Eté des Contrées les plus voiſines de la Ligne dure plus longtems. Il commence ordinairement au mois d'Octobre, & dure juſqu'au mois de Février ou de Mars, pendant ce tems-là le Soleil darde ſes rayons avec tant de force que l'air paroît enflammé à un Européen. Mais l'égalité des jours & des nuits tempere cette ardeur, qui ſeroit inſupportable ſi le Soleil demeuroit au-delà de douze heures ſur l'horizon, & ſi l'air n'étoit ra-

(*a*) *Labat* ex *Cavazzi*, Vol I. C. 1 & 2. Vid. & *Pigafet*, *Davity*, *Linſchot.*, & al.

connu que par des obſervations exactes faites ſur les lieux mêmes; & c'eſt ce dont peu de Miſſionnaires, ſi l'on en excepte les Jéſuites, ſe donnent la peine.

rafraîchi pendant autant d'heures durant la nuit (*a*).

Section I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Comme l'Eté dure ſix mois, bien-qu'avec quelque différence pour les degrés de chaleur, ſelon que le Soleil eſt plus ou moins à plomb ſur leur tête; ils diſtinguent auſſi l'Hiver, qui fait l'autre partie de l'année, par les divers degrés de froid, ou de ce qu'ils appellent ainſi; car un Européen, ſurtout du Nord, le nommeroit chaud. Ils diviſent l'Eté & l'Hiver, qui partagent l'année en ſix Saiſons, qu'ils appellent *Maſſanza*, *Neaſu*, *Ecundi*, *Quitombo*, *Quibiſo* & *Quimbangala*.

Eté & Hiver diviſés en ſix Saiſons.

Maſſanza commence avec le mois d'Octobre, c'eſt leur Printems; alors il commence à pleuvoir, & la pluie continue durant les deux & quelquefois les trois mois ſuivans. Quand cela arrive les terres baſſes ſont ordinairement inondées par le débordement des rivieres, qui entraînent toutes les ſemences; ce qui eſt ſuivi de la famine, qui emporte un grand nombre des habitans pareſſeux & indolens; parcequ'ils n'ont pas la précaution de garder des proviſions, pour le munir contre ces déſaſtres, quoiqu'ils ſoient ſi fréquens. Ils comptent que cette premiere Saiſon commence quand les plantes viennent à pouſſer.

La premiere ou le Printems.

La ſeconde, qu'on appelle *Neaſu*, commence à la fin de Janvier, quand les campagnes vertes & les terres ont porté leurs fruits preſque à maturité, & qu'il ne faut plus que quelques jours pour être en état de faire la moiſſon. Auſſitôt qu'elle eſt ſerrée on ſeme d'abord pour une ſeconde, car les terres donnent ordinairement deux récoltes (*b*).

Seconde Saiſon.

La troiſieme & la quatrieme Saiſon, qu'on nomme *Ecundi* & *Quitombo*, ſe trouvent ſouvent confondues au commencement de Mars, que les pluies modérées commencent, & elles continuent juſqu'au mois de Mai. C'eſt le plus ou le moins de pluie qui tombe pendant cet intervalle, qui fait la différence des deux Saiſons. Le reſte du tems l'air eſt ſerein, ſec & extrêmement chaud, ou s'il eſt fort chargé de nuages, ils s'enflamment, & éclatent en tonnerres & en éclairs terribles, ſans qu'il tombe une goutte d'eau, quoiqu'ils en paroiſſent chargés. Ces deux Saiſons durent juſqu'au commencement, & quelquefois juſqu'à la fin de Septembre.

Troiſieme & quatrieme.

Les deux dernieres Saiſons, qui ſont *Quibiſo* & *Quinbangala*, forment leur Hiver court; il ne conſiſte ni en glace ni en neige, qui y ſont inconnues, & dans tous ces Pays, mais en des vents ſecs & frais, qui dépouillent la terre & les arbres de leur verdure, juſqu'à ce que le Maſſanza ou le Printems les faſſe refleurir.

Les deux dernieres.

Ceux de Congo diviſent l'année en douze mois Lunaires, & ils la commencent au mois de Septembre, comme les Juifs; & par le moyen de jours ou de mois intercalaires, ils ramenent comme eux le commencement de l'année ſi exactement au même point, qu'ils ne l'anticipent ni ne le retardent, & qu'il tombe à l'Equinoxe de l'Automne. On pourroit croire qu'ils tiennent cette méthode des Ethiopiens Orientaux ou Abiſſins, comme ceux-ci l'ont reçue vraiſemblablement des Juifs, s'ils avoient eu quelque relation ou quelque commerce avec eux, mais il ne paroît point qu'ils en ayent eu; car

Diviſion de l'Année en douze mois.

(*b*) *Lopez*, *Pigafet*, *Jarric*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* Eth. Occid. T. I. C. 2. & ſuiv.

(*b*) Les mêmes.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

car à d'autres égards ils ſont ſi peu verſés & ſi négligens en fait de Chronologie, qu'il ſeroit impoſſible au plus habile Chronologiſte de fixer l'époque d'aucun événement qu'ils racontent, à moins que leur mémoire, qu'ils ont fort bonne, ne leur fourniſſe quelque circonſtance, ou quelque événement connu, arrivé dans le même tems.

De la Semaine en quatre jours.

D'ailleurs, s'ils avoient reçu cette diviſion de l'année des Abiſſins ou des Juifs, il eſt plus que probable qu'ils auroient auſſi adopté celle des mois & des ſemaines, & qu'ils auroient compoſé ces dernieres de ſept jours, au-lieu que leur ſemaine n'eſt que de quatre, dont trois ſont deſtinées au travail, & le quatrieme au repos & à des exercices de Religion. A moins que l'on ne ſuppoſe que la dévotion, ou, ce qui eſt plus apparent, la pareſſe, les ont portés à retrancher deux jours de travail, pour avoir plus fréquemment occaſion de ſe livrer à l'indolence ; car notre Auteur aſſure qu'ils ont grand ſoin de s'abſtenir de toute ſorte d'ouvrage, le quatrieme jour, qui eſt leur Sabbat (*a*).

Fertilité du Pays & indolence des Habitans.

C'eſt à cette honteuſe indolence que l'on doit attribuer le peu de fruit que les habitans recueillent de leurs terres; car ſi elles étoient mieux cultivées, & défendues contre les inondations, elles ſeroient capables de leur fournir des moiſſons plus abondantes, & une plus grande variété de grains, de légumes, de fruits & d'autres productions utiles à la vie. Les pluies abondantes qui tombent régulierement en leur ſaiſon, & le limon que le débordement des rivieres apporte, ne pourroient, ſi on les mettoit induſtrieuſement à profit, qu'enrichir les terres baſſes, naturellement graſſes & profondes, & qui produiſent communément deux & quelquefois trois moiſſons par an; c'eſt ce qui paroît par l'abondance & la variété des productions que fourniſſent ordinairement les terres, qui ſont entre les mains des Portugais; mais les Negres aiment mieux courir le riſque de la plus preſſante diſette, que d'avoir la dixieme partie de la peine qu'ils leur voient prendre. Diſons la vérité, ils croient qu'il eſt au-deſſous d'eux de s'appliquer à d'autres exercices qu'à danſer, à courir, à chaſſer, à tirer de l'arc &c. ils paſſent le reſte de leur tems à fumer, & dans une entiere oiſiveté; & chargent de ce qu'il y a de pénible dans leur domeſtique, comme de labourer, de ſemer, de faire la récolte, de couper du bois, de moudre du grain, d'aller chercher l'eau, leurs eſclaves, ou leurs femmes au défaut d'eſclaves. Rien n'eſt plus ordinaire que de voir ces pauvres créatures travailler dans les champs & dans les bois, avec un enfant attaché ſur leur dos, & ſuccombant ſous le travail exceſſif, & les peſans fardeaux qu'elles portent, & ce qui eſt pire encore mourant de faim & de ſoif (*b*). Ce qu'il y a de plus infame encore, c'eſt que bien-qu'ils ayent quantité d'Animaux domeſtiques dont ils pourroient ſe ſervir pour cultiver leurs terres & pour d'autres travaux pénibles, & bien-qu'ils voient les Portugais le faire très-utilement, ils ſont ſi ſtupides & ſi indolens, qu'ils aiment mieux voir leurs femmes ſuccomber ſous la fatigue & le travail, que de ſe donner la peine de former quelques-uns de ces animaux à les ſecourir.

Diverſes eſpeces de Grains.

Leur terroir produit diverſes eſpeces de Grains, mais ni bled, ni riz, ſinon ce

(*a*) *Labat*, l. c. T. I. Ch. 6. (*b*) Le même.

ce que les Portugais en cultivent. Nous commençons par le Maiz, qu'on appelle auſſi Bled de Turquie & des Indes, il y vient en perfection & produit beaucoup; ils en font leur pain; & comme il ne ſe paſſe guere que trois mois entre les ſemailles & la maturité du grain, ils ne manquent guere d'en faire deux récoltes; il y a même des terres, qui avec un peu d'induſtrie & de précaution fourniroient une troiſieme moiſſon. Ils font de ce grain bien broyé une ſorte de pain groſſier, ou de la bouillie. Une autre ſorte de grain qu'ils cultivent, qui reſſemble aſſez au Bled d'Inde, eſt celui qu'ils appellent *Maſſambola*, ou *Manbella*, & les Portugais Bled Sarraſin; ils en font toujours deux récoltes par an, parcequ'il ſoutient mieux la chaleur de la Saiſon ſeche, que le premier. Ils en ont une troiſieme ſorte qu'ils appellent *Maſſingo*, qui reſſemble à notre Millet, mais il eſt plus gros & plus fourni, & a l'odeur & le goût plus agréables; ce qu'il y a de mauvais, c'eſt qu'il donne aiſément la colique à ceux qui n'y ſont pas accoutumés, ſoit parcequ'il eſt naturellement venteux, ou, comme les naturels le prétendent, qu'il eſt trop nourriſſant & de difficile digeſtion. Mais il n'y a guere que les Européens qui ſe reſſentent de cette mauvaiſe qualité, les Naturels ayant des eſtomacs d'autruche, capables de digérer les alimens les plus durs. Ils ont encore une quatrieme eſpece de Grain, qu'ils appellent *Luno*, il eſt triangulaire, & reſſemble aſſez à ce que les Hollandois appellent Boukette, & les François Froment; il eſt plus petit que le Bled d'Inde, mais plus fortifiant & plus nourriſſant. Le Pays en fournit abondamment, ce qui compenſe un peu le défaut d'induſtrie des Habitans.

Section I. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

Ils cultivent auſſi quantité de Légumes, tels que des Feves & des Pois, qui font une partie de leur nourriture. Ils ont une ſorte de petites feves rouges, qu'ils appellent *Noalla*, qu'ils aiment beaucoup; elles ſont de bon goût, quand elles ſont un peu mieux accommodées que les pauvres Négres ne les apprêtent généralement. Ils en ont une autre eſpece, qu'ils appellent *Nitanza*, & qui eſt connue communément ſous le nom de Feve du Bréſil, parceque les Portugais l'ont vraiſemblablement apportée de ce Pays. Cette Feve paſſe pour être très-bonne d'abord, mais elle dégénere aiſément avec le tems; il eſt vrai que les curieux ſavent l'empêcher; comme il y en a très-peu parmi les Naturels, ils n'en font que peu ou point de cas; il n'y a que les Portugais qui en font uſage, parcequ'ils peuvent tous les ans en avoir de nouvelles pour ſemer. *Légumes.*

Parmi les eſpeces de Pois, celui qu'on appelle *Ouvado*, eſt fort petit, & croît ſur un arbriſſeau fort bas, il fleurit, & donne du fruit toute l'année. Il ſe conſerve deux ou trois ans. On en trouve de la même ſorte en pluſieurs Iſles de l'Amérique, qui portent ſept ans de ſuite (*a*). Celui qu'on appelle *Jucuba*, eſt petit & blanc, mais il s'amollit difficilement quand on le fait bouillir, il vient ſous terre dans une ſorte de gouſſe. Il porte une fleur jaune, qui a l'odeur aſſez ſemblable à celle de la Violette; le pois même, quand il eſt attendri en bouillant, eſt d'un très-bon goût & de facile digeſtion. Mais ce dont les Naturels de Congo ſe nourriſſent le plus communément, qui les accommode fort pour le goût, & convient parfai-

(*a*) *Labat*, Voyag. aux Iſles de l'Amériq.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

faitement à leur humeur pareſſeuſe eſt une eſpece de Noix, qui reſſemble à nos Avelines; elle vient par-tout ſans culture, chaque noix qui tombe par terre produit un nouvel arbriſſeaux l'année ſuivante (*a*).

Arbres fruitiers apportés par les Portugais.

Ils n'ont guere d'autres arbres fruitiers, que ceux que les Portugais y ont tranſplantés, & qui ſe ſont multipliés avec le tems; tous les autres ſont ſauvages, n'ont ni fleurs ni fruit, & ne produiſent que des feuilles, qui fourniſſent une verdure perpétuelle, parceque les nouvelles pouſſent à meſure que les vieilles tombent. Il y a quantité de Palmiers de pluſieurs eſpeces, ils n'en comptent pas moins de huit, qui tous ſont excellens en leur genre; mais comme la plupart ſont étrangers; & y ont été portés de l'Amérique, nous renvoyons ce qui les regarde, après que nous aurons parlé des arbres qui ſont naturels au Pays.

L'Aliconda.

Nous commençons par celui qu'ils appellent *Aliconda*; il eſt d'une groſſeur ſi monſtrueuſe, que dix hommes ne peuvent l'embraſſer. Les Naturels, qui le nomment *Bondo*, diſent qu'il n'eſt bon qu'à tuer les hommes & les bêtes; il ſe pourrit aiſément, & devient ſi exceſſivement fragile, qu'un coup de vent un peu fort ſuffit pour l'abattre; par cette raiſon ils ne bâtiſſent jamais leurs huttes proche de cet arbre, de peur qu'il ne les écraſe en tombant, ou que ſon fruit qui eſt auſſi gros que la plus groſſe courge, & ſe détache aiſément, ne les aſſomme. Ils ne laiſſent pas de tirer parti de l'un & de l'autre. L'écorce bien battue & macérée fournit un gros fil, dont ils font de bonnes cordes; quand on la fait tremper dans l'eau pendant quelques jours, & qu'on la laiſſe ſécher enſuite, battue alors avec des barres de fer, ou avec des bâtons de bois dur, elle devient comme une toile, qui bien-que groſſiere & peu durable, ſert aux Naturels à ſe couvrir de la ceinture juſqu'aux genoux; la peau ou l'écorce du fruit, qui eſt dure & ſerrée comme celle d'une calebaſſe, bien nettoyée de la pulpe, leur ſert à faire des vaiſſeaux propres à divers uſages, & ſur-tout à conſerver l'eau, à laquelle elle donne un goût aromatique fort agréable; la pulpe ſéchée donne une farine inſipide, mais dont on peut faire en tems de diſette, une bouillie épaiſſe & nourriſſante; les petites feuilles ſe mangent auſſi en pareil cas, & les grande ſervent à couvrir les maiſons, & quand elles ſont brûlées elles fourniſſent un bon ſavon (*b*).

L'Inſanda.

L'*Inſanda* reſſemble à divers égards au Laurier; on fait auſſi de ſon écorce battue & macérée comme celle de l'Aliconde, une eſpece d'étoffe, mais beaucoup plus fine & plus eſtimée. Les perſonnes du premier rang, & les Rois mêmes en portent ſur leurs épaules en guiſe de manteau, & en ont des ceintures. Les femmes de toute condition aiment paſſionnément à en porter de la même maniere; elles en ornent leur tête, y ajoutant d'autres parures plus ou moins riches, ſelon leur rang.

Le *Mulemba* reſſemble à l'Inſanda, & à ce que nous appellons Laurier royal; ſes feuilles ſont toujours vertes, & on fait de ſon écorce une étoffe, qui pour la beauté ſurpaſſe celle de l'Inſanda.

Les Mangles.

Les *Mangles* viennent communément le mieux ſur les bords du Coanza, du Danda & d'autres rivieres, même ſur le bord de la mer, & dans les terres ma-

(*a*) *Idem*, Ethiop. Occid. T. I. C. 7. (*b*) *Labat*, ubi ſup.

marécageuſes. Ils jettent de leurs branches des filets vers le bas, qui prenant racine forment un nouvel arbre, enſorte qu'un ſeul tronc peut avec le tems produire une Forêt, comme pluſieurs autres arbres de la même eſpece, & d'eſpeces différentes, que l'on voit en grande quantité en Aſie & en Amérique (*).

Section I. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

Le *Meſica* devient auſſi grand que nos Noyers, & il découle de ſon bois une gomme médicinale d'une qualité chaude. *Le* Meſica.

Le *Colleva* eſt auſſi fort grand, & porte un fruit aſſez ſemblable au citron, mais beaucoup plus gros; on prétend que les pepins, qui ſont de la groſſeur d'une petite noix, fortifient l'eſtomac; ils ſont ſi amers, que les Negres ſont obligés de les faire tremper dans l'eau pour pouvoir les manger. *Le* Colleva.

Le *Zaffo* eſt de la hauteur & de la groſſeur de nos Chênes; il porte un fruit qui reſſemble à nos plus groſſes prunes & couleur de feu; roti ſous les cendres chaudes il a une odeur aromatique, & fortifie la tête. *Le* Zaffo.

Les feuilles du *Caſſenevo*, qui reſſemblent à celles du Laurier & ſont vertes toute l'année, donnent une eſpece de réſine d'une odeur admirable. Le fruit reſſemble à une pomme ſauvage: on en tire un verjus fort aigre, d'un goût deſagréable, mais c'eſt un excellent remede contre les fluxions, les catarres, & contre une eſpece de maladie fort commune dans le Congo, qui couvre tout le corps d'ulceres. Au-lieu de fleurs, cet arbre donne une gomme jaune, que l'on mange avec plaiſir & ſans danger, quand elle eſt rotie; mais elle eſt fort mauvaiſe pour l'eſtomac lorſqu'elle eſt crue, étant ſi cauſtique qu'elle produit une ampoule ou un ulcere là où elle touche la peau nue. *Les* Caſſenevo.

Le *Gegera* eſt un bel & grand Arbre, ſon fruit, qui reſſemble à un orange mûre, mais d'une figure ovale, donne une liqueur fort agréable & bonne pour l'eſtomac. *Le* Gegera.

Le *Niceffo*, que ceux d'Angola appellent *Maongio-acamburi*, a environ ſix pieds de haut, & porte un gros fruit aſſez ſemblable à la pomme de Pin: ſon écorce renferme cent ou deux-cens petits fruits d'une figure oblongue, qui reſſemblent à de petits limons, d'un goût exquis, qui l'emporte ſur celui des meilleurs melons. L'arbre en paroît chargé quelques mois après être ſorti de terre, & il en porte pendant toute l'année, deſorte qu'on le voit dans ſes divers points de maturité, tout-à-fait mûr, à moitié mûr, verd, & commençant à ſe former. *Le* Niceffo.

Le *Cola*, ou *Toglou* ainſi que l'appellent les Negres, eſt un Fruit d'un goût ſi délicat, & ſi eſtimé dans le Pays, que les Habitans en ont preſque toujours dans la bouche, & le mâchent comme les Indiens font le Bétel. *Le* Cola.

Le dernier Arbre naturel au Pays, dont nous parlerons, eſt celui qu'ils appellent *Purgera*: il eſt de la hauteur d'un Noiſetier; on tire de ſa noix une excellente huile médicinale, qui répand une odeur fort agréable quand on la brûle (*a*). *Le* Purgera.

Nous

(*a*) *Linſchot. Pigafet, Lopez, Davity, Dapper, Labat* & al.

(*) Une Princeſſe de Portugal, à qui l'on avoit rapporté cette particularité, dit avec plus d'eſprit que de vérité, „ Que les Pays qui produiſoient ces arbres, ne lui paroiſſoient pas fort propres à produire des femmes chaſtes (1)."

(1) *Labat*, Vol. I. C. 8.

SECTION I. *Description générale du Royaume de* Congo.

Nous parlerons à préſent de leurs diverſes eſpeces de *Palmiers*; comme nous avons fait en grande partie la deſcription de cet Arbre en d'autres endroits, nous indiquerons ſeulement ce que ceux de Congo ont de particulier. Nous avons dit plus haut qu'ils en comptent huit ou neuf eſpeces. Le plus commun eſt celui qui porte un fruit ſemblable à nos pommes de Pin, il contient un grand nombre de pepins de la largeur d'une aveline, & qui étant bien mûrs ſont d'un goût exquis; l'huile qu'on en tire eſt auſſi fort bonne, & on s'en ſert au-lieu de beurre pour apprêter les mets. Il vient autour du tronc une ſorte de mouſſe douce & fine, dont les gens riches font des oreillers. Les Giagas s'en ſervent avec ſuccès en guiſe de charpie pour les plaies. La plupart des Maures couvrent leurs maiſons des feuilles de ces Palmiers, parcequ'elles ſont larges, fortes, & qu'elles durent longtems. Ils tirent de ces arbres, par inciſion, une liqueur agréable, qui reſſemble à du vin, mais qui devient aigre en cinq ou ſix jours, parcequ'ils ne ſavent pas le conſerver (*a*).

Diverſes Eſpeces de Palmiers.

La ſeconde eſpece de Palmier, qui n'eſt pas ſi grand, vient le mieux dans les terreins aqueux, & donne autant de liqueur que l'autre, mais elle eſt moins bonne. Le fruit croît entre les branches & le tronc, vers le bas; le pepin en eſt délicieux, & l'écorce dure & unie; on en fait des boëtes à tabac & d'autres ouvrages de cette nature. La troiſieme ſorte de Palmier, eſt le Cocotier, trop bien connu dans les Indes Orientales & Occidentales, pour en faire la deſcription. Celui qu'ils appellent *Janata* porte d'excellentes dates, & donneroit de fort bon vin, mais l'inciſion fait tort à l'arbre. Le *Matoba* fournit un vin agréable, mais par ſon acidité il eſt mauvais pour l'eſtomac & pour le ſang. Une autre eſpece de Palmier, la plus petite de toutes, donne une pareille liqueur agréable, mais malſaine, elle eſt au moins pernicieuſe aux Européens, quoique pas aux Naturels, qui y ſont accoutumés. Il y a encore le *Coccata*: ſon fruit eſt de la groſſeur d'un de nos gros melons; il donne une nourriture & une liqueur agréable, avec quelque huile; on fait de la pulpe mêlée avec du ſucre une excellente gelée. Le Palmier de Congo, ainſi nommé parcequ'il y réuſſit mieux que les autres, donne une liqueur que l'on eſtime autant que le vin qui vient de l'Europe, c'eſt néanmoins plutôt une eſpece de lait, doux & piquant, mais il s'aigrit au bout de trois ou quatre jours; il eſt ſi fort & ſi fumeux, qu'une pinte ſuffit pour enyvrer un homme; ſi l'on ne fait pas d'inciſion à l'arbre, pour en tirer la liqueur, il vient au pied quelques feuilles, & un fruit aſſez gros pour faire la charge d'un homme. L'écorce eſt dure & piquante, & l'intérieur reſſemble pour la couleur, le goût & la ſubſtance à une chataigne pelée; les pauvres gens font rotir ce fruit & s'en nourriſſent, car il ne leur coûte que la peine de l'aller chercher dans les Bois. Ils en tirent auſſi, à force de le faire bouillir, une huile fort-graſſe, dont ils ſe ſervent pour apprêter leurs mets, mais les Européens ne l'employent que pour brûler dans leurs lampes. Enfin, une derniere eſpece de Palmier eſt celle qu'ils appellent *Maongir* & *Macebecco*; c'eſt une ſorte de Bananier, dont on trouve une grande quantité dans les Royaumes de Congo & d'Angola, & dont il ſeroit inutile de faire la deſcription (*b*). Il

(*a*) *Lopez*, &c. (*b*) *Pigafet. Davity*, *Dapper*, *Labat*, & al.

Section I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Il y a auſſi dans le Congo une grande variété d'Arbriſſeaux de différentes hauteurs, qui portent des fruits agréables, & propres à ces climats chauds, mais dont l'énumération ſeroit ennuyeuſe. Il y en a un qu'ils appellent *Capano*, ou la Figue d'enfer; il porte une eſpece de noix, dont on tire de l'huile à brûler, on s'en ſert auſſi pour des onguens & des emplaſtres. Les feuilles de cet arbriſſeau brûlées donnent une bonne leſſive, dont les Naturels ſe lavent le corps. Le *Conde* ou *Count*, eſt le nom qu'on donne à un Arbre fort commun dans les Royaumes de Congo, d'Angola, & de Loango, & qui ne ſe trouve guere ailleurs; il y en a de deux ſortes. L'un pouſſe ſes branches en pointe, & de leur tronc ſort un fruit d'une couleur cendrée, de la groſſeur du poing fermé. L'intérieur eſt rempli de petites loges, comme la pomme de Pin; mais on y trouve au-lieu de pepins, un jus blanc & épais, qui pour la couleur & la ſubſtance reſſemble, quand il eſt condenſé, à du fromage frais, mais il fond dans la bouche; il eſt d'un goût & d'une ſaveur agréable, & rafraîchit l'eſtomac & les entrailles; les graines, qui ſont noires & de la groſſeur de celles du concombre, paſſent pour être fort rafraîchiſſantes. L'autre eſpece de Conde reſſemble aſſez à la premiere, mais la ſubſtance du fruit n'eſt ni auſſi blanche ni auſſi molle que de l'autre, quoiqu'elle l'emporte pour le luſtre & l'odeur.

Arbriſſeaux.

Les Portugais ont d'ailleurs planté des Orangers, des Limoniers, des Citroniers, des Grenadiers, des Cedres & d'autres arbres, qui viennent auſſi-bien que dans leur terroir naturel.

On y a auſſi tranſplanté des Vignes de Candie, qui lorsqu'elles ſont bien cultivées, comme dans les jardins des Capucins, réuſſiſſent parfaitement, & portent d'excellens raiſins deux fois par an. Il n'en eſt pas de-même de celles qui ſont ailleurs, faute d'être ſoignées dûement; elles n'ont preſque que des feuilles & des ſarmens, & rarement le raiſin vient-il parfaitement à maturité. Cette négligence paroît aſſez générale dans tous les Pays conquis par les Portugais, & doit ſon origine tant à la crainte de nuire au commerce des vins de Portugal, qu'au deſſein de prévenir l'abus du vin parmi les Noirs, qui l'aiment exceſſivement, auſſi-bien que toutes les autres liqueurs fortes (*a*).

Plantes aromatiques.

Parmi les Plantes aromatiques, nous ne parlerons que de deux des principales. Le *Dondo* eſt un Arbriſſeau, dont l'écorce a, dit-on, le goût, l'odeur & toutes les qualités de la canelle; les Naturels & les Portugais s'en ſervent aux mêmes uſages. L'*Inqueffo* eſt une eſpece de vigne rampante, qui porte une grande quantité de petites grappes, dont les grains ſont de la groſſeur de la coriandre; ils ont le goût, l'odeur & la force du poivre. On s'en ſert au-lieu de poivre pour aſſaiſonner les mets, & dans la Médecine, & l'on remarque qu'ils ont le double de chaleur & de vertu. Nous ne finirions point ſi nous voulions entrer dans le détail de toutes les eſpeces différentes d'Arbres, d'Arbriſſeaux, d'Herbes, de Plantes, de Racines &c. médicinales, qui croiſſent de tous côtés naturellement dans le Congo, dont les uns donnent des gommes de ſenteur, d'autres des huiles, des baies, des graines &c. Du nombre de ces dernieres eſt le

(*a*) *Labat*, T. I. C. 8.

SECTION I. *Description générale du Royaume de* Congo

le Manioc, dont les habitans font une assez bonne espece de pain, qui est de la même qualité que celui dont on se sert en divers Pays de l'Asie & de l'Amérique. Ils ont des Patates, des Tambas, des Juganas & d'autres productions de cet ordre, qui sont de bon goût & nourrissantes. Le Froment est la seule chose que le terroir ne veut pas porter; il pousse à-la-vérité & devient, dit-on, assez haut pour cacher un homme à cheval, mais les épics sont vuides & ne contiennent pas un seul grain qui soit bon (*).

Haut ur excessive de l'Herbe.

Dans les terres basses l'herbe est si haute & si épaisse, quelle devient une retraite dangereuse pour toutes sortes de bêtes féroces, & d'insectes venimeux. Delà vient que l'on voyage avec beaucoup de risque, n'y ayant point de routes battues dans le Pays; les Voyageurs sont obligés de traverser de vastes campagnes, toujours en danger ou de faire lever quelque animal féroce, où d'etre mordus de quelque insecte, pour ne pas parler des rosées malsaines dont l'herbe est couverte, pendant une partie du jour, qui mouillent les Noirs & les Blancs jusqu'à la peau, & leur causent des rhumatismes, des coliques, & d'autres maux douloureux; les derniers sur-tout, qui sont peu habillés, en souffrent le plus. Le seul moyen qu'ils ont pour se garantir à cet égard, c'est de mettre le feu à l'herbe, quand il fait chaud, & qu'elle est presque brûlée du Soleil: mais cet expédient même n'est pas sans un grand danger, parceque les animaux féroces & les reptiles venimeux, chassés de leur retraite par la fureur des flammes, se jettent sur tous ceux qu'ils rencontrent, en quelque nombre qu'ils soient; & il n'y a pas d'autre ressource pour éviter leur furie, que de monter sur les plus hauts arbres, & de s'y défendre avec des armes à feu, ou d'autres armes. En ce cas-là les Naturels ont le plus d'avantage, parcequ'ils grimpent avec une vîtesse prodigieuse sur les plus hauts arbres; au-lieu que les Blancs sont obligés de se servir d'échelles de cordes, qu'ils font ordinairement porter aux Negres de leur suite, pour de pareilles occasions, ils les font monter sur l'arbre pour attacher l'échelle à quelque branche (*a*). Mais nous aurons occasion de revenir à cet article quand nous parlerons des chemins du Pays, & de la ma-

(*a*) *Labat*, ubi sup.

(*) C'est-là au moins ce que le P. *Cavazzi* & d'autres Missionnaires disent du bled qu'on a semé dans les Royaumes de Congo, d'Angola & de Loango. Mais le P. *Labat*, qui a observé la même chose dans quelques-unes des Isles de l'Amérique, où il avoit fait un long séjour, ajoute qu'ayant eu la curiosité d'examiner plus attentivement quelques-uns de ces épics, il y avoit trouvé quelques grains; que les ayant semés, ils avoient produit des épics très-longs, remplis de grains bien fournis. Il conjecture là-dessus que si les Portugais avoient tenté la même expérience dans l'un ou l'autre de ces trois Royaumes, ils auroient peut être réussi de la même façon. Il croit donc qu'ils négligent la culture du bled, de peur qu'elle ne préjudicie au commerce de farine qu'ils font (1). Mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer sur le tout, qu'ils sont fort infectés de l'indolence des Negres, & de leur peu de curiosité, non seulement par rapport aux vignes & au bled, mais sur d'autres articles, qui demanderoient moins de soin, & à l'égard desquels leur santé & leur plaisir devroient leur inspirer plus d'activité. Ils pourroient avec un peu d'application & de culture perfectionner davantage les herbes potageres & autres herbes rafraîchissantes, de-même que les fleurs; & ils se contentent, comme les Negres, de les recevoir telles que la Nature les donne.

(1) *Labat*, Ethiop. Occid. T. I. C. 2.

maniere d'y voyager. Pour éviter les répétitions, nous avons réuni les productions Congo, d'Angola & de Loango, parcequ'elles ſont eſſentiellement les mêmes. Section I. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

Nous finirons cet article en diſant un mot des Fleurs, qui bien-que ſauvages, & diſperſées négligemment par la Nature dans les Campagnes & dans les Bois, offrent un coup-d'œil infiniment plus beau & plus charmant, que celles qu'on cultive avec beaucoup de ſoin & de dépenſe dans nos jardins, non ſeulement par la prodigieuſe variété de leurs couleurs, mais par la quantité de bouquets qui viennent ſur une ſeule tige. Il eſt vrai qu'elles ſemblent avoir perdu leur odeur pendant le jour, & que la chaleur extrême du Soleil paroît la diſſiper entierement; mais on en eſt amplement dédommagé, quand il eſt couché, & ſur-tout un peu avant qu'il ſe leve, parcequ'alors les parties odoriférantes ſont condenſées de nouveau, & ranimées par la fraîcheur de la nuit & de la roſée, deſorte qu'elles parfument l'air bien plus fortement que ne le font les nôtres. *Fleurs.*

Les Lis, par exemple, qui croiſſent en grande quantité dans les Champs, les Vallées & les Bois, l'emportent de beaucoup ſur ceux de nos jardins, non ſeulement par leur extrême blancheur, mais ſur-tout par leur odeur charmante, qui n'entête point comme celle des Lis d'Europe. Les Tulipes ſont ici ſauvages, quoiqu'on les appelle généralement Pêches, ſoit parcequ'elles ſont venues de Perſe, ſoit à cauſe de la reſſemblance qu'elles ont avec ce fruit; quoi qu'il en ſoit elles ont quelque choſe de ſi beau par la variété & la combinaiſon de leurs couleurs, qu'elles éblouiſſent ceux qui les regardent attentivement; d'ailleurs il ne s'agit pas d'une ſeule fleur, il y en a dix ou douze à une ſeule tige; joignez à cela qu'elles ont ſur les nôtres le double avantage d'exhaler une odeur très-agréable, & qu'elles durent beaucoup plus longtems. Les Tubereuſes, les Hyacinthes & autres fleurs naturelles au Pays ſont dans le même cas, on les voit ſortir en gros bouquets de cent & de deux-cens d'un ſeul oignon; elles ſont à-la-vérité un peu plus petites que les nôtres, mais il y en a dont les couleurs ſont admirablement variées, & toutes ont l'odeur fort agréable. *Lis, Tulipes &c.*

Les Roſes, les Jaſſemins, & autres fleurs étrangeres, qu'on y a portées de l'Europe ou de l'Amérique, viennent en perfection, mais il faut les arroſer continuellement, & en prendre grand ſoin pour les empêcher de dégénérer. Le Jaſſemin d'Amérique en particulier, au-lieu de porter une ſeule fleur, porte des bouquets où il y en a une douzaine, les unes d'une blancheur éblouiſſante, & les autres du rouge le plus vif.

Voilà qui ſuffit ſur les productions de la terre; ſi nous n'en avons pas groſſi le Catalogue autant que d'autres Auteurs (*a*), ç'a été pour éviter de répéter ce que nous avons dit en d'autres Volumes de ce grand Ouvrage, & pour nous borner à celles qui ſont en tout ou en partie particulieres aux Royaumes de Congo, de Loango & d'Angola.

Parlons à-préſent des principales Rivieres qui arroſent le Congo proprement dit. La premiere & la plus conſidérable eſt celle de *Zara* ou *Zaire*, qui le ſépare du Royaume de Loango au Nord, & que les Naturels appellent *Rivieres.* *Le Zaire.*

(*a*) *Pigafet, Davity, Dapper.*

SECTION 1. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

lent la *grande Riviere* & la *Riviere de Congo* par excellence. Elle mérite effectivement qu'on en parle d'une façon particuliere, non ſeulement à cauſe de ſa grandeur, de ſa rapidité, du nombre d'Iſles qu'elle forme & de la vaſte étendue de terres qu'elle inonde en de certaines ſaiſons, reſſemblant alors plus à une mer qu'à une riviere, mais ſur-tout parceque nos Géographes modernes ont parlé ſi différemment de ſa ſource, de ſon cours, & des autres particularités qui y ont trait. Ils lui attribuent la même ſource qu'au Nil, & prétendent qu'après un fort long cours, oppoſé directement à celui du Nil, elle vient décharger ſes eaux rapides, les uns dans l'Océan Ethiophique, les autres dans la Méditerranée (*). Il faut avouer que nous n'avons que peu ou point de connoiſſance de ſa véritable ſource & de ſon cours. Elle ne commence même à prendre le nom de Zaire, qu'environ à cent-ſoixante lieues ou huit degrés plus haut que l'endroit où elle ſe jette dans l'Océan, & delà elle coule avec une grande rapidité à l'Ouëſt, en inclinant un peu vers le Sud, ſans recevoir de rivieres conſidérables.

Rivieres qui s'y jettent.

Celles qui y tombent auparavant, ou pour mieux dire qui la forment plutôt qu'elles n'y entrent, ſont celles de *Bancaro*, de *Vambra*, de *Coango*, & de *Barbela* ou *Vervel*, qui ſont toutes fort conſidérables, ſur-tout le *Coango*; il tire ſa ſource du Lac de Kilanda ou Aquilonda, ou plutôt il le traverſe après avoir paſſé par le Royaume de Metamba, & continuant ſon cours preſque directement au Nord, il vient ſe joindre au Bancaro & au Vambra, après avoir parcouru un eſpace de cent-quarante lieues, depuis ſa prétendue ſource, dans le territoire de Giaga ou Caſſanji, juſqu'à ce qu'il tombe dans le Bancaro. Le *Vambra* ou *Umbra* vient des montagnes qui ſéparent le Royaume de Fungono de celui de Numeramai ou Monœmugi; ſon cours eſt directement à l'Ouëſt, & l'on croit qu'il eſt environ de

(*) *Pigafet*, Auteur d'ailleurs judicieux & exact, & le premier qui a attribué au Zaire la même origine qu'au Nil (1), en quoi il a été ſuivi par un grand nombre d'autres (2) d'une maniere ſi implicite, que nous ſommes moins ſurpris que le P. *Cavazzi* ait regardé le fait comme certain (3), nonobſtant le long ſéjour qu'il a fait dans le Pays. Les Naturels ne pouvoient le détromper, & les devoirs de ſa Miſſion ne lui permettoient pas de s'éloigner pour tracer la ſource de cette riviere, deſorte qu'il étoit naturel qu'il ſuivît la foule des Ecrivains, comme ceux-ci ont ſuivi *Pigafet*, ſans autre examen, d'autant plus que juſqu'alors on n'avoit rien publié pour réfuter cette erreur. D'autres Géographes ont aſſigné la même ſource au Niger, connu aujourd'hui communément ſous le nom de Sénégal; opinion que le P. *Labat* a très-bien réfutée.

Quand nous diſons que les Auteurs ont donné au Zaire la même ſource qu'au Nil, nous ne parlons pas de la véritable ſource de ce dernier dans l'Abiſſinie; il s'agit de trois différens Lacs dans l'Ethiopie Occidentale, d'où ces Auteurs prétendent que ces deux fameuſes rivieres tirent leur origine; ces Lacs ſont celui de Zambre, de Zaire, d'où le Lelunda & le Coanza ſe jettent dans la riviere de Zaire, & un troiſieme formé par le Nil; mais le Zambre eſt le principal, duquel on fait ſortir toutes les rivieres de l'Ethiopie Occidentale. La vérité eſt que juſqu'à préſent on ne connoît point avec quelque certitude la ſource du Zaire, & nous pouvons en dire autant de ſon cours, avant qu'il ſoit entré dans le Congo, ou pour parler exactement avant ſa jonction avec le Bancaro, qui eſt la premiere riviere conſidérable qu'il reçoit.

(1) *Congo*, L. I. C. 4.
(2) *Davity*, *Dapper*, Voy. auſſi *Boudrand*, *La Martiniere*, & al.
(3) *Labat*, T. I. C. 3.

de cent-dix lieues. Le *Bancaro* vient des terres de Macoco ou Anzico ; & ſon cours, avant qu'il tombe dans le Vambra, eſt environ de quatrevingt lieues, à l'Ouëſt tirant vers le Sud, & vingt lieues plus bas il ſe joint au Coango.

Section I. *Deſcription générale de Royaume de Congo.*

Ce ſont-là les principales Rivieres qui forment celle de Zaire, qui court environ quarante lieues plus loin, avant que de faire ſa premiere Cataracte, qui eſt la plus grande de toutes ; il en a pluſieurs autres moins conſidérables avant que de ſe décharger dans l'Océan. Ces Cataractes, jointes à ſa rapidité naturelle, au grand nombre de rochers & d'Iſles, ſemés à de fort petites diſtances, aux Hippopotames, aux Crocodiles, aux Serpens monſtrueux & aux autres monſtres dont il eſt rempli, en rendent la navigation fort difficile & très-dangereuſe, ſoit que l'on remonte, ſoit que l'on deſcende. Son embouchure, à laquelle les uns donnent trois, d'autres cinq & plus de lieues de largeur, jette un ſi vaſte & rapide torrent d'eau, que les plus habiles & les plus hardis Pilotes n'y entrent qu'en tremblant; il n'y a pas même de vent aſſez fort pour mettre un Vaiſſeau en état d'aller contre le courant, quand il mettroit toutes ſes voiles, ou qu'il feroit force de rames. Le ſeul expédient qu'il y a, c'eſt de profiter de la répercuſſion que les rochers & les Iſles cauſent aux vagues, de la même façon que les arches d'un pont repouſſent le courant, pendant qu'il paſſe entre deux avec ſa rapidité ordinaire. Mais cette manœuvre demande beaucoup de prudence & d'adreſſe, & elle eſt rarement ſans grand danger (*a*).

La Navigation ſur le Zaire eſt difficile & dangereuſe.

Les Iſles les plus avancées, entre leſquelles le Zaire décharge ſes eaux par ſept grands canaux dans la mer, ſont habitées par des Maures (*); ils y ont plante ſurtout le long des bords de ces arbres dont nous avons parlé plus haut, des feuilles deſquels ils font une eſpece d'étoffe groſſiere. Mais un grand nombre de ces Iſles ſont entierement déſertes, & ſervent de retraite aux Monſtres dont nous avons parlé ; ils attaquent ſans diſtinction les hommes, les bêtes & les poiſſons, & font d'horribles dégâts ſur terre & dans l'eau. Nous avons déja remarqué, que le Zaire inonde en de certaines ſaiſons une grande étendue de terres, & par ſa rapidité il emporte tout ce qu'il rencontre. Nous n'ajouterons qu'une ſeule obſervation ſur ces inondations, c'eſt qu'elles arrivent dans une ſaiſon diamétralement oppoſée à celle des débordemens du Nil en Egypte, qui eſt de l'autre côté de la Ligne à l'oppoſite du Congo ; preuve évidente que le Nil & le Zaire ont des ſources différentes, & très-éloignées les unes des autres (*b*).

Iſles de Zaire.

La

(*a*) *Pigafet, Dapper, Davity, Labat*, &c.

(*b*) *Pigafet, La Croix, Dapper, Davity, Baudrand, La Martiniere, Labat.*

(*) Ces Iſles, qui ſont en grand nombre, & de différentes grandeurs, ſont bien peuplées, & les Inſulaires ſont fort adroits à conſtruire & à gouverner leurs Canots, qui peuvent porter deux-cens hommes ; ils les conduiſent fort bien à travers les rochers & les Iſles diſperſées de tous côtés dans la riviere. Ils les conſtruiſent d'un bois qu'on appelle *Licondo*, qui eſt fort dur, & qui ne ſe briſe pas aiſément s'ils viennent à heurter. Les deux principales Iſles ſont *Bomme* & *Quintalla*, mais ni elles ni les autres ne payent aucun tribut au Roi de Congo, & ne le reſpectent guere; ce Prince même ne s'en inquiette point, tant que ces Inſulaires contribuent par leur adreſſe & par leur induſtrie à faire fleurir un commerce utile & commode le long de la riviere, qui ſans eux languiroit ou tomberoit entierement ſelon les apparences (1).

(1) *Lopez, Pigafet, Davity, Dapper*, & al.

SECTION I. *Description générale du Royaume de* Congo.

La Danda.

La *Danda*, qui ſépare le Congo propre du Royaume d'Angola, eſt auſſi une riviere conſidérable; elle eſt navigable juſqu'à la ville d'Icoa, c'eſt-à-dire trente lieues & au-delà. Elle donne ſon nom à la Province de Danda, & fertiliſe toutes les terres, par où elle paſſe ſans déborder & ſans faire des dégâts comme le Zaire; la navigation n'y eſt pas non plus ſi difficile & ſi dangereuſe, ſinon par la multitude de Crocodiles, de Chevaux marins, & de Serpens monſtrueux qui y fourmillent, & qui font de terribles ravages parmi ceux qui y navigent dans des canots & d'autres petits bâtimens (*a*). Son cours eſt du Sud-Eſt au Nord-Ouëſt, & elle reçoit la Lucale, & quelques autres rivieres moins conſidérables; ſes bords de chaque côté paroiſſent de la même hauteur depuis ſon embouchure, mais dans ſon cours, ſurtout quand elle eſt groſſie par les pluies qui tombent dans les mois d'Avril & de Mai, elle emporte ſouvent quelques-uns de ſes bords, qu'elle tranſporte d'un côté à l'autre, ou qu'elle entraîne dans la mer (*b*). On prétend que la *Bengo*, la *Lucale*, & la *Danda* ſortent d'un Lac qui eſt entre les hautes montagnes à l'Eſt. Sur la rive ſeptentrionale de ſon embouchure il y a un Fort, que M. *De L'Iſle* appelle *Danda Capitantria*, qui ſert à garder les frontieres entre Congo & Angola.

Rivieres entre le Zaire & *la* Danda.

L'Ambriz.

On trouve entre le Zaire & la Danda, la *Lelunda*, la *Doce*, l'*Ambriz*, la *Loze*, l'*Onzo*, la *Lutana*, & un nombre d'autres rivieres moins conſidérables. L'*Ambriz* ou *Ambriſi* tire ſon origine du même Lac des montagnes orientales de Tenda; ſon cours eſt à l'Ouëſt, & elle ſe jette dans la mer entre les embouchures de la Lelunda & de la Loze. Elle ne paſſe pas loin de Saint-Salvador, elle eſt rapide, large & profonde, ſes eaux ſont douces, mais bourbeuſes. Elle n'eſt navigable que pour de petites Barques, à cauſe que ſon embouchure eſt remplie de Rocs & d'Iſles (*c*). Environ quarante lieues au-deſſus, il y a un gué que les Voyageurs paſſent ſur les épaules de quelques hommes, en payant un certain droit au Roi de Congo. Les autres rivieres n'ont rien d'aſſez remarquable pour en parler.

Diviſion du Congo Propre.

Le Congo proprement dit, auſſi-bien que les Royaumes qui y confinent de trois côtés, eſt diviſé, comme on l'a dit plus haut, en pluſieurs petites Monarchies & Principautés, qui ont été ſéparées de l'ancien Empire, & s'en ſont rendues indépendantes. Quand les Portugais s'en furent rendus les maîtres, & qu'ils eurent engagé les Naturels à embraſſer la Religion Chretienne, ils jugerent à propos d'honorer ces petits Etats de quelques titres Européens, pour leur donner du relief & de la dignité. D'abord ils partagerent le Royaume en ſix grandes Provinces, qu'ils qualifierent de Duchés, de Comtés & de Marquiſats, & ceux-ci ont été enſuite ſubdiviſés en plus petites Seigneuries. Voici la ſituation de ces Provinces.

Le long des côtes ſont la Comté de *Sogno* & le Grand-Duché de *Baruba*. Au Nord il y a le Duché de *Sundi* & le Marquiſat de *Pango*. A l'Ouëſt le Duché de *Batta*, & dans l'intérieur on trouve le Marquiſat de *Pemba* (*).

Le

(*a*) Les mêmes.
(*b*) Les mêmes.
(*c*) *Pigafet*, & al. *Davity*, *Dapper*, *Baudrand*, *Labat*, T. I. C. 2.

(*) Quelques Auteurs y ajoutent *Dembo*, *Amulaza*, *Dembo Amhuila*, *Dembo Quingenga*, & *Dambi Angonga* avec le petit Duché d'*Ovando* & le Canton de *Sowa Cavanga*, ſur leſ-

Section I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Le Duché de *Bamba* eſt ſitué entre l'Ambriſi & la Loze; cette derniere riviere le ſépare du Marquiſat de Pemba à l'Orient, & l'Ambriſi du Duché de Sogno au Nord. Il s'étend beaucoup plus loin le long de la côte, ſavoir au Nord juſqu'à la Lelunda, & au Sud juſqu'à la Danda, qui le ſépare du Royaume d'Angola. Les Gouverneurs de cette Province ont le titre de Ducs, & ce ſont toujours des premiers Princes de la Famille Royale; ils ont une autorité auſſi deſpotique & auſſi abſolue que s'ils étoient véritablement Rois, nonobſtant toutes les peines & les ſoins que les Rois ont pris pour les contenir dans les bornes de l'obéiſſance. Malheureuſement ces Vicerois, en s'emparant de tout le pouvoir, ſont devenus trop fiers pour plier, & ils ſeroient en état de ſe rendre bientôt indépendans, ſi les Monarques Portugais entreprenoient de faire valoir leur autorité; ils ſont donc en quelque façon obligés de ſouffrir qu'ils tyranniſent & oppriment leurs ſujets, & de ſe contenter du tribut qu'ils jugent à-propos de payer, au-lieu de ce qu'ils devroient donner à la Couronne (*a*).

Duché de Bamba.

Le Duché de Bamba eſt une des plus grandes & des plus riches Provinces du Royaume. Le terroir y eſt fertile, & capable de produire en abondance tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, ſi les habitans étoient aſſez induſtrieux pour le cultiver & pour le faire valoir; mais gémiſſant ſous un Gouvernement tyrannique & dur, quel encouragement ont-ils à le faire? La côte produit auſſi une prodigieuſe quantité de ſel, qui s'y fait aiſément, & qui rapporteroit un revenu extraordinaire à la couronne, ſi les droits en étoient bien payés; on en tranſporte une grande partie dans les Pays étrangers, & le reſte ſe vend ſur les lieux pour l'uſage des gens du Pays; mais les Gouverneurs ont trouvé le ſecret de faire entrer impunément la plus grande partie de ce qu'on en retire dans leurs coffres.

Ce qui augmente encore leur revenu eſt la Pêche du Zimbis, ou petit Limaçon de mer, dont la coquille ſert de monnoye courante, non ſeulement dans le Congo & dans les deux Royaumes voiſins, mais dans les Pays les plus éloignés de l'Afrique; on pêche le Zimbis ſur toute cette côte; cet article ſeul ſuffiroit pour enrichir extrémement le Royaume, la mer fourniſſant une ſi grande quantité de monnoye, ſans employer d'autres Monnoyeurs que des Pêcheurs (*). Pluſieurs Auteurs ajoutent une troiſieme four-

(*a*) *Pigafet*, *Labat*, & al.

leſquels nous ne trouvons guere que leurs noms; nous ne pouvons dire s'il y a des villes ou des villages. M. *De L'Iſle* y joint les Marquiſats de *Camga* & de *Cun.i*, de chaque côté de la riviere de Congo, & le Marquiſat d'*Entcla*, entre les Duchés de Bamba & d'Ovando. Mais toutes ces Seigneuries ſont d'un rang inférieur aux ſix autres Provinces, & nous ne trouvons rien de remarquable à en dire (1)

(*) On pêche ce Coquillage ſur toutes les côtes de Congo, mais on en pêche le plus & les plus beaux aux environs d'une petite Iſle, qui eſt vis-à-vis de la ville de *Loanda Ste. Paule*, dont nous parlerons dans la ſuite, à un quart de lieue du rivage. Ils ſont d'un plus beau brun ou gris que les autres, & ſont auſſi les plus eſtimés. Les Rois de Portugal en ont ſeuls la propriété, & en tirent le même avantage que d'autres Princes des plus riches métaux, ou pour mieux dire, ils ont le pouvoir & l'art d'acheter avec ces coquilles les plus précieux métaux, & les plus belles marchandiſes (2).

(1) *De L'Iſle*, *Baudrand*, *La Martiniere*, ſous Congo.

(2) *Labat*, T. I, Ch. 5, Vid. *Davity*, *Dapper*, & al.

SECTION I

Description générale du Royaume de Congo.

source de tréſors dans cette Province, ſavoir les Mines d'or, d'argent, de mercure, de cuivre, d'étaim & de fer, qu'on trouve dans les montagnes; mais on peut douter avec raiſon & de l'exiſtence, & de la richeſſe de ces mines. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il n'eſt permis de travailler qu'à celles de fer, & qu'il eſt ſévérement défendu de toucher aux autres (*a*). Nous aurons occaſion d'en parler en ſon lieu dans la ſuite.

Comté de Sogno. Sa Capitale.

La ſeconde Province du Congo Propre eſt le Comté de *Sogno* ou *Songho*; il s'étend comme le Duché de Bamba, à l'Ouëſt juſqu'à la Mer d'Ethiopie; il eſt borné au Nord par le Zaire, au Midi par la Lelunda qui le ſépare du Duché de Bamba, & à l'Orient par les Comtés de Pango & de Sundi. La plus grande partie du terroir y eſt ſablonneux & ſtérile, mais il fournit beaucoup de ſel le long de la côte. Dans l'intérieur des terres il y a quantité de palmiers, qui viennent le mieux dans des terres maigres, & dont le fruit fait la principale nourriture des habitans. La Capitale de cette Province s'appelle *Banza*, ou *Banza Sogno*; elle eſt environ à trois lieues du Cap Padrono, ſur la rive méridionale de l'embouchure du Zaire. La ville eſt petite & mal peuplée, elle ſubſiſte principalement du Commerce qui ſe fait ſur le Zaire; c'eſt par cette riviere qu'elle reçoit la plupart de ſes proviſions, & encore en ſi petite quantité, que les Européens s'étonnent avec raiſon que les habitans puiſſent en ſubſiſter, & qu'ils ſont encore plus ſurpris de les voir non ſeulement gais & contens, mais chanter & danſer au milieu de ce qui leur paroît une triſte diſette, tout comme s'ils étoient dans la plus grande abondance.

La ſeule choſe digne de remarque dans la ville, c'eſt l'Egliſe que les Capucins y fondérent à leur arrivée en 1645, lorſque la Propagande les envoya dans ce Pays pour ſuppléer au défaut de Prêtres Séculiers & Réguliers. Cet Edifice n'a même rien de remarquable ſinon ſon antiquité, parceque l'on prétend qu'il a été bâti dès le tems que les Portugais vinrent dans cette Province vers l'an 1482, & qu'ils y planterent la Religion Chretienne. Si le fait eſt vrai, il eſt d'autant plus extraordinaire, que cette Egliſe ne ſoit que de bois enduit des deux côtés de plâtre (*b*).

Converſion de cette Province & Egliſes.

Cette Province étant, ainſi que nous le verrons dans la ſuite, la premiere qui reçut l'Evangile, & le Comte le premier Prince qui ſe fit baptiſer, en quoi il fut ſuivi bientôt par le Roi, il n'eſt pas ſurprenant que ces premiers Proſélytes y ayent bâti un grand nombre d'Egliſes, dès les premiers tems de leur converſion, qui ont ſubſiſté depuis, d'autant plus qu'on aſſure que les habitans ont conſervé la Foi Chretienne dans une plus grande pureté, qu'on ne l'a fait dans les autres endroits du Royaume. Il n'y a pas moins de trois Egliſes dans cette petite ville de Banza; la premiere eſt dans l'enceinte du Palais des Comtes, & eſt dédiée à la Vierge; la ſeconde en eſt à quelque diſtance, & c'eſt la ſépulture des Comtes; la troiſieme, dédiée à Saint-Antoine de Padoue, eſt contre le Couvent des Capucins, elle leur ſert de Chapelle & d'Egliſe Paroiſſiale. Outre ces trois Egliſes principales, il y a pluſieurs moindres Chapelles, non ſeulement dans la Capitale, mais dans le reſ-

(*a*) *Labat* l. c. Ch. 2. (*b*) *Ibid* ubi ſup. Vid. & Auctor. ſup. citat.

reſte de la Province, parceque chaque *Sova* ou Gouverneur ſubalterne eſt obligé d'en entretenir une dans le lieu de ſa réſidence (*). Section I.

La troiſieme Province s'appelle le Duché de *Sundi*; elle eſt ſituée dans les terres (†); elle commence à treize ou quatorze lieues au Nord-Eſt de Saint Salvador, la Capitale de tout le Royaume, & eſt bornée de tous côtés au Nord par le Zaire, ce qui n'a pas empêché les Ducs d'uſurper peu à peu de grandes terres de l'autre côté de cette riviere. Sundi a au Sud le Duché de Batta, & le Marquiſat de Pemba; à l'Eſt & au Nord-Eſt les Montagnes de criſtal, au pied deſquels le Bancaro ſe jette dans le Zaire. La Capitale, ſituée à ſix lieues environ de la grande cataracte de cette derniere riviere, s'appelle *Banza Sundi*, pour la diſtinguer de la Capitale de Sogno, ou plutôt de *Banza*, Capitale de tout le Royaume, qui eſt dans la Province de Pemba, & qui eſt nommée Banza par excellence: *Banza* ſignifie en Ethiopien une Cour, ou le Lieu de la réſidence du Souverain. Nous ne trouvons rien de digne de remarque ſur la Capitale de Sundi.

Deſcription générale du Royaume de Congo.

Duché de Sundi. *Sa Capitale.*

Ce Duché eſt diviſé en pluſieurs Gouvernemens, dont la plus grande partie ſont éloignés de la Capitale, & s'étendent bien avant dans les montagnes qui ſont à l'Orient; comme elles ſont d'un accès difficile, les habitans ne reſpectent guere leurs Gouverneurs, ſont ſouvent inſolens, & excitent des troubles par tout le Royaume; car bien-qu'ils ayent, comme les autres, embraſſé le Chriſtianiſme, ils ont retenu encore un ſi grand nombre de leurs coutumes & de leurs ſuperſtitions idolâtres (‡), que juſques à préſent les Miſſionnaires n'ont pu réuſſir à en faire des Chretiens paſſables, nonobſtant les peines infatigables qu'ils ſe ſont données, la plupart du tems au riſque, & quelquefois au prix de leur vie (*a*). L'Autorité du Gouvernement n'a pu auſſi encore les civiliſer au point de les engager à cultiver leurs terres, quoique fertiles, & bien arroſées par un grand nombre de rivieres. On

(*a*) *Pigafet* L. II. C. 3. *Labat* T. I. C. 2 & al.

(*) Les Comtes de cette Province ont un grand nombre de Vaſſaux & de Gouverneurs tributaires, de ce nombre eſt le Marquis de *Chova*, qui tient le premier rang, & dont la Seigneurie eſt vaſte, & confine à celle de Mombalaſſi ou Mombalaſſingi. Il s'attribue des privileges particuliers, & des immunités qui l'obligent à avoir preſque toujours les armes à la main contre les Comtes (1).

(†) Cela fait voir évidemment l'erreur de pluſieurs Ecrivains, qui prétendent que cette Province eſt la premiere que les Portugais convertirent au Chriſtianiſme; car y étant venus par mer, ils dûrent paſſer par la Province de Sogno pour arriver dans celle de Sundi, qui eſt à trois journées de la mer. Il y a donc bien plus d'apparence qu'ils commencerent par convertir la premiere, avant que d'entreprendre la converſion de l'autre; cette erreur doit vraiſemblablement être attribuée ou à l'inattention de l'Auteur, ou à négligence du Copiſte, en mettant *Sundi* pour *Sogno* (2).

(‡) Ces montagnards paroiſſent deſcendus des Giagas, ou avoir ſi bien pris leurs coutumes barbares, que ni les précautions des Portugais, ni l'autorité du Gouvernement, n'ont pu encore les y faire renoncer, ou leur en inſpirer du dégoût. Ils ſont preſque toujours en armes, féroces & cruels à la guerre; ils mangent leurs captifs, & aiment mieux ſubſiſter de rapine & de brigandage, que par leur induſtrie. Bien-que leurs terres ſoient fertiles & très-capables de produire tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, ils préférent la vie errante, & de faire des incurſions chez leurs voiſins, commettant pour l'ordinaire les plus grands déſordres, & toutes ſortes de cruautés.

(1) *Labat* l. c. C. II. p. 10. (2) Le même p. 32.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

On dit qu'il ſe trouve dans leurs montagnes des mines des plus riches métaux, mais il n'eſt pas permis de les ouvrir, à la réſerve de celles de fer; ils font de ce métal toutes ſortes d'armes & d'inſtrumens pour l'Agriculture. On permet auſſi de travailler à une ſeule mine de cuivre d'un beau jaune, qui eſt dans les montagnes du côté du Nord, & proche de la grande cataracte du Zaire: c'eſt-là que les habitans de Loango viennent l'acheter en grande quantité.

Marquiſat de Pango.

Le Marquiſat de *Pango*, autrefois nommé *Pango Logos*, avoit le Titre & la Dignité de Royaume, mais il a perdu l'un & l'autre depuis que les Rois de Congo l'ont aſſujetti, & l'ont réduit en Province. Il a pour bornes, au Nord Sundi & la riviere de Vervel ou Berbela, à l'Eſt, les Montagnes du Soleil & la Contrée de Dembo, au Sud le Duché de Batta; & à l'Ouëſt de la riviere de Vervel. La Capitale s'appelle *Banza Pangò*, & eſt ſituée ſur les bords de la même riviere, proche de l'endroit où elle ſe joint au Coango. Cette ville n'a rien d'extraordinaire, ſon terroir, ſes habitans, auſſi-bien que de toute la Province, étant les mêmes que ceux de Congo, dont nous parlerons en ſon lieu (*a*).

Duché de Batta.

Le Duché de *Bata* ou *Batta* eſt au Sud-Ouëſt de Pango: il a à l'Eſt Demba, Amulaſſa & les Montagnes de nitre; au Sud le Marquiſat d'Incuſſu, & les Montagnes du Soleil; Congo & Pemba à l'Ouëſt. Ce Duché eſt d'une grande étendue, & formoit autrefois un puiſſant Royaume, qui portoit le nom d'Anguirima ou d'Aghirimba, mais le Roi & les Peuples ſe ſont ſoumis volontairement au Roi de Congo: nos Auteurs n'ont pu en ſavoir la raiſon. Il y en a qui croient que le Duché de Sundi en relevoit, que ce Royaume s'étendoit le long des deux côtés du Zaire, & que les Royaumes de Lulca, & de Congo Rhioncango, avec les Provinces de Nſonzo & Nſongo, & d'autres terres qui appartiennent aux barbares Giagas, au Nord du Zaire, en dépendoient & lui payoient tribut (*b*). Quoi qu'il en ſoit le Pays eſt en général fertile, bien arroſé par pluſieurs rivieres, & il produit diverſes ſortes de grains. Les habitans ſont plus civiliſés & plus honnêtes que leurs voiſins, & ont été convertis plus aiſément au Chriſtianiſme, dans lequel ils ſont mieux fondés (*c*).

La Capitale de ce Duché, nommée *Batta*, n'eſt remarquable que par la fertilité de ſon territoire, & parcequ'elle eſt la réſidence des Gouverneurs de la Province. Il leur eſt permis d'avoir un certain nombre d'Arquebuſiers à leur ſolde, pour la défendre contre les incurſions des Jaggas, qui habitent près des frontieres orientales, au-delà des Montagnes de criſtal & de nitre, & qui ſubſiſtent principalement par les brigandages qu'ils commettent chez tous leurs voiſins; ils ne manqueroient pas de ravager auſſi cette Province, ſi ces Arquebuſiers ne les tenoient en reſpect. On dit qu'il y a ſur le chemin qui mene de cette Capitale à celle de tout le Royaume, qu'on appelle aujourd'hui St. Salvador, un grand nombre de maiſons & de hameaux des deux côtés, choſe rare dans ces Pays (*d*).

On

(*a*) Les mêmes.
(*b*) *Labat* l. c. & al.
(*c*) *De L'iſle*, *La Croix*, *Dapper*, *Davity*, & al.
(*d*) *Labat* l. c.

Section I. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

On donne à la derniere Province du Royaume de Congo le nom de Marquiſat de *Pemba*; elle eſt comme au centre du Royaume, & bien-qu'elle ſoit moins étendue que les autres, elle a toujours eu l'honneur particulier, que ſa Capitale a été le berceau, le ſiege, & le lieu de la ſépulture des Rois de Congo, tant Paiens que Chretiens, & qu'elle a depuis été la réſidence des Vicerois, ou pour mieux dire des Gouverneurs du Marquiſat. Cette ville eſt ſituée au pied d'une montagne, que les Portugais appellent le Montbrûlé, différent & éloigné même d'une chaîne de montagnes qui porte le même nom, & qui s'étend le long de la partie orientale du Comté d'Ambuila. Le territoire, de-même que toute la Province, eſt bien arroſé, non ſeulement par la Lelunda, qui la traverſe d'orient en occident, mais par le Kai Ambriſi, & par quelques autres rivieres, qui contribuent également à ſa fertilité, comme à enrichir les habitans & à leur proſpérité. Le ſéjour conſtant que le Roi & ſa nombreuſe Cour y font, excite beaucoup l'induſtrie des habitans, la grande conſommation de proviſions & d'autres marchandiſes font fleurir leur commerce, encourage leur diligence & augmente leurs richeſſes; & ils jouiſſent paiſiblement des fruits de leur travail, ſans être expoſés aux extorſions des Vicerois, & aux incurſions des Nations barbares, par leur ſituation au cœur du Pays (*a*).

Marquiſat de Pemba.

Capitale de tout le Royaume de Congo.

Avant que de parler des Provinces plus éloignées du Congo, nous devons, ſuivant notre promeſſe, faire une courte deſcription de la Capitale de tout le Royaume, connue ſous le nom de *Banza S. Salvador*, que *Marmol* (*b*) ou plutôt d'*Ablancourt*, ſon Traducteur François, appelle *Amâas Congo*, ſuppoſé qu'il ne ſe ſoit pas trompé en mettant *Amâas* pour *Banza*. Quoi qu'il en ſoit, on lui a donné dans la ſuite le nom de *S. Salvador*, & c'eſt celui ſous lequel elle eſt connue des Européens (*). Elle eſt à peu près au centre de la Province de Pemba, ſur une fort haute montagne, qui n'eſt preſque qu'un ſeul rocher, qui a deux lieues de tour, & eſt a environ cinquante lieues de la mer, & au Sud-Eſt du Zaire. Elle eſt agréablement ombragée par quantité d'arbres fruitiers, comme palmiers, citronniers & orangers, & on y a la plus belle vue de tous côtés, parcequ'elle commande tout le Pays des environs, auſſi loin que l'œil peut porter, ſans être arrêté par des bois ou des montagnes; du côté de la riviere la deſcente eſt fort roide. Les Portugais lui ont donné le nom d'*Oteiro*, c'eſt-à-dire perſpective, ou hauteur extraordinaire (*c*); c'eſt principalement ce qui a engagé les Rois de Congo à y fixer leur demeure, cet endroit étant preſque inacceſſible à l'ennemi, deſorte qu'il ne peut être aiſément ſurpris ni attaqué. Le grand chemin qui conduit au ſommet eſt large, mais va en tournant, & du pied de la montagne juſqu'au haut il y a cinq milles.

Ajou-

(*a*) Le même.
(*b*) Afriq. L. IX. Ch. 24.
(*c*) *Lopez* ap. *Pigafet.* L. II. C. 1.

(*) Nous avons déja obſervé que la Capitale avoit le même nom que le Royaume, ſavoir *Banza Congo*, juſqu'au tems de l'établiſſement du Chriſtianiſme dans le Pays; depuis ce tems-là le nom de Congo eſt reſté à une petite ville qui eſt à quelque diſtance de S. Salvador; c'eſt ce qui fait que la Capitale du Duché de Batta, qui s'appelle auſſi Congo, ſe nomme *Congo de Batta*, pour la diſtinguer de l'autre.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Ajoutez à cela, que comme elle eſt ſituée au centre du Royaume, les Rois ſont à portée d'expédier leurs ordres, & d'envoyer du ſecours partout; d'ailleurs il y a ſur le ſommet de la montagne une grande plaine, bien arroſée & bien cultivée, ſi remplie de villages, de fermes & d'autres maiſons, que du tems de l'Auteur on y comptoit cent-mille ames, joint à cela une grande quantité de beſtiaux qu'on y nourrit, deſorte que la ville peut ſans peine être abondamment fournie de proviſions. Il y a auſſi dans la montagne des Mines de fer, qui ſont d'une grande utilité aux habitans; ils en fabriquent des armes & des inſtrumens d'Agriculture. C'eſt donc par de bonnes raiſons que les Rois de Congo ont choiſi cet endroit pour leur réſidence.

La ville eſt ſituée à un angle de la montagne vers le Sud-Eſt, l'air y eſt pur & ſain; comme elle eſt fortifiée par la Nature, elle n'a de muraille que du côté du Sud; encore cette muraille n'a-t-elle été bâtie que ſous le regne de *Don Alphonſe*, premier Roi Chretien de Congo, qui en fit environner le quartier des Portugais, pour les mettre à couvert de toute inſulte.

Il fit auſſi environner de murailles ſon Palais & toutes les Maiſons Royales, laiſſant entre l'enclos du Palais & celui des Portugais un grand eſpace vuide pour une Egliſe & un Marché. Le ſommet de la montagne eſt couvert de maiſons, qui ſont fort proche les unes des autres, & qui la plupart appartiennent à des Perſonnes de qualité; elles ſont ſi vaſtes qu'elles reſſemblent à de petites villes. Celle du peuple ſont en ligne droite, & forment de très-belles vues; elles ſont en général grandes, mais les murailles ſont de paille, à l'exception de quelques maiſons Portugaiſes, qui ſont de brique: elles ſont auſſi couvertes de chaume.

Le Palais du Roi eſt fort ſpacieux, environné d'une muraille quarrée, & il a l'air d'une petite ville; le côté qui fait face au quartier des Portugais eſt le ſeul qui ſoit de pierre & de chaux: les autres trois ne ſont que de paille, mais bien faits; les murs des appartemens ſont de la même matiere, mais revêtus de belles nattes, qui ſervent de tapiſſeries. La cour la plus intérieure renferme des jardins & des vergers, où l'on voit des allées d'arbres, & des pavillons, qui ſont aſſez beaux pour le Pays, mais qui ne ſont ni grands ni riches. Il y a dans S. Salvador dix ou onze Egliſes; la Cathédrale & ſept autres ſont dans la ville, & trois dans l'enceinte du Palais. Les Jéſuites ont un College, où quatre de ces Peres enſeignent le Latin & le Portugais, & catéchiſent le peuple. Deux fontaines fourniſſent de l'eau à la ville; l'une eſt dans la rue de St. Jago & l'autre dans le Palais, on n'a point de dépenſe à faire pour entretenir des aqueducs. Il y a outre cela du côté de l'Eſt, près du bas de la montagne, un ruiſſeau d'excellente eau, qu'on appelle *Veſe*, qui ſe jette dans la Lelunda, & qui répand la fertilité dans les campagnes voiſines. Les habitans n'ont que très-peu de moutons & de bœufs, mais beaucoup de chevres & de cochons, qu'ils tiennent dans des eſpeces de parcs, qui touchent leurs maiſons (*a*). Il y a un grand Marché devant la principale Egliſe, où l'on trouve toute ſorte de proviſions. Le reſ-

(*a*) *Corneille*, *Baudrand*, *La Croix* Afriq T. III. L. IX. *Dapper* & al.

reſte du quarré eſt occupé par de grandes maiſons, qui ont chacune une grande porte, qui donne ſur la place, & qui ſervent la plupart de logement aux Seigneurs, de-même que pluſieurs autres dans les fauxbourgs & dans les environs. Le quartier des Portugais a environ un mille de circuit, & l'on en donne autant au Palais du Roi; les murailles qui environnent l'un & l'autre ſont fortes, mais les portes ne ſont jamais fermées & n'ont point de Gardes. Il n'eſt pas aiſé de déterminer la grandeur de la ville, parceque les maiſons qui ſont hors de l'enceinte ne ſe joignent pas auſſi régulierement que dans l'intérieur, mais elle étoit fort peuplée du tems de *Lopez*. Section 1. *Deſcription générale du Royaume de* Congo.

La plaine voiſine, & les vallées au-deſſous produiſent, outre les arbres fruitiers dont nous avons parlé, qui donnent une verdure perpétuelle auſſi-bien que du fruit, pluſieurs eſpeces de grains: le principal, nommé *Leuco*, y a été apporté des bords du Nil; il reſſemble pour la groſſeur & pour la figure au millet; ſa farine fait un fort bon pain, & les Naturels le préférent au pain de froment, dont on ne ſe ſert que pour la Meſſe. Il y croît auſſi quantité de maiz, qu'ils appellent *Mazza Congo* ou Bled de Congo, mais ils ne s'en ſervent qu'à nourrir les cochons. Les pâturages ſont excellens, & l'on y éleve une plus grande quantité de bétail que dans le reſte du Royaume.

Parlons à-préſent des moindres Provinces du Congo Propre, qui ſont indépendantes des ſix dont nous avons fait la deſcription; la plupart ſont ſtériles, & habitées par des Sauvages, qui ou ſe cachent dans leurs épaiſſes & impénétrables forêts, ou ſe tiennent ſur des montagnes eſcarpées & inacceſſibles; les uns & les autres menent une vie qui n'eſt guere différente de celle des bêtes. Les noms de ces Provinces, & c'eſt preſque tout ce que nous en connoiſſons, ſont *Zuiona*, *Zujamazondo*, *Ndamba*, *Nſellajuva*, *Alombo*, *Nſolo*, *Nzanga*, *Marſingue*, & *Mortonde*; les trois dernieres confinent au Pays d'*Ajacoa*, dont le Peuple eſt plus barbare & plus inhumain encore que les autres (*a*). *Autres Provinces.*

Le Duché d'*Ovando*, ſitué entre Congo & Angola, & ſujet aujourd'hui aux Portugais, étoit autrefois dépendant ou au moins tributaire des Rois de Congo, mais les Peuples ont depuis ſecoué le joug, & ſe ſont mis ſous la protection du Roi de Portugal. La Capitale, nommée *St. Michel*, eſt ſituée ſur la Danda, mais elle n'eſt pas fort conſidérable, bien-que le Prince de cette Province ait pluſieurs puiſſans Vaſſaux, entre autres le Comte d'Ambuila, qui prenoit autrefois le titre de *Mani*, ou de Prince, quoiqu'il fût tributaire du Roi de Congo. Le Comté de Dambi, & quelques autres moins conſidérables ſuivirent l'exemple du Duché d'Ovando, & ſe révolterent contre le Roi de Congo, pour ſe mettre ſous la protection des Portugais, dans l'eſpérance ou peut-être ſur la promeſſe d'être traités moins durement, & de jouir d'une plus grande liberté que ſous leurs Rois. *Le Duché d'*Ovando.

Les autres Provinces éloignées, ſur-tout celles qui ſont à l'Eſt, reconnoiſſent encore en quelque façon le Roi de Congo pour leur Souverain, mais elles ne lui payent de tribut qu'autant qu'elles y ſont forcées par des troupes, ou de petits camps volans, qu'on envoye tous les ans pour le lever.

(*a*) *Labat* ubi ſup.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

ver. Quand les habitans en ont connoiſſance à tems, ils ſe retirent dans leurs forêts & ſur leurs montagnes inacceſſibles, avec leurs familles, leurs troupeaux & leurs effets, & ils ne reviennent que lorſqu'ils ſont bien aſſurés que les troupes ſont déja bien loin. Il eſt même dangereux de les irriter trop par ces exécutions militaires, qui ne laiſſent pas d'être fort ordinaires dans la plupart des Pays de l'Afrique, parcequ'ils ſont toujours prêts à s'en dédommager avec uſure, par leurs incurſions dans les Provinces plus riches qui confinent aux leurs, où ils commettent de grands déſordres, & ſe chargent de butin: après quoi ils s'en retournent promptement dans leurs retraites, où ils ſavent bien qu'on ne peut les ſuivre ſans beaucoup de peine & de danger. Ils reconnoiſſent tous néanmoins la Souveraineté du Roi en ceci, qu'en cas de guerre il peut tirer de leur différens Cantons autant de ſecours qu'il lui plait, à proportion de leur étendue. Ces Auxiliaires ſont d'abord prêts à marcher, armés à leur mode, mais ſelon toutes les apparences par l'eſpérance du butin, plutôt que par zele pour ſon ſervice. Ce qu'il y a de pis, c'eſt qu'ils ſont fort mal armés, & encore plus mal vêtus, n'ayant qu'un morceau d'étoffe ou une peau autour de la ceinture, & quoiqu'ils fondent ſur l'ennemi avec beaucoup de furie & en jettant des cris horribles, la mort de leurs Chefs au premier choc, une légere bleſſure, ou un ſuperſtitieux préſage, ſuffiſent pour leur faire prendre la fuite, & il n'eſt guere poſſible de les rallier (*a*), comme nous le verrons dans la ſuite.

Animaux On trouve dans le Royaume de Congo, comme dans la plupart des autres Pays de l'Afrique, une prodigieuſe variété d'Animaux ſauvages & domeſtiques, & ſur-tout de la premiere eſpece; mais nous aurons peu de choſe à en dire, parceque nous en avons parlé dans le Volume précédent.

L'Eléphant. Parmi les animaux terreſtres, l'Eléphant, qui paſſe à juſte titre pour le plus noble, le plus utile, & le plus docile, eſt ſi connu, qu'il ſeroit inutile d'ajouter rien à la deſcription que nous en avons fait ailleurs. Il s'en trouve un grand nombre dans le Pays de Bamba, où il y a beaucoup de bois, de pâturages & de rivieres; ils ſe plaiſent dans les lieux où il y de l'eau parcequ'ils ſe lavent & ſe baignent pendant la chaleur du jour. Ils marchent ordinairement en troupes de cent & plus, jeunes & vieux. Il y en a de ſi prodigieux, qu'on a meſuré que l'empreinte de leur pied avoit quatre & quelques-unes juſqu'à ſept empans de largeur (*b*). On trouve communément dans l'eſtomac de ceux qui ſont vieux une pierre de la groſſeur d'un œuf de poule, qui durcie à l'air ou au Soleil paſſe pour un excellent bézoar. Du poil qui vient à leur queue, & de celui d'un autre Animal, qu'ils appellent *Induvro*, les Naturels & ſur-tout les femmes font des colliers, des bracelets, des ceintures & d'autres ornemens, ſur leſquels ils travaillent différentes figures, qui indiquent leur qualité; ce poil eſt ſi eſtimé, que celui de deux queues d'éléphant vaut le prix d'un Eſclave. Cela vient de ce qu'ils n'ont pas l'art de les apprivoiſer, & qu'ils ſont obligés d'envoyer leurs gens les plus hardis à la chaſſe dans les Bois; cette chaſſe eſt pénible & dangereuſe, par-

(*a*) *Pigafet*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* & al.

(*b*) *Pigafet*, L. I. *Labat*, T. I. Ch. 9. p. 153.

parceque les éléphans ſont trés-féroces. La méthode la plus commune de les prendre, c'eſt de creuſer de grandes foſſes en terre, qu'ils couvrent de branches d'arbre & de gazon, ainſi qu'on le pratique en divers lieux de l'Aſie. La difficulté rend le poil de la queue plus rare & plus précieux; hommes & femmes le recherchent paſſionnément, pour s'en parer la téte & d'autres parties du corps, ce qu'ils font d'une façon qui ſied bien; & il faut qu'une perſonne ſoit bien pauvre, qui n'a pas dequoi ſe procurer quelque parure de ce poil, quelque cher qu'il ſoit (*a*) (*).

Section I. *Deſcription générale du Royaume de* Congo.

Nous ne trouvons point qu'il y ait de Rhinocéros dans le Congo; mais la quantité de cornes qu'on a de cet animal, dont on fait un grand uſage, tant en qualité de remede que d'une autre maniere, nous fait préſumer que les habitans les tirent des Nazichi, ou de quelque autre des Pays voiſins (†). On a ici quantité de Lions, de Léopards, de Tigres, de Loups & d'autres animaux carnaciers, qui font beaucoup de dommage, comme par-tout ailleurs; il y a auſſi pluſieurs eſpeces de Singes, de toute ſorte de grandeurs & de figures. On y trouve encore le *Zerba*, ou *Zabra* ainſi que l'appellent les Portugais, autre animal ſauvage bien connu par ſa légéreté à la courſe, & par la beauté ſurprenante des raies de ſa peau; les Naturels vont à la chaſſe du Zebra, parceque ſa chair eſt pour eux un morceau délicat, & que ſa peau eſt une marchandiſe de prix, qu'on envoye en Europe.

Lions, Léopards, Tigres &c.

Il y a dans le Congo quantité de Buffles & d'Anes ſauvages. Le *Dante* paroît particulier au Pays, il a la figure & la couleur du bœuf, mais il eſt moins grand; ſes cornes reſſemblent à celles de la chevre, elles ſont liſſes & luiſantes, de couleur bleue, les Negres en font beaucoup de petits ouvrages. Les Portugais achettent le peau de ces animaux, & l'envoyent en Allemagne, où on la tanne & en fait des corſelets qu'on appelle Dantes. Les Naturels ſe ſervent de ces peaux ſéchées pour ſe faire des boucliers, qui ſont ſi durs qu'il n'y a ni fleche ni dard qui puiſſe les percer, & ces boucliers leur couvrent tout le corps. Ils appellent cet animal *Impangazza*; il a ſur le front deux cornes, & aux autres égards il reſſemble aſſez au buffle. Il eſt fort léger à la courſe; quand il ſe ſent bleſſé, il ſuit l'odeur de la poudre avec tant de furie, que le chaſſeur n'a d'autre reſſource pour l'éviter, que de monter avec toute la diligence poſſible ſur quelque arbre bien haut,

Buffles & Anes *ſauvages. Le* Dante.

(*a*) *Davity*, *Dapper*, *Pigafet*, *Labat* & al.

(*) Ce puiſſant animal perd ſouvent la vie par la piquure d'un petit inſecte, qu'ils appellent *Inſondo*, qui n'eſt guere plus gros qu'une fourmi; cet inſecte ſe gliſſe dans la trompe de l'Eléphant, & y cauſe une ſi forte demangaiſon, que l'animal ne pouvant plus la ſupporter devient bientôt enragé, & va ſe heurter contre les arbres, les rochers & tout ce qu'il rencontre, juſqu'à ce qu'il tombe mort (1).

(†) Un de nos Auteurs parle d'un animal qui a une corne, qui ſe trouve principalement dans les Provinces voiſines du centre du Royaume, & que les Negres appellent *Abada*, & quelques-uns *Nzemba*. Il avoue qu'il n'en a jamais vu, & qu'il ne dit que ſur le rapport d'autrui, qu'il reſſemble au rhinocéros, & qu'il a une corne ſur le nez. Mais comme il n'en a qu'une ſeule, & que ſa peau eſt unie comme celle d'une vache, il doit plutôt être mis dans la claſſe des vaches que des rhinocéros (2).

(1) *Pigafet*, *Labat*, *Ludolph*, *Dapper* &c. (2) *Labat* T. I. Ch. 9. p. 169.

SECTION I. *Deſcription générale du Royaume de* Congo.

haut, par le moyen d'une échelle de corde qu'il porte avec lui, & qu'il a ſoin d'attacher à quelque branche avant que de faire feu. L'animal bleſſé voyant ſon ennemi hors de ſa portée, reſte au pied de l'arbre, & ne bouge point juſqu'à ce qu'un ſecond ou un troiſieme coup l'ait couché mort par terre. Sa chair eſt fort bonne, & par cette raiſon non ſeulement les Negres, mais les lions, les tigres & les autres bêtes féroces lui donnent la chaſſe; mais la Nature a donné à ces animaux un inſtinct particulier pour ſe défendre contre les derniers; ils vont pour l'ordinaire en troupes au moins de cent; quand ils ſont attaqués ils ſe mettent en cercle, préſentant leurs cornes, avec leſquelles ils ſe défendent avec une force & une adreſſe ſurprenante. Il y en a de différentes couleurs comme nos vaches, de bruns, de gris & de noirs. La moëlle des os paſſe pour un ſpécifique contre les humeurs froides, & leur chair eſt ſaine & délicate (*a*).

L'Elan. L'Elan, que l'on regarde communément comme un animal qui n'habite que les climats froids, ſe trouve en grande quantité dans le Congo; ces animaux y ſont fort grands. Les Naturels les appellent *Neocco*, & les chaſſent pour la chair, les cornes & la peau, mais ſur-tout pour leurs pieds, qui quand on le tue dans une certaine attitude & à-propos paſſent pour un remede infaillible contre le mal-caduc & l'apoplexie (*), en les portant ſur la peau. Ils font de la peau des bottines, pour ſe garantir les jambes & les pieds des épines, quand ils ſont obligés de paſſer par d'épaiſſes Forêts, où les chemins ſont étroits, & ordinairement remplis d'épines.

L'Impalanca. L'*Impalanca* eſt de la figure & de la groſſeur d'un mulet, ſa peau eſt tachetée de pluſieurs couleurs, il a deux cornes droites ſur la tête, qui depuis la racine ont des branches ſelon l'âge de l'animal, & qui ſont fort pointues. Leur chair eſt blanche, graſſe & tendre, & bonne à manger en tout tems, ſinon lorſqu'ils ſont en rut. Mais on les eſtime ſur-tout à cauſe qu'on trouve dans leur ventricule une pierre, qui paſſe pour un ſpécifique admirable contre le poiſon, quand on la tire d'abord que l'animal eſt mort, & qu'on la fait ſécher à l'air ou au Soleil. Les cerfs, les chevreuils & les boucs ſauvages ſont fort nombreux. On donne aux premiers le nom générique de *Golungos*, & aux autres celui de *Viadi* ou *Bambi*. Ni les uns ni les autres n'ont des cornes, ſinon par hazard, & elles n'ont guere que deux pouces de long. C'eſt dans le ventricule des boucs ſauvages, quand ils commencent à vieil-

(*a*) *Davity*, *Dapper*, *Pigafet*, *Labat* & al.

(*) On prétend que cet Animal eſt ſujet au mal-caduc, mais qu'il a ſon remede avec lui; d'abord qu'il ſent que l'accès veut le prendre, il ſe gratte l'oreille avec un de ſes pieds de derriere & ſe guérit. C'eſt-là, dit notre Auteur, le moment où il faut le tirer & lui couper le pied avec lequel il s'eſt gratté. La difficulté eſt de le ſurprendre dans cette attitude, & néanmoins dans tout autre tems le remede n'a point de vertu, le pied l reçoit par ſon frottement contre la corne On prétend qu'il faut couper ce pied quand le Soleil eſt dans le Belier, & qu'il ſeroit inutile de le faire dans une autre ſaiſon. Il faut encore que ce ſoit avant que le mâle ſe ſoit accouplé avec la femelle, parcequ'après cela il n'a plus de vertu. Et comme toutes ces difficultés doivent certainement augmenter fort le prix du remede, l'acheteur court grand riſque d'être trompé, en ſuppoſant cette vertu, & plus encore ſi c'eſt une chimere (1).

(1) *Labat* ubi ſup. p. 152.

vieillir, qu'on trouve le véritable bézoar. Leur chair eſt excellente, excepté dans le tems qu'ils ſont en rut; mais pluſieurs des Gentils idolâtres s'en abſtiennent, parceque leurs Prêtres leur ont mis dans l'eſprit qu'elle donne la lepre à ceux qui en mangent. Section I. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

Le *Nſoſſi* eſt de la taille d'un chat, & de couleur cendrée; il a deux petites cornes. C'eſt peut-être l'animal le plus timide qu'il y ait au monde, il eſt toujours en mouvement; il treſſaillit ou s'enfuit au moindre bruit, & s'il entend ſeulement remuer une feuille. Lors même qu'il boit, il n'avale qu'une gorgée, & ſe retire au plus vîte comme ſi on le pourſuivoit, & il revient ſur ſes pas auſſi craintif juſqu'à ce qu'il ſoit deſaltéré. Il fait le même manege en paiſſant, à chaque bouchée qu'il prend. Sa chair eſt d'un goût exquis, & les Negres préférent ſa peau à celle de tous les autres animaux pour faire des cordes à leurs arcs. *Le Nſoſſi.*

Le *Nſima*, ou la Civette, eſt l'animal qui fournit le véritable muſc; quand il eſt pur, ce qui eſt bien rare, on l'eſtime au poids de la poudre d'or. La chaſſe de cet animal eſt dangereuſe, à cauſe de ſa force & de ſon agilité, & parcequ'il mord terriblement quand il eſt pris. *La Civette.*

Le *Sura* eſt une eſpece de rat de terre, qui creuſe ſous terre comme nos taupes; ſa chair eſt délicieuſe, & parmi les Grands il manque quelque choſe à un feſtin lorſqu'il n'y en a point. Il y a cependant quelques Sectes parmi les habitans idolâtres, qui regardent, comme les Juifs, la chair de cet animal & de quelques autres comme défendue (*a*). *Le Sura.*

Les Caméléons abondent dans le Congo; ils ſont trop connus pour en faire la deſcription, nous remarquerons ſeulement que tant s'en faut qu'ils ne vivent que de l'air, ou ſeulement de petites mouches qu'on a trouvé à l'ouverture de quelques-uns, qu'il y avoit dans leur ventricule différentes ſortes d'alimens, comme des fleurs de racine de manioc & des graines de pluſieurs fruits & de diverſes herbes. *Les Caméléons.*

Il y a différentes eſpeces de Chats ſauvages, comme le Gingi, le Nſoſſi, & le Mainoni, dont les fourrures ſurpaſſent celles des plus beaux tigres pour la beauté, la variété & la régularité de leurs raies & de leurs taches. *Autres Animaux ſauvages.*

Les Forêts fourmillent auſſi de Chiens ſauvages, qui tels que les loups en veulent au bétail; ils ſont ſi féroces qu'ils ſe jettent ſur des gens armés, & qu'ils environnent des troupeaux entiers de vaches, de chevres & de moutons, les attaquant avec autant de fureur que les lions les plus fiers pourroient faire. Leurs dents ſont fort pointues & fortes; ils n'aboient jamais, mais hurlent d'une maniere horrible quand ils ſont affamés, ou qu'ils pourſuivent leur proie. Nous pourrions nommer quantité d'autres animaux ſauvages, grands & petits, ſi différens les uns des autres pour la figure & pour la groſſeur, que les Naturels eux-mêmes ne ſavent à quelle claſſe ou à quelle eſpece les rapporter, la Nature ſemblant ſe jouer à produire dans ces climats chauds une ſi grande variété de créatures, qu'il faudroit un volume pour en faire l'énumération (*). Ce que nous en avons dit eſt plus que ſuffiſant pour un Ouvrage auſſi étendu que le nôtre.

Pour

(*a*) *Pigafet*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* & al.

(*) Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence un Animal ſingulier, qui, bien-que du nombre

SECTION I. *Description générale du Royaume de* Congo.

Pour ce qui eſt des animaux domeſtiques, tels que les bœufs, les moutons, les cochons, les chevaux, les mulets, les ânes &c. comme il y en a un grand nombre, les habitans pourroient en tirer beaucoup d'utilité, mais leur orgueil & leur indolence font qu'ils les laiſſent courir à l'avanture & & dévorer par les bêtes ſauvages, plutôt que d'en tirer quelque avantage, en en prenant ſoin, & en les dreſſant pour les monter, pour cultiver la terre, ou pour d'autres uſages. Ils n'oſent même monter un cheval dreſſé par les Portugais; ils s'en ſervent très-peu pour voyager, parcequ'ils ſe font porter plus commodément dans des palanquins ou dans des branles par leurs Eſclaves, qui ſont en grande partie les ſeules bêtes de ſomme. Dans les lieux néanmoins où ils ont eu plus de commerce avec les Portugais, ils ont appris à renfermer pour leur uſage dans des enclos les vaches, les moutons & les chevres, ſur-tout les Grands & les gens riches. Mais la plus grande utilité qu'ils en retirent, c'eſt leur lait, qu'ils aiment beaucoup & qu'ils boivent, car ils n'ont pas encore appris à en faire du beurre & du fromage (*a*).

Animaux domeſtiques négligés.

Oiſeaux. Autruches, Paons.

Il y auroit de la matiere pour deux Chapitres aſſez longs, ſi nous voulions parler de toutes les eſpeces d'Oiſeaux de terre & de mer que l'on trouve dans ce Pays. Du nombre des premiers ſont les Autruches, qui ſont d'une groſſeur & d'une beauté extraordinaire, & que l'on trouve en grande quantité. Leurs plumes, mêlées avec celles des Paons, dont le nombre n'eſt pas moins grand & qui ſont très-beaux, ſervent d'Enſeignes à la guerre, étant rangées en forme de paraſol. On aſſure que le Roi d'Angola a un Bois, environné de hautes murailles, où l'on éleve beaucoup de Paons pour ſes Enſeignes, & par cette raiſon il ne permet à perſonne dans ſes États d'en avoir (*b*).

Faiſans, Pigeons, & *le* Songo.

Les Coqs d'Indes, les Oies, les Poules, les Canards ſauvages & privés, ſont ici auſſi en fort grand nombre. Les Faiſans y ſont ſi communs & ſi familiers, que les enfans les prennent en vie au trébuchet. Les Pigeons, les Tourterelles, les Bécaſſes, & d'autres oiſeaux ſont innombrables, & il ſeroit inutile d'en parler. Nous avons dans la deſcription de l'Abiſſinie fait mention du *Songo* ou *Vuichi*, ainſi nommé du bruit qu'il fait quand il a découvert du miel, pour engager les paſſans à venir l'enlever & le partager avec lui. Cet oiſeau eſt ſi chéri du peuple ici de-même qu'en Abiſſinie, qu'il y auroit du riſque pour un étranger à lui faire du mal.

Les

(*a*) Les mêmes. (*b*) *Lopez* ap. *Pigafet.* L. I. C. 9.

bre des quadrupedes, ne met jamais le pied à terre, & ſe tient conſtamment ſur les arbres. On l'appelle *Entiengia*, il eſt fort petit; ſa peau eſt ſi bien tachetée, & en ſi grande eſtime, que le Roi de Congo & les Princes du ſang ont ſeuls le privilege d'en porter, de-même que les Seigneurs à qui il l'accorde. Les Rois mêmes de Loango, de Cacongo & d'Angoi reçoivent cette fourrure comme un préſent conſidérable, & comme une faveur ſinguliere.

On en peut dire autant des beaux Bievres, qui ſe trouvent principalement dans la Province de Batta ſur les bords du Zaire: leur peau eſt d'une ſi grande fineſſe, qu'il n'y a que le Roi & ceux à qui il en accorde la permiſſion, qui puiſſent en porter (1).

(1) *Dapper* & al.

Les Perroquets ſont auſſi fort eſtimés des Naturels, ils en ont quantité de toutes ſortes de groſſeurs & de couleurs. Il y en a une eſpece de fort petits, qui ne ſont pas plus gros qu'un étourneau, mais d'une figure charmante, & nuancés des plus belles couleurs. Section I. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

Mais l'Oiſeau le plus recherché eſt celui qu'ils appellent par excellence *Oiſeau de muſique*. Ils ſont un peu plus gros que nos Serins de Canarie; quelques-uns ont le bec rouge, & les ailes de la méme couleur; d'autres ſont verds, avec les pieds & le bec noirs; d'autres ſont blancs, gris, brun ou noirs. Les derniers ſont les plus eſtimés, parceque leur ramage eſt charmant, & qu'ils ont des ſons articulés, de façon que l'on diroit qu'ils parlent dans leur chant. Auſſi les Seigneurs ont-ils pris plaiſir, depuis un tems immémorial, à les garder dans des cages (*a*). *Perroquets.* *Oiſeau de muſique.*

D'autre part, comme les habitans de Congo ſont extrêmement ſuperſtitieux, il y a pluſieurs eſpeces d'oiſeaux qu'ils regardent comme étant de mauvais augure; ils ſont ſi effrayés quand ils les voient ou qu'ils les entendent, que s'ils marchent à quelque entrepriſe importante, s'ils vont tenir Conſeil, ou s'ils ſont prêts à attaquer l'ennemi, avec quelque avantage que ſe ſoit, ils ſont ſaiſis ſur le champ de terreur, & ſe diſperſent dans le dernier déſordre. Les plus redoutables de ces oiſeaux de mauvais augure ſont les corneilles, les corbeaux, & autres oiſeaux carnaciers; les chauveſouris, les hiboux, & ſur-tout le grand hibou, qu'ils appellent dans leur langue *Kariam Pemba*, qui eſt le nom qu'ils donnent au Diable (*b*). *Oiſeaux de mauvais augure.*

Les Oiſeaux de proie, tels que les aigles, les vautours, les faucons de pluſieurs ſortes, des milans & d'autres du méme genre, ſont auſſi fort communs; mais les Negres n'ont point l'art de les dreſſer pour la chaſſe. On trouve auſſi dans les marais, les lacs, & dans les autres lieux humides des hérons, des butors & d'autres oiſeaux carnaciers. Il y en a un qui reſſemble à la grue; il a les pieds & le bec rouges: ſon plumage eſt rouge & blanc, entremélé de gris, de brun, & d'autres couleurs. L'oiſeau que les Portugais appellent Pélican, eſt grand & blanc; ils plonge aſſez longtems ſous l'eau, & avale des poiſſons entiers tant il a le goſier large; ces oiſeaux ont l'eſtomac ſi chaud, que les Negres portent leur peau ſur la poitrine quand l'appétit leur manque pour ranimer la chaleur de l'eſtomac (*c*). Mais les plus extraordinaires de cette eſpece ſont ceux qu'ils appellent Pêcheurs; ils ſe tiennent à une grande hauteur dans l'air, avec la tête penchée vers le bas, & de-là ils apperçoivent les poiſſons qui nagent, ſoit dans la mer, ſoit dans les rivieres; quand ils voient leur proie ſous eux, ils fondent deſſus avec une grande rapidité, & ne manquent jamais de l'emporter, à moins que quelque autre oiſeau de ſon eſpece plus fort que lui ne la lui arrache, ce qui arrive aſſez ſouvent. Ces oiſeaux ſont ſur-tout fort avides des poiſſons qui ſe trouvent dans des eaux baſſes ou mélées de ſable, dans les rivieres rapides & dans les cataractes, & courent riſque ſouvent de ſe briſer contre les rocs, ou contre le fonds durs, par l'impétuoſité de leur chûte (*d*). *Oiſeaux de proie.*

Il

(*a*) *Pigafet*, *Labat* l. c.
(*b*) *Dapper.*
(*c*) *Pigafet* ubi ſup.
(*d*) *Labat* T. I. p. 190.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Il y a dans le Congo, comme en d'autres Contrées maritimes une grande quantité de toutes sortes de poissons, tant de mer que de riviere. Nous nous bornerons à parler de quelques-uns des plus curieux, sans entrer dans le détail des autres.

Poissons. *Le Pivert marin.*

Le Pivert marin, ainsi nommé parceque sa gueule ressemble au bec du Pivert, est un poisson de mer fort gros & d'une force prodigieuse. Il a quatre nageoires sur le dos, trois sous le ventre, & une de chaque côté de la tête; sa queue est large & fourchue, desorte qu'il fend les vagues avec une vîtesse & une force surprenante. Il est en guerre avec tous les autres poissons, & avec tout ce qu'il rencontre en son chemin, sans être intimidé même par les plus gros Vaisseaux. Quelques Missionnaires en rapportent un exemple des plus singuliers: le Vaisseau où ils étoient fut attaqué par un de ces monstres proche de ces côtes, au cœur de la nuit; la violence du coup qu'il donna contre le Vaisseau réveilla le Capitaine & les Matelots; ils coururent d'abord du côté où ils avoient senti le choc, & à la faveur de la Lune ils apperçurent ce monstre comme cloué par la tête au Vaisseau, qui faisoit de terribles efforts pour se dégager; quelques-uns essayerent de le percer avec des piques, mais il s'échappa avant qu'ils en eussent le tems. Le lendemain matin ayant visité le Vaisseau de ce côté-là, ils découvrirent un pied au-dessous de la surface de l'eau, un morceau de son museau dans le bois, qui débordoit deux ou trois pouces. Ils visiterent d'abord en dedans du Vaisseau, & virent qu'il avoit pénétré cinq ou six pouces dans l'épaisseur des planches, desorte que s'il avoit percé entierement, le Vaisseau auroit peut-être coulé à fond avant qu'ils eussent découvert ou pu boucher la voie d'eau (*a*).

Le Corbeau de mer.

Le Corbeau de mer a environ six pieds de long, & est gros à proportion: ce qu'il a de plus singulier, c'est une pierre qu'on trouve dans sa tête, à laquelle les Negres attribuent des vertus que nous n'osons garantir; & le goût délicat de sa chair, qui est la plus estimée, quand elle est séchée au Soleil, & devenue dure comme une pierre. Le Requim d'Amérique, ou le Tiburon, ainsi que les Italiens & les Espagnols l'appellent, est trop connu pour en faire la description: on dit qu'il est plus dangereux dans ces parages, quand le mâle & la femelle commencent à s'accoupler (*b*).

Le Cholone.

Le Cholone est un autre poisson de mer, dont on pêche une prodigieuse quantité à l'embouchure de la riviere de Coanza, & sur les côtes de la Province de Loanda. Les Portugais ne sont pas moins empressés à cette pêche que les Negres, à cause d'une huile qu'ils en tirent, qui passe pour un excellent remede pour les blessures, les brûlures &c. On tire cette huile, en exposant d'abord le poisson au Soleil, & quand elle en a dégoutté de cette façon, ils le mettent sur le feu, qui en fait sortir l'huile qui reste; l'une & l'autre passe pour fort bonne, mais celle qui est tirée au Soleil est la plus estimée.

L'Eléphant de mer.

Le dernier poisson de mer que nous indiquerons est celui qu'ils appellent Eléphant marin, non à cause de sa grosseur, car il n'a guere que huit ou neuf pouces de long, mais parcequ'il a une trompe comme l'éléphant. Ce poiſ-

(*a*) Le même p. 191. (*b*) La même.

poiſſon & celui que les Portugais appellent Squilone, ſont à peu près de la même grandeur; mais le dernier eſt un poiſſon d'eau douce, dont la chair eſt fort eſtimée à cauſe de ſon goût délicat & de ſa graiſſe, deſorte qu'on la mange ſans ſauce. Il eſt encore ſingulier par une eſpece de duvet qu'il a autour de la gueule.

Section I. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

I.e plus extraordinaire des poiſſons de riviere eſt celui que les Negres appellent *Ngullu-a-maza*, & les Européens aſſez improprement *Peſce donna* ou Poiſſon-femme, puiſqu'il y en a de mâles & de femelles, & que ni les uns ni les autres ne tiennent rien de la douceur de la femme. Ces poiſſons ont la tête platte comme les grenouilles, la gueule fort large, & armée de deux rangées de dents blanches & petites comme celles d'un chien; ils n'ont preſque point de menton; les yeux ſont ronds, grands & gros, le nez plat, les naſeaux grands & larges, le front petit, les oreilles longues & larges, comme celles d'un mâtin. Ils ont le poil long & rude, qui pend ſur la plus grande partie du dos, le cou court & gros, les épaules fort larges; le ſein bien fourni; la chair depuis les mammelles juſqu'au deſſous du nombril couverte de poil; le ſexe eſt bien marqué, les bras ſont fort longs & nerveux; il y a cinq doigts à chaque main, & chaque doigt a trois jointures; les doigts ſont joints par une membrane mince, comme celle des pieds d'un canard. Depuis le bas-ventre ce monſtre eſt un vrai poiſſon, couvert de grandes écailles, & ſe terminant par une queue fourchue. Son dos eſt couvert d'un cuir épais & lâche, qui s'étend depuis le cou juſqu'aux deux tiers du corps; il peut s'y envelopper comme dans un manteau, & il y tient ſes petits. En réuniſſant tout, l'Auteur conjecture que le mâle eſt le Triphon, & la femelle la Nayade des Anciens. *Le Poiſſon-femme.*

Cet animal extraordinaire ſe prend dans les rivieres, & ſur-tout dans les lacs, où il ſe cache dans les roſeaux & les herbes; comme le mâle & la femelle ſe ſéparent rarement, les Negres les tuent l'un & l'autre impitoyablement, nonobſtant leurs cris douloureux. Les Africains, dont les eſtomacs digérent tout, en trouvent la chair bonne, & l'eſtiment beaucoup; mais elle eſt mauvauſe, & quelquefois pernicieuſe aux Européens, qui ne laiſſent pas de les prendre, quand ils les trouvent dans leurs rivieres, en faiſant de grands trous le long des bords, remplis d'eau; ils y jettent quelque poiſſon mort, & ces animaux viennent d'abord pour le dévorer, & comme ils ſont fort avides & peſans, on les prend aiſément. Les Negres attribuent de grandes vertus à leurs petites côtes, & à deux petits os qu'ils ont derriere l'oreille, mais ces vertus ne méritent aucune créance (*a*).

C'en eſt aſſez ſur l'article des poiſſons d'eau douce, dont la quantité ſeroit bien plus grande, ſi les rivieres & les lacs n'étoient infeſtés par un nombre prodigieux de chevaux marins & de crocodiles monſtrueux, qui font de terribles ravages non ſeulement parmi le poiſſon, le bétail, mais auſſi parmi les canots & les barques qui montent & deſcendent, enſorte qu'il y en a qui renverſent d'aſſez gros Bâtimens, & dévorent ceux qui s'y trouvent. Nous avons déja fait la deſcription de ces terribles amphibies dans le Volume précédent; nous ajouterons ſeulement que les Negres ſont grand cas

(*a*) *Labat* l. c. p. 187.

SECTION 1. *Description générale du Royaume de* Congo.

cas de certaines pierres du genre des *Bézoars*, qu'on trouve dans leur ventre, & qu'ils regardent comme un excellent antidote contre le poiſon, & contre la morſure des bêtes venimeuſes. Il trouvent auſſi entre la poitrine & les épaules de ces animaux des eſpeces de tumeurs ou de ſacs, qui contiennent une eſpece de liqueur brune, qui lorſqu'elle eſt épaiſſie au Soleil l'emporte pour l'odeur ſur le meilleur muſc, mais avec le tems, ou lorſqu'on l'expoſe trop à l'air elle perd ſon odeur. Les œufs des crocodiles, que ces animaux pondent par centaines ſur les bords des rivieres, & qu'ils couvrent de ſable pour les faire éclorre par la chaleur du Soleil, paſſent encore pour ſi bons, que les Negres ſont fort empreſſés à les aller chercher, quelque riſque qu'ils courent par-là, afin de les manger, & d'empêcher en même tems ces animaux de trop multiplier, & néanmoins tous leurs ſoins n'empêchent point que leurs rivieres & leurs lacs n'en fourmillent (*a*).

Prodigieux Serpens.

Les habitans de Congo ſont auſſi infeſtés par diverſes eſpeces de Serpens, il y en a d'une longueur & d'une groſſeur prodigieuſe, dont nous avons fait la deſcription dans l'Hiſtoire d'Abiſſinie & des autres Pays de l'Afrique. On trouve des ſerpens à ſonnette, des viperes, & d'autres reptiles venimeux, dont la morſure donne la mort ſi l'on n'y applique promptement un puiſſant antidote. Les uns empoiſonnent par leur haleine; ils la retiennent pendant quelque tems, & alors la pouſſent avec tant de force qu'ils étouffent les hommes & les bêtes qui ſont à ſa portée. D'autres lancent une écume corroſive dans les yeux, qui cauſe bientôt l'aveuglement ſi l'on n'y applique promptement du remede, & alors même les yeux s'en reſſentent toujours par un mouvement convulſif qui y reſte. Le *Bama* eſt de l'eſpece des amphibies, & toujours en guerre avec le crocodile, on a trouvé dans le ventre de quelques-uns des crocodiles à moitié digérés: ce ſerpent ne paſſe pas pour venimeux, & ſa chair eſt eſtimée. Il y en a d'autres qui ſont petits & gros, que les Negres appellent *Nhambi*, & qu'ils redoutent extrêmement, parce qu'étant de la couleur de l'écorce des arbres, & s'entortillant autour d'eux, on ne les apperçoit pas aiſément & que leur morſure eſt mortelle. La peau du *Leuta* eſt liſſe & unie, admirablement tachetée, mais ſi venimeuſe, que l'on prétend qu'il ſuffit de toucher ce ſerpent pour être attaqué de violentes convulſions; les Negres ſe ſervent de ſon fiel comme d'un excellent antidote non ſeulement contre ſon poiſon, mais contre toutes ſortes de poiſons en général. Il y en a encore d'autres qui ſont fort beaux, ayant des taches rouges, blanches & noires très-brillantes & vives, le rouge domine, deſorte que la peau de ces animaux reſſemble à de beau corail tacheté; c'eſt ce qui fait que les Européens, tant ici qu'à Fernambuc en Amérique, l'appellent *Biſcia di Corallo*; nonobſtant ſa beauté ſon venin n'eſt pas moins dangereux.

Six ſortes de Fourmis *très-pernicieuſes.*

Les Scorpions & autres Inſectes venimeux, tant ailés que reptiles, ſe trouvent auſſi ici en ſi grand nombre & de tant d'eſpeces, que la deſcription en ſeroit ennuyeuſe, d'autant plus qu'ils ſe trouvent par-tout en Afrique. Les Inſectes les plus nuiſibles & les plus pernicieux ſont les Fourmis ou

(*a*) *Pigafet*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* ubi ſup. p. 193.

ou *Piſmires*, dont on ne compte pas moins de ſix eſpeces de couleurs & de grandeur différentes, toutes très-redoutables, tant à cauſe de leur prodigieuſe multitude, qu'à cauſe des dégâts qu'elles font, non ſeulement parmi les fruits de la terre, mais encore parmi les hommes & les bêtes, qu'elles attaquent durant la nuit en ſi grand nombre qu'elles les dévorent juſqu'aux os (*). Les unes infeſtent tellement les maiſons, qu'elles minent les fondemens, & qu'elles tourmentent tous ceux qui s'y trouvent à un tel point qu'elles les font quelquefois mourir. D'autres couvrent les chemins en ſi grand nombre, qu'on ne peut faire un pas ſans marcher deſſus, & qu'elles vous dévorent les jambes & les cuiſſes. Il y en a d'une troiſieme eſpece, qui ſont blanches & rouges; quoique petites elles rongent le bois le plus dur, pénétrent dans les coffres les plus forts, & dévorent habits, linge, & tout ce qu'elles y trouvent à l'exception des pierres & des métaux. Celles de la quatrieme eſpece ſont petites & noires; elles laiſſent une puanteur inſupportable à tout ce qu'elles touchent, habits ou meubles, & il n'eſt pas aiſé de faire paſſer cette odeur; ſi ce ſont des vivres, ils ſont entierement gâtés, & il eſt impoſſible de les manger. Celles de la cinquieme ſorte ſe tiennent communément ſur les feuilles & ſur les branches des arbres; s'il arrive à quelqu'un d'y monter pour ſe mettre en ſûreté contre quelque bête féroce, elles le tourmentent tellement qu'il n'y a que la crainte des griffes de l'une qui puiſſe lui faire ſupporter les piquures des autres. Celles de la derniere eſpece ſont ailées, ou pour mieux dire elles ſont d'une des autres eſpeces, mais elles demeurent ſous terre juſqu'à ce qu'elles ayent

Section I. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

(*) C'eſt même, dit-on, une choſe fort ordinaire aux Rois d'Angola, de condamner ceux qui ſont coupables de quelque grand crime, à être dépouillés tout nuds, & à être jettés pieds & poings liés dans un trou où ces Inſectes ſe tiennent, & ils ſont ſûrs d'en être dévorés juſqu'aux os en moins de vingt-quatre heures. Ce ne ſont pas ſeulement les criminels qui ſont expoſés aux dents meurtrieres de ces Inſectes, les perſonnes les plus innocentes courent riſque dans leur maiſon & dans leur lit, d'être rongés juſqu'aux os dans une ſeule nuit. C'eſt ce qui oblige les Naturels à prendre garde où ils ſe couchent, & à allumer un petit feu, ou au moins à mettre des cendres chaudes autour de leur lit.

Cette précaution eſt ſur-tout néceſſaire dans les villages & les hameaux de la campagne, où ſans cela on court riſque d'être attaqué par des millions de ces Inſectes au milieu de la nuit. En pareil cas le ſeul moyen de ſe ſauver, c'eſt de ſauter du lit auſſitôt qu'on ſe ſent mordu, de les ſecouer de deſſus ſoi avec toute la diligence poſſible, & de mettre le feu à la maiſon ou à la hutte. Le danger eſt plus grand encore quand on voyage; ſouvent on eſt obligé de ſe repoſer ſur la terre, & la chaleur peut quelquefois plonger dans un ſi profond ſommeil, qu'on n'eſt point éveillé par ces petits Cannibales juſqu'à ce qu'ils ayent percé la peau, ce qui eſt bientôt fait; alors rien ne peut les empêcher de dévorer un homme tout en vie, quelque nombre de mains qui vinſſent à ſon ſecours.

Il n'eſt pas ſurprenant du tout que ces Inſectes ſe multiplient ſi prodigieuſement, vu qu'il y a dans le Pays une ſi grande quantité de ſinges de toute eſpece, qui les chaſſent continuellement de leurs demeures ſouterreines, & en ſont auſſi avides que s'ils n'avoient autre choſe pour vivre. C'eſt ce qu'on ne peut attribuer qu'à la pareſſe & à l'indolence naturelle des Negres, qui eſt telle, que non ſeulement ils négligent d'en purger leurs terres en les cultivant, mais qu'ils ſouffrent que cette pernicieuſe vermine mine leurs maiſons, & même leurs Egliſes, ſi nous en devons croire le *P. Cavazzi* (1).

(1) *Labat* Ethiop. Occident. T. I. Ch. p. p. 180.

SECTION I. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

ayent des ailes; après cela elles s'élevent en eſſaims ſi épais qu'elles obſcurciſſent l'air, de la même façon que les ſauterelles dont nous avons parlé parmi les Inſectes nuiſibles de l'Abiſſinie; les unes & les autres feroient de terribles dégâts parmi toutes les productions de la terre, ſi les Negres, qui les aiment beaucoup, ne leur faiſoient la guerre en troupe, & ne les tuoient par millions; ils les amaſſent enſuite par monceaux, mettent le feu aux ailes, & les mangent ainſi à demi roties (*a*).

Abeilles.

Entre tant d'Inſectes ailés qui ſont nuiſibles, les Negres en ont une eſpece qui eſt utile; ce ſont les induſtrieuſes Abeilles, qui leur fourniſſent d'excellent miel & de la cire dans une ſi prodigieuſe quantité, qu'il n'y a preſque ni creux d'arbre, ni fente de rocher, ni trou en terre où ils ne trouvent beaucoup de rayons. Mais comme nous avons parlé de ces profitables animaux dans l'Hiſtoire d'Abiſſinie, nous n'y inſiſterons pas ici, & nous allons parler de ce qu'il y a de plus digne d'attention dans les habitans du Pays.

SECTION II.

Le Nombre, le Génie, les Coutumes, la Religion, les Superſtitions, le Langage, & le Commerce des Habitans du Congo Propre. *Des Foſſiles, des Minéraux, des Métaux, & des autres Curioſités Naturelles & Artificielles de ce Royaume.*

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

NOus avons déja fait une Relation ſi ample & ſi claire de l'origine, de l'antiquité, du Gouvernement, de la couleur &c. des anciens Ethiopiens dont les habitans du Congo deſcendent, qu'il ſeroit inutile de répéter ce que nous avons ſi pleinement diſcuté dans l'Hiſtoire Ancienne (*b*). Nous nous bornerons donc à ce qui regarde proprement l'Hiſtoire Moderne, depuis le tems que les Miſſionnaires ont commencé à viſiter ce Pays, en 1482; parceque tout ce qui a précédé depuis l'époque où nous avons fini l'Hiſtoire Ancienne, ſavoir la Conquête des Homérites, eſt enveloppé de ténébres impénétrables.

Combien le Pays eſt peuplé.

Quelques Auteurs, qui ont parlé plus par conjecture, ou ſur des conſéquences précaires, que par expérience, repréſentent ce Royaume comme mal peuplé (*). A les en croire, il n'y a dans la Capitale tout au plus que cinq-

(*a*) *Labat* & al. (*b*) T. XII.

(*) Les argumens ſur leſquels ils fondent le petit nombre d'habitans, ſont 1. L'exceſſive chaleur du climat, qui a fait croire aux Anciens qu'une partie de la Zone Torride n'étoit pas habitée; depuis que cette erreur a été réfutée par l'expérience, on en a retenu cependant encore ceci, qu'il n'y en a que quelques endroits, plus tempérés par leur ſituation, ou par quelque avantage accidentel, qui ſont peuplés & que le reſte eſt déſert & inhabitable. 2. Que les Pays en état d'être habités, tels que l'une & l'autre Ethiopie dont nous avons fait la deſcription, & ſur-tout le Royaume de Congo dont il s'agit ici, ne peuvent naturellement être fort peuplés par pluſieurs raiſons Premierement, parceque le climat eſt mal-ſain à cauſe des chaleurs brûlantes, des pluies prodigieuſes, des grandes inondations, des eaux croupiſſantes, & de tels autres accidens qui corrompent l'air, cau-

cinq-mille habitans, & les autres bourgs ou villes les plus peuplées en ont beaucoup moins; la plupart ne contenant que cinquante ou ſoixante familles, & le reſte à moins proportion (*a*). Mais ces Relations ont été clairement & unanimement démenties par ceux qui ont été dans ces Pays, & qui ont en toutes les occaſions néceſſaires pour être mieux inſtruits. Les Relations des Portugais, tant Miſſionnaires que Laïques, ſont diamétralement oppoſées à celles-là. Ils trouverent le Pays couvert de villes & de villages, qui fourmilloient de monde; les villes étoient bien peuplées, & ſur-tout la Capitale, qui au-lieu de cinq-mille habitans qu'on lui donnoit, s'eſt trouvée en avoir réellement au-delà de cinquante-mille. Bien-que les Provinces ne ſoient pas toutes également peuplées, le total des habitans eſt néanmoins tel, que ce qui manque dans l'une eſt abondamment compenſé par ce qui ſe trouve dans

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

(*a*) Vid. *Pigafet. Linſchoten*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* T. I. C. 2. *Corneille*, *Baudrand*, *La Martiniere* ſous Congo.

cauſent de grandes mortalités & des maladies peſtilentielles, qui emportent des milliers d'habitans, & empêchent les autres de jouir d'une bonne ſanté & de vivre longtems. En ſecond lieu, à cauſe des vaſtes & impénétrables Forêts, qui non ſeulement couvrent une grande partie du Pays, mais ſervent de retraite à une infinité de bêtes féroces & d'inſectes venimeux de toute eſpece, qui ne font pas moins de ravages parmi ceux qui en ſont voiſins. Troiſiemement, à cauſe des grandes chaînes de montagnes, incultes & inacceſſibles, qui occupent une autre partie conſidérable du Pays, & le rendent inhabitable. En quatrieme lieu, on allegue les vaſtes Déſerts ſablonneux & ſtériles, qui prennent encore une grande partie du terrein, & qui ne peuvent rien produire pour la nourriture ni des hommes ni des bêtes. On fait valoir, en cinquieme lieu, la pareſſe & l'Indolence naturelle & héréditaire des habitans, qui ne leur permet pas de recueillir la dixieme partie de ce que l'induſtrie & le travail pourroient tirer d'un terroir fertile. Négligence qui fait qu'ils ſont ſouvent ſurpris par de cruelles famines, qui en emportent des milliers, & dépeuplent quelquefois des Royaumes entiers. On allegue, en ſixieme lieu, les guerres cruelles qu'ils ſe font, dans leſquelles il périt ordinairement une grande multitude d'hommes de part & d'autre, & où il ſe fait encore plus de priſonniers, qu'on vend pour Eſclaves, & qui ſe tranſportent en Amérique. Un ſeptieme obſtacle à la multiplication eſt, dit on, la Polygamie, qui étoit permiſe parmi eux avant leur converſion, & qui eſt encore en uſage, non ſeulement parmi ceux qui ſont Paiens, dont le nombre eſt fort grand, mais auſſi parmi une multitude de ceux qui ne ſont Chretiens qu'en partie ou en apparence: quoiqu'ils n'épouſent qu'une femme, ils ſe permettent d'avoir une foule de concubines, nonobſtant toutes les remontrances des Miſſionnaires & des Prêtres; & l'on convient que cette multiplicité de femmes empêche la multiplication de l'eſpece. En huitieme lieu, on cite le grand nombre de victimes humaines, que quelques-unes des Nations barbares, comme les Giagas, les Anzichi & autres, dont nous parlerons dans la ſuite, immolent à leurs Idoles: auſſi-bien que la quantité de priſonniers qui tombent entre les mains de ces cruels Antropophages, qui les tourmentent & les maſſacrent de différentes manieres pour rendre leur chair plus délicate, de façon qu'on l'expoſe en vente comme nous faiſons du bœuf & du mouton (1). Enfin, pour ne rien dire de plus, on allegue les fréquens trembiemens de terre, les vents brûlans & étouffans, les orages de grêle, les terribles tonnerres & éclairs, les ſables, & autres accidens auxquels ces Contrées ſont plus ou moins ſujettes. Tout cela réuni fournit les raiſons ſpécieuſes, d'où l'on conclut que ce Royaume, & les autres qui ſont ſous le même climat, & expoſés aux mêmes déſavantages, ne peuvent être fort peuplés (2), & on l'aſſure même, contre ce que l'expérience a appris depuis (3), comme on le verra par la ſuite.

(1) *Lopez* ap. *Pigafet* L. I. C. 5

(2) *Linſchoten* L. II. *Jarric*, Theſ. T. II. C. 5. *Marmol* L. IX. C. 24. *Davity*, *Dapper*, *Corneille*, *Baudrand* & al.

(3) *Pigafet*, L. I. C. 2. *Labat* T. I. C. 12. & al.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

dans une autre. C'eſt ainſi par exemple, qu'on aſſure que le Duché de Bamba eſt encore en état de mettre deux-cens-mille combattans en campagne, & qu'autrefois il pouvoit en fournir le double: qu'en 1665 l'armée du Roi de Congo étoit au moins de neuf-cens mille combattans, ſans compter une multitude infinie de femmes, d'enfans & d'eſclaves, tous levés dans l'étendue de ſes domaines; ſi nous ajoutons à cela, que le nombre de ceux que quelques Capucins convertirent au Chriſtianiſme parmi les plus civiliſés, en fort peu d'années, alloit, dit-on, à ſix-cens-mille; & que les autres plus barbares ne ſont pas moins nombreux, quoiqu'ils ſoient confinés dans leurs épaiſſes forêts, ou ſur le ſommet de leurs montagnes eſcarpées; nous n'aurons guere lieu de croire, avec les Auteurs dont il eſt parlé dans la derniere Remarque, que ce Royaume ſoit dépeuplé par les guerres, les maladies & les inondations, qui le déſolent ſouvent, ou par le grand nombre de bêtes féroces & venimeuſes dont il ſe trouve une multitude preſque par-tout; au contraire nous aurons ſujet de penſer qu'il ſeroit impoſſible à ce nombre prodigieux d'habitans, qui ſe multiplient conſtamment, de ſubſiſter, vu ſur-tout leur extrême négligence à cultiver leurs terres, ſans ſe manger les uns les autres, s'ils ne diminuoient fréquemment par ces déſaſtres & ces calamités (*a*). A tout ce que nous venons de dire nous pouvons ajouter encore la ſurprenante fécondité des femmes, la maniere dure dont ils élevent leurs enfans, la conſtitution ſaine & robuſte des hommes, qui ſont telles que, ſi nous en croyons les Miſſionnaires, leurs villages & leurs hameaux fourmillent tellement d'hommes, de femmes & d'enfans, qu'un Pere donne ſans peine un ou deux enfans pour quelque denrée dont il a beſoin, ou pour quelque bagatelle qui lui plait: enſorte que le nombre d'Eſclaves qu'ils vendent pour tranſporter hors du Pays ne va, année commune, à guere moins de quinze ou ſeize-mille. En vain allégueroit-on la miſérable vie qu'ils menent & la maniere dont ils ſe nourriſſent comme un obſtacle à la multiplication, puiſque l'expérience prouve ſuffiſamment que ce genre de vie l'emporte de beaucoup à cet égard ſur une vie plus abondante & plus délicate. On ne peut en avoir de preuve plus évidente, que les habitans de leurs Forêts & leurs Montagnards, qui ne vivent que d'herbes, de racines & d'autres productions que leurs impénétrables forêts & leurs arides rochers leur fourniſſent ſans culture (*b*), & qui ſont néanmoins les plus nombreux, ceux qui multiplient le plus, & qui vivent le plus longtems.

Caractere des habitans de Congo. Hautes idées qu'ils ont d'eux-mêmes.

Aprés tout ce que nous avons dit des deſavantages, des calamités, de la pauvreté, de la ſervitude & de la pareſſe qui regnent conſtamment dans ce Royaume, on croiroit naturellement qu'ils ſeroit impoſſible à ſes miſérables habitans d'avoir une opinion favorable, bien moins une haute idée ni d'eux-mêmes, ni de leur Pays. Cependant, ſi l'on doit s'en rapporter au témoignage unanime de tous ceux qui ont converſé avec eux, il n'eſt guere de Nation ſous le Ciel qui ait de plus grandes idées & d'elle-même, & du Pays qu'elle habite, que les habitans de Congo, & qui s'opiniâtre davantage à réſiſter à toutes les preuves du contraire, que la raiſon, l'expérience, & la compa-rai-

(*a*) *Labat* l. c. & al. (*b*) Le même.

raiſon la plus impartiale de leur Pays avec d'autres Contrées de l'Europe & de l'Aſie fourniſſent. Il n'eſt même guere poſſible de les faire penſer autrement, parcequ'un des articles fondamentaux de leur croyance eſt, que le reſte du Monde eſt l'ouvrage des Anges, mais que le Royaume de Congo dans ſon ancienne étendue eſt celui des mains de l'Être Souverain, & qu'il doit par conſéquent avoir de grands avantages, & beaucoup de prérogatives par-deſſus les autres; que leurs Monarques doivent être les plus riches, les plus ſages & les plus puiſſans, & les Peuples les plus nobles, les plus riches, les plus habiles & les plus heureux qu'il y ait dans tout l'Univers. Parlez-leur de la magnificence des Cours de quelques Monarques de l'Europe & de l'Aſie, de leurs immenſes revenus, de la grandeur de leurs Palais & de leurs Bâtimens, de l'opulence & du bonheur de leurs Sujets, des grands progrès qu'ils ont faits dans les Arts, les Sciences, le Commerce, les Manufactures, & des autres avantages qui ſont entierement inconnus dans leur Pays, ils vous répondent froidement, que tout cela doit être fort au-deſſous de la dignité & de la ſplendeur du Roi & du Royaume de Congo (*), & qu'il ne peut y avoir qu'un ſeul Congo dans le Monde, tout le reſte n'ayant été créé que pour contribuer au bonheur du Monarque & des Peuples de ce Royaume; que la mer & les rivieres payent un tribut continuel de Zimbis (coquilles qui ſervent de monnoye) au tréſor de ce Prince, tandis que les autres ſont obligés de s'abaiſſer pour s'enrichir à fouiller dans les rochers & dans les montagnes pour en tirer les excrémens de la terre; car c'eſt ainſi qu'ils appellent l'or & l'argent, qui ſont d'une ſi grande valeur chez toutes les autres Nations (*a*).

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

Ils s'imaginent en conſéquence, que les Peuples qui viennent trafiquer avec eux, ſont forcés de s'aſſujettir à cette ſervile occupation par la pauvreté, & parceque leur Pays eſt mauvais, plutôt qu'ils n'y ſont portés par le goût du luxe & par l'avarice; tandis qu'eux, gais & contens, peuvent ſe livrer à leur pareſſe & à leur indolence naturelle, bien-qu'accompagnée de la faim & de la miſere la plus preſſante, plutôt que de deshonorer la dignité de leur naiſſance par aucune ſorte d'induſtrie; car quelque louable & avantageuſe qu'elle puiſſe être, ils la regardent toujours comme un moindre degré d'eſclavage. De-là vient qu'ils n'ont jamais honte de leur extrême indigence & de leur miſere, & qu'ils n'en ſont point rebutés, quoi-

Idées desavantageuſes qu'ils ont de ceux qui trafiquent avec eux.

(*a*) *Pigafet.* L. I. C. 7. *Labat* T. I. Ch. 13. p. 216.

(*) Cette ſtupide imagination regne même, dit-on, parmi ceux du plus bas ordre, & qui ſont les plus miſérables; enſorte que ceux qui ſont obligés de mendier ou d'emprunter un morceau de toile pour envelopper un enfant nouvellement né pour le faire baptiſer, ne manquent jamais, quand on leur demande quel nom ils veulent donner à l'enfant, d'ajouter le titre de *Don* ou *Donna* au nom. Ils ont le même ſtile dans la converſation ordinaire, les plus miſérables gueux ne s'adreſſent jamais les uns aux autres, ſans ſe donner réciproquement le titre de Don ou de Donna, de la même façon que cela ſe pratique parmi les gens de quelque diſtinction. Quant à ceux-ci ils portent l'arrogance bien plus loin, & ne permettent jamais que ceux d'un rang inférieur leur parlent, ou reçoivent leurs ordres, ſinon à genoux & le viſage contre terre (1). Cérémonie qui, toute extravagante qu'elle puiſſe paroître, n'eſt pas moins en vogue en Portugal, ſi même elle n'en eſt venue.

(1) *Labat* T. I. Ch. 13. & al.

SECTION II.

Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo *&c.*

quoiqu'elle les oblige d'aller preſque nuds, ſans avoir rien pour ſe couvrir la tête, ni de ſouliers aux pieds; expoſés d'un côté aux rayons ardens du Soleil, & de l'autre aux ſables brûlans & aux pierres. C'eſt avec la même gayeté & le même contentement qu'ils peuvent prendre leur repos ſur la terre nue, ſoit dans leurs miſérables huttes, qui ſont expoſées à tous les vents & à toutes les intempéries de l'air, ou ſi la néceſſité le demande à la belle étoile ſans s'en reſſentir, où s'ils prennent par-là quelque mal ſans autre ſecours ni remede que la patience & la force naturelle de leur conſtitution. C'eſt auſſi ce qui fait qu'ils prennent le parti de vivre de la petite quantité de grains ou de légumes que leurs femmes peuvent ſemer ou ramaſſer, & quand cela leur manque, de quelques fruits, racines & autres productions de la terre qui viennent ſans culture, plutôt que de ſe dégrader en mettant la main à la charrue ou à la bêche. C'eſt par la même raiſon qu'ils négligent d'élever des beſtiaux, quels qu'ils ſoient, quelque profitables qu'ils puiſſent leur être; ce ſeroit trop au-deſſous de leur dignité que de ſe charger d'avoir ſoin de bêtes (*a*).

Les Bourgeois s'appliquent à quelques métiers.

Il faut avouer néanmoins, que depuis l'arrivée des Portugais dans le Pays, leur exemple a diſſipé un peu les orgueilleuſes imaginations de pluſieurs, & les a tirés de leur honteuſe indolence pour s'appliquer avec quelque induſtrie à des choſes utiles. Par exemple, les Muneſi Conghi ou Bourgeois, qui juſqu'alors avoient une averſion invincible pour tout travail, & qui avoient coutume de paſſer leur tems à chanter, à danſer, à fumer, & à d'autres amuſemens frivoles, ont été excités depuis à s'appliquer à quelques ouvrages utiles, comme à brocher des filets, & autres choſes de cette nature pour les Vaiſſeaux, à divers ouvrages de charpente & à d'autres métiers. Il ne faut pas pourtant penſer qu'ils faſſent autre choſe que de mettre leurs eſclaves à l'ouvrage, & de tirer du profit de leur travail, ſans leur donner d'autre aide que quelques coups, quand ils ſont négligens ou pareſſeux.

De même que le Payſans.

Les Mobati, c'eſt-à-dire ceux qui demeurent dans les villages & à la campagne, ont auſſi appris des Portugais à cultiver leurs terres, à labourer, à ſemer, & à fabriquer des étoffes groſſieres pour leur uſage. Mais ceux-ci encore chargent du travail le plus pénible leurs femmes & leurs eſclaves, ſans avoir la moindre ambition de ſe ſurpaſſer les uns les autres à quelque égard. Ce n'eſt pas qu'ils manquent de capacité naturelle, car tant les Bourgeois que les Payſans, qui ont eu beaucoup de commerce avec les Portugais, ont fait paroître beaucoup de génie & d'habileté à les imiter en pluſieurs ouvrages curieux; & l'on ſe flatte que l'honneur & le gain qui leur en reviennent, pourront les exciter à ſe perfectionner davantage.

Ils ſont mendians, & voleurs.

S'ils regardent ſi généralement au-deſſous d'eux de s'appliquer à quelque travail honnête, ils ne croient pas ſe deshonorer en mendiant & en dérobant. On aſſure que ce ſont les mendians les plus effrontés & les plus importuns qu'il y ait au monde; ils ne ſe rebutent point, n'épargnent ni baſſeſſes, ni menſonges, ni ſollicitations, ni louanges pour obtenir l'aumône; ni malédictions ni injures quand on les renvoye. Le Larcin ne paſſe pas parmi eux pour illicite ni honteux, à moins qu'on ne dérobe ſecrettement,

(*a*) *Labat* & al.

ment, & à l'inſu de celui qu'on vole. En tout autre cas c'eſt un trait d'adreſſe & de courage d'enlever une choſe à quelqu'un par violence. Cette eſpece de vol eſt ſi commune, non ſeulement parmi le Peuple, mais auſſi parmi les Nobles, qu'en voyageant d'un lieu à un autre, ils ne ſe font pas de peine d'enlever toutes les proviſions qu'ils trouvent dans les villages & à la campagne, & de prendre tout ce qui leur tombe ſous la main; c'eſt ce qui oblige les pauvres Peuples, qui ſont accoutumés à ces violences, de cacher le peu qu'ils ont de quelque valeur dans des lieux inconnus & hors de la portée de ces brigands; ils s'eſtiment fort heureux, quand ils peuvent échapper à une rude baſtonnade, & à d'autres mauvais traitemens, que ces harpies employent ſouvent pour les obliger à découvrir leurs caches, & quelquefois ils ſont expoſés à une ſeconde volée de coups de bâton pour les punir d'avoir caché leurs effets (*a*).

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c des Habitans du Congo &c.*

Les Naturels du Pays, hommes & femmes, ſont noirs, mais les uns le ſont plus que les autres, il y a des nuances, comme dans la plupart des Pays de la Zone Torride. Nous avons recherché ailleurs la raiſon de cette noirceur; depuis qu'ils ſe ſont alliés aux Portugais par mariage, leur couleur naturelle a changé; les uns ſont d'un brun ſombre, d'autres de couleur olivâtre, & d'autres d'un rouge foncé, ſur-tout les jeunes gens. Ils ont les cheveux noirs & friſés, mais il s'en trouve auſſi qui les ont fort roux. Leurs yeux ſont communément d'un noir fort vif, quelques-uns les ont cependant d'un verd de mer obſcur. Ils n'ont ni le nez plat, ni les levres groſſes, comme les Nubiens & les autres Negres. Ils ſont de moyenne taille, & ſi l'on en excepte la couleur, ils reſſemblent beaucoup aux Portugais, quoique quelques-uns ſoient plus replets & plus pleins qu'eux (*b*). *Couleur, Figure &c.*

La plupart ont l'ame auſſi noire que le corps, ils ſont ſoupçonneux, jaloux, envieux & traîtres; quand ils prennent quelque mécontentement, ou qu'ils croient avoir reçu une injure, ils n'épargnent rien, ni ne rougiſſent des voies les plus baſſes pour s'en venger & pour fouler leur ennemi aux pieds; ſouvent le ſujet de la querelle ou du mécontentement n'eſt autre choſe que le bonheur & la proſpérité de l'un. Cela ne doit pas paroître étrange, ſi l'on conſidere qu'ils ſont élevés ſans qu'on leur inſpire la moindre affection naturelle, même pour leurs plus proches; qu'il n'y en a aucune entre les peres & les enfans, entre les maris & les femmes; & qu'un pere vendra ſon fils ou ſa fille & quelquefois l'un & l'autre pour un morceau d'étoffe, un collier ou une ceinture de corail ou de grains de verre, & ſouvent pour une bouteille de vin ou d'eau-de-vie (*). Un mari peut avoir *Caractere.*

(*a*) *Labat* l. c. & al. (*b*) *Pigafet*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* & al.

(*) Le P. *Cavazzi*, entre autres exemples de cette brutalité plus que dénaturée, rapporte qu'un jour de l'année 1654, étant dans ſon Couvent de St. Salvador, un particulier entra dans l'Egliſe, faiſant à haute voix des lamentations ſi douloureuſes, qu'il attira tous les Religieux auprès de lui. D'abord ils crurent qu'il étoit arrivé quelque grand malheur à ce pauvre miſérable; mais s'étant informés plus particulierement de ce qu'il avoit, ils apprirent que l'extrême miſere à laquelle il étoit réduit, l'avoit mis dans le dernier déſeſpoir; qu'il avoit vendu tous ſes freres & une ſœur qu'il avoit, enſuite ſa femme & ſes enfans, & enfin ſon pere & ſa mere, & qu'il ne lui reſtoit plus une ame de ſa famille dont il pût faire de l'argent. Les bons Peres, étrangement ſurpris d'une pareille déclaration, tâcherent en

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

avoir autant de femmes, ou s'il eſt Chretien, autant de concubines qu'il lui plait, il eſt le maître de les répudier & même de les vendre, quoiqu'enceintes. Les concubines peuvent ſe faire renvoyer en manquant de fidélité, & ſi elles ſont tant ſoit peu jolies, elles trouvent ſans peine des maris, qui les prennent en la même qualité. Quoique l'adultere ſoit un crime capital, les femmes ont un moyen infaillible de ſe défaire de leurs maris, ſi elles en ſont mécontentes, ou qu'elles ſoient amoureuſes d'un autre; elles n'ont qu'à s'accuſer avec eux de quelque crime atroce, puniſſable parmi eux, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite: ſur cette accuſation, le mari eſt condamné à mort, tandis que la femme a la liberté de ſe remarier à un autre (*a*). Il ne faut donc pas s'attendre que là où la relation entre les maris, les femmes & les concubines eſt ſujette à tant de révolutions, il puiſſe y avoir aucune affection naturelle entre eux, bien moins aucune tendreſſe ou ſoin pour les enfans, tandis que ceux-ci peuvent ſe voir vendre par leurs parens avec la derniere indifférence, ſachant bien qu'il eſt de l'intérêt de leur nouveau maître de les nourrir & d'avoir ſoin d'eux, & qu'ils ſeront peut-être mieux qu'ils n'étoient chez eux; parceque la conduite de toute la maiſon eſt remiſe par le mari pareſſeux à une femme, qui, quoique quelquefois hautaine, méchante, libertine ou imprudente, tient les autres femmes & les concubines avec leurs enfans dans une ſujettion abſolue (*b*).

Religion. La Religion du Pays, avant que les Portugais y euſſent introduit le Chriſtianiſme, étoit & eſt encore parmi ceux qui ne ſont pas convertis, un compoſé monſtrueux d'Idolâtrie & de Superſtition, des cérémonies & des coutumes les plus abſurdes & les plus déteſtables, inventées par les Gangas ou Prêtres, pour tenir les peuples aſſervis ſous la plus cruelle tyrannie & dans la miſere. Nous avons remarqué, au commencement de cette Section, qu'ils reconnoiſſent à-la-vérité un Etre Suprême, auquel ils donnent dans leur langue le nom de *Nzambiam-pongu*; ils croient qu'il eſt tout-puiſſant, & lui attribuent la création de leur Pays; mais cela ne les empêche pas de ſoutenir, qu'il a commis toutes les choſes de ce bas-monde aux ſoins & au gouvernement d'un grand nombre de Dieux inférieurs. Les uns préſident ſur l'air, les autres ſur le feu, ſur la mer & la terre, ſur les lacs & les rivieres, ſur les vents & les tempêtes, ſur la pluie, le tonnerre, la ſéchereſſe, le froid & le chaud, ſur les hommes & les animaux, ſur les oiſeaux

(*a*) *Labat* T. I. Ch 15. *Pigafet.* & al. (*b*) Les mêmes.

en vain de lui faire ſentir qu'il étoit un monſtre des plus dénaturés, & qu'il méritoit très-juſtement un ſort pire que celui dont il ſe plaignoit. Il leur répondit froidement, qu'il n'avoit rien fait que ce qui s'étoit pratiqué de tout tems dans le Pays, & qu'il ne pouvoit y avoir de crime à les réduire à la condition d'eſclave, à laquelle lui-même avoit couru riſque d'être réduit par eux (1).

Nous obſerverons à cette occaſion, que les Européens qui ont l'inhumanité de venir ici faire la traite des Eſclaves, font à la-vérité ouvertement profeſſion de ne vouloir acheter que ceux qui le ſont déja, ce qui n'empêche pas qu'ils n'achettent tout ce qu'on leur offre comme tel. En vain ces malheureux Captifs proteſtent-ils qu'ils ſont libres, quelquefois les plus proches parens du vendeur, & qu'il les a ſurpris par la plus noire trahiſon, il ſuffit à ces harpies qu'on les amene enchaînés, ou ſimplement liés de cordes, & que le vendeur jure que ce que ces infortunés diſent eſt faux, pour les payer & les emmener en eſclavage (2).

(1) *Labat* T. I. Ch 13. p. 232. (2) Le même & al ſup. citat.

oiſeaux & les poiſſons, ſur les arbres, les fruits & les autres productions de la terre, ſur la fertilité & la diſette, ſur les ſaiſons bonnes & mauvaiſes, en un mot ſur tous les biens & les maux auxquels ce Monde & ſes habitans ſont ſujets, ſelon qu'ils ſont attentifs ou négligens à ſe rendre ces Divinités ſubalternes plus ou moins propices. De-là cette immenſe multitude de faux Dieux, d'Idoles & d'Autels; cette prodigieuſe variété de Gangas ou Prêtres, & de cérémonies ſuperſtitieuſes qui ſont encore en vogue dans les parties du Royaume qui n'ont pas reçu juſqu'ici l'Evangile, ſur-tout du côté de l'Eſt, pour ne rien dire d'un grand nombre de ſuperſtitions qui y regnent encore parmi ceux qui font ouvertement profeſſion du Chriſtianiſme (*a*), qu'il n'a pas été au pouvoir des Miſſionnaires d'abolir. SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

Mais bien-que ces fourbes de Prêtres enſeignent à ces peuples ignorans à reconnoître ce grand nombre de Dieux inférieurs, ils leur laiſſent la liberté de prendre celui qu'ils veulent pour en faire l'objet particulier de leur culte & de leur confiance, & de les repréſenter ſous telle figure qu'il leur plait, ſoit de ſerpens, de crocodiles, de lions, de tigres, de boucs &c. ſoit d'arbres & de plantes de différentes eſpeces; ſoit de ſtatues ou d'images, groſſierement taillées ou peintes; ils adorent les uns dans leurs maiſons, les autres dans de méchans Temples qu'ils leur élevent. Le culte qu'ils leur rendent conſiſte indifféremment en génuflexions, proſternemens, fumigations, & autres cérémonies ſuperſtitieuſes de ce genre; mais ſur-tout les Gangas inſiſtent fortement ſur un article, ſans lequel tout le reſte eſt inutile, c'eſt l'offrande de quelques-uns de leurs plus précieux effets, pour la nourriture, le vêtement ou d'autres uſages utiles; c'eſt-là ce qui fait le principal revenu des Gangas, qui leur vendent la faveur de ces Dieux à un prix exceſſif, & prétendent être les ſeuls courtiers & les ſeuls diſtributeurs des graces, ſelon le prix que le prétendu diſpenſateur, qu'ils invoquent, juge à-propos d'y mettre. *Repréſentations des Dieux.*

Les Gangas ſont les impoſteurs les plus fieffés & les plus impudens qu'il y ait au monde, ils n'épargnent ni artifice ni impoſture dans tous les lieux où l'idolâtrie regne encore, pour y affermir leurs partiſans & pour les détourner du Chriſtianiſme; à les en croire, toutes les calamités publiques ou particulieres ſont des effets inévitables de la colere & du reſſentiment de leurs Dieux, non ſeulement contre ceux qui ont abandonné leur culte, mais contre leurs adorateurs, parcequ'ils ſouffrent qu'il vienne des Etrangers parmi eux, & qu'ils les débauchent de leur ſervice. Ces avides harpies ſont donc les ſeuls ennemis qui traverſent les Miſſionnaires; ſans eux, les peuples goûteroient aiſément le Chriſtianiſme, quand ce ne ſeroit que pour s'affranchir de mille extorſions & de la tyrannie que les Gangas exercent ſur eux; quelques exemples que nous rapporterons dans les Remarques ſuffiront pour faire voir avec quelle étonnante ſtupidité, & quel aveuglement implicite les peuples s'en laiſſent impoſer, ſe laiſſent dépouiller & tyranniſer par ces Sangſues, & cela uniquement par la crainte où ils les tiennent, que la moindre deſobéiſſance à leurs commandemens, ſera ſuivie infailliblement de quelque terrible jugement de leurs Dieux (*b*) (*). Com- *Gangas ou Prêtres.*

(*a*) *Pigafet* & al. (*b*) *Labat*, *Pigafet* & al.

(*) Comme ce ſeroit une tâche ennuyeuſe pour nous & pour le Lecteur d'entrer dans le détail

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

Comme ces pauvres malheureux ſont en très-grand nombre, & qu'ils ſont fort répandus dans les parties orientales du Royaume, ils ſont auſſi diviſés de toutes les impoſtures & de toutes les friponneries dont ces Charlatans ſe ſervent pour tenir les peuples infatués dans la plus grande ſujettion & dans la crainte, nous nous contenterons de rapporter les plus frappantes, pratiquées publiquement parmi eux, & par-là on pourra juger du reſte.

1. Ils leur font croire fermement, que toutes les calamités qui arrivent, comme les tremblemens de terre, les inondations, les chaleurs, les ſéchereſſes, les nuages de ſables étouffans auxquels le Pays eſt ſouvent ſujet, la peſte, la famine & tels autres malheurs, ſont un effet de la colere des Dieux, entre leſquels & le peuple ils ſont les ſeuls Médiateurs, & en conſéquence les ſeuls Juges qui réglent les ſacrifices & les offrandes néceſſaires pour déſarmer leur colere, & pour faire ceſſer le châtiment; pour l'ordinaire ces offrandes ſont très-onéreuſes, quelle que ſoit la miſere du peuple. Quand ces ſacrifices ont produit l'effet deſiré, il faut en offrir d'autres par voie d'actions de graces; ſi le contraire a lieu, leur inefficace eſt attribuée ou à leur inſuffiſance, ou à quelque autre défaut; de cette façon le blâme retombe toujours ſur le peuple, tandis que ces miſérables Fourbes ne ſont pas ſeulement ſuſpects, & ne perdent rien de leur crédit & de leur autorité; ou ſi cela arrive, ils ont toutes ſortes de moyens artificieux & malins pour pallier leurs fraudes, & pour punir ceux qui les ont découvertes, en les citant devant le *Chalone* ou Tribunal du Grand-Prêtre, & c'eſt-là que ces prétendus coupables ſont infailliblement condamnés à quelque ſupplice cruel.

2. Ils n'ont pas moins de fourberies quand il s'agit de calamités particulieres : s'il y a quelqu'un de malade dans une famille, qu'il ſouffre quelque douleur vive, ou qu'il éprouve quelque autre affliction, il doit commencer par appaiſer les Dieux par tel ſacrifice que le Ganga preſcrit : s'il eſt ſans effet, & que le patient ſoit hors d'état d'en offrir un nouveau, on le condamne à ſe tenir dans quelque attitude incommode, qu'il ne lui eſt pas permis de quitter ſous quelque prétexte que ce ſoit; s'il ne peut y reſter, ce qui lui eſt quelquefois impoſſible, le Dieu tutélaire eſt mécontent & refuſe de le ſoulager ou de le guérir; s'il eſt aſſez robuſte & aſſez réſolu pour s'y tenir, & que la cure ne s'enſuive point, c'eſt quelque ennemi qui l'a enſorcelé par un charme, qu'il faut ſurmonter par un pouvoir ſupérieur, ou le Prêtre doit découvrir l'ennemi, & l'accuſer devant un certain nombre des mêmes Charlatans.

3. Il peut ſe purger du crime par différentes épreuves, qui ſont établies parmi eux; les unes par le feu, d'autres par l'eau, ou par une boiſſon empoiſonnée, qui le tue s'il eſt coupable, & ne lui nuit point s'il eſt innocent. Mais dans tous ces cas, c'eſt le Ganga qui dirige l'épreuve, & il peut par ſes tours de paſſe-paſſe faire ſi bien, que le coupable, s'il l'a bien payé, ſe tire de toutes les épreuves ſans avoir de mal, & pleinement juſtifié; tandis qu'un innocent qui n'a pas pris cette précaution, y ſuccombera & ſera déclaré coupable. Ce qu'il y a de pis, c'eſt que ces Scélérats prennent ſouvent des préſens des deux parties, & déchargent celui qui a donné le plus, ou qui leur plait davantage; deſorte qu'une perſonne, malgré ſon innocence & ſes préſens, ſe verra condamnée comme coupable, & le criminel ou le faux accuſateur ſortira triomphant d'affaire.

4. Ils ont une infinité de tours & de ruſes pour extorquer de l'argent au peuple crédule & ſuperſtitieux; ils en tirent des uns, pour les préſerver eux, leurs familles, leurs terres & leurs maiſons, des mauvais Eſprits, des enchantemens, & d'autres accidens; d'autres, pour les en délivrer; en un mot il n'eſt aucune de circonſtance de la vie, il n'arrive rien dont ils ne tirent du profit, ſans s'embaraſſer du bon ou du mauvais ſuccès des prétendus ſecours qu'ils vendent ſi cher à ces pauvres gens, leur principal ſoint étant de ſe bien faire payer d'avance.

Mais l'opinion la plus dangereuſe & la plus abominable qu'ils inſpirent au peuple, c'eſt qu'il n'y a ni homme ni femme qui meure naturellement, & que leur mort eſt un effet de la colere des Dieux, qui ont permis que quelque membre mal-intentionné de la Communauté les ait enſorcelés pour les faire mourir : quand le *Ngombo*, qui prétend avoir une puiſſance extraordinaire pour guérir toutes ſortes de maladies, a épuiſé ſans ſuccès tous ſes remedes & tous ſes charmes ſur le patient, il ne fait pas difficul-

Section II. *Nombre, Génie, Coutume &c. des Habitans du Congo &c.*

ſés en autant de Sectes qu'il y a de Communautés, dont chacune a ſes Dieux, ſon Culte particulier, ſes Gangas; chaque Ganga a auſſi ſes fonctions particulieres; la ſeule énumération de tout cela fatigueroit le Lecteur, & nous feroit paſſer les juſtes bornes.

Parmi les Gangas, les uns ſont chargés du ſoin de procurer des bénédictions, d'autres de détourner les calamités, de guérir les maladies, de défaire les ſortileges & les enchantemens; on en conſulte d'autres ſur la guerre, ſur le ſuccès des excurſions, ſur la ſaiſon propre à ſemer & à faire la récolte, ſur la maniere de témoigner aux Dieux ſa reconnoiſſance des graces reçues, de les appaiſer quand ils puniſſent &c. dans toutes ces occaſions ils ne doivent jamais venir les mains vuides, ni refuſer de payer un prix équivalent à la faveur qu'ils deſirent. Ils ſont généralement ſi ſcrupuleux & ſi craintifs à cet égard, qu'ils n'entreprendroient pas de bâtir une maiſon ou de conſtruire une hutte, ſans avoir conſulté un Ganga, & ſans avoir mis l'édifice ſous la protection de quelque Divinité; le propriétaire n'oſeroit encore en prendre poſſeſſion, ſans avoir préalablement employé le Ganga à faire des ſacrifices, des fumigations & d'autres cérémonies, pour s'aſſurer cette protection. Ils obſervent les mêmes précautions dans preſque toutes les autres affaires; les Giagas mêmes, la Nation la plus barbare de tout le Royaume, ne mettroient pas la faucille dans la moiſſon avant que d'avoir immolé des victimes & même des victimes humaines à leurs Dieux, & raſſaſié leurs Gangas de chair humaine, comme les prémices de leurs terres (*a*).

Offices des Gangas.

A l'exception de leurs nouvelles Lunes, ils n'ont point de Fêtes réglées, ni de tems fixé pour leur Culte, ſinon ceux que le Ganga Iliqui ou Préſident détermine, ſoit ſelon qu'il lui vient en fantaiſie, ſoit ſelon que les circonſtances ſemblent le requérir, comme après une victoire, après une bonne récolte, ou quelque autre bénédiction publique. C'eſt ce Préſident à qui il appartient de régler les ſacrifices & les autres cérémonies de la Solemnité, à recevoir les offrandes des mains du peuple, & à les offrir ſur l'autel à

Fêtes.

(*a*) Les mêmes, *Davity*, *Dapper*.

ficulté de déclarer qu'il eſt enſorcelé mortellement. Les parens du malade, deſirant de faire punir l'auteur du crime, le Ngombo a recours à ſes conjurations trompeuſes, qu'il fait en public ou en particulier, ſelon qu'il eſt payé, pour découvrir le coupable. Si c'eſt en particulier, il les fait venir chez lui, & après bien des exorciſmes effrayans, des contorſions & d'autres ſimagrées, il leur fait ſeulement un portrait vague & obſcur du coupable; cela n'empêche pas que quelqu'un des plus échauffés ne prétende le reconnoître aſſez pour mener les autres à quelque innocent, qu'ils maſſacrent impitoyablement ſans ſcrupule. Si la cérémonie ſe fait en public, le Fourbe choiſit quelque bocage ſombre, d'où après avoir fait toutes ſes poſtures il ſe jette comme un furieux ſur quelqu'un des aſſiſtans, le ſaiſit & le lie comme étant le coupable; ou le conduit alors à un endroit, où par voie d'épreuve il eſt obligé d'avaler une liqueur, que le *Ngombo* a eu ſoin de ſi bien empoiſonner, qu'il ne manque pas d'en mourir, & par-là il avere ſon crime aux yeux de la multitude.

Nous nous flattons d'en avoir dit aſſez pour convaincre le Lecteur du miſérable eſclavage ſous lequel ces Guides infernaux tiennent les pauvres peuples prévenus, & des principaux & diaboliques artifices qu'ils employent pour empêcher le Chriſtianiſme de s'établir dans ces Contrées. On peut en voir davantage dans notre Auteur, ſi l'on en a le loiſir (1).

(1) *Labat* T. I. Ch. 14.

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

à leurs Dieux; il preſcrit auſſi les réjouiſſances, les chants, les feſtins & les danſes qui doivent couronner la Fête; elles ſont toutes ſi choquantes & ſi barbares, accompagnées de ſi grands excès pour le manger & le boire, de cris ſi horribles, d'exercices ſi violens, de poſtures & d'actions ſi indécentes, qu'elles ne conviennent qu'au culte de quelques Furies de l'Enfer.

Dignité du Chalome.

Mais le premier en dignité & en autorité de tout l'Ordre Sacerdotal, eſt celui qu'ils appellent *Chalomé* ou *Chalombe*, que le peuple regarde comme une eſpece de Dieu; c'eſt à lui qu'ils préſentent les prémices de toutes leurs productions avec la plus ſcrupuleuſe exactitude; c'eſt ordinairement le Chef de la famille & ſa principale femme qui les lui préſentent avec des chants & au ſon des inſtrumens convenables à la circonſtance; s'il en eſt content, il leur ordonne de ſe retirer, de vivre joyeuſement, & d'attendre le centuple à la prochaine moiſſon, ſinon il les renvoye avec des marques de mépris. Quand c'eſt le tems des ſemailles, ils lui apportent un nouveau préſent, & en recompenſe il envoye quelqu'un de ſes Serviteurs pour donner le premier coup de beche dans la terre, ce qu'ils regardent comme un heureux préſage pour leur récolte à venir; ſi l'événement répond à leurs eſpérances, ils ne manquent pas de l'attribuer à l'efficace de ſon interceſſion puiſſante auprès des Dieux; ſi le contraire arrive, ils ſont aſſez infatués pour en rejetter la faute ſur eux-mêmes.

Sa Maiſon eſt ſacrée, ſon autorité &c.

Il n'eſt permis à perſonne, de quelque condition qu'il ſoit, d'entrer dans la maiſon du Chalombe, ni même d'en approcher ſous les plus rigoureuſes peines, à moins que ce ne ſoit avec ſa permiſſion, ou pour quelque raiſon urgente; parcequ'il prétend y garder le feu ſacré, qu'il leur diſtribue fort chérement. C'eſt-là auſſi qu'il tient ſon Tribunal ſouverain, non ſeulement pour le ſpirituel mais auſſi pour le temporel; il nomme un certain nombre de Commiſſaires, à l'aſſemblée deſquels il préſide, pour expédier les affaires. Cela lui donne une autorité ſi abſolue, que ſi quelqu'un eſt envoyé en qualité de *Souza* ou de Gouverneur, le peuple n'oſe pas le reconnoître ni lui obéir, qu'il n'ait été agréé du Chalombe. Auſſi ces Gouverneurs ont-ils beaucoup de reſpect pour lui; & achettent ſon amitié & ſa protection au plus haut prix. Ils doivent bien prendre garde auſſi de ne rien entreprendre ſoit dans le Civil ſoit même dans le Militaire ſans ſon approbation, & de ne prétendre point obtenir ſon agrément par d'autre voie que les préſens. Mais quand une fois la bonne intelligence eſt ſolidement établie entre eux, ils ſe ſoutiennent réciproquement ſi bien, qu'ils tyranniſent & pillent, chacun dans ſon département, ſans obſtacle & ſans danger, enſorte que le Gouverneur manque rarement de ſe rembourſer avec uſure des prodigieuſes ſommes qu'il eſt obligé de payer au Chalombe (*a*).

Grand reſpect qu'on lui porte.

Le peuple a un ſi profond reſpect pour ce Souverain Pontife, qu'ils regardent comme un crime capital & impardonnable d'avoir commerce avec leurs femmes ou leurs concubines, tout le tems qu'il eſt abſent de ſa réſidence pour des affaires publiques ou particulieres; il a toujours ſoin de les avertir d'avance de ſon départ, auſſi bien que de ſon retour. Les habitans, bien-que d'ailleurs fort ardens, ſont très-ſoigneux de s'abſtenir alors des fem-

(*a*) *Labat*, ubi ſup. p. 156.

femmes, de peur de ſe mettre à la merci de ces créatures foibles & vindicatives. Cela n'empêche pas qu'il n'arrive quelquefois qu'une femme, laſſe de ſon mari, ne l'accuſe d'incontinence en pareille occaſion, pour s'en délivrer, & pour en épouſer un autre. Parmi les hautes idées que ces malheureux ont de ce grand Impoſteur, il en eſt cependant une qui eſt dominante, laquelle n'eſt pas ſi avantageuſe, ni ſelon toutes les apparences autant de ſon goût; c'eſt qu'en vertu de ſa dignité il ne doit pas mourir de mort naturelle, & que ſi cela arrivoit le Monde finiroit bientôt. Pour prévenir une cataſtrophe ſi fatale, dèsqu'on s'apperçoit que ſa vie eſt en danger, ſoit par maladie ſoit par vieilleſſe, ſon ſucceſſeur eſt autoriſé à l'expédier, ou en l'aſſommant d'un coup de maſſue, ou en l'étranglant avec une corde (*a*), après quoi il eſt d'abord inſtallé.

Section II. *Nombre, Série, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

Si cette ſucceſſion eſt héréditaire, ou élective, c'eſt ce que notre Auteur ne nous apprend point, quoiqu'il ſoit entré dans un aſſez grand détail touchant ces Subſtituts, leurs rangs différens, & leurs fonctions reſpectives, dont nous ne fatiguerons pas le Lecteur, vu que ces Miniſtres ne ſont qu'une troupe de tyrans & de fourbes auſſi-bien que leur Chef. Nous ajouterons néanmoins, en faveur de ceux qui ſont curieux de ces ſortes d'articles, dans les remarques une courte deſcription de leurs divers rangs & de leurs fonctions (*), en les renvoyant à ce que nous avons dit dans la derniere Note, des

Divers Ordres de Gangas.

(*a*) *Labat*, l. c. p. 160. & ſuiv.

(*) Le premier en rang, après le Chilombe, s'appelle *Ngombo*; nous avons déja dit quelque choſe de ſon office, & de ſes tours de fourberie dans la Remarque précédente. Il prétend auſſi prédire l'avenir, & on le conſulte ſur les affaires publiques & particulieres, mais à l'exemple des anciens Oracles Paiens, ſes réponſes ſont conçues en termes ſi obſcurs, qu'il lui reſte toujours une reſſource pour ſe tirer d'affaire, quel que ſoit l'événement. Il diſtribue des charmes & des amuletes contre les maladies, & pour garantir d'autres accidens; quelques-uns de ſes gens, s'étant convertis, ont porté ces amuletes aux Miſſionnaires, & il s'eſt trouvé qu'elles ne contenoient que des ordures & des guenilles, quoiqu'il les faſſe payer bien chérement.

Le troiſieme en rang parmi les Gangas, s'appelle *Ngoſei*; ſon office eſt d'encenſer leurs Idoles non avec des parfums, mais avec la fumée de paille, ce qui leur donne la même couleur qu'à leurs adorateurs. C'eſt au *Ngoſei* que ceux à qui l'on a fait quelque injuſtice, ou qui ſont opprimés, s'adreſſent pour avoir juſtice, non comme à un Juge, mais comme à un Miniſtre, qui peut l'obtenir pour eux des Dieux. Auſſitôt donc que ſon client & lui ſont convenus de prix, il coupe un toupet de ſes cheveux, le mêle avec de la paille, & en parfume l'Idole, en lui recommandant l'affaire de ſon client, le priant de le venger non ſeulement de ſon ennemi, mais auſſi de toute ſa famille. Cet office, qui eſt ſi conforme au caractere vindicatif & envieux des Naturels, ne peut qu'être fort profitable pour celui qui en eſt revêtu, s'il avoit autant de pouvoir qu'il le prétend.

Suit le *Npindi*, qui ſe donne pour avoir la ſurintendance de l'Athmoſphere, & pour avoir le pouvoir de procurer la pluie, le tonnerre & les éclairs en leur ſaiſon; & comme ces météores viennent aſſez régulièrement, généralement parlant, il a toujours ſoin d'élever de petites monticules vers ce tems-là aux environs de ſa maiſon, qui eſt ordinairement ſur quelque éminence, où pluſieurs chemins viennent aboutir: il orne ces monticules de flammes & d'autres bagatelles pour attirer le peuple, & c'eſt aux prétendues conjurations qu'il fait en leur préſence, & dont il eſt bien payé, qu'ils attribuent les pluies, les tonnerres &c. qui viennent à-propos; s'ils arrive que cela manque, ce n'eſt qu'un prétexte d'exiger un nouveau tribut pour appaiſer les Dieux de l'air irrités, par des ſacrifices plus abondans & plus agréables.

Voilà qui peut ſuffire pour juger du reſte de ces Fourbes; les crédules Miſſionnaires les regardent comme de véritables ſorciers, & les peuples ignorans les reſpecteur comme

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

des différentes ruſes dont ils ſe ſervent pour écorcher & duper le peuple crédule.

Ces conſidérations, jointes aux cérémonies abominables qu'ils ont introduites dans leur Culte, dont nous avons déja rapporté quelques traits, ont inſpiré aux Rois & aux Princes de Congo un louable zele pour extirper une ſi déteſtable Religion dans leurs Etats, & ils ont ſouvent ordonné au Bras Seculier d'aſſiſter les Miſſionnaires dans un ſi pieux deſſein. Mais ces Miniſtres de Satan ont trouvé moyen de rendre juſqu'à préſent tous ces efforts inutiles; ils ne ſe voient pas ſitôt en danger d'etre enveloppés des troupes du Roi dans un lieu, qu'ils engagent d'abord leurs Sectateurs à s'enfuir dans un autre, ou à ſe retirer dans des Forêts impénétrables & dans les Déſerts, ou ſur quelque Montagne inacceſſible, aſſez loin à leur avis pour être hors de la portée du Glaive temporel & ſpirituel. Ces Princes zélés ont donc été obligés de ceſſer leurs pourſuites, de peur d'exciter au moins quelque révolte dangereuſe parmi des peuples barbares, ſi endurcis dans leur idolâtrie, & ſi fortement prévenus contre l'Evangile. Mais c'en eſt aſſez ſur ces Provinces Orientales idolâtres, jettons un coup-d'œil ſur celles qui ſont plus civiliſées le long des côtes, où le Chriſtianiſme eſt établi en quelque façon depuis la premiere découverte que les Portugais en ont faite (*a*).

Efforts inutiles pour abolir l'Idolâtrie.

Comment il fut d'abord introduit & propagé dans les Provinces maritimes du Royaume, c'eſt ce que nous verrons quand nous en viendrons à la partie hiſtorique. Nous avons à-la-vérité parlé dans le Volume précédent de l'étrange Relation qu'un Dominicain en a donnée dans ſon Hiſtoire d'Abiſſinie, où il prétend que non ſeulement les Royaumes de Congo, d'Angola, de Loango &c. mais la plus grande partie de l'Afrique, les Cafres mêmes & les Hottentots furent convertis par les Religieux de ſon Ordre, que l'Empereur d'Abiſſinie avoit établis dans ſes Etats; & qui delà ſe répan-

(*a*) *Pigafet*, *La Croix*, *Davity*, *Dapper*, *Labat*, & al.

doués d'un pouvoir ſurnaturel, les uns ſur le feu, d'autres ſur l'eau, quelques-uns préſident aux productions de la terre, ſur le bétail, ſur les oiſeaux &c. & ſont parvenir les vivres & les autres offrandes pour les morts à leurs ames dans l'autre Monde. Tous ſont autant de Sangſues avides, qui ſucent le ſang & la vie des habitans.

Nous devons avertir le Lecteur, que quand notre Auteur parle du Chilombe, du Ngombo, du Ngoſei &c. au ſingulier, il ne veut pas dire qu'il n'y en ait qu'un ſeul de chaque claſſe dans la vaſte étendue des Provinces idolâtres du Royaume; comme toutes ces Provinces ſont partagées en un grand nombre de Diſtricts ou de Communautés, chacune a un Corps de Gangas compoſé de ces divers Ordres, avec un Chilombe à ſa tête; ils ont les mêmes fonctions dans chaque Canton, & tous dans leur qualité reſpective abuſent de leur autorité & de leur crédit ſur le peuple ſuperſtitieux dans les vues les plus criminelles, qui ſont de l'appauvrir & de le rendre eſclave, pour s'enrichir eux-mêmes (1). C'eſt ainſi par exemple, qu'on dit que le Chilome ou Chilombe de Sundi, qui porte ſes longs cheveux fortement treſſés, & ornés de grains de verre & d'autres bagatelles autour de la tête, de façon qu'il a tout l'air d'une Furie, ne peut pas ſouffrir que les peuples le regardent en face, & oſent l'approcher ſans ſa permiſſion, que l'on n'obtient qu'à force de préſens. Quand il ſort de ſa cabane pour donner audience, il eſt précédé de quelques Miniſtres, qui portent une idole de bois couchée dans un brancard, tel que ceux dont on ſe ſervoit autrefois parmi nous pour porter les corps morts en terre. C'eſt ce que rapporte le P. Jérôme de Monte-Jarchio, Miſſionnaire Capucin, qui avoit été longtems dans le Pays (2).

(1) *Labat*, T. I. Ch. 15. p. 254. (2) Le même p. 270.

pandirent dans toute l'Afrique & y propagerent l'Evangile. Mais nous avons fait voir que le Public a juſtement condamné cette Hiſtoire comme un tiſſu de menſonges, & que par cette raiſon les confreres Portugais de l'Auteur l'ont ſagement ſupprimée: il ſeroit donc inutile d'en rien dire davantage.

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

Nous n'avons pas beſoin non plus d'avertir le Lecteur, que les premiers Prédicateurs que la Cour de Portugal envoya dans ce Pays, étoient des Prêtres & des Moines de l'Egliſe Romaine, qui par conſéquent ne purent enſeigner à leurs Proſélytes que la Doctrine & la Diſcipline de cette Egliſe; elle fut ſi promptement reçue, que ç'a été depuis la Religion dominante des Provinces converties. Cela a un grand nom & paroît conſidérable, mais ſi nous en croyons la plupart des Auteurs, le Chriſtianiſme a été ſi négligé, & toutes ces Contrées ont tellement manqué de Prêtres & de Miniſtres, quelle qu'en ſoit la cauſe, que la plus grande partie des peuples de ces grandes Provinces n'a guere que le nom de Chretien. Les uns paroiſſent ignorer entierement les dogmes & les préceptes fondamentaux de l'Evangile, d'autres les reſpectent ſi peu qu'ils ne ſe font pas difficulté d'avoir un grand nombre de concubines, outre leurs femmes légitimes; d'autres ne ſemblent qu'à demi convertis; car tandis qu'ils ſe conforment extérieurement au culte de l'Egliſe, ils ſe permettent en particulier quantité de pratiques ſuperſtitieuſes & abominables.

Etat du Chriſtianiſme *dans le* Congo.

Quelques-uns ont aſſuré que les Portugais établis parmi eux n'ont pas peu contribué à les affermir dans leurs anciennes ſuperſtitions, & dans le déréglement de leurs mœurs. Pluſieurs de leurs Miſſionnaires, tant d'Afrique que des Indes Orientales & Occidentales, ſe ſont hautement plaints des funeſtes effets de leurs mauvais exemples ſur les nouveaux Convertis; ceux du Royaume de Congo ont été obligés de fermer les yeux ſur bien des irrégularités, faute de pouvoir les réformer, & de céder certaines choſes pour ſauver le reſte. On ne peut penſer auſſi que les nouveaux Eccléſiaſtiques, pris parmi les Naturels, ſoient moins indulgens. Quoi qu'il en ſoit, nous ne trouvons rien de cette pompe extérieure qui paroît en d'autres Pays de la Religion Romaine; on ne voit point ici de magnifiques Egliſes, ni de Cathédrales, à la réſerve d'une ſeule Egliſe Collégiale; ni Patriarchats, ni Archevêchés, ni Evêchés, ni riches Abbayes, ni un grand nombre de Monaſteres. On ne parle que d'un ſeul Evêque dans tout le Royaume de Congo, qui eſt celui de St. Thomas dans l'Iſle de Loando, qui fait rarement la viſite de ſon Dioceſe (*). Les Jéſuites, par-tout ailleurs ſi nombreux, n'ont

(*) Il ſemble y avoir à-la-vérité quelque variété entre les Auteurs qui parlent de cet Evêché; tandis que l'un dit que la Cathédrale eſt dans la ville de St. Salvador, la Capitale du Congo (1), d'autres la placent dans l'Iſle de Loando, qui eſt du Royaume d'Angola, où eſt la grande Egliſe & le Couvent de St. Paul, cela ſeroit preſque croire qu'il y a un Siege Epiſcopal dans l'un & dans l'autre Royaume; ce qui ne ſeroit pas étonnant, vu que leur grande étendue en demanderoit naturellement davantage. Il ne paroît pas néanmoins qu'on en ait jamais établi plus d'un pour les deux Royaumes, dont la Cathédrale étoit fixée à St. Salvador, le Siege des Rois, & qui dépendoit du Patriarche de Liſbonne; il ſe tranſporta depuis à St. Paul dans l'iſle de Loando, d'où il ſort rarement pour

(1) Conf. *Pigafet*, L. II. C. 4. *Jarric*, L. II. C. 4. p. 64. *Linſchot*, Deſcript. Guin. L. II. C. 5. *Myrans* Eccl. Polit. C. VI. *Davity*, *Dapper*, *Labat*, L. II. Ch. 13.

SECTION II.

Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

n'ont ici qu'une ſeule Maiſon, encore eſt-elle dans la même Iſle. Ce ſont eux qui ſont chargés de l'inſtruction des Chretiens de Congo & d'Angola, mais ils ſont en trop petit nombre pour ſuffire à ces deux grands Royaumes (*a*): il n'eſt donc pas ſurprenant que les habitans de l'un & de l'autre vivent dans une ſi profonde ignorance des principes fondamentaux du Chriſtianiſme; & ſi l'on peut faire fond ſur le témoignage d'un autre Auteur, l'ambition & l'avarice de quelques-uns des Eccléſiaſtiques ont non ſeulement mis obſtacle à ſes progrès, mais l'ont empêché de ſe maintenir (*b*). Mais ſoit qu'on doive l'attribuer à cette cauſe, ſoit à la négligence des Prélats & des Princes, ſoit à quelque mécontentement de ces derniers de la conduite des autres, nous ne voyons point qu'il y en ait aucun qui ait fondé des Univerſités ou des Séminaires, ni qu'ils ayent autre choſe que quelques Ecoles pour les enfans, où les mêmes Prêtres qui célébrent la Meſſe, leur enſeignent le Catéchiſme. On ne parle point de grandes Fêtes, ſinon de celles qui ſont plutôt Civiles, la Cour & les Nobles du Royaume allant alors en grande pompe à l'Egliſe pour entendre la Meſſe. On ne doit pas douter que, ſi le Chriſtianiſme faiſoit une plus brillante figure dans ce Royaume, les Miſſionnaires Portugais & les autres n'en euſſent inſtruit le Public, ſurtout pluſieurs autres Auteurs ayant fait un portrait ſi peu avantageux de cette Egliſe, tant par rapport à l'extérieur, que ſur-tout à l'égard de ſon état intérieur, & de l'extrême corruption de la Foi & des Mœurs. Quelques-uns repréſentent une partie des nouveaux Convertis comme de francs hypocrites, qui n'embraſſent le Chriſtianiſme que pour ſe mettre bien avec les Portugais; tandis qu'ils retiennent toutes leurs anciennes ſuperſtitions idolâtres, & adorent ſecrettement leurs anciennes Divinités, juſqu'aux lions, aux tigres, aux ſerpens, & autres animaux nuiſibles, ne ſe croyant pas en ſûreté ſans uſer de ces abominables pratiques; ils portent extérieurement des Chapelets & des Croix, & ſous leurs habits leurs charmes & leurs amulets.

(*a*) *Jarric*, L. III. C. 4. V. C. 43. (*b*) *Linſchot.* Deſcript. Guin. L. II. C. 5.

pour viſiter ſa Cathédrale de St. Salvador, ou quelque autre partie de ſon Dioceſe.

On ne doit pas même en être ſurpris, puiſque nos Auteurs nous apprennent que ce Siege a été quelquefois fort longtems vacant, & qu'un des Prélats que la Cour de Portugal y envoya, trouva à ſon arrivée dans cette Capitale les Chanoines & le Clergé ſi corrompus & ſi déréglés dans leurs mœurs, que d'abord qu'il entreprit de les réformer, ils refuſerent non ſeulement de ſe ſoumettre à ſon autorité, mais même de reconnoître qu'il eût aucun pouvoir ni ſupériorité ſur eux: ſi, comme il y a beaucoup d'apparence, le Roi & la Cour les ſoutiennent dans cette indépendance prétendue du Siege de Lisbonne, il n'eſt point du tout ſurprenant que l'Evêque ait choiſi pour ſa réſidence un autre endroit de ſon Dioceſe, ſavoir le Couvent de Loando, & que lui & ſes ſucceſſeurs ayent viſité ſi rarement le Royaume de Congo, où ils ſont ſi mal reçus.

Cela paroîtra d'autant plus probable, ſi l'on conſidere que le Royaume d'Angola n'a pas reçu le Chriſtianiſme d'auſſi bonne heure que celui de Congo, & qu'il étoit encore idolâtre du tems de *Lopez*: ce Voyageur rapporte que le Roi d'Angola, deſirant avec ardeur d'embraſſer l'Evangile, avoit plus d'une fois ſollicité celui de Congo de lui envoyer quelques Miſſionnaires, mais qu'il n'en avoit pu obtenir un ſeul, ce Monarque s'excuſant ſur ce qu'il ne ſe pouvoit paſſer d'aucun; c'eſt-là peut-être ce qui contribua à procurer à l'Evêque un plus favorable accueil & un meilleur établiſſement à St. Paul qu'à St. Salvador, & ce qui l'engagea à y fixer ſa réſidence.

letes. D'autres, qui ont peut-être été mieux inſtruits, parcequ'ils demeurent plus près des Egliſes, & ſous les yeux des Portugais, témoigneront du mépris & même de l'horreur pour de ſi extravagantes ſuperſtitions, & par complaiſance pour l'Egliſe ſe conformeront à ſes Loix juſqu'à un certain point, en allant régulièrement à la Meſſe & à Confeſſe; ils conſentiront auſſi à n'avoir qu'une ſeule femme, mais on ne peut jamais leur perſuader qu'il ſoit défendu d'avoir autant de concubines qu'ils en peuvent entretenir (*a*). On peut en dire autant de pluſieurs autres vices contraires à la Morale de l'Evangile, tels ſont l'ivrognerie, la fraude, l'oppreſſion, l'oiſiveté, un orgueil exceſſif, & la pareſſe, qu'ils voient regner plus ou moins parmi les Chretiens Européens établis chez eux, & qu'ils ſavent être publics & communs dans les autres Pays qui reconnoiſſent l'autorité du Pape.

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

Ceux du Comté de Sogno paſſent pour meilleurs Chretiens; ils ont un plus grand nombre d'Egliſes où l'on fait le Service Divin avec plus de pompe, leur Clergé eſt auſſi plus nombreux, & la plupart des Eccléſiaſtiques ſont des Naturels du Pays; le peuple eſt en apparence ſi zelé Catholique, qu'ils ne ſortent jamais que chargés de chapelets, de croix, de médailles, & d'autres marques de dévotion; avec cela ils n'ont pas tout-à-fait renoncé à leurs anciennes ſuperſtitions, car ſi les Saints qu'ils invoquent, n'exaucent pas leurs prieres, ils ne manquent point de s'adreſſer à leurs Fétiches, ou anciennes Divinités. Les Comtes ou Gouverneurs de cette Province, affectent ordinairement de paroître en grande pompe quand ils vont à l'Egliſe; ils ont des colliers d'or, des cordons de corail &c. outre leurs armes. Ils ſont précédés des tambours, des cors & d'autres inſtrumens, & environnés de leurs Gardes avec leur étendard déployé. A la tête marchent ordinairement cinq ou ſix Mouſquetaires, qui pendant la marche font de tems en tems des décharges, une multitude d'autres perſonnes ferment la proceſſion. Ces Princes, de même que ceux de Bamba & de Pemba, ont toujours ſignalé leur zele pour la Religion Chretienne, & ils ont toujours eu grand ſoin d'empêcher les Gangas ou Prêtres idolâtres de corrompre leurs ſujets; ſi quelqu'un de ces fourbes eſt attrappé dans leurs Etats, il eſt ſûr d'être ſi bien étrillé, qu'il n'a pas envie d'y revenir (*b*).

Gouvernement abſolu du Royaume de Congo. Le Roi ſeul eſt proprietaire des Terres.

Le Gouvernement du Royaume de Congo eſt monarchique, & auſſi deſpotique qu'aucun de ceux de l'Aſie ou de l'Afrique. Les Rois ſont les ſeuls propriétaires des terres, & ils en diſpoſent en faveur de qui il leur plait, à condition que ceux à qui ils les donnent leur en payent un certain tribut, & en cas qu'ils y manquent, ou qu'ils tombent dans quelque autre faute, ils les en dépouillent (*), ou même quand il leur plait. Les Princes du Sang mê-

(*a*) *Davity, Dapper, La Croix, Labat, Linſchoten*, & al. (*b*) *Dapper, Labat*, T. I. Ch. 14. p. 238.

(*) Ces Poſſeſſeurs des terres ſont, non ſeulement obligés de payer au Roi le tribut dont on a parlé, mais auſſi de tenir les chemins par où il pourroit paſſer en bon état, & de les faire nettoyer au premier avis de ſa marche, quelque court que ſoit le tems. Ils ſont encore obligés de venir lui rendre leurs reſpects à ſon paſſage avec leurs Domeſtiques, leurs Cliens & leur Fermiers, & de témoigner par leurs cris & par leurs acclamations leur joie & leur reconnoiſſance de l'honneur qu'il leur fait de paſſer par leurs terres. L'omiſſion de quelqu'un de ces articles ſuffit pour perdre ſon appanage (1).

(1) *Davity, Dapper*, & al.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

mêmes ne ſont pas plus privilégiés que d'autres à cet égard; enſorte que perſonne de quelque qualité qu'il ſoit, ne peut léguer un pouce de terre à ſes héritiers & ſucceſſeurs; quand les poſſeſſeurs des terres viennent à mourir, elles retournent d'abord à la Couronne, ſoit qu'ils les tiennent eux-mêmes, ſoit qu'ils les ayent affermées, enſorte qu'il dépend entierement du Prince qui eſt ſur le trône, de laiſſer ces terres à ceux qui les tiennent, ou d'en diſpoſer en faveur d'autres. Il eſt vrai que depuis que les Portugais ſont établis dans le Pays, ils ont engagé les Rois à laiſſer les terres aux héritiers, pour prévenir les mouvemens & les troubles & quelquefois les révoltes, que l'aliénation cauſoit ſouvent dans le Royaume, & à obliger les poſſeſſeurs à payer leur redevance plus promptement & plus exactement qu'ils ne faiſoient auparavant. Ce tribut ou cette taxe eſt attachée non ſeulement aux terres des Gouverneurs des ſix principales Provinces, mais auſſi à celles de pluſieurs Marquis, Comtes & Seigneurs, avec ordre exprès de la porter à la Cour au plus tard une fois tous les trois ans; cela joint à l'ambition & à l'avarice de ces Seigneurs en Chef, les porte à commettre d'horribles extorſions ſur les peuples, & à les dépouiller non ſeulement de tout ce qu'ils ont, mais à les vendre ſans miſéricorde, hommes, femmes & enfans pour eſclaves.

Source de révoltes.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que ces cruelles vexations aboutiſſent ſouvent à des révoltes ouvertes, non de la part des peuples, qui, quelque triſte que ſoit leur condition, ne peuvent rien faire, mais de la part de leurs tyranniques Gouverneurs, qui deviennent avec le tems ſi puiſſans & ſi riches, qu'ils négligent & refuſent de porter le tribut; quand la Cour les en ſomme par des Exprès conſécutifs, ſouvent on tend des embûches à ces couriers, & on les aſſaſſine ſur les frontieres, ou on les fourre dans une noire priſon, & on les y laiſſe périr de faim & de miſere; c'eſt ce qui arrive ſur-tout quand ces Gouverneurs rebelles ſont à une grande diſtance de la Capitale. Ce n'eſt pas tout. Ils ſe liguent communément avec d'autres Provinces révoltées, & tâchent d'engager leurs voiſins à ſe ſoulever avec eux; le refuſent-ils? ils les attaquent, les ravagent, & mettent tout à feu & à ſang. Notre Auteur rapporte divers exemples de ces révoltes, arrivées pendant les douze ans qu'il a demeuré dans le Royaume; la plus dangereuſe avoit été excitée par un des Gendres du Roi, dans le tems que ce Monarque étoit occupé à en étouffer une autre dans une Province éloignée; deſorte que ne ſe trouvant pas en état de les réprimer toutes deux, il fut contraint de faire la paix, & d'accorder une entiere amniſtie à ſon Gendre dénaturé, ſans même l'obliger à payer déſormais aucun tribut, pour empêcher le feu de la rebellion de gagner (*a*).

A quel égard la Couronne eſt élective.

Pigafetta & d'autres après lui aſſurent que la Couronne de Congo eſt héréditaire, & que les femmes ſeules ſont exclues de la ſucceſſion; mais le P. *Cavazzi*, qui étoit mieux inſtruit de la Conſtitution politique du Royaume, aſſure que la Couronne eſt en partie héréditaire & en partie élective; on ne choiſit jamais pour Roi qu'un Prince de la Famille Royale, mais ſans égard s'il eſt de la branche la plus proche ou la plus éloignée du côté des mâles ou des femmes, s'il eſt né de la Reine ou d'une Concubine; un bâtard eſt auſſi capable

(*a*) *Labat*, T. II. Ch. 9. p. 309. *Pigafet*, *Dapper*, & al.

ble de ſuccéder au Trône, qu'un fils né d'un légitime mariage. Quand donc le Roi vient à mourir, il ne manque guere d'y avoir un grand nombre de prétendans, bien-que le choix tombe ordinairement ſur celui qui amene le plus nombreux cortege, le plus d'amis & le plus de troupes, dans la campagne où ſe fait l'élection, pourvu qu'il ſoit de la Religion Romaine; car depuis la converſion des Rois de Congo, on n'admet au nombre des prétendans à la Couronne que ceux qui ſont Chretiens.

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

Les trois grands Officiers qui préſident, & qui doivent néceſſairement être préſens à l'élection, ſont le *Mani Elefunda*, le *Mani Batta*, & *le Comte* ou Gouverneur de *Sogno*; quand ils s'apperçoivent que la querelle entre les Compétiteurs s'échauffe à un point dangereux (*), ils les ſomment de comparoître devant l'Evêque, ou en ſon abſence devant ſon Vicaire, & de la décider en ſa préſence.

Comment ſe fait l'Election.

Auſſitôt qu'ils ſont d'accord ſur le ſucceſſeur, on ſomme tous les Grands du Royaume de ſe rendre dans une plaine, qui eſt proche de St. Salvador la Capitale; de-là ils vont en pompe à la Cathédrale, autrefois un beau Bâtiment, conſtruit par les Portugais, mais depuis tombée en ruine par l'injure des ans, & changée en une eſpece de Salle publique: dans ces occaſions on y dreſſe un Autel richement couvert, à l'un des côtés duquel il y a un magnifique Trône, ſur lequel l'Evêque ou ſon Vicaire eſt aſſis, & de l'autre côté un fauteuil pour le Mani Elefunda, environné des prétendans, qui ignorent encore ſur qui le choix eſt tombé, & attendent avec impatience qu'on le nomme.

Proclamation & Couronnement du Roi.

Avant que de le proclamer, le Mani ſe leve, & fait ſa priere devant l'Autel à genoux; ayant repris ſa place, il fait un long & éloquent diſcours ſur les devoirs de la Royauté, ſur les ſoins & les difficultés qui l'accompagnent; ce diſcours fini, il déclare à l'Aſſemblée, que lui & les autres Electeurs, ayant mûrement & impartialement peſé le mérite des Princes qui prétendent à la Couronne, ils ont choiſi un tel pour la porter.

Il s'avance alors, prend le nouveau Monarque par la main, & le conduit à l'Evéque, devant lequel ils ſe proſternent; le Prélat fait au Roi, qui eſt à genoux, une exhortation pathétique, où entre autres devoirs qu'il lui rappelle, il l'exhorte à être un courageux & zélé protecteur & promoteur de la Religion Chretienne, & un fils obéiſſant à l'Egliſe Catholique. On lui fait enſuite prêter les ſermens ordinaires, qu'il prononce à haute voix; l'Evê-

(*) Ces ruptures ouvertes arrivent ordinairement quand le défunt Roi a laiſſé un ou pluſieurs fils en âge, & en état de faire valoir ce qu'ils appellent leurs droits à la Couronne: car comme les Electeurs choiſiſſent rarement, ſinon jamais, ces Princes, de peur que la Couronne ne devienne avec le tems héréditaire, ceux-ci n'acquieſcent guere à leur choix, quelque ſage qu'il puiſſe être, à moins qu'ils n'y ſoient contraints par la ſupériorité des forces de leur Rival. Dans ce cas-là il s'allume une guerre violente entre eux, les Rivaux s'attaquent, portant le fer & le feu dans leurs Provinces reſpectives; & la querelle n'eſt jamais décidée que par la mort, ou au moins par la défaite totale de l'un des Compétiteurs; ce qui donne ordinairement lieu à d'horribles ravages & à des maſſacres dans les Provinces qui reconnoiſſent les divers Prétendans. Ce dont l'Auteur aſſure avoir été témoin (1).

(1) *Labat*, T. II. p. 318.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

l'Evêque le conduit alors par la main au Trône dreſſé pour lui, lui met l'étendard royal entre les mains, & la couronne ſur la tête; cela fait, toute l'aſſemblée ſe proſterne devant le Roi, le reconnoît pour ſon Souverain avec de grandes acclamations & en battant des mains, au ſon des inſtrumens de guerre, & immédiatement après au bruit de toute l'artillerie; la cérémonie finie, le nouveau Monarque prend le nom d'*Alphonſe*, comme tous ſes prédéceſſeurs, en l'honneur d'*Alphonſe*, le premier Roi Chretien, qui prit ce nom à ſon baptême, comme nous le verrons en ſon lieu (*a*).

Comment le Roi donne la bénédiction au Peuple.

Deux autres grandes cérémonies ſuivent celle du Couronnement, par leſquelles on peut juger quelle eſt l'autorité, & la grandeur de ces Princes & quels reſpects les peuples leur rendent; la premiere & la plus conſidérable eſt celle où il donne ſa bénédiction publique & ſolemnelle au Peuple en de certaines occaſions, & l'autre eſt celle où il donne l'inveſtiture des principales dignités & des fiefs de ſes Etats. Les jours fixés pour l'une & pour l'autre ſe proclament en grande cérémonie par tout le Royaume & dans St. Salvador, au ſon de quantité d'inſtrumens de muſique, & au bruit de l'artillerie. La premiere de ces ſolemnités attire le plus grand concours de peuple de toutes parts, parcequ'ils mettent la bénédiction du Prince à un ſi haut prix, qu'ils ſe croiroient pis qu'excommuniés s'ils en étoient privés, ou s'ils manquoient volontairement à la recevoir. Au jour marqué le Roi paroît avec la derniere magnificence, environné de ſes Gardes, d'une nombreuſe Cour, & accompagné de tous les Gouverneurs & Nobles du Royaume, ſuperbement vêtus, & ayant une belle ſuite. La cérémonie ſe fait dans une plaine ſpacieuſe, capable de contenir l'immenſe multitude de gens qui y accourent; dans l'endroit le plus élevé de la plaine on dreſſe un trône ou une eſtrade magnifique, d'où le Roi peut voir tout le monde, & où il peut être vu; il peut diſtinguer ſes Miniſtres & ſes Nobles, qui ſont plus ou moins éloignés à proportion de leur rang.

S'il s'en trouve qui ayent encouru ſa disgrace, ou pour n'avoir pas fait leur devoir, ou par quelque autre raiſon, & qu'il a été forcé de laiſſer impunis, ſoit à cauſe qu'ils étoient trop loin de la Cour, ſoit parcequ'ils ſont devenus trop riches & trop puiſſans, il jette ſes premiers regards ſur eux, & les fait chaſſer de ſa préſence comme des malheureux indignes de ſa bénédiction, à laquelle les fideles ſujets ſeuls ont droit. Le ſeul affront d'être chaſſé ainſi, ſeroit déja regardé comme un des plus grands malheurs qui peut arriver à un Homme de qualité; mais ce n'eſt pas tout; la populace, jalouſe de la gloire de témoigner ſon zele à ſon Prince, ſe jette ſur les perſonnes diſgraciées, les traîne ſans pitié ni reſpect, leur déchire les habits de deſſus le corps, & leur fait tant d'inſultes & d'outrages, que pluſieurs perdent la vie avant que de pouvoir ſe tirer de la foule. C'eſt par ce ſtratagême que ces Monarques ſe délivrent ſouvent ſans peine des mauvais Miniſtres, qu'ils n'auroient oſé entreprendre de punir par d'autres voies, ſans courir grand riſque de voir leur autorité mépriſée & avilie.

Auſſi tôt que les perſonnes diſgraciées ſont à l'écart, le Roi s'adreſſant au reſte de l'Aſſemblée, les exhorte de continuer à lui être fideles, & leur pro-

(*a*) *Labat*, L. II. Ch. 10. & al.

promet ſa faveur & ſa protection ; enſuite ſe levant de deſſus ſon trône pendant que tous ſe proſternent devant lui, il leur donne ſa bénédiction, non par des paroles mais en étendant ſes bras ſur eux d'une certaine façon, & par le mouvement de ſes doigts; & eux de leur côté en témoignent leur joie & leur reconnoiſſance par de grands cris & par des battemens de mains; la cérémonie ſe termine par la muſique des inſtrumens, & par des décharges d'artillerie. Ceux qui ont ſurvécu à la diſgrace d'être privés d'avoir part à la bénédiction, ſont dès lors des objets d'horreur & de mépris, & regardés comme des excommuniés, à moins que par le crédit de leurs amis, par de riches préſens, par d'amples dédommagemens & par une grande ſoumiſſion, ils ne rentrent dans les bonnes graces du Roi; en ce cas-là ils ſont admis en ſa préſence, & ſa bénédiction efface la tache de la diſgrace (*a*).

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

L'autre cérémonie ſe fait avec la même pompe, la même ſolemnité, & le même air de grandeur, & prouve également le profond reſpect que le peuple rend à ces Monarques. Le Roi paroît avec toute ſa magnificence ſur ſon trône au jour marqué, pendant que tous les prétendans à quelque nouvel Emploi, Fief, ou Inveſtiture ſont proſternés par terre devant lui, & environnés d'une foule de ſpectateurs dans la même poſture. A la troiſieme décharge de l'Artillerie, le Maître des Cérémonies conduit les prétendans par ordre au pied du trône, accompagnés de tous leurs parens & leurs amis, tous vêtus richement. Là ils ſont à genoux ſur la derniere marche du trône, & un des principaux Miniſtres leur apporte leur patente; quand ils l'ont priſe avec la plus profonde ſoumiſſion, le Roi les informe, par un diſcours préparé, de la grandeur de la grace qu'il leur accorde, des conditions ſous leſquelles il la leur confere, & des devoirs qu'il attend d'eux; ils prêtent ſolemnellement ſerment de ſe conformer à ſa volonté, après quoi on leur remet les marques de leur dignité, qui ſont un bonnet blanc, plus ou moins magnifique ſelon la dignité, un cimeterre, une enſeigne, un fauteuil & un tapis. La cérémonie finit par des proſternemens, des battemens de mains, & par d'autres poſtures ſerviles du Dignitaire, & par les cris & les acclamations de gratitude de ſes amis, qui élevent la faveur du Roi juſqu'aux nues, bien-qu'elle ſoit pour l'ordinaire accompagnée de taxes ſi onéreuſes, & d'autres conditions ſi dures, qu'il lui eſt impoſſible de les remplir, ſi ce n'eſt en tyranniſant & en opprimant ceux qui dépendent de lui.

Cérémonie des Inveſtitures.

Quand tout eſt achevé le Roi ſe leve, & la cérémonie ſe termine comme elle a commencé, par les applaudiſſemens de l'Aſſemblée, le ſon des Inſtrumens & le bruit de l'Artillerie auxquels on le reconduit à ſon Palais. Il ſemble néanmoins que les derniers Rois ont beaucoup relâché de leur premier faſte, quelque extravagant qu'il puiſſe nous paroître, vu que l'étiquette de la Cour de Congo requéroit autrefois que celui qui demandoit l'inveſtiture, Comte, Duc ou Prince du Sang, parût devant le trône, non ſeulement dans la poſture rampante dont nous avons parlé, mais avec le viſage, la tête & les épaules couvertes d'un voile commun, parſemé de pouſſiere & de

Honneurs qu'on rend aux Rois Leurs habits avant l'arrivée des Portugais.

(*a*) *Labat*, L. II. C. 10.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

de boue, pour marquer le plus profond abaiſſement (*a*); cette derniere cérémonie eſt entierement retranchée, peut-être depuis que les Rois ſont Chretiens, cela n'empêche pas qu'ils ne permettent qu'on leur rende d'autres honneurs, qui ſont ſi outrés qu'ils approchent fort de celui qu'ils rendent à Dieu, qu'ils déſignent par le terme énergique d'adoration (*b*). Mais quoiqu'il paroiſſe par le cérémonial dont il a été parlé, que les Rois de Congo étoient parvenus à ce degré inſupportable d'orgueil longtems avant l'arrivée des Portugais, on ne voit pas qu'ils euſſent rien qui y répondît, dans la magnificence de leur Palais, de leurs ameublemens, de leurs habits, de leur Cour &c. Ce n'eſt que depuis ce tems-là qu'ils ont commencé de les imiter, & ſe ſont même efforcés de les ſurpaſſer, par la magnificence de leurs habits, la grandeur & la ſomptuoſité de leur cortege & de leurs équipages, & par la richeſſe de leurs ameublemens. Leur habit étoit autrefois d'une étoffe faite de la meilleure écorce d'Aliconde, dont ils ſe couvroient depuis la ceinture juſqu'embas, avec une ceinture de la même étoffe, mais encore mieux travaillée; ils portoient auſſi devant eux en guiſe de tabliers des plus belles peaux de jeunes tigres, de civettes, de zibelines; ſur la peau ils avoient un *Incutto* ou eſpece de ſurplis, treſſé en forme de réſeau de la plus belle toile de palmier, avec des franges au bas de différentes couleurs. Ce ſurplis ſe relevoit ſur l'épaule droite, pour donner plus de liberté au bras; & ſur l'épaule où il étoit attaché, ils portoient en guiſe d'ornement une queue de Zebra; par deſſus l'Incutto ils avoient une eſpece de coëffe qui leur couvroit le cou & les épaules. Ils n'avoient ſur la tête qu'un petit bonnet quarré rouge ou jaune qui ne leur couvroit que le ſommet de la tête, & qui étoit plus pour la parade que pour l'uſage. Ils portoient des eſpeces de ſandales aux pieds, dont la ſemelle étoit de bois de Palmier; il n'y avoit, outre le Roi, que quelques-uns des principaux à qui il fût permis d'en porter, tous les autres & le peuple étoient obligés d'aller nuds pieds (*c*). C'étoit-là toute la parure des Rois, & les Seigneurs avoient ſoin d'être à proportion moins magnifiques.

Changement depuis leur arrivée.

Mais auſſitôt qu'ils eurent embraſſé le Chriſtianiſme, & qu'ils eurent eu plus de commerce avec les Portugais, le Roi & les Seigneurs devinrent ſi amoureux de leur parure, de la magnificence & de la forme de leurs habits, qu'ils ſe diſputoient à l'envi à qui les imiteroit le plus. Les manteaux, les habits d'écarlatte, le chapeau, de longues épées devinrent à la mode à la Cour de Congo & parmi les Nobles; les Grands portoient de riches étoffes, de la ſoie, du velours, des brocards d'or & d'argent, des franges & autres parures, le Roi lui-même témoignant autant de goût pour les Modes que pour la Religion de ces nouveaux venus. Sa Cour, ſa Maiſon, ſa table, ſes ameublemens, ſon cortege, ſon trône, ſes audiences & tout le cérémonial, furent réglés à la maniere Portugaiſe; & s'il y avoit quelque différence, c'étoit la ſplendeur & la magnificence par laquelle le nouveau Converti s'efforçoit de ſurpaſſer ſon Allié d'Europe. Sa table eſt couverte de toutes ſortes de mets des plus exquis, ſon buffet fourni des vins les

(*a*) *Labat*, l. c. p. 329.
(*b*) Le même p. 322.
(*c*) *Lopez*, *Pigafet*, L. II. C. 7. *Davity*; *Dapper*, *Labat*.

les plus délicats & d'autres liqueurs fines; il a des perſonnes qui goûtent tout ce qu'il mange & boit. La table & le buffet ſont garnis de vaiſſelle d'or & d'argent & d'autres métaux précieux, qui ne ſervent qu'à lui; car il mange toujours ſeul, & il ne permet à perſonne, même de la premiere qualité, de s'aſſeoir en ſa préſence; les Princes du Sang & les grands Officiers ſont debout autour de lui, avec cette ſeule différence que les premiers ont la tête couverte. Le Trône de parade, ſur lequel il donne audience deux ou trois fois par ſemaine, n'eſt pas moins riche & ſomptueux; l'eſtrade eſt de trois degrés couverte de tapis des Indes, le fauteuil dans lequel il eſt aſſis, auſſi-bien que la table qui eſt devant lui, ſont couverts de velours cramoiſi, relevés de plaques & de cloux d'or; quand il ſiege en qualité de Juge, ou pour recevoir des Requêtes, & entendre des Cauſes, il n'y a que les Nobles & les Seigneurs qui ont la permiſſion de lui parler.

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

Il paroît rarement en public, ſi ce n'eſt dans les occaſions ſolemnelles dont nous avons parlé; alors il eſt toujours accompagné d'une nombreuſe Garde, compoſée d'*Anzichi* (*) & de quelques autres des Nations voiſines, à

Car le du Roi.

(*) Les *Anzichi* ou *Anſiki* ſont une Nation barbare, qui habite ſur les frontieres ſeptentrionales du Royaume de Loango & de la riviere de Bancaro; ils ſont Antropophages, & la chair humaine ſe vend publiquement dans leurs Marchés. D'ailleurs ils ſont hardis & belliqueux, & ſi habiles Archers que, ſi nous en croyons notre Auteur, ils tiendront vingt-huit fleches & au-delà à la main, & les tireront toutes de ſuite avant que la premiere ſoit à terre; ils tuent auſſi les oiſeaux à la volée ſans jamais manquer leur coup. Leurs arcs ſont plus petits & plus courts que ceux des autres Nations Africaines, & leurs fleches moins longues. Les premiers ſont couverts d'une peau de ſerpent de diverſes couleurs, ſi proprement miſe qu'on la prendroit pour le bois même.

Ils ne ſont pas moins adroits à ſe ſervir de leurs autres armes, ils ont entre autres des haches, dont le manche eſt fort court, le fer fort luiſant & tranchant, & dont le dos leur ſert de marteau. Ils ont auſſi une eſpece d'épée courte, dont la poignée eſt couverte d'une peau de ſerpent, ils la pendent à leur ceinture, qui eſt de cuir d'éléphant, a trois doigts de large & eſt fort épaiſſe.

Ils ſont d'une ſi grande agilité, qu'ils grimpent ſur les montagnes & ſur les rochers comme des chevres. Ils ne ſont pas moins experts & prompts dans le combat, ils parent au premier choc les fleches de leurs ennemis, en tournant leurs haches autour de leur tête avec tant de viteſſe, qu'elles ne manquent guere d'être repouſſées par le fer.

Mais ce qu'il y a de plus eſtimable en eux, c'eſt leur droiture, leur fidélité & leur candeur, enſorte qu'ils ſacrifient leur vie pour la défenſe de leurs Princes, de leurs Amis & de leurs Alliés. Leur Roi l'eſt auſſi de Micoco, & fait ſa réſidence à Monzal, Capitale d'Anzico. C'eſt preſque tout ce que nous ſavons de cette vaſte Contrée, ſinon qu'il y a des Mines de Cuivre, & du Bois de Sandal rouge & gris; ce dernier s'appelle parmi eux *Chirongo*, il paſſe pour le meilleur, eux & les Portugais s'en ſervent pour remede.

Leur Commerce avec les habitans de Congo conſiſte en Eſclaves de leur propre Pays & du Royaume de Mujak, auquel leur Pays confine du côté du Sud; ils apportent auſſi des toiles, des dents d'éléphant, & de ce bois de Sandal dont nous avons parlé; ils prennent en échange du Sel, des Zimbis qui leur ſervent de monnoye, & d'autres coquilles dont ils ſe parent. Ils emportent auſſi des ſoies, des velours, des toiles, des miroirs & d'autres marchandiſes que les Portugais apportent.

Ils pratiquent la Circonciſion à l'égard des mâles, mais nous n'avons pu découvrir ſi c'eſt par principe de Religion, ou par d'autres raiſons. D'ailleurs ils ſont idolâtres, &. ſi nos Auteurs ont été bien informés, ſi inhumains, qu'ils mangent non ſeulement les priſonniers qu'ils font à la guerre mais leurs plus proches; les meres mêmes ſe régalent de leurs enfans. Les hommes ont autant de femmes qu'il leur plait, & les répudient quand

ils

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

à qui il ſe fie plus qu'à ſes ſujets. Ces Gardes ſont armés, les uns de mouſquets, d'autres de lances, d'arcs & de fleches, mais ils marchent ſans obſerver aucun ordre devant lui. Ils ſont ſuivis de bandes de Muſiciens qui jouent des Inſtrumens, dont le bruit, dit *Lopez* (*a*) ſe fait entendre à cinq ou ſix milles, pour avertir que le Roi eſt en marche. Après les Muſiciens viennent les Officiers de ſa Maiſon, ſuivis des Chevaliers de la Sainte-Croix, Ordre inſtitué par le premier Roi Chretien de Congo, qui s'eſt toujours maintenu depuis en honneur. Le Monarque paroît enſuite, précédé de deux jeunes Seigneurs des premieres familles du Royaumes, l'un porte le bouclier du Roi, couvert d'une peau de tigre, & l'épée d'Etat enrichie de pierreries; l'autre a à la main un bâton couvert de velours rouge, avec un bouton d'argent maſſif à chaque bout. A chaque côté du Roi marche un Officier qui rafraîchit l'air avec une queue de cheval, & derriere eux eſt un troiſieme qui porte un paraſol ſur la tête du Roi; ce paraſol eſt grand, de damas rouge brodé & avec des franges. Ces trois derniers doivent auſſi être des plus illuſtres familles, parcequ'ils ſont les plus proches de la perſonne du Roi (*b*).

Cortege quand il va à l'Egliſe.

Quand il va à la Meſſe, c'eſt ordinairement avec le même cortege & la même pompe; dès qu'il eſt deſcendu de cheval, deux Maîtres des Cérémonies le conduiſent à ſa place, il y a une chaiſe ſur laquelle il ſe met quand il le juge à propos, & pluſieurs couſſins de velours ſur leſquels il s'agenouille. Auſſitôt qu'il a pris ſa place, on lui donne un cierge allumé qu'il remet à un Page juſqu'à ce qu'on faſſe la lecture de l'Evangile, alors il le reprend des mains du Page, & le tient juſqu'à ce que cette lecture ſoit finie, & le Prêtre lui apporte l'Evangile à baiſer. A l'Offertoire, il s'avance vers l'Autel, où le Prêtre lui préſente la Patene à baiſer, il fait ſon offrande & retourne à ſa place. Il reprend le Cierge allumé à l'élevation de l'Hoſtie, & reſte à genoux preſque pendant tout le reſte du tems que dure la Meſſe; la Muſique ſe fait toujours entendre, & l'on chante des Antiennes. Le Service étant fini, le Roi s'aſſied, reçoit les complimens de la Cour, & en retour donne ſa bénédiction & ſa main à baiſer; ce qui eſt regardé comme une grande faveur; après cette Cérémonie il s'en retourne à ſon Palais

(*a*) *Pigafet*, L. II. C. 7. (*b*) *Labat*, L. II. Ch. 10. p. 336.

ils le veulent. C'eſt un ornement chez eux de ſe cicatriſer le viſage, ce qui ſe fait plus ou moins ſelon la qualité; ils ſont nuds depuis la ceinture en haut, & s'enveloppent le reſte du corps de toile ou d'étoffe, plus ou moins fine, ſelon leurs facultés. Les Riches portent un bonnet ou un chaperon à la Portugaiſe de velours, ou de ſoie, bleu, rouge ou noir; ceux de moyenne condition ont des bonnets de toile, & les autres vont tête nue; tous, à la réſerve des Gens de qualité, vont pieds nuds; il en eſt de même des femmes, il n'y a que celles de qualité qui ont des ſandales; elles portent auſſi un voile qui les couvre de la tête aux pieds, à la réſerve du viſage qui eſt découvert; on dit qu'elles ne ſont pas laides, vu la chaleur du climat. Le langage des Anziki eſt tout-à-fait différent de celui de Congo, mais ils apprennent aiſément celui-ci pour l'amour du Commerce. A d'autres égards leur genre de vie eſt aſſez ſemblable à celui des Arabes errans, ils ſubſiſtent de chaſſe & de rapine. Voilà qui peut ſuffire ſur l'article de cette Nation ſauvage, dont le courage & la fidélité ſont la ſeule recommandation pour engager les Rois de Congo à lui confier la garde de leur perſonne (1).

(1) *Pigafet*, L. II. C. 5. *Davity*, *Dapper*, *Labat*.

lais dans le même ordre, & avec la même pompe qu'il eſt venu (*a*) (*).

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

La Cour de ce Monarque eſt nombreuſe & brillante; elle eſt compoſée non ſeulement des Officiers de ſa Maiſon, mais de tous les Gouverneurs du Royaume, qui quand ils viennent rendre leurs hommages & porter le tribut, ont toujours un magnifique & nombreux cortege; à quoi il faut ajouter les Généraux & les Officiers des troupes, qui ſont auſſi obligés de paroître à la Cour, pour y rendre compte du ſuccès de leurs armes, de l'état des troupes qu'ils commandent, & de tout ce qui regarde le Militaire. Le Roi a d'ailleurs des Auditeurs, des Juges, des Conſeillers, des Secretaires &c. Les affaires dont ils ſont chargés dans leurs divers départemens, quelque nombreuſes & difficiles qu'elles ſoient, ſont promptement expédiées, parceque tout ſe fait verbalement, d'une façon conciſe, & ſans écritures; avec cela la multiplicité des affaires, tantôt d'une nature, tantôt de l'autre, les oblige à paroître ſouvent devant lui; car comme il n'y en a guere qui ſachent lire ni écrire, ils ne peuvent recevoir ſes arrêts & ſes ordres que de ſa bouche, & ils les font paſſer à leurs Cliens éloignés par des perſonnes d'une probité reconnue, qui ſont munis d'une marque qui indique que ce qu'ils déclarent eſt le réſultat de la volonté Royale. Si l'éloignement des lieux, ou la nature de l'affaire demande une plus ample explication, l'ordre eſt mis par écrit, & on l'envoye au Gouverneur ou à l'Officier, qui doit le faire exécuter; en ce cas-là il eſt obligé de faire venir quelque Miſſionnaire ou quelque autre perſonne, pour le lui lire, & pour y faire réponſe par le même courier, afin de faire ſavoir à tems à Sa Majeſté qu'on a ponctuellement obéi à ſes ordres; la moindre négligence pour le fond, ou pour les formalités, étant ſuffiſante pour le faire priver de ſa charge & même de ſes biens (*b*).

Sa nombreuſe Cour.

On voit par-là que ces grands Officiers, nonobſtant leurs titres pompeux, leur autorité étendue, & leur grandeur apparente, ne ſont réellement que des Eſclaves, comme ceux qu'ils tyranniſent, & qu'ils vivent dans une continuelle appréhenſion de quelque marque de défiance ou de mécontentement de la part du Prince, ſachant bien que l'un ou l'autre, bien ou mal fondé, eſt plus que ſuffiſant pour hâter leur perte ſous un Gouvernement auſſi deſpotique, & ſous un Souverain qui n'ignore pas qu'on lui obéit plus par crainte que par amour, par un principe du plus mépriſable intérêt plutôt que par devoir & par fidélité.

Eſclavage des Grands.

Le Palais du Roi & les appartemens ſont ſpacieux & commodes, mais on en a l'obligation aux Portugais, qui les ont bâtis à l'Européenne dans la grandeur

Palais du Roi.

(*a*) *Labat* L. II. C. 10. p. 336. (*b*) Le même.

(*) Il ſe pratique encore, dit-on, une cérémonie fort bizarre à cette occaſion, qui eſt particuliere à la Cour de Congo; c'eſt que quand le Roi eſt ſur le ſeuil de la porte de l'Egliſe, un des Officiers qui ont les queues de cheval ſe met à genoux, & la fait voltiger pluſieurs fois devant lui, comme s'il l'aſpergeoit d'eau bénite, après quoi le regardant fixement, il frappe trois fois fortement des mains, pour notifier au peuple que Sa Majeſté ſe porte bien, à quoi on répond par des cris de joie. Le Roi lui tend alors le bout de ſes doigts à baiſer, ce qu'il fait trois fois avec beaucoup de dévotion & de reſpect, reſtant toujours à genoux juſqu'à ce que le Roi lui faſſe ſigne de ſe lever, & de continuer ſa marche (1).

(1) *Labat*, L. II. C. 10. p. 318.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

grande enceinte du Château, pour leur propre uſage; & après leur expulſion, dont nous parlerons en ſon lieu, les Monarques de Congo en ont fait leur demeure. Mais il s'en faut de beaucoup qu'ils ne les ayent entretenus dans l'état magnifique où les Portugais les ont laiſſés, non plus que quelques belles Egliſes qu'ils avoient élevées dans la même enceinte; il y en a une dont il ne reſte que les murailles, où les Rois ont fait faire des barraques pour les ſoldats de la Garde. Nous avons déja parlé des appartemens, particulierement de celui où eſt le magnifique Trône, & de l'autre où le Roi mange, & on peut juger par ceux-là des autres. Bien-que ce Prince n'épouſe qu'une femme, il peut avoir autant de concubines qu'il lui plait, mais le ſerrail où il les tient eſt plutôt une priſon qu'un Palais, où elles ſont confinées pour toute leur vie, dès qu'elles y ſont une fois entrées. Leurs appartemens ſont environnés ou de hautes & fortes murailles, ou de haies vives, ſi hautes & ſi épaiſſes qu'il n'eſt point d'homme qui puiſſe les eſcalader ou paſſer. La garde & le gouvernement de ce lieu eſt ordinairement confiée à quelqu'un des Seigneurs les plus en crédit & en faveur auprès du Roi.

La Reine & ſes Dames.

La femme légitime de ce Prince s'appelle *Mani Mombanda*, ou la Maîtreſſe des femmes, parce qu'elle a l'intendance ſur toutes les autres. Avant que de ſe marier le Roi impoſe une taxe ſur tout le Royaume, qui ſert de dot ou d'appanage à la jeune Princeſſe, & s'appelle *Pintelſo*. Le jour des noces, des Commiſſaires meſurent la longueur & la largeur des lits de tout le monde, & on eſt taxé à tant pour chaque empan. Auſſitôt que les cérémonies du mariage ſont finies, on conduit la Reine à ſon appartement dans le Palais Royal, avec toutes les jeunes Dames qui ſont à ſon ſervice; elles paſſent la meilleure partie de leur tems à la divertir, & à ſe divertir elles-mêmes; &, ſi nous en devons croire quelques Auteurs (*a*), on ſe permet de part & d'autre de ſatisfaire ſes penchans. La Reine laiſſe à la plus grande partie des Dames la liberté de paſſer la nuit hors de leur appartement, & elles de leur côté favoriſent ſes déréglemens, & tout Galant aſſez hardi pour eſcalader les murs ou les haies, au riſque de la vie s'il eſt découvert, fût-il de la plus grande qualité, & même Portugais (*). Le Roi entre dans ſon appartement quand il lui plait, & il ne ſe fait pas un ſcrupule de prendre la même liberté avec celles des Dames d'honneur qui lui plaiſent, comme il fait avec ſes autres concubines nonobſtant les remontrances de ſon Confeſſeur & des autres Miſſionnaires. C'eſt la grande liberté qu'il prend avec ces Dames, qui porte ſouvent la Reine à lui faire infidélité, d'autant plus qu'il n'y a aucune différence entre les enfans qu'il a d'elle & ceux qui lui naiſſent de ſes concubines (*b*).

Ses

(*a*) *Labat*, *Dapper*, *Davity*. (*b*) Les-mêmes.

(*) Nous devons obſerver, qu'en d'autres cas les Portugais ont le privilege particulier, quand ils ont quelque différend avec un des Naturels, d'être jugés par un Juge de leur Nation, nommé par le Roi, & qui ſuit les loix du Pays; s'il s'agit d'un crime capital, le Roi ſe contente de les bannir; & ſi à force d'argent & de préſens ils peuvent ſe faire des amis à la Cour, ils ſont ſouvent rappellés. Mais ils ne jouiſſent pas de leur privilege s'il s'agit d'un commerce criminel avec la Reine, bien-que nous n'en trouvions pas d'exemple dans leur Hiſtoire (1).

(1) *Davity*, *Pigafet*, *Linſchoten*.

Ses revenus consistent principalement dans les tributs que lui payent les Princes qui sont ses Vassaux, tels que ceux d'Angola, de Loango & d'autres, de même que les Mani ou Gouverneurs des six principales Provinces; mais, comme nous l'avons remarqué, ces tributs ne montent guere aussi haut qu'ils le devroient, desorte qu'il n'est pas possible d'en faire l'estimation au juste. D'autres lui font des présens, les uns de bestiaux, d'autres de grains, de vin & d'huile de Palmier &c. comme une reconnoissance des terres qu'ils tiennent de lui. La cérémonie du payement se fait pour l'ordinaire le jour de St. Jaques; alors le Roi est obligé de leur donner un grand festin, & de leur faire quelques petits présens, ensorte que de tout le revenu il ne lui reste qu'environ cent-vingt-écus selon quelques Auteurs (*a*). Mais d'ailleurs il est le seul propriétaire des Zimbis ou Coquilles, qui sont la monnoye courante dans ses Etats & dans les Royaumes voisins, & ceux-ci lui fournissent en échange des Esclaves, des dents d'éléphant, du bois de Sandal, des étoffes, des bestiaux, du millet, & d'autres commodités. Cette branche passe pour si considérable, qu'il la préfere aux Mines d'or & d'argent, souffrant qu'elles restent négligées, ou peut-être les tenant en réserve comme d'une plus grande valeur intrinseque (*). Les investitures, les amendes & les confiscations lui apportent encore un gros revenu, à quoi nous pouvons ajouter qu'il est le maître de lever des taxes sur ses sujets aussi souvent qu'il lui plait; il le fait pourtant rarement, sinon en des cas de nécessité, la pauvreté de ses sujets étant si grande, qu'elle seroit capable de les mettre au désespoir, ou de les porter à la révolte, si elles étoient trop fréquentes.

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.* *Revenus du Roi.*

Ses Troupes réglées ne sont ni nombreuses ni bien disciplinées, & encore plus mal armées & habillées. Après la paix conclue avec les Portugais, par laquelle ils s'engagerent à défendre le Roi de Congo contre ses ennemis, ils lui conseillerent de bâtir des Forteresses en divers endroits de ses Etats, & particulierement sur les côtes, dans les Isles de Quindangas, & dans le Pays à Maopanga, Ambacca, Massangano, & en quelques autres lieux sur les frontieres, & d'y mettre des Garnisons composées de Portugais & de ses propres soldats, & les Portugais disciplinerent les autres, autant qu'il étoit possible à la maniere de l'Europe. Mais soit que cela se soit fait aussi par rapport à ses autres troupes ou non, il est certain qu'ils ont repris leur ancienne maniere; il est vrai qu'elles passent en revue en de

Ses Forces.

(*a*) *Dapper.*

(*) *Lopez* rapporte que *Don Sebastien* Roi de Portugal, ayant appris qu'il y avoit des Mines d'or & d'argent en divers endroits du Royaume, y envoya des personnes habiles dans l'art dont les mines sont l'objet, pour tâcher de faire des découvertes, mais que le P. *François Barbuto*, Confesseur du Roi, bien-que Portugais, déconseilla à ce Prince de consentir à cette recherche, en lui disant que la découverte qu'on en feroit, lui feroit perdre peu à peu ses Etats. Là-dessus on indiqua à ces exploiteurs des lieux où il n'y avoit point de mines. Cette tromperie, dit l'Auteur, en prévenant selon les apparences la perte de ces mines, fut cause que quantité de Marchands Portugais, qui trafiquoient dans le Pays, se retirerent, au grand détriment du Commerce entre les deux Nations, & du Christianisme dans ce Royaume, par la grande disette de Prêtres Portugais, qui en fut bientôt la suite (1).

(1) *Pigafet*, L. II. C. 6.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

de certains tems, & qu'on leur fait faire l'exercice, mais on leur enſeigne moins à ſe ſervir de leurs armes offenſives qu'à faire uſage des défenſives, & à ſe couvrir le corps, qui eſt nud depuis la ceinture en haut, avec leurs boucliers, faits d'un cuir épais, ce qu'ils font avec tant d'adreſſe qu'ils parent les flech es de l'ennemi. On les accoutume auſſi à fondre ſur lui avec une eſpece de courage intrépide, ou plutôt de furie, quand l'occaſion s'en préſente; mais comme leurs armes ne leur ſervent guere dans un choc ſi violent & ſi irrégulier, parcequ'ils n'ont aucune diſcipline, ils ſont aiſément mis en déroute; & lorſqu'ils le ſont une fois, il eſt bien rare qu'ils puiſſent ſe rallier, deſorte que la déroute du premier corps eſt ordinairement ſuivie d'une déroute générale.

Revue des Troupes.

Les Revues ou Exercices, qu'ils appellent *Sangamentos* & *Nſangaro*, ſont plus pour la parade que pour l'utilité. Elles ſe font conſtamment le jour de St. Jaques, lorſqu'il y a le plus grand concours de Princes & de Seigneurs à la Cour, comme nous l'avons dit plus haut. Ces revues ſont partie de la Fête que le Roi leur donne dans cette occaſion, chaque ſoldat eſt jaloux de l'honneur d'y paroître, mais leur figure & la diverſité de leurs armes a quelque choſe de ſi choquant, qu'un Etranger prendroit cela pour toute autre choſe que pour une revue ſolemnelle; les uns ont des arcs & des fleches de différentes façons & grandeur; d'autres ont de larges épées, des dagues & des coutelas; quelques-uns n'ont pour habits & pour armes que leurs longues targettes; ceux-ci ſont couverts de peaux de divers animaux, depuis la ceinture juſqu'aux genoux; ceux-là ont le viſage & le corps peints de différentes figures; plus elles ſont monſtrueuſes plus on ſe croit guerrier; tous en général ſont armés & vêtus ſelon leur fantaiſie & leurs moyens; ceux qui n'ont pas celui d'avoir une large épée d'acier, en ont une d'un bois dur. Ce qui rend le ſpectacle plus rebutant encore, c'eſt que leurs Enſeignes ne ſont communément que des guenilles fort ſales, étant toutes déchirées; leurs armes de fer & d'acier rongées de rouille, celles de bois, mal faites & mal peintes. Ajoutez à cela, que comme les invalides, jeunes & vieux, les aveugles & les impotens, ſont auſſi obligés de s'y trouver, on voit ici des gens ſans armes, là on en voit qui n'ont point de jambes, que les autres portent ſur leurs épaules: tous ont la tête ornée de plumes de différentes couleurs, & chacun en a à ſa mode: outre leurs armes ils ont ordinairement quelque outil, qui indique leur métier, s'ils en ont un.

Leurs Exercices.

Toute cette grande Armée eſt diviſée en pluſieurs corps, le Roi accompagné de toute ſa Cour s'avance à la tête de chacun, les examine ſoigneuſement, loue ou blâme, punit ou recompenſe, dégrade ou avance ſelon qu'il trouve les choſes. Enſuite ces corps donnent le ſpectacle d'un combat, & s'attaquent avec autant de furie qu'ils fondroient ſur l'ennemi; ces batailles ne manquent guere de finir par des coups, & il y a des têtes caſſées, des gens eſtropiés ou bien bleſſés, parceque chacun s'empreſſe à montrer ſa valeur dans la chaleur de l'action, en préſence du Roi & de la Cour; les nuages de pouſſiere que cet exercice fait élever terniſſent fort l'éclat brillant avec lequel le Monarque & ſes Courtiſans y aſſiſtent. Pendant ce tems-là les Princes du ſang & les grands Officiers animent les ſoldats à combattre vaillamment & avec intrépidité ſous les Enſeignes d'un ſi glorieux

&

& puiſſant Monarque: où en trouve-t-on un pareil ſous le Ciel? crient les uns; où y en a-t-il un qui puiſſe lui être comparé, ou qui oſe faire tête à une puiſſance ſi formidable? diſent d'autres; qu'il vive à jamais, s'écrie une troiſieme troupe; que ſon trône ſoit exalté au-deſſus du Soleil & des Etoiles, que tous ſes ennemis ſoient confondus, & foulés ſous ſes pieds comme la pouſſiere, répond tout le chœur. Immédiatement après les inſtrumens de guerre ſe font entendre, ce qui eſt ſuivi d'un nouveau choc également furieux, dans la chaleur duquel il y a bien des gens couchés par terre, & quelques-uns ſemblent même chercher la mort, pour avoir la gloire de perdre la vie devant une ſi illuſtre aſſemblée.

Ils finiſſent par un Feſtin.

Les Mouſquetaires ſont, il faut l'avouer, les mieux diſciplinés, & ceux qui paroiſſent le plus dans cette occaſion; ayant appris autrefois des Portugais à manier les armes à feu, ils ont conſervé l'art de s'en ſervir avec une adreſſe ſurprenante & bien à-propos; ils font des décharges continuelles, & pourroient dans l'occaſion embarraſſer leurs Maîtres. Quand la cérémonie du combat eſt finie, le Roi donne ordinairement aux combattans un grand ſouper ſur le champ de bataille, ces hôtes affamés le dévorent avidement au milieu des nuages de pouſſiere, où un Etranger qui n'y eſt pas accutumé auroit de la peine à reſpirer ou à voir. Quand tout eſt mangé, la Fête ſe termine ordinairement par la muſique, les danſes & par d'autres divertiſſemens, durant leſquels ils ſont obligés de diſſiper ſouvent la pouſſiere qu'ils font lever de nouveau, en avalant des liqueurs fortes, juſqu'à ce qu'accablés des fumées & de la fatigue de la journée, ils ſe couchent par terre, & y dorment juſqu'à ce que le jour les mette en état de regagner leurs maiſons (*a*).

Comment ces Troupes ſe conduiſent dans leurs marches.

Les Troupes ſont ſous le commandement des Mani ou Gouverneurs des Provinces, elles ſont obligées de marcher ſous leurs ordres à toutes les expéditions ou incurſions qu'ils jugent à-propos de faire ſur les terres d'un ennemi ou d'une autre Province indépendante. Quand le Roi marche en perſonne toutes doivent ſe rendre ſous le Drapeau Royal, avec leurs Officiers, leurs armes & leurs proviſions. Ces proviſions ſont ordinairement peu de choſe, & ſuffiſent juſtement pour les faire vivre deux ou trois jours, mais il faut ſavoir que dans ces courſes ils enlevent tout ce qu'ils trouvent, ſans reſpecter ni amis ni ennemis, fruits, grains, beſtiaux, animaux domeſtiques & ſauvages, ſerpens, inſectes, & juſqu'à l'écorce & la racine des arbres, tout eſt bon à ſes ſoldats affamés, qui ne laiſſent que la déſolation & la miſere par-tout où ils paſſent; tandis que les pauvres habitans des villages & de la campagne ſont contraints ſur le premier bruit de leur marche de ſe retirer dans les bois, les montagnes & autres retraites, avec leurs familles, leurs troupeaux & les autres effets qu'ils peuvent emporter, & d'abandonner leurs maiſons & le reſte de leurs biens à la merci de ces pillards. Ces horribles ravages n'empêchent pas néanmoins qu'il n'en périſſe un très-grand nombre dans leurs marches par la faim, les maladies & par d'autres accidens, enſorte que le Roi a ſouvent perdu la moitié de ſon armée avant que d'être en vue de l'ennemi, & qu'il eſt quelquefois obligé de s'en re-

(*a*) *Labat*, L. II. C. I. p. 5.

SECTION II.

Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

retourner avec le tiers, par la mauvaiſe ſaiſon, ſans coup férir, & ſans avoir nui à perſonne qu'à ſes ſujets (*).

Maniere de combattre.

Quand il s'agit d'en venir à une action avec l'ennemi, ils tâchent toujours de le faire, autant qu'il eſt poſſible, dans quelque ſpacieuſe plaine; les deux armées fondent l'une ſur l'autre avec plus de furie que d'ordre, comme nous l'avons dit, l'autorité du Général n'étant plus reconnue dès le moment que le choc commence. Ils continuent le combat avec la même opiniâtreté, juſqu'à ce qu'un des Partis plie; auſſitôt qu'on s'en apperçoit, tout le reſte tourne le dos, ſans s'embarraſſer des efforts que les Officiers font pour les rallier. La fuite d'une des armées ne manque jamais d'encourager l'autre à la pourſuivre ſans relâche; pendant ce tems-là le maſſacre continue toujours, aucun des Partis ne fait de quartier juſqu'à ce que les vaincus ſoient tout-à-fait hors de portée. Alors les vainqueurs s'en retournent & pillent le camp de l'ennemi; ils font eſclaves hommes, femmes, enfans, malades & impotens qu'ils y trouvent, auſſi-bien que les traîneurs qu'ils rencontrent; c'eſt-là pour eux le plus conſidérable butin, & auſſitôt qu'ils le peuvent, ils s'empreſſent de les envoyer ſur les côtes, ou à quelque marché dans le Pays afin de les vendre aux Européens pour Eſclaves. Quant aux bleſſés il n'y en a que peu ou point qui ſurvivent à leur défaite, leurs armes ſont ſi fortement empoiſonnées, qu'elles cauſent infailliblement & promptement la mort, à moins que l'on ne ſoit pourvu de quelque puiſſant antidote, ce qui eſt le cas d'un très-petit nombre, à l'exception de ceux du premier rang (*a*).

Il eſt rare qu'une victoire ne ſoit bientôt ſuivie de la paix, mais comme c'eſt ordinairement le vainqueur qui en preſcrit les conditions, elle ne dure guere qu'autant de tems qu'il faut au vaincu pour rétablir ſes forces & pour recommencer la guerre. Les Rois de Congo ſont même fréquemment contraints, quoique victorieux, de ne point profiter de leur avantage, & de faire à la hâte la paix avec un ennemi ou même avec un vaſſal rebelle, pour prévenir une nouvelle révolte dans quelque autre endroit de leurs vaſtes Etats, ou pour en étouffer quelqu'une déja commencée: c'eſt ce dont nous trouverons pluſieurs exemples dans la ſuite de l'Hiſtoire. Nous finirons cet article des Rois de Congo, par la deſcription des honneurs qu'on leur rend à leurs funérailles.

Funérailles des Rois.

Autrefois, avant leur converſion au Chriſtianiſme, on pratiquoit un grand nom-

(*a*) Le même p. 13. *Davity*, *Dapper*.

(*) Ce qu'on ne peut encore lire ſans horreur, ſi notre Auteur n'exaggere point, c'eſt que ces malheureux ſoldats, que les maladies, les exceſſives chaleurs, les pluies, les fatigues &c. empêchent de pouvoir ſuivre le gros de l'Armée, ſont abandonnés ſans pitié ni remords, tant du Roi que de leurs Officiers, auxquels il eſt ſi aiſé & il en coûte ſi peu de lever de nouvelles recrues: on les laiſſe périr de faim & de ſoif, ou dévorer par les bêtes ſauvages & les ſerpens, ou mourir de quelque autre façon cruelle; deſorte que le plus grand ſervice que leurs plus proches parens puiſſent leur rendre, c'eſt de les délivrer des horreurs de leur condition en avançant leur mort; ce qu'ils font ſans peine à leur requiſition, en leur coupant la tête, ou en leur paſſant l'épée au travers du corps (1).

(1) *Labat*, L. II. C. 1. p. 14. *Davity*, *Dapper*.

nombre de cérémonies pompeuſes & ſuperſtitieuſes, telles étoient divers ſacrifices, accompagnés de muſique, de hurlemens, de danſes, & de feſtins: ces derniers duroient huit jours, & ſe renouvelloient une fois par an, le jour anniverſaire de la mort du Roi. Tous les Mani, Princes, Gouverneurs &c. étoient obligés d'y aſſiſter avec leur cortege ordinaire, en habits de deuil: outre cela, pour faire plus d'honneur au défunt, un certain nombre de ſes Concubines favorites, ou de jeunes Dames de la Cour l'accompagnoient dans le tombeau. Le nombre de celles à qui l'on accordoit le privilege d'être enterrées toutes vives avec lui, paſſoit rarement celui de douze; mais il y en avoit beaucoup plus qui prétendoient à cet honneur, & la conteſtation étoit quelquefois ſi vive, qu'elles ſe battoient avec beaucoup de fureur, juſqu'à ce qu'un Officier de la Cour décidât la querelle, quelquefois c'étoit le ſort qui en décidoit. Celles de ces jeunes perſonnes qui étoient nommées s'eſtimoient ſi heureuſes, qu'elles n'oublioient rien pour paroître dans cette occaſion avec toute la pompe & la joye poſſible. Leurs parens ne paroiſſoient pas moins ſenſibles à l'honneur qu'elles recevoient, ils leur faiſoient préſent de joyaux, des plus riches habits & d'autres ornemens, pour les mettre en état de paroître de la façon la plus brillante dans cette occaſion & dans l'autre Monde. Le Chriſtianiſme a aboli depuis longtems cette coutume inhumaine, mais il n'a pu en abolir pluſieurs autres, qui bien-que moins barbares, ne laiſſent pas de le deshonorer; tels ſont en particulier les excès d'ivrognerie pendant les huit jours des obſeques & à l'anniverſaire. Aux autres égards on ſuit les uſages de l'Egliſe Romaine, & tout ſe fait avec la magnificence qui ſe pratique ordinairement pour les Têtes couronnées, à l'exception peut-être que les Rois de Congo ſont mis dans un grand Caveau, aſſis dans un beau fauteuil (*a*).

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

Les Peuples du Congo n'ont point de Loix écrites, la Coutume & la Tradition leur tiennent lieu de Code, à moins que la faveur ou la corruption ne s'en mêlent. Comme ils ſont naturellement brutaux, envieux & vindicatifs, ils ont ſi ſouvent des démélés enſemble, que les Juges n'auroient preſque d'autre occupation que d'entendre les plaideurs, s'ils n'avoient une méthode très-expéditive de terminer les procès. Chaque Province à un Juge en Chef, ou, comme on l'appelle, un Juge Royal, tant pour le Civil que pour le Criminel: on peut néanmoins appeller de ſes ſentences au Roi, qui préſide deux fois par ſemaine à la Cour Souveraine, & décide les affaires par ſon autorité abſolue. Le Juge Royal en a d'autres ſous lui dans chaque Communauté, dont on peut en appeller à lui; mais cela arrive rarement, ſinon pour des affaires de grande conſéquence, parceque dans celles qui ne le ſont point, le remede paſſe pour pire que le mal; ainſi pour l'ordinaire ils aiment mieux acquieſcer à la ſentence, & quelque injuſte qu'elle puiſſe leur paroître il eſt rare qu'ils s'en plaignent. Chaque Juge choiſit ordinairement douze Aſſeſſeurs de la Communauté; quand la cauſe eſt portée devant lui, il écoute & examine les Parties, & leurs témoins: le Demandeur & le Défendeur plaident eux-mêmes. Le Demandeur parle le premier, & tâche de rendre ſa cauſe la meilleure qu'il lui eſt poſſible; le Défendeur répond de la même ma-

Maniere d'adminiſtrer la Juſtice pour le Civil.

(*a*) *Dapper* & al.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

maniere. Si quelqu'un ſe croit incapable de plaider lui-même ſa cauſe, on lui permet de prendre un ami pour le faire à ſa place; celui-ci doit être inſtruit de tout avant que de paroître devant les Juges Quand on a entendu les deux Parties une fois, ou quelquefois davantage, le Juge récapitule toutes les preuves à ſes Aſſeſſeurs, & va aux opinions; s'ils ne ſont pas d'accord avec lui, il s'efforce de les faire entrer dans ſon ſentiment; mais qu'il y réuſſiſſe ou non, il prononce ſur le champ la ſentence & renvoye les Parties, enſorte qu'un procès ſe termine en deux ou trois heures de tems.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que ces Juges, qui ſont fort ſujets à ſe laiſſer corrompre, refuſent ſouvent aux Parties un tems ſuffiſant pour raſſembler leurs témoins, deſorte qu'ils ſont injuſtement mis à l'amende, fouettés, ou mis en priſon, juſqu'à ce que leur ennemi ſoit ſatisfait. D'autre part, celui qui gagne ſon procès, ſur-tout ſi c'eſt à force de préſens, eſt obligé de ſe ruiner en quelque façon, en régalant le Juge, les témoins & ſes amis pluſieurs jours de ſuite, & avec plus de dépenſe que ſes facultés ne le permettent quelquefois (*a*).

Dans le Criminel.

On ſuit la même méthode dans les Affaires Criminelles; il n'y a que trois crimes qui paſſent pour capitaux, la Trahiſon, le Meurtre & le Sortilege. Pât rapport au premier, la punition dépend principalement de la volonté du Roi, qui condamne ordinairement les coupables à perdre la tête & leurs biens, qui ſont confiſqués au profit du Tréſor Royal. Un homme convaincu de meurtre eſt décapité ſur le champ, à moins que l'on ne juge que quelques circonſtances atroces demandent un ſupplice plus ſévere, ou que les parens du mort ne le ſollicitent; en ce cas-là on le leur remet ordinairement, pour lui faire ſouffrir tel genre de mort qu'ils jugeront à-propos; cela ſe fait généralement d'abord après la ſentence prononcée. La Magie & le Sortilege, crime très-commun dans les Provinces qui ne ſont pas converties, eſt puni par cette raiſon plus rigoureuſement par les Chretiens; ceux qui en ſont convaincus ſont brûlés ſur le champ tout vifs, ſupplice que les Portugais ont introduit dans le Pays après y avoir établi le Chriſtianiſme. Les châtimens pour de moindres crimes, ſont la baſtonade, le fouët, les amendes & la priſon, ſur leſquels nous n'inſiſterons point; nous remarquerons ſeulement, qu'il en eſt ici comme dans tous les autres Gouvernemens deſpotiques, c'eſt que les deux premiers châtimens ſont communément le partage des pauvres, & les deux autres celui des gens aiſés & riches.

Ces traits & pluſieurs autres de cruauté & d'oppreſſion (*), que ceux qui

(*a*) *Labat* l. c. C. 23.

(*) Il y a encore une injuſtice plus criante & une ſorte de cruauté que les Gens de diſtinction commettent impunément envers leurs inférieurs. Si l'un de ces derniers s'endette au premier, il eſt non ſeulement ſujet à être dépouillé de tout ce qu'il poſſede, ſans en excepter ſa femme & ſes enfans, qui ſont ſouvent vendus pour eſclaves, mais auſſi à être maltraité, bâtonné, & trainé en priſon, où il eſt traité inhumainement, pour obliger quelqu'un de ſes parens à lui procurer la liberté à un prix exorbitant.

Ce qu'il y a de plus injuſte & de plus barbare encore, c'eſt que ſi un Débiteur inſolvable ſe cache à ſon tyrannique Créancier, ou s'enfuit dans quelque autre Pays, pour évi-

qui ſont en autorité, pratiquent, & auxquels le Prince ne connive que trop ſouvent, bien-que les uns & les autres faſſent extérieurement profeſſion de l'Evangile, confirment ce que nous avons eu occaſion de remarquer plus d'une fois dans ce Chapitre, tant de la décadence du Chriſtianiſme dans le Congo, que de la part que le mauvais exemple des Européens, qui y ſont établis, à cette décadence (*a*). Ceux-ci ne portent pas à-la-vérité la rigueur juſqu'à vendre leurs Débiteurs inſolvables pour eſclaves; peut-être même le Gouvernement ne leur en accorde-t-il pas la liberté; mais pour l'ordinaire ils ſe ſaiſiſſent de tous les eſclaves du Débiteur, & s'en ſervent juſqu'à ce qu'ils ſoient entierement payés; ce qui eſt priver le pauvre Débiteur de ſa ſubſiſtance, en lui laiſſant la liberté. D'autre part, les Naturels de Congo ont encore moins de conſidération en pareil cas, car ſi l'un d'eux devient inſolvable, ils ſe ſaiſiſſent des effets des autres, comme s'ils étoient reſponſables les uns pour les autres, & ils n'ont d'autre reſſource contre cette violence, que d'oppoſer la force à la force, ou, comme cela arrive quelquefois, s'ils ſont les plus forts, d'uſer de repréſailles. Cela fait voir clairement combien peu les uns & les autres ſe gouvernent par la raiſon & l'équité, quand ils ſont les maîtres. A l'égard des Portugais, ils ont un Juge de leur Nation, non ſeulement pour les procès qui naiſſent entre eux, mais auſſi pour ceux qu'ils ont avec les Naturels; ce Juge décide toutes les affaires ſuivant les Loix de Portugal, privilege dont aucune autre Nation de l'Europe ne jouit (*b*).

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

St. Salvador eſt le principal Siege de leur réſidence & de leur Commerce; on compte qu'ils ſont environ au nombre de quatre-mille dans cette Capitale, qui trafiquent avec la plupart des Provinces du Royaume. Les principales marchandiſes qu'ils y apportent ſont des Productions du Bréſil, ou des Manufactures de l'Europe. Nous avons parlé ailleurs des premieres, qui ſont principalement des grains, des fruits, des plantes, & d'autres proviſions de bouche. Les autres conſiſtent ordinairement en tapis de Turquie, draps d'Angleterre & autres étoffes, en uſtenſiles de cuivre & de fer, quelque poterie bleue, en bagues & ornemens d'or & d'argent, & d'autres métaux moins riches, en coraux, grains de verre & autres merceries, en tabac, vin, eau-de-vie & autres liqueurs fortes, en étoffes légeres de coton, de lin, de laine pour s'habiller, & en toutes ſortes d'outils. Ils emmenent en échange un ſi prodigieux nombre d'eſclaves pour les Colonies de l'Amé-

Commerce de ceux de Congo avec l'Europe. Il conſiſte principalement en Eſclaves.

ri-

(*a*) Voyez ce qu'on en a dit plus haut dans cette Section.

(*b*) *Labat*, *Dapper*, *Jarric*, *Pigafet*.

éviter la priſon ou l'eſclavage, cela paſſe pour un crime atroce; & le Créancier ne ſe fait pas une peine de ſe ſaiſir de quelqu'un de ſes parens riches, & de le mettre en priſon en ſa place, par voie de caution, juſqu'à ce qu'il ait extorqué par les plus cruels traitemens des autres parens une ſomme ſuffiſante pour acquitter la dette du fugitif.

Cette cruauté arbitraire s'étend même aux dettes contractées au jeu, auquel ceux de Congo ſont fort adonnés; car ſi un inférieur perd en jouant avec ſon ſupérieur la valeur de deux ou de trois piſtoles, & qu'il ne ſoit pas en état de payer, il eſt expoſé aux mêmes duretés & aux mêmes mauvais traitemens, que s'il les avoit empruntées, & en avoit donné ſon billet (1).

(1) *Labat*, L. II. C. 2. p. 26.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

rique, qu'on le fait monter à quinze ou seize-mille par an, qu'ils tirent de ce Royaume, & de quelques autres endroits des Côtes d'Afrique (*a*).

Les meilleurs & ceux dont on tire le plus de service sont ceux qui viennent du Royaume d'Angola, de la Comté d'Ambuilla, des Contrées des Jingos, des Jagas, & des Provinces voisines, où ils sont robustes & sains, au-lieu que ceux qu'on tire de Bamba, de Sogno, de Pemba, & des autres Provinces du Congo, étant élevés dans l'indolence & la paresse, ou meurent dans leur passage de misere & de maladie (*), ou peu après leur arrivée par le changement de climat, & par les travaux pénibles. Les Portugais tiroient aussi autrefois de ce Pays des dents d'éléphant, des fourrures & d'autres marchandises; mais comme leur Commerce a beaucoup souffert par le mauvais traitement qu'ils ont reçu des Naturels, dont nous parlerons dans la Section suivante, le trafic des Esclaves a été depuis la principale branche du Commerce qu'ils font (*b*).

Les Portugais établis dans le Congo ont enseigné aux habitans l'usage des Poids & des Mesures, dont ils n'avoient pas d'idée jusqu'alors; mais jusqu'à-pré-

(*a*) Voy. plus haut. (*b*) *Labat*, *Dapper* & al.

(*) Il ne faut pas s'en étonner, si l'on considere la maniere inhumaine dont ces pauvres malheureux sont embarqués, & transportés d'un Pays dans l'autre. Qu'on se figure sept ou huit-cens hommes & femmes entassés pêle-mêle, comme des harangs dans un Vaisseau, où ils ne peuvent être couchés que sur un côté sur les planches, & souvent contraints de se coucher en double pendant tout le voyage, sans autre nourriture que des feves de cheval & de l'eau, étouffant faute d'air, & par leur propre puanteur. Quelques-uns morts, d'autres mourans, & la plupart travaillés de quelque fâcheuse maladie, sinon d'une complication de maux, sans le moindre rafraîchissement, sinon de respirer un peu d'air frais une fois par jour s'ils sont en état de monter sur le pont, & sans autre perspective que celle d'un misérable esclavage pour tout le reste de leur vie, quand ils seront arrivés au terme de leur voyage.

Ce n'est pas-là encore le plus triste côté de la condition que ces malheureux ont toujours devant les yeux: ils sont prévenus d'une étrange & affreuse opinion, qui est si profondément enracinée dans leur esprit, que tous les raisonnemens du monde ne peuvent la leur ôter, & qu'il n'y a que l'expérience du contraire qui puisse l'effacer; c'est que tous ceux qu'on vend pour esclaves dans l'Amérique, sont d'abord massacrés de quelque façon cruelle pour brûler & calciner leurs os & en faire de la poudre à canon, & pour faire de leur graisse & de leur moëlle de l'huile, la seule qu'ils croient que les Européens portent en Afrique. Ce qui les confirme encore davantage dans ce dernier préjugé, c'est qu'on apporte l'huile dans des peaux, & qu'ils s'imaginent que ce sont celles des pauvres esclaves, de la chair desquels on la tire. Cette opinion est si fermement établie dans tous ces Pays, qu'il suffit de menacer l'esclave le plus indocile & le plus intraitable de le vendre pour l'envoyer en Amérique, pour lui inspirer de la terreur, & le rendre le plus souple, le plus soumis & le plus obéissant; l'idée d'être brûlé pour faire de la poudre à canon, & fondu pour faire de l'huile, étant plus redoutable pour eux que le plus rigoureux châtiment qu'on puisse leur infliger (1). A considérer donc tous ces traitemens inhumains, & ces horribles frayeurs, on doit plutôt s'étonner qu'il y en ait un si grand nombre assez robustes pour survivre aux fatigues de leur passage, & encore plus qu'il y ait des créatures à figure humaine, & sur-tout des Chretiens assez endurcis pour traiter des créatures de leur espece d'une façon si révoltante, afin de tirer un peu plus de profit de leur voyage. Car comme un esclave dont on paye au Congo ou à Angola trois ou quatre livres sterling, ne se vend en Amérique guere moins de vingt-cinq ou trente, on croiroit que ce retour devroit suffire pour procurer à ces misérables un traitement plus doux, la Religion & l'Humanité mêmes à part.

(1) *Labat*, L. II. C. 3. p. 49.

préſent ils ne leur ſont pas d'une grande utilité, vu leur pauvreté & leur genre de vie. Les Anglois & les Hollandois font auſſi Commerce ici, mais principalement à Angola. Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

Outre les Eſclaves, que l'on amene continuellement d'ailleurs dans les Royaumes de Congo & d'Angola pour les envoyer en Amérique, il en reſte toujours aſſez dans le Pays pour les ouvrages les plus pénibles, comme à bâtir les maiſons, à couper & à ſcier du bois, à labourer les terres, à porter les hommes & d'autres fardeaux, à travailler à diverſes manufactures, à ſervir de cuiſiniers, de bouchers, de chaſſeurs, de pêcheurs, & à faire tout ce qu'il y a de plus ſervile dans une maiſon. Auſſi, ſi l'on en excepte quelques meubles & les beſtiaux, les eſclaves ſont la principale richeſſe dont les gens du bas étage, & même ceux de l'état mitoyen peuvent ſe vanter, ou qu'ils peuvent léguer à leurs enfans & à leurs parens. Plus un homme a d'eſclaves, plus il eſt reſpecté, & plus il peut vivre commodément avec ſa famille de leur travail, ſoit qu'ils les appliquent à ce genre médiocre d'Agriculture dont nous avons parlé, ſoit à d'autres métiers & à des manufactures, par leſquelles ils apportent plus de profit encore à leurs Maîtres. *Grand nombre d'Eſclaves qu'on employe dans le Royaume de Congo.*

Pour ce qui eſt des Arts Libéraux & des Sciences, on peut les chercher auſſi bien parmi les Hottentots que parmi les habitans de Congo; on en ſera d'autant moins ſurpris, quand on verra à quel point d'imperfection & de groſſiéreté ſont les métiers les plus utiles & les plus néceſſaires, en comparaiſon du pied où ils les voient chez les Portugais & les autres Européens, qui vivent parmi eux, chez leſquels l'art & l'induſtrie allégent ſi fort le travail; tandis qu'on ne voit dans ce qu'ils font qu'un travail pénible, ſans art ni adreſſe. *Imperfection des Métiers.*

Nous n'avons pas beſoin de chercher de preuve plus frappante de leur invincible indolence, que leur maniere de travailler le fer, art qui eſt en grande eſtime parmi eux, non ſeulement à cauſe de ſa grande utilité, mais ſur-tout parcequ'ils ont une tradition généralement reçue, que le premier inventeur devint Roi de Congo; avec tout cela ils l'ont ſi peu perfectionné, qu'un étranger qui les voit travailler à leur forge croiroit que cet art eſt encore naiſſant chez eux, ſur-tout vu la groſſiéreté de leurs outils, & la maniere plus mal-adroite encore dont ils s'en ſervent. Il verra un Ouvrier aſſis par terre ou ſur une pierre, car ils ne ſavent ce que c'eſt que de travailler debout, avec un marteau informe dans une main, & le fer dans l'autre, ſon enclume, qui n'eſt qu'un gros caillou, ou une piece de bois dur entre ſes jambes, ſur lequel il bat & forge le fer, tandis qu'avec ſon pied il fait aller un miſérable ſoufflet pour faire rougir un autre morceau. C'eſt un bonheur pour eux que leur fer ſoit ſi bon & ſi ductile, & ils en ſont redevables à la Nature plutôt qu'à l'Art; car ils ne le tirent pas des Mines, mais ſe contentent de la quantité que les violentes pluies & les torrens entraînent dans les vallées & dans les grands chemins, en forme de pouſſiere & de boue, & ils creuſent des trous pour la recevoir. Quand le fer eſt tombé au fond, & qu'ils ont tiré l'eau, ou qu'elle eſt deſſéchée, ils couvrent la maſſe de charbon de bois, & à force de le ſouffler ils purifient le métal, & le fondent en un morceau, qu'ils travaillent enſuite de la manier *De l'Art de travailler le Fer.*

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

niere groſſiere qu'on a vue; enſorte que les pointes de leurs lances, de leurs dards, de leurs fleches, leurs cimeterres, leurs coutelas & leurs autres armes de fer, ſont non ſeulement émouſſés, groſſiers & mal-faits, mais qu'il faut le quadruple de tems pour les faire tels qu'ils ſont, qu'il en faudroit à un habile artiſan pour les porter à la plus grande perfection (*a*).

L'Art de fabriquer.

La Fabrique des étoffes eſt ſur un plus mauvais pied encore, nonobſtant ſa grande utilité, & l'on eſt ſurpris qu'ils puiſſent faire de ſi beaux ouvrages avec d'auſſi méchans outils. Ils n'ont ni métier, ni navette, ni les autres outils les plus en uſage chez les autres Nations; ils attachent ſeulement leurs fils aux deux bouts à deux morceaux de bois, couchés par terre, pas fort loin de l'autre, parcequ'ils ne ſont guere de pieces plus longues qu'il ne faut pour faire un ſeul habillement. Quand ils ont ſerré les fils de la chaîne, autant qu'il leur eſt poſſible, ils paſſent les fils de la trame avec une patience étonnante, de façon qu'ils ſemblent plutôt rentraire que fabriquer. Nonobſtant la longueur & la difficulté de ce travail, il y en a qui font ſur leur étoffe des fleurs & d'autres figures de différentes couleurs, avec une propreté extraordinaire, vu les inſtrumens & les matériaux. Sur le tout un Tiſſerand médiocre fera plus en un jour ſur un bon métier, qu'ils ne peuvent faire en vingt jours. Nous avons déja dit, que leurs étoffes ſont faites d'écorces d'arbres, ſur-tout de palmier, & de quelques eſpeces d'herbes battues qui reſſemblent au lin; il y a de l'apparence qu'ils ne ſont guere plus habiles à les filer & à les préparer, qu'à les mettre en œuvre. Ainſi, tout bien conſidéré, leurs ouvrages méritent plus d'être admirés parmi nous qu'ils ne le ſont (*b*).

Menuiſiers & Charpentiers. Potiers.

Si nous paſſons de la boutique du Tiſſerand dans celle du Menuiſier & du Charpentier, car c'eſt un ſeul & même métier au Congo, nous trouverons que tous leurs outils ſe réduiſent à une hache mal-bâtie, dont le dos ſert de marteau, à un étrange ſorte d'inſtrument, dont un des bouts reſſemble à un ciſeau, & l'autre eſt pointu comme un poinçon; l'une & l'autre ſont enchaſſés dans un manche de bois. L'ouvrage qu'ils font eſt analogue aux outils, c'eſt-à-dire groſſier & ſans art, & ſix fois auſſi long à faire, qu'un autre qui ſeroit achevé, fait avec de meilleurs inſtrumens & par de plus habiles mains. Les Potiers, faute de roue, forment leur argile à l'aide d'une écorce de gourde, qui leur ſert de moule, & au-lieu de four ou de fourneau, ils ſe contentent de faire brûler quantité de paille autour de leurs pots, & de les en couvrir: on peut juger par-là de la beauté & de la bonté de leur ouvrage, auſſi-bien que de leur génie inventif dans les Arts Méchaniques. Nous obſerverons ſeulement encore, qu'en pluſieurs choſes, comme pour conſtruire leur huttes ordinaires, faire des hamacs, des filets &c. chacun eſt ſon propre ouvrier; & qu'en toutes choſes ils ſont paroître non ſeulement un grand manque de génie, mais auſſi d'adreſſe (*c*).

Maniere de voyager.

Une preuve encore de leur indolence & de leur pareſſe naturelle, c'eſt leur façon de voyager, non ſeulement quand il s'agit de voyages longs & difficiles, mais des plus courts, & même d'aller d'un endroit de la ville à l'au-

(*a*) *Labat*, L. II. Ch. 5. p. 58.
(*b*) Le même p. 61.
(*c*) Le même p. 62.

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

l'autre. Ils n'ont ni caroſſes, ni chars, ni bêtes de charge, pas même de chevaux de ſelle, de mules ou d'ânes, comme on a en d'autres Pays; mais ils ſe font toujours porter ſur les épaules de leurs eſclaves, quelque long & quelque mauvais que ſoit le chemin. Les Gens de diſtinction voyagent ordinairement dans leurs hamacs, qu'ils couvrent alors pour ſe garantir du Soleil, & quelquefois ils ont un eſclave qui eſt à pied, & porte un paraſol pour couvrir ſon Maître du eôté du Soleil, ſouvent auſſi ce n'eſt que par vanité & par oſtentation. Ces hamacs, qui ſont faits les uns de toile forte, & les autres d'ouvrage à réſeau, ſont attachés à chaque bout à un bâton, que deux eſclaves robuſtes portent ſur les épaules ou ſur la tête, ils ont bien de la peine & ſuent ſous le poids; ils ſont relevés au bout d'un certain tems par deux autres, ou par davantage, ſi leur Maître à les moyens d'en avoir; en attendant celui-ci eſt à ſon aiſe dans le hamac, où il s'occupe à lire, à fumer, ou à dormir, dans toutes les attitudes que la pareſſe peut ſuggérer.

Ils ont des voitures qui ſont portées par quatre eſclaves faites comme les palanquins de l'Amérique, avec une impériale au haut, des rideaux tout autour, & un bon lit & des couſſins pour s'y coucher. Ces machines ſont beaucoup plus commodes pour les voyages que les autres; elles demandent auſſi un plus grand nombre d'eſclaves, & par cette raiſon elles ne ſont guere d'uſage que pour les Perſonnes de qualité: elles ſont ordinairement brodées d'or & d'argent, & relevées de fleurs de ſoie blanche. Les gens du commun au contraire ſe contentent de ſe faire porter aſſis dans une eſpece de chaiſe ouverte, ou ſur une eſpece de bande de cuir large, en guiſe d'eſcarpolette, attachée à un bâton comme le hamac, & de tenir un paraſol à la main. Toutes ces différentes manieres de voyager requierent, outre les eſclaves de relais, ainſi que nous pouvons les nommer, d'autres eſclaves pour porter les proviſions, les tentes & les autres commodités néceſſaires; ceux qui n'en ont pas eux-mêmes un nombre ſuffiſant, peuvent en louer de ceux qui en ont davantage. On remarque même parmi les plus pauvres, qui ſont obligés d'aller à pied, des marques choquantes & dénaturées de pareſſe dans les hommes, en ce qu'ils obligent, faute d'autres eſclaves, leurs femmes de porter toute leur charge; cela eſt d'autant plus fatigant pour ces pauvres créatures, qu'au lieu de porter les fardeaux ſur la tete ou ſur les épaules, comme les hommes, il les portent ſur le dos, attachés avec une courroye qui vient prendre autour du front; pour l'ordinaire elle eſt ſi longue & deſcend ſi bas, qu'elle rend le fardeau tellement peſant, que ces femmes ſont obligées de marcher toutes courbées; elles ſont encore plus mal quand elles ont avec elles des enfans qui tettent, car elles ſont pretes à ſuccomber à chaque pas qu'elles font ſous le double fardeau, pendant que le brutal de mari marche gravement la pipe à la bouche, ſans s'embarraſſer de leur peine & de leurs triſtes plaintes (*a*).

Chemins difficiles & dangereux.

Il eſt aiſé de juger par ce que nous venons de dire, combien leur meilleure maniere de voyager eſt coûteuſe, incommode & ennuyeuſe. Ceux-là même qui ſont le mieux pourvus & le mieux accompagnés, doivent laiſſer re-

(*a*) *Labat* L. I. C. 23. p. 494. *Dapper* &c.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

repoſer leurs porteurs auſſi ſouvent qu'il leur plait, tantôt ſous un prétexte, tantôt ſous l'autre, deſorte qu'ils font rarement la moitié autant de diligence qu'ils pourroient. Mais quand même on pourroit les y obliger, la difficulté des chemins qui ſont mauvais, le défaut de routes dans la plupart des lieux du Royaume, où ils ſont ſouvent contraints de couper par des bois & par des halliers remplis d'épines & de chardons, ou de traverſer des déſerts où il n'y a point de chemins tracés & des ſables brûlans, pour ne rien dire des hautes & preſque impraticables montagnes, du danger de la part des bêtes féroces, des inſectes venimeux, des bandes de voleurs auxquels on eſt continuellement expoſé à meſure qu'on s'éloigne des Provinces maritimes, tout cela enſemble ne pourroit que cauſer des retardemens. Les voyes les plus aiſées & les plus commodes de voyager, paroiſſent ennuyeuſes, fatigantes, & en quelques occaſions effrayantes, ſur-tout ſi l'on ajoute le nombre de grandes & rapides rivieres qu'il faut paſſer, au plus grand riſque de la vie, quelquefois ſeulement à l'aide d'une corde à demi pourrie, qui traverſe d'une rive à l'autre, & qui eſt attachée à un arbre, & quelquefois tout au plus ſur quelque vieux canot, fait d'écorce ou d'un tronc d'arbre (*).

On n'en prend nul ſoin.

On s'imagineroit que dans un Pays où les Voyageurs ſont expoſés à tant de fatigues, par les violentes pluies & les prodigieuſes roſées du matin, qui ſont équivalentes à une pluie continue de vingt-quatre heures, & cauſent autant d'inondations dans les terres baſſes; pour ne rien dire de la friponnerie des Porteurs, qui en profitent, & de tout autre prétexte qu'ils peuvent inventer pour faire de longues & fréquentes pauſes, par où un voyage dure le double du tems qu'il faudroit; on s'imagineroit, dis-je, que les Rois de Congo auroient il y a longtems obligé les Vicerois & les Gouverneurs, au moins ceux des principales Provinces, d'avoir ſoin de rendre les grands chemins qui les traverſent auſſi commodes & auſſi ſûrs qu'il ſeroit poſſible, non ſeulement pour les Marchands & les Voyageurs, mais pour leurs propres troupes, quand on les envoye pour appaiſer quelque nouvelle révolte, ou pour s'oppoſer à quelque invaſion, comme cela arrive ſou-

(*) C'eſt une autre preuve de la honteuſe indolence des peuples, auſſi-bien que de la négligence & de l'avarice des Princes & des principaux Gouverneurs de ne point conſtruire de ponts ſur les rivieres, ou de n'y avoir point de bacs, & de les laiſſer paſſer aux gens avec tant de difficulté, & au riſque de leur vie, malgré la quantité de bois qu'ils ont, qui eſt telle que c'eſt une autre incommodité pour les voyageurs.

Le danger de paſſer ces rivieres rapides à l'aide des cordes, ne conſiſte pas ſeulement dans le riſque qu'il y a qu'elles ſe caſſent de vieilleſſe, auquel cas le malheureux voyageur eſt englouti, & périt infailliblement, comme cela arrive ſouvent; mais ils ſont encore expoſés aux dents des crocodiles, des chevaux marins, & d'autres poiſſons voraces dont ces rivieres fourmillent, qui les ſaiſiſſent ſouvent, pendant qu'ils marchent en quelque façon ſur l'eau, & tiennent la corde des mains.

Ce n'eſt pas tout: en bien des endroits, où l'eau eſt trop large pour ſe ſervir de cordes, ou il n'y a point d'habitans, ou ils ſont trop pareſſeux pour ſe donner cette peine. En ce cas-là les voyageurs ſont obligés d'attendre que leurs eſclaves ayent fait une eſpece de radeau ou de bac plat d'écorce d'arbre ou de mauvais bois, ſur lequel ils paſſent non ſans un danger éminent ſoit par le courant, ſoit par le gros vent, ſoit même de la part des monſtres carnaciers (1).

(1) *Labat*, L. I. Ch. 23. p. 481.

ſouvent, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Faute de cette précaution la moitié des troupes périt en chemin de faim, de fatigues, de maladies, avant que d'atteindre l'ennemi. Il ne ſeroit pas moins de l'intérêt de ces Gouverneurs de rendre les grands chemins commodes & ſûrs, vu les fréquens voyages qu'ils ſont obligés de faire à la Cour, & la nombreuſe ſuite qui les accompagne toujours, ſoit en allant ſoit en revenant. Telle eſt néanmoins l'indolence de la Nation & du Gouvernement, qu'il y a très-peu de chemins entretenus paſſablement, & encore ce que nous appellons ici paſſable, ſeroit juſtement nommé impraticable parmi nous en Europe.

Le petit nombre de bons.

Les ſeuls dont il ſoit fait mention, qui méritent une épithete plus honorable que les autres, ſont le chemin de Loanda à St. Salvador, & ceux depuis St. Salvador juſqu'aux Capitales de Batta & de Bamba, & ceux qui conduiſent à quelques autres lieux de l'intérieur du Royaume, où le Commerce ſe fait avec un peu plus de vigueur, & par un plus grand nombre de Marchands riches (*a*). Dans ce petit nombre de Provinces, auſſi-bien que de Loanda à Maſſangano & à Ambaica dans le Royaume de Métamba, & dans celui d'Angola entre la Capitale & Arajo & Caſſingo, les chemins ſont larges & commodes, plus fréquentés, & plus ſûrs tant par rapport aux voleurs, qu'à l'égard des bêtes féroces & des inſectes venimeux. Mais excepté ceux-là, on peut à juſte titre nommer tout le Pays un Déſert continu, où il n'y a d'autres ſentiers que ceux que les Voyageurs ſe frayent eux-mêmes à travers de vaſtes bruyeres & plaines, remplies d'épines & de chardons, ou à travers d'épaiſſes forêts, des rochers & des montagnes eſcarpées, avec un travail & une dépenſe immenſe, & au riſque continuel de leur vie de la part des bêtes ſauvages & des inſectes venimeux. Cela eſt d'autant plus ſurprenant, que non ſeulement ceux qui trafiquent, les troupes du Roi, & les Officiers du Gouvernement, mais auſſi les plus indolens & les plus pareſſeux du peuple ſont toujours en mouvement, & par un effet de leur légéreté naturelle vont continuellement d'un lieu à l'autre, avec leurs indigentes familles, dans l'eſpérance d'améliorer leur miſérable condition: enſorte que le plus bas ordre du peuple, qui fait de beaucoup la plus grande partie, peut avec raiſon être appellée des voyageurs & des vagabonds, plutôt que des habitans du Royaume. Leur condition eſt encore plus déplorable, quand ils tombent malades dans ces Déſerts, ce qui arrive ſouvent dans ces climats humides & peu tempérés; car ſe trouvant dénués de tout ſecours, on les laiſſe périr dans la derniere miſere.

Fatigues & dangers des Voyages.

Il arrive même ſouvent à ceux qui voyagent le plus à leur aiſe, qui ont toutes leurs commodités, & une ſuite d'eſclaves, qu'au-lieu de pouvoir prendre le repos dont la nature a beſoin après une nuit fatigante, car l'exceſſive chaleur ne leur permet pas de voyager durant la plus grande partie du jour, ils ſont obligés de fortifier leur petit camp, de l'environner de fortes haies d'épines, de branches d'arbres, & d'autres défenſes contre les bêtes ſauvages, & de faire continuellement la garde contre elles auſſi-bien que contre les bandes de voleurs qui infeſtent la plupart des Provinces, afin d'être prêts à la premiere allarme de ſe mettre en défenſe con-

(*a*) *Ingeſet. Labat* L. I. Ch. 23. & al.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

contre les unes & les autres. Nous ne dirons rien des autres ennemis plus ſubtils, qui ſe gliſſent imperceptiblement pour les attaquer, comme les ſerpens, les viperes, les ſcorpions, & quantité d'autres reptiles venimeux qui ſont cachés quelquefois dans ces mêmes hayes qu'ils élevent pour leur défenſe. Ce ſont donc-là les plus redoutables ennemis qu'ils ayent à craindre, n'y ayant ni rempart ni armes qui puiſſent être d'uſage contre eux, au-lieu qu'un ſeul coup de fuſil écarte, non ſeulement les lions, les tigres & les autres animaux féroces, mais toute une troupe de Bandits. Il eſt aiſé de comprendre, vu tous ces dangers, combien le repos des Voyageurs doit être court & interrompu, même après les plus rudes fatigues. Il eſt vrai qu'un ſommeil tranquille eſt ce que les Naturels du Congo deſirent & recherchent le moins: au-lieu de cela, les uns ſe mettent à chanter, à danſer & à fumer, tandis que les autres font tour à tour un petit ſomme, après quoi ils ſe levent auſſi frais que s'ils avoient paſſé la nuit la plus tranquille; & la plupart ſe nourriſſent auſſi peu qu'ils dorment. Mais la diſette de nourriture ne contribueroit-elle pas à leur rendre le ſommeil moins néceſſaire? Et la coutume de s'oindre tous les jours le corps d'huile, ce qui empêche la diſſipation des eſprits par la ſueur, tandis que les Européens qu'ils portent dans des hamacs en ſont épuiſés, ne contribueroit-elle pas à les mettre en état de ſupporter d'auſſi grandes fatigues avec une ſi maigre pitance & ſi peu de repos (*a*)?

Pauvreté de leurs Maiſons.

Mais après les avoir ſuivis dans des Déſerts avec leur peu de commodités, on ſera bien aiſe de voir s'ils ſont plus commodément chez eux. Nous avons déja fait une eſpece de deſcription de leurs villes, de leurs bourgs & de leurs villages, par laquelle il eſt aiſé de conjecturer que le reſte de leurs maiſons doit être fort pauvre, tant en dedans qu'au dehors, & qu'il y a bien peu de commodités, ſinon ce qui eſt abſolument néceſſaire, & dont ils ne peuvent ſe paſſer. Et bien-que cette extrême pauvreté vienne viſiblement de leur indolence naturelle, ils ne laiſſent pas de l'attribuer à une grandeur d'ame toute particuliere, qui leur inſpire du mépris pour toutes ſortes de ſuperfluités & de commodités recherchées, comme des effets du luxe & d'une ſordide oſtentation (*b*).

Leurs maiſons ne ſont donc généralement que de méchantes huttes rondes, baſſes & mal bâties, de bois ou de terre, ſans pavé ni plancher, mal priſes en dedans, & couvertes de paille ou de chaume, comme ſi elles n'étoient deſtinées qu'à les mettre à l'abri de la pluie & du vent. Il n'y a point de fenêtres, ni de jour que celui qui vient par la porte, & celle-ci eſt ordinairement ſi baſſe, que l'homme le plus petit ne peut entrer ni ſortir ſans ſe courber, & que les plus grands peuvent à peine ſe tenir debout dans la hutte. Ces huttes ſont ſi mauvaiſes qu'un médiocre débordement les emporte, & qu'un coup de vent un peu fort les renverſe. Elles ſont plus ou moins ſpacieuſes, ſelon que la famille eſt nombreuſe, tous y vivent pêle-mêle; durant la nuit ils font du feu au milieu de la hutte, dont la fumée ſort par le toit, & ils ſe couchent tous autour, la tête vers le mur. Il eſt vrai que les maiſons de St. Salvador, & de quelques autres villes conſidérables, ſont un peu plus exhauſſées, & mieux couvertes, blanchies en dedans & en

(*a*) Les mêmes & al. (*b*) *Labat* l c. Ch. 13. & al.

en dehors, & diviſées en chambres, dans les principales deſquelles le pavé eſt couvert de nattes. Celles des Perſonnes de qualité & des gens riches ſont encore plus grandes, ils ont une eſpece de ſalle pour recevoir ceux qui leur rendent viſite, & des appartemens ſéparés pour leurs femmes, leurs domeſtiques & leurs eſclaves, qui ſont comme autant de maiſons qui ſe joignent, ou qui ſont dans la même enceinte. Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

Il faut néanmoins excepter celles des Portugais, qui ſont communément de pierre, bâties à la maniere de l'Europe, & la plupart aſſez belles & aſſez bien meublées. Celles de Loanda, Capitale d'Angola, & la ville la plus marchande de tout le Pays, ſont bâties de même, & quelques-unes ont aſſez grand air; mais ni les uns ni les autres n'ont pu piquer d'émulation les Naturels de Congo, & les engager à faire de meilleurs & de plus ſolides bâtimens que ceux dont nous avons fait la deſcription, quoique, outre toutes les autres incommodités dont nous avons parlé, ils ſoient expoſés à une autre bien plus à craindre, c'eſt d'être infeſtés par les ſerpens & autres inſectes ou reptiles venimeux, qui font quelquefois un terrible ravage parmi eux (*a*). *Quelques-unes mieux bâties.*

Leurs meubles ſont aſſortis à leurs maiſons; ils ſe réduiſent principalement à quelques mauvais outils, comme une hache pour couper du bois, un coutelas qu'ils portent ordinairement en voyage ou quand ils vont à la guerre; quelques calebaſſes pour mettre leurs racines, leurs légumes, leurs grains, leurs oignemens & autres proviſions; des uſtenſtiles de cuiſine, qui ſont un pot, un chaudron, une cueiller, quelques plats de terre, & un moulin à bras pour moudre leur grain, avec quelques calebaſſes où ils mangent & boivent. Leur meilleur lit eſt un ſac de groſſe toile, rempli de paille, de feuilles, & d'autres choſes pareilles, avec une méchante couverte, & peut-être un gros billot, qui leur ſert de couſſin. Quant à ceux du bas peuple, s'ils ont quelque choſe de plus que la terre nue pour ſe coucher, ce n'eſt que de la paille, du chaume ou des feuilles; & comme ils ſont obligés d'allumer du feu pendant la nuit, il ſe communique ſouvent à ce qui leur ſert de lit, embraſe toute la maiſon avant qu'ils ayent le tems de l'éteindre, & de-là ſe répand quelquefois par tout un village ou un bourg. Les tables & les chaiſes ſont inconnues chez eux, & nous avons déja vu combien leurs ouvriers ſont mal fournis des outils néceſſaires pour leurs ouvrages. *Meubles.*

Il faut avouer pourtant que, depuis l'arrivée des Portugais, les Princes & les Grands-Seigneurs, qui juſqu'alors avoient affecté la même ſimplicité, ont commencé à les imiter à quelques égards pour la ſomptuoſité des ameublemens. Mais au fond toute leur magnificence ſe réduit à avoir le plancher proprement couvert de nattes ou de beaux tapis, & les murailles de terre revêtues de tapiſſeries; quelques grands coffres, qui ſont rangés autour des appartemens où ils ſerrent leurs proviſions, & au-deſſus deſquels ils ſuſpendent confuſément leurs écuſſons & leurs armes. Ils ont outre cela un ou deux grands paraſols & quelques autres riches meubles, qu'ils achettent des Portugais, comme des miroirs, des tableaux, des cabinets, *Luxe introduit par les Portugais.*

(*a*) *Labat*, ubi ſup.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

nets, des caſſettes, des lits, des fauteuils, des tabourets, des couſſins, de la vaiſſelle, de la porcelaine, des verres, des garderobes remplies de beaux habits, & tels autres beaux ameublemens qui ornent leurs ſalles & leurs principaux appartemens. Mais tout cela ne ſe trouve guere que dans les Palais des premiers Princes & des Vicerois, tandis que ceux d'un moindre rang, qui ne ſont pas en état de payer un prix exorbitant, ſe contentent de les imiter de loin, ou, ce qui eſt plus ordinaire, de mépriſer ces ſortes de choſes avec un orgueil philoſophique, comme indignes de l'attention d'une grande ame (*a*).

Mépris pour le Mariage.

Ce ſeroit un bonheur pour eux, ſi ce prétendu mépris pour toutes les ſuperfluités, avoit été capable de les contenir ſur l'article où la Religion & la Nature les condamnent le plus, nous parlons de la pluralité des femmes & des concubines. Nous avons déja rapporté plus haut que la Polygamie étoit permiſe dans tout le Royaume de Congo juſqu'au tems de ſa converſion au Chriſtianiſme. Depuis les Miſſionnaires ont travaillé en vain à perſuader aux habitans de ſe contenter d'une ſeule femme. Le mépris conſtant qu'ils font de cette Inſtitution Chretienne, ſemble indiquer, qu'en recevant le Baptême ils ſe ſont réſervés le droit de ſe diſpenſer de ce devoir, & de ſuivre leur ancienne coutume. Ceux-là même qui font le plus publiquement profeſſion du Chriſtianiſme, regardent l'obligation d'épouſer une ſeule femme & de s'y tenir le reſte de ſa vie, comme ſi déraiſonnable, & ſi fort au-deſſus de leurs forces, qu'ils renonceroient plutôt à l'Evangile, que de ſe ſoumettre à cet état de continence; c'eſt uniquement pour prévenir une apoſtaſie totale que ces bons Peres ont été obligés de conniver à bien des irrégularités, où ces voluptueux Proſélytes tombent, & que tout leur zele & leur éloquence n'ont encore pu déraciner; celle d'avoir un grand nombre de concubines, outre la femme légitime, n'eſt pas même une des plus mauvaiſes; car pluſieurs d'entre eux regardent cette liberté comme non moins incompatible avec l'Inſtitution du mariage, que de s'en tenir à une ſeule femme l'eſt avec leur inclination vicieuſe, évitent ſoigneuſement les fers de l'une, & ſe livrent à tous les excès avec les autres. Il eſt vrai, que quand leurs Confeſſeurs les reprennent de ce libertinage, ils alléguent qu'ils n'ont d'autre intention que d'en choiſir une pour en faire leur femme légitime, auſſitôt qu'ils en auront trouvé une qui eſt digne de la préférence, & ſous ce ſpécieux prétexte ils ne ſe font pas un ſcrupule d'en entretenir vingt-cinq ou trente à la fois; mais il arrive rarement qu'ils faſſent un choix.

Mauvaiſes Coutumes auxquelles on connive.

Ceux-là même qui ſe conforment le plus exactement aux Loix de l'Egliſe par rapport au mariage, ſe réſervent la liberté de converſer avec la perſonne qu'ils ont choiſie pour femme, & de jouir avec elle de tous les privileges du mariage pendant deux ou trois ans, avant que de ſe lier par un nœud indiſſoluble, les parens de part & d'autre convenant qu'il eſt raiſonnable qu'il faſſe une pareille épreuve, avant que d'être obligé par la Cérémonie du mariage de s'en tenir entierement à elle. Si durant ce tems-là il ſe paſſe quelque choſe qui lui déplaiſe ou à elle, il ne fait point

(*a*) Le même L. I. C. 21.

point difficulté de la renvoyer, ni elle n'en fait point de ſe ſéparer de lui : une pareille ſéparation ne fait aucun tort ni à l'un ni à l'autre de quelque côté que ſoit la faute, & ne les empêche point de trouver à ſe marier (*a*).

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes, &c. des Habitans du Congo &c.*

Il faut avouer à-la-vérité que les parens de part & d'autre, auſſi-bien que les Prêtres & les Miſſionnaires, employent leurs bons offices pour les reconcilier, ſur-tout s'il leur eſt né des enfans durant cet intervalle, qui, à moins que la Cérémonie du mariage ne s'enſuive, ſont regardés comme bâtards, & comme n'appartenant ni au Pere ni à la Mere. Mais dans ce cas-là même les Naturels de Congo mettent ſi peu de différence entre les enfans légitimes & les bâtards, qu'ils préférent ſouvent les derniers pour la ſucceſſion, ou au moins les mettent tous ſur un pied égal, c'eſt-à-dire, qu'ils les regardent tous indifféremment comme de jeunes créatures qui ſont en leur puiſſance, & dont ils peuvent diſpoſer à leur gré : auſſi voit-on rarement la moindre affection naturelle entre les parens & les enfans, ou entre les maris & les femmes, mais la plupart du tems plutôt la jalouſie & la haine ; tout au plus il regne dans toute la famille une indifférence & une froideur étrange ; chacun ne cherche, après comme avant le mariage, que ſon plaiſir & ſon intérêt particulier. De-là les fréquens divorces, & les commerces adulteres dont nous avons eu occaſion de parler, que ni les Confeſſeurs ni les Parens ne peuvent prévenir, & auxquels il ne leur eſt pas poſſible de remédier.

Les Bâtards auſſi eſtimés que les Enfans légitimes.

Tel étant le triſte pied ſur lequel le mariage eſt parmi les habitans de Congo, on ne doit pas s'attendre à beaucoup de cérémonies, bien moins à aucune galanterie dans leur maniere de faire l'amour. Parmi ceux du moyen étage, quand les parens d'une jeune fille la croient en âge de prendre un mari, ou qu'elle en a elle-même envie, elle ſe retire dans une maiſon ou hutte obſcure pendant un mois, elle s'oint & ſe peint en rouge avec un certain bois ; pendant ſa retraite un certain nombre de prétendans la vont voir tous les jours, lui apportent de la venaiſon, quelque volaille ou chair de ce qu'ils ont tué eux-mêmes, des fruits & d'autres préſens. A la fin du mois elle ſe déclare en faveur de celui qui l'a le mieux ſervie, ou qui lui plait le plus, & il lui fournit les plus beaux habits & toutes les parures que ſes moyens lui permettent ; après quoi la Cérémonie du mariage ſe fait avec plus ou moins de dépenſe ſelon leurs facultés, mais toujours autant que leur état le permet, & ſouvent fort au-delà.

Formalités entre ceux du moyen étage.

Le cas eſt un peu différent entre les Gens de qualité, dont la vue eſt ordinairement d'obtenir une fille auſſitôt qu'il eſt poſſible, & d'éloigner autant qu'ils peuvent la cérémonie des épouſailles. Quand un homme de cet ordre peut obtenir par des préſens l'aveu de la perſonne ſur qui il a jetté les yeux, & que par la même voie il peut avoir celui des parens, ce qui eſt le principal article, ſur-tout pour les deux ou trois ans d'épreuve, terme qu'on trouve rarement trop long, pour qu'un homme puiſſe connoître le caractere, les bonnes & les mauvaiſes qualités d'une femme, tous les autres préliminaires ſont bientôt ajuſtés ; on amene la fille avec auſſi peu de bruit

Entre les Gens de qualité.

(*a*) Le même.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

bruit & d'éclat qu'il eſt poſſible chez lui, accompagnée de quelques-unes de ſes parentes, & elle entre bientôt dans ſon noviciat. Les noces, qui coûtent ordinairement beaucoup parmi les Grands comme parmi les petits, ne ſe célébrent qu'à la fin du terme dont on eſt convenu, & même pas toujours, parceque c'eſt auſſi alors que la dot ſtipulée doit ſe payer: ce qui en engage pluſieurs à les différer autant qu'ils peuvent, nonobſtant les preſſantes ſollicitations de la femme pour la derniere cérémonie, qui ſeule lui donne le titre & les privileges d'épouſe.

Lorſqu'enfin elle a obtenu de ſon mari de fixer le jour heureux, on en fait donner avis à tous les parens de part & d'autre: ceux-ci ne manquent pas de ſe trouver à l'aſſignation avec les parures les plus magnifiques qu'ils peuvent acheter ou emprunter; car dans ces occaſions chacun eſt prêt à fournir à ſes parens & amis, riches ou pauvres, dequoi paroître avec éclat. Auſſitôt qu'ils ſe ſont rendus chez le mari, il leur déclare publiquement que ſon intention eſt d'en faire ſa femme légitime: eux de leur côté lui font les complimens ordinaires de félicitation, & les vœux accoutumés. Le Prêtre, ſi l'on en peut avoir un, car en quelques endroits il ſe paſſe des années entieres ſans qu'on en voye un ſeul, ni même de Miſſionnaire, le Prêtre, dis-je, entre & fait la cérémonie des épouſailles, ou à ſon défaut un ſubſtitut; après cela la dot ſe paye, & les nouveaux mariés ſe font quelques préſens ſelon leur condition.

La Cérémonie du mariage eſt bientôt ſuivie d'un feſtin ſomptueux; & c'eſt à cet égard ſur-tout qu'ils ſe diſputent à l'envi l'honneur d'étaler autant qu'il leur eſt poſſible, & même au-delà de leurs forces, leur généroſité. Les plus pauvres vendront dans ces occaſions un ou deux enfans, pour acheter une vache, ou un bœuf, avec du vin Portugais ou de l'eau-de-vie pour régaler leurs convives. Le repas dure ordinairement juſqu'après le Soleil couché, ou pour mieux dire auſſi longtems qu'il y a dequoi manger & boire. Car les naturels de Congo, accoutumés à une vie fort ſobre, viennent communément à ces feſtins avec un appétit ſi dévorant, que s'ils ne trouvent pas dequoi le ſatisfaire abondamment, les louanges à l'honneur du Maître, dont ils ſont fort prodigues, ſe changent en reproches des plus piquans.

Quand tout eſt mangé, ils ſe mettent à ſe divertir chacun ſelon ſon goût; les uns chantent & danſent au ſon de leurs inſtrumens groſſiers, les autres boivent, fument ou dorment, & c'eſt ordinairement par le ſommeil que la fête finit, le lendemain matin chacun s'en retourne chez ſoi (*a*).

Muſique. Comme nous venons de dire un mot de leur Muſique, on ſera peut-être curieux de ſavoir en quoi elle conſiſte, & quels ſont les inſtrumens qui l'accompagnent. Quant à leur Muſique, elle eſt encore ſi barbare & ſi irréguliere, même depuis que les Portugais l'ont un peu perfectionnée, en introduiſant parmi eux quelques inſtrumens, que nous croyons qu'il n'y a guere d'exaggération à dire, qu'elle eſt plus propre à faire peur à des bêtes ſauvages, qu'à charmer des oreilles Européennes (*b*). Il n'y a effectivement dans leur voix, leur langage & leur accent, rien qui ne ſoit plus capable d'ef-

(*a*) *Labat* T. I. Ch 19. *Pigafet. Dapper* & al. (*b*) *Labat* L. II. Ch. 48.

d'effrayer que de plaire; & un étranger prendroit leurs plus grands éclats & leurs plus vives démonſtrations de joie & d'allégreſſe, pour les cris de gens qui ſont en angoiſſe & qui ſouffrent. C'eſt ce qui les rend ſi inſenſibles à notre harmonie la plus mélodieuſe, que nos plus excellentes compoſitions excitent plutôt leur riſée & leur mépris, à moins qu'il n'ait quelque choſe de fort & de guerrier qui les affecte; de-là vient auſſi que les Portugais n'ont guere pu introduire parmi eux d'autres inſtrumens que ceux de cet ordre.

Nous avons déja parlé de ceux qui accompagnent leurs Monarques, quand ils ſortent ou qu'ils paroiſſent en public, la trompette, la cornemuſe & la flûte, qui ſont la plupart de différentes grandeurs, & forment par leurs divers tons un concert paſſable, vu l'incapacité des Muſiciens, qui ne ſavent ce que c'eſt que regle & harmonie, deſorte que cette Muſique n'eſt ſupportable pour un Européen que dans l'éloignement; il ſert auſſi à lui dérober la deſagréable diſſonance de leurs chanteurs, qui ſans cela lui écorcheroit les oreilles. Ces divers inſtrumens à vent, que les Portugais ont mis en mode, ont continué depuis à faire une partie conſidérable du cortege de leurs Rois non ſeulement, mais des Princes & des Seigneurs, qui en ont toujours un grand nombre autour d'eux, en quelque lieu qu'ils aillent. Le commun-peuple ſe contente de flûtes & de tambours aux noces & dans les autres réjouiſſances. *Inſtrumens.*

Ils ont auſſi quelques inſtrumens à cordes, dont la ſtructure groſſiere ſemble indiquer qu'ils ſont originaires du Pays. Leur *Nſambi* reſſemble aſſez à une Guitarre Eſpagnole, mais il n'a point de fond; les cordes ſont de fils de Palmier ou de quelque autre écorce; le ſon en ſeroit aſſez agréable, s'il étoit touché par une main habile. Le *Marimba* a quelque choſe de plus curieux & de plus compoſé; il conſiſte en quinze ou ſeize petites calebaſſes de différentes grandeurs, attachées à une planche par des cordes qui paſſent par deſſus leurs embouchures, & qui touchées avec de petites baquettes rendent divers tons aſſez harmonieux. C'eſt bien le plus doux de tous leurs inſtrumens à cordes, quand il eſt bien touché. Leurs tambours ſont faits d'un tronc d'arbre creux, couvert d'un côté d'une peau, tandis que l'autre eſt ouvert: ils battent avec la main, ou avec des baquettes d'un bois dur, & ils s'en ſervent dans leur réjouiſſances comme à la guerre, ils les appellent *Ngambo* ou *Ingombo*, le ſon en eſt fort deſagréable, ſur-tout quand il eſt accompagné de celui du *Longa*, qui eſt compoſé de deux ſonnettes, telles que ſont celles qu'on ſuſpend au cou des beſtiaux en Europe. Leurs autres inſtrumens ſont encore plus groſſiers, & ne méritent pas qu'on en parle (*a*).

Leurs Danſes ne ſont pas plus régulieres que leur Muſique: hommes & femmes forment un cercle, & s'efforcent à l'envi à qui fera paroître le plus d'agilité, qui fera le plus de gambades, de contorſions & de poſtures indécentes. Quand ils n'ont point d'inſtrument pour régler leurs mouvemens, ils choiſiſſent un des plus habiles danſeurs pour le faire de la voix, c'eſt-à-dire par une eſpece de chanſon ſur quelqu'un de leurs tons groteſques, & *Danſes, immodeſtes.*

(*a*) V. *Labat* L. II. Ch. 4. p. 54.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

& c'eſt lui qui donne le ton à tous les geſtes & à tous les mouvemens du cercle. Les Congos aiment paſſionnément ces ſortes d'amuſemens, & paſſent des jours & des nuits entieres dans ce violent exercice, ſans preſque aucun autre rafraîchiſſement. Ils ont une grande variété de ces danſes; ceux qui en inventent de nouvelles ſont en grande eſtime dans tout le canton, tout le monde témoigne le plus grand empreſſement à les apprendre & à s'y perfectionner, & on les appelle toujours du nom de l'inventeur. Il arrive ſouvent qu'ils s'échauffent tellement par ces chanſons & ces danſes, ſur-tout quand elles ſont remplies de ces mots & de ces geſtes laſcifs, ſans leſquels elles ne ſeroient pas à leur goût (*), qu'ils tombent dans une eſpece de phrénéſie, qui chaſſe de leur eſprit toutes les regles de la danſe & les porte à inventer, à chanter, & à faire quelque choſe de nouveau en ce genre, juſqu'à ce que la confuſion devient ſi générale, les cris, les chants & les geſtes ſi immodeſtes, qu'un Etranger croiroit ſe trouver à quelque Bacchanale des plus déréglées, ou parmi des Congos infideles, & même parmi les barbares Giagas, chez leſquels ces danſes ſont accompagnées des poſtures & des actions les plus choquantes & les plus laſcives que l'on puiſſe imaginer.

Les Miſſionnaires ont en vain déployé tout leur zele, & quelques-uns des Princes Chretiens de Congo toute leur autorité, pour abolir ces diaboliques ſcenes d'impureté parmi leurs ſujets convertis; ils les ont non ſeulement défendues ſous les plus rigoureuſes peines, mais ils ont introduit à leur Cour des danſes plus modeſtes, & d'un autre genre, qu'on appelle Bals Royaux, dans l'eſpérance de les attirer par-là, & de les effrayer par les défenſes. Ces Bals s'exécutent avec toute la décence & tout l'ordre poſſible, & néanmoins avec toute l'agilité d'action & la variété de muſique imaginable, outre la magnificence de la parure, la régularité de la cadence, & un ordre admirable; le tout étoit conduit, & l'eſt encore à la Cour & chez les Nobles du Royaume, par quelque habile Maître, qui par ſa voix, ſon chant & ſes geſtes, & à l'aide de deux petites calebaſſes, dont il ſe ſert en guiſe de caſtagnettes, dirige & anime le cercle des Danſeurs, dans l'ordre le plus décent & le plus agréable; mais comme on n'y trouve rien de cette immodeſtie qui regne dans les autres danſes, il n'y a que les Perſonnes de quelque diſtinction qui goûtent ces divertiſſemens, tous les autres aiment

(*) Le bon Pere *Cavazzi*, qui avoit tenté inutilement toutes les voies que ſon zele avoit pu lui inſpirer pour détourner ſes Proſélytes de ces infames divertiſſemens, nous a donné une liſte de ces danſes, qui portent ou le nom de leurs Inventeurs, ou celui des Provinces où elles ont été les premieres en uſage; mais toutes ſont ſi horriblement laſcives, qu'il a cru deshonorer ſa plume d'en faire ſeulement mention. Il dit qu'il y en a ſur-tout une, nommée *Mampombo*, tellement infame & impure, qu'il n'y a que le Démon lui-même qui ait pu l'inventer (1). Cela n'empêche pas que ces danſes ne ſoient s'y fort en vogue, qu'on encourage les danſeurs à rouler de côté & d'autre, & ils ſont ſûrs d'obtenir tout ce qu'il leur plaît de manger & de boire de ceux devant la porte deſquels ils viennent faire leurs indécentes gambades: ils ſe croient tellement honorés par-là, qu'ils donneront tout ce qu'ils ont pour vivre, afin d'encourager ces miſérables à leur donner les plus abominables ſcenes (2).

(1) *Labat* L. II. Ch. 4. p. 54. (2) Le même p. 55.

aiment mieux s'expoſer aux peines portées par les Loix, que de danſer ſans ces accompagnemens laſcifs (*a*).

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

On croiroit que ces exercices fatigans auxquels les Congos paſſent tant de tems, joints à leur grande frugalité, à la coutume de s'oindre le corps depuis la tête juſqu'aux pieds pluſieurs fois par jour, au bain qu'ils prennent fréquemment à l'uſage de fumer continuellement, & au peu de ſoucis & de peine qu'ils ſe donnent, devroient les garantir de la plupart des maladies dans un climat auſſi ſerein & chaud, & dans un Pays la plus grande partie pierreux, ſablonneux & ſec; & il faut effectivement avouer que cela les préſerve de quantité de maladies douloureuſes que le luxe & l'intempérance ont produit en Europe. Ils ne laiſſent pas néanmoins d'être ſujets à quelques-unes, qui regnent quelquefois avec beaucoup de fureur & font de terribles ravages parmi eux. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt qu'ils n'ont ni Médecins, ni Chirurgiens, ni médecine, ni aucun autre ſecours que celui de leurs prétendus Sorciers, qui ſe vantent de guérir toutes ſortes de maladies & de playes par leurs enchantemens; & ce ne ſont que des Charlatans ignorans, fourbes & avares, qui n'ont d'autre vue que de gagner, & même d'augmenter les ſouffrances d'un patient, au riſque de ſa vie, afin d'en tirer davantage pour la cure prétendue. Ceux-là même qui font profeſſion du Chriſtianiſme, ſont tellement infatués de ces Charlatans, bien-que les Idolâtres le ſoient encore davantage, que les Miſſionnaires, qui exercent la Médecine & la Chirurgie aſſez heureuſement, & qui ont les remedes & les autres choſes néceſſaires pour guérir les maladies, ont bien de la peine à les engager à ſe mettre entre leurs mains, quoiqu'ils ne demandent aucune recompenſe, & qu'ils donnent leur peine & leurs remedes *gratis*. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que ſi quelqu'un de ces Negres, après avoir eu recours inutilement à tous les prétendus charmes de l'idolâtrie, ſe réſout enfin à ſe laiſſer traiter par un Miſſionnaire, ce ſont des patiens ſi opiniâtres & ſi intraitables, qu'il n'eſt pas poſſible de les aſſujettir à aucun régime, & que leur malice rend inutile toute l'habileté & tous les ſoins du charitable Médecin; en allant directement contre ſes ordonnances, ils rendent inefficaces les meilleurs remedes (*b*).

Les Maladies fréquentes dans le Congo.

Entre les maladies qui font les plus terribles ravages parmi eux, & qui en emportent un grand nombre, la vérole, qu'ils appellent *Chiranga*, ſuite naturelle & l'effet de leur exceſſive incontinence, eſt bien une des principales, non ſeulement à cauſe de la difficulté qu'il y a à la guérir, & de la méthode cruelle dont ils la traitent, leurs prétendus Chirurgiens étant de véritables Bouchers, mais ſur-tout à cauſe des douleurs cruelles qu'elle leur fait ſouffrir, & des pernicieux effets qu'elle produit ordinairement. Ils en diſtinguent de quatre eſpeces, ou pour parler plus exactement quatre degrés, dont on s'imagineroit que le moindre ſeroit aſſez terrible pour mettre un frein à leur lubricité. Il ſe manifeſte par des enflures aux pieds & aux mains; l'humeur qui cauſe le mal ne pouvant ſe diſſiper, cauſe des ulceres dans la bouche & la gorge, ſe répand ſur les jointures, ronge les doigts, & non ſeulement rend le malade abſolument impotent, mais lui fait ſouffrir les plus

La Vérole de diverſes eſpeces.

(*a*) *Labat, Davity, Dapper.* (*b*) *Labat* T. I. Ch. 22.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

plus cruelles douleurs par tout le corps.

La ſeconde eſpece remplit le corps de charbons & d'ulceres, qui ſont d'une puanteur inſupportable, & qui étant expoſés aux yeux, dans un Pays où les gens vont preſque nuds, font horreur à voir.

La troiſieme ſe fait ſentir ſous la plante des pieds; elle y produit une tumeur comme un gros champignon; & ſi on n'y rémédie pas promptement avec le fer & le feu, les pieds ſe pourriſſent entiérement, & le malade meurt dans d'étranges convulſions.

La quatrieme eſt la plus redoutable; elle ſe répand dans les fibres, & juſques dans la moëlle des os. Elle affoiblit les nerfs & ôte l'uſage de tous les membres; elle abbat tellement les perſonnes les plus robuſtes, qu'elle les prive de tout autre ſentiment, que celui des plus vives douleurs que l'on puiſſe imaginer, qui les conduiſent à la fin à la mort. Parmi ceux qui ont le bonheur de ne pas perdre la vie, il n'en eſt guere qui ne portent des marques de leur incontinence; les uns ſont ſans nez, ſans levres & ſans oreilles; d'autres ont des ulceres, ou les chairs toutes conſumées; d'autres ſont couverts de croutes infectes, comme des lépreux, ſoit par l'incapacité & l'ignorance de ceux qui les traitent, ſoit le plus ſouvent par le mauvais régime des malades (*a*) (*).

La Diarrhée.

La ſeconde maladie dont les Negres ſont attaqués le plus ordinairement, eſt la Diarrhée. Elle eſt cruelle dans le Congo, difficile à guérir, & très-ſouvent mortelle. On prétend qu'elle vient de la qualité des alimens dont ils ſe nourriſſent, & ſur-tout de l'uſage exceſſif des fruits, qui relâchent les fibres de l'eſtomac, arrêtent la digeſtion, & affoibliſſent tellement les intestins qu'ils ne peuvent plus rien retenir, enſorte que le malade a un dégoût univerſel, & tombe à la fin dans une défaillance qui le conduit à la mort (†). Le remede le plus ordinaire à ce mal, eſt de lier fortement le corps du ma-

la-

(*a*) Le même, *ubi ſup.*

(*) Notre Auteur obſerve (1) que la nature leur a donné des Forêts entieres d'excellent *Chicongo*, connue en Europe ſous le nom de Bois de ſandal ou de Bois ſaint; ce bois tranſporté en d'autres Pays, quoique ſec & ſans humeur, ne laiſſe pas de produire des effets étonnans, pendant qu'il n'en produit preſque aucun chez eux, où il a toute la vigueur, & la ſeve néceſſaire. Cela vient certainement de leur mauvaiſe maniere de le préparer, & de ce qu'ils ne ſavent pas diſpoſer les malades par d'autres remedes, & par un certain régime de vivre abſolument néceſſaire pour que ce remede produiſe un bon effet. Or nous avons déja remarqué que l'on ne doit en attendre aucun d'eux; il eſt impoſſible de les obliger à la moindre contrainte, & ils ſe permettent à tous égards les excès les plus nuiſibles & les plus dangereux, uniquement pour ſe contenter un peu; par exemple ils iront ſe baigner pluſieurs fois le jour, lors même qu'on leur applique les remedes les plus deſſicatifs, & cela pour modérer l'exceſſive chaleur que ces remedes excitent dans leur corps; peut-être que ſans ce ſecours ils ne pourroient la ſupporter, & qu'ils en mourroient plutôt.

(†) Peut-être pourroit-on aſſigner une cauſe plus naturelle du terrible ravage que cette maladie fait parmi eux, ſi on l'attribuoit aux fréquentes indigeſtions que doivent leur cauſer leurs excès de danſe; car après s'être fort échauffés, il eſt naturel qu'ils cherchent à ſe rafraîchir par des liqueurs froides & des fruits rafraîchiſſans, dont ils n'ont pas la prudence de s'abſtenir; cela étant bien moins étrange, que les excès auxquels ils ſe livrent lors même qu'ils ſont attaqués des maux les plus dangereux.

(1) *Labat* T. I. Ch. 22.

lade ſur le nombril avec une ceinture, & de l'oindre d'huile de *Monamoni*, que les Botaniſtes appellent *Ricinus Americanus*, & que l'on connoît plus communément ſous le nom de *Palma Chriſti*. Cette huile eſt très-active & très-chaude. Pendant l'application de ce remede ils nourriſſent le malade de fruits de *Nicuffo* & de *Chirico*, qui ſont aſtringens, bouillis dans l'eau ou cuits ſous la cendre. Ils ſe ſervent auſſi de divers cordiaux, & ils baignent les malades dans de l'eau tiede. Mais comme tous ces remedes ne vont pas à la ſource du mal, cela n'empêche pas que dans le renouvellement des ſaiſons, cette maladie n'emporte un nombre incroyable de gens, enſorte que tout le fruit qu'ils tirent des remedes c'eſt de ſouffrir un peu plus longtems.

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

La Petite vérole eſt la troiſieme maladie qui les attaque; elle en emporte des milliers, & dépeuple ſouvent des villages & des bourgs entiers. Leur indolence lui fait faire de ſi funeſtes progrès, ils n'uſent d'aucunes précautions pour s'en garantir, & laiſſent tout au cours de la nature. Les malades ſont pêle-mêle avec les ſains; les uns & les autres ne ſe contraignent ſur rien; & ce qu'il y a de pire encore, c'eſt le bain dans l'eau froide, qu'ils prennent pluſieurs fois le jour, c'eſt ce qui fait rentrer cette maladie, & ferme les pores, qui ſont déja fermés par l'huile dont ils s'oignent journellement; enſorte que pour l'ordinaire faute de tranſpiration la petite vérole devient confluente, ou tombe ſur le cœur & les emporte en peu de jours. (*a*). *Petite vérole.*

Une quatrieme maladie, qui attaque principalement ceux qui demeurent au bord de la mer, & les Navigateurs, c'eſt une Tumeur qui leur vient au bas-ventre, que l'on attribue aux exceſſives chaleurs auxquelles on eſt expoſé dans ces Pays. Ce mal eſt ſi cruel & cauſe des douleurs ſi aigues, que le malade eſt en peu de tems attaqué de tranſports au cerveau On ſe ſert de calmans contre ce mal, & ſur-tout de l'herbe appellée *Bichio*, dont les Portugais ont donné le nom à cette maladie, qui regne auſſi au Bréſil & en d'autres parties de l'Amérique. *Tumeur au bas-ventre.*

Les Fievres, accompagnées de maux de tête, ſont auſſi aſſez fréquentes, ſur-tout en hiver, parceque les pluies rendent l'air humide & malſain. Ils ſe ſervent pour les guérir du bois de ſandal rouge ou gris, le premier eſt le plus eſtimé; réduit en poudre & mêlé avec de l'huile de palme, ils en font une eſpece d'onguent, dont on frotte le malade deux ou trois fois par tout le corps, ce qui ne manque guere de lui rendre la ſanté. Pour le mal de tête, ils ſe font ſaigner à la temple en faiſant une eſpece d'inciſion & en ſuçant le ſang; étrange façon de ſaigner, dont nous parlerons en ſon lieu (*b*). *Fievres.*

On eſt encore ſujet dans ce climat brûlant à des douleurs qui ſe nomment *Npicehi*. Cette maladie eſt peu différente de ce que nous appellons colique. On l'attribue à leur mauvaiſe nourriture & à l'eau qu'ils boivent. Ils ne ſe ſervent guere pour la guérir d'autre remede que d'une diette rigoureuſe de deux ou trois jours, pendant leſquels ils ne mangent ni ne boivent (*c*). Voilà qui ſuffit pour les maladies des Naturels du Pays & pour la maniere de les guérir. *Coliques.*

Les

(*a*) Le même l. c. (*b*) *Davity*, *Dapper*, p. m. 350. (*c*) *Labat*. ubi ſup.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

Les Européens ne ſont pas moins ſujets aux maladies à leur arrivée dans ces Pays; étant obligés de ſe ſervir des alimens qui s'y trouvent, le changement de nourriture & de boiſſon, joint à la chaleur du climat, leur cauſe généralement une effervescence & un bouillonnement prodigieux du ſang; le remede le plus ſpécifique contre cette maladie eſt la ſaignée très-ſouvent réitérée, & ſi copieuſe qu'elle ſeroit dangereuſe en Europe. Enſorte que, pour nous ſervir des termes de notre Auteur, ils doivent s'attendre à vuider tout le ſang qu'ils ont apporté, & à en faire de nouveau qui ait les qualités des alimens du Pays. Toutes les ſaignées néanmoins, & les précautions avec les remedes qu'ils prennent, n'empêchent pas qu'il n'en meure un grand nombre avant qu'ils ſoient accoutumés au climat & aux alimens (*a*). Revenons aux Naturels.

Les Européens doivent uſer fréquemment de la Saignée.

Opérations manuelles.

Ils ſont encore plus mal-adroits aux opérations manuelles & à la guériſon des playes; & ce qui les rend plus dangereuſes, c'eſt la mauvaiſe qualité du ſang. Les playes les plus légeres dégénerent en peu de tems en ulceres douloureux, que la chaleur du climat remplit de vers & de pourriture, ou couvre de croutes dégoûtantes. Ils ont l'uſage de la ſaignée, mais comme ils n'ont pas l'adreſſe de ſe ſervir de la lancette, leur maniere de ſaigner fait pitié. Ils ſe ſervent d'une petite corne ou calebaſſe, comme nous faiſons des ventouſes, quoique d'une façon bien différente. Ils commencent par fendre la peau d'un coup de couteau, & ayant mis leur corne ou leur calebaſſe ſur la playe, ils appliquent la bouche à un petit trou qu'ils y ont fait, & à force de ſucer ils attirent le ſang juſqu'à ce que la ventouſe en ſoit remplie. Ils réiterent cette opération tant qu'ils le jugent à-propos. En général ils appliquent leur ventouſe à l'endroit où le malade indique qu'il ſouffre le plus de douleur. Quand ils n'ont ni cornes ni calebaſſes, ils prennent une de leurs petites marmites de terre, dont ils ſe ſervent pour cuire leurs alimens, & les appliquent avec un peu d'étoupe brûlante, comme nous faiſons les ventouſes; mais on jugera avec quelle groſſiere malhabileté par un ſeul exemple, que notre Miſſionnaire rapporte, & qui par ſa ſingularité mérite une place dans les Remarques (*).

Funérailles.

Nous terminerons cette Section par la deſcription des cérémonies de leurs funérailles. Quoiqu'ils ſoient naturellement avares, pauvres, & ſans affection naturelle les uns pour les autres, ils s'efforcent à ſe ſurpaſſer en-

(*a*) La même.

(*) Un pauvre eſclave ayant été attaqué d'une colique cruelle, pria un de ces Charlatans de lui appliquer une ventouſe. Celui-ci ne trouvant ſous ſa main ni corne, ni calebaſſe, prit une marmite de terre aſſez grande, & après avoir donné quelques coups de couteau ſur le ventre du malade, il remplit ſa marmite d'étoupes, il y mit le feu & l'appliqua ſur les taillades qu'il avoit faites. Le feu raréfia l'air, & la marmite ſe trouva en peu de tems pleine du ſang & de la chair de ce miſérable, de telle maniere que l'air qui l'environnoit de tous côtés, & le comprimoit par ſon poids, excepté à l'endroit de la marmite, l'étouffoit & lui faiſoit jetter les hauts cris. Le Charlatan s'efforça pluſieurs fois d'enlever la marmite, & n'en put venir à bout lui & les aſſiſtans, auſſi bêtes que lui, n'attendoient autre choſe ſinon que l'eſclave rendît le dernier ſoupir, lorſqu'un Européen arriva par hazard, qui ayant vu dequoi il s'agiſſoit, caſſa la marmite d'un coup de bâton, & ſauva la vie à l'eſclave (1).

(1) *Labat*, T. I. p. 467, 468.

envers les morts & ſont prodigues, comme pour compenſer par-là leur défaut de naturel & d'humanité. Les riches & les Grands portent non ſeulement la dépenſe au plus haut point, mais ont auſſi la bonté de fournir aux pauvres ce qu'ils ne ſont pas en état d'acheter. Les pauvres de leur côté, quelque averſion qu'ils ayent à découvrir leur miſere, ne ſe font pas une peine dans ces occaſions de s'adreſſer ſans façon aux Grands-Seigneurs & au Roi même, quand ils ne trouvent point chez leurs égaux ce dont ils ont beſoin. Les plus indigens ſe trouvent donc en état d'habiller les morts de certaines groſſes étoffes que l'on fait dans le Pays, & de les couvrir décemment de nattes quand on les porte en terre. Mais les perſonnes riches ſe ſervent de toiles très-blanches d'Europe, dont ils s'habillent eux-mêmes, & couvrent la biere de drap noir.

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans au Congo &c.*

Ceux qui demeurent à la campagne, loin des villes & des bourgs, tant Chretiens qu'Idolâtres, enterrent leurs morts, ſelon leur ancien uſage, dans les lieux les plus éloignés des habitations. Mais les Chretiens, plus civiliſés & plus zélés, les font inhumer dans les Egliſes, ou dans les Cimetieres bénits, afin d'être plus à portée de viſiter leurs tombeaux & de prier pour le repos de leur ame. Les autres retiennent encore une ancienne mais innocente coutume, c'eſt que lorſque le cadavre eſt couché dans la foſſe, un particulier, qui a ſeul ce privilege, fait une eſpece de mortier de terre & d'eau, & l'apporte ſur ſes épaules, en s'approchant à reculons de la foſſe, où il le répand & couvre le corps. Tous les aſſiſtans s'en approchent auſſitôt avec empreſſement, & ſe mettent à pétrir ce mortier avec les pieds. Ils s'imaginent que cela eſt néceſſaire pour que l'eſprit fixe ſa demeure dans cet endroit, & que n'ayant plus beſoin de rien il ne ſonge pas à en ſortir. Mais les autres Chretiens plus éclairés font dire un grand nombre de meſſes, & quand il ne ſe trouve pas aſſez de Prêtres pour les célébrer, ils diſtribuent en échange des aumônes pour le ſoulagement de leurs ames (*a*).

Nous avons déja parlé des Obſeques des Rois, nous ajouterons ſeulement qu'il n'eſt permis à qui que ce ſoit de pleurer la mort du Roi, & l'on puniroit ſévérement celui qu'on ſurprendroit répandant des larmes. Mais il y a des gens gagés pour aller à tous les carrefours ſonner de certains cornets d'ivoire, dont le ſon triſte & lugubre fait ſouvenir de la mort du Prince, vraiſemblablement afin d'engager le peuple à prier pour lui, & de lui inſpirer du reſpect pour ſon ſucceſſeur. Les Princes & les Nobles ſe font enterrer dans des Caves lambriſſées & tapiſſées de noir, on en ferme bien l'entrée pour empêcher qu'on ne ſente aucune mauvaiſe odeur; deux de leurs anciens domeſtiques ſont gagés pour garder le tombeau tour à tour, & pour prier pour le défunt; on fait auſſi des prieres & on dit des meſſes pour le repos de leur ame le jour de l'anniverſaire de leur mort, & à la Touſſaint; ce jour-là on ouvre la cave, & on ôte la vieille tenture pour en mettre une nouvelle. Les Idolâtres pratiquent pluſieurs autres cérémonies ſuperſtitieuſes pour les Grands; ils portent de riches offrandes à leurs tombeaux, ils enterrent avec eux une ou deux de leurs femmes toutes en vie,

(*a*) *Labat*, l. c. p. 383, 384.

SECTION II.

Nombre, Génie, Coutumes &c des Habitans du Congo &c.

vie, & obſervent pluſieurs autres uſages qui ne méritent guere que nous en fatiguions le Lecteur (*a*).

Dans le Royaume de Matamba, qui releve de celui de Congo, mais qui n'eſt que fort imparfaitement converti, ils ont pluſieurs coutumes très étranges à l'égard des mourans, également dénaturées & cruelles, bien que colorées du prétexte ſpécieux d'amitié & de tendreſſe. Car ſous prétexte d'abréger l'agonie & les ſouffrances du mourant, ils le tirent de ſon lit ou hamac, le prennent par les bras & par les jambes, l'élevent en l'air avec des cris & des hurlemens affreux, & le laiſſent tomber avec violence à terre; là, après l'avoir conſidéré quelque tems, ils ſe jettent deſſus, le baiſent, le preſſent ſur leur poitrine, crient comme s'ils étoient au déſeſpoir de ſa mort, & ſe roulent par terre comme des furieux, juſqu'à ce qu'ils n'en puiſſent plus. Ils habillent enſuite le cadavre le plus décemment qu'il eſt poſſible, & le plus ancien de la famille, à qui cette fonction appartient, le ſaupoudre avec une farine du Pays depuis la tête juſqu'aux pieds, en chantant une chanſon triſte, à quoi les aſſiſtans répondent par des cris & des hurlemens; après quoi on porte le corps couvert proprement de nattes au lieu de la ſépulture, & on le met en terre.

Coutumes barbares.

Dans les Provinces idolâtres & ſur-tout parmi les Giagas, ils danſent d'une maniere extravagante autour des tombeaux, & y apportent à boire, à manger & d'autres choſes d'uſage; mais comme ils ſont partagés en différentes ſectes, chacune a ſes coutumes particulieres. Les uns couchent le cadavre ſur le dos, d'autres ſur un côté, & ils creuſent les foſſes ſelon la poſture où ils le veulent mettre; d'autres mettent les corps ſur la ſurface de la terre, & jettent deſſus de la terre & des pierres, deſorte qu'avec le tems ils y élevent des buttes d'une hauteur conſidérable, ou ils les environnent de planches, & plantent ici & là des pieux, au haut deſquels ils mettent des têtes de mort, des bannieres & autres marques de diſtinction. Il y en a qui les embaument de quelque réſine, & les laiſſent ainſi étendus tout nuds ſur terre, en y plaçant des gardes (*), juſques à ce que la pourriture & les vers ayent entierement conſumé les chairs; ils enlevent enſuite les oſſemens, & les renferment dans de petits coffres de bois, qu'ils portent par-tout avec eux comme de grandes reliques.

Les ſépulcres ſont diſtingués par des marques qui indiquent la qualité de ceux qui y ſont enterrés. On voit ſur ceux des Grands-Seigneurs un ſiege, un arc, des fleches, & d'autres choſes dont ils ſe ſervoient pendant leur vie. Les autres ont pour armes les inſtrumens de leur métier, ou des choſes qui y ont du rapport en guiſe d'hyérogliphes.

Les

(*a*) Vid. *Labat.* l. c. p. 388. *Jarric*, *Pigafet*, *Davity* & al.

(*) La raiſon qu'ils donnent d'une pratique ſi extraordinaire, c'eſt que l'on fait tant de cas de ce qui a appartenu à un défunt, quelque choſe que ce puiſſe être, que ſi on le couvroit ſeulement de feuilles, on viendroit ouvrir ſon tombeau pour les emporter. On eſt même obligé d'y mettre des gardes pour empêcher les gens du Pays d'aller couper les chairs du cadavre pendant qu'il pourrit, afin de pouvoir conſerver les os en mémoire du défunt, ſur-tout quand il s'eſt diſtingué par ſa valeur ou par d'autres vertus, afin de s'exciter à les imiter (1).

(1) *Labat* T. I. p. 392.

Section II. *Nombre, Genie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

Les Danſes funebres pour une Perſonne de qualité ſont réglées par un Maître des céremonies que l'on choiſit pour cette fonction; elles durent huit jours ſans autre intermiſſion, que le tems qu'il faut aux danſeurs pour manger & boire & pour ſe repoſer un peu; ils mangent & boivent tant qu'ils peuvent, & quand ils ſont remplis à n'en pouvoir plus, ils jettent ſur le cadavre les reſtes des viandes & des boiſſons, ce qui dans ce climat chaud augmente l'infection à un point inſupportable pour tout autre que ces gens-là; mais la coutume & le plaiſir qu'ils croient que toute cette cérémonie fait aux morts, leur font voir & ſentir ces ordures ſans répugnance. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt qu'outre le grand nombre d'animaux qu'ils égorgent dans ces occaſions, ils ne manquent jamais de maſſacrer auſſi des créatures humaines, dont le nombre, ſelon la qualité des perſonnes, va depuis dix juſqu'à cent & au-delà; & la chair de ces malheureuſes victimes relève non ſeulement la ſplendeur de la fête parmi ces Cannibales, mais fait un grand plaiſir aux défunts (*a*).

Leur Deuil.

Les riches & les pauvres ont leur deuil pour leurs proches; il commence par une retraite entiere, & par un jeûne ſi auſtere, que pendant trois jours ils ne prennent aucune nourriture. Enſuite pour les perſonnes d'une condition ordinaire, ils ſe raſent toute la tête, & après ſe l'être frottée avec le viſage d'huile, ils ſe ſaupoudrent de pouſſiere de différente couleur, faite de plumes & de feuilles ſeches pilées; ce qui les fait paroître hideux. Mais lorſque c'eſt quelque perſonne conſidérable qui eſt décédée, on ſe raſe ſeulement le deſſus de la tête, on ſe la ceint avec une bande de toile ou d'écorce d'arbre, & on s'enferme pendant huit jours entiers, après quoi ils reprennent peu à peu leur train de vie ordinaire.

Les Veuves.

Les Veuves ſont obligées à une bien plus longue retraite, ſur-tout à la Cour & dans les groſſes bourgades, où elles ſe deshonereroient, ſi on les voyoit dehors avant un an entier; mais dans les lieux plus éloignés, on leur permet de vaquer un peu plus ouvertement à leurs affaires. Quand les Veuves ſortent après le tems de leur retraite expiré, elles ont un bonnet qui leur tombe par derriere juſques ſur les épaules; elles ſont vêtues d'un habillement noir ouvert par les côtés, qui leur deſcend devant & derriere juſqu'aux genoux. Les Perſonnes de diſtinction portent un manteau de drap, pliſſé autour du cou. Les femmes eſclaves de Loanda, de S. Salvador, & d'autres lieux marchands, portent certains bonnets, qui ſe tiennent tout droits ſur leur tête, quoiqu'ils ayent trente pouces de hauteur; ce qui fait une figure aſſez ſinguliere, ſur-tout quand on en voit quarante ou cinquante, qui ſuivent de compagnie une Dame Portugaiſe ou quelque autre Femme de qualité.

Opinion barbare touchant la Mort.

Nous finirons cet article & cette Section, en rapportant l'étrange & barbare opinion que les Congois ont touchant les mourans; ils ſont perſuadés que quand un homme vient à mourir, ſon ame quitte une vie miſérable pleine de traverſes & de peines, pour entrer dans une autre remplie de joie & de plaiſir; & par conſéquent que c'eſt avancer ſon véritable bonheur, que de l'aider à mourir promptement. Delà vient que, même parmi les

(*a*) *Labat*, ubi ſup. p. 402.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

les Chretiens les plus réguliers, auſſitôt qu'une perſonne eſt à l'agonie, elle eſt accablée des cris & des hurlemens de toute la famille, enſorte que les Prêtres & les Miſſionnaires ont de la peine à leur adminiſtrer les Sacremens avec quelque décence & avec la préſence d'eſprit néceſſaire. Ce n'eſt encore rien en comparaiſon de ce que pratiquent les moins civiliſés, qui s'efforcent de hâter la fin du malade, en lui bouchant la bouche & le nez, en lui donnant des coups de poings, en lui foulant la poitrine, & en le maltraitant de pluſieurs autres manieres; & ils prétendent néanmoins que c'eſt un acte de charité de le délivrer des peines d'une agonie douloureuſe, & de le faire paſſer promptement dans un état de bonheur. Mais ſi l'on remonte à la véritable ſource de cette barbare coutume, on trouvera qu'elle doit principalement ſon origine à ce manque d'affection naturelle, que l'on voit regner dans toutes les familles, comme nous l'avons remarqué plus haut. On peut juger par-là, auſſi bien que par un grand nombre de coutumes ſuperſtitieuſes qu'ils retiennent, & de vices auxquels ils s'abandonnent, quels étranges Chretiens les Portugais en font, lorſque leur corruption & leur mauvais exemple ne mettent point d'obſtacle aux progrès de la Foi, comme cela arrive dans la plupart de leurs Miſſions de l'Aſie & de l'Amérique, ce dont les plaintes générales de leurs Miſſionnaires fourniſſent des preuves évidentes (*a*).

SECTION III.

Origine, Antiquité, Fondation & Hiſtoire du Royaume de CONGO.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de* Congo.

Ancien état du Congo *fabuleux & incertain.*

SI l'on ſe rappelle que nous avons obſervé que les Congois ignoroient l'uſage de l'écriture avant que les Portugais le leur euſſent enſeigné, on ne s'attendra pas ſans-doute que nous remontions fort haut dans leurs Antiquités, ni que nous rapportions quelque choſe de neuf de leur Hiſtoire avant ce tems-là, à moins que d'adopter leurs traditions fabuleuſes, ce qui ſeroit occuper le Lecteur d'une ſuite mal-digérée des plus incroyables événemens, que la vanité nationale jointe à une imagination ardente, plutôt qu'une mémoire fidele ont tranſmis à la poſtérité. Ajoutons qu'ils ſont auſſi mauvais Chronologiſtes qu'Hiſtoriens, & qu'ils ne ſavoient ce que c'étoit que de compter par années, ne calculant que par Lunes, juſqu'au tems que les Européens le leur ont enſeigné après leur converſion. Ils ignoroient même la diſtinction des heures, de jour & de nuit, & ne pouvoient marquer l'époque d'un événement paſſé, qu'en diſant qu'il étoit arrivé ſous tel ou tel regne (*b*). Il n'eſt donc pas poſſible ni de fixer le tems de la fondation de leur Monarchie, quelque peu éloigné qu'il ſoit de celui de l'arrivée des Portugais, ni même d'avoir une ſuite autentique des Rois qui ont occupé le trône depuis le regne de *Luqueni* leur premier Roi juſqu'à cette époque, bien-que ſes ſucceſſeurs ayent regné depuis pendant aſſez longtems.

Mais bien-que nous ne puiſſions fixer le tems d'un ſi mémorable événement,

(*a*) Lettres Edifiantes & Curieuſes *paſſim.* (*b*) *Pigafet*, L. II. C. 7.

ment, on ne ſera pas fâché que nous en donnions l'Hiſtoire du mieux qu'il nous ſera poſſible, dégagée de tous les contes fabuleux dont les Portugais l'ont remplie. Cette époque eſt d'autant plus digne d'être remarquée, que cette vaſte Région étoit alors diviſée en un grand nombre de petits Etats, qui furent tous réduits ſous l'obéiſſance d'un Guerrier hardi & entreprenant; outre pluſieurs autres qui en ont été démembrés ſous ſes ſucceſſeurs, que nous avons indiqués au commencement de ce Chapitre, & ceux dont les Portugais ſe ſont rendus maîtres, que nous indiquerons dans la ſuite.

Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

Le premier Fondateur de cette grande Monarchie, & qui prit le premier le titre de Roi, ſe nommoit *Luqueni.* Son pere, qui s'appelloit *Eminia-n-Zima*, demeuroit dans la Province de Corimba, ſur les bords du Zaire; ſa mere *Luqueni Lua Sanzé* étoit fille d'un autre Seigneur du voiſinage. *Eminia-n-Zima* ſe laſſa d'être confondu avec ſes égaux, & ſe livra à ſon ambition: peu ſatisfait de ſon petit Etat il forma le deſſein de ſe rendre maître du Pays de ſes voiſins, qui vivoient dans une parfaite liberté & comme en République, & qui étoient auſſi jaloux de leur indépendance qu'il étoit porté à la leur ravir. Il trouva donc de fortes oppoſitions de leur part, on en vint aux armes, & la guerre dura un aſſez grand nombre d'années; ſa valeur & ſa bonne fortune le ſervirent néanmoins aſſez bien, pour qu'il ſe rendît maître d'un aſſez grand terrein, ſi bien fortifié par la nature, qu'il s'y fit une retraite ſûre contre toutes les forces réunies de ſes antagoniſtes, parceque ce lieu étoit difficile à attaquer & aiſé à défendre: il ſe vit donc bientôt en état de continuer ſes courſes & ſes brigandages impunément, n'ayant qu'à ſe retirer quand il n'étoit pas le plus fort dans cette eſpece de Fortereſſe, où il mettoit ſes pillages en ſûreté. *Luqueni premier Roi.*

Ce lieu, qu'il fortifia encore & où il ſe mit à couvert de toute ſurpriſe, étoit ſitué ſur les bords du Zaire; il impoſa des tributs & des péages à ceux que le Commerce obligeoit de paſſer au pied de ſa Fortereſſe, qui étoit comme l'entrepôt de tout le commerce que les Peuples des environs faiſoient les uns avec les autres. Tels furent les premiers commencemens de l'élevation de l'ambitieux *Eminia-n-Zima*, qui furent peu après ſuivis d'un accident, qui mit ſon fils *Luqueni* en état de jetter les fondemens d'une puiſſance bien plus étendue.

Le pere étant allé un jour en parti avoit laiſſé la garde de la Fortereſſe au jeune homme; celui-ci voulut obliger une de ſes tantes à payer le tribut que ſon pere exigeoit de tous ceux qui paſſoient par cet endroit; cette femme, qui étoit groſſe, & qui comme ſœur d'*Eminia-n-Zima* prétendoit être exempte de ce droit, refuſa de le payer, & reprocha à ſon neveu ſon ambition & ſon avarice; le bouillant *Luqueni* s'en offenſa, & ſans reſpecter ni ſa qualité ni l'état où elle étoit, il lui ouvrit le ventre, & lui donna la mort & à l'enfant qu'elle portoit. *Il tue ſa Tante.*

Eminia-n-Zima étant revenu, & ayant appris l'action dénaturée de ſon fils, l'en voulut châtier; mais ſes gens, qui crurent voir dans l'action de ce jeune homme quelque choſe de martial & d'héroïque, le tirerent de ſes mains & le déroberent à ſa colere. Bientôt ils le mirent à leur tête, & le déclarerent leur Roi, titre que ſon pere n'avoit oſé prendre. *Luqueni*, fier de ſon nouveau titre, & voyant ſon armée groſſir, attaqua & ſe rendit maître *Déclaré Roi; ſes Conquêtes.*

de

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de* Congo.

de la Province de *Npenbacaſſi*, qui a pris depuis le nom de Congo. Il fut ſi heureux dans toutes ſes entrepriſes qu'il étendit ſes conquêtes depuis l'embouchure du Zaïre, juſqu'à l'endroit où eſt aujourd'hui la ville de S. Salvader, c'eſt-à-dire une étendue de plus de cent-quatrevingt milles dans les terres, ſans que perſonne oſât preſque lui faire tête, le Prince qui étoit Seigneur de tout ce Pays ayant été défait, chaſſé de ſes Etats, & obligé d'être errant juſqu'à ſa mort.

Cet infortuné Prince, qui s'appelloit *Mabambolo*, & ſe qualifioit *Mani Pangala* ou Roi de Pangala, laiſſa des enfans qui eurent à la fin recours à la clémence du Vainqueur, & reçurent de lui l'inveſtiture de quelques Terres qu'il leur donna en fief, en le reconnoiſſant pour leur Souverain, & à la charge de certaines redevances annuelles. Ils conſerverent cependant le titre de *Mani Pangala*, & leurs ſucceſſeurs ont fait ſouvent des efforts pour remonter ſur le trône de leurs ancêtres, mais en vain, deſorte qu'ils ſont réduits à ſe contenter des Terres qui leur ont été données, & de faire tous les ans des proteſtations contre l'uſurpation de *Luqueni* & de ſes ſucceſſeurs, pour ne pas laiſſer preſcrire leur droit (*). Ces proteſtations n'empêchent pas qu'ils ne viennent en de certains tems faire hommage au Roi, lui payer leurs tributs, & recevoir une nouvelle inveſtiture à chaque changement de Roi.

Partage qu'il en fait.

Luqueni ſe voyant bien affermi ſur le trône, fit des Loix convenables au génie & aux beſoins de ſes ſujets, & propres à aſſurer ſes conquêtes. Il aſſembla ſes principaux Officiers, & leur diſtribua les gouvernemens des Provinces conquiſes, ſuivant leur mérite & les ſervices qu'ils lui avoient rendus; & ces Officiers s'efforcerent à l'envi les uns des autres d'en augmenter l'étendue, en s'emparant des terres de leurs voiſins, & réduiſirent enfin les Royaumes d'Angola & de Matamba ſous ſon obéiſſance. *Eminian-Zima* vit avant que de mourir ſon fils *Luqueni* tranquille poſſeſſeur du trône; il mourut enfin dans une extrême vieilleſſe, ayant laiſſé à deviner, s'il étoit auſſi content de voir les conquêtes de ſon fils qu'il avoit paru en être jaloux (*a*).

Les ſucceſſeurs de *Luqueni* ſont encore aujourd'hui ſur le trône de Congo, quoique quelques-uns ayent eu le chagrin de voir un grand nombre de Provinces démembrées de leur Royaume, outre celui d'Angola, de la meilleure partie duquel les Portugais ſe ſont emparés; & celui de Matamba, que la Reine *Nemdatemba* conquit dans le même tems, ainſi que nous le verrons dans la ſuite.

Origine des Ducs de Batta.

Les Grands-Ducs de Batta, dont nous avons eu occaſion de parler comme jouiſ-

(*a*) *Labat* T. II. p. 344.

(*) Ils ne manquent pas, dit notre Auteur, d'envoyer tous les ans une Femme à la Cour, qui fait commandement au Roi de ſe retirer, & de quitter un Etat qui ne lui appartient pas. Le Roi lui donne une audience publique, l'écoute, & lui répond en termes polis, que c'eſt Dieu qui l'a mis ſur le trône, qu'il le conſervera & ſa famille après lui, que ſes Maîtres ſe doivent conſoler de leur ſort, vivre tranquillement ſans rien innover, de peur qu'il ne leur arrive quelque plus grande diſgrace. Il la charge enſuite de préſens pour ſes Maîtres, & la renvoye (1).

(1) *Labat* T. II. p. 347, 348.

jouiſſant de quelques privileges particuliers, deſcendent de *Nſa-Cu-Clau*, ayeul maternel de *Luqueni*. Il y a de l'apparence qu'il leur donna le Duché en fief, après l'avoir conquis. Mais ſoit qu'ils le tinſſent de lui, ou que ce fût leur domaine paternel, ils étoient obligés de rendre une eſpece d'hommage aux Rois de Congo, mais ce n'étoit proprement qu'une viſite de civilité & de bienſéance; ils ſe diſpenſoient même quelquefois de la faire en perſonne, & ſe contentoient d'envoyer quelqu'un de leur part à la Cour. Mais les Rois de Congo étant devenus fort puiſſans, trouverent mauvais que les Ducs de Batta en agiſſent ſi familierement avec eux; ils le leur firent ſavoir, & ces Seigneurs jugerent à-propos de prévenir les ſuites de ce mécontentement, qui pouvoient leur être fatales. Ils réſolurent prudemment de changer de conduite, & de rendre au Roi tout le reſpect qu'ils lui devoient, non ſeulement comme ayant l'honneur d'être de ſon ſang, mais comme dépendans de lui. On dit qu'il y a plus de cent ans que le Duc de Batta étant allé à la Cour pour faire hommage & pour recevoir une nouvelle inveſtiture de ſes Etats, y fut reçu avec des honneurs extraordinaires, & y reçut le titre de *Niacondiamené*, qui ſignifie l'ayeul du Roi de Congo (*a*). La Capitale du Duché s'appelloit anciennement *Anghirima*, ou *Anghirimba* ſuivant *Dapper*, c'eſt ſelon les apparences l'*Agiſymba* de la Carte de *Sanſon*. Aujourd'hui elle porte le nom de *Batta*; elle eſt à environ trente lieues Eſt de St. Salvador, & à cent-cinquante de la mer. C'étoit autrefois une ville aſſez conſidérable, mais elle eſt fort déchue, quoiqu'elle ſoit toujours le ſiege des Ducs. Les terres des environs ſont très-fertiles, & l'on trouve le long du chemin, qui mene à St. Salvador, de jolis villages & d'agréables hameaux (*b*).

Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

Voilà en ſubſtance ce que notre Auteur a pu découvrir de la fondation & de l'Hiſtoire de cette grande Monarchie, juſqu'au tems de l'arrivée des Portugais dans le Pays. Ce que les Congois racontent de la fondation de la ville de St. Salvador eſt curieux & ſurprenant, mais comme cela ne nous paroît pas auſſi digne de foi que le reſte, nous le renvoyons aux Remarques (*), & nous paſſerons à la découverte que les Portugais firent de ce Royaume en 1484; car c'eſt depuis cette époque que l'Hiſtoire & la Chronologie ont été conſervées & transmiſes par de plus habiles gens, & que l'on peut y faire plus de fond.

Incertitude de l'Hiſtoire du Congo, avant l'arrivée des Portugais.

Nous

(*a*) Le même, p. 351. (*b*) *Dapper*, Congo & al.

(*) Les Congois rapportent que le lieu que *Luqueni* choiſit pour en faire la Capitale de ſes Etats, eſt cette montagne iſolée où eſt encore aujourd'hui la ville de St. Salvador: elle eſt eſcarpée de tous côtés, & ce n'eſt qu'à force de bras & avec des travaux immenſes, qu'on a taillé dans le roc le chemin qui y conduit. Le ſommet étoit occupé par un Lac d'une grande étendue & fort profond; *Luqueni* le fit combler, & en fit cette vaſte place, que l'on appelle le terrein verd, où ſe font les revues & toutes les aſſemblées. On prétend que le poids prodigieux des terres dont on s'eſt ſervi pour le combler, a forcé les ſources qui formoient le Lac, à s'ouvrir des canaux dans les côtés de la montagne, d'où on les voit ſortir en très-grand nombre, & former une quantité extraordinaire de fontaines & de caſcades de la meilleure eau du monde (1). On peut ſe rappeller, qu'en faiſant la deſcription de cette Capitale, nous avons parlé de quelques-unes de ces ſources, qui fourniſſent d'eau la ville & les villages des environs.

(1) *Lafitau*, T. II. p. 341, 349.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

Nous croyons qu'il n'eſt pas néceſſaire de rappeller ici les vaſtes conquêtes que ſes Portugais firent, non ſeulement ſur les côtes d'Afrique, mais dans les Indes Orientales & Occidentales, ſous la protection de l'Infant *Dom Henri*, dont nous avons fait l'hiſtoire dans l'Hiſtoire générale de l'Afrique; nous ne penſons pas non plus devoir entrer dans la queſtion ſi ce ſont les Portugais qui ont les premiers découvert ces côtes de l'Afrique, diſcuſſion qui nous meneroit trop loin, & qui ſeroit de très-peu d'utilité; nous commencerons donc par le premier Vaiſſeau Européen qui découvrit l'embouchure de la riviere de Zaire ou de Congo, & qui y mouilla.

Diego Cam *découvre la Côte de* Congo. 1484.

Le but de *Jean* II. Roi de Portugal, en faiſant des découvertes le long des côtes d'Afrique, étoit de trouver un chemin pour aller aux Indes, & il penſoit très-judicieuſement que rien n'étoit plus propre à le faire découvrir. Ce fut dans cette vue qu'il chargea de cette expédition *Diego Cam*, un des meilleurs hommes de mer que le Portugal eût alors, & d'ailleurs hardi & entreprenant. *Cam*, arrivé ſur la côte d'Afrique & voulant doubler le Cap de Ste. Catherine, ſe trouva par le travers de la riviere rapide de Zaire. Sa largeur & ſa profondeur l'invitèrent à s'en approcher, & il mouilla à ſon embouchure: s'étant avancé ſur un petit Bâtiment quelques lieues dans la riviere, il vit pluſieurs des habitans, qui par leur figure, leur couleur & leur chevelure reſſembloient beaucoup aux autres Africains qu'il avoit déja vus. Ces peuples de leur côté ne parurent point allarmés de l'apparition de ces nouveaux hôtes, ils vinrent à bord, apporterent des fruits & d'autres vivres, & parurent de bon commerce & fort civils. *Cam* accepta les rafraîchiſſemens, & leur fit quelques préſens en retour. Ce qu'il y avoit de fâcheux, c'eſt qu'on ne pouvoit s'entendre que par ſignes, le Commandant Portugais ne laiſſa pas de comprendre qu'ils étoient ſujets d'un Prince puiſſant, qui demeuroit aſſez avant dans les terres (*a*).

Il envoye des Officiers au Roi, remet à la voile, & emmene quelques Naturels du Pays.

Diego, très-content de leur procédé & de cette indication, eut grande envie de ſavoir qui étoit ce Prince, & de tâcher de faire alliance avec lui. Il engagea donc par des préſens quatre ou cinq Naturels du Pays de conduire un pareil nombre d'Officiers Portugais à St. Salvador. Il les chargea de préſens pour le Roi, & leur marqua un certain tems pour faire ce voyage. Mais la rapidité du fleuve, les vents contraires, & d'autres obſtacles joints à l'éloignement du lieu de la réſidence du Roi, furent cauſe qu'ils ne purent être de retour auſſi promptement qu'il croyoit; deſorte qu'après avoir attendu le double du tems preſcrit, il réſolut de les abandonner à leur bonne fortune, & de retourner en Portugal; il prit avec lui quatre Noirs, comme autant d'ôtages pour ſes compatriotes qu'il laiſſoit, & mit à la voile (*).

On

(*a*) *De Barros*, *Eur. de Faria*, *Jarric* Vol. I. L. 3. *Labat*, T. II. Ch. 12. *Pigafet*, Theſ. Vol. II. C. 2. p. 26. *Oſor.* Hiſt. Portug. L. II. C. 2. & al.

(*) *M. Le Quien*, après *Jarric* & d'autres Auteurs, nomme Cam, *Canus*; nous ignorons ſur quelle autorité il rapporte que *Cam* fit planter ſur le rivage une des Colomnes qu'il avoit apportées de Portugal, ſurmontée d'une croix, & gravée aux armes du Roi, afin que les Voyageurs puſſent apprendre par une inſcription Latine & Portugaiſe, qu'on liſoit ſur ce monument le tems de cette découverte, & par qui elle avoit été faite. *Jean de Barros* & *Emanuel* ne diſent rien de cette circonſtance; & ſi le fait étoit vrai, il eſt

dif-

On dit qu'ils s'offrirent volontairement de venir avec lui en Portugal. Quoi qu'il en ſoit, il eut grand ſoin d'eux pendant le voyage, deſorte qu'à leur arrivée en Europe ils avoient ſi bien appris le Portugais, qu'ils furent en état de donner au Roi tous les éclairciſſemens dont on avoit beſoin ſur leur Pays. *Jean* fut ſi content d'eux, qu'après leur avoir fait des préſens, il chargea *Cam* de les ramener à Congo, & envoya par ce Général pluſieurs raretés de l'Europe au Roi; il lui donna auſſi commiſſion d'exhorter en ſon nom le Roi de Congo à embraſſer le culte du ſeul vrai Dieu, & à permettre que la Religion Chretienne s'établît dans ſes Etats (*a*).

Retour de Cam à Congo.

Cam arriva l'année ſuivante au Congo; il trouva ſes gens pleins de ſanté, & très-contens des bonnes manieres que le Roi de Congo & ſes peuples avoient eu pour eux. Le Général Portugais dépécha de nouveaux Envoyés à la Cour, avec les riches préſens dont il étoit chargé pour le Roi; tandis que les quatre Noirs revenus de Portugal, charmés de ce qu'ils y avoient vu, & des bons traitemens qu'on leur avoit faits, vanterent par-tout la magnificence & la grandeur du Roi de Portugal & de la Nation. Les Envoyés n'eurent pas de peine à conclure une alliance, qui dure encore aujourd'hui, quoiqu'elle ait été interrompue par des guerres, dont nous parlerons dans la ſuite.

Il va à la Cour. Ambaſſadeur de Congo en Portugal.

Pendant cette négociation à la Cour de Congo, *Cam* alla découvrir la côte juſqu'au vingt-deuxieme degré de Latitude méridionale. A ſon retour, il alla rendre ſes reſpects au Roi de Congo, & le remercier des bontés qu'il témoignoit à ſa Nation; il fut reçu avec toute la magnificence uſitée dans le Pays. A la requiſition de ce Monarque il lui fit le détail de la grandeur des Etats du Roi *Jean*, des Loix, des Coutumes, du Gouvernement, & ſurtout de la Religion des Portugais. Le Roi de Congo conçut là-deſſus une haute eſtime pour cette Nation, & un véritable deſir d'embraſſer la Religion qu'elle profeſſoit. En congédiant *Cam*, il nomma *Zacut*, un de ceux qui avoient déja été en Portugal, pour y retourner en qualité d'Ambaſſadeur, & le chargea de prier le Roi *Jean* de lui envoyer des perſonnes capables de l'inſtruire lui & ſes peuples dans la Religion Chretienne; il donna auſſi au Général Portugais quelques jeunes Seigneurs de ſa Cour pour les faire inſtruire, & lui remit des préſens pour Sa Majeſté Portugaiſe, qui conſiſtoient en une grande quantité d'ivoire, en tapis, & en couvertures de lit proprement tiſſues de feuilles de palmier. *Cam* partit peu après, & à ſon arrivée à Lisbonne, il préſenta l'Ambaſſadeur & les jeunes Seigneurs de Congo au Roi, qui très-ſatisfait du ſuccès de cette expédition, fit une très-gracieuſe réception à ces Etrangers.

Sa Réception à Liſbonne & ſon Baptême.

Pendant leur ſéjour en Portugal, qui fut de près de trois ans, on eut grand ſoin de les inſtruire, non ſeulement des principes de la Religion Chretienne, mais dans toutes les connoiſſances convenables à leur qualité;

(*a*) Les mêmes.

difficile de comprendre qu'ils l'euſſent oublié étant auſſi important, puiſque c'étoit comme une priſe de poſſeſſion, & un acte qui aſſuroit aux Portugais l'honneur de cette découverte. Nous ne connoiſſons non plus aucun autre Auteur qui en ait fait mention (1).

(1) Voy. *Labat*, T. II. p. 363, 364.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

té; enfin ils furent baptiſés à Beja, où la Cour s'étoit retirée à cauſe des grands ravages que la peſte faiſoit à Lisbonne. La Cérémonie ſe fit avec la derniere magnificence, le Roi *Jean* voulut lui-même ſervir de parrain à l'Ambaſſadeur, à qui il donna ſon nom. Quelque tems après il jugea à propos de renvoyer *Zacut*, & les jeunes Seigneurs qui l'avoient accompagné à leur Maître. Il fit équipper pour cela trois Vaiſſeaux, dont il donna le commandement à *Conſalve de Souſa*, d'une illuſtre famille; il fit partir avec lui pluſieurs Prêtres, & envoya des fonts, des mitres, des calices & d'autres ornemens d'Egliſe très-riches. Le malheur voulut que pluſieurs de ceux qui s'embarquerent ſur l'Eſcadre, y porterent avec eux la contagion; beaucoup en moururent durant le voyage. *Conſalve de Souſa* fut du nombre, & *Roderic de Souſa*, ſon neveu, fut chargé de l'Ambaſſade, du conſentement de tous les Officiers (*a*).

Arrivée de Souſa à Sogno & le Gouverneur baptiſé.

Ils arriverent heureuſement au mois d'Avril 1490 à Sogno ſur le Zaire, & furent reçus à bras ouverts par le Gouverneur de la Province, qui étoit Prince du ſang, & qui s'étoit fixé dans cette Capitale pour l'amour du Commerce avec les Portugais. Il avoit été ſi bien inſtruit par ceux qui étoient reſtés, qu'il fut baptiſé, peu après l'arrivée de *Souſa*, par quelqu'un des Eccléſiaſtiques qu'il avoit amenés, & il reçut le nom d'*Emanuel*, qui étoit celui du frere du Roi de Portugal. On dreſſa un autel en pleine campagne, & après la célébration de la meſſe, cet illuſtre Proſélyte, un de ſes fils & quelques-uns de ſes ſujets, furent reçus dans l'Egliſe en préſence de l'Amiral & d'une multitude des Naturels du Pays, qui étoient accourus, & qui témoignerent leur contentement par de grands cris de joie.

Cependant les Portugais, laiſſant aux Prêtres & aux Religieux qu'ils avoient amenés, le ſoin de faire des converſions, continuerent leurs découvertes, & s'établirent en pluſieurs endroits des côtes d'Afrique, & mirent leur Commerce ſur un pied ſi floriſſant, que quoiqu'il ne fît pour ainſi dire que de naître, il donnoit de la jalouſie à bien des Puiſſances de l'Europe (*b*).

Réception faite à Souſa. Egliſe que le Roi fait bâtir.

Souſa, ayant quitté ſon illuſtre Proſélyte, ſe rendit en diligence à *Banza Congo* (*) où la Cour ſe trouvoit alors. Il inſtruiſit le Roi de la converſion & du baptême de ſon Oncle, & ce Monarque pour en marquer ſa ſatisfaction au Prince, augmenta de beaucoup ſon Domaine, & même il lui donna ordre ou permiſſion d'abattre & de briſer toutes les Idoles qui étoient dans les terres de ſa juriſdiction. Le Roi ne fut pas moins content des commiſſions dont le Général Portugais étoit chargé, des Vaſes & des Ornemens ſacrés qu'il avoit apportés avec lui; & il fut charmé quand à ſa priere il les fit apporter devant lui & expoſer à la vue de toute ſa Cour, & d'une grande foule de ſes ſujets, qui les regarderent, dit-on, avec la plus pro-

fon-

(*a*) *Oſor. Jarric*, & al. (*b*) *Oſor. Labat*, T. II. p. 367, 368.

(*) Il faut ſe rappeller ici ce que l'on a remarqué ailleurs, que le mot de *Banza* ſignifie ville par excellence, & qu'on donne ce nom à toutes les Capitales de Province, on y ajoute le nom de la Province, comme *Banza-Congo*, *Banza-Sogno*, *Banza-Batta* &c. Il faut donc entendre ici par *Banza-Congo* la Capitale de la Province de Congo, & non celle de tout le Royaume, qui, comme on l'a vu ailleurs, s'appelle *Banza San-Salvador* (1).

(1) Voy. *Labat*, l. c. p. 369.

fonde vénération, & ſur-tout la Croix, enſorte que les Portugais s'étant jettés à genoux, les Congois imiterent leur exemple à leur maniere, en ſe proſternant devant elle. Le Roi examina avec beaucoup de curioſité chaque piece, & écouta avec une attention extraordinaire l'explication qu'un Prêtre lui en donna. Cela fit tant d'effet, qu'il ordonna de bâtir une Egliſe magnifique dans ſa Capitale pour les Eccléſiaſtiques & pour placer les Vaſes ſacrés; & quoique l'on fût obligé de faire venir la plupart des matériaux de quelques-uns des endroits les plus reculés du Royaume, le zele du Prince, joint au grand nombre d'ouvriers qu'il employa, fit que l'édifice fut promptement achevé ſuivant ſon deſir. Il y en a qui diſent que l'Egliſe fut achevée en trois mois, & peu après elle fut dédiée ſous le titre d'Egliſe de la Sainte-Croix (*a*).

Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

Cette Solemnité fut bientôt ſuivie d'une autre; le Roi, la Reine & beaucoup de Seigneurs, reçurent publiquement le Baptême dans la nouvelle Egliſe avec une magnificence extraordinaire. Le Roi prit le nom de *Jean* & la Reine celui d'*Eléonore*, en l'honneur du Roi & de la Reine de Portugal, que l'Ambaſſadeur repréſenta dans cette occaſion. Pluſieurs milliers de Congois imiterent l'exemple de leur Souverain, qui les y encouragea avec d'autant plus de zele qu'il étoit ſur le point de marcher contre les peuples de Mucoco, qui ravageoient quelques-unes de ſes meilleures terres. Le Général Portugais préſenta au Roi de Congo, au nom de ſon Maître, un étendard ſur lequel il y avoit une croix en broderie, l'exhorta à mettre toute ſa confiance en ce Divin Sauveur, dont il venoit d'embraſſer la Religion, & de s'appuyer ſur lui ſeul pour le ſuccès de cette guerre, où il l'accompagna avec cent Portugais. Le Roi remporta une victoire complette, & eut le plaiſir de voir ſes ſujets Chrétiens combattre avec un courage qu'ils n'avoient jamais fait paroître auparavant. Il étoit ſur le point d'entrer dans le Pays des vaincus, pour le ſaccager & le ruiner ſelon la coutume de ces peuples, lorſque *Souſa* ménagea un accommodement entre les deux Nations, qui empêcha le Pays de Mucoco d'être mis à feu & à ſang.

Ce Prince, la Reine &c. y reçoivent le Baptême.

Souſa prit quelque tems après congé du Roi avec bien des civilités de part & d'autre, & il laiſſa pluſieurs Dominicains pour avoir ſoin des intérêts de la Religion, & pour prêcher l'Evangile aux Congois. Le fils aîné du Roi n'étoit pas à la Cour lorſque ſon pere & ſa mere reçurent le Baptême, il commandoit une armée du côté du Sud. Etant revenu victorieux, il apprit ce qui s'étoit paſſé dans ſon abſence, ſe fit inſtruire, reçut le Baptême, & fut nommé *Alphonſe*, comme le Prince de Portugal. Ce fut toujours un zélé Proſélyte, & le grand Promoteur de la Religion Chrétienne durant toute ſa vie, ſur-tout après ſon avénement à la Couronne. Mais ſon cadet ſe trouva bien éloigné de ſuivre ſon exemple. Il s'appelloit *Panſo Aquitima*; ſon attachement extrême aux ſuperſtitions idolâtres, dans leſquelles il avoit été élevé, lui inſpira une ſi grande averſion pour le Chriſtianiſme, qu'il ne négligea rien pour le bannir du Royaume. On ne peut ſavoir que par conjecture de quelles raiſons il ſe ſervit pour rendre les Portugais & leur Religion ſuſpects à ſon pere; ce qu'il y a de certain, c'eſt

Souſa *retourne en* Portugal. *Baptême du Fils aîné du Roi.*

Apoſtaſie du Roi & exil du Prince Alphonſe.

(*a*) *Pigafet, Jarric, Oſor, Labat*, l. c. p. 370, 371.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de* Congo.

c'eſt qu'il engagea ce foible Prince, non ſeulement à renoncer à l'Evangile, mais à perſécuter ſes ſujets Chretiens, qui refuſoient d'imiter ſon apoſtaſie. Le Prince *Alphonſe* réſiſta également à ſes careſſes & à ſes menaces, & tâcha de rendre inutiles les intrigues de ſon frere; mais accuſé de trahiſon ce Prince fut exilé dans une Province éloignée, & le Roi nomma *Panſo Aquitima* pour ſon ſucceſſeur, deſorte que ce Prince ſe vit bientôt une nombreuſe Cour, & à la tête d'un puiſſant Parti.

Il eſt rappellé.

Le Roi ne fut pas longtems ſans découvrir la trahiſon par laquelle on avoit perdu *Alphonſe* dans ſon eſprit, deſorte que non ſeulement il le rappella de ſon exil, mais lui donna un des plus beaux Gouvernemens du Royaume. *Panſo* reçut en même tems ordre de revenir à la Cour. *Alphonſe* commença ſon adminiſtration avec ſon zele ordinaire, en défendant l'idolâtrie ſous les peines les plus ſéveres; cet Edit jetta non ſeulement un grand nombre d'idolâtres dans le Parti de ſon frere, le Protecteur déclaré des Idoles, mais engagea le Roi à le rappeller, à moins qu'il ne revoquât ſon Edit. *Alphonſe* s'excuſa d'obéir, & fit dire à ſon pere qu'il étoit tellement accablé d'affaires, qu'il lui étoit impoſſible de quitter ſon Gouvernement pour ſe rendre à la Cour.

Le Roi meurt, Alphonſe *lui ſuccede.* 1492.

Le Roi accablé de vieilleſſe, & uſé de fatigues & d'infirmités, approchoit viſiblement de ſa fin. Les amis d'*Alphonſe* lui conſeillerent de marcher contre ſon frere & de ſe rendre maître de la Capitale du Royaume, mais il ne voulut point faire cette démarche, tant qu'il n'eut pas une entiere certitude de la mort de ſon pere; alors il entra dans la Capitale de nuit & ſecrettement par le conſeil de ſa mere. Le lendemain matin il parut dans la grande plaine devant le Palais Royal à la tête de ſes amis & de ſes ſujets Chretiens; il leur fit un petit diſcours, par lequel il leur apprit la mort du Roi, & fit valoir ſon droit à la Couronne comme étant le plus proche héritier; lorsqu'il eut fini on le proclama Roi avec les cérémonies ordinaires & de grands cris de joie. *Panſo*, qui étoit à la tête d'une nombreuſe armée, ayant reçu avis que ſon frere étoit en poſſeſſion du Trône, diviſa ſes troupes en deux corps, & marcha à lui. *Alphonſe* n'avoit qu'une poignée de ſoldats Chretiens & trente-ſept Portugais; il ne laiſſa pas d'attendre ſon frere avec intrépidité, & par ſes diſcours comme par ſon exemple il en inſpira tant à ſes gens, qu'ils combattirent avec un courage admirable, remporterent une victoire complette, & obligerent le déſolé *Panſo*, accompagné ſeulement d'un vieux Capitaine, de ſe ſauver dans les Bois; ces deux fugitifs eurent le malheur de tomber dans une grande trappe, faite pour prendre des bêtes ſauvages. Le Prince mourut au bout de deux jours, en partie de ſa chûte & en partie de chagrin & de déſeſpoir. Le vieux Officier envoya alors faire ſes ſoumiſſions au Roi; il lui fit dire qu'il lui étoit indifférent d'obtenir ſon pardon, ou un ordre de le faire mourir, ainſi que ſa trahiſon le méritoit; mais qu'il ſupplioit Sa Majeſté, ſi elle ſe déterminoit pour le ſecond, de lui permettre auparavant d'entrer dans l'Egliſe Chretienne par le Baptême. Il ajouta que ne pouvant regarder la victoire remportée ſur une armée ſi ſupérieure, que comme un miracle (*), il ſouhaittoit ardemment de

(*) C'en étoit effectivement un, ſi ce que quelques Auteurs Portugais rapportent eſt vrai;

de mourir adorateur du grand, Dieu par la protection duquel le Roi l'avoit obtenue (*a*). Soit que cet homme fût ſincere, ſoit que ce ne fût-là qu'une ruſe. *Alphonſe* en fut ſi charmé, qu'il lui fit grace, l'avança, le fit inſtruire & baptiſer. Le reſte de l'armée de *Panſo* offrit de ſe ſoumettre, mais il refuſa de recevoir leur ſerment de fidélité, à moins que ceux qui étoient idolâtres ne ſe fiſſent Chretiens, & que ceux qui avoient apoſtaſié ne rentraſſent dans l'Egliſe.

Il convertit un grand nombre de ſes Sujets.

Cette conduite du Roi & ſes bons exemples furent bientôt ſuivis de la converſion de pluſieurs milliers de ſes ſujets. On peut donc regarder ſon avénement au Trône comme l'époque de l'établiſſement du Chriſtianiſme dans ſes Etats (*b*). Si nous en croyons *Oſorio* & d'autres Hiſtoriens Portugais, ce Prince étoit auſſi grand Prédicateur que Roi zélé; il faiſoit de longs diſcours ſur la vérité & l'excellence de l'Evangile, la certitude des recompenſes & des peines d'une autre Vie, & ſur d'autres ſujets également importans, propres à confirmer ſes peuples dans la Foi & dans la Piété (*c*). Mais ce qui y contribua encore plus efficacement, outre ſon extrême régularité à ſe conformer aux préceptes de l'Evangile, ce furent les grands égards qu'il eut pour les Portugais en général, & pour les Dominicains en particulier, que le Roi de Portugal avoit envoyés pour convertir les Congois. Il accorda aux premiers le privilege extraordinaire de s'établir en tel endroit du Royaume qu'ils jugeroient à propos, leur donna des terres & des immunités, & ſtatua de rigoureuſes peines contre ceux de ſes ſujets qui les troubleroient dans leurs poſſeſſions. Quant aux Dominicains, ſon pere les avoit traités avec beaucoup d'ingratitude & de cruauté pendant le tems de ſon apoſtaſie, & les avoit dépouillés des terres, des maiſons & des eſclaves qu'il leur avoit donnés pour leur entretien. *Alphonſe* ſe déclara leur protecteur, il leur rendit non ſeulement tout ce que ſon pere leur avoit ôté, mais beaucoup au-delà, pour les dédommager des maux & de la miſere qu'ils

(*a*) *Jarric*, *Oſor.*, Vol. II. L. III. & al.
(*b*) Les mêmes & *Labat*, l. c. p. 374.
(*c*) *Oſor*, & al.

vrai; qu'on vit à côté d'*Alphonſe* la Vierge *Marie* pleine de majeſté & plus brillante que le Soleil, & que l'armée des idolâtres en fut ſi épouvantée, qu'elle n'oſa faire tête à la petite troupe Chretienne & prit la fuite.

Labat, qui s'écarte ici du récit du P. *Cavazzi* que nous avons ſuivi dans le texte, ajoute quelques circonſtances que nous indiquerons ici. Selon lui, *Panſo* & ſon Lieutenant-Général furent pris & préſentés au Roi, s'attendant à être condamnés ſur le champ à la mort. Mais le Prince rebelle fut bien ſurpris de ſe voir embraſſé & careſſé par ſon frere; celui-ci lui fit les offres les plus avantageuſes s'il vouloit ſe faire Chretien, mais il le refuſa obſtinément, & malgré tout le ſoin que le Roi prit de lui, il mourut des bleſſures qu'il avoit reçues dans le combat, perſévérant juſqu'à la fin dans ſon idolâtrie, nonobſtant tous les efforts que le Roi fit pour le gagner; enſorte qu'il fut le ſeul de toute ſon armée qui s'opiniâtra, tous les autres, frappés de leur défaite merveilleuſe, n'ayant pas fait difficulté de ſe convertir.

Quant à ſon Lieutenant-Général, dit le *P. Labat*, le Roi lui pardonna, à condition qu'il ſeroit toute ſa vie attaché au ſervice de l'Egliſe de Sainte-Croix, & qu'il y porteroit l'eau quand il y auroit des Païens à baptiſer. Il exécuta avec exactitude ce que le Roi lui avoit preſcrit, & mourut dans ces exercices de piété, qui ont été des preuves de la ſincérité & de la ſolidité de ſa converſion (1).

(1) *Labat*, Ethiop. Occid. T. II. p. 389, 390.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de* Congo.

qu'ils avoient ſoufferts. Il leur fit bâtir des Egliſes & des Couvents en pluſieurs endroits, & n'omit rien de ce qui pouvoit les rendre reſpectables & utiles à ſes ſujets. Il apprit même le Portugais, afin de pouvoir expliquer les ſermons de ces Miſſionnaires à ſes peuples, & y ajouter quelques remarques judicieuſes & des exhortations preſſantes pour les leur inculquer plus fortement dans l'eſprit (*a*).

Il envoye ſon Fils à Lisbonne *pour l'y faire élever.*

Emanuel étoit alors ſur le Trône de Portugal ; charmé des progrès que la Religion Chretienne avoit faits dans le Royaume de Congo, il preſſa fortement *Alphonſe* d'envoyer ſon fils ainé en Portugal, pour y être inſtruit dans la Langue Latine & dans les autres Sciences. *Alphonſe* acquieſça non ſeulement à cette généreuſe priere, mais envoya avec le Prince pluſieurs jeunes Seigneurs à Lisbonne, pour profiter du même avantage. *Emanuel* eut ſoin de leur éducation, & n'épargna ni peines ni dépenſes pour leur donner les meilleurs Maîtres & tous les ſecours néceſſaires. Quelques-uns de ces jeunes-gens s'attacherent à l'étude de la Théologie, & y firent de ſi grands progrès, qu'à leur retour dans le Congo ils groſſirent conſidérablement le nombre des converſions par leurs ſavans diſcours, & par leur piété exemplaire.

Ambaſſade de Portugal *au Roi de* Congo.

La même année, *Emanuel* envoya un Ambaſſadeur au Roi de Congo, chargé de préſens magnifiques ; il y avoit entre autres un étendard, où les armes qu'il devoit porter à l'avenir étoient brodées avec leurs émaux. Elles étoient de gueule à la croix d'argent, cantonnée de quatre écuſſons de même, chargée de cinq tourteaux de ſable mis en ſautoir. *Alphonſe* accepta ces armoiries, & depuis ce tems-là ſes ſucceſſeurs n'en ont point eu d'autres. Ces préſens étoient accompagnés d'une Lettre très-obligeante. *Emanuel* y donnoit au Roi de Congo le titre de frere, louoit extraordinairement ſon zele pour la Religion Chretienne, & l'exhortoit fortement à y perſévérer, comme auſſi à continuer d'être ami des Portugais. *Alphonſe* n'y manqua point durant tout le cours de ſon regne (*b*). Il avoit tant de reſpect pour le Roi *Emanuel*, qu'il diſoit qu'il ne ſeroit jamais content qu'il ne paſſât en Portugal, pour s'y jetter aux pieds de ce Monarque, reconnoître les nombreuſes obligations qu'il lui avoit, & ſur-tout le bonheur d'être éclairé par ſon moyen des lumieres de l'Evangile, d'adorer le vrai Dieu, & d'avoir l'eſpérance d'une Vie éternelle. Mais la ſituation & l'état des affaires de ſon Royaume ne lui permirent pas d'avoir cette ſatisfaction ; la crainte que ſes ſujets peu affermis encore dans la Foi n'y renonçaſſent, le petit nombre de Miſſionnaires qui reſtoient, pluſieurs étant morts de miſere, ou dans des Provinces reculées, lui firent juger qu'il y auroit du danger à ſortir de ſes Etats avant que le Chriſtianiſme y fût plus ſolidement établi, & qu'il eût obtenu d'*Emanuel* un plus grand nombre de Prédicateurs. Il écrivit donc en termes preſſans à ce Prince pour lui en demander, & le Roi de Portugal donna ordre qu'on en envoyât le plutôt qu'il ſeroit poſſible. Il partit une nouvelle recrue de Miſſionnaires, qui conſiſtoit en cinq Dominicains, cinq Auguſtins & cinq Capucins, avec pluſieurs Prêtres ſéculiers, tous gens diſtingués par leur capacité & par leurs vertus. A leur arrivée au Congo, ils fu-

Miſſionnaires envoyés au Congo. 1521.

(*a*) Les mêmes. (*b*) *Oſorio*, *Labat*, *Jarric*, & al.

furent reçus avec toute l'affection poſſible, & auſſitôt ils partagerent entre eux les Provinces & y prêcherent l'Evangile. La Providence bénit leurs travaux d'une façon ſi extraordinaire, qu'ils convertirent des milliers de perſonnes. Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de* Congo.

Alphonſe, qui vécut encore cinq ans depuis leur arrivée, eut la ſatisfaction de voir une bonne partie de ſes peuples Chretiens, avant que de mourir. Peu de momens avant que de rendre l'eſprit, il fit venir ſon fils ainé, le Prince *Dom Pedre*, & l'exhorta dans les termes les plus preſſans à continuer de toutes ſes forces à protéger la vraye Religion, & à détruire l'Idolâtrie dans ſes Etats, l'aſſurant que c'étoit le moyen le plus ſûr de s'aſſurer la protection divine pour lui & pour ſes ſujets. Il mourut après lui avoir donné ſa bénédiction, & fut univerſellement regretté, comme on peut aiſément le juger vu ſes grandes & excellentes qualités. Nous donnerons en abrégé dans les Remarques le portrait qu'en fait le ſavant Evêque de Sylves (*a*) (*). *Mort du Roi D.* Alphonſe.

Dom Pedre I. de ce nom, prit poſſeſſion du Trône de ſon pere ſans oppoſition. Ce Prince hérita non ſeulement de toutes les vertus de ſon pere, mais il le ſurpaſſa même en libéralité, ayant conſidérablement augmenté les fonds deſtinés à l'entretien des Egliſes & des Miſſionnaires, & même des Portugais, qui venoient s'établir dans ſes Etats, & y faire fleurir les Arts & le Commerce. D. Pierre I. *lui ſuccede & augmente les revenus de l'Egliſe.*

Ce fut au commencement de ſon regne, que le Pape donna à l'Evêque de St. Thomé toute la juriſdiction ſpirituelle ſur le Royaume de Congo, ce qui fit prendre à ce Prélat le titre d'Evéque de Congo (†). Il ſeroit difficile de dire la joie que ſon arrivée cauſa à la Cour & dans tout le Royaume, *Evêque envoyé à* Congo.

(*a*) *Pigafet*, *Jarric*, *Labat*, &c.

(*) C'étoit, dit ce ſavant Prélat, un Prince d'un excellent caractere, fort ſévere pour les méchans, généreux & bienfaiſant envers les pauvres & les gens de bien, infatigable à régler les affaires de ſon Royaume; irréprochable dans ſes mœurs, & zélé à faire ſervir tout au bien de la Religion, pour laquelle il conſerva toujours un grand reſpect tant en paix qu'en guerre. Il établit des Ecoles publiques pour l'inſtruction de la Jeuneſſe, non ſeulement afin de la former aux Arts & aux Sciences, mais à la Piété & à la Vertu, & il dota ces Ecoles avec une libéralité vraiement royale. Il liſoit beaucoup, étoit très-verſé dans l'Ecriture Sainte, & avoit acquis une grande partie de ſes connoiſſances, par les entretiens fréquens qu'il avoit avec les Prêtres, qu'il écoutoit avec une extrême attention. Il faiſoit ſouvent des diſcours au peuple pour lui inſpirer de la Religion & de la Piété C'étoit un Prince d'un jugement ſolide, & qui avoit la mémoire fort bonne. Il lut cinq Livres des Loix de Portugal, & admira fort la conſtitution de ce Royaume, mais il trouva qu'à quelques égards elles étoient trop minucieuſes & trop multipliées, demandant quelquefois en riant, quelle peine les Portugais infligeoient à celui qui jettoit un pou à terre. Il conſerva toujours la plus vive reconnoiſſance pour le Roi *Don Emanuel*, & ne ſouhaitta que d'avoir occaſion de paſſer en Portugal, & de reconnoître à ſes pieds les grandes obligations qu'il lui avoit, lui étant redevable des lumieres de l'Evangile, de la connoiſſance du vrai Dieu, & de l'eſpérance d'une bienheureuſe Immortalité (1)

(†) On peut ſe rappeller que nous avons parlé ailleurs de l'Iſle de Saint Thomé, comme habitée d'abord uniquement par de pauvres Pêcheurs; elle fut enſuite donnée aux Portugais, qui y firent bientôt un établiſſement conſidérable, & un ſi grand commerce, qu'ils devinrent aſſez riches & en aſſez grand nombre, pour obtenir un Prélat avec le titre d'Evêque de Saint-Thomé. Ce fut celui que le Pape nomma Evêque de Congo (2).

(1) *Ofor*, Vol. I. L. III. (2) *Pigafet*, L. II. C. 4.

SECTION III.

Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.

me, quand il vint prendre poſſeſſion de ce nouvel Evêché. Le Roi ſe diſtingua ſur-tout par la magnifique réception qu'il lui fit; il fit applanir le chemin par où il devoit ſe rendre depuis la mer juſqu'à ſa Cathédrale, qui eſt de plus de cent-cinquante milles, le fit couvrir de nattes & tailler les arbres & les hayes des deux côtés; des milliers de perſonnes étoient accourues, qui marquoient leur joie & leur reſpect, en ſe proſternant humblement quand l'Evêque paſſoit, & par leurs acclamations en le ſuivant. Pluſieurs lui préſentoient des agneaux, des chevreaux & des cochons de lait; d'autres des perdreaux, des poulets, & d'autres oiſeaux ſauvages & domeſtiques, & différentes ſortes de venaiſon. Un nombre infini de perſonnes de tout âge & de tout ſexe lui demanderent avec tant d'inſtance qu'il voulût les baptiſer, qu'il fut obligé de condeſcendre à leur deſir. Cela retarda beaucoup ſon arrivée, & l'obligea d'avoir toujours avec lui de l'eau, du ſel & les autres choſes dont on ſe ſert pour le Baptême dans l'Egliſe Romaine; mais il n'y avoit pas d'autre moyen de les contenter (*a*).

Son arrivée à St. Salvador, Réglemens qu'il fait, & ſa mort en 1528.

Quand il approcha de Saint-Salvador, le Roi ſuivi de ſa Cour & tout le Clergé vinrent le recevoir, & le conduiſirent à l'Egliſe de Sainte-Croix, dont il fit ſa Cathédrale; après y avoir célébré le Service Divin, il fut conduit avec la même pompe au logement ſomptueux qu'on lui avoit préparé. En un mot le pieux Monarque n'épargna ni ſoins ni dépenſes pour marquer le cas qu'il faiſoit de ce digne Prélat, & pour l'engager à faire de cette Capitale ſa Métropole. L'Evêque d'autre part, pour témoigner ſa reconnoiſſance au Roi, & faire voir qu'il méritoit les honneurs extraordinaires qu'on lui faiſoit, & la nouvelle dignité dont il étoit revêtu, orna magnifiquement ſa Cathédrale; il y établit vingt-huit Chanoines, pluſieurs Chapelains, des Chantres & autres Bénéficiers; il lui fit préſent d'une belle Orgue, d'un Tableau d'Autel & d'autres beaux Ornemens, de cloches & de tout ce qui étoit requis pour faire décemment le Service Divin. Il partagea la ville en Paroiſſes & aſſigna à chacune ſon Curé, & régla les diſtricts des Miſſions. Il avoit encore pluſieurs autres deſſeins de la même nature; mais ſoit que l'air de Saint-Salvador ne lui convînt point, ou que la conduite de ſes Chanoines & de ſes Prêtres lui déplût, il fit tant de voyages pour aller à Saint-Thomé & pour revenir au Congo, que la mort l'empêcha d'exécuter ſes projets, au grand regret du Roi & de tout le Royaume, qui avoient conçu de grandes eſpérances à cauſe de ſa capacité, de ſa piété & de ſa munificence. Avant ſa mort il ſouhaitta d'avoir pour ſucceſſeur un Prince du ſang qui avoit été élevé en Portugal, & à qui il avoit donné les Ordres Sacrés. *Dom Pedre* & le Roi de Portugal approuverent fort ce choix; le Prince partit auſſitôt pour Rome; & le Pape, après l'avoir examiné & trouvé très-capable de cette dignité, confirma le choix qu'on avoit fait de lui, le ſacra & le renvoya au Congo, chargé de préſens, de bénédictions & d'indulgences. Mais ayant été attaqué en chemin d'une violente maladie, elle l'emporta, & le Siege Epiſcopal reſta vacant durant pluſieurs années, comme nous le verrons dans la ſuite.

1529.

Mort du Roi, D. François lui ſuccede. 1530.

Le Roi *Don Pedre* ne lui ſurvéquit pas longtems, & étant mort ſans enfans

(*a*) *Pigafet*, L. II. C. 4.

ſans il laiſſa le Royaume à ſon frere *Don François*. Ce Prince hérita de ſes grandes qualités auſſi bien que de ſa couronne, ſur-tout de ſa piété & de ſon grand zele pour la Religion Chretienne & pour l'aboliſſement de l'Idolâtrie, zele d'autant plus louable & plus néceſſaire dans cette conjoncture critique, où l'Egliſe étoit ſans Chef, & le Clergé plus occupé de ſes intérêts particuliers que de ceux de la Religion. SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

Le regne de *Don François* fut auſſi très-court, & ſeulement de deux ans; il mourut en 1532, extrémement regretté de ſes fideles Sujets, & laiſſa la couronne à ſon Couſin *Don Diegue* ou *Don Jaques*. *Sa Mort.* 1532.

Ce nouveau Roi ne manqua pas de donner avis de ſon avénement au trône à *Don Jean* III. qui regnoit alors en Portugal. Il lui envoya un Ambaſſadeur qu'il chargea d'informer auſſi ce Monarque de l'état de la Religion, & de lui demander de nouveaux Miſſionnaires, pour remplacer ceux que la chaleur du climat & les fatigues qu'ils eſſuyoient en traverſant des Déſerts arides pour aller de Province en Province, avoient emportés. *Don Jean*, auſſi zélé que ſes prédéceſſeurs, lui accorda ſans peine ſa demande, & joignit à l'Ambaſſadeur qu'il lui envoya quelque tems après, une troupe de Jéſuites, dont *Ignace de Loyola* avoit établi l'Ordre quatre ans auparavant, pour la propagation de l'Evangile dans les Pays étrangers; ces Jéſuites s'offrirent eux-mêmes au Roi pour cette Miſſion, au-lieu des Dominicains, des Capucins & des autres Religieux que les prédéceſſeurs de ce Prince y avoient envoyés. Ils n'arriverent cependant au Congo que peu de tems avant la mort de *Don Diegue*, bien-qu'il les attendît depuis longtems avec beaucoup d'impatience. En attendant, il n'oublia rien de ce qui pouvoit obliger les Portugais, il ſe conforma à leurs mœurs, juſqu'à imiter même leur luxe; il meubla ſon Palais le plus magnifiquement qu'il put par leur moyen, & s'habilla comme eux ſuperbement; & après avoir porté un habit une ou deux fois il en faiſoit généreuſement préſent à quelque Favori, & paroiſſoit avec un autre (*a*). Ce fut ſous ſon regne qu'on envoya un nouvel Evêque, Portugais de nation, à Saint-Salvador, qui fut reçu par le Roi & par le peuple avec autant de magnificence que ſon prédéceſſeur. Les Chanoines & les Prêtres furent les ſeuls qui ne purent le ſouffrir, à cauſe de la régularité de ſes mœurs, qui étoient une cenſure ſi frappante de leur vie déréglée, qu'ils refuſerent de reconnoître ſon autorité. Le Roi jugea à propos de faire intervenir la ſienne en faveur de l'Evêque, il envoya quelques-uns des plus débauchés priſonniers en Portugal, d'autres à Saint Thomé, tandis que quelques-uns ſe retirerent ailleurs ſecrettement avec leurs richeſſes. (*b*) *Don Diegue* ne ſurvéquit pas longtems à ce déſordre; il mourut ſans enfans après un regne de huit années, pendant leſquelles la Religion Chretienne fit de grands progrès dans le Royaume. Sa mort fut une ſource de malheurs pour les Congois, & ſur-tout pour les Portugais, qui étoient établis dans quelques-unes des meilleures Provinces. Don Diegue *lui ſuccede.* *Sa Mort.* 1540.

Il eſt vrai qu'ils les avoient juſtement mérités, ayant été les premiers auteurs des troubles qui ſuivirent. Ils étoient devenus ſi nombreux & ſi puiſſans, par les grands privileges qu'on leur avoit accordés ſous les trois regnes *Les Portugais entreprennent de lui donner un ſucceſſeur.*

(*a*) *Pigafet*, l. c. & al. (*b*) Le même.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

gnes précédens, qu'ils entreprirent de mettre ſur le Trône un Seigneur Congois qui n'étoit pas de la Famille Royale, mais qui leur étoit tout dévoué. Une entrepriſe ſi hardie ne manqua pas d'allarmer la Cour, & de ſoulever tout le Royaume contre eux. Les Princes du ſang, les Gouverneurs des Provinces & toute la Nobleſſe, la regarderent avec raiſon comme allant à ruiner les Loix fondamentales de l'Etat, & à réduire toute la Nation dans l'eſclavage; on courut aux armes, mais les Portugais ſe trouverent les plus foibles, & furent tous taillés en pieces (*). On ne reſpecta que les Prêtres & les Miſſionnaires par égard pour la Religion, on leur laiſſa même la jouiſſance de leurs revenus & de leurs privileges, & la liberté de continuer les fonctions de leur Miniſtere avec autant de tranquillité que s'il ne s'étoit rien paſſé (*a*). Ils eurent la même modération pour les Portugais, qui demeuroient en d'autres endroits du Royaume, car il ne paroît pas que cette exécution ſe ſoit étendue à d'autres qu'à ceux qui avoient tramé ce complot, & qui avoient pris les armes pour le ſoutenir, on laiſſa les autres tranquilles ſans les inquietter (*b*); à-la-vérité une entrepriſe auſſi hardie ne put que les rendre ſuſpects aux Congois, & engager ceux-ci à les obſerver de plus près.

Don Henri *élevé ſur le Trône.*

Après cette ſanglante exécution, qui rendit aux Naturels la liberté de ſe choiſir un Roi, on élut & on mit ſur le Trône, ſans oppoſition *Don Henri*. Quelques Hiſtoriens aſſurent qu'il étoit frere du feu Roi *Don Diegue*, qui pour certaines raiſons l'avoit tenu éloigné de la Cour & des affaires, quoique ce fût un Prince diſtingué par ſa valeur & par ſes autres qualités (*c*). Quoi qu'il en ſoit, ſon regne ne fut ni long ni heureux, & ſes ſuccès ne répondirent point à ſon mérite. Peu après ſon élection, il fut obligé de déclarer la guerre aux Anzichi ou Anzicacanes, peuples féroces & antropophages, dont nous avons parlé dans la ſection précédente. Il perdit la bataille & la vie après un regne de deux ans (*d*).

Sa mort. 1542.

Don Alvare I. *lui ſuccede, & envoye une Ambaſſade en* Portugal.

Don Alvare I. ſon fils, à-qui il avoit laiſſé la Régence pendant ſon abſen-

(*a*) Les mêmes, *Labat*, l. c. p 395.
(*b*) *Pigafet*, ubi ſup.
(*c*) Les mêmes & *Labat*.
(*d*) *Pigafet*, & al.

(*) Nous devons remarquer que la relation que *Pigafetta* fait de cette affaire, eſt un peu différente de celle des Auteurs que nous avons ſuivis; & on ne ſera pas ſurpris qu'elle ſoit plus à l'avantage des Portugais, vu qu'il l'a tirée de *Lopez*, qui étoit Portugais, & que l'on peut aſſez naturellement ſuppoſer avoir été plus partial que les autres en faveur de ſa nation.

Selon lui, *Don Diegue* laiſſa un fils, qui étoit un des Prétendans à la couronne, mais faute d'amis pour ſoutenir ſes droits, les deux autres s'en défirent bientôt. Ils étoient tous deux du Sang Royal; l'un d'eux fut élu par ſes partiſans, avec l'approbation de la plus grande partie du peuple, mais fort contre le gré des Portugais & d'un petit nombre de Seigneurs, qui étoient de l'autre Parti; ils prirent donc la réſolution d'aller dans l'Egliſe, & de tuer le Roi nouvellement élu, ne doutant point que l'autre ne montât tout de ſuite ſur le Trône. Mais pendant qu'ils étoient occupés à exécuter cet attentat, l'autre Faction réſolut d'en faire autant au Roi que les Portugais avoient élu & l'aſſaſſina, deſorte que les deux Rois furent tués dans le même tems. Le peuple ſe voyant par-là privé d'un Roi légitime, en rejetta tout le blâme ſur les Portugais, fondit ſur eux & les maſſacra tous, mais il épargna les Eccléſiaſtiques dans la chaleur même de ſon reſſentiment. Tel eſt le récit de notre Hiſtorien Portugais (1).

(1) *Pigafet.* ex *Odoard. Lopez*, Lib. II. C. 4.

Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

ſence, lui ſuccéda. C'étoit un Prince ſage & vaillant, bon Chretien, & à tous égards digne d'un regne plus heureux que celui qu'il eut. Son premier ſoin, après ſon élection, fut d'envoyer une Ambaſſade ſolemnelle à *Don Sebaſtien*, alors Roi de Portugal, pour excuſer le maſſacre qui avoit été fait des Portugais avant l'élection de ſon pere. Et pour faire recevoir ſes excuſes d'autant plus favorablement, il rappella les Portugais que les troubles avoient diſperſés en pluſieurs endroits du Royaume, les reçut avec beaucoup de bonté, & les reconnut innocens de tout ce dont on les avoit chargés par rapport à cette affaire, en les aſſurant qu'il en informeroit au-plutôt le Roi leur Maître & l'Evêque de St. Thomé par des Lettres de ſa propre main. Il finit par de nouvelles aſſurances de ſa faveur & de ſa protection, & du ſoin qu'il prendroit de faire ceſſer les animoſités entre eux & ſes ſujets, chargeant en même tems les Prêtres & les Miſſionnaires de faire tous leurs efforts pour rétablir la paix & la bonne intelligence entre les uns & les autres. Il tint parole, & fit partir au-plutôt ſon Ambaſſadeur, mais il lui donna ordre exprès de paſſer à l'Iſle de Saint Thomé, & de remettre ſa Lettre à l'Evêque. L'Ambaſſadeur n'y manqua point, & ſollicita le Prélat d'une maniere preſſante, comme le Roi le faiſoit par ſa Lettre, de venir à Saint Salvador, où ſa préſence étoit néceſſaire pour réformer bien des abus qui s'étoient gliſſés dans cette Egliſe. L'Evêque fut ſi touché de ces inſtances, qu'il partit ſur le champ pour Saint Salvador, où il n'avoit oſé ſe rendre pendant les derniers troubles; mais il fut bientôt contraint de revenir à Saint Thomé, où une maladie termina en peu de tems ſes jours, deſorte que le Royaume de Congo reſta pour la troiſieme fois ſans Evêque (*a*).

L'Ambaſſade leur accuſe les Portugais devant le Roi Sebaſtien.

Pour revenir à l'Ambaſſade envoyée en Portugal, celui qui en étoit le Chef étoit un homme d'eſprit & intrépide, deſorte qu'au-lieu de pallier la conduite des Portugais du Congo, il la dépeignit telle qu'elle étoit; il repréſenta au Roi de Portugal que ſes ſujets avoient voulu renverſer les Loix fondamentales de l'Etat, en voulant mettre ſur le Trône un particulier qui n'étoit point du ſang de leurs Rois, pendant qu'il y avoit pluſieurs Princes du ſang qu'on ne pouvoit en exclure ſans une injuſtice criante. Il expoſa au Roi combien les Portugais s'étoient rendus odieux à tous les Congois par leur hauteur inſupportable, par leur avarice, & par la tyrannie qu'ils exerçoient dans tous les lieux où ils s'étoient établis; en un mot il donna des preuves ſi évidentes de leur mauvaiſe conduite, que *Don Sebaſtien*, qui étoit prêt d'envoyer une armée pour venger la mort de ſes ſujets, s'appaiſa, & ſe laiſſa aiſément engager à vivre en paix & en amitié avec le nouveau Roi & ſes ſujets (*b*). Cette heureuſe reconciliation fut un grand bonheur pour le Royaume de Congo, dont la plus grande partie des habitans auroient quelque tems après péri de miſere, ſi le Roi *Sebaſtien* n'avoit envoyé ordre aux Portugais qui étoient dans ce Pays-là d'en agir avec moins de hauteur & d'arrogance avec les Naturels, & de vivre en paix & en bonne union avec eux.

Irruption des Giagas.

A peine cette tempête fut-elle heureuſement calmée, que le Roi *D. Alvare*

(*a*) *Pigafet*, & al. ubi ſup. (*b*) Le même, *Labat* & al.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

vare ſe vit avec ſon Royaume expoſé à une ſeconde plus terrible & plus deſtructive que l'autre n'auroit pu l'être. Les Giagas, peuples barbares, inhumains, & antropophages cruels, firent une irruption ſi ſubite dans le Royaume, & l'attaquerent par tant d'endroits à la fois, qu'ils le deſolerent entierement & mirent tout à feu & à ſang avant que le Roi pût mettre aucunes troupes ſur pied pour leur faire tête, deſorte qu'il fut obligé de ſe ſauver avec ſa Cour dans les Iſles du Zaire, où la diſette & la peſte l'attaquerent, & firent mourir un grand nombre de ceux qui l'avoient ſuivi (*).

Les

(*) Quelques Hiſtoriens attribuent ces jugemens réitérés à la corruption qui regnoit ſous le Gouvernement doux & pacifique de *D. Alvare*, les vices les plus honteux avoient pris la place des vertus, & la diſſolution étoit générale à la honte du Chriſtianiſme, qui par-là étoit fort déchu. La plupart des Miſſionnaires étoient morts, & ceux que le Roi rappella étoient trop intimidés pour entreprendre d'arrêter le torrent du vice & de l'impiété, qui faiſoit de tous côtés les plus grands ravages; les autres qu'on attendoit de Portugal avec l'Ambaſſadeur de Congo, étoient à peine embarqués. Ce fut donc, ſuivant ces Hiſtoriens, ces excès de déréglemens, d'irréligion & d'apoſtaſie, qui attirerent ſur la nation les jugemens terribles du Ciel, & la Providence marqua même en quelques occaſions ſon influence particuliere; nous en rapporterons un ſeul exemple, qu'on prétend être arrivé vers ce tems-là.

Un Homme de qualité, nommé *François Bulla Mutaro* ou *Mutani*, mourut. Il avoit été baptiſé, mais il avoit abandonné le Chriſtianiſme pour donner un plus libre cours à ſes débauches: ce malheureux Apoſtat étant mort ſans témoigner le moindre remords de s'être oppoſé au progrès du Chriſtianiſme, on ne laiſſa pas par égard pour ſa qualité, car il étoit Conſeiller du Roi, d'autres diſent ſon parent, de l'enterrer avec les cérémonies ordinaires dans l'Egliſe de Sainte-Croix, avec la permiſſion des Indignes Chanoines, & nonobſtant l'oppoſition vigoureuſe de quelques Miſſionnaires zélés, n'y ayant point d'Evêque pour interpoſer ſon autorité; enſorte que ce Saint Temple ſeroit reſté profané, ſi Dieu lui-même n'étoit intervenu miraculeuſement pour purifier ſon Sanctuaire.

Car, le croye qui voudra, la même nuit une partie du toit de l'Egliſe fut enlevée par quelques mauvais Eſprits, avec un bruit & un tintamarer ſi épouvantable qui fut entendu de toute la ville & y jetta l'allarme: le corps de l'Apoſtat fut emporté, quoique les portes de l'Egliſe reſtaſſent fermées juſqu'au matin, qu'ayant été ouvertes à l'ordinaire, on trouva le tombeau vuide. Tel eſt le récit de *Lopez* (1). Il ajoute que le Roi, qui bien-que Chretien, préféroit des concubines à une femme légitime, reconnut par cette avanture ſon égarement, mais qu'il n'en revint entierement qu'après avoir été frappé plus rudement de la main de Dieu.

Le P. *Cavazzi* ou ſon Traducteur, car nous n'avons pu nous procurer ſon Ouvrage en Original, ne s'accorde pas pour quelques circonſtances avec *Lopez*. 1. Dans le portrait qu'il fait du Roi *D. Alvare*, qu'il dépeint comme un Prince pieux, doux & pacifique, ſans inſinuer rien de ſes déréglemens. 2. Il ne dit rien du toit enlevé, mais il dit qu'on entendit dans l'Egliſe un bruit épouvantable, que le peuple éveillé y accourut tout conſterné, & que comme on ſe douta que ce bruit n'étoit arrivé qu'à cauſe de cet indigne cadavre, qu'on avoit enterré dans ce ſaint lieu, on réſolut de l'en tirer & de le porter ailleurs; qu'on ouvrit la porte, mais que perſonne n'oſa entrer, parceque le bruit qui continuoit encore intimidoit les plus hardis; ils attendirent donc juſqu'à ce que le jour parût; étant alors entrés, après les recherches les plus exactes, on ne put jamais trouver le corps, ce qui perſuada à tout le monde qu'il avoit ſuivi ſon ame dans les Enfers, ſans attendre la réſurrection générale (2).

Ce dernier récit eſt ſans-contredit le plus vraiſemblable des deux, puiſque toute l'affaire a pu ſe paſſer ſans qu'il y ait eu l'ombre de miracle, ce que *Pigafetta* rapporte de plus, peut bien n'être qu'une pieuſe addition, pour donner à cette avanture un air de merveilleux.

(1) *Pigafet*, L. II. C. 4. (2) *Labat*, T. II. p. 397, 398.

Les Giagas s'étant à la fin retirés chargés de butin, le Roi revint dans ſa Capitale, & fit rebâtir les maiſons que ces Barbares avoient brûlées. Les Congois, qui s'étoient retirés dans les bois & dans des lieux inacceſſibles, pour ſe dérober à la fureur des Giagas, retournerent auſſi dans leurs demeures avec le peu d'effets qu'ils avoient pu ſauver, & ſe remirent à cultiver & à enſemencer les terres à leur ordinaire; & faute d'avoir dequoi ſe nourrir en attendant, on vit bientôt une cruelle famine, qui en emporta un très-grand nombre. L'année ſuivante fut encore plus triſte, les ſauterelles dévorerent non ſeulement toute la récolte que l'on attendoit, mais rongerent de plus l'herbe des prairies, les feuilles des arbres, les fruits & même les écorces des Palmiers; cela réduiſit ces malheureux peuples aux dernieres extrémités; les Peres décimoient leurs enfans & les vendoient pour avoir dequoi conſerver la vie aux autres. Les Marchands Portugais dans cette déſolation trouvoient plus d'eſclaves à acheter, qu'ils n'avoient de Vaiſſeaux pour les tranſporter au Bréſil.

Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.* *Horrible Famine.*

Ce qu'il y avoit de plus affreux & de plus déplorable, c'eſt que ces malheureux, quand ils trouvoient des corps morts, d'hommes ou de bêtes, s'en raſſaſioient, quoiquils fuſſent ſouvent preſque pourris; cela cauſa bientôt une peſte plus violente qu'aucune qui eût jamais regné, les ordures dont ces peuples affamés s'étoient nourris en furent le principe; les corps ſe couvroient de puſtules, comme on voit dans la petite vérole en Europe, qui étoient infiniment plus contagieuſes, enſorte que tout le Royaume auroit été dépeuplé bientôt, ſi les Portugais ne les avoient ſecourus, en leur fourniſſant des remedes & de meilleurs alimens. Dans cette occaſion le Roi *Sebaſtien* ſe montra vraiement généreux, non ſeulement en faiſant pourvoir les Congois des uns & des autres, mais en ordonnant à ſes ſujets de cultiver davantage de terres, pour fournir à ces peuples les grains & les autres proviſions dont ils avoient beſoin (*a*).

Suivie de la Peſte.

On peut juger de la déplorable condition où ce malheureux Royaume ſe trouva avant que les Portugais y portaſſent du ſecours, par ce qu'atteſte un témoin oculaire, que pluſieurs Perſonnes de qualité, & même des Princes du Sang, ſe vendirent volontairement pour eſclaves, & ſe laiſſerent conduire enchaînés avec le commun aux Colonies des Portugais, dans l'eſpérance de trouver quelque ſoulagement par cet échange de miſere. Nous ne ſavons point ni combien ces calamités durerent avant que la Providence les fît ceſſer, ni ſi quelques-uns de ces Princes & de ces Seigneurs revinrent jamais de leur eſclavage, ni combien d'années le Royaume fut à ſe remettre. Quant au malheureux Roi *Alvare*, à peine commençoit-il à voir quelque changement en mieux, lorſqu'il fut attaqué d'une violente hydropiſie, cauſée par la mauvaiſe nourriture, & par l'air mal-ſain de l'Iſle où il s'étoit retiré durant la famine & la peſte, deſorte qu'il languit juſqu'à ſa mort. Il eut encore quelques autres guerres à ſoutenir contre les Giagas, & contre quelques rebelles, dans leſquelles les Portugais l'aſſiſterent puiſſamment, ſous les ordres de *D. François de Govea*. Auſſitôt que la paix fut rétablie dans le Royaume, ce Prince épouſa une Dame nommée *Catherine*, dont il eut

Déplorable état du Royaume.

(*a*) *Pigafet*, L. II. C. 5. *Labat*, T. II. Ch. 13.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de* Congo.

eut quatre filles ; il avoit outre cela deux fils & une fille d'une concubine (*a*). L'ainé des fils lui ſuccéda, ſuivant la coutume du Pays, qui ne met point de différence entre les bâtards & les enfans légitimes (*b*).

Pendant le ſéjour du Capitaine *Govea* au Congo, le Roi *D. Sebaſtien* ayant appris qu'il y avoit pluſieurs riches Mines d'or, d'argent & d'autres métaux dans ce Royaume, y envoya des gens experts, qui avoient déja été employés à celles de Caſtille, pour les examiner & lui en rendre un compte exact. Mais le Roi *Alvare*, comme nous l'avons vu ailleurs, à qui ſon Confeſſeur le *P. François Barbuto*, Portugais de nation, avoit déconſeillé de permettre qu'on découvrît ces mines, de peur que le Roi de Portugal ne fût tenté de s'en rendre maître, & peu à peu de tout le Royaume (*c*), au-lieu d'indiquer les Mines aux Exploiteurs, il les envoya en des Provinces où il n'y en avoit point. Cette mauvaiſe politique, ainſi qu'il plait à *Lopez* de la nommer, coûta cher au Roi. *D. Sebaſtien* & les Portugais trompés dans leur attente, changerent bientôt tellement de conduite envers lui, qu'ils ne lui laiſſerent plus de doute ſur le principal objet de leur zele. Il ne ſe paſſa guere de tems, qu'il ne vît les riches Marchands Portugais quitter ſes Etats, & le Commerce déchoir de jour en jour. D'autre part ſes magnifiques Ambaſſades à la Cour de Lisbonne furent reçues avec une froideur cerémonieuſe, & on ne répondit à ſes ſollicitations preſſantes & ſoutenues pour obtenir de nouveaux Miſſionnaires, afin de faire revivre l'eſprit de la Religion, qui étoit preſque entierement éteint, que par de belles paroles & par des délais, ſans qu'on fît le moindre pas pour tenir les promeſſes qu'on faiſoit. Le Chriſtianiſme perdoit tous les jours du terrein, tandis que le Libertinage & l'Apoſtaſie ſe faiſoient des partiſans & des protecteurs. *Sebaſtien* & ſon Conſeil en furent inſtruits, auſſi-bien que des généreux efforts que *D. Alvare* faiſoit pour maintenir l'un & arrêter le cours des autres, non ſeulement par une nouvelle Ambaſſade de ce Prince, dont ſon parent D. *Alvare* étoit le Chef, mais auſſi par les Relations que les Miſſionnaires qui reſtoient encore envoyoient du triſte état de la Religion dans le Congo ; tout cela ne produiſit rien, & l'Ambaſſadeur fut obligé de s'en retourner ſans amener un ſeul Miſſionnaire, ou un ſeul Eccléſiaſtique (*d*).

Le Roi refuſe de découvrir les Mines.

Evêque envoyé au Congo.

Environ trois ans après *Antoine d'Ova* arriva de Lisbonne à Saint Thomé, avec le titre d'Evéque de cette Iſle, & la commiſſion de faire la viſite dans le Royaume de Congo. Ayant eu au bout de quelque tems une querelle avec le Gouverneur, il fut obligé de paſſer en terre-ferme, où il eſſuya un ſanglant affront ; le Gouverneur l'ayant repréſenté comme un homme haut & brouillon, on lui dépêcha un Exprès de la Cour, pour lui faire défenſe de mettre le pied dans le Royaume. Mais le Roi ayant été deſabuſé, l'invita non ſeulement à venir, mais envoya ſon fils au devant de lui, pour le conduire à la Capitale ; il y reſta environ huit mois, y laiſſa deux Religieux, & en partit peu de tems avant que le Roi D. *Sebaſtien* paſſât en Afrique.

Vers

(*a*) *Lopez* ap. *Pigafet*, l. c.
(*b*) Voy. Sect. II.
(*c*) Voy. le même.
(*d*) *Lopez*, ubi ſup. *Jarric*, L. II. C. 5.

Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

Vers ce tems-là le Roi *D. Alvare* comprit ſi bien qu'il avoit eu tort de cacher les Mines d'or & d'argent aux Portugais, que *Philippe* II. Roi d'Eſpagne étant devenu Roi de Portugal, il lui écrivit par le même Envoyé, qui avoit été chargé de lui communiquer l'avénement de ce Monarque à la couronne; cet homme s'appelloit *Sebaſtien da Coſta*, & s'en retournoit à Madrid; par la Lettre qu'il lui donna il offroit au Roi d'Eſpagne de lui découvrir les mines, & le chargea même de quelques eſſais de ces mines. Cette offre ne ſe faiſoit néanmoins qu'à condition que le Roi lui envoyeroit une nouvelle recrue de Miſſionnaires, pour laquelle il avoit ſollicité *D. Sebaſtien* ſi inſtamment, mais en vain. *Da Coſta* ne put remettre la Lettre à *Philippe*, le Vaiſſeau ſur lequel il s'étoit embarqué fit naufrage ſur les côtes de Portugal, & l'Ambaſſadeur périt avec tout l'Equipage. On la trouva cependant dans une petite caiſſe, qui fut jettée par les flots ſur le rivage, avec quelques Inſtructions dont le Roi de Congo avoit chargé *de Coſta*, le tout fut ſoigneuſement envoyé à la Cour de Madrid (*a*).

D. Alvare offre de découvrir les Mines.

D. Alvare en attendant, ſentant que ſon mal faiſoit des progrès tous les jours, & impatient d'obtenir du Roi *Philippe* les Miſſionnaires qu'il demandoit, pour avoir la joie avant que de mourir de voir le Chriſtianiſme rétabli dans ſes Etats, envoya *Edouard Lopez*, de la Relation duquel *Pigafetta* a tiré principalement ſon Hiſtoire de Congo. Il le chargea de Lettres pour *Philippe* & pour la Cour de Rome, lui donna des Lettres de créance, un ſaufconduit, des recommandations, & le pouvoir de traiter avec les deux Cours de la découverte des mines en queſtion, & d'un nouvel envoi de Miſſionnaires, avec commiſſion de leur faire un expoſé fidele de la décadence & du triſte état du Chriſtianiſme dans ſon Royaume (*). *Lopez* étoit très-propre pour cette Ambaſſade, c'étoit un homme d'âge & d'expérience, qui ayant demeuré pluſieurs années dans le Pays, étoit parfaitement inſtruit de tout ce qu'il avoit à négocier. Nonobſtant l'empreſſement du Roi à le faire partir, il fut obligé de tarder encore huit mois, & alors de s'embarquer ſur un vieux Vaiſſeau, qui faiſoit tellement eau, qu'ils furent continuellement en danger de périr, & enfin forcés de courir vent arriere, & après avoir eſſuyé bien des tempêtes & d'autres contretems, ils arriverent à

Lopez envoyé en qualité d'Ambaſſadeur au Roi Philippe II. Mauvais ſuccès de ſon voyage.

(*a*) *Lopez* ap. *Pigafet*, l. c.

(*) La Commiſſion de *Lopez* portoit en ſubſtance, „ Qu'il ſe rendroit premierement à „ la Cour de Madrid, pour y préſenter ſes Lettres au Roi *Philippe*, l'informer à fond du „ miſérable état de la Religion dans le Royaume de Congo, cauſé par les dernieres guer„ res, & par la diſette de Prêtres, & pour lui demander en même tems un nombre de „ Miſſionnaires ſuffiſant pour ſoutenir la Foi nouvellement plantée dans ces Pays éloi„ gnés. Il étoit chargé encore de montrer au Roi divers eſſais des Métaux, & d'autres „ choſes dignes de ſon attention; & de lui offrir auſſi la liberté du Commerce pour les Por„ tugais, faveur qui n'avoit point été accordée à ſes prédéceſſeurs". A l'égard du Pape, „ il devoit lui baiſer les pieds au nom de D. *Alvare*, & lui rendre les Lettres de ce „ Prince, lui repréſenter les troubles & les maux auxquels ſes ſujets avoient été ex„ poſés pour la Religion Chretienne, recommander ces pauvres ames à Sa Sainteté, & le „ ſupplier en qualité de Pere commun de tous les Chretiens, d'avoir pitié de tant de fi„ deles, qui faute de Prêtres pour leur prêcher l'Evangile & leur adminiſtrer les Sacre„ mens, ne pouvoient manquer de périr peu à peu éternellement (1)".

(1) *Pigafet*, L. II. C. 6.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

à Cumana, dans la Nouvelle Grenade, dans un fort triſte état. *Lopez* fut contraint d'y reſter un an & demi, avant que de trouver une occaſion pour paſſer en Eſpagne (*a*).

Troiſieme Ambaſſade.

Cependant le Roi de Congo, auſſi impatient que peu heureux, prit la réſolution de tenter fortune par une troiſieme Ambaſſade. Il choiſit *Don Pedro Antonio*, le premier Seigneur de ſon Royaume pour cette importante Commiſſion; & nomma pour l'accompagner *Gaſpar-Dias*, Portugais riche, avec ordre de lui fournir tout l'argent dont il auroit beſoin pour obtenir une prompte expédition des Cours de Madrid & de Rome. Ils avoient ordre, en cas qu'ils rencontraſſent *Lopez*, de ſe joindre à lui & de ſe conduire par ſes conſeils. Cette derniere Ambaſſade fut encore plus malheureuſe que les précédentes, leur Vaiſſeau fut pris par les Anglois, & fit naufrage ſur les côtes d'Angleterre. *Don Antonio* & ſon fils périrent, *Don Gaſpar* ſe ſauva heureuſement, & eut le bonheur de paſſer en Eſpagne; il y trouva *Lopez* arrivé depuis peu, & déja entré dans les fonctions de ſon Ambaſſade; il lui abandonna la conduite de la négociation, & retourna au Congo pour informer le Roi du mauvais ſuccès des deux Ambaſſades.

Mort de D. Alvare. Lopez échoue à Madrid & à Rome.

Don Alvare, épuiſé par ſon mal & accablé de tant de contretems, étoit mort, après un regne fort traverſé de plus de quarante ans, & il avoit laiſſé la couronne à *D. Alvare* II. ſon fils. La nouvelle de ſa mort parvint bientôt à Madrid, & le Roi *Philippe*, uniquement occupé du projet de la conquête de l'Angleterre, fut charmé d'avoir un prétexte de remettre l'Ambaſſadeur à un tems plus favorable, lui conſeillant d'aller à Rome tenter fortune auprès du Pape. *Lopez* partit donc pour Rome; il y fut d'abord reçu très-gracieuſement, & ne manqua point d'expoſer de la maniere la plus vive à Sa Sainteté le déplorable état du Chriſtianiſme dans le Royaume de Congo. Il l'informa non ſeulement de l'extrême beſoin qu'on y avoit de Miſſionnaires & d'autres Eccléſiaſtiques pour faire le Service Divin, mais auſſi, qu'ayant amaſſé de grandes richeſſes durant ſon ſéjour dans ce Pays, il avoit fait vœu d'y fonder un Séminaire pour des Prêtres, pour l'adminiſtration des Sacremens, l'inſtruction de la Jeuneſſe, & le rétabliſſement de la Religion Chretienne, preſque entierement éteinte; il ſupplia Sa Sainteté de lui accorder ſon approbation, & d'y joindre des Jubilés, des Indulgences & des Diſpenſes, propres à contribuer au ſuccès de ſes pieuſes intentions. Le Pape conſentit ſans difficulté à ſa derniere demande, mais quant au principal objet de l'Ambaſſade, & à l'envoi d'une recrue de Prêtres, il renvoya cette affaire à Sa Majeſté Catholique, qu'elle regardoit particulierement (*b*). Nous nous ſommes d'autant plus étendus ſur les événemens du long regne d'*Alvare* I. parcequ'ils ſervent la plupart à faire connoître les véritables cauſes de la ſurprenante & triſte décadence de la Religion dans ce malheureux Royaume, dont nous avons parlé dans la Section précédente, & pour faire voir avec quelle facilité on auroit pu la prévenir, ſi le Pape & les autres Princes Chretiens avoient montré autant de zele pour le Chriſtianiſme, que le Roi de Congo avoit fait pendant ſon long & pénible regne.

D. Alvare II. ſuccede

Nous avons dit plus haut qu'il eut pour ſucceſſeur ſon fils *Don Alvare*, ſe-

(*a*) Le même. (*b*) Le même.

Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

ſecond du nom. Ce nouveau Roi, nullement rebuté par le peu de ſuccès des efforts de ſon zélé pere, renouvella les mêmes inſtances dès ſon avénement au trône, ce qui lui fut d'autant plus aiſé, qu'il y monta ſans aucune oppoſition. Son premier ſoin fut d'envoyer une Ambaſſade ſolemnelle à *Philippe* II. alors Roi de Portugal, par laquelle, après s'être étendu ſur les grands ſervices que ſes prédéceſſeurs avoient reçus des Rois de Portugal, & ſur l'étroite alliance qui ſubſiſtoit encore entre les deux Couronnes, il le ſollicitoit de renouveller les anciens Traités avec lui, & de lui procurer de Rome un nouvel Evêque, & des Miſſionnaires, pour réparer les pertes que la Religion Chretienne avoit faites pendant un ſi grand nombre d'années. *Philippe*, qui avoit alors plus de loiſir pour écouter l'Ambaſſadeur, lui accorda non ſeulement tout ce qu'il demandoit, mais obtint du Pape un Evêque particulier pour le Congo, qui y paſſa ſur les Vaiſſeaux Portugais, accompagné de quelques Eccléſiaſtiques, & d'un bon nombre de Miſſionnaires de différens Ordres, qui après leur arrivée ſe diſperſerent de tous côtés, & rétablirent en grande partie, par leur zele infatigable, la Religion Chretienne dans ſon premier état, en moins d'années qu'on ne devoit naturellement l'eſpérer, vu la décadence où elle étoit, & les difficultés qu'ils eurent à ſurmonter, qui étoient bien plus grandes que celles que les premiers Miſſionnaires avoient rencontrées.

à ſon Pere. Ambaſſade à Madrid.

Rétabliſſement de la Religion & Mort d'Alvare II.

La crainte d'une ſeconde invaſion des Giagas avoit obligé la plupart des Congois à ſe retirer avec leurs familles & leurs effets ſur les montagnes les moins acceſſibles, où ils vivoient d'une maniere ſi licencieuſe, qu'ils étoient devenus preſque ſauvages. C'étoient-là les gens que les Miſſionnaires furent obligés d'aller chercher au milieu des rochers & des précipices, & de civiliſer, avant que d'en pouvoir faire des Chretiens; car ils avoient non ſeulement perdu toute idée du Chriſtianiſme, mais il étoit tout-à-fait oppoſé à leur façon de vivre brutale. Dieu bénit néanmoins les travaux des Miſſionnaires de maniere qu'ils les ramenerent dans leurs anciennes habitations; comme ils s'y trouverent en ſûreté contre les incurſions des Giagas, par les Fortereſſes que les Portugais avoient bâties ſur les frontieres du Pays de ces Barbares, ils furent peu à peu plus diſpoſés à écouter leurs Guides ſpirituels, & à recevoir l'Evangile; le fruit de leur prédication ne ſe borna pas aux nombreuſes converſions qu'ils firent par-tout, mais contribua à arrêter, ſinon à étouffer entierement les révoltes, qui étoient ſi fréquentes ſous les regnes précédens. *Alvare* II. eut donc la double ſatisfaction de voir tout à la fois les étonnans progrès de la Religion Chretienne & de jouir d'une paix profonde pendant un regne de vingt-ſept ans, au bout deſquels il laiſſa la couronne à *Don Bernard*, ſon fils ainé (*a*).

Don Bernard lui ſuccede & eſt aſſaſſiné.

Don Bernard, qui fut le huitieme Roi Chretien de Congo, regna à peine un an; il fut tué, ſelon le bruit commun, en duel par ſon frere *Alvare* (*); d'au-

1614.

(*a*) *Labat* T. II. p. 403.

(*) Ou plutôt en combat ſingulier à la tête de ſon armée. Notre Auteur (1) rapporte que les deux freres avoient déja combattu chacun à la tête d'une nombreuſe armée pendant

(1) *Jarric*, Theſ. L. II. C. 5. p. 107.

Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

d'autres diſent qu'il fut aſſaſſiné par les ordres de ce Prince, qui étoit l'aîné après lui. *Alvare* étoit Duc de Bemba, & après la mort de *D. Bernard* il ſe fit proclamer Roi ſous le nom d'*Alvare* III (*a*).

Après être monté ſur le trône, il n'oublia rien pour ſe diſculper de la mort de ſon frere, dont on le chargeoit; & il ordonna de bâtir une Egliſe ſur le champ de bataille, à l'endroit même où *Don Bernard* avoit péri. Auſſitôt qu'il fut guéri des bleſſures qu'il avoit reçues dans le combat, il ſe rendit avec une nombreuſe ſuite à la carriere, & pour faire avancer l'ouvrage plus promptement, il chargea une pierre ſur ſes épaules, & la porta à l'endroit où l'Egliſe devoit être bâtie: ceux qui l'accompagnoient imiterent ſon exemple. Le lendemain la Reine à la tête de ſa Cour, & ſuivie de quelques Gentilshommes Portugais en fit autant. Il envoya auſſi une Ambaſſade ſolemnelle à la Cour de Madrid, & une autre au Pape *Paul* V. qui lui avoit envoyé une ſeconde recrue de Jéſuites. Mais ſoit qu'il eût conçu quelque mécontentement contre la Société, ou qu'il eût pris une plus haute opinion des Capucins, l'Ambaſſadeur eut ordre exprès d'en demander au Pape & d'en amener avec lui.

Don Alvare III. *monte ſur le trône.*

Ambaſſade qu'il envoye au Pape.

Cette Ambaſſade, dont le Chef étoit un des premiers Seigneurs du Royaume, accompagné de vingt Gentilshommes, fut très-bien reçue de *Paul* V. il fit loger & défrayer l'Ambaſſadeur, & lui accorda tout ce que ſon Maître demandoit, entre autres des Réglemens que ſon Conſeil jugeoit néceſſaires pour le nouveau Troupeau de Jeſus-Chriſt dans le Congo, encore foible & environné d'idolâtres, dont les Miniſtres faiſoient des efforts continuels pour pervertir les Chretiens encore chancelans. Des Réglemens de cet ordre, émanés de la puiſſance pontificale, étoient d'autant plus néceſſaires en ce tems-là, que le Royaume de Congo ne manquoit ni de Prêtres ſéculiers, ni de Miſſionnaires réguliers; mais comme ces derniers étoient de différens Ordres, qu'il y avoit des Dominicains, des Auguſtins, des Jéſuites & des Capucins, on peut aſſez naturellement penſer qu'on voyoit regner-là entre eux les mêmes diviſions & les mêmes animoſités, que nous avons

(*a*) *Jarric* L. II. C. 5. *Labat* I. c. p. 404. & al.

dant quelque tems. *Alvare* avoit reçu quelques légeres bleſſures, & perdu aſſez de ſang, lorſque *Bernard*, impatient de terminer plus promptement la querelle, chercha ſon frere au travers du feu & des volées de fleches; il le trouva qui combattoit à la tête de ſes troupes, ayant ſes armes teintes de ſon ſang. *Bernard*, qui n'étoit point bleſſé, & qui étoit dans toute ſa force, s'avança ſur lui avec fureur le bras levé dans le deſſein de le fendre en deux d'un coup de ſabre. *Alvare*, malgré l'inégalité des forces, l'attendit de pied ferme, & prit ſon tems pour lui paſſer ſon épée au travers du corps, deſorte qu'il le fit tomber mort à ſes pieds. Les troupes de *D. Bernard* tournerent alors le dos, mais elles trouverent les paſſages ſi bien gardés, qu'elles furent obligées de mettre les armes bas, ou de ſe voir tailler en pieces. Ce récit, ſi l'on peut y faire fond, juſtifie doublement la conduite d'*Alvare*. 1. Il le fait le légitime héritier de la Couronne, tandis que *Bernard* eſt le rebelle & l'aggreſſeur. 2. Il ne lui fait tuer ſon frere, qu'en défendant ſa propre vie. Mais outre qu'il contredit ce que d'autres Hiſtoriens rapportent, il faut ſavoir que nous le tenons des Jéſuites, dont ce Prince, après être monté ſur le trône, fut le grand protecteur, leur ayant accordé des privileges extraordinaires, que l'on peut voir dans *Jarric* (1).

(1) *Jarric*, Theſ. L. II. C. 5. p. 108.

avons vues parmi eux dans les autres Miſſions; comme à la Chine, en d'autres lieux des Indes Orientales, en Abiſſinie & en d'autres endroits de l'Afrique, & dans la plus grande partie de l'Amérique, au grand ſcandale non ſeulement des nouveaux Convertis, mais des plus anciens & des mieux affermis dans la Foi. Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de* Congo.

Malheureuſement, tandis que l'Ambaſſadeur attendoit que ces Réglemens fuſſent bien en ordre, les fatigues d'un ſi long voyage, le changement de climat & de nourriture, & les ſollicitations à la Cour de Rome, le firent tomber malade avec une partie de ſes gens. Il fut bientôt emporté nonobſtant toutes les peines & tous les ſoins que prit le Pape, qui appella les plus habiles Médecins & lui fournit tout ce qui pouvoit contribuer à lui ſauver la vie. Il mourut dans les ſentimens les plus Chrétiens, & le Pape, qui l'avoit viſité ſouvent durant ſa maladie, le fit enterrer avec une pompe extraordinaire dans l'Egliſe de Sainte-Marie-Majeure, où il lui fit mettre une Epitaphe magnifique (*a*). *Mort de l'Ambaſſadeur.*

On ne nous apprend point quel ſuccès l'Ambaſſade eut dans la ſuite, ni quel effet les Réglemens du Pape produiſirent ſur les Prêtres & les Miſſionnaires; nous trouvons ſeulement en général, que le Chriſtianiſme fit de grands progrès ſous le court regne du pieux Monarque qui occupoit le trône; il mourut après avoir regné ſept ans, extrêmement regretté de ſes ſujets, des Portugais, qui jouirent de grands privileges ſous ſon gouvernement, & des autres Etrangers établis dans ſes Etats. C'étoit, ſelon toutes les Relations, un Prince ſage, modéré, vaillant, libéral, zélé pour la propagation de la Religion, grand protecteur de ceux qui l'étendoient, aimant extrêmement ſon peuple, & le patron des Etrangers (*b*). *Mort du Roi.* 1622.

Il eut pour ſucceſſeur ſon fils *Don Pedre* II. du nom, dixieme Roi Chrétien du Congo, qui ne regna que deux ans. Mais pendant ce tems-là il donna une ou deux preuves remarquables de ſa ſageſſe, de ſa modération & de ſa juſtice, ſur-tout dans une occaſion dont les ſuites auroient pu être préjudiciables à l'Etat. Il ne s'agiſſoit pas moins que d'une rupture ouverte entre les Portugais & les Congois, dont notre Auteur ne marque aucune autre particularité, ſinon qu'ils en vinrent aux mains, & que les Congois furent battus. Sur les premieres nouvelles qu'on en eut, le Conſeil du Roi, & tous les principaux du Royaume, ſans autre examen & ſans s'informer qui étoient les aggreſſeurs, témoignerent le plus vif reſſentiment, & vouloient qu'on s'en vengeât ſur les Portugais établis dans le Royaume, qu'on pillât & maſſacrât les uns, & que l'on chaſſât les autres. Le Roi fut le ſeul qui s'oppoſa à un procédé auſſi précipité & auſſi injuſte, & ne voulut prendre aucune réſolution, qu'après avoir mûrement examiné la cauſe du différend, & il reconnut bientôt que ſes ſujets avoient tort. Alors, contre l'avis de ſes Conſeillers, il aſſura les Portugais établis chez lui de ſa protection, & ſans rien faire d'indigne de ſon rang il accommoda le différend qui avoit été la cauſe du combat avec le Gouverneur de Saint-Paul de Loanda (*c*). Don Pedre II. *lui ſuccede. Preuves de ſa ſageſſe & de ſon équité.*

Quel-

(*a*) *Labat* T. II. p. 405, 406. (*c*) Le même.
(*b*) Le même.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

Quelque tems après il donna une nouvelle preuve de ſon équité, & de l'affection qu'il avoit pour la Nation Portugaiſe. Cinq des Marchands Portugais établis à Saint Salvador, paſſant avec de riches marchandiſes ſur les frontieres du Royaume de Micocco (*), furent attaqués par une troupe de ſoldats de ce Royaume, ou plutôt de bandits, qui après les avoir dépouillés & volés les préſenterent à leur Roi, qui les fit mettre aux fers, & enfermer dans une étroite priſon. Le Roi de Congo en ayant été informé les envoya réclamer, & ſur le refus que le Roi de Micocco fit de les lui rendre, il réſolut de lui déclarer la guerre, & le Général Portugais convint de l'aſſiſter; mais deux raiſons empêcherent l'exécution de ce deſſein: la difficulté de tranſporter leurs troupes au-delà du Zaire, qui dans cette ſaiſon étoit fort groſſi par les pluies, & la crainte que le Roi de Micocco, Prince cruel & barbare, ne fît mourir ces cinq priſonniers. Ils prirent donc le parti de les faire racheter; mais le Religieux qu'on chargea de cette commiſſion, étant mort en chemin, les cinq Portugais ſeroient morts ſelon les apparences en priſon, ſi le Royaume de Micocco n'eût été affligé de la famine & de la peſte; le Roi & ſes Prêtres regarderent ces fléaux comme une punition de l'injuſtice faite à ces Etrangers; peut-être auſſi qu'il craignit le reſſentiment du Roi de Congo, qui faiſoit des préparatifs de guerre contre lui. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il mit les priſonniers en liberté, & non ſeulement leur fit rendre la valeur de tout ce qui leur avoit été enlevé, mais leur donna un de ſes Officiers pour les conduire à St. Salvador, & pour faire des excuſes au Roi de Congo, de la part de ſon Maître, de ce qui étoit arrivé. Auſſitôt que le Roi eut appris leur arrivée, il fit tous les honneurs poſſibles à l'Officier du Roi de Micocco, & le renvoya chargé de préſens pour ſon Maître.

Sa Mort.

Don Pedre mourut peu après cette généreuſe action, juſtement regretté de tous ſes ſujets, qui avoient conçu les plus grandes eſpérances de lui ſur les preuves de ſageſſe & de magnanimité qu'il avoit données pendant le peu de tems qu'il regna; il s'étoit propoſé pour modele *Don Pedre* I. & on ne doutoit pas qu'il ne ſurpaſſât encore ce grand & illuſtre Prince, lorſque ſa mort imprévue plongea tout le Royaume dans le deuil (*a*).

Don Garcie I *lui ſuccede.*

Don Garcie I. du nom lui ſuccéda; l'Auteur ne marque point s'il étoit fils de *Don Pedre*, ou ſeulement ſon proche parent; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il étoit Prince du Sang Royal; car nous avons vu plus haut, qu'on ne per-

(*a*) *Labat*, *Dapper* & al.

(*) Le Royaume de Micocco eſt ſur les frontieres les plus ſeptentrionales de celui de Congo, dont il eſt tributaire; mais il ſe révolte ſouvent, ſur-tout quand les Rois de Congo ſont en guerre avec les Giagas & d'autres de leurs voiſins, ou occupés à étouffer quelque rebellion dans leurs Etats. Les peuples de Micocco ſont idolâtres, barbares, & ſubſiſtent principalement de brigandages (1). Les Portugais font un commerce conſidérable de ce côté-là & même beaucoup plus loin, mais faute d'argent monnoyé tout le commerce ſe fait par troc de marchandiſes contre marchandiſes. Il faut qu'ils y faſſent un gros gain, pour les dédommager de la longueur du voyage, de la difficulté du tranſport, & des riſques qu'ils courent dans ces climats brûlans de la part des voleurs, des bêtes féroces &c. car pluſieurs de ces Marchands Portugais ont des richeſſes immenſes (2).

(1) *Linſchoten*, *Pigafet*, *Davity*, *Dapper* & al. (2) V. *Pigafet*, L. I. C. 5. L. II. C. 2. *Labat* l. c.

permet pas à d'autres de monter ſur le trône. C'étoit un grand Prince, & fort eſtimé de ſes ſujets, mais ſon regne ne fut pas plus long que celui de ſon prédéceſſeur; il mourut vers la fin de Juin 1626, dans la ſeconde année de ſon regne. Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de* Congo.

Son ſucceſſeur fut *Don Ambroiſe*, le douzieme Roi Chretien de Congo: c'étoit un Prince juſte & pieux, aimé de tous les gens de bien & haï des méchans, dont il châtioit ſévérement les mauvaiſes actions & les déréglemens. C'eſt tout ce que l'on ſait de ſon regne, qui fut à peu près de cinq ans, étant mort au mois de Mars 1631. Don Ambroiſe *ſuccede à* D Garcie.

Don Alvare IV. du nom, fils de *Don Alvare* III. lui ſuccéda. Tout ce que l'on en ſait, c'eſt qu'il regna environ cinq ans, & mourut au mois de Février 1636. Don Alvare IV.

Le regne de *Don Alvare* V. ſon ſucceſſeur, fut auſſi malheureux que court, car il fut tué dans la ſeconde bataille qu'il donna au Duc de Bemba, ſix mois après ſon avénement à la Couronne. Le ſujet de la querelle fut, que *Don Alvare* conçut des ſoupçons mal-fondés de la fidélité du Duc. C'étoit à-la-vérité un Prince riche & puiſſant, mais qui lui étoit très-fidele. Il avoit un frere très-vaillant auſſi nommé *Don Garcie*, qui étoit Marquis de Chioua; celui-ci n'étoit pas moins ſuſpect au Roi. Les mauvais traitemens qu'il leur fit, les obligerent à ſe liguer enſemble pour leur commune défenſe. Don Alvare V. *Ses démêlés avec le Duc de* Bemba.

On en vint bientôt à une bataille; l'armée du Roi fut défaite, & lui-même fait priſonnier. Mais au-lieu de lui ôter la vie, ſelon l'uſage de ces peuples barbares, les deux freres le traiterent avec le même reſpect qu'il l'étoit dans ſon Palais. Ils le ſervirent à table à genoux, & n'omirent rien pour le convaincre de leur fidélité. Ils ne purent néanmoins en bien perſuader ce Prince ſoupçonneux. A la fin ils voulurent lui en donner une preuve propre, à ce qu'ils penſoient, à diſſiper tout d'un coup tous ſes ombrages; ils lui rendirent la liberté, & le reconduiſirent à ſa Capitale, en le portant dans un hamac ſur leurs épaules, avec une nombreuſe eſcorte, la Muſique, des Gardes & toutes les autres marques de la Royauté.

Le Monarque ingrat, au-lieu de ſe laiſſer toucher par ces marques extraordinaires de reſpect & de fidélité, n'en fut que plus animé contre eux. Il crut qu'il lui étoit honteux de devoir la vie à ſes ſujets, & dès qu'il fut rétabli ſur le trône, il leva de nouvelles troupes, marcha tout droit aux deux Princes, & les attaqua avec la plus grande furie. Le combat fut long & ſanglant, à la fin les Troupes Royales furent défaites à platte-couture; il en demeura un très-grand nombre ſur la place. On trouva le Roi parmi les morts; le Duc lui fit couper la tête, & on la porta en triomphe au bout d'une lance dans la Capitale. Les Etats du Royaume s'y étant aſſemblés, le Duc fut unanimement élu & proclamé Roi, on le couronna avec les ſolemnités ordinaires aux acclamations du peuple, & il prit le nom de ſon prédéceſſeur (a).

Alvare VI. du nom, & le quinzieme Roi Chretien de Congo, fut un Prince ſage & pieux. Son premier ſoin, après ſon avénement à la Couron- Don Alvare VI. *Son zele pour le*

(a) *Labat*, T. II. p. 412.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

ronne, fut d'envoyer une magnifique Ambaſſade d'Obédience au Pape *Urbain* VIII. & pour ſupplier ce Pontife de lui envoyer de nouveaux Miſſionnaires, afin de rétablir le Chriſtianiſme déchu. Ce Prince paroiſſoit n'avoir rien plus à cœur que de le remettre dans ſon ancienne ſplendeur, lorſqu'il fut aſſaſſiné par ſon frere *Don Garcie*, qui ſe rendit auſſi odieux à ſes nouveaux ſujets par un crime auſſi noir, qu'il le fit par ſa tyrannie & ſes cruautés, & en particulier par la violence avec laquelle il força les Etats du Royaume à l'élire. Comme il n'avoit donné la mort à l'illuſtre *D. Alvare* que pour monter ſur le trône, il eut ſoin de venir à l'aſſemblée des Electeurs à la tête d'une armée propre à arrêter les reproches que méritoit un attentat auſſi atroce, & à prévenir toutes les oppoſitions à ſes ambitieux deſſeins. Il ne ſe trouva perſonne qui oſât ouvrir la bouche, & les Electeurs ſe virent contraints de le déclarer le ſucceſſeur de ſon frere. Il ne changea point de nom comme ſes prédéceſſeurs, au moins n'eſt-il connu dans la liſte des Rois Chretiens que ſous le nom de *Don Garcie* II.

Chriſtianiſme. *Il eſt aſſaſſiné par ſon frere.*

Don Garcie II. *affecte un grand zele pour la Religion.*

Au commencement de ſon regne, il fit éclatter en apparence beaucoup de zele & de piété à leur imitation, par les ſoins qu'il ſe donna pour la propagation du Chriſtianiſme parmi les Idolâtres. Il reçut auſſi avec bonté les Capucins, que ſon frere avoit demandé au Pape *Urbain* VIII. Il leur donna des Egliſes, des Couvents, des Terres pour leur entretien, & des Eſclaves pour les cultiver, & les prit particulierement ſous ſa protection, en les favoriſant beaucoup plus que les autres Miſſionnaires. Cette conduite fit concevoir à ſes ſujets une haute eſtime pour lui, & ils commencerent à croire qu'il vouloit expier ſon parricide & ſon ambition par ſon zele pour le Chriſtianiſme, & par ſa libéralité envers ceux qui le prêchoient.

Sa Tyrannie.

Mais il changea bientôt de conduite, & l'ambition de faire monter ſon fils ainé après lui ſur le trône lui fit commettre les plus grands crimes, & le rendit un véritable tyran. Il fit mourir cruellement tous les Princes du ſang qui pouvoient prétendre au trône, & n'en laiſſa aucun qui pût lui donner le moindre ombrage, à la réſerve de quelques-uns, qui eurent le bonheur de ſe ſauver dans le Royaume d'Angola, où le Gouverneur Portugais les reçut, & leur accorda toute ſorte de protection. Ces horribles cruautés, qui faiſoient connoître bien clairement ſes ambitieux deſſeins, ne manquerent pas d'allarmer les Grands du Royaume, mais il n'y en eut aucun aſſez hardi pour lui faire des repréſentations. Les Eccléſiaſtiques & les Capucins lui firent à-la-vérité d'humbles remontrances ſur ſes excès & ſur les dangers auxquels ils l'expoſoient; mais la maniere dont il les rebuta, refroidit bientôt le zele de la plupart, & ceux qui perſiſterent à blâmer ſa conduite, devinrent les objets de ſa haine & de ſon reſſentiment. Quelques-uns furent cruellement perſécutés, on les fit pourrir dans de noires priſons, chargés de fers, & accablés de pauvreté & de miſere.

Ses Crimes énormes. Sa Mort.

Toutes ces violences; qu'il ſentoit bien qui le rendoient de plus en plus odieux à ſes ſujets, ne ſervirent qu'à augmenter la crainte qu'il avoit qu'ils ne miſſent des obſtacles invincibles à l'elevation de ſon fils ſur le trône; ce qui l'engagea à prendre les plus exécrables meſures, ſur-tout lorſqu'une maladie dangereuſe l'eut mis dans la néceſſité, à ce qu'il croyoit, de rappeller les Devins, les Sorciers & les Magiciens, que ſes Ancêtres avoient bannis.

nis. Ces miſérables crurent avoir trouvé le moment favorable de rétablir leurs abominables ſuperſtitions, & comme aucun des enfans du Roi ne leur parut plus oppoſé à l'idolâtrie & à leurs infernales pratiques que le Prince *Alphonſe* ſon fils ainé, ils profiterent de l'occaſion qui ſe préſentoit de ſe défaire de lui; dans cette vue ils ne perſuaderent que trop aiſément au crédule Monarque que la maladie dont il étoit attaqué étoit la ſuite du poiſon que le Prince *Alphonſe* lui avoit donné, pour être plutôt en poſſeſſion du Royaume. *Don Garcie* ſans ſe donner le tems d'écouter ſon fils dans ſes défenſes, fit ſur le champ aſſembler les Etats du Royaume, déclara ſon fils *Alphonſe* déchu du droit de ſuccéder à la Couronne, à cauſe du prétendu parricide qu'il avoit commis, & fit élire & couronner Roi ſon ſecond fils, nommé *Antoine*. Il vécut encore aſſez pour commettre d'autres crimes & d'autres actes de tyrannie, & ne finit ſon déteſtable regne qu'au bout de vingt-un ans, après avoir chargé ſon ſucceſſeur, qui hérita de tous ſes vices, de quelques commiſſions cruelles (*a*).

D. Antoine I. Tyran plus cruel encore.

Don Antoine I. du nom, le dix-ſeptieme Roi Chretien, ſi un cruel tyran eſt digne d'un titre ſi glorieux, n'eut pas plutôt rendu les derniers devoirs à ſon pere, que pour ne pas dégénérer il exécuta les ordres qu'il lui avoit donnés en mourant, peut-être même avec plus d'inhumanité qu'il ne le lui avoit preſcrit. Il commença par ſon frere *Alphonſe*, qu'il fit cruellement maſſacrer, & il ne voulut pas qu'on rendît à ſon corps les moindres devoirs de la ſépulture la plus ordinaire; il ſuivit exactement la maxime de ſon pere, & extermina tous ceux du Sang Royal qui ne s'étoient pas retirés en Angola, ſans épargner même ſon frere puiné, de peur que quelqu'un d'eux n'entreprît avec l'aſſiſtance de ſes ſujets mécontens de le chaſſer du trône. Les Seigneurs & les Grands du Royaume qu'il ſoupçonnoit le moins du monde de manque de reſpect ou d'attachement pour ſa perſonne, étoient ſûrs d'avoir le même ſort; & il s'accoutuma tellement à répandre le ſang, qu'il le faiſoit auſſi aiſément que s'il avoit pris naiſſance parmi les plus barbares Cannibales. Il en vint enfin à un tel excès de cruauté, qu'à peine trouvoit-il des domeſtiques pour le ſervir. Tout le monde l'abandonnoit ou le fuyoit comme un monſtre inhumain. Ses propres Eſclaves ſe retiroient dans les rochers & dans les plus épaiſſes forêts, aimant mieux courir les riſques d'être dévorés des bêtes féroces, ou de mourir de faim, que d'être expoſés aux cruels tourmens que le barbare *Antoine* leur faiſoit ſouffrir.

Touché de quelques prodiges.

Il ne laiſſa pas d'être un peu effrayé de quelques phénomenes extraordinaires qui parurent en ce tems-là; on vit des Cometes menaçantes, des Globes de feu & d'autres objets propres à inſpirer de la terreur. Ces prodiges furent ſuivis d'une horrible peſte, qui emportoit en trois ou quatre jours les plus robuſtes qu'elle attaquoit, & qui fit périr des milliers de ſes ſujets. Son eſprit ſuperſtitieux en fut ſi épouvanté, qu'il témoigna de vifs remords d'avoir répandu injuſtement tant de ſang.

Son Mariage inceſtueux.

Mais à peine le mal fut-il paſſé, qu'il ſe permit encore les plus énormes excès; il épouſa contre les Loix de l'Egliſe une de ſes plus proches paren-

(*a*) *Labat* l. c. p. 414.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de* Congo.

rentes, dont il étoit paſſionnément amoureux, même du vivant de ſa femme. Les Eccléſiaſtiques & les Miſſionnaires voulurent s'y oppoſer, mais il les traita avec tant de hauteur, qu'ils furent convaincus que s'il n'avoit pas entierement renoncé à la Religion Chretienne, il ne la reſpectoit au moins guere; c'eſt ce dont il donna une preuve ſi éclattante, qu'il s'attira une cenſure de la part du Vicaire-Général de l'Evêque, & de tout le Clergé (*).

Il ſe déclare ennemi de l'Egliſe & des Portugais, & leve une puiſſante armée.

Ne voulant plus ſouffrir la moindre réſiſtance de la part de gens qui lui étoient devenus odieux, il réſolut de lever le maſque, & jura qu'il ſe vengeroit non ſeulement de tous les Eccléſiaſtiques, mais qu'il étendroit ſon reſſentiment ſur tous les Portugais, qu'il qualifioit de gueux, obligés d'abandonner leur Pays pour venir chercher à vivre parmi toutes les Nations qui vouloient bien les recevoir; il menaça non ſeulement de les exterminer, mais pour tenir parole il donna ſes ordres pour aſſembler toutes ſes troupes, ou plutôt toutes ſes milices. On aſſure qu'il ſe trouva neuf-cens-mille hommes, nombre prodigieux, & qui ſeroit incroyable ſi l'on ne ſe rappelle ce que nous avons remarqué dans la Section précédente, combien ces Pays ſont peuplés, & de quelle maniere ſe levent ces immenſes armées.

Les Portugais le préviennent & ſe ſaiſiſſent des Mines d'or.

En attendant les Portugais, bien informés de ſes menaces, & n'ignorant pas que ces grands préparatifs étoient deſtinés contre eux, trouverent un prétexte ſpécieux pour le prévenir; ils renouvellerent les anciennes demandes de fouiller les mines d'or & d'argent, conformément aux offres que le Roi *Alvare* I. avoit fait faire au Roi *Philippe*, & s'impatientant des délais affectés de la Cour de Congo, ils avoient pris la réſolution de s'en emparer les armes à la main. Sous ce prétexte ils avoient non ſeulement mis ſur

(*) Pour marquer ſon mépris pour la Religion, un jour qu'il aſſiſtoit à la Proceſſion du St. Sacrement, comme on l'appelle, il s'aviſa de faire porter ſur ſa tête le Dais ou Paraſol Royal, ce qu'aucun des Princes Chretiens ſes prédéceſſeurs n'avoit jamais fait, parcequ'on le porte dans cette occaſion par reſpect au-deſſus du Sacrement. Un des principaux Eccléſiaſtiques s'approcha de lui avec reſpect, & le ſupplia de conſidérer que cette action ſcandaliſoit le peuple, parcequ'il ſembloit ſe mettre en quelque façon de niveau avec le corps de Chriſt. Le Roi ſe contenta de le regarder avec mépris, & s'en retourna ſur le champ à ſon Palais avec toute ſa Cour, & dèsqu'il y fut arrivé, il envoya un Officier dire de ſa part au Vicaire-Général de l'Evêque, qu'il ſe gardât de lui faire jamais de pareilles remontrances, ſous peine de toute ſon indignation. Le Vicaire-Général, quoiqu'il connût ſon humeur fiere & ſanguinaire, répondit d'une façon digne de ſon caractere, que ſi le Roi mépriſoit la Religion Chretienne juſqu'au point de l'inſulter devant tout le monde, & au milieu d'un acte ſolemnel de dévotion, il ne lui convenoit point de le ſouffrir ſans l'en avertir avec tout le reſpect dû à la Majeſté Royale. Mais que s'il avoit d'autres deſſeins encore, lui & tous les autres Miniſtres de Dieu étoient prêts de donner leurs vies pour maintenir l'honneur de leur Sainte Religion, pour laquelle les Ancêtres de Sa Majeſté avoient marqué un ſi louable zele & un ſi profond reſpect.

Cette réponſe, qui auroit dû calmer la colere du Roi, s'il lui fût reſté le moindre ſentiment de reſpect pour le Chriſtianiſme, le mit en fureur, & dans le tranſport de ſa colere il jura qu'il ſe vengeroit non ſeulement du Vicaire-Général & de tous les Eccléſiaſtiques, mais de tous ceux qui les ſoutenoient, parlant des Portugais (1).

(1) *Labat*, T. II. p. 419, 420.

Section III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

ſur pied aſſez de troupes pour faire tête au bouillant *Don Antoine*, mais étoient déja entrés aſſez avant ſur ſes Terres quand il eut raſſemblé ſa nombreuſe armée.

Ce Prince ne compta pourtant pas tellement ſur cette multitude de gens ramaſſés, pour attaquer les Portugais dont la valeur lui étoit connue, qu'il ne voulût conſulter auparavant ſur le ſuccès de cette affaire les Devins & les Magiciens; il fit offrir auſſi des ſacrifices pour ſe rendre les Divinités favorables. Ces impoſteurs l'aſſurerent bien poſitivement qu'il entreroit en triomphe dans Saint-Paul de Loanda, Capitale du Royaume d'Angola, & que les plus grands Seigneurs Portugais le porteroient ſur leurs épaules. Ces aſſurances firent tant d'impreſſion ſur le Roi, qu'il ſe crut déja victorieux, maître de cette importante place, & tous les Portugais étendus morts à ſes pieds ou dans les fers. Plein de confiance il marcha donc en diligence contre eux.

Le Roi eſt trompé par ſes Prêtres idolâtres.

Les deux armées furent bientôt en préſence, & notre bon Capucin aſſure que Dieu ſe déclara ſi viſiblement en faveur des Portugais, qu'une pluie de feu, pouſſée par un vent brûlant, maltraita étrangement leurs ennemis, enſorte qu'une partie ſe diſſipa, & que les Portugais tombant ſur le reſte, en firent une boucherie horrible (*). Le Roi, qui s'étoit placé ſur une petite hauteur pour voir le combat, ſe vit bientôt enveloppé & les Portugais le tuerent. Sa mort fit lâcher le pied au reſte de ſes troupes; & les Portugais, las de tuer, leur laiſſerent le champ libre pour s'enfuir. Ils ſe contenterent de couper la tête du Roi, & la porterent en triomphe à Loanda, où ils lui firent une entrée ſolemnelle à-la-vérité, mais d'une autre eſpece que ſes Devins ne lui avoient fait eſpérer (*a*).

Ainſi finit cette guerre, qui devoit exterminer tous les Européens, & anéantir la Religion Chretienne au Congo. *Don Antoine* ne regna qu'environ trois ans. Sa mort n'empêcha pas le Royaume de tomber en la puiſſance d'un tiran plus inhumain & plus impie encore. C'étoit un Prince du ſang, mais des derniers, que le feu Roi avoit épargné comme très-mépriſable, & incapable de penſer au trône; profitant de l'horrible confuſion où ſe trouverent les affaires après cette ſanglante bataille & la mort du Roi, il aſ-

Don Alvare VII. *ſe ſaiſit de la Couronne, & eſt détrôné.*

(*a*) *Labat* ubi ſup. p. 423.

(*) Il y a de l'apparence que le miracle ſe réduiſit à un de ces vents étouffans, qui ſont ſi fréquens dans tous ces Pays chauds dont nous avons dépeint les terribles effets ailleurs, & à la maniere avantageuſe dont les Portugais furent ſe poſter pour l'avoir à dos, tandis que les ennemis l'avoient au viſage. Mais notre Auteur eſt ſi amoureux de miracles, qu'il en ajoute encore un autre, dont le Lecteur portera tel jugement qu'il voudra.

Il dit que de la hauteur ſur laquelle il étoit, le Roi apperçut une Dame majeſtueuſe, toute rayonnante de lumiere, tenant un enfant entre ſes bras, qui étoit à côté du Général des Portugais, & qui ſembloit lui marquer les endroits où il devoit faire agir ſes troupes; & que comme il ne fut pas le ſeul à voir ce prodige, & qu'ayant été élevé dans la Religion Chretienne, il devoit ſoupçonner que c'étoit la Sainte Vierge, il dit en ſe moquant, ces gens ſont à nous, voilà une plaiſante armée, où ils amenent leurs femmes & leurs enfans! & qu'immédiatement après il reçut le coup de mort, qui punit ſon blaſphême, & termina ſa vie & ſon regne impie (1).

(1) *Labat*, ubi ſup. p. 423, 424.

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de* Congo.

aſſembla aſſez de forces pour s'emparer du trône par violence, & il ſe fit proclamer ſous le nom d'*Alvare* VII.

C'étoit un monſtre d'impiété, de cruauté & d'impudicité, qui n'étoit Chretien que parcequ'il avoit reçu le Baptême dans ſon enfance, ſans avoir jamais été inſtruit ni fait profeſſion de la Religion Chretienne. Il ſignala ſon regne par une infinité de meurtres, de brigandages & de débauches de tout ordre, enſorte qu'il ſe rendit ſi odieux à ſes peuples, qu'ils prirent les armes contre lui, & ſoutenus par le Comte de Sogno, ils le chaſſerent du trônc au mois de Juin de 1666, la même année qu'il y étoient monté (*a*).

Alvare VIII. *lui ſuccede.*

Le Comte fit aſſembler les Etats, qui élurent un autre Prince du ſang, âgé de vingt ans, qui prit le nom d'*Alvare* VIII. du nom. C'étoit un Prince ſage & de grande eſpérance, qui auroit pu rendre ſes peuples heureux, s'il avoit regné plus longtems & paiſiblement. Mais il trouva l'Etat partagé en factions, & tellement épuiſé par les guerres précédentes & par les maſſacres, qu'il fut facile au Marquis de Pemba, Prince auſſi ambitieux que puiſſant, de ſe révolter contre lui, & de le chaſſer du trône en peu de tems, n'en ayant pas joui tout-à-fait quatre ans. C'eſt à cette révolution que notre Auteur finit ſon Hiſtoire des Rois de Congo (*b*), & nous ne connoiſſons point d'Hiſtorien qui ait penſé à la continuer depuis ce tems-là (*).

CHAPITRE XI.

*Hiſtoire du Royaume d'*ANGOLA *ou de* DONGO.

*Le Royaume d'*Angola.

APRÈS avoir fait l'Hiſtoire du Congo propre, il s'agit à-préſent de parler des Provinces qui faiſoient autrefois partie de ce vaſte Empire, étant ſoumiſes à ſes Monarques, mais qui avec le tems en ont été démembrées, & de Seigneuries inférieures ou de Gouvernemens ſont devenues des Royaumes conſidérables qui ont leurs Rois particuliers, quoiqu'à quelques égards encore dépendans de ceux de Congo. Dans la deſcription que nous en ferons, nous éviterons, autant qu'il ſera poſſible, de répéter ce que nous avons dit dans le Chapitre précédent touchant les Peuples du Congo en général, par rapport à leur Religion, leur Gouvernement, leur Commerce, leurs Uſages, les Productions du Pays, & autres choſes de cette nature, à l'égard deſquelles il n'y a que peu ou point de différence. Nous nous bornerons aux articles ſur leſquels la différence eſt eſſentielle. Par-tout où l'on ne trouvera donc rien de cette eſpece dans la deſcription ſuivante, on doit conclure que cela s'accorde avec la deſcription

(*a*) *Labat*, T. II. p. 424, 425. (*b*) Le même, p. 425, 426.

(*) On trouve dans l'*Hiſtoire Générale des Voyages* T. VI. p. 290-293. in 4to. l'Hiſtoire d'une guerre qu'un Roi de Congo, qui n'eſt pas nommé, ligué avec les Portugais, entreprit contre le Comte de Sogno en 1680, dans laquelle les Congois & les Portugais furent entierement défaits. L'Hiſtoire de cette guerre eſt tirée de *Merolla*. REM. DU TRAD.

tion générale du Congo. Nous avons remarqué-là que les deux principales Provinces qui s'en ſont ſéparées, & ſe ſont formées en Royaumes indépendans, ſont celui d'*Angola* au Sud & celui de *Loango* au Nord. Nous commencerons par le premier, parceque c'eſt le plus conſidérable, ſinon pour l'étendue, au-moins pour les richeſſes, le commerce, la fertilité, & pour les autres avantages que nous aurons occaſion d'indiquer dans la ſuite.

SECTION I.

*Situation, Etendue, Limites, Climat &c. du Royaume d'*Angola.

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

Ses anciens Noms & ſa Diviſion, Etendue & Limites.

CE Pays s'appelloit autrefois *Abonda* ou *Ambonda*, depuis on lui a donné le nom de *Dongo*, & les Portugais lui ont donné celui d'*Angola*, ſous lequel il eſt le plus généralement connu des Européens. Pour être exact, on peut le diſtinguer en *Angola proprement dit*, ou le Pays qui étoit anciennement une Province de Congo, & le *Royaume d'Angola*, tel qu'il a été formé & conſidérablement aggrandi par ſes nouveaux Souverains, après qu'ils ſe furent rendus indépendans. Au premier ſens, il eſt renfermé entre les rivieres de Danda & de Coanza ou Quanſa, dont la premiere le ſépare du Congo au Nord, & la ſeconde au Sud. Au ſecond ſens, en y comprenant les conquêtes qui l'ont aggrandi, il s'étend le long de la Côte d'Ethiopie depuis l'embouchure du Danda, au huitieme degré dix minutes de Latitude Méridionale, juſqu'à la riviere de Saint François, au treizieme degré quinze minutes, ſelon quelques Géographes, mais ſuivant les plus exacts juſqu'au Cap Negre, au ſeizieme degré vingt-une minutes. A prendre le Royaume d'Angola ſuivant cette derniere dimenſion, il forme une côte de huit degrés & quelques minutes, c'eſt-à-dire de cent-ſoixante lieues, ou de quatre-cens-quatre-vingt milles & au-delà, parceque les détours qu'elle fait l'étendent davantage (*a*); & la Baye des Vaches, qui eſt à douze degrés vingt-deux minutes vers l'Eſt la partage par le milieu, & eſt au centre. Sa largeur de l'Ouëſt à l'Eſt, ou depuis la côte juſques dans l'intérieur des terres, eſt fort différente, & en grande partie inconnue, ſurtout à meſure que l'on avance vers le Sud; ſa plus grande profondeur vers l'Eſt eſt dans la Province d'Angola proprement dite, dont nous allons faire la deſcription.

Angola proprement dit.

Cette partie du Royaume, qui eſt à tous égards la plus conſidérable, eſt ſituée, comme nous l'avons dit, entre les deux grandes rivieres de Danda & de Coanza, dont la premiere le ſépare du Congo au Nord, & la ſeconde de celui de Cabezo au Sud (*b*). Cette Province a à l'Orient les Royaumes de Metamba & du Haut Ganghela, & l'Océan à l'Occident. Le Pays eſt ex-

(*a*) *Lopez* ap. *Pigafet*, C. 7. *Linſchoten*, *Davity*, *Dapper* p. m. 361. *Jarric* Vol II. C. 6. *Labat* Ethiop. Occid. T. I. C. 5. & al.

(*b*) *Linſchoten*, Congo. *Jarric* l. c. *Davity*, *Dapper* ubi ſup. *Labat* l. c.

SECTION I.

extrêmement montueux ; il n'y a des plaines que vers les bords de la mer & dans les gorges des montagnes.

Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.

Nous avons fait la deſcription de la riviere de Danda dans le Chapitre précédent, nous parlerons ici de celle de *Coanza*. Elle eſt large, profonde & rapide, ſe jette dans l'Océan avec la Danda vers le neuvieme degré vingt minutes de Latitude du Sud, & à douze lieues de St. Paul de Loanda, Capitale du Royaume. On peut la remonter juſqu'à cent-cinquante milles au-deſſus de ſon embouchure, juſqu'à Cambamba, Capitainerie & Forteresſe des Portugais. Cette riviere eſt fort poiſſonneuſe, elle forme un grand nombre d'Iſles, & a pluſieurs cataractes dont il y en a une qui porte ſon nom. Quant à ſa ſource & à l'étendue de ſon cours au-deſſus de l'établiſſement des Portugais, on n'en a aucune connoiſſance, non plus que des Pays qu'elle arroſe à l'Eſt, & du nombre de rivieres qu'elle reçoit. Les principales ſont celles de Mocos, Luente & Calucala. Son embouchure entre le Cap Palmerino & celui de Ledo a plus d'une lieue de large ; ſa plus grande profondeur eſt du côté du Nord, c'eſt auſſi par-là que les Vaiſſeaux y entrent. Elle eſt aſſez profonde juſqu'à Cambamba, mais au-deſſus ſon cours eſt ſi rapide, embarraſſé de tant d'écueils, & mêlé de tant de cataractes, qu'il eſt impoſſible de remonter plus haut. Elle ſe décharge dans la mer avec tant de violence, qu'à deux ou trois lieues du rivage l'eau paroît encore toute bourbeuſe. On a de la peine en pleine mer à découvrir ſon embouchure, à cauſe d'une Iſle, chargée d'arbres touffus, qui la cache preſque entierement. A treize ou quatorze lieues de ſon entrée, le Coanza ſe diviſe en deux bras, dont le méridional eſt le plus profond, & auſſi le plus fréquenté (*a*).

Riviere de Coanza.

Iſles de Maſſander & de Motchiama.

Les deux principales Iſles que cette Riviere forme, ſont celles de *Maſſander* & de *Motchiama*. La premiere a ſix lieues de long & deux-mille pas de large ; elle eſt fertile & produit du mays ou bled de Turquie, du mil & quelques autres grains, dont on fait trois récoltes par an. On y trouve auſſi une grande quantité de manioc, de la racine duquel on fait une farine qui tient lieu de pain ; elle nourrit encore beaucoup de Palmiers & d'autres arbres fruitiers, dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent. L'Iſle de Motchiama a quatre ou cinq lieues de long & une de large ; c'eſt une plaine qui produit beaucoup de racines & d'herbages, & on y nourrit auſſi du bétail. Cinq ou ſix familles Portugaiſes s'y étoient établies ci-devant, elles faiſoient un grand commerce d'eſclaves & de bétail (*b*).

Les autres rivieres qui traverſent le Royaume d'Angola entre la Danda & le Coanza, ſont le Beango ou Zemza, qui a auſſi ſon cours à l'Ouëſt, paſſe par la Province du même nom, dont nous parlerons dans la ſuite, & va ſe jetter dans l'Océan, & quelques autres moins conſidérables, dont nous toucherons un mot plus bas. Nous n'ajouterons touchant les rivieres de Danda & de Coanza qui bornent le Royaume au Nord & au Sud, qu'une choſe, c'eſt que quoique leurs embouchures ſoient à peine à la diſtance de ſoixante-dix ou quatre-vingt milles l'une de l'autre, elles s'éloignent enſuite tellement, à meſure qu'on avance vers l'Eſt dans les terres, que la

(*a*) *Labat* & *Dapper* ubi ſup. (*b*) *Dapper* l. c.

la diſtance eſt deux ou trois fois plus grande, bien-que l'on ne puiſſe la connoître au juſte (*a*). Section I.

Situation, Etendue, &c. du Royaume d'Angola.

Outre les Provinces qui ſont entre ces deux rivieres, il y en a pluſieurs autres compriſes autrefois dans les bornes du Royaume d'Angola, que le Pere *Cavazzi* a auſſi viſitées; ces Provinces ſont au Sud de Coanza, & s'étendent juſqu'à la riviere de Lutana ou Lutina, & même au-delà; cette riviere eſt celle que les Portugais ont nommée depuis *Rio-San-Franciſco*; elle eſt très-conſidérable, & après avoir reçu les eaux de pluſieurs autres, vient ſe décharger dans l'Océan Ethiopique par les treize degrés & demi de Latitude Méridionale, ou à trois degrés & demi au Sud du Coanza (*b*). La plupart de ces Provinces ſont encore auſſi barbares & idolâtres que celles qu'occupent les Giagas, on y voit les mêmes mœurs & les mêmes coutumes, & les habitans n'ont guere d'humain que la figure; les meilleurs Géographes ſont d'accord ſur cet article avec notre Capucin, mais ils ne ſont nullement d'accord entre eux ſur la ſituation, l'étendue, les limites, & ſur les noms mêmes de ces Provinces. Nous ſuivons donc principalement le *P. Cavazzi* pour la diviſion & la deſcription qu'il en a faite, en obſervant le même ordre, & nous nous contenterons d'indiquer ce qui ſe trouve de plus remarquable dans chacune.

Provinces au Sud du Coanza.

Diviſion d'Angola en 17 Provinces.

On partageoit autrefois le Royaume d'Angola en dix-ſept Provinces (*c*), entre leſquelles celle de Benguela retient encore le titre de Royaume, quoiqu'elle ſoit regardée ſur le pied des autres.

Chiſſama.

La Province de *Chiſſama* tient le premier rang; elle eſt ſituée par les onze degrés de Latitude Méridionale, à l'embouchure du Coanza. Les Portugais en ont fait un Gouvernement ſous le titre de Capitainerie. Les Peuples de cette Province prétendent à une eſpece de liberté & d'indépendance; mais le Gouverneur & les Officiers Portugais les ont deſabuſés entierement de cette faſtueuſe idée, en les traitant avec plus de hauteur & de dureté que ceux des autres Provinces. Il y a ici trois Commanderies, dont les Chefs deſpotiques agiſſent plus en tyrans, qu'en Officiers ſubdélégués envers les Naturels; c'eſt peut-être une des raiſons qui fait que cette Province, qui eſt fort montueuſe, eſt peu cultivée. Elle a des mines abondantes d'un ſel particulier; les Payſans le font d'une eau ſaumâtre qu'ils tirent en creuſant la terre, quand elle eſt congelée; ils en font des briques de quatre palmes de long, larges & épaiſſes de cinq ou ſix pouces, qu'ils échangent avec les Portugais contre l'huile, la farine & les autres denrées dont ils ont beſoin; on prétend qu'il eſt excellent pour l'uſage ordinaire & même dans les remedes, étant diurétique; deſorte que les Marchands le tranſportent dans toute l'Ethiopie, & y trouvent un profit conſidérable. La cire & le miel abondent auſſi dans cette Province; les habitans y manquent d'eau douce, parceque depuis la moitié du mois de Mai juſqu'à la fin d'Octobre il ne tombe pas une goutte de pluie, & que les montagnes ne fourniſſent ni fontaines ni ruiſſeaux. Ceux qui ſont voiſins du Coanza y vont chercher de l'eau, au riſque continuel d'être dévorés des bêtes ſauvages, qui ſe rencontrent toujours en grand nombre au bord de cette riviere.

Sum-

(*a*) *Davity, Dapper.* (*b*) *Labat* T. I. Ch. 5. (*c*) Le même.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

Sumbi eſt la ſeconde Province. Elle eſt ſituée ſous le même climat que la précédente. Les peuples ſont grands & robuſtes, mais ils ſont, comme tous les Negres, indolens & pareſſeux. Leur Pays conſiſte principalement en campagnes, bien arroſées par les rivieres de Nice, de Caïba, de Catacombolé, & de quelques autres moins conſidérables; elles ſeroient donc propres à nourrir des beſtiaux de toute eſpece, & pourroient produire des grains; mais d'un côté l'indolence des Naturels, & de l'autre les bêtes ſauvages auxquelles ils négligent de donner la chaſſe, les empêchent de mettre ces avantages à profit la dixieme partie autant qu'ils pourroient. Il y a ſeulement quelques Iſles vers l'embouchure de la riviere de Catacombolé, qui ſont parfaitement bien peuplées & cultivées; on y éleve même beaucoup de gros bétail, parcequ'elles ne ſont pas ſi expoſées aux ravages des bêtes féroces.

Sumbi.

Benguela. La troiſieme Province eſt celle de Benguela, qui conſerve le titre de Royaume, comme nous l'avons dit, & que les Portugais, qui en ſont les maîtres, laiſſent encore jouir de quelques privileges. Rimba & la grande riviere, qu'on appelle auſſi Cumani, ſont ſes bornes à l'Orient, les rivieres de Cuhegi & de Coanza au Nord, & elle s'étend à l'Occident le long du rivage de l'Océan juſqu'au Cap Negre. Elle produit une grande quantité de ſel, qui, bien-que d'une autre qualité que celui de Chiſſama, ne laiſſe pas d'être fort recherché. On en charge tous les ans pluſieurs Navires. On pêche ſur la côte quantité de zimbis, dont nous avons parlé ailleurs, & dont on ſe ſert au-lieu de monnoye courante. On les donne au compte, au poids ou à la meſure. Le Pays, qui eſt en général fort montueux, eſt peuplé de bêtes ſauvages; on y trouve des éléphans, des rhinoceros, des mulets ſauvages; la chair des premiers eſt un régal pour les Noirs, ſur-tout quand les vers y ſont. Les lions, les tigres, les crocodiles & les autres animaux carnaciers détruiſent une quantité prodigieuſe de beſtiaux de toute eſpece. On ne trouve de plat-pays que ſur le bord de la mer, où les Portugais ont conſtruit une Forteresſe conſidérable, qu'ils appellent le Fort de Benguela: ils y entretiennent une bonne Garniſon, pour tenir en reſpect les Giagas, qui par leurs courſes & leurs pillages l'avoient preſque ruinée ſous ſes anciens Rois. Ces Princes nommoient cette Province ſeule leur Royaume, & n'en confioient le gouvernement qu'à quelque Sona ou Seigneur d'une fidélité à toute épreuve; mais les brigandages des Barbares ne pouvoient manquer de la perdre entierement, ſi les Portugais ne s'en étoient rendus maîtres, & ne l'avoient miſe au nombre des autres Provinces qui ſont ſous le Gouvernement du Viceroi d'Angola (*a*). Mais nonobſtant tous leurs ſoins ils n'ont pu y rétablir l'ancienne abondance, puiſqu'autrefois le Pays étoit couvert de nombreux troupeaux de gros & menu bétail d'une grandeur extraordinaire, au-lieu qu'à-préſent les bœufs & les moutons y ſont extrêmement rares: ils n'ont pu auſſi avec tout leur zele faire renoncer ſes peuples à leur idolâtrie, quoique notre Auteur diſe qu'ils commençoient à écouter plus volontiers les Prédicateurs de l'Evangile.

Rimba. La Province de *Rimba*, qui eſt la quatrieme, a celle de Sumbi au Midi

(*a*) *Labat* T. I. p. 68.

di celle de Lubolo au Nord, celle de Tamba à l'Occident, & celles de Scella à l'Orient. Elle eſt diviſée en vingt-deux Seigneuries ou Diſtricts, dont les Seigneurs ont grand ſoin d'entretenir les Milices. Elle produit beaucoup de grains, & fournit quantité de poiſſon. Tous ces Peuples ſont idolâtres. Notre Auteur, qui parcourut cette Province en 1658, trouva chez eux de la diſpoſition à recevoir l'Evangile, & eut même la conſolation d'en baptiſer quelques-uns.

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

La Province de *Scella*, à l'Occident de la précédente & au Nord de celle de Benguela, eſt une des plus montueuſes de tout le Pays, il y a entre autres une chaîne de rochers droits, qui dure plus de dix lieues ſans interruption; de maniere que quand on les regarde du bas, il ſemble que ce ſoit une ſeul rocher coupé à plomb par l'art. Le ſommet de ce rocher eſt pourtant peuplé & bien cultivé, les habitans y jouiſſent d'un air fort doux & ſain, ce que l'on pourroit regarder dans ce climat brûlant comme une merveille; ce n'eſt pourtant que ce qui ſe voit en divers endroits de l'Abiſſinie, comme nous l'avons remarqué. Les terres baſſes ne laiſſent pas d'être fertiles, & ſont bien arroſées, deſorte qu'on y nourrit de grands troupeaux de toutes ſortes d'animaux domeſtiques, qui y ſeroient encore en bien plus grand nombre, ſi les bêtes féroces n'en enlevoient une partie conſidérable. Les rivieres & les torrens qui deſcendent des montagnes entraînent quantité de fer; les habitans le recueillent ſoigneuſement, en étendant ſur le bord des torrens des faiſceaux de paille & d'herbes ſeches où il s'attache; on met enſuite la matiere dans des creuſets, où à force de feu on la fait fondre, on la purifie, & on en fait des barres d'un fer excellent. On trouve dans cette Province des pierres de différentes figures, qui ont quelque tranſparence; ces Peuples les appellent *Tary-ya*, ou Pierres de tonnerre, parcequ'ils ſe perſuadent qu'elles tombent du Ciel quand le tonnerre gronde; on perdroit ſon tems à vouloir leur perſuader le contraire. La place où le Gouverneur fait ſa réſidence, eſt bâtie ſur le penchant d'une très-haute montagne appellée Lombo. Un Seigneur, qui demeure ſur les frontieres de cette Province & de celle de Rimba eſt ſi puiſſant, qu'il a ſous ſes ordres vingt-deux Gouverneurs (*a*).

Haute & Baſſe Bembé.

On partage la Province de *Bembé* en Haute & Baſſe. Elle s'étend d'un côté le long du rivage de la mer, & de l'autre elle ſépare le Royaume d'Angola des Provinces voiſines. Ce Pays eſt grand & fort peuplé, il fourmille de gros & de menu bétail. Les habitans ſe ſervent de la graiſſe de ces animaux pour s'oindre la tête & tout le corps, & s'habillent des peaux groſſiérement paſſées. Ils ſont attachés aux mêmes ſuperſtitions idolâtres que les peuples des autres Provinces, mais leur langage eſt entierement différent. Ils uſent d'un ſtratagême particulier à la guerre. Lorſqu'ils ſont informés que leurs ennemis ſont en campagne, ils chaſſent leurs troupeaux du côté où ils ſavent qu'ils viennent. Tandis que ces animaux ſont répandus dans les prairies, leurs maîtres ſe tiennent couchés ſur le ventre dans les plus hautes herbes, ou dans des halliers; les ennemis qui ne cherchent que le butin, ſe débandent pour joindre les beſtiaux & les enlever; alors les Bembis fondent ſur

(*a*) *Labat* T. I. p. 70.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

ſur eux la maſſue à la main, & les trouvant en déſordre, ils font des priſonniers, qu'ils vendent comme eſclaves aux Européens. La grande Riviere *Lutano*, ou *Saint-François*, traverſe cette Province & y porte la fertilité, mais elle eſt remplie de crocodiles, de chevaux marins, de gros ſerpens, & d'autres monſtres, qui non ſeulement détruiſent beaucoup de poiſſon, mais font beaucoup de dommage dans les terres voiſines.

Tamba.

La Province de *Tamba* eſt un Pays uni, coupé d'une infinité de ruiſſeaux & de rivieres. La Riviere Longue y a ſa ſource ſous un grand rocher, ſur lequel les Portugais ont bâti une Forteresſe, qui défend tout le Pays. Cette riviere en reçoit quantité d'autres, qui la groſſiſſent de maniere qu'elle eſt un fleuve conſidérable à ſon embouchure, où elle porte ſans peine des Vaiſſeaux ordinaires. Il y a dans toute l'étendue de cette Province beaucoup de vaches & de mulets ſauvages, dont les habitans tireroient de grands ſervices, s'ils ſavoient les apprivoiſer, au-lieu de les tuer à la chaſſe pour les manger. Le Pays produit pluſieurs excellentes racines, entre autres une aſſez ſemblable à nos panais d'Europe, mais d'un meilleur goût; elle purifie d'ailleurs le ſang & inciſe les phlegmes. La Province eſt diviſée en douze Seigneuries, qui, bien-que ſous la protection des Portugais, vivent dans une eſpece d'indépendance, à condition de leur fournir des Milices en tel nombre qu'ils en ont beſoin. Quoique les Seigneurs ayent aſſez ſouvent des différends entre eux, les Portugais n'en ont pu profiter pour les réduire entierement, parcequ'ils s'accordent ſur le champ, & s'uniſſent dès-qu'ils s'apperçoivent qu'on en veut à leur liberté. Notre Auteur eut la conſolation de convertir & de baptiſer pluſieurs des Naturels en 1658, lorſqu'il parcourut ce Pays, & pluſieurs paroiſſoient aſſez diſpoſés à renoncer à leurs ſuperſtitions extravagantes (*a*).

Oacco.

Oacco, la huitieme Province, a le Coanza au Nord-Eſt, & Lubolo au Nord. On n'y voit point de ces hautes montagnes eſcarpées qui couvrent les autres Provinces, ce ne ſont que des collines, qui laiſſent entre elles des vallons & des plaines, arroſées de quantité de fontaines & de ruiſſeaux d'excellente d'eau, deſorte qu'on peut la regarder comme un Pays des plus agréables en comparaiſon des autres. Malheureuſement les peuples n'ont pas l'induſtrie de cultiver les terres comme il faudroit. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que les Seigneurs n'en donnent à chaque famille, que ce qu'il lui faut préciſément pour ſubſiſter, tandis que tout le reſte demeure en friche. Le Fleuve de Cango, qui ſe perd dans la Coanza, paſſe par cette Province & la fertiliſe, mais les fruits y ſont la plupart inſipides.

Quinzambambé, Seigneur de cette Province, ayant reçu le Baptême en 1657, engagea un grand nombre de ſes ſujets à ſuivre ſon exemple. Il a ſous lui vingt-deux Soni ou Gouverneurs, qui ont un ſoin tout particulier d'exercer leurs Milices au maniement des armes, même des armes à feu; deſorte que ces Milices paſſent avec raiſon pour les meilleures de tout le Royaume. Ces peuples ſont ſujets à une maladie particuliere à leur climat; elle commence par une violente douleur de tête, accompagnée de vertiges & de convulſions, qui réduiſent en peu de tems le malade à n'avoir que la peau

(*a*) Le même, p. 75-78.

peau & les os. On ſe ſert pour la guérir des feuilles d'une plante peu différente de notre hyſſope, on les réduit en poudre, & on les fait prendre par infuſion. L'huile qu'on tire des mêmes feuilles ſert à oindre les parties du corps qui ſont attaquées. Les Européens ſe préſervent de ce mal, en prenant de cette poudre dans leurs mets & dans leurs boiſſons. Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

Ces peuples ſont encore ſujets à une terrible enflure de bouche, laquelle ſe répand ſur le cou, qui devient plus gros que la tête; elle cauſe de grandes douleurs, & met ſouvent en danger d'être ſuffoqué.

On trouve dans ce Pays un petit inſecte, gros comme les mouches qui tourmentent les chevaux, mais qui a le ventre tout environné de pieds. Sa morſure ou ſa piquure eſt mortelle, ſi on ne ſe fait tirer du ſang promptement. Elle cauſe des douleurs exceſſives, & une fievre ardente, qui jette le malade dans le délire, & donne enfin la mort, ſi l'on n'y remédie promptement. Les Naturels ſe ſervent d'un remede, qui bien-que ſuperſtitieux (*), eſt ſi efficace, que des Européens ne pouvant ſupporter ce mal, y ont recours, malgré les défenſes expreſſes de l'Egliſe. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que ceux qui en ont été guéris, y retombent une ſeconde fois, ſeulement par le ſouvenir du mal qu'ils ont enduré; deſorte qu'il y en a eu qui ſont tombés dans une nouvelle phrénéſie ſi horrible, qu'ils ſe ſont tués eux-mêmes (*a*).

La Province de *Cabezzo* confine à celle dont nous venons de parler. Elle a du côté du Nord celle de Lubolo, la Coanza à l'Eſt, & celle d'Oacco au Midi. Elle eſt bien peuplée, & fournit ſuffiſamment à ſes habitans les vivres dont ils ont beſoin. Elle a du fer en abondance: on le tire d'une montagne, qu'on appelle la montagne de fer à cauſe de la grande quantité qu'elle en fournit. Les Portugais ont enſeigné aux Naturels l'art de le purifier, & d'en fabriquer des armes. La Riviere Longue, avec pluſieurs ruiſſeaux fourniſſent le Pays d'eau en abondance. On y voit des arbres d'une grandeur & d'une groſſeur extraordinaire. Ils en ont qui approchent de nos Pruniers, dont l'écorce étant tailladée, donne une réſine d'une très-bonne odeur, de la conſiſtence de la cire, dont on ſe ſert avec ſuccès pour pluſieurs maladies; il eſt vrai que les Européens prétendent qu'elle eſt trop chaude, & peu veulent s'en ſervir ſans l'avoir tempérée par d'autres drogues plus froides. *Malamba Aogi*, Seigneur de cette Province, reçut le Baptême en 1658, & ſon exemple engagea un grand nombre des principaux de ſa Cour & de ſes ſujets à ſe faire Chretiens. Cabezzo.

La

(*a*) Le même p. 80.

(*) Les Idolâtres ont recours à leurs Prêtres; ceux-ci cherchent un de ces animaux & le tuent; ils le mettent dans une foſſe qu'ils creuſent en terre avec des cérémonies, des fumigations & des invocations qui ne ſont connues que d'eux. Ils jettent quantité d'eau dans la foſſe, délayent pluſieurs fois la terre, & quand l'eau eſt raiſonnablement éclaircie, ils en font boire au malade, quoique trouble & épaiſſe, de mauvais goût & de mauvaiſe odeur. Elle lui excite un vomiſſement qui lui fait rejetter le venin, du-moins en partie. Mais l'Auteur ajoute que ceux qui guériſſent par cet étrange remede demeurent paralytiques, eſtropiés des jambes & des pieds, & que leurs nerfs ſe reſſentent toujours de ce pernicieux venin (1).

(1) *Labat* T. I. p. 81, 82.

SECTION I.

Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.

Lubolo.

La Province du *Lubolo* eſt ſituée le long du Coanza, & eſt voiſine de Quiſſama. Quelques Géographes comprennent les Provinces dont nous avons parlé ſous le nom de Lubolo, mais ce nom appartient en particulier à celle dont il s'agit ici. On y cultive une eſpece de palmiers, qui donnent de l'huile & du vin, qui ſont très-rares ailleurs, ce qui fait croire qu'il faut à ces arbres un terrein particulier, & un air qui leur ſoit propre. Le Gouverneur de Cabezzo en avoit douze d'une ſi grande beauté pour l'ornement de l'avenue de ſa maiſon, que les curieux les venoient voir. Le Seigneur & la plus grande partie des peuples de cette Province ſont Chretiens, mais on ne peut guere compter ſur leur zele & ſur leur conſtance. Ils ſont tributaires des Portugais, & leurs Milices ſont à leur diſpoſition. Les dix Provinces dont nous venons de parler ſont au Sud de la Coanza, mais il y a ſi peu d'accord entre les Auteurs touchant leur étendue, leurs limites, le nombre de leurs Gouvernemens, & autres circonſtances pareilles, que nous n'oſons faire fond ſur aucun, bien moins entreprendre de décider auquel on doit donner la préférence (*).

Loanda, dont la Capitale a été bâtie par les Portugais.

Nous paſſons aux ſept autres Provinces, qui ſont en-deçà du Coanza. La principale eſt *Loanda*: c'eſt une Iſle ſur la côte du Royaume de Bengo, remarquable ſur-tout parcequ'elle renferme la Capitale d'Angola; on l'appelle *St. Paul de Loanda*; elle a été bâtie par les Portugais en 1578, ainſi que nous le verrons dans la ſuite, ſous les ordres de *Paul Diaz de Novais*, premier Gouverneur de cette Nation dans le Pays. Elle eſt grande, peuplée, & dans une ſituation très-agréable, ſur le penchant d'une colline du côté de la mer, & faiſant face au Sud-Ouëſt. Au-lieu de murailles elle eſt environnée d'Egliſes & de Couvents. Il y a pourtant une Fortereſſe avec une Egliſe dédiée à St. Amaro, & un Couvent du Tiers-Ordre de St. François, outre quelques petits Forts élevés ſur le rivage pour la ſûreté du Port. Proche de la Fortereſſe ſont les Caſſimbes, c'eſt-à-dire les réſervoirs où l'on conſerve l'eau pour l'uſage des eſclaves noirs des Portugais.

Couvents & autres Edifices.

Les Jéſuites, qui ſe ſont acquis un grand crédit dans le Pays, ſont au milieu de la ville, leur College eſt grand & magnifique, ils ont des revenus très-conſidérables. A côté du College eſt le grand Hôpital *de la Miſéricorde*, où il y a vingt-quatre chambres pour les Officiers ſeuls, tel que le Gouverneur, l'Intendant, le Chapelain, le Chirurgien, l'Apoticaire &c. Cette maiſon a quelques revenus en fonds de terre, & deux reys de chaque Vaiſſeau qui entre dans le Port. De l'autre côté de la Place eſt l'Egliſe de la Confrairie de St. Jean-Baptiſte. La Cathédrale, qui n'eſt pas éloignée de ces trois Edifices, eſt un Bâtiment conſidérable, dédié à Sainte Marie de la con-

(*) Nous croyons que *Cavazzi* s'eſt trompé à l'égard de l'étendue de ces dix Provinces, ou que ſon Traducteur l'a mal compris; on a laiſſé gliſſer quelque faute dans les nombres; car il dit que toutes enſemble elles n'ont qu'environ vingt-cinq lieues de longueur du Nord au Sud, & douze dans les terres de l'Eſt à l'Ouëſt: tandis qu'à voir la Carte qui eſt à la tête de ſon premier Volume, on jugeroit qu'il a omis un chiffre, ſi le nombre n'étoit écrit tout du long; il y a-là ſept degrés, ou environ cent-quarante lieues entre l'embouchure de la Coanza & le Cap Negre, l'extrémité méridionale du Royaume; ce qui eſt à peu près la même diſtance que *Lopez* & d'autres Auteurs, cités au commencement de cette Section, mettent entre ces deux extrémités.

conception; il y en a une ſeconde dédiée au Sacrement, outre celle de Sainte Foi & de Saint Paul. Les Capucins, les Carmes, & les autres Ordres ont leurs Couvents & leurs Egliſes; celle des Capucins eſt dédiée à Saint Antoine de Lisbonne, qu'on appelle communément Saint-Antoine de Padoue: il y a encore l'Egliſe de la Sainte Vierge de Nazareth, & la Chapelle de Sainte-Marie Magdelaine; tous ces édifices tiennent lieu de murailles & de fortifications (*a*)

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

Les Portugais comptent ſur-tout beaucoup pour leur ſûreté ſur la protection des Saints auxquels ces Egliſes ſont dédiées, auſſi y a-t-il peu d'endroits où les Fêtes des Saints ſoient célébrées avec plus de pompe & de magnificence. Les plus grandes dépenſes ne coûtent rien aux habitans pour témoigner leur reſpect, leur confiance & leur gratitude à ces prétendus Protecteurs; les ſeules Compagnies, ou Confrairies, dépenſent tous les ans plus de trente-mille écus pour ſolemniſer les Fêtes de leurs Patrons, chacune ayant le ſien. *Dépenſes pour les Fêtes des Saints.*

Comme Loanda eſt le lieu de la réſidence du Gouverneur ou Viceroi Portugais de l'Evêque, & des principales Cours de Juſtice pour tout le Royaume, elle eſt fort peuplée; & d'un grand abord (*). Les Edifices publics & les maiſons des Marchands, des Officiers Civils & Eccléſiaſtiques ſont magnifiques; c'eſt une Iſle voiſine dont nous parlerons bientôt, qui fournit la ville d'excellente eau; le Pays des environs eſt fertile, bien cultivé, & diverſifié par des maiſons de plaiſance, des jardins, de beaux arbres fruitiers deſorte que l'on y a des vues charmantes, outre celle de la mer. Au Nord de la ville & à une petite diſtance s'éleve une montagne plus haute que celle ſur laquelle elle eſt bâtie, on l'appelle St. Paul; on y voit encore quelques maiſons, avec les ruines d'un Couvent qui appartenoit aux Jéſuites. La ville ſouffrit beaucoup lorſque les Hollandois la prirent en 1641, & les Portugais ont travaillé inutilement depuis à la rétablir dans ſa premiere ſplendeur, quoiqu'ils n'ayent épargné ni peines ni dépenſes (*b*).

Le Port eſt ſpacieux, ſûr & commode, bien-que la ville ne ſoit pas bâtie ſur le bord d'une riviere, mais il eſt couvert par la petite Iſle de *Loanda*, qui eſt vis-à-vis, & qui n'eſt éloignée du rivage que d'environ un quart de mille. Elle a cinq lieues de long ſur un mille de large; c'eſt ſur ſes bords que l'on péche les Zimbis dont nous avons parlé, qui ſervent de mon- *Iſle de Loanda.*

(*a*) *Baudrand*, *Dapper*, *Labat* & al. (*b*) *Labat* T. I. Ch. 5.

(*) *Baudrand* rapporte qu'on diſoit, que de ſon tems il y avoit bien trois-mille maiſons qui appartenoient aux Portugais, bâties de pierre, couvertes de tuiles, & la plupart magnifiques & bien meublées. Les rues ſont droites, larges & régulieres; les Couvents & les Chapelles propres, & convenables aux différens Ordres qui les deſſervent. Pour ce qui eſt des habitations des Negres, bien-qu'elles ſoient beaucoup plus nombreuſes, elles ſont petites & ſimples, bâties de terre & couvertes de chaume. Il y a un prodigieux nombre d'eſclaves, qui cultivent les terres, portent les fardeaux, & s'employent à d'autres ouvrages de cette nature. Les Jéſuites, qui ſont l'office de Curés de Paroiſſe, & qui ont la direction des Ecoles, n'en ont pas moins de douze-mille ſous leur juriſdiction (1).

(1) *Baudrand* Diction. ſub voce; *La Martiniere*.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

monnoye courante dans la Baſſe Ethiopie. Cette Iſle fournit auſſi la ville d'eau douce, on n'a qu'à creuſer des puits de trois ou quatre palmes de profondeur, & on les voit ſe remplir auſſitôt d'une eau légere, claire, douce & excellente; mais il faut la puiſer pendant que la mer eſt haute, comme en divers lieux de l'Amérique & dans l'Iſle de Cadix; car dès que la mer deſcend, cette eau devient ſomache, & tout-à fait ſalée qnand la mer eſt baſſe. C'eſt un phénomene que les Phyſiciens n'ont encore pu expliquer, & qui eſt trop bien avéré néanmoins pour pouvoir en douter. Les Portugais ont pluſieurs habitations ſur cette Iſle, on y a fait quantité de jardins bien cultivés. Ils y ont auſſi bâti quelques Egliſes, & les Jéſuites y ont une maiſon de recréation. Il y a de plus des fourneaux à chaux, que l'on fait de coquilles d'huîtres, & qui eſt excellente. On peut juger par ce ſeul article, quel nombre d'eſclaves il faut pour fournir une ville ſi peuplée de chaux, dont la bonté compenſe cependant la peine du tranſport.

Mets. Le pain que l'on mange ordinairement n'eſt ni agréable ni ſain, étant fait de la farine de la racine de manioc, que les Portugais y ont portée de l'Amérique. Ils y ont en abondance toutes ſortes de vivres; le porc paſſe, au moins parmi les Européens, pour leur meilleure viande, mais celle de chien eſt la plus eſtimée parmi les Naturels; ils engraiſſent & tuent des chiens, dont la chair ſe vend à la boucherie, & c'eſt la plus chere. Mais il n'y a guere d'Européens qui s'en accommodent, non plus que du mouton, parcequ'il eſt de l'ordre de ceux dont la queue peſe autant que tout un quartier ailleurs.

Deux Curioſités. Les Portugais ont des maiſons de campagne aux environs de la Capitale, où il y a de beaux jardins, des vergers, & tout ce qui peut rendre ces lieux agréables. Ils y ont bâti des Chapelles, & y entretiennent des Chapelains, qui font le Service Divin avec beaucoup d'exactitude. A trois milles de la ville eſt l'habitation d'un Seigneur du Pays, où l'on admire deux choſes fort ſingulieres. La premiere eſt une fontaine d'eau douce qui ſort du pied d'un rocher, quoiqu'il ſoit tout environné des eaux de la mer, & la ſeconde, qu'à cinquante pas aux environs de cette fontaine, on trouve quantité d'yeux & de langues de ſerpent pétrifiées, comme on en trouve dans l'Iſle de Malthe, & qui ont la même vertu. Les Portugais & les autres Européens les portent ſur eux enchaſſées en or & en argent. On en tranſporte quantité en bien des endroits (*a*).

Comment on trafique. On ne ſe ſert point de monnoye dans le Commerce, mais de zimbis, ou de grains de verre ſemblables à ceux de Veniſe, de la groſſeur d'une noix, & quelques-uns plus petits, mais tout de couleurs & de figures différentes, on les appelle *anzolos*; mais quand ils ſont enfilés en forme de chapelet ou de collier, pour orner le cou, les bras ou le poignet, ils ſe nomment *Mizangas* (*b*). Les payemens plus conſidérables ſe font avec des pieces d'étoffe, fabriquées dans le Pays, d'une longueur & d'une largeur déterminée; & enfin, quand il s'agit de plus, on paye en eſclaves (*c*). Revenons aux autres Provinces ſituées au Nord de la Coanza.

Benga. Celle qui ſe préſente d'abord eſt la Province de *Benga* ou *Bengo*, ſituée ſur

(*a*) *Labat* T. I. p. 90. (*b*) *Pigafet* L. I. C. 7. (*c*) *Baudrand* Edit. de 1705.

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

ſur les bords d'une riviere du même nom, que l'on connoît plus communément ſous celui de Zenza. Elle a la mer à l'Oüeſt, & la Province de Moſeché à l'Eſt. Les Portugais ont de grandes terres défrichées & en valeur de ce côté-là. On y trouve beaucoup de bled de Turquie & de racines de manioc, dont ils font leur pain; il y a auſſi des bananes & des figues ou bacouves. Cette Province eſt diviſée en pluſieurs Gouvernemens, dont les Chefs ſont originaires du Pays, mais tributaires des Portugais, & les peuples ſont obligés à travailler leurs terres par corvées. Ils ſont tous Chrétiens & ont huit Egliſes, trois deſquelles ont le titre de Paroiſſes; une autre appartient aux Jéſuites; ils y officient les Jours de fête avec pompe, & y prêchent.

Danda.

La Province de *Danda* eſt au Nord de celle de Benga, & au Sud de la Riviere de Danda, qui ſépare le Royaume d'Angola de celui de Congo. Cette riviere & les autres qui s'y jettent arroſent le Pays, qui abonde en grains de toute eſpece & en fruits, mais les rivieres ſont remplies d'une infinité de crocodiles & de ſerpens monſtrueux. La plus grande partie des habitans ſont Chrétiens, & ont des Egliſes deſſervies avec ſoin par des Prêtres ſéculiers. La plus conſidérable eſt ſituée à l'embouchure de la riviere. On en trouve une autre à dix-huit milles plus haut, & enſuite deux Chapelles ou Oratoires, qui appartiennent aux Jéſuites.

Moſeché.

La Province de *Moſeché* eſt ſituée le long de la rive ſeptentrionale de la Coanza. Elle eſt très-fertile, & produit ſur-tout une ſi prodigieuſe quantité de manioc, qu'on en conſomme dans la ſeule ville de Loanda entre trois & quatre-cens-mille ſacs par an pour la nourriture des ſoldats. Les Portugais y ont deux Forteresſes conſidérables, *Maſſangano* & *Cambambé*, à ſix ou ſept lieues de diſtance l'une de l'autre; chacune à ſon Commandant particulier; & chacun de ces Commandans a douze Soni ou Gouverneurs ſous lui, qui ſont obligés d'entretenir de nombreuſes Milices pour la défenſe du Royaume, à leur charge & principalement pour le ſervice de leurs Maîtres Portugais. On trouve quantité de métaux dans cette Province, ſur-tout dans les terres qui ſont du Gouvernement de Cambamba. Si l'on en croit notre Auteur, on reconnoît la différence des métaux que chaque quartier produit à la couleur des habitans, car quoiqu'ils ſoient tous noirs, il y a pourtant une différence ſi ſenſible dans cette couleur, que ceux qui demeurent dans les endroits où il y a des Mines d'argent, ont un teint tout différent de celui des habitans qui ont chez eux des Mines d'or ou de plomb. Cela vient, dit-il, des différentes exhalaiſons qui ſortent continuellement de ces mines; ce qui eſt ſi ſenſible, qu'il aſſure ne s'y être jamais trompé (*a*).

Le Roi de Portugal entretient nombre d'Egliſes & de Prêtres dans cette Province. Les deux Egliſes principales, qui ſont à Maſſangano & à Cambambé, ont le titre & jouiſſent des privileges des Chapelles Royales; & les Prêtres qui les deſſervent ont de grands privileges. Le Quartier de Cubocco produit des Zimbis d'une ſi grande beauté, qu'ils ſont extrémement eſtimés des Congois, qui donnent un eſclave pour un collier

(*a*) *Labat* l. c. p. 95.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

lier de ces Zimbis. Les Perſonnes de condition en font leur plus beaux ornemens, & les femmes ſur-tout en font des ceintures, des colliers, des bracelets & des anneaux (*a*).

La Province d'*Ilamba* ſe diviſe en Haute & Baſſe. La *Baſſe* eſt compriſe entre les Rivieres de Danda au Nord & de Bengo au Sud, & la *Haute* entre le Bengo & le Calucata. L'une & l'autre ſont très-fertiles, & dépendent des Portugais. Quoiqu'elles ſoient Chretiennes pour la plupart, cela n'empêche point qu'il n'y ait dans le Pays grand nombre de Prêtres idolâtres & de Magiciens, par la négligence ou par l'avarice des Officiers, qui les laiſſent en repos. La Haute Ilamba a des Mines d'un fer excellent. Elle eſt toute remplie de collines, au milieu deſquelles il s'éleve une très-haute montagne, du ſommet & des côtés de laquelle on voit couler une infinité de fontaines & des ruiſſeaux d'une eau claire, légere & fort ſaine; ces eaux entretiennent une fraîcheur perpétuelle, une belle verdure, & une grande fertilité dans tout ce quartier. Du tems de notre Auteur, le principal Gouverneur du Pays s'appelloit *Mubanga*; il deſcendoit des anciens Rois du Congo (*b*).

Ilamba.

Oarii.

La Province d'*Oarii* eſt ſur le bord ſeptentrional de la Coanza, & confine à celle de Moſeché. Cette Province eſt arroſée de pluſieurs rivieres qui ſe jettent dans la Coanza, & qui ſont dangereuſes dans le tems des pluies, qui les rendent très-larges, très-profondes & très-rapides. C'eſt dans cette Province qu'eſt la *Libatte* (*) qui ſe nomme *Maſpongo*. C'eſt la réſidence d'un Prince, à qui les Portugais laiſſent le vain titre de Roi d'Angola Oarii; il eſt leur tributaire, & a ſous ſa juriſdiction pluſieurs Sonis ou Gouverneurs. Ce Libatte, qu'on peut appeller ſa Capitale, eſt ſituée ſur le ſommet d'une montagne, qui a trente milles de circuit, d'une ſi prodigieuſe hauteur qu'elle ſemble ſe perdre dans les nues, & ſi eſcarpée qu'elle n'eſt acceſſible que d'un côté, deſorte qu'il n'a guere rien à craindre de la part d'aucun ennemi. Ce Prince ne laiſſe pas d'avoir une eſpece de Cour, & à l'exemple des Rois de Congo, il nourrit quantité de paons, privilege qu'il ſe réſerve, & il y va de la vie, ou au-moins de la liberté d'en avoir, ou même de tirer une plume à un de ces oiſeaux. Cette ſituation de ſa réſidence, ſi triſte aux autres égards, eſt néanmoins avantageuſe en ceci, qu'elle eſt entourée d'une grande & fertile plaine, arroſée par quantité de fontaines & de ruiſſeaux d'excellente eau (*c*).

La Forteresse des pierres.

Les Portugais s'emparerent de ce rocher pendant la guerre qu'ils eurent avec la Reine *Zingha*, Reine d'Angola, & le nommerent la Forteresse des pierres. Ils le reperdirent quelque tems après, mais ils le reprirent une ſeconcon-

(*a*) Le même, *Davity*, *Dapper*, *Pigaſet*.
(*b*) *Labat*, l. c. p. 97.
(*c*) *Dapper*, *Labat* & al.

(*) *Libatte*, en langue du Pays, ſignifie un amas de maiſons, de caſes, ou plutôt de huttes baſſes, bâties de branchages enduites de terre graſſe, & couvertes de chaume. Cet amas de maiſons eſt environné d'une haye de groſſes épines, haute & épaiſſe, que les bêtes féroces, dont le Pays eſt plein, ne peuvent franchir ni forcer. Il n'y a qu'une porte qu'on a ſoin de fermer avec des faiſceaux de groſſes épines. Sans ces précautions les bêtes les dévoreroient (1).

(1) *Labat*, T. I. p. 98. Vid. & *Pigaſet* & *Dapper*.

conde fois, & l'ont gardé depuis, comme nous le verrons dans la ſuite. Cette prodigieuſe maſſe de rochers paroît de loin une grande ville, environnée de hautes murailles, décorée de Tours, de Clochers, de Pyramides d'Obéliſques, d'Arcs de triomphe, & d'autres grands Edifices; mais quand on s'approche de plus près, on voit que cette maſſe ſe partage en une infinité de corps de rochers, ſéparés les uns des autres par des ravines profondes, larges de deux où trois braſſes, & dont le ſommet paroît une vaſte & aride plaine; on peut en lire une ample deſcription dans notre Auteur (*a*), qui l'avoit examinée avec ſoin. Nous ajouterons ſeulement, que quoique ces rochers ſoient à plus de cent lieues de la mer, il en coule des ſources d'une eau extrêmement ſalée, & très-propre à faire du ſel. Ces ruiſſeaux forment des jets dans leur origine, qui ſont plus de ſoixante-dix braſſes au deſſus du niveau de la campagne. Ce qu'il y a encore de plus merveilleux, c'eſt qu'ils ſuivent exactement les mouvemens de la mer, donnant beaucoup d'eau & la faiſant jaillir bien haut, quand la mer eſt haute, & diminuant à proportion qu'elle eſt baſſe. Cependant on voit avec étonnement que ces ſources ſalées ſont preſque jointes à d'autres très-abondantes d'une eau excellente, légere & douce. A deux lieues delà on voit encore les ſépultures des anciens Rois de Congo; les Portugais les appellent les Imbuilles de Cabazzo. Ils ont deux Forteresſes dans cette Province, où ils entretiennent de bonnes garniſons, l'une à Maſpongo & l'autre à Quitonga, qui eſt une Iſle importante de la Coanza. Tous les peuples ſont bons Chretiens, & ont beaucoup de zele pour la propagation de la Religion.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

Embacca ou *Membacca* eſt la derniere des dix-ſept Provinces qui compoſent le Royaume. Elle eſt au Nord de la Riviere de Lucala, & entre cette riviere & la Haute Ilamba. Toute la Province dépend abſolument des Portugais. Il y a à-la-vérité un certain *Ginga-Calanda*, qui jouit ſous leur bon plaiſir d'une eſpece d'indépendance, mais à condition d'entretenir toujours des troupes nombreuſes à leur ſervice. Ces troupes ſont aguerries, les ſoldats ſont forts, courageux, hardis, peu attentifs à conſerver leur vie, quand il s'agit de combattre. Les dix-ſept Provinces dont nous venons de parler, compoſoient le Royaume d'Angola avant que les Portugais ſe fuſſent rendus les maîtres de la plus grande partie; nous diſons de la plus grande partie, car il y en a encore pluſieurs qui ne leur payent aucun tribut, & qui ne reconnoiſſent leur Souveraineté que dans les occaſions où ils ont beſoin de leur ſecours. Celles qui reconnoiſſent entierement l'autorité du Roi de Portugal ſont les onze ſuivantes, Danda, Moſeché, Bengo, les deux Ilamba, Oarii, Embacca, Benguela, Scella Cabezzo, Lubolo & Oaco (*b*). Les Portugais ont dans la Capitale de Benguela une Forteresſe, où il y a un Capitaine & une Garniſon Portugaiſe. On y trouve environ deux cens habitans blancs, & grande quantité de noirs (*c*).

Embacca.

Il eſt aiſé de juger, ſur la courte deſcription que nous avons faite des dix-ſept Provinces de ce Royaume, de ſon ancien Gouvernement, de ſa Religion, de ſa force, de ſa richeſſe & de ſa fertilité. Nous avons remarqué dans le Chapitre précédent, qu'il faiſoit originairemens partie de celui de

Gouvernement ancien & moderne d'Angola.

(*a*) *Labat* T. IV. p. 429. (*b*) Le même T. I. p. 100. (*c*) Le même T. V. p. 119.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

de Congo, & qu'il étoit gouverné par des Lieutenans des Rois de Congo. Mais ces Lieutenans ou Gouverneurs ſe ſont rendus dans la ſuite indépendans, & ont pouſſé ſi bien leurs conquêtes qu'ils ont aſſujetti toutes ces Provinces, & ſont devenus aſſez puiſſans pour obliger leurs anciens Maîtres à vivre en bonne intelligence avec eux ſans leur rendre aucun hommage, ni leur payer de tribut. Ils envoyent des Gouverneurs dans les différentes Provinces, & les obligent d'entretenir des forces ſuffiſantes pour tenir les anciens Soni ou Seigneurs dans la dépendance & leur faire payer tribut; c'eſt ſous cette condition qu'ils leur permettent de vivre ſelon leurs anciennes Loix, & ſelon leur premiere Conſtitution. Les Gouverneurs impoſent à ces Seigneurs le tribut, qu'ils reglent ſur l'étendue, la richeſſe, la fertilité & le nombre des habitans de leurs terres; & moyennant qu'ils ſoient ponctuels à le payer, on le laiſſe jouir de la même autorité qu'ils avoient ſur leurs ſujets avant qu'ils fuſſent aſſujettis. Parmi le grand nombre de Seigneuries qu'on trouve dans chaque Province, les unes ſont héréditaires, & d'autres électives; les peuples des premieres ſont tenus ſous une plus exacte diſcipline, & il regne parmi eux un meilleur ordre que parmi les autres; ceux-ci ſont opiniâtres & indociles, ils ne veulent pas ſouffrir, je ne dirai pas le plus léger châtiment, mais les remontrances les plus juſtes & les plus douces de ceux qui doivent leur rang & leur autorité à leur choix.

Amitié entre les Rois de Congo & d'Angola.

Telle étoit la conſtitution du Gouvernement d'Angola, l'autorité & la puiſſance de ſes Rois dans le tems de l'arrivée des Portugais. Ils payoient une eſpece de petit tribut au Rois de Congo, ou pour mieux dire on s'envoyoit réciproquement quelque préſens & des Ambaſſades, & ceux d'Angola ne s'embarraſſoient guere de la Souveraineté à laquelle les autres prétendoient ſur eux. Leurs ſujets trafiquoient paiſiblement enſemble; & les deux Monarques étoient toujours prêts à ſe donner mutuellement du ſecours en toute occaſion, ſoit contre une invaſion ennemie, ſoit pour ſupprimer quelque révolte dans leurs Etats. Ainſi, à tout prendre, les Rois d'Angola n'étoient guere au-deſſous de ceux de Congo, lorsqu'ils reçurent les Portugais chez eux. On peut juger combien ces Etrangers ont diminué leurs richeſſes & leur puiſſance, auſſi bien que leurs domaines par ce que nous avons dit du nombre de Provinces dont il les ont dépouillés, & on en aura une idée plus complette encore par l'Hiſtoire de ces Monarques, que nous donnerons dans la Section ſuivante.

Commerce des Eſclaves.

Comme nous avons dit au commencement de celle-ci, que nous nous bornerions à ce qu'il y a de particulier au Royaume d'Angola, il eſt à-propos de dire quelque choſe du Commerce des Angolois avec les Européens, & ſur-tout de celui des Eſclaves; de toutes les côtes d'Afrique il n'y a point d'endroit où il ſoit auſſi conſidérable qu'ici, car outre les millions d'Eſclaves qu'Angola a fournis aux Colonies de l'Amérique, il y en a dans le Pays une prodigieuſe quantité. C'eſt ce trafic inhumain qui attira d'abord les vains & pareſſeux Portugais & Eſpagnols, afin d'avoir des gens pour cultiver leurs plantations d'Amérique. Les Rois de Congo & d'Angola, mais ſurtout ce dernier, encouragerent tellement ce commerce, que Saint Paul de Loanda devint bientôt la principale Foire, & les Portugais les grands Marchands

chands & les principaux Courtiers de ce Trafic dénaturé (*a*). Ce fut dans la même vue que les politiques Hollandois leur enleverent cette place, bien-qu'ils fuſſent obligés de la rendre peu après à ſes anciens Maîtres. Et ici nous ne pouvons nous diſpenſer de remarquer, que de l'aveu même d'un Auteur Hollandois (*b*), ſoit par un principe d'humanité, ſoit pour leur propre intérêt, c'eſt ce que nous ne déciderons point, les Portugais traitent les Eſclaves qu'ils achettent ou vendent avec plus de ſoin & de ménagement que les Hollandois. Comme on les amene de quelques centaines de lieues de l'intérieur du Pays, & qu'ils ſouffrent beaucoup en chemin, les Portugais, avant que de les embarquer, les font repoſer dans une grande maiſon deſtinée à cet uſage; ils leur fourniſſent de bonne nourriture, des remedes, de l'huile de Palmier pour ſe frotter le corps & ſe rafraîchir, & du vin pour ſe réjouir. Si quelqu'un d'entre eux tombe malade, ils ne manquent point de le loger à part, & d'en avoir grand ſoin. S'il ne ſe trouve point de Vaiſſeau prêt à les recevoir, ils les employent à défricher ou à cultiver des terres à planter, à ſemer, à recueillir, & à d'autres travaux de ce genre. Lorſqu'ils les embarquent, ils ont ſoin de ſe pourvoir de limons & de blanc de plomb, pour les préſerver de maladie ou pour les guérir, & ſur-tout pour les garantir du mal dangereux qu'on appelle *Bittios de Cu*, qui regne beaucoup dans ce Royaume, & lui eſt en quelque façon particulier (*); les Eſclaves qu'on y amene pour les vendre, ne manquent guere d'en être attaqués, ſur-tout s'ils y reſtent longtems avant qu'on les embarque. Dans leurs Vaiſſeaux de tranſport, ils leur donnent de bonne nourriture, des nattes, qui ſont changées régulierement tous les dix jours, & leur laiſſent aſſez d'eſpace pour ſe coucher. C'eſt faute d'uſer de ces précautions que les Anglois & les Hollandois en perdent ordinairement un ſi grand nombre avant que d'arriver aux Colonies.

Section I. *Situation, étendue &c. du Royaume d'Angola.*

Les marchandiſes que ces Marchands de chair humaine donnent en échange

Marchandiſes qu'on donne en échange.

(*a*) *Pigafet. Dapper* & al. (*b*) *Dapper.*

(*) C'eſt une eſpece de violente Diſſenterie qui regne ſouvent dans ce Pays mal-ſain, & eſt très-fatale aux habitans & aux Etrangers qui ſont parmi eux; d'ailleurs ils ſont ſujets aux mêmes maladies que les Congois, dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent. Ils nomment le mal dont il s'agit *Bittios de Cu*, à cauſe de l'inflammation & de la douleur vive qu'il cauſe dans le *Rectum*, c'en eſt un des premiers ſymptomes; les autres ſont une profonde mélancholie, de grands maux de tête & d'yeux. Si on n'y remédie promptement par des ſuppoſitoires de limon avec l'écorce, le rectum s'ouvre avec un flux griſâtre, dont l'acrimonie eſt ſi grande qu'il cauſe une excoriation aux inteſtins avec des douleurs incroyables. On fait alors tremper pendant deux heures des feuilles de tabac dans le ſel & le vinaigre, on les pile au mortier, & on les applique au fondement; mais ce remede eſt ſi violent, qu'il eſt plus douloureux que le mal même, deſorte que deux hommes ſuffiſent à peine pour tenir le malade pendant l'opération. Les plus ſages ont trouvé néanmoins un remede plus doux; c'eſt une décoction purifiée de la plante qu'on appelle *Orore de Bittios*, & de roſes ſeches, mêlées avec un ou deux jaunes d'œuf, un peu d'alun & d'huile de roſe; on commence par ce remede avant que d'en venir à d'autres. Pour prévenir ce mal, dèsqu'ils en apperçoivent les premiers ſymptomes, ils prennent un œuf frais, qu'ils battent bien dans de l'eau-roſe avec du ſucre & du blanc de plomb, ils y trempent un linge fin, qu'ils appliquent enſuite ſur le fondement. Mais pour les pauvres Eſclaves ils ne ſe ſervent que d'écorces de limons frais & de blanc de plomb (1).

(1) *Dapper* & al.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

change à ceux qui leur vendent les Eſclaves, ſont des draps larges, des étoffes de ſoie rouges & d'autres couleurs, des velours, des toiles de Sileſie & d'autres lieux, des galons d'or & d'argent, des coutils rayés, des ſerges noires, des tapis de Turquie, du fil de toutes couleurs, des vins de Canarie & d'autres Pays, de l'eau-de-vie & d'autres liqueurs, de l'huile, toutes ſortes d'épices, du ſucre en pain, de grands hameçons, des épingles de trois ou quatre pouces de long & d'autres communes, toutes ſortes d'aiguilles, de petites ſonnettes, des colliers de verre de toutes couleurs, des bagues de verre & de métal, des armes à feu, des ſabres, des couteaux de matelot, & autres armes (*a*).

Forces d'Angola.

Nous avons remarqué plus haut que les Rois d'Angola obligeoient les Seigneurs particuliers d'entretenir un certain nombre de troupes pour le ſervice du Royaume; mais il ne faut pas s'imaginer qu'elles ſoient fort belles & bonnes, ſoit pour la conduite & le courage, ſoit pour leurs armes & leurs habits. Elles ſont plus mal diſciplinées encore que celles de Congo; là le Roi en fait la revue générale au moins une fois par an, & leur voit faire quelques exercices & des évolutions, bien-que ces exercices ſoient plus propres à faire rire, qu'à inſpirer de la terreur à l'ennemi & du courage aux ſoldats. Ceux d'Angola, qui combattent tous à pied, car ils ne connoiſſent point la Cavalerie, ne ſont qu'une eſpece de Milice, où tous ceux qui ſont capables de porter les armes ſont obligés de s'enrôler; mais ils ne paroiſſent guere devant leurs Chefs que quand ils ſont convoqués pour quelque expédition, & alors ils brillent principalement par leur nombre. Ceux qu'on entretient pour le ſervice des Portugais, ne ſont pas meilleurs que les autres. Enſorte que bien-qu'autrefois leurs Rois, & les Portugais depuis, puſſent mettre en campagne cent mille hommes & même trois ou quatre fois autant, ce n'eſt qu'un amas confus de francs poltrons, qui eſt bientôt défait & mis en déroute par quelques centaines de ſoldats de troupes réglées. On en vit la preuve en 1584 & 1585; la premiere fois, cinq-cens Portugais, aſſiſtés d'environ mille Congois, battirent douze-cens mille Angolois, & la ſeconde fois deux-cens Portugais & dix-mille Negres en défirent ſix-cens mille, ainſi que nous le verrons plus en détail dans la ſuite (*b*).

Maniere de combattre.

Ces vaſtes armées ſe diviſent ordinairement en pluſieurs troupes, trois quatre ou davantage, ſelon le terrein, & ſelon que le Capitaine-Général, qui eſt au centre, le juge à-propos. Il regle auſſi leurs mouvemens, & donne ſes ordres par le ſon des inſtrumens, dont on trouvera la deſcription dans les Remarques (*). Ils avancent, reculent, ou tournent ſelon que le ſon

(*a*) *Pigafet*, *Dapper*, *Labat*, &c. (*b*) *Jarric.* Liv. II. C. 6. *Davity*, *Labat* & al.

(*) Un des plus bruyans reſſemble aſſez au tambour mal bâti des Congois, il eſt couvert d'un cuir, on frappe deſſus avec des baguettes d'ivoire, ce qui fait qu'il rend un ſon plus éclattant, & plus martial. quand il eſt manié par une main habile.

La ſeconde ſorte d'inſtrument a la forme d'un cone renverſé; il eſt compoſé de plaques de fer fort minces & rondes comme des ſonnettes. On frappe deſſus avec des baguettes de bois, & ſouvent on a ſoin de les fendre, pour rendre le ſon plus dur & plus militaire.

Les inſtrumens de la troiſieme eſpece ſont des dents d'Eléphant creuſées, & ne reſſem-

ſon les avertit, & attaquent l'ennemi avec de grands cris, & en apparence avec beaucoup de furie. Mais ſi quelque frayeur ou quelque accident les met en déſordre, le Général ni tous ſes inſtrumens ne ſont pas capables de les rallier, & tous les tambours avec toutes les trompettes d'Afrique ne pourroient étouffer les cris horribles d'une de leurs armees qui fuit.

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

L'habillement des Officiers d'Angola eſt à peu près le même que celui des Officiers de Congo; ils tâchent ſeulement de paroître plus grands & plus terribles, par la longueur & la variété des plumes d'Autruche & de Paon dont ils garniſſent leurs bonnets. Ils ont la partie ſupérieure du corps nue, à l'exception de quelques chaînes de fer autour du cou à droite & à gauche, où ils paſſent quelques anneaux de la groſſeur d'un doigt, qui font du bruit à chaque pas qu'ils font; ils ſuspendent auſſi des ſonnettes à leur ceinture, parcequ'ils s'imaginent que ce bruit anime les ſoldats au combat, en même tems que ces ornemens leur donnent un air de grandeur. Ils ont aux jambes des bottines à la Portugaiſe. Leurs armes ſont l'arc & la fleche, l'épée, la dague & la targette. Ceux qui ont l'arc y joignent la dague, mais ne portent point de targette (*a*). Le commun des ſoldats eſt nud juſqu'à la ceinture, & n'a que l'arc & la dague. Ce ſont ceux-ci qui marchent à l'ennemi avant le corps de l'Armée, & le défient au combat; ils ſont ſoutenus par la plus brave Jeuneſſe, & font des tours & des ſauts continuels pour éviter les fleches; ces eſcarmouches continuent juſqu'à ce que le Général les rappelle par le ſon des inſtrumens, ou juſqu'à l'engagement général. D'ailleurs leur maniere de combattre eſt la même que celle des Congois, dont on a vu la deſcription dans le Chapitre précédent.

Habillement & Armes.

Quant à la Religion, nous avons déja remarqué qu'on voit regner la même idolâtrie & les mêmes ſuperſtitions dans le Royaume d'Angola, que dans celui de Congo (*b*). Quand celui-ci eut été en grande partie converti par les Miſſionnaires que le Roi de Portugal y avoit envoyés, le Roi d'Angola, alors en paix avec celui du Congo, le ſollicita pluſieurs fois avec beaucoup d'inſtance, de lui céder quelques-uns des Miſſionnaires pour prêcher l'Evangile dans ſes Etats, deſirant d'être un des premiers à recevoir le Baptême, auſſitôt qu'il pourroit être ſuffiſamment inſtruit. Le Roi de Con-

Etat du Chriſtianiſme dans ce Royaume d'Angola.

(*a*) *Pigafet*, L. I. C. 7. *Jarric* l. c.
(*b*) Vid. *Purchas Pilgr.* L. VII. C. 9. *Jarric* Vol. II. L. VI. *Pigafet* l. c. *Davity*, *Dapper*, *Labat.*

ſemblent pas mal à nos flûtes Allemandes; Il y en a de différentes grandeurs. Le ſon eſt plus muſical & plus belliqueux que celui des deux autres, & eſt aſſez ſemblable à celui de la trompette, avec une plus grande variété de tons, c'eſt ce qui fait que l'on croit que ce ſont les Portugais qui en ont introduit l'uſage, ou qui l'ont du moins perfectionné; c'eſt eux auſſi qui ont mis en vogue les tambours, les timbales, les trompettes, les hautbois & autres inſtrumens d'Europe à la Guerre & dans les Egliſes. Les Rois ont toujours la Muſique qui marche devant eux, & les Seigneurs ont toutes ſortes d'inſtrumens chez eux, mais les trois premiers ſont ceux dont les Angolois ſe ſervent principalement à la guerre. Nous avons dit qu'ils ſont de grandeur inégale. Les plus grands ſont ceux du Général, pour communiquer ſes ordres à toute l'armée; ceux qui commandent les divers Corps en ont de moins grands, & ainſi à proportion du rang; quand ceux du Général ſe font entendre, ceux des Officiers inférieurs répondent ſur les mêmes notes, & de cette façon ſes ordres ſe communiquent par-tout (1).

(1) *Jarric* L. II. C. 6. *Pigafet*, *Labat*, & al.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

Congo auroit ſans-doute été charmé de ſeconder ſes louables intentions, s'il en avoit eu le pouvoir, mais malheureuſement il n'avoit pas lui-même aſſez de Miſſionnaires pour la dixieme partie de ſon Royaume; la Cour de Portugal en envoyoit peu, & la plupart mouroient après leur arrivée, de fatigue, par le changement de climat & de nourriture. Il fut donc obligé de s'excuſer, & de remettre le Roi ſon voiſin juſqu'à ce que la recrue ſi long-tems promiſe fût arrivée, mais ni l'un ni l'autre ne véquirent aſſez pour la voir; enſorte que le Roi d'Angola & ſes peuples continuerent encore un grand nombre d'années dans leur idolâtrie, juſqu'à ce que les Portugais ſe fuſſent établis en divers endroits du Royaume.

Alors ils ſolliciterent les Cours de Rome & de Madrid d'envoyer de nouveaux Miſſionnaires & d'autres Prêtres, outre ceux qu'ils avoient amenés avec eux, & l'eſpérance d'une ſi abondante moiſſon engagea un grand nombre de Religieux de tous les Ordres, ſur-tout de celui des Jéſuites nouvellement fondé, à ſe préſenter volontairement pour aller travailler dans cette vigne. A leur arrivée ils ſe diſperſerent dans les différentes Provinces où les Portugais étoient déjà établis, & là ils prêcherent aux idolâtres avec tant de zele & de ſuccès, qu'entre les années 1580 & 1590 ils avoient converti plus de vingt-mille perſonnes, qui faiſoient ouvertement profeſſion du Chriſtianiſme. Depuis ce tems-là le nombre eſt allé en augmentant, & les Rois de Portugal, de même que les Papes, ont eu ſoin d'envoyer des Miſſionnaires, & ſur-tout des Capucins; on a bâti de nouvelles Egliſes en différentes Provinces ſoumiſes à cette Couronne, que le Tréſor Royal entretient. D'autres, auſſi bien que des Chapelles, ont été bâties & ſont entretenues aux dépens du Public. D'ailleurs les Gouverneurs des Provinces obligent chaque Sona ou Seigneur d'avoir une Chapelle & un Chapelain dans ſa Seigneurie pour baptiſer & pour célébrer la Meſſe. Tout cela paroît conſidérable à la premiere vue; mais quand on compare l'étendue de ces Provinces, la difficulté & la longueur du chemin, non ſeulement entre une Egliſe, mais entre une Chapelle & l'autre, avec l'indolence & la ſuperſtition naturelle des Angolois, qui bien-que convertis ſont plus portés à conſulter leurs Prêtres idolâtres & leurs Sorciers, qui ſont à portée, que d'aller bien loin à la Meſſe & à Confeſſe, on ne ſait ſi l'on doit déplorer l'état du Chriſtianiſme dans ce Royaume ou s'en réjouir. Quoi qu'il en ſoit, il y a long-tems qu'il a été érigé en Evêché ſuffragant de celui de Saint-Thomé. Il ſe peut que c'eſt de cette Iſle qu'on a envoyé les premiers Miſſionnaires qui porterent l'Evangile dans le Royaume d'Angola, & commencerent à prêcher à St. Paul de Loanda, qui étoit alors un Etabliſſement conſidérable des Portugais, & devint peu après la Capitale du Royaume, & par-là naturellement le lieu de la réſidence du nouvel Evêque.

Incertitude ſur la Capital: du Royaume.

Il eſt difficile de décider quelle étoit la Capitale du Royaume; *Pigafetta*, après *Lopez*, l'appelle *Cabazzo* (*a*), à cent-cinquante milles de la mer; *Jarric* la nomme auſſi Cabazzo dans un endroit, mais dans un autre il dit que la réſidence du Roi étoit *Dongo* (*b*), qui eſt l'ancien nom du Royaume. D'autre part, ni le *P. Cavazzi*, ni *Labat* ne diſent pas un mot de la derniere,

(*a*) L. X. C. 7. (*b*) L. VIII. C. 43.

niere, & ne parlent point de la premiere comme Capitale, mais comme d'une Province du Royaume (*a*) ; & ni l'un ni l'autre ne diſent un mot d'aucune autre réſidence du Roi, ils ne parlent que du prodigieux rocher de Maſpongo, dont les Portugais ſe ſont rendus maîtres depuis. Comme ils ont trouvé moyen de s'emparer des plus belles Provinces, il eſt aſſez apparent qu'ils ont laiſſé la liberté aux principales villes, & qu'ils ont peu à peu chaſſé ces pauvres Rois d'un lieu à l'autre, juſqu'à ce qu'ils les ayent réduits à ſe réfugier ſur le roc le plus eſcarpé & le plus inacceſſible de leurs Etats. Dongo peut avoir été l'ancienne Capitale, & avoir pris ſon nom du Royaume, ou le lui avoir donné, ce qui n'eſt pas rare. Les Portugais peuvent en avoir dépouillé le Roi, & l'avoir obligé du tems de *Pigafetta* de ſe retirer à *Cabazzo*, & au bout d'un certain nombre d'années l'avoir chaſſé lui & ſes ſucceſſeurs de par-tout, & même de Maſpongo ſa derniere retraite.

Section I.

Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.

La Langue d'Angola eſt à peu près la même que celle de Congo ; la différence ne conſiſte que dans la terminaiſon & la prononciation des mêmes mots, l'accent & d'autres légers changemens accidentels, introduits à la longue & par la diſtance des lieux ; cette différence eſt plus grande à proportion que les Provinces ſont plus éloignées de la ſource. C'eſt ce que l'on voit même dans la plupart des Pays de l'Europe, quoique l'on parle la même langue dans toutes les Provinces ; la diſtance & d'autres cauſes mettent une ſi grande différence aux divers égards que nous avons marqués, qu'à peine les habitans des unes entendent-ils ceux des autres (*b*).

Langue d'Angola.

Il y a quelques Coutumes particulieres au Royaume d'Angola, que nous indiquerons en peu de mots. A la mort de quelqu'un on lave ſoigneuſement le corps, on peigne ſes cheveux, on le couvre enſuite de colliers & de bracelets de verre de diverſes couleurs, & on l'enveloppe d'un drap blanc. Dans cet état on le porte ſur les épaules au lieu de la ſépulture ; on l'y place ſur un petit ſiege de terre dans une eſpece de caveau, on jette enſuite autour de lui quelques uſtenſiles & ſes armes, & la cérémonie finit en immolant quelques victimes, du ſang deſquelles on fait des libations avec du vin (*c*). Nous ſuppoſons que c'eſt ce qui ſe pratique ſeulement par les Idolâtres, & par ceux qui ne ſont qu'à moitié Chretiens, qui ſont en fort grand nombre ; mais ceux qui ſont tout-à-fait convertis enterrent les morts ſelon les uſages de l'Egliſe Romaine. On aſſure encore que les habitans de quelques Provinces idolâtres ſont aſſez barbares pour ſe nourrir de chair humaine, qu'ils préférent à toutes les autres, enſorte qu'un eſclave mort ſe vend plus cher au marché, qu'un qui eſt vivant (*d*). Ces Cannibales ſont vraiſemblablement de la race des Giagas, qui occupent la plupart des Provinces orientales & méridionales.

Funérailles &c.

Les Occidentales & celles du Nord, même celles qui profeſſent la Religion Chretienne, ne laiſſent pas auſſi d'avoir des Coutumes, qui, bien-que de nature différente, ne ſont pas moins cruelles & inhumaines. Le commerce abominable des Eſclaves, que les habitans ſont, ſemble avoir étouffé tout ſen-

Le Commerce des Eſclaves ſource de bien des cruautés.

(*a*) *Labat*, T. I. p. 82. & 97.
(*b*) *Pigafet*, *Davity*, *Dapper*, *Labat*.
(*c*) *Purchas* Relat. L. VII. C. 9. *Davity*, *Dapper*.
(*d*) V. *Jarric* T. II. C. 6.

SECTION I.

Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.

ſentiment d'humanité en eux, & banni toute affection naturelle du ſein des familles. Les peres vendent ſans peine leurs enfans, les maris leurs femmes, quoique groſſes, pour avoir quelque marchandiſe Portugaiſe, & même pour une bagatelle dont ils ont envie. Ils trahiront & ſe ſaiſiront de leurs voiſins & de leurs parens pour les vendre, afin d'avoir un peu de vin ou d'eau-de-vie. Les Soni ou Seigneurs vendent leurs vaſſaux, & quelquefois des familles entieres pour une légere faute, ou pour une petite dette. Et comme les Angolois ſont fort querelleurs & fort vindicatifs, ils s'accuſent ſouvent fauſſement, par haine ou par vengeance, devant le Sona, uniquement pour faire vendre leur ennemi comme eſclave; & ſouvent il arrive que l'avide Seigneur condamne tout à la fois l'accuſateur & l'accuſé à la même peine, ſous quelque prétexte ſpécieux (*a*). C'eſt encore pis dans les Provinces qui ſont dépendantes des Portugais, les avares Gouverneurs & leurs Officiers y exercent la plus cruelle tyrannie, non ſeulement par les gros tributs qu'ils leur impoſent, & qu'ils levent avec la derniere rigueur, mais encore par les barbares châtimens qu'ils infligent aux délinquans, de quelque condition qu'ils ſoient; car ils confiſquent non ſeulement tous leurs biens, mais condamnent même des familles nobles toutes entieres à être vendues pour eſclaves, & cela pour des dettes dont la valeur ne monte pas à beaucoup près à ce qu'ils tirent de la vente de leurs effets; tant l'autorité de ces Gouverneurs eſt grande, & tant il y a peu de juſtice à obtenir de ceux qui ſont au-deſſus d'eux.

Quatre Ordres d'Habitans.

Les Habitans de chaque Province, ou *Mirindo* comme ils l'appellent, ſont diſtingués en quatre Ordres. Le premier eſt celui des *Macotas*, qui ſont les Nobles. Le ſecond eſt compoſé de ceux qu'on appelle *Enfans du Mirindo*, qui ſont tous les habitans libres, Marchands, Artiſans, Laboureurs & autres. Le troiſieme Ordre, qu'on appelle *Quiſicos*, comprend une ſorte d'Eſclaves qui appartiennent au domaine de chaque Noble, & qui paſſent comme ſes autres biens à ſes héritiers. Enfin le quatrieme Ordre eſt celui des *Mabicas*, qui ſont les Eſclaves ordinaires, pris en guerre, achetés ou qui ont été condamnés à l'eſclavage pour quelque faute. Le Sona en eſt ſeul le Juge, & l'on peut dire qu'il eſt auſſi le ſeul témoin, car les accuſateurs paroiſſent rarement, & la parole du Seigneur ſuffit pour être garant de la validité de la dépoſition des témoins. Ce n'eſt pas une petite tentation pour des Seigneurs avides, de condamner des gens à cette déplorable condition, non ſeulement pour de légeres fautes, mais même des innocens, comme cela arrive aſſez ſouvent (*b*).

Coutume barbare.

Une autre coutume inhumaine, qui bien-qu'abolie parmi ceux qui ſont Chrétiens, eſt néanmoins encore fort en vogue parmi les autres, & ſe pratiquoit autrefois dans tout le Royaume, comme la marque du plus grand reſpect pour les morts; c'eſt de maſſacrer nombre de perſonnes aux funérailles de leurs parens, & le nombre de ces victimes eſt plus ou moins grand, à proportion du rang & des richeſſes du défunt; on met leurs corps entaſſés les uns ſur les autres ſur le lieu de la ſépulture.

Polygamie.

Ceux mêmes qui ſont profeſſion du Chriſtianiſme ſe permettent la polygamie

(*a*) *Jarric, Davity, Dapper, Labat.* (*b*) *Jarric* Vol. II. C. 6. *Davity, Dapper.*

gamie comme les idolâtres; toute la différence qu'il y a, c'eſt que ceux-ci donnent à toutes les femmes qu'ils ont le nom de femmes, au-lieu que les autres ne le donnent qu'à la premiere, & celui de concubines aux autres; & c'eſt plus pour éviter les cenſures des Miſſionnaires, que par aucune perſuaſion que la Polygamie eſt défendue, ce qu'on ne peut leur perſuader. D'ailleurs toutes ces femmes vivent dans la même enceinte ſans diſtinction, & ils ne ſe bornent pour le nombre qu'autant que leurs facultés les y obligent (*a*). C'eſt-là une autre triſte preuve de ce que nous avons inſinué plus haut, du peu d'effet que l'Evangile fait ſur leur cœur, malgré ces milliers de converſions dont on fait tant de bruit. Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

La derniere choſe dont nous parlerons, ſont les Montagnes: il y en a une chaîne conſidérable, qui s'étend vers le Nord-Eſt depuis le Cap Negre; les Portugais en appellent quelques-unes *Monti Freddi* à cauſe de leur hauteur & du froid qui y regne, & d'autres plus hautes encore *Monti Nevoſi*, à cauſe que leurs ſommets ſont couverts de neige; ces neiges ſe fondant en Eté, les eaux forment un Lac conſidérable au bas. Ces ſommets couverts de neige ſont quelque choſe de fort curieux dans un climat auſſi brûlant, ſur-tout parceque ces montagnes ſont les plus voiſines de la Ligne (*b*). La plus conſidérable de toutes ces montagnes porte le nom de *Cambambo*; elle eſt environ à l'Eſt de Meſingon, & il y a une belle mine d'argent. Il y a longtems que les Portugais s'en ſont rendus maîtres, y ont bâti une Forteresſe & établi une Capitainerie, où, à cauſe du voiſinage de la grande riviere de Coanza, il ſe fait un grand commerce d'Eſclaves (*c*). *Montagnes.*

SECTION II.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

*Origine & fondation du Royaume d'*Angola, *avec l'Hiſtoire de ſes Rois; leur réduction par les* Portugais; *le Regne & l'Hiſtoire ſurprenante de la Reine* Zingha *ou* Xinga, *& des longues & ſanglantes guerres qu'elle a eues avec les* Portugais.

Fondation du Royaume d'Angola.

Nous avons déja remarqué que le Royaume d'Angola, ou au moins cette partie qu'on appelloit Dongo, renfermée entre la Danda & le Coanza, étoit ſoumiſe aux Rois de Congo, qui la gouvernoient par des Lieutenans, mais de ſavoir combien de tems avant l'arrivée des Portugais, c'eſt ce qu'on ſe donneroit une peine inutile à rechercher. On ne trouve rien de ſatisfaiſant ſur l'Hiſtoire d'Angola avant cette époque, leurs traditions ſont mêlées de tant de fables & de contradictions, qu'il n'eſt guere poſſible de diſtinguer le vrai d'avec le faux.

Tout ce que l'on ſait avec quelque certitude, c'eſt que le premier de ces Lieutenans ou Gouverneurs qui ſecoua le joug du Roi de Congo, & érigea la Province de Dongo en Royaume indépendant, s'appelloit *Ngola*, ou *Angola* ſelon l'ortographe Portugaiſe. Comme il étoit fort ambitieux, & qu'il

I. Ngola *Gouverneur de* Dongo *ſecoue le joug du Roi de*

(*a*) *Labat*, & al.
(*b*) *Pigafet*, L. I C. 7. *Davity*, & al.
(*c*) *De Liſle*, *LaCroix* Relat. d'Afriq. & al.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

qu'il s'étoit rendu puiſſant & riche par la conquête de pluſieurs Etats voiſins, il ſe détermina aiſément peu après, avec l'aſſiſtance, d'autres diſent à l'inſtigation des Portugais, qui étoient devenus fort nombreux & avec leſquels il avoit fait alliance, à ſe rendre indépendant, & à prendre la qualité d'*Ineve* ou de Grand (*a*). Pour éviter néanmoins de donner de l'ombrage au Roi de Congo, & pour ne pas ſe l'attirer ſur les bras, ce qui auroit rompu toutes ſes meſures, il lui envoya tous les ans le tribut ordinaire avec d'autres préſens, & continua à le faire juſqu'à ce qu'il ſe fût bien affermi ſur ſon nouveau trône, & l'eût aſſuré à ſes deſcendans. Il étoit devenu alors ſi puiſſant par la conquête de pluſieurs Provinces, que ſe regardant comme égal à ce Monarque, il jetta le maſque & prit le titre de Roi. Ce qui facilita beaucoup l'exécution de ſes deſſeins, c'eſt que le Roi de Congo ſe trouva engagé en guerre, non ſeulement contre quelques Provinces révoltées, mais auſſi contre les féroces Giagas, qui avoient fait une invaſion terrible ſur ſes terres: il fut bien aiſe de demander du ſecours contre eux à *Ngola*, non comme à un Vaſſal, mais comme à un Voiſin & un Allié. Ils reſterent ſur ce pied-là, s'envoyant réciproquement des préſens, & encourageant le commerce entre leurs ſujets (*).

Congo, & eſt aſſiſté par les Portugais.

Il a trois Filles, dont il veut faire l'aînée héritiere de la Couronne.

Ngola parvint à une grande vieilleſſe, fort reſpecté de ſes ſujets, Ami & Allié du Roi de Congo & des Portugais, mais aucun Auteur n'a pu nous apprendre en quelle année il commença & finit ſon regne. Les Angolois, & en général tous les Negres, étant de très-mauvais Chronologiſtes, parcequ'ils n'ont pas l'uſage de l'Ecriture; & au-lieu de conſerver par tradition les années où tel ou tel Prince a commencé à regner, ils marquent l'époque d'un événement en diſant qu'il eſt arrivé ſous le regne d'un tel Roi (*b*). Tout ce que nous pouvons dire de celui de *Ngola*, c'eſt qu'il doit être fort poſtérieur à la premiere découverte de cette côte par *Diego Cam* en 1484; puiſque les Portugais étoient devenus aſſez puiſſans pour aſſiſter le nouveau Monarque dans ſa révolte, ſi même ils ne l'y avoient pas porté. Quoi qu'il en ſoit, *Ngola*, ſelon la coutume du Pays, eut pluſieurs femmes ou concubines, il

(*a*) *Pigafet.* ubi ſup. *Jarrie* Vol. II. C. 6. *Dapper*, *Davity* & al. (*b*) *Labat* T. II. p. 457.

(*) La tradition d'Angola, ſans-doute pour écarter ce qu'il y a d'odieux à attribuer la fondation de l'Etat à une Révolte, lui donne une origine plus honorable. Elle porte que *Ngola* ſurnommé *Maſſuri*, étoit maréchal de ſon métier, & inventeur de l'art de travailler le fer, en quoi il avoit été inſtruit par les Idoles ou par les Démons. Qu'ayant appris l'art de fondre le fer, de le forger, & d'en faire tous les inſtrumens dont on a beſoin, ſoit pour l'agriculture, ſoit pour la guerre, ſoit pour les uſages ordinaires, il devint extrêmement riche, parceque tout le monde avoit recours à lui pour les outils dont on avoit beſoin. L'or, l'argent, ni les coquilles n'entroient point alors dans le Commerce, il ne ſe faiſoit que par des échanges des denrées que la terre produit, ou des peaux de bêtes. Le Pays ayant été affligé d'une grande diſette, *Ngola* ouvrit ſes magazins, & diſtribua généreuſement ſes proviſions à ſes pauvres compatriotes affamés. Sa charité ſauva la vie à pluſieurs milliers, qui ſans cela auroient péri. Pour lui témoigner leur reconnoiſſance, faute d'autres moyens, ils l'élûrent d'un conſentement unanime pour leur Roi. Son mérite & ſa réputation groſſirent bientôt le nombre de ſes ſujets, & il fut le premier *Ngola* ou Roi de la Province de Dongo. Delà vient que l'art de travailler le fer paſſe pour un art royal chez les Angolois, & que les Portugais ont donné à ce nouveau Royaume le nom de ſon premier Souverain, en l'appellant Angola. (*c*).

(*c*) *Pigafet. Labat* T. II. p. 427-429.

il donna à l'une d'elles le titre d'*E-Ganna Iniene*, c'eſt-à-dire grande Dame, à cauſe de ſa ſageſſe, de ſon œconomie & de ſon attachement ſingullier pour ſa perſonne. Il en eut trois filles, *Zunda-Riangola*, *Tumla-Riangola*, & une troiſieme dont on ne ſait pas le nom, mais il n'eut point d'enfans mâles; ſon principal ſoin vers la fin de ſa vie fut d'aſſurer la couronne à ſa fille ainée, & dans cette vue il délibéroit ſouvent avec ſa femme bien-aimée ſur les moyens d'effectuer ſon deſſein, & elle ne manquoit pas de l'y encourager de tout ſon pouvoir.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Ce Monarque étoit extrêmement vieux & infirme, & convint avec elle qu'il manderoit ſon Premier-Miniſtre pour l'inſtruire de ſa réſolution. C'étoit un Eſclave qu'il aimoit beaucoup, & qu'il avoit élevé à la dignité de ſon Lieutenant-Général, & enſuite déclaré Vieeroi de tout le Royaume, à cauſe des ſervices qu'il lui avoit rendus & de ſes bonnes qualités. Cet adroit Miniſtre ne manqua pas d'approuver & de louer ſon deſſein, bien qu'il ſe propoſât de ſupplanter la Princeſſe & de s'emparer lui-même du trône. Il prit donc ſi bien ſes meſures, qu'un jour que *Zunda-Riangola* étoit aux champs avec toute la Cour pour enſemencer les terres avec les ſolemnités ſuperſtitieuſes uſitées dans le Pays, le Vieeroi fit répandre le bruit que les ennemis étoient entrés dans le Royaume, & qu'ils y mettoient tout à feu & à ſang. Ce bruit étant confirmé par ceux qu'il avoit gagnés, ſe répandit bientôt de tous côtés, & chacun ne ſongea plus qu'à ſe ſauver par la fuite.

Horrible trahiſon de ſon Premier Miniſtre.

Au milieu de cette confuſion, le perfide Miniſtre prit avec les Princeſſes le chemin du Palais, & informa le Roi, qui n'étoit plus en état de ſe défendre ou de s'enfuir, du prétendu danger, & le preſſa de prendre promptement la fuite. Le Monarque effrayé le pria de le tirer du péril où il étoit; le Viceroi, qui étoit jeune & vigoureux, le chargea ſur ſes épaules, & l'emporta dans une Forêt voiſine, comme pour le ſouſtraire à la fureur des ennemis. Mais quand il ſe vit éloigné de tout le monde, il lui plongea un couteau dans la poitrine & l'aſſaſſina. Telle fut la fin tragique du brave *Ngola*, dont le barbare aſſaſſin ne reſta pas longtems inconnu. Pluſieurs des Grands prirent les armes contre ce Traître, mais ſon parti s'étant trouvé à la fin le plus puiſſant, ils furent obligés de ſe ſoumettre, & de le laiſſer monter ſur le trône ſans s'y oppoſer davantage, parcequ'il déclara publiquement qu'il ne s'étoit emparé de la couronne que pour la conſerver à la jeune Princeſſe *Zunda-Riangola*.

Qui l'aſſaſſine.

Comme ce n'étoit nullement ſon deſſein, & qu'il avoit grand ſujet de craindre que tôt ou tard elle ne trouvât aſſez d'amis pour la lui arracher, parcequ'elle étoit reſpectée de tout le peuple, non ſeulement à cauſe du Roi ſon pere, mais encore pour ſon mérite particulier, & qu'il étoit odieux à cauſe de ſa noire trahiſon, il jugea que le parti le plus ſûr pour lui étoit de faire ſa paix avec elle. Il l'alla trouver, & lui repréſenta que ce qu'il avoit fait n'avoit été que pour empêcher ſon pere accablé de vieilleſſe & elle de devenir la proye des ennemis; qu'il ſavoit mieux que perſonne, ayant gouverné le Royaume depuis longtems, qu'ils ſe diſpoſoient à profiter de l'impuiſſance du Roi, pour le bouleverſer entierement. Qu'à-la-vérité le moyen dont il s'étoit ſervi, avoit été violent, mais qu'il avoit jugé que

Il s'excuſe auprès de la Princeſſe.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

c'étoit le ſeul qui pût le mettre en état de lui conſerver la couronne, & qu'il n'avoit eu d'autre vue que de la lui mettre ſur la tête, quand elle ſeroit en âge de la porter, & de prendre les rênes du Gouvernement.

Elle diſſimule.

La Princeſſe, toute jeune qu'elle étoit, n'eut pas de peine à pénétrer tout ce qu'il y avoit d'artificieux dans ce beau diſcours; mais les trop juſtes craintes qu'elle avoit, & le riſque qu'elle couroit l'obligerent de diſſimuler; elle feignit de ſe rendre à ſes raiſons, & ne laiſſa rien tranſpirer qui pût allarmer ſa jalouſie; & elle l'aſſura en finiſſant, qu'elle attendoit de ſa fidélité, & de ſa généroſité, qu'il ſe ſouviendroit toujours qu'elle étoit fille d'un Roi qui l'avoit fait ce qu'il étoit, & l'avoit ſi tendrement aimé.

Mort du Tyran II. *Roi d'Angola.*

Pluſieurs années ſe paſſerent ſans qu'il ſongeât à s'acquitter de ſes promeſſes, mais auſſi ſans que la Princeſſe entreprît de le détrôner. Il mourut enfin d'une mort ſubite, & auſſitôt la Princeſſe *Zunda-Riangola* fut reconnue & couronnée Reine d'Angola, d'un conſentement univerſel de tous les Ordres de l'Etat.

III. *Zunda-Riangola devient jalouſe de ſa ſœur, & fait maſſacrer un de ſes neveux.*

Elle fit paroître tant de ſageſſe, de prudence, de courage, de modération & de juſtice pendant les premieres années de ſon regne, qu'elle étoit adorée de ſes ſujets. Mais vers la fin ſon repos fut troublé par la jalouſie. Elle n'avoit point voulu ſe marier, pour n'avoir ni compagnon ni cenſeur. Le même eſprit de jalouſie la remplit de mille défiances & de ſoupçons contre ſa ſœur *Tumba*, qui étoit mariée & avoit deux fils, que l'on chériſſoit & que l'on regardoit comme les héritiers préſomptifs de la couronne: Elle craignit que les peuples, laſſés d'etre gouvernés par une femme, ne leur miſſent la couronne ſur la tête. Ses continuelles appréhenſions lui firent prendre la réſolution de ſe défaire de ces jeunes Princes, mais il étoit également difficile de le faire à force ouverte & ſecrettement. Elle feignit donc de les vouloir avoir auprès d'elle, pour les élever ſous ſes yeux comme ſes enfans & les héritiers du trône. Mais ſa ſœur & *Chilvagni Quiſama* ſon mari, Seigneur ſage & habile, éluderent pendant quelque tems ſous différens prétextes de conſentir à ce que la Reine ſouhaittoit. A la fin cependant l'artificieuſe & défiante Reine les engagea à lui envoyer l'ainé de leurs fils. Mais à peine fut-il arrivé à la Cour, que cette Mégere le fit égorger avec tous ceux qui l'avoient accompagné. Il ne s'en ſauva qu'un ſeul, qui tout bleſſé vint apporter ces triſtes nouvelles à la Princeſſe & à ſon époux.

Elle eſt égorgée par ſa ſœur.

L'horreur dont ils furent ſaiſis ne leur permit point de perdre inutilement le tems à faire éclatter leur douleur par des ſoupirs & des larmes. Ils raſſemblerent tous leurs vaſſaux, & marcherent à leur tête en diligence pour ſurprendre la barbare Reine; ils la trouverent à la tête de ſes troupes, mais à la vue des parens du jeune Prince elles l'abandonnerent. Elle fut priſe, la mere déſolée ſe jetta ſur ſa barbare ſœur, & lui plongea le poignard dans le ſein; elle fit enſuite jetter ſes entrailles dans la foſſe où l'on avoit mis le corps de ſon innocent neveu.

IV. *Tumba eſt couronné, & renvoi*

Cette action, toute inhumaine qu'elle étoit, fut extrêmement applaudie par les Angolois, qui déférerent auſſitôt la couronne à *Tumba-Riangola*. Elle voulut la partager avec ſon mari, diſant que le poids des affaires publiques lui convenoit mieux qu'à elle. *Chilvagni* avoit ſes raiſons pour s'excuſer d'accepter ſon offre généreuſe, & la pria, de la maniere la plus affectueuſe

tueuſe & la plus polie, de l'en diſpenſer; ce qui le fit admirer de tout le monde. Ils s'accorderent enfin à terminer ce combat de déférence & de politeſſe, en faiſant couronner le fils qui leur reſtoit, & à lui remettre le Gouvernement du Royaume.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Ce jeune Prince, qui s'appelloit comme ſon pere *Angola Chilvagni*, fut un guerrier du premier ordre, qui étendit beaucoup ſes États par les conquêtes qu'il fit, à l'Eſt & au Sud, de pluſieurs grandes Provinces. Il ſe rendit peu à peu ſi formidable, que les peuples les plus puiſſans ſe ſoumettoient à lui dès qu'il marchoit de leur côté, & ſe faiſoient gloire de combattre ſous ſes enſeignes. Il eut un grand nombre de femmes & de concubines, & un grand nombre d'enfans; il donna des Gouvernemens à ſes fils, & les deſcendans de ces différentes branches ſont encore très-puiſſans, & poſſedent de grandes Souverainetés dans le Royaume d'Angola & aux environs (*). Il vécut juſqu'à un âge fort avancé, mourut fort reſpecté, & fut enterré parmi ſes ancetres avec une pompe extraordinaire.

la Couronne à ſon ſecond fils.

V. Angola Chilvagni. *Ses conquêtes & ſa nombreuſe poſtérité.*

Un de ſes enfans, nommé *Dambi Angola*, qu'il aimoit plus que les autres, & qu'il avoit déclaré ſon héritier avant ſa mort (*a*), lui ſuccéda Comme il n'étoit pas l'aîné, il eut peur que ſes freres ne ſe liguaſſent enſemble pour lui ôter la couronne. Il eut recours au cruel, mais trop ordinaire expédient de les faire tous mourir. Il ne put néanmoins exécuter ſon ſanguinaire deſſein ſi ſecrettement qu'il ne s'en échappât deux, qui ayant preſſenti ce qu'il méditoit s'enfuirent, l'un dans la Province de Lubolo, & l'autre dans un endroit très-éloigné du Royaume de Matamba. *Dambi* étoit du reſte un monſtre d'avarice, de cruauté, de diſſolution, & d'infidélité. Heureuſement pour ſes peuples ſon regne ne fut pas long il mourut déteſté de tout le monde & regretté de perſonne. Ses funérailles ne laiſſerent pas d'etre magnifiques ſelon le génie du Pays, & ſon tombeau fut couvert d'une montagne de corps humains, que l'on avoit égorgés à ſon honneur.

VI. Dambi Angola.

Il eut pour ſucceſſeur *Ngola Chilvagni*, c'étoit un brave, qui cherchoit la

VII. Ngola Chilvagni. *Ses ravages & ſes conquêtes.*

(*a*) *Labat* T. II. Ch. 14.

(*) La famille ou la branche de *Naria Chilvagni*, fils aîné du Roi *Angola Aarij*, deſcend des *Naria Angola*, dont un des deſcendans nommé *Don Jean*, étoit Roi d'Angola du tems du P. *Cavazzi*. *Aarij* ſon pere, s'étant ligué avec les Portugais, s'empara du Royaume par force, malgré tout ce que put faire la Princeſſe *Zingha*, à qui il appartenoit; auſſi s'en vengea-t-elle bien ſur lui & ſur les Portugais, comme on le verra dans la ſuite.

Une autre branche d'*Angola Chilvagni*, eſt celle de *Ngola Canini*, qui étoit un fils qu'il eut d'une de ſes concubines, nommée *Cannica*. *Canini* fut Souverain de la Province d'Embacca. Les Portugais y ont bâti une Forteresſe du même nom à laquelle ils ont annexé cinquante lieues de Pays, & ont laiſſé le reſte aux Caninis, avec l'obligation d'être attachés au ſervice de l'Egliſe, ce qui fait qu'on les appelle les Seigneurs de l'Egliſe. Leur prinpale réſidence eſt à deux milles de la Forteresſe d'Embacca, ſur le bord de la Riviere Lucalla.

La derniere branche, qui mérite d'être nommée, eſt celle de *Muengha Chilvagni*, ainſi nommé du nom de ſa mere, autre concubine d'*Angola Chilvagni*; c'eſt de lui que deſcend une famille établie à deux journées d'Embacca (1).

(1) *Labat*, T. II. P. 417, 418.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

la gloire à quelque prix que ce fût. Il courut & déſola les armes à la main les bords de la Danda, de la Zanda, de la Lucalla & de la Coanza, & teignit ces rivieres du ſang de ceux qu'il maſſacra. Il pouſſa ſes conquêtes juſqu'à huit lieues de Loanda; & comme s'il eût voulu borner ſes ravages en cet endroit, il planta un arbre, auprès duquel les Portugais bâtirent dans la ſuite une Forteresſe ſur les bords de la Coanza, & appellerent cet arbre *Infanda* ou *Infandora*.

Sa Libéralité.

Nonobſtant ces horribles ravages & ces cruels maſſacres, *Ngola Chilvagni* étoit ſi génereux & ſi libéral envers ceux qui ſe ſoumettoient volontairement à lui, qu'il en étoit auſſi aimé qu'il étoit déteſté de ceux qui avoient éprouvé les effets de ſa cruauté. Cela faiſoit qu'il étoit ſûr de conquérir non ſeulement par-tout où il portoit ſes armes, mais auſſi dès qu'il ſembloit tourner de quelque côté; on n'attendoit pas qu'il entrât dans une Province dès qu'il en prenoit le chemin, on lui envoyoit des Députés pour ſe ſoumettre & le reconnoître pour Souverain.

Il s'imagine être Dieu. Sa Mort.

Ses grands ſuccès & les louanges outrées que ſes flatteurs lui prodiguoient, lui perſuaderent à la fin qu'il étoit un des Dieux du Pays, deſorte qu'il exigeoit qu'on lui rendît les honneurs qu'on ne rendoit qu'aux Dieux; on porta la lâcheté juſqu'à l'invoquer; & l'on aſſure qu'il y a encore une certaine Secte de Singhilles, qui prétendent que ſon eſprit eſt placé parmi les principales Divinités, & qu'il envoye les pluies, ou les arrete, quand il le juge à propos. Ce prétendu Dieu fut cependant obligé de payer le tribut à la nature comme les autres hommes, & mourut avec le chagrin de ne point laiſſer d'enfant qui pût être héritier de ſa couronne.

VIII. Ngingha Angola, *Prince cruel.*

Les Angolois élurent pour lui ſuccéder un jeune Prince, nommé *Ngingha-Angola-Chilombo-Quiecaſanda*, petit-neveu d'*Angola Chilvagni Quiaſamba*. Ce Prince fut très-cruel, & d'un caractere ſi inhumain, que ſous prétexte de juſtice il ſe permettoit les plus grandes cruautés. Son exceſſive rigueur envers quelques Provinces révoltées, & ſur-tout envers celle d'Oarii, épouvanta tout le monde, & lui ſoumit bien des peuples voiſins de ſes Etats, pour éviter les effets de ſa barbarie. Mais ils furent bientôt délivrés de leurs frayeurs, il mourut après un regne aſſez court, & fut enterré avec les cérémonies ordinaires & avec une Hécatombe de corps humains des plus ſolemnels (*).

Son

(*) Le P. *Cavazzi*, le ſeul qui par le long ſéjour qu'il a fait chez ces peuples, a pu obſerver ces barbares coutumes, & prêcher contre elles, & qui ſeul a fourni des lumieres ſur l'Hiſtoire de ces Rois, ne nous apprend point d'où l'on prenoit ces malheureuſes victimes, ſi c'étoit parmi les domeſtiques & les eſclaves du défunt, ou ſi c'étoient des priſonniers de guerre. Il ne dit pas non plus de quelle maniere on les immoloit aux manes du mort, ni ce que l'on faiſoit de leurs corps, ſinon qu'on les emmonceloit ſur le tombeau, mais il n'explique point, ſi on faiſoit brûler leur chair, ſi on les couvroit de terre, ou ſi on les laiſſoit pourrir à l'air (1).

Mais dans un autre endroit, où il parle des barbares Giagas, il dit qu'ils ont la même coutume, & qu'ils immolent plus ou moins de ces malheureuſes victimes, ſuivant la qualité du mort; & qu'ils s'en procurent par les incurſions qu'ils font en d'autres Provinces, enlevant tout ce qui tombe entre leurs mains pour ce cruel uſage. Il ajoute, que pendant

(1) *Lafat*, T. II. p. 439, 442. & alibi paſſ.

Son ſucceſſeur *Bandi Angola*, fut encore plus cruel que ſon pere, & il pouſſa la cruauté ſi loin qu'il aliéna tous ſes ſujets, les porta à une révolte générale, & les obligea d'appeller à leur ſecours des Giagas voiſins; ces Cannibales, altérés de ſang & affamés de chair humaine, accoururent comme à un banquet ſplendide.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Ils aſſiegerent le Tyran ſur une montagne inacceſſible où il s'étoit retiré, & comme ils ne pouvoient l'y forcer ils reſolurent de le prendre par famine. Cela lui donna le tems d'envoyer demander du ſecours au Roi de Congo. Ce Prince qui avoit intérêt à ne pas laiſſer opprimer ſon voiſin par les Giagas, qui auroient pu enſuite tomber ſur lui & déſoler ſes Etats, ne balança point à lui envoyer promptement du ſecours, & jetta les yeux ſur les Portugais dont il connoiſſoit la bravoure, & dont il entretenoit un nombre aſſez conſidérable à ſa Cour; il nomma l'un d'eux Capitaine Général de ceux de ſa Nation & de toutes les troupes qu'il envoyoit au Roi d'Angola. Cet Officier, dont les troupes étoient infiniment moins nombreuſes que celles des Rebelles & de leurs Alliés, comptant ſur la bravoure du petit nombre d'Européens qu'il avoit ſous ſes ordres plus que ſur les Congois, il les attaqua avec tant de furie qu'il les battit à platte-couture, fit un grand carnage des Giagas, & réduiſit les rebelles à l'obéiſſance.

IX. Bandi Angola, *Tyran ſanguinaire. Le Roi de* Congo *lui envoye du ſecours contre ſes ſujets rebelles.*

Le Roi d'Angola, ſe voyant ſi heureuſement délivré du péril, & la paix rétablie dans ſon Royaume, fut ſi ſenſible au ſervice que les Portugais, dont il admira la valeur & la conduite, lui avoient rendu, qu'il leur donna toute ſa confiance; il les prit à ſon ſervice, & ne ſe conduiſit plus que par leurs avis. Leur brave Général ſur-tout devint un de ſes premiers confidens & favoris. Mais la Princeſſe ſa fille n'en demeura pas à la ſimple reconnoiſſance que ſes belles actions méritoient; elle prit de l'inclination pour lui, & le lui témoigna en pluſieurs occaſions. Mais malheureuſement pour l'un & pour l'autre, elle garda ſi peu de meſures, que le Roi ſon pere s'en apperçut & en prit ombrage; il craignit que ſa fille ne ſe jettât entre les bras de ce brave Etranger, & que de concert avec lui & les autres Portugais elle ne le détrônât, & ne s'emparât de la couronne. Il communiqua ſes craintes & ſes ſoupçons à quelques-uns de ſes Conſeillers les plus affidés, qui, comme c'eſt l'ordinaire, ne manquerent pas de le confirmer dans ſes ſoupçons; ce Prince, oubliant les obligations qu'il avoit à ce généreux Portugais

Grande faveur des Portugais *auprès du Roi d'*Angola; *il devient jaloux d'eux & les veut faire périr.*

dant que les Prêtres les maſſacrent, les parens du mort & tous les aſſiſtans danſent autour du corps mort; & qu'auſſitôt qu'il eſt dans la foſſe, ils ſe régalent de la chair des victimes, tant qu'elle dure; ils ramaſſent enſuite les os en pile & les couvrent de terre, mettant les cranes ſur des pieux, placés ſur la pile à diſtance, ce qui tient lieu de monument (1) Nous ne déciderons point, ſi les Angolois, qui étoient encore idolâtres, n'élevoient pas de cette maniere leurs monceaux ſur les tombeaux des Rois & des Grands, à la réſerve qu'ils ne dévoroient pas ſelon les apparences la chair des victimes, coutume qui fait abhorrer les Giagas des autres Negres plus civiliſés. Cela nous paroît très-vraiſemblable, n'y ayant rien dans le reſte de la cérémonie d'auſſi choquant que le ſacrifice de tant de victimes à l'honneur des morts; & néanmoins cet uſage étoit établi dans tout le Royaume avant que les Angolois embraſſaſſent le Chriſtianiſme, & il ſe pratique encore parmi les idolâtres, quand ils le peuvent ſans courir riſque d'en être punis par les Portugais leurs nouveaux Maîtres.

(1) Le même T. I. p. 197. & ſuiv. & alib. paſſ.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

tugais & à ceux de ſa Nation, prit la cruelle réſolution de les exterminer tous, pour empêcher qu'ils ne lui raviſſent la couronne, & qu'ils n'aſſujettiſſent le Royaume à une Puiſſance étrangere.

Cette violente réſolution ne put être ſi ſecrette, que la jeune Princeſſe n'en eût connoiſſance; elle en avertit le Général Portugais; ne ſe trouvant pas en état avec une poignée de monde de faire tête à toutes les forces du Royaume, il prit le parti de la retraite. Il la fit avec tant de ſageſſe & en ſi bon ordre qu'il arriva à la Cour du Roi de Congo, ſans que les Angolois qui le ſuivirent oſaſſent l'attaquer. Le Roi de Congo fut outré de la perfidie & de l'ingratitude de celui d'Angola, il en témoigna ſon reſſentiment de la façon la plus vive aux Officiers Portugais, & ſelon les apparences il en auroit tiré vengeance, ſi dans le même tems il n'eût été obligé de marcher vers une de ſes Provinces méridionales, où un Prince voiſin avoit fait une irruption. Il fallut donc diſſimuler avec le Roi d'Angola, afin que ce Prince n'eût pas un prétexte de ſe joindre à ſes ennemis.

Ils ſe retirent au Congo.

Cela en fournit au Général Portugais un fort ſpécieux de prier le Roi de Congo de lui permettre de paſſer en Portugal, d'où il ſe faiſoit fort d'amener des troupes qui le mettroient en état de ſe venger de l'ingratitude & de la perfidie du Roi d'Angola. Mais ſon véritable deſſein étoit de fournir au Roi de Portugal ſon Maître une occaſion favorable de s'emparer de quelques-unes des Provinces du Royaume d'Angola, pour ſe venger. Mais le Général cacha ſi bien ſes vues au Roi de Congo, qu'il conſentit à ſon départ.

Le Général Portugais *paſſe en* Europe.

Etant arrivé heureuſement à Lisbonne, il informa le Roi de Portugal de ce qui s'étoit paſſé à Angola, des moyens qu'il y avoit de ſe rendre maître de cet Etat en tout ou en partie, & du ſpécieux prétexte que la noire traiſon du Roi fourniſſoit de l'attaquer. Le Roi & ſon Conſeil approuverent ſi fort le plan de cet Officier, que l'on fit armer en diligence une groſſe Eſcadre; on y embarqua de bonnes troupes avec tout ce qui étoit néceſſaire pour bâtir des Forteresſes & pour les munir. Le Roi en donna le commandement général à l'Officier. Le vent lui fut ſi favorable qu'il arriva en peu de tems à la rade de Loanda. Il fit ſavoir ſon retour au Roi de Congo, & lui envoya des préſens magnifiques de la part du Roi de Portugal; il en fit auſſi à ſes principaux Miniſtres. Le Général remonta enſuite ſans aucun obſtacle la Coanza juſqu'à deux lieues au-deſſous de Maſſangano, où il fit débarquer ſes troupes, & conſtruire un Fort où il pût être en ſûreté en cas de beſoin. Cette petite Forteresſe fut en état de défenſe en peu de jours. Elle a changé de place dans la ſuite, & on en a augmenté conſidérablement les fortifications, enſorte qu'elle joint la ville de Maſſangano.

Il revient avec de plus grandes forces.

Le Roi d'Angola, ayant appris le retour des Portugais & qu'ils ſe fortifioient ſur ſes terres, ramaſſa promptement toutes ſes milices & les envoya contre eux. On en vint bientôt à une action, mais ces milices peu aguerries furent renverſées en peu de momens, battues & diſperſées. On en tailla en pieces un grand nombre, & on fit beaucoup de priſonniers ou pour mieux dire d'eſclaves. Le Général Portugais pouſſa ſa pointe & porta le fer & le feu dans le Pays, & les Portugais ſe rendirent maîtres de tous les lieux qui ſe trouverent à leur bienſéance; mais le Roi eut le bonheur de leur échap-

chapper & de ſe dérober à leur vengeance. Ils firent cependant tous leurs efforts pour le prendre, & il y a de l'apparence qu'ils lui auroient fait porter la peine que ſes crimes méritoient. Mais ce qu'ils ne purent exécuter eux-mêmes, les ſujets de ce Tyran juſtement irrités le firent peu après. Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

On ne peut douter qu'après que la révolte excitée contre lui eut été étouffée, un Prince auſſi cruel & auſſi vindicatif ne les ait traités plus durement que jamais. Mais ce qui mit les peuples au déſeſpoir, ce furent les horribles violences & les cruautés qu'il permettoit à trois freres d'une concubine favorite, de commettre non ſeulement avec impunité, mais ſi hardiment, qu'il y avoit lieu de croire qu'il approuvoit leur conduite & les protégeoit. Juſqu'où les Portugais ſoufflerent le feu de la ſédition, c'eſt ce qu'on ne peut que conjecturer; ce qu'il y a de certain, c'eſt que la mort du Roi fut réſolue, & pour le tirer de ſa retraite, où il étoit enſéveli dans la débauche, ſes ſujets ſe ſervirent d'une ruſe, que voici.

Ils lui firent ſavoir qu'un certain *Cacullo Cabazzo* s'étoit révolté, & qu'il couroit la campagne avec ſes gens & y faiſoit des dégats terribles, priant Sa Majeſté de lever des troupes pour le réprimer, ou de leur permettre de prendre les armes contre lui. Le Roi, charmé qu'ils lui épargnaſſent de la peine, leur donna toutes les permiſſions dont ils avoient beſoin. Ils leverent des troupes & ſe mirent en campagne. Au bout de quelques jours ils firent ſavoir au Roi qu'ils avoient attaqué les rebelles, & qu'ils avoient été repouſſés avec perte, quoiqu'ils n'euſſent pas ſeulement vu l'ennemi; & ſupplierent ce Prince de venir au camp, l'aſſurant que ſa préſence inſpireroit un nouveau courage aux troupes, & qu'il verroit bientôt les rebelles battus, & la victoire le couronner. *Mort du Roi d'Angola.*

Cette ruſe leur réuſſit, & le Roi, ſans prendre aucune précaution que de ſe faire accompagner de ſes Gardes ordinaires, ſe mit en chemin pour ſe mettre à la tête de l'armée, qui étoit campée ſur les bords de la Lucalla. Les principaux Officiers en ayant été avertis, ſortirent pour le recevoir, & après lui avoir rendu leurs reſpects ils l'environnerent, & l'ayant éloigné de ſes Gardes le taillerent en pieces.

Il laiſſa cinq enfans, un fils encore en bas-âge, qu'il avoit eu de ſa concubine favorite, & quatre autres un fils & trois filles, qu'il avoit eu d'une Eſclave. Le fils de la concubine fut jugé indigne de la couronne, parceque ſa mere ayant été ſurpriſe en adultere, on pouvoit raiſonnablement ſuppoſer qu'il n'étoit pas légitime. Les quatre autres en devoient auſſi être exclus ſelon les Loix du Royaume, parcequ'ils étoient nés d'une Eſclave. Car d'ailleurs tant le fils, qui s'appelloit *Ngola-m-Bandi*, que ſes trois ſœurs *Zingha* ou *Zinga Bandi Angola*, *Cambi* & *Fungi*, avoient gagné l'eſtime & l'affection de tout le monde par leurs belles qualités, & par des libéralités faites à-propos. Leur parti ſe trouva ſi puiſſant, que les Electeurs furent forcés de mettre ſur le trône *Ngola Bandi*, nonobſtant la condition de ſa mere. *Ses Enfans.*

A peine ce jeune Prince fut-il monté ſur le trône, qu'il ſacrifia à ſa vengeance tous ceux qui s'étoient oppoſés à ſon élection. Il commença par le *Tandala*, ou Capitaine de la Garde du Roi, qui par ſa charge eſt le premier Electeur, & celui qui gouverne le Royaume pendant l'interregne; *Ngola* X. Ngola Bandi. *Ses cruautés.*

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Bandi le fit mourir avec toute ſa famille. Il fit auſſi égorger les principaux de la Cour de ſon pere, toutes ſes concubines avec leurs parens, & ſon frere, quoique enfant. Il n'épargna pas même un neveu qu'il avoit, fils de ſa ſœur *Zingha-Bandi*, qu'elle avoit eu d'un de ſes amans, tant il craignoit qu'il ne ſe trouvât quelqu'un dans ſa famille qui fût en état de lui diſputer & de lui enlever la couronne.

Il eſt défait par les Portugais.

Agité de la même crainte par rapport aux Portugais, il voulut s'en défaire. Il redoutoit tellement leur valeur & leur grande politique, qu'il prit la réſolution de leur déclarer la guerre, & de ne poſer les armes qu'après les avoir exterminés ou chaſſés de ſes Etats. Sa témérité lui coûta cher, & il paya bien la confiance qu'il avoit en ſes milliers de lâches ſans diſcipline, contre de vieux ſoldats aguerris. Les Portugais remporterent une victoire complette; il s'échappa preſque ſeul, & ſe ſauva d'abord dans l'Iſle de Chiconda, & enſuite dans les Déſerts d'Oacca, ou les Portugais touchés de compaſſion lui permirent de vivre avec les bêtes féroces, ſans Royaume, ſans ſujets, & ſans pouvoir ſe déſaltérer du ſang humain. Il eut d'ailleurs la mortification, que la Reine & ſes deux ſœurs *Cambi* & *Fungi* furent priſes & conduites à Loanda, où le Viceroi Portugais les traita honorablement. La Princeſſe *Zingha* ne ſe trouva pas à la bataille.

Il envoye une Ambaſſade au Viceroi, & conclut la paix.

Ayant appris la maniere généreuſe avec laquelle on en agiſſoit avec les Princeſſes, il jugea à-propos d'envoyer des Ambaſſadeurs au Gouverneur, pour traiter de leur rançon & de la paix. On convint bientôt des articles du Traité, les trois Princeſſes furent miſes en liberté, & on les renvoya avec honneur & chargées de préſens. Mais le perfide Roi trouva moyen d'éluder de ſon côté l'exécution du Traité, & par-là ſe mit dans de plus grands embarras. A la fin il arriva un nouveau Viceroi à Loanda, c'étoit *Don Jean de Correa de Souſa*, Seigneur d'un grand mérite, grand Capitaine & qui aimoit la gloire. *Ngola Bandi* s'étoit rendu maître en ce tems-là du Royaume de Matamba, ſitué à l'Orient de celui d'Angola, & autrefois dépendant du Roi de Congo; il étoit ſoutenu par les Giagas, pour les coutumes barbares deſquels il témoignoit un goût extraordinaire. Il ne laiſſoit pas d'être fort embarraſſé comment il appaiſeroit ce nouveau Viceroi par rapport à la violation des articles, qu'il étoit bien réſolu de ne jamais exécuter, s'il pouvoit l'éviter.

Il envoye ſa Sœur Zingha au nouveau Viceroi.

A la fin il jetta les yeux ſur ſa ſœur la Princeſſe *Zingha*, qui avoit juré qu'elle ne lui pardonneroit jamais la mort de ſon fils, & que juſqu'au dernier ſoupir elle chercheroit l'occaſion de s'en venger. Il tâcha d'excuſer le meurtre de ſon neveu du mieux qu'il lui fut poſſible, & lui propoſa d'aller en Ambaſſade trouver le Viceroi Portugais, pour conclure la paix aux conditions qu'elle voudroit; il ajouta, que comme d'embraſſer la Religion des Portugais, pourroit être un moyen de faciliter le ſuccès de la négociation, il lui conſeilloit de le faire pour le préſent, afin de gagner leur confiance. La diſſimulée Princeſſe, ſans renoncer à la vengeance du meurtre de ſon fils, accepta la propoſition, elle partit avec un nombreux & magnifique cortege, en qualité de Plénipotentaire, fut reçue avec tous les honneurs dûs à ſon rang, & logée dans un Palais préparé pour elle.

Comment elle eſt re-

La premiere fois qu'elle fut introduite à l'audience du Viceroi, elle s'apper-

perçut en entrant dans la ſalle, qu'il y avoit un fauteuil magnifique deſtiné pour lui, & vis-à-vis du fauteuil un riche tapis de pied, ſur lequel il y avoit deux couſſins de velours, brodés d'or, pour elle. Ce cérémonial lui déplut, mais ſans en rien faire paroître, elle fit ſigne des yeux à une de ſes Dames, qui vint auſſitôt ſe mettre à genoux ſur le tapis, & s'appuyant ſur ſes coudes elle préſenta ſon dos à ſa Maîtreſſe, qui s'aſſit deſſus, & y demeura tout le tems que dura l'audience. Elle s'acquitta de ſa commiſſion avec tant d'eſprit & de majeſté, & excuſa les manques de paroles de ſon frere avec tant de dignité qu'elle ſe fit admirer de tout le Conſeil. Quand les Portugais offrirent de faire une alliance offenſive & défenſive avec ſon frere, à condition qu'il ſe reconnût Vaſſal de la Couronne de Portugal par un tribut annuel, elle répondit nettement, que ces ſortes de conditions ne pouvoient avoir lieu que pour des peuples qu'on auroit ſubjugués par la force des armes, & point du tout pour un Roi puiſſant, qui cherchoit volontairement l'amitié des Portugais. On ſe contenta donc de conclure l'alliance ſans autre condition que la reſtitution des priſonniers Portugais. L'audience étant finie, & le Viceroi reconduiſant la Princeſſe, il la fit appercevoir que la Dame ſur laquelle elle s'étoit aſſiſe demeuroit toujours dans la même poſture. Elle lui répondit qu'il ne convenoit pas à l'Ambaſſadrice d'un grand Roi de ſe ſervir deux fois d'une même chaiſe, & qu'ainſi elle l'abandonnoit comme ne lui appartenant plus.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Fuc, & ſuccès de ſa Négociation.

La Princeſſe fut ſi charmée de la politeſſe des Portugais, des honneurs qu'on lui rendoit, & ſur-tout de voir les troupes faire l'exercice & des évolutions, & du plaiſir d'examiner leur habillement, leurs armes & leur bel ordre, qu'elle fit quelque ſéjour à Loanda: durant ce tems-là elle conſentit à ſe faire inſtruire des principes de la Religion Chretienne, & témoigna, ſoit par politique ſoit réellement, les goûter ſi fort, quelle reçut ſolemnellement le Baptéme la même année 1622, qui étoit la quarantieme de ſon âge. Elle eut pour parrain & pour marraine le Viceroi & la Vicereine. Le Viceroi lui fit des préſens conſidérables à ſon départ & de grands honneurs, deſorte qu'elle s'en retourna très-ſatisfaite de la réception qu'on lui avoit faite & du ſuccès de ſa négociation. A ſon arrivée à la Cour de ſon frere elle l'obligea à ratifier le Traité & à l'exécuter, & ce Prince de ſon côté lui témoigna ſon contentement & ſa reconnoiſſance. Il en vint même à demander au Viceroi de lui envoyer des perſonnes propres à l'inſtruire dans la Religion Chretienne. Le Viceroi lui envoya auſſitôt *Don Denis de Faria*, Prêtre, mais Negre & né dans le Royaume, auquel il joignit un Officier de diſtinction pour le repréſenter en qualité de parrain à la cérémonie du Baptême. Le Roi leur fit d'abord un accueil très favorable, il écouta le Prêtre & parut goûter la doctrine de l'Evangile; mais quand il fut queſtion de recevoir le Baptême, il changea de ton, & dit au Prêtre & au parrain qu'il ne convenoit pas à ſa dignité de le recevoir d'un homme qui étoit le fils d'une de ſes Eſclaves, & les renvoya.

Elle ſe fait Chretienne. Inconſtance du Roi.

Sa ſœur *Zingha* fit tout ce qu'elle put pour l'empêcher de faire une démarche qui ne manqueroit pas d'offenſer le Viceroi, & qui attireroit ſur le Roi le reſſentiment des Portugais, mais ce fut envain, tous les Courtiſans louant l'action du Prince. Pour prévenir néanmoins la colere du Viceroi, il con-

Il permet à ſes deux autres ſœurs de recevoir le Baptême.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

conſentit que ſes deux autres ſœurs *Cambi* & *Fungi* allaſſent à Angola, pour ſe faire inſtruire & baptiſer; elles le furent en effet avec toute la ſolemnité requiſe, en 1625, la premiere reçut le nom de *Dona Barbara*, & la ſeconde celui de *Dona Garzia*. On agita & diſcuta dans le Conſeil Portugais, ſi l'on ne retiendroit pas ces deux Princeſſes comme des ôtages pour l'exécution du Traité de paix, que le Roi continuoit à éluder; mais on regarda cela comme une ſupercherie, deſorte que les Princeſſes furent renvoyées chargées de préſens, & elles ſe rendirent heureuſement à la Cour de leur frere.

Il recommence la guerre, ſa défaite & ſa mort. 1627.

Ngola Bandi, au-lieu d'exécuter le Traité, donna encore des marques de ſon mauvais naturel, ſe mit en tête de recommencer la guerre, & fit des courſes ſur les terres des Portugais, ce qui fut la cauſe de ſa ruine. Ses troupes furent taillées en pieces, il ſe ſauva lui-même dans une petite Iſle de la Coanza, qui n'a qu'environ un mille de longueur & deux coups de mouſquet de largeur. Les Portugais l'y aſſiegerent, & il ne pouvoit éviter de tomber entre leurs mains, ou d'être dévoré par les bêtes ſauvages qui l'environnoient. Ses gens le tirerent d'affaire en l'empoiſonnant, & l'on a cru que ce fut par ordre de ſa ſœur *Zingha*. Il avoit eu ſoin cependant d'envoyer ſon fils ainé à un des Chefs des Giagas, nommé *Giaga Caſa*, le priant de l'élever dans l'exercice des armes, & de le protéger contre ſa ſœur *Zingha*, qui quoique ſa tante ne manqueroit pas de lui ôter la vie, pour s'aſſurer la couronne à elle-même.

XI. Zingha.

Il ne ſe trompoit point; car la Princeſſe n'en fut pas ſitôt en poſſeſſion, qu'elle mit en uſage toutes les ruſes que ſa politique put lui ſuggérer, pour tirer ſon neveu des mains de *Giaga Caſa*, ſous prétexte de lui donner une éducation digne de ſa naiſſance, & du rang auquel il étoit deſtiné; elle proteſta en même tems avec les ſermens les plus ſolemnels, qu'elle n'avoit accepté la couronne que pour la lui mettre ſur la tête auſſitôt qu'il ſeroit en âge de gouverner. C'étoit une Princeſſe habile & ruſée, qui avoit beaucoup de préſence d'eſprit, ferme dans ſes réſolutions, d'un courage intrépide, fourbe & diſſimulée au plus haut point, ayant d'ailleurs hérité du caractere jaloux & cruel de ſon frere, deſorte qu'elle étoit prête à ſacrifier ſes parens les plus proches, qui lui donnoient le moindre ombrage. Le Giaga la connoiſſoit parfaitement, ce qui fit qu'il n'ajouta guere de foi à ſes belles proteſtations, & qu'elles ne ſervirent qu'à augmenter ſes ſoupçons; il réſiſta donc pendant longtems à toutes ſes ſollicitations.

Inquiétude que lui cauſent ſon Neveu & les Portugais.

Cet attachement pour ſon neveu inquieta *Zingha*, elle ſavoit bien qu'il avoit plus de droit à la couronne qu'elle, & elle connoiſſoit le génie inconſtant de ſes ſujets, qui ſe laſſeroient bientôt d'être gouvernés par une femme, & ſe joindroient au Giaga pour la détrôner & donner la couronne à ſon neveu. Elle redoutoit encore davantage la conduite & la valeur des Portugais, qui étoient en poſſeſſion de la plus grande & de la meilleure partie du Royaume; ils y avoient des Fortereſſes conſidérables proche de ſes principales villes, qu'ils pouvoient foudroyer au moindre mécontentement; d'ailleurs ils étoient maîtres de tout le commerce du Pays. Cela joint à l'appréhenſion qu'elle eut que ſon neveu ne leur fît des propoſitions propres à les attirer à ſon parti, la tourmentoit à un tel point, qu'elle réſolut de ſe dé-

défaire de ce dangereux Rival à tout prix.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Pour tromper donc le trop fidele Tuteur du jeune Prince, elle renouvella ſes anciennes proteſtations d'affection & de zele pour ſon neveu, & jura qu'elle avoit ſincérement intention de lui mettre ſur la tête une couronne, qu'elle ſentoit depuis longtems qui étoit trop peſante pour une perſonne de ſon ſexe, ſur-tout dans des conjonctures auſſi difficiles; ſans parler des remords qu'elle avoit de la retenir à l'unique héritier mâle; car qu'elle le tiendroit toujours pour tel, ſi elle étoit une fois convaincue qu'à tous les autres égards il étoit digne du ſceptre & capable de le porter. C'étoit-là, diſoit-elle, la ſeule raiſon qui l'empêchoit encore de le lui remettre; & c'étoit pour cela qu'elle prioit inſtamment le Giaga de permettre au Prince de lui rendre une viſite, ſous la promeſſe de ne le retenir chez elle qu'autant de tems qu'il le jugeroit à-propos. L'artificieuſe Reine parvint enfin à ſon but par ces infernales ruſes; le crédule *Giaga* ſe laiſſa perſuader qu'il ne pouvoit y avoir de riſque dans une courte viſite, deſorte qu'il lui envoya l'infortuné Prince avec une ſuite convenable à ſa qualité. Elle feignit de le recevoir d'abord avec une ſi grande tendreſſe, qu'elle écarta tout ſoupçon, mais auſſitôt qu'elle l'eut bien en ſon pouvoir, elle le poignarda de ſa propre main, fit jetter ſon corps dans la Coanza, & ſe délivra par cet énorme crime du ſeul compétiteur qu'elle avoit à ſa couronne.

Elle trompe le Tuteur de ſon Neveu, & tue ce jeune Prince.

Elle penſa enſuite à ce qu'elle avoit après cela le plus à cœur, c'étoit de ſe délivrer des Portugais, qui étoient devenus ſi nombreux, riches & puiſſans, qu'ils ſe faiſoient redouter de tous ſes ſujets. Comme elle avoit l'ame naturellement belliqueuſe, elle ne balança pas longtems à prendre la réſolution d'entrer en guerre avec eux, & elle n'en retarda la déclaration que pour faire les préparatifs néceſſaires, & pour ſe fortifier par des alliances avec les Giagas & autres Princes idolâtres, qui ne haïſſoient pas moins ces Etrangers qu'elle, & par cette raiſon prirent aiſément ſon parti. Elle traita auſſi avec les Hollandois, & le Roi de Congo entra dans cette ligue. Ce fut alors qu'elle attaqua les Portugais ſi bruſquement qu'elle les ſurprit, & eut d'abord ſur eux quelques légers avantages; les Hollandois en remporterent de plus conſidérables, il ſe rendirent-maîtres de St. Paul de Loanda, & enſuite de quelques unes des principales Provinces du Royaume, pendant que les forces des Portugais étoient occupées contre *Zingha*, ainſi que nous le verrons dans la ſuite.

Elle déclare la guerre aux Portugais.

Cette perte fut néanmoins réparée environ ſept ans après par le Capitaine-Général *Don Salvar Correa*, Officier de grande réputation. Ayant reçu des ordres pour cette expédition, il fit tous les préparatifs néceſſaires à Fernambouc, & mit à la voile le 12 de Juin avec onze Vaiſſeaux de guerre & quantité d'autres Navires de tranſport. Les vents lui furent ſi favorables, qu'en peu de jours il atteignit les côtes d'Afrique à ſeize lieues de Loanda. Ayant fait mettre quelques gens à terre pour prendre langue, & attendant leur retour, il fut ſurpris d'une tempête ſi violente que ſa Flotte fut diſperſée, & que pluſieurs de ſes Bâtimens furent maltraités. Cela ne l'empêcha point de faire ſa deſcente en bon ordre; les Hollandois s'y oppoſerent vigoureuſement, & il y eut bien du ſang répandu de part & d'autre. Le ſiege de Loanda fut formé & pouſſé ſi vivement, que les aſſiégés demande-

Loanda priſe par les Hollandois, reconquiſe par les Portugais. 1648.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

derent une treve de trois jours, promettant de rendre la place ſi dans ce terme ils n'étoient pas ſecourus. Ce fut un bonheur pour les Portugais, de ce qu'ils ne leur accorderent pas un plus long délai, la Flotte Hollandoiſe ayant paru ſept jours après la ſignature de la Capitulation, mais la place étoit rendue, & il y avoit quatre jours que les Portugais en étoient en poſſeſſion. La priſe de la Capitale entraîna après elle celle du reſte du Royaume (*a*).

Les Congois abandonnent Zingha.

Les avantages que la Reine *Zingha* avoit remportés ſur eux furent d'une plus courte durée encore. Les Congois ayant été battus, furent obligés de demander la paix, que les Portugais ne leur accorderent qu'en recevant des ſûretés de leur parole; d'ailleurs les Congois leur céderent des terres qui étoient à leur bienſéance, où ils bâtirent des Fortereſſes, ce qui les mit tout-à-fait à couvert de ce côté-là. N'ayant alors plus affaire qu'à Zingha & à ſes Alliés idolâtres, ils la réduiſirent aiſément à la plus grande extrémité; chaque bataille qu'ils gagnoient leur étoit doublement avantageuſe & détachoit quelqu'un de ſes Alliés de ſon parti, pendant que ſes propres troupes diminuoient tous les jours par le nombre des morts & des priſonniers.

Elle refuſe les Propoſitions des Portugais, qui créent un Roi.

Les mauvais ſuccès ſe ſuivirent de ſi près, qu'elle ſe vit abandonnée non ſeulement de ſes Alliés, mais de ſes propres ſujets. Elle fut obligée de quitter ſes Etats, & de ſe retirer dans les Déſerts du côté de l'Eſt, où les Portugais ne jugerent pas à-propos de l'aller inquieter. Il lui laiſſerent le tems de faire mûrement réflexion ſur les cruelles circonſtances où elle ſe trouvoit, & enſuite lui firent des propoſitions de paix; ils offrirent de la rétablir ſur le trône ſous de certaines conditions, mais qui étoient telles qu'on ne devoit pas s'attendre qu'une Princeſſe auſſi fiere les acceptât; on vouloit non ſeulement la rendre tributaire du Roi de Portugal, mais dépendante des avares Gouverneurs & de leurs Officiers, en ne lui laiſſant que l'ombre de la Royauté. Elle les rejetta donc avec mépris, & fit dire aux Portugais que ſi ſes lâches ſujets vouloient porter honteuſement leurs fers, elle ne pouvoit ſouffrir la penſée de dépendre d'aucune Puiſſance étrangere. C'étoit la réponſe à laquelle ils devoient s'attendre, & s'attendoient ſelon les apparences de la part d'une Reine qui avoit le cœur auſſi haut. Pour la mortifier & la déſeſpérer, ils créerent un Roi d'Angola, afin d'amuſer les peuples par un phantome de Roi, & pour empêcher les Etats du Royaume d'en élire un parmi les Princes du ſang, qui fût moins affectionné à leur Nation, qu'un de leur propre choix.

Jean I. premier Roi Chrétien d'Angola.

Ils choiſirent un jeune Prince de la Famille Royale, nommé *Angola Oarij* ou *Aarij*, fils du vieux *Ginga-Bandi-Angola*; mais avant que de le couronner ils l'obligerent de ſe faire Chretien; il reçut au Baptême le nom de *Jean*, qui étoit celui du Roi de Portugal, dont il n'étoit que ſimple Vaſſal, n'ayant guere que le titre de Roi. Les Portugais étoient maîtres de preſque tout le Royaume, & ne lui laiſſerent qu'autant de terres qu'il falloit pour ſoutenir ſa Royauté titulaire, & le nombre de gens dont il avoit beſoin pour les cultiver. Les bourgs & les villes dont ils compoſerent ſon domaine, étoient la plupart ſous le canon de leurs Fortereſſes, & ne pouvoient

(*a*) *Labat*, T. III. p. 98. & ſuiv. *Dapper*, & al.

voient leur donner le moindre ombrage, ſur-tout parcequ'ils firent embraſſer aux habitans la Religion Chretienne, pour être plus ſûrs de leur fidélité. *Jean* I. du nom, & le premier Roi Chretien d'Angola, ne jouit pas long-tems de ſa Royauté imaginaire, il fut emporté par une mort ſubite, cauſée vraiſemblablement par le chagrin qu'il avoit de la maniere dure dont les Portugais ſes Maîtres le traitoient. Ils ne laiſſerent pas longtems le trône vacant, & lui en ſubſtituerent un autre dans le même goût.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Ce nouveau Roi avoit reçu au Baptême le nom de *Philippe*, il fut obligé d'accepter ſa couronne titulaire aux mêmes conditions onéreuſes que ſon prédéceſſeur, & fut très-complaiſant & très-ſoumis. Il fit paroître beaucoup de zele pour maintenir & propager la Religion Chretienne, il encouragea & protégea les Miſſionnaires pendant tout ſon regne, qui fut long, & auſſi heureux que l'aſſujettiſſement à un joug étranger le put permettre, & mourut en 1660.

Philippe *ſecond Roi Chretien.*

En attendant la vindicative *Zingha*, furieuſe de ſe voir dépouillée de ſes onze plus belles Provinces, & preſque ſans autorité dans les autres, qui ne lui obéiſſoient qu'autant que cela leur convenoit, pendant que les Portugais dominoient dans le Royaume d'Angola, & l'avoient pour ainſi dire réduite à ſes Etats de Matamba, conçut une ſi terrible haine pour eux & pour leur Religion, qu'elle s'adonna non ſeulement à toutes les ſuperſtitions idolâtres, mais qu'elle embraſſa ouvertement la Secte impie & barbare des Giagas, & qu'elle s'efforça même de les ſurpaſſer dans les actions les plus révoltantes pour l'humanité (*), & dans les cérémonies les plus diaboliques des Singhilles.

Fureur & apoſtaſie de Zingha, *qui fonde une Monarchie de* Giagas.

Elle

(*) Pour donner au Lecteur une idée de cette inhumaine & infernale Reine, on peut dire que c'étoit un monſtre parfait d'impiété & de barbarie, au moins ſi l'on en doit croire les Miſſionnaires Portugais & autres; & s'ils n'ont point chargé le portrait qu'ils en font, à cauſe de la haine implacable qu'elle avoit pour une Nation, qui ſous prétexte de Religion l'avoit dépouillée elle & tant d'autres Rois de leurs Etats. Afin de venir à bout de ſes deſſeins ambitieux, elle appella auprès d'elle ces camps nombreux de Giagas répandus de tous côtés à l'Orient de Matamba, pour chaſſer les Portugais, & pour détruire le Chriſtianiſme dans ſon Royaume d'Angola; & pour les gagner d'autant mieux & les attacher plus fortement à ſon parti, elle ſe déclara de leur Secte, s'en fit le Chef, & ſe montra la plus zélée à obſerver leurs ſuperſtitions impies, & leurs barbares coutumes.

La fureur & la vengeance lui firent tellement oublier, non ſeulement le Chriſtianiſme dans lequel elle avoit été inſtruite & initiée par le Baptême, mais encore ce qu'elle devoit à la raiſon, à l'humanité & à ſon propre ſexe, que pendant les vingt-huit ans qu'elle demeura Chef de cette abominable Secte, c'eſt-à-dire, juſqu'au tems qu'elle ſe convertit heureuſement & devint une vraye chretienne, & une ſincere pénitente, elle fit périr une infinité de perſonnes, pour ſe raſſaſier elle & ſes ſujets de la chair & du ſang de ces malheureuſes victimes. Elle a confeſſé, depuis ſa converſion, qu'encore qu'elle eût une extrême horreur pour cette horrible nourriture, elle ne laiſſoit pas par politique & pour être plus reſpectée de ſes ſujets, de manger ſouvent de la chair humaine crue ou cuite, & de boire à pleines taſſes le ſang de ceux qu'elle faiſoit égorger.

Ce fut par le même motif qu'elle affecta une grande averſion pour les hommes, ce qui n'empêchoit point qu'elle n'eût toujours autour d'elle un grand nombre de gens des mieux faits & des plus vigoureux avec leſquels elle contentoit ſa paſſion ſecrettement, & quand elle en étoit laſſe elle les ſacrifioit à ſes défiances; elle conduiſoit ſes intrigues amoureuſes avec un ſecret ſi impénétrable, qu'on ne pouvoit l'accuſer d'incontinence, tandis qu'elle faiſoit égorger publiquement autant de femmes qu'on lui en préſentoit, dont la groſſeſſe déceloit la leur, faiſant jetter leurs corps & ceux de leurs enfans aux bêtes féroces.

Mais

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Elle en fit même les fonctions & s'érigea en Chef de ces malheureux, comme cela paroît par ce que nous avons rapporté dans la Remarque précédente. Son autorité ſur cette multitude confuſe de toutes ſortes de gens dont elle avoit compoſé ſa Monarchie, étoit telle qu'ils étoient prets au premier ſigne d'affronter les plus grands dangers & de la ſuivre dans les entrepriſes les plus périlleuſes. Nous avons deja remarqué que les Giagas ſont de tous ces peuples les plus féroces & les plus intrépides, & que la ſoif du ſang humain & du butin leur fait enviſager la mort ſans pâlir. Quels ne devoient-ils pas être ayant à leur tête une Reine ſi belliqueuſe, qui ſe montroit auſſi inſatiable du ſang des ennemis que le plus féroce de ces Cannibales, auſſi ardente à les conduire qu'ils l'étoient à la ſuivre, ſur-tout quand elle leur eut une fois perſuadé qu'elle avoit des lumieres plus qu'humaines, & un pouvoir ſupérieur à celui des mortels.

Sa haine contre les Portugais.

Dans cette mutuelle confiance, elle fit pluſieurs entrepriſes vigoureuſes & hardies pour déloger les Portugais de leurs Forteresſes; mais que pouvoient faire ces milliers d'hommes nuds & ſans diſcipline contre les rem-

Mais ce qui la faiſoit ſur-tout reſpecter & craindre, c'eſt la perſuaſion qu'elle avoit inſpirée à force de ruſes à ſes ſujets, qu'elle ſavoit tout ce qui ſe paſſoit & qu'elle pénétroit même les penſées les plus ſecrettes, enſorte que ceux qui ſe ſentoient coupables de quelque faute, ou d'avoir mal-parlé d'elle, évitoient ſoigneuſement ſa préſence. Pour les entretenir dans ces idées, elle envoya ramaſſer tout ce que l'on put trouver des os de ſon frere, qu'elle avoit fait empoiſonner, les fit renfermer dans un petit coffret couvert de lames d'argent groſſierement travaillées, & poſer ſur de riches tapis avec un piedeſtal. Elle ordonna des Prêtres pour lui faire des ſacrifices. lui offrir de l'encens & lui entretenir des lumieres. Elle y alloit ſouvent elle-même pour aſſiſter à ces ſacrifices, qui engageoient, diſoit-elle, l'eſprit de ſon frere à venir l'informer de ce qui ſe paſſoit, ſe diſoit, ſe projettoit & ſe tramoit dans le Royaume & au dehors. Elle ſe ſervoit encore d'une autre ruſe, c'étoit d'entretenir un grand nombre d'eſpions adroits, non ſeulement dans la Capitale, mais dans tout le Royaume, qui l'informoient fidelement de tout ce qui ſe paſſoit dans l'étendue de leur reſſort: elle en profitoit avec tant d'artifice pour ſes fins, que ſes ſujets la croyoient non ſeulement infiniment plus puiſſante & plus éclairée que les autres Singhilles, mais la regardoient comme une eſpece de Divinité, à laquelle il étoit impoſſible de rien cacher. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt qu'ils conſerverent cette opinion, même après ſon retour au Chriſtianiſme: un jour étant allée au Couvent des Capucins qu'elle avoit fait bâtir, & voulant ſe promener dans le jardin, un Eſclave qui travailloit, entendant que la Reine approchoit, quitta le travail & s'enfuit à toutes jambes. Etant revenu après le départ de la Reine, un Frere lui demanda pourquoi il s'étoit enfui avec tant de précipitation; il lui dit qu'il avoit fait un vol il y avoit longtems, & que ſi la Reine l'avoit enviſagé elle l'auroit connu d'abord, & l'auroit fait châtier ſûrement.

A l'exemple de *Tem-Ban-Damba*, la cruelle fondatrice de la Secte des Giagas, elle affecta de haïr mortellement les enfans mâles nouveaux nés; elle auroit fort ſouhaitté d'en avoir un elle-même pour l'égorger & le piler dans un mortier, afin d'en faire un onguent particulier à cette Secte. Mais n'étant plus d'âge à en avoir, elle en adopta un pour faire cette exécrable cérémonie. Nous ne finirions point, & nous révolterions la nature, ſi nous rapportions toutes les horribles cruautés de cette Reine, combien elle força de meres à égorger leur enfans, de perſonnes ſurpriſes en amourette à ſe poignarder réciproquement, pour les punir de ce qu'elle appelloit leur incontinence, en un mot toutes les inhumanités qu'on raconte d'elle (1); ſi, comme nous l'avons inſinué, on n'a pas exaggéré par haine, ou pour relever le miracle de ſa converſion, dont nous parlerons dans la ſuite.

(1) *Labat*, T. IV. Ch. 2, p. 50. & ſuiv.

remparts, l'artillerie, & le feu d'un ennemi retranché juſqu'aux dents? Voyant donc que ces ſortes d'entrepriſes ne lui réuſſiſſoient point, elle s'y prit d'une autre façon pour faire du mal aux Portugais; elle faiſoit des incurſions dans les Provinces qu'ils avoient uſurpées, emmenoit captifs les habitans, enlevoit les beſtiaux & tout ce qu'elle trouvoit, & brûloit tout ce qu'elle ne pouvoit emporter. Rien de plus affreux que le ſort de ceux qui tomboient entre ſes mains ou entre celles de ſes ſujets, ſur-tout des Européens; ils étoient aſſurés d'être immolés ſur le champ à ſa fureur, & dévorés enſuite; ou, ce qui étoit plus terrible encore, ils étoient condamnés à être rotis tout vifs à petit feu, ou on leur coupoit de la chair & des membres piece à piece, que l'on mangeoit en leur préſence, afin que l'excès de leurs ſouffrances donnât du relief à ces feſtins inhumains, & l'on faiſoit ainſi durer leur ſupplice des jours entiers, juſqu'à ce que la perte de leur ſang, & la violence de la douleur leur ôtât la vie. C'eſt avec cette barbare inhumanité qu'elle traita pendant vingt-huit ans les malheureux habitans du Pays, tant Naturels qu'Européens, qui étoient diſperſés de côté & d'autre en des villages, des hameaux & autres places ſans défenſe, pour cultiver les terres. En attendant les Portugais qui demeuroient dans les Forteresſes & dans les Villes exerçoient une ſi grande tyrannie ſur ceux qui leur étoient ſoumis, & les accabloient de charges ſi peſantes, que leur condition étoit un véritable eſclavage; car on peut aſſez naturellement penſer que les peuples devoient être bien malheureux, puiſque les Princes étoient dans la plus rigoureuſe dépendance.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Nous avons déja parlé de deux que les Portugais créerent pour les oppoſer à *Zingha*, mais à qui on ne laiſſa guere que le beau titre de premier & de ſecond Roi Chretien d'Angola, avec une ombre d'autorité, & de très-médiocres revenus pour ſoutenir leur dignité. Nous avons dit que le ſecond eut un long & pacifique regne juſqu'à l'année 1660, qu'il mourut (*a*). Mais cela ne s'accorde point avec ce que nous avons remarqué ailleurs, que ces Monarques furent obligés de ſe réfugier ſur l'inacceſſible rocher de Maſpongo, pour ſe mettre à couvert contre les entrepriſes de *Zingha*, leur ennemie mortelle; ni avec ce que l'on rapporte dans un autre endroit, que les Portugais ſe rendirent maîtres de ce rocher, le reperdirent & le reprirent; ce qui doit être arrivé ſous le regne de *Philippe*, & pluſieurs années avant ſa mort. Soit donc que c'ait été *Zingha* qui ait repris cette place ſur les Portugais pour un peu de tems, ſoit que ce ſoient les Hollandois qui l'ayent priſe, ce qui eſt plus apparent, mais ſur quoi on ne nous donne point de lumieres, il eſt évident que les Portugais, qui l'ont gardée depuis qu'ils l'ont repriſe, n'ont guere de ſujet de qualifier de pacifique le regne de *Philippe*.

Triſte condition des Rois d'Angola.

Ils ne pouvoient même ſe flatter de jouir de beaucoup de tranquillité dans leurs conquêtes nouvellement repriſes, tant qu'ils auroient une ennemie auſſi implacable d'eux & de leur Religion, qui ne manquoit ni d'eſprit ni de malice pour projetter, ni de pouvoir & de courage pour exécuter des deſſeins de vengeance contre leur phantôme de Roi. Ils avoient épuiſé inutilement toutes les reſſources de leur politique pour la réduire par la force, ou pour

Zingha trouble fort les Portugais & rejette leurs offres.

(*a*) *Labat* T. II. vers la fin, *Dapper*.

SECTION II.

Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.

pour l'appaiſer par des préſens & par des offres avantageuſes. Elle rejettoit celles-ci avec mépris, & trouvoit moyen de rendre infructueux tous leurs efforts, ne voulant entendre à rien, à moins qu'ils ne lui reſtituaſſent tout ce qu'ils avoient conquis dans le Royaume d'Angola. Le refus qui ſuivoit naturellement une pareille demande étoit communément auſſi ſuivi de quelques marques de ſon reſſentiment, deſorte qu'ils avoient toutes les peines du monde à trouver quelqu'un qui voulût ſe riſquer à faire à cette Princeſſe des propoſitions de leur part; & quant à elle, elle dédaignoit de leur en faire aucune, & ne ſe montroit que les armes à la main à la tête de ſes Giagas. Elle avoit déja pénétré ſi avant dans les terres des Portugais, que la terreur de ſes armes lui avoit ouvert le chemin de quelque côté qu'elle tournât ſes pas; les habitans, jeunes & vieux, ſe hâtoient autant d'abandonner leurs demeures, qu'elle ſe hâtoit de les attaquer.

Bruits répandus contre elle.

Cette terreur générale devoit en grande partie ſon origine aux bruits que les Portugais avoient répandus à deſſein de ſon apoſtaſie, de ſon attachement à la Secte des Giagas, de ſes horribles maſſacres, à quoi l'on ajoutoit qu'elle vivoit de chair humaine, qu'elle buvoit le ſang des malheureuſes victimes qu'elle dévoroit, qu'elle étoit ſorciere & ennemie mortelle de tous les Chretiens; le tout dans la vue de la rendre plus odieuſe, & de la faire regarder comme déchue de tous les droits qu'elle prétendoit avoir à la couronne d'Angola. Mais outre que cet artifice ne ſervit qu'à l'animer davantage contre eux, il inſpira tant d'épouvante aux Naturels, qu'ils aimoient mieux ſe dérober à ſon reſſentiment par la fuite, que de tenter d'arrêter ſes progrès & de lui faire tête; elle s'étoit avancée ſi loin, qu'elle étoit campée dans une petite Iſle de la Coanza, nommée *Dangij*.

Les Portugais la forcent imprudemment à quitter l'Iſle de Dangij.

Les Portugais furent donc obligés de prendre d'autres meſures, & de lever une armée de Negres pour joindre à leurs troupes, afin de la chaſſer de ce poſte. Ils bloquerent l'Iſle, en élevant des retranchemens ſur les bords de la riviere; mais comme ces retranchemens occupoient un grand eſpace, cela fournit à la Reine une occaſion favorable de les attaquer avec tant d'avantage, qu'elle bleſſa & tua quelques centaines de leur Negres & même quelques Blancs. Ce ſuccès rehauſſa ſon courage, & elle ſe préparoit à une nouvelle attaque, lorſqu'elle fut fort ſurpriſe de voir que les Portugais avoient fortifié leurs retranchemens, & les avoient exhauſſés à un tel point qu'ils découvroient tout ſon camp, & que leurs Mouſquetaires tiroient ſur ſes ſoldats nuds, comme s'ils avoient tiré au blanc, deſorte qu'ils lui tuoient beaucoup de monde, & entre autres pluſieurs de ſes principaux Officiers. *Zingha* trouvant qu'il faiſoit trop chaud-là, & voyant ſes gens prêts à murmurer, convint avec eux de ſe retirer dans quelque Province éloignée; la difficulté étoit de traverſer la riviere, tandis que les Portugais en occupoient les bords. Mais comme ſon eſprit ne manquoit jamais de reſſources au beſoin, elle obtint, ſous prétexte de traiter d'un accommodement, une treve de trois jours, pendant leſquels elle trouva moyen de paſſer la riviere au milieu de la nuit dans un endroit commode, & de ſe retirer avec ſes troupes, ſans être apperçue ni inquiétée, dans la Province d'Oacco. Le Soleil étant levé, & les Portugais n'appercevant perſonne ſur l'Iſle, crurent d'abord que c'étoit un ſtratagême de la Reine pour les attirer dans quelque em-

embuſcade ; mais y ayant fait paſſer quelques troupes, ils la trouverent abandonnée & virent qu'ils étoient dupés, & qu'ils avoient perdu la plus belle occaſion qu'ils pouvoient ſouhaitter, de forcer *Zingha* à ſe rendre à diſcrétion, & de mettre fin à une guerre ſi ruineuſe.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Elle ne reſta dans la Province d'Oacco que juſqu'à ce qu'elle fût aſſurée que les Portugais s'étoient retirés des bords de la Coanza ; alors ayant traverſé encore cette riviere, elle s'avança tout droit vers le Royaume de Matamba, dont une grande partie lui avoit été enlevée. La diligence avec laquelle elle marcha, & recruta ſon armée avec des milliers de Giagas, qui ſe faiſoient une gloire de combattre ſous ſes enſeignes, la mirent en état de recouvrer en peu de tems quelques-unes des Provinces qu'on lui avoit priſes. Cet heureux ſuccès lui fit croire qu'elle étoit aſſez puiſſante pour faire une nouvelle tentative ſur les frontieres d'Angola. Elle ſe trompa néanmoins beaucoup, & trouva une ſi vigoureuſe réſiſtance, qu'elle fut obligée de mander de nouvelles troupes pour réparer les grandes pertes qu'elle avoit faites dans cette expédition. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour elle, ce fut que le *Giaga Caſſangé* profita de ſon abſence, entra avec une puiſſante armée dans le Royaume de Matamba, y mit tout à feu & à ſang, ruina les villages & les grains qui étoient encore ſur terre, emmena les troupeaux & les peuples, & laiſſa ce Royaume preſque déſert.

Elle marche au Royaume de Matamba. Ses ſuccès. Revers qu'elle éprouve.

Ce dernier malheur l'obligea de renoncer à ſes ambitieux projets, & de courir à la défenſe de ſes Etats, au-lieu de s'entêter de conquêtes imaginaires, qui lui réuſſiſſoient ſi peu. Elle fit faire à ſes troupes des marches forcées, eſpérant de rencontrer le *Giaga Caſſangé* & de le combattre, & ne doutant point de le battre, vu le déſeſpoir où étoient ſes gens d'avoir perdu leurs femmes, leurs enfans & leurs biens ; mais le *Giaga* s'étoit prudemment retiré, & avoit mis à couvert les eſclaves & le butin qu'il avoit enlevé.

Elle marche inutilement contre le Giaga Caſſangé.

Si les Portugais eurent quelque part à cette terrible irruption de *Caſſangé* & l'y engagerent pour faire une diverſion, ou non, c'eſt ce qu'ils n'ont pas jugé à-propos de nous apprendre, bien-qu'il n'y ait rien que de vraiſemblable, & qui ne s'accorde avec leur politique ordinaire à le ſuppoſer. Cependant, comme ils appréhenderent que l'artificieuſe Reine ne trouvât quelque expédient pour engager le Giaga à joindre ſes troupes aux ſiennes pour les attaquer de concert, ils jugerent à-propos de ménager eux-mêmes une paix entre ces deux Puiſſances. Le Conſeil choiſit pour cette commiſſion un Prêtre nommé *Don Antonio Coeglio*, Homme ſavant & habile Négociateur, & *Don Caſpar Borçia* Officier d'un grand mérite. Le Giaga les reçut très-civilement, & leur dit qu'il étoit diſpoſé à vivre en paix & en bonne intelligence avec la Reine Zingha, pourvu qu'elle mît bas les armes, qu'en ce cas il la laiſſeroit en poſſeſſion du Royaume de Matamba, quoiqu'il en fût le véritable héritier. Cette réponſe, qui marquoit aſſez l'eſtime qu'il faiſoit des Portugais, encouragea le Prêtre à déployer ſon éloquence pour lui faire embraſſer la Religion Chrétienne, afin de l'attacher davantage à leurs intérêts ; mais il s'expliqua ſi nettement d'une maniere peu favorable, qu'il n'y fallut plus penſer. Les deux Envoyés paſſerent alors à Umba, Province de Matamba, où *Zingha* étoit campée.

Les Portugais dépêchent des Envoyés à l'un & à l'autre.

La maniere polie & honnête dont elle les reçut, leur fit eſpérer un heu-

Réception que la Rei-

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

reux ſuccès ; mais après avoir écouté leurs propoſitions, elle y répondit fiérement & d'une maniere menaçante, qui leur fit voir qu'ils s'étoient trompés; elle conclut ſon diſcours en diſant que ſa dignité exigeoit d'elle, qu'ayant commencé une guerre, elle ne mît pas les armes bas ſans l'avoir terminée avec les avantages qu'elle pouvoit eſpérer. Que quant à la Secte des Giagas, dans laquelle elle vivoit depuis pluſieurs années, & qui lui avoit procuré le nombre prodigieux de troupes qui combattoient pour elle, ſon honneur & ſon intérêt requéroient qu'elle l'a ſoutînt & la protégeât toujours. Elle ajouta qu'elle ſe ſouvenoit fort bien d'avoir embraſſé autrefois le Chriſtianiſme & d'avoir reçu le Baptême, mais qu'alors le tems n'étoit pas propre pour lui parler d'aucun changement ; qu'ils devoient ſe ſouvenir que c'étoient eux-mêmes qui lui avoient donné occaſion de s'éloigner de leur Religion.

Il leur fait, & ſa réponſe à leurs propoſitions.

Borgia, voyant bien par le diſcours de cette Princeſſe qu'il n'y avoit rien à faire avec elle ſur l'article de la Religion, ceſſa de lui en parler & lui dit poliment, qu'elle avoit aſſez acquis de gloire par ſes exploits à la guerre, & qu'il étoit tems qu'elle donnât la paix & la tranquillité à deux grands Royaumes, & qu'elle acceptât les bonnes graces & l'amitié du Roi de Portugal, qui lui étoient offertes par ſon Viceroi. La Reine qui avoit de l'eſprit, & qui ſavoit parfaitement diſſimuler, lui répondit qu'elle connoiſſoit très-bien les forces & la valeur des Portugais, & qu'elle tiendroit à honneur d'être alliés avec leur Roi ; mais qu'il lui paroiſſoit juſte qu'on décidât par un jugement équitable, ou les armes à la main, les prétentions qu'elle avoit ſur les Provinces qui avoient toujours appartenues à ſes ancêtres, & donc on les avoit dépouillés injuſtement. *Borgia* ne repliqua pas davantage, & s'imagina fauſſement avoir beaucoup gagné. Il partit pour Loanda, laiſſant ſous divers prétextes le Prêtre *Coeglio* auprès de la Reine.

Coeglio *tâche de la convertir.*

Le véritable motif étoit de profiter de la maladie dont elle étoit attaquée pour la ramener de ſes erreurs. Le mal ayant augmenté, *Coeglio* prit la liberté de l'aller voir, & lui dit qu'il ne doutoit pas que ce ne fût un châtiment qui venoit de la main de Dieu pour la punir, ou pour l'inviter à la repentence ; elle parut acquieſcer à ce qu'il diſoit d'une façon qui lui donna quelque eſpérance. Mais la Reine ayant recouvré ſa ſanté, ſes eſpérances s'évanouirent, elle retomba dans ſes infernales erreurs, & après un ſéjour de ſix mois, ſans rien avancer, il fut contraint de revenir à Loanda.

Elle recommence la guerre & eſt défaite.

Elle recommença alors la guerre avec une nouvelle vigueur contre les Portugais, & la pouſſa avec des ſuccès différens, tantôt victorieuſe, tantôt battue. Etant allée attaquer la Forteresſe de Maſſangano, elle perdit non ſeulement beaucoup de monde, mais ſes deux ſœurs *Cambi* & *Fungi* tomberent entre les mains des Portugais, & ce ne fut que par un bonheur extrême qu'elle leur échappa. Cette déroute, au-lieu de la rebuter, ne fit que l'irriter davantage. Elle conduiſit le reſte de ſes troupes, qui étoient encore conſidérables, dans quelques-unes des Provinces les mieux cultivées des Portugais, & les Giagas, à qui elle lâcha la bride, les mirent à feu & à ſang, & en firent un déſert. Comparant néanmoins les avantages qu'elle avoit eus avec les pertes qu'elle avoit faites, il ſe trouva que la perte étoit infiniment plus conſidérable, malgré les intelligences qu'elle entretenoit parmi

mi les Portugais jusques dans la Forteresse de Massangano, où sa sœur *Fungi* étoit prisonniere. SECTION II.

Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

Cette Princesse, à qui par respect pour sa naissance on avoit donné la liberté d'aller librement par toute la ville, en abusa & s'en servit pour gagner un nombre de Negres sujets des Portugais; elles les engagea à se saisir d'une des portes de la Forteresse, & à la livrer aux troupes de *Zingha*, qui devoit s'en approcher un certain jour avec une nouvelle armée, qu'elle avoit rassemblée. Mais la trahison fut découverte, on fit le procès à *Fungi*, elle fut étranglée, & son corps jetté dans la riviere.

Trahison & mort de sa sœur Fungi.

La Reine fut fort touchée du mauvais succès de ce projet & de la mort de sa sœur, & ce malheur ayant été suivi bientôt de la défaite des Hollandois ses alliés, & de leur entiere expulsion du Royaume d'Angola dont nous avons parlé plus haut, elle regarda son infortune comme étant à son comble, & rentrant en elle-même, elle commença à examiner plus sérieusement si tant de disgraces accumulées n'étoient pas des effets de la colere divine contre elle. Elle étoit campée dans la Province d'Onnando, qu'elle saccageoit quand elle reçut toutes ces fâcheuses nouvelles. Elles réveillerent les remords qu'elle avoit eus pendant vingthuit ans de regne & d'apostasie, elle se rappella avec horreur tout le sang qu'elle avoit répandu & les détestables impiétés qu'elle avoit commises. Le premier signe qu'elle donna du changement de ses dispositions, ce fut de traiter avec beaucoup moins de cruauté les Chretiens qui tomboient entre ses mains, & sur-tout les Prêtres & les Religieux; elle ordonna même sous les plus rigoureuse peines de les traitres désormais humainement & avec respect. Elle les écouta même avec plus d'attention & d'égards qu'à l'ordinaire, sans pourtant rien diminuer de la haine implacable qu'elle portoit à ceux qui l'avoient dépouillée de ce qu'elle appelloit ses Etats héréditaires d'Angola, & sans se désister de la résolution de ne poser les armes qu'après les avoir arrachés de leurs mains.

Douleur & remords de Zingha.

Le Vicerei lui envoye des Capucins.

Vers ce tems-là l'illustre Viceroi *Don Salvador Correa*, qui avoit reconquis le Royaume sur les Hollandois, & rétabli le Gouvernement des Portugais, ayant appris les égards que la Reine avoit témoigné en dernier lieu pour les Ecclésiastiques, jugea que l'occasion étoit favorable pour lui envoyer des Capucins, espérant qu'ils la trouveroient plus traitable. Elle le parut effectivement d'abord, les reçut avec bonté, & leur accorda plusieurs demandes qu'ils lui firent dès la premiere audience; mais ayant pris occasion à la seconde de lui représenter le crime de son apostasie & le danger qu'elle couroit en y persistant, elle fut touchée, & jettant un profond soupir, elle leur dit: „ ô mes Peres! que Dieu ait pitié d'une Princesse offen„ sée dans ce qu'elle a de plus cher; c'est par la faute d'autrui que vous me „ trouvez réduite dans l'état où vous me voyez. Je n'y serois pas, je ne „ vivrois pas dans des peines intérieures que je ne puis exprimer, si on ne „ m'avoit pas dépouillée de mes droits. Ayez compassion de moi, on m'a „ enlevé mes Etats, & on me force encore de perdre mon ame. Je vois „ bien que je suis hors du bon chemin, mais il faut que je continue dans „ mon égarement si je ne veux pas devenir l'objet du mépris de mes peu„ ples, & il faut que j'y demeure jusqu'à ce que les usurpateurs me ren„ dent tout ce qu'ils m'ont enlevé: considérez vous-mêmes combien je suis

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

„ malheureuſe de paſſer toute ma vie dans le tumulte des armes & dans le „ carnage; priez donc Dieu pour moi qu'il daigne rompre les chaînes dont „ je ſuis chargée, puiſque je ſuis trop foible pour le faire de moi-même. „ En ce cas je promets à la Divine Majeſté de vous donner tous les pou„ voirs que vous pouvez ſouhaitter pour vous employer à la converſion „ de mes peuples. Je vous y aiderai même de toutes mes forces." La concluſion de ce diſcours, qui fut accompagnée de quelques larmes, fit comprendre aux Miſſionnaires qu'ils perdoient leur peine, deſorte qu'avec la permiſſion de la Reine ils partirent & s'en retournerent à Saint-Salvador. Elle voulut à-la-vérité leur faire des préſens conſidérables, mais ils s'excuſerent de les recevoir comme incompatibles avec leur Miniſtere.

Le Viceroi traite avec le Roi de Congo.

Dans le même tems le Viceroi, réſolu de s'aſſûrer du Roi de Congo, & de l'empêcher de ſe liguer encore avec *Zingha*, aſſembla une puiſſante armée, & fit dire à ce Prince que s'il vouloit prévenir la ruine de ſes Etats, il falloit réparer les dommages qu'il avoit cauſés aux Portugais, en s'alliant avec les Hollandois. La réputation que les armes Portugaiſes s'étoient faites dans les guerres contre la Reine, & la terreur qu'elles avoient jettées dans les Etats voiſins, déterminerent promptement le Roi de Congo à faire ce qu'on lui demandoit; il envoya des Ambaſſadeurs à Angola pour régler tout, & le Traité fut fait comme le Viceroi le voulut. Le Roi de Congo s'engagea à vivre dans une étroite alliance avec les Portugais, & à renoncer à toutes les alliances qu'il avoit faites avec leurs ennemis; à leur fournir de bons eſclaves pour les dommages qu'il leur avoit cauſés; à découvrir les mines d'or & d'argent, & à exécuter le Traité qu'on avoit fait autrefois pour les fouiller; à donner aux Capucins toute ſorte de liberté & de protection pour prêcher la Foi dans ſes Etats. Enfin il s'obligea à donner des aſſûrances d'obſerver le nouveau Traité qu'on faiſoit avec lui. Le Roi ratifia le Traité, & l'obſerva autant bien qu'on pouvoit l'eſpérer d'un homme de ſon caractere inconſtant (*a*).

Ambaſſade à la Reine Zingha. *Réponſe qu'elle fait.*

Après la ratification de ce Traité, le Viceroi envoya à *Zingha*, *Don Ruy Pegado*, Officier d'une expérience conſommée, prudent, ſage, poli & très-zélé pour la Religion. Il lui donna un équipage nombreux & magnifique, avec de très-riches préſens pour la Reine, & deux Lettres, une du Roi de Portugal & l'autre du Viceroi. Il le nomma Plénipotentiaire, avec pouvoir de conclure une bonne paix & une alliance ſtable, pourvu que cette Princeſſe renonçât à la Secte des Giagas, & qu'elle revînt au giron de l'Egliſe. *Don Ruy* fut reçu avec toute la diſtinction poſſible, & la Reine témoigna qu'elle étoit extrêmement obligée au Roi de Portugal des avances qu'il vouloit bien lui faire; elle rejetta tout ce qui s'étoit paſſé ſur la maniere dure dont le Viceroi *Don Fernand de Souſa* en avoit uſé avec elle, l'ayant non ſeulement dépouillée des plus belles Provinces de ſon Royaume d'Angola, mais ayant fait proclamer *Ngola Ariij* ſon Vaſſal, Roi de Dongo. Elle ajouta, que pourvu que le Roi l'aſſiſtat pour recouvrer les Provinces qu'elle avoit perdues, elle s'engageoit à faire une étroite alliance avec lui & à rentrer dans le ſein de l'Egliſe. *Zin-*

(*a*) *Labat* T. IV. p. 95.

Zingha étoit trop habile pour penſer qu'on acceptât jamais ces conditions, à moins que ce ne fût par la force des armes; elle demeura donc armée, & continua ſes hoſtilités, nonobſtant pluſieurs autres Lettres que le Viceroi lui écrivit, & les remontrances qu'il lui fit ſur l'injure qu'elle faiſoit au Chriſtianiſme, en protégeant une Secte impie, & en empêchant les Prêtres de faire les fonctions de leur Miniſtere, même de baptiſer des enfans. Il s'étoit déja paſſé trois ans à négocier ainſi par Lettres, ſans aucun fruit (*), chacun ayant ſes raiſons pour ne rien précipiter. Comme on ne pouvoit ſe flatter de l'engager à faire alliance tant qu'elle inſiſteroit ſur la reſtitution de ſes Provinces, à laquelle la Cour de Portugal n'avoit pas deſſein de conſentir, le Viceroi ſe contenta de la preſſer ſur la Religion, parceque ſi elle ſe laiſſoit toucher, c'étoit le moyen le plus ſûr de détacher ſes troupes barbares de ſon parti; auquel cas elle pourroit être plus aiſément portée, ſinon forcée, à rechercher l'amitié & la protection des Portugais, & à renoncer à ſes prétentions ſur Angola, pour l'obtenir (*a*).

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.* *Sa Politique.*

La ſuite fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé; ſa derniere Lettre ébranla tellement la Reine, que les Officiers s'apperçurent bientôt du changement viſible de ſes diſpoſitions, & ils en murmurerent hautement. Pour prévenir donc une déſertion totale, elle fut obligée de montrer qu'elle étoit toujours attachée à la Secte des Giagas, & dans cette vue elle fit faire une cérémonie où l'on égorgea quantité d'enfans. Le Viceroi en fut bientôt inſtruit, mais il diſſimula ſon reſſentiment, & continua ſon commerce de Lettres avec elle. Il eut même une occaſion de lui envoyer une Ambaſſade extraordinaire, où il s'agiſſoit de traiter d'une guerre où les deux Etats étoient intéreſſés. Il chargea l'Ambaſſadeur de riches préſens pour elle, & lui marqua dans ſes Lettres les meſures qu'il prenoit; elle en fut ſi contente, qu'elle l'honora depuis de ſon eſtime & de ſa confiance.

Elle devient ſuſpecte à ſes ſujets.

Elle avoit regné environ trente ans en qualité de Reine des Giagas & de Chef de leur Secte, lorſqu'un événement qui arriva dans la guerre dont on vient de parler, fraya le chemin à ſa converſion. Les Religieux qui ont écrit l'hiſtoire de ſon regne, ont repréſenté, ſelon leur coutume, les circonſtances qui contribuerent à un changement ſi ſurprenant & qui l'accompagnerent, comme tout-à-fait miraculeuſes, ou plutôt comme une ſuite de miracles, enſorte que nous ne les aurions pas cru devoir faire entrer dans notre Hiſtoire, ſi nous n'étions aſſurés que tout homme judicieux ſaura bien en rendre raiſon, ſans avoir recours au miracle, comme l'on peut s'en convaincre par leur propre récit dépouillé de tous leurs embelliſſemens, que nous rapporterons pour la ſatisfaction des curieux, auſſi ſuccinctement qu'il ſera

Sa Converſion repréſentée comme miraculeuſe.

(*a*) *Labat* l. c. p. 98.

(*) Cette négociation avoit été entamée vers le milieu de l'année 1648, peu après que les Hollandois eurent été chaſſés d'Angola; la réponſe que la Reine fit aux deux Lettres ſuſmentionnées eſt du 10 de Décembre 1650, & la derniere du Viceroi du 13 Avril 1651. Mais comme d'un côté l'intérêt de la Reine n'étoit pas de faire rien qui pût donner de l'ombrage aux Giagas, de l'autre le Viceroi ne crut pas devoir preſſer trop la concluſion d'une alliance, de peur que Zingha ne crût qu'il agiſſoit par intérêt, par néceſſité, ou par quelque autre motif dont elle pût tirer avantage (1).

(1) *Labat*, L. IV. Ch. 2. p. 98. & ſuiv.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

ſera poſſible dans les Remarques (*). Nous ſouhaittons d'autant plus de mettre ce ſujet dans ſon véritable jour, que *Dapper* & d'autres Ecrivains, n'étant

(*) Durant cette guerre, entrepriſe contre quelques Princes révoltés Feudataires du Roi de Congo, les ſoldats de la Reine prirent, entre autres dépouilles, un Crucifix qui avoit cinq ou ſix palmes de hauteur, qu'ils préſenterent à leur Général. Celui-ci, qui étoit Giaga, reçut cette image avec mépris, & commanda à ſes ſoldats de l'aller jetter dans le plus épais de la forêt. Les ſoldats obéirent. La nuit ſuivante le Général entendit ou crut entendre une voix qui lui faiſoit de ſanglans reproches, de la maniere indigne dont il avoit traité l'image de Dieu, que les Chretiens adoroient. Il fut ſaiſi d'une telle frayeur, qu'il attendit le jour avec impatience; dès qu'il parut il ordonna à un Officier-Général d'aller à la forêt chercher l'image, de l'envelopper avec reſpect dans une peau, & de la lui apporter. Quand il fut averti qu'on la lui apportoit, il fit prendre les armes à ſes troupes, la fit paſſer au milieu de ſes bataillons, & la reçut avec autant d'honneur & de reſpect qu'il l'avoit traitée avec mépris le jour précédent. Il la fit mettre ſur un oreiller dans un hamac, & la fit porter par tout ſon camp précédée de quelques ſoldats, qui publioient à haute voix que c'étoit le *Zambi* ou le Dieu de la Reine. Le Général en s'en retournant ne manqua pas de lui donner avis, qu'entre les dépouilles de ſes ennemis qu'il avoit à lui préſenter, il lui conduiſoit avec pompe l'image de ſon ancien *Zambi*, qu'il avoit priſe.

La Reine à cette nouvelle ſe ſentit ſi émue, qu'elle verſa des larmes; elle réſolut de recevoir le Crucifix avec toute la pompe imaginable, & pour cacher à ſes ſujets les raiſons qui la faiſoient agir, elle dit qu'elle vouloit en cette occaſion faire honneur aux Chretiens, qui étoient en grand nombre dans ſes Etats. Le jour que le Crucifix arriva, la Reine fit mettre toutes ſes troupes ſous les armes des deux côtés du chemin juſqu'à une Chapelle, qu'elle avoit fait conſtruire & richement ornée. Elle ſortit enſuite accompagnée de toute ſa Cour & d'un bon nombre de Chretiens, & ſe plaça ſur une éminence hors de la ville pour voir paſſer l'image; elle la fit ſaluer d'une décharge générale, qui fut ſuivie du ſon de tous les Inſtrumens de guerre & de ſa Muſique. Quand elle fut arrivée au lieu deſtiné pour elle, la Reine la reçut avec un profond reſpect, la baiſa tendrement pluſieurs fois, & la mit ſur l'autel qu'on lui avoit préparé. Elle fit ſerment en même tems qu'il en coûteroit la vie ſans rémiſſion à ceux qui auroient la témérité de faire aucune inſulte à ce *Zambi*, qu'elle avoit adoré autrefois.

Toutes ces marques de reſpect, jointes aux fréquentes & longues viſites qu'elle faiſoit à la Chapelle, firent bientôt voir aux Giagas qu'elle étoit redevenue Chretienne; cela les irrita tellement, qu'ils délibérerent de lui ôter la couronne & la vie. Elle en fut avertie, & pour leur donner le change elle eut recours à un impie ſtratagême, elle fit placer la caiſſe où étoient les os de ſon frere à côté du Crucifix, & feignit qu'elle alloit les conſulter, comme elle avoit coutume de faire.

Cet artifice raſſura les Giagas, mais il ſcandaliſa horriblement les Chretiens, & les juſtes reproches qu'il lui attira de leur part, l'en firent bientôt repentir & rougir d'une ſi honteuſe diſſimulation. Elle eſſaya à-la-vérité d'abord de perſuader aux Chretiens, par des raiſons ſpécieuſes & par de belles promeſſes, d'imiter ſon exemple, leur diſant qu'ils accoutumeroient peu à peu ſes peuples idolâtres à adorer le Crucifix. Mais ils proteſterent avec tant de fermeté qu'ils perdroient plutôt ſes bonnes graces que de ſe rendre coupables d'une auſſi déteſtable hypocriſie, qu'elle prit d'autres meſures.

Zingha avoit auprès d'elle deux Conſeils. Le premier, pour les Affaires de la Guerre & pour le Gouvernement Politique, étoit compoſé de quatre perſonnes. Le ſecond pour les Affaires de Religion, étoit compoſé de cinq Sighilles ou Prêtres de la Secte des Giagas. Elle réſolut de conſulter ces neuf Conſeillers, afin de ſe déterminer, ou à embraſſer de nouveau la Loi du vrai Dieu, ou à demeurer dans la Secte qu'elle ſuivoit depuis ſi longtems. Elle les aſſembla, & leur déclara qu'elle vouloit conſulter ſes Ancêtres ſur le parti qu'elle devoit prendre dans l'extrême perplexité où elle ſe trouvoit; elle commanda aux Sighilles de faire ſur le champ les ſacrifices ordinaires en ces occaſions, après leſquels ils étoient ſaiſis d'une eſpece d'enthouſiaſme, & rendoient leurs réponſes de la même maniere que s'ils étoient poſſédés par les Eſprits qu'ils avoient invoqués. Après la cérémonie, ils donnerent leurs avis l'un après l'autre avec leurs cris accoutumés & de

n'étant pas d'humeur à ajouter foi à tout ce merveilleux, qui ſelon les Hiſtoriens Catholiques-Romains précéda ſa converſion, ni d'en rendre raiſon d'une

de violentes convulſions, & tous convinrent de conſeiller à la Reine de renoncer à la Secte des Giagas & de retourner au Culte du vrai Dieu. Nous nous bornerons à donner un échantillon du ſtile de ces réponſes, en rapportant celle du premier Singhille, la plus forte de toutes, & qui ſembloit dictée par l'eſprit du frere de *Zingha*. „ Quel avantage me „ revient-il que tu demeures dans la Secte des Giagas? Puiſque les ſacrifices que tu m'of„ fres ne ſont que renouveller & augmenter les tourmens inſupportables que je ſouffre „ dans des flammes qui ne s'éteindront jamais. Pourquoi me demandes-tu un conſeil, „ pendant que tu connois toi-même que tu as dans ton ame un juge & un conſeiller fi„ dele qui t'enſeigne la vérité? Tu ne ſeras plus à moi puiſqu'il y en a un autre qui t'ap„ pelle, & que tu m'abandonnes pour le ſuivre, & je ne ſerai plus à toi pour te répon„ dre, puiſque deſormais tu m'auras en perpétuelle abomination. Chaſſe-moi donc loin „ de toi, & ſache que je ne puis t'être utile en demeurant dans ces oſſemens; jette-les & „ avec eux le triſte ſouvenir de m'avoir adoré en leur préſence " En finiſſant il donna un furieux coup de pied à la caiſſe qui renfermoit les oſſemens, & tomba lui-même par terre à demi-mort.

Les quatre autres ayant eu les mêmes ſymptomes, & ajouté diverſes choſes à la louange des Portugais & de leur Religion, le premier faiſant encore le perſonnage de frere de *Zingha*, après lui avoir fait de-nouveau de ſanglans reproches de ſon apoſtaſie, finit d'un ton plus doux par ces mots, *ô! ma chere ſœur, puiſque tu ne peux plus ignorer l'état malheureux auquel je ſuis éternellement condamné, que mon exemple t'apprenne à te corriger, ô!* Zingha *ma ſœur prends aujourd'hui une bonne réſolution, accepte la paix que t'offrent les Portugais, & tu la poſſéderas dans ton ame.*

Auſſitôt qu'il eut achevé, la Reine demanda aux quatre autres Conſeillers leur avis ſur ce qu'ils avoient entendu & vu, un ſeul prit la parole pour les autres, & dit à la Reine: *ce changement dépend abſolument de la volonté de Votre Majeſté, en quelque Religion qu'elle veuille vivre, elle trouvera ſes ſujets toujours diſpoſés à l'imiter, puiſqu'ils ſont tous perſuadés que rien ne peut être plus juſte & plus avantageux pour eux que ce qu'il plait à leur Prince d'établir* (1).

C'eſt ici que nos bons Peres triomphent; non ſeulement ils regardent le chagrin & les remords du Général pour avoir maltraité le Crucifix, comme miraculeux, mais ſur-tout la conſeſſion forcée des cinq Sighilles; car quelle autre puiſſance que celle de Dieu, auroit pu forcer le Démon qui parloit par leur bouche, de s'expliquer d'une maniere ſi contraire aux intérêts de ſon empire de ténebres? Qu'eſt-ce qui auroit pu arracher aux autres Conſeillers, ennemis mortels du Chriſtianiſme, leur acquieſcement, ſinon la conviction de la vérité?

Mais le Général, les Singhilles & les Conſeillers-d'Etat ne pouvoient-ils pas avoir été gagnés par l'adroite Reine à force de perſuaſions, de promeſſes & de préſens, & par ſon autorité pour faire le rôle qu'ils firent? Toute cette ſcene n'a-t-elle pas pu être minutée entre elle & le Vicerol, pendant le long commerce de Lettres qu'ils eurent enſemble, qui dura depuis 1648 juſqu'un 1655?

La plus grande partie des riches préſens qu'il lui envoyoit ſans ceſſe par ſes Ambaſſadeurs, ne put-elle pas être deſtinée & ſuffiſante pour engager ces dix hommes à jouer cette comédie? N'étoit-il pas de l'intérêt des Portugais, la Religion même à part, de mettre à tout prix de leur parti une Princeſſe qui avoit une autorité ſi abſolue ſur les Giagas, leurs ennemis les plus cruels & les plus irréconciliables, & de prendre les meſures les plus propres à la mettre en état de le faire en toute ſûreté? Et dans de telles circonſtances peut-on ne pas penſer qu'une Princeſſe, qui avoit profeſſé le Chriſtianiſme, pût ne pas ſouhaitter ardemment, ſur-tout au déclin de ſa vie, & au milieu des dangers auxquels elle étoit expoſée, d'abandonner une Secte où elle avoit vécu vingt-huit ans d'une maniere qui lui répugnoit, comme elle l'avoua elle-même? Sur le tout nous ne voyons dans toute cette affaire, qu'un ſtratagême adroit de cette politique Princeſſe pour ſe

(1) *Labat* T IV. p. 109. & ſuiv.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

d'une autre maniere, ne nous ont donné qu'une Hiſtoire fort imparfaite de la vie & du regne extraordinaire de cette Princeſſe. Nous nous flattons qu'on en verra avec plaiſir la fin & ce qu'il y a eu de plus brillant, après avoir écarté les fables dont les Miſſionnaires l'ont embelli.

Pendant que ſes Conſeillers étoient occupés à décider l'importante affaire dont nous parlons dans les Remarques, la Reine avoit fait aſſembler tout le peuple, qui s'attendoit à quelque choſe d'extraordinaire de ces délibérations. Quand elles furent finies, *Zingha* parut avec un air majeſtueux & un viſage content où la joie éclattoit, & ayant pris ſon arc elle décocha une fleche avec une adreſſe & une vigueur admirable, & s'adreſſant à ſes troupes, *Qui ſera aſſez puiſſant*, dit-elle, *pour ſe vanter de pouvoir réſiſter à mes armes & à la force de mon bras?* Tout le peuple battit des mains, & répondit par trois fois avec de grands cris, *ô généreuſe & puiſſante Reine, perſonne, perſonne, perſonne ne te pourra jamais vaincre.* Prenant alors la parole de deſſus la hauteur où elle s'étoit placée, d'où elle pouvoit être entendue, elle dit d'une voix forte. „ Si mes ennemis m'ont toujours craint „ quand je leur ai fait la guerre; ſi vous, pour me donner des preuves de „ votre fidélité, avez depuis tant d'années prodigué vos vies pour me ſou- „ tenir dans mes entrepriſes, qui vous empêchera à-préſent de me ſuivre „ dans la paix? J'ai vu bien des fois que dans les victoires que j'ai rem- „ portées, le champ de bataille étoit plus couvert du ſang de mes ſujets „ que de celui de mes ennemis, deſorte que je n'ai jamais remporté de vic- „ toire ſans qu'il en ait coûté la vie à des milliers de mes ſujets. Aban- „ donnée à mes paſſions je n'ai pas connu la vérité, & je ne me ſuis pas „ miſe en peine de la chercher. J'ouvre les yeux dans ce moment, & je „ rends au vrai Dieu toutes les affections de mon cœur, que je lui ai refu- „ ſées d'une maniere impie. Je demande à ſon infinie miſéricorde une paix „ inviolable, afin d'en pouvoir faire jouir ceux qui m'ont ſuivi dans le tu- „ multe de la guerre. Volontairement & de tout mon cœur je retourne à „ cette Religion que j'ai abandonnée ſi indignement pour mon malheur, & „ pour celui de ceux qui m'ont ſuivi. Je déteſte la Secte impie des Gia- „ gas, & je l'aurai toujours en exécration; je la proſcris de ma préſence „ & de mes Etats; & ſi j'ai été très-réguliere dans l'obſervation des rits „ d'une Secte impie, je veux être dorénavant encore plus exacte dans l'ob- „ ſervation d'une Loi très-ſainte, afin que mon exemple vous apparenne à „ vous corriger de vos égaremens paſſés. Si jamais vous avez été aſſer- „ vis aux caprices de ma volonté, ſi jamais vous avez été mes eſclaves, „ & que par un deſir immodéré de me plaire, vous avez mépriſé la mort „ avec tant d'intrépidité, à-préſent je vous montre & je vous ouvre le „ chemin à un repos éternel, & je vous préſente les avantages d'une „ paix inaltérable. Qui eſt-ce qui s'oppoſera à ce que je dis? s'il y en

Sa Déclaration à ſes ſujets. 1655.

„ a

ſe tirer des embarras & du danger où elle ſe trouvoit; il n'y a auſſi rien de ſurprenant & d'extraordinaire dans la maniere dont ſes dix Miniſtres mercénaires, gagnés par ſes riches préſens & par ſes promeſſes, ſe chargerent de faire leur rôle dans une affaire où il y avoit tant à gagner pour eux, & aucun riſque à courir.

„ a quelqu'un qui m'ait en horreur, je le veux bien, qu'il me fuye, qu'il „ m'abandonne."

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Tel fut le diſcours de cette intrépide Princeſſe à ſon armée; mais quelque fermeté qu'elle fît paroître, elle ne laiſſoit pas d'être intérieurement inquiette de l'effet que produiroit une déclaration auſſi imprévue; elle avoit lieu de craindre que la propoſition d'une paix perpétuelle ne ſeroit guere du goût de peuples nourris dans le ſang, dans la diſſolution & dans les licences d'une guerre continuelle. Leur attachement pour elle fut néanmoins ſi fort, que toutes ſes craintes furent diſſipées par un applaudiſſement ſi général, que ce fut pour elle un heureux préſage de leur converſion.

Reçue avec des acclamations.

Elle ne perdit point de tems pour communiquer cette heureuſe nouvelle au Viceroi d'Angola, à qui elle envoya une Ambaſſade ſolemnelle. Elle le pria d'oublier tout le paſſé, d'éteindre pour jamais le feu de la diviſion, de la recevoir dans les bonnes graces du Roi ſon Maître, & de lui rendre ſa ſœur *Dona Barbara*, puiſque l'autre avoit reçu le châtiment qu'elle méritoit, & de lui envoyer des Capucins pour achever l'œuvre qu'elle avoit ſi heureuſement commencée.

Ambaſſade au Viceroi d'Angola.

L'empreſſement de la Reine, & la ſurprenante nouvelle de la promptitude de ſes ſujets à approuver ſon changement, cauſerent quelque défiance à ceux du Conſeil du Viceroi, dont les ſoupçons n'étoient que trop autoriſés par ſes ruſes précédentes & par ſon caractere inconſtant. Mais le généreux Viceroi mépriſant ces vains ſoupçons, lui accorda ce qu'elle demandoit, l'exhorta à perſévérer dans ſes bonnes réſolutions, & l'aſſura d'une paix ſtable & de l'amitié du Roi ſon Maître. Il lui marqua que pour la rançon de ſa ſœur, elle ne pouvoit pas donner moins de deux-cens eſclaves, dont il y en avoit cent-trente pour le Roi, & ſoixante-dix à partager entre lui & les Officiers Royaux, à moins qu'elle ne voulût donner l'équivalent en argent. A l'égard des Capucins qu'elle demandoit avec tant d'inſtance, on les lui envoya le plutôt poſſible, ayant pour Supérieur le *P. Antoine de Gaëtte*, Religieux plein de piété, d'un grand mérite, & fort eſtimé de la Reine. La Patente qui l'établiſſoit Supérieur de la Miſſion de Matamba eſt du 8 d'Avril 1656. Peu après il arriva à Maſſangano, où la Princeſſe *Barbara* étoit gardée, en attendant que la Reine ratifiât le Traité de paix, & qu'elle payat ſa rançon (*a*).

Rançon demandée pour ſa Sœur.

Zingha différa plus qu'on ne s'y attendoit à ſatisfaire aux conditions, & ou ne peut guere douter qu'elle n'eût bien de la peine à ſe réſoudre d'abandonner aux Portugais ſes Etats d'Angola, & de ſe contenter des terres ſtériles de Matamba; elle ne pouvoit néanmoins eſpérer de vivre en paix & en alliance avec eux qu'à cette condition. Ils tenoient toujours ſa ſœur priſonniere, en rendant à cette Princeſſe tous les honneurs dûs à ſa naiſſance. On la tranſporta à Embacca, derniere frontiere des Portugais ſur le bord de la riviere de Lucalla, pour y demeurer juſqu'à l'arrivée de ſa rançon, ce qui chagrina beaucoup la Princeſſe, mais on s'excuſa ſur la négligence de ſa ſœur à remplir ſes engagemens. La Reine en avoit effectivement ſi peu d'envie, que lorſque le Capitaine *Emanuel Eloïs* vint à ſa Cour pour

La Reine différe à la payer, & menace.

(*a*) *Labat* T. IV. p. 123.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

pour la preſſer de la part du Viceroi d'exécuter le Traité, elle ſe plaignit hautement de ce qu'on ne ſe fioit pas à ſa parole royale, & qu'on ne lui envoyoit pas ſa ſœur. Elle alla même juſqu'à menacer de faire la guerre, qui ſeroit plus vive qu'elle ne l'avoit jamais été (*a*).

L'Ambaſſadeur tâche de l'appaiſer.

L'Ambaſſadeur s'imagina que c'étoient les Miniſtres de la Reine qui l'engageoient à cet étrange procédé, parcequ'ils deſapprouvoient entierement le nouveau Traité qu'elle avoit fait avec le Portugal; & avoient-ils ſi grand tort ſi la ceſſion des Provinces d'Angola en étoit une des conditions, puiſqu'ils auroient été charmés de la ſuivre dans quelqu'une des plus belles, ſi elle en avoit obtenu la reſtitution? La Reine elle-même n'avoit-elle pas plus ſujet encore de reſſentir le refus qu'on lui en faiſoit, & d'éviter la ceſſion qu'on exigeoit d'elle? Elle donna auſſi à *Flats* des marques ſi viſibles de ſon mécontentement qu'il ne put douter qu'il ne fût réel; deſorte qu'en craignant plus que jamais les ſuites, il changea de batterie, & au-lieu de la preſſer ſur cet article délicat, il fit tout ce qu'il put pour l'appaiſer; & pour excuſer la détention de ſa ſœur, il allégua qu'on la gardoit non en qualité de priſonniere mais d'ôtage, ce qui étoit la pratique conſtante de tous les Souverains. Comme elle ne répondit néanmoins à ſes ſpécieuſes excuſes que par un profond ſoupir, il dépêcha ſur le champ un Courier au Viceroi pour l'informer de tout; ce Seigneur qui en fut allarmé auſſi, envoya ordre au Pere *Antoine*, qui étoit à Embacca avec *Dona Barbara*, de ſe rendre au-plutôt à la Cour de la Reine, & de tâcher de lui inſpirer des ſentimens plus favorables (*b*).

On envoye le P. Antoine à la Reine.

Quoique ce bon Pere fût encore fort incommodé par le changement de climat, il obéit ſur le champ, & ayant envoyé un Courier à la Reine pour lui donner avis de ſon départ, elle le reçut avec beaucoup d'honneur, & vint au devant de lui accompagnée d'une Cour nombreuſe. Elle ordonna auſſi à tout le peuple de ſe mettre en haye depuis l'endroit où elle le rencontra juſqu'au Chilombo, & de ſe mettre à genoux quand il paſſeroit. Elle-même, du plus loin qu'elle l'apperçut, ſe proſterna en terre, & dit à haute voix: *Que le Miniſtre du vrai Dieu ſoit le bien venu! Je vous remercie, ô bon Religieux, puiſque je ſuis aſſurée que vous me rendez la grace de mon Dieu, la paix & le repos de ma conſcience.* Après quoi baiſant affectueuſement le Crucifix qu'il lui avoit préſenté, elle ſe leva, le prit par la main, & le conduiſit à ſon Palais. Là s'étant aſſiſe ſur le trône dreſſé pour elle, elle fit aſſeoir auprès d'elle le *P. Antoine* & l'Ambaſſadeur, & à quelque diſtance toute la Cour demeura debout.

Nous ne nous arrêterions pas ſi longtems à ces démonſtrations de zele de la Reine, ſi ce n'étoit pour faire voir que ſes Miniſtres n'avoient aucun pouvoir ſur elle, & qu'elle ne craignoit pas de témoigner le plus profond reſpect pour la Religion Chretienne & pour ceux qui la prêchoient en préſence de ſa Cour & de ſon armée, comme les Portugais veulent l'inſinuer, & que la véritable raiſon de ſa répugnance à ratifier le Traité, étoit l'article de la ceſſion des Provinces d'Angola, elle croyoit, comme elle l'avoit dit dans une autre occaſion, qu'il étoit indigne de ſa dignité & de ſon caractere

(*a*) *Labat.* T. IV. p. 123. (*b*) Le même p. 126.

re de céder tranquillement ſes droits à un Uſurpateur, tandis qu'elle avoit le pouvoir en main de ſe faire juſtice les armes à la main. Auſſi lorſque le bon Pere employa ſon éloquence pour l'y engager par des motifs de Religion, & qu'il voulut ſans-doute lui perſuader de renoncer à un Royaume temporel pour l'amour d'un Royaume éternel, elle ne lui répondit que par des ſoupirs & des larmes. Si nous devons néanmoins en croire notre Auteur (*a*), elle dit enfin au Pere que ſes raiſons la perſuadoient, & dès ce moment elle ſentit ſon cœur ſoulagé, & délivré des défiances & des ombrages d'une fauſſe politique, enſorte qu'elle envoya avec toute la diligence poſſible la rançon de ſa ſœur; on ne nous dit point ce qui fut reglé dans cette occaſion à l'égard du grand article des Provinces d'Angola. Chaque Parti avoit ſes prétentions, & celles de la Reine étoient ſans-contredit les plus juſtes. Les Portugais voyant qu'il n'y avoit pas moyen pour le préſent de conclure une paix ferme & durable avec elle, ſe contenterent d'une treve, en attendant que leurs différends réciproques fuſſent accommodés. A cet égard même il y a de l'apparence qu'elle fut obligée de ſe ſoumettre aux conditions qu'ils voulurent, tant par néceſſité, que par les motifs de Religion que ſon Capucin lui avoit ſuggérés.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Ce fut alors que les choſes commencerent à prendre une nouvelle face, la Princeſſe *Barbara*, après une longue & ennuyeuſe détention, fut élargie & renvoyée avec tous les honneurs poſſibles, & chargée de riches préſens. Quand elle entra dans les Etats de ſa ſœur, elle fut reçue avec une magnificence extraordinaire, & tous les peuples firent éclater leurs tranſports de joye par la muſique, les danſes, & par les louanges qu'ils lui prodiguerent. Ils la mirent dans un hamac ſuperbe, & s'empreſſoient tous ſans diſtinction à qui auroit l'honneur de la porter. Ils prirent leur route par la Province de Souvi, où l'on avoit eu ſoin d'accommoder les chemins, qui ſont preſque impraticables. Elle fut reçue, en arrivant à la Cour, par tous les Officiers avec de nouvelles acclamations. Du plus loin qu'elle apperçut la Reine, elle quitta ſon hamac & ſe proſterna par terre. Elle ſe leva enſuite, s'approcha de la Reine, & lui baiſa la main à genoux; la Reine l'embraſſa, & elles demeurerent longtems collées l'une à l'autre ſans pouvoir dire un mot, tant elles avoient de joye de ſe revoir après une abſence de neuf ans. Les réjouiſſances qu'on fit à cette occaſion durerent une ſemaine entiere, & le bruit étoit ſi grand que les bons Capucins, qui n'y étoient pas faits, avoient de la peine à faire leurs dévotions, & ne pouvoient fermer les yeux la nuit (*b*).

La Princeſſe ſa ſœur eſt renvoyée.

Réception qu'on lui fait.

Auſſitôt que ces fêtes furent finies, la Reine, qui avoit perdu toute eſpérance, & ſelon les apparences même le deſir de recouvrer ſes Etats d'Angola, ne penſa plus qu'à propager la Religion Chretienne parmi ſes ſujets. Les Capucins, qui étoient devenus ſes principaux Conſeillers, & ſur-tout le *P. Antoine*, avoient tellement éloigné de ſon eſprit toute penſée ambitieuſe & de guerre, qu'elle parut avoir conſacré ſans réſerve le reſte de ſa vie à établir ſolidement le Chriſtianiſme dans ſes Etats, & à y faire honneur par ſon exemple; ſa ſœur *Barbara*, qui, comme on l'a vu, avoit auſſi été

Zele de la Reine pour la Religion.

(*a*) *Labat*, l. c. p. 131. (*b*) Le même, p. 135.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

été convertie durant ſa premiere captivité de cinq ans, & qui en avoit encore paſſé neuf à la ſeconde parmi les Portugais, ne témoignoit pas moins de zele pour cette œuvre ſi glorieuſe. C'eſt ainſi que toutes les penſées tumultueuſes de la Reine & toutes ſes vues parurent entierement abſorbées par celles de la Religion; elle avoit auſſi davantage le loiſir d'écouter les inſtructions de ſes guides ſpirituels; ils l'avoient ſi bien réconciliée avec les Portugais, qu'elle les regardoit comme ſes meilleurs amis (*), après les avoir abhorrés comme les Uſurpateurs de ſes Etats héréditaires, & elle vivoit avec eux dans la plus parfaite intelligence.

Elle fait bâtir une Egliſe dans ſa Capitale.

Elle ſouhaittoit d'avoir une Egliſe dans ſa Capitale, mais comme il falloit trop de tems pour faire venir de Portugal de bons ouvriers & les matériaux néceſſaires, ſon impatience la porta à ſe contenter d'une de bois; elle donna la ſurintendance de ce Bâtiment au *P. Antoine*, avec un bon nombre d'Ouvriers, ſur leſquels elle lui donna un pouvoir abſolu. Mais comme ils ne ſavoient qu'enfoncer des poteaux en terre, y poſer une fabliere, & un toit avec des chevrons, & les couvrir de paille ou de feuilles de palmier, l'Edifice fut fort au-deſſous de ce que le Pere auroit voulu. On lui donna ſoixante-dix palmes de longueur, vingt-neuf de largeur & vingt-cinq de hauteur (†). Les murailles étoient de terre graſſe, blanchies en dehors avec de la chaux, & couvertes par dedans de très-belles nattes, travaillées en quarreaux blancs & noirs, & avec d'autres ornemens. Le fond de l'Egliſe où devoit être appuyé le grand autel, étoit couvert des plus beaux & des plus riches tapis, que la Reine fit tirer de ſa garderobe. L'autel fut auſſi couvert de ſemblables tapis. C'étoit ſur cet autel qu'on devoit mettre le Crucifix dont nous avons parlé plus haut, auquel un des Capucins avoit fait une croix neuve. On expoſa ſur le grand autel un très-beau tableau de la Vierge, copié ſur celui de Sainte Marie Majeure à Rome, le peuple accouroit en foule pour le voir, & les Capucins prenoient cette occaſion de lui expliquer quelques articles de la Foi. Toutes les diſpoſitions ayant été faites avec toute la diligence poſſible, on dédia ſolemnellement l'Egliſe & la Ville à la Vierge, & la ville fut nommée *Sainte Marie de Matamba.*

Elle dit de la Reine pour les nouveaux Convertis & contre les coutumes idolâtres.

Cette cérémonie s'étant faite avec toute la pompe poſſible, au milieu d'un grand concours de peuple, un grand nombre de perſonnes vinrent d'eux-

(*) Quelque extraordinaire que cela paroiſſe, notre bon Capucin l'aſſure, tant ſur les Lettres de la Reine au Vicerol, que ſur ſa conduite envers les Portugais qui venoient à ſa Cour. Il ajoute qu'elle diſoit quelquefois en plaiſantant, que la Maiſon de *Souſa*, dont on lui avoit donné le ſurnom après ſon baptême, lui avoit donné la vie ſpirituelle; qu'enſuite elle l'avoit fait mourir civilement, & qu'elle venoit de la reſſuſciter. Cela ſignifioit, que c'étoient les exhortations de *Don Jean Correa de Souſa* qui l'avoient portée à ſe faire Chretienne, lorſqu'elle étoit à Loanda; que *Don Jean Fernand de Souſa* lui avoit donné la mort, lorſqu'en lui enlevant ſes Etats il l'avoit miſe dans la dure néceſſité d'embraſſer la Secte des Giagas; mais que *Don Salvador Correa de Souſa* l'avoit reſſuſcitée, en lui rendant ſa ſœur, qui étoit encore pour elle une raiſon puiſſante de retourner au vrai Dieu & dans le ſein de l'Egliſe (1).

(†) Le palme Portugais eſt de huit pouces, trois lignes meſure de Paris.

(1) *Labat*, T. IV. p. 235, 236.

d'eux-mêmes demander d'être inſtruits & baptiſés; mais on exigea d'eux qu'ils n'euſſent plus de commerce avec les idolâtres, & qu'ils ne les fréquentaſſent plus, & la prudente Reine leur aſſigna pour cet effet un quartier particulier de la ville. Elle fit publier enſuite un Edit qui proſcrivoit l'idolâtrie ſous les plus rigoureuſes peines. En voici le contenu.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

I. Que perſonne ne fût aſſez hardi pour invoquer le Démon, ou quelque Idole que ce pût être, ni pour lui offrir des ſacrifices.

II. Défenſe aux femmes groſſes de ſortir de la ville ou du camp pour aller accoucher dehors, & d'abandonner leurs enfans dans la forêt.

III. Qu'on n'uſeroit point des anciennes cérémonies ſuperſtitieuſes pour les enfans nouveaux-nés, & qu'on les porteroit au Prêtre pour être baptiſés.

IV. Que les filles, non plus que les garçons, ne fuſſent point privées de la grace du Sacrement, mais qu'il fût adminiſtré à tous les enfans de quelque ſexe qu'ils fuſſent, auſſi-bien qu'aux adultes quand ils ſeroient inſtruits.

V. Que perſonne, homme ou femme, ne mangeât de la chair humaine, quand même ce ſeroit celle des ennemis pris ou tués dans une bataille.

VI. Qu'on brûlât généralement tout ce qui a du rapport aux ſuperſtitions de l'idolatrie, ou qu'on le remît aux Miſſionnaires.

VII. Que les ſermens qu'on faiſoit ſelon les formules abominables des anciennes ſuperſtitions ne ſeroient plus reçus (*a*).

Edit contre la Polygamie.

La ſévérité avec laquelle elle puniſſoit ceux qui étoient en faute, ou qui uſoient de connivence, jointe à la facilité qu'elle avoit de ſavoir ce qui ſe paſſoit par le canal du grand nombre d'Eſpions qu'elle entretenoit par-tout, firent qu'on obéît exactement à l'Edit. Il reſtoit encore deux grands abus à réformer, qu'il n'étoit pas aiſé de déraciner, parcequ'ils étoient fort communs. L'un étoit la multiplicité des femmes, qu'ils ſe permettoient ſans contrainte; & l'autre la tyrannie des Seigneurs, qui ne permettoient à leurs vaſſaux de ſe marier qu'avec leur conſentement, & ils ne le leur donnoient qu'après l'avoir acheté, ſouvent bien cher. L'abolition de l'un les privoit de ſatisfaire leur goût voluptueux, & de l'autre d'un revenu auquel il n'y avoit pas d'apparence qu'ils renonçaſſent ſans murmurer, & peut-être même ſans ſe porter à la révolte.

La Reine encourage le mariage par ſon exemple.

La Reine réuſſit ſans peine à remédier au premier, en conſentant, quoique avec beaucoup de difficulté, ſur les preſſantes ſollicitations du *P. Antoine*, de donner elle-même l'exemple, & d'épouſer un de ſes Courtiſans, nommé *Don Salvador*, jeune homme de médiocre naiſſance, puiſqu'il étoit fils d'un eſclave, qui s'étant ſauvé de Loanda étoit venu s'enrôler dans les troupes de la Reine, & s'étoit avancé par ſon mérite. On jugea néanmoins que ſes qualités perſonnelles rachetoient la baſſeſſe de ſa naiſſance, & la Reine l'épouſa publiquement en face d'Egliſe, & le déclara ſon époux. Cela parut d'autant plus extraordinaire, qu'étant âgée de ſoixante-quinze ans, le mariage lui paroiſſoit interdit. Non contente d'avoir donné l'exemple, en célébrant ſes noces avec toutes les ſolemnités du Pays, elle obligea ſa ſœur d'en faire autant, & elle lui donna pour mari le vieux Général qui avoit

(*a*) *Labat* ubi ſup. p. 141, 142.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

avoit eu part à l'affaire du prétendu Crucifix miraculeux (*). Ce vieux Guerrier, naturellement fier, brutal & emporté, ne ſe vit pas ſitôt en poſſeſſion d'une Princeſſe qui étoit l'héritiere de la couronne, qu'il en vint au point de la maltraiter de paroles & de la main; elle s'en plaignit à ſa ſœur, en lui diſant qu'elle étoit infiniment plus heureuſe quand elle étoit priſonniere des Portugais, qu'à-préſent qu'elle étoit ſujette aux caprices de ce barbare. Ce qui ſurprit tout le monde, c'eſt que la vindicative Reine, qui quelques mois auparavant l'auroit fait venir & tailler en pieces en ſa préſence, ne témoigna aucun reſſentiment contre lui, de peur qu'il ne ſe portât aux dernieres extrémités (†). Elle ſe contenta de proteſter que dans la ſuite elle ne ſe mêleroit plus de ces ſortes d'affaires, & qu'elle laiſſeroit à tout le monde la liberté de ſe marier à ſon gré. L'exemple de la Reine étoit très-propre à faire ſentir que les hommes doivent ſe contenter d'une ſeule femme puiſque les femmes ſe contentent d'un ſeul mari. Enſorte que tant par ſes perſuaſions, que par les pieux efforts du Capucin, elle eut le plaiſir de voir l'Edit

(*) Pour l'intelligence de la ſuite, il faut ſavoir que la Reine avoit d'abord jetté les yeux ſur un Seigneur qui étoit du Sang Royal, pour le faire épouſer à ſa ſœur; la Princeſſe en fut ſi contente, qu'elle ſe laiſſa conduire chez lui ſans attendre que le mariage eût été célébré. Une maladie dangereuſe dont il fut attaqué en empêcha la conſommation. On découvrit pendant ſa maladie, qu'il avoit une autre femme encore en vie. Cela obligea la Reine de rompre le mariage de ſon autorité, fort contre le gré des deux Parties, & de chercher un autre mari à ſa ſœur.

Le vieux Général, qui avoit eu part à l'affaire du Crucifix, & qui s'étoit retiré à la campagne, ayant appris la rupture de ce mariage, eut la hardieſſe de s'offrir & de demander la Princeſſe en recompenſe de ſes longs ſervices; *Dona Barbara* l'accepta avec beaucoup de répugnance (1).

(†) Notre Auteur attribue cette extraordinaire conduite, dans une Reine auſſi fiere & vindicative, aux ſentimens que la Religion lui avoit inſpirés. Mais ſi nous peſons mûrement toutes les circonſtances, nous verrons bientôt qu'il y avoit quelque autre puiſſant motif qui l'obligea à étouffer ſon reſſentiment.

1. Nous trouvons le Général retiré de la Cour & de l'armée par quelque mécontentement, peu après l'affaire du Crucifix; & à quoi peut-on attribuer ce mécontentement, ſinon au chagrin que ce vieux idolâtre conçut de l'uſage que la Reine en fit, en le faiſant ſervir de prétexte pour abandonner la Secte des Giagas, & pour introduire la Religion des Portugais, qui ne lui étoit pas moins odieuſe que ceux qui la profeſſoient.

2. D'où lui pouvoit venir la hardieſſe, non ſeulement de prétendre à la main de la Princeſſe, mais de la demander à titre de recompenſe de ſes ſervices? hardieſſe dont la Reine parut d'abord fort indignée, non ſeulement à cauſe de ſon âge & de ſes mauvaiſes qualités, mais auſſi à cauſe de la baſſeſſe de ſa naiſſance, l'ayant recompenſé au-delà de ce qu'il méritoit par le poſte où elle l'avoit élevé.

3. Quel motif put déterminer cette Reine, d'ailleurs ſi fiere & ſi intrépide, à conſentir à un mariage ſi honteux pour elle, & pour lequel ſa ſœur avoit tant d'horreur? Quelle raiſon put la porter à forcer une ſœur qu'elle aimoit ſi tendrement, à ſe mettre entre les bras d'un vieux brutal, d'un mécontent ambitieux & d'un fort méchant caractere? Mais ſi le rôle qu'elle l'avoit engagé à jouer avec les autres membres de ſes deux Conſeils, bien loin d'être un miracle n'étoit qu'une ruſe & une comédie pour faire goûter à ſes ſujets ſon changement, n'avoit-elle pas à craindre que ſon refus n'engageât le Général à révéler tout le myſtere, & à s'en ſervir pour exciter un ſoulévement général?

(1) *Labat*, l. c. p. 146.

l'Edit contre la Polygamie généralement obſervé, & ceux qui le violoient étoient rigoureuſement châtiés. SECTION II.

Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.

Elle trouva plus de difficulté à remédier à l'autre abus, dont nous avons parlé, elle y réuſſit néanmoins; ce ne fut pas cependant ſans une extrême répugnance que les Seigneurs ſe deſſaiſirent d'un droit auſſi lucratif. Mais la Reine prit des meſures ſi juſtes & ſi prudentes, & montra tant de fermeté & tant de réſolution, qu'ils furent obligés de ſe ſoumettre; elle craignoit d'autant moins le ſoulévement dont ils ſembloient la menacer, qu'elle étoit aſſurée que tous les Vaſſaux étoient intéreſſés à la ſoutenir dans le deſſein d'abolir un droit, qui étoit ſi onéreux pour eux.

Elle remédie à la tyrannie des Seigneurs.

Tout réuſſiſſoit juſqu'ici au gré des deſirs de la Reine; & ce qui lui faiſoit encore plus de plaiſir, c'étoient les progrès viſibles que la Religion Chrétienne avoit faits parmi ſes ſujets en moins de deux ans, & le zele qu'ils témoignoient à la ſuivre malgré leur barbarie naturelle: deſorte qu'elle avoit lieu d'eſpérer de vivre aſſez pour la voir heureuſement établie dans toute l'étendue de ſes Etats.

1657. *Progrès du Chriſtianiſme.*

Cet heureux calme fut néanmoins extrêmement troublé par pluſieurs triſtes calamités, qui ſe ſuccéderent rapidement. On vit une Comete épouvantable, le tonnerre grondoit effroyablement aux quatre coins de l'horizon, la foudre tomboit de tous côtés, fracaſſoit les arbres, & cauſa un grand dommage. Il y eut de terribles ſecouſſes de tremblemens de terre, elle s'ouvrit en un grand nombre d'endroits, & fit voir des gouffres & des abîmes dont perſonne n'oſoit meſurer la profondeur. Ces prodiges furent ſuivis d'une famine générale & de maladies contagieuſes, qui emporterent des milliers de perſonnes: on craignit alors que les Traités de paix commencés avec les Portugais, & qui n'étoient pas encore ſignés, ne ſe rompiſſent, & qu'on n'entrât dans une nouvelle guerre au-lieu de la paix qu'on eſpéroit, & dont ces peuples commençoient à goûter la douceur. On comprendra aiſément à qui il tenoit que la paix ne fût pas entierement conclue, quand on verra les conditions que les Portugais offroient (*a*).

Apparition d'une Comete ſuivie de la famine.

Articles de paix propoſés par les Portugais.

1. Que dès qu'ils ſeroient aſſurés de la réalité de la converſion de la Reine à la Foi Catholique, ils lui céderoient comme un préſent quelques Contrées du Royaume de Dongo, dont ils étoient en poſſeſſion.

2. Que la Reine en échange de ce préſent, qui n'auroit point la qualité d'inveſtiture, payeroit quelque reconnoiſſance annuelle à la Couronne de Portugal, & que quand elle y manqueroit, il ſeroit libre aux Portugais de ſe mettre en poſſeſſion de ce qu'ils lui cédoient.

3. Que le Commerce ſeroit ouvert entre les ſujets de deux Etats, tant pour l'achat des eſclaves, que pour toutes les autres ſortes de marchandiſes.

4. Que la Reine ne moleſteroit aucun des Seigneurs dépendans ou feudataires de la Couronne de Portugal, quand même dans les guerres paſſées ils auroient cauſé des dommages dans ſes Provinces & dans le Royaume de Matamba.

5. Qu'elle s'engageroit à rendre les eſclaves, qui pendant la guerre s'étoient ſauvés des Portugais, & s'étoient retirés dans ſes Etats.

6. Qu'el-

(*a*) *Labat*, l. c. p. 158.

SECTION II
Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.

6. Qu'elle remettroit entre les mains du Viceroi d'Angola le *Giaga Calanda*, qui s'étoit révolté contre les Portugais, ſur l'aſſurance qu'on lui donnoit que ſa faute ſeroit pardonnée (*).

Ces propoſitions chagrinerent fort la Reine, étant fort éloignées de ce qu'on lui avoit fait eſpérer de la généroſité des Portugais, deſorte qu'elle tomba malade d'une groſſe fievre, avec une inflammation dans la gorge.

Maladie de la Reine. Réponſe généreuſe aux propoſitions des Portugais.

Le *P. Antoine*, ſon principal confident & créature du Viceroi, profita de cette conjoncture pour ſolliciter la Reine de la façon la plus preſſante à faire ſa paix avec Dieu, & à mettre la derniere main au Traité de paix qui étoit ſur le tapis. Elle s'acquitta du premier article d'une maniere qui édifia tout le monde, & ſur le ſecond elle fit une réponſe digne d'une ſi grande Princeſſe.

„ 1. Que ce n'étoit pas par le motif de faire la paix, ni par aucune néceſſité, ni par aucune autre vue humaine, qu'elle étoit retournée au giron „ de l'Egliſe, mais qu'elle y avoit été rappellée par la grace de Dieu, & „ qu'elle étoit réſolue d'y perſevérer juſqu'au dernier ſoupir.

„ 2. Que quant à l'apoſtaſie où elle étoit tombée, c'étoient les mauvais „ traitemens qu'elle avoit reçus du Viceroi, qui l'y avoient précipitée.

„ 3. Que ſi le Roi de Portugal vouloit lui reſtituer une partie de ſes E„ tats, il feroit l'action d'un homme généreux, & que s'il les lui reſtituoit „ tout entiers, ce ſeroit celle d'un Monarque juſte & Chretien.

„ 4. Quant aux autres propoſitions, qu'elle n'avoit pas l'eſprit & le cœur „ ſi bas, que de conſentir à faire jamais hommage à qui que ce fût. Que „ ſi elle ne l'avoit pas fait quand elle étoit Giaga, elle le feroit bien moins „ à-préſent qu'elle étoit Chretienne; qu'elle étoit née libre, & qu'elle ne „ ſavoit ce que c'étoit d'être eſclave & tributaire que du Dieu tout-puiſ„ ſant, qui l'avoit créée & lui avoit donné ſon Royaume. Que cependant, „ ſi elle découvroit quelque choſe dans ſes Etats qui fût agréable à Sa Ma„ jeſté Portugaiſe, elle lui en feroit volontiers offre, étant ſûre de ſa géné„ roſité & de ſon retour. Que pour les autres articles elle n'avoit point de „ peine à s'y conformer, & qu'elle avoit un deſir ſincere de s'unir & de s'al„ lier avec le Roi de Portugal (*a*)."

Concluſion de la Paix.

Cette réponſe ne ſatisfit pas pleinement le Conſeil de Loanda, qui auroit voulu obliger la Reine à faire hommage au Roi de Portugal. Mais le

(*a*) Le même p 160.

(*) Ce Chef des Giagas, las de la domination Portugaiſe, s'y étoit ſouſtrait avec un grand nombre d'eſclaves, & environ mille bons ſoldats. Il s'étoit retiré à quelques lieues au-delà du fleuve Lucalla, & s'étoit mis ſous la protection de la Reine. Cette Princeſſe la lui avoit accordée avec d'autant plus de plaiſir, qu'il pouvoit lui rendre de grands ſervices par ſes courſes ſur les terres des Portugais, au cas que leur procédé l'obligeât à recommencer la guerre. Elle ne pouvoit donc regarder que comme une action injuſte & flétriſſante pour elle d'abandonner un brave Capitaine, qui s'étoit mis à ſon ſervice, & qu'elle avoit pris ſous ſa protection, & de le livrer à des gens dont les articles qu'on lui propoſoit & la conduite paſſée ne lui donnoient pas des idées avantageuſes du côté de la généroſité & de la bonne foi (1). On verra par la ſuite que cette Princeſſe en agit bien plus noblement qu'eux dans cette occaſion.

(1) *Labat*, T. IV. p. 165.

le *P. Antoine*, qui connoiſſoit à fond les ſentimens de cette Princeſſe, & qui entretenoit une étroite correſpondance avec le Viceroi, l'avoit ſi fortement aſſuré qu'elle n'y conſentiroit jamais, qu'il ramena adroitement les Conſeillers, & fit conclure la paix aux conditions ſuivantes.

1. Que le Fleuve Lucalla ſerviroit de borne & de limite perpétuelle entre les deux Royaumes de Matamba & d'Angola.

2. Qu'à l'avenir on ne donneroit plus retraite ni aſyle aux eſclaves fugitifs des deux Etats, mais qu'on les rendroit auſſitôt, & ſans aucun délai les priſonniers faits dans la derniere guerre.

3. Que la Reine demeureroit pleinement libre de quelque tribut que ce pût être, à condition qu'elle ſouſcriroit aux cinq autres articles mentionnés ci-devant.

La Reine & le Viceroi ſignerent ce Traité au mois d'Avril 1657, & immédiatement après les priſonniers furent délivrés & échangés ſur la frontiere. Le Viceroi dépêcha un Bâtiment à Lisbonne avec le Traité, pour en avoir la ratification du Roi; ce Prince écrivit au Viceroi & au Conſeil une Lettre, datée du 24 Novembre, par laquelle il approuve & ratifie tous les articles, & il leur donne avis qu'il a auſſi écrit à la Reine *Zingha*, mais ſa Lettre n'a point été publiée que nous ſachions (*a*).

Expédient pour ſauver l'honneur de la Reine.

Pendant ces négotiations la Reine avoit prudemment penſé à un expédient pour ſauver ſon honneur à l'égard de *Giaga Calanda*. Quelque tems avant la ratification du Traité, elle le fit venir ſecrettement, l'informa de la demande du Viceroi, & lui dit que quoiqu'elle ne doutât point que ce Seigneur ne lui tînt la parole qu'il lui avoit donnée de lui pardonner, elle lui conſeilloit de ſe retirer avec ſes gens en quelque Pays éloigné des frontieres des Portugais, mais de prendre bien garde de ne faire aucun dégat ſur leurs terres. Le Giaga remercia la Reine & fit ſemblant de goûter ſon conſeil; mais dèsqu'il fut de retour à ſon camp, il ſe retrancha dans des lieux de difficile accès, mit ſur pied une bonne armée, & répandit la terreur dans tous les Pays voiſins par la crainte de ſes irruptions. Les Portugais s'en plaignirent vivement à la Reine, & comme ſi elle avoit manqué à ſa parole. Elle leur répondit qu'elle alloit leur faire voir combien elle y étoit exacte.

Elle ſe venge de Giaga Calanda.

Elle aſſembla ſur le champ ſes troupes, en fit la revue dans la grande place de Sainte-Marie de Matamba. La Reine y parut en ſon habillement de guerre, fit exercer les troupes au maniement des armes, ce dont elles s'acquitterent avec beaucoup de force & d'adreſſe. Elle entra elle-même en lice, & fit voir autant de force, de vigueur & d'adreſſe qu'aucun de ſes gens, nonobſtant ſon âge & ſa convaleſcence; le P. *Antoine*, qui l'accompagna, ne put s'empêcher de lui en faire compliment. Elle harangua ſes troupes en peu de mots, & après un combat feint elle ſe mit en marche à la tête de l'armée le 15 de Décembre 1657. Après quelques jours de marche, elle arriva au voiſinage du Camp de *Calanda*. *Zingha*, qui avoit eu la précaution de ſe ſaiſir de tous les défilés par leſquels le Giaga pouvoit s'échapper, le fit environner par ſes troupes, & au point du jour elle fit expo-

(*a*) *Labat* T. IV. p. 163.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

poſer ſon Etendard Royal. Le Giaga, épouvanté de ſe voir ainſi enveloppé, & ſans eſpérance d'échapper à la colere de la Reine juſtement irritée contre lui, prit le parti de lui envoyer des Députés pour lui demander pardon & lui donner des aſſurances d'un dévouement parfait le reſte de ſa vie. Mais pendant qu'elle écoutoit les Députés du Giaga, les plus braves de ſon armée, qui connurent la réſolution de leur Chef & qui la regardoient comme une lâcheté, prirent le parti de s'ouvrir un chemin au travers des troupes de la Reine, fondirent ſur elles & les mirent d'abord en déſordre. La Reine les ayant alors fait prendre en flanc & en queue, on en fit un grand carnage. Il n'y eut que les plus légers à la courſe qui gagnerent la Riviere Lucalla, la paſſerent à la nage, & ſe rendirent à la Garniſon Portugaiſe de la Forteresſe d'Embacca, dont ils eſpéroient un meilleur quartier que des troupes de la Reine: effectivement elles n'en firent qu'à quinze-cens hommes qu'elles firent priſonniers. Le *Giaga Calanda* fut du nombre des morts. On préſenta ſa tête à la Reine, qui l'envoya ſur le champ au Viceroi de Loanda, lui faiſant connoître par-là qu'elle ſavoit auſſi bien tenir ſa parole, que ſe venger de ceux qui lui en manquoient (*a*).

Zingha retourna triomphante à Sainte-Marie de Matamba ſur la fin de Mars 1658, réſolue de punir le Roi d'Ajacca, qui pendant ſon abſence avoit eu la témérité d'entrer dans ſes Etats. Sa ſanté ne lui permettant pas alors de ſe mettre à la tête de ſon armée, elle en donna le commandement à *Bariangonga*, un de ſes Généraux, Officier brave & expérimenté. Il ne fut pas moins heureux que ſa Maîtreſſe, & obligea bientôt l'aggreſſeur de ſe ſoumettre aux conditions que la Reine voulut lui impoſer.

Accident qui penſe être fatal au Chriſtianiſme.

Le P. *Antoine* étoit allé faire une courſe pour la propagation de l'Evangile. Pendant ſon abſence il arriva un accident qui penſa avoir de fâcheuſes ſuites pour le Chriſtianiſme. Un des plus anciens Officiers de l'Etat vint à mourir; la Reine le conſidéroit beaucoup; il avoit été baptiſé, mais vivoit dans un grand libertinage; & il mourut ſans que le P. *Antoine* pût le reconcilier avec l'Egliſe. Il n'étoit reſté dans le Couvent que le P. *Benoit de Luzignana* & un Frere-lay. La Reine leur fit dire qu'elle ſouhaitoit qu'on enterrât le défunt en Chretien, le Pere le refuſa opiniâtrement. La Reine en fut ſi outrée, qu'elle donna permiſſion de l'enterrer à la maniere des Giagas; on prépara dans la Forêt le Tombo, avec le nombre de victimes humaines qui devoient être égorgées ſelon ſa qualité. Ce qu'il y eut de plus étrange, c'eſt que la Reine ſe rendit avec toute ſa Cour pour aſſiſter à cette abominable cérémonie, non ſans ſentir de grands reproches de ſa conſcience. Elle conſoloit déja les victimes deſtinées à la mort, & auroit paſſé outre ſi un événement imprévu ne l'avoit arrêtée.

Le Frere *Ignace*, qui avoit fait inutilement ſes efforts pour perſuader au Pere d'obéir aux ordres de la Reine afin de prévenir des ſuites fâcheuſes, tranſporté de zele prit le Crucifix entre ſes bras, & courut au Tombo, criant à haute voix par le chemin, *que celui qui eſt de Dieu ſuive l'image de Jeſus-Chriſt crucifié.* Il rencontra un des Secretaires-d'Etat & un autre Officier, qui alloient au Couvent pour prendre des meſures afin d'empêcher le

(*a*) Le même, p. 166.

le déſordre. Ils lui demanderent où il portoit la Sainte Image? Il leur répondit par les paroles que nous avons rapportées. Auſſitôt ces deux Officiers ſe mirent à ſes côtés. Arrivés au lieu deſtiné pour le Tombo, ils y trouverent une foule prodigieuſe de peuple, aſſemblé pour voir cette cérémonie, le Frere cria alors en Langue du Pays, *fugammena*, ce qui ſignifie en François, *à genoux! à genoux!* Frappés de ces mots, tout le monde ſe proſterna, & le Frere s'avança toujours juſqu'à ce que les Gardes l'empêcherent de pénétrer dans l'enceinte. Mais lui ſans s'étonner, continua à crier de toute ſa force *fugammena*. La Reine, qui étoit ſous un portique l'entendit & reconnut ſa voix; elle vint à lui, & ſe proſterna devant l'image ſans dire un ſeul mot, mais en verſant des larmes. Le Capucin profita de ſon ſilence & de ſa confuſion pour lui reprocher courageuſement ſon impiété, & l'obligea de jurer aux pieds du Crucifix que jamais elle ne permettroit ces cérémonies abominables pour quelques perſonnes & pour quelque raiſon que ce pût être. Elle en fit non ſeulement ſerment, mais fit délivrer les malheureuſes victimes deſtinées à la mort, & renverſer tout l'appareil du Tombo, & s'en retourna à la ville, ſuivant le Frere qui portoit le Crucifix, tout le peuple jettant de grands cris de joye. Elle arriva ainſi à l'Egliſe: là, proſternée encore devant le Crucifix, elle lui demanda pardon de ſon crime, & renouvella le ſerment de ne plus permettre dans ſes Etats la cruelle cérémonie du Tombo; & elle a tenu depuis ſa parole avec la derniere exactitude (*a*).

Ambaſſade au Pape. 1658.

Il ne manquoit plus pour l'entier établiſſement du Chriſtianiſme qu'une nouvelle recrue de Miſſionnaires. La Reine jugea que rien ne contribueroit plus efficacement à la lui faire obtenir, que d'envoyer une Ambaſſade ſolemnelle à Rome, pour rendre obédience au Pape, & l'informer de la juſte eſpérance qu'elle avoit de répandre le Chriſtianiſme dans tous ſes Etats. Elle choiſit ſon premier Secretaire-d'Etat & le P. *Antoine* pour cette commiſſion. Comme le Pere demeuroit à ſa Cour depuis quinze mois, il étoit en état d'informer parfaitement le Pape de l'état du Chriſtianiſme, & de ce qui pouvoit contribuer à le mettre ſur un pied ſolide. Ces deux hommes illuſtres accepterent la commiſſion, & le P. *Antoine* promit à la Reine que ſon voyage achevé il reviendroit à ſa Cour, où il étoit réſolu de finir ſes jours au ſervice de ſes peuples.

Changement dans la Miſſion.

Les deux Ambaſſadeurs partirent pour Maſſangano. Ils y apprirent que le nouveau Pape *Alexandre* VII. avoit ſouhaitté que les Supérieurs de la Miſſion choiſiſſent le P. *Seraphin de Cortonne*, qu'il connoiſſoit & aimoit beaucoup, pour remplir la commiſſion de la Reine de Matamba, au-lieu du P. *Antoine de Gaëtte*, deſorte que ce dernier lui céda ſa place. L'Ambaſſadeur & le P. *Seraphin* ſe rendirent à Loanda pour s'y embarquer. Mais ils s'y trouverent arrêtés; le Viceroi avoit reçu des défenſes expreſſes de la Cour de laiſſer embarquer aucun Miniſtres des Princes du Pays, quelque part qu'ils fuſſent envoyés, ſans un ordre exprès du Roi de Portugal. Le P. *Seraphin* engagea l'Ambaſſadeur de retourner à Matamba, après lui avoir remis les Lettres & les Inſtructions de la Reine, & il partit pour Rome.

(*a*) *Labat*, l. c. p. 171 & ſuiv.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

me. Dans le même tems le P. *Jean Antoine de Montecucullo* eut ordre d'aller remplir le poſte du P. *Antoine de Gaëtte* auprès de la Reine, & de lui faire agréer les changemens qu'on avoit faits, puiſqu'ils n'étoient que pour le plus grand avantage de Sa Majeſté & de ſes Sujets, diſoit-on (*a*). Le P. *Antoine de Gaëtte* eut la place de Préfet du Royaume de Matamba, & en cette qualité fixa ſa réſidence à Maſſangano. Ce fut de-là que le P. *Jean Antoine* partit dans la ſaiſon des pluies, & encore convaleſcent, enſorte qu'il penſa lui en coûter la vie, ce qui auroit fait perdre les Mémoires curieux de ce Miſſionnaire, dont l'Auteur a tiré une grande partie de ce qu'il rapporte dans la ſuite.

Réception faite au P. Jean Antoine, *qui eſt obligé de retourner à* Embacca.

La réception gracieuſe que lui fit la Reine, certaines fonctions de ſon Miniſtere dont elle le pria de s'acquitter (*), & la joye qui brilloit dans les yeux d'une foule de peuple qui vint au devant de lui, lui auroient fait oublier les fatigues de ſon voyage (*b*), s'il n'eût eu de fréquentes attaques de ſon ancien mal, tant par le travail qu'exigeoient ſes fonctions, que par l'exceſſive chaleur du climat, deſorte que la Reine, craignant de le perdre, l'envoya, bien malgré elle, à Embacca pour changer d'air. Elle le pria de lui envoyer inceſſamment un Prêtre, n'en ayant point qui pût officier auprès d'elle; car le Frere *Ignace*, qui n'avoit point l'Ordre de Prêtriſe, ne pouvoit que catéchiſer, & baptiſer dans les cas de mort. A l'arrivée du P. *Antoine* à Maſſangano, on fit partir ſur le champ le P. *Benoit*.

Fauſſe allarme.

Il y avoit un an que ce dernier étoit à la Cour de la Reine, lorſqu'elle fut allarmée ſur la nouvelle que le Viceroi de Loanda avoit mis des troupes ſur pied, deſtinées, diſoit-on, contre le Royaume de Matamba. La Reine appréhendant quelque ſurpriſe, envoya un Courier au P. *Antoine de Gaëtte*, qui en qualité de Préfet réſidoit à Maſſangano, le prier de la venir trouver ſans délai. Ce bon Religieux, toujours plein de zele, partit ſur le champ ſans prendre congé de perſonne, & même ſans compagnon. Au bout de ſix jours de marche il arriva à la Cour; il dit à la Reine qu'il avoit vu l'armée Portugaiſe, & l'aſſura qu'elle n'avoit aucun deſſein contre ſes Etats, & qu'ils

(*a*) *Labat* T. IV. p. 178. (*b*) Là-même.

(*) La Reine, dit-on, alla au devant de lui avec toute ſa Cour. Elle conduiſoit avec elle pluſieurs femmes qui portoient leurs enfans nouveaux nés entre leurs bras. Après les premiers complimens, elle lui dit: „ Vous voyez, mon Pere, qu'on ne tue plus les „ enfans, on les éleve. Nous ſouhaittons d'en faire des Chretiens, & nous vous de„ mandons le Baptême pour eux." Le Pere, qui n'ignoroit pas les anciennes coutumes barbares du Pays, fut rempli de joye: il admira le ſilence profond & la modeſtie de cette multitude de gens, qui accompagnoient la Reine, juſqu'à ce qu'on fût arrivé à l'Egliſe, où après les prieres ordinaires le Pere baptiſa les enfans & quelques adultes. Alors les cris de joye & le ſon des inſtrumens remplirent l'air (1). Dès la premiere audience la Reine lui recommanda les intérêts de la Religion en lui promettant de l'aſſiſter de tout ſon pouvoir. Il eut une nouvelle attaque de ſon mal, mais il ne fut pas ſitôt rétabli, qu'il fit élever nombre de petits Oratoires, pour que le peuple ne pût s'y aſſembler. Peu après il fit bâtir, avec le ſecours de quelques perſonnes conſidérables de la Cour, quatre nouvelles Egliſes dans la ville, dont l'une le fut aux dépens de la Princeſſe *Dona Barbara* & de ſon mari; elle fut dédiée le 4 de Décembre, jour de la Fête de *Sainte Barbe*, & le Pere y baptiſa ce même jour cent-quatorze enfans (2).

(1) *Labat*, T. IV. p. 184. (2) *Ibid* l. c. p. 188, 189.

qu'ils étoient dans la ferme réſolution de conſerver avec elle une paix inviolable & une étroite alliance. Il ajouta que le bruit qui s'étoit répandu n'avoit ſervi qu'à cacher le véritable deſſein, qui étoit de châtier quelques peuples qui s'etoient révoltés. Cela diſſipa tous les ombrages de la Reine. Les Miſſionnaires s'appliquerent aux fonctions de leur Miniſtere, & comme on étoit dans la Semaine Sainte, il ſe trouva une multitude de nouveaux Chretiens pour aſſiſter à la ſolemnité (*a*). Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Le Pere Préfet demeura quatre mois à Matamba, au bout deſquels, malgré le regret que la Reine en témoigna, il retourna à Maſſangano. Au bout de quelque tems le Viceroi d'Angola, cherchant d'introduire le Commerce & la Foi dans quelques Provinces idolâtres, invita le Pere Préfet à tenter cette Miſſion ; mais n'ayant point réuſſi, il retourna à Matamba, où la Reine le rappella, pour l'aſſiſter dans le deſſein de fonder une nouvelle Ville, avec un Palais & une Egliſe.

Elle avoit choiſi un terrein élevé, agréable, ouvert, & dans un très-bon air ſur le bord de la Riviere Vamba. Le Pere arriva à la Cour dans le mois de Mai 1659. Déja on avoit ramaſſé une prodigieuſe quantité de pierres tirées des rochers voiſins, qui étoient tranſportées ſur les épaules, des eſclaves que la Reine employoit en très-grand nombre, & ſur leſquels le Frere *Ignace* avoit l'inſpection. On ne s'attendra pas que nous donnions une deſcription exacte de ces Bâtimens, qui faute de bons ouvriers étoient fort groſſiers, en comparaiſon de ceux de Loanda. On trouvera dans les Remarques, ce qu'il y a de plus digne d'attention (*). Nous ajouterons ſeulement, que la

Zingha *fonde une nouvelle Ville &c.* 1659.

(*a*) Le même p. 198.

(*) L'Egliſe fut bâtie dans le plus bel endroit de la ville. On lui donna cent-vingt-neuf palmes de longueur ſur quarante-deux de largeur. Les murs juſqu'à la hauteur de ſept palmes furent bâtis ſolidement de grandes pierres, & le reſte de bois; la Reine fit bâtir en même tems à côté de l'Egliſe un Hoſpice convenable pour les Miſſionnaires.

Le Palais de cette Princeſſe fut bâti ſur un terrein uni, d'environ une lieue de circuit. La premiere enceinte étoit un tiſſu de feuilles de palmier nattées d'une maniere ingénieuſe, ſoutenue d'eſpace en eſpece de gros pieux, & d'une hauteur à ne pouvoir être franchie par les bêtes ſauvages. Toute cette grande enceinte n'avoit qu'une entrée, que l'on fermoit avec une eſpece de herſe de même matiere. Elle en renfermoit une ſeconde, qui en étoit environ à quinze braſſes, faites de groſſes épines d'une épaiſſeur conſidérable, où il n'y avoit auſſi qu'une ſeule entrée, à l'oppoſite de la premiere. La troiſieme étoit encore plus forte, mais entre celle-ci & la ſeconde il y avoit tant de hayes, qui formoient comme un Labyrinthe, qu'il falloit bien connoître le terrein pour s'en démêler. Le milieu de cette enceinte renfermoit une vaſte place, où l'on pouvoit mettre une armée en bataille, autour de laquelle étoient diſpoſées les maiſons ou plutôt les caſes de la Cour. Elles ſont rondes & pyramidales & n'ont point de fenêtres, toute leur lumiere vient de la porte, qui eſt fort baſſe. Ces caſes ſont plus ou moins grandes ſelon la qualité des perſonnes qui les occupent, & n'ont pas au-delà de ſept pieds de hauteur. Celles de la Reine étoient à peu près de la même ſtructure, quelques-unes plus grandes avec des portiques, qui faiſoient comme un Cloître, qui renfermoit une aſſez grande cour. C'eſt dans ce Cloître qu'étoient toutes les entrées des Caſes du dehors, qui ſervoient de logemens aux Dames & aux femmes de ſervice de la Reine, de magazins, de garderobes, de cuiſines, d'offices, & d'autres pieces qui compoſoient toutes enſemble le Palais, & formoient comme une petite-ville renfermée dans une plus grande.

Au devant de toutes les caſes, & directement des deux côtés de la porte du Palais, elle fit bâtir deux grands ſallons ouverts de trois côtés comme des portiques; l'un étoit pour les

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

la Reine tâcha de compenſer ce qui manquoit à la beauté & à la ſimétrie de l'ouvrage par la richeſſe des ornemens de l'intérieur, & elle alla juſqu'à mettre un gros diamant de grand prix dans les fondemens de l'Egliſe, ce dont perſonne ne fut témoin que le P. *Antoine* & le Frere *Ignace*

Chapelle dédiée à Sainte-Anne.

Elle fit bâtir auſſi une Chapelle dans l'enceinte de ſon Palais dédiée à *Sainte Anne* dont elle portoit le nom, & fit mettre ſur l'autel un grand tableau de cette Sainte, qu'elle avoit fait faire à Loanda par un habile Peintre. Elle l'orna par dedans de beaux tapis de ſoie, & d'une belle lampe faite de l'argent dont étoit revêtu le coffre où étoient les os de ſon frere; elle remit, non ſans quelque répugnance ce coffre au Préfet, parcequ'il refuſoit ſans cela de l'admettre à la participation de l'Euchariſtie, qu'elle ſouhaittoit ardemment de recevoir à la Fête de la Pentecôte. Le Pere fit brûler le coffre & les os, & envoya l'argent à Loanda, où l'on en fit une très-belle lampe pour la placer devant le Crucifix fameux. Il l'obligea encore de lui remettre quantité d'anneaux ſuperſtitieux d'or & d'argent, qui ſervoient d'amuletes; ce qu'elle fit ſans peine. Après tant de preuves non équivoques de la ſincérité de ſa converſion, le bon Pere s'appliqua à l'inſtruire & à la préparer pour la Fête de la Pentecôte, & ce fut alors (en 1660) qu'elle communia de ſa main avec tout le reſpect imaginable, & depuis ce tems-là elle ne ceſſa de donner des marques de la piété la plus exemplaire (*a*).

Maladie de la Reine qui ſe rétablit. 1662.

Les deux années ſuivantes furent employées principalement à convertir le reſte de ſes ſujets, & entre autres ceux qui habitoient les Iſles de la Coanza, mais le P. *Jean Antoine* qui s'y employa, ne réuſſit pas d'une façon proportionnée à ſon zele & aux peines qu'il ſe donna. Il revint à la Cour ſur la nouvelle que le Pere Préfet étoit dangereuſement malade; il y arriva le dernier jour de Mars 1662, & trouva le Préfet hors de danger. Mais au bout de quelques jours la Reine tomba malade, & ſon grand âge fit craindre pour elle, cependant ſon mal n'eut point de ſuite fâcheuſe. Leur joye & celle de cette Princeſſe augmenta par l'arrivée d'un Courier de Loanda, qui apporta la nouvelle de l'arrivée de pluſieurs Capucins pour le Ro-

(*a*) Le même p. 215 & ſuiv.

les audiences, & l'autre étoit le lieu d'aſſemblée des principales perſonnes de la Cour, qui s'y promenoient en attendant l'heure de leur ſervice ou les ordres de la Reine. Tous ces ouvrages furent achevés avec une diligence ſurprenante, à cauſe du grand nombre d'Ouvriers qu'on y employa. La premiere fois que le Pere Préfet alla les voir, il y en trouva onze-mille, & la ſeconde fois dix-ſept-mille, en comptant les femmes, mais ſans y comprendre auſſi les eſclaves.

Quand il fut queſtion de partager le terrein aux habitans pour placer leurs maiſons, la Reine dit au Préfet, qu'elle avoit deſſein de ne donner des emplacemens qu'aux Chretiens, & de laiſſer dans l'ancienne ville ceux qui n'étoient point baptiſés; le Pere lui répondit, qu'avec le tems l'ancienne ville pourroit devenir l'aſyle de tous les méchans & les libertins, & en forcer d'autres à ne ſe faire Chretiens que pour l'avantage de demeurer dans la nouvelle ville; au-lieu que ſi les Idolâtres étoient mêlés avec les Chretiens, ceux-ci veilleroient ſur les démarches des autres, & les empêcheroient de rien entreprendre contre elle, & de deſobéir à ſes Edits. La Reine goûta ces raiſons, & ne penſa plus à ſéparer ſes ſujets (1).

(1) *Labat*, l. c. p. 206. & ſuiv.

Royaume de Matamba; il étoit auſſi chargé de deux Lettres, une du Pape pour la Reine, & l'autre de la Congrégation de la Propagande, pour le Préfet & pour les Miſſionnaires. Celle-ci portoit, que le Pape avoit établi le P. *Antoine Gaëtte* Préfet de toutes les Miſſions des Royaumes d'Angola, de Matamba & de toutes les Provinces voiſines, ce qui l'obligeoit à réſider déſormais à Loanda. La Reine reçut la Lettre du Pape de ſes mains avec des larmes de joye, & un plaiſir qu'elle avoua n'avoir jamais ſenti, & qui contribua au rétabliſſement de ſa ſanté. Le départ du Préfet, qui avoit ſi longtems dirigé ſa conſcience, l'affligeoit ſenſiblement, & elle fit tout ce qu'elle put pour le retarder; mais voyant que ſon devoir l'appelloit à Loanda, elle le pria de lui accorder deux choſes avant que de la quitter; de conſacrer l'Egliſe qu'elle vouloit dédier à Sainte-Anne, & de lui laiſſer un vieux habit de Capucin pour couvrir ſon corps quand elle ſeroit morte, pour déſabuſer ſes ſujets de l'idée qu'elle avoit tâché autrefois de leur inſpirer, qu'elle étoit une eſpece de Déeſſe, ou fort au-deſſus de l'humanité. Le Pere Préfet lui accorda ſans peine ces deux choſes; quand il lui apporta l'habit de Capucin, elle chargea le Général ſon beaufrere de l'envelopper dans un drap d'or & de le faire conſerver dans ſa garderobe. La bénédiction de l'Egliſe ſe fit le 24 d'Avril avec toute la ſolemnité poſſible. Le Préfet y dit la Meſſe & y prêcha ſon Sermon d'adieu devant un auditoire nombreux; il laiſſa auprès de la Reine le P. *Jean Antoine* & le Frere *Ignace*, & partit pour Loanda (*a*).

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

D'abord après ſon départ, elle voulut recevoir des mains du P. *Jean Antoine* le Bref du Pape, dont on a parlé, en cérémonie, & le faire lire en préſence de ſes peuples. On choiſit pour cela le 15 de Juillet: la Reine ſe rendit à l'Egliſe à la tête d'un nombreux & brillant cortege, ayant au col une bourſe de brocard, dans laquelle étoit le Bref du Pape; le concours de peuple fut ſi grand, que l'Egliſe n'en put contenir la moitié, déſorte qu'on n'y laiſſa entrer que les perſonnes les plus conſidérables. Le Pere ayant dit la Meſſe, lut le Bref en Portugais, après que le Secretaire-d'Etat l'eût lu dans la Langue du Pays. La Reine écouta cette lecture debout, après quoi s'étant approchée de l'autel, elle le baiſa avec reſpect, & jura de nouveau ſur le Livre des Evangiles de garder inviolablement tout ce qu'elle avoit promis, & ayant reçu le Bref des mains du Pere, elle le remit dans ſa bourſe, & s'en retourna avec toute ſa Cour au Palais. Elle fit un feſtin ſuperbe ſous les portiques du Palais, où elle traita toute ſa Cour; le Réſident des Portugais fut auſſi traité ſomptueuſement. La Reine y fut ſervie à la maniere de l'Europe. Elle étoit aſſiſe dans un fauteuil, ſa table étoit couverte de beau linge, toute la vaiſſelle étoit d'argent ou de vermeil, & elle ſe ſervit de couteau & de fourchette (*). Elle diſtribua des re-

Le Bref du Pape lu publiquement.

(*a*) *Labat* l. c. p. 244.

(*) Cela dut ſans-doute lui paroître étrange auſſi-bien qu'à toute ſa Cour; on ne l'avoit jamais vue aſſiſe que ſur un couſſin placé ſur un tapis ou une natte, & les jambes croiſées, ayant les plats devant elle, ſans table, ni ſerviette, ni cueiller, ni fourchette, ni couteau, prenant ſans façon la viande avec la main, & la mettant en pieces. C'étoit-là ſa maniere ordinaire de manger, lors même qu'elle mangeoit en public devant ſa Cour, qui étoit, dit-on,

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

recompenſes à pluſieurs de ſes Officiers, donna la liberté à divers eſclaves, & ſur le ſoir elle parut à la tête des Dames du Palais, habillées & armées en Amazones, & elles firent un combat, où la Reine quoiqu'âgée de plus de quatrevingts-ans, montra toute la vigueur, la force, l'agilité & l'adreſſe qu'elle avoit à vingt-cinq ans.

Son zele & ſa fermeté contre l'Idolâtrie.

Sa vie ne fut pas néanmoins encore auſſi longue que ces apparences ſembloient le promettre. Elle eut pourtant la ſatisfaction de pouvoir penſer qu'elle avoit achevé ce qu'elle avoit le plus à cœur, & de n'avoir plus qu'à tenir la main à l'exécution de ſes Edits en faveur du Chriſtianiſme, & contre les cérémonies abominables des Giagas & des Singhilles. Elle puniſſoit même très-rigoureuſement ceux qui y contrevenoient. Un de ces Singhilles ayant été ſurpris, la Reine le condamna a être brûlé vif; le Pere ayant intercédé pour lui dans l'eſpérance de le convertir, elle ſe rendit à ſa priere, en l'aſſurant que ſa compaſſion & ſes efforts charitables ſeroient ſans fruit; qu'elle connoiſſoit trop bien ces miſérables, & qu'il n'y avoit que les ſupplices les plus rigoureux qui puſſent arrêter le cours de leurs impiétés. L'événement n'en convainquit que trop le Capucin; il employa inutilement toutes les raiſons que ſon zele put lui inſpirer pour gagner ce malheureux. Quelque tems après quatre ou cinq autres ayant encore été ſurpris, ils aimerent mieux périr par les flammes, que de renoncer à leur ſecte pour obtenir leur grace, enſorte que le Miſſionnaire fut obligé malgré lui d'approuver cette rigueur & d'y conſentir (*).

Pen-

on, auſſi nombreuſe qu'aucune Cour des Souverains d'Europe. Elle avoit entre autres trois-cens Femmes à ſon ſervice, qui ſervoient dix à dix pendant dix jours. Ces Dames étoient aſſiſes derriere elle les jambes croiſées ou ſur leurs talons, & elle leur jettoit des pieces de viande, qu'elles recevoient avec reſpect & mangeoient ſur le champ. Quand elle buvoit tous les aſſiſtans battoient des mains, & un de ſes premiers Officiers lui preſſoit le gros doigt du pied gauche, pour ſignifier que ſes ſujets ſouhaittoient que la nourriture qu'elle prenoit, ſe répandît par tout le corps, depuis la tête juſqu'à l'extrémité des pieds. Lorſqu'elle avoit mangé, elle diſtribuoit elle-même ſes reſtes à ſes Courtiſans. Le Général, mari de ſa ſœur, proſterné à ſes pieds ramaſſoit avec ſoin les os & les arrêtes des reſtes de la Reine, & après les avoir bien ſucés, il les alloient cacher en terre, de peur qu'ils ne fuſſent trouvés & ne ſerviſſent à faire quelque maléfice contre la Reine. Lorſqu'elle recevoit des Etrangers de conſéquence, elle mangeoit à l'Européenne, mais cela lui arrivoit rarement; elle n'aimoit pas les coutumes qui la gênoient. Quant aux mets qu'on lui ſervoit, & à la maniere dont ils étoient apprêtés, nous n'en parlerons point, n'y ayant rien de fort propre à tenter des Anglois (1).

(*) Malheureuſement pluſieurs des Officiers de la Reine favoriſoient & encourageoient ſecrettement les Singhilles. Pour l'en convaincre, le Pere Supérieur lui envoya un gros paquet de choſes à leur uſage. La Reine ne comprenant point pourquoi il lui envoyoit tout cela, lui manda de venir à la Cour afin de l'apprendre de ſa bouche; il y fut, & lui dit qu'il étoit de ſa grandeur de faire tout rendre au Singhille, puiſque malgré ſes ordres ſes Officiers ſouffroient qu'il demeurât ſi près d'elle, & qu'il continuât à ſéduire les peuples, ce qui pouvoit faire croire que Sa Majeſté y donnoit quelque eſpece de conſentement. La Reine ſentit vivement toute la force de ce reproche, & ayant fait venir ſes Officiers, leur dit que ſi avant le coucher du Soleil ils ne lui remettoient ce miſérable, ils verroient le lendemain un exemple terrible de ſa juſtice. Ils n'eurent garde de s'y expoſer; quelques heures après ils le lui amenerent bien lié de groſſes cordes;

(1) *Labat* T. IV. p. 264.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Pendant que la Reine s'occupoit dans ſa nouvelle ville à avancer la converſion de ſes ſujets, le bon Pere alla avec ſa permiſſion y travailler en d'autres endroits accompagné d'un Catéchiſte. Mais ſon voyage ne fut pas long; il reçut Couriers ſur Couriers pour revenir inceſſamment à la Cour; ainſi il fut obligé d'abandonner l'eſpérance d'une abondante récolte, pour venir ſecourir la Reine, qui étoit tombée dangereuſement malade. Il étoit parti de Matamba le 2 de Septembre, & il fit tant de diligence qu'il y fut de retour le 14 d'Octobre. Il trouva la Reine attaquée d'une grande inflammation de gorge, deſorte qu'elle ne parloit qu'avec beaucoup de peine. La préſence du Miſſionnaire la ſoulagea aſſez, pour lui témoigner combien elle condamnoit l'ambition qu'elle avoit eue de paſſer pour une Déeſſe, tandis qu'elle reconnoiſſoit à-préſent qu'elle n'étoit qu'un amas de corruption & une charogne. Elle le conjura de ne l'abandonner point dans ſon extrémité, de lui continuer ſes charitables offices tant qu'elle ſeroit en vie, & après ſa mort de faire envelopper ſon corps dans l'habit que le Préfet lui avoit laiſſé, & de ne ſouffrir abſolument point qu'on pratiquât à ſes funérailles aucune des cérémonies des Giagas. Elle donna les mêmes ordres au Tendala ſon Premier-Miniſtre, chargé du gouvernement du Royaume pendant l'interregne; elle déclara même en préſence de tous les Officiers de la Cour, qu'elle chargeoit le P. *Jean-Antoine* du ſoin de ſes funérailles, & qu'elle vouloit & ſouhaittoit qu'on ſuivît exactement les ordres qu'il donneroit pour cela. Elle leur recommanda enſuite de maintenir le Chriſtianiſme, de protéger & d'encourager les Miſſionnaires & leurs Catéchiſtes de tout leur pouvoir, en tenant la main à l'exécution de ſes Edits contre les pratiques impies des Giagas.

Sa dernière maladie.

1663.

L'inflammation ayant gagné la poitrine, & le mal ayant augmenté par une emplâtre que ſes Médecins lui appliquerent, elle ſentit que ſa fin approchoit; elle ſe confeſſa au Pere, qui après avoir célébré la Meſſe lui apporta le Viatique, qu'elle reçut avec une dévotion exemplaire, & peu après on lui donna l'Extrême-onction tandis qu'elle avoit parfaitement ſa connoiſſance; enfin le 17 de Décembre 1663 elle rendit l'eſprit vers le point du jour, dans la quatrevingt-deuxieme année de ſon âge.

Sa Mort édifiante.

Vers

des; elle le fit fouëtter rudement par toutes les rues de la ville, & puis le condamna aux Mines de l'Amérique (1).

Ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'eſt que pluſieurs des Officiers & des Miniſtres de la Reine, bien-qu'ils euſſent embraſſé la Foi par complaiſance pour elle, conſervoient au fond du cœur une grande haine pour le Chriſtianiſme, & y renoncerent à leur mort. C'eſt ce dont on vit un exemple en deux de ces Officiers, la veille de l'Aſſomption de l'année précédente. Le Pere ayant appris qu'ils étoient malades depuis quelques jours, y courut, & toutes ſes exhortations ne ſervirent de rien; ils déclarerent qu'ils vouloient mourir dans leur ancienne Religion, & qu'ils n'avoient reçu le baptême que pour obéir à la Reine. Il eut beau prêcher, il ne put rien gagner. Cela n'empêcha pas leurs parens de venir ſolliciter le Pere de les enterrer dans le Cimetiere bénit; mais il le refuſa abſolument, deſorte qu'ils ſe déterminerent à les enterrer à la maniere des Giagas; mais les ordres exprés de la Reine y mirent obſtacle, & elle déclara à cette occaſion, que ſi cela arrivoit une autre fois, elle feroit jetter les cadavres à la riviere ou aux bêtes (2).

(1) *Labat*, l. c. p. 277. (2) Le même p. 282, & ſuiv.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Vers la fin de ſa maladie les Miniſtres avoient envoyé ordre de faire prendre les armes à toutes les Milices pour prévenir tout tumulte, & pour empêcher la fuite des eſclaves, ſi ordinaire en pareille circonſtance (*); & d'abord après ſa mort on doubla la garde du Palais, & on ferma les portes. Le 19 au matin le Conſeil-d'Etat fit annoncer la mort de la Reine avec les cérémonies ordinaires, & ſur le champ ayant fait aſſembler le Peuple ſur la grande place, on déclara que *Dona Barbara*, ſœur de la défunte, avoit été élue pour lui ſuccéder (*a*).

Sa Sœur lui ſuccede.

On lui mit entre les mains l'arc & les fleches, qui ſont les marques de la Royauté. On l'éleva de terre afin que tout le monde la vît & lui rendît hommage. Tel étoit néanmoins l'amour que les peuples avoient pour *Zingha*, qu'au-lieu des cris de joye ordinaires on n'entendit que des hurlemens, ſans que la nouvelle Reine parût les conſoler de la perte qu'ils venoient de faire.

Funérailles de la Reine.

Pendant cette cérémonie, le P. *Antoine* ſe rendit au Palais pour faire revêtir la Reine de l'habit de Capucin, comme elle l'avoit ſi ardemment ſouhaitté; il fut fort ſurpris de la trouver déja revêtue de ſes Habits Royaux, qui étoient très-magnifiques, & parſemés des plus riches pierreries. On lui permit cependant de lui faire mettre l'habit de Capucin, & ſon Roſaire avec ſon Crucifix entre les mains. On l'expoſa ainſi ſur ſon lit de parade dans le Salon des audiences: elle y étoit comme aſſiſe appuyée ſur un riche couſſin, que ſon Page d'honneur, immobile comme une ſtatue, ſoutint pendant pluſieurs heures. Le Pere avoit cru qu'on la laiſſe-

(*a*) *Labat* ubi ſup. p. 192, 193.

(*) Ce qui y donnoit lieu, c'étoit la barbare coutume reçue parmi tous ces peuples idolâtres d'immoler des centaines de victimes humaines aux obſeques des Grands & des Rois, dont nous avons rapporté divers exemples, particullerement au ſujet des Rois d'Angola avant leur converſion. Dans ces occaſions les pauvres eſclaves craignant d'être du nombre de ces victimes, ſe ſauvoient ordinairement dans les Etats voiſins, dans des forêts impénétrables, ou dans des montagnes inacceſſibles, où ils trouvoient ſouvent une mort plus cruelle, étant dévorés par les bêtes féroces, ou périſſant de faim & de miſere. Les Dames d'honneur de la Reine furent même fort en peine, craignant que ſelon l'ancienne coutume elles ne fuſſent obligées de ſuivre leur Maîtreſſe dans l'autre Monde; leur frayeur avoit augmenté quand elles virent doubler la garde & fermer les portes du Palais, croyant que cela ſe faiſoit pour les empêcher de s'échapper (1).

La Reine avoit à-la-vérité témoigné en diverſes occaſions l'horreur qu'elle avoit pour ces barbares coutumes; une fois entre autres, lorſqu'étant rétablie d'une fievre dangereuſe un an ou deux avant ſa mort, ſon Général & beaufrere lui dit, que ſi l'on avoit eu le malheur de la perdre, tous ſes ſujets auroient voulu mourir avec elle & ſervir de victimes à ſon *Tombo*. Elle le regarda d'un œil irrité & lui dit. „ Si vous penſez ce que vous dites, „ vous vous en repentirez; je donnerai de ſi bons ordres, que ſi contre ma volonté on „ fait un *Tombo*, on commencera le maſſacre par les premieres perſonnes, & vous ſerez „ à la tête, puiſque vous êtes aſſez hardi pour faire une pareille propoſition." Et l'on aſſure, qu'en effet elle regla quelque choſe ſur cela avec ſes Miniſtres, pour l'empêcher de penſer à rien de ſemblable (2).

Dans le fond la frayeur des Dames n'étoit pas tout-à-fait ſans fondement, vu qu'il y avoit ſi peu de fonds à faire ſur la profeſſion extérieure que pluſieurs des Grands faiſoient du Chriſtianiſme, ou plutôt vu le danger qu'il y avoit qu'ils ne retombaſſent dans leurs anciennes ſuperſtitions après la mort de la Reine.

(1) *Labat*, T. IV. p. 298. (2) Le même, p. 272.

ſeroit ainſi expoſée quelque tems; mais il fut encore plus ſurpris, quand les Miniſtres envoyerent avertir, que pour ne pas retarder l'exaltation de la nouvelle Reine, ils avoient réſolu de faire enterrer le corps au coucher du Soleil. Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Le Convoi juſqu'à l'Egliſe fut pompeux & convenable à la dignité de la perſonne, mais à la maniere de l'Égliſe Romaine, avec la Croix, les Cierges &c. Le Pere *Jean-Antoine* marchoit devant le corps, qui étoit ſur un brancard porté par douze des plus notables Confreres du Roſaire. Il étoit accompagné de cent ſoldats, qui jouoient des inſtrumens de guerre, & qui faiſoient la plus effroyable & la plus diſcordante muſique qu'on puiſſe imaginer? Ils étoient à la tête des Milices, qui marchoient les armes renverſées. Les rues étoient ſi remplies de peuple, que le Convoi eut bien de la peine à paſſer. Dèsque le corps parut, le peuple donna des marques de joye, parceque voyant la Reine aſſiſe, il s'imagina qu'elle étoit reſſuſcitée; mais s'appercevant qu'elle étoit réellement morte, ils s'abandonnerent à la douleur, on n'entendit que cris & hurlemens, & l'on ne vit que des marques de déſeſpoir (*a*).

Le corps étant arrivé à la porte de l'Egliſe, il y eut une nouvelle ſcene plus extraordinaire encore. Le Lieutenant-Général, ſelon le devoir de ſa Charge, devoit le reconnoître & le conſigner aux Dames du Palais, pour le renfermer dans le cercueil. Mais au-lieu de ſe diſputer l'honneur de rendre ce dernier ſervice à leur Maîtreſſe, on vit tout le contraire. Elles étoient tellement ſaiſies de la peur d'être enterrées vives avec le cadavre, d'autant plus que la foſſe avoit douze palmes de profondeur & dix-huit en quarré, & étoit ainſi aſſez grande pour qu'un bon nombre d'entre elles puſſent y entrer, qu'elles s'enfuyoient & ſe cachoient, ſans que tout ce que le Pere & le Lieutenant-Général purent faire, les détrompât, & il ne fut jamais poſſible de les faire deſcendre dans le caveau; les deux Freres Capucins, *Ignace* & *Gabriel*, furent obligés d'y deſcendre pour elles, & de placer le cercueil comme il falloit; ce coffre étoit couvert & doublé de velours cramoiſi. Les deux Religieux étant ſortis du caveau, les Dames qui étoient revenues, les Pages, les Officiers, les Courtiſans prirent encore la fuite, deſorte que le Pere Supérieur & ſes compagnons furent obligés de jetter la terre dans le caveau pour le remplir. Dèsque cela fut fait, les fugitifs revinrent & paſſerent la nuit à pleurer la mort de leur Maîtreſſe (*b*).

Notre Auteur, témoin occulaire & en grande partie le Directeur de cette pompe funebre, aſſure que ce qu'on mit dans le tombeau de la Reine, valoit au moins ſeize-mille écus Romains, ſomme conſidérable pour le Pays, où les richeſſes des Grands & même des Rois, ne conſiſtent que dans le nombre de leurs eſclaves, & dans le domaine abſolu, deſpotique & tyrannique qu'ils ont ſur les biens de leurs ſujets (*c*).

Le lendemain toutes les Milices parurent encore ſous les armes, & la nouvelle Reine aſſiſta à l'Office des morts & à la Meſſe. Auſſitôt après, les Officiers de guerre vinrent demander au Pere Supérieur la permiſſion de cé-

(*a*) Le même, p. 296. (*b*) Ibid, p. 299. (*c*) Là-même.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

célébrer un *Tombo* public (*), diſant qu'il n'étoit pas juſte de priver de cet honneur une Princeſſe à qui toute la Nation avoit de ſi grandes obligations, que les ſoldats le demandoient avec inſtance, & qu'il y avoit du danger à les refuſer. Le Pere balança quelque tems, mais voyant que la réſolution étoit priſe, il leur dit qu'il y conſentoit, mais à condition qu'on ne feroit qu'une Cérémonie Militaire, ſans effuſion de ſang, & qu'on s'abſtiendroit de danſes impudiques. Ce tempérament leur plut, ils s'en contenterent, de-même que les ſoldats, & la cérémonie ſe fit de la maniere qu'on l'a expoſé dans les Remarques (*a*).

Honneurs rendus à la Reine Barbara.

Nous ſupprimons pour abréger d'autres honneurs extraordinaires que les peuples rendirent à la mémoire de cette grande Reine; nous n'avons pu nous diſpenſer d'en parler juſqu'à un certain point à cauſe des qualités de cette admirable Princeſſe, la grande Protectrice du Chriſtianiſme. Ce fut en ſa conſidération que les Grands & le Peuple témoignerent le même reſpect & le méme zele pour la nouvelle Reine ſa ſœur, qu'on inſtalla une ſeconde fois avec beaucoup de pompe & de grandes acclamations, dans le Salon des audiences, & dans la grande Egliſe. C'étoit effectivement une Princeſſe très-zélée pour la Foi, qui avoit de bonnes qualités, mais nullement la force d'eſprit & le courage héroïque de la Reine ſa ſœur. Ce qu'il y avoit de fâcheux, c'eſt qu'elle étoit déja âgée, preſque aveugle, & hors d'état de donner toute l'attention requiſe aux affaires de l'Etat & de la Religi-

(*a*) *Labat*, l. c. p. 300 & ſuiv.

(*) C'eſt ainſi qu'ils nommoient les anciennes funérailles inhumaines des Rois & des Grands, où l'on maſſacroit un grand nombre de créatures humaines, dont la chair ſervoit à régaler les parens & les amis du défunt; la feue Reine ayant aboli cette pratique inhumaine de même que les danſes obſcenes, elles ne pouvoient avoir lieu Mais le reſte de la cérémonie ſe fit en préſence de la nouvelle Reine, du Tendela & des autres Officiers Civils & Militaires de la maniere ſuivante.

On vit d'un côté de la place ſept à huit-mille hommes rangés en bataille, & de l'autre côté autant de femmes & d'enfans. On dreſſa avec une extrême diligence neuf-cens cabanes, diſpoſées par quartiers comme une ville. Enſuite, à un ſignal donné, les troupes commencerent à repréſenter tout ce que la Reine *Zingha* faiſoit quand elle étoit à leur tête. Les Miniſtres des deux Conſeils repréſenterent à leur tour tout ce qu'ils avoient coutume de faire du vivant de la Reine; ils tenoient Conſeil, on y diſcutoit les Affaires, on rendoit des Jugemens, on recevoit & on dépêchoit des Courlers &c.

Les Dames & les Femmes de ſervice du Palais firent à leur tour leurs différentes fonctions avec beaucoup de ſoin & d'adreſſe. Pendant que chacun étoit ainſi occupé, le premier Officier-Général cria. „ Qu'il faiſoit ſavoir à tous les ſujets du Royaume de Ma„ tamba que la Reine *Zingha*, leur très-pieuſe & très-Chretienne Reine, étoit morte par „ l'ordre irrévocable du Ciel." A cette triſte nouvelle, on n'entendit de tous côtés que des cris & des gémiſſemens, & l'on ne vit que des marques de déſeſpoir; les femmes pleuroient, s'arrachoient les cheveux, s'égratignoient & exprimoient par leurs geſtes & par leurs actions l'amertume de leur douleur; à cela ſe joignoit le ſon lugubre & aigu des inſtrumens de guerre. Il ne manquoit à cette ſolemnité pour contenter la multitude que de bien manger & boire, la Reine y pourvut par un banquet ſplendide qu'elle donna aux troupes & au peuple au-lieu de la chair humaine dont ils ſe raſſaſioient auparavant. Ces honneurs funebres durerent ſix jours, pendant leſquels il fut impoſſible aux Miſſionnaires de faire venir ces gens-là à l'Egliſe, pour prier pour la Reine défunte (1).

(1) *Labat*, l. c. p. 300 & ſuiv.

ligion; ce qu'il y avoit de pis, c'eſt qu'elle avoit épouſé un homme inſolent, brutal & cruel, qui du vivant même de la feue Reine avoit oſé la traiter non ſeulement avec mépris, mais avec brutalité, quoiqu'il fût redevable de ſa fortune à cette généreuſe Princeſſe. Il alla plus loin encore après ſon avénement à la Couronne, ſon ambition le porta à s'emparer de toutes les affaires, à la dépouiller de l'autorité & de la Dignité Royale par les voies les plus inhumaines, & à ſe ſervir de tout ſon pouvoir pour abolir la Religion Chretienne dans le Royaume, ayant pour la Foi une haine implacable qu'il avoit cachée, & l'on verra par la ſuite qu'il ne réuſſit que trop bien dans ſes criminels deſſeins.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Ce miſérable ingrat étoit fils d'une eſclave, nourrice de *Zingha*; cette Princeſſe avoit conçu tant d'amitié pour lui, qu'elle lui avoit donné ſon propre nom, en y ajoutant celui de *Mona*; quand elle fut parvenue au trône, elle l'éleva par degrés à la place de Capitaine-Général. On a vu plus haut de quelle façon cette Princeſſe l'avoit engagé à jouer ſon rôle dans l'affaire du prétendu miraculeux Crucifix, bien-qu'il fût un zélateur très-ardent de la Secte des Giagas; & qu'il s'étoit retiré de la Cour, voyant que cette ruſe n'étoit qu'un prélude du retour de la Reine à la Religion Chretienne, & deſtinée à l'établir dans le Royaume. On a vu encore qu'ayant appris que le mariage de la Princeſſe *Barbara* avec *Don Juan*, Prince du Sang Royal, étoit rompu, il la demanda avec une inſolence, qui donne lieu de ſoupçonner que la crainte qu'il ne révélât le myſtere & qu'il n'excitât quelque ſoulévement, fut le ſeul motif qui détermina la Reine à conſentir à ce mariage. Le traitement cruel qu'il fit à cette Princeſſe après l'avoir épouſée, l'obligea à ſe réfugier dans le Palais, & il eut l'inſolence de la tirer par force de cet aſyle ſacré; la Reine en fut ſi indignée, qu'elle l'auroit fait tailler en pieces en ſa préſence, ſi le Pere, eſpérant de le convertir, n'avoit obtenu avec bien de la peine ſa grace & qu'il conſerveroit ſa charge; mais il ne lui inſpira pourtant pas des ſentimens favorables pour la Religion Chretienne. Au contraire dans la ſuite il inventa contre lui une accuſation digne de l'Enfer, pour le faire périr & ruiner ſa Religion. Il fit courir le bruit que la Reine *Zingha* avoit été empoiſonnée par quelques plats accommodés à la maniere d'Europe, dont le Frere *Ignace* l'avoit régalée quelquefois, & il attribuoit les maux dont ſa femme étoit attaquée à quelque charme ou ſortilege. Il la perſuada même, ou pour mieux dire la força de conſentir qu'on fît venir quelques Singhilles, & à ſe ſervir de leurs remedes ſuperſtitieux.

Hiſtoire de Mona Zingha.

Le Pere, bien loin d'être découragé par ces calomnies, alla hardiment au Palais, & blâma vivement la Reine de s'être laiſſée ſéduire par ces fourbes, & la convainquit par la force des raiſons que ſon zele lui ſuggéra, combien il y avoit de folie & de crime d'ajouter foi à ces ſuperſtitions impies; il la menaça même d'abandonner le Pays, d'emporter la croix & toutes les choſes ſaintes, les ſeules dont elle pût eſpérer du ſoulagement, & de la laiſſer elle & ſes peuples en proie aux malheurs que ſon apoſtaſie ne manqueroit pas d'attirer ſur eux. La Reine confuſe, qui avoit ſur elle les anneaux ſuperſtitieux que les Singhilles lui avoient donnés (*) jetta un pro-

La Reine reprife de ſa foibleſſe.

(*) Ce qui intriguoit le plus les Médecins de la Reine, étoit une enflure de jambes; un de ces

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

profond ſoupir, & lui dit: „Je ſuis femme, & par conſéquent extrêmement „ foible. Mon trône eſt chancelant; je ſuis privée de la vue, & accablée „ d'années & de maladies; je ſuis tyranniſée par celui qui me doit toute „ ſa fortune. Jugez par-là ſi la faute que j'ai faite ne mérite pas quelque „ indulgence. Quant aux ſacrileges ornemens qu'on a mis à mes jambes, „ je les ai en abomination, & je vous promets qu'avant le coucher du So- „ leil tous ces anneaux vous ſeront remis, afin que vous en diſpoſiez à „ votre volonté (*a*)."

Projets de ſon Mari contre elle.

Elle tint parole, & lui envoya tous les anneaux par ſon Secretaire. Son mari & tous ceux de la Secte des Giagas en furent dans une ſi grande rage, qu'ils réſolurent de faire un maſſacre général des Capucins & de tous les Européens, ſans épargner la Reine elle-même, plutôt que de ſouffrir qu'ils euſſent tant de pouvoir ſur ſon eſprit. Ils n'en vinrent pourtant pas à l'exécution, mais ſe contenterent d'ôter aux Miſſionnaires le pouvoir de faire leurs fonctions hors de la ville, & de ne leur plus permettre d'approcher de la Reine. *Mona Zingha* s'étoit rendu alors ſi puiſſant, & avoit mis un ſi grand nombre d'Officiers dans ſes intérêts, qu'il oſa propoſer au Conſeil de ruiner la nouvelle ville de Sainte-Marie de Matamba, ſelon l'ancien uſage, & d'en bâtir une autre. Il eut la mortification de voir que le Conſeil s'y oppoſa, on s'apperçut que c'étoit un prétexte pour détruire les Egliſes, & pour rétablir l'Idolâtrie. Ce mauvais ſuccès le rendit ſi furieux, qu'il ſe retira dans ſa maiſon, & affecta de ne ſe plus mêler des affaires, pour avoir le tems de prendre ſes meſures, afin de ſe rendre maître de l'Etat, ou en faiſant mourir ſa femme, ou en la mettant dans une entiere dépendance de ſes volontés.

Le Pere les déconcerte.

Un ſoir il envoya dire à la Reine, que comme ſa femme elle devoit ſe faire tranſporter à ſa maiſon, où il avoit des choſes de conſéquence à lui communiquer. La Reine donna avis de ce meſſage au Conſeil, & au Pere Capucin, qui fut d'avis qu'elle s'excuſât, ſous prétexte que l'air malſain de la nuit pouvoit augmenter ſes incommodités. Le Pere ajouta, que pour faire voir à *Zingha Mona* qu'on ne le craignoit point & qu'on pénétroit ſes mauvais deſſeins, il étoit à-propos que la Reine vînt entendre la Meſſe à la grande Egliſe, & même qu'elle le fît pluſieurs jours de ſuite, bien accompagnée de ſes Gardes, & ſes Miniſtres à côté d'elle. Cela réuſſit parfaitement, & *Mona Zingha* voyant que toutes ſes ruſes ſe découvroient, demanda permiſſion de ſe retirer dans une Province de ſon Gou-

(*a*) *Labat* p. 313 & ſuiv.

ces charlatans s'aviſa de dire effrontément, que c'étoit l'eſprit de la Reine *Zingha* qui lui cauſoit ce mal, parcequ'il étoit irrité de ce qu'on avoit négligé de faire en ſon honneur ce qu'on avoit coutume de faire pour les autres Souverains, & conſeilla à la Reine de ſortir de l'appartement de la défunte, & d'aller loger dans ſa propre maiſon, pour ſe mettre hors des atteintes de cet eſprit inquiet. Elle le fit, mais le remede n'opéra point. On fut alors d'avis de prendre tous les inſtrumens de fer dont on s'étoit ſervi pour faire la foſſe de la Reine défunte, & d'en faire des anneaux pour mettre aux jambes de la Reine regnante, qui ſeroient un préſervatif efficace. C'étoient ces anneaux qu'elle avoit ſur elle quand le Pere la vint trouver (1).

(1) *Labat*, T. IV. p. 313-315.

Gouvernement, ſous prétexte que le changement d'air étoit abſolument néceſſaire à ſa ſanté. Le Conſeil délibéra ſur ſa demande, & comme on en prévit les conſéquences, on lui envoya un ordre exprès de ne pas ſortir de Matamba (*a*).

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

Mais quelque tems après les mêmes Miniſtres commirent d'eux-mêmes une lourde faute. Ils l'envoyerent à la tête des troupes pour châtier quelques peuples des frontieres qui s'étoient révoltés. Etant revenu victorieux, chargé de dépouilles & avec un grand nombre d'eſclaves, il réſolut d'en faire un Tombo à l'honneur de la feue Reine. Le Pere Supérieur en fut bientôt informé, & ne perdit point de tems pour inſtruire le Conſeil des préparatifs qui ſe faiſoient pour cette infernale cérémonie. Comme la Reine étoit préſente, il repréſenta avec tant de zele & avec tant de force combien il étoit dangereux de ſouffrir ces rits impies, qu'il arracha des larmes à tous les Conſeillers. On dépêcha ſur le champ des perſonnes pour aller s'informer du fait. Le Général ſe défia du but de cette information; craignant la colere du Conſeil & de la Reine, & l'exécution des Edits rigoureux de la feue Reine qui ſubſiſtoient encore dans toute leur force, il fit dire au Conſeil que les eſclaves qu'il venoit de prendre, étoient deſtinés pour le payement des Portugais, à qui l'on en devoit un grand nombre. Il ajouta de grandes & fortes proteſtations, dont on n'auroit pas fait grand cas, s'il ne les eût accompagnées de préſens de vins d'Europe & d'autres choſes pour fermer la bouche à ces Conſeillers mercenaires; ces préſens firent recevoir ſon excuſe, & on ne parla plus de réprimer ſes mauvais deſſeins (*b*).

Mona trompe le Conſeil & le Pere.

Il fit auſſi un ſemblable préſent au Pere Supérieur, mais dans une vue bien plus criminelle: il ſavoit que c'étoit ce Religieux qui avoit donné des informations contre lui au Conſeil; pour prévenir tout ſoupçon, il ne lui envoya qu'une petite quantité de vin pour la célébration de la Meſſe, en lui faiſant dire que s'il lui convenoit, il lui en enverroit davantage. Le Pere, qui n'eut aucun ſoupçon, fut aſſiez ſimple pour en boire environ deux verres, & un quart-d'heure après il ſentit de grandes douleurs, des convulſions d'eſtomac, en un mot tous les ſymptômes du poiſon. On lui fit prendre du contre-poiſon, qui le fit beaucoup vomir; on ne laiſſa pas de déſeſpérer de ſa vie pendant pluſieurs jours. Il réchappa néanmoins avec beaucoup de peine, mais il tomba dans un ſi grand abattement, que n'étant pas en état de faire les fonctions de ſon Miniſtere, il fut obligé de prendre congé de la Reine, & de ſe faire porter à Loanda (*), très-affligé d'abandonner cette Miſſion,

Il empoiſonne le dernier. 1665.

(*a*) *Labat*, l. c. p. 332 & ſuiv. (*b*) Le même p. 336 & ſuiv.

(*) Comme nous avons dit plus haut, que c'eſt ce bon Pere que nous citons ſi ſouvent ſur la traduction du P. *Labat*, & que c'eſt de lui ſeul qu'on tient les particularités de la vie & du regne de la Reine *Zingha*, & du malheureux regne de la Princeſſe ſa ſœur, on ne ſera pas fâché ſans-doute de ſavoir ce que devint ce bon Miſſionnaire après ſon départ de la Cour.

Il arriva heureuſement à Loanda, & malgré le mauvais état de ſa ſanté il ne laiſſa pas de travailler aux affaires de ſa Miſſion, faiſant des courſes dans les Provinces voiſines pour affermir dans la Foi les uns & convertir les autres; il s'y occupa juſqu'à l'année 1666, que la néceſſité de procurer un nouveau ſecours de Miſſionnaires à ces Pays, le fit repaſſer

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

ſion, qu'il aimoit, n'y laiſſant que le vieux Frere *Gabriel*, les autres étant morts. A ſon arrivée à Loanda, il envoya à Matamba le P. *Bernard de Curtiliano*, qui étant mort en aſſez peu de tems eut pour ſucceſſeur le P. *Jean-Baptiſte Saliſano*.

Maladie & mort de la Reine. 1666.

Les infirmités de la Reine augmentoient cependant de jour en jour, & ſon mari permit non ſeulement au Pere de la voir, mais de faire le Service Divin à l'ordinaire, & y aſſiſtoit même quelquefois. Car comme il en vouloit au trône, il n'étoit pas de ſon intérêt de faire éclatter ſon averſion pour le Chriſtianiſme, de peur de mettre obſtacle à ſon élevation, d'autant plus qu'il avoit lieu de croire que la mort de la Reine ne tarderoit pas à lui ouvrir la ſucceſſion. Il ne ſe trompa point, cette Princeſſe étant morte peu après accablée de vieilleſſe, d'infirmités & de chagrin, après un regne, ou plutôt un eſclavage de deux ans & demi, elle termina ſa courſe le 24 Mars 1666 (*a*), après avoir donné au P. *Saliſano*, qui l'aſſiſta dans ſes derniers momens, des marques les plus vives de repentir de ſon apoſtaſie. Elle fut enterrée dans l'Egliſe de Sainte-Anne à côté de ſa ſœur, revêtue d'un habit de Capucin, comme elle l'avoit demandé.

Mona Zingha *lui ſuccede, & apoſtaſie.*

Son mari ne perdit pas de tems pour ſe faire déclarer Roi, il avoit ſi bien pris ſes meſures, qu'il y réuſſit ſans difficulté ni oppoſition. Auſſitôt après il ſe démaſqua, & commença à donner les preuves les plus frappantes & les plus triſtes de ſa haine pour la Religion Chretienne, & de ſon attachement opiniâtre à toutes les abominables cérémonies des Giagas. La premiere choſe qu'il fit fut de célébrer le Tombo à la défunte; il fit enterrer toutes vives dans la foſſe cinq jeunes Demoiſelles des meilleures maiſons de l'Etat; il eſt vrai qu'il ſe contenta de ce petit nombre, au-lieu de ſoixante-dix qu'il auroit dû faire égorger en cette occaſion, ſuivant le Rituel de la Secte. Mais il étoit trop altéré de ſang pour s'en tenir-là; peu après il fit maſſacrer quarante-trois perſonnes des premiers du Royaume, dont tout le crime n'étoit que d'être des Chretiens zélés, & d'avoir par cette raiſon été fort en faveur après de la feue Reine *Zingha*; de ce nombre fut un des premiers Officiers de l'armée, qu'il fit brûler à petit feu (*b*). Il en fit expirer pluſieurs autres dans les tourmens pour leur extorquer quelque accuſa-

(*a*) *Labat* l. c. p. 340 & ſuiv. (*b*) Le même, p. 345.

en Europe, & aller à Rome, pour expoſer au Pape & à la Congrégation de la Propagande le véritable état des Miſſions d'Angola & de Matamba. Il y arriva en 1668, & fut reçu comme ſa piété, ſon zele & ſon mérite exemplaire le méritoient. La relation de ſes voyages, de ſes travaux & de ſes ſuccès donna au Pape & à la Congrégation toute la ſatisfaction poſſible, deſorte qu'il réuſſit dans ſa négociation au gré de ſes deſirs. On choiſit un bon nombre de Capucins, qui s'offrirent volontairement de le ſuivre à Loanda, afin d'être envoyés de-là dans les Provinces qui avoient le plus de beſoin de Miſſionnaires; notre Religieux fut établi Supérieur de cette Miſſion.

Il partit avec eux pour Angola en 1670, & ils y arriverent heureuſement la même année, mais nous n'avons pu découvrir quel fut le ſuccès de leurs travaux, quelles converſions & quelles nouvelles découvertes le P. *Jean-Antoine* fit, ni ce qu'il devint à la fin. Le peu qui reſte de l'Hiſtoire du regne de la Reine Barbara, & de ſon tyran de mari, a été ajouté à ſa relation ſur les Mémoires du Pere *Jean-Baptiſte Saliſano* ſon ſucceſſeur (1).

(1) *Labat*, Préface du T. I. & T. IV. p. 340.

sation contre les Miſſionnaires, qui lui fournit un prétexte de les exterminer avec leurs diſciples. SECTION II.

Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.

Il eut l'effronterie d'écrire peu de tems après au Viceroi de Loanda, pour lui notifier ſon élection, & il lui manda impudemment qu'il avoit abjuré la Religion Chretienne, qu'il n'avoit embraſſée que par complaiſance pour la Reine, & qu'il étoit retourné à la Secte des Giagas; & afin qu'on ne pût en douter, il fit chercher tous les enfans qui étoient au-deſſous de huit ans, & les fit tous égorger. Il rappella les Singhilles, & leur fit de ſi grandes libéralités, qu'il ſe les attacha ſans réſerve, deſorte qu'ils lui promirent toutes ſortes de bonheurs, & un heureux ſuccès dans l'exécution de ſes ſanguinaires deſſeins contre les Chretiens. Il fit empoiſonner ſecrettement quelques perſonnes du peuple, qui moururent ſubitement, & il divulgua partout qu'il en arriveroit autant à beaucoup d'autres, en punition de ce qu'ils avoient abandonné la Religion de leurs ancêtres, pour embraſſer celle des Européens, chaſſés de leur Pays par la faim & par la miſere, & qui n'étoient ſortis de chez eux que pour envahir les délicieuſes Contrées de l'Afrique ſous prétexte de Religion (*a*).

Il écrit au Viceroi.

A la faveur de ces artifices & des violences qu'il commettoit, il s'étoit acquis un ſi grand crédit parmi les Giagas, qu'il extermina preſque entierement le Chriſtianiſme dans ſes Etats. Il détruiſit la nouvelle ville de Sainte-Marie de Matamba, avec la grande Egliſe & tous les Oratoires, ſans reſpecter même l'Egliſe de Sainte-Anne, où les deux Reines étoient enterrées. Il traita de la même façon dans le reſte du Royaume, non ſeulement les Chretiens qui furent conſtans, mais tout ce qui avoit trait au Chriſtianiſme, enſorte qu'il avoit à peine laiſſé une ſeule croix ſur pied. La Providence jugea enfin à-propos d'arrêter le cours de cette perſécution par le moyen du Prince *Don Juan*, dont nous avons parlé. Comme il étoit le ſeul héritier légitime de la Couronne & Chretien, un grand nombre de gens réduits au déſeſpoir eurent recours à lui. Il ſe mit à leur tête, & attaqua le Tyran, qui avoit plus de confiance aux prédictions & aux conjurations de ſes Singhilles qu'en ſon armée. *Don Juan* le défit, l'obligea de ſe ſauver dans une Iſle de la Coanza, & le fit reconnoître Roi (*b*).

Don Juan *l'attaque & le défait. Il eſt défait & tué enſuite lui-même.*

Il gouverna le Royaume pendant quelques mois avec tant de ſageſſe & de modération, qu'il gagna les cœurs, non ſeulement des Chretiens qui attendoient de lui le rétabliſſement de leur Religion, mais des autres ſujets du Royaume les plus civiliſés, auxquels le Tyran s'étoit rendu odieux par ſes cruautés; un des premiers ſoins de *Don Juan* auroit dû être de le tenir bloqué dans l'Iſle où il s'étoit réfugié, où il l'auroit fait mourir de faim; mais s'étant retiré trop tôt, il lui donna lieu d'en ſortir, de ramaſſer des Giagas, & de tenter encore fortune. Dans ce ſecond combat *Don Juan* fut défait & tué. *Mona Zingha* s'empara de-nouveau du Royaume, & y continua ſes maſſacres.

Le Ciel ſe déclara encore contre lui, *Don François*, fils de *Don Juan*, leva des troupes, & ayant attaqué le Tyran, le défit & le tua, & par-là mit fin à ſa tyrannie. Ce jeune Prince, qui avoit été élevé avec beaucoup de ſoin

Le Tyran eſt défait & tué par Don François.

(*a*) *Labat* l. c. p. 341. (*b*) Le même p. 350.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

ſoin par les Miſſionnaires, étant par le droit de ſa naiſſance le plus proche héritier du trône, fut reconnu Roi par le conſentement unanime de tous les Ordres de l'Etat; il donna tous ſes ſoins à rétablir le Chriſtianiſme, & à réparer les breches que le Tyran y avoit faites; mais quel en fut le ſuccès, c'eſt ce que ne nous apprend point notre Auteur, qui finit ſon Hiſtoire par l'avénement de ce Prince à la Couronne (*a*).

Nous ne trouvons nulle part des lumieres ſur ce qui s'eſt paſſé depuis, nous ignorons ſi les Rois de Matamba entretinrent la paix conclue entre la Reine *Zingha* & les Portugais, ou s'ils firent revivre leurs prétentions ſur le Royaume d'Angola; on ſait ſeulement que les Portugais ſe ſont maintenus dans la poſſeſſion de leurs conquêtes juſqu'à-préſent, & qu'ils tiennent les plus belles & les plus fertiles Provinces de cet Etat. On a vu plus haut qu'ils avoient mis pour la forme un Prince de la Famille Royale ſur le trône d'Angola, pour contrequarrer la Reine *Zingha*, qui en étoit la légitime héritiere, & que ce fut la cauſe de la ſanglante guerre que cette Princeſſe leur fit, avec des ſuccès différens, juſqu'à ce qu'on l'engageât par des motifs de Religion à ſe déſiſter de ſes prétentions, & à vivre en paix avec eux.

Condition des Rois titulaires, Aarii.

Quant à leur Roi titulaire, qui s'appelloit *Aarii*, & qui avoit ſa réſidence ſur le fameux rocher de Maopongo, ils eurent ſoin de borner tellement ſon autorité & ſes Etats, qu'il n'étoit qu'un Vaſſal fort pauvre de la Couronne de Portugal. Sa grandeur réſidoit principalement à avoir un grand nombre de paons, à s'orner de leurs plumes, & à avoir ſeul ce privilege, étant défendu à ſes ſujets, ſous peine d'eſclavage, d'en porter, ou même d'en arracher une ſeule. Mais comme les Portugais reconnurent que c'étoit un Prince guerrier & hardi, qui tâcheroit d'étendre les limites de ſes petits Etats, s'il ne tentoit même de ſe remettre en poſſeſſion de tout ce qui lui appartenoit, ils jugerent à-propos de l'engager à faire la guerre à la Reine *Zingha*, pour éloigner le théatre de la guerre de leurs nouvelles conquêtes, & pour occuper ce Prince d'un autre côté, afin qu'il n'entreprît rien contre eux.

Il fit la guerre avec honneur & aſſez heureuſement, tant que les Portugais lui fournirent des ſecours, mais ces ſecours diminuerent peu à peu par une politique mal-entendue, dont ils eurent ſujet de ſe repentir, comme on l'a vu plus haut.

Ngola Sédéſio.

Aarii ne ſurvécut pas longtems; après ſa mort les Portugais jetterent les yeux ſur un autre Prince de la même famille, nommé *Ngola Sédéſio*, ils l'aſſujettirent à la même dépendance, & l'obligerent de ſe faire Chretien; ils le firent enſuite proclamer, & l'inveſtirent de Sa Royauté titulaire.

Ce nouveau Roi, qui n'aimoit pas plus les Portugais & leur joug que ſon prédéceſſeur, s'appliqua principalement à s'aſſurer les bonnes graces & la protection de *Zingha*, en lui envoyant tous les ans les plus beaux préſens que ſes fonds lui permettoient. Il avoit effectivement aſſez de beſoin de cette protection, parcequ'il s'étoit rendu fort ſuſpect aux Portugais; pluſieurs de ſes actions leur donnoient lieu de croire qu'il avoit renoncé au Chriſtianiſme, bien-qu'il en fît encore extérieurement profeſſion, & qu'il étoit

(*a*) Le même, p. 353.

Section II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

étoit ſecrettement leur ennemi, & celui de leur Religion. Il y a de l'apparence qu'il diſſimuloit, moins par la crainte que les Portugais ne le détrônaſſent pendant la vie de *Zingha*, que pour ne pas indiſpoſer cette Princeſſe, qui, comme on l'a vu, étoit devenue dans les dernieres années de ſa vie la protectrice zélée du Chriſtianiſme. Mais après que *Mona Zingha*, qui ſuccéda à la Reine ſa femme, ſe fut déclaré ouvertement ennemi des Portugais & de la Religion Chretienne, il eſt aſſez apparent que *Ngola Sédéſio* mit le maſque bas, & non ſeulement retourna à ſon ancienne idolâtrie, mais qu'il fit quelque entrepriſe courageuſe pour reconquérir ſes Etats. Cela lui attira ſur les bras une rude guerre l'année ſuivante, il eut le malheur d'être battu & fait priſonnier. Il lui en coûta la tête, on la ſalla, & on l'envoya l'année ſuivante en Portugal (*a*).

Avec lui finit le peu de liberté, ou plutôt l'ombre de liberté qui reſtoit aux Angolois, & c'eſt auſſi par-là que nous ſommes obligés de finir leur Hiſtoire. Les Portugais, devenus maîtres abſolus de tout le Royaume, ou au moins des plus belles Provinces, n'ont plus eu qu'à les tenir dans la ſujettion par les exactions & les tributs arbitraires qu'ils impoſent aux anciens Seigneurs, & par l'autorité tyrannique qu'ils exercent ſur eux, ſans parler des autres moyens que leur Politique leur ſuggere, & que leurs Ecrivains ne touchent qu'en paſſant. Ceux qui ont parlé de leurs conquêtes dans ces Pays & dans les autres lieux de l'Afrique, ont tâché d'en pallier l'injuſtice du prétexte ſpécieux d'y établir la Religion Chretienne, avantage qui dédommage les Naturels de la perte de leur liberté.

Nous n'entreprendrons pas d'examiner juſqu'où cette apologie eſt fondée, ni ſi la Religion qu'ils ont établie parmi les Negres mérite bien le nom de Chriſtianiſme, bien moins ſi ſa propagation a été le véritable motif des entrepriſes qu'on a faites, & ſi ce motif, en le ſuppoſant réel, ſuffit pour juſtifier le procédé des Portugais devant Dieu. Les Apôtres & les premiers Prédicateurs de l'Evangile ne l'ont jamais autoriſé, & bien-que ſouvent chargés de chaînes, ils n'ont jamais entrepris d'aſſujettir les nouveaux convertis, comme un ſavant Evêque Eſpagnol l'a fait voir en préſence de *Charlequint* & de ſon Conſeil (*b*). Tout ce que nous nous croyons obligés de dire en qualité d'Hiſtoriens impartiaux, c'eſt que cette apologie paroîtroit bien plus ſpécieuſe, s'il n'étoit évident par les Ecrits mêmes des Portugais, que la converſion, la perſévérance, & la ſoumiſſion de Néophytes, au moins en ce qui regarde les mœurs ont été, auſſi-bien que leur eſclavage, plutôt l'effet du pouvoir ſupérieur des conquérans, que celui de la conviction & du choix des vaincus. Et cela nous donne un juſte ſujet de ſoupçonner qu'on s'eſt plus attaché à donner une idée avantageuſe, que conforme à la vérité, de l'état du Chriſtianiſme dans ces Pays.

Quoi qu'il en ſoit, on ne voit point que le Miniſtere Portugais ait jugé à-propos, ou peut-être ſûr, d'amuſer leurs ſujets d'Angola par la repréſentation d'un Monarque titulaire de leur Nation, depuis la mort du *Ngola Sédéſio*; il a remis le Gouvernement d'Angola au Viceroi & à ſon Conſeil; &

(*a*) *La Croix*, *Dapper* & all. (*b*) *Las Caſas* Orat. ad Carol. Imperat.

SECTION II. *Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.*

& qu'elle qu'ait été la décadence du Chriſtianiſme faute d'un nombre ſuffiſant de Miſſionnaires ou de ſincérité de la part des Proſélytes, on a tout lieu de penſer qu'ils ont eu ſoin de mettre leurs conquêtes en ſûreté, auſſi-bien que le Commerce riche & étendu qu'ils font dans ces Pays.

CHAPITRE XII.

Hiſtoire du Royaume de LOANGO.

LE Royaume de *Loango*, *Loanga* ou *Looango*, eſt le troiſieme qui faiſoit autrefois partie de l'Empire de Congo, dans le tems qu'il étoit dans ſon plus haut point de grandeur; il en a été démembré depuis, comme celui d'Angola, & a formé un Etat indépendant qui a eu ſes Souverains particuliers. Il y avoit déja aſſez longtems que ce Royaume avoit ſes Monarques, quand les Européens aborderent ſur ſes côtes; il eſt néanmoins aſſez apparent, que toutes les Provinces n'ont pas ſecoué le joug à la fois, & n'ont pas formé d'abord un Corps, mais peu à peu, chacune ayant ſes Chefs, deſorte qu'il y avoit pluſieurs petits Etats, & qu'enfin quelqu'un de ces Princes ſe rendit aſſez puiſſant pour aſſujettir les autres (*a*). On l'appelloit autrefois *le Pays des Oramas*, qui en étoient les anciens habitans, aujourd'hui on les nomme *Lovangas* ou *Loangas* du nom de la Capitale du Royaume *Lovango*, dont nous parlerons en ſon lieu.

SECTION I.

Situation, Etendue, Limites, Diviſion &c. du Royaume de LOANGO.

SECTION I. *Situation, Etendue, &c. du Royaume de* Loango.

CE Royaume s'étend le long des côtes d'Afrique, vers le Sud depuis le Cap de Sainte-Cathérine au ſecond degré de Latitude Méridionale, juſqu'à la petite Riviere de Lovanda Louiſia, au cinquieme degré, c'eſt-à-dire trois degrés ou cent-quatre-vingt milles du Nord au Sud, ſuivant la plupart des Géographes modernes (*b*). D'autres lui donnent plus d'étendue, ſavoir depuis le Cap Lobo Gonzalés au Nord, juſqu'à la Riviere de Zaire au Sud; où ſuivant *Bruno* cette riviere le ſépare du Congo Propre (*c*), deſorte qu'il occupe alors au-delà de cinq degrés & demi, ou trois-cens-cinquante milles; mais on a raiſon de ne pas admettre cette grande étendue, & de lui donner les limites que lui aſſignent les Auteurs plus modernes (*d*), ſavoir le Cap de Sainte-Cathérine & la Riviere de Loanda, en fixant l'étendue de tout le

Etendue du Nord au Sud.

(*a*) *Pigafet.* C. 5. & 11. *Jarric, Purchas,* Relat. L. VII. C. 19. *La Croix* T. I. L. III. C. 1. *Davity, Dapper, Labat* T. III. p. 415. & al.

(*b*) *Lopez* ap. *Pigafet.* l. c.
(*c*) *Bruno* Navig. in Afric.
(*d*) *Davity, Dapper, Labat* & a.

le Royaume, du Nord au Sud, depuis le ſecond juſqu'au cinquiéme degré de Latitude Méridionale (*). SECTION I.

De l'Ouëſt à l'Eſt, ou depuis le Cap Negre il s'étend dans l'intérieur des terres, vers les montagnes Buchumeleanes, ainſi nommées à cauſe de la quantité d'éléphans qu'on y voit, environ trois-cens milles. Il a au Nord le Pays des Ambous; à l'Orient les Terres de Pembo Lundi, dont il eſt ſéparé par le Zaire; au Sud les Royaumes de Cacongo, & d'Angoy, & plus à l'Orient la Contrée des Pangecanguas (a). *Situation, Etendue, &c. du Royaume de Loango.*

Ce Royaume eſt diviſé en quatre Provinces principales, *Lovangiri*, *Lovangomongo*, *Chilongo* & *Piri*. *De l'Ouëſt à l'Eſt.* *Diviſion.*

Celle de *Lovangiri* eſt arroſée par quantité de petites rivieres qui la rendent extrêmement fertile, & elle eſt fort peuplée. Les habitans s'appliquent principalement à la culture de leurs terres, excepté quelques-uns qui s'occupent à la fabrique des étoffes. Ils ne laiſſent pas de paſſer pour être meilleurs ſoldats que ceux des trois autres Provinces. Ils vivent en grande partie de poiſſon, bien-que leur Pays produiſe les mêmes ſortes de grains, de fruits & de légumes dont nous avons parlé dans les deux Chapitres précédens, & que l'on y trouve les mêmes animaux & oiſeaux ſauvages & domeſtiques. Cette Province eſt la plus méridionale du Royaume, & elle confine à celle de Cacongo. Lovangiri.

La Province de *Loangomongo* eſt au Nord-Eſt de celle de Lovangiri; elle eſt grande & fertile; on y a ſur-tout quantité de palmiers, dont on tire beaucoup d'huile qui eſt fort bonne. Les habitans fabriquent beaucoup d'étoffes & de toiles, qui ſont particulieres à ces Pays. Bien-que cette Province ſoit dans les terres, un grand nombre des Naturels s'adonnent au Commerce; ce qui vient principalement de ce que la Capitale du Royaume, où les Rois font leur réſidence, eſt ſituée dans un des plus beaux endroits de la Province, & pas loin de la mer (†), ainſi que nous le verrons dans la ſuite. Loangomongo.

Cilongo ou *Chilongo*, Province maritime, eſt la plus grande & la plus peuplée Chilongo.

(a) *Pigafet*, *Labat*, *La Croix* & al.

(*) Il y a de l'apparence que *Lopez*, ſur les Mémoires duquel *Pigafetta* a déterminé ces limites, ſuppoſe que toutes les terres qui ſont entre le Cap de Sainte-Cathérine & celui de Gonzalés, dont on ne connoit guere que les côtes, appartiennent aux Rois de Loango; & que *Bruno* s'eſt imaginé de ſon côté que les deux petits Royaumes de Cacongo & d'Angoy, qui de ce côté-là ſéparent le Royaume de Loango de celui de Congo, ne ſont que des Provinces du premier, parcequ'ils ſont ſitués du même côté du Zaire, d'où il a conclu que cette riviere en étoit la frontiere méridionale. Mais quelle qu'ait été la cauſe de ſon erreur, il y a longtems que l'expérience a fait connoître que c'en eſt une fort grande (1).

(†) Ce ne fut que quelque tems après, que *Mani-Loango*, un des petits Rois du Pays, eut eu le bonheur d'aſſujettir la plupart des Etats voiſins; ayant ayant alors diſtribué des Gouvernemens à pluſieurs de ſes plus proches parens, il jugea à propos de fixer ſa réſidence dans les montagnes de Loangomongo, pour mener une vie plus tranquille & plus retirée. Mais s'étant dégoûté de ce ſéjour, il vint s'établir plus près de la mer, dans l'endroit dont il s'agit, où lui & ſes ſucceſſeurs ont toujours réſidé depuis. On prétend même que la Maiſon Royale eſt originaire de cette Contrée (2).

(1) *La Croix* T. III. L. IV. C. 1, *Davity*, *Dapper* &c. (2) *La Croix* l. c. p. 340. Lion 1688.

SECTION I.

Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.

plée des quatre. Elle eſt ſituée entre la riviere de Quila au Sud, & celle de Combi au Nord; la derniere la ſépare de Majumba, qui étoit autrefois un petit Royaume indépendant, mais qui eſt aujourd'hui Province de celui de Loango. On y voit de vaſtes & fertiles plaines, & en d'autres endroits de hautes montagnes. Les habitans font un grand commerce, ſur-tout de dents d'éléphant; d'ailleurs ils ſont farouches & groſſiers. C'eſt ſur les côtes de cette Province qu'on trouve le Cap Negre, ainſi nommé par les Portugais parcequ'il paroît noir de loin, à cauſe qu'il eſt tout couvert d'arbres. La mer y forme une eſpece de demi-cercle ou de port, que les habitans appellent la Rade de Majumba; elle a environ une demi-lieue de long depuis le Cap juſqu'à la côte oppoſée, qui eſt auſſi baſſe que le Cap eſt élevé. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt que dans des tems orageux la mer jette une ſi grande quantité de ſable dans ce port, qu'il bouche preſque entierement l'embouchure de la riviere de Combi (*a*).

Piri.

La Province de *Piri*, au Nord de celles de Chilongo & de Loangomongo, eſt baſſe & unie, couverte de bois, fertile en fruits, fort peuplée & bien cultivée. Les habitans ſont naturellement tranquilles, & ne ſavent preſque point ce que c'eſt que la guerre; ils ont quantité de beſtiaux & de volaille, ſauvages & domeſtiques; ils tirent leur principale ſubſiſtance de leurs troupeaux & de la chaſſe. On aſſure qu'ils font valoir plus de terres que ceux des trois autres Provinces, ce qui fait que leurs Rois en font plus de cas & les favoriſent davantage.

Il y a quantité de villes & de villages dans ces Provinces, dont nous ne connoiſſons guere que les noms; d'ailleurs elles n'ont rien de fort remarquable, ni pour le nombre des Habitans, ni pour le Commerce, ni pour les Manufactures, ni pour les Edifices, comme on le comprendra aiſément par la deſcription de la Capitale, qui bien-qu'à tous égards fort inférieure aux villes d'Europe, ſurpaſſe néanmoins toutes les autres du Pays.

Deſcription de la Ville de Loango.

Elle eſt ſituée, ainſi que nous l'avons dit plus haut, dans la Province de Loangomongo, au quatrieme degré & demi de Latitude Méridionale, à cinq ou ſix milles de la mer. On l'appelle Loango ou Lovango, & Banza Loangiri, les Naturels lui donnent le nom de Boari ou Boori; comme les maiſons ne ſont pas contigues, elle eſt fort aérée & ſpacieuſe. Les rues ſont larges & toujours fort propres, bordées de palmiers, de bananiers & de bacaves, qui donnent un agréable ombrage aux maiſons par devant, & la plupart des gens diſtingués en ont auſſi par derriere, & même tout autour, pour l'ornement.

Palais du Roi.

Au milieu de la ville, & en face du Palais Royal, il y a une grande place, extraordinairement large; le Palais même a un mille & demi de tour, & eſt environné de palmiers. Il conſiſte en pluſieurs édifices ſéparés, entre autres de ceux qui ſervent de logemens aux femmes, au nombre de dix, & qui ſont aſſez grands pour que ſept ou huit demeurent enſemble. Elles ſont fort étroitement gardées, & elles ne peuvent ſortir que par la permiſſion expreſſe du Roi, ou d'un des principaux Miniſtres. On dit qu'il y en a cent-cinquante, on les diſtingue aiſément à leurs bracelets d'yvoire; celles qui ſe rendent coupables d'infidélité ſont précipitées

(*a*) *La Croix*, *Davity*, *Dapper* &c.

tées du haut d'une montagne voiſine fort eſcarpée, avec leurs galans, & leurs corps ſont en pieces avant qu'ils ſoient au bas; ce rigoureux ſupplice s'inflige ſans miſéricorde (*a*).

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.*

Les appartemens du Roi, ſes Salles d'audience, & autres Bâtimens ſont à l'Ouëſt de la place dont nous avons parlé; ce Prince tient dans cette place ſes Conſeils de guerre, de la même façon que les Rois de Congo; c'eſt-là auſſi qu'il donne ſes fêtes publiques à ſes Miniſtres, & quelquefois à toute ſon armée. Il part de cette place une grande rue, où tous les jours il ſe tient un Marché conſidérable à dix heures du matin; on y expoſe en vente toutes ſortes d'étoffes de palmier, de la volaille, du poiſſon, du vin, du bled, de l'huile &c. autrefois on y portoit auſſi quantité de dents d'éléphant, mais on les porte à-préſent au port de Canga. On y voit auſſi une fameuſe Idole, qu'on nomme *Mokiſſo à Loango*, qui eſt fort reſpectée du Roi & du Peuple: *Battel* rapporte que dans le tems qu'il y étoit, le Roi regnant étoit lui-même un des Prêtres de cette Divinité (*b*).

Maiſons.

Les maiſons de la ville ſont la plupart oblongues & ont un toit fait de maniere que le milieu eſt en terraſſe à l'Italienne, tandis que le reſte deſcend en pente; elles ſont ſoutenues par de bons piliers de bois, avec des traverſieres; ceux qui ſoutiennent la partie ſupérieure du toit, ont dix ou douze pieds de hauteur de plus que ceux des côtés, & ceux-ci ſont proportionnés à la grandeur du Bâtiment.

Les maiſons ordinaires ſont conſtruites à peu près ſur le même modele, & ſont plus ou moins hautes, à proportion de leur longueur & de leur largeur. Chacune eſt compoſée de trois ou quatre chambres, comme les nôtres en Europe, mais il n'y a qu'un ſeul étage. Les chambres où ils tiennent leur argent & autres choſes de prix, ont ordinairement une porte dérobée. Les maiſons ſont environnées d'une haye de branches de palmiers, d'oſiers & de roſeaux, entrelacées les unes dans les autres; cette haye renferme ſept ou huit Bâtimens, & au-delà. Les familles qui y demeurent vivent fort paiſiblement & en bonne amitié enſemble, s'aſſiſtent mutuellement avec beaucoup de fidélité en toute occaſion, ſi ce n'eſt en cas que l'on ſoupçonne quelqu'un de ſortilege & de magie. Les meubles ſe réduiſent principalement à des pots, des calebaſſes, des baquets de bois, des nattes & des bancs, ſur leſquels ils mettent leurs habits, leurs armes & leurs uſtenſiles (*c*).

Baye de Loango.

La Baye de Loango paſſe pour bonne: il y a néanmoins au côté du Nord de ſon entrée un Banc, qui s'étend environ une demi-lieue le long de la côte, où il n'y a pas au-delà de deux braſſes & demie de profondeur. Mais quand on la paſſe on trouve cinq braſſes & demie juſqu'à une petite portée de canon de terre, où il n'y en a plus que trois ſur un fonds rougeâtre, & c'eſt-là où les Vaiſſeaux mouillent ordinairement. On reconnoît aiſément la Baye aux montagnes rougeâtres qu'on découvre, & qui ſont tout-à-fait différentes de toutes les autres de cette côte. Le grand nombre de rivieres qui deſcendent du continent ſont ſi rapides vers le Nord, preſ-

(*a*) *Corneille*, *La Martiniere*, *Battel* ap. *Purchas* L. VII. C. 10.

(*b*) *Battel* l. c.

(*c*) *La Croix Davity*, *Dapper*, *Battel* & al.

SECTION I.

Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.

preſque pendant toute l'année, qu'il eſt très-difficile de ſurmonter le courant, & de faire cours au Sud. Les mois de Janvier, Février, Mars & Avril, ſont preſque les ſeuls où l'on peut le faire un peu ſûrement, tout le reſte de l'année les courans ſont ſi violens qu'il faut ſe tenir à dix ou douze lieues de terre (*a*).

Port de Kanga.

Le Port de Loango eſt à un petit village, nommé Kanga, à deux lieues au Nord d'Angra, ou de la Baye des Almadies. Ce port eſt particulierement célebre par une fameuſe Idole, dont le nom eſt féminin, elle s'appelle *Gomberi*. Ces Idoles ou Mokiſſos ſont fort communes dans ce Pays, mais elles ſont généralement du genre maſculin. Le Temple de Gomberi s'appelle *Munſa Gomberi*, la Prêtreſſe eſt une vieille femme. On célebre les fêtes à l'honneur de cette Divinité au ſon des tambours & des trompettes, & la Prêtreſſe fait entendre une voix ſouterreine, que les habitans prennent pour celle de l'Idole (*b*).

Sépulture des Rois.

A deux lieues de Loango du côté de l'Eſt, on trouve une ville nommée Longeri, où les Rois du Pays ont leur ſépulture; ce lieu qui a deux arpens & demi de tour, eſt environné d'une eſpece de paliſſade de dents d'éléphant. Les autres villes de ce Royaume n'ont guere rien de remarquable, ſinon qu'elles ſont plus grandes à proportion qu'elles ſont plus voiſines de la Capitale, & que les plus avancées dans les terres ſont plus petites & moins peuplées. Parmi les premieres on compte *Makondo*, où réſide ordinairement la Reine-mere; *Sckie*, *Kate*, réſidence des ſœurs du Roi; *Kaye*, qui eſt celle de l'Héritier préſomptif de la Couronne, ſituée ſur la riviere de Kaye, plus connue ſous le nom de Loangowiſe; & *Chalongo* ou *Kilongo*, Capitale de la Province du même nom; c'eſt la réſidence du Manibeloor ou Gouverneur, qui jouit d'une autorité abſolue, & eſt élu par le peuple ſans le concours du Roi. Cette ville eſt ſituée proche du Cap de Kilongo, à trente milles environ au Sud de Majumba; quelques Auteurs l'appellent *Salage* & *Salaſy* (*c*). Voilà qui peut ſuffire pour les quatre Provinces du Loango proprement dit, ainſi qu'il nous ſemble qu'on peut l'appeller.

Autres Etats le long des Côtes.

Mais comme quelques Auteurs donnent plus d'étendue à ce Royaume du côté du Nord & du Sud, & y ont compris vers le Sud les Royaumes de *Bacongo* & d'*Angoy*, & au Nord preſque juſqu'au Cap Gonzalez les Provinces de *Majumba*, *Sette*, *Camma* & *Gobbi*, & que peut-être ces Pays ont autrefois fait partie du Royaume de Loango, ſoit par droit de conquête ſoit par alliance, bien-qu'ils en ſoient ſéparés à-préſent, nous rapporterons ici ce qu'on en ſait de plus remarquable ſans en faire un article ſéparé (*d*).

Mayumba.

Nous commençons par *Majumba* ou *Mayomba*; cette Province eſt non ſeulement dépendante du Royaume de Loango, mais elle y confine, n'en étant ſéparée que par la riviere de Combi, qui y forme une Baye, de même que celle de Loango, à trois degrés & demi de Latitude Méridionale. Le

(*a*) *Van den Broek*, Voy. de la Comp. T. IV.

(*b*) *Battel* ap. *Purchas*, l. c.

(*c*) *De Liſle*, *La Croix*, *Dapper* & al.

(*d*) *Purchas*, *La Croix*, *Dapper*.

Le territoire s'étend conſidérablement vers l'Eſt dans l'intérieur du Pays. Il y a un Lac d'eau ſalée d'environ cinq lieues de tour, qui ſe décharge par quelques petits canaux dans la mer, à une demi-lieue au Nord du Cap Negre. La ville ou plutôt le village de Mayumba forme une longue rue le long de la mer, mais le terrein eſt ſi bas que les habitans ſont quelquefois contraints d'abandonner leurs maiſons, quand la mer eſt haute. La riviere de Banna, qui coule derriere le village eſt ſalée, il y a beaucoup d'huîtres à ſon embouchure, & quoiqu'elle ait peu de profondeur à cauſe des ſables que le flux de la mer y jette, elle eſt large & profonde plus loin, où elle porte les Canots qui tranſportent à Mayumba le bois rouge de la Province de Sette. Ce bois y croît en grande quantité, & la riviere fait que le tranſport eſt plus aiſé & coûte moins aux Portugais & aux autres qui en font commerce (*a*), d'autant plus que le Banna remonte plus de cinquante lieues dans les terres.

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.*

Le ſol de Mayamba eſt ſec, & ſablonneux & ne produit que peu ou point de Grains, mais beaucoup de Bananiers & de Palmiers, dont les habitans font d'excellent vin, & des racines de Maxondo, qui leur tiennent lieu de pain. Les Lacs & les Rivieres fourniſſent du poiſſon en abondance. Les femmes pêchent les huîtres dans le Banna avec de grands baquets, on les ouvre & on les fait fumer ou ſécher comme d'autre poiſſon, & de cette façon on les conſerve pluſieurs mois. Les habitans ſont groſſiers & ſauvages, idolâtres, & ils ont l'uſage de la Circonciſion, comme les Abiſſins, les Angolois & d'autres Peuples. Ils ont quantité de gibier, & chaſſent avec des chiens du Pays, qui n'aboyent point, mais qui portent au cou des creſſelles de bois, dont le bruit guide les chaſſeurs, c'eſt ce qui fait qu'ils font tant de cas des mâtins Portugais & des autres chiens d'Europe, que notre Auteur leur en vit acheter un trente livres ſterling (*b*).

Terroir.

Cette Province eſt gouvernée par un Conſeiller-d'Etat de Loango, qui porte le titre de Manihomba ou Manihomma; il eſt auſſi Prince de Loangiri, & ne rend compte au Roi que du bois rouge, à raiſon de dix pour cent. A tous les autres égards il eſt en quelque façon abſolu, & le tyran du peuple. Le Commerce des dents d'éléphant étoit autrefois très-floriſſant ici, mais à préſent il eſt preſque réduit à rien.

Gouvernement.

Les Habitans ſe nomment *Marambas*, du nom d'une Fétiche ou Idole, qui eſt adorée dans le Pays, & à laquelle hommes & femmes ſont conſacrés dès l'âge de douze ans (*). On porte toujours devant le Manihomma cette Ido-

Religion.

(*a*) *Battel*, l. c. *La Croix*, & al. (*b*) *Battel*, ubi ſup.

(*) La cérémonie ſe fait par les Ganzas ou Prêtres, qui ſont de prétendes Sorciers. Ceux qui ſont d'âge à être conſacrés à l'Idole, s'adreſſent au Chef des Prêtres, qui les enferme dans une chambre obſcure, où il les fait jeûner longtems. Enſuite il leur laiſſe la liberté de ſortir, avec ordre de garder le ſilence pendant quelques jours, malgré tout ce qu'on entreprend pour les faire parler. Loi terrible! qu'il faut ſubir ſi l'on veut être admis. Enfin le Ganza les conduit devant l'Idole, & leur ayant fait ſur le devant des épaules deux Inciſions en forme de croiſſant, il les fait jurer par le ſang qui coule de ces Inciſions, qu'ils ſeront fideles à Maramba. Il leur défend enſuite l'uſage de certaines viandes & de certains poiſſons, & leur impoſe d'autres devoirs, auxquels ils ſont attachés ſcrupuleuſement; & ils prétendent que ceux qui les négligent ſont attaqués de diverſes maladies, & ne réuſſiſſent point dans leurs entrepriſes. La marque de leur initiation eſt une

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de* Loango.

Idole, quelque part qu'il aille; s'il boit ou mange, la premiere taſſe ou le premier morceau eſt offert à l'Idole. Les ſuperſtitieux habitans y ont recours pour le ſuccès de leurs chaſſes & de leur pêche, pour la guériſon de leurs maladies, pour les voyages qu'ils entreprennent. Si l'on croit que quelqu'un eſt mort par ſortilege, ce qui eſt aſſez ordinaire parmi eux, tous les voiſins ſont obligés de jurer par le Maramba qu'ils n'ont point de part à ſa mort. S'il eſt queſtion d'une perſonne diſtinguée, toute la ville fait le même ſerment. Ils ſe mettent à genoux, prennent l'Idole entre leurs bras, & crient à haute voix. „ Je viens m'expoſer à l'épreuve, ô Maramba!" Les coupables tombent morts ſur le champ, y eût-il trente ans que le crime fût commis. Un témoin oculaire aſſure que la même ſuperſtition regne depuis Mayumba juſqu'au Cap Lopez Gonſalez (*a*).

Sette.

A la Province de Mayumba confine celle de *Sette*, qui s'étend fort loin de l'Ouëſt à l'Eſt, & qui n'en eſt ſéparée que par une riviere du même nom. C'étoit autrefois un Royaume indépendant, mais il a été aſſujetti à celui de Loango. Ce Pays produit une grande quantité de bois rouge que les habitens appellent *Tacool*, ils en font un grand commerce ſur toute la Côte d'Angola, de Congo & de Loango, mais ils ne traitent qu'avec les Negres, de qui les Portugais & les autres Européens l'achettent. Il y en a de deux ſortes, l'un qu'ils appellent *Quines*, que les Portugais achettent, mais qui n'eſt pas eſtimé dans le Pays; l'autre qui s'appelle *Biſſeſſe*, eſt plus peſant & plus rouge, c'eſt celui que les Negres recherchent le plus. La racine qui ſe nomme *Anganſi Biſſeſſe*, eſt plus dure, & d'une couleur plus foncée, ce qui fait qu'on l'eſtime davantage (*). Le terroir produit quantité d'arbres fruitiers & d'autres eſpeces; les Bois, qui ſont d'une grande étendue, ſont remplis de bêtes ſauvages, qui ſervent de nourriture aux habitans, auſſi-bien que le millet & les bananes; ils ont auſſi quelques chevres & peu de volaille (*b*).

Camma & Gobbi.

Les Provinces de *Camma* & de *Gobbi* ſont ſituées entre Sette & le Cap Lopez Gonſalez. Les habitans de ces Provinces ſont toujours en guerre les uns avec les autres. Le Pays eſt plein de Rivieres & de Lacs, qui fourniſſent quantité de poiſſon, mais où il y a beaucoup de chevaux marins, qui font bien du ravage dans l'eau & à terre, & attaquent même les Canots qui vont & viennent. La Langue, les Mœurs & les Coutumes de ces deux peuples ſont à peu près les mêmes que dans le Royaume de Loango. La Polygamie eſt établie parmi eux, mais ils ne ſont nullement jaloux, car ils offrent à leurs amis, & même aux Etrangers qui viennent les voir, une ou deux

(*a*) *Battel*, ap. *Purchas*, l. c. (*b*) *Dapper*, *La Croix*, *Battel*.

petite boëte qu'ils portent ſuſpendue au cou, qui leur tombe ſous le bras gauche, & qui contient quelque relique du Maramba (1).

(*) Les habitans de Loango vont acheter ce bois dans la Province de Sette, & en font un grand commerce, non ſeulement avec les Européens, mais avec les Royaumes de Congo, d'Angola &c. Quand on a coupé & ébranché les arbres, ils les tranſportent à la riviere de Banna, & le long de cette riviere à Mayumba. Là ils les font ſcier en billots de cinq ou ſix pieds de long, de neuf pouces de large, & de trois d'épaiſſeur. Les Portugais & les autres Européens achettent celui de la premiere eſpece, qu'on appelle *Quines*: le reſte ſe diſperſe par ceux de Loango le long des côtes juſqu'au Royaume de Benguela, & delà dans les terres de Congo, d'Angola &c. (2).

(1) *Bata*, ap. *Purchas* T. II. p. 982. (2) *Dapper*, *La Croix*, & al.

deux de leurs femmes; & bien loin d'être expoſées à des reproches, elles en ſont plus eſtimées, & autant que lorſqu'elles ont été bien battues de leurs maris, ce qui paſſe parmi eux pour une marque de tendreſſe conjugale (*a*). Les armes dont ils ſe ſervent ſont la pique courte, l'arc & la fleche, l'épée & la dague; mais depuis que les Européens & ſur-tout les Hollandois ont fréquenté ces côtes, il leur ont fourni des armes à feu, de la poudre & des balles, des uſtenſiles de cuiſine, comme des pots & des chaudrons de cuivre, outre pluſieurs ſortes de groſſes étoffes. La ville capitale de Gobbi eſt à une journée de la mer. Ils ont dans leurs rivieres un grand nombre d'éléphans d'eau, & pluſieurs autres eſpeces de poiſſons, mais la terre ne nourrit guere que des animaux ſauvages (*b*). Outre le bois rouge dont nous avons parlé, le principal commerce des habitans conſiſte en dents & en queues d'éléphans (*); le poil de ces queues eſt fort eſtimé, & l'on s'en ſert à divers uſages. C'en eſt aſſez ſur les Côtes & les Pays qui ſont au Nord du Royaume de Loango juſqu'au Cap Gonſalez.

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.*

Ceux qui ſont au Sud, entre le Loango-Louiſa & le Zaire, ſont les Royaumes de *Cacongo* & d'*Angoy*. Le Capucin *Merolla*, qui avoit viſité la plupart des Contrées de ces côtes, n'en trouve point de plus agréable pour la commodité & le profit que Cacongo; ſa commodité conſiſte dans ſa ſituation entre trois ports, qui ſont extrêmement fréquentés; celui de Loango, qui eſt le meilleur, celui de Cobinde, & celui de Cacongo même; ce dernier eſt le moins ſûr. La plus grande partie du Royaume eſt un pays plat, l'air y eſt meilleur que dans les Royaumes de Congo & d'Angola; le terroir y eſt auſſi plus fertile, parceque les pluies y ſont fréquentes, & que la terre qui eſt noirâtre eſt plus graſſe, au-lieu que dans les deux autres Pays elle eſt ou ſablonneuſe ou d'une qualité qui tient de la chaux. Les habitans ſont plus civils & plus humains que leurs voiſins, mais également adonnés aux ſuperſtitions idolâtres. *Merolla* raconte qu'après avoir inutilement invoqué leurs Dieux dans un tems de peſte, ils les brûlerent, en diſant; *s'ils ne nous ſervent à rien dans une calamité telle que celle-ci, c'eſt en vain que nous en attendons du ſecours* (*c*).

Royaume de Cacongo.

Les principales Rivieres de ce Royaume ſont le Cacongo, le Kaye & le Cobinda. La premiere eſt à quatre lieues de celle de Kaye, & à ſept au Nord du Cobinda. *Battel* dit qu'elle porte des Barques de dix tonneaux. Cette riviere traverſe preſque tout le Royaume en longueur de l'Eſt à l'Ouëſt,

(*a*) *Dapper*, *La Croix*. (*b*) Les mêmes. (*c*) *Merolla*, p. 669.

(*) Ce fut dans une Principauté voiſine, ſur la même côte, que notre Compatriote *André Battel* alla avec deux Negres, pour acheter des dents & des queues d'éléphant. Ce Pays eſt environ à huit journées de Mayumba vers le Nord, & un peu à l'Eſt du Cap Negre, le Seigneur s'appelle *Mani Kefek*. Il y acheta en un mois de tems vingt-mille dents & queues d'éléphant, qu'il revendit aux Portugais pour trente Eſclaves, tous frais faits. Durant ſon ſéjour, il envoya par un de ſes gens un miroir au Man ou Seigneur, qui lui fit préſent à ſon tour de quatre belles dents d'éléphant, en le faiſant prier d'engager les Vaiſſeaux Portugais ou d'autres Vaiſſeaux Européens de venir au Nord du Cap Negre. Il promettoit de faire allumer des feux, pour indiquer les endroits où l'on pourroit aborder. Cette précaution étoit néceſſaire, parceque aucune Nation Européenne n'avoit fréquenté cette côte (1).

(1) *Purchas*, ubi ſup.

SECTION I.

Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.

l'Ouëſt, & après un cours de quatrevingt ou quatrevingt-dix-milles elle ſe jette dans la mer, ſous le cinquieme degré de Latitude Méridionale. A environ quatre milles au Sud de ſon embouchure, on trouve la ville ou le village de Malemba, où la mer forme une eſpece de Baye en forme de croiſſant, qui eſt une rade aſſez commode pour les Vaiſſeaux qui y viennent trafiquer; car d'ailleurs toute la côte entre le Cacongo & le Zaire, auſſi-bien que celle du Royaume d'Angoy, eſt fort dangereuſe, étant bordée de rochers & d'écueils. Les bords de la riviere ſont rians & fertiles, on y trouve quantité de dents d'éléphans. Les Mombales, qui habitent de l'autre côté du Zaire, viennent les acheter, & les portent au port de Pinda, où les Portugais & les autres Européens viennent les prendre & les tranſportent ailleurs (*a*). Ce Pays a ſes propres Souverains, qui ſont héréditaires, mais ils ſont, dit-on, ſous la protection des Rois de Loango, ſi même ils ne leur payent tribut (*b*). Ils étoient autrefois leurs Vaſſaux, mais ils ſecouerent le joug peu après que les Rois de Loango ſe furent rendus indépendans des Rois de Congo; ils ne laiſſent pas d'être toujours ſous leur protection, à cauſe des fréquentes guerres qu'ils ont avec les Mani ou Rois d'Angoy (*c*). *Dapper*, qui ſans citer ſes garands, dépeint les habitans de Cacongo comme des gens fourbes, traîtres, turbulens & inquiets, & en même tems lâches & poltrons, ajoute qu'ils ne pourroient réſiſter à leurs voiſins d'Angoy, ſi le Roi de Loango ne les protégeoit contre eux.

Ils ne laiſſent pas de faire un grand commerce avec les Européens, ſurtout avec les Hollandois, de qui ils achettent une grande quantité de commodités d'Europe, comme de gros draps, des bonnets, des haches & d'autres inſtrumens de fer, des toiles & d'autres marchandiſes, qu'ils troquent pour des Eſclaves à Congo, dans l'Angola, & en d'autres Pays d'Afrique. Les Européens qui trafiquent avec eux le font avec plus d'aiſance que dans les autres Contrées, n'étant pas obligés de faire au Prince de Cacongo des préſens exorbitans, comme à d'autres Princes; car en vertu d'une Loi particuliere il ne peut ſe mêler de ce qui les regarde. Au-lieu que les autres Princes voiſins ont toujours des Gardes à l'embouchure du Sonho, pour obliger les paſſagers à payer les droits ordinaires, & pour garantir leurs Etats de toute attaque du dehors (*d*).

Royaume d'Angoy.

Le dernier Royaume de la côte de Loango eſt *Angoy*, ou *Goy*, comme quelques-uns l'appellent; il a au Nord Cacongo, dont le Cobinda le ſépare, & au Sud le Royaume de Congo, dont il eſt ſéparé par le Zaire. C'eſt un fort petit Etat qui étoit autrefois ſoumis au Roi de Cacongo, mais le Mani ayant épouſé la fille d'un Portugais, ſe révolta à la perſuaſion de ſon beaupere contre ſon Souverain. La conjoncture étoit favorable, le Roi de Loango venoit de ſecouer le joug du Roi de Congo, & le Roi de Cacongo venoit de ſe rendre indépendant de celui de Loango; enſorte que pendant qu'ils ſe faiſoient la guerre, il s'affermit ſur le trône en prenant le parti de la neutralité (*e*). Le Pays eſt couvert de bois & de buiſſons; il n'y a aucune

(*a*) *Battel*, ap. *Purchas*, Vol. II. p. 979.
(*b*) *La Croix*, Vol. III. L. II. Sect. 6. *Dapper*.
(*c*) Les mêmes.
(*d*) *Dapper*, Cacongo.
(*e*) *Merolla* p 651.

ne ville conſidérable que *Bomangoy*, ſituée ſur la rive ſeptentrionale du Zaire, aſſez près de ſon embouchure (*a*). Le principal Port d'Angoy eſt Cobinda, que d'autres appellent Kapenda ou Cubinda, à l'embouchure de la riviere du méme nom, à cinq lieues au Nord du Cap Palmérino, au Nord de l'embouchure du Zaire (*b*). La Baye de Cobinda eſt également commode pour l'eau, pour le bois & pour le Commerce. Le long des côtes, le Pays eſt en quelques endroits plat & marécageux, mais à trois milles dans les terres il s'éleve par degrés & ſe termine par une chaîne de montagnes qui s'étend en longueur, ſur la pente deſquelles eſt une ville, qui ſert de réſidence au Pere du Roi. Les lieux voiſins ſont remplis de bois coupé, qu'il tient en réſerve pour l'arrivée des Vaiſſeaux, il le donne à bon marché, & le fait porter ſur le rivage pour l'embarquer. Depuis cet amas de bois vers le Sud Ouëſt, au long de la Baye, on voit pluſieurs cabanes de Pêcheurs diſperſées, qui bordent la plupart des deux côtés un petit ruiſſeau d'eau douce, qui ſe jette dans la Baye. C'eſt delà que les Européens tirent leur eau, en faiſant rouler les barrils ſur le bord du ruiſſeau juſqu'à l'embouchure; car en pleine marée méme, on n'y peut faire entrer qu'un radeau, qui porte à peine un ou deux barrils. La ville ou le village de Cabinda eſt ſitué ſur la pointe ronde de la Baye, faiſant face à l'Ouëſt; le Comptoir Anglois eſt au Sud-Ouëſt de la rade, à quelque diſtance du rivage & au Nord de la ville. Les Portugais, les Hollandois & les autres Européens fréquentent auſſi le port de Cabinda, ils y viennent ſe pourvoir d'eau & de proviſions (*c*).

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.*

Les Maiſons de la ville ſont peu de choſe, la plupart ſont de roſeaux & de boue, & ſi miſérables qu'elles ſont plus propres à ſervir de retraite aux inſectes, dont le Pays abonde, que de logement à des hommes. Celles du Mani & du Maſakka ou Receveur des Blancs, quoique bâties de la même maniere, ont un peu meilleure apparence; avec cela elles ne mériteroient guere qu'on en fît la deſcription, ſi ce n'étoit pour leur ſingularité, comme on le peut voir dans les Remarques (*). *Maiſons.*

Le Pays eſt peu cultivé autour de la rade, ce qui vient de l'indolence des habitans; c'eſt ce qui eſt cauſe que les proviſions y ſont ſouvent rares, quoiqu'à

(*a*) *Battel* ap. *Purchas*, l. c. (*b*) Le même. (*c*) *Battel* & *Merolla*, l. c.

(*) „ Je fus extrêmement ſurpris, dit notre Capucin, à la premiere vue de la maiſon „ du Mani ou Gouverneur, qui dans l'éloignement me parut un château bien fortifié, „ entouré de murailles, & qui n'avoit point du tout l'air d'un ouvrage des Negres. Mais „ en approchant on voit que ces murailles ne ſont que des rangées de groſſes paliſſades, „ enfoncées en terre, & ſurmontées juſqu'au ſommet par d'autres de la même groſſeur. „ En dedans il y a deux ſentiers larges, qui ſe partagent en pluſieurs autres plus petits. „ Les chambres ſont tapiſſées de belles nattes faites d'oſier de différentes couleurs. Il me „ parut ridicule, ajoute-t-il, que ces maiſons n'étant que d'oſier, de paille & de laites, „ fuſſent défendues par des canons de fonte." Voici la deſcription de celle du Maſukka. „ Elle étoit bâtie des mêmes matériaux, mais fort ſpacieuſe & commode. Elle étoit „ compoſée de pluſieurs chambres voûtées, dont chacune étoit défendue par deux petits „ canons de fonte; on en comptoit dixhuit, en y comprenant deux groſſes pieces qui „ étoient à la porte. Toute cette artillerie venoit des Européens, de qui ils l'avoient eue „ pour de l'yvoire & pour des eſclaves &c. Le Palais du Roi paroiſſoit bâti de la même „ maniere (1)."

(1) *Merolla*, p. 653.

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.*

qu'à un prix raiſonnable, quand il ne ſe trouve pas beaucoup de Vaiſſeaux à la rade. Ils n'ont guere de beſtiaux que quelques cochons, mais la volaille y eſt aſſez abondante & à juſte prix. Les Bois ſont ſi remplis de bêtes ſauvages, qu'elles détruiſent tous les animaux domeſtiques. On y a vu des ſinges, qui tenoient beaucoup de la figure humaine (*a*). Il y a beaucoup de chats-civettes, & des perroquets, qu'on achette pour trois ou quatre couteaux la piece (*b*). Les habitans s'exercent beaucoup à la pêche ſur le rivage & dans leurs canots. Ils ont de grands filets, faits d'une racine, qui étant battue ſe file auſſi aiſément que le chanvre; ils y mettent à certaines diſtances de longues cannes, dont le mouvement leur fait connoître que le poiſſon eſt pris. Toutes les côtes de cette Baye ſont couvertes d'huîtres, que l'on trouve entaſſées les unes ſur les autres en ſi grande quantité, qu'on les prendroit pour de petits rochers, deſorte qu'on en peut charger bientôt des chaloupes (*c*).

Habits. L'Habit des Naturels eſt aſſez le même que celui des Congois & des Angolois; c'eſt une piece de coton dont ils ſe couvrent les épaules, & une autre qu'ils ſe paſſent autour des reins, qui leur deſcend au-deſſous du genou, plus ou moins, ſelon leurs facultés. La plupart ſe contentent d'un petit pagne en forme de tablier, ils achettent ces toiles pour des eſclaves & des dents d'éléphans. Ils accommodent leurs cheveux de différentes façons, ſuivant leur qualité. Ceux de la Reine, que l'Auteur eut la permiſſion de voir, étoient raſés en forme de couronne, avec de petites touffes ménagées tout autour; d'autres les portent en treſſes; tous aiment à s'orner la tête, le cou, les bras & les jambes de pluſieurs bagatelles, dont quelques-unes ſont des amuletes, qu'ils achettent de leurs Prêtres, & qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Polygamie. La Polygamie eſt en uſage ici, comme dans les autres Contrées d'Afrique; celle des femmes que le mari aime le plus, eſt celle qui commande à toutes les autres, mais il lui eſt libre de s'en défaire, ſi ſon affection ſe refroidit. Les Princeſſes du Sang Royal ont le privilege de choiſir le mari qui leur plait, ſans égard à ſa naiſſance ou à ſa condition, mais elles ont ſur lui un pouvoir abſolu de vie & de mort, & ſur ſes maîtreſſes, en cas qu'il ſoit ſurpris. Pendant que *Merolla* ſe trouva à Cabinda, une Dame de ce rang, ſur le ſimple ſoupçon que ſon mari vivoit librement avec une autre femme, fit vendre ſa maîtreſſe aux Portugais. Les maris de ces Princeſſes ne doivent pourtant pas prétendre que leurs femmes ayent pour eux la même fidélité qu'elles exigent. Les femmes qui reçoivent des Etrangers dans leurs maiſons, ſont obligées de leur accorder leurs faveurs pendant les deux premieres nuits. C'eſt par cette raiſon, qu'auſſitôt que les Miſſionnaires arrivent dans le Pays, leurs Interpretes avertiſſent le Public que l'entrée de leur chambre eſt interdite aux femmes.

Religion. La Religion de ces Peuples ne conſiſte qu'en un grand nombre de pratiques ſuperſtitieuſes, comme de ſaupoudrer leurs Idoles d'une poudre rouge, au premier jour de la Lune, & à rendre à la Lune une eſpece d'hommage. Quand elle eſt claire & brillante, chacun s'écrie, *puiſſe ma vie ſe renouveller*,

(*a*) *Barbot, Labat, Dapper.* (*b*) *Merolla*, p. 652. (*c*) Les mêmes.

ler, comme tu te renouvelles: s'il arrive qu'elle ſoit cachée par quelque nuage, ils ne lui adreſſent aucune priere, parcequ'ils s'imaginent qu'elle a perdu ſa vertu. Cette dévotion eſt particulierement propre aux femmes. Ils portent au cou une petite corne, & à la pleine Lune ils l'oignent d'une huile, qu'ils reçoivent ou achettent de leurs Prêtres. Nous ne trouvons point qu'ils ſacrifient aucunes victimes à leurs Idoles; ils y ont pourtant recours pour ſavoir le ſuccès de leurs voyages, de la guerre, & pour découvrir les vols. Ceux qui ſont ſoupçonnés ou accuſés de quelque crime, ſont tenus de ſe purger devant l'Idole, de la maniere dont nous avons parlé. Preſque tous les habitans ont de ces Idoles devant leurs portes. On en voit de cinq ou ſix pieds de haut, mais grandes ou petites elles ſont fort groſſierement travaillées (*a*). Nous ajouterons ſeulement à ce que nous venons de dire des Pays qui confinent au Royaume de Loango, que le Roi de Congo ſe qualifie Roi & Seigneur de tous ces petits Etats, auſſi-bien que de Loango, quoiqu'aucun ne le reconnoiſſe, ni ne lui paye tribut.

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.*

En 1631 le Comte de Sogno entra avec une puiſſante armée dans le Royaume d'Angoy, chaſſa le Roi & mit ſon fils ſur le trône. Ce Prince, qui étoit auſſi belliqueux que ſon pere, voulut en faire autant au Roi de Cacongo, entra dans ſes Etats, pilla ſa Capitale, & remporta de grands avantages ſur lui, mais ſans pouvoir le chaſſer (*b*): c'eſt-là la ſource des guerres dont nous avons parlé, entre les Souverains de ces deux Etats, le Roi de Cacongo étant toujours ſoutenu par celui de Loango ſon allié, & celui d'Angoy par les Comtes de Sogno.

SECTION II.

Climat, Terroir, Productions, & Habitans du Royaume de Loango; *leur Religion, leurs Loix, leur Commerce: Monnoye, Habillement, Mœurs, Coutumes & Gouvernement* &c.

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

Nous avons déja remarqué que le Royaume de Loango s'étend depuis le troiſieme degré & demi de Latitude Méridionale juſqu'au cinquieme, & que par conſéquent la chaleur doit y être preſque auſſi grande que dans aucun Pays de la Zone Torride, & bien plus forte que dans les Royaumes de Congo & d'Angola; cela n'empêche pas qu'il ne ſoit ſain & plus agréable, & que le terroir n'y ſoit auſſi fertile, & auſſi propre à produire par une bonne culture qu'aucun autre, ſi les habitans n'étoient, comme tous leurs voiſins, naturellement indolens, & ſi ennemis du travail que demande l'agriculture, qu'ils ne ſement & ne plantent préciſément que ce qu'il faut pour ſubvenir à leurs beſoins préſens. Auſſi arrive-t-il ſouvent que les mauvaiſes années ſont ſuivies de la famine, faute d'avoir mis des proviſions en réſerve pour de pareilles occaſions. Ils ſe contentent communément de pain & de poiſſon, des fruits, des herbages & des légumes que la terre produit d'elle-même, dont nous ne dirons rien, parceque ce ſont les mêmes qu'on trouve dans le Congo & dans les autres Contrées dont nous avons parlé. Ils ont pluſieurs

Climat, Terroir, Productions.

for-

(*a*) *Merolla*, l. c. (*b*) *Dapper*; *Labat*, & al.

SECTION II.

ſortes de pois & de feves, du gros & du petit millet, & l'on en fait trois récoltes par an (*a*).

Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.

Les Palmiers, les Bananiers & autres arbres donnent d'excellens fruits, dont ils font des vins qu'ils préferent à ceux qui viennent d'Europe. Le Coton & le Poivre du Bréſil y viennent ſans culture, auſſi-bien que la Cochenille, mais celle-ci y eſt en petite quantité. L'Enzanda, l'Alicondi & le Metamba leur fourniſſent dequoi s'habiller, ſe loger, couvrir leurs maiſons (*), conſtruire leurs Barques & leurs Canots. On y trouve auſſi en abondance des Cannes de ſucre, de la Caſſia, du Tabac. Les Cocos, les Oranges & les Limons n'y ſont pas communs; les habitans ne les cultivent guere, & n'en font pas grand cas. Nous ne parlons pas de la grande variété de racines, d'herbages, de grains & d'autres végétaux, dont ils font du pain, ou dont ils ſe nourriſſent. Avec un peu plus d'induſtrie ils pourroient en avoir une ſi grande quantité, qu'ils ne courroient pas riſque de périr preſque tous par d'horribles famines, comme cela leur arrive ſouvent. Mais outre la répugnance qu'ils ont à cultiver plus de terre qu'il ne leur en faut pour leurs beſoins actuels, ſoin dont ils chargent leurs femmes & leurs eſclaves, ils ſemblent faits pour la ſobriété; un Européen eſt tout étonné de les voir gais & contens, chanter, danſer & fumer, avec la plus maigre pitance (*b*).

Arbres fruitiers &c.

Beſtiaux. Oiſeaux.

On ne trouve ici guere de Beſtiaux, à la réſerve des Chevres; les Vaches qu'on y a tranſporté d'ailleurs y ont peu vécu; mais il y a beaucoup de Cochons, & la Volaille eſt ſi abondante qu'on achete trente poules pour quelques coliers de la valeur de ſix ſols. Les Faiſans, les Perdrix & les autres Oiſeaux de table y ſont encore plus communs, & on les donne preſque pour rien. On y voit un Oiſeau plus gros que le cigne, qui reſſemble aſſez au hé-

(*a*) *La Croix, Davity, Battel, Dapper* & al. (*b*) *La Croix, Davity, Battel, Dapper.*

(*) Le *Metamba*, par exemple, qui croît par-tout dans le Pays, fournit non ſeulement un fort bon vin, quoique moins fort que celui de Palmier, mais auſſi des poutres & des lattes pour les maiſons, & des bois de lit; les feuilles ſervent à couvrir les toits, & réſiſtent aux plus fortes pluies auſſi-bien que les tuiles. D'ailleurs on en fabrique une eſpece d'étoffe dont tout le monde eſt vêtu dans le Pays, & qui tient auſſi lieu de monnoye courante (1).

L'*Alicondi* ou *Alecunde* devient d'une ſi prodigieuſe groſſeur, qu'on en voit dont douze hommes ne pourroient embraſſer le tronc. Ses branches s'étendent comme celles du chêne. Il s'en trouve de creux, qui contiennent une prodigieuſe quantité d'eau; un de nos Auteurs ne craint pas de la faire monter juſqu'à quarante tonneaux, ce qui eſt d'un grand ſecours aux habitans dans un Pays ſi chaud (2). Nôtre Auteur remarque que ces arbres étant fort gros & la plupart creux par le pied, ils ſervent à mettre les cochons à couvert des ardeurs du Soleil. Le fruit reſſemble beaucoup à la courge; il tient à une queue de la groſſeur du doigt, & de la longueur de deux ou trois pieds. On ſe ſert de l'écorce quand elle eſt ſeche pour faire des vaſes, où l'on met l'huile, le vin & les autres liquides. L'écorce intérieure de l'Alicondi bien humectée & bien battue ſe file, & fait un fil plus fin & plus durable que le chanvre (3).

Les habitans ſuſpendent aux branches de cet arbre des pieces de bois creuſes, qui ſe rempliſſent de miel tous les ans, dont ils ſe ſervent après en avoir délogé les abeilles à force de fumée (4).

(1) *La Croix, Dapper, Merolla, Battel.*
(2) *Battel*, ap. *Purchas*, T. II. p. 975.
(3) *Merolla*, p. 635.
(4) Le même.

héron, ſon plumage eſt noir & blanc. Il a au milieu de l'eſtomac une place ſans plumes, qu'il arrache, dit-on, de ſon bec. C'eſt plutôt le véritable pelican, que certains oiſeaux blancs de la groſſeur d'une oie, qui ſont ici fort communs, auxquels les Portugais donnent ce nom (*a*). Parmi les animaux ſauvages on compte le fameux Zebra, & une grande multitude d'Eléphans, dont les Naturels troquent les dents aux Européens pour du fer, dont ils arment leurs fleches & font d'autres inſtrumens (*b*).

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango.

Ils prennent quantité de Poiſſons ſur leurs côtes avec des harpons de fer. Ils épient ſoigneuſement un gros poiſſon de la taille du Grampus ou Souffleur, qui s'approche tous les jours du rivage pour chercher ſa nourriture; ce poiſſon chaſſe ordinairement devant lui une grande quantité de plus petits poiſſons, qu'ils prennent. S'ils arrive quelquefois qu'un de ces monſtres échoue ſur le rivage, ils l'aident à ſe dégager, & c'eſt tout ce que quatre ou cinq hommes robuſtes peuvent faire. Ils l'appellent *Emboak*, c'eſt-à-dire *Chien*, & ils ne permettent pas qu'on lui nuiſe. Dans les Bayes & les Rivieres où l'eau a moins de profondeur, ils ſe ſervent au-lieu de filets, de nattes de roſeaux, qui ont juſqu'à trois-cens verges de longueur; ces nattes ſurnagent, mais elles ont de longues cannes qui pendent dans l'eau, qui effrayant le poiſſon par leur mouvement continuel le font ſauter ſur les nattes, alors on les ſerre comme les filets, & on les prend ſans peine.

Péche.

Les Peuples du Royaume de Loango portent le nom de Bramas. Ils ſont vigoureux & grands, bienfaits & civils, quoiqu'anciennement féroces & antropophages. Ils pratiquent la Circonciſion, & exercent le Commerce entre eux. Ils ſont induſtrieux & avides de s'enrichir, mais généreux & libéraux les uns envers les autres; paſſionnés pour le vin de Palmier, mais ſans aucun goût pour celui de la Vigne. Livrés à tous les excès du libertinage, ils ſont jaloux de leurs femmes. Ils exercent toutes ſortes de métiers, y ayant parmi eux des Tiſſerands, des Forgerons, des Charpentiers, des Bonnetiers, des Potiers, des Faiſeurs de canots, des Pêcheurs, outre les Marchands. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt qu'ils ſont tellement attachés à leurs anciennes pratiques, & que leurs inſtrumens ſont ſi groſſiers & ſi mal faits, comme ceux de Congo, qu'il mettent dix fois plus de tems & de travail pour faire un ouvrage fort imparfait, qu'ils ne feroient avec de meilleurs inſtrumens. C'eſt ce qui ſe remarque ſur-tout parmi les Tiſſerands, qui faute de métier ſont auſſi longtems à faire une ſeule piece, qu'il en faut pour quatorze ou quinze.

Habitans.

Ils s'habillent ordinairement d'Etoffes du Pays, qui ſont faites de feuilles de Palmier ou d'autres arbres; mais les plus belles ſont de feuilles de Palmier, & coûtent beaucoup de tems & de peine à fabriquer. On prend de jeunes bourgeons, que l'on coupe & fait ſécher, enſuite on les fait tremper dans du vin de Palmier, & on les frotte avec la main; on les file, & l'on en frabrique enſuite des étoffes pour les Gens de qualité. Ils en ont de quatre ſortes. La plus fine, qui eſt à fleurs de diverſes couleurs avec d'autres figures, eſt réſervée pour le Roi, & pour ceux qui obtiennent de lui comme une faveur ſpéciale la permiſſion d'en porter. La ſeconde ſorte n'eſt pas la

Diverſes Etoffes.

(*a*) *Battel*, l. c. p. 983. (*b*) *Pigafet*, Congo, p. 31.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango.

la moitié ſi fine, mais elle eſt travaillée de la même façon que l'autre avec des fleurs & des figures; à une petite diſtance elle paroît auſſi belle, deſorte qu'il faut y regarder de près pour en voir la différence, & examiner l'envers où la différence eſt plus viſible. Les deux autres eſpeces ſont unies & ſans figures, tout au plus tachetées, comme quelques-unes de nos étoffes; elles ſont plus groſſes, & ne ſont qu'à l'uſage du peuple & des eſclaves. Les pagnes leur tombent depuis la ceinture juſqu'à la cheville, mais ceux des eſclaves ne paſſent pas les genoux. Le reſte du corps eſt nud, & orné ſeulement de bracelets & d'anneaux de diverſes eſpeces ſelon la qualité des perſonnes; il y en a d'or, d'argent, de cuivre, de fer, d'yvoire & de grains de verre de toutes couleurs.

Habits des Hommes. Les hommes ſont obligés de porter une fourrure par deſſus leurs habits, plus ou moins belle. Les peaux blanches ou tachetées de noir, qui s'appellent *Enkinie*, ne ſervent qu'à l'uſage du Roi, & de ceux à qui il en accorde le privilege. Le Roi & les Grands ont cinq ou ſix peaux couſues enſemble, ornées de belles plumes de perroquets & d'autres oiſeaux de différentes couleurs, arrangées en forme de roſe, & qui couvrent les parties naturelles; ſur les bords il y a des franges de queues d'éléphant, auxquelles ils attachent de petites ſonnettes, qui font du bruit à chaque mouvement & à chaque pas qu'ils font. Tous ont une ceinture au milieu du corps, qui fait pluſieurs tours; il y en a de fort artiſtement travaillées, & de la même étoffe que leurs plus riches habits (*a*). Les Gens de qualité portent deux de ces ceintures, l'une ſur l'autre, fort belles & diverſifiées. Ils portent au cou, aux bras & aux jambes des coliers de grains de corail, d'yvoire, de coquilles d'une belle couleur, des chaînes triangulaires de cuivre, d'étaim & & de fer, qui viennent d'Europe. Ils ont ſur les épaules une eſpece de ſac, long de trois quarts d'aune, avec une petite ouverture pour y paſſer la main; c'eſt-là où ils mettent leur calebaſſe, leur pipe, leur tabac & leurs autres proviſions. Ils ont ſur la tête un bonnet ſerré, & ont ordinairement à la main un grand couteau, ou leur arc & leurs fleches; car ils ne marchent jamais ſans leurs armes.

Habits des Femmes. Les habits des femmes reſſemblent à ceux des hommes, à la réſerve qu'elles n'ont point de ceinture, & que leurs pagnes ne deſcendent qu'un peu au deſſous du genou; les plus riches ont quelquefois par-deſſus une piece de toile, ou quelque belle étoffe d'Europe. Toutes les parties ſupérieures & la tête ſont nues, de-même que les jambes; elles n'ont d'autre ornement que des coliers, des bracelets de corail, & d'autres bagatelles de peu de valeur. Hommes & femmes portent des bagues plus ou moins riches ſelon leur qualité, qu'ils regardent comme des amuletes. Les uns & les autres ſe peignent le corps avec le jus d'un bois rouge nommé *Takeel*, qu'on broye facilement entre deux pierres.

Mariages. La Polygamie eſt en uſage parmi eux; les gens riches ont dix ou douze femmes, & même davantage, & ceux du commun en ont au moins deux ou trois. Toutes les formalités du mariage ſe réduiſent à demander le conſentement des parens de la fille, & à payer le prix ſtipulé. Il y en a qui les achet-

(*a*) *Dapper, La Croix, Merolla, Battel.*

achettent dès l'âge de ſix ou ſept ans, & qui les élevent à leur guiſe; mais les parens les plus raiſonnables ne s'en défont que quand elles ſont nubiles; alors ils les marquent d'une façon qui indique qu'elles ſont en âge (*), ce qui ne manque pas d'attirer les galans, ſur-tout lorsqu'elles ſont jolies. Section II. *Climat, Terroir &c.*

Mais l'état du mariage n'a gueres d'attraits ici pour les femmes, outre la triſte perſpective de trouver un ſi grand nombre de rivales, & l'extréme jalouſie de leurs maris, cet état ne leur offre qu'un fâcheux eſclavage. Nous avons déja inſinué qu'elles ſeules labourent, ſement & font la récolte; ce ſont-elles encore qui ſont chargées de moudre le millet & les autres grains, de faire le pain, d'apprêter les mets, de faire le vin & les autres boiſſons, & de faire tous les ouvrages domeſtiques. Pendant que le mari mange elles ſe tiennent à l'écart, & mangent enſuite ſes reſtes. Quand il entre, elles l'approchent en lui témoignant par leurs paroles & par leurs geſtes leur joie & leur reſpect, & elles ne lui parlent qu'à genoux. Lorsqu'elles ont leurs ordinaires, elles ne peuvent ſe préſenter devant lui, ni toucher aucun mets, & ne paroiſſent devant le reſte de la famille qu'avec un cordon ou un fil autour de la tête. Elles ſont ſujettes à être chaſſées ſur le moindre ſoupçon, & quand elles ſe rendent coupables d'infidélité, elles ſont rigoureuſement punies, tandis que le galant en eſt quitte ordinairement pour une amende pécuniaire. Celui qui prend une femme que ſon mari a miſe dehors, eſt obligé de payer une pareille amende, ou de donner une autre femme en échange. Nonobſtant cette ſervitude des femmes de Loango, les enfans ſuivent la condition de leur mere; ils naiſſent eſclaves lorsqu'elles le ſont, bien que leur pere ſoit libre, & naiſſent libres quand leur mere l'eſt, quoique leur pere ſoit eſclave (*a*). *Mœurs &c. du Royaume de Loango.* *Eſclavage des femmes.*

Ce ne ſont pas les enfans qui héritent de leur pere, mais c'eſt ſon frere ou ſa ſœur ainée qui ſont obligés d'élever les autres juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de ſe pourvoir eux mêmes, en exerçant un métier ou quelque autre profeſſion. Il n'eſt preſque pas néceſſaire de dire que tous les enfans naiſſent blancs, & que dans l'eſpace de deux jours ils deviennent parfaitement noirs. Les Portugais qui prirent des femmes du Pays, y furent ſouvent trompés dans les commencemens, croyant être les peres de ces enfans, parcequ'ils les voyoient de leur couleur. On voit auſſi quelquefois naître d'un pere *Succeſſion. Negres blancs.*

(*a*) *La Croix*, l. c. *Dapper.*

(*) Il leur font raſer la tête, ne laiſſant qu'une couronne de cheveux ſur le haut. Pour ce qui eſt de l'époque de la nubilité, c'eſt la premiere fois qu'elles ont leurs ordinaires, avant ce tems-là c'eſt un grand crime d'avoir avec elles aucun commerce, enſorte que ſi le cas arrive les coupables doivent ſe préſenter devant le Roi, qui a ſeul le pouvoir de leur pardonner; ils doivent confeſſer leur faute, & cette confeſſion eſt accompagnée de danſes anciennes & ridicules, qui expriment leur honte & leur repentir. Cette confeſſion & cette abſolution publique paſſent pour ſi néceſſaires, que l'on eſt perſuadé que ſans cela tout le Pays ſeroit expoſé aux plus grands malheurs, auſſi-bien qu'eux-mêmes (1). Mais quoiqu'il n'y ait guere que des eſprits foibles qui penſent ainſi, il y a néanmoins de bonnes raiſons d'entretenir cette opinion, afin d'empêcher les jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe à ſuivre leur penchant avant que la nature ait rendu les filles propres à la génération, de peur que par un commerce prématuré elles ne ſoient incapables d'avoir des enfans.

(1) *La Croix Dapper.*

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango.

pere & d'une mere Negres des enfans auſſi blancs que des Européens; ils ont les yeux gris, les cheveux blonds ou roux, & ils reſſemblent aſſez à la premiere vue aux Peuples Septentrionaux d'Europe. Mais en les conſidérant de plus près, on leur trouve la couleur d'un cadavre, & leurs yeux paroiſſent poſtiches; ils ont la vue très-foible, ſi ce n'eſt à la clarté de la Lune, qu'ils l'ont bonne. Les Naturels les regardent comme des monſtres, & ne leur accordent guere la faculté d'engendrer. L'uſage eſt de les préſenter au Roi, qui les fait élever dans les pratiques de la Sorcellerie; ils lui ſervent de Sorciers, & l'accompagnent toujours. Les Naturels les appellent *Dondos*, & les Portugais *Albinos* ou Maures blancs. Les Savans ſe ſont exercés à rendre raiſon de cette blancheur extraordinaire & peu naturelle, on peut voir leurs conjectures dans les Remarques (*). Tout ce que nous ajouterons ici, c'eſt qu'il y a une eſpece de guerre perpétuelle entre les Negres & eux; les Negres les attaquent de jour, quand ils y voient le moins, & les Albinos prennent leur revanche la nuit, quand ils ont la vue bonne (*a*).

Religion. Ces Negres blancs ſont non ſeulement du Conſeil du Roi, mais ils préſident à toutes les Cérémonies Religieuſes. Ni eux, ni les autres habitans du Royau-

(*a*) *Dapper*, *La Croix*, & al.

(*) Il eſt évident, & tout le monde convient que ces enfans blancs ne naiſſent point du commerce de Blancs & de Negres, vu que ceux qui proviennent de ce mêlange ſont mulâtres. On ſait que ces *Albinos* naiſſent de peres & de meres Negres; c'eſt ce qui réfute encore la conjecture de ceux qui croient que cette blancheur eſt un effet de l'imagination des meres, frappées à la vue d'un Blanc, ou épriſes de lui, comme on prétend que des femmes blanches ont mis des enfans noirs au monde.

Un Savant moderne aſſure qu'on trouve un grand nombre de ces *Albinos* en d'autres lieux d'Afrique (1); & nos Voyageurs Européens ont trouvé des hommes de la même eſpece aux Indes Orientales, dans l'Iſle de Bornéo & dans la Nouvelle Guinée ou Pays des Papous. Le Savant dont nous venons de parler, s'eſt imaginé que cette blancheur eſt l'effet de la lepre, qui comme l'on ſait deſſeche la peau; il croit auſſi que tous les Negres en ſeroient attaqués, s'ils ne la prévenoient à force d'onctions. Mais cette opinion ne s'accorde point avec ce que l'on dit, qu'ils ſont naturellement forts & robuſtes, ce que les Lépreux ne ſont guere. C'eſt à cauſe de leur force extraordinaire que les Portugais ont tenté d'en enlever pour les tranſporter en Amérique, mais ils ſont ſi pareſſeux & ſi peu traitables, qu'ils ont mieux aimé ſe laiſſer mourir de faim que de travailler. Nous avons dit dans le texte que les Negres haïſſent ces Blancs, & qu'ils voudroient fort les extirper. Ils les appellent *Mokiſſes*, c'eſt-à-dire Démons de Bois ou de Campagne. Quelques-uns prétendent que quoiqu'il y en ait de l'un & de l'autre ſexe, ils ſont incapables d'engendrer, & même du coït (2). Si le fait eſt vrai, quoiqu'il ſoit contraire à ce que l'on a dit au commencement de cette Remarque, on ſeroit tenté de croire que ce ſont les malheureux fruits d'un commerce contre nature avec quelqu'un de ces grands ſinges, qu'on dit qui tiennent fort de la figure humaine, dont il y a un grand nombre dans les Forêts, & qui ſont ſi lubriques qu'ils violent ſouvent les femmes qu'ils rencontrent, ou au moins que les habitans de Loango les regardent comme tels. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'on a vu de ces ſinges en Europe, qui, ſi l'on en excepte la longueur & la figure des doigts, & le poil qu'ils ont ſur le dos, reſſembloient d'ailleurs parfaitement à des hommes, & étoient preſque de la même taille, ſur-tout ceux qu'on appelle *Quoja-mvroos*, du nom du Royaume de Quoja, d'où ils viennent ordinairement (3). Quoi qu'il en ſoit, tous les Auteurs conviennent, que les Negres blancs ſont les principaux Miniſtres que le Roi de Loango employe pour les Cérémonies Religieuſes, & qu'ils ont le privilege de s'aſſeoir devant lui (4).

(1) *Voſſius*, de Orig. Nili, L. I, *Dapper*, *La Croix*.
(2) Les mêmes.
(3) Les mêmes.
(4) Les mêmes.

Royaume de Loango, n'ont aucune notion raiſonnable d'un Etre Suprême. Ils ſemblent à-la-vérité en reconnoître un, qu'ils appellent *Sambian Pongo*, mais ils ne lui rendent aucun culte, ni ne paroiſſent avoir d'idée de ſa nature & de ſes attributs, & par conſéquent n'ont pour lui ni amour, ni crainte, & ne l'invoquent point. Ils n'adorent & n'invoquent que leurs Démons domeſtiques & de campagne, auxquels ſeuls ils attribuent le pouvoir de leur faire du bien & du mal; c'eſt eux qui diſpoſent des vents, de la pluie, des tempêtes, du beau tems, de la fertilité & de la ſtérilité, de la maladie & de la ſanté. Les uns préſident ſur l'air, d'autres ſur la terre, d'autres ſur la mer. Ceux-ci ſont bienfaiſans, ceux-là malfaiſans. Les uns ſont leurs amis & leurs protecteurs, les autres leurs ennemis qui ne cherchent qu'à leur nuire. Ils conſultent les uns ſur l'avenir, comme ſur le ſuccès de leurs voyages, de la chaſſe, de la pêche, des ſemailles, de la récolte, de la guerre; & les autres révélent le paſſé, qui a volé une choſe perdue, ſi un ami ou un parent eſt mort de maladie naturelle, ou ſi on l'a fait périr par quelque ſortilege, & en ce cas qui eſt le ſorcier. Ils repréſentent ces prétendues Divinités ſous différentes formes, d'hommes, de femmes ou d'autres créatures animées. Les unes ſont taillées groſſierement, d'autres ſont faites de terre ou de boue. Ils portent quelques-unes des plus petites figures dans une boëte pendue au cou par un cordon. Ils placent les plus grandes dans leurs maiſons, & leur ornent la tête de plumes de faiſans, de perroquets, & d'autres oiſeaux; ils les peignent de diverſes couleurs, & leur attachent autour du corps des pieces de toile, d'étoffe, de petites coquilles, de morceaux de fer, & d'autres colifichets; ils en mettent auſſi au piedeſtal ſur lequel l'Idole eſt placée, qui eſt auſſi de terre, & a aſſez la figure d'un de nos mortiers, d'où la figure ſort à moitié; ils ſont obligés de les conſacrer aux mauvais comme aux bons Démons, ſans quoi ils éprouveroient bientôt les effets de leur reſſentiment (*a*).

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

Ceux qui ſont conſacrés au ſervice de ces Divinités ſont ordinairement âgés, & c'eſt l'*Enganga Mokiſſo* ou Chef des Magiciens qui les choiſit. La cérémonie de leur admiſſion a quelque choſe de ridicule, comme on le peut voir dans les Remarques (*); elle ne laiſſe pas de ſe faire devant une nombreu-

(*a*) *Dapper, Davity, La Croix.*

(*) Le Candidat eſt obligé de s'enfermer dans une hutte de branches de Palmier pendant quinze jours, dont il en doit paſſer neuf ſans parler, il ne lui eſt pas même permis de ſaluer perſonne en battant des mains, ſelon l'uſage; pour l'en faire ſouvenir, il porte deux plumes de perroquet aux deux coins de la bouche, & il a à la main un bâton, au bout duquel eſt gravée la figure d'une tête d'homme.

Au bout des quinze jours, toute l'aſſemblée, qui eſt compoſée principalement de ſes parens & de ſes amis, ſe rend dans un lieu plat & uni, où il n'y a ni arbre ni arbriſſeau, & où il y a un tambour au milieu, autour duquel tous les aſſiſtans forment un cercle, & danſent au ſon du tambour, tandis que l'Enganga qui mene la danſe chante les louanges du Mokiſſo ou Démon de campagne & implore ſon aſſiſtance. Le Candidat, s'il n'eſt pas malade, comme cela arrive ſouvent, entre auſſi en danſe, mais c'eſt autour de celui qui frappe le tambour. Cette danſe continue deux ou trois jours, au bout deſquels l'Enganga s'approche ſans être apperçu du Novice, & l'effraye par ſes cris furieux; le tambour qui n'a ceſſé depuis quatre heures du ſoir de la veille de ſe faire entendre, diſcontinue. L'Enganga commence alors à faire ſes tours, il frappe les Idoles de ſon bâton, prononce quelques paroles inintelligibles, fait ſur le corps du Novice & ſur le ſien des rayes rouges & blanches,

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango.

breuſe aſſemblée; quand elle eſt finie le Candidat eſt agité tout d'un coup par des convulſions violentes, ſe donne mille mouvemens extraordinaires, fait d'affreuſes grimaces, jette des cris horribles, & paroît poſſédé; il prend du feu dans ſes mains, & le mord ſans en reſſentir aucun mal. Quelquefois il eſt emporté avec une rapidité inconcevable dans des lieux déſerts, où ſes amis vont le chercher au ſon du tambour, le trouvent le corps couvert de feuilles & d'autre verdure, & le ramenent en danſant; & s'il n'eſt pas véritablement poſſédé du Démon, il le paroît ſi bien que le peuple ne doute pas qu'il ne le ſoit. A ſon retour, on lui demande à quel Démon il veut ſe conſacrer, & quel engagement il veut prendre avec lui (*)? Auſſitôt qu'il en a nommé un, on lui met un anneau de fer autour du bras, pour lui rappeller conſtamment la mémoire de ſes promeſſes. Cette cérémonie ſe fait quand le Démon prétendu, auteur de toutes ces violentes contorſions, & de la réponſe, à ce que l'on ſuppoſe, eſt ſorti de ſon corps, le laiſſant à demi-mort. L'anneau en queſtion eſt ſi ſacré, que les Negres ne jurent que par lui & par le Démon auquel ils ſe ſont conſacrés; & ils craignent tellement de ſe parjurer alors, qu'ils évitent adroitement de faire ce ſerment, quand ils n'ont pas envie de dire la vérité, ou de tenir leur parole (*a*).

Les gens du commun ont un ou pluſieurs Mokiſſos, ou petites Idoles; les Perſonnes de qualité en portent un plus grand nombre, & le Roi en a tant & de tant d'eſpeces, que la ſimple énumération fatigueroit. Quand le Roi ou quelque Grand-Seigneur tombe malade, ſes parens & ſes domeſtiques

(*a*) Les mêmes.

ches, ſur-tout ſur les temples, ſur les paupieres & ſur le creux de l'eſtomac, plus ou moins à proportion de la violence de ſon tranſport. Il fait des cris affreux, des contorſions de tout le corps, prend du feu dans ſes mains, le met à la bouche ſans en recevoir aucun mal, & fait en un mot toutes les actions d'un poſſédé, & le Novice l'imite autant qu'il lui eſt poſſible. Au moins, ſi nous comprenons nos Auteurs, ou s'ils ont bien compris ceux de qui ils tiennent ces faits, car ils varient entre eux, & leurs récits ſont fort obſcurs. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt-là la cérémonie de l'inſtallation d'un Prêtre de Mokiſſo (1).

(*) Ces engagemens conſiſtent ordinairement à s'abſtenir de quelque eſpece particuliere de viande, de légume, de racine ou de fruit, à ne jamais monter ſur l'eau dans un canot, & autres choſes de cette nature. Chaque Tribu ou Famille a ainſi ſes obſervances, ſuivant le Démon auquel elle s'eſt vouée.

Auſſitôt qu'un enfant eſt né, on appelle le Fetiſſero ou Prêtre. Il interroge d'abord le pere & la mere ſéparément, & leur demande qu'elle eſt leur propre Loi & celle de leurs ancêtres; après quoi il marmotte quelque choſe en lui-même, & il leur déclare que le Démon a ordonné qu'on doit recommander à l'enfant de ne pas faire telle ou telle choſe; il y a quelquefois deux ou trois articles à obſerver, & les meres ont grand ſoin d'accoutumer les enfans à ce qui leur a été preſcrit. Les uns ne ſe permettent pas de paſſer la moindre eau, d'autres paſſent une riviere ſur un pont, mais non dans un canot ou de quelque autre façon. Ceux-ci ne ſe raſent ni la tête ni la barbe, ceux-là ſe raſent la tête & la barbe; les uns portent de longs cheveux & ſe raſent la barbe, d'autres laiſſent croître leur barbe, & ſe raſent les cheveux. Il en eſt de-même des habits. Les hommes doivent porter ſur la tête un bonnet, ou une corde; les femmes au contraire ſont obligées d'avoir la tête nue. Les hommes doivent avoir quelque fourrure ſur les parties naturelles, les femmes avoir des pagnes de quatre ou cinq pieces de Libongo, étoffe du Pays, d'environ deux pieds en quarré (2).

(1) *Dapper, La Croix* & al. (2) Les mêmes.

ques mettent quelques jours à faire entrer ſon Démon dans ſon corps, pour leur apprendre par ſa bouche pourquoi & pour quel crime, ou pour quelle faute il permet qu'une perſonne qui lui eſt conſacrée ſoit ainſi punie; auſſitôt qu'il les en a inſtruits, ils tâchent de l'appaiſer & de l'engager à force de promeſſes & de préſens de rendre la ſanté au malade. Et comme on ne peut leur perſuader que quelqu'un meure de mort naturelle, ſi le malade vient à mourir ils n'épargnent ni tems, ni dépenſes, ni peines à courir d'un Sorcier á l'autre, de Province en Province, quelquefois durant deux ou trois mois, juſqu'à ce qu'ils en ayent trouvé un qui leur déclare la cauſe & l'auteur de la mort de la perſonne. Rien de plus extravagant que la crédulité avec laquelle ils reçoivent ce qu'on leur dit, que les notions qu'ils ont de ces prétendus meurtres, & les voies dont ils ſe ſervent pour ſe venger de celui de qui ils prétendent avoir reçu l'offenſe. Ils s'imaginent que celui que l'on a fait mourir eſt ranimé par le même charme, qu'on le fait travailler rudement dans quelque lieu déſert pour enrichir ſon meurtrier, & qu'on l'y nourrit de mets ſans ſel, parcequ'un ſeul grain le mettroit en état de prendre une vengeance complette de ſon ennemi. Ils portent même la folie ſi loin, qu'ils croient que les ames peuvent être tranſportées par les mêmes conjurations d'un Pays dans un autre, dans la même vue, & que les habitans de Gobbi ſont ſur-tout fort adonnés à ce diabolique métier (*a*).

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

Les Naturels de Loango ont différentes opinions bizarres & abſurdes ſur la nature de l'Ame. Dans la Famille Royale on croit que l'ame de ceux qui meurent paſſent dans le corps de ceux qui y naiſſent enſuite. D'autres placent les ames des morts au rang de leurs Démons & parmi les Héros; ils en font des Dieux domeſtiques, des Eſprits tutélaires; ils leur font une petite niche haute d'un empan ſous le toit de leurs maiſons, devant laquelle ils ne manquent pas d'offrir les prémices de leurs alimens avant que d'y toucher. D'autres leur aſſignent une demeure ſous terre, où elles jouiſſent d'une nouvelle vie, dans une condition plus ou moins élevée, ſelon leur mérite, pendant leur ſéjour dans le corps. D'autres ſont perſuadés qu'elles meurent avec le corps, à moins qu'elles ne ſoient conſervées en vie par les conjurations de quelque ennemi, pour les faire ſervir à contenter ſon avarice. Tous croient que leurs Mokiſſos, ou Fétichos, ainſi que les Portugais les appellent, & qui ſont les Démons auxquels ils ont été conſacrés à leur naiſſance, ont le pouvoir de les châtier & même de les faire mourir, s'ils négligent ou violent la loi qui leur a été preſcrite. Quand un homme jouit de la ſanté, ou de quelque autre avantage temporel, il ſe flatte que ſon Mokiſſo eſt bien content de ſa conduite; mais quand il éprouve quelque diſgrace, il juge qu'il eſt tems d'examiner en quoi il peut avoir déplû au Mokiſſo, & par quel moyen il pourra regagner ſes bonnes graces, ou au moins éviter la mort. Mais ſi on leur demande quelle idée ils ſe font de la nature & de la puiſſance de ces Mokiſſos, ou ce qu'ils entendent par ce terme? ils répondent que c'eſt une puiſſance ſecrette & incompréhenſible, qui ſe trouve en de certains Etres, ou dans de certaines choſes, de faire du

Opinions ſur la nature de l'Ame.

(*a*) *Ogilby*, p. 512. *La Croix*, T. III. p. 395. *Dapper*, & al.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

du bien & du mal, & de révéler le passé, le présent & l'avenir (*a*). Nos Auteurs prétendent qu'on ne peut donner à cela le nom d'idolâtrie, vu qu'ils n'attribuent point cette puissance à la Divinité, dont ils n'ont presque aucune connoissance, ni à aucun Esprit malin, puisqu'ils n'ont pas même de nom particulier pour désigner le Diable, & qu'ils appellent Mokisso tout ce en quoi ils croient remarquer cette vertu extraordinaire. Ensorte que si ces Auteurs ont bien compris, ou si on leur a bien expliqué cet article de la croyance des Naturels de Loango, ils attribuent par abus à quelque puissance ou vertu extraordinaire des Mokissos, ce qui est un effet de leur imagination, ou de causes purement naturelles. Si un homme est d'une bonne constitution, & mene une vie sobre & chaste, ils l'attribuent au Mokisso & aux bonnes regles qu'il lui a prescrites, au-lieu d'en faire honneur à sa vertu & à sa sobriété, qui produisent naturellement la force & la santé (*). S'imaginant au contraire une cause occulte de quelque effet qu'ils ne comprennent point, ils conçoivent que les Mokissos ont une puissance supérieure, qu'ils disposent du bien & du mal, du bonheur & de la misere, des recompenses & des peines, tant dans la vie présente que dans celle qui est à venir, dont ils ne font néanmoins qu'un jeu, cela devroit naturellement les engager à leur rendre un culte convenable, ce qu'ils ne font pourtant point, & à s'adresser à ces Divinités d'une façon digne d'Etres supérieurs, au-lieu de se servir des sortileges & des conjurations que leurs fourbes de Prêtres leur prescrivent. D'anciennes traditions & de vieilles coutumes, l'exemple & la pratique des Princes & des Grands, intéressés à favoriser de pareilles superstitions, contribuent à les porter à faire dépendre leur bonne & leur mauvaise fortune de moyens aussi extravagans que le sont leurs chansons, leurs danses, & leurs tambours, accompagnés de conjurations (*b*).

Puissance surnaturelle attribuée aux Rois.

Mais telle est leur extreme ignorance, que quoique leurs Rois ne prennent

(*a*) *Dapper*, *La Croix*, & al. (*b*) Les mêmes.

(*) On a de justes raisons de douter, que nos Auteurs ayent été bien instruits de tout ce qu'ils nous débitent sur cet article. Si les habitans de Loango n'ont aucune notion d'un Dieu suprême, ni d'aucun malin Esprit; s'ils n'ont pas même de nom particulier pour désigner le Diable; s'ils donnent le nom de Mokisso à tout ce où ils voient ou croient appercevoir une vertu extraordinaire, d'où peut donc procéder cette intelligence & cette puissance supérieure? S'ils n'ont point de nom pour désigner le Diable, ni de notion d'aucun Esprit malin, d'où vient que ces Auteurs donnent ce nom aux Mokissos, & qu'ils désignent leurs cérémonies superstitieuses par celui de conjurations, & de pratiques diaboliques?

Mais il paroît évidemment, comme nous le verrons dans la suite, par diverses cérémonies qu'ils observent à l'égard des morts, & par les idées qu'ils ont, quoique bizarres, de leur état & de leur condition, qu'ils ont une espece de croyance imparfaite d'une autre Vie, de recompenses & de peines, & de quelque Divinité qui les dispense. Il est vrai que *Lopez* dit qu'ils adorent le Soleil comme le mari, & la Lune comme la femme (1), qu'ils reconnoissent des Esprits malins, qu'ils appellent *Sanjchi* ou *Mauji*, & suivant *Battel*, *Bralinas*, auxquels ils rendent une entiere obéissance, & offrent des victimes humaines & d'autres sacrifices, selon que leurs Prêtres, qui prétendent avoir un commerce familier avec ces Esprits, le trouvent à propos (2). On peut conclure delà, qu'ils regardent le soleil & la Lune comme les Divinités bienfaisantes, & les Mokissos comme les auteurs des maux qui leur arrivent dans cette vie & dans l'autre. C'est-là vraisemblablement la raison qui leur fait respecter davantage les Mokissos, & les engage à leur obéir plus exactement.

(1) *Pigafet*, C. 10. (2) *Davity*, & al.

nent que le titre de Mani ou de Seigneur de Loango, ils leur donnent non seulement celui de Mokiſſos, mais s'imaginent qu'ils ont un pouvoir ſurnaturel & divin. Il peut, ſuivant eux, enrichir & appauvrir ſes ſujets par un ſeul mot, exciter des guerres ruineuſes dans les Provinces, faire mourir des milliers de perſonnes; il eſt auſſi le maître de faire tomber ou d'arrêter la pluie, quand il veut; de ſe transformer en bête ſauvage, de plier une dent d'éléphant & d'en faire un nœud. Les Grands-Seigneurs participent auſſi à cette puiſſance extraordinaire plus ou moins, à proportion que leur dignité eſt plus ou moins éloignée de la Royauté; auſſi ſont-ils obligés d'obſerver plus ou moins de regles, mais le Roi eſt celui qui en a le plus grand nombre (*).

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

Tous les Engangas ou Prêtres du Pays prennent le titre du Mokiſſo qu'ils ſervent particulierement, ou pour mieux dire de la ville ou du village où ces Mokiſſos ſe trouvent, comme *Ganga-Therico*, *Ganga Baeſi batta*, *Ganga Kikokoo* &c. Il y en a un grand nombre de cet ordre dans le Royaume, mais ni les Temples, ni les Idoles, ni les Cérémonies que l'on pratique ne méritent pas qu'on en parle. Nous ferons néanmoins la deſcription d'un des plus célebres, par lequel on pourra juger des autres.

Therico eſt un grand village à quatre lieues au Nord de Boayre ou Boari, ancien nom de la ville de Loango. Le Temple, qui fait une partie conſidérable du lieu eſt fort ſpacieux, & le Mokiſſo a la figure humaine. L'Enganga, qui eſt le Seigneur du village, célebre tous les matins le Service, en frappant un paquet de laine de ſon bâton, & en faiſant des conjurations myſtérieuſes; un jeune garçon placé près de lui fait les réponſes néceſſaires. Après quoi il fait ſa priere au Mokiſſo, & ne manque pas de lui recommander la ſanté & la proſpérité du Roi, le bonheur de l'État, celui des moiſſons, le progrès du Commerce, & le ſuccès de la Peche; lorſqu'il en eſt à l'article de la ſanté & de la longue vie du Roi, tous les aſſiſtans battent des mains, pour applaudir & pour témoigner leur zele. Voilà tout ce que l'on dit du Culte du Mokiſſo, où il n'y a guere rien de bizarre & de repréhenſible. Mais celui de quelques autres, & ſur-tout celui de Boeſi batta, qui eſt le ſecond en dignité, ſe fait avec plus de cérémonies & de conjurations, accompagnées de la muſique de ſonnettes, de tambours & d'autres inſtrumens, mais ſi extravagantes & ſi ridicules, que nous nous diſpenſerons d'en ennuyer le Lecteur. Ceux qui ſeront curieux de ces ſortes de choſes, peuvent conſulter les Auteurs que nous citons (*a*). Com.

Mokiſſo de Thérico.

(*a*) *Dapper*, *La Croix*, l. c. p. 403. *Ogilby*, p. 515.

(*) Donnons une idée de cette progreſſion de regles. Quand la ſœur du Roi a mis au monde ſon premier fils, qui eſt l'héritier préſomptif de la couronne, elle eſt obligée d'aller faire ſa réſidence au village de Kine, & de renoncer à l'uſage de la chair de cochon. Auſſitôt que l'enfant eſt ſevré, on le mene chez le *Mouza*, qui lui interdit l'uſage du fruit nommé *Kola*. Quand on apperçoit que le poil commence à lui venir, on le remet entre les mains d'un autre Prêtre d'un rang diſtingué, qui lui défend de manger d'aucune ſorte de volaille, s'il ne l'a tuée lui-même, & il lui enſeigne la maniere de l'apprêter. A meſure qu'il approche de plus près de la couronne, il va demeurer à Salaſſi, ou peut-être à Salig, Bocko & Kaye, & il s'engage à un plus grand nombre d'obſervances auſſi frivoles, juſqu'à ce qu'il parvienne au trône, & alors on ſuppoſe qu'il a acquis toute l'intelligence & le pouvoir des Mokiſſos (1).

(1) *La Croix*. *Dapper*, & al.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango.

Comme ils n'ont d'autre notion d'une Vie à venir, que l'exiſtence des morts par des conjurations, toutes leurs cérémonies funebres ſe bornent à marquer leur reſpect pour les morts, & à exprimer la douleur qu'ils ont de leur perte; ils paroiſſent fort indifférens juſqu'à ce qu'un mourant ait rendu le dernier ſoupir; c'eſt alors que commencent les cris & les hurlemens, les amis du mort s'empreſſent autour du corps, le portent dans la rue, & lui demandent pourquoi il s'eſt laiſſé mourir? s'il lui manquoit quelque choſe, ou s'il eſt mort par ſortilege? Ils ne ceſſent de lui faire pluſieurs autres queſtions, & de faire bien du bruit pendant deux ou trois heures; en attendant on lave, on peigne, on raſe, & on oint de poudre rouge le mort, on lui fait les ongles, & l'on prépare tout ce que l'on peut enterrer avec lui, tandis que d'autres creuſent une foſſe aſſez grande pour contenir tout ce qu'on a deſſein d'y jetter. Alors on enleve le corps avec autant de précipitation que ſi l'on avoit quelque péril à craindre, les aſſiſtans ſuivent fort en hâte, & auſſitôt qu'on eſt arrivé au lieu de la ſépulture, on jette promptement dans la foſſe le corps avec tous ſes accompagnemens, qui ſont ordinairement des habits, des uſtenſiles & des armes du défunt; quand il y en a plus que la foſſe n'en peut contenir, ils mettent le reſte ſur des pieux, mais avec la précaution de les couper en pieces pour ôter l'envie de les dérober. Pendant ſix ſemaines les parens s'aſſemblent ſoir & matin au même lieu pour recommencer leurs cris & leurs lamentations (*a*).

Cérémonies funebres.

S'il eſt queſtion d'une Perſonne de qualité, on commence dès le moment qu'il tombe malade à faire les plus exactes perquiſitions pour découvrir ſi ſa maladie n'eſt pas cauſée par quelque ſortilege. On conſulte les Engangas, qui font des réponſes telles que leur intérêt le demande: s'ils déclarent que le malade eſt enſorcelé, on ne néglige rien pour le tirer d'affaire par des contre-charmes. S'ils ſont ſans effet, & que le malade meure, on fait à peu près les mêmes cérémonies que pour les autres, avec cette différence, qu'ils étendent le corps par terre au milieu d'une chambre, au-lieu de le porter dans la rue, & qu'ils employent trois jours au-lieu de trois heures, à pleurer ſa mort, à accommoder le corps, & à faire les préparatifs des funérailles. Pendant tout ce tems-là les hommes ne ceſſent de crier & de hurler autour du corps. Les femmes d'un autre côté s'agitent, chantent les louanges du Défunt, vantent la nobleſſe de ſon origine, exaggerent ſon opulence, l'air de grandeur qui regnoit dans ſa maiſon, ſans oublier le nombre de ſes amis & de ſes ennemis. Le nom d'ennemis ne manque guere de réveiller le ſoupçon que quelqu'un d'eux a cauſé ſa mort par ſortilege, ſur-tout ſi l'Enganga a donné ſon avis d'une façon qui autoriſe les ſoupçons, cela donne lieu à de nouvelles & plus exactes recherches; & quand elles ne peuvent leur procurer la certitude qu'ils deſirent, ils prennent la réſolution d'aller conſulter les Mokiſſos, & chacun donne une partie de ſes habits pour les fraix de cette information. Trois jours après ils emportent le corps & tout ce qui doit être enſéveli avec lui avec la précipitation dont nous avons parlé, & l'enterrent dans les champs ou dans le *Kienga*, qui eſt la demeure de pluſieurs Engangas ou Sorciers du Mokiſſo de Kikoo. Là ils mettent ſur le

(*a*) *Dapper*, & al.

le corps divers uſtenſiles, un pot, une pelle de bois une fleche, une calebaſſe, une taſſe pour boire, du tabac, une pipe, un bâton, une lance &c. Les cris & les lamentations continuent pendant deux ou trois mois, de la même maniere qu'on l'a vu plus haut. Les recherches, pour connoître la cauſe de ſa mort, ſe font avec les formalités ordinaires, par les plus proches parens. Comme ce n'eſt qu'une pure comédie de la part des prétendus Sorciers, où l'on ne voit rien de ſatisfaiſant ni de raiſonnable, nous la renvoyons aux Remarques (*), & nous terminerons l'article des funérailles, en rapprochant

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

(*) Elle ſe réduit principalement à conſulter l'Enganga, pour ſavoir ſi un tel eſt mort par quelque ſortilege; en ce cas qui eſt celui qui a fait le coup, pour lui faire ſouffrir la juſte peine qu'il a méritée.

L'Enganga eſt aſſis à terre derriere ſa hute avec un grand conteau devant lui, il le touche & le preſſe ſouvent avec ſes doigts, demandant au prétendu Eſprit, ſi un tel qui eſt mort & enterré, a été tué par ſon Mokiſſo pour avoir violé quelqu'une de ſes ordonnances, ou ſi quelque ennemi l'a fait mourir par ſortilege? Il ſe frotte enſuite les mains, & ſi immédiatement après il les frappe l'une contre l'autre, en diſcontinuant de les frotter, c'eſt une marque que la perſonne eſt morte par la volonté du Mokiſſo & non par ſortilege; mais s'il ſe frotte les mains & les frappe alternativement, ils en concluent qu'il y a eu du ſortilege; l'Enganga réitere alors ſes queſtions: Le ſortilege a-t-il cauſé la mort du défunt? Qui a fait le coup? Etoit-il des amis ou des ennemis du Mort? Eſt-ce un homme ou une femme? Où demeure-t-il? Par quel Mokiſſo a-t-il fait le coup? Si l'Enganga ne donne point de réponſes ſatisfaiſantes à ces queſtions, ce qu'il hazarde rarement de faire, ils paſſent quelquefois deux ou trois mois à courir d'un bout du Royaume à l'autre, conſultant tous les Engangas & tous les Mokiſſos, juſqu'à ce qu'ils puiſſent par conjecture ou autrement faire tomber leurs ſoupçons ſur quelqu'un, ou ſur quelque village où il demeure. Quand ils en ſont venus-là, ils s'adreſſent au Roi, ou au principal Bonda, pour qu'il faſſe ſubir à tout le monde l'épreuve du Bonda. Le Roi nomme ordinairement neuf ou dix perſonnes pour juger l'affaire. Ils s'aſſéyent dans le grand chemin à terre en demi cercle, & font comparoître tout le village de comparoître. Ceux qui s'abſentent, hommes ou femmes, ſont cenſés coupables, deſorte qu'ils n'oſent manquer à l'aſſignation. Les Accuſateurs & les Accuſés ayant été ouis, on préſente la liqueur Bonda à chacun des derniers; pendant qu'ils la boivent les Juges frappent leurs tambours avec de petits bâtons, enſuite ils coupent les bâtons, les jette par terre & ordonnent aux accuſés de marcher deſſus, les ſommant de tomber s'ils ſont coupables, ou de ſe ſoutenir ſur leurs jambes & d'uriner librement, s'ils n'ont rien à ſe reprocher. Si quelqu'un a le malheur de tomber, il eſt tellement étourdi par les cris affreux des aſſiſtans, qu'il ne peut ſe relever, & eſt déclaré coupable; mais ceux qui ont le bonheur de ſe ſoutenir & de piſſer ſur quelqu'un des morceaux des bâtons, ſont reconduits en triomphe chez eux.

Si tous les hommes échappent à cette épreuve, les femmes ſont forcées de boire après eux, & ſi quelqu'une a le malheur de tomber, elle reçoit auſſitôt la mort comme les hommes. Il arrive ſouvent que ces malheureuſes victimes de la ſuperſtition & de l'impoſture ſont preſque mortes avant que d'arriver au lieu de l'exécution par les coups qu'on leur donne; jeunes & vieux, hommes & femmes, ſe font un barbare plaiſir de les faire ſouffrir.

Nos Auteurs ne diſent pas exactement quelle eſt la liqueur que les Bondas donnent à boire, ſeulement *Ogilby*, qui l'appelle *Imbonda*, dit que c'eſt le jus d'une racine de ſix pouces de long, qui reſſemble à une carotte blanche. Il ajoute que la liqueur qu'on en tire eſt exceſſivement amere, & ſi forte qu'une ſeule racine peut ſuffire à éprouver cent perſonnes; d'ailleurs elle eſt ſi aſtringente qu'elle cauſe une ſuppreſſion d'urine, & monte à la tête; il eſt vrai qu'il ſemble convenir qu'elle acquiert plus de force par les conjurations de l'Enganga. Mais en ce cas-là, pourquoi en donner à chaque perſonne une auſſi forte doſe, que l'eſt une pinte & demie? Car *Battel*, qui eut la curioſité d'en goûter, la trouva ſi mauvaiſe, qu'il ſemble impoſſible, ſur-tout qu'une femme en avale cette quantité. Quoi qu'il en ſoit, on peut inférer de tout le procédé, qu'elle enyvre extraor-

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango.

rappellant au Lecteur ce que nous avons dit ailleurs touchant les ſucceſſions, que ce ne ſont pas les enfans qui héritent de leur pere, mais ſon frere aîné ou ſa ſœur aînée (*a*).

Les Habitans de Loango ne permettent pas qu'un Etranger ſoit enterré dans leur Pays. Si un Européen y meurt on eſt obligé de porter ſon corps dans une chaloupe à deux milles du rivage, & de le jetter dans la mer. On dit que voici ce qui a donné lieu à cette barbare coutume (*b*). Un Négociant Portugais étant mort dans une de leurs villes, ne laiſſa pas d'y être enterré, & ſon corps demeura tranquille pendant quatre mois; mais la famine qui ſurvint par le retardement des pluies, obligea les habitans de conſulter les Mokiſſos pour en découvrir la cauſe; elles répondirent que c'étoit parcequ'on avoit enterré un Chretien chez eux, & qu'il falloit l'exhumer & le jetter dans la mer, ſi l'on vouloit obtenir de la pluie. On obéit, & trois jours après on vit tomber la pluie en abondance. C'eſt depuis ce tems-là qu'ils n'ont plus voulu permettre qu'on enterrât aucun Etranger.

On n'enterre point d'Etrangers dans le Pays.

Commerce. Le plus grand Commerce du Pays eſt celui des Eſclaves, qui ſont la principale richeſſe des habitans. Nous ne répéterons pas néanmoins ce que nous en avons dit dans le Chapitre précédent, en parlant d'Angola, parceque ce Commerce ſe fait de la même maniere ſur toutes ces côtes. Les Naturels de Loango vendent auſſi de l'yvoire, de l'étaim, du plomb, du fer, & du cuivre qu'ils vont chercher dans des mines fort éloignées, comme à Sondi, qui eſt ſur le chemin de Pombo, ſur les fontieres de l'Empire d'Abiſſinie. Au mois de Septembre il part une troupe de Forgerons pour Sondi, & étant arrivés aux montagnes où ſe trouvent les Mines de cuivre ils y font travailler leurs eſclaves. Ils fondent ce cuivre ſur les lieux, mais comme ils ignorent l'art de ſéparer les différens métaux qui ſe melent quelquefois dans les entrailles de la terre, leur cuivre n'eſt pas fort pur. Les Européens ont voulu leur donner de bons Fondeurs, pour leur enſeigner à le purifier; mais ces peuples ſont ou ſi indociles ou ſi indolens, qu'ils n'en ont guere profité. Ils reviennent au mois de Mai, & apportent, outre le cuivre, des dents d'éléphans qui ſont plus petites que les autres & des queues de ces mêmes animaux; les Portugais tranſportent ces queues à Loando St: Paulo, parceque les Negres de cette ville ont l'art de treſſer ce poil & d'en faire des bracelets, des colliers, des ceintures & d'autres ornemens fort propres.

Ceux de Loango apportent les dents & les queues d'éléphant de Buka Maela ou Boekamale, où ils portent du ſel, de l'huile de Palmier, de groſſes toiles de Siléſie, des couteaux, des miroirs, des grains de verre, & d'autres bagatelles. Le Commerce de Loango à Pombo, à Monzo, & au Royaume de Micocco ſeroit bien plus floriſſant, ſi les Jaggas n'infeſtoient les chemins;

(*a*) *Dapper*, *La Croix*, & al. (*b*) *Battel* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 981.

treordinairement, & que les Prêtres lui donnent plus ou moins de force, ſelon qu'ils ſont gagnés, ou qu'ils ſont portés à ſauver ou à faire périr quelqu'un. Il eſt rare que les gens riches ſe ſoumettent à cette épreuve, ainſi tout retombe ſur les pauvres qui n'ont pas le moyen de ſe racheter (1).

(1) *Dapper*, *La Croix*, *Ogilby*, p. 541.

Digitized by Google

mins; ce qui fait que les Marchands n'osant se hazarder eux-mêmes, font le Commerce par leurs esclaves. Les Portugais tirent aussi de Loanda plusieurs sortes d'étoffes de la fabrique du Pays, dont quelques-unes y servent de monnoye, de même que dans les Etats voisins. Le Commerce de l'yvoire diminue d'année en année visiblement, soit que l'yvoire s'épuise, soit que les Negres se lassent de l'apporter de si loin sur leur tête, car il leur faut trois mois pour aller à Bockamale & pour en revenir.

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume du Loango.*

Les Européens qui ont dessein de trafiquer à Loango, sont obligés d'en obtenir la permission du Roi, à force de présens à ce Prince, à sa Mere, à la principale de ses Femmes, aux deux Intendans des Finances & au Gouverneur de Majumba. Ajoutez à cela que les habitans de Loango n'entendant que leur langue maternelle, on est obligé de payer quelques Pêcheurs qui demeurent sur la côte, & qui entendant un peu de Portugais servent d'Interpretes & de Courtiers (*a*).

Leur Monnoye n'est autre chose qu'une sorte d'étoffe de la fabrique du Pays; quatre pieces, chacune d'une empan & demi de largeur, cousues ensemble, valent environ un sol. Ces Pagnes, que les Portugais appellent *Pannos-sambus*, étoient fort recherchés avant l'établissement des Compagnies des Indes Orientales; les Hollandois les échangeoient alors pour du cuivre & de l'yvoire; mais leur prix a fort baissé depuis, & dix-sept de ces pieces, qu'on appelle Libongo, en valent une de toile de Silésie, & cinq une livre d'yvoire (*b*).

Monnoye.

Nous avons déja remarqué que le Royaume de Loango faisoit autrefois partie de celui de Congo, & que les Mani ou Gouverneurs des différentes Provinces s'étant révoltés, fonderent plusieurs Principautés indépendantes; qu'un de ces Souverains étant devenu assez puissant pour assujettir tous les autres, prit non seulement le titre de Roi, mais trouva moyen d'enlever diverses Provinces à son ancien Maître, & de se rendre si absolu dans son nouveau Royaume, qu'il y est respecté comme un Dieu. Ses sujets lui donnent le titre de *Samba-Pongo*, qui signifie Dieu ou Divinité, & ils lui attribuent un pouvoir aussi étendu que celui de Dieu; c'est à lui qu'ils s'adressent pour obtenir de la pluie, l'abondance & tous les biens avec plus de cérémonie encore que les autres Nations n'invoquent leurs Dieux (*).

Gouvernement.

Le

(*a*) *Davity*, *Dapper*, p. m. 328. *La Croix*, *Battel*, & al. (*b*) Les mêmes.

(*) *Battel*, qui fut témoin de cette cérémonie, pour obtenir la pluie, rapporte que chacun apporte un présent au Roi. Le Monarque indique un jour, où tous les Grands doivent se présenter devant lui, armés comme en guerre avec tous leurs gens. Ils commencent la fête par des Exercices Militaires, & ils lui rendent hommage à genoux. Il est assis dans un lieu ouvert, où il y a un tapis d'*Enlak*, étoffe qui ressemble à notre velours, d'environ quinze brasses de largeur & de longueur. C'est-là que le Roi est sur son trône, haut d'environ deux verges; après avoir remercié les Grands de leur soumission & de leur fidélité, il commande à ses Dembes & à ses Pongos de faire entendre leurs tambours & leurs trompettes; les tambours sont extraordinairement gros, & les trompettes, au nombre de huit, sont de dents d'éléphant d'une grandeur surprenante & creusées. Au milieu de cette Musique ou de ce tintamarre effroyable le Roi se leve debout sur son trône, prend son arc & décoche une fleche vers le Ciel, ce qui est accompagné de grands cris de tout le

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

Le Roi a pluſieurs Miniſtres-d'Etat, qui ſont en même tems Gouverneurs des Provinces; les revenus qu'ils en tirent ſont tels, qu'ils vivent avec plus de ſplendeur & font une plus grande figure, qu'ils ne ſeroient en état de faire avec les ſeuls appointemens de leurs charges. Le *Mani Bomma* eſt Amiral & Gouverneur de Loangiri. Le *Mani Momba*, ou Général en Chef, commande dans Lovango-mongo, mais il a ordinairement deux Adjoints, parceque cette Province eſt trop conſidérable pour être confiée à une ſeule perſonne. Le *Mani Beloor* gouverne la Province de Chilongo, il a auſſi la ſurintendance ſur les Sorciers & les Bandas. *Mani Belullo* commande dans la Province de Kilongatiamo Cango, mais en qualité de Seigneur libre & indépendant du Roi. *Mani-Canga* ou *Kinga* eſt Lieutenant-Général de la Province de Piri, & a dans ſon département les Gangas ou Prêtres. *Mani Matta*, dont le nom ſignifie Arc, commande la Garde du Roi, ou ſelon d'autres c'eſt le Grand-Maître de l'Artillerie (*a*). Le *Moëton Ambomma* ou Vice-Amiral eſt Gouverneur de la Province de Polovey. Il y a outre cela quantité d'Officiers inférieurs, qui ſont chargés du détail des affaires; le Grand-Echanſon, le Maître-d'hôtel, & le Grand-Maître de la Maiſon ſont ceux qui ont le plus de crédit auprès du Roi. Ajoutez à cela un grand nombre d'autres Officiers, la plupart nobles, qui ont chacun leur département; dans chaque quartier de la ville de Loango il y en a un, qui en eſt le Chef (*b*).

Grands Officiers du Royaume.

Forces Militaires.

Les Rois de Loango paſſent pour très-puiſſans, & ils peuvent mettre de nombreuſes troupes en campagne. Leur Pays, qui s'étend aſſez le long des côtes, eſt encore plus étendu dans l'intérieur des terres vers l'Eſt. Tous leurs ſujets en état de porter les armes ſont ſoldats, & ſont obligés de ſe trouver aux revues ordinaires, d'y faire leurs exercices en ſa préſence, & de le ſuivre ou ſes Généraux à la guerre, quelque part qu'on les mene. Ces Monarques vivent cependant en paix avec leurs voiſins, ſur-tout avec les Rois de Cacongo & d'Angoy. Les armes des ſoldats ſont des dards, armés de larges pointes de fer, comme celles de nos halebardes ou des javelines des anciens Romains; ces dards ont une ſorte de poignée au milieu du manche, qui ſert à les lancer avec beaucoup de force & de juſteſſe. Ils ont auſſi une eſpece de poignard, qui reſſemble pour la forme à la tête de leurs dards (*c*). Leurs targettes ſont aſſez grandes pour leur couvrir preſque entierement tout le corps, & aſſez fortes pour réſiſter aux fleches & aux dards, étant faites d'une peau très-dure, qui eſt celle de l'*Empaka*, animal un peu moins gros qu'un bœuf, que les Allemands appellent *Dante*. Les Portugais portent de ces peaux dans les Royaumes de Congo, d'Angola & de Loango, comme nous l'avons dit ailleurs, & l'on en fait des targettes, des corſelets, & d'autres armes défenſives.

Loix.

Quant à leurs Loix, ſoit qu'ils en ayent un Code, ſoit qu'elles dépendent du bon-plaiſir du Roi, comme il y a beaucoup d'apparence, elles ſont infini-

(*a*) Confer *La Croix*, *Dapper*, l. c. *Ogilby* p. 503.

(*b*) Les mêmes.

(*c*) *Pigafet*, Relat. de Congo. p. 31.

le peuple. S'il pleut le même jour, comme cela arriva du tems de *Battel*, les réjouiſſances & les acclamations vont à l'excès (1).

(1) *Battel*, ap. *Purchas*. Vol. II. p. 980.

nîment moins ſéveres que dans les Etats voiſins, ſinon pour les crimes commis contre la perſonne du Roi ou contre le reſpect qui lui eſt dû. Ils ne puniſſent point de mort les voleurs, on ſe contente de leur faire rendre ce qu'ils ont pris ou l'équivalent, & de les expoſer à la riſée des paſſans, en les attachant à un arbre les mains liées derriere le dos. Pour punir les banqueroutiers, qui par des emprunts exceſſifs ruinent les familles & déſertent enſuite, les Créanciers ont droit de ſe ſaiſir de la perſonne d'un des parens du coupable, & de le tenir en arrêt juſqu'à ce qu'ils ſoient payés; mais nous ne trouvons point qu'il y ait aucune autre peine décernée contre le principal Débiteur.

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

Nous avons remarqué plus haut que l'on ne punit l'adultere que par une amende, mais cette indulgence ne s'étend point aux femmes du Roi; ſi quelqu'une eſt infidele ou ſoupçonnée, elle eſt brûlée toute vive, de-même que ſon galant. Les Rois de Loango ont ordinairement un très-grand nombre de femmes, parceque le ſucceſſeur garde toutes celles de ſon prédéceſſeur, outre les ſiennes, enſorte qu'ils en ont quelquefois ſix ou ſept-mille. Ils les tiennent enfermées dans un Serrail, & les font travailler, n'en choiſiſſant que quelques-unes pour leurs plaiſirs. Lorſqu'une d'elles devient groſſe, ſon infidélité eſt trop avérée pour qu'elle puiſſe échapper au ſupplice; il faut auſſi qu'elle déclare ſon complice, ce qu'elles ne font guere qu'à force de tourmens, & quelquefois elles accuſent un innocent pour ſauver le coupable. Mais ſi elles ne ſont que ſoupçonnées d'infidélité, la femme & ſon prétendu complice ſont condamnés à l'épreuve du Bonda, & s'ils ſont trouvés coupables, par cette trompeuſe épreuve (*), on les exécute ſur le champ l'un & l'autre (a).

Contre l'Adultere.

La révolte & le crime de Haute-Trahiſon ſont punis par des ſupplices rigoureux & par la confiſcation des biens, ſelon le bon-plaiſir du Roi: c'eſt auſſi un crime capital de voir boire ou manger ce Prince (†), bien-qu'il dîne

Salle à manger du Roi.

(a) *Battel*, *Dapper*, *La Croix*, T. III. p. 372. *Ogilby*, ubi ſup.

(*) *Battel*, qui a vu ſouvent cette déteſtable cérémonie à Loango, nous apprend que ces Bondas ſont de vrais ſcélérats, qui donnent la doſe plus ou moins forte, & font ſouvent tomber l'innocent & ſauvent le coupable; enſorte que ce ſont ordinairement les pauvres qui périſſent, tandis que les riches ſe ſauvent à force de préſens Il ajoute qu'il ne ſe paſſe point de ſemaine où cette épreuve ne ſe faſſe à Loango, & qu'elle y fait périr un grand nombre d'innocens par la fourberie des ſorciers, qui ſont néanmoins leur coup avec tant d'adreſſe que perſonne ne s'en apperçoit (1). Le même Auteur dit que le peuple fait juſtice du prétendu criminel ſur le champ à coups de couteau ſur le lieu même de l'épreuve, auſſitôt qu'on le voit chanceler & tomber. Dans un autre endroit il dit, que dèsque les aſſiſtans le voient chanceler, ils crient *Undoke*, *Undoke*, c'eſt-à-dire méchant ſorcier, qu'ils lui caſſent la tête, & le traînent enſuite ſur le bord de quelque précipice pour l'y jetter (2). Mais cela ne doit s'entendre que de ceux qui ſont accuſés & convaincus d'avoir fait mourir quelqu'un par ſortilege, contre lequel les parens du défunt ſéviſſent avec la derniere fureur; car les les femmes du Roi, coupables d'infidélité ſont brûlées toutes vives avec leur complice (3).

(†) *Battel* nous apprend (4) que cet uſage vient d'une opinion ſuperſtitieuſe généralement reçue, que le Roi courroit riſque de la vie, ſi quelqu'un le voyoit manger ou boire.

(1) Ap. *Purchas*, Pilgrim. Vol. II. p. 983.
(2) Conf. *Purchas* l. c. & Vol. V. p. 771.
(3) *Dapper*, *La Croix*, Vol. III. p. 372. *Ogilby* l. c.
(4) Ap. *Purchas* Vol. II. p. 980.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

dîne & ſoupe généralement accompagné d'un grand nombre de Seigneurs & d'Officiers. Il ne fait ordinairement que deux repas par jour, & il a deux ſalles, l'une pour manger & l'autre pour boire. Il ſe rend dans la premiere à dix heures du matin pour dîner, ſes mets ſont apportés dans des paniers couverts, précédés d'une clochette qui avertit de leur arrivée. Auſſitôt que le Maître-d'hôtel les a mis ſur la table, il ſe retire & ferme la porte après lui, ne laiſſant ni homme ni bête qui puiſſe voir manger le Roi. Pendant qu'il dîne, toute ſa Cour ſe tient dans l'antichambre pour l'accompagner à la ſalle du vin, où il ſe rend d'abord qu'il a achevé de dîner (*a*).

Salle du vin.

Cette Salle eſt le plus grand & le plus bel édifice de tout le Palais; elle eſt ſituée au milieu d'une cour ſpacieuſe, fermée d'une paliſſade de Palmiers. C'eſt-là que le Roi rend juſtice à ſes ſujets. La Salle, qui a environ huit pieds de haut, eſt tapiſſée tout autour, & c'eſt contre cette tapiſſerie qu'eſt appuyé le *Tial* ou le Trône du Roi, qui eſt fait de petites colomnes fort belles de branches de Palmier, noires & blanches, & très-artiſtement travaillées dans le goût de nos ouvrages d'oſier. Le devant de la Salle eſt ouvert pour la fraîcheur; ſur le derriere il y a un réduit de vingt pieds de long, ſur douze de large, où le vin de la bouche du Roi eſt gardé & dérobé à la vue du peuple. A chaque côté du trône il y a un panier d'oſier rouge & noir, dans leſquels les Negres ſont perſuadés que le Roi entretient des Eſprits familiers pour ſa garde, & renferme des ſortileges pour la conſervation de ſa perſonne. Deux Echanſons ſe tiennent à côté de lui; l'un lui préſente la coupe, lorſqu'il a envie de boire; & l'autre en-

(*a*) *Battel*, *La Croix* & al.

re Cette ridicule imagination eſt ſi fortement enracinée dans l'eſprit de ces Monarques, qu'ils font mourir ſur le champ leurs propres enfans en pareil cas. Deux Auteurs rapportent à ce ſujet trois exemples de cette rigueur, arrivés de leur tems.

Un Enfant de ſept ou huit ans, fils d'un Seigneur du premier ordre, eut un jour le malheur de s'endormir dans la ſalle à boire, & de s'éveiller pendant que le Roi portoit la taſſe à ſa bouche. Il fut condamné à mort, & tout ce que ſon pere put obtenir fut un délai de ſix ou ſept jours; au bout de ce terme, on amena l'enfant, on lui caſſa la tête d'un coup de marteau ſur le nez, & les Prêtres firent tomber ſon ſang avec beaucoup de ſoin ſur les Mokiſſos du Roi. Enſuite on lui mit une corde au cou, & on le traîna ſur le grand chemin, qui ſert aux exécutions publiques des malfaiteurs qui ont été convaincus par l'épreuve du Bonda (1).

Un autre exemple encore plus étrange de la même rigueur regarde un fils du Roi, âgé d'onze ou douze ans, qui étant malheureuſement entré dans la ſalle pendant que ſon pere bûvoit, fut condamné par ce barbare Prince à être coupé en quatre quartiers, qui furent portés par toute la ville, avec une proclamation qui apprenoit au Public la cauſe de ſon ſupplice (2).

Le même malheur arriva à un autre jeune Prince, du tems de *Bruno*. Cet enfant, qui n'avoit que neuf ans, ayant couru à ſon pere comme ce Prince bûvoit, le Grand-Prêtre demanda qu'il fût puni de mort. Le Roi y conſentit, & ce malheureux enfant eut la tête fendue d'un coup de hache, qui lui fut donné par une main inconnue. Le Grand-Prêtre recueillit quelques gouttes de ſon ſang, dont il frotta le bras du Roi, pour détourner les malheurs d'un tel préſage (3). Cette Loi s'étend juſqu'aux bêtes; les Portugais ayant fait préſent au Roi d'un fort beau chien d'Europe, cet animal entra dans la Salle où le Roi dînoit, & il fut maſſacré ſur le champ (4).

(1) *Ogilby* p. 505. *Battel* ubi ſup.
(2) Les mêmes.
(3) *Bruno* ap. *de Bry*, Ind. Orient. P. I. Append. pag. 12.
(4) *Ogilby* ubi ſup. *Dapper*, *La Croix*, Vol. III. pag. 375.

en avertit les aſſiſtans en frappant l'une contre l'autre deux baguettes de fer, qui reſſemblent aſſez à des baguettes de tambour. A ce ſignal tout le monde, tant au dedans qu'au dehors de la Salle, ſe jette la face contre terre, & l'Echanſon qui lui préſente la coupe tourne le dos. On ne ſe releve que lorſque le bruit des baguettes ceſſe, & alors chacun s'empreſſe à témoigner les vœux qu'il fait pour la ſanté du Roi en battant des mains. C'eſt encore une marque de reſpect de ne boire jamais en ſa préſence, qu'en lui tournant le dos. Il n'eſt permis à perſonne de boire dans la coupe dont le Roi s'eſt ſervi, ni de toucher aux mets dont il a goûté; tout ce qui ſort de ſa table doit être enterré ſur le champ (*a*).

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

Comme c'eſt dans cette Salle que le Roi rend la Juſtice, & où les affaires les plus importantes ſe diſcutent, il y demeure quelquefois juſqu'à une heure après le Soleil couché; mais s'il n'y a pas de grandes affaires, il ſe retire plutôt & va paſſer quelques heures avec ſes femmes. A ſept heures ou peu après il ſe rend dans ſa Salle à manger, où il ſoupe avec les mêmes cérémonies qu'on obſerve au dîner; enſuite il retourne à la Salle d'audience d'où il ne ſort que vers les neuf ou dix heures du ſoir, précédé de deux ou trois flambeaux pour l'éclairer en paſſant d'un appartement à l'autre (*).

Il ne ſort de ſon Palais qu'en des jours de Fête ſolemnelle, ou pour quelque affaire de grande importance, comme pour recevoir les Ambaſſadeurs des Princes étrangers, pour appaiſer des troubles, & pour chaſſer quelque léopard qui fait des ravages dans le voiſinage de la ville. Il ſe fait voir auſſi lorsqu'on commence à labourer les terres qui lui appartiennent en propre, & que ſes Vaſſaux apportent leur tribut & viennent lui rendre hommage. Le lieu où il ſe montre en public eſt une grande place, vis-à-vis de ſon Palais, au centre de la ville. On lui éleve ſur une eſtrade un trône d'oſier blanc & noir, artiſtement travaillé, & orné de pluſieurs petites raretés. Un Ecuſſon, compoſé de pluſieurs petites pieces de draps d'Europe de différentes couleurs & ſoutenu par un bâton, fait le doſſier de ce ſiege. Près du trône on met ſept ou huit éventails, bien travaillés du fil le plus fin du Pays, attachés au bout d'un long bâton qui les traverſe au milieu. Ces éventails, que les Naturels appellent *Pos* & *Mani*, ou *Pongos* ſuivant *Battel*, ſont en demi-cercle, & ont environ deux verges de diametre; le bâton auquel ils ſont attachés eſt de la groſſeur du bras, & il a environ trois aunes de long, il y a une groſſe touffe au haut, & pluſieurs autres dans le demi-cercle. Des gens prepoſés les agitent avec beaucoup de force, & ils répandent une agréable fraîcheur (*b*).

Quand le Roi paroît en public.

Devant le trône on étend un grand tapis de feuilles matelaſſées, proprement couſues, de quarante aunes de long & de vingt de large, ſur lequel il

(*a*) Les mêmes. (*b*) *Ogilby* l. c. *La Croix* ubi ſup. *Dapper* p. m. 330, 331.

(*) Il ne faut pas penſer néanmoins que tous ces Princes obſervent cette étiquette avec la même régularité. *Battel* rapporte que le Roi régnant ne donnoit jamais audience que l'après-midi, au-lieu que ſon prédéceſſeur, qu'il appelle *Gemba*, ne donnoit jamais ſes audiences que la nuit, deſorte que la Salle étoit quelquefois pleine juſqu'à minuit (1). D'autres paſſent la plus grande partie du jour avec leurs femmes, enſorte qu'il paroît que ces Monarques n'ont d'autre regle que leur volonté ou leur caprice.

(1) *Battel*, l. c. p. 380. *Ogilby*, *La Croix*, &c.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango.

il n'eſt permis qu'au Roi & à ſes enfans de marcher; mais on ménage tout autour aſſez de place pour que deux ou trois perſonnes puiſſent y paſſer de front. Plus loin tous les Nobles & les Officiers de la Maiſon du Roi ſont aſſis les uns ſur la terre, les autres ſur des tapis, chacun tenant à la main une queue de buffle, qu'ils font voltiger autour d'eux. Les valets ſe tiennent derriere leurs Maîtres dans la même poſture, les jambes en croix. Les Muſiciens ſont placés à une diſtance convenable, & jouent des inſtrumens (*), qui donnent un agréable ſon, & augmentent la pompe & la magnificence de la cérémonie.

Nains & Negres blancs du Roi.

Vis-à-vis du trône du Roi ſont aſſis pluſieurs Naïns, le dos tourné vers lui. Les Naturels les appellent *Backebacke*, d'autres *Minos*, & les Européens Pigmées (*a*). Ils n'ont, dit-on, que la moitié de la hauteur d'un homme ordinaire, mais ſont gros & quarrés; ils ne s'occupent qu'à tuer des éléphans, dont il y a une grande quantité dans leur Pays, qui eſt à un mois de chemin de Loango, ſur la route de Micocco. Ceux qu'on en amene ſont ordinairement diſtingués par leur difformité, & ſur-tout par la prodigieuſe groſſeur de leur tête (*b*); & pour ſe rendre encore plus hideux, ils ſont enveloppés dans la peau de quelque béte féroce, liée au milieu du corps. Pour contraſter, on méle avec eux quelques-uns de ces Negres blancs dont nous avons parlé, ce qui fait une fort groteſque figure.

Devant le paſſage qui conduit au trône ſe tiennent quatre Huiſſiers avec de certains inſtrumens de fer, qui pour la figure & le ſon reſſemblent aux clochettes qu'on pend au col des moutons ou des bœufs, dans notre Pays; ils s'en ſervent pour faire faire ſilence, ces Huiſſiers font auſſi la fonction de Crieurs publics pour faire ſavoir la volonté du Roi ou pour recouvrer ce qu'on a perdu (*c*) (†).

Salutation que les Nobles font au Roi.

Lorſque le Roi s'eſt placé ſur ſon trône, tandis que la muſique continue, quantité de Nobles commencent autour du tapis un branle ou eſpece de danſe,

(*a*) *Dapper*, *La Croix* & al.
(*b*) *Pigafet*, *Dapper* & al.
(*c*) *Ogilby* p. 508.

(*) Il y en a de trois ſortes: les uns ſont d'yvoire, & de la forme de nos cors de chaſſe; il y a en de différentes grandeurs, mais qui réunis enſemble forment un concert aſſez mélodieux (1). En ſecond lieu il y a les tambours de différentes grandeurs, qui ſont faits comme ceux de Congo & d'Angola, & qu'on touche de la même maniere. Le troiſieme inſtrument eſt une eſpece de timbale, le fond eſt une planche de bois ronde, percée de trous de la longueur du doigt. A chaque trou on pend deux petites plaques de cuivre, & quand on remue cet inſtrument, il rend un ſon ſemblable à celui de pluſieurs petites cloches qui ſeroient autour d'une roue (2).

(†) *Battel* dit que le Roi lui-même a une de ces ſonnettes, dont le ſon eſt ſi redoutable aux voleurs, qu'ils n'oſent garder un moment leurs vols lorſqu'ils l'ont entendue. Il en rapporte un trait qui lui arriva à lui même. Ce Voyageur, étant logé dans une petite maiſon à la mode du Pays, avoit ſuſpendu au mur ſon fuſil de chaſſe dans un fourreau d'étoffe; il lui fut volé dans ſon abſence. Sur ſes plaintes, on fit ſonner la cloche du Roi dans tous les quartiers de la ville, & dès le lendemain matin le fuſil ſe trouva devant la porte de *Battel*. Il ajoute qu'on recouvra de la même maniere un ſac rempli de grains pour faire des colliers, & qui peſoit cent livres (3).

(1) *Ogilby* ubi ſup.
(2) Le même. *La Croix* T. III. p. 320. *Dapper*.
(3) *Purchas* Vol. V. p. 770.

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango

ſe, nommée *Kilomba*, dans laquelle ils ſecouent les bras en avant & en arriere, & font paroître toute leur agilité; ſi quelqu'un d'eux a le bonheur de plaire au Monarque par la maniere dont il exécute ces mouvemens, ce que ce Prince fait connoître en ouvrant les bras comme pour le recevoir, il s'approche davantage du trône, & ſe roule pluſieurs fois dans le ſable pour témoigner ſa reconnoiſſance & ſa ſoumiſſion; quelques-uns ont même la permiſſion de poſer les deux mains ſur les genoux du Roi, & la tête ſur ſon ſein; d'autres expriment leur joye par quelque autre action plus humble (*a*). Les Grands ont le privilege de ſaluer le Roi de la premiere façon, à meſure qu'ils s'approchent plus prés de lui, ils font de grands pas, ou des ſauts en avant & en arriere. Comme ils ont leurs ſieges ſéparés de chaque côté du trône, ils reçoivent dans ces occaſions le Kilomba ou Salutation ſautante de leurs Vaſſaux qui les accompagnent, ſur-tout lorſque ceux du Roi viennent lui rendre hommage & lui porter le tribut (*b*).

Solemnité des Semailles.

Une autre grande Solemnité eſt celle des ſemailles, qui tombe toujours ſur le 4 de Janvier. Hommes & femmes comparoiſſent devant le Palais du Roi, pour labourer & enſemencer ſes terres. Les hommes paroiſſent armés, & tandis que les femmes travaillent à la terre, ils voltigent autour d'elles pour les exciter au travail, les garantir de toute violence, & empêcher qu'elles ne ſe querellent. C'eſt un rendez-vous où perſonne ne doit manquer, ſous peine d'une amende pécuniaire. Le Roi y vient lui-même ſur les trois heures aprés midi, pour les encourager à bien faire leur devoir. Le ſoir il les traite à ſes fraix, & c'eſt une grande fête. Les terres de chaque Seigneur ſont cultivées de la même façon par les femmes de ſes vaſſaux. Quand elles ont ſatisfait à ce dernier devoir, elles ont la liberté de travailler pour elles-mêmes, & de défricher tel endroit qu'il leur plait; car toutes les terres ſont d'ailleurs communes, mais quand quelqu'un a commencé à défricher un champ, il n'eſt pas permis à un autre de s'en emparer (*c*).

Audience.

Lorſqu'un Ambaſſadeur ou un Seigneur veut parler au Roi, il demande audience en frappant des mains deux ou trois fois: on lui répond de la même maniere, & il dit enſuite *Empo Lanſambian Pongo*, ce qui ſignifie, *Ecoutez-moi au nom de Dieu*; on lui replique *Tſiebambie Zingha, que Dieu vive pendant longtems.* Enſuite le ſuppliant commence ſon diſcours par le mot de *Wag*, & finit par ces mots *in Mama Wag, c'eſt ainſi que je conclus.* Ceux qui ont quelque objection à faire contre ſes demandes, commencent & finiſſent de même. Cette formule eſt, dit-on, employée dans toutes les Suppliques, dans les Plaidoyers & dans les Ordonnances mêmes du Roi (*d*).

Chaſſe du Léopard.

Enfin le Roi paroît en public, quand quelque Léopard ſe montre aux environs de la Capitale. Comme ces animaux ſont en grand nombre dans le Pays & y font beaucoup de ravages, les Seigneurs ſont en droit de ſommer tous leurs vaſſaux d'en faire la chaſſe & de les tuer. Quand un Seigneur a tué un léopard, il en informe le Roi en portant la queue à Loango,

(*a*) Le même.
(*b*) *Ogilby* p. 508.
(*c*) *Dapper* p. 332. *La Croix* l. c p 385. *Ogilby* & al.
(*d*) *Ogilby* ubi ſup. *La Croix* p. 386.

SECTION II. *Climat, Terroir, &c Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

go, qu'il plante au bout d'une branche de Palmier devant le Palais. Mais ſi l'on apprend qu'on ait découvert quelqu'un de ces animaux dans le voiſinage de la ville, le Roi ordonne par le ſon du tambour & des trompettes à tous les habitans de ſe mettre ſous les armes, & de ſe diſpoſer à le ſuivre à la chaſſe. Si la retraite de l'animal eſt trop éloignée pour que le Roi puiſſe s'y rendre à pied, il s'y fait porter dans ſon fauteuil d'oſier (*) ſur les épaules de quatre hommes. Quand on eſt arrivé à la retraite du léopard ou dans le Bois où il ſe tient, les uns s'emparent des avenues, armés d'arcs, de fleches & de dards; d'autres tendent des pieges ou des filets pour le prendre en vie; d'autres enfin battent la Forêt, ſonnent du cor, frappent du tambour, & font un bruit affreux pour tirer l'ennemi de ſon gîte. Effrayé il tâche vainement de s'échapper au travers des volées de fleches & de dards, deſorte qu'il tombe dans les filets qu'on a tendus, où chacun tâche à l'envi de le tuer en la préſence du Roi. Ce Prince charge alors quelques-uns de ſes Officiers de l'écorcher, & de lui en apporter la peau. Il fait ouvrir le corps dont on tire le fiel, & l'on jette le reſte dans une foſſe profonde que l'on creuſe ſur l'heure; & comme le fiel paſſe pour un poiſon fort dangereux, on le coupe en pieces & on le jette dans la riviere, afin que perſonne n'en puiſſe faire un mauvais uſage. On porte la peau en triomphe au Palais, & les chaſſeurs finiſſent la cérémonie par des chants, des danſes & d'autres divertiſſemens (*a*).

Funérailles des Rois.

Les Funérailles des Rois ſe font avec beaucoup de pompe, & à peu près avec les mêmes cérémonies qui ſe pratiquent dans les Royaumes voiſins, qui ſont encore idolâtres; mais avec cette grande différence, au moins dans les derniers tems, qu'on a aboli la coutume barbare ſi générale en Afrique, d'enterrer des femmes, des parens, des domeſtiques & des eſclaves en vie avec le corps. Au-lieu de cela, on place autour du ſiege ſur lequel le corps eſt placé de petites figures de terre, de bois & de cire, pour ſervir le Roi dans l'autre Monde. On ne laiſſe pas néanmoins de maſſacrer encore quelques eſclaves, & d'en mettre les corps dans le même lieu & dans quelque caveau voiſin. Ces caves ſont aſſez grandes pour contenir outre le corps couvert de ſes plus riches habits, quantité de meubles & d'uſtenſiles, tels que des pots, des chaudieres, des poëles, des étoffes, des habits &c. On enterre des eſclaves, non ſeulement pour ſervir leur Maître dans l'autre Monde, mais pour y rendre témoignage, lorſqu'ils comparoîtront devant le grand Monarque ou Dieu, de la conduite qu'il a tenue pendant ſa vie (*b*). Cela confirme ce que nous avons dit de la notion imparfaite & obſcure qu'ils ont de l'Etre Souverain, mais réfute en même tems ce que quelques Auteurs diſent, qu'ils ne croient point une autre vie.

Après

(*a*) Les mêmes. (*b*) *Ogilby* & al.

(*) C'eſt une chaiſe quarrée, faite de branches de Palmier nattées; elle a deux pieds de profondeur, & eſt ordinairement couverte d'un drap bleu; elle a deux bâtons, un de chaque côté, par leſquels quatre hommes la portent, comme celles de Congo & d'Angola, avec cette différence, que l'on porte ces dernieres ſur la tête, & celles de Loango ſur les épaules (1).

(1) *Dapper* p. 333. *La Croix* p. 387. *Ogilby* & al.

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

Après la mort du Roi, la couronne ne paſſe point à ſes enfans, mais à l'ainé de ſes freres, ou aux enfans de ſes ſœurs. Pour prévenir toute confuſion & les diſputes, ceux qui ont de juſtes prétentions au trône, ont leur demeure fixée en différentes villes ou villages, plus ou moins éloignés de Loango, ſuivant le degré de leur droit. Ils portent les titres des lieux de leur ſéjour. L'Héritier préſomptif porte le titre de *Mani Kay*, parce qu'il fait ſa réſidence à Kay, à cinq ou ſix milles au Nord-Ouëſt de Loango. Le ſecond s'appelle *Mani Bocke*, du nom de la ville qu'il habite, à quatorze ou quinze milles dans l'intérieur des terres. *Mani Sallaga* ou *Salag*, qui eſt le troiſieme, demeure à Sallage, à trente-cinq milles de Loango. *Mani Kat*, le quatrieme, réſide au village de Kat, à cinquante milles de la Capitale. *Mani Injami*; le cinquieme habite un village de ce nom, au Sud de Loango, vers Cacongo. Après la mort du Roi, *Mani Kay* étant appellé au trône par le droit de ſa naiſſance, *Mani Bocke* ſuccede à ſon titre, & les autres ſuivant l'ordre; on nomme un nouveau ſujet au titre de *Mani Injami*. Mais quoique *Mani Kay* entre auſſitôt en poſſeſſion du Gouvernement, il attend ordinairement ſix mois, c'eſt-à-dire juſqu'à ce que le deuil & les cérémonies des funérailles ſoient finies, pour quitter le lieu de ſa réſidence & pour ſe rendre à la Cour (*a*).

Succeſſion à la couronne.

L'Hiſtoire de Loango eſt inconnue.

Nous ne ſavons guere rien de plus de l'Hiſtoire des Rois de Loango, que ce que nous en avons touché dans cette Section & dans les deux Chapitres précédens, en parlant des Rois de Congo & d'Angola, avec leſquels, ſurtout ceux de Congo, ils ont été quelque tems en guerre, après s'être ſouſtraits à leur domination. Ils ne furent pas longtems néanmoins ſans les amener à la mortifiante démarche de les reconnoître pour Souverains indépendans, & de les engager, à la faveur des circonſtances, à vivre en paix & en bonne intelligence avec eux. Telle étoit la face des affaires, quand notre Hiſtorien Portugais arriva dans le Pays (*b*). Nous ne trouvons point que depuis ce tems-là il y ait eu de guerre entre ces Princes, au contraire on les voit étroitement alliés contre quelques Princes voiſins à l'Eſt de leurs Etats, & plus ſouvent encore pour arrêter les courſes des Giagas, les ennemis communs de leurs Commerce & de leurs Domaines, & en général de tous les Pays de cette Côte.

Le Commerce avantageux entre les ſujets des deux Royaumes a toujours continué nonobſtant la révolution dont nous avons parlé, & il ſeroit plus étendu & plus lucratif ſans les courſes des Giagas, qui infeſtent les chemins, & que les forces réunies des deux Royaumes n'ont pu tout-à-fait réprimer; ce Commerce a néanmoins formé une liaiſon ſi étroite entre les habitans, qu'on s'étoit flatté que la converſion du Royaume de Congo au Chriſtianiſme, ſeroit bientôt ſuivie de celle du Royaume de Loango. Il ſemble qu'une pareille eſpérance étoit mal-fondée, vu l'ignorance & la grande ſuperſtition des Loangois; pluſieurs Auteurs aſſurent néanmoins, qu'en converſant avec les Congois convertis, ils avoient témoigné deſirer ardemment d'avoir quelques Miſſionnaires, pour les inſtruire dans la Foi, pour laquelle la vue de ce qu'ils remarquoient parmi leurs voiſins, leur avoit inſpi-

(*a*) *Battel* ap. *Purchas* Vol. II. p. 383. *Ogilby* p. 503. (*b*) *Lopez* ap. *Pigafet* L. I. C. 5.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango.

ſpiré plus de goût, que pour leur ancienne idolâtrie. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que leurs Rois, reſpectés & preſque adorés comme des Dieux, & prévenus de leur puiſſance, de leur ſageſſe & de leur grandeur imaginaire, ont fait diverſes fois de preſſantes inſtances aux Rois de Congo & d'Angola ſur ce ſujet, de-même qu'au Viceroi Portugais de Loanda, en promettant les plus grands encouragemens aux Miſſionnaires qui viendroient prêcher l'Evangile dans leurs Etats, ils ont même offert la liberté du Commerce dans leur Pays, non ſeulement aux Portugais, mais à toute autre Nation Européenne qui voudroit leur envoyer des Prédicateurs de quelque Ordre que ce fût; avec tout cela ils n'ont pu obtenir ce qu'ils deſiroient depuis ſi longtems & avec tant d'ardeur: la raiſon en eſt le petit nombre de Miſſionnaires qu'il y a dans les deux autres Royaumes; ce qui vient, comme nous l'avons remarqué, de ce qu'on n'y en envoye que très-peu d'Europe, & des terribles ravages que le mauvais air du Pays, le changement d'alimens & de climat, & les grandes fatigues font parmi ceux qui ont le bonheur d'y arriver. Un des derniers Auteurs qui en eſt revenu, aſſure que dans tout le Royaume de Congo, qui eſt preſque tout Chretien, & où l'on s'attendroit à trouver le plus de Miſſionnaires, il n'y avoit que ſix Capucins pour faire les fonctions ſacerdotales, ſi l'on en excepte ceux de la Cathédrale de Saint Sauveur (*a*). Si l'on ajoute à cela les accablantes fatigues auxquelles les expoſent de pénibles courſes dans ces Contrées brûlantes & par des Déſerts arides, deſtitués ſouvent de rafraîchiſſemens & des choſes les plus néceſſaires, & la difficulté qu'il y a à remplir la place de ceux qui ſuccombent ſous le poids d'un Miniſtere ſi pénible, on ne ſera plus ſurpris que le Royaume de Loango ſoit encore privé de la lumiere de l'Evangile, nonobſtant les deſirs & les vœux des Rois & des Peuples.

ADDITION.

*A l'Hiſtoire de l'*ETHIOPIE OCCIDENTALE, *contenant la Relation des terribles incurſions d'une nouvelle Tribu de* GIAGAS *dans les Royaumes de* Congo, Loango *&c. & de-là dans le Cœur de l'*Afrique *juſqu'aux Côtes Orientales: avec le détail de leurs Loix, de leur Gouvernement & de leurs barbares Coutumes.*

NOUS avons eu fréquemment occaſion dans quelques-uns des Chapitres précédens de parler de ce nouvel eſſaim de Cannibales, comme non ſeulement différens de ceux dont il eſt queſtion dans ces endroits, mais comme beaucoup plus féroces & plus inhumains. On regarderoit peut-être comme une omiſſion conſidérable, ſi nous ne donnions pas ici une Relation plus particuliere de cette race infernale, de ſes Loix, de ſes Coutumes, des ravages & des maſſacres qu'elle a faits, que nous n'avons pu faire juſqu'ici, ſans interrompre le fil de l'Hiſtoire. Car nous devons obſerver que

(*a*) Les mêmes. *Dapper*, *La Croix* & al.

que ſans parler des terribles dévaſtations qu'ils ont faites dans les Parties Méridionales de l'Afrique, ces Giagas ſont non ſeulement à divers égards différens des autres, mais qu'ils ſe vantent d'une origine plus ancienne & plus noble, c'eſt-à-dire ſuivant leur maniere de penſer, qu'ils ſont d'un caractere plus féroce, plus intrépide, & plus cruel que les autres Tribus de Giagas. Il eſt vrai auſſi qu'ils ont porté la terreur & la déſolation beaucoup plus loin, & qu'ils ont commis de plus affreuſes cruautés que les autres du même nom, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. Ils ſe ſont ſur-tout diſtingués par leur inhumanité dans cette redoutable expédition qu'ils firent du côté de l'Orient; car après avoir réduit la plus grande partie de l'Ethiopie Occidentale en un vaſte Déſert, ils étoient devenus ſi nombreux & ſi redoutables, que rien ne leur réſiſtoit, & qu'ils portoient le fer & de feu par-tout; ils partagerent alors leurs troupes altérées de ſang en divers corps, & traverſerent le cœur de l'Afrique juſqu'à ce que l'Océan les empêchât de pénétrer plus loin du côté de l'Orient; cela n'arrêta pas cependant leurs ravages & leurs maſſacres; ils ſe répandirent à droite & à gauche le long des Côtes Orientales, vers le Nord juſqu'aux Royaumes de Melinde & de Magadoxo, & vers le Sud juſqu'au Pays des Hottentots. Nous nous flattons que l'on ne trouvera pas indigne d'occuper une place dans l'Hiſtoire de l'Ethiopie Occidentale, celle de ces guerres, & ce qui regarde le retour de ces Giagas, leur nouveau Gouvenement, leurs étranges Loix, leurs Légiſlatrices, & leurs Coutumes extraordinaires.

Origine des Giagas.

On n'eſt pas d'accord ſur le Pays d'où cette barbare Nation tire ſon origine. L'opinion la plus vraiſemblable eſt, qu'ils ſont ſortis de quelques Provinces qui ſont partie de l'Empire de Monœmugi, & des environs de ces ſources célebres, que l'on prend mal-à-propos pour celles des deux fameux fleuves le Nil & le Zaire, & plus particulierement des environs des ſources du Zaire (*). On fonde ce ſentiment ſur les noms anciens qu'ils portoient;

(*) *Odoard Lopez* eſt le premier Européen qui ait parlé de ces *Giagas*, & il dit que les Congois leur ont donné ce nom, mais qu'ils ſe nomment eux-mêmes *Agag* & *Agagi* (1). Mais notre compatriote *Battel*, qui a été bien mieux à portée de s'informer de leur véritable nom, ayant demeuré & ſervi parmi eux environ ſeize mois, nous apprend qu'ils ſe nomment eux-mêmes *Imbangolas* (2); c'eſt vraiſemblablement le même nom que celui des *Imbii* & des *Galles*, deux Nations ou peut-être deux Tribus, dont les coutumes ne ſont pas moins barbares, qui ſont renommées dans ces quartiers de l'Afrique pour leurs brigandages & leur antropophagie; & nous avons vu dans un des Chapitres précédens, qu'elles ont été établies depuis longtems dans les parties de l'Abiſſinie qui ſont voiſines des ſources du Nil (3), & qu'elles ſont ſouvent des incurſions & de grands ravages dans cet Empire.

Cette opinion eſt bien plus probable que celle qui les fait ſortir des hautes montagnes de Sierra Liona, d'où ils inonderent toute la Côte comme un torrent vers le Sud juſqu'au Royaume de Benguela, c'eſt-à-dire un eſpace de ſix ou ſept-cens lieues. Car il n'y a guere d'apparence qu'il ſoit ſorti tout à la fois tant de milliers d'hommes de ces montagnes incultes, habitées principalement par les bêtes féroces, & ſur-tout par les lions, dont les Portugais leur ont donné le nom, & qu'ils ayent parcouru & conquis en ſi peu de tems une ſi vaſte étendue de terres (4). Mais de quelque partie d'Afrique qu'ils ſoient originaires, comme nous les trouvons depuis ſi longtems établis près des ſources du Nil ſous les noms d'A-

(1) Ap. *Pigafet.* L. I. C. 13. L. II. C. 9.
(2) Ap. *Purchas* Vol. VII. C. 10 & alib.
(3) *Tellez, Lobo, Jarric* & al. Scriptor. Abiſſin.
(4) *Davity, Dapper* p. 339. *La Croix* Vol. III. L. I. Sect. 5. p. 359.

toient; on les appelloit *Giakaſi* & *Engagiaghi*, qui dans leur langue ſignifient des peuples voiſins de ces ſources (*a*).

Leur irruption dans le Congo & en d'autres Pays.

Mais quel que ſoit le quartier d'Afrique d'où ils ſont venus originairement, ce qui n'eſt ni certain ni eſſentiel, il paroît qu'ils s'établirent d'abord aux environs du Royaume d'Anziko, qui eſt à pluſieurs journées au Nord de celui de Loango, & qu'ils ſe répandirent dans le vaſte eſpace de terres qui eſt entre deux. Car nous les trouvons mêlés avec les Anzikos & ſoumis au même Monarque, quoique leurs mœurs, leurs coutumes & leur Religion ſoient fort différentes. On ſuppoſe que de-là ils ſe ſont étendus inſenſiblement le long des frontieres orientales des Royaumes de Loango, de Congo & d'Angola, qui étoient autrefois ſoumis à un ſeul & même Souverain, & enſuite vers l'Orient juſqu'au Royaume de Matamba, dont ils s'emparerent, & au Sud juſqu'à celui de Benguela, ſinon beaucoup plus loin; & c'eſt du ſiege de ces nouveaux Etabliſſemens qu'ils ont perpétuellement inquieté tous leurs voiſins par leurs incurſions & leurs ravages depuis (*b*).

Sont errans.

Ils n'ont ni villes, ni maiſons, ni habitations fixes, mais ſont errans comme les Arabes dont nous avons parlé ailleurs; ils tranſportent leurs tentes d'un lieu dans un autre, & changent de demeure ſelon que le caprice ou l'occaſion les y engage. Ils ne ſement ni ne plantent, & ne ſubſiſtent que de rapine & de brigandage. Ils ſont grands & robuſtes, agiles & légers, enſorte qu'ils grimpent les montagnes & les rochers les plus eſcarpés comme des chevres. Les femmes ſont aſſez bien faites, fécondes, belliqueuſes & actives. Les uns & les autres ſont ſi hardis & ſi intrépides, qu'il n'y a point d'entrepriſe trop difficile & trop dangereuſe pour eux; à la vue de quelque proie ils s'expoſent à tous les riſques avec une fiere indifférence pour la vie. C'eſt parmi eux une marque de grandeur d'ame d'attaquer les animaux les plus cruels, & d'être encore plus cruels qu'eux, non ſeulement à l'égard de ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis, mais encore à l'égard

(*a*) *Pigafet.* L. II. C. 5. *Labat* Ethiop. Occid. T. II. Ch. 7. p. 90.

(*b*) *Pigafet.* l. c. *Dapper*, *La Croix*, *Labat* & al.

d'Agaus & de Galles (1), où ils ont ſouvent été battus par les Abiſſins à l'occaſion de leurs horribles ravages, n'eſt-il pas naturel de penſer que c'eſt de-là qu'ils ſe ſont répandus dans toute l'Ethiopie Occidentale? Il y en a qui croient que ces Galles deſcendent des Juifs des dix Tribus, ou de ceux qui furent diſperſés par *Nébucadnezar*, ou enfin de ceux que *Tite* diſperſa; mais ceux qui adoptent ce ſentiment ne ſe fondent que ſur ce que la Circonciſion eſt en uſage parmi eux, & ſur la réception favorable qu'ils prétendent que les Empereurs Abiſſins leur firent à cauſe de cela; mais ni leur Religion, s'ils en ont une, ni leurs Loix, ni leurs Coutumes ſanguinaires, ni enfin rien de ce qui les regarde, ne favoriſe cette hypotheſe. Les Juifs à qui l'on permit de s'établir en Abiſſinie étoient auſſi différens des Galles qui ravagerent l'Empire, que jamais deux Nations peuvent l'être (2). Mais les Giagas dont nous parlons, ne different en rien des Galles, ſinon qu'ils les ſurpaſſent pour la cruauté; on en ſera moins ſurpris, ſi l'on ſuppoſe avec nous, que c'eſt par cette raiſon même & pour avoir refuſé de ſe faire Chretiens qu'ils ont été chaſſés d'Abiſſinie; ſur-tout quand on verra dans la ſuite, de quelle maniere ils ſont tombés peu à peu dans ces excès de barbarie.

(1) Les mêmes.

(2) Vid. Tellez. L. I. C. 6. & alib. *Lolo* Hiſt. Ethiop. L. I. C. 16. § 10. *Lolo* & al.

gard des gens de leur Nation, de leurs parens, & de leurs propres enfans mêmes, qu'ils ne ſe font point de peine de maſſacrer & de manger quand ils n'ont pas d'autres vivres ; mais la plupart du tems ils prennent ſi bien leurs précautions, qu'à moins de quelque grand malheur ou de quelque accident imprévu, leurs boucheries ſont toujours bien pourvues de toutes ſortes de viandes, & ſur-tout de la chair de leurs malheureux captifs (*a*).

Le premier Chef, ſous la conduite duquel ils ravagerent le vaſte Empire de Congo, & s'emparerent d'une grande partie de cet Etat, s'appelloit *Zimbo*. Il eut pour ſucceſſeur une femme auſſi redoutable & cruelle que lui, nommée *Tem-ban-Dumba*, qui leur donna les nouvelles Loix ſi barbares & ſi pleines d'inhumanité qu'ils ſuivent encore aujourd'hui. C'eſt de ces deux perſonnes que ſont venus les fameux *Caſſanghi*, dont nous avons parlé ailleurs, les *Calendas* & autres Princes ou Chefs des Giagas, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite. *Zimbo leur premier Chef.*

Zimbo parut dans ces quartiers à la tête d'une nombreuſe armée de *Muſimbi*, qui étoient ſes ſujets, ou qu'il ramaſſa de différens endroits ſauvages d'Afrique. Il les engagea à le ſuivre par l'eſpérance des avantages qu'ils recueilliroient, & leur promit de les enrichir des dépouilles des Nations contre leſquelles il ſe propoſoit de les mener, en les aſſurant que la victoire ſuivroit leurs pas. Ses propoſitions furent reçues avec de grands applaudiſſemens ; ils promirent de le ſuivre, de lui obéir, & de s'attacher inviolablement à ſa fortune. Il ſe mit à la tête de ce peuple nombreux, & accompagné d'une certaine femme, nommée *Tem-ban-Dumba*, comme celle dont nous avons parlé, qui lui ſervoit de Concubine & de Conſeiller, ils pénétrerent, ſans rencontrer preſque aucun obſtacle, juſqu'au centre du Royaume de Congo, qu'ils ravagerent d'une ſi étrange maniere, qu'ils porterent la déſolation par-tout. Ce qu'il y avoit de plus affreux, c'eſt que ces Barbares, accoutumés à ſe nourrir de chair humaine, firent un maſſacre terrible des malheureux qui tomboient entre leurs mains, leur faiſant ſouffrir les plus cruels tourmens à plaiſir, pour relever le goût de leur chair. Quand la chair humaine leur manqua ces monſtres ſe jetterent ſur les animaux les plus ſales ; reptiles, inſectes, les charognes mêmes les plus infectes, tout leur étoit bon. Enſuite ils déclarerent la guerre aux bêtes féroces de toute eſpece, & comme ces animaux craignent naturellement les nombreuſes troupes, ils ſe retirerent dans le fond des Forêts, où il étoit impoſſible de les aller chercher ; les Muſimbi y mirent le feu, & acheverent d'en dépeupler le Pays, enſorte qu'ils quittoient rarement un diſtrict ſans l'avoir réduit en un déſert affreux (*b*). *Leurs ravages & leurs maſſacres.*

Ces horribles ravages contribuerent à groſſir de jour en jour les troupes de *Zimbo* ; les malheureux Congois ſe joignoient à lui, dans l'eſpérance d'avoir la vie ſauve, & de ſe garantir de la famine. *Zimbo* ſe voyant ſi puiſſant, fit une revue générale de toutes ſes troupes, & ayant trouvé que leur nombre prodigieux ne permettoit guere de n'en faire plus qu'un ſeul corps, il jugea à-propos de les partager en pluſieurs, dont *Leur nombre groſſit & ils ſe partagent en pluſieurs corps.*

(*a*) *Labat* l. c. *Pigafet* ubi ſup. (*b*) *Labat* ubi ſup. p. 95.

dont il donna le commandement à ſes Officiers les plus intrépides, & les envoya ravager les Etats de l'Ethiopie, & porter le fer, le feu & la déſolation par-tout.

Un de ces Corps eſt défait par les Portugais.

Un de ces Capitaines, nommé *Quizzuva*, étoit auſſi féroce & furieux que brave; enflé de ſes victoires il fit paver une place devant ſa maiſon, & revêtir toutes les murailles, & ſon Tombo, c'eſt-à-dire le Temple de ſes Idoles, des crânes & des os de ceux qu'il avoit dévorés. Il fut même aſſez téméraire pour attaquer les Portugais, qui avoient dans l'Empire de Monœmugi une Forteresſe conſidérable, appellée *Teté*. Mais il reçut le ſalaire qu'il avoit ſi injuſtement mérité; il fut défait à plate-couture & tué avec un grand nombre de ſes gens, les autres s'étant diſperſés ou ayant été faits priſonniers.

Zimbo *s'en venge.*

Zimbo ne laiſſa pas cet échec ſans s'en venger, il accourut avec de nouvelles troupes, donna une autre bataille, & après un combat opiniâtre le Général Portugais fut défait & tué, & *Zimbo* fit main-baſſe ſur tout le reſte. Les priſonniers eurent un ſort plus cruel encore; il les fit mourir dans des tourmens affreux, & ſur-tout un Religieux Dominicain, parcequ'il avoit remarqué qu'il exhortoit les Chretiens, à qui il ſervoit de Chapelain, dans le combat. Il fit mettre toutes leurs têtes au bout des lances, afin de les faire voir par-tout comme des trophées de ſa victoire. Lui-même, pour ſe moquer de la Religion Chretienne, ſe revêtit des Ornemens Sacerdotaux, & tenant le calice à la main ſe promenoit ainſi à la tête de ſes troupes (*a*).

Fait deſcente dans l'Iſle de Quiloa.

Fier de cette victoire, il fit une deſcente dans l'Iſle de Quiloa (*) qui avoit appartenu autrefois aux Portugais, mais qui étoit alors entre les mains des Maures Mahométans. Il ſe rendit maître d'une partie de l'Iſle, fit paſſer au fil de l'épée trois mille de ces Inſulaires, & après qu'il eut diſtribué le butin à ſes troupes, & les corps morts pour en faire bonne chere, il réduiſit le reſte des habitans en eſclavage. Il fit enſuite un ſacrifice d'hommes à ſes Idoles, dont le traître, qui lui avoit aidé à ſurprendre l'Iſle dont il étoit habitant, fut la premiere victime, & la plus cruellement immolée pour faire voir qu'il déteſtoit la trahiſon.

Et à Mozambique.

Il ne fut pas moins heureux à Mozambique, au Sud de Quiloa. Les habi-

(*a*) Le même, p. 97.

(*) Cette Iſle eſt à l'Orient de l'Afrique ſur la Côte de Zanguebar, près des embouchures des rivieres Cuabo & Kiſima, par le huitieme degré & demi de Latitude Méridionale. Les Portugais, qui en firent la découverte, y bâtirent une bonne Forteresſe & y établirent un Comptoir conſidérable, mais ils abandonnerent l'un & raſerent l'autre par ordre de leur Roi, & s'établirent à Melinde & à Mozambique ſur la même côte, parcequ'ils y avoient plus de commodités pour leur commerce. L'Iſle ne laiſſe pas d'être bien peuplée, étant très-fertile & l'air y étant fort bon; il s'y fait même un aſſez grand commerce (1). Il y en avoit-là aſſez pour engager *Zimbo* à y faire deſcente. Cependant, comme notre Auteur ne dit point que ce Chef eût des Vaiſſeaux pour y paſſer ſes troupes (2), il y a de l'apparence qu'il s'eſt trompé, & qu'il s'agit du Royaume de Quiloa, qui eſt en terre ferme, & ſur la même côte que Mozambique & Melinde, où le Chef des Giagas porta enſuite ſes pas.

(1) *Lafitau* Découv. des Portug. T. II. p. 316. *Jarric* L. II. C. 12. *Dapper* & al. (2) *Lafitau*, T. IV. p. 96, 97.

bitans, ſoutenus par les Portugais, effrayés de ſon approche & de ſes horribles cruautés, réſolurent de ſe défendre & de s'oppoſer à ſa deſcente. Ce qui les encourageoit, c'étoit qu'ils attendoient la Flotte Européenne qui venoit à leur ſecours; le malheur voulut qu'elle fût battue d'une ſi furieuſe tempête qu'elle fut entierement diſperſée, de maniere qu'abandonnés de la Providence à la fureur de *Zimbo*, ils ſe virent livrés entre ſes mains; il ſe rendit maître de la place, la ſaccagea, & n'en ſortit que quand la faim commença à preſſer ſes gens, parcequ'ils n'avoient plus d'hommes à tuer & à dévorer (*a*).

Il prit enſuite le chemin du Royaume de Melinde (*). Aux premieres nouvelles de ſa marche, les peuples effrayés ne ſongeoient, comme partout ailleurs, qu'à s'enfuir dans les Déſerts pour ſauver leur vie & ce qu'ils avoient de plus précieux. Mais leur courageux Monarque les arrêta; il leur repréſenta que c'étoit une choſe tout-à-fait indigne de leur nom & de leur gloire, de céder ainſi à une troupe de voleurs, ſans foi, ſans honneur & ſans humanité. Il leur proteſta qu'il étoit réſolu d'aller au devant de ces brigands, de les combattre & de répandre juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang, eſpérant que Dieu ſoutiendroit ſa juſte cauſe. Il ſut ſi bien animer ſes ſujets, qu'ils l'aſſurerent qu'ils vaincroient ou qu'ils mourroient tous avec lui. Le Roi ayant fait les préparatifs néceſſaires, ſortit de ſa Capitale à la tête de ſes troupes, pour aller au devant de l'ennemi. *Il attaque Melinde.*

Zimbo s'avançoit à la tête de ſes victorieux Cannibales, chargés des riches dépouilles de Quiloa, de Mozambique & d'autres lieux; & il attaqua les Melindiens avec ſa férocité & ſon aſſurance ordinaire. La bataille fut longue & ſanglante, à la fin les Barbares plierent & tournerent le dos, nonobſtant tous les efforts de leur Chef; on fit un carnage prodigieux de ſes gens; le Roi jugea qu'on devoit paſſer au fil de l'épée des ennemis du genre humain indignes de la vie, deſorte qu'on fit main-baſſe ſur tous ceux que la vîteſſe de leurs jambes ne put ſauver du trenchaut des cimeterres des vainqueurs. On trouva des richeſſes immenſes dans leur camp. *Zimbo* eut le bonheur d'échapper avec un petit nombre de ſes gens, & ſe retira dans les Déſerts en attendant qu'il pût raſſembler les triſtes débris de ſon armée (*b*). *Il eſt entierement défait.*

Cette diſgrace auſſi accablante qu'imprévue, la perte de tant de milliers de ſes gens, & des immenſes richeſſes provenues de ſes pillages, la déſolation des lieux par où il avoit paſſé, où il ne devoit s'attendre de trouver que la diſette & la miſere, s'il tentoit de retourner à ſes anciens Etabliſſemens de Congo ou d'Anziko, avec ſes troupes fondues & découragés, *Il fait le tour de l'Afrique.*

(*a*) *Labat* T. II. p. 98, 99. (*b*) Le même p. 99, 100.

(*) Ce Royaume eſt auſſi ſur la côte de Zanguebar, mais plus près de l'Equateur; la ville Capitale eſt à deux degrés & demi de Latitude Méridionale, dans une Iſle à l'embouchure de la riviere du même nom. C'étoit autrefois la réſidence des Rois, qui étoient riches & puiſſans, mais elle eſt devenue depuis la Capitale des conquêtes des Portugais ſur cette côte. Les Rois ont tranſporté leur Cour à Mombaſe, où l'on dit que la plupart des Gouverneurs de la côte réſident auſſi (1).

(1) *De Liſle* Atlas, *Dapper*, *Laſitau*, *Labat* & al..

gées, le déterminerent à ſuivre un autre plan, qu'il pouvoit exécuter plus aiſément & avec moins de danger; il prit la réſolution de faire le tour des côtes d'Afrique, parcequ'il pouvoit eſpérer de groſſir ſes troupes parmi ces peuples ſauvages, & de s'enrichir de nouvelles dépouilles chemin faiſant, quand l'occaſion s'en préſenteroit. Il tira donc au Sud, le long des côtes orientales juſqu'au Cap de Bonne-Eſpérance, ſans rencontrer d'obſtacle, ni éprouver aucun contretems; il ſépara ſa troupe en pelottons, qui ſans s'écarter beaucoup les uns des autres, trouvoient ainſi plus facilement de quoi ſubſiſter.

Lieu où il ſe fixe & ſa mort. Du Cap de Bonne-Eſpérance il tourna au Nord, & arriva enfin juſqu'au Fleuve de Cuneve, qui prend ſa ſource dans la Province de Scella & dans la Haute Bemba, & de-là coulant au Sud va ſe décharger dans la Mer d'Ethiopie vers le dix-ſeptieme degré de Latitude Méridionale. Ce fut-là qu'il commença à jouir d'un peu plus de repos, & que ſes gens bâtirent quelques cabanes, dont ils formerent un pauvre camp ou bourg, qu'ils nommerent en leur langue Chilombo. Il diviſa ſon armée en pluſieurs corps, auxquels il donna des Chefs, ſe réſervant pour lui le commandement général. L'eſprit remuant de *Zimbo* ne lui permettant pas de goûter le repos dont il jouiſſoit, il amaſſoit du monde de tous côtés pour faire quelque grande entrepriſe, lorſqu'il mourut tout d'un coup, & avec lui ſa bien aimée *Tem-bam-Dumba*. On ignore quel fut le genre de ſa mort. Les Chefs de ſes troupes ne voulant pas dépendre les uns des autres, ni reconnoître un Chef, ſe ſéparerent, & chacun demeura à la tête du corps qu'il commandoit. Les uns chercherent de nouveaux Etabliſſemens, & les autres demeurerent dans les Pays qu'ils avoient occupés juſqu'alors; c'eſt-là l'origine des différentes Tribus des Giagas, & de la diverſité de Gouvernement parmi eux.

Un des Chefs, qui ſe nommoit *Dongij*, eſt ſur-tout fameux parmi les Giagas pour avoir été le pere de cette infernale femme, dont nous avons parlé au commencement de cette Addition, qui leur a donné les Loix les plus inhumaines, par leſquelles ils ont été plus connus à titre de Secte que de Nation, & qui a été elle-même la Légiſlatrice la plus féroce, la plus abſolue & la plus tyrannique qu'on vit jamais, ſur-tout pour celles de ſon ſexe. Et comme on ne trouve rien de fort intéreſſant ſur les autres Tribus, ſinon leurs fréquentes incurſions & leurs horribles ravages, dont nous avons eu aſſez occaſion de parler, nous nous bornerons à l'Hiſtoire du regne, des exploits & de la Religion de cette extraordinaire femme, ſi l'on peut donner ce nom à un monſtre, dont les principes & les actions annoncent plutôt une furie ſortie des Enfers, pour être le fléau non ſeulement de ſes ſujets, mais de tous les peuples qui avoient le malheur d'être dans le voiſinage de ſes Etats (*a*).

Dongij *Pere de* Tembam-Dumba *Tem-bam-Dumba* fut ainſi nommée par reſpect pour la fameuſe concubine de *Zimbo*. Son pere *Dongij* s'avança dans la Province de *Gangholla* ou *Ganguella*, au Sud du Royaume de Matamba, & s'y établit. Etant mort quelque tems après, ſa veuve *Muſſaſa*, femme hardie & intrépide prit le com-

(*a*) *Labat*, l. c. p. 100 & ſuiv.

commandement de ſes troupes. Elevée dès ſon enfance au milieu du ſang & du carnage, elle leur donna des preuves ſi évidentes de ſon courage, de ſon intrépidité, & de ſon humeur cruelle & ſanguinaire, qu'ils lui obéirent avec plaiſir, & marcherent ſous ſa conduite aux entrepriſes les plus dangereuſes; elle étoit toujours la premiere dans la mêlée, & la derniere à ſe retirer. Elle affectoit de paroître conſtamment vêtue & armée en homme; les inclinations guerrieres qu'elle remarqua dans ſa fille, l'engagerent à l'habiller de la même façon, & à s'en faire ſuivre par-tout pour la former au même genre de vie.

S'établit à Gangholla, & *meurt. Sa femme lui ſuccede.*

Tem-bam-Dumba, bien-que jeune & dans un âge encore tendre, profita ſi bien ſous ſa mere, & fit paroître tant de courage & de prudence dans les occaſions les plus difficiles, que *Muſſaſa* ne craignit point de la mettre à la tête d'une partie de ſes troupes, pendant qu'elle-même avec le reſte feroit d'autres entrepriſes. Fiere du commandement la jeune Princeſſe ne voulut plus obéir à ſa mere ni ſuivre ſes conſeils (*a*).

Caractere de ſa fille Tem-bam-Dumba.

Ce qui contribua à lui rendre la ſujettion inſupportable, c'eſt qu'étant auſſi voluptueuſe que guerriere, elle s'abandonna aux plaiſirs de l'amour, & eut des amans ſans nombre, mais auſſitôt qu'elle commençoit à ſe laſſer de quelqu'un, elle le faiſoit mourir ſecrettement. Sa mere l'ayant repriſe de ſes excès, elle ſe révolta ouvertement contre elle. Comme *Tem-bam-Dumba* avoit déja donné des preuves de ſon courage intrépide en pluſieurs occaſions, ſa hardieſſe ne ſervit qu'à la faire reſpecter & craindre davantage de ſes gens. On la regarda comme au-deſſus de l'humanité, & tous les Barbares s'empreſſerent tellement à ſe ranger ſous ſes enſeignes, que la plus grande partie des troupes de ſa mere vinrent peu à peu la joindre, & qu'elle ſe vit à la tête d'une nombreuſe armée; elle en étoit ponctuellement obéie, parcequ'ils la regardoient comme une femme qui ſurpaſſoit en valeur & en conduite les Chefs les plus braves & les plus habiles.

Ses mœurs & ſa cruauté. Elle ſe révolte contre ſa mere.

Quand elle vit que ſes exploits & ſa conduite leur avoient inſpiré de ſi hautes idées d'elle, ſon ambition demeſurée lui inſpira le deſſein de les mettre à profit, par des voies qui auroient inſpiré plus d'horreur que de reſpect pour elle à tout autre qu'à une armée de monſtres féroces; mais elle ſavoit bien que c'étoit le moyen le plus propre de leur inſpirer de la vénération & de la terreur, & d'étendre les bornes de ſa domination. Ayant donc aſſemblé ſon armée, elle parut vêtue & armée en homme, elle leur déclara qu'elle ſe propoſoit de les rendre heureux & victorieux ſous ſa conduite, & par leur valeur de jetter les fondemens d'un Empire puiſſant qui éterniſeroit ſa mémoire, & les rendroit redoutables à tous les Royaumes d'alentour; mais qu'avant tout elle vouloit renouveller les Loix & les Cérémonies des anciens Giagas leurs ancêtres (*), comme le moyen le plus in-

Elle fonde la Secte des Giagas.

(*a*) Le même p. 103 & ſuiv.

(*) Notre Auteur (1), qui avoit non ſeulement demeuré quelque tems avec eux, mais en avoit converti quelques-uns, de qui il avoit appris ces particularités, ſemble être en doute ſi les anciens Giagas avoient eu réellement ces infernales Loix, ou ſi elle ne fit

(1) *Labat* T. II. Ch. 7.

infaillible de les rendre auſſi riches & auſſi heureux dans leurs entrepriſes ; qu'ils l'avoient été ſous *Zimbo*, ſans courir riſque d'éprouver les mêmes diſgraces. Pour les convaincre qu'elle parloit ſérieuſement, & qu'elle vouloit être obéie, elle leur dit qu'elle alloit leur donner un exemple digne de leur imitation & de leur courage, à moins qu'ils n'euſſent bien dégénéré de la valeur & de l'intrépidité de leur illuſtre race. Ayant ainſi excité leur attente, & fixé leurs regards, elle ſe fit apporter un fils unique qu'elle avoit, & au-lieu de le careſſer comme une tendre mere, & de le ſerrer contre ſon ſein, elle le jetta dans un mortier, & ſans être touchée elle le pila elle-même, & après qu'elle l'eut réduit en pâte, elle le mit ſur le feu dans une marmite, avec des poudres, des racines, & de l'huile, & en fit un onguent ; elle aſſura ſes gens qu'après en avoir été ointe elle ſeroit invulnérable, & qu'elle deviendroit la terreur de toute la Terre. Elle s'en fit frotter en préſence de tout le peuple, & reprit enſuite ſes habits d'homme. Cet exemple abominable fut ſuivi de ſes ſujets. On ne peut dire le nombre de petites créatures qui furent pilées & cuites pour faire cet onguent infernal.

Loix barbares qu'elles établit.

Elle ordonna enſuite, & en fit une Loi, qu'on ſe frotteroit de cet onguent avant que de rien entreprendre d'important, & de délibérer même, parcequ'il leur inſpireroit la ſageſſe néceſſaire pour bien concerter leurs deſſeins, & le courage requis pour les exécuter heureuſement. Elle fit d'autres Loix, qui excluoient divers enfans mâles du Chilombo, & les condamnoient à périr ; les uns devoient être pilés & bouillis pour en faire de l'onguent ; ceux qui naiſſoient difformes ou contrefaits, être jettés aux chiens ; elle ajouta pour la compoſition de l'onguent les enfans des principaux membres de l'Etat, qui les offriroient volontairement, aſſurant que l'onguent auroit alors plus de vertu. Elle défendit aux femmes d'accoucher dans le Chilombo, parceque cela le profanoit à un tel point, qu'il n'y avoit que la mort de la mere ou de l'enfant qui pût lui rendre ſa premiere ſainteté (*a*) ; auſſi condamna-t-elle celles qui par malheur délivroient dans le camp, à dévorer leurs enfans, ou à mourir elles-mêmes (*).

Ces

(*a*) *Labat* l. c. p. 110.

fit que le leur perſuader, pour les leur faire recevoir, & les engager à y obéir, en faiſant diſparoître par-là ce qu'elles paroiſſoient avoir de choquant & de contraire à la nature.

Il eſt en effet preſque inconcevable, qu'une jeune femme, quelque cruelle qu'elle fût, & quelque ambition qu'on lui ſuppoſe d'être regardée comme au deſſus de ſon ſexe & de l'humanité, ait pu inventer un corps de Loix auſſi barbares & inhumaines. D'autre part il n'eſt guere plus vraiſemblable que ſes ſujets ayent pu ſe réſoudre à s'y ſoumettre & à les obſerver, s'ils n'y avoient déja été accoutumés, au moins à la plupart par l'exemple de leurs ancêtres. Il nous paroît donc, tout bien peſé, que *Tem-bam-Dumba* ne fit que donner force de Loi à des Coutumes Inhumaines, qui s'étoient introduites peu à peu chez ces barbares, & qu'elle eût deſſein de les rendre par-là plus féroces, plus intrépides & plus redoutables à leurs voiſins. Si l'on ſuppoſe qu'elle ait ajouté quelque choſe à la dureté de ces Loix, ç'a été ſans-doute uniquement pour faire voir à ſes gens, qu'elle étoit endurcie aux maſſacres, inacceſſible à tout ſentiment d'humanité, & par-là plus digne de leur commander.

(*) *Le P. Cavazzi* rapporte pluſieurs exemples de la rigueur avec laquelle cette barbare Lé-

Ces Loix, auxquelles elle donna le nom de *Quixilles*, & qu'elle prétendoit avoir été celles des Giagas depuis un tems immémorial, ſont encore la plupart religieuſement obſervées par cette Nation barbare. Elle fut néanmoins obligée d'apporter quelque adouciſſement à celles de ces Loix qui étoient préjudiciables à la multiplication des hommes, ou qui étoient trop contraires à la tendreſſe naturelle des parens; parcequ'elle craignit qu'il n'en réſultât un mécontentement général, qui éclattât enfin en une rebellion ouverte. Ce qui l'y détermina encore, c'eſt qu'elle leur avoit donné d'autres Loix plus conformes à leur férocité naturelle & propres à les y endurcir, entre autres celle qui leur ordonnoit de ſe nourrir de chair humaine, préférablement à toute autre. Mais par honneur pour ſon ſexe, elle défendit la chair des femmes; elle réſerva celles-ci pour les ſacrifices que l'on fait aux morts, dans la folle imagination qu'elles les vont ſervir dans l'autre Monde. Mais cette défenſe de manger la chair des femmes n'a fait que réveiller l'appétit de ces antropophages, qui malgré les peines auxquelles ils s'expoſent, ne laiſſent pas de s'en gorger quand ils en trouvent l'occaſion, ſur-tout les gens d'autorité. Notre Auteur cite l'exemple d'un de leurs Chefs, nommé *Giaga Caſſangé*, qui faiſoit tuer tous les jours une jeune femme pour ſa table (*a*).

Tem-bam-Dumba défendit auſſi à ſes gens de mener avec eux des femmes à la guerre, parceque rien n'eſt plus capable d'amollir le courage des ſoldats. Mais les Chefs obſervoient auſſi peu cette Loi que la précédente; il y en avoit qui menoient à leur ſuite des centaines de femmes, pour ſatisfaire leurs deſirs ou pour fournir leur table.

Elle leur donna pluſieurs autres Loix, deſtinées, ſemble-t-il, non ſeulement à étouffer tout ſentiment d'humanité, mais auſſi toute pudeur & toute modeſtie dans l'un & dans l'autre ſexe (*). A l'égard des Loix Religieuſes, *Loix Religieuſes.*

(*a*) Le même, p. 123, 124.

Légiſlatrice faiſoit obſerver ces Loix, qu'il tenoit de pluſieurs femmes Giagas qu'il avoit converties; elles ne pouvoient aſſez exprimer leur douleur & l'horreur qu'elles ſentoient d'avoir maſſacré les unes cinq, les autres ſept enfans & d'autres davantage. Et comme ces Loix, toutes cruelles & contraires à la nature qu'elles fuſſent, ne ſuffiſoient pas à mettre des bornes aux appétits déſordonnés de l'un & de l'autre ſexe, & à empêcher les femmes de ſe décharger de leur fruit quand le moment étoit venu, elles étoient découvertes par les Singhilles ou Prêtres établis pour veiller ſur les femmes enceintes; ces fourbes permettoient quelquefois à force de préſens, qu'on ſauvât la vie aux enfans; mais les meres qui n'étoient pas en état de les racheter, ſe trouvoient obligées de les livrer à la mort (1).

(*) La Légiſlatrice ordonna que les jeunes filles qui auroient leurs ordinaires pour la premiere fois, euſſent à en donner avis, afin que tout le monde donnât des marques de la joye qu'on reſſentoit, de ce qu'elles donnoient lieu d'eſpérer qu'elles ſeroient propres à augmenter le nombre des Giagas. Au contraire, celles qui étant arrivées à un certain âge, ne donnoient point ces marques d'une fécondité future, étoient miſes à mort comme inutiles au monde, & indignes d'une vie qu'elles n'étoient pas capables de donner à d'autres (2).

Une autre Loi que *Tem-bam-Dumba* publia, & dont elle voulut que ſes Officiers ne puſſent jamais ſe diſpenſer, fut qu'avant que de partir pour quelque expédition, ils priſſent par la main celle de leurs femmes qui leur étoit la plus chere, & que l'ayant conduiſ-

(1) *Labat* l. c. p. 111. (2) Là-même p. 125.

ſes, elles conſiſtoient en quelques cérémonies ſuperſtitieuſes, comme de conſerver les os de leurs parens morts dans des coffrets portatifs, pour leur offrir des victimes, & pour les conſulter dans les occaſions importantes; nous en avons déja parlé ailleurs. Elle laiſſa le ſoin des autres Loix de cette nature à la diſcrétion des Singhilles; ceux-ci trouverent bientôt le moyen de les augmenter en nombre, & de les faire ſervir à leurs intérêts; enſorte que ces avides Prêtres devinrent fort à charge aux grands & aux petits, parcequ'ils trouvoient aiſément l'occaſion de piller les riches & d'opprimer les pauvres; mais la politique Reine fut obligée & même bien aiſe de les laiſſer faire, ces impoſteurs étant les principaux ſoutiens de ſon autorité.

Les Loix qu'elle publia pour le Gouvernement politique étoient en beaucoup plus grand nombre, mais également cruelles, & propres à encourager ſes ſujets à la rapine, au carnage, & à la plus inhumaine cruauté; mais elles ont quelque choſe de trop révoltant pour en faire le détail; d'autant plus que nous avons eu occaſion de parler de quelques-unes qui furent introduites dans la ſuite, & généralement pratiquées dans le Royaume de Matamba ſous le regne de *Zingha*, qui ne fut pas moins ſuperſtitieuſe & ſanguinaire.

duite au milieu d'un grand cercle de gens aſſemblés dans une place publique, ils faiſent avec elle, & ſans honte, comme les bêtes, l'action pour laquelle on cherche les lieux les plus ſecrets (1).

Notre Auteur dit, que lui & ſes Confreres, emportés par la ferveur de leur zele, ont ſouvent couru riſque de la vie pour s'être oppoſés par leurs remontrances à ces coutumes impures; & que bien-qu'ils en ayent été quittes pour eſſuyer quelques inſultes de la part de Singhilles, ils n'ont pu réuſſir à détourner aucun de ces barbares de leurs coutumes infames & cruelles. Ils n'ont pu même abolir l'abus reçu chez ceux de ſes peuples qui ont été baptiſés, de répudier les femmes qui ſont ſtériles, & d'en prendre d'autres dont ils ont plus d'eſpérance d'avoir des enfans; tout ce que les Miſſionnaires peuvent gagner, c'eſt qu'ils cachent un peu plus leurs déréglemens (2). Dans le fond on ne peut guere eſpérer de faire goûter à ces barbares les préceptes de l'Evangile, auxquels preſque toutes leurs Loix, & des Coutumes habituelles oppoſent des barrieres preſque inſurmontables.

Il eſt vrai que nous avons vu les rapides progrès que l'Evangile fit dans le Royaume de Matamba, ſur la fin du regne extraordinaire de *Zingha*; mais auſſi qu'après la mort de cette Reine, le Chriſtianiſme fut en grande partie extirpé. La plupart de ces barbares, forcés par les Edits de *Zingha*, en firent extérieurement profeſſion, en conſervant toujours une inclination ſecrette pour leurs abominables cérémonies, ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'ils y revinſſent auſſitôt qu'ils le purent faire impunément. Il faut avouer néanmoins que *Dom Salvador*, Viceroi d'Angola, réuſſit mieux que les Capucins à faire abolir quelques-unes de ces coutumes inhumaines, & que les Ambaſſades qu'il envoya à la Reine *Zingha*, & aux Giagas *Caſſangé*, *Calonga* & *Calombé*, accompagnés d'une part de riches préſens & de promeſſes, & de l'autre de menaces de faire agir ſes troupes & ſon artillerie, eurent plus de pouvoir ſur eux pour obtenir l'abolition de certaines coutumes que toutes les prieres & les exhortations des Miſſionnaires. Cependant l'Auteur nous apprend que les Loix de *Tem-bam-Dumbi*, & toute la Secte, tomboient tous les jours; mais ſi elles ont été depuis entierement abolies ou non, c'eſt ce que nous ne pouvons dire, n'y ayant point eu de Miſſionnaires envoyés parmi les Giagas, que nous ſachions, dans le cours de notre ſiecle (3).

(1) La même p. 130.
(2) *Labat* l. c. p. 125, 126.
(3) Vid. *Jarric* T. II. C. 5. *Lopez* ap. *Pigafet*. L. II. C. 5. *Battel* ap. *Purchas* L. VII. C. 10. Sect. 3. *Labat* l. c. Ch. 7. & alib. paſſim.

guinaire, tant qu'elle fut attachée à l'abominable Secte des Giagas.

Tem-bam-Dumba avoit tellement endurci ſes troupes à toutes ſortes de cruautés, qu'elles mirent tout à feu & à ſang dans l'Ethiopie Occidentale, ſans trouver preſque d'obſtacle. Si quelquefois il ſe rencontroit des peuples belliqueux qui remportoient ſur elle des avantages conſidérables, elle ne ſe rebutoit point; ſes pertes ne faiſoient que l'irriter; elle mettoit ſur pied de nouvelles troupes, & tomboit ſur ſes ennemis avec tant de furie que rien ne lui réſiſtoit, & qu'elle demeuroit à la fin victorieuſe. Ce qui encourageoit ſur-tout ſes troupes à la ſuivre au milieu des plus grands périls, c'eſt que quand ils revenoient au Chilombo chargés de butin, avec des troupeaux d'eſclaves que l'on conduiſoit à la boucherie, ils étoient reçus avec des applaudiſſemens & des louanges exceſſives (*a*). *Ravages que font ſes Troupes.*

Mais avant que d'en venir à la fin du regne de *Tem-bam-Dumba*, nous nous flattons qu'on ſera bien aiſe de connoître ſa Diſcipline Militaire, ſa Cour, ſes principaux Officiers, & d'autres particularités que notre Auteur a obſervées pendant ſon ſéjour parmi eux; & quoique d'autres Ecrivains en ayent traité avant lui (*b*), elles n'en méritent pas moins de trouver place ici.

Nous avons déja remarqué que les Giagas menent une vie errante, & que ce ſont des Brigands par état qui ſont toujours en parti. C'eſt ce qui fait que leurs habitations ſont auſſi faciles à conſtruire qu'à détruire, & elles ſe reſſemblent toutes. Leurs Kilombos ne ſont que des amas de cabanes en forme de camp, & preſque ſur le modele des Camps Romains, ou des Libates des Ethiopiens. Les Officiers, qui ſont chargés du ſoin de former ces camps, ayant reconnu & marqué le lieu qui leur convient, le partagent en ſept quartiers, dont ſept des principaux Chefs ont le commandement & l'inſpection. *Deſcription de leur Camp, diviſé en ſept quartiers.*

On éleve au milieu les Bâtimens qui doivent ſervir pour la perſonne du Prince, de ſa Famille, de ſes Officiers, & de ſes Eſclaves. C'eſt toujours un grand quarré, environné d'une forte haye de groſſes épines, plantées de telle façon qu'elles forment un labyrinthe. C'eſt dans cette enceinte que ſont les logemens de tous les Officiers du Prince, & toutes les perſonnes conſidérables attachées à la Cour par quelque charge y ont une maiſon, afin d'être en état de ſervir leur Maître en cas d'allarme, de ſurpriſe ou de quelque autre accident. Dans ces occaſions on ſe rendroit criminel de Leze-Majeſté, ſi on s'éloignoit de ſa demeure.

Le ſecond poſte eſt celui du *Kolambolo*, c'eſt-à-dire du Lieutenant-Général. On l'appelle encore *Muta-Aita*, c'eſt-à-dire Chef de la guerre. Cet Officier a la plus grande autorité après le Roi dans l'Etat: c'eſt lui qui donne les ordres néceſſaires pour les courſes, pour la marche de l'armée, pour les campemens & décampemens; il faut qu'il ſoit inhumain, cruel, barbare, ſans compaſſion pour les vaincus, & il doit être le plus exact obſervateur des Loix impies des Quixilles. Il va avec le Singhilla, qui eſt le Chef de leur Religion, reconnoître & marquer le terrein des nouveaux Chilombos (*c*). Le

(*a*) *Labat*, p. 137 & ſuiv.
(*b*) *Pigafet*, *Merolla*, *Carli* & al.
(*c*) *Labat* l. c. p. 150 & ſuiv.

Le troiſieme quartier eſt celui du *Tendila*; c'eſt lui qui commande l'arriere-garde, qu'on appelle *Icoqua*. Cet Officier eſt le premier de ceux qui ont droit d'élire le Roi, & qui pendant l'interregne gouverne tout l'Etat. Il eſt auſſi reſpecté que le Prince lui-même.

Le quatrieme quartier s'appelle *Mutunda*, c'eſt le côté du camp qui regarde l'Orient, & il eſt ſous le commandement du *Mani-Lumbo*. Cet Officier eſt le Surintendant & l'Ingénieur principal; c'eſt lui qui fait élever les hayes & les tranchées qui environnent le camp, & qui défendent le quartier du Roi. Sa charge lui donne le privilege d'entrer chez le Roi, & d'en avoir audience quand il le juge à-propos; par cette raiſon il eſt très-conſidéré.

Le cinquieme quartier eſt à l'Occident. Il eſt ſous les ordres d'un Officier de confiance qui reçoit les Commiſſions ſecrettes, & qui eſt chargé de les faire exécuter.

Le ſixieme eſt commandé par le *Illunda*, c'eſt le Capitaine des bagages. On l'appelle auſſi *Quicumba*. Dans les tems de paix, qui ſont bien rares, c'eſt à lui à remplir les magazins d'armes, & à les conſerver, afin qu'elles ſoient toujours pretes, & en état dans le beſoin.

Un autre *Illunda* a le commandement du ſeptieme quartier; c'eſt à proprement parler le Grand-Maître de la Garderobe du Roi. Sa charge l'attache tellement au Prince, qu'il eſt rare qu'il s'éloigne de ſa perſonne. On choiſit pour cet emploi un homme d'une fidélité éprouvée, & pour l'ordinaire c'eſt un Prince du Sang qui en eſt revêtu.

Intendant des vivres. Il y a d'ailleurs le *Mani Curio*, qui eſt l'Intendant-Général des vivres. Il faut pour cette charge le plus adroit & le plus inexorable voleur que l'on puiſſe trouver. Il a ſous ſes ordres quantité d'Officiers & d'Eſclaves, tous grands fripons, car c'eſt par la force & en volant que les Giagas font des proviſions. Ils ne ſavent ce que c'eſt que d'en acheter, à moins que ce ne ſoit des Européens, à qui l'on donne des eſclaves en échange; mais comme ils ont les jambes bonnes, ils échappent ſouvent aux Marchands, avant qu'ils s'en ſoient bien aſſurés, en les mettant aux fers. Le *Mani Curio* a peu d'exercice, ſi ce n'eſt pour les beſoins de la Cour; car les ſoldats ſont obligés de ſe fournir eux-mêmes de vivres (*a*).

Leurs Eſpions; Armes & maniere de combattre. Ils appellent *Piumbis* leurs avantcoureurs. Ce ſont comme leurs eſpions, qui doivent être toujours en mouvement pour découvrir la poſition, la force & le nombre des ennemis, pour ſoutenir leurs premiers efforts, & même pour les attaquer, & engager le combat, quand leurs Chefs le trouvent à-propos & que le reſte de l'armée peut les ſoutenir. On ne met dans ce corps que les plus braves & les plus déterminés. Les armes des Giagas ſont le dard ou la javeline, l'arc & la fleche, la hache & la dague, & le bouclier de cuir; ce dernier eſt épais & aſſez grand pour leur couvrir tout le corps. Ils combattent tous à pied, ou parcequ'ils n'ont pas de chevaux, ou parcequ'ils n'ont pas l'adreſſe de s'en ſervir. Les plus eſtimés ſont ceux qui ſe couvrent le mieux, qui ſont les plus alertes, qui évitent le coup de hache avec le plus d'adreſſe, & qui le portent le plus à leur ennemi; quand ils

(*a*) *Labat* T. II. p. 152 & ſuiv.

ils ont paré les fleches & les coups de l'ennemi, ils reviennent à la charge avec une nouvelle furie, & ne manquent guere de le mettre en déroute, qui eſt ſuivie ordinairement d'une horrible boucherie, à moins qu'ils n'ayent à faire, comme le dit *Lopez*, aux Amazones (*), celles-ci triomphant ſouvent par leur légéreté & leur adreſſe ; ſans compter que la crainte d'être dévorées, lorſqu'elles tombent entre les mains de cet Cannibales, redouble leur courage (*a*).

Comment ils font leurs irruptions.

Lorſqu'ils entrent dans quelque Pays où ils s'attendent à une vigoureuſe réſiſtance, leur coutume eſt de ſe retrancher & de ſe tenir tranquilles un ou deux mois, pendant leſquels ils ne ceſſent point de harceler les habitans & de les tenir dans des allarmes continuelles. S'ils ſont attaqués, ils ſe tiennent ſur la défenſive, & laiſſent deux ou trois jours à l'ennemi pour décharger ſa fureur. Enſuite leur Général met pendant la nuit une partie de ſes troupes en embuſcade, à quelque diſtance du camp ; & ſi l'attaque ſe renouvelle le lendemain, l'ennemi, preſſé furieuſement de deux cotés, eſt aiſément mis en déroute. Ils ne penſent alors qu'à ravager le Pays (*b*).

Honneurs rendus au Roi.

Perſonne ne peut s'aſſeoir en préſence du Roi. Il n'y a que le ſeul *Kolan.bolo*, qui ayant l'autorité ſupreme de juger, peut avoir une chaiſe à doſſier, lorſqu'il va prononcer un Jugement Civil ou Criminel. On croit qu'ils ont pris cet uſage des Portugais. Le *Tendala* qui en de certaines circonſtances fait la fonction de Juge, n'a pas droit d'avoir une chaiſe ; il n'eſt

(*a*) *Pigafet*, L. II. C. 19. (*b*) Le même, *Battel*, *Dapper*, *Labat*.

(*) Nous ne répéterons point ce que nous avons dit en plus d'un endroit de ces femmes guerrieres, dans les quatre parties du Monde. On place celles dont il s'agit ici dans le Monomotapa, ou, comme le prétend *Sanut*, dans un Canton voiſin de Damut ou Gorago, au Sud de ce Royaume, où elles vivent indépendantes, n'obéiſſant qu'à leur Reine. On aſſure même que ces héroïnes ſont la principale force des armées de l'Empereur du Monomotapa & qu'elles combattent avec une valeur extraordinaire (1). Mais nous ne pouvons nous empêcher d'être ſurpris que le Pere *Cavazzi* & *Battel* qui avoit demeuré ſeize mois parmi les Giagas, non ſeulement ne diſent pas un mot de leurs guerres avec ces Amazones, mais démentent nettement tout ce que *Lopez* & *Pigafetta* d'après lui rapportent d'elles (2).

Cela a fait ſoupçonner à *Hakins* & à d'autres Voyageurs modernes, que ce que l'on dit que les Giagas & d'autres peuples d'Afrique ſe nourriſſent de chair humaine, eſt auſſi peu digne de foi, que leurs guerres avec les Amazones. Mais le contraire eſt évident, non ſeulement par le témoignage du P. *Cavazzi*, qui a plus d'une fois été le triſte ſpectateur de ces barbares fêtes, durant le long ſéjour qu'il a fait parmi les Giagas, mais par celui d'un grand nombre d'autres Auteurs que nous citons (3), & par celui de *Battel* en particulier, qui aſſure qu'ils préferent la chair humaine au bœuf & au chevreau, bien-qu'ils ayent l'un & l'autre en abondance (4). D'ailleurs nous avons rapporté un ſi grand nombre d'exemples de cette barbare coutume ſur des autorités inconteſtables, dans les Chapitres précédens, qu'il ſeroit inutile d'inſiſter davantage ſur un ſujet ſi odieux. Ainſi, quoique l'exiſtence de ces Amazones noires ſoit juſtement ſuſpecte, & que ce que l'on en dit a vraiſemblablement ſa ſource dans les exploits des deux fameuſes Reines ou Furies, *Zingha* & *Fen-Sam-Dumba*, on ne peut douter que tous les Giagas ne ſoient anthropophages.

(1) *Sanut*, *Dapper*, *Davity*.
(2) *Purchas* Relat. P. 773.
(3) *Lopez* ap. *Pigafet*. L. I. C. 13. L. III. C. 8. & 9. *Barr.* Decad. P. I. L. III. *Marolla*.
(4) *Battel* & al.

n'eſt aſſis que ſur un ſiege d'environ une palme de hauteur. Les perſonnes les plus qualifiées peuvent s'aſſeoir ſur un tapis en préſence du Roi, mais ils doivent l'étendre eux-mêmes. Lorſqu'on parle au Roi il faut être proſterné, & avoir la bouche preſque collée à terre; ou ſi l'on ſe tient debout, il faut avoir tout le corps incliné & preſque en double. Si le Prince vient à éternuer, à touſſer ou à lâcher un vent, tout le monde fait des vœux pour ſa conſervation; ceux qui ſont les plus proches de ſa perſonne, frappent auſſitôt & tous enſemble ſur de petites timbales, afin d'avertir ceux qui ſont plus éloignés, & dans le même moment on bat des mains & l'on fait des vœux pour la ſanté du Roi (*a*).

Habits des Giagas. Les habits des Giagas ne ſont pas fort ſomptueux, à l'exception de ceux des Gens de qualité. Les hommes & les femmes du commun vont non ſeulement pieds & tête nue, mais ils n'ont rien du tout ſur le corps, ſinon autour des reins un moreeau d'étoffe qui leur couvre à peine la moitié des cuiſſes. Si les Princes, les Grands & les Perſonnes de quelque diſtinction, ſont plus magnifiques, c'eſt plus par orgueil & par oſtentation, que par un principe de pudeur; car c'eſt une vertu contre laquelle leur Légiſlatrice les a munis par quelques-unes de ſes Loix, & dont tous les Negres font peu de cas; ainſi quelques beaux habits que les Grands portent, ce n'eſt que pour l'ornement & non pour ſe couvrir. *Battel*, qui avoit ſervi ſous *Calandola* Chef des Giagas, a fait la deſcription de l'habillement & de la parure de ce Général; nous l'avons rapportée plus haut (*b*). Pour ce qui eſt des femmes, quoiqu'elles ne portent qu'un pagne autour des reins, elles ont la vanité de ſe charger les bras, les jambes & le col de colliers & d'anneaux, de coquilles, de coraux &c. mais elles ont la bizarre coutume de s'arracher quatre dents, deux en haut & deux en bas; celles qui n'ont pas le courage de le faire ſont mépriſées des autres, qui ne veulent point avoir de commerce avec elles (*).

Nous

(*a*) *Labat* l. c. p. 156 & ſuiv. (*b*) Voy. Ch. IX. Sect. II.

(*) Nous avons déja remarqué, ſur l'autorité du P. *Cavazzi*, qu'il n'y a guere de femmes à qui l'on permette d'élever leurs enfans, & qu'en pluſieurs cas les Quixilles les obligent à les faire mourir. *Battel* eſt d'accord avec lui ſur cet article, & il nous apprend de quelle maniere ils s'y prennent pour ſe recruter nonobſtant cela; nous l'avons rapportée ailleurs (1). On a vu plus haut que leur barbare Légiſlatrice fut obligée pendant ſa vie d'apporter quelque adouciſſement à cette inhumaine Loi, non ſeulement à cauſe qu'elle tendoit à détruire la Nation, mais auſſi à cauſe du mécontentement de la plus grande partie de ſes ſujets, qui ne pouvoient pas ſe dépouiller auſſi aiſément que cette Tigreſſe de la tendreſſe naturelle pour leurs enfans, & s'expoſeroient à tout pour les conſerver hors du camp, malgré la rigueur de ſes Edits. Elle permit donc d'en introduire de tems en tems un certain nombre dans le Chiloubo; le P. *Cavazzi*, qui a vu plus d'une fois la cérémonie de cette introduction, nous en a laiſſé la deſcription.

Quand les parens ont obtenu du Chef du Chilombo, avec bien de la peine, & après des ſollicitations réitérées, la grace que leurs enfans ſoient reçus, il marque le jour de la cérémonie. C'eſt un jour de Fête pour toute la Nation. Le Chef du Chilombo paroit avec celle de ſes femmes qu'il aime le plus, accompagnés de toute leur Muſique. Cependant les meres & les enfans ſont cachés dans des buiſſons. Les Troupes diviſées en pluſieurs corps commencent un combat feint, où chacun à l'envi fait voir ſon adreſſe

(1) Voy. Ch. IX. Sect. II.

Suite de l'Hiſtoire de Tembam-Dumba.

Nous paſſons ſous ſilence un grand nombre de cérémonies abominables, & de pratiques ſuperſtitieuſes & cruelles; d'autant plus que nous en avons déja touché quelque choſe ailleurs, particulierement des ſacrifices qu'ils font aux funérailles des Princes & des Grands, de leurs différentes épreuves, & des fourberies de leurs Sorciers &c. qui doivent la plupart leur origine à l'inhumaine *Tem bam-Dumba*. Nous allons reprendre l'Hiſtoire de cette Reine, qui après avoir répandu la terreur dans la plus grande partie de l'Ethiopie Occidentale, après l'avoir remplie de ſang & de carnage, fut enfin elle-même la victime de l'incontinence qu'elle avoit ſi cruellement punie dans pluſieurs milliers de perſonnes de ſon ſexe.

Elle épouſe un Soldat, & eſt empoiſonnée.

Ayant déja immolé un grand nombre de ſes amans pour cacher ſes débauches, elle devint amoureuſe d'un certain *Culemba*; c'étoit un ſimple ſoldat, mais les qualités de corps & d'eſprit qu'elle découvrit en lui, la déterminerent à ne pas regarder à la diſtance qu'il y avoit entre elle & lui. Il étoit grand, bien fait, d'une force extraordinaire, d'un eſprit fourbe & artificieux, & l'égaloit en bravoure & en cruauté. Comme il n'ignoroit pas le ſort qu'avoient eu ſes prédéceſſeurs, il ne condeſcendit aux deſirs de la Reine, que dans la réſolution de la prévenir quand il s'appercevroit qu'elle étoit laſſe de lui. Il ſut ſe rendre tellement maître de ſon cœur par ſes complaiſances, qu'il l'engagea à la fin à l'épouſer publiquement. Leurs noces ſe firent avec beaucoup de pompe; on égorgea pour le feſtin une infinité de miſérables. Bien-que la Reine combât *Culemba* de faveurs, il ne laiſſa pas de l'obſerver avec ſoin, & il s'apperçut de plus en plus qu'elle étoit changeante, volage, capricieuſe, débauchée & cruelle; & malgré toute l'adreſſe de cette Princeſſe, il vit bien qu'il lui étoit devenu tout-à-fait indifférent, ſinon odieux. Il penſa alors à la prévenir, & pour y réuſſir il redoubla ſes careſſes, lui donna de ſomptueux feſtins, & fit enfin tout ce qui pouvoit ſuſpendre les mouvemens de la fureur de cette Mégere. Il la régaloit ſur-tout de vins d'Europe, & des plus délicieuſes liqueurs, juſqu'à ce qu'enfin il mêla dans une boiſſon qu'il lui préſenta, un poiſon ſi violent, qu'elle mourut auſſitôt qu'elle l'eut pris. *Culemba* en parut affligé à l'excès, il fit ſemblant de vouloir ſe tuer ſur le corps de ſon épouſe, & on l'en empêcha avec peine. En un mot il fit ſi bien ſon perſonnage, qu'il n'entra jamais dans l'eſprit de perſonne qu'il fût l'auteur d'une mort dont on le voyoit ſi exceſſivement affligé.

Sa

ſe & ſa force, enſuite tous ces gens armés ſe mettent à danſer. Les meres, laiſſant leurs enfans cachés, s'avancent en ſautant & en danſant, & viennent au devant de ceux qui s'en croient les peres; ils danſent enſemble, & elles leur montrent l'endroit où leurs enfans ſont cachés. Il y courent & les touchent légérement de la pointe de leurs fleches, comme pour faire croire que ce ſont des enfans pris à la guerre. Auſſitôt on les oint avec l'onguent, dont on a parlé à la poitrine aux épaules & au bras droit, ce qui ſert de purification: leurs meres les emportent la nuit ſuivante dans le Chilombo; bien entendu qu'elles ayent payé au Chef ſes droits, que les parens donnent avec joye quelque conſidérables qu'ils ſoient (1) Mais cette cérémonie, toute bizarre qu'elle eſt, démontre clairement que l'on reſpecte encore l'ancienne Loi de *Tem-bam-Dumba*, & qu'elle a réellement ordonné le maſſacre des enfans.

(1) *Labat*, T. II. p. 118 & ſuiv.

Culemba élu Roi. Sa douleur affectée, jointe à ſa valeur & à ſa conduite, eurent tant de pouvoir ſur l'eſprit des Giagas, qui commençoient peut-être à ſe laſſer du gouvernement tyrannique de la Reine, qu'ils le reconnurent pour Roi, non ſeulement ſans oppoſition mais avec de grandes démonſtrations de joye (*a*).

Funérailles de la Reine. *Culemba* penſa alors à faire à ſon épouſe des funérailles, dont la magnificence fut une nouvelle preuve de ſa tendreſſe prétendue pour elle. Il choiſit pour le lieu de ſa ſépulture une colline élevée; il y fit creuſer un vaſte ſouterrein, diviſé en pluſieurs grands appartemens; on les tapiſſa des plus belles toiles & étoffes de l'Europe, on garnit le plancher des plus magnifiques nattes & des peaux les plus rares. On eut ſoin de remplir ces lieux des liqueurs & des viandes les plus exquiſes. On mit le corps ſur un trône, revêtu de ſes habits les plus précieux, & dans l'attitude d'une perſonne qui commande. Les Milices marchoient à la tête du Convoi, ſuivies de toute la Cour en habits de deuil; le corps étoit porté par les premiers Officiers de l'Etat; *Culemba* le ſuivoit, il pouſſoit à tout moment des cris affreux, & les inſtrumens faiſoient un bruit qui auroit étouffé celui du tonnerre. On voyoit enſuite les victimes qui devoient ou être maſſacrées, ou enterrées vives, dont le nombre étoit exceſſif.

Quand on fut arrivé à la colline, on deſcendit le corps dans l'endroit qui lui étoit préparé au milieu des cris & au bruit des inſtrumens barbares; on égorgea enſuite cette multitude de victimes. On répandit ſur le corps de la défunte une grande quantité de ſang; les aſſiſtans en bûrent largement; on remplit la foſſe des reſtes des corps, ſans y laiſſer qu'autant de place qu'il en falloit pour contenir ceux qui s'étoient dévoués eux-mêmes à être enterrés vivans. Les cérémonies de la pompe funebre étant achevées, *Culemba* prit les rênes du Gouvernement (*b*).

Chefs des Giagas. Exploits & mort de Culemba. Il y avoit dans ce même tems parmi les Giagas des Officiers très-diſtingués, qui à la tête des troupes dont ils avoient le commandement, ravagerent de nouveau l'une & l'autre Ethiopie, en laiſſant dans tous les lieux où ils paſſoient de triſtes marques de la derniere déſolation. Les principaux ſe nommoient *Calenda*, *Caotté*, *Caſa*, *Cabucco*, & *Cajomba*, & quelques autres, dont les nombreuſes familles les rendoient très-conſidérables. *Culemba* de ſon côté ſignala les commencemens de ſon regne; il attaqua, pilla, déſola & ſubjugua pluſieurs Provinces; à la fin il devint éperdument amoureux d'une de ſes concubines, qu'il épouſa; elle ſut ſi bien gagner ſon cœur, qu'elle lui fit quitter la guerre & chercher la tranquillité. Il eut pluſieurs filles de ſa femme, & mourut entre ſes bras, au milieu de ſes Officiers, qui l'honorerent comme un Dieu du ſecond ordre. Sa femme lui ſurvécut bien des années; ayant paſſé l'âge de cent ans, elle devint à la fin ſi foible & ſi froide, que ſes eſclaves étoient obligés pour la réchauffer, de l'étendre aux plus brûlans rayons du Soleil ſur une peau de vache; privilege dont il n'y a que les Rois & les Reines qui puiſſent jouir (*c*).

Chingurij lui ſuccede & eſt ſué. Le ſucceſſeur de *Culemba* fut *Chingurij*, qui étoit né dans la même Province. C'étoit un homme d'une valeur extraordinaire, mais extrême-

ment

(*a*) *Labat*, l. c. p. 140 & ſuiv.
(*b*) Le même p. 143 & ſuiv.
(*c*) Le même p. 147.

ment féroce, & en cela ſon caractere répondoit à ſon nom, qui ſignifie un Lion dans la Langue des Giagas. Jamais ils n'avoient eu un Chef plus cruel, plus ambitieux, plus altéré de ſang & de rapine. Il déſola tous ſes voiſins, mais étant entré dans le Royaume d'Angola, il fut défait & tué.

Il eut pour ſucceſſeur un nommé *Caluximbo*, grand guerrier, habile homme, heureux dans ſes entrepriſes, mais d'un naturel ſi doux & ſi humain, qu'on ne put jamais l'engager à boire le ſang & à manger la chair des hommes. Cela fit que ſes barbares ſujets le prirent en averſion, & ſous prétexte que *Tem-bam-Dumba* étoit irritée de ce qu'il mépriſoit ſes Loix, ils l'aſſaſſinerent; & pour appaiſer les manes de cette furieuſe ils firent à ſes funérailles trois hécatombes de l'un & de l'autre ſexe (*a*). *Caluximbo ſon ſucceſſeur, aſſaſſiné.*

Après lui l'Etat fut gouverné par *Caſſangé*, *Cajomba*, *Cabucco*, *Caſa* & autres au nombre de trente. Les quatre qu'on vient de nommer, ne ſont pas ceux dont nous avons parlé dans quelques-uns des Chapitres précédens, quoiqu'ils portent les mêmes noms, & qu'ils ſuſſent peut-être des mêmes familles (*b*). On ne dit point combien cette Dynaſtie a duré, & on ne rapporte aucun des exploits de ces trente Chefs juſqu'à ce qu'on vienne aux trois derniers. *Ses trente Succeſſeurs*

Le plus ancien des trois eſt ce *Caſſangé Calanga*, dont nous avons parlé dans le Chapitre XI. Ce Chef étant entré en alliance avec le Viceroi d'Angola contre la Reine *Zingha*, le Viceroi l'engagea à modérer la premiere Quixille touchant les enfans nouveaux nés, permettant qu'ils fuſſent nourris & élevés. Il fut aſſaſſiné par un de ſes fils, & enterré avec les cérémonies ordinaires. *Caſſangé Calanga abolit quelques Quixilles.* 1648.

Le parricide ne jouit pas du fruit de ſon crime. Les Giagas, ſe prévalant de leurs droits, élurent pour Roi un autre fils du défunt, nommé *Caſſangé Canguingurij*. Pour mettre les Portugais dans ſes intérêts, il ſe fit inſtruire des principes de la Foi, fut baptiſé en 1657, & nommé *Dom Paſcal*. Mais il apoſtaſia quelque tems après par la crainte d'être détrôné par ſes ſujets, ou, comme le prétend notre Auteur, parcequ'il ne put ſe réſoudre d'abandonner les anciens abus de la Secte des Giagas, & ſur-tout de ſe nourrir de chair humaine, qu'il aimoit ſur toutes choſes. Il devint plus méchant qu'il n'avoit été auparavant, & porta ſes armes & ſa cruauté de tous côtés. Il conquit des Provinces, & fit des ravages incroyables (*c*). *Un de ſes fils lui ſuccede.*

C'eſt ici que notre Auteur termine ſon Hiſtoire des Giagas Muſimbi, & nous quitterons auſſi cette abominable Nation, ſans parler de ce qui regarde les autres Tribus, qui en different ſi peu, qu'on peut aiſément s'en faire une idée ſur ce que l'on en a rapporté. Peut-être même eſt-on déja rebuté de l'ébauche de ces Loix inhumaines, & de cette barbarie preſque incroyable, & que l'on nous taxera d'avoir ajouté trop aiſément foi à nos Auteurs ſur l'article de cette étrange avidité pour le ſang & la chair des hommes. *Quelle Créance mérite cette Hiſtoire.*

Nous n'ignorons pas ce que de judicieux Savans ont dit contre la choquante notion d'Antropophages, mais nous ne croyons pas que cela ſoit aſſez fort

(*a*) Le même p. 148 & ſuiv.
(*b*) Le même, p. 149.
(*c*) *Labat* l. c. p. 149 & ſuiv.

fort pour nous autoriſer à paſſer ſous ſilence, bien moins à démentir ce que tant de témoins oculaires, d'ailleurs dignes de foi, aſſurent ſur ce ſujet, non ſur quelques obſervations faites à la hâte, mais ſur des preuves réitérées, & pendant un ſéjour & un commerce aſſez long avec les Giagas, pour diſſiper tout ſoupçon à cet égard. *Lopez* aſſure avoir vu vendre publiquement de la chair humaine à la boucherie (*a*). Et l'on ne peut guere ſuppoſer que *Battel*, qui a ſervi parmi eux ſeize mois, & qui a ſouvent vu ces cruels feſtins, ait pu ſe tromper ſur le genre des victimes qu'il voyoit égorger & manger devant ſes yeux (*b*).

C'eſt ce qui eſt confirmé par les nombreux exemples que le P. *Cavazzi* rapporte, qui ſelon toutes les apparences n'avoit jamais entendu parler de la Relation de *Battel*, bien loin de l'avoir vue. A-la-vérité il n'a pas porté comme lui les armes pendant les quatorze ans qu'il a paſſés dans l'Ethiopie Occidentale, mais il s'eſt trouvé, de-même que ſes confreres, engagé ſouvent dans la diſpute avec les Chefs & les Prêtres de ces barbares, ſur l'article de cette inhumaine coutume & ſur d'autres. Ajoutez à cela, que les ſcenes les plus horribles & les plus révoltantes de cette nature, ſont celles que non ſeulement lui & ſes confreres, mais un grand nombre de Laïques ont vues dans le Royaume de Matamba, pendant l'apoſtaſie de la Reine de *Zingha*; quelques-uns étoient des Ambaſſadeurs du Viceroi d'Angola à la Cour de cette Princeſſe, & ils y ont fait aſſez de ſéjour pour être témoin de ces abominations (*c*).

Que ſi néanmoins il ſe trouvoit quelqu'un qui jugeât que ces coutumes ſont trop contraires à la nature pour pouvoir être véritables, & qui aimât mieux regarder le témoignage unanime de tant d'Auteurs comme une fable inventée à plaiſir, nous nous flattons d'être encore à couvert du reproche de porter la crédulité trop loin, parcequ'il eſt du devoir d'un Hiſtorien impartial dans des cas de cet ordre, de rapporter les faits tels qu'il les trouve dans les Auteurs, & non tels qu'ils peuvent lui paroître ou à d'autres. Si d'autres Ecrivains, après un auſſi long ſéjour, avoient entrepris de démentir ce qui a été ſi fortement & ſi poſitivement aſſuré par ceux que nous avons ſuivi, il auroit été de notre devoir d'expoſer les Relations oppoſées, & d'en laiſſer le jugement au Lecteur; à bien plus forte raiſon avons-nous dû rapporter ce qu'on affirme ſi unanimement d'une part (*d*), ſans qu'on y ait rien oppoſé de poſitif de l'autre. Qu'y a-t-il de plus choquant & de plus dénaturé que les horribles auſtérités, & les inſupportables pénitences que s'impoſent les aveugles dévots parmi les Bramins des Indes, & que leurs abominables cérémonies funebres, quoiqu'ils croient l'exiſtence d'un Etre Suprême infiniment bon (*e*)? Et conteſterons-nous après cela la crédibilité des affreuſes coutumes pratiquées par une Nation barbare, nourrie dès l'enfance dans le ſang & le carnage, à l'égard de ceux qu'elle regarde comme

(*a*) Vid. *Pigafet* L. I. C. 5.
(*b*) *Purchas*, Vol. II. p. 977. V. p. 773 & alib. paſſim
(*c*) Voy. le Ch. XI.
(*d*) Voy. *Lopez* ap. *Pigafet*. L. I. C. 5. L. II. C. 19. *Dapper*, *Battel*, *Jarric*, Vol. II. C 5. *Bosters* Benin. P. I. L. III. *Merolla*, *Labat* T. II. p. 88 & ſeqq. & alib paſſim
(*e*) Voy. *Tavernier* L. IV. p. 166 & ſuiv.

me ennemis, & même de leurs parens & de leurs enfans, ſur-tout ſi l'on conſidere qu'elle eſt entraînée à ces excès de cruauté par l'éducation, la coutume, & par de fauſſes idées d'honneur & de courage; & ce qui eſt plus encore par des motifs de crainte, & de la plus terrible des craintes, dont des hommes auſſi ignorans ſoient ſuſceptibles. Ils redoutent les malheurs & les peines les plus terribles dans ce Monde & dans l'autre, de la part de leurs prétendus Dieux, les ſeuls qu'ils connoiſſent & qu'ils adorent: leurs Singhilles leur débitent que ce ſont les eſprits de leurs Princes & de leurs Héros décédés, toujours altérés de ſang humain, & inexorables à moins que leurs adorateurs ne les en aſſouviſſent conſtamment, à cauſe des tourmens qu'ils endurent dans l'autre vie, s'il vient à leur manquer. Il n'eſt point de malheur qui leur arrive, famine, peſte, tremblemens de terre, ſéchereſſes, pertes, maladie ou mort, qu'ils ne regardent comme des effets de la colere de ces Divinités implacables, irritées de leur négligence, & comme des avantcoureurs de plus grands maux dans le Monde à venir, s'ils ne les appaiſent promptement par des hécatombes de nouvelles victimes. Les bruits même le plus ordinaires, cauſés par le vent & les hurlemens des bêtes féroces, ſont par l'interprétation des ſcélérats Singhilles les cris que font ces prétendus eſprits, pour demander du ſang, qui ſi on ne les fait ceſſer, ſeront bientôt ſuivis de quelque malheur. Faut-il donc être ſurpris qu'une Nation, faſcinée par de ſi triſtes préjugés, ſe précipite avec tant ardeur au carnage, qu'elle combatte & maſſacre ſans miſéricorde & ſans remords, ou qu'elle faſſe des réjouiſſances ſi inhumaines à la ſuite d'une expédition heureuſe, puiſque par-là elle s'affranchit de tant de terreurs, & ſe ménage une ſi agréable perſpective; perſpective plus belle à proportion qu'ils ont agi avec plus d'inhumanité, ou pour parler comme eux, qu'ils ont combattu avec plus de courage & d'intrépidité (*a*)?

A tous ces motifs qui les portent à une ſi exceſſive inhumanité, ne pourrions-nous pas ajouter le reſſentiment & le deſir de vengeance contre des Uſurpateurs, qui ſous prétexte de Commerce, & ce qui pis eſt, de Religion, s'étant établis en tant de Provinces ſi éloignées de leur Pays, n'ont pas fait ſcrupule, auſſitôt qu'ils l'ont pu, de ſubjuguer les habitans nullement ſur leurs gardes, de les réduire enſuite dans la plus dure ſervitude, & de les tenir tyranniquement aſſujettis par les plus horribles cruautés & par leurs violences? Un traitement auſſi injuſte & cruel n'a-t-il pas pu contribuer à les endurcir, ou pour dire mieux à les porter à de plus grands excès d'inhumanité? Mais pour ne pas inſiſter davantage ſur un ſujet ſi deſagréable, les Lecteurs à qui il reſtera encore des doutes, n'ont qu'à relire ce que nous avons rapporté ailleurs des Scythes, des Grecs, & ſur-tout des Druïdes Bretons, qui étoient à d'autres égards ſi ſupérieurs aux Negres du côté des connoiſſances & de la politeſſe; il y verra à quels excès de cruauté, & à quelles pratiques barbares l'ambition, l'avarice & la ſuperſtition ſont capables de porter les hommes & même des Nations entieres; enſorte qu'il aura moins de raiſon de douter, ou de s'étonner des coutumes que tant

(*a*) *Labat*, T. II. Ch. 7 & alib. paſſim.

tant d'Auteurs attribuent aux Giagas, aux Galles, aux Imbis, & à d'autres Nations Antropophages dont nous avons parlé ici & dans les Chapitres précédens.

CHAPITRE XIII.

*Hiſtoire des Royaumes d'*ANZIKO, *de* FUNGENO, *de* BIAFAR *ou* BIAFRA, *& de la Province de* CALBARIA.

Limites & étendue du Royaume d'Anziko.

LE Royaume d'*Anziko* a pour bornes la Riviere d'Umbre, qui ſe jette dans le Zaire, & le Royaume de Wangua; au Couchant les Pays des Amboes, qui confine au Loango; au Nord quelques Déſerts de Nubie; & au Midi les Provinces de Songo & de Sunda. *Jarric* étend ce Pays de Cacongo juſqu'en Nubie, ſans parler de ſes limites à l'Eſt & à l'Ouëſt. On y trouve des mines de cuivre, des rhinocéros, des lions, & d'autres bêtes féroces (*a*).

Habitans.

Les Anzikos ſont bien pris & robuſtes; ils n'ont ni champs ni héritages, ni demeures fixes, ils errent de lieu en lieu comme les Arabes; ce ſont des gens qui ſe ſoucient peu de la vie, ce qui les rend intrépides dans leurs entrepriſes; ils ne ſement ni ne moiſſonnent, & ne vivent que de rapine & de carnage; ils ſont francs & nullement fourbes, mais leur extrême brutalité les rend ſuſpects aux Européens, & fait qu'on n'oſe entrer en commerce avec eux. Leur Langue eſt barbare, & ſi difficile à apprendre que les Congois mêmes n'y peuvent réuſſir. Les Gens de diſtinction portent des bonnets rouges ou noirs de velours de Portugal; ceux du commun, hommes & femmes, vont nuds depuis la ceinture en haut, & n'ont point de chauſſure; ils ſe graiſſent le corps d'une compoſition faite de bois de Sandal blanc pulvériſé & d'huile de Palmier, pour ſe conſerver la ſanté (*b*).

Alimens.

Ils ſe nourriſſent de chair humaine, & ils ont des marchés publics où elle ſe vend au-lieu de bœuf & de mouton. Ces peuples ſe croient en droit de diſpoſer de leurs eſclaves comme de leurs bêtes, & que la qualité d'ennemi ſuffit pour autoriſer cette barbarie; ils engraiſſent, tuent & mangent leurs priſonniers de guerre, ou les vendent au boucher. Il ſe trouve même des eſclaves, qui ennuyés de la vie s'offrent à leurs Maîtres pour leur ſervir de nourriture; les peres & les enfans, les freres & les ſœurs ſe mangent réciproquement; il y a même des meres ſi cruelles qu'elles tuent & mangent leurs enfans, dès qu'ils ſont nés. Les Anzikos n'enterrent point auſſi les morts, le ventre des vivans leur ſert de tombeau, & on les mange dès qu'ils ont rendu le dernier ſoupir (*c*).

Gouvernement, Monnoye, Commerce.

Le Roi d'Anziko, autrement le Grand-Macoco, commande à treize Royaumes, & paſſe pour le plus puiſſant Prince de l'Afrique. Les *Zimbis*, dont nous avons parlé ailleurs, qui ſe pêchent à Loando dans le Royaume d'Angola, eſt la monnoye courante du Pays; ils les apportent avec du ſel, de la ſoie,

(*a*) *Dapper* p. m. 338. (*b*) Là-même. (*c*) Là-même.

ſoie, des verres, des couteaux & d'autres marchandiſes, qu'ils échangent contre des Eſclaves de Nubie & de leur Pays (*a*).

Leurs Armes ſont des haches de guerre, & des arcs petits mais forts, car pour les renforcer & les embellir ils les couvrent d'une peau de ſerpent; la corde eſt un rejetton d'arbre, qui reſſemble aux roſeaux, ſouple & mince, & qui ne ſe rompt jamais; leurs fleches ſont courtes, légeres & d'un bois extrêmement dur. Ils les tirent ſi vîte qu'ils en font partir vingt-huit avant que la premiere ſoit tombée à terre, & on leur voit quelquefois tuer des oiſeaux au vol. Ils ſe ſervent auſſi avec beaucoup d'adreſſe de leurs haches; l'un des bouts eſt aigu & tranchant comme une coignée, & l'autre plat comme un marteau; le manche, qui eſt enchaſſé au milieu, eſt la moitié plus court que le fer, arrondi par le bout comme une pomme, & garni d'une peau de ſerpent; ils ſe couvrent du plat comme d'un écu, & remuent cet inſtrument avec tant de vîteſſe qu'ils parent à toutes les fleches de leurs ennemis. Ils portent auſſi des poignards enfermés dans des peaux de ſerpent, & ſoutenus par des baudriers d'yvoire de trois doigts de large ſur deux d'épais. Leurs boucliers ſont faits de bois & garnis d'une peau de dante ou lante (*b*). *Armes.*

Les Anzikos ſont idolâtres: le Soleil eſt leur Dieu Souverain; ils le repréſentent ſous la figure d'un homme, & la Lune ſous celle d'une femme; mais outre ces deux Aſtres, ils adorent une infinité d'autres Idoles; chacun a la ſienne; ils leur offrent des ſacrifices, & les conſultent dans les entrepriſes dangereuſes; on dit que le Démon leur répond, & leur enſeigne ce qu'ils ont à faire (*c*). *Religion.*

On ne trouve preſque plus parmi eux de ces anciens Giagas, dont nous avons parlé dans l'Addition précédente, & dont les quatre Chefs *Caſſangé*, *Cajombo*, *Cabucco* & *Caſa*, commandoient chacun une armée. La plupart ſont originaires des Pays qu'ils habitent, & ont hérité de la férocité de leurs Maîtres, étant de cruels Cannibales. La raiſon en eſt, que lorſqu'ils ont gagné une victoire, ils choiſiſſent les plus jeunes & les mieux faits de leurs priſonniers, & les mettent à l'épreuve en tirant ſur eux comme au but, enſorte pourtant que les fleches paſſent par-deſſus ou autour de leur tête; ils tuent & mangent ceux qui témoignent de la peur, mais pour ceux qui font paroître de l'intrépidité, ils leur percent le nez & les oreilles, leur arrachent les dents de devant de la mâchoire ſupérieure, & les accoutument ſi fort à la cruauté, qu'ils ſurpaſſent bientôt leurs Maîtres en barbarie. Nous avons vu qu'on trouve de ces Giagas preſque par toute l'Afrique, mais principalement dans ce Royaume d'Anziko & au Sud-Eſt d'Angola (*d*). Giagas.

Si l'ont en croit les vieillards d'Angola, les Giagas ſont des Etrangers qui ſe ſont habitués dans ce Royaume. On dit qu'il y a déja fort longtems que ces peuples ſortirent de Sierra Leona, & inonderent toute la côte comme un torrent juſqu'au Royaume de Benguela, comme on l'a vu plus haut. Mais leurs victoires les affoiblirent, & ne ſe ſentant pas aſſez forts pour s'en retourner chez eux en forçant les paſſages, ils prirent un autre rou-

(*a*) Là-même. p. 339. (*b*) Là-même. (*c*) Là-même. (*d*) *Dapper* l. c.

route & arriverent ſur les confins du Monomotapa, dont les habitans leur ayant livré combat, les vainquirent & les mirent en fuite. Les Giagas furent donc obligés de demeurer dans le Royaume d'Anziko, & autour d'Angola. Mais nous avons fait voir plus haut, qu'il n'y a point d'apparence qu'il ſoit ſorti tant de gens tout à la fois de Sierra Leona, ni qu'ils ayent parcouru & conquis en ſi peu de tems un eſpace de ſix ou ſept-cens lieues, peuplé de tant de Nations, gouverné par de puiſſans Rois, comme ceux d'Arder, de Benin & de Loango, & entouré d'une infinité de rivieres & de montagnes.

Royaume de Fungeno. *Fungeno* ou *Fungando* eſt un Royaume tributaire du Grand-Macoco, & ſitué entre les deux rivieres de Zaire & de Coanza, à l'Orient de Conde. Les Portugais y achettent quelques eſclaves, & des étoffes de l'écorce de Matomba, qui eſt compoſée de filamens longs comme le chanvre. Ces étoffes ſont la monnoye courante de Loango & d'Angola. Les Portugais trafiquent auſſi avec les habitans de *Nimeamaye*, Royaume ſitué au Sud-Eſt de Macoco. Comme le Prince de ce Pays vit en bonne intelligence avec le Grand-Macoco, ſes ſujets peuvent traverſer ſans crainte les Etats de ce puiſſant voiſin, & aller négocier à Fungeno (*a*).

Royaume de Biafar. Le Royaume de *Biafar* ou *Biafra* eſt au Levant de celui de Benin, & au Couchant de celui de Metra, dont il eſt ſéparé par une chaîne de montagnes. Du Midi il s'étend juſqu'au quatrieme degré de Latitude Septentrionale. Les habitans ſont de tous les Negres les plus entêtés de la Magie; ils s'imaginent de pouvoir exciter des pluies, des tonnerres & des éclairs, quand il leur plait. C'eſt pourquoi ils adorent le Démon avec tant de zele, qu'ils lui immolent même leurs enfans (*b*).

Province de Calbarie. Le Pays qui eſt aux environs de Rio Real s'appelle *Calbarie*, du nom de cette riviere. C'eſt un grand fleuve, mais qui n'a guere de profondeur en bien des endroits, & ne ſauroit porter de grands Bâtimens. Sur le rivage occidental de cette riviere, près de la côte, il y a un village que les Hollandois appellent *Wyn-dorp*, & les Negres *Fokké*, à cauſe de la grande quantité de vin qu'on y recueille. On voit enſuite deux bras ſortir de cette riviere, & courir l'un à l'Orient & l'autre à l'Occident, mais le gros du fleuve court toujours au Nord. Dans le bras occidental il y a une rade de trois ou quatre lieues de longueur pour les Vaiſſeaux qui y viennent trafiquer. C'eſt ſur le bord ſeptentrional de ce bras qu'eſt le village de Calbarie, où les Hollandois font leur plus grand commerce. C'eſt une habitation entourée de paliſſades, baignée au Sud par la riviere, & défendue au Nord par un bois marécageux. Au midi de ce ruiſſeau on voit une Iſle de figure ovale, dont le terrein eſt bas & couvert d'arbres. Comme elle n'eſt ſéparée de la terre ferme que par un petit canal, on la prend de loin pour une partie du Continent (*c*).

A douze lieues de Calbarie vers le couchant eſt le village de *Belli*, gouverné par un Capitaine. Quand on a remonté vingt lieues au-deſſus de l'embouchure de Rio Real, on trouve un bras de cette riviere qui coule vers l'Eſt-Nord-Eſt, & pluſieurs autres rivieres vers ſes bords.

En

(*a*) Le même p. 359. (*b*) Le même p. 313, 314. (*c*) Le même p. 315.

En remontant Rio Réal à quelques vingt milles de la côte, on entre dans la Province de *Kriké*, qui confine à celle de Moco du côté du couchant. Au midi de Moco en deſcendant vers la côte, on rencontre la Province de *Bani*, dont le principal village eſt *Culeba*; celui qui y commande en a neuf ou dix autres ſous lui, & ſes terres s'étendent de la riviere de Calbarie vers l'occident juſqu'à Sangma.

Les Negres qui demeurent le long de la rive orientale de Calbarie, mangent les ennemis qu'ils ont tués dans le combat, mais ils vont vendre les priſonniers à Calbarie. Ils circonciſent les filles avec des fourmis, comme à Arder, lorſqu'elles ſont nubiles. Dans la Province de Moco on frappe une eſpece de monnoye de fer, dont chaque piece eſt grande comme la paume de la main, & a une queue d'un empan de long.

Les Canots des Negres de Calbarie ont depuis cinquante juſqu'à ſoixante-dix pieds de long, & finiſſent aux deux bouts en pointe, mais le milieu a ſix pieds de large; d'un bord à l'autre ſont poſés des ais, ſur leſquels les rameurs ſont aſſis. Il y en a vingt de chaque côté, chacun à ſon carquois de fleches pendu à côté de ſoi, pour ſe défendre contre l'ennemi en cas de beſoin, ces peuples étant preſque toujours en guerre l'un contre l'autre. Chaque Canot a ſon foyer où l'on fait cuire les viandes. Ils peuvent porter ſoixante ou quatrevingt perſonnes. Il n'y a que les eſclaves qui demeurent expoſés à l'air de la nuit; les maîtres ſe couvrent d'une eſpece de tente, qui conſiſte en des nattes étendues ſur des perches.

A trois lieues de l'embouchure de Rio Real eſt la riviere de *Loitomba*, que les Portugais nomment Rio de St. Domingo. A l'extrémité de ſon embouchure du côté du Levant, il y a un grand village habité par des Negres, qui font commerce en Eſclaves, qu'ils vont chercher dans des Pays fort éloignés de la côte. Après Loitomba vient l'ancienne Calbarie ou riviere de Calborg; le pays entre deux eſt dénué d'eau. La côte depuis Rio Real juſqu'à l'ancienne Calbarie a vingt-quatre lieues d'étendue Eſt-Sud-Eſt. On trouve enſuite Rio del Rey, grande & large riviere, qui a trois braſſes de profondeur ſur un fond bourbeux, mais il n'y a ni bancs de ſable, ni écueils pour en défendre l'entrée. Le Pays des environs eſt bas & marécageux, deſorte qu'il n'y a point d'eau douce que de l'eau de pluie, que les Européens qui viennent trafiquer ſur cette côte ſont obligés d'acheter bien cher.

Les peuples qui demeurent loin de la côte près de la ſource de cette riviere, portent le nom de Calbongos; ils ſont méchans, fourbes & trompeurs; ils vont tout nuds, & n'ont qu'une ceinture pour couvrir les parties naturelles. Ils ſe barbouillent le corps de diverſes couleurs, & s'impriment diverſes figures ſur le front & ſur le reſte du corps. Ils ont ſi peu de bonne foi & d'amour naturel, que les peres & les meres vendent leurs enfans, les maris leurs femmes, les freres leurs ſœurs, & ainſi réciproquement. Lorſqu'un accuſé veut ſe juſtifier, il ſe fait une inciſion au bras, & ſuce ſon ſang, après quoi on le tient pour innocent.

Le grand Commerce de cette riviere conſiſte en Eſclaves; on les échange contre de petites barres de cuivre; on en donne treize ou quatorze, qui peſent en tout vingt-deux livres pour un eſclave bien conditionné; on y porte auſſi

auſſi des grains de corail & des baſſins de cuivre. Les Negres y vendent de l'Acori, des aſſagayes, des couteaux & de l'yvoire. Il y a eu des années qu'on en a apporté quatre-cens quintaux de dents d'éléphant & cinq-cens eſclaves. Le marché ſe tient dans un village près de la côte, ſitué ſur le bord d'un ruiſſeau qui ſe jette dans cette riviere (*a*).

CHAPITRE XIV.

Deſcription & Hiſtoire de la GUINE'E.

SECTION I.

Deſcription Géographique de toute la Côte, avec ſes ſubdiviſions en Provinces & en Cantons. Deſcription particuliere du Royaume de BENIN. *Mœurs, Loix & Religion des Habitans. Villes, Rivieres, Commerce & Marchandiſes du Pays* &c.

SECTION I. *Hiſtoire du Royaume de* Benin. *Introduction à l'Hiſtoire de la* Guinée.

EN entreprenant l'Hiſtoire de la Guinée nous nous trouvons ſurchargés par la trop grande quantité de matériaux, qui ſont pêle-mêle dans les collections mal digérées de voyages, dont on eſt accablé par-tout. C'eſt une tâche bien difficile d'en faire un Extrait fidele, & de lui donner la forme Hiſtorique. Nous n'avons ni fil pour nous guider, ni plan d'Hiſtoire qui puiſſe nous diriger. Les Relations entaſſent tout ſans ordre ni ſtile, & la ſeule lecture de toutes a quelque choſe de plus pénible que l'exécution même de l'Hiſtoire. Le P. *Cavazzi* eſt peut-être le ſeul Auteur qui ait traité ce ſujet avec ordre & d'un bon ſtile; mais il nous eſt de peu d'uſage; ſa deſcription du Pays eſt trop générale, quelquefois fauſſe, & la plus grande partie de ſon ouvrage ſi réduit à la relation d'événemens, qui n'entrent que pour peu de choſe dans notre plan. *Bosman* eſt à-la-vérité un Auteur eſtimé; ſes relations ſont exactes & il narre d'une façon qui attache; mais comme ſon ouvrage eſt en forme de Lettres, il n'y a point d'ordre ſuivi, ni d'arrangement ſyſtématique. Nous nous ſommes donc déterminés à conſulter les ſources pour former notre plan, & pour traiter cette partie dans le même ordre que nous avons ſuivi juſqu'ici. Nous nous flattons que nous ſerons dédommagés de la peine que nous prenons par la ſatisfaction que le Lecteur aura de lire la premiere Hiſtoire claire, abondante & autentique de cette Côte, quand même il n'y trouveroit pas ces ornemens que les Hiſtoriens modernes ſemblent rechercher principalement.

Deſcription Géographique de la Côte de Guinée.

La *Guinée*, que pluſieurs Auteurs écrivent *Ghinney*, eſt une vaſte étendue de côte, qui s'étend depuis le quatrieme degré & demi juſqu'au dixieme & demi de Latitude Septentrionale, entre la riviere de Camerone à l'Eſt. &

(*a*) *Dapper* ubi ſup.

Digitized by Google

& l'embouchure de la riviere Sierra-Leona à l'Ouëſt, & elle comprend trente degrés de Longitude. D'autres Géographes lui donnent pour limites depuis la riviere du Sénégal juſqu'au Cap Lopez-Conſalvo, & même juſqu'au Cap Negre. Le nom de Guinée eſt probablement inconnu aux habitans naturels, & ſemble être dérivé de celui de *Ghenehoa*, impoſé par les premiers Navigateurs Portugais à une Contrée qui eſt au Sud du Sénégal. Quelques Ecrivains ſont néanmoins aſſez hardis pour dériver le nom de Guinée de la ſéchereſſe du terroir & du climat, ce mot ayant ſelon eux cette ſignification dans la Langue du Pays. Mais aſſurément ils n'ont pas fait réflexion qu'il n'y a pas de Pays ſous le Ciel qui ſoit mieux arroſé par des rivieres, des ſources & la pluie.

Section I. *Hiſtoire du Royaume de Benin.*

On diviſe cette Côte en général en deux parties, celle du Sud & celle du Nord. La premiere s'étend depuis le Sénégal juſqu'à Sierra-Leona, & elle ſe ſubdiviſe en ſix Côtes ou Provinces; la côte de *Mallaguette* ou *du Poivre*; la côte d'*Yvoire*; la côte d'*Or*, la côte *des Eſclaves*, la côte de *Benin*, & la côte de *Biafara*. Mais la diviſion la plus commune eſt en côte des Eſclaves, d'Or, d'Yvoire & de Poivre (*a*). La côte des Eſclaves ou de Benin a la Nigritie au Nord; les parties intérieures de l'Afrique inconnues au Levant; le Congo, & cette partie de l'Océan Atlantique qu'on appelle le Golphe de Guinée, au Sud; & au Couchant la côte d'Or; elle s'étend le long de la mer depuis la riviere de Camerone à l'Eſt, juſqu'au Fort Danois *Chriſtianburg*, près de la riviere de Volta à l'Ouëſt. Les principales rivieres de cette partie ſont la grande riviere de Camerone, qui la borne au Sud-Eſt, Rio del Rey vers l'Ouëſt, les rivieres de Forcades, Formoſa & Lagos plus à l'Ouëſt encore, & enfin celle de Volta à l'extrémité de la frontiere occidentale.

Premiere diviſion.

Les principales Villes ou Bourgs qui donnent les noms à divers Royaumes dans cette étendue de Pays ſont *Benin*, ſituée ſur le bord de la riviere Formoſe, au ſeptieme degré & demi de Latitude Septentrionale; *Awerri*, à l'embouchure de la riviere Forcades, ſoumiſe aux Portugais; *Arebo* ſur la rive orientale de Formoſe; la *Grande Ardra*, la *Petite Ardra*, ſituées l'une & l'autre près de la riviere de Lagos; *Whidah* ou *Fida* entre le Lagos & le Volta; le grand & petit *Popo*, ſur la même côte à l'Occident de Fida; *Lampo* ou *Alampo*, un peu à l'Ouëſt de l'embouchure du Volta. A l'égard du *Benin propre*, aucune Nation Européenne n'y a fait d'Etabliſſemens, excepté les Portugais, qui en ſont en quelque façon les maîtres abſolus. Si nous en croyons leurs Miſſionnaires, ils ont converti les Naturels à la Foi; mais d'autres Voyageurs nous apprennent que les habitans de la côte ſont d'étranges Proſélytes, les gens les plus méchans, les plus débauchés & les plus ſcélérats qu'il y ait, abandonnés à toutes ſortes de vices, & plus raffinés dans leur corruption que les habitans originaires & exempts de mêlange, qui demeurent dans les Pays plus éloignés.

Seconde diviſion.

La *Côte d'Or*, ainſi nommée de la grande quantité d'or qu'on en tire, a la Nigritie au Nord; la côte des Eſclaves à l'Eſt; l'Océan au Sud, & la côte d'Yvoire à l'Ouëſt. Ses rivieres ſont Rio Cobra ou Ancobar, que quelques-

(*a*) Hiſt. Gén. des Voyag. T.V. p. 1, 2. Edit. in 4to. *Bosman* Lett. 21.

Section I. *Hiſtoire du Royaume de Benin.*

ques-uns appellent la riviere d'Or, avec quelques autres moins conſidérables. Les Capitales qui donnent le nom à pluſieurs petits Royaumes, ſont *Aquamboe*, *Agona*, *Fantin*, *Acron*, *Fetu*, *Saboe*, *Commani*, *Axim*, *Ante*, *Adom*, *Jabi* &c.

Troiſieme diviſion.

La *Côte d'Yvoire* ou *des Dents* tire ſon nom des dents d'éléphant qu'on y trouve. Elle eſt auſſi bornée au Nord par la Nigritie, par la côte d'Or au Levant; par l'Océan au Sud, & par la côte de Malaguette au couchant. Les principales villes & places de cette côte ſont *Jaque*, le Cap *Lahoe*, *Drumin*, *Bottoun*, *Sina*, *Seſtre*, *Palmas* &c. Rio de Suero & Rio Eſclavos ſont les plus conſidérables rivieres.

Quatrieme diviſion.

La derniere & la plus occidentale partie de la Guinée, eſt la côte de *Malaguette* ou du Poivre, bornée au Nord par la Nigritie, par la côte d'Yvoire à l'Eſt; par l'Océan au Sud & à l'Oüeſt. Les principales rivieres ſont Rio de Seſtro, Rio de St. Paul, & Rio de Serra-Leona. Les Capitales de pluſieurs petits Etats ſont *Baſſa*, *Sanguin*, *Seſtro*, *Tomba*, *Buga* & *Gorée*.

Le Royaume de Benin.

Le Royaume de *Benin*, *Binnin*, *Binni* ou *Benni*, car on le trouve déſigné avec cette variété, mais nous préférons le premier nom, parcequ'il eſt le plus communément reçu; le Royaume de Benin, dis-je, eſt une Région d'une grande étendue, dont les bornes ne ſont que fort imparfaitement connues. Cependant pluſieurs Géographes le placent entre le dix-neuvieme & le trente-cinquieme degré de Longitude Eſt, & entre le troiſieme & le dixieme degré de Latitude Nord, lui donnant ainſi neuf-cens-trente milles de longueur de l'Eſt à l'Oüeſt, & ſix-cens-quarante de largeur du Nord au Sud; étendue prodigieuſe de terres pour être reſtées ſi longtems peu connues. Dans cette ſuppoſition ſes bornes à l'Oüeſt ſont le Golphe de Benin & la Côte d'Or, dont il eſt ſéparé par la riviere de Volta; la Nigritie au Nord; les Royaumes de Mayack & de Macoco à l'Eſt; & le Golphe de Congo au Sud. Mais les Géographes ne fixent pas bien diſtinctement ces limites, non plus que les Voyageurs. *Prevoſt*, le plus exact Compilateur de voyages, reſerre beaucoup ces bornes de Benin (*a*); mais nous ne fatiguerons pas le Lecteur par le détail des ſentimens différens & par des noms barbares, qui ne réveillent aucune idée claire dans ſon eſprit.

Air malſain.

On attribue la premiere découverte de ce Royaume à *Juan Alfonſe d'Aveiro*, Portugais de nation, qui donna à la riviere de Benin le nom de Formoſe, à cauſe que ſes bords ſont par-tout ornés d'arbres forts hauts & fort touffus. Quelque beau coup-d'œil que la riviere préſente, l'air y eſt malſain, à cauſe des vapeurs & des exhalaiſons pernicieuſes que le Soleil éleve des marais. Les moſquites ou couſins que la chaleur y produit par millions, ſont un autre fléau non moins inſupportable; leurs piquures ſont ſi douloureuſes & ſi malignes, qu'elles enflamment les parties qu'ils attaquent, & ſont accompagnées de fâcheux ſymptomes (*b*).

Villages Boudedou.

Il y a ſur les bords de cette riviere quelques places où les Européens, & particulierement les Hollandois, trafiquent. *Nyendaal* les appelle *Boudedou*.

(*a*) Hiſt. Gén. des Voy. T. VI. p. 5.

(*b*) *Nyendaal* dans *Bosman*, Lettre 21. p. m. 457.

dedou, *Arebo* ou *Arbon*, *Agaton*, ou *Gatton* & *Meiberg*. Le premier a environ cinquante maiſons ou plutôt cabanes, car les murailles & le toit ne ſont que de roſeaux & de feuilles. Ce village eſt gouverné par un Viceroi & par quelques Grands, qui gouvernent au nom du Roi tout le Pays d'alentour; mais leur autorité ne s'étend qu'aux Affaires Civiles, & à la levée des impôts; dans les affaires de quelque importance, ou pour les Procès Criminels, ils ſont obligés de s'adreſſer à la Cour, & d'en attendre les ordres (*a*). Section I. *Hiſtoire du Royaume de* Benin.

A environ une lieue & demie de l'embouchure, la riviere ſe diviſe en deux bras éloignés l'un de l'autre de deux milles d'Angleterre. C'eſt ſur l'un de ces bras qu'eſt ſitué le village d'Awerri, ou d'Ouverre, qui a ſon Roi particulier, indépendant de celui de Benin. *Arebo*, qui eſt aujourd'hui comme le centre du Commerce de Benin, eſt à environ ſoixante lieues de l'embouchure de la riviere. Bien-qu'elle ſe partage en une infinité de canaux, les Vaiſſeaux peuvent remonter plus haut, & mouiller dans les criques. C'eſt un joli village, aſſez grand & peuplé, de figure ovale; les maiſons y ſont incomparablement plus grandes qu'à Boudedou, mais bâties dans le même goût. Ce village & le Pays qui en dépend eſt auſſi gouverné par un Viceroi. Les Portugais ont une Égliſe & une Loge à Awerri, & les Anglois & les Hollandois avoient des Loges à Arebo, & des Facteurs. Mais les Anglois ont négligé la leur, deſorte qu'elle eſt entierement ruinée (*b*). Arebo.

Agaton a été ci-devant une place conſidérable par ſon commerce & par le nombre de ſes habitans, mais elle a tant ſouffert par les guerres qu'elle eſt preſque toute ruinée. Elle eſt ſur la riviere, vingt-quatre lieues plus haut qu'Arbok; le canal ſe retrecit entre ces deux villes: elle eſt à dix lieues au Nord d'Oedo, ou Benin, la Capitale du Royaume. Agaton.

La derniere des quatre places de Commerce eſt *Meiberg*, nom que les Hollandois lui ont donné. Ils y avoient autrefois un Etabliſſement conſidérable, qui eſt devenu encore plus célebre par un événement fort tragique. *Beeldſnyder*, le dernier Facteur, étant devenu amoureux d'une des femmes du Gouverneur Negre, prit le parti de l'enlever. Le mari, tranſporté de fureur, attaqua la Loge des Hollandois avec une troupe de Negres armés, & *Beeldſnyder* eut beaucoup de peine à ſe ſauver à bord d'un Vaiſſeau qui ſe trouvoit-là, & fut bleſſé ſi dangereuſement dans ſa fuite, qu'il mourut de ſa bleſſure. Le Directeur-Général, mal-informé des circonſtances de l'affaire, prit imprudemment la réſolution de venger la mort du Facteur. Il fit partir de Mina un Brigantin bien armé, les ſoldats Hollandois ſurprirent les habitans de Meiberg, & les maſſacrerent tous. Le Roi de Benin informé de ce maſſacre, demanda la raiſon de cette ſanglante exécution. L'ayant appriſe, au-lieu de tourner ſon reſſentiment contre les Hollandois, qui avoient violé toutes les Loix de la juſtice & de l'humanité, il le fit retomber par des vues de politique ſur l'innocent Gouverneur, qu'il fit maſſacrer avec toute ſa race de la façon la plus inhumaine, & jetter leurs corps aux bêtes ſauvages. Les Hollandois voyant combien le Roi prenoit à cœur les intérêts du Commerce, ont toujours continué depuis leur négoce (*c*). Meiberg. *Maſſacre des habitans.*

Be-

(*a*) Le même p. 459. (*b*) *Nyendaal* l. c. p. 259. (*c*) Le même p. 260, 261.

SECTION I.

Hiſtoire du Royaume de Benin.

Ville de Benin.

Benin, Capitale du Royaume, eſt une grande ville. *Artus* de Dantzig lui donne onze milles de circuit & cent-mille habitans. On entre d'abord dans une rue ſi ſpacieuſe, que le même Auteur lui donne huit fois plus de largeur qu'à celles de Hollande (*a*). Nous concevons que ce n'eſt-là qu'une eſpece d'avenue ou de chemin qui mene à la ville, puiſque d'autres Voyageurs qui l'ont meſurée lui donnent huit lieues de long. Elle traverſe toute la ville, & la partage en deux parties égales; elle eſt coupée par une infinité d'autres rues de traverſe. Les maiſons ſont ſi ſerrées des deux côtés du chemin, qu'on le prend aiſement pour une rue. Après avoir fait douze milles on arrive à une grande porte qui ſépare la ville du fauxbourg. Cette porte eſt de bois, mais elle eſt défendue par un gros boulevart de terre, environné d'un foſſé profond de quarante pieds de large. Il y a toujours une Garde pour percevoir les droits ſur les marchandiſes. Toutes les rues ſont droites, longues & larges, remplies de boutiques bien fournies de marchandiſes d'Europe & du Pays. Autrefois les maiſons étoient fort ſerrées, & ſembloient ne faire preſque qu'un ſeul Bâtiment, mais à-préſent on y en voit quantité de ruinées, qui laiſſent de grands vuides. Comme on ne trouve point de pierres dans le Pays, les murailles ſont faites d'argille, les toits ſont de roſeaux, de paille & de feuilles, d'une ſtructure qui eſt aſſez belle. L'architecture des principaux édifices n'eſt pas non plus mépriſable, y en ayant pluſieurs qui ne ſont pas indignes d'un peuple plus civiliſé (*b*). Tous les habitans ſont des naturels du Pays, car il n'eſt pas permis aux Etrangers d'y demeurer. Il y en a beaucoup de fort riches, & qui font un très-grand commerce. Les femmes entretiennent les rues fort propres, à cet égard les habitans de Benin ne cedent en rien à ceux de Hollande.

Le Palais du Roi.

Le Palais du Roi occupe une grande partie de la ville, mais il eſt plus remarquable par ſa prodigieuſe étendue que par ſa commodité & par l'élégance de ſa ſtructure. On trouve d'abord une galerie fort longue, qui eſt ſoutenue par cinquante-huit planches, au-lieu de colomnes, qui ont environ onze ou douze pieds de haut: elle eſt couverte de planches fort groſſieres. Quand on a paſſé cette galerie on vient à une muraille de terre, où il y a trois portes. Il y a ſur celle du milieu une tour en forme de cheminée, qui a ſoixante ou ſoixante-dix pieds de hauteur. Au haut de cette tour ſe voit un ſerpent de cuivre, ſi bien fondu & ſi naturel, qu'il indique aſſez de progrès dans les Arts. Quand on entre par une de ces portes, on trouve une grande place quarrée d'environ un quart de lieue d'étendue, & renfermée de murailles de terre. A l'extrémité de cette cour on voit encore une galerie ſemblable à la premiere, ſi ce n'eſt qu'il n'y a ni muraille ni tour. A chaque extrémité il y a une porte, & quand on les paſſe il ſe préſente une troiſieme galerie, différente des précédentes, en ce qu'au-lieu de planches pour la ſoutenir il y a des ſtatues de figure humaine, mais très-groſſierement faites. On voit derriere un rideau blanc onze têtes d'hommes qui ſont de cuivre, ſur chacune deſquelles il y a une dent d'éléphant, mais ces têtes ſont auſſi mal faites que les ſtatues; ce ſont-là quelques Idoles du Roi. Après avoir traverſé cette galerie on trouve encore une

(*a*) Collect. de *De Bry*. Vol. II. P. VI. p. 119. (*b*) *Nyendal* p. 489, 490.

une cour, & une quatrieme galerie, derriere laquelle ſont les appartemens du Roi, dont l'apparence n'a rien d'éblouiſſant. Il y a auſſi ſur la derniere galerie une tour & un ſerpent, comme ſur la premiere. Le premier appartement où l'on entre eſt la Salle d'audience, où le Roi reçoit en préſence des Grands de ſa Cour les Miniſtres & les Ambaſſadeurs étrangers. Son trône eſt un lit d'yvoire ſous un pavillon de toile des Indes. Cette Chambre d'audience ſemble être auſſi une eſpece de Magazin des marchandiſes du Roi, car ce Prince fait commerce auſſi-bien que ſes ſujets: on y voit des dents d'éléphant & d'autres choſes pêle-mêle, ce qui indique qu'elles n'y ſervent pas d'ornement. La Chambre eſt bien tapiſſée, & par terre il y a des nattes & des tapis, qui n'ont rien que de commun.

Section I. *Hiſtoire du Royaume de Benin.*

Toute la ville, excepté le Palais, eſt preſque ruinée, & voici par quelle avanture ſelon *Nyendaal* (*a*). Le Roi, qui convoitoit les richeſſes de deux Officiers, qu'on appelle *Rois de rue*, les fit mourir ſous prétexte qu'ils avoient conſpiré contre ſa vie, & confiſqua tous leurs biens à ſon profit. Un troiſieme, qui auroit eu le même ſort par l'avarice du Prince, fut averti aſſez à tems pour ſe retirer, & emmena avec lui les trois quarts des habitans, étant fort aimé. Le Roi envoya un corps de troupes à la pourſuite des fugitifs, mais elles furent ſi bien reçues qu'elles furent battues & revinrent avec perte. Un ſecond détachement ne fut pas plus heureux. Le Chef de quartier irrité entra dans la ville, la pilla & la ruina, ſans rien épargner que le Palais du Roi. Il continua pendant dix ans à fatiguer & à piller les habitans de Benin; enfin la paix fut conclue par la médiation des Portugais; le Roi pardonna ſans réſerve au Rebelle, & le pria même inſtamment de revenir demeurer dans ſa maiſon. Mais il n'oſa ſe fier à un Prince dont le caractere lui étoit ſi bien connu; il s'établit à deux ou trois journées de Benin, où il tenoit une Cour auſſi brillante que le Roi lui-même. On fit des efforts inutiles pour engager ſes partiſans à revenir, en leur promettant des emplois & d'autres faveurs, mais ils ont préféré la pauvreté avec la liberté, aux honneurs & aux richeſſes accompagnés de la ſervitude. Depuis ce tems-là Benin eſt demeuré preſque ſans habitans. Du tems d'*Artus* les Etrangers n'avoient pas la liberté de bien viſiter la ville (*).

Cauſe de la ruine de la Ville.

Outre diverſes ſortes de marchandiſes qu'on trouve dans les marchés de Benin, il y a auſſi des proviſions de toute eſpece, mais aſſez ſingulieres. On y vend des chiens, dont les Negres aiment paſſionnément la chair; on y voit des ſinges rotis, des chauveſouris, des rats, des lézards ſéchés au ſoleil, des fruits & du vin de Palmier.

Le Roi a une autorité abſolue, comme on le voit par l'exemple que nous avons rapporté. Le Pays eſt diviſé en une infinité de petites Souverainetés, toutes dépendantes du Roi. Bien-qu'ils ſe vantent tous d'être libres, il ne ſe peut rien de plus ſervile que leur obéiſſance aveugle aux ordres du Roi. Ils ſe

Gouvernement.

(*a*) *Nyendaal* ap. *Bosman* Lett. 21. p. 494, 495.

(*) Depuis les Européens ont trouvé mille occaſions de ſatisfaire leur curioſité. Auparavant les Etrangers trouvoient un Officier du Roi pour les conduire, ſous prétexte de leur montrer le chemin, mais dans le fond pour les empêcher d'examiner trop la ville, honteux peut-être de la déſolation qui y regne.

SECTION I.

Hiſtoire du Royaume de Benin.

Caractere des Habitans.

ſe font même honneur du titre de ſes eſclaves.

Les Habitans du Grand-Benin ſont en général d'un bon naturel, doux & & civils, de qui on peut obtenir tout ce que l'on veut ſi on les traite honnêtement. Leur fait-on des préſens, ils en rendent le double; leur demande-t-on quelque choſe qui leur appartienne, ils le refuſent rarement quoiqu'ils en ayent eux-mêmes beſoin. En un mot ils ſont auſſi aiſés à prendre par la douceur & l'honnêteté, qu'ils ſont inflexibles quand on les traite avec hauteur & incivilement. Ils ſont fort habiles dans les affaires, & attachés à leurs anciens uſages; la moindre nouveauté à cet égard les bleſſe. C'eſt peut-être le ſeul article ſur lequel il n'y a pas de plaiſir à avoir affaire avec eux, parceque pluſieurs de leurs coutumes ſont également rebutantes & étranges pour des Européens. Leur attachement à leurs opinions fait qu'il eſt aſſez difficile de négocier avec eux. Il arrive ſouvent qu'un achat qu'on veut faire de dents d'éléphant, traîne huit ou dix jours avant que d'être conclu, & cela avec beaucoup de civilités cérémonieuſes aſſez bizarres. *Nyendaal* ſe plaint encore d'un autre inconvénient, c'eſt qu'en arrivant on eſt obligé de leur donner à crédit beaucoup de marchandiſes pour leur faire des *Paans* ou habits, & ils demeurent ſouvent ſi longtems à payer, que les Européens ſont obligés de partir avant que d'avoir été ſatisfaits, tant à cauſe de l'approche de la mauvaiſe ſaiſon, que parceque leurs vivres finiſſent & que leurs gens ſont malades ou meurent. Mais auſſi lorſqu'ils reviennent dans la ſuite, ils ſont payés exactement (*a*).

Commerce.

Ceux qui gouvernent établiſſent certains Couriers, qu'on appelle *Mercadors* & *Fiadors*, qui traitent avec les Etrangers, & par les mains deſquels tout le commerce paſſe. Ces *Mercadors* parlent un mauvais Portugais, à la faveur duquel on peut converſer avec eux. C'eſt la ſeule bonne qualité qu'ils ayent; car d'ailleurs on peut les regarder comme la lie du peuple, qui ne reſſemblent en rien à leurs compatriotes, & ne méritent pas d'être comptés parmi eux. Les habitans de Benin font leur commerce le plus ſecrettement qu'il leur eſt poſſible, de peur de réveiller la jalouſie & l'avarice de ceux qui ſont dans le Gouvernement. S'ils paſſoient pour de gros Négocians, ils courroient riſque de devenir les victimes de l'intérêt & de l'ambition, quand même ils ne ſeroient pas criminels. C'eſt auſſi pour cela que ceux qui ne ſont point dans la Régence, ſe font toujours plus pauvres qu'ils ne ſont en effet, afin d'échapper aux mains avares de leurs Supérieurs. Voilà la raiſon qui les rend ſi politiques les uns avec les autres; ils font bonne mine à chacun, afin de ne s'attirer pas d'ennemis qui pourroient les faire paſſer pour des gens riches (*b*).

Diviſion du Peuple en trois Claſſes. La premiere.

Outre le Roi, dont la volonté ſert de Loi, il y a trois Ordres de perſonnes conſidérables. Le premier eſt compoſé de trois perſonnes qui tiennent le premier rang après lui; on les appelle *Grands-Seigneurs*. Ils ſont toujours auprès du Roi, & tous ceux qui ont quelque affaire auprès de lui ſont obligés de s'adreſſer à eux; ils ſe chargent d'en parler au Roi & de rapporter ſa réponſe. Mais ils ne diſent que ce qu'ils veulent qu'il ſache, deſorte qu'on peut dire que tout le gouvernement du Royaume eſt en-

(*a*) *Nyendaal* l. c. p. 462. (*b*) Le même p. 463.

entre leurs mains ; d'autant plus qu'il n'eſt permis à perſonne de voir le Roi, & encore moins de lui parler, excepté un fort petit nombre, à qui on l'accorde par faveur (*a*). Section I. *Hiſtoire du Royaume de Benin.*

Le ſecond Ordre eſt celui de ceux qu'on appelle *Aré de roë*, ou *Rois de rue* ; les uns ont l'inſpection ſur le peuple, d'autres ſur les eſclaves ; ceux-ci ont ſoin de la guerre ceux-là du bétail, des fruits de la terre &c. en un mot on ne ſauroit rien imaginer qui n'ait ſon Inſpecteur particulier. On choiſit parmi ces *Aré de roë* les Vicerois & les Gouverneurs des Provinces ; ils ſont ſoumis à l'autorité des trois Grands-Seigneurs, à qui ils ſont obligés de rendre compte de leur conduite. C'eſt à la recommandation de ces trois Seigneurs que le Roi les honore de ces Charges, & pour marque de leur dignité il leur fait donner un cordon de corail, qui eſt comme un Ordre de Chevalerie. Ils ſont obligés de le porter toujours au col, ſans oſer jamais le quitter. S'ils ont le malheur de le perdre, ou de ſe le laiſſer dérober, il ſont condamnés à mourir, & il n'y a point de grace à attendre pour eux. *Nyendaal* en cite deux exemples. Dans le tems qu'il étoit à Benin, un *Aré de roë* eut le malheur que ſon collier lui fut dérobé, & on le fit mourir auſſitôt. Celui qui l'avoit pris eut le même ſort dès qu'on l'eut découvert, & trois autres perſonnes qui le ſavoient, & qui ne l'avoient pas révélé aſſez tôt ; deſorte qu'on fit mourir cinq perſonnes pour une chaîne de corail qui ne valoit pas deux ſols. Il arriva quelque choſe de plus ſingulier encore en 1700. Un Vaiſſeau Portugais étant reſté après le départ des autres, pour ſe faire payer de ce qui lui étoit dû, le Capitaine ennuyé d'un trop long délai réſolut de faire arrêter ſur ſon Vaiſſeau un Fiador, qui étoit ſon principal débiteur. Le Fiador fit de la réſiſtance, eſpérant de pouvoir s'échapper, deſorte que lui & les Portugais en vinrent aux mains. Le Pilote le prit par ſon collier de corail, qui ſe rompit & tomba dans l'eau : le Fiador perdit courage à cette vue, & ſe rendit priſonnier. Quelque tems après il trouva le Pilote endormi, & ayant pris une arquebuſe, il lui en tira un coup dans la tête & le tua, & ne ſe bornant point à cette vengeance, il perça le cadavre de pluſieurs coups de couteau ; enſuite jettant le couteau il dit, *me voilà vengé comme je ſouhaitois ; je ne me ſoucie pas préſentement de quelle maniere on me traite ; car auſſitôt que j'ai eu perdu mon corail je méritois déja la mort, il n'en ſera ni plus ni moins à cette heure.* Le Capitaine Portugais n'oſa le faire punir, mais il le livra au Commandant de la place, qui l'envoya au Roi. Et comme le Vaiſſeau étoit parti, le Roi le fit mettre dans une étroite priſon, pour le faire punir ſévérement lorsqu'il viendroit quelque Vaiſſeau Portugais, ſans faire aucune différence entre le meurtre & la perte involontaire du collier de corail (*b*). *Second Ordre.*

Le Roi ſeul garde ces colliers ; il eſt défendu ſous peine de la vie de les contrefaire, ou de les porter ſans les avoir reçus du Prince. Ils ſont faits de pierre, d'un rouge pâle ; le deſſus eſt fort poli, & reſſemble beaucoup à du marbre rouge marqueté.

Les *Fiadors* compoſent le troiſieme Ordre ; ils portent auſſi le collier, mais avec *Troiſieme Ordre.*

(*a*) Le même p. 464. (*b*) Le même p. 465, 466.

SECTION I. *Hiſtoire du Royaume de* Benin.

avec quelque marque de diſtinction, qui les différencie des *Aré de roë*. On comprend encore dans ce troiſieme Ordre les *Mercadors* ou Marchands, les *Falladors* ou Interceſſeurs, & les *Veilles* ou Vieillards, qui portent auſſi ces mêmes marques d'honneur.

Le Peuple.

Outre ces trois Ordres tout le reſte eſt peuple. Il y a peu de gens laborieux parmi eux, à moins qu'ils ne ſoient de la derniere pauvreté. Toute la charge tombe ſur leurs femmes & ſur leurs eſclaves : ils leur font cultiver la terre, filer du coton, faire des habits au métier, nettoyer les rues. Outre les Tiſſerands, ils n'ont guere que des Forgerons, des Charpentiers & des Corroyeurs; mais tous leurs ouvrages ſont ſi groſſiers, qu'un garçon en Europe, au bout d'un mois d'apprentiſſage, réuſſira beaucoup mieux qu'eux (*a*).

Nourriture ordinaire.

Ceux des Naturels qui en ont les moyens font bonne chere : le bœuf, le mouton, la volaille paroiſſent ſur leur table; ils ſe ſervent de yames au-lieu de pain; lorſqu'ils les ont fait bouillir, ils les pilent & en font des gâteaux. Ils ſe traitent ſouvent les uns les autres, & les reſtes ſont diſtribués aux pauvres; coutume digne de l'imitation des Nations les plus policées. Les gens du commun ſe contentent de poiſſon fumé ou féché, & lorſqu'il eſt ſalé il reſſemble fort à ce qu'on appelle en Hollande *Raf en Reekel.* Outre les yames, ils mangent auſſi en guiſe de pain des bananes & des feves. Ils boivent de l'eau, & du vin de palme aſſez mauvais, qu'on appelle *Pardon.* La boiſſon des riches eſt auſſi de l'eau, & du brandevin quand ils en peuvent avoir (*b*).

Charité.

Le Roi, les Grands-Seigneurs & les Gouverneurs qui ſont à leur aiſe, entretiennent un certain nombre de pauvres dans le lieu de leur réſidence. S'il s'en trouve quelques-uns capables de travailler, ils les occupent pour leur faire gagner leur vie, & s'ils ſont hors d'état de rien faire, ils en ont ſoin. Auſſi n'y voit-on point de mendians, & le ſoin qu'on a de l'entretien des pauvres fait qu'on ne les reconnoît pas d'avec les autres.

La libéralité & la généroſité ſont deux qualités dominantes chez les Negres de Benin, mais il entre tant d'oſtentation dans ce qu'ils font, que cela fait perdre à leurs actes de généroſité beaucoup de leur prix. Quelques-uns même font au-delà de ce qu'ils peuvent, uniquement pour ſe mettre en réputation chez les Etrangers (*c*).

Habits.

Leurs habits ſont beaucoup plus propres & plus magnifiques que ceux des Negres de la Côte d'Or. Les riches portent par deſſous un habit de coton blanc & fin, qui a environ trois aunes de long & une aune & demie de large, ce qui leur ſert de caleçon. Ils ont par deſſus un autre habit plus fin encore, auſſi de toile blanche de coton, qui a quelquefois ving & trente aunes de long, qu'ils pliſſent fort proprement autour de leur corps, & ſur lequel ils paſſent une écharpe de la longueur de deux ou trois aunes, & large d'une demie aune, au bout de laquelle il y a une frange ou une dentelle. Ils ont la plupart le haut du corps tout nud. Voilà leur habillement quand ils ſortent; mais chez eux ils n'ont qu'un gros *Paan* au-lieu de ca-

(*a*) Le même p. 467. (*b*) Le même p. 467. (*c*) Le même p. 468.

caleçon, & par deſſus une étoffe peinte, de la fabrique du Pays, qu'ils portent en guiſe de manteau. Section I.

Hiſtoire du Royaume de Benin.

Des Femmes.

Les Femmes de qualité portent des *Paans* de beau coton, de différentes couleurs, variées avec beaucoup d'agrément. Ces habits ne ſont pas fort longs, & ouverts au côté ou par derriere. La tête & les épaules ſont couvertes d'une eſpece de voile fin, qu'elles ôtent quand elles ſont avec leurs parens & leurs amis. Elles ont au col des colliers de corail, bien travaillés & bien rangés. Les femmes du commun ont des anneaux de cuivre ou de fer poli, quelques-unes en portent aux jambes, & ont toutes les doigts garnis de bagues de cuivre. Elles ne ſont pas deſagréables quand on s'eſt accoutumé à leur couleur, & ſi l'on en excepte cette multitude d'anneaux & de bagues leur habillement n'eſt pas rebutant. La différence entre les Perſonnes de qualité & le peuple ne conſiſte que dans la beauté des étoffes, la forme des habits eſt la même.

Nudité des Enfans.

Les enfans de l'un & de l'autre ſexe vont nuds juſqu'à l'âge de douze ou quatorze ans, & n'ont rien que quelques tours de corail, qu'ils portent au-lieu de ceintures.

Parures de tête.

Les hommes ne friſent & n'ornent point leurs cheveux, mais les laiſſent croître naturellement, excepté qu'ils en font quelquefois deux ou trois boucles, à chacune deſquelles ils attachent un gros morceau de corail. Mais les femmes mettent beaucoup d'art à leur chevelure; elles en font de grandes & de petites boucles, qu'elles rangent avec beaucoup d'ordre ſur le ſommet de la tête; quelques-unes les frottent d'huile de noix, ce qui leur fait perdre peu à peu la couleur noire, & leur en donne une tirant ſur le rouge, qu'elles aiment beaucoup (*a*).

Mariages.

Les hommes épouſent autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir, & ils ſe marient avec peu de cérémonie, parceque cela revient ſi ſouvent. Toute la différence qu'il y a, c'eſt que l'un régale mieux que l'autre les parens de l'épouſe. *Nyendaal* rapporte que leurs mariages ſe font de la maniere ſuivante. Si un jeune homme aime une fille, il le découvre à un de ſes principaux parens, qui va trouver ceux de la fille & la leur demande en mariage. Si elle n'eſt point promiſe à un autre, on ne la refuſe preſque jamais. Lorſqu'ils ont ainſi le conſentement mutuel de leurs parens, ils ſont mariés, & l'époux fait préſent à la future d'habits, de coliers & de bracelets, ſelon ſa fortune & ſon inclination; & après avoir bien régalé les parens de part & d'autre, la noce finit ſans autre cérémonie. *Nyendaal* ajoute qu'on ne donne point de feſtins aux parens enſemble, mais on envoye à chacun ſa part chez lui (*b*).

Jalouſie bizarre.

Ils ſont extrémement jaloux entre eux, mais ils permettent aux Européens toutes ſortes de libertés auprès de leurs femmes, s'imaginant qu'il eſt impoſſible qu'elles ſoient d'aſſez mauvais goût pour aimer un Blanc. Les femmes des Grands ſont enfermées à la maniere des Orientaux, & elles n'ont commerce avec aucun Negre; d'ailleurs elles ſont très-bien traitées. Quand un homme reçoit la viſite d'un de ſes amis, les femmes ſe retirent auſſitôt à moins que ce ne ſoit un Européen, car alors elles reſtent. Elles tâ-

(*a*) *Nyendaal*, p. 469, 470. (*b*) Le même, p. 470

SECTION I.

Hiſtoire du Royaume de Benin.

tâchent de complaire à leurs maris en toutes choſes, parceque leur bonheur dépend abſolument d'eux (*a*).

Punitions de l'Adultere.

On punit l'adultere de trois manieres. Parmi le peuple, ſi un homme ſoupçonne ſa femme, il employe tous les moyens poſſibles pour la ſurprendre ſur le fait, parceque ſans cela il ne peut rien faire. S'il réuſſit à découvrir l'intrigue, il a droit de prendre au galant tout ce qu'il poſſede, & de s'en rendre maître. La femme coupable, après avoir eſſuyé une rude baſtonnade, eſt chaſſée de la maiſon, pour aller chercher fortune ailleurs. Perſonne n'ayant d'empreſſement pour l'épouſer dans cette ſituation, elle ſe retire en quelque lieu où elle ne ſoit pas connue, y paſſe pour veuve afin de trouver à ſe remarier, ou à gagner ſa vie d'une autre maniere. Les gens riches ſe font juſtice de la même maniere, mais les parens de la femme, pour lui éviter la honte d'être chaſſée, donnent au mari une bonne ſomme d'argent pour l'appaiſer, & pour la garder; après quoi elle eſt regardée comme auſſi vertueuſe qu'auparavant, & eſt traitée avec les mêmes égards. Les Grands & les Gouverneurs ſont beaucoup plus ſéveres dans leurs punitions. Lorſqu'ils ſurprennent leurs femmes ſur le fait, ils tuent ſur le champ les deux coupables & jettent leurs corps aux bêtes ſauvages. Cette ſévérité rend l'adultere fort rare dans le Benin (*b*).

Les Negres de ce Pays ſont en général débauchés, & livrés à l'incontinence. Ils attribuent eux-mêmes ce penchant au vin de *Pardon*, & à la maniere dont ils ſe nourriſſent. Mais c'eſt ce qui ſe remarque dans tous les Climats chauds. Ils évitent les obſcénités groſſieres dans leurs entretiens; ils eſtiment que les myſteres de l'amour ſont trop ſacrés pour en parler, ſinon en particulier, mais ils ne haïſſent pas les équivoques, & ceux qui ont l'art d'envelopper des idées ſales ſous des expreſſions honnêtes paſſent pour des gens d'eſprit. Lorsqu'une femme eſt enceinte, il ne lui eſt pas permis d'avoir aucune communication avec ſon mari. Lorsqu'elle eſt accouchée, ſi c'eſt un garçon, on le préſente au Roi comme lui appartenant en propre; mais ſi c'eſt une fille elle appartient au pere, qui en peut faire ce qu'il lui plait, & quand elle eſt nubile, en diſpoſer à ſon gré (*c*).

Circonciſion des deux ſexes.

Huit ou quinze jours après la naiſſance, les enfans de l'un & de l'autre ſexe reçoivent la Circonciſion. On coupe le prépuce aux mâles, & une petite partie du *Clitoris* aux filles. C'eſt un uſage établi parmi beaucoup d'anciennes Nations, dont il eſt difficile d'aſſigner la cauſe. Outre cela ils font des inciſions par tout le corps des enfans, mais ils en font plus aux filles qu'aux garçons, en quoi pourtant chacun eſt libre. Quand l'enfant a ſept jours, les parens s'imaginant que le plus grand danger eſt paſſé, donnent un repas à leurs amis, & afin que les Eſprits malins ne lui faſſent point de mal, ils expoſent une grande quantité de viandes & de vin ſur les chemins (*d*).

Jumeaux ſont d'un bon préſage.

S'il arrive qu'une femme accouche de deux enfans à la fois, cela paſſe pour un heureux préſage; on en informe auſſitôt le Roi, qui en fait faire de grandes réjouiſſances avec toutes ſortes d'inſtrumens de Muſique. Cependant

(*a*) Le même, p. 471.
(*b*) Le même, p. 471, 472.
(*c*) Le même, p. 472.
(*d*) Le même, p 473.

pendant le pere s'imaginant que ſa femme auroit trop de peine à nourrir deux enfans, cherche une nourrice dont l'enfant ſoit mort, pour nourrir un des ſiens (*a*).

Section I. *Hiſtoire du Royaume de* Benin. — *Nun à Arebo.*

Il n'y a qu'à *Arebo*, dans tout le Royaume de Benin, où la naiſſance de deux jumeaux ne ſoit pas de bon augure. On y agit d'une façon extrémement cruelle. Ils ſacrifient la mere & ſes enfans à un certain Démon, qui ſe tient, à ce qu'ils croient, dans un Bois voiſin du village. Si le mari aime ſa femme, il la rachette & ſacrifie une femme eſclave à ſa place, mais il n'y a pas moyen de ſauver les enfans, il faut qu'ils ſubiſſent la Loi (*). Le Bois qui ſert de retraite au Démon prétendu d'Arebo, eſt ſi ſacré parmi les habitans, qu'ils ne permettent pas aux Negres des autres Pays, ni même à leurs femmes d'y paſſer. S'il arrive que quelqu'un s'engage dans un ſentier qui conduit à ce Bois, il eſt obligé d'aller juſqu'au bout ſans oſer retourner ſur ſes pas; & ils s'imaginent que ſi on violoit cette Loi, & ſi on n'obſervoit pas celle du ſacrifice, il arriveroit quelque grand malheur au Pays. Nonobſtant cette ſuperſtition enracinée, *Nyendaal* avoit été ſouvent chaſſer dans ce Bois, & pour ſe moquer de leur groſſiere crédulité il s'en retournoit ſouvent quand il étoit à moitié chemin. Cela commença à en jetter quelques-uns dans le doute, voyant qu'il ne lui en arrivoit aucun mal. Mais les Prêtres pour les entretenir dans leur erreur, diſoient qu'il étoit un Blanc, dont leur Divinité ne ſe méloit point; mais que ſi un Negre entreprenoit la même choſe, il lui en arriveroit certainement du mal (*b*).

Fécondité des Femmes.

Il n'y a pas de Pays au monde où les femmes ſoient plus fécondes qu'ici; celles qui ſont ſtériles ſont auſſi rares que mépriſées, une femme qui donne beaucoup d'enfans à ſon mari en eſt fort chérie. Celles qui ont leurs ordinaires paſſent pour ſouillées; il ne leur eſt pas permis d'entrer dans la maiſon de leurs maris, ni de toucher la moindre choſe, ſoit pour apprêter à manger, ſoit pour nettoyer la maiſon. Elles ſont même ſouvent obligées de ſe retirer dans une maiſon à part, & d'y demeurer tant que cette incommodité dure; enſuite, après s'être lavées, elles vont reprendre auprès de leurs maris leurs occupations ordinaires. Quand on demande aux Negres d'où leur vient l'uſage de la Circonciſion, & l'opinion qu'on doit tenir les femmes qui ſont dans cet état pour ſouillées, ils répondent que ces uſages leur ont été tranſmis par tradition de leurs ancêtres (*c*).

Il

(*a*) Là-même. (*b*) *Nyendaal*, ubi ſup. p. 474, 475. (*c*) Le même, p 475.

(*) *Nyendaal* rapporte qu'en 1699 la femme d'un Marchand accoucha de deux enfans; le mari ſacrifia les enfans, & racheta ſa femme en donnant une eſclave. *Nyendaal* vit la femme pluſieurs fois depuis, & lui parla même; & lorſqu'elle voyoit un enfant & qu'elle penſoit au triſte ſort des ſiens, elle ne pouvoit s'empêcher de verſer abondamment de larmes. L'année ſuivante la même choſe arriva à la femme d'un Prêtre. Il racheta ſa femme, mais il ſacrifia de ſes propres mains ſes enfans & une eſclave. Rien n'eſt plus touchant que de voir un cœur capable des émotions de la pitié & de tendreſſe paternelle, obligé par une coutume barbare de faire la cérémonie d'un ſacrifice auſſi cruel & inhumain. Auſſi ces triſtes avantures ont fait tant d'impreſſion ſur l'eſprit des maris, que lorſque le tems des couches des femmes approche, ils les envoyent dans un autre Pays; ce qui a fait croire à notre Auteur qu'ils s'abſtieudroient dans la ſuite de ces inhumanités.

SECTION I.

Hiſtoire du Royaume de Benin.

Il ſemble que les habitans de Benin craignent moins la mort, que les Negres des autres Pays de la même côte. Ils veulent bien en entendre parler, & attribuent la longueur ou la briéveté de la vie à leurs Dieux. Ce qui n'empêche pas qu'ils n'employent tous les moyens qu'ils peuvent imaginer pour prolonger leur vie. Auſſitôt qu'ils tombent malades, ils ont recours au Prêtre, qui ſert ici de Médecin comme dans pluſieurs autres Pays. Il leur donne d'abord quelques herbes; ſi ce remede n'opere pas il offre des ſacrifices. Si le malade guérit, le Prêtre en a toute la gloire, s'il ne ſe trouve pas mieux, on en appelle un autre; ſi malgré tous leurs ſoins le malade meurt ils trouvent, comme en Europe, des raiſons de ſe juſtifier. Malgré cette grande confiance pour les Prêtres, ils ſont la plupart aſſez pauvres, parceque la conſidération qu'on a pour eux ne dure guere plus que la maladie, & que d'ailleurs chacun offre ſes propres ſacrifices ſans y appeller les Prêtres (*a*).

Remedes dans les maladies.

Funérailles.

Lorsqu'il meurt quelqu'un on lave bien le corps. Les habitans de la ville de Benin qui meurent dans quelque autre endroit du Royaume, ſont rapportés ſoigneuſement au lieu de leur naiſſance. On fait ſécher le corps à petit feu, on le met dans une biere dont les planches ſont bien jointes avec de la colle, & on l'envoye à Benin à la premiere occaſion. Mais il ſe paſſe quelquefois des années avant qu'il s'en préſente une, & en attendant ces corps demeurent ſans être enterrés. Les plus proches parens d'un mort portent le deuil de différentes manieres. Les uns ſe font raſer les cheveux, d'autres la barbe; quelques-uns ne ſe raſent que la moitié de la tête, & ce grand deuil dure ordinairement quinze jours. Ils reglent leurs cris & leurs lamentations ſur le ſon de quelques inſtrumens de Muſique, & ſe repoſent de tems en tems pour bien boire. Après les funérailles chacun ſe retire chez ſoi, mais le deuil des plus proches parens dure encore quelques mois de la même maniere (*b*).

Celles Du Roi.

Il y a quelques circonſtances extraordinaires quand il s'agit des funérailles du Roi. Auſſitôt qu'il a rendu le dernier ſoupir, on creuſe près du Palais une fort grande foſſe, & ſi profonde que les ouvriers ſont quelquefois en danger d'y périr, par la grande quantité d'eau qui s'y amaſſe. L'entrée de cette eſpece de puits eſt ſi étroite, qu'une pierre de cinq pieds de long & de trois de large ſuffit pour la boucher, mais le fond eſt aſſez large. On y jette d'abord le corps du Roi, à la vue d'une foule de Peuple de l'un & de l'autre ſexe, & l'on ſe diſpute l'honneur d'être enterré avec lui. On fait faire le ſaut à ceux qui ont la gloire d'être préférés, après quoi on bouche l'ouverture d'une pierre. Le lendemain on leve la pierre, & quelques Seigneurs baiſſent la tête vers le fond du trou, pour demander à ceux qu'on y a précipités, s'ils ont rencontré le Roi. S'ils donnent quelque ſigne de vie on rebouche le puits, & le jour ſuivant on recommence la même cérémonie, qui ſe renouvelle juſqu'à ce qu'on n'entende plus rien; on en conclut qu'ils ont trouvé le Roi, & qu'ils l'accompagnent dans ſon voyage (*c*). On peut inférer naturellement delà, qu'ils ont quelque idée, quoique groſſiere, d'un état à venir, & qu'ils croient que l'ame exiſte avec le corps, ou

(*a*) *Nyendael*, l. c. p. 476. (*b*) La-même. (*c*) *Barbot*, p. 366.

ou ſéparément. *Barbot* ajoute qu'après que la cérémonie eſt finie, le Premier Miniſtre-d'Etat en va rendre compte au ſucceſſeur du Roi, qui ſe rend d'abord au bord du puits, & l'ayant fait fermer en ſa préſence, il fait apporter ſur la pierre toutes ſortes de mets & de liqueurs pour régaler le peuple. Chacun mange & boit tant qu'il veut juſqu'à la nuit; enſuite cette multitude de gens, échauffés par le vin, court de côté & d'autre, en commettant les derniers déſordres. Ils tuent tout ce qu'ils rencontrent, hommes, femmes, enfans & bêtes, leur coupent la tête, & portent les corps au ſépulcre du Roi, où ils les jettent avec les habits & les meubles qui appartenoient à ceux qu'ils ont tués & immolés à ſes manes (*a*). Nonobſtant ces coutumes barbares, il y a dans le Royaume de Benin des uſages qui ne reſpirent que l'humanité & la compaſſion pour les malheureux, témoin le ſoin qu'on a des pauvres.

Section I. *Hiſtoire du Royaume de* Benin.

Voici de quelle maniere on regle les héritages. Si quelque perſonne conſidérable meurt, le fils ainé ſe met en poſſeſſion de tout le bien, mais il eſt obligé de donner un eſclave au Roi, & un à chacun des trois Grands-Seigneurs, & de prier qu'il lui ſoit permis de ſuccéder à ſon pere, ce que le Roi lui accorde, en le déclarant légitime héritier de ce que ſon pere a laiſſé. Il ne donne à ſes freres que ce qu'il lui plait; ſi ſa mere vit encore, il l'entretient ſelon ſa condition, & lui laiſſe outre cela tout ce que ſon pere lui a donné. Il prend pour lui celles des autres femmes de ſon pere qui lui plaiſent, & qui n'ont pas eu d'enfans; à l'égard des autres il les prend auſſi chez lui avec leurs enfans pour travailler, deſorte que leur entretien ne lui coûte guere. Si le défunt n'a point d'enfans, ſon pere ou ſon plus proche parent hérite, & s'il n'y a point d'héritiers le bien eſt pour le Roi (*b*).

Droit d'héritage.

Voici de quelle maniere on punit les crimes. Si un voleur eſt attrappé, il eſt obligé de rendre ce qu'il a pris & de payer outre cela une amende; s'il n'a pas dequoi ſatisfaire à la Loi, il eſt bien battu. Que ſi c'eſt quelqu'un du Gouvernement qui ait été volé, le voleur eſt puni de mort. Mais on en voit peu d'exemples, & le larcin eſt fort rare dans ce Pays. Il s'y commet encore moins de meurtres. Un meurtrier eſt puni de mort, à moins que ce ne ſoit le Fils du Roi ou de quelque Grand; alors on les bannit du Pays, & on les fait conduire juſques ſur la frontiere. Mais comme on n'a jamais vu revenir aucun de ces exilés, les Negres s'imaginent que ceux qui les conduiſent les font mourir en chemin. S'il arrive à quelqu'un d'en tuer un autre à coups de poing ou autrement, ſans qu'il y ait de ſang répandu, ſa mort ne paſſe pas pour violente, & celui qui l'a tué en eſt quitte en faiſant enterrer honorablement le mort, & en ſacrifiant un eſclave. Lorſqu'on immole cette victime, le meurtrier eſt obligé de ſe mettre à genoux & de lui toucher le front dans cette poſture. Enſuite il paye ſelon ſon bien une bonne ſomme aux trois Grands-Seigneurs. Par-là il eſt mis dans une entiere liberté, & il faut que les parens du mort s'en contentent. Tous les autres crimes, à l'exception de l'adultere, ne ſont punis que par des amendes; ſi les criminels n'ont point d'argent, ils ſont punis corporellement (*c*).

Punition du Vol & du Meurtre.

Lorſque l'accuſation d'un crime n'eſt pas clairement prouvée, l'accuſé eſt obligé

Cinq méthodes de purgation pour les Accuſés.

(*a*) Là même. (*b*) *Nyendaal*, p. 477. (*c*) Le même, p. 477, 478.

Section I. *Hiſtoire du Royaume de* Benin.

obligé de ſe purger par ſerment, ce qui ſe fait en cinq manieres différentes; les quatre premieres s'employent dans les affaires civiles & de peu de conſéquence; la cinquieme pour les crimes capitaux, tel que celui de haute-trahiſon & d'autres de cette nature.

Dans la premiere, on conduit l'accuſé chez le Prêtre, qui lui perce la langue avec une plume de coq graiſſée. Si la plume pénetre aiſément, c'eſt une preuve d'innocence, & la plaie ſe ferme bientôt & ſe guérit. Mais ſi la plume ne peut paſſer, c'eſt un mauvais ſigne, & l'accuſé eſt déclaré coupable.

Dans la ſeconde épreuve, le Prêtre prend un morceau de terre, dans lequel il fait entrer ſept ou neuf plumes de coq, que l'accuſé eſt obligé de tirer l'une après l'autre; ſi elles ſortent facilement c'eſt une marque de ſon innocence, mais ſi elles ont de la peine à ſortir, c'eſt une preuve qu'il eſt criminel.

La troiſieme maniere n'eſt pas moins ſinguliere: on fait entrer dans les yeux de l'accuſé du ſuc de certaines herbes; s'il n'en reſſent aucun mal, il eſt déclaré abſous, mais ſi ſes yeux deviennent rouges & enflammés, il eſt déclaré coupable.

Dans la quatrieme épreuve, le Prêtre prend un anneau de cuivre tout brûlant, & en frotte trois fois la langue de l'accuſé; ſon innocence dépend d'être brûlé ou de ne l'être pas. Cela reſſemble aſſez à l'épreuve du feu établie autrefois en Angleterre & en d'autres Pays.

La derniere épreuve n'eſt accordée qu'à des Perſonnes de diſtinction, & ne ſe fait que rarement. L'accuſé eſt conduit, avec la permiſſion du Roi, ſur le bord d'une certaine riviere, à laquelle on attribue l'extraordinaire propriété de ſoutenir un innocent qu'on y plonge, quand même il ne ſauroit pas nager, & de le repouſſer doucement à terre, tandis qu'elle attire au contraire au fond celui qui eſt criminel, quand il ſeroit habile nageur. Auſſitôt qu'on y jette quelqu'un qui eſt coupable, l'eau quelque tranquille qu'elle ſoit, s'agite comme dans le tournant d'un gouffre, & ne ſe calme que quand le criminel eſt au fond, mais elle conſerve ſa tranquillité quand on y jette un innocent. On ne peut aſſez s'étonner que des peuples qui ont le ſens-commun, ayent pu adopter d'auſſi ridicules épreuves pour décider de l'innocence de quelqu'un; on voit cependant qu'elles ont été adoptées dans tous les Pays, comme ſi la folie elle-même avoit dicté des Loix auſſi contraires au bien de la Société, à la dignité & au bonheur de la Nature Humaine.

Partage des amendes.

On partage les amendes qui ſe payent pour les crimes. Premierement on ſatisfait l'offenſé, & s'il s'agit d'un vol on lui reſtitue ce qui lui a été pris. Le Gouverneur a la ſeconde part, & le reſte eſt pour les trois Grands-Miniſtres-d'Etat: car le Roi n'en a pas une obole; on ne lui donne jamais connoiſſance des différends de ſes ſujets, quoique tout ſe paſſe en ſon nom. Si ces Seigneurs ne ſont pas contens de ce qu'on leur fait tenir, ils le renvoyent, en reprochant au Gouverneur d'impoſer des amendes trop légeres. Il eſt obligé alors de leur envoyer ſouvent le double de la ſomme pour les appaiſer (*a*).

La

(*a*) *Nyendaal*, l. c. p. 484.

SECTION I.

Hiſtoire du Royaume de Benin.

Religion.

La Religion des Habitans de Benin eſt tellement mêlée de bon-ſens & d'abſurdités qu'on ne ſait comment la décrire. Le culte des *Fetiches*, dont nous parlerons ailleurs plus amplement, eſt établi ici, comme dans tous les Pays de la côte occidentale d'Afrique. Ils prennent tout ce qu'ils voyent d'extraordinaire pour des Dieux, & leur font des offrandes. Cependant ils les regardent comme des Divinités inférieures, qui ſervent de Médiateurs entre le Dieu Souverain & les hommes, & ils ont de cet Etre Suprême des idées moins groſſieres & plus dignes de lui; car ils croient qu'il eſt tout-puiſſant, préſent par-tout, qu'il connoît toutes choſes, qu'il gouverne tout par ſa Providence, & qu'il eſt inviſible, enſorte qu'il y a de l'abſurdité à le repréſenter ſous des images corporelles, parcequ'il eſt impoſſible de repréſenter ce qu'on n'a jamais vu. Ils donnent le nom de Diable à tout ce qui eſt mauvais, s'imaginant qu'un Eſprit méchant y préſide; & ils croient devoir le ſervir pour éviter qu'il ne leur faſſe du mal. Ils n'ont pas néanmoins de figures particulieres pour le repréſenter, qui ſoient différentes de leurs Idoles, toute la différence qu'il y a conſiſte dans leur intention; car ils font quelquefois à la même Idole comme Dieu, des offrandes qu'ils lui feront dans un autre tems comme Diable (*a*).

Dapper aſſure qu'ils reconnoiſſent un Dieu qui a créé le Ciel & la Terre & qui les gouverne, & qu'ils l'appellent *Orifa*, mais qu'ils s'imaginent qu'il n'eſt pas néceſſaire de le ſervir, parcequ'il eſt bon par ſa nature; qu'il faut rendre hommage au Diable, & l'appaiſer par des ſacrifices, pour l'empêcher de nous faire du mal. C'eſt ce qui eſt contraire à ce que dit *Nyendaal*, qui rapporte qu'ils font également des ſacrifices & des offrandes à l'un & à l'autre.

Ceux de Benin croient aux apparitions des morts.

Ils parlent beaucoup d'apparitions des eſprits de leurs parens qui ſont morts, mais ils ne les voient jamais qu'en ſonge & pendant qu'ils dorment; & ces eſprits leur demandent des ſacrifices, qu'ils leur accordent ponctuellement dès que le jour paroît, quand même ils devroient emprunter ce qu'ils ſacrifient, plutôt que de manquer à un devoir ſacré. Ces offrandes ne ſont pas en général de grande valeur, ce ne ſont que quelques Yames bouillies & mêlées avec un peu d'huile qu'ils mettent devant l'Idole. Ils offrent quelquefois un coq, dont le ſang eſt pour le Fetiche, mais la chair eſt pour eux. Les Grands font des ſacrifices annuels avec une pompe & une magnificence qui les engage dans des dépenſes conſidérables. Ils tuent dans ces occaſions un grand nombre de bœufs ou de vaches, de moutons & de toutes ſortes d'animaux. Tous leurs amis ſont invités à la fête, qui dure pluſieurs jours, & qui ſe termine par de beaux préſens qu'ils font (*b*).

Idée de l'Enfer & du Paradis.

Les Habitans de Benin placent le lieu du bonheur & du malheur après cette vie en quelque endroit dans la mer. Ils s'imaginent que l'ombre d'un homme eſt un Etre réel, qui rendra un jour témoignage s'il a bien ou mal vécu. Ils appellent cette ombre *Paſſadoor*; ſi la perſonne a bien vécu, elle eſt conduite dans le ſéjour du bonheur, & élevée à de hautes dignités, mais ſi elle a mal vécu, il faut qu'elle périſſe de faim & de miſere.

Multitude d'Idoles.

Toutes leurs maiſons ſont tellement remplies d'Idoles, qu'il n'y a pas un ſeul

(*a*) Le même, p. 482, 483. (*b*) Le même, p. 483.

SECTION I. *Hiſtoire du Royaume de* Benin.

ſeul endroit où l'on n'en trouve; ils ont outre cela de petites cabanes hors de leurs maiſons, qui en ſont pleines, & où ils vont faire leurs ſacrifices. Leurs Prêtres prétendent avoir un commerce familier avec le Diable, & s'attribuent l'art de pénétrer dans l'avenir par le moyen d'un pot percé de trois trous, dont ils tirent un certain ſon, qu'ils expliquent comme il leur plait, à titre d'Oracle du Dieu. *Nyendaal* prétend que chaque Negre eſt ſon propre Prêtre, ce qui eſt contraire au témoignage de *Barbot* & d'autres Voyageurs. Ils conſultent l'Oracle dans toutes leurs entrepriſes. Il eſt défendu aux Prêtres de ne jamais ſortir du Royaume ſans la permiſſion du Roi, & la contravention à cette Loi eſt punie de mort. Il n'eſt pas moins défendu aux Prêtres des Provinces d'entrer dans la Capitale, mais on n'a pu ſe procurer aucun éclairciſſement ſur la raiſon d'une Ordonnance ſi bizarre.

Prêtre de Loebo *fameux par ſa Science Magique.*

Le Grand-Prêtre de Loebo, ville ſituée à l'embouchure de la riviere de Formoſa, eſt fameux par ſon habileté dans la Magie. Tous les habitans, ſans en excepter le Roi, ſont perſuadés que ſa puiſſance s'étend ſur la Mer & ſur l'Air, qu'il prévoit l'arrivée des Vaiſſeaux, les naufrages, & quantité d'autres événemens importans. Le Roi de Benin, frappé de tant de merveilles, lui a fait préſent de la ville de Loebo, & de toutes les terres qui en dépendent. Ce Pontife eſt conſidéré comme le Chef des Prêtres, & ſi reſpecté qu'on n'approche de lui qu'en tremblant; les Envoyés mêmes du Roi n'oſent lui toucher la main ſans ſa permiſſion, & avec les marques de la plus profonde vénération (*a*).

Ce n'eſt pas la ſeule ſuperſtition qui regne parmi les Negres de Benin, *Artus* rapporte qu'ils redoutent beaucoup certains Oiſeaux noirs, & qu'il eſt défendu ſous peine de mort d'en tuer. Il y a des Pretres établis pour les ſervir, & pour leur porter leur nourriture dans un endroit des montagnes qui leur eſt particulierement conſacré.

Diviſion du Tems.

Dans le Royaume de Benin, le tems ſe diviſe en années, en mois, en ſemaines & en jours, & chaque diviſion eſt diſtinguée par ſon nom particulier. L'année eſt compoſée de quatorze mois; le jour de repos revient de cinq en cinq jours; on l'obſerve fort ſolemnellement par des ſacrifices & des offrandes. Ils ont d'ailleurs beaucoup d'autres jours conſacrés à la Religion, & ils célebrent annuellement l'anniverſaire de la mort de leurs ancêtres. *Dapper* aſſure qu'on y ſacrifie non ſeulement un grand nombre d'animaux, mais des victimes humaines, qui ſont ordinairement des criminels condamnés à mort, & réſervés pour cette ſolemnité. L'uſage en demande vingt-trois par jour. Quand le tems de la Fête approche, & qu'il n'y a pas un nombre ſuffiſant de criminels, les Officiers du Roi ont ordre de parcourir les rues de Benin pendant la nuit, & d'enlever indifféremment toutes les perſonnes qu'ils trouvent ſans lumiere. On permet aux riches de ſe racheter, ils peuvent même racheter leurs eſclaves pourvu qu'ils fourniſſent d'autres victimes, mais les pauvres ſont immolés ſans pitié (*). Cette méthode

(*a*) *Barbot*, p. 375.

(*) L'Auteur s'eſt trop fié à *Ogilby*, l'Abbréviateur de *Dapper*. Cet Hiſtorien p. 312. de ſa Deſcription d'Afrique, ne parle que des Fêtes qu'un nouveau Roi inſtitue à l'honneur de ſon prédéceſſeur; c'eſt dans ces Fêtes que ſe pratique ce qu'on rapporte ici, & nul-

de d'enlever les hommes au hazard eſt fort avantageuſe aux Prêtres qui reçoivent le prix du rachat. Ils trompent ſouvent le peuple, en lui perſuadant qu'ils ont ſacrifié ſecrettement ceux qu'ils ont mis à rançon ; c'eſt ce qu'on peut appeller à juſte titre une fraude pieuſe, au moins excuſable, ſi elle avoit pour principe la vertu & l'humanité & non l'intérêt. Section I. *Hiſtoire du Royaume de Benin.*

Mais la plus grande Fête du Royaume de Benin, eſt celle qu'on appelle la *Fête du Corail.* C'eſt, dit *Nyendaal*, le ſeul jour que le Roi paroît en public. Mais *Artas* aſſure qu'il fait annuellement deux proceſſions par la ville. C'eſt dans ces occaſions qu'il fait éclatter toute ſa grandeur, en marchant à la tête de ſes femmes, dont le nombre va à plus de ſix-cens, les plus belles qui ſe trouvent. A la Fête du Corail il vient juſqu'à la ſeconde cour du Palais, magnifiquement habillé, où ils s'aſſied ſous un aſſez beau pavillon. Ses femmes & un grand nombre d'Officiers, tous vêtus fort proprement, ſe rangent autour de lui, après quoi la proceſſion commence bientôt. Le Roi ſort de ſa place pour faire des ſacrifices aux Dieux & commencer par-là la Fête, ce qui ſe fait aux acclamations du peuple. Enſuite il retourne à ſa place, & y reſte juſqu'à ce que les autres ayent fait leurs dévotions. Il ſe retire enſuite dans ſon appartement, & le reſte du jour ſe paſſe en feſtins & en réjouiſſances. Le Roi & les Grands font diſtribuer au peuple quantité de vivres & de vin, de ſorte que la Fête ſe termine par bien manger & bien boire (*a*). *Fête du Corail.*

Dapper nous apprend de quelle maniere ſe regle la ſucceſſion au trône. Lorſque le Roi regnant ſent approcher ſa fin, il fait venir un des *Oncgwas*, ou trois Grands-Seigneurs, & lui déclare en ſecret quel de ſes fils il a choiſi pour ſon ſucceſſeur, avec défenſe ſous peine de mort, de révéler ce ſecret avant ſon décès. Ce Dépoſitaire de la derniere volonté du Roi, eſt après ſa mort, pendant quelque tems, Régent du Royaume. Les jeunes Princes, qui ont tous les mêmes eſpérances, viennent lui faire la cour, comme à l'arbitre de leur deſtinée. A l'approche du tems réglé pour déclarer à qui la ſucceſſion appartient, le Régent fait appeller le Général de la Couronne, & lui déclare lequel de ſes fils le feu Roi a choiſi pour lui ſuccéder ; le Général le lui fait répéter cinq ou ſix fois, après quoi il s'en retourne avec une gravité proportionnée à l'importance du ſecret dont il eſt dépoſitaire. Là-deſſus le Régent fait venir celui des Princes à qui la couronne eſt deſtinée, & lui ordonne d'aller trouver le Général, pour le prier de nommer un Succeſſeur au trône. Le Prince obéit & fait ſa priere au Général. Six jours ſe paſſent pendant leſquels on prend les meſures néceſſaires pour la proclamation. Le Général revient en Cour, & fait répéter encore pluſieurs fois au Régent les dernieres volontés du feu Roi, de peur de ſe tromper. Le Prince élu ſe préſente, ſe met à genoux, & ils lui déclarent alors les intentions de ſon pere, après quoi on le proclame Roi. Le nouveau Monarque ſe leve, & les remercie de la fidélité avec laquelle ils ont *Succeſſion au Trône.*

(*a*) *Nyendaal*, l. c. p. 493, 494.

nullement dans celles que les particuliers célebrent en mémoire de leurs ancêtres, au moins *Dapper* n'en dit rien. La même mépriſe ſe trouve dans l'*Hiſtoire Générale des Voyages*, T. VI. p. 25. in 4to. Rem. du Trad.

SECTION I. *Hiſtoire du Royaume de Benin.*

ont rempli leur devoir; il eſt revêtu ſur le champ des ornemens de la Royauté, & reçoit les hommages des Grands & du Peuple. Après cette cérémonie le nouveau Roi ſe retire ordinairement à un village nommé Ooſeboe, à quelques milles de Benin, pour y tenir ſa Cour juſqu'à ce qu'il ſoit parfaitement inſtruit dans l'art de regner. Pendant cet intervalle, ajoute *Barbot*, la Reine-Mere, l'Onegwa dépoſitaire des dernieres volontés du Roi & le Général ſont chargés du Gouvernement, & ont en main toute l'autorité, enſorte que leurs ordonnances ſont irrévocables à moins qu'ils ne conſentent à les annuller. Lorſque le jeune Roi eſt ſuffiſamment inſtruit, il quitte Ooſeboe ſous la conduite du Général, & va prendre poſſeſſion du Palais & de l'Autorité Souveraine. Son premier ſoin eſt de ſe défaire de ſes freres, & d'aſſurer ſa tranquillité en écartant tous ſes rivaux. On avoit adouci ce cruel uſage pendant quelque tems, & on avoit épargné quelques-uns des Princes; mais ceux-ci ayant dans une ou deux occaſions excité des troubles dans le Royaume, ont donné lieu depuis au maſſacre de tous ceux qui peuvent avoir la moindre prétention à la couronne. On enterre cependant ces Princes avec toute la pompe poſſible, parcequ'on regarde leur mort comme un ſacrifice indiſpenſable qu'on doit faire au Bien public.

Nyendaal a audience du Roi.

Dans le tems que *Nyendaal* étoit à Benin, en l'année 1700, il eut occaſion de voir le Roi regnant (*). Ce Prince étoit âgé d'environ quarante ans, & avoit l'air fort affable. *Nyendaal* ſe tenoit debout à trente pas de lui, mais il demanda qu'il lui fût permis d'approcher de plus près, pour le voir d'autant mieux. Le Roi le lui accorda en riant, quoique contre la coutume, & après qu'il lui eut fait ſigne de la main le Hollandois s'approcha juſqu'à huit ou dix pas de lui. Il n'y avoit perſonne dans la Salle que les trois Grands-Seigneurs, & un Negre qui avoit un ſabre nud à la main. Il fit préſent au Roi d'une robe de chambre de ſoie, dont il apprit dans la ſuite que ce Prince fut fort ſatisfait, mais il ne put s'en appercevoir pendant l'audience, parcequ'on la lui préſenta couverte de quelque choſe; c'eſt ainſi qu'on porte tout ce qu'on préſente au Roi; quelques Negres marchent devant & derriere avec des bâtons blancs à la main. Tous ceux qui ſe trouvent dans leur chemin ſont obligés de ſe retirer au plus vîte, s'ils ne veulent attrapper des coups; ce qui ſe fait pour empêcher qu'on n'empoiſonne ce qui ſe préſente au Roi, & qu'on ne le faſſe mourir.

Revenus du Roi.

Le Roi a des revenus fort conſidérables. Chaque Gouverneur de Province, & il y en a beaucoup, eſt comptable à ce Prince d'un certain nombre de ſacs de *Bouſies*, ce qui monte à une groſſe ſomme. Les Officiers ſubalternes payent leurs taxes en beſtiaux, en volaille, en étoffes & autres denrées. C'eſt ainſi que la Cour eſt toujours pourvue de toutes les choſes néceſſaires, & l'argent entre dans les Coffres du Roi. On ne paye pas proprement de droits des marchandiſes qu'on fait entrer dans le Pays ou qui en ſortent, mais on donne par an au Gouverneur du lieu où l'on veut négo-

(*) Comment concilier cette audience avec ce qu'il dit ailleurs, que tous les Européens ne peuvent approcher du Roi, & qu'ils ſont exclus de ſa préſence? Peut-être le Roi avoit-il eu envie de voir un Blanc; ſuppoſition qui s'accorde fort bien avec le pouvoir deſpotique de ces Princes.

gocier, une certaine ſomme pour la liberté du Commerce ; les Gouverneurs en donnent une partie au Roi, qui peut ſavoir par-là combien il doit recevoir tous les ans. On traite ici les Européens fort doucement. Section I. *Hiſtoire du Royaume de* Benin.

Dapper (*a*) repréſente le Roi de Benin comme un Prince ſi puiſſant, qu'il peut mettre en un jour une armée de vingt-mille hommes ſur pied, & avec un peu plus de tems il en met cent-mille en campagne. Auſſi eſt-il fort redouté de ſes voiſins. Pendant que le Général, qui s'appelle *Ouaſſerry*, eſt en campagne, ſa dignité & ſes appointemens ſont conſidérables, lui ſeul partage le butin avec le Roi. La diſcipline eſt ſi rigoureuſe que perſonne n'oſe quitter ſon poſte ſous peine de mort. Cependant *Nyendaal* dit qu'ils ignorent l'art de la guerre, & que le courage & la conduite leur manquent également, deſorte qu'ils ſont expoſés ſans-ceſſe aux incurſions des Pirates & des Brigands, qui ravagent tout, quelquefois juſqu'aux portes de la Capitale. Lorsqu'ils entrent en campagne ils n'obſervent ni ordre ni diſcipline ; ils n'ont même ni Général, ni Officiers ; en un mot c'eſt une multitude confuſe de poltrons. Ce récit eſt directement contraire à celui d'*Artus*, de *Dapper* & de *Barbot* ; peut-être *Nyendaal* parle-t-il de la Guerre Civile, qui ruina la ville de Benin, dans laquelle on ſe ſervit de toutes ſortes de gens ramaſſés. *Puiſſance de ce Prince.*

Les armes des ſoldats de Benin ſont le ſabre, le poignard, la javeline, l'arc & des fleches empoiſonnées. Chaque ſoldat a un bouclier fait de roſeaux, & par conſéquent ſi foible & ſi léger, qu'il n'eſt pas de grande défenſe. Les Nobles portent en campagne une robe d'écarlate, comme une marque de leur qualité. D'autres ſe couvrent d'une peau d'éléphant, ornée de dents de léopard, & ont un bonnet rouge d'où pend une longue queue de cheval. Les Enſeignes ſont de ſoie fine, généralement rouges, & on les porte à la tête & au milieu de chaque corps qui forme l'armée. Les ſoldats portent un pagne auſſi de ſoie à la ceinture, le reſte du corps eſt nud, & n'a d'autre défenſe contre les fleches empoiſonnées que leur bouclier (*b*). *Armes.*

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir ſur l'Hiſtoire du grand Royaume de Benin, des relations des Voyageurs, en ce en quoi ils ſont d'accord. Car *Nyendaal* a réfuté quantité d'autres choſes que divers Auteurs ont rapportées. Ce Voyageur a été plus d'une fois à Benin, y a demeuré ſix mois, eſt ſage dans ſa Relation, & ne parle point ſur des oui-dire, mais de ce qu'il a obſervé lui-même. Tous les autres en général ont donné carriere à leur imagination, ainſi nous n'avons eu aucun égard à ce qu'ils rapportent, que lorsqu'ils ont été d'accord ; en ce cas-là nous avons ſuppléé à ce qui manque à la Relation de *Nyendaal*, & quelquefois nous l'avons rectifiée ſur des articles à l'égard deſquels il a été mal informé.

(*a*) P. 311 (*b*) *Nyendaal*, p. 485. *Dapper*, ubi ſup.

SECTION II.

SECTION II.

Hiſtoire de la Côte des Eſclaves, Royaumes de Coto & de Popo.

Hiſtoire de la CÔTE DES ESCLAVES, *contenant la Deſcription du Pays; ſa diviſion en pluſieurs Royaumes; la ſuperſtition des Habitans, les guerres entre les Rois de* COTO *&* POPO, *& le Commerce avec les Européens.*

Côte des Eſclaves.

LEs Navigateurs Européens étendent la Côte des Eſclaves depuis Rio da Volta, où finit la Côte d'Or, juſqu'à Rio de Lagos dans le Royaume de Benin. La côte ſuivante prend le nom de grand Benin. Celle d'après porte celui de Douarre, & s'étend vers le Sud juſqu'au Cap Formoſe. De-là elle tourne à l'Eſt juſqu'à Rio del Rey, d'où elle reprend au Sud juſqu'au Cap Conſalve au-delà de l'Equateur, & forme le Golphe de Guinée. Ainſi dans toute ſon étendue, qui eſt de trois-cens-cinquante lieues, elle forme un grand arc (*a*).

Diviſion.

La Côte des Eſclaves comprend les Côtes de Coto, de Popo, de Whidah ou Juida, & d'Ardra, quatre Royaumes qui ſe ſuivent. Les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur les limites de ces divers Etats, mais cela importe aſſez peu, puiſqu'ils ſont compris dans la deſcription générale de la Côte des Eſclaves.

Royaume de Coto.

Bosman dit que le Pays de *Coto* eſt nommé Pays de *Lampi* par les Naturels. C'eſt un terroir uni, ſablonneux, ſec, ſtérile, & ſans autres arbres que des Palmiers & des Cocotiers ſauvages, qui s'y trouvent en aſſez grande quantité. Il y a auſſi du bétail, mais pas autant que les habitans en auroient beſoin. Ils ne manquent pas de poiſſon de riviere, mais ils n'en ont pas de mer, à cauſe de l'agitation extraordinaire des vagues ſur les côtes. Tout leur commerce conſiſte en la traite des Eſclaves, ils en peuvent fournir tantôt plus tantôt moins, mais jamais aſſez pour charger un Vaiſſeau. Ce qui rend ce Commerce fort incertain, c'eſt que les Negres ont coutume de s'enfuir dans l'intérieur des terres, à l'approche des Européens. Souvent un Vaiſſeau demeurera ſix mois ſur la côte, ſans en tirer un ſeul Eſclave. Les Portugais y font le plus de commerce, & les Habitans aiment mieux trafiquer avec eux qu'avec les autres Européens (*b*) (*).

Caractere des Habitans.

Bosman trouva les habitans d'un bon naturel & civils; mais *des Marchais* aſſure qu'ils ſont d'ailleurs intéreſſés, diſſimulés, fourbes & traîtres au ſouverain degré (*c*). Ce qui confirme cette remarque, c'eſt ce que rapporte le premier; ayant dit à leur Roi, que quand il auroit fini ſes affaires à Juida, il avoit deſſein de s'en retourner par terre, ce Prince lui offrit de venir le prendre avec tous ſes gens ſur les frontieres de ſon Pays, & de le conduire.

(*a*) Hiſt. Gén. des Voyag. T. V. p. 355, 356.

(*b*) *Bosman* Lett. 18 p. m. 346.

(*c*) *Des Marchais* Voyag. de Guinée, T. II. p. 5.

(*) Si Coto eſt le même lieu que Quito, comme les Deſcriptions de *Bosman*, de *Des Marchais*, les diſtances & l'affinité des noms ſemblent l'indiquer, il y a dans cet endroit un Etabliſſement Anglois, qui appartient à la Compagnie Royale d'Afrique.

Section II. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves, Royaumes de Coto & de Popo.*

re juſqu'au-delà de la riviere de Volta, pour le garantir des voleurs, qui courent de côté & d'autre. *Bosman* auroit profité de ces offres, ſi les Negres du petit Popo, qui lui avoient auſſi promis de l'eſcorter juſques ſur leurs frontieres, ne l'en euſſent diſſuadé par leurs Envoyés, ſous prétexte qu'ils appréhendoient qu'il ne fût attaqué par les voleurs avant qu'ils euſſent le tems de le joindre. Ces Envoyés ne l'en diſſuadoient néanmoins que foiblement, & lui inſinuoient comme d'eux-mêmes, qu'il feroit bien d'entreprendre le voyage par terre. *Bosman* découvrit bientôt que leur deſſein étoit de le tuer & de le piller, dont ils auroient pu enſuite ſe diſculper, en diſant qu'ils avoient voulu le détourner de faire le voyage par terre. Il renonça donc à ce voyage, ce qui lui fit perdre l'occaſion de faire bien des découvertes curieuſes (*a*).

Religion, Mœurs &c.

Le Gouvernement, la Religion, & la maniere de vivre des habitans de Coto, ſont à peu prés les mêmes que ceux des habitans de la Côte d'Or, dont nous aurons occaſion de décrire les mœurs. Ce qu'il y a de plus ici, c'eſt qu'on y voit une prodigieuſe quantité d'Idoles. C'eſt en cela qu'ils font conſiſter leurs richeſſes; il faut qu'un Negre ſoit bien pauvre quand il n'en pas une douzaine. Leurs maiſons, les grands chemins, les champs, tout en eſt plein, & ils n'en ſont pas plus riches ni plus heureux. Leur langage eſt à peu prés le même que celui d'Acra, & comme ils ne font preſque pas de commerce, ils ſont auſſi fort pauvres, & il s'en trouve très-peu qui ſoient riches, au moins à prendre ce terme dans le ſens de l'Europe. Le profit qu'ils tirent quelquefois de la vente des Eſclaves, ne diminue guere leur pauvreté naturelle, parcequ'ils mettent tout à acheter des Idoles (*b*).

Guerres entre Coto & Popo.

Leurs forces répondent à leurs richeſſes, comme ils n'ont rien à perdre dont ils ne puiſſent réparer bientôt la perte, ils ſont aſſez indifférens ſur l'article. Ils ſont continuellement en guerre avec ceux de Popo, & il y a bien des années que les guerres durent. Les Aquamboes, qui ont quelque intérêt à tenir la balance égale entre les deux Partis, empêchent que l'un l'emporte ſur l'autre, & envoyent du ſecours à celui des deux qui a du deſſous. Lorſqu'Aquamboe étoit gouverné par deux Rois, le vieux Roi ſoutenoit ceux de Popo, & le jeune ceux de Coto. En 1700 ceux de Popo prirent ſi bien leur tems, qu'ils ſurprirent ceux de Coto & les obligerent à ſortir de leur Pays; c'étoit-là leur ſituation du tems de *Bosman*, qui ne doutoit pas que le Roi d'Aquamboe ne les rétablît, & ne tînt en bride ceux de Popo. *Des Marchais* rapporte que le Roi de Popo auroit peut-être déja entierement exterminé les peuples de Coto, ſi le Roi d'Aquamboe ne les avoit ſoutenus. Il ajoute que ce dernier ayant beaucoup de mines d'or dans ſon Pays, il craint également ceux de Coto & de Popo, & que les uns ou les autres n'ayent le deſſus, ou qu'ils ne s'accordent; par cette raiſon il tient l'équilibre entre ces deux Royaumes, & y entretient la guerre (*c*).

Royaume de Popo.

Le Royaume de *Popo* ou *Papa* s'étend depuis le Cap Monte juſqu'au Royaume de Juida, on lui donne dix lieues. Il eſt diviſé en deux parties, le grand & le pe-

(*a*) *Bosman* ubi ſup. Lett. 18.
(*b*) *Des Marchais*, T. II. p. 5. *Bosman*, (*c*) *Des Marchais*, l. c. p. 3.

SECTION II. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves, Royaumes de* Coto *& de* Popo.

petit Popo; celui-ci à l'Ouëſt du premier. *Barbot* aſſure que depuis le Cap Monte dans le Pays de Coto juſqu'au petit Popo, la côte s'étend au Nord-Eſt l'eſpace d'environ cinq lieues, & que le terroir eſt plat, ſablonneux & ſtérile. Il ajoute que le petit Popo eſt une fort petite Contrée, qui porte le titre de Royaume, & qui eſt ſitué entre Coto & le grand Popo, ſur la côte. Cependant il avoue qu'on ne connoît pas quelles en ſont les limites dans les terres. *Boſman* compte dix lieues depuis Coto juſqu'au petit Popo; il dit auſſi que le Pays eſt uni, ſans montagnes, ſans arbres, & ſi ſablonneux qu'on trouve du ſable dans toutes les viandes qu'on prépare. Cette quantité de ſable rend le Pays ſtérile, ce qui oblige les habitans de tirer la plus grande partie de leurs proviſions de Juida. Ils ſont auſſi tourmentés par une prodigieuſe quantité de rats, qui ſe logent comme les lapins dans le ſable (*a*).

Habitans. Hiſtoire de leur Roi Aforri.

La ville ou le village du petit Popo eſt ſur le bord de la mer, à quatre lieues à l'Ouëſt du grand Popo, près d'une petite riviere ou d'une anſe. Les Habitans ſont un reſte du Royaume d'Acra, derriere le Fort des Hollandois. Ils vinrent y chercher un aſyle, après avoir été chaſſés par le Roi d'Aquamboe de leur Pays, & il n'y a pas d'apparence qu'ils ayent jamais la liberté de retourner dans leur patrie. Sans être fort nombreux, ils paſſent pour bons ſoldats. *Aforri*, frere & prédéceſſeur du Roi regnant en 1700, étoit un Prince belliqueux, qui ſe faiſoit reſpecter & craindre par ſa valeur. Il ſe diſtiſtingua ſur-tout contre le Fidalgo d'*Offra*, qui s'étant révolté contre le Roi d'Ardra, ſon Souverain, porta l'inſolence juſqu'à faire mourir le Facteur Hollandois, nommé *Holwerf*. *Aforri*, ſollicité par le Roi d'Ardra de venger ces deux attentats, marcha contre le Rebelle avec toutes ſes forces, battit ceux d'Offra, ravagea leur Pays, ſe ſaiſit du coupable, & le livra entre les mains de ſon Maître. Non content de cette victoire il attaqua le Royaume de Juida, encore à la ſollicitation du Roi d'Ardra, & ſans perdre de tems il vint ſe camper avec ſon armée ſur les frontieres de cet Etat; mais comme il manquoit de poudre, il attendit à attaquer ceux de Juida, qu'il eût reçu celle que le Roi d'Ardra devoit lui envoyer. Effectivement celui-ci fit partir un Convoi avec une bonne eſcorte; ceux de Juida en ayant eu avis, attaquerent le Convoi, battirent l'eſcorte & enleverent la poudre. Ce malheur obligea *Aforri* à une prompte retraite. Il la fit d'une façon qui lui fit autant d'honneur qu'une victoire auroit pu faire. Etant arrivé dans ſon Pays, il apprit que ceux de Coto étoient prêts à venir au ſecours de ceux de Juida, en cas qu'il eût demeuré plus longtems ſur leurs terres. Il en fut ſi piqué qu'il marcha auſſi-tôt contre eux, & malgré la ſupériorité de leurs forces il les attaqua. Mais il fut ſi bien reçu, qu'il perdit beaucoup de monde en peu de tems; ce qui le mit dans une telle fureur, que ſans ſe ménager il ſe jetta dans le plus épais de la mêlée, où il périt avec un grand nombre de ſes gens, après avoir vendu chérement ſa vie. Son frere qui lui ſuccéda, moins belliqueux que lui, mais plus politique, fut venger ſa mort, en attaquant les habitans de Coto quand ils étoient en guerre avec d'autres, & enfin il les chaſſa de leur Pays (*b*).

Les

(*a*) *Barbot*, p. 329. (*b*) *Boſman* Lett. 18.

Les Habitans de Popo ne vivent que de pillage & du Commerce des Eſclaves. Mais ils l'emportent ſur ceux de Coto, car étant plus hardis & plus braves, ils font plus de butin; & par conſéquent leur négoce eſt plus conſidérable, cependant il faudroit quelques mois pour charger ici un Vaiſſeau d'Eſclaves. En 1697 *Boſman* ne put acheter que trois Eſclaves en trois jours qu'il y demeura, mais les Negres l'aſſurerent que s'il vouloit attendre encore autant de jours, ils lui en pourroient fournir près de deux-cens. Il écouta leur propoſition, mais étant allé à bord il fit voile pour Juida; il apprit enſuite que leur courſe avoit ſi bien réuſſi, qu'ils avoient pris plus de deux-cens Eſclaves, qu'ils furent obligés de vendre aux Portugais.

Les Habitans ſubſiſtent de pillage.

Ce Peuple eſt extrêmement fourbe. Lorsqu'un Marchand y vient pour négocier, ils lui font accroire qu'ils ont un grand nombre d'Eſclaves à lui vendre, mais ce n'eſt que pour l'attirer à terre, & s'ils peuvent l'y attraper, ils ne le laiſſent partir qu'après l'avoir retenu quelques mois, & l'avoir bien pillé. Il n'y a point de Nation qu'ils trompent plus que les Portugais, & cependant ceux-ci y vont toujours, parcequ'ils ont de ſi mauvaiſes marchandiſes, qu'ils ne peuvent acheter d'Eſclaves ailleurs. En l'année 1698 *Boſman* trouva un Vaiſſeau Danois à Popo, qui y demeura plus longtems pour acheter cinq-cens Eſclaves, que le Hollandois n'avoit fait à Juida pour en acheter environ deux-mille, & pendant ce tems-là les Negres donnerent tant de preuves de leur caractere fourbe aux Danois, qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils y reviennent jamais. L'année précédente ils avoient traité un Vaiſſeau Anglois à peu près de la même maniere, & outre cela ils avoient dérobé quelques marchandiſes; mais y étant retourné enſuite, le Capitaine ſe vengea, il ſe ſaiſit du fils du Roi & de pluſieurs autres des principaux, & ne les relâcha qu'après qu'on l'eût richement dédommagé de ce qu'il avoit perdu.

Ils ſont fourbes.

Sous le regne du frere d'*Aforri*, le Commerce étoit ſur un meilleur pied, & ce Prince ne permettoit point qu'on fît la moindre inſulte aux Européens. De ſon tems un Vaiſſeau Hollandois chargea plus de cinq-cens Eſclaves en onze jours; mais après ſa mort les habitans ſont revenus à leur naturel, & à préſent ils ſont ſi méchans qu'il eſt impoſſible qu'on n'en ſoit trompé (*a*).

Grand Popo.

On trouve à quatre lieues delà du côté de l'Eſt le Royaume du *Grand Popo*. Dans l'intérieur des terres il y a beaucoup de fruits, de racines, de beſtiaux & de volaille; mais vers la mer le pays eſt bas & uni. Cette côte eſt preſque inacceſſible; la mer y briſe avec tant de violence pendant la plus grande partie de l'année, que les Canots & les Chaloupes n'oſent en approcher. Du port du petit Popo juſqu'à celui du grand Popo à l'Eſt, on compte environ cinq lieues. En venant de l'Oüeſt, on reconnoît aiſément le dernier de ces ports à deux pavillons qui ſont conſtamment déployés ſur les deux pointes de la riviere de Tari ou Torri. Celui de la pointe de l'Eſt appartient à la Loge Hollandoiſe. La ville ou le village de Popo eſt ſitué près de l'embouchure de la riviere, dans une Iſle formée par des étangs & des marais, qui donnent au Pays l'air d'un grand Lac; & qui l'ont fait nommer par les Portugais *Terra Anegada*, c'eſt-à-dire Terre noyée. D'autres l'appellent *Terra Gozeda*.

La

(*a*) Là même.

SECTION II. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves, Royaumes de Coto & de Popo.*

La ville eſt diviſée en trois parties, ſéparées l'une de l'autre. L'entrée de la riviere eſt fermée par une barre, que les Canots paſſent facilement. Les maiſons ou les cabanes ſont petites & de la même forme que celles des Iſles du Cap Verd, & des peuples même les moins civiliſés. *Des Marchais* fait conſiſter toute la force de cette ville dans ſa ſituation (*a*). C'eſt la ſeule place de tout cet Etat qui mérite le nom de village, tout le reſte n'eſt compoſé que de petits hameaux de dix ou douze caſes, dont les habitans ſe retirent à Popo au moindre danger. Le Palais du Roi eſt d'une grande étendue, & compoſé d'une infinité de petites huttes, qui environnent le principal appartement. On traverſe trois cours pour y arriver, gardées par des ſoldats armés. La derniere où ſont les logemens du Roi eſt ornée d'un grand ſallon qui ſert à ce Prince pour ſes audiences, & pour ſes entretiens familiers avec les Officiers ou les Seigneurs de ſa Cour; mais il mange toujours ſeul. Il a un grand nombre de femmes, dont deux ſe tiennent toujours auprès de lui & le rafraîchiſſent avec des éventails faits de roſeaux & de plumes. Ses occupations ou ſes amuſemens pendant la plus grande partie du tems ſe réduiſent à fumer, à badiner avec ſes femmes, & à s'entretenir de bagatelles avec ſes Officiers. Toutes les femmes qu'il honore de ſon affection ſont nourries au Palais, avec autant d'abondance que de variété dans les mets. Le Pays eſt très-peu peuplé, à la réſerve de cette Iſle, parce-qu'il eſt perpétuellement troublé par les incurſions de ceux de Juida; auſſi les terres demeurent-elles en friche, & les habitans manquent-ils ſouvent de vivres; ils ſeroient réduits à mourir de faim, ſi leurs ennemis mêmes ne leur en fourniſſoient, & ne riſquoient leur vie par ce commerce clandeſtin, pour ſatisfaire leur avidité pour le gain.

Deſcription de la Ville ou Village de Popo.

Ce récit de *Boſman* eſt très-différent de ce que *Barbot* rapporte avec un détail de circonſtances qui donnent du crédit à ſon témoignage: il aſſure que le Pays eſt aſſez peuplé & cultivé. Pour concilier ces deux Voyageurs, on peut ſuppoſer que le premier a vu ce Pays après quelque grand deſaſtre, & le ſecond dans un tems où il étoit floriſſant & tranquille (*b*).

Les Royaumes de Coto, de Popo & de Juida dépendoient autrefois de celui d'Ardra.

Quelques Voyageurs prétendent que le Royaume du grand Popo étoit autrefois ſi puiſſant, qu'il avoit forcé celui de Juida de lui payer tribut. Mais c'eſt une erreur, qui n'a aucun fondement. Au contraire, il eſt certain que les Royaumes de Coto, de Popo & de Juida étoient autrefois des Provinces du grand Royaume d'Ardra, avec lequel ils ſont ſouvent en guerre, mais plus fréquemment encore les uns avec les autres, & ces guerres ne ſervent qu'à les affoiblir ſans qu'il leur en revienne aucun avantage. Celui de Popo doit ſa ſûreté à ſa ſituation, celui de Juida au nombre de ſes habitans, & celui de Coto à la pauvreté des ſiens. Ainſi les guerres qu'on ſuppoſe s'être terminées au deſavantage de ceux de Juida, ne l'ont été que par le démembrement de ces Pays du Royaume d'Ardra. *Des Marchais*, qui paroît ici le Copiſte de *Boſman*, nous apprend que le Royaume du grand Popo avoit été ſoumis à celui de Juida juſqu'au tems du Roi qui regnoit au commencement de ce ſiecle; le Roi de Juida l'ayant mis ſur le trône, il reconnut ce bienfait, en ſecouant le joug de ſon obéiſſance.

Le

(*a*) T. II. p. 5. (*b*) *Barbot* p. 341.

7.
7
10
20
30
40
50

Le Roi de Juida irrité de ſon ingratitude aſſembla une puiſſante armée, & les François qui étoient alors à Juida avec quelques Vaiſſeaux, l'ayant ſecouru d'hommes & d'armes, il fit marcher ſes troupes dans la réſolution d'exterminer ſon ennemi; il s'en flattoit d'autant plus que les François s'engagerent à l'attaquer par mer. Mais les bas-fonds qui ſont autour de Popo empêcherent les Vaiſſeaux d'approcher, tandis que les marais mettoient la place en ſûreté du côté de terre. Ceux de Juida & les François furent obligés de ſe ſervir de radeaux. Ceux de Popo s'étoient ſi bien mis en état de défenſe, que non ſeulement ils repouſſerent leurs ennemis, mais les obligerent à prendre la fuite, tandis qu'eux n'avoient pas perdu un ſeul homme; car ils tiroient hors de leurs maiſons, ſans que les ennemis puſſent les voir, & remporterent ainſi une victoire complette. Le Roi de Popo ne jugea pas à propos de pourſuivre ſes ennemis, parcequ'il ſavoit bien qu'en pleine campagne les choſes ſeroient égales. Depuis le malheureux ſuccès de cette expédition le Roi de Juida n'a rien oſé tenter ſeul, mais il a tâché d'engager par argent d'autres Etats à prendre ſon parti; & quoique cela lui ait déja coûté beaucoup, il n'en eſt guere plus avancé, parcequ'on le trompe de tous côtés (*a*).

Section II. *Hiſtoire de la* Côte des Eſclaves, *Royaume de* Coto & *de* Popo.

Guerre entre les Rois de Popo & *de* Juida.

Les habitans du grand Popo font le commerce des Eſclaves, mais il n'eſt pas conſidérable; lorsqu'il ne vient point de Vaiſſeaux de l'Europe ils vendent leurs Eſclaves à leurs voiſins du petit Popo. Mais leur principal trafic eſt celui du poiſſon, qu'ils prennent dans leur riviere, & qu'ils vendent à leurs voiſins. Lorsqu'il étoient dépendans d'Ardra, ils n'avoient guere de commerce avec les Européens, parceque le Roi les obligeoit de garder leurs Eſclaves, pour aſſurer le payement de ſes droits, & il y a beaucoup d'apparence que cette tyrannie a été la ſource de leur révolte. Le penchant naturel qu'ils ont pour le vol, a fait perdre aux Anglois & aux François l'envie de faire des Etabliſſemens chez eux. Les Hollandois, & par-ci par-là quelque Vaiſſeau Portugais ont été les ſeuls Européens qui en ayent couru les riſques, mais avec la précaution d'exiger du Roi qu'il ſe chargeât de régler tous les différends qui naîtroient entre eux & ſes ſujets, & qu'il ſe rendît caution pour toutes leurs dettes. Depuis la guerre avec ceux de Juida le commerce y a tellement tombé, que les Hollandois ont abandonné le Pays, & vraiſemblablement il n'y vient plus d'étrangers (*b*).

Commerce.

Les Habitans de Popo, comme tous les autres Negres de ces côtes, ont une confiance aveugle pour leurs Prêtres. Ils les appellent *Domine*, nom Latin, qu'ils ont ſans-doute emprunté de quelque Nation de l'Europe. Ces Prêtres ſont ordinairement vêtus d'une longue robe blanche, & portent toujours à la main une eſpece de Croſſe Epiſcopale. Tous les Vaiſſeaux qui viennent négocier leur payent un certain droit ſous le nom de préſent, pour encourager les Negres par ce témoignage du reſpect qu'on a pour leurs Prêtres, à favoriſer la cargaiſon. En effet ces pauvres aveugles s'imaginant que c'eſt par l'interceſſion de ces Prêtres qu'ils s'aſſurent la protection de leurs Dieux, leur obéiſſent en tout; & les Prêtres trouvent leur intérêt à obliger les Européens de ne négliger rien pour engager leurs dévots à être fide-

Confiance qu'ils ont pour leurs Prêtres.

(*a*) *Boſman* Lett. 18. (*b*) *Barbot* p. 323. *Boſman* l. c.

SECTION II. *Hiſtoire de la Côte de Eſclaves. Royaume de Coto & de Popo.*

fideles & actifs; mais généralement le mauvais naturel prévaut. Ils aident aux Européens à charger & à décharger, & pendant ce tems-là un des Prêtres ſe tient ſur le rivage, & leur jette quelques poignées de ſable ſur la tête, comme un préſervatif infaillible pour la ſûreté de leurs Canots au paſſage de la Barre (*a*).

Popo eſt proprement le premier Canton de la Côte qui ſoit du Pays d'Ardra; il y a très-peu de différence dans le langage, mais le Gouvernement y eſt ſur un autre pied (*b*).

SECTION III.

Contenant la Deſcription du Royaume de WHIDA, JUIDA *ou* FIDA; *ſes Rivieres, ſes Ports, ſon Terroir, ſon Climat, ſes Productions, ſes Villes, ſon Gouvernement, ſa Police, ſon Commerce, ſes Loix, les Arts du Pays, les Mœurs, la Religion des Habitans, & enfin l'Hiſtoire de la Révolution arrivée dans ce Royaume par la molleſſe & le luxe des Habitans, & par l'humeur guerriere de leur Ennemi le Roi de* Dahomé.

SECTION III *Hiſtoire de la Côte de Eſclaves. Royaume de Juida.*

LEs Anglois, les Portugais & les Habitans appellent ce Royaume *Whida*; les François *Juda* ou *Juida*, & les Hollandois *Fida*. *Philips* & *Snelgrave* écrivent *Whidaw*; *Smith* & *Atkins*, *Widah*; *Barbot* & d'autres François en font *Ouida*. Cependant *Barbot* convient que les François l'appellent en général *Juida* ou *Juda* (*c*).

Divers Noms du Pays.

Son étendue & ſes limites.

Bosman, qui paſſa huit mois à trois diverſes fois dans ce Pays, ſe donna tous les ſoins imaginables pour ſavoir exactement l'étendue du Royaume; mais tout ce qu'il put découvrir, c'eſt qu'il s'étend environ neuf ou dix lieues le long de la côte; vers le milieu il s'avance ſix ou ſept lieues dans les terres, après quoi il s'étend de côté & d'autre & fait comme deux bras; de ſorte que dans un endroit il a dix ou douze lieues de largeur, & en d'autres beaucoup moins. Suivant *Des Marchais*, ce Royaume commence à cinq ou ſix lieues du village de Popo, & en a quatorze ou quinze au long de la mer; il eſt par les ſix degrés vingt minutes de Latitude Septentrionale; ſes bornes au Nord-Ouëſt ſont le Royaume de Popo, & au Sud-Eſt celui d'Ardra. D'autres ne donnent à ce Pays que ſeize lieues de circuit, tandis que d'autres lui donnent dix lieues d'étendue le long de la mer. Son étendue étant auſſi incertaine, nous paſſerons à d'autres articles plus connus, & ſur leſquels on eſt généralement d'accord (*).

Il

(*a*) *Barbot* ubi ſup. (*b*) *Bosman* l. c. (*c*) Hiſt. Gén. des Voyag. T. V. p. 364.

(*) Nous ne pouvons quitter ce ſujet, ſans remarquer que quelques Voyageurs repréſentent Juida comme une partie du Royaume d'Ardra. Mais l'erreur eſt évidente, car les Royaumes de Juida & de Torri ſont entre ceux de Popo & d'Ardra; & celui de Juida bordant à l'Ouëſt le grand Popo, s'étend le long du rivage juſqu'à celui de Torri du côté de l'Eſt. Depuis le grand Popo juſqu'au port de Juida, la côte s'étend environ l'eſpace de cinq lieues à l'Eſt Nord-Eſt. Dans cet eſpace on trouve la petite ville d'Oy, un quart de lieue à l'Eſt d'une petite riviere qui vient ſe jetter dans la mer. L'agitation extraordinaire des vagues rend cette côte toujours inacceſſible (1)

(1) *Barbot* p. 323. 327.

Il n'y a que deux Rivieres aſſez conſidérables dans ce Royaume, qui viennent de celui d'Ardra. Celle qui eſt le plus au Sud, s'appelle Jaquin, & n'eſt navigable que pour des Canots, parcequ'en pluſieurs endroits elle n'a que trois pieds de profondeur, & ſouvent moins; l'eau eſt jaunâtre. On a donné le nom d'Euphrate à la ſeconde; elle paſſe par la ville d'Ardra, & eſt environ à une demi-lieue de la ville Capitale du Royaume de Juida, nommée Xavier ou Sabie. Elle eſt plus large & plus profonde que le Jaquin, & ſans quelques bancs de ſable qui bouchent le paſſage elle porteroit d'aſſez gros Bâtimens. Les Rois de Juida ont établi depuis longtems à tous ces gués des Péages. Tous ceux qui y paſſent ſont obligés de payer deux Couris. Perſonne n'eſt exempt de ce droit.

Rivieres.

Port.

Le Port où les Vaiſſeaux chargent & déchargent eſt à l'embouchure de la riviere, mais il eſt très-dangereux à cauſe de la violente agitation de la mer; ſur-tout dans les mois d'Avril, de Mai, de Juin & de Juillet la mer s'éleve ſi haut, que c'eſt riſquer viſiblement ſa vie que de vouloir entrer dans le port. On voit arriver beaucoup de malheurs dans ce tems-là; il ſe noye bien des gens & il ſe perd beaucoup de marchandiſes, parceque les Canots ſont ſouvent renverſés par la violence des vagues. Il eſt vrai que, comme les Negres ſavent parfaitement nager, il en périt moins que d'Européens (*a*) (*).

Il y a d'ailleurs en cette ſaiſon-là un courant extrêmement rapide, qui va du côté de l'Eſt, & contre lequel ni eſquif ni chaloupe ne peut tenir, mais il faut que ceux qui ſont dans les eſquifs jettent leur crochet au fond pour n'être pas renverſés. Tous ces inconvéniens retiennent les Vaiſſeaux le double du tems qui leur ſeroit néceſſaire autrement.

Beauté du Pays.

Mais auſſitôt qu'on a gagné la terre, la ſcene change tellement qu'on ſe croit tranſporté de l'Enfer dans le Paradis. Le terrein le long de la côte eſt uni, mais il s'éleve inſenſiblement vers l'intérieur du Pays, & l'on découvre la plus belle perſpective du monde. La pente finit au pied des hautes montagnes, qui forment une chaîne qui borne le Royaume au Nord-Eſt, & le défend de ce côté-là contre ſes voiſins. Tous les Européens qui ont été à Juida, en parlent avec admiration, & comme d'une des plus délicieuſes Contrées de l'Univers. Les arbres ſont droits, grands, & ſemblent avoir été plantés en ſimétrie, ce qui forme des allées & des boſquets dont la vue enchante. La verdure des campagnes, & la richeſſe des champs, où l'on voit preſque toujours trois ſortes de grains, des feves, des patates & d'autres fruits, la multitude des maiſons, le murmure des ruiſſeaux, forment la plus charmante perſpective qu'on puiſſe imaginer. Il n'y a pas un pouce de terre qui ne ſoit mis à profit, à la réſerve des endroits que la Nature ſemble avoir

(*a*) *Bosman* Lett. 18.

(*) En 1698, lorſque *Bosman* y étoit, un Capitaine Portugais, un Ecrivain, trois Matelots Anglois & pluſieurs Eſclaves y périrent, outre deux Capitaines, que l'on porta à terre pour morts, & qui en moururent effectivement peu de tems après. „ Cette rade, „ dit-il (1), a coûté à la Compagnie plus de deux-mille livres à diverſes fois, mais „ les Anglois, qui n'avoient pas de ſi bons rameurs que nous, y ont perdu infiniment „ davantage."

(1) *Bosman* p. 355.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves, Royaume de Juida.*

voir deſtinés pour le plaiſir, où les Bois croiſſent d'eux-mêmes d'une façon ſimple & ruſtique. Le Printems & l'Automne ſe ſuccedent ſans interruption; à peine le Laboureur a-t-il fait la moiſſon, que dès le lendemain il recommence à labourer & à ſemer, ſans laiſſer repoſer la terre, qui produit avec la même force que ſi elle ne pouvoit s'épuiſer. Il eſt certain que ce Pays eſt ſi peuplé, qu'un village ſeul contient autant de monde que les Royaumes ordinaires de cette côte; avec cela ils ſont ſi près les uns des autres, qu'on eſt étonné que le Pays le plus fertile du monde puiſſe nourrir une ſi prodigieuſe multitude de peuple. On peut comparer tout le Royaume à une grande ville, où les jardins & les allées tiennent lieu de rues, car il n'y a preſque pas un village qui ſoit à plus d'une portée de fuſil de l'autre; outre celui du Roi, & ceux des Vicerois, chaque famille en forme un, qui devient plus grand à meſure que la famille augmente. Les premiers ſont les plus grands & les mieux bâtis, & les autres les mieux cultivés, s'il y a quelque différence dans une Contrée ſi également belle & fertile (*a*). En un mot c'eſt une véritable image de ce que les Poëtes ont dit des Champs Eliſées, & bien-que tout ce qu'on en dit ſoit fondé ſur des autorités inconteſtables, on nous ſoupçonneroit de nous livrer aux excès d'une imagination échauffée, ſi nous le rapportions (*).

Diviſion en 26. Provinces.

Nonobſtant le peu d'étendue de ce Royaume, il eſt diviſé en vingt-ſix Provinces, qui portent le nom de leurs Capitales. Ce ſont autant de Gouvernemens qui ſont donnés aux Grands du Pays, & héréditaires dans leurs familles. Le Roi eſt à la tête de ces Gouverneurs, & gouverne particuliérement la Province de Sabie ou Xavier, la premiere du Royaume, comme ſa Capitale l'eſt de tout l'Etat (*b*) (†). Il

(*a*) *Bosman* Lett. 18. *Des Marchais* T. II. p. 13. *Barbot.* (*b*) *Des Marchais* l. c. p. 11.

(*) *Bosman* qui a demeuré ſur les lieux en dit ce que nous avons rapporté; il aſſure que depuis la mer juſqu'aux dernieres limites dans l'intérieur des terres, tout le Pays offre comme un bel amphithéatre, que la Nature embellit des plus vives couleurs. *Philips*, qui y avoit fait un voyage, aſſure avec admiration que le Royaume de Juida eſt le plus délicieux Pays de l'Univers, compoſé de belles campagnes, qui montent en pente inſenſible, ornées de boſquets toujours verds, d'orangers, de limoniers & d'autres arbres, arroſés de pluſieurs rivieres & d'agréables ruiſſeaux; on y trouve une abondance de poiſſon, de volaille & de bétail auſſi grande qu'en aucun Pays du Monde. *Des Marchais* n'eſt pas moins prodigue de louanges, il remarque pluſieurs autres circonſtances qui relevent la beauté du Pays, enſorte que l'on diroit que ces Voyageurs parlent de lieux différens, ou que Juida eſt un abrégé de tout ce qu'il y a de plus beau.

(†) *Des Marchais* nous a fourni les noms de ces Provinces avec la qualité de leurs Gouverneurs.

1. *Xavier ou Sabie*	le Roi	10. *Dobot*	Chacune un Gouverneur.	17. *Walonga*	Gouverneur.
2. *Xavier-Goga*	un Prince vicerol.	11. *Abingato*		18. *Danio*	Gouverneurs.
3. *Beti*	Le grand Prêtre.	12. *Karte*	Interprete & Gouverneur.	19. *Zingua*	
4. *Abloga*	Chacune un Prince.	13. *Agou*	Un Prince. un Gouverneur.	20. *Couta Souto*	
5. *Niabon*		14. *Affou*		21. *Zogi*	
6. *Xavier Zonte*		15. *Ouffaga*	Le premier Valet de chambre du Roi.	22. *Hamap*	Capitaine & Gouverneur.
7. *Grégoué Zonte*	Chacune un Gouverneur.	16. *Pagne*		23. *Couagouga*	Le Commandant des Fuſeliers du Roi.
8. *Abinga*				24. *Agricoquoüe*	Le Tambour-Major.
9. *Gourga*				25. *Guiaga*	L'Exécuteur de la Juſtice.
				26. *Babo*	Oncle du Roi.

Nous

Section III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

Il ſe tient tous les quatre jours un grand Marché en différentes places de la ville de Xavier. Il s'en tient encore un de ſept en ſept jours dans la Province d'Aploga, qui eſt ſi célebre qu'on y voit pour l'ordinaire cinq ou ſix-mille Marchands. Les plus grandes Foires qui ſe tiennent à Xavier, ſont celles du Mécredi & du Samedi. Pour prévenir la confuſion & le tumulte que ce grand concours de peuple pourroit cauſer dans la ville, elles ſe tiennent à un mille de-là, en pleine campagne, ſous des arbres touffus, qui mettent cette multitude de gens à couvert des ardeurs du Soleil. Les femmes du Roi ont la liberté de s'y trouver, pour vendre leurs étoffes & les autres ouvrages qu'elles travaillent. Ces Marchés ſont réglés & policés avec tant d'ordre qu'il ne s'y paſſe jamais rien de contraire aux Loix. Les Marchands différens & les différentes marchandiſes ont leurs quartiers particuliers; les acheteurs marchandent tant qu'il leur plaît, mais il faut que ce ſoit ſans bruit & ſans fraude. Pour contenir tout dans le devoir, le Roi entretient un Juge, qui accompagné de quatre valets armés rode ſans-ceſſe dans tous les quartiers, entend les plaintes des vendeurs & des acheteurs, prononce ſommairement & ſouverainement ſur leurs différends; il fait arrêter & vendre ſur le champ pour eſclaves ceux qui ſont ſurpris en volant ou en troublant la paix & la tranquillité des Marchands (*a*).

Foires de Juida.

Les environs des Marchés ſont bordés de petites baraques occupées par des Cuiſiniers qui donnent à manger, mais ils ne peuvent vendre que de la viande, bœuf, cabrit, cochons, ou chiens. A côté de ces baraques il y en a d'autres où des femmes vendent du pain; elles en ont de riz, de millet & de mays, de couſcous; d'autres vendent du Pito, eſpece de biere d'aſſez bon goût, rafraîchiſſante & qui n'enivre point. On vend du vin de palme en d'autres, & de l'eau-de-vie en d'autres. On y vend des eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, des bœufs, des moutons, des cochons, des chiens, du poiſſon & des oiſeaux de toute eſpece; des toiles d'Europe, des Indiennes, des étoffes de ſoie, des épiceries, des porcelaines, de l'or en poudre & en lingots, du fer en barre & travaillé, en un mot toutes ſortes de marchandiſes d'Europe, d'Afrique & d'Aſie, & le tout à un prix fort raiſonnable. Les principales marchandiſes du Pays ſont des étoffes, des nattes, des paniers, des cruches pour le Pito, des calebaſſes de toutes grandeurs, des plats & des taſſes de bois, du poivre, du ſel, de l'huile de palmier, des Kankis, & d'autres denrées (*b*).

Commerce.

Ce ſont les hommes qui font le commerce des Eſclaves, tout le reſte eſt entre les mains des femmes, ſoit pour vendre, ſoit pour acheter. Nos plus habiles Marchands pourroient encore prendre des leçons de ces Négreſſes, ſoit pour débiter, ſoit pour faire des comptes; auſſi les hommes s'en rapportent-ils entierement à leur habileté & à leur ſavoir-faire. La monnoye cou-

(*a*) *Des Marchais* l. c. p. 162. & ſuiv. (*b*) *Philips* ubi ſup.

Nous avons rapporté ces noms des Provinces; parcequ'ils ne ſe trouvent que dans *Des Marchais*, & parcequ'ils offrent un échantillon de la langue de Juida, qui ne paroît nullement dure & deſagréable. On ne peut qu'être ſurpris, qu'un ſi petit Etat ſoit encore diviſé en tant de petites Souverainetés, dont chacune n'égale pas en étendue une grande ville; avec cela chaque Canton a nombre de villages qui en dépendent (1).

(1) *Des Marchais* T. II. p. m. 11, 12.

Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.

courante eſt la Poudre d'or ou les Bujis, & on ne fait point de crédit. Les *Bujis*, que les François nomment *Bouges*, ſont de petites coquilles d'un blanc de lait, & de la grandeur d'une olive. Dans les Royaumes de Juida & d'Ardra elles ſervent également de parure & de monnoye. On perce chaque coquille avec un petit fer approprié à cet uſage; on les enfile par quarantaines dans un cordon, que les habitans appellent *Seuze* & les Portugais *Toquos*; cinq de ces cordons font ce que les Portugais appellent *Gallinha* & les Negres *Fore*, c'eſt par-là qu'on évalue le prix de la Poudre d'or & des Eſclaves.

Les Européens, les Grands de Juida, & tous les Negres riches ſe font porter dans des hamacs ſur les épaules de leurs Eſclaves. Ces hamacs ſont fort ingénieuſement faits, & admirables pour ſe défendre contre les chaleurs, qui ſont ſi grandes, dit *Philips*, qu'un Européen ne pourroit faire un mille à pied ſur le haut du jour, ſans être affoibli & ſans s'expoſer dangereuſement.

Caractere de l'Habitant.

Boſman dit que les Habitans de Juida ſurpaſſent tous les Negres qu'il a fréquentés, tant en bonnes qu'en mauvaiſes qualités. Tous, depuis le plus grand juſqu'au moindre, traitent les Européens de la maniere la plus honnête & la plus reſpectueuſe. Les autres Negres les inportunent ſans ceſſe pour avoir des préſens, au-lieu que ceux de Juida aiment mieux en faire que d'en recevoir, ſi ce n'eſt quand on a trafiqué avec eux, alors ils aiment bien qu'on reconnoiſſe les ſervices qu'ils ont rendus. Ils ſont auſſi ſi civils entre eux, & ſur-tout les inférieurs à l'égard de leurs ſupérieurs, que *Boſman* en fut étonné au commencement (*a*). Si quelqu'un va rendre viſite à un autre au-deſſus de lui, ou s'il le rencontre par hazard, il ſe met d'abord à genoux devant lui, baiſe la terre trois fois en frappant des mains, & lui ſouhaitte le bon jour ou le bon ſoir. L'autre répond aſſis ou debout en battant doucement des mains, & lui rend ſon compliment. Cependant le premier demeure aſſis ou proſterné par terre juſqu'à ce que l'autre ſoit parti, à moins qu'il n'ait des affaires preſſantes, auquel cas, après en avoir demandé la permiſſion, il ſe retire en rampant. Les cadets témoignent le même reſpect à leur ainé, les enfans à leurs peres, & les femmes à leurs maris. Ils ne leur préſentent & ne reçoivent rien d'eux qu'à genoux & avec les deux mains, ce qui paſſe encore parmi eux pour une autre marque de reſpect. Deux perſonnes d'égale condition qui ſe rencontrent, ſe mettent à genoux, & en frappant des mains ſe ſaluent réciproquement; les domeſtiques qui les ſuivent obſervent ſcrupuleuſement les mêmes cérémonies, toute une ſuite quelquefois de cent perſonnnes ſe met à genoux, & l'on croiroit au premier coup-d'œil qu'il s'agit de quelque acte public de dévotion; s'il arrive qu'une Perſonne de diſtinction éternue, tous ceux qui ſont préſens ſe mettent à genoux, baiſent la terre, & en frappant des mains lui ſouhaittent toute ſorte de bonheur. En un mot, il n'y a pas de Pays au Monde où pour les cérémonies extérieures on ſoit plus poli que dans le Royaume de Juida. Il eſt aſſez difficile d'expliquer comment une Nation confinée dans un ſi petit eſpace de terre, eſt ſi différente à cet égard de ſes voi-

(*a*) *Boſman* Lett. 18. p. 358.

voiſins, avec leſquels elle eſt continuellement en commerce (*a*). On ſeroit porté à croire que cet heureux peuple a un terroir, un climat & un naturel particuliers qui different, à tous égards de ceux qui ne ſont qu'à quelques milles de lui (*). Les habitans de Juida ſont généralement grands, bien faits & robuſtes. Leur couleur n'eſt pas d'un noir de jaiet ſi luiſant que celui des Negres de la Côte d'or, & l'eſt encore moins que de ceux du Sénégal & de la riviere de Gambie, mais ils ſont plus induſtrieux & plus laborieux. La pareſſe eſt le vice favori des Negres en général, mais ceux de Fida, tant hommes que femmes, ſont ſi attachés au travail, que lorſqu'ils ont entrepris quelque choſe, ils ne ſe donnent point de repos qu'ils n'en ſoient venus à bout, & ils ont la même perſévérance en tout ce qu'ils font (*b*).

Section III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

Outre l'Agriculture, dont il n'y a que le Roi & quelques Grands d'exempts, ils s'occupent à filer du coton, à fabriquer des étoffes, à faire de beaux habits au métier, à faire des calebaſſes, des vaiſſeaux de bois, des aſſagayes, des ouvrages de fer, & d'autres choſes, & ils font tout cela beaucoup plus parfaitement que tous les autres Negres de la côte. Pendant que les hommes ſont ainſi occupés à travailler, les femmes ne ſont pas oiſives; elles braſſent de la biere, & préparent des viandes qu'elles vont vendre au marché avec les ouvrages de leurs maris: ainſi ils travaillent à l'envi pour gagner de l'argent; auſſi vivent-ils dans l'abondance, & même ſplendidement, en comparaiſon des autres Negres de la côte. Ils travaillent à bon marché, & le profit ne vient que de la diligence infatigable de l'ouvrier, un porteur avec un poids de cent livres ſur la tete court tout un jour.

Occupations.

Quelques Voyageurs n'ont pas eu tort de comparer les manieres de ce Peuple à celles des Chinois. On y trouve la même induſtrie laborieuſe, les mêmes civilités cérémonieuſes, la même tendreſſe jalouſe pour leurs femmes, les mêmes ruſes pour tromper dans le commerce (†), & la même politeſſe extérieure pour les Etrangers. Quand ils rencontreroient un Européen vingt fois dans un jour, les cérémonies ſe réiterent chaque fois, & ils s'expoſeroient à des peines s'ils y manquoient. Le dernier Roi de Juida portoit la conſidération pour les François ſi loin, qu'un de ſes principaux Officiers eut la tête coupée, pour avoir levé la main ſur un François, ſans cependant l'avoir frappé. Le Directeur fit inutilement les inſtances les plus vi-

Ils reſſemblent à quelques égards aux Chinois.

(*a*) *Barbot.* (*b*) *Bosman*, p. 360.

(*) *Atkins* remarque comme une politeſſe ſinguliere, que les deux ſexes s'accroupiſſent pour uriner, & que les femmes ont droit de faire mettre à l'amende un homme qui ſe découvriroit avec indécence pour ſatisfaire à ſes beſoins naturels, p. 112.

(†) Ils ſurpaſſent peut-être même les Chinois dans le cérémonial des viſites. Lorſqu'un Negre de Fida en va viſiter un autre qui eſt d'une condition ſupérieure à la ſienne, il ne manque pas de lui faire demander ſon heure. Quand il a obtenu audience, il ſort de chez lui accompagné de tous ſes domeſtiques, & de ſes inſtrumens, s'il eſt d'un rang à en pouvoir avoir. Toute la troupe marche gravement & en bon ordre, le Maître vient le dernier, porté dans un hamac ſur la tête de deux Eſclaves. Il met pied à terre à quelques pas de la maiſon de celui à qui il va rendre viſite, & s'avance juſqu'à la premiere porte, où il les trouve domeſtiques du Maître de la maiſon. Il fait ceſſer les inſtrumens, & ſe proſterne par terre avec tous ſes gens; les domeſtiques qui viennent le recevoir en font autant, & il ſe fait bien des cérémonies à qui ſe lévera le premier (1).

(1) *Des Marchais* T. II. p. 122, 123.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

vives pour ſauver la vie à ce malheureux, le Roi fut inexorable (*a*).

Servitude des Femmes.

La plupart des femmes ne ſervent qu'à travailler à la campagne pour leurs maris, mais les plus jolies gardent la maiſon, où elles ſont reſſerrées; elles ne peuvent ſortir qu'avec leurs maris, & les Negres un peu puiſſans ne laiſſent entrer aucun homme dans les maiſons où ils ſont avec leurs femmes; ſur le moindre ſoupçon ils les vendent aux Européens. Si quelqu'un débauche la femme d'un autre, il doit être preſque aſſuré de perdre la vie, & il arrive même ſouvent que toute ſa famille eſt réduite à l'eſclavage pour ſon crime. Si un homme touche ſeulement les femmes du Roi, quand ce ſeroit par accident, il lui en coûte la tête ou la liberté. C'eſt pour cela que ceux qui ont à faire aux environs des maiſons du Roi, crient de loin, afin d'avertir les femmes qu'il y a là des hommes, & qu'elles doivent être ſur leurs gardes. C'eſt par cette raiſon que le Roi ne ſe fait ſervir que par des femmes, ſans qu'il ſoit permis à aucun homme d'entrer dans le Palais, à moins qu'il n'y ait quelque choſe à faire, & alors il faut que les femmes paſſent dans un autre appartement. Quand les femmes du Roi vont travailler à la campagne, & elles y vont tous les jours par centaines, ſi elles rencontrent un homme, elles crient de loin, *mettez-vous à l'écart*, & alors s'éloignant du chemin il ſe met à genoux, & les laiſſe paſſer ſans oſer preſque les regarder. Le Roi vend ſouvent une vingtaine de ſes femmes ſur le moindre chagrin qu'elles lui donnent; cependant le nombre n'en diminue point, parceque des Officiers prépoſés à cela lui en fourniſſent tous les jours d'autres. Lorſqu'on en préſente une au Roi, ſi elle lui plait, il couche deux ou trois fois avec elle, après quoi il faut qu'elle paſſe le reſte de ſa vie en Religieuſe. C'eſt ce qui fait que les filles n'aiment pas à entrer chez le Roi, & la plupart préféreroient la mort. Du tems de *Bosman* on en vit un exemple. Les Officiers ayant voulu mener au Roi une fille fort jolie, elle leur échappa, & voyant qu'ils la pourſuivoient elle ſe jetta de déſeſpoir dans un puits profond où elle ſe noya (*b*).

Fécondité des Femmes.

Les femmes ſont ici très-fécondes, & les hommes ardens & vigoureux. *Bosman* rapporte que le Roi lui montra un de ſes Vicerois, qui n'ayant pour toutes troupes que ſes fils & ſes petits-fils avec leurs eſclaves, avoit repouſſé ſes ennemis, & ajouta que les fils & les petits-fils de ce Viceroi montoient à plus de deux-mille. Il a vu des hommes qui avoient deux-cens enfans. Ayant demandé un jour à un des Capitaines du Roi combien il avoit d'enfans, il répondit en ſoupirant qu'il n'en avoit que ſoixante-dix. *Bosman* lui demanda s'il n'en avoit point de morts, & il repliqua qu'il en avoit perdu le même nombre. Ainſi une famille de cent-quarante enfans ne paſſe pas pour une choſe extraordinaire (*c*).

Habillemens.

Les habitans de Juida ſont généralement mieux vêtus que les autres, mais ils n'ont point de parures d'or & d'argent; le Pays ne produit aucun de ces précieux métaux. Ils portent l'un ſur l'autre cinq ou ſix habits différens. Celui de deſſus a ſept ou huit aunes de toile; ils s'en enveloppent fort décemment. Toutes les couleurs ſont permiſes, à l'exception du rouge, qui appartient à la Famille Royale. Les femmes portent auſſi pluſieurs robes, leur habille-

(*a*) *Des Marchais* T. II. p. 184. (*b*) *Bosman* p. 363. (*c*) Le même, p. 365.

lement eſt décent, mais va moins bien que celui des hommes. Leurs robes ſont longues par derriere, mais par devant elles ſont volantes & ouvertes, enſorte que mille accidens peuvent découvrir ce que la pudeur doit faire cacher. Les Negres diſent que cette mode eſt de l'invention des femmes, & pour laquelle il faut ſuppoſer, diſent-ils, qu'elles ont de bonnes raiſons. Hommes, femmes & enfans ont la téte raſée, & ne ſe la couvrent jamais, allant à la pluie, au vent, au ſoleil ſans en étre incommodés; ce qui contribue à les endurcir à tout. *Philips* aſſure que les filles ſont nues juſqu'au tems du mariage, & que c'eſt-là la marque de leur virginité, mais ce fait n'eſt confirmé par aucun autre Auteur. L'habitude, dit-il, les rend ſi peu ſenſibles à cette indécence, qu'il en a vu plus de deux-cens dans cet état. Les jeunes garçons ne gardent pas plus de meſures. L'Auteur s'imagine que cette coutume eſt inſtituée dans quelque vue ſérieuſe, telle que d'aſſurer la paix & de la durée des mariages, par la connoiſſance que les deux parties ont de leurs perfections mutuelles (*a*). Tout cela eſt non ſeulement deſtitué d'autres autorités, mais contredit ce que l'Auteur lui-même avance que c'eſt une marque de leur virginité, tandis que les filles ſe font gloire de perdre cette qualité avant le mariage, & que ſelon ſon propre récit elles n'y manquent guere.

Section III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

Des Marchais ne s'accorde pas tout-à-fait avec *Bosman* ſur l'habillement de ceux de Juida. Il traite cet article même avec plus d'étendue, mais ſi c'eſt exactement, c'eſt ce dont ceux qui ont été dans le Pays doivent juger. L'habillement du Roi & des Grands eſt à peu près le même, dit-il, mais tout autre que celui du peuple. Il aſſure de plus que les Grands portent des braceleis & des colliers de perles, d'or, de corail, & d'autres bijoux avec des chaînes d'or. La plupart vont tête nue, quelques-uns ont des chapeaux à la Françoiſe avec des plumes. La même différence d'habillement a lieu entre les Femmes de qualité & celles du commun.

Les Negres de Juida ſont habiles Arithméticiens.

Les Negres de Juida ſont fort ignorans à quelques égards; ils n'ont aucune diſtinction de tems, aucune diviſion d'années, de mois, de ſemaines, de jours, & d'heures. Ils connoiſſent pourtant très-bien le cours des Lunaiſons, dans quel tems ils doivent labourer & ſemer, ou pour mieux dire ils ſement immédiatement après avoir fait la récolte; ils ſavent encore que de quatre jours l'un eſt jour de marché, d'ailleurs ils n'ont point d'époques fixes. Avec cela ils calculent les plus groſſes ſommes auſſi vîte de leur téte, quand même elles monteroient à pluſieurs milliers, que les Européens le peuvent faire avec la plume. *Des Marchais* aſſure que les plus habiles ne ſavent quel âge ils ont. Quand on leur demande quel âge ont leurs enfans, ils répondent qu'il eſt né quand un tel Directeur eſt arrivé de France, ou quand il eſt parti pour y retourner. Ainſi on peut juger que leur Hiſtoire ne remonte pas au-delà de la génération préſente (*b*).

Habiles Voleurs.

Un des traits qui caractériſe particulierement un Negre de Juida; c'eſt l'inclination pour le vol, en quoi ils l'emportent ſur tous les autres. En bien des occaſions ils volent avec tant de ſubtilité, qu'on riſqueroit de perdre quelque choſe pour en faire l'épreuve. *Bosman* ayant une audience du Roi,

(*a*) *Philips* p. 222. (*b*) *Des Marchais* T. II. p. 161, 162.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

Roi, ce Prince lui dit. „ Que ſes ſujets n'étoient pas comme ceux d'Ardra, „ & des autres Pays voiſins, qui pour la moindre injuſtice qu'ils croyoient „ avoir reçue des Européens, s'en défaiſoient par le poiſon. Vous n'avez „ pas cela à craindre d'eux, *ajouta-t-il*, mais je vous conſeille de pren- „ dre bien garde à vos marchandiſes, car il ſemble que tous mes ſujets „ ſoient nés avec des diſpoſitions au larcin; ils vous voleront tout ce qu'ils „ pourront attraper. " *Bosman* en fit l'expérience en bien des occaſions. Excepté trois ou quatre des principaux, c'eſt un vice inné chez tout le reſte. On ne peut ſe mettre à couvert de leur adreſſe, les ſerrures & les murs ne ſervent de rien. *Bosman* rapporte que de ſon tems les Anglois avoient couſu dans des ſacs les petits tonneaux où étoient leurs bujis. Les Negres couperent en chemin les ſacs, & paſſant un fer entre les douves, ils en firent ſortir les bujis. Si l'on s'en plaint au Roi, il n'y a ni juſtice ni reſtitution à attendre. Quand même il donneroit ordre de chercher & de punir les coupables, perſonne n'oſe exécuter ſes ordres, parcequ'on craint le fils ainé du Roi, qui a ordinairement ſa part du butin, & qui protege par conſéquent ces voleurs (*a*).

Excès de Polygamie. Si l'on en excepte l'article de la Religion, les mœurs de ceux de Fida ſont preſque les mêmes que celles des Negres de la Côte d'or, ſinon qu'ils excédent en tout. Ceux de la côte ſe contentent de huit ou dix femmes, ou tout au plus de vingt, mais les habitans de Fida en ont juſqu'à quarante & cinquante, les Grands en ont trois ou quatre cens, quelques-uns même juſqu'à mille, & le Roi en a quatre ou cinq-mille.

Mariages. Il n'y pas de Pays où les mariages ſe faſſent avec ſi peu de cérémonies qu'à Juida. On n'y connoît ni contrat, ni dot, ni préſens de part & d'autre, les Negres des autres côtes achettent leurs femmes avec des beſtiaux & d'autres marchandiſes; il eſt vrai que ſi la fille ne ſe trouve pas vierge, celui qui l'a achetée eſt en droit de la renvoyer. A Juida la coutume eſt directement oppoſée, & les idées ſont entierement différentes. Comme on y fait grand cas de la fertilité des femmes, une fille qui a donné des marques de fécondité avant que d'être recherchée, eſt plus eſtimée qu'une autre, mais il n'en coûte rien pour l'obtenir. Quand un homme ſe ſent de l'inclination pour une fille, il va la demander à ſon pere, qui ne la refuſe jamais, ſi elle eſt nubile. Ses parens la conduiſent chez ſon futur, qui lui donne dès qu'elle entre un pagne neuf, qui eſt ſouvent le premier qu'elle ait porté de ſa vie, & ſi elle a gagné quelque choſe elle le laiſſe à la maiſon paternelle. L'époux fait tuer un mouton, qu'il mange avec les parens de ſa femme, à laquelle il en envoye un morceau, car la coutume ne permet pas aux femmes de manger avec leurs maris. On boit une couple de pots d'eau-de-vie dans ce feſtin, après quoi les parens de la fille ſe retirent, & le mariage eſt fait ſans autre cérémonie (*b*). Maniere qui ſent les premiers âges du Monde, & qui eſt prudente.

Divorces. Un mari peut répudier ſa femme avec auſſi peu de cérémonie qu'il l'épouſe, il n'a qu'à la mettre hors de la maiſon, mais il faut qu'il paye aux parens de ſa femme le double de ce qu'il a dépenſé pour le feſtin des noces.

Si

(*a*) *Bosman* p. 366, 367. (*b*) *Des Marchais* l. c. p. 178.

Si cette Loi étoit reçue en d'autres Pays, on ne verroit pas tant de mariages discordans, dit le P. *Labat* (*a*). Section III.

Une autre Loi, qui n'est pas moins rigoureuse pour les femmes, c'est celle qui leur défend sous peine de mort ou d'esclavage, pendant qu'elles ont leurs mois, d'entrer au Palais Royal & dans les maisons des Grands (*b*). *Des Marchais* semble croire que ceux de Juida ont emprunté cette Loi des Juifs. Dès qu'elles s'apperçoivent de cette infirmité, elles se retirent de la maison de leurs maris, & ne peuvent avoir aucun commerce avec personne pendant que cela dure. Selon le nombre des femmes ou des filles qu'il y a dans une famille, il y a une ou plusieurs cases au bout de l'enceinte, où elles demeurent sous la conduite de quelques vieilles femmes qui ont soin d'elles, & qui ne manquent pas de les bien laver avant qu'elles rentrent dans la maison. Qui s'imagineroit, dit l'Auteur (*c*) que malgré tant d'obstacles & de séveres châtimens, les femmes de Juida aiment mieux en courir les risques, que de se passer d'hommes? On feroit de gros volumes de leurs histoires galantes & de leurs intrigues.

Histoire de la Côte de Esclaves. Royaume de Juida.

Séparation de ales des Femmes.

Ils circoncisent tous leurs enfans mâles & femelles de la même maniere que cela se pratique à Benin. Ils ignorent d'où leur vient cette coutume; quand on le leur demande, ils répondent qu'ils la tiennent de leurs ancêtres. Ils n'ont point d'âge déterminé pour faire l'opération, il y en a qui le font à quatre ou cinq ans, & les autres à huit ou dix ans. *Smith* remarque qu'il n'est pas rare dans ce Pays de voir des peres qui ayent jusqu'à deux-cens enfans vivans, & qu'il arrive souvent à un homme de se voir devenir pere d'une demi-douzaine d'enfans dans un jour (*d*). C'est en cela que consiste leur richesse, car ils peuvent disposer de leurs enfans comme bon leur semble, à l'exception du fils aîné, & les garçons sont souvent vendus pour esclaves. En effet ce petit Royaume peut fournir mille esclaves par mois. *Des Marchais* contredit sur cet article les autres Voyageurs. Il dit qu'il n'y a point de peuple au monde qui aime plus tendrement ses enfans, & qui les chérisse davantage. Il avoue que ceux de Juida vendent leurs femmes, mais il dit qu'ils mettent une différence infinie entre elles & leurs enfans. Ils regardent les premieres comme leurs esclaves, ou peu s'en faut; mais leurs enfans, quand même ils les auroient eu de leurs esclaves, ils les regardent comme libres, & ne mettent aucune différence entre eux & ceux qu'ils ont eu de leurs femmes légitimes. C'est-là encore un article de la conformité des Loix de Juida avec celles des Hébreux. Ces regles sont générales pour tout le monde depuis le Roi jusqu'au dernier de ses sujets.

Usage de la Circoncision.

Les Negres ne vendent point leurs enfans.

D'autre part le respect des enfans pour leur pere est extrême; ils ne leur parlent qu'à genoux, & les femmes en font autant à leurs maris, à moins qu'elles ne soient *Beta* ou Prêtresses; auquel cas, en vertu de leur consécration elles exigent de leurs maris ce qu'elles sont obligées de leur rendre par les loix du Pays. Les ainés exigent les mêmes déférences de leurs cadets, sous peine d'amende qu'ils reglent à leur volonté. Mais les enfans n'ont pas le même respect pour leurs meres. Les femmes pratiquent entre elles les mêmes

Respect des enfans pour leur Pere &c.

(*a*) Le même p. 179.
(*b*) *Bosman* p. 371.
(*c*) *Des Marchais* p. 70.
(*d*) *Smith* T. II. p. 150.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves.* *Royaume de Juida.*

mes civilités, qu'on a vu que les hommes obſervent entre eux; & comme ce ſexe eſt naturellement très-poli, on peut dire qu'elles ſurpaſſent les hommes dans le cérémonial (*a*).

Le Fils aîné hérite.

A la mort du pere, le fils ainé hérite de ſes biens & même de ſes femmes, qu'il prend toutes pour lui, excepté celle qui l'a mis au monde, à laquelle il donne une maiſon à part, & tout ce qui lui eſt néceſſaire. Cela ne ſe pratique pas ſeulement chez le Roi & chez les Grands, mais auſſi parmi les gens du commun. Mais il n'eſt pas permis à ceux-ci de brûler la maiſon, & d'enterrer des femmes, comme cela s'eſt pratiqué pour les Rois.

Paſſion pour le jeu.

Quelque application que les Negres de Juida ayent pour leur commerce & la culture de leurs terres, ils ont auſſi leurs plaiſirs. Ils aiment le jeu à la fureur, ils jouent ſouvent tout ce qu'ils ont, leurs biens, leurs femmes & leurs enfans, & enfin ils ſe jouent eux-mêmes. Ces déſordres avoient obligé le dernier Roi de Juida à défendre les jeux de hazard, ſous peine d'être vendu ſur le champ aux Européens. Mais cette Loi a fini avec lui, les jeux de hazard ſont autant en vogue & auſſi pernicieux que jamais. Quelques-uns ſont aſſez ingénieux, ſur-tout celui qu'ils nomment *Attropoé*, c'eſt-à-dire à *ſix bujis*. Ils ont auſſi des jeux d'adreſſe & d'exercice.

Leur Muſique.

La Muſique des Negres de ce Pays eſt la plus réguliere de toutes ces côtes. Ils ont un inſtrument qui reſſemble à la harpe, & qui a quelque choſe de véritablement muſical. Les cordes ſont des roſeaux de différentes groſſeurs, qu'ils touchent avec beaucoup d'adreſſe, qu'ils accompagnent d'une voix douce, & au ſon duquel ils danſent avec beaucoup de juſteſſe, & d'un air agréable. Ils ont auſſi des eſpeces de timbales, des trompettes, dont ils ſe ſervent à la guerre, outre des flûtes & d'autres inſtrumens à vent (*b*).

Malignité de l'air.

Ce Pays a des maladies qui lui ſont propres, auſſi-bien que des jeux & des plaiſirs. *Smith* aſſure que l'air y eſt fort mal-ſain, ſur-tout depuis que le Roi de *Dahomé* l'a déſolé, deſorte qu'il eſt inculte & couvert de mauvaiſes herbes, qui ſe pourriſſent & dont les exhalaiſons infectent l'air. *Des Marchais* remarque qu'on s'apperçoit que l'air eſt peſtiféré, parceque très-ſouvent avant le lever du ſoleil on voit la roſée qui tombe ſur le tillac d'un Vaiſſeau ſe changer en petits inſectes, qui reſſemblent à des lézards, à des crapauds & à des ſerpens. Il eſt vrai que la chaleur du ſoleil les diſſipe en peu de momens. Cette mauvaiſe qualité de l'air produit de très-mauvais effets, ſur-tout ſur les Européens; l'unique moyen de s'en garantir eſt de ne pas dormir au ſerein, de ſe bien couvrir la tête & la poitrine, de ſe tenir ſoigneuſement renfermé, d'être ſobre, & d'éviter autant qu'il eſt poſſible un travail rude pendant la chaleur du jour. Les Negres ſont accoutumés à ſupporter toute l'ardeur du ſoleil tête nue; mais l'effet en eſt ſi dangereux pour les Européens, qu'ils ſont attaqués de fievres ardentes avec des tranſports furieux, qui les emportent ordinairement au bout de trois jours. Ces fievres regnent le plus violemment dans les mois de Juin, de Juillet & d'Août. Elles ſe manifeſtent par de grandes douleurs de tête & de reins, par des maux de cœur, des ſaignemens de nez, par une ſoif ardente & inſupportable, & une ſéchereſſe de langue qui la rend toute noire. *Des Mar-*

(*a*) *Barbot* p. 378. (*b*) *Smith* l. c. p. 144.

Marchais indique le remede dont on doit uſer. La dyſſenterie eſt auſſi fort ordinaire & dangereuſe à Juida (*a*). Section III.

Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.

Les habitans, lorſqu'ils ſont malades, cherchent avec empreſſement à recouvrer la ſanté, ſoit par des remedes, ſoit par des offrandes à leurs Dieux. Ils craignent tellement la mort, qu'ils ne veulent pas même en entendre parler; & c'eſt s'y expoſer que d'en ouvrir la bouche en préſence du Roi. *Bosman* raconte qu'il lui arriva au premier voyage qu'il fit à Juida, qu'étant ſur ſon départ, il demanda au Roi qui lui devoit mille livres, qui le payeroit à ſon retour, s'il étoit mort? Tous ceux qui étoient préſens demeurerent muets à cette queſtion, mais le Roi qui ſavoit un peu de Portugais, lui répondit, „ Qu'il ne devoit pas s'en mettre en peine, qu'il ne „ mourroit jamais." *Bosman* s'apperçut qu'il avoit fait une faute, deſorte qu'il prit congé & ſe retira. Mais à ſon ſecond & troiſieme voyage, étant plus libre avec le Roi & avec ceux de ſa Cour, il les railla ſouvent ſur la frayeur qu'ils avoient de la mort, & les en faiſoit même rire, & ſurtout le Roi qui étoit de bonne humeur. Mais les autres Negres n'oſeroient encore en parler (*b*).

Les Negres craignent la mort.

Le Roi & les Grands Seigneurs ſont enterrés dans une galerie, que leurs fils font bâtir exprès. On place le corps au milieu: on met ſur la foſſe le bouclier, l'arc & les fleches avec le ſabre du défunt. Quoiqu'ils ſe ſervent de fuſils & de piſtolets, ils n'en mettent point. Ce qu'ils obſervent inviolablement à la mort de leurs peres, c'eſt d'etre douze Lunes entieres ſans habiter la maiſon du défunt, & de s'abſtenir de jouir de ſes femmes. Pendant ce tems-là ils vont loger ailleurs, il quittent leurs parures ordinaires, & ne portent ni bagues, ni colliers, ni bracelets. C'eſt-là leur deuil, il n'eſt permis à perſonne de donner atteinte à cette Loi; ce qui a quelque choſe de décent (*c*).

Mauſolées des Grands.

Bosman croit que la Religion de Fida n'eſt fondée que ſur l'intérêt & la ſuperſtition: „ je ne crois pas, dit-il, qu'il y ait de peuple auſſi ſuperſtitieux: ſi les anciens Paiens ſe glorifioient d'avoir trente-mille Idoles, je „ ſuis aſſuré que ceux de Fida en ont quatre fois autant." Il croit cependant qu'ils ont quelque idée du véritable Dieu, ils ſont perſuadés qu'il eſt par tout, qu'il eſt tout-puiſſant, & qu'il a créé cet Univers, ce qui l'éleve fort au-deſſus de leurs Fétiches; cependant ils ne l'adorent point, & ne lui offrent point de ſacrifices. Dieu, diſent-ils, eſt trop grand & trop élevé pour ſe mêler d'une choſe auſſi peu conſidérable que le Monde ou l'Homme, c'eſt pourquoi il en a donné le gouvernement aux Fétiches, à qui ils doivent avoir recours comme à des Médiateurs entre Dieu & eux (*d*). Il paroît par-là qu'ils ne regardent les Fétiches que comme des ſubſtances matérielles, revêtues de certaines vertus pour l'avantage du Genre-humain. Apologie de la même nature que celle dont on ſe ſert pour juſtifier le Culte des Images.

Religion.

Des Marchais aſſure que les Grands de Juida les plus ſenſés ont quelque idée confuſe de l'exiſtence & de l'unité de Dieu, qu'ils le placent dans le Ciel,

(*a*) *Des Marchais* T. II. p. 122, 123.
(*b*) *Bosman* p. 369, 370.
(*c*) *Des Marchais* l. c. p. 169.
(*d*) *Bosman* p. 392.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves Royaume de Juida.*

Ciel, qu'ils diſent qu'ils recompenſe les bons & punit les méchans, que c'eſt lui qui fait gronder le tonnerre. Mais ils n'oſent par crainte s'écarter de la Religion du Pays, ainſi le zele des Miſſionnaires ſeroit fort inutile. Ils ont auſſi quelque idée de l'Enfer, du Diable & des Apparitions des Eſprits. Ils placent l'Enfer ſous terre, & diſent que les méchans y ſont punis par le feu. Cette opinion avoit été confirmée parmi eux il y avoit trois ou quatre ans par une vieille Sorciere, qui ſortant de quelque coin leur raconta bien des choſes de l'Enfer, qu'elle y avoit vu quantité de perſonnes de ſa connoiſſance, & entre autres le dernier Capitaine des Blancs, qui y étoit fort tourmenté (*a*).

Converſation rapportée par Bosman.

Bosman raconte une converſation qu'il eut avec un Negre, par laquelle on voit ce que les plus ſenſés penſent de leur idolâtrie. Le Hollandois demanda au Negre, comment ils faiſoient le Service Divin, & combien ils avoient d'Idoles? Il lui répondit en riant qu'il ne le ſavoit pas lui-même, & qu'il n'y avoit perſonne dans le Pays qui l'en pût bien informer. *Bosman* lui ayant dit qu'il ne connoiſſoit que trois de leurs Dieux, & qu'il le prioit de lui dire quelque choſe des autres, le Negre lui répondit „ que le „ nombre de leurs Dieux étoit infini, & qu'il étoit impoſſible de le dire ; „ car, *pourſuivit-il*, ſi quelqu'un d'entre nous veut entreprendre quelque „ choſe d'important, il cherche d'abord un Dieu pour faire réuſſir ſon deſ„ ſein, & ſortant de chez lui dans cette penſée il prend pour ſon Dieu „ la premiere choſe qu'il rencontre, un chien, un chat ou quelqu'autre ani„ mal, & même des choſes inanimées, comme une pierre ou un morceau „ de bois. Il fait d'abord quelques offrandes à ce qu'il a choiſi pour ſon „ Dieu, & lui promet que s'il fait réuſſir ſon deſſein, il le tiendra pour „ Dieu & l'honorera comme tel. Si ſon entrepriſe a un heureux ſuccès, „ voilà un nouveau Dieu qu'il a trouvé, & à qui il fait tous les jours quel„ ques offrandes ; mais s'il ne réuſſit pas, il le rejette comme une choſe inu„ tile ; c'eſt ainſi que nous faiſons & défaiſons des Dieux, & que nous „ ſommes les inventeurs & les maîtres de ce à quoi nous offrons." *Bosman* attribue pourtant cette façon de penſer du Negre au commerce qu'il avoit eu avec les François, dont il parloit très-bien la langue (*b*).

Trois Divinités principales.

Il y a parmi eux trois Divinités principales, le *Serpent*, des *Arbres* extraordinairement hauts, & la *Mer* : ils y en ajoutent quelquefois une quatrieme, qui eſt l'*Euphrate*, la principale riviere du Pays. Le ſerpent eſt la plus célebre & la plus reſpectée, les deux autres lui étant ſubordonnées.

Culte du Serpent.

Ils invoquent le Serpent dans un tems de ſéchereſſe ou de pluies exceſſives, dans des tems de ſtérilité, dans ce qui regarde le Gouvernement du Pays, la conſervation de leur bétail, en un mot dans toutes leurs néceſſités. C'eſt par cette raiſon qu'on lui fait des offrandes très-conſidérables, ſur-tout le Roi, qui à la ſollicitation des Prêtres, & des Grands gagnés par les Prêtres, eſt obligé d'envoyer ſouvent à la maiſon du ſerpent de très-riches préſens, dont les Prêtres profitent. Ces offrandes conſiſtent ordinairement en argent, en pieces d'étoffe de ſoie, en toutes ſortes de marchandiſes d'Europe & d'Afrique, en bétail, & en ce qu'il y a de meilleur pour manger & boi-

(*a*) *Bosman* p. 410, 411. (*b*) Le même p. 394, 395.

boire. Les ſerpens de cette eſpece ont la tête preſque ronde & groſſe, les yeux bien ouverts & doux; ils n'ont point de crocs, leur langue eſt aſſez courte, pointue comme un dard, & à moins qu'il ne s'agiſſe d'attaquer un ſerpent venimeux, elle n'a pas un mouvement fort vif, leur queue eſt mince & pointue, la peau eſt très belle, le fond eſt un blanc ſale, ſur lequel on voit des marques ondées, où le jaune, le bleu & le brun ſont mêlés fort agréablement. Ils ſont fort doux & familiers, & ſe laiſſent approcher & manier. Les plus grands que *Bosman* ait vus avoient une braſſe de long, & étoient gros comme le bras. Il ajoute qu'ils aiment beaucoup les rats, il les a vu ſouvent aller à la chaſſe pour en attrapper, & lorſqu'ils en ont pris un, il leur faut plus d'une heure pour l'avaler, parcequ'ils ont la gueule fort étroite. S'il arrive qu'un rat paſſe devant un ſerpent qui eſt au-deſſous du toit de la maiſon, il eſt impoſſible que le ſerpent puiſſe l'attrapper, parcequ'il ne peut pas ſe débarraſſer aſſez promptement, & il ſemble que les rats le remarquent, car l'Auteur a vu le ſoir qu'ils paſſent plus de cent fois devant ces ſerpens & ſe moquent en quelque façon d'eux (*a*).

Ces ſerpens ſont ennemis mortels de ceux qui ſont venimeux. Dès qu'ils les rencontrent, ils les attaquent, & ſemblent ſe faire un devoir d'en délivrer les hommes. Les Européens ne ſe font point de peine de ſe familiariſer avec ces animaux doux & débonnaires, ils badinent avec eux ſans qu'il en ſoit jamais arrivé le moindre accident. Au reſte il n'y a pas à craindre de s'y méprendre, les ſerpens venimeux en différent pour la couleur & la longueur. Les Negres croient que le pere des ſerpens bienfaiſans eſt encore en vie, & qu'il eſt d'une groſſeur & d'une longueur prodigieuſe (*b*).

Origine de ce Culte.

Le Culte de ce Serpent eſt déja ancien. Les Negres diſent qu'ils l'ont trouvé il y a bien des années, & qu'étant ſorti d'un autre Pays à cauſe de la méchanceté des hommes, il étoit venu à eux, ce qui leur avoit donné bien de la joye; deſorte qu'ils avoient reçu ce nouveau Dieu avec de grandes marques de reſpect, & l'avoient porté dans un tapis de ſoie à un Temple (*c*). On ſait très-ſûrement que cette prétendue Divinité vient du Royaume d'Ardra. Comme la premiere maiſon où on l'avoit mis ne parut pas aſſez belle, on lui en édifia une autre plus magnifique, on lui donna des Prêtres pour le ſervir, & on choiſit tous les ans les plus belles filles pour les lui conſacrer. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que les Negres croient très-ſérieuſement que le ſerpent qu'ils révérent aujourd'hui eſt réellement le même qui vint trouver leurs ancêtres, & qui leur fit remporter une victoire célebre (*d*).

Avanture tragique des Anglois.

La poſtérité de cet illuſtre animal eſt devenue fort nombreuſe, mais elle n'a pas dégénéré des bonnes qualités de ſon Chef, & bien-qu'il ſoit le plus honoré, on ne laiſſe pas de révérer, de careſſer, de loger & de nourrir les autres. Un Negre n'oſeroit leur faire de mal ſous peine de mort, & les Européens mêmes courent riſque en pareil cas. L'avanture tragique d'un Anglois en eſt une preuve. Lorſque les Anglois commencerent à négocier à Fida, un Capitaine ayant mis pied à terre avec quelques-uns de ſes

(*a*) *Bosman* Lett 19 p. 407.
(*b*) *Des Marchais* T. II. p. 136.
(*c*) *Bosman* p. 396.
(*d*) *Des Marchais* l. c. p. 134.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de* Juida.

ſes gens & fait décharger quelques marchandiſes, ils trouverent la nuit un ſerpent dans leur maiſon, qu'ils tuerent, & croyant avoir fait une bonne œuvre, ils le jetterent devant la maiſon. Les Negres le trouverent le lendemain, & rechercherent d'abord qui pouvoit avoir commis une action ſi noire; les Anglois avouerent que c'étoit eux, ce qui mit le peuple dans une telle fureur, qu'ils ſe jetterent ſur les Anglois, les maſſacrerent tous, & brûlerent leur maiſon avec toutes les marchandiſes qui y étoient (*a*).

Riches offrandes, qu'on fait au Serpent.

Les Rois de Juida avoient coutume autrefois d'aller tous les ans en pélérinage à la maiſon du ſerpent, ce qui ſe faiſoit avec beaucoup de magnificence, & en même tems avec de grands préſens; car non ſeulement ils faiſoient des offrandes fort conſidérables, mais ils diſtribuoient encore beaucoup de préſens aux Grands qui les accompagnoient, ainſi ce pélérinage leur coûtoit beaucoup. Le Roi qui regnoit au commencement de ce ſiecle, a aboli cet uſage, & paroiſſoit ennuyé de faire des offrandes qui lui coûtoient tant, & dont il retiroit ſi peu de fruit. C'eſt ce que *Bosman* eut occaſion de remarquer un jour; étant allé chez lui, il trouva ce Prince fort en colere, & lui en ayant demandé la raiſon, le Roi lui dit ſans détour, „ qu'il avoit envoyé cette année-là à la maiſon du ſerpent beaucoup plus d'offrandes „ qu'à l'ordinaire, pour avoir une bonne récolte, & qu'un de ſes Vicerois „ venoit encore de le ſolliciter de nouveau, & le menacer d'une année „ ſtérile de la part des Prêtres, *ajoutant* qu'il n'avoit pas deſſein de faire „ plus d'offrandes de toute l'année; que ſi le ſerpent ne vouloit pas lui „ donner une bonne récolte, il n'avoit qu'à le laiſſer; car, *dit-il*, je n'y „ perdrai rien davantage, puiſque tous mes grains ſont deja gâtés dans „ les champs (*b*)."

Superſtition des Negres.

Mais ſi le culte qu'on rend au ſerpent coûte beaucoup au Roi, ce qu'il en retire n'eſt pas peu conſidérable. Tous les ans depuis que le mayz eſt ſemé juſqu'à ce qu'il ſoit de la hauteur d'un homme, le Roi & les Prêtres font un gros profit, car les Negres s'imaginent que pendant ce tems-là le ſerpent ou les ſerpens attrappent le ſoir ou pendant la nuit les jeunes filles qui leur plaiſent le plus, & les rendent furieuſes. Les parens ſont alors obligés de les faire conduire à une maiſon bâtie exprès, où elles demeurent quelques mois pour ſe guérir; pendant ce tems-là il faut que leurs parens leur fourniſſent abondamment ce qui leur eſt néceſſaire, & les fourbes de Prêtres en profitent. Lorſque le tems limité pour leur priſon eſt expiré, & que la cure prétendue eſt achevée, on leur donne la permiſſion de ſortir, après qu'elles ont payé les fraix de leur guériſon & du logement. Ces fraix ſont réglés ſelon le pouvoir des parens, & vont environ à cinquante francs pour chaque fille, & le nombre des filles, priſes tous les ans, monte à quelques mille, deſorte que cela doit produire des ſommes conſidérables. Les riches payent libéralement. Chaque village a une de ces maiſons ou hôpitaux, & lorſque les villages ſont grands il y en a bien deux ou trois. *Bosman* ne doute point que le profit ne ſe partage entre le Roi & les Prêtres. Les Negres vouloient lui perſuader que le ſerpent avoit la vertu d'aller prendre une fille dans la maiſon, & de l'emmener avec lui mal.

(*a*) *Bosman* p. 302, 303. (*b*) Le même p. 395, 396.

malgré toutes les précautions poſſibles. Le fait eſt que les Prêtres ont ſoin de remarquer les femmes & les filles qui n'ont point encore été dans l'Hôpital, & prenant le tems favorable pour leur parler en particulier, ils les obligent par promeſſes ou par menaces à leur promettre de faire ce qu'ils voudront à la premiere occaſion; c'eſt que lorſqu'elles ſeront ſeules dans la rue de crier de toute leur force comme ſi le ſerpent les tenoit, & les enlevoit. Avant que perſonne puiſſe venir à leur ſecours, le ſerpent a diſparu, & la fille eſt en fureur, ce qui oblige les parens de l'envoyer à l'Hôpital (*a*).

Le pouvoir que les fourbes de Prêtres ont ſur les eſprits eſt quelque choſe d'étonnant. Lorſque ces femmes ou ces filles ſortent de leur priſon, elles paroiſſent preſque perſuadées de la réalité de leur folie, & qu'elles ont été touchées par le ſerpent. Avec cela les Prêtres menacent celles qui révéleront le ſecret de les faire condamner au feu. Et ils ſont aſſez cruels & aſſez puiſſans pour exécuter leurs menaces.

La Fille du Roi ſaiſie par le Serpent.

Pendant que *Bosman* étoit à Fida, la fille du Roi fut priſe par le ſerpent, & notre Voyageur ne doute pas que ce ne fût par ſon ordre; il la fit conduire à la maiſon ordinaire, où elle ne demeura pas auſſi longtems que les autres avoient coutume d'y être. Le jour de ſa délivrance on la porta devant la Cour du Roi, & là elle fit toutes ſortes de folies au ſon de pluſieurs inſtrumens de Muſique. Preſque tous les principaux du Pays vinrent la voir, & lui apporterent tous des préſens, qui montoient à une groſſe ſomme, parceque cela dura trois ou quatre jours. Quoiqu'il y ait des Negres qui ſachent bien que ce ne ſont-là que des fourberies, ils font ſemblant de n'en rien ſavoir, à cauſe du Roi & des Prêtres, & pour leur propre ſûreté. Ceux qui ſont aſſez hardis pour faire paroître ce qu'ils penſent, perdent la vie. *Bosman* en vit un exemple la derniere fois qu'il étoit à Fida. Il y avoit un Negre de la Côte d'or, qui y étoit établi, que le Roi avoit élevé à cauſe de ſa bonne conduite & de ſon honnêteté à la charge de Capitaine & d'Interprete des Anglois. Ce Negre, qui ne ſavoit point les coutumes de Fida, avoit une femme du Pays, qui feignit auſſi d'être en fureur, & d'avoir été priſe par le ſerpent; au-lieu de la faire conduire à la maiſon ordinaire, il la fit mettre aux fers, ce qui irrita tellement cette miſérable, qu'elle fit dénoncer ſon mari aux Prêtres; ils le firent empoiſonner ſecrettement, n'oſant l'attaquer publiquement, parcequ'il n'étoit pas de leur religion. Ainſi, dit *Bosman*, vous voyez qu'en quelque lieu du Monde que ce ſoit, il ne fait pas bon de contredire les Eccléſiaſtiques & s'oppoſer à leurs deſſeins (*b*).

Maſſacre des Cochons pour avoir tué un Serpent.

On punit de mort même tous les animaux qui font du mal à ces ſerpens. En 1697, un cochon ayant été mordu par un ſerpent, la prit entre ſes dents pour s'en venger, & l'avala dans un moment. Les Prêtres s'en plaignirent au Roi, mais le cochon ne trouva point d'Avocat pour plaider ſa cauſe, ainſi les Prêtres obtinrent un Edit pour détruire tous les cochons du Pays. On vit alors des milliers de Negres armés pour exécuter les ordres du Roi, & on extermina un grand nombre de cochons; il n'en ſeroit pas reſté un ſeul, ſi

(*a*) *Bosman* p. 398, 399. (*b*) Le même p. 401, 402.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

ſi le Roi, qui n'étoit pas ſanguinaire, n'eût fait ceſſer le carnage, en diſant qu'on avoit aſſez répandu du ſang innocent, & qu'il falloit appaiſer leur Divinité par un autre ſacrifice (*a*).

Il eſt aiſé de comprendre par-là, que ces ridicules Dieux doivent ſe multiplier prodigieuſement dans le Royaume. Leur nombre & leur familiarité les rendent auſſi fort incommodes. Quand il fait fort chaud, ils viennent cinq ou ſix de compagnie dans les maiſons des Européens; ils rampent ſur les chaiſes, ſur les bancs, ſur les tables, & même ſur les lits; ils demeurent ſouvent pluſieurs jours ſur les lits, & y font même leurs petits. Avec cela les Naturels ont un ſi grand reſpect pour eux, qu'on courroit riſque ſi l'on entreprenoit de les faire déloger. *Bosman* raconte qu'un ſerpent s'étoit placé au-deſſus de la table où il mangeoit tous les jours. Il y demeura quinze jours, & quoiqu'il pût y atteindre facilement, il ne put jamais trouver perſonne pour l'en ôter. Un jour qu'il avoit quelques Grands à manger chez lui, on vint à parler des Serpens, & jettant les yeux ſur celui qui étoit au-deſſus de leur tête, *Bosman* dit qu'il croyoit que n'ayant rien mangé depuis quinze jours, il ſeroit obligé de mourir de faim, & qu'ainſi il étoit tems qu'il délogeât. Mais les Grands lui répondirent qu'ils étoient bien aſſurés que le ſerpent ſavoit prendre ſa part de ce qu'il y avoit dans les plats, quoiqu'il ne s'en apperçût point.

Grand nombre & familiarité des Serpens.

Bosman n'oublia pas cela, car le lendemain étant allé à la Cour, il dit au Roi qu'un de ſes Dieux avoit eu la hardieſſe de venir manger à ſa table ſans être invité, & qu'il étoit juſte qu'il lui payât ſa dépenſe, puiſque ſans cela il ſeroit obligé de le faire déloger. Le Roi qui aimoit le badinage, lui dit qu'il auroit ſoin d'acquitter la dette, & lui envoya un bon bœuf gras (*b*).

Ces ſerpens ne font aucun mal aux hommes, car ſoit qu'on marche ſur eux ou qu'on en ſoit mordu, il n'y a rien à craindre; les Negres prétendent même que leur morſure garantit de celle des ſerpens venimeux. Quand les Européens ſont ennuyés des viſites de ceux de Juida, ils n'ont qu'à parler du ſerpent avec mépris, auſſitôt les Negres ſe bouchent les oreilles & ſe retirent. Mais quoiqu'ils le ſouffrent de la part d'un Européen, s'il arrivoit à un Negre de le faire, il courroit quand riſque. S'il arrive que le feu ſe mette à une maiſon, & qu'il s'y brûle un ſerpent, chacun ſe bouche les oreilles & donne quelque argent, faiſant connoître par-là que c'eſt un fait trop horrible pour être entendu, & que l'argent ſert à appaiſer le Dieu brûlé, de ce qu'on ne l'a pas conſervé avec aſſez de ſoin. Ils croient auſſi que le ſerpent, bien-que réduit en cendres, reviendra bientôt pour ſe venger de ceux qui ont été cauſe de ſa mort (*c*).

Les Negres ne peuvent ſouffrir qu'on en parle avec mépris.

Le Miniſtere de la Religion eſt partagé ici entre les deux ſexes; les Prêtres & les Prêtreſſes ſont ſi reſpectés, qu'il n'eſt pas permis de les faire mourir pour quelque crime que ce ſoit. Cependant le Roi regnant du tems de *Bosman*, ne fit pas difficulté de violer cette Loi, du conſentement des Grands du Royaume. Un Prêtre étant entré dans une conſpiration contre l'Etat & contre la perſonne du Roi, ce Prince le fit punir avec quel-

Prêtres du Serpent.

(*a*) Le même p. 408. (*b*) Le même p. 404, 405. (*c*) Le même p. 406, 407.

quelques-uns de ſes complices (*a*). Les Féticheres ou Prêtres ont, ſuivant *Atkins*, un Chef, qui n'eſt pas moins reſpecté que le Roi. Son pouvoir balance même aſſez ſouvent l'Autorité Royale, parceque les Negres ſont perſuadés, que converſant familierement avec le Grand Fétiche, il dépend de lui de leur faire tout le bien & tout le mal qu'il veut. Le ruſé Prêtre profite habilement de cette prévention ſuperſtitieuſe, pour obliger également le Roi & le Peuple de fournir à ſes beſoins (*b*). La Dignité de Grand-Prêtre eſt héréditaire dans la même famille, dont le Chef eſt en même tems Grand du Royaume & Gouverneur de Province. Tous les autres Prêtres ſont ſoumis à ſes ordres. La Famille Sacerdotale eſt fort nombreuſe, tous les mâles ont le privilege d'être du corps des Prêtres. Ils ont le corps tout couvert de cicatrices, qu'on leur fait quand ils ſont jeunes. Ils ne ſont point diſtingués des autres Negres par leur habillement, mais ils ont le droit de s'habiller comme les Grands quand ils en ont les moyens. Ils n'ont point de revenus attachés à leur emploi, mais les fourberies, l'ignorance & la ſuperſtition leur en procurent d'aſſez conſidérables; d'ailleurs ils négocient comme les autres habitans, & quand le nombre de leurs femmes, de leurs enfans & de leurs eſclaves les mettent en état de faire valoir beaucoup de terres, d'élever grand nombre de beſtiaux, de porter beaucoup de marchandiſes aux Foires, & d'en amener beaucoup d'eſclaves ſur la vente deſquels ils font un profit conſidérable, ils s'enrichiſſent. Mais leur revenu le plus clair c'eſt la crédulité du peuple, qu'ils pillent par leurs artifices comme il leur plait. Souvent on voit des familles entierement ruinées pour aſſouvir l'avarice de ces malheureux. La plupart des Grands, qui ont plus de lumieres que le peuple, & peu ou point de religion, les regardent comme des impoſteurs & des fripons; mais ils ſont obligés de diſſimuler, & quoiqu ils découvrent quelquefois leurs ſentimens aux Européens de leurs amis, ils agiſſent comme le peuple, de peur de paſſer pour des impies, & que les Prêtres ne les faſſent perir. La timide ſuperſtition du peuple, & le grand pouvoir qu'ils ont acquis par leur Fétiche, le principal inſtrument de leur hypocriſie, les mettent à portée de commettre, ſous prétexte de Religion & du Bien public, les crimes les plus noirs (*c*).

Section III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

Les Femmes qu'on éleve à la Dignité de Beta, ou de Prêtreſſes, en conçoivent beaucoup de fierté, quand même elles ſeroient nées d'une eſclave & de la lie du peuple. Elles ſont autant & plus reſpectées que les Prêtres, & ſe donnent le titre d'*Enfans de Dieu*. Au-lieu que les autres femmes ſont obligées de ſervir leurs maris comme des eſclaves, celles-ci au contraire ont une autorité abſolue ſur les leurs, & diſpoſent avec un empire deſpotique de leurs biens. Telle eſt la force du zele ſuperſtitieux que celle qui la veille oſoit à peine ſouffler devant ſon mari, commande le lendemain avec la hauteur d'un Monarque d'Orient, & l'arrogance qui accompagne l'exercice d'un pouvoir auquel on n'eſt pas accoutumé. Auſſi les Negres n'épouſent-ils guere de Prêtreſſes, & ils empêchent autant qu'il eſt poſſible que leurs femmes ne ſoient élevées à cette Dignité. *Prêtreſſes.*

Des

(*a*) *Bosman* Lett. 19. p. 410.
(*b*) *Atkins*, p. 113.
(*c*) *Des Marchais*, T. II. p. 144, 150 & ſuiv.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

Leur Conſécration.

Des Marchais rapporte les cérémonies qui s'obſervent dans l'élection ou la conſécration des Prêtreſſes. On enleve tous les ans un certain nombre de jeunes filles pour les conſacrer au ſerpent; c'eſt pour l'ordinaire quand le mayz commence à verdir, que les anciennes Prêtreſſes font leurs recrues. Elles ſortent des maiſons qu'elles occupent à quelque diſtance de Xavier, ſur les huit heures du ſoir, armées de bons bâtons; elles viennent dans la ville comme des furies, courent dans toutes les rues, criant comme des poſſédées, *Nigo Budiname*, c'eſt-à-dire, *prends*! *attrappe*! Elles enlevent toutes les petites filles qu'elles trouvent, depuis l'âge de huit ans juſqu'à douze. Il ne faut pas craindre qu'on les en empêche, car elles ſont ſoutenues par des troupes de Prêtres qui les ſuivent. Il eſt vrai qu'elles n'entrent point dans les maiſons ni dans les cours, mais on n'oſeroit d'ailleurs leur réſiſter, à moins que de vouloir être aſſommé. Elles conduiſent les jeunes filles dans les maiſons où elles demeurent, où il y a des endroits pour les renfermer, les inſtruire & les marquer. Elles avertiſſent pourtant les parens, afin qu'ils ne ſoient point en peine de leurs enfans; & comme les parens ſe font ſouvent un honneur d'avoir de leurs enfans conſacrés au ſerpent, ils s'en réjouiſſent, & même les mettent quelquefois à la porte de leurs maiſons afin qu'elles ſoient enlevées. Les Prêtreſſes courent ainſi par tout le Royaume pendant quinze nuits, à moins qu'elles n'ayent completté plutôt le nombre de celles qu'on veut conſacrer au ſerpent. Quand elles ne ſont pas aſſez heureuſes pour le remplir dans ce terme, elles continuent leurs courſes juſqu'à ce qu'il le ſoit (*a*).

Elles traitent d'abord ces enfans avec douceur, leur enſeignent les danſes & les chanſons qu'elles doivent ſavoir pour honorer le ſerpent. On les ramene alors chez leurs parens, & elles ſe rendent de tems en tems à la maiſon où elles ont été conſacrées, & y répétent les danſes & les chanſons qu'elles ont appriſes. Les vieilles Prêtreſſes ſont celles qui ont perdu leurs maris, ou qui ne s'étant jamais mariées ont toute la pruderie & la malignité des vieilles filles, qui envient le bonheur des autres, qui ſont elles-mêmes indignes d'être heureuſes, & qui ſont le mépris & la haine de tout le monde. Ces Mégeres enſeignent aux jeunes filles tous les raffinemens de la galanterie, & l'art de feindre la paſſion la plus vive, pour augmenter le prix de leurs faveurs, qu'elles partagent, & elles les encouragent en leur promettant des recompenſes extraordinaires dans le Pays du ſerpent. Mais quand ces Sorcieres n'ont rien à gagner, elles ſont les gardiennes les plus vigilantes de l'honneur des filles, plus par dépit, que par principe de vertu.

Conjectures d'Atkins ſur l'origine du Culte du Serpent.

Nous terminerons cet article par quelques réflexions d'*Atkins* ſur l'origine du culte du Serpent, & par un mot ſur celui des Arbres & de la Mer. *Atkins*, qui ignoroit apparemment la tradition des Negres, ou qui la regardoit comme une fable, remonte juſqu'au tems de *Salomon*. Il croit que la Flotte de ce Monarque alloit d'Ezionguéber au-delà du Cap de Bonne-Eſpérance à Sophala, que quelques-uns prennent pour Ophir, & de-là à la Côte d'Or, à celle des Eſclaves, & à celle de Malaguette. La longueur du voyage, l'or, l'yvoire & les ſinges que cette Flotte rapportoit viennent à l'appui. Il con-

(*a*) *Des Marchais* l. c. p. 144, 145.

conjecture que c'eſt par-là qu'il eſt reſté quelques notions du grand Serpent, le Séducteur du Genre Humain. Ce qui le confirme dans ſon opinion, c'eſt la conformité de pluſieurs coutumes des Juifs avec celles des Negres (*a*). Mais nous n'inſiſtons point ſur de vaines conjectures.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

Le culte des Arbres & de la Mer eſt moins ſolemnel que celui du ſerpent, & n'a lieu que pour certains cas particuliers. Ces Divinités ſont pourtant ſupérieures aux Fétiches de bois & de pierre. On fait néanmoins de grandes offrandes à la *Mer*, ſoit par la crainte qu'elle inſpire quand elle eſt en fureur, ſoit à cauſe des avantages qu'on retire de la Peche & du Commerce. On rend encore moins d'honneur aux *Arbres*. Ce culte doit vraiſemblablement ſon origine au reſpect qu'on a pour les ſerpens, qui s'y retirent ordinairement à l'ombre, & on y bâtit auſſi des Temples, ce qui ſemble favoriſer cette conjecture. Mais nous laiſſons au Lecteur le ſoin de faire ſes réflexions.

Gouvernement de Juida.

L'Autorité Supréme eſt entre les mains du Roi & des Grands, qui reglent tout ce qui regarde le Civil & le Militaire. Mais quand il s'agit de cauſes criminelles, le Roi aſſemble ſon Conſeil, compoſé de ſes Grands, leur expoſe le fait, & recueille les opinions. Si le ſentiment de la pluralité s'accorde avec le ſien, la ſentence eſt exécutée ſur le champ. S'il n'approuve pas l'avis du Conſeil, il ſe réſerve le droit de faire punir le criminel comme il lui plait.

Il y a peu de crimes dignes de mort: il n'y a que le meurtre & l'adultere avec les femmes du Roi qui ſoient capitaux, bien-que l'on puniſſe auſſi quelquefois de mort des fautes contre la Religion ou l'Etat. Le meurtre eſt ſi rare, que dans l'eſpace de cinq ou ſix ans *Bosman* ne vit exécuter que deux meurtriers. Mais on punit très-rigoureuſement l'adultere. C'eſt ce qui rend les femmes fort circonſpectes dans leurs intrigues, mais ne les arrête point; la difficulté & le danger ſemblent redoubler leur paſſion. Les femmes du Roi ſur-tout ſont fort ſur leurs gardes, & ce ſont néanmoins celles qui ont le plus de penchant à la galanterie, quand elles en trouvent l'occaſion. Un jeune Negre déguiſé en femme ayant été ſurpris dans le Palais, où il avoit débauché pluſieurs femmes du Roi, fut d'abord condamné au ſupplice; mais les plus cruels tourmens ne purent lui arracher les noms de celles qui lui avoient accordé leurs faveurs. Voyant que les femmes du Roi apportoient avec beaucoup d'empreſſement du bois pour le brûler, il ne put s'empêcher d'en rire, mais il n'en voulut nommer aucune (*b*). *Des Marchais* & *Barbot* font la deſcription du ſupplice qu'on fait ſouffrir dans cette occaſion, mais il a quelque choſe de ſi horrible, qu'on nous pardonnera bien ſi nous le paſſons ſous ſilence.

Punitions.

Le Roi ſe ſert quelquefois de ſes femmes pour exécuter les arrêts qu'il prononce. Il en envoye trois ou quatre-cens pour piller & pour abattre la maiſon du coupable. C'eſt par-là qu'il humilie quelquefois l'orgueil des Grands, mais aſſez rarement, parceque tout abſolu qu'il eſt, il ne laiſſe pas de craindre leur crédit ſur le peuple. Quand il détache ſes femmes pour aller les piller, perſonne n'oſe leur réſiſter ni les toucher, ce ſeroit un nouveau crime ir-

(*a*) *Atkins* p. 115. (*b*) *Bosman* p. 376.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

irrémiſſible. Ainſi les Grands ſont obligés de ſouffrir patiemment, s'ils ne veulent être la proye de ces légions de furies. A l'égard des autres crimes, ils ſont ordinairement punis par des amendes, qui ſont au profit du Roi, & qui font une branche conſidérable de ſes revenus (*a*).

Amendes.

Quand on n'a pas de preuves ſuffiſantes contre un accuſé, il eſt obligé de ſe juſtifier par les Fétiches, ou de ſubir une autre épreuve aſſez ſemblable à une de celles qu'on pratique à Benin. Bien-que l'accuſé ſoit juſtifié après l'épreuve, il n'en paye pas moins une amende au Roi, & *Bosman* croit que cette épreuve n'a pas d'autre but (*b*). Les Vicerois s'attribuent les mêmes droits dans leurs Gouvernemens, & condamnent ſouvent les criminels à des amendes, dont ils profitent. *Barbot* parle d'une cérémonie qui ſe pratique dans les contrats, que les Negres appellent *boire dios*, par un mélange de François & de Portugais. Les deux Parties font chacun un petit trou dans la terre, où elles font tomber quelques gouttes de leur propre ſang, & les mêlant avec un peu de terre elles ſe le donnent réciproquement. Cette maniere de promettre paſſe pour l'engagement le plus ſacré.

Maniere dont les Créanciers ſe font payer.

Quoique l'on faſſe le commerce ordinairement ſans crédit, il y a cependant des occaſions où il faut en faire, il y a dans ce Pays d'auſſi mauvais payeurs qu'ailleurs. Si un Débiteur eſt inſolvable, le Roi permet au Créancier de le vendre, & même ſes femmes & ſes enfans juſqu'à la concurrence de la ſomme dûe. Il y a une autre Loi ſur ce ſujet fort favorable aux Créanciers, dont le Roi même & les Grands ne ſont pas exempts. S'il a demandé juſqu'à trois fois en préſence de témoins à une perſonne que l'on ne peut arrêter ni vendre, une dette, & que le Débiteur ne l'ait pas acquittée, il a droit de ſe ſaiſir du premier eſclave qu'il rencontre, ſans s'informer à qui il appartient. Mais en mettant la main ſur l'eſclave, il doit dire à haute voix & en préſence de témoins. „ J'arrête cet eſclave par la tête, „ pour telle ſomme qui m'eſt dûe par un tel." Celui à qui l'eſclave appartient, s'il veut le retirer, eſt obligé de payer la ſomme dans les vingt-quatre heures. Alors le Maître de l'eſclave devient Créancier du Débiteur. Pour l'ordinaire les Créanciers ne ſaiſiſſent que des eſclaves de perſonnes puiſſantes. Cette Loi a ſon bon & ſon mauvais, comme bien d'autres; elle eſt avantageuſe au Créancier, mais elle expoſe ſouvent les riches à payer les dettes d'autrui.

Punitions d'autres crimes.

Des Marchais remarque que la Loi du Talion eſt ici fort en uſage, œil pour œil, dent pour dent. Les meurtriers ſont punis de mort; il arrive très-rarement que le Roi, à force de ſollicitations, commue leur peine en celle du banniſſement perpétuel hors du Royaume, c'eſt-à-dire à être vendus aux Européens. Leurs biens ſont confiſqués au profit du Roi, & de cette maniere les innocens ſe trouvent enveloppés dans la peine du coupable. Les Incendiaires ſont brûlés tout vifs. Si l'on faiſoit mourir les voleurs, il y a longtems que le Pays ſeroit déſert, car tout le monde ſe mêle de voler. On ne laiſſe pas de châtier les voleurs; quand ils ſont ſurpris

(*a*) Le même. (*b*) Le même p. 377.

pris ſur le fait, & qu'ils ne peuvent reſtituer ce qu'ils ont pris, on les vend pour l'eſclavage (*a*).

Section III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

Le Roi & les Grands ont leurs priſons où ils enferment les criminels & les eſclaves qu'on y veut mettre. A-la-vérité ils ſe font payer un certain prix mais auſſi ils en ſont reſponſables, & doivent payer la valeur de chaque priſonnier qui s'échappe (*b*).

Avant que de parler des Forces, des Armes & des Guerres de Juida, nous croyons qu'on verra avec plaiſir ce qui regarde la ſucceſſion, l'éducation des Rois, & les autres particularités qui y ont trait. *Des Marchais* en a donné un détail fort circonſtancié, & nous en tirerons ce qu'il y a de plus eſſentiel.

Succeſſion & Couronnement des Rois.

Le Royaume de Juida eſt héréditaire; le fils ainé ſuccede à ſon pere, à moins que les Grands n'ayent de fortes raiſons de le priver de la couronne, & de la mettre ſur la tête d'un de ſes freres, comme il eſt arrivé en 1725. Dans tous les Royaumes depuis le Sénégal juſqu'à Rio Volta, on éleve ſur le trône les enfans de la ſœur du feu Roi, pour être aſſuré qu'il eſt toujours occupé par un Prince du Sang Royal. A Juida c'eſt le fils ainé du Roi qui eſt héritier préſomptif de la couronne; mais il faut que ce ſoit celui qui eſt né depuis que le Roi eſt couronné, ceux qui ſont nés avant ſon avénement au trône n'ont rien à y prétendre. Une autre Loi, qui n'eſt pas moins ſacrée & inviolable, c'eſt que dès que le Prince héritier eſt né, les Grands le prennent & le font porter dans la Province de Zinghé, ſur la frontiere du Royaume, où ils le font élever comme un ſimple particulier, ſans qu'il ait aucune connoiſſance de ſa naiſſance, du rang auquel il eſt deſtiné, & ſans lui donner la moindre teinture des affaires d'Etat. Aucun d'eux n'a la liberté de le viſiter ou de recevoir ſes viſites. Ceux qui ſont chargés de ſa ſubſiſtance, on ne peut pas dire de ſon éducation, ont le ſecret de ſa naiſſance, mais il leur eſt défendu ſous peine de la vie de le lui révéler, & ils doivent le traiter ſans diſtinction comme un de leurs enfans. Le Roi qui occupoit le trône du tems de *Des Marchais*, gardoit les cochons de celui qui paſſoit pour ſon pere, lorſque les Grands vinrent le chercher pour le mettre ſur le trône. On voit aſſez quel eſt le motif des Grands dans cette éducation ſinguliere. Comme il ſe trouve appellé au Gouvernement d'un Royaume, dont il ne connoît ni les intérêts ni les maximes, il eſt obligé de s'en rapporter à eux, & de leur abandonner les rênes de l'Etat, & à leurs ſucceſſeurs dans les poſtes qu'ils occupent, car leurs dignités ſont héréditaires comme leurs biens. Ainſi leur autorité ſe perpétue, & l'ignorance du Roi la leur aſſure; il ont le pouvoir, & il a le titre; cela n'empêche pas que ce Prince ne ſoit abſolu (*c*).

Le nouveauu Roi n'eſt pas couronné d'abord après qu'on l'a amené de Zinghé, & qu'on l'a mis en poſſeſſion du Palais & du Trône; il ſe paſſe bien des mois & ſouvent des années avant qu'on faſſe cette cérémonie. Les Grands en reglent le tems ſelon leurs intérêts particuliers & le reculent tant qu'ils peuvent, mais ils ne peuvent étendre le délai au-delà de ſept ans. Pendant tout cet intervalle le gouvernement eſt plus entre les mains des Grands, qui en

(*a*) *Des Marchais* T. II. p. 171, 172. (*b*) Le même p. 201. (*c*) Le même p. 41-43.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

qu'en celles du Roi; il eſt ſeulement ſervi & reſpecté comme tel, ſans avoir la liberté de ſortir du Palais. A la fin, quand l'heureux jour du couronnement eſt fixé, le Roi aſſemble un grand Conſeil où la réſolution des Grands à cet égard eſt ratifiée, & le Roi en fait donner avis à ſes peuples par une décharge de dix-ſept coups de canon qu'il fait tirer ſur les onze heures du ſoir, à la ſortie du Conſeil. Le peuple de la Capitale en témoigne ſa joye par des cris qui s'entendent de village en village, deſorte qu'en moins d'une heure la nouvelle parvient juſqu'aux lieux les plus éloignés.

Le Grand-Sacrificateur ne manque pas d'aller le lendemain au Palais, & de déclarer au Roi de la part du ſerpent les offrandes qu'il doit faire dans cette occaſion. Comme ce Dieu eſt muet, ſon Sacrificateur, qui eſt l'interprete de ſes volontés, ordonne ce qu'il lui plait, & quand même il demanderoit les plus belles & les plus chéries des femmes du Roi, il ſeroit obligé de les lui abandonner, mais il n'en vient guere juſques-là. Au couronnement d'*Amar*, en 1725, il ſe contenta d'un bœuf, d'un cheval, d'un mouton & d'une poule. Ces quatre animaux furent égorgés dans le Palais, & enſuite portés en cérémonie au milieu de la place publique, & poſés proprement ſur des nattes. On mit à côté des victimes neuf petits pains de millet, bien frottés d'huile de Palmier. Le Grand-Sacrificateur planta de ſes propres mains un pieu de neuf ou dix pieds de long, au haut duquel il arbora une piece d'étoffe en guiſe de pavillon ou d'étendard. Toute cette cérémonie ſe fait au bruit des tambours, des flûtes, des trompettes & des cris de joye du peuple. Les victimes demeurerent expoſées juſqu'à ce que les oiſeaux les euſſent dévorées, ſans qu'il fût permis à perſonne d'y toucher ſous peine de la vie. Auſſitôt que la cérémonie de l'expoſition des victimes eſt achevée, les femmes du Roi de la troiſieme claſſe, c'eſt-à-dire celles qui par leur âge ou par quelque autre raiſon ne ſont plus propres à ſervir à ſes plaiſirs, ſortent du Palais ſous une eſcorte de Mouſquetaires & précédées de la Muſique. La principale marche la derniere, & porte une figure de terre cuite qui repréſente un enfant aſſis, qu'elle poſe & laiſſe auprès des victimes. Elles chantent, tant en allant qu'en revenant des chanſons, & s'accordent très-bien avec les inſtrumens. A leur paſſage tout le monde ſe proſterne & jette de grands cris de joie, juſqu'à ce qu'elles ſoient rentrées dans le Palais. On fait alors une décharge de vingt boëtes pour avertir le Roi & le Peuple de leur rétour.

Après ces deux cérémonies tous les Grands ſe rendent au Palais, dans le plus magnifique équipage qui leur eſt poſſible, accompagnés de leur Muſique & eſcortés de tous leurs gens armés. Ils entrent ſans quitter leurs habits, parceque le Roi n'eſt pas préſent, & vont ſe proſterner les uns après les autres devant le trône, & ſortent dès qu'ils ont rendu leur hommage. Cette cérémonie dure quinze jours, pendant leſquels les femmes du Roi ne ceſſent de faire des cris de joye dans le Palais, qui ſont accompagnés de décharges de boëtes & de la Mouſquetterie; de trois jours en trois jours le Roi ordonne des décharges de canon, dès que le Soleil eſt couché. Tout le monde eſt en mouvement, & ce tintamarre dure pluſieurs jours (*a*).

Quand les Grands ont achevé de rendre leur hommage, ils députent un d'en-

(*a*) Le même p. 48-52.

d'entre eux pour aller à Ardra, avec un magnifique cortege, afin d'amener un des Grands de ce Royaume, dont la famille eſt en poſſeſſion depuis un tems immémorial de couronner les Rois de Juida. Ce Seigneur eſt défrayé avec toute ſa ſuite, & on lui rend tous les honneurs imaginables ſur ſa route. Lorſqu'il eſt arrivé à deux lieues de Xavier, il trouve des logemens neufs qu'on lui a préparés, où on le prie de ſe repoſer avec toute ſa compagnie. On l'y laiſſe pendant quarante jours ſans qu'il lui ſoit permis ni à perſonne de ſa ſuite de venir à Xavier. Pendant ce tems-là tous les Grands du Royaume le viſitent, lui ſont des préſens, & le divertiſſent de leur mieux. Le Roi lui envoye à manger deux fois par jour, avec une abondance & une ſomptuoſité royale. Ce ſont les femmes du troiſieme ordre qui portent les plats, précédées de la Muſique & eſcortées de dix Mouſquetaires. Au bout de cette quarantaine, le Roi le fait inviter de venir à Xavier, & aſſurer qu'il y ſera reçu avec le reſpect qui lui eſt dû, & qu'on lui a préparé un logement digne de lui à côté du Palais.

Le Grand d'Ardra reçoit en cérémonie l'Envoyé du Roi, & répond à ſon compliment qu'il eſt prêt à ſe rendre aux deſirs du Roi de Juida, mais qu'il attend des nouvelles du Roi d'Ardra ſon Maître, pour ſavoir ſi le Roi de Juida, ſuivant l'ancien Traité qui ſubſiſte entre les deux Couronnes a fait réparer la grande porte d'Aſſem, Capitale du Royaume d'Ardra. Sur cette réponſe le Roi de Juida envoya des Commiſſaires à Aſſem, pour faire les réparations néceſſaires à la porte de cette ville. Ils reviennent enſuite avec un Officier du Roi d'Ardra, pour certifier que la porte eſt réparée, & que rien ne s'oppoſe au couronnement.

Dès que cette réponſe eſt arrivée, tous les Grands, accompagnés de leur ſuite ordinaire & d'un concours prodigieux de peuple, vont chercher le Grand d'Ardra, & le conduiſent à Xavier. Il y eſt reçu au bruit du canon, & aux cris de joye des femmes du Roi & du Peuple. Quand il eſt arrivé au logement qu'on lui a préparé, le Roi l'envoye complimenter, & le fait traiter magnifiquement; il ne manque pas d'envoyer tous les matins demander de ſes nouvelles. Il a audience le troiſieme jour; il entre au Palais ſans quitter ſes habits ni ſes joyaux, & il parle au Roi debout, ſans ſe proſterner. La coutume eſt qu'il demeure cinq jours dans ce nouveau logement. Les Grands & le Peuple les employent à faire des proceſſions à la maiſon du grand ſerpent, pour lui demander que le Prince qu'on va couronner ſoit auſſi bon & équitable que ſon prédéceſſeur, qu'il faſſe fleurir le Commerce, qu'il ſoit un religieux obſervateur des Loix, & qu'il les maintienne dans leurs privileges & leurs libertés. Le jour entier ſe paſſe à ces actes de Religion, & la nuit à faire des feſtins, à danſer, à chanter, à pouſſer des cris de joye, accompagnés du bruit de la Muſique & de la Mouſquetterie, en un mot à faire un vacarme propre à rendre ſourds ceux qui n'y ſont pas accoutumés.

Le ſoir du cinquieme jour, le Roi fait tirer neuf coups de canon, pour annoncer qu'il ſera couronné le lendemain, qu'il ſe fera voir ſur ſon trône dans la cour du Palais, & que les portes ſeront ouvertes à tout le monde. Il fait avertir par un de ſes Officiers les Directeurs Européens du tems & du lieu de la cérémonie, & les invite à s'y trouver. Les Grands

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des* Eſclaves. *Royaume de* Juida.

de Juida vont paſſer la nuit chez celui d'Ardra, ils s'y entretiennent, ils font des prieres en ſilence, ils boivent quand ils ſont las de prier, & ils fument pour s'empêcher de dormir. Tout cela eſt de l'eſſence de la cérémonie.

Enfin le ſixieme jour, ſur les cinq heures du ſoir (*), le Roi ſort de ſon Serrail, accompagné de quarante de ſes femmes favorites, ſuperbement couvertes des plus belles pagnes de ſoie qu'on ait pu trouver dans les Magazins du Roi & des Européens ; elles ont auſſi des colliers d'or, des pendans d'oreille, des bracelets & d'autres joyaux. Le Roi eſt paré des étoffes les plus riches; il a ſur la tête un caſque doré, couvert de plumes rouges & blanches. Dans cet équipage il traverſe à pied les cours du Palais, & va s'aſſeoir ſur ſon trône; c'eſt un grand fauteuil de bois doré, au derriere duquel ſont les Armes de France, preuve aſſurée que c'eſt un préſent des François. *Des Marchais* marque dans quel ordre les Femmes & les Grands ſont placés. Les Directeurs François, Anglois & Hollandois étoient aſſis en des places honorables, mais celui des Portugais étoit debout & découvert. Leur crédit eſt ſi peu de choſe à Juida, que ſi un Negre inſulte un Portugais, il n'oſeroit le frapper, tandis que les autres Européens ſont en droit de le tuer.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette cérémonie, c'eſt que deux Nains, qui ſont debout vis-à-vis du Roi, lui repréſentent alternativement les bonnes qualités de ſon prédéceſſeur, ſa juſtice, ſa libéralité, & l'exhortent à l'imiter, & même à le ſurpaſſer. Ces deux petites créatures finiſſent leurs harangues par des vœux qu'ils font pour ſa proſpérité, & pour la longue durée de ſon regne.

Après ces préliminaires, le Grand d'Ardra entre dans la Cour avec ſa ſuite, au bruit des inſtrumens de muſique & du canon. Il s'avance ſeul vers le trône, ſalue le Roi par une profonde inclination, mais ſans ſe proſterner. Il fait un petit diſcours au Roi ſur la cérémonie qu'il va faire, lui ôte le caſque qu'il a ſur la tête, & le tenant entre ſes mains il ſe tourne du côté du peuple. Alors on fait un ſignal, & dans l'inſtant les inſtrumens & les cris de joye ceſſent, il ſe fait un profond ſilence. Alors le Grand dit à haute voix. *Voilà votre Roi, ſoyez-lui fideles, & vos prieres ſeront écoutées du Roi d'Ardra mon Maître.* Il répete trois fois ces paroles, remet le caſque ſur la tête du Roi, & lui fait une profonde révérence. L'Artillerie, la Mouſquetterie, la Muſique & les Cris de joye recommencent de plus belle ; & pendant que quelques Grands reconduiſent le Seigneur d'Ardra à ſon logement, le Roi ſuivi de ſes femmes ſe retire; les Européens l'accompagnerent juſqu'à la porte du Serrail, où ils lui firent leurs complimens. Tous les habillemens & tous les ornemens que le Roi a ſur lui dans cette occaſion, appartiennent de droit à celui qui l'a couronné; mais comme la ſuperſtition feroit tirer un mauvais augure de cet uſage, il ſe contente d'un préſent magnifique que le Roi lui envoye le lendemain avec quinze eſclaves, ou leur valeur en marchandiſes. Il part enſuite pour s'en retour-

(*) *Des Marchais* calcule à la maniere de l'Europe, car on a vu que les Negres de Juida ne connoiſſent guere les diviſions de tems.

tourner chez lui, ſans pouvoir s'arrêter plus de trois jours après la fête. Le lendemain de ſon couronnement le Roi fait des préſens conſidérables à tous les Grands de ſon Royaume, qui lui en font à leur tour de bien plus riches. On paſſe quinze jours en réjouiſſances, & la Fête ſe termine par une Proceſſion ſolemnelle au Temple du Serpent (*a*). Les Prêtres ne manquent aucune occaſion de profiter de la ſuperſtition du peuple. Toutes les ſolemnités finiſſent par des offrandes à la Divinité rampante, ou pour parler juſte, à ſes Prêtres.

Revenus du Roi.

Des Marchais ſans rien déterminer préciſément, aſſure que les revenus du Roi ſont fort conſidérables par les taxes ſur ſes ſujets & les droits ſur les marchandiſes. Il revient encore de groſſes ſommes des amendes & des confiſcations. D'ailleurs la Couronne a des terres inaliénables non ſeulement aux environs de la Capitale, mais en différentes Provinces; c'eſt de leur produit que l'on fournit le Palais des proviſions néceſſaires; mais comme on n'y conſomme pas tout ce qui ſe recueille, on en vend pour de groſſes ſommes, ce qui augmente les revenus. Ces terres ſe cultivent ſans qu'il en coûte rien au Roi. Il eſt ſi abſolu qu'aucun de ſes ſujets ne peut labourer & ſemer ou recueillir, que l'ouvrage du Roi ne ſoit fait; ſouvent ſes grains pourriſſent pendant qu'il eſt occupé à couper ceux du Roi, les familles courroient riſque de mourir de faim, pendant qu'on fournit à la Cour le ſuperflu, ſi la fertilité du Pays & la libéralité de la Nature n'allégeoient le poids du joug. Les terres du Roi ſe labourent & ſe ſement par corvées. Il donne le ſignal de ce travail par trois coups de canon, qu'il fait tirer au coucher du Soleil. Le lendemain au point du jour, les Grands conduiſent les peuples de leur juriſdiction devant la porte du Palais du Roi, la moitié de ces gens eſt en armes comme en un jour de bataille; l'autre moitié a des houes, ſeul inſtrument qu'ils employent à la culture de la terre. Après qu'ils ont chanté & danſé quelque tems devant le Palais, pendant que leurs Chefs reçoivent les ordres du Roi par la bouche de ſon premier Valet de chambre, ils partent & courent aux lieux qui leur ſont marqués. La Muſique continue pendant le travail, & ils ſuivent la cadence des inſtrumens; on diroit que la muſique augmente leurs forces, les délaſſe, & les rend infatigables. Leur travail a l'air d'un amuſement, & tandis qu'ils gémiſſent ſous la plus cruelle ſervitude, on les prendroit pour le peuple le plus heureux qu'il y ait au Monde. On pourroit appliquer le portrait que *Des Marchais* fait ici des Negres à d'autres peuples, qui ſont à peu près dans le même cas. *Bosman* n'eſt pas tout-à-fait d'accord avec ce Voyageur. Il dit à-la-vérité que le Roi de Juida ſeroit un puiſſant Prince, par ſes revenus, par le nombre de ſes ſujets, & par ſon autorité deſpotique, ſi on ne le trompoit, & s'il n'étoit la dupe de ſes Prêtres. Mais outre les grandes ſommes qu'il eſt obligé de fournir continuellement pour la guerre contre ceux de Popo, & pour ſubjuguer le Pays d'Offra, pour l'entretien de ſa Cour, & pour les offrandes qu'il fait à ſes Idoles, il faut qu'il entretienne encore plus de quatre-mille perſonnes de tout ce qui leur eſt néceſſaire,

(*a*) *Des Marchais* l. c. p. 52-61.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

re, & quoiqu'il ne regarde ſes ſujets que comme des Eſclaves, lorſqu'il les employe il faut qu'il les paye richement (*a*).

Du tems que *Bosman* étoit à Juida le Roi traitoit les Hollandois avec plus de diſtinction que tous les autres Européens; il leur envoyoit des rafraîchiſſemens avant que d'en envoyer aux autres, leur faiſoit de plus grands préſens, & leur accordoit plus de privileges. Mais depuis que les Maîtres de navire y ont négocié, les choſes ont changé, parceque ces Capitaines ne ſe ménagent pas bien avec des gens auſſi civiliſés & auſſi ruſés, & qu'ils veulent les traiter comme les autres Negres.

Reſpect qu'on a pour ſa perſonne.

Des Marchais dit que nonobſtant l'état d'ignorance & d'abbaiſſement dans lequel l'héritier de la couronne eſt élevé, il n'eſt pas ſitôt monté ſur le trône qu'il n'eſt plus regardé comme un homme; il devient en un inſtant une eſpece de Divinité, dont on ne s'approche jamais qu'avec un ſi profond reſpect, qu'il tient du culte qu'on rend aux Dieux, encore faut-il être appellé ou en avoir fait demander la permiſſion, pour être admis en la préſence du Roi. Dès qu'on eſt arrivé à la porte de la Salle d'audience on ſe proſterne par terre, on s'avance en rampant, & quand on eſt arrivé à une certaine diſtance du trône, & qu'il a donné la permiſſion de parler, en frappant légérement des mains, on lui parle d'un ton bas, en peu de paroles & toujours la face en terre (*b*). Les Grands mangent quelquefois en ſa préſence, mais ils n'ont pas la liberté de le voir manger, c'eſt un privilege réſervé à ſes femmes. *Bosman* penſe que cela a été introduit, pour faire croire au peuple qu'il vit ſans nourriture, afin de le confirmer dans l'opinion de ſa Divinité. Cependant le Roi boit en préſence de tout le monde (*c*).

Perſonne ne ſait jamais où le Roi couche; quand on le demande au Capitaine des Gardes, ou à quelque autre de ceux qui approchent le plus près de ſa perſonne, il répondent; *où Dieu couche-t-il?* ajoutant, *qu'on ne ſait pas mieux où le Roi couche.* L'ignorance & la baſſeſſe où l'on éleve le Roi, lui donnent en général un goût fort vif pour les plaiſirs, auſſitôt qu'il ſe voit ſur le trône. Il mene une vie fort indolente & molle parmi ſes femmes, & ne fait guere aucun exercice qui donne de la force à l'eſprit & de la vigueur au corps.

Bosman dit que le Roi qui regnoit de ſon tems étoit âgé de cinquante & quelques années, mais auſſi vigoureux & plein de feu qu'un homme de trente-cinq ans. C'eſt vraiſemblablement le même dont les Voyageurs poſtérieurs parlent comme d'un Prince âgé, mais plein de feu & de vigueur. *Bosman* ajoute que c'étoit le plus honnête & le plus libéral qu'il eût encore rencontré parmi les Negres, mais que les conſeils intéreſſés de quelques flatteurs l'avoient rendu dur & difficile dans le commerce avec les Hollandois. Dans les commencemens il étoit fort complaiſant pour eux, mais enſuite ils furent obligés d'en paſſer par où il vouloit, & de lui donner leurs meilleures marchandiſes, deſorte qu'ils étoient enſuite embarraſſés du reſte (*d*).

Il

(*a*) *Bosman* Lett. 19. p. 382, 383.
(*b*) *Des Marchais* T. II. p. 43, 44.
(*c*) *Bosman* l. c. p. 383.
(*d*) *Idem* Ibid.

Section III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

Il eſt difficile de ſavoir exactement le nombre des enfans du Roi, à cauſe de la multitude de ſes femmes. *Bosman* n'en connut que quatre, trois fils & une fille. Ils étoient tous quatre fort bien faits, & particulierement l'ainé des Princes étoit le plus beau Negre qu'il eût jamais vu, mais les qualités de ſon eſprit ne répondoient pas à ce bel extérieur; il étoit fier, fourbe & ſcélérat, enſorte qu'on eſpéroit qu'il ne ſuccéderoit point à ſon pere (*). Il avoit des gens poſtés dans tous les chemins pour voler tous ceux qui y paſſoient, tant Européens que naturels du Pays, & il n'épargnoit pas même ce qui appartenoit à ſon pere. Il ne ſortoit jamais que la nuit, & ſouvent il faiſoit l'honneur à *Bosman* de le venir voir à des heures indûes. C'étoit par orgueil qu'il ſe tenoit ainſi enfermé de jour, ne voulant pas être vu du peuple, ni paroître en préſence de ſon pere. Le ſecond fils reſſembloit beaucoup à ſon pere, & ne lui cédoit en rien pour l'honnêteté, ce qui obligeoit la plupart des Grands à lui faire la cour & à s'attacher à lui. *Bosman* ne doutoit pas auſſi qu'après la mort du Roi il n'y eût une guerre civile dans le Royaume, que la plus grande partie ne manqueroit pas de vouloir mettre le ſecond Prince ſur le trône, à quoi l'ainé s'oppoſeroit infailliblement de tout ſon pouvoir, en employant même des forces étrangeres. Il penſoit encore que les Européens prendroient en ce cas-là le parti du cadet, l'événement a juſtifié les conjectures de ce Voyageur. Les François, les Hollandois & les Portugais ſe réunirent pour établir ce Prince ſur le trône au préjudice de ſon ainé. Si l'on en croit *Atkins*, il changea bientôt de caractere après ſon élevation. Il devint ſombre, ſolitaire, débauché, & d'une groſſeur monſtrueuſe. Il ne ſortoit jamais de ſon Palais, où il ſe plongeoit dans la molleſſe & les plaiſirs, ſans autre compagnie que celle de ſes femmes. *Atkins* dit que n'ayant pas fait au peuple le préſent ordinaire à ſon avénement à la couronne, l'avarice l'engageoit à ſe cacher, pour ſe diſpenſer de cette libéralité. D'autres aſſuroient qu'il n'avoit pas reçu le Sabre d'Etat, & que par cette raiſon il ſe défioit de la fidélité de ſes ſujets.

Enfans du Roi de Juida.

Des Marchais nous apprend qu'en 1725 le trône de Juida fut rempli par un nouveau Roi, qui ſe nommoit *Amar*, & qui l'avoit emporté ſur ſon frere ainé. Mais l'Auteur paroît ſe contredire à la page ſuivante, où il nous repréſente ce Prince gardant les pourceaux dans une Province éloignée. Il devoit donc être l'ainé, puiſque ſuivant lui c'eſt l'ainé des fils que l'on éleve dans une condition ſi baſſe. On pourroit auſſi douter que ce fût un nouveau Roi qui occupoit le trône en 1725, & dont *Des Marchais* prétend avoir vu le couronnement, puiſque *Smith* & *Snelgrave* ſemblent dire que le Prince qui regnoit en 1726 & 1727 regnoit déja depuis pluſieurs années. Ils conviennent que c'étoit un des plus gros hommes qu'ils euſſent jamais vu. Mais nous parlerons de la révolution arrivée dans le Royaume de Juida par les victoires du Roi de Dahomé, après avoir dit un mot de l'Hiſtoire naturelle du Pays (*a*).

La

(*a*) *Des Marchais* l. c. p. 41, 42, 49.

(*) Nous ne ſavons comment accorder *Boſman* avec ce que *Des Marchais* rapporte de la façon dont on éleve l'héritier préſomptif de la Couronne; le premier l'ayant vu à la Cour, à moins que l'on ne ſuppoſe que c'étoit un cadet que le peuple prenoit pour l'ainé.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves.* *Royaume de* Juida.

La ſaiſon des pluies y commence au milieu du mois de Mai, & finit au commencement du mois d'Août. C'eſt une ſaiſon dangereuſe & mal-ſaine, qui cauſe un grand nombre de maladies, tant parmi les habitans que parmi les Etrangers. La pluie tombe moins en gouttes que par torrens, & elle eſt auſſi ardente que ſi elle avoit été chauffée au feu. Dans les lieux étroits l'air eſt ſi chaud qu'on étoufferoit, ſi l'on ne ſe faiſoit rafraîchir continuellement par de grands éventails deſtinés à cet uſage (*a*).

Climat de Juida.

Terroir & Productions.

La terre de tout le Royaume eſt rouge & très-fertile; il n'en faut d'autre preuve que les trois récoltes que l'on fait par an. Cependant les arbres ſont rares depuis le bord de la Mer juſqu'au-delà de l'Euphrate, encore ne portent-ils point de fruit. Tout inutiles qu'ils ſont ils ne laiſſent pas d'être reſpectés comme des Divinités. Peut-être que cette conſécration des arbres eſt une ruſe de politique, pour empêcher les habitans & les étrangers de les abattre, & pour les faire multiplier. A quelque diſtance de la mer on trouve des arbres fruitiers en abondance, des citronniers, des orangers, des tamarins, des guaves, des bananiers &c. Les palmiers & arbres de *Pardon* ſont les plus communs. On tire de l'huile des premiers, & les autres ſont principalement eſtimés, parceque leur bois eſt fort durable, & capable de prendre un beau poli; on fait du vin du fruit de cet arbre, mais les Naturels eſtiment plus leur biere que ce vin. Les Figuiers d'Europe qu'on y a plantés réuſſiſſent à merveille. *Bosman* aſſure que le Pays pourroit produire toutes ſortes de fruits, de légumes & de racines. Il en fit l'eſſai en y ſemant des choux, des carottes, des raves, du perſil &c. & tout réuſſit parfaitement. Il y a beaucoup d'Indigo, & l'Auteur eſt perſuadé qu'on y pourroit cultiver les Cannes de ſucre avec ſuccès (*b*). On y trouve auſſi une eſpece de Cotonier, qu'on appelle *Polons*; il porte un duvet court à-la-vérité, mais d'une fineſſe admirable, qui étant bien cardé peut être employé à des ouvrages d'une beauté exquiſe. Un Directeur Anglois en ayant fait faire une piece d'étoffe, il la fit teindre en écarlate, ce qui réuſſit ſi parfaitement, qu'il auroit été impoſſible de trouver une étoffe qui en approchât, ſoit pour la couleur, ſoit pour la fineſſe, ſoit pour la beauté & la force. Ce coton pourroit être employé dans la fabrique des chapeaux, qui ſeroient beaux, extrêmement légers & chauds (*c*). *Des Marchais* vante beaucoup un petit fruit rouge, dont il ne donne ni le nom ni la figure. Les pepins reſſemblent aſſez à ceux de nos poires. Ce fruit étant mâché ſans l'avaler, a la propriété d'adoucir ce qu'on peut mettre enſuite dans la bouche de plus aigre & de plus amer (*d*). Par-là il reſſemble au Kola, dont *Bosman* parle dans la deſcription de la Côte d'or. Les habitans ſe ſervent ordinairement de patates au-lieu de pain, & ils en ont une grande quantité; ils ont auſſi des yames, mais ni en auſſi grande quantité, ni auſſi bonnes que ſur la Côte d'or. On y trouve pluſieurs ſortes de petites feves & en grande abondance; il y en a entre autres une eſpece, qu'on appelle *Acraes*, dont les naturels font des gâteaux à l'huile, que ceux qui y ſont accoutumés trouvent fort bons. Il y a auſſi des oignons &

(*a*) *Philips*, p. 215.
(*b*) *Bosman* p. 420, 421.
(*c*) *Des Marchais* l. c. p. 202.
(*d*) Le même p. 204.

du gingembre, mais peu (*a*). *Des Marchais* parle d'une eſpece de pois qui viennent d'un arbriſſeau de dix-huit à vingt pouces de hauteur, & qui reſſemblent fort aux pimentiers. Leur bois, leur écorce, leurs branches, leurs feuilles ſont ſi ſemblables, qu'il eſt aiſé de s'y tromper. Ces arbriſſeaux ne fleuriſſent point, les pois ſont renfermés dans une bourſe ou membrane auſſi forte qu'un parchemin, qui eſt placée ſous la tige & entre les racines qui ſoutiennent l'arbriſſeau & qui lui fourniſſent la nourriture. On trouve dans cette poche cent-vingt & juſqu'à cent-cinquante pois, faciles à cuire & à digérer, d'un très-bon goût, & qui ne différent en rien de nos pois d'Europe (*b*).

Grains du Pays.

Il y a à Fida trois ſortes de Grains. Ils ont d'abord le petit *Milhio*, ou Mayz, à la culture duquel ils s'appliquent principalement. On en plante deux fois l'année, mais beaucoup plus dans une ſaiſon que dans l'autre. Dans la bonne ſaiſon le Pays en eſt ſi plein, que l'on trouve à peine un ſentier pour paſſer. Nonobſtant cette prodigieuſe abondance, ils en manquent au bout de l'année, tant le Pays eſt peuplé. Ils en vendent auſſi beaucoup aux autres Pays, comme aux deux Popo, & à d'autres. Delà vient que dans une année ſtérile, ils ſont expoſés à une grande famine. On a vu que pendant ce tems-là des gens libres ſe ſont vendus pour eſclaves afin de ne pas mourir de faim; d'autres mettoient leurs eſclaves en liberté, parcequ'ils ne pouvoient pas les nourrir. Un Capitaine Anglois chargea ſon Vaiſſeau d'eſclaves pour des vivres, dont il ſe trouva bien pourvu (*c*).

Il y a enſuite le grand *Milhio*, bon en ſon genre, mais les Negres n'en font point de pain; ils s'en ſervent pour braſſer de la biere, deſorte qu'on n'en ſeme pas beaucoup. La troiſieme ſorte ne croît pas comme l'autre ſur de petits arbriſſeaux, mais à peu près comme l'avoine en Europe. Le grain en eſt rougeâtre, & n'eſt parfaitement mûr que lorſqu'il a été ſept ou huit mois en terre. On ne le mange point, mais on le mêle avec le grand Milhio pour en faire de la biere, parceque les Negres croient qu'il la rend plus forte & plus nourriſſante. Les femmes en font de très-bonne, & entre autre une ſorte qui ne le cede en rien à la meilleure biere d'Europe. On paye deux ou trois ſols pour le pot de la biere commune, mais on donne une écu pour le pot de celle-ci. Tout le monde, ſans en excepter les eſclaves, boit de la biere; leur eau qu'on tire des puits, paſſe pour mal-ſaine, parcequ'elle eſt extrêmement froide, car ſi l'on en veut boire quelques jours de ſuite on s'attire infailliblement la fievre (*d*).

Animaux.

Quant aux Animaux, le Pays eſt trop peuplé & trop bien cultivé, pour donner retraite aux bêtes ſauvages. Mais plus avant dans les montagnes on trouve des éléphans, des buffles, des tigres. Il y a des cerfs & des lievres à Fida, mais en petit nombre, qui deſcendent apparemment du haut du Pays. *Des Marchais* trouve que la venaiſon n'y eſt pas de ſi bon goût qu'en Europe, mais les habitans en ſont dédommagés d'une autre maniere. Les bœufs, les vaches, les chevres, les moutons, les cochons & autres animaux domeſtiques, ne différent en rien pour la figure de ceux de la Côte d'or, mais

(*a*) *Bosman* p. 419, 420.
(*b*) *Des Marchais* l. c. p. 203.
(*c*) *Bosman* p. 418.
(*d*) *Bosman* p. 417 419.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves.* *Royaume de* Juida.

mais ils ſont beaucoup plus gras & de meilleur goût, à cauſe qu'ils paiſſent dans d'excellentes prairies, & qu'ils ont de très bonne herbe. Ils ont des chevaux fort petits, fort peu propres à la fatigue, & indociles, ce qui vient peut-être de ce que les Negres ne les ſavent point dreſſer.

Oiſeaux.

Le Pays eſt presque couvert d'Oiſeaux ſauvages, comme oies, canards, bécaſſes, poules pintades, coqs d'Inde, fort bons. Il y a une ſi grande quantité de tourterelles, qu'un bon tireur vouloit s'engager d'en tuer juſqu'à cent par jour. D'ailleurs il y a une infinité d'oiſeaux, qui ne ſont eſtimables que pour la beauté de leur plumage. L'oiſeau couronné de Fida eſt moins beau que celui de la Côte d'or. Il y a encore des oiſeaux de proye; & un ſi grand nombre d'autres, que pluſieurs n'ont pas de nom, & qu'on ne les diſtingue que par leur couleur, leur groſſeur, & quelques autres caracteres.

Cauſe de la Révolution arrivée à Juida.

Nous terminerons la deſcription du Royaume de Juida, par une courte Relation de la guerre qu'ils ont eue avec le puiſſant & politique Roi de Dahomé, qui finit par la déſolation de leur Pays & par la perte de leur liberté. Nous ſuivrons principalement *Snelgrave*, témoin oculaire de la plupart des événemens qu'il rapporte, & qui ſe trouva ſur les lieux dans le tems de la Révolution (*a*). L'opulence des peuples, dont la fertilité du terroir, & un commerce floriſſant étoient les ſources, avoit produit les effets ordinaires des grandes richeſſes. La molleſſe & le luxe s'étoient gliſſés parmi ces gens autrefois ſi induſtrieux & ſi laborieux; la proſpérité les avoit enorgueillis, les plaiſirs les avoient amollis, l'aiſe & l'indolence les avoient ſubjugués. Tout cela excita le Roi de Dahomé à entreprendre une conquête auſſi aiſée qu'avantageuſe. Le Roi de Juida étoit monté ſur le trône à l'âge de quatorze ans, il laiſſa entierement le gouvernement de l'Etat entre les mains des Grands, & ſe livra aux femmes, aux plaiſirs & à la molleſſe. Les Grands avoient pris tant de goût à l'exercice de l'autorité, qu'ils ne négligeoient rien pour flatter les paſſions du Prince, & pour l'entretenir dans ſes diſpoſitions naturelles. Il avoit plus de trente ans quand la révolution arriva en 1727, mais il étoit ſi éloigné de ſe mêler des affaires de l'Etat, qu'il ſe livroit à la volupté plus que jamais, entretenant pluſieurs milliers de femmes, ſans permettre preſque à aucun homme d'approcher de lui.

Tel étoit l'état des choſes dans le Royaume de Juida, lorsque le Roi de *Dahomé*, dont les Etats étoient ſitués fort avant dans l'intérieur du Pays, envoya un Ambaſſadeur au Roi de Juida, pour lui demander la liberté du commerce ſur la côte, offrant de lui payer les droits qu'il avoit coutume de prendre ſur tous les eſclaves qu'on tranſportoit. On lui refuſa ſa demande avec hauteur, & il réſolut de s'en venger à la premiere occaſion. Le Roi de Juida mépriſa tellement ſes menaces, que dans une audience qu'il donna à *Snelgrave*, il lui dit que ſi le Roi de Dahomé entreprenoit de l'attaquer, „ il ne le traiteroit pas ſelon leur coutume, qui eſt de couper la tête à un „ ennemi qui tombe entre les mains du Vainqueur, mais qu'il lui conſerve„ roit la vie, pour le faire ſervir aux plus vils offices". Que l'événement fut différent! Mais qu'il répondit bien à l'imprudence & à la foibleſſe de cet aveugle Monarque!

Tru-

(*a*) *Snelgrave*, Relat. de Guinée, *paſſim.*

SECTION III.

Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaumes de Juida.

Conquêtes du Roi de Dahomé.

Trudo Audati, Roi de Dahomé, étoit un Prince courageux & grand politique, qui en fort peu d'années avoit pouſſé ſes conquêtes du côté de la Mer juſqu'au Royaume d'Ardra, qui confine à celui de Juida, dans l'intérieur des terres. Il ſe propoſa alors de demeurer tranquille pour aſſurer ſes conquêtes. Mais un nouvel incident lui fit bientôt reprendre les armes. Le Roi d'Ardra avoit un frere, Prince de grande eſpérance, nommé *Huſſar*, qu'il avoit fort maltraité. *Huſſar*, irrité des injuſtices de ſon frere, & ne ſe trouvant pas aſſez appuyé pour ſe faire un Parti dans le Royaume, eut recours à *Trudo Audati*, à qui il fit offrir une ſomme conſidérable s'il vouloit le venger des inſultes qu'il avoit reçues. Il n'en fallut pas davantage à un Prince ambitieux & politique, il prit le parti de *Huſſar* avec la même chaleur que l'amitié & la compaſſion auroient pu inſpirer. Le Roi d'Ardra eut bientôt connoiſſance de ſes deſſeins, & pour parer à l'orage qui le menaçoit il s'adreſſa au Roi de Juida, à qui il fit repréſenter qu'il étoit de leur intérêt commun de s'oppoſer aux entrepriſes de *Trudo Audati*. Mais le Roi de Juida étoit trop plongé dans la molleſſe pour faire réflexion ſur le danger que courroit ſon voiſin, & ſur ce qu'il avoit lui-même à craindre. Le Roi de Dahomé entra dans le Pays d'Ardra, tailla en pieces l'armée du Roi, qui étoit de cinquante-mille hommes, & fit le Roi priſonnier. Cet infortuné Monarque eut d'abord la tête tranchée en préſence du Vainqueur, ſuivant la barbare coutume de ces peuples.

Il y avoit alors à la Cour d'Ardra un Facteur Anglois, nommé *Bulfinch Lamb*, que le Gouverneur de la Compagnie d'Afrique avoit envoyé pour regler quelques comptes avec le Roi. Ce Prince l'avoit arrêté pour ce qui lui étoit dû, & il reſta priſonnier environ deux ans, pendant leſquels il fut traité avec beaucoup de douceur. On le préſenta au Roi de Dahomé, qui fut ſurpris & charmé de voir un Blanc; il le reçut fort gracieuſement, & bientôt après lui accorda une maiſon, des femmes, & des domeſtiques. Il demeura environ trois ans avec ce Prince, qui le renvoya alors avec un préſent conſidérable, tant en or qu'en eſclaves. Durant ſon ſéjour auprès de ce conquérant, il tâcha de le diſſuader du deſſein d'envahir Juida, il lui repréſenta que ce Royaume étoit fort puiſſant & très-peuplé, que les habitans étoient accoutumés aux armes à feu, que les Européens, qui avoient de grandes liaiſons de commerce avec eux, ne manqueroient pas de prendre leur parti. Après le départ de *Lamb*, le politique *Audati* apprit par ſes eſpions les diviſions, la molleſſe & l'indolence qui regnoient dans le Royaume de Juida. Il ſe détermina alors à ne plus différer l'invaſion qu'il projettoit.

Il envahit le Royaume de Juida & en fait la conquête.

Il commença par attaquer la partie du Pays la plus ſeptentrionale, où commandoit un Seigneur nommé *Appragagh*, qui en étoit Gouverneur héréditaire. *Appragagh* envoya d'abord demander du ſecours au Roi, mais les ennemis qu'il avoit à la Cour, & qui ne cherchoient que ſa perte, empêcherent le Roi de ſe rendre à ſes inſtances. Se voyant abandonné, il ſe ſoumit au Roi de Dahomé, & cela lui valut de la part du vainqueur des conditions avantageuſes. La conquête de cette Province facilita à *Audati* l'entrée dans le cœur du Royaume, & même juſqu'à *Sabée* ou Xavier, la Capitale, n'y ayant rien qui pût l'arrêter qu'une riviere qui coule au Nord de la

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

ville. Le Roi de Dahomé fit camper ſon armée ſur le bord, de cette riviere, ne doutant point qu'on ne lui en diſputât le paſſage: en quoi il fut trompé, les lâches & efféminés habitans de Juida, ſe fiant ſur leur grand nombre & ſur leurs Divinités, crurent toutes les autres précautions inutiles. Ils ſe contenterent de venir le matin & le ſoir ſur le bord de la riviere offrir un ſacrifice au Grand Serpent, après quoi ils s'en retournerent, fortement perſuadés que c'étoit un moyen efficace d'arrêter les progrès de l'ennemi.

Le Roi de Dahomé commença par un trait de politique, il fit dire aux Européens, que s'ils demeuroient neutres, ils pouvoient être aſſurés non ſeulement d'être bien traités, mais qu'il rendroit leur commerce plus avantageux, en ôtant les impôts dont le Roi de Juida les avoit chargés, mais que s'ils prenoient parti contre lui, ils devoient s'attendre à tout ſon reſſentiment. Cette déclaration leur donna beaucoup d'inquiétude & les embarraſſa extrêmement; ils penſerent d'abord à ſe retirer dans deux Forts à trois milles de la côte de la mer, & d'y attendre l'iſſue de la guerre. Mais ne doutant pas que le Roi de Juida ne vît cette retraite de mauvais œil, comme capable de décourager ſes ſujets, ils ſe déterminerent à reſter dans la ville.

Trudo Audati, voyant que le paſſage de la riviere n'étoit défendu que par les ſerpens, envoya deux-cens ſoldats pour tenter le paſſage à gué. Ils n'y trouverent aucune oppoſition, paſſerent & marcherent hardiment vers la ville au ſon de leurs inſtrumens de Muſique. Le Roi de Juida apprenant leur approche, prit la fuite & ſe retira avec ſes Femmes & ſa Cour dans une Iſle du côté de la mer, ſéparée de la terre-ferme par une riviere. Il y eut des milliers de ſes ſujets qui n'ayant pas de canots, ſe noyerent en voulant paſſer à la nage; outre cela il y en eut une infinité, qui s'étant cachés dans les buiſſons, périrent enſuite par la famine & par l'épée. Les gens du Roi de Dahomé, qui étoient entrés dans Sabée ſans trouver de réſiſtance, mirent le feu au Palais, & donnerent avis à leur Roi de tout ce qui s'étoit paſſé. Il fit paſſer la riviere à toute ſon armée, & ſe convainquit de ce qu'il n'auroit pu croire s'il ne l'eût vu, que toute une Nation avoit abandonné à l'ennemi liberté & biens, femmes, enfans & Dieux ſans coup férir. Du reſte les Dahomés n'eurent pas pour les ſerpens le même reſpect que ceux de Juida. Comme ils étoient en grand nombre, & que c'étoit une eſpece d'animaux domeſtiques, les vainqueurs en trouverent pluſieurs dans les maiſons; ils les prenoient par le milieu du corps, & leur diſoient, *ſi vous êtes des Dieux, parlez & ſauvez-vous*; les pauvres ſerpens ne pouvant répondre, les Dahomés leur coupoient la tête, leur fendoient le ventre, les faiſoient griller, & les mangeoient.

Au commencement de l'année 1730, *Snelgrave* trouva le malheureux Roi de Juida dans la miſérable Iſle où il s'étoit ſauvé à l'approche du Roi de Dahomé. C'eſt-là qu'il vivoit pauvrement dans un lieu ſtérile & qui ne produit rien. *Snelgrave*, touché de ſon infortune, lui envoya un préſent, que le Prince fugitif reçut avec plaiſir, & en retour il envoya au Capitaine une chevre, qui étoit ce qu'il avoit de meilleur à donner. Il avoit auprès de lui un de ſes principaux Cabociers ou Seigneurs de ſa Cour, qui ne l'avoit point abandonné, & avoit préféré ſon devoir à tous les avantages qu'il auroit pu eſpé-

eſpérer en ſe ſoumettant au Vainqueur, & en abandonnant ſon légitime Souverain. Exemple de fidélité bien rare dans un Courtiſan. D'ailleurs tout le Royaume avoit ſubi le joug.

Section III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves.* *Royaume de* Juida.

Après s'être mis en poſſeſſion de la Capitale de Juida, & avoir reçu les hommages de tous les Grands, *Aulati* s'en retourna pour achever la conquête d'Ardra, & pour pouſſer la guerre qu'il avoit avec le Roi des J-oe, allié de celui de Juida. Quelques pertes que ce conquérant fit, & l'humeur inquiette d'un Facteur Européen à Jacquin, penſerent cauſer une nouvelle révolution à Juida, & rétablir le Roi légitime ſur le Trône. Lorſqu'au mois de Juillet 1729 le Gouverneur *Wilſon* partit de Juida, il laiſſa en ſa place un certain *Teſtefole*; c'étoit un Etranger, mais on ne ſait pas bien de quelle nation. Il avoit demeuré pendant pluſieurs années dans le Pays, & avoit de l'expérience, mais il étoit fort inférieur pour la prudence & la conduite à ſon prédéceſſeur. Quoiqu'il eût été ſouvent au camp du Roi de Dahomé, où il avoit toujours été traité fort civilement, il ſe perſuada que ce Prince étoit fort affoibli par les pertes qu'il avoit faites, & par la trop grande étendue de ſes conquêtes, deſorte qu'il forma un projet qui cauſa ſa perte, & penſa ruiner l'établiſſement des Anglois à Juida. Il communiqua au Roi de Popo le deſſein qu'il avoit de remettre celui de Juida ſur le Trône, & ce Prince l'y confirma. Depuis la révolution le commerce entre Popo & Juida avoit été interrompu; rien ne pouvoit donc être plus agréable au Roi de Popo, qu'un projet qui tendoit au rétabliſſement de celui de Juida, & du commerce entre les deux Nations. Il promit donc à *Teſtefole* un puiſſant ſecours. Il leva une armée de cinq-mille hommes, auxquels le Roi de Juida joignit tout ce qu'il avoit de ſes propres ſujets, & ce Prince ſe vit à la téte de quinze-mille hommes avec *Oſſue* ſon fidele Cabocier. Le Roi de Dahomé s'occupoit en attendant à rebâtir ſes villes, & à regler les affaires d'Ardra. Il fut aſſez longtems avant que d'être informé de ce qui ſe paſſoit, & il fut extrêmement ſurpris qu'un Prince qui avoit eu ſi peu de ſoin de défendre ſes Etats, entreprît de les reconquérir par la force des armes. Il ne ſe trouvoit pas en ſituation de ſoutenir une nouvelle guerre, il avoit perdu un grand nombre de ſes meilleurs ſoldats, pendant le ſéjour que les J-oes avoient fait dans ſon Pays, & dans une bataille contre eux; d'ailleurs il avoit depuis peu envoyé une armée dans le cœur du Pays, pour y enlever des eſclaves. Dans cette perplexité, il s'aviſa d'un ſtratagême, auſſi-bien imaginé que le ſuccès en fut heureux. Il fit armer un grand nombre de femmes comme de ſoldats, il les partagea en compagnies, à chacune deſquelles il donna des Officiers, des drapeaux, & des tambours. Enſuite il fit marcher ſon armée, mais il eut la précaution de placer les femmes à l'arriere-garde, pour mieux tromper l'ennemi, & pour que les hommes ſoutinſſent le premier choc de ceux de Juida. Lorsque cette armée parut, elle jetta la conſternation dans le camp du Roi de Juida, où l'on ne s'attendoit point, ſur le témoignage de *Teſtefole*, à voir tant de Dahomés, ce qui ne pouvoit qu'effrayer des gens timides & lâches. Ils abandonnerent leur Roi, malgré tous les efforts qu'il fit pour les arrêter; ce Prince fut contraint de ſe ſauver une ſeconde fois dans ſon Iſle inculte. Quelque tems après *Teſtefole* fut fait

Entrepriſe pour rétablir le Roi de Juida.

SECTION III.

Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.

priſonnier chez un Officier François; les Dahomés le conduiſirent pieds & poings liés à leur Roi, qui lui fit ſouffrir les plus cruels tourmens, & le fit mourir enfin, punition qu'il avoit juſtement méritée par ſon imprudence & par ſon procédé peu reſpectueux envers le Roi de Dahomé (*). C'eſt ainſi que le Royaume de Juida, autrefois ſi puiſſant, eſt reſté juſqu'à préſent une Province de celui de Dahomé, étant gouverné par un Viceroi; mais d'ailleurs on a laiſſé aux habitans le libre exercice de leur ancienne Religion, leurs Loix & leurs Coutumes. Le ſort de ce Royaume fournit une belle leçon à tous les Etats commerçans, & leur apprend à ne pas laiſſer gliſſer le luxe, qui ſuit naturellement les grandes richeſſes parmi, leurs peuples. Il peut, comme l'obſerve un judicieux Auteur, polir les mœurs, mais en même tems il affoiblit l'eſprit, & lui inſpire un faux goût. Le luxe peut introduire des Arts, & contribuer à perfectionner les Sciences; mais il énerve infailliblement le génie, ruine les mœurs, porte en même tems à l'avarice & à la profuſion, étouffe le zele pour le Bien public & l'amour de la Patrie, borne nos vues à ce qui peut ſatisfaire nos paſſions déréglées, & aux moyens qui peuvent fournir à nos plaiſirs, aux dépens de l'honneur, de la probité, de la liberté, de la Religion, en un mot de tout ce qui peut ou doit être le plus cher à l'homme.

Politique, Forces & Mœurs des Dahomés. Portrait de leur Roi

Nous finirons cette Section en rapportant quelques particularités touchant le Roi de Dahomé (†). Quand ſes ſoldats entrerent dans Sabée, ils furent tout

(*) Dans toutes les occaſions il traitoit fort mal les Dahomés qui venoient au Fort Anglois, & il ſe laiſſa même aſſez aveugler par la paſſion pour faire attacher un jour au bâton du Pavillon & fouetter un des principaux. On dit même que ſur ce que celui-ci ſe plaignit d'un traitement ſi indigne, *Teſſeſole* lui répondit comme un enragé qu'il en feroit autant à ſon Roi, s'il étoit en ſon pouvoir. Le Roi l'ayant appris en fut irrité au dernier point: „ Il faut, *dit-il*, que cet homme-là ſoit bien mal-intentionné pour nous, & d'un „ bien mauvais caractere, pour avoir ſitôt oublié les obligations qu'il nous a, & ce que „ nous avons fait pour lui."

(†) Comme *Snelgrave* eſt le ſeul Auteur qui nous ait fait connoître ce Prince, nous rapporterons d'après lui tout ce que l'on ſait de ce puiſſant Monarque. La ſituation de ſon Royaume eſt inconnue, étant fort avant dans le Pays, au Nord d'Ardra.

[Il eſt ſurprenant que nos Auteurs ayent oublié que leur compatriote, *Guillaume Smith* dans ſon *Voyage de Guinée*, rapporte diverſes particularités curieuſes, & qu'on y trouve une Lettre de ce *Bulfinch Lamb*, dont il a été parlé plus haut, dans laquelle on trouve diverſes choſes très-curieuſes. Nous rapporterons dans cette remarque ce qu'il y a de particulier pour ſuppléer à l'omiſſion de nos Auteurs. *Smith* (1) en parlant de la priſe de la ville de Sabée, dit que les Comptoirs furent pillés, & tous les Blancs faits priſonniers, & conduits au camp à Ardra, où le Roi de Dahomé étoit alors. Que ſur les plaintes que lui fit le Gouverneur Anglois, ce Prince répondit que ſon Général avoit paſſé ſes ordres. Il les renvoya enſuite, comme *Snelgrave* le raconte. *Smith* ajoute ſeulement que quelques jours après ces Meſſieurs étant en route paſſerent par Sabée. Le Général Dahomé les ayant apperçus, ſans égard pour les ordres de ſon Roi, mit le feu à leurs Comptoirs devant eux. Il fit plus, pour apprendre à la jeuneſſe de ſon armée à ne pas épargner le ſang dans le pillage, il ordonna à tous les garçons de ſon camp, dont quelques-uns n'avoient pas plus de ſept ou huit ans, de couper la tête à tous les priſonniers âgés ou bleſſés qui ne pouvoient être vendus. *Lamb* dans ſa Lettre, datée du Palais, de Dahomé le 27 Novembre 1724 parle du Roi comme d'un Prince également puiſſant & riche; il dit (2) qu'il étoit très-fourni de quantité de Vaiſſelle d'or en œuvre & de toutes ſortes de richeſſes, auſſi-bien que de beaux habillemens, chapeaux, bonnets &c. de toute eſpece; qu'il avoit abondance de mar-

(1) *Smith*, nouveau Voy. de Guinée, T. II. p. 127, 128. (2) Le même p. 90. & ſuiv.

tout interdits en voyant quelques Blancs, & n'oſerent s'approcher d'eux, n'ayant jamais rien vu de ſemblable. Mais s'étant aſſurés que c'étoient des hommes ſemblables à eux, à la couleur près, ils n'eurent plus pour eux le même reſpect; ils ſe ſaiſirent de *Duport*, le Gouverneur Anglois, qu'ils fouillerent & à qui ils prirent tout ce qu'il avoit dans ſes poches, & l'emmenerent au camp du Roi, avec les autres Blancs tant Anglois que François, Hollandois & Portugais. De ce nombre fut *Jérémie Tinker*, qui venoit de remettre la direction des affaires des Anglois à *Duport*, dans le deſſein de s'embarquer pour l'Angleterre. Il n'y eut que le Sr. *Pereira* qui eut le bonheur de ſe ſauver de Sabée, & de gagner le Fort des François. Le lendemain ils furent envoyés au camp, à quarante milles de Sabée. En y arrivant, on mit chaque Nation à part, & ainſi ſéparés ils furent au commencement aſſez mal à leur aiſe. A la fin ils furent conduits devant le Roi, qui eut la bonté de diſſiper leurs appréhenſions touchant les ſuites de la guerre, & leur promit qu'ils n'auroient pas ſujet d'avoir du regret de la révolution arrivée à Juida. Il les remit enſuite en liberté, & les renvoya au Fort des Anglois & des François. Il fit préſent aux principaux de quelques eſclaves,

Section III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

marchandiſes dont il ne lui manquoit aucune; qu'il donnoit les bujis comme de la pouſſiere, & diſtribuoit les liqueurs comme de l'eau. Qu'il étoit extrêmement vain & préſomptueux, „ & je crois en effet, *ajoute-t-il*, qu'il eſt le Roi le plus riche & le plus grand guerrier dans cette partie du Monde; on doit s'attendre qu'il ſubjuguera tôt ou tard la plus „ grande partie des Pays voiſins du ſien. Il a déja pavé les environs de ſes deux princi„ paux Palais avec des crânes de ceux qu'il a défaits à la guerre, chacun de ces Palais eſt „ plus grand en circonférence que le Parc de St. James à Londres, qui a un mille & de„ mi de tour." Ce Prince ſe promenoit ſouvent dans un bel Eſtrapontin garni de piliers dorés & de rideaux. Il faiſoit de fréquens voyages pour quelques autres Palais éloignés de quelques milles de celui où étoit *Lamb*, & on lui dit qu'il y en avoit onze. Le Roi avoit vingt-cinq pieces de canon, dont quelques-unes peſoient plus de mille livres. „ On croiroit, *dit Lamb*, que cette artillerie y a été portée par le Diable; car cet endroit „ eſt à plus de deux-cens milles de *Whidah*, & pour le moins à cent-ſoixante d'Ardra. „ Sa Majeſté prend un plaiſir infini à en faire deux fois une décharge générale tous les „ jours de marché, & travaille actuellement à monter le canon ſur des affûts. On peut „ dire en effet que ce Prince a beaucoup de bon-ſens, & même beaucoup plus qu'aucun „ de ſa Nation, cependant ſa paſſion dominante eſt pour les amuſemens & les bagatel„ les. . . . . Il aime beaucoup à regarder dans un Livre, & il porte ordinairement dans „ ſa poche un Livre Latin de Prieres, qu'il a pris au Mulâtre Portugais; & toutes les fois „ qu'il veut refuſer quelque grace qu'on lui demande, il feuillette ce Livre avec beaucoup „ d'attention, comme s'il y entendoit quelque choſe. Il ſe plait auſſi beaucoup à griffon„ ner ſur le papier, & il m'envoye ſouvent de ſes Lettres, mais qui ſont toujours accom„ pagnées d'un Interprete, avec un bon flacon de liqueur, & un grand *Cabeſs* ou deux. „ Il a pour le moins deux-mille femmes, qui ſont entretenues ici avec beaucoup plus de „ magnificence que chez aucun autre Roi Negre, & elles n'ont autre choſe à faire que le „ ſervice de la Maiſon ou plutôt du Palais du Roi, qui eſt auſſi grand qu'une petite ville „ Elles vont par troupes de cent-ſoixante ou deux-cens avec de petits pots à la main pour „ chercher de l'eau; & elles ont tantôt de riches corſets de ſoie, qu'on appelle *Arſe-Clouts*, tantôt de belles robes d'écarlate, avec de grands colliers de corail de trois ou „ quatre rangs autour du col. Leurs conducteurs ſont habillés en velours, tantôt cra„ moiſi, tantôt bleu, verd &c. & portent des bâtons d'argent dorés. Au reſte ce Pays „ eſt très-ſain, étant ſort élevé & rafraîchi tous les jours par des vents agréables. Sa ſi„ tuation eſt fort belle, il a la vue ſur le grand Popo, quoique fort éloigné delà, & l'on „ n'y eſt point du tout incommodé des couſins". Nous avons dû faire plaiſir au Lecteur en rapprochant cette Relation de celle de *Snelgrave*. Rem. du Trad.]

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves.* *Royaume de Juida.*

ves, & il les aſſura qu'auſſitôt qu'il auroit bien aſſuré & réglé ſes conquêtes, il vouloit faire fleurir le Commerce, & qu'il auroit particulierement égard à leurs intérêts.

Snelgrave, ayant paſſé quelques jours avec les Anglois & les François à Juida, alla à Jacquin, qui eſt à ſept lieues environ de Juida, en tirant vers l'Eſt. Le diſtrict de cette ville s'étend environ trois milles le long de la côte; il y a-là une bonne rade. Ce port avoit toujours été franc pour le Royaume d'Ardra; il y avoit un Gouverneur héréditaire, qui payoit tribut au Roi d'Ardra. Dès que le Roi de Dahomé ſe fut rendu maître d'Ardra, le Seigneur de Jacquin ne manqua pas de lui faire ſes ſoumiſſions, & de lui offrir le tribut qu'il avoit coutume de payer au Roi précédent, ce qui fut promptement accepté. Le politique *Trudo Audati*, ayant ravagé, pillé & ruiné les autres Pays qu'il avoit conquis, ſe flatta que les habitans de Jacquin lui ſeroient d'une grande utilité pour former ſes ſujets au Commerce. Il s'étoit ouvert un paſſage libre à la mer, mais ſans la connoiſſance du Commerce, tout le ſang qu'il avoit répandu ne pouvoit contribuer en rien à rendre ſes ſujets plus riches & plus heureux. Les habitans de Jacquin avoient toujours été les rivaux de ceux de Juida ſur cet article; après la ruine de ceux-ci, le Commerce qui avoit été ci-devant entre les mains des deux peuples, pouvoit reſter à ceux de Jacquin ſeuls, ou pour mieux dire aux Dahomes, qui conſerveroient toujours le droit de conquête ſur les ports, & par conſéquent la plus grande part dans le Commerce. Telles étoient les vues de ce Prince habile, en dépouillant les uns du Commerce, pendant qu'il protégeoit les autres, & les maintenoit dans leurs privileges, pour favoriſer l'induſtrie.

Le Roi de Dahomé ayant fait inviter *Snelgrave* de venir à ſon camp, ce Capitaine ſe détermina à y aller, accompagné de pluſieurs autres perſonnes. Ils furent portés dans des hamacs, y ayant ſix Negres qui ſe relevoient tour-à-tour pour chacun. Le Pays qu'ils traverſerent leur parut beau & agréable, mais tout y portoit des marques ſenſibles de la déſolation que la guerre y avoit fait éprouver à ces pauvres peuples. On y voyoit par-tout les triſtes débris des villes & des villages, & les campagnes couvertes des os de ces malheureuſes victimes de l'ambition & de l'avarice. Quand nos voyageurs furent arrivés à un demi-mille du camp, il vint un Exprès de la part du Roi pour les féliciter de leur arrivée, & leur conſeiller de ſe vêtir proprement. S'étant avancés à une petite diſtance du camp, ils trouverent un des principaux Officiers, que les Negres nommoient le Grand Capitaine; il les reçut d'une façon fort extraordinaire, il vint accompagné de ſoldats qui portoient des fuſils, des épées nues, des boucliers & des drapeaux. Ils firent tant de contorſions & de grimaces ridicules, qu'on avoit de la peine à s'empêcher de rire, au moins *Snelgrave* & ſa compagnie en furent embarraſſés. Leurs actions parurent encore plus énigmatiques. Le Capitaine s'approcha d'eux avec quelques-uns de ſes Officiers, l'épée nue à la main; tantôt ils leur en raſoient la tête, tantôt ils leur en préſentoient la pointe à l'eſtomac, en danſant & ſautant autour d'eux. Enfin, après que cela eut duré quelque tems, le Grand Capitaine prit un air plus poſé, il les félicita encore au nom du Roi, & but à leur ſanté avec de vin de Palmier, & eux de leur côté bûrent

à

à celle du Roi; enſuite il les conduiſit avec ſes cinq-cens ſoldats, accompagnés de leurs inſtrumens de Muſique. SECTION III.

Le camp étoit proche d'Aſſem, Capitale du Royaume d'Ardra, qui n'étoit alors qu'un monceau de ruines. L'armée campoit ſous des tentes faites de branches d'arbres & couvertes de chaume, de la figure à peu près de nos ruches, mais chacune aſſez grande pour contenir dix ou douze ſoldats. Quand le Capitaine eut mis les Européens dans la tente préparée pour eux, il laiſſa une Garde & alla rendre compte au Roi de ſa commiſſion. Leur tente étoit au milieu d'une grande cour paliſſadée tout autour, & pour empêcher la foule de les incommoder le Roi fit défendre, ſous peine de la vie, de s'aſſembler aux environs. Cela leur fit plaiſir en voyant que le Roi s'intéreſſoit à leur ſûreté & à leur conſervation. Ils dînerent donc à leur aiſe de ce côté-là, mais ils furent incommodés d'une ſi prodigieuſe quantité de mouches, qu'ils avoient de la peine à mettre un morceau dans la bouche ſans qu'il y entrât de cette vermine. Peu après le dîner, le Capitaine les fit prier de ſe rendre à la porte du Roi. En y allant ils virent deux grands charniers, chargés de têtes de morts: leur Interprete leur dit que c'étoient celles de quatre-mille gens de Juida, qui avoient été ſacrifiés en trois ſemaines par les Dahomés à leurs Divinités, ce qui inſpira de l'horreur & de l'étonnement à nos Européens. On les conduiſit à la porte du Roi, qui n'étoit que l'entrée d'une grande cour, fermée de paliſſades, où il y avoit pluſieurs maiſons bâties de terre. On les fit aſſeoir ſur des chaiſes qu'on avoit apportées pour eux, & un Officier leur préſenta de la part du Roi des vaches, des moutons & des chevres, à quoi il ajouta un compliment, que comme ce Prince ſe trouvoit dans un camp, c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire pour le préſent. Ils ne virent point alors le Roi, mais quand ils ſortirent de la cour, ils apperçurent quarante hommes bien faits & d'un air déterminé, rangés en file, avec des fuſils ſur l'épaule & de larges épées à la main. Ils avoient autour du col des colliers de dents de morts, qui leur deſcendoient juſqu'à la ceinture par devant & par derriere. L'Interprete leur dit, que c'étoient les Héros ou les Braves du Roi, ceux qui avoient tué de leur main le plus d'ennemis, & que pour recompenſe de leur valeur il leur étoit permis d'enfiler les dents des morts & de les porter au col. *Snelgrave* pria l'Interprete de leur dire de ſa part, qu'il voyoit bien que c'étoit-là une compagnie de braves gens. Ils furent ſi charmés de ce compliment, qu'ils y répondirent avec la même civilité, en faiſant entendre aux Européens qu'ils avoient auſſi beaucoup d'eſtime pour les Blancs.

Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.

Le lendemain le Roi leur fit dire par un Officier qu'ils alloient avoir audience inceſſamment. Ils furent conduits dans la même cour que la veille, & y trouverent le Roi aſſis ſur une chaiſe dorée, qu'il avoit priſe au Roi de Juida. Trois femmes tenoient au deſſus de ſa tête de grands paraſols pour le garantir du Soleil, & il y en avoit quatre autres debout derriere ſa chaiſe, qui avoient le fuſil ſur l'épaule. Elles étoient fort bien miſes de la ceinture en bas, mais tout le haut du corps étoit nud, ſelon la coutume du Pays. Elles avoient au bras des anneaux d'or de grand prix, & autour du cou & dans leurs cheveux des joyaux du Pays, qui ſont des cryſtaux de diverſes couleurs que l'on apporte de l'intérieur des terres. Cette eſpece d'ornement eſt auſſi eſtimé des Negres, que les diamans le ſont des Européens.

Le

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de* Juida.

Le Roi avoit ſur lui une robe à fleurs d'or qui lui deſcendoit juſqu'à la cheville du pied, ſur la tête un chapeau d'Europe bordé d'or, & des ſandales aux pieds. Quand nos Européens furent environ à dix pas de lui, on leur fit ſigne de s'arrêter. Alors le Roi ordonna à l'Interprete de leur dire de ſa part, qu'il étoit bien aiſe de les voir arrivés en bonne ſanté; & après avoir aſſuré *Snelgrave* de ſa protection, il leur ordonna de s'aſſeoir; il but à leurs ſantés, & ils bûrent à la ſienne. Le ſoir du jour de leur arrivée au camp, on y avoit amené dixhuit-cens captifs d'un Pays qu'ils appellent *Tuffoe*, qui eſt à ſix journées de chemin d'Ardra.

Pendant que le Roi de Dahomé étoit occupé à la conquête de Juida, ces peuples avoient attaqué cinq-cens de ſes ſoldats, qu'il avoit détachés pour ſervir d'eſcorte à douze de ſes femmes qu'il envoyoit au Pays de Dahomé, avec quantité de riches effets. Les Tuffoes avoient défait l'eſcorte, tué les femmes, & s'étoient emparés de tout le butin. Le Roi, ſenſible à cet outrage, n'eut pas plutôt achevé la conquête de Juida, qu'il envoya une partie de ſon armée contre ces pillards, qui furent mis en déroute, & ſur leſquels on fit les priſonniers qu'on avoit amenés. Pendant que *Snelgrave* & ſes compagnons étoient avec le Roi, il ordonna qu'on amenât ces captifs. La vue de ces malheureux, qui alloient être ſacrifiés, ne pouvoit qu'exciter la pitié, quoique leur crime fût de nature à ne la mériter guere. Le Roi en choiſit lui-même un grand nombre pour les ſacrifier à ſa Fetiche; il réſerva les autres pour eſclaves, qu'il deſtina à ſon ſervice, ou à être vendus aux Européens. Tous les ſoldats qui avoient été de cette expédition, furent recompenſés de leurs ſervices; les Officiers qui recevoient les captifs de leur main, leur payoient en Couris la valeur de vingt ſchelings pour chaque homme, & dix pour une femme. Les ſoldats avoient auſſi apporté pluſieurs milliers de têtes de morts, pour leſquelles on leur donnoit encore certaine ſomme.

Pendant tout le tems que le Roi fut dans la cour, les principaux Seigneurs étoient tous proſternés par terre, ſans oſer approcher de la chaiſe du Roi plus près de vingt pieds. Quand ils vouloient dire quelque choſe à ce Monarque, ils commençoient par baiſer la terre, enſuite ils le diſoient tout bas à une vieille femme, qui venoit le communiquer au Roi, & après avoir reçu ſa réponſe venoit la leur apprendre. Ce Prince fit préſent à ſes Officiers & aux perſonnes de ſa Cour de plus de deux-cens captifs. A meſure que quelqu'un d'eux en recevoit, un Officier le crioit à haute voix, & la populace répétoit d'abord ce qu'il venoit d'annoncer. La derniere cérémonie dont l'Auteur fut témoin, lui parut la plus ſinguliere. Il entra dans la cour deux Negres avec une grande cuve, qui tenoit pour le moins ſix gallons d'Angleterre, ou vingt-quatre pintes de Paris, toute pleine de froment mondé & bouilli; ils la poſerent à terre, & s'étant mis à genoux, ils ſe mirent à manger avec tant d'activité & de vîteſſe, que tout fut dépêché au bout de quelques minutes. L'Interprete dit à *Snelgrave* qu'ils étoient accoutumés à cet exercice, mais qu'ils ne vivoient pas longtems; que cependant après leur mort ils étoient d'abord remplacés dans ce métier, dont le but eſt uniquement de divertir le Roi.

Nos Européens s'étant retirés dans leur tente, dînerent. A peine avoient-ils

ils fini qu'ils virent entrer le frere du Seigneur de Jacquin (qui étoit venu avec eux) tout ému & effrayé. En venant les trouver, il avoit vu un grand nombre des malheureux Tuffoes qu'on alloit ſacrifier; leurs cris & leurs lamentations l'avoient ſi fort touché, qu'elles l'avoient mis dans cet état. Car rien ne fait plus d'horreur aux habitans des côtes & ne les révolte davantage que la barbare coutume des Nations de l'intérieur du Pays de ſacrifier des hommes, & de manger enſuite leurs corps. Quand *Snelgrave* reprocha à ceux de Juida de s'être laiſſé ſubjuguer par des Barbares comme les Dahomés, ils lui répondirent qu'il ne leur étoit pas poſſible de faire tête à de pareils Cannibales. Il leur dit là-deſſus que c'étoit la même choſe pour un corps mort d'être dévoré par ceux de ſon eſpece ou par des vautours, mais ils hauſſerent les épaules, en diſant qu'ils ne pouvoient ſoutenir la penſée d'être mangés par des hommes.

Quelques-uns des Européens eurent l'étrange curioſité d'aller voir le ſacrifice, & c'eſt à eux que nous ſommes redevables de la relation de la maniere dont ſe fait cette inhumaine cérémonie. La premiere victime qui ſe préſenta fut un Negre de bonne mine, qui pouvoit avoir cinquante à ſoixante ans; il avoit les mains liées derriere le dos, & ne faiſoit paroître ni crainte ni douleur, toute ſa contenance annonçoit de la fermeté & du courage. Un Sacrificateur lui mit la main ſur la tête, en prononçant quelques paroles de conſécration; enſuite il fit un ſignal à un homme qui ſe tenoit derriere la victime, & qui d'un coup de ſabre lui emporta la tête, ce qui fit jetter à tout le peuple un cri d'admiration. La tête fut jettée ſur l'échaffaud, & le corps, après avoir reſté quelque tems par terre pour en faire égoutter le ſang, fut emporté & jetté dans un endroit proche du camp. L'Interprete dit à *Snelgrave* que la tête étoit pour le Roi, le ſang pour leur Fetiche, & le corps pour le peuple. Nos gens virent encore ſacrifier pluſieurs autres perſonnes de la même maniere, & ils remarquerent que tous les hommes avoient l'air hardi & indifférent, mais les cris des femmes alloient juſqu'au cœur. Quand le ſacrifice fut fini, un Colonel Dahomé s'approcha de *Snelgrave*, & lui demanda ce qu'il en penſoit? L'Anglois répondit qu'il étoit étonné qu'ils ſacrifiaſſent tant de gens, dont ils auroient pu tirer un profit conſidérable, s'ils avoient voulu les vendre. Le Colonel répondit que ç'avoit été de tout tems la coutume de leur Nation, „ après leurs victoires, „ d'offrir à leur Dieu un certain nombre de captifs, que le Roi choiſiſſoit „ lui-même, parcequ'ils étoient perſuadés que s'ils manquoient à s'acquitter „ de ce devoir, ils ne devroient plus s'attendre à en recevoir aucune aſſiſtance, ni à réuſſir dans leurs entrepriſes. Enfin il allégua toutes les conquêtes qu'ils avoient faites depuis quelques années, ſans avoir jamais été „ vaincus, comme une preuve démonſtrative de la néceſſité indiſpenſable, „ & en même tems de l'utilité de cet acte de reconnoiſſance". Il dit encore que c'étoit par politique que l'on ſacrifioit ſur-tout les vieillards; qu'outre qu'on ne les vendroit guere, leur âge & leur expérience pouvoient les rendre dangereux, & que l'on auroit toujours ſujet de craindre qu'ils ne trâmaſſent quelque conſpiration contre leurs Maîtres, qui ne pourroit que cauſer des troubles dans le Pays. Enfin le Colonel ajouta, que quant aux jeunes gens que l'on immoloit auſſi, ils étoient deſtinés à aller ſervir dans l'au-

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

tre Monde, les femmes du Roi que ceux de Tuffoe avoient maſſacrées. Ce dernier trait fait voir qu'ils ont quelque notion d'une Vie à venir.

Snelgrave en prit occaſion de lui demander ce qu'ils croyoient de leur Dieu? la réponſe fut ſi confuſe & ſi embarraſſée, que tout ce qu'il en put comprendre fut, „ Qu'ils le regardoient comme un Ange Gardien inviſible, ſubordonné pourtant à un autre Dieu; à quoi il ajouta que ce Dieu pourroit „ bien être celui des Blancs, qui leur avoit communiqué tant d'avantages „ extraordinaires; mais que comme ce Dieu n'avoit pas jugé à propos de „ ſe faire connoître à eux, ils étoient contens de celui qu'ils adoroient".

Snelgrave rapporte que le Prince de Jacquin & l'Interprete l'avoient aſſuré que les Sacrificateurs avoient partagé les cadavres des victimes parmi le peuple, qui les avoit fait bouillir, & s'en étoit régalé. Pour confirmer ce fait, il raconte ce qu'il tenoit de M. *Robert More*, Homme d'honneur & Chirurgien ſur un Vaiſſeau Anglois. Ce Navire étant arrivé à Juida, le Capitaine *Jean Dagge*, qui le commandoit, ſe trouva indiſpoſé, deſorte qu'il envoya *More* au camp du Roi de Dahomé, avec des préſens pour ce Prince. Ce fut-là qu'il vit la chair humaine vendue publiquement ſur la place du grand Marché. *Snelgrave*, qui tenoit ce fait de la propre bouche de *More*, dit qu'il n'a pas eu occaſion de voir rien de pareil, mais qu'il ne doute nullement qu'il n'eût vu la même choſe s'il avoit été à cette place. *Atkins* dément ce rapport, & prétend que *More* a pris de la chair de ſinge pour de la chair humaine. Il blâme *Snelgrave* de donner comme certain, ſur le témoignage d'autrui, ce qu'il lui étoit ſi aiſé de vérifier par ſes propres yeux.

Parmi les priſonniers que le Roi de Dahomé avoit fait à Ardra, il ſe trouva un Mulâtre Portugais, à qui il avoit accordé dequoi vivre honnêtement, il lui avoit donné une femme plus blanche que lui. *Snelgrave* fut ſurpris de la voir; ſa couleur étoit comme celle des Angloiſes, quoique moins vive, mais elle avoit les traits & les cheveux comme les Négreſſes. Le Portugais étoit fort bien avec le Roi. Il témoigna beaucoup d'amitié à *Snelgrave*, & il lui envoyoit ſouvent des plats accommodés à la mode du Pays. Ce fut de ce Portugais que *Snelgrave* apprit les particularités de la guerre que le Roi de Dahomé avoit eue avec les peuples d'J-oe, après la conquête d'Ardra. Le Royaume d'J-oe eſt ſitué au Nord-Eſt de Dahomé, à pluſieurs journées, & au-delà d'un grand & fameux lac, d'où ſortent pluſieurs rivieres conſidérables, qui vont ſe décharger dans le Golphe de Guinée. Pluſieurs Princes fugitifs, dont les peres avoient été vaincus & décapités par le Roi de Dahomé, s'étoient réfugiés auprès du Roi d'J-oe, avoient imploré ſa protection, & par leurs ſollicitations ils l'avoient engagé à déclarer la guerre à *Trudo Audati*. Le Monarque d'J-oe envoya un Général avec une nombreuſe armée, pour attaquer le Pays de Dahomé. Le Roi quitta d'abord Ardra pour ſe rendre dans ſon Royaume & faire tête aux J-oes. Comme il n'avoit que de l'Infanterie, & que l'Armée ennemie étoit toute de Cavalerie, il appréhenda que dans un Pays ouvert ſes troupes ne fuſſent enveloppées, & taillées en pieces. Mais il fit ſervir ſi à-propos les armes à feu, qu'elles effrayerent les chevaux qui n'y étoient point accoutumés; deſorte que les Cavaliers n'en purent être

aſſez maîtres pour charger l'Infanterie ennemie. Cependant au bout de quatre jours que dura cette action à diverſes repriſes, le Roi de Dahomé voyant que ſes troupes étoient ſi fatiguées qu'elles n'étoient plus en état de réſiſter longtems, eut recours à un ſtratagême. Il avoit une grande quantité d'eau-de-vie, qui avoit été autrefois achetée à Juida; il réſolut de ſe retirer la nuit avec ſon armée, & de laiſſer la liqueur, avec grand nombre d'effets de prix, qui étoient dans une ville proche du camp. A la pointe du jour les J-oes ne voyant paroître perſonne, ſe mirent à piller & à ſaccager la ville, & ils burent l'eau-de-vie, & comme ils n'y étoient pas accoutumés, ils s'en trouverent ſi fort enivrés, qu'une grande partie tomboient par terre, & y reſtoient endormis. Dèsque le Roi de Dahomé en fut averti par ſes Eſpions, il revint en diligence, attaqua les ennemis dans ce déſordre, & les mit en déroute. Cependant la plus grande partie ſe ſauverent, graces à leurs chevaux. Le Portugais ajouta que tout fiers que les Dahomés fuſſent de l'avantage qu'ils avoient eu, ils ne laiſſoient pas de craindre une ſeconde invaſion, parce qu'ils redoutoient terriblement une Armée de Cavalerie; & que par cette raiſon le Roi avoit envoyé depuis peu des préſens conſidérables à celui d'J-oe, pour l'empêcher de l'attaquer une ſeconde fois. Si malgré cela, *dit-il*, il le faiſoit, & qu'ils ne fuſſent pas capables de lui réſiſter, leur conſolation eſt que du moins ils pourroient ſe retirer du côté de la mer, où leurs Ennemis n'oſeroient les pourſuivre. Comme la Fetiche de leur Nation eſt la mer, leurs Prêtres leur défendent ſous peine de la vie d'en approcher & de la regarder, & ils leur ont perſuadé que s'ils violoient cette Loi, ils pouvoient être aſſurés que leur Dieu ne manqueroit pas de les punir de mort ſur le champ. *Snelgrave* remarque ici que tous les Negres de la côte ont pareillement leurs Fetiches particulieres. Les uns ont certains oiſeaux, d'autres des ſerpens, ceux-ci des moutons, ceux-là des chevres; ils les adorent toute leur vie, avec une obéiſſance aveugle à ce que leurs Prêtres leur preſcrivent à cet égard.

Au bout de quelques jours notre Anglois fut invité à une ſeconde audience de la part du Roi. En entrant dans la cour, on les pria d'attendre un peu, pour laiſſer entrer leurs préſens dans la maiſon, & donner au Roi le tems de les conſidérer à loiſir. Enſuite ils furent introduits dans une petite cour, au fond de laquelle le Roi étoit aſſis les jambes croiſées ſur un tapis de ſoie étendu par terre. Il étoit richement habillé, & avoit fort peu de monde avec lui. Quand *Snelgrave* & les autres furent près de lui, il leur demanda avec beaucoup de bonté, comment ils ſe portoient? il ordonna qu'on les fît approcher de lui davantage, & que l'on étendît de belles nattes à terre pour les y faire aſſeoir. Dès qu'ils furent placés, le Roi fit demander à *Snelgrave* par l'Interprete, ce qu'il ſouhaittoit de lui? Il répondit que comme ſa profeſſion étoit le Commerce, il prioit le Roi de donner ſes ordres pour qu'il fût bientôt dépêché, & ſon Navire chargé de Negres. Le Roi lui fit dire qu'il ſeroit ſatisfait, mais qu'il falloit commencer par regler les Droits, & qu'il s'adreſſât à *Zuinglar*, Officier de diſtinction, que le Capitaine avoit connu à Juida. *Zuinglar* lui dit, „Que le Roi ſon Maître, quoi-„ que conquérant, ne vouloit point exiger de plus hauts droits que ceux „ que l'on avoit coutume de payer au Roi de Juida". L'Anglois répondit

SECTION V. III. *Hiſtoire de la Côte des* Eſclaves. *Royaume de* Juida.

qu'il eſpéroit que Sa Majeſté, qui étoit un bien plus grand Prince, auroit la bonté de ſe contenter de quelque choſe de moins. Comme *Zuinglar* ne répondit pas d'abord, & que le Roi le remarqua, parceque l'Interprete lui expliquoit tout ce qui ſe diſoit, il prit lui-même la parole & dit „ que comme un plus grand Prince, il pouvoit raiſonnablement exiger „ des droits plus forts; mais que comme il étoit le premier Capitaine Anglois qu'il eût vu, il vouloit le traiter en nouvelle épouſe, à qui on ne „ refuſe rien dans les commencemens". *Snelgrave*, ſurpris d'un tour d'expreſſion ſi galant, témoigna à l'Interprete qu'il appréhendoit qu'il ne lui en impoſât, en expliquant les paroles du Roi d'une maniere trop favorable. Le Roi ayant répété ce qu'il venoit de dire, *Snelgrave* fut convaincu qu'on trouve de la politeſſe ailleurs qu'en Europe: le Roi ajouta qu'il verroit par expérience que ſes actions ne démentiroient pas ſes paroles. Encouragé par les bontés de ce Prince, le Capitaine Anglois prit la liberté de lui repréſenter, „ que le moyen le plus propre pour faire fleurir le Commerce „ étoit de ne point charger les Etrangers de droits, & de protéger les Anglois contre les voleries des gens du Pays, & contre les vexations des „ Grands; que le peu d'attention du Roi de Juida à ces trois articles eſſentiels avoit fait un tort conſidérable au Commerce". Le Roi reçut ſes repréſentations en bonne part, & lui demanda ce que les Anglois voudroient payer. *Snelgrave* répondit que ſi Sa Majeſté vouloit bien ſe contenter de la moitié de ce qu'ils avoient coutume de payer à Juida, cela ſuffiroit. Le Roi y conſentit d'abord, & ajouta qu'il vouloit rendre le Commerce floriſſant, & qu'ils pouvoient être aſſurés qu'il ſauroit les garantir de toute inſulte, eux & tous les Européens qui viendroient-là pour y négocier.

Le Traité de Commerce conclu, l'amitié & les égards du Roi de Dahomé pour les Européens paroiſſoient ſi viſiblement, que *Snelgrave* ne balança point à implorer ſa clémence en faveur des malheureux habitans de Juida. Il lui repréſenta que ſi le commun-peuple voloit, c'étoient les Grands qui l'y encourageoient, pour partager le butin. Il ne fit pas difficulté d'aſſurer, que ſi Sa Majeſté vouloit avoir la bonté de les recevoir en grace, & de les rétablir dans leur Pays, en payant un certain tribut, il étoit perſuadé qu'ils pourroient lui être d'une grande utilité, parcequ'ils étoient induſtrieux, & fort entendus à cultiver la terre, qu'ils avoient d'ailleurs des liaiſons avec les Européens, & étoient fort au fait du Commerce. Il ajoute que la maxime des Princes Blancs étoit de faire conſiſter la force de leurs Etats dans le grand nombre de leurs ſujets, & que ſi Sa Majeſté vouloit ſuivre cette maxime, elle avoit en main la plus belle occaſion d'ajouter à ſes anciens Vaſſaux, cent-mille ſujets utiles. Le Roi répondit qu'il convenoit de la vérité de ce que *Snelgrave* venoit de dire, mais qu'il ne pourroit pas regarder la conquête de Juida comme aſſurée, tant que le Roi ſeroit vivant; & qu'il avoit déja fait offrir au peuple de les rétablir tous dans leur Pays, dèsqu'ils le lui auroient envoyé à ſon camp, vif ou mort.

La converſation roula enſuite ſur divers autres ſujets, & le Roi fit paroître ſur-tout une ame noble & généreuſe, & un grand fond de politique, vu ſur-tout l'ignorance barbare dans laquelle ce Prince avoit toujours été élevé. Il ſe plaignit entre autre de l'ingratitude de *Lamb*, qui après avoir reçu

reçu de lui au-delà de trois-cens onces d'or, avec huit eſclaves, & entre autres *Tom* de Jacquin, & lui avoir promis de revenir au bout d'un certain tems, lui avoit manqué de parole; il ajouta que ſa mauvaiſe foi ne feroit aucun tort aux autres. *Snelgrave* répondit qu'il ne connoiſſoit point perſonnellement *Lamb*, & dit enſuite au Roi qu'outre le Vaiſſeau qu'il commandoit, il y avoit encore cinq gros Navires employés particulierement au Commerce de Juida, & qu'il eſpéroit que Sa Majeſté n'exigeroit pas d'eux d'autres droits que ceux qu'elle avoit reglés pour lui. Le Roi répondit que c'étoit une grace qu'il lui avoit faite, & qui ne tiroit pas à conſéquence pour les autres; que cependant on en uſeroit honnêtement avec ces Capitaines à cet égard. Ils firent enſuite un Traité pour le prix des eſclaves. Quand cela fut fini, on fit venir le frere du Seigneur de Jacquin, le Roi lui déclara & le chargea de déclarer à ſon frere, que ſi leur Peuple faiſoit le moindre tort à *Snelgrave*, ſoit en ſa perſonne, ſoit dans ſes effets, ils en répondroient; il donna ordre outre cela, que ſi quelqu'un lui voloit la moindre choſe, & qu'il fût pris, on l'empalât vif ſur le bord de la mer, pour ſervir d'exemple. Comme il étoit tard *Snelgrave* & ſes compagnons prirent congé du Roi, en le remerciant de la bonté qu'il avoit eue de leur donner une ſi longue audience, & des graces qu'il avoit accordées aux Européens en général.

SECTION III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

Comme l'audience avoit duré environ cinq heures, *Snelgrave* eut l'occaſion la plus favorable d'examiner le Roi attentivement. C'étoit un Prince d'une taille médiocre, replet, &, autant que l'Anglois en put juger, âgé d'environ quarante ans. Quoique marqué de la petite vérole, il avoit quelque choſe de revenant & même de majeſtueux dans le viſage. *Snelgrave* le trouva ſur-tout le Negre le plus extraordinaire qu'il eût jamais connu. Il ne vit rien en lui qui ſentît le Barbare, excepté la coutume de ſacrifier ſes ennemis, ce que le Portugais fit entendre qu'il pouvoit bien faire par politique, & il dit qu'il n'avoit jamais mangé de chair humaine.

Avant que de quitter la Cour de Dahomé, *Snelgrave* eut occaſion de voir paſſer devant la porte du Roi le reſte de l'armée, qui avoit été ſaccager le Pays de Tuffoe. Il y avoit environ trois-mille hommes de Troupes réglées, armés de mouſquets, de ſabres & de boucliers; ils firent leurs exercices avec une adreſſe ſurprenante, & plus de vingt décharges en moins de deux heures. A meſure qu'ils défiloient devant la porte du Roi, tous les ſoldats ſe proſternoient & baiſoient la terre, après quoi ils ſe relevoient avec une agilité extraordinaire. Ce qui ſurprit le plus *Snelgrave*, c'eſt qu'il vit une grande quantité de jeunes garçons qui ſuivoient les ſoldats, & l'Interprete lui apprit que le Roi accordoit à chaque ſoldat un de ces goujats entretenus aux dépens du Public, dans le deſſein de les accoutuner de bonne heure à la fatigue, & que la plus grande partie de l'armée qu'il venoit de voir étoit compoſée de ſoldats qui s'étoient formés de cette maniere. Notre Capitaine jugea par-là qu'on ne devoit pas être ſurpris des grandes conquêtes que le Roi de Dahomé avoit faites avec des Troupes ſi bien reglées, & élevées ſous une diſcipline ſi prudente & ſi politique.

L'Extrait que nous venons de donner du Voyage de *Snelgrave* nous a paru un ſupplément néceſſaire à l'Hiſtoire de Juida. Perſonne n'a parlé des mœurs

Section III. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.*

du puiſſant Royaume de Dahomé; & nous avons cru que l'on verroit ici avec plaiſir ce que l'on ſait du Vainqueur de Juida, & d'un Prince d'un ſi glorieux caractere (*).

SECTION IV.

*Contenant la Deſcription du Royaume d'*ARDRA, *ſes Villes, ſes Productions, les Mœurs des Habitans, le Gouvernement, le Commerce, la Religion &c. du Pays.*

Section IV. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume d'Ardra.*

LE Royaume d'*Ardra* fait auſſi partie de la Côte des Eſclaves. Les Européens ne l'ont pas aſſez fréquenté pour en aſſigner les bornes avec quelque certitude. On ſait pourtant par le témoignage unanime des Voyageurs, qu'il s'étend fort loin au Nord dans l'intérieur du Pays; qu'il y a des villes & des villages fort peuplés, que le terroir eſt en général fertile & bien cultivé, que les peuples ſont belliqueux quoiqu'ils ayent été ſubjugués par une Nation plus puiſſante qu'eux. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que les Européens ne connoiſſent guere que quelques villes ſur la côte, & par-là ils jugent du reſte. On donne à ce Royaume pour bornes à l'Ouëſt Rio da Volta, à l'Eſt le Benin propre, en y comprenant le Royaume de Juida, ce qui fait une étendue de Pays de cent lieues; au Sud l'Océan, & au Nord & Nord-Ouëſt les Royaumes d'Oyco & d'Alghemi ou Ulkami. Du côté du Sud vers la Mer il eſt aſſez étroit, mais il s'élargit conſidérablement vers le Nord, en forme de triangle. Ce n'eſt pourtant-là qu'une ſimple conjecture des Voyageurs, fondée ſur les relations imparfaites des Naturels, qui ſont fort ignorans ſur la Chorographie de leur propre Pays, & même ſur tout ce qui eſt à la diſtance de quelques milles de leurs habitations. La côte commençant à quatre lieues à l'Eſt du Grand Popo, & finiſſant à Acqui, occupe un eſpace de vingt-cinq lieues, en y comprenant la Province de Jacquin, qui a ſon Prince particulier, tributaire du Roi d'Ardra. *Bosman* & *Barbot* diviſent ce Pays en deux parties, qu'ils appellent le *Grand* & le *Petit Ardra*. Sous le dernier nom ils comprennent toute la côte, en remontant dans les terres juſqu'à Offra, ils donnent à tout le reſte le nom de *Grand Ardra*, & y comprennent le petit Etat de Torri (†). Depuis Juida juſqu'au Petit Ardra la côte

Deſcription & diviſion du Royaume d'Ardra.

(*) *Snelgrave* nouv. Relat. de quelques endroits de Guinée, L. I. Amſt. 1735. in 12. Je ne ſai par quelle raiſon nos Auteurs, au-lieu de conſulter l'original d'un Voyageur de leur Pays, ſe ſont contentés de l'Extrait qu'en a donné M. *Prevoſt* dans l'*Hiſt. Gén. des Voyages*, T. V. Par-là ils ſont tombés dans quelques mépriſes, cet Auteur s'étant écarté ici & là de ſon original. Nos Hiſtoriens ont renchéri ſur lui en brodant divers endroits. Je m'en ſuis tenu à la Relation ſimple de *Snelgrave* même, en abrégeant. On trouve dans une Addition de ce Voyageur, encore bien des particularités ſur le ſujet du Roi de Dahomé, que j'ai été tenté d'ajouter, mais j'ai craint qu'on ne regardât cet objet comme trop étranger au ſujet dont il s'agit ici. REM. DU TRAD.]

(†) La Capitale de Torri eſt *Foulaon*, ſituée ſur la riviere de Jacquin, qui coule entre l'Eſt & l'Ouëſt du Grand Popo. Le Territoire de Torri a quatre lieues de circuit; il a Juida à l'Ouëſt, Offra à l'Eſt, & la Mer au Sud. C'eſt un petit Etat indépendant, qui paye ſeulement une légere redevance au Roi d'Ardra pour avoir ſa protection. Les habitans

côte eſt baſſe & unie, mais elle s'éleve doucement à meſure qu'on avance vers Jacquin (*a*). Cette derniere ville eſt à une lieue au Nord-Nord-Eſt de Praya ou Petit Ardra, & eſt gouvernée par un Prince ou Fidalgue, qui vit ſplendidement & qui loge dans un Palais ſomptueux pour ces Pays. *Jacquin*, ainſi nommée du premier Facteur Hollandois qui y a réſidé, a quinze-cens toiſes de tour, elle eſt entourée d'un profond foſſé dans lequel tombe une petite riviere. Les Hollandois & les Anglois y avoient des Comptoirs, mais il y a quelques années que les Anglois ont abandonné le leur. Après la conquête d'Ardra, le Palais de Jacquin fut entierement conſumé par les flammes, quoique le Prince ſe fût ſoumis au Roi de Dahomé. On ne dit point comment cet accident arriva. *Smith* dit à-la-vérité que le Prince réſiſta d'abord à *Trudo Audati*, & que les habitans ſe défendirent vigoureuſement; mais *Snelgrave* & d'autres bons Auteurs aſſurent que la ville ne fut point attaquée, *Lamb* & les autres Européens s'étant rendus d'eux-mêmes, & le Prince s'étant ſoumis à la premiere ſommation (*).

SECTION IV. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume d'Ardra.*

Au Nord de Jacquin on trouve *Offra*, ville conſidérable, où les Anglois & les Hollandois ont chacun leur Loge, toutes deux fort bien bâties. Les Hollandois y font un grand Commerce, & y vivent avec une ſplendeur proportionnée aux gains qu'ils font. Plus encore au Nord entre Offra & la Capitale eſt *Grand Foro*, où l'on trouve une Hôtellerie pour la commodité des Voyageurs, qu'on y fournit abondamment de vivres, tels que le Pays en produit, & de fort bonne biere. Cette ville eſt peuplée, mais moins belle que les autres. Vient enſuite la Capitale, que les Naturels appellent *Aſſem*, &

Villes principales.

(*a*) *Bosman*, Lett. 20. *Barbot*, p. 327, 346. *La Croix* T. III. p. 150.

tans ſont induſtrieux, mais habiles voleurs, comme leurs voiſins. Ils s'occupent principalement de l'Agriculture. Ils vendent des proviſions aux Européens; ils ne vivent eux-mêmes que de brigandage, refuſent ſouvent de payer le tribut accoutumé au Roi d'Ardra, font des incurſions dans les Pays voiſins, & pillent ſur-tout les villages qui ſont ſur les frontieres d'Ardra, pour ſe dédommager du tribut (1).

(*) Ce que *Barbot* dit de Jacquin eſt un peu différent. Il dit que cette ville tire ſon nom d'un Negre, qui d'un village en forma une ville par ſes bienfaits plutôt que par ſa puiſſance. Elle eſt environnée d'un mur de terre épais & ſolide (2). La maiſon du Gouverneur, quoique de terre, eſt plus commode que magnifique. A l'égard d'Offra que les Européens appellent le petit Ardra, *Bosman* (3) & *Barbot* conviennent qu'il eſt ſitué un peu plus bas & plus loin dans les terres que Jacquin. Ce que nous ne pouvons concilier avec ce qu'ils diſent, que le terrein s'éleve doucement en pente en avançant dans le Pays. On apperçoit effectivement beaucoup de contradictions dans leur Topographie, ſuivant la Carte inſérée dans *Prevoſt*, Jacquin eſt ſituée ſur une riviere du même nom, qui s'appelle auſſi Torri ou Turi, à ſept milles de la mer. Les guerres avec les Dahomés ont ruiné le Pays, & *Smith* aſſure que le Vicerol & ſa Cour ſe ſont retirés dans une Iſle au milieu de la riviere, mais cela eſt faux, puiſque Jacquin n'a jamais été gouverné par un Vicerol, & que le Prince n'a point abandonné la ville. [Sans-doute que la confuſion dont nos Auteurs taxent les autres, a eu des influences malignes ſur eux-mêmes. Ils ſe ſont trompés ici & dans le Texte. Ici ils ont confondu les tems: ce fut longtems après la conquête d'Ardra & de Juida que les Dahomés entrerent dans Jacquin, & que le Prince ou le Roi ſe ſauva, voy. *Snelgrave*, p. 178. Dans le Texte ils ont confondu Jacquin & Ardra, & ils font dire à *Smith* ce que rapporte *Lamb* dans la Lettre publiée par ce Voyageur. Ce qui prouve la confuſion dont je taxe nos Hiſtoriens, c'eſt que *Lamb* fut fait priſonnier à Ardra & non à Jacquin, & l'on voit par ſa Lettre qu'il ne ſe rendit point volontairement, & qu'il étoit le ſeul Européen. Rem. du Trad.]

(1) *Barbot*, p. 345. (2) Le même p. 346. (3) *Bosman*, p. 425.

SECTION IV. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume d'Ardra.*

& les Européens le *Grand Ardra*. C'eſt la réſidence ordinaire du Roi, & une belle ville, qui a cinq ou ſix lieues de circuit. Le Roi y a deux Palais, dont il occupe l'un, & l'autre eſt deſtiné à lui ſervir d'aſyle en cas d'incendie ou d'autres accidens. L'étendue que les Negres donnent à la ville eſt aſſez vraiſemblable, vu que les rues ſont extrêmement larges, & que dans la crainte du feu les maiſons ſont ſéparées par d'aſſez grands eſpaces, & qu'elles ont des enclos pour prévevir la communication des flammes. D'*Elbée*, qui vit cette ville en 1670, obſerva qu'il avoit paſſé par quatre portes, tandis que d'autres Ecrivains diſent que malgré la grandeur de la ville il n'y en a qu'une: ce qui eſt peu vraiſemblable, & demanderoit d'être appuyé de bonnes autorités. Les murailles quoique de terre étoient fort épaiſſes & aſſez hautes, mais cette terre forme un corps auſſi ferme & auſſi uni que le plâtre, quoiqu'il ne paroiſſe point qu'on y mêle de chaux. Les portes ne ſont point vis-à-vis les unes des autres, & chaque porte eſt défendue par un foſſé large & profond en dédans; on les poſoit ſur des ponts de bois aſſez legers, qui dans un beſoin pouvoient être rompus ou démontés en peu de momens. Au deſſus de chaque porte étoit une chambre pour le Portier, & des deux côtés en dedans des galeries qui ſervoient de corps-de garde, où il y avoit des ſoldats armés de fuſils & de ſabres, qui étoient en haye. La moitié de la ville eſt environnée de l'Euphrate. Les maiſons ſont de terre couvertes de chaume, les rues ſont régulieres & propres.

Les deux Palais du Roi ſont environnés de hautes murailles de terre. Ils conſiſtent en pluſieurs grandes cours, entourées de galeries, ſoutenues par de beaux piliers décorés de divers ornemens. Les habitans ont la permiſſion de ſe promener ſous ces Portiques. Les appartemens ſont au-deſſus, & ont des fenêtres étroites, comme cela convient au climat, pour que la fraîcheur y entre. Les planchers ſont couverts de tapis, ou de belles nattes d'un fort bon goût. Mais dans chaque chambre il n'y avoit qu'un ſeul fauteuil, avec un grand nombre de couſſins de ſoie & de brocard, des tables, des écrans, des cabinets du Japon, & des armoires avec de belles porcelaines de la Chine. Les fenêtres avoient des chaſſis d'étoffe blanche avec des rideaux de taffetas, deſorte que la lumiere y pouvoit paſſer, & qu'on étoit garanti de l'air de la nuit. Les Jardins étoient fort grands, partagés en quantité de longues allées d'arbres odoriférans, entremêlés d'arbriſſeaux & de fleurs qui embaumoient l'air. On y voyoit des parterres, des gazons, & le tout étoit arroſé par un beau ruiſſeau, qui rouloit ſur le gravier (*a*). Tel étoit le Palais d'Ardra avant que le Roi de Dahomé l'eût ruiné.

Outre la Capitale & les villes dont nous avons parlé, il y en a pluſieurs autres environnées de murs de terre. Les Naturels vantent ſur-tout *Jajo* & *Ba*, la premiere à trois journées de Jacquin, l'autre plus éloignée d'une demi-lieue. Jajo ou Jago a deux portes au Midi, & elle eſt baignée au Nord par une riviere qui vient de Benin. Les Hollandois ont une Loge à Ba. S'il y a quelques villes dans le Royaume qui ne ſoient point entourées de murailles, c'eſt qu'elles ſont défendues naturellement par leur ſituation. Avec

(*a*) *Barbot*, p. 345.

Avec cela, toutes leurs précautions n'ont pu mettre ceux d'Ardra à couvert de l'invaſion d'une Nation belliqueuſe & politique. Section VI.

Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume d'Ardra.

D'une ville à l'autre il y a des chemins commodes pour les Voyageurs & pour les Marchands, qui peuvent tranſporter aiſément leurs marchandiſes; on a auſſi des canaux de communication d'une riviere à l'autre, qui ſont toujours couverts de Canots pour le tranſport ou pour le plaiſir, ce qui donne au Pays un air d'opulence & d'induſtrie.

Chemins commodes.

Productions.

Les campagnes ſont belles & produiſent du bled d'Inde, du millet, des yames, des patates, des limons, des oranges, des noix de cocos & du vin de Palmier. Dans les lieux bas & marécageux proche de la mer, on fait du ſel; les habitans en font un grand Commerce avec les Royaumes d'Alghemi & d'Oyeo, par le Canal de Ba, le plus beau de tout le Pays. On y voit des milliers de Canots qui vont dans l'intérieur des terres chargés de ſel, ou qui en reviennent avec de la poudre d'or & d'autres denrées de ces Pays. Mais ces chemins & ces canaux d'Ardra, ſi commodes pour le Commerce, ont ſervi à en faciliter la conquête au Roi de Dahomé, parcequ'il a pu y faire paſſer ſon armée ſans peine, & ſe pourvoir de vivres, de munitions, & de tout ce dont il avoit beſoin.

Air malſain.

L'air de ce Pays eſt en général mal-ſain pour les Européens, de quarante à peine en échappe-t-il cinq. La petite vérole y eſt commune & meurtriere. Les Negres qui ont paſſé par cette cruelle maladie ſont robuſtes, ſains, & vivent longtems.

Langue.

Les habitans préférent la langue d'Alghemi à la leur, parcequ'ils la trouvent ſans-doute plus agréable, plus douce & plus commode. Ils n'ont point de caracteres pour écrire leur Langue, mais les Grands ſavent tous le Portugais, le liſent & l'écrivent bien. Les gens du commun, qui ne ſavent ni lire ni écrire, ont de petites cordes où ils font des nœuds, qui ont leur ſignification, & par leſquels ils peuvent ſe communiquer leurs penſées à une grande diſtance. C'eſt une eſpece de Chiffre, mais il faut convenir d'avance avant que de pouvoir entretenir correſpondance enſemble. Il ne laiſſe pas d'y avoir bien du génie dans cette invention, qui demande auſſi une mémoire prodigieuſe pour s'en ſervir avec un tant ſoit peu d'exactitude; avec cela il eſt étonnant avec quelle facilité ils retiennent & combinent les idées, attachées d'abord à chaque nœud (*a*).

Habillemens.

Il n'y a guere de différence entre les habitans d'Ardra & ceux de Juida pour les manieres, les habits & la Religion. Les Gens de condition ont deux juppons de ſoie ou de brocard, avec des écharpes de ſoie en forme de baudrier. Le Roi à une ſorte de coëffe à dentelle, qui lui tombe ſur les épaules, & qui lui couvre ſur la tête une petite couronne de bois de ſenteur. Il tient à la main un petit fouët, dont le manche eſt fort bien travaillé. Les gens du commun ont cinq ou ſix pagnes l'un ſur l'autre, de toile de coton ou d'étoffes fabriquées dans le Pays. Ceux qui en ont le moyen les ornent d'or trait ou battu. Bien-que l'uſage ordinaire ſoit d'avoir le haut du corps nud, beaucoup de Perſonnes de diſtinction portent ſur les épaules une eſpece de manteau court. Dans les viſites & autres occaſions de cérémonie ils ne

(*a*) *Des Marchais*, T. II. p. 259.

SECTION IV. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume d'Ardra.*

ne l'ont point, on préfére la noirceur de la peau, comme plus belle & plus décente. Le Marabout ou Grand-Prêtre a deux grands pagnes de ſoie l'un ſur l'autre, une large écharpe en baudrier, des caleçons aſſez longs de coton, des eſcarpins de maroquin de couleur, un chapeau à l'Européenne, un grand couteau à manche doré paſſé dans ſa ceinture, & une canne à la main. Il a le privilege de parler au Roi debout; les Grands ôtent leur bonnet & leur ſandales avant que d'entrer dans la Salle d'audience. Les femmes portent le luxe des habits & le goût pour la parure beaucoup plus loin que les hommes. On les voit chargées des plus beaux ſatins, de brocards & d'Indiennes, ornées de bijoux d'or, & ſuccombant ſous le poids pour ſatisfaire leur vanité. Ce n'eſt pas tout-à-fait leur faute néanmoins, il faut l'attribuer au mauvais goût des hommes, qui ne croient pas qu'une femme ſoit bien parée, à moins qu'elle n'ait ſur elle des pieces entieres de ſoie ou d'autres étoffes. Une coutume commune aux deux ſexes, c'eſt de ſe tenir le corps propre; ils ſe lavent ſoigneuſement le matin & le ſoir, & ſe parfument avec de la civette & des herbes de ſenteurs, les femmes ſur-tout ne négligent rien à cet égard pour plaire à leurs maris (*a*).

Alimens. Leurs alimens ordinaires ſont le bœuf, le mouton, le porc, le cabrit, la chair de chien, avec le riz, les herbes & les racines. Ils donnent indifféremment le nom de *Kade* à tous ces mets. Leur pain eſt une ſorte de gâteau qu'ils appellent *Kankis*, & leur boiſſon ordinaire eſt de la biere mêlée avec de l'eau. Nous avons déja parlé de cette biere dans la deſcription de Juida, où on la braſſe en perfection. La meilleure ſe fait ici à Foro & à Offra, d'où la Cour & les Grands la font venir. Elle s'aigrit aiſément, & ne peut ſouffrir le tranſport, parcequ'elle fermente violemment & rompt les vaiſſeaux.

Mariages. La Polygamie eſt établie ici comme à Juida, les hommes ont la liberté de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. L'amour ſe fait ſans beaucoup de cérémonie; l'extrême liberté dont jouiſſent les filles, d'ailleurs laſcives & libertines, fourniſſent aſſez d'occaſions de faire connoiſſance avec elles. Comme la naiſſance & la fortune ne ſont comptées pour rien en fait de mariage, l'homme de la plus baſſe condition peut prétendre aux femmes de la premiere qualité; l'amour décide, égale les conditions, regle la conduite des parens à l'égard des alliances inégales, & rend tout le monde heureux. Nonobſtant cette liberté, il eſt rare que les hommes cherchent des femmes d'une autre condition que la leur; comme ils n'ont pas de peine à ſe lier avec elles, ils s'y bornent généralement. La principale femme du Roi porte le titre de Reine, & elle a l'étrange prérogative de pouvoir vendre les autres concubines pour ſuppléer à ſes beſoins, lorſque le Roi n'a pas ſoin d'y pourvoir (*). Les Gens de qualité épouſent de jeunes fil-

(*a*) *Dapper*, Afriq. p. m. 304.

(*) Pour obtenir ce titre il faut qu'elle ſoit mere du premier enfant mâle, comme en Turquie. On vit un exemple du pouvoir qu'elle a ſur les autres femmes du Roi, du tems qu'*Eloée* étoit à Ardra. Le Roi ayant refuſé à la Reine quelques bijoux qu'elle demandoit, elle ne laiſſa pas de ſe les faire apporter, & envoya au Comptoir des François huit des autres femmes, qu'on marqua ſur le champ & qu'on fit embarquer. On les traita avec diſtinction, mais on les tranſporta à la Martinique, où elles ont paſſé leur vie dans l'eſclavage (1).

(1) *Des Marchais* T. II. p. 266, 267.

filles de leur rang, qui n'ont que neuf ou dix ans, & les font ſervir toutes nues, juſqu'à ce qu'elles ſoient en âge de conſommer le mariage; alors ils leur donnent un pagne & les noces ſe font, qui conſiſtent à bien manger & boire. On diſtribue auſſi des liqueurs à tous les parens, amis & voiſins des deux parties. Toute la cérémonie conſiſte en ce que le Galant donne à ſa future un pagne de coton, & traite ſes parens avec quelques pots de Pito ou de biere. Il déclare alors aux aſſiſtans, qu'il prend une telle, qu'il nomme, pour ſa femme; elle y donne ſon conſentement, & voilà qui eſt fait (*a*). La pluralité des femmes n'empêche pas que l'adultere ne ſoit auſſi commun ici que dans les Pays où les hommes ſont obligés de s'en tenir à une ſeule. Cela vient du peu de continence des femmes, comme le mari borne ordinairement ſes faveurs à deux ou trois, les autres ſont dans la néceſſité de chercher à contenter leurs deſirs d'une autre maniere (*).

On remarque que l'air d'Ardra n'eſt pas favorable à la propagation; il eſt rare qu'une femme ait plus de deux ou trois enfans, mais nous croyons qu'il faut l'attribuer à leurs coutumes plutôt qu'à l'air & au climat. On marie les femmes ſi jeunes qu'elles perdent leurs attraits, & ne peuvent plus inſpirer de deſirs à l'âge de maturité en d'autres Pays. D'ailleurs les hommes ſont énervés par la facilité qu'ils trouvent à ſatisfaire leurs paſſions; & comme ils ſe marient n'étant qu'à peine ſortis de l'enfance, ils ſont uſés avant que d'être hommes. Une opinion fort particuliere qui regne dans le Pays, c'eſt qu'une femme qui accouche de deux enfans paſſe pour adultere, parceque les Naturels ne peuvent ſe perſuader qu'elle puiſſe avoir à la fois deux enfans du même homme. Les hommes, dit *Barbot*, ne ſe bornent pas à leurs propres femmes, ils ne négligent rien pour ſéduire les femmes & filles des autres; triſte penchant du cœur humain d'aſpirer à la jouiſſance de tout ce qu'il n'a point. Cet Auteur aſſure, contre le témoignage des autres Voyageurs, que les femmes ſont tenues dans une grande ſujettion, que la vue & la converſation des hommes leur ſont interdites, & que les Européens mêmes n'y ſont admis qu'après que le mari a pris une idée avantageuſe de leur caractere & de leurs mœurs. Il eſt vrai que ſi les manieres des femmes ſont auſſi libres qu'on le dit, cette précaution en eſt une ſuite aſſez naturelle (*b*).

Les habitans de la Côte s'occupent à la pêche & à faire du ſel, qu'ils envoyent, comme on l'a dit, dans l'intérieur du Pays. Dans les terres ils s'appliquent à l'agriculture. Ils cultivent la terre à force de bras, &, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, à la ſueur de leur viſage, car ils n'ont ni charrue ni autres inſtrumens pour ſoulager les travaux du laboureur; tout ſe

Agriculture.

(*a*) *Barbot*, p. 346. *Dapper*, p. 304, 305. (*b*) *Barbot*, ubi ſup.

(*) Ce qui contribue à rendre l'adultere commun, ce ſont les manieres laſcives & libertines que les femmes affectent devant tous les hommes, excepté leurs maris; car en leur préſence elles ont un air modeſte, reſpectueux & ſoumis. Lorſqu'il reçoit la viſite d'un Etranger elles ſont aſſiſes l'une près de l'autre ſur des nattes, & à un certain ſignal elles ſe mettent à frapper en cadence ſur une petite cloche de fer ou de cuivre (1).

(1) Le même, p. 255.

SECTION IV. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume d'Ardra.*

ſe fait avec la houe & la beche; auſſi la terre eſt-elle mieux menuiſée, les ſemences ſont mieux couvertes, & les productions proportionnées à la peine & au travail. Dans les endroits où l'on s'occupe principalement de l'agriculture, les terres annoncent l'induſtrie & les travaux des Cultivateurs. Tout y eſt dans la derniere régularité. Ici on voit un champ de mayz, là un de bled d'Inde; d'un côté il y a des pois, des choux & toutes ſortes d'herbes potageres, de l'autre des patates & des racines; chaque plant eſt ſéparé des autres par un double rang d'arbres fruitiers, & le tout eſt environné d'un enclos d'arbres de haute futaye pour l'ornement & pour l'utilité, le laboureur y trouvant l'ombrage & la fraîcheur dont il a beſoin pour ſe délaſſer de la fatigue.

Funérailles. Leurs funérailles ne différent que peu de celles de la Côte d'or. Là ce ſont les parens du mort qui fourniſſent l'étoffe dont on enveloppe le corps; ici cette dépenſe tombe ſur le Gouverneur de la place, qui la porte en compte au Roi. D'ailleurs à Ardra le lieu de la ſépulture eſt ordinairement la maiſon même du mort, où l'on fait un caveau pour cet uſage. Ces enterremens ſe font avec peu de pompe & de cérémonie; les Rois mêmes ne ſont pas diſtingués à cet égard, ſeulement trois mois après leur mort on ſacrifie quelques eſclaves, qu'on enterre près d'eux.

Gouvernement. Le Gouvernement eſt Monarchique & abſolu. Le Roi, qui ſe qualifie Roi d'Ardra & d'Alghemi, & quelquefois de Jacquin, eſt deſpotique, perſonne ne paroît devant lui que le viſage proſterné contre terre. Sa Cour eſt nombreuſe & magnifique. Le Grand-Prêtre eſt le ſecond en rang, & Premier-Miniſtre. Le Roi donne le gouvernement des Villes à des Fidalgos ou Nobles; ils amaſſent ordinairement ſans beaucoup de fruit par les amendes, les confiſcations & leurs rapines, d'immenſes richeſſes; ce qui excite ſouvent l'avarice du Roi, & les fait exiler, ou leur coûte la vie. Le Roi ne paroît jamais en public qu'avec beaucoup de pompe. Le Général de la Cavalerie marche devant lui, le ſabre à la main; le Roi eſt appuyé ordinairement ſur les épaules de deux Officiers, avec les deux Grands Capitaines à ſes côtés; il eſt ſuivi d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes. Le Prince héréditaire & le Grand-Prêtre ſont les ſeuls qui parlent au Roi debout; les autres ſont poſternés ſans oſer lever les yeux; il leur eſt permis ſeulement de lever un peu la tête, quand ils ſont obligés de répondre. Tous les Officiers de la Maiſon du Roi portent le titre de Capitaine avec le ſurnom de leurs Offices. Ainſi on appelle ſon Maître-d'hôtel, Capitaine de table; ſon Pourvoyeur, Capitaine de viande; ſon Echanſon Capitaine de vin (*a*).

Ordre de la Succeſſion. La Couronne d'Ardra eſt héréditaire, & paſſe par le droit de ſa naiſſance au fils ainé du Roi, qui hérite ſeul des biens de ſon pere. On ne donne aucun appanage aux cadets, pour prévenir toute rebellion, & pour les tenir dans la dépendance la plus ſervile & la plus abſolue. Ils ſervent dans les troupes, & ſont avancés ſelon leur mérite, mais on ne les éleve jamais au commandement en Chef. Quelques-uns s'appliquent au Commerce, & quoique le Roi ne leur donne rien, l'honneur de lui appartenir ne laiſſe pas de leur

(*a*) *Des Marchais*, t. 2. p. 263.

leur être fort avantageux dans leurs affaires. Les Etrangers leur témoignent beaucoup de reſpect, & ſe font un mérite auprès du Roi de leur faire des préſens, & leur accordent le choix des marchandiſes avant les autres. Les Negres ont de grands égards pour eux, & leur font des avantages, qu'ils ne ſe font pas les uns aux autres, ſoit par pitié de les voir réduits à la néceſſité de trafiquer, ſoit par un reſpect naturel pour le Sang Royal.

Section IV. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume d'Ardra.*

Les revenus de la Couronne conſiſtent dans les impôts ſur les habitans & ſur les étrangers, dans les eſclaves qui ſont des contributions des Royaumes tributaires, dans ce qui revient de la vente de toutes ſortes d'eſclaves, dans les droits ſur le commerce étranger & ſur les choſes néceſſaires à la vie, enfin dans la confiſcation des biens des Gouverneurs qui ſe ſont révoltés, ou qui ont encouru la diſgrace de la Cour, & dans la ſaiſie de tous les biens acquis au ſervice du Roi, lorſque le propriétaire vient à mourir. Les enfans n'ont pas un ſol du bien de leurs peres, & on envoye travailler aux ſalines les malheureuſes femmes, après avoir été accoutumées à vivre dans le luxe & l'opulence. Il arrive même, en de certaines occaſions, que les enfans du Roi deviennent les eſclaves de ſon ſucceſſeur, peut-être de leur propre frere.

Revenus du Roi.

Ceux qui ont deſobéi aux ordres du Roi ſont décapités, & leurs femmes & leurs enfans deviennent eſclaves du Roi. Les débiteurs inſolvables ſont vendus par leurs créanciers pour ſe rembourſer : la rigueur de cette Loi n'empêche pas que les banqueroutes ne ſoient fort fréquentes. L'adultere eſt puni de la même peine. Si une femme mariée s'abandonne à un eſclave, elle devient eſclave du maître de ſon galant, s'il eſt de plus grande condition que ſon mari ; mais ſi celui-ci eſt au-deſſus de l'autre, il devient le maître de l'eſclave adultere.

Deſpotiſme.

C'eſt un crime puni de mort, & de l'eſclavage de toute la famille du Délinquant, de voir manger ou boire le Roi, & même ſervir ou deſſervir les plats. Quand il boit, un Officier fait un ſignal avec deux petites baguettes de fer, pour que tout le monde ſe jette par terre, afin de ne pas voir boire le Roi. *Des Marchais* raconte un trait, qui prouve combien il eſt dangereux de ne pas obéir au ſignal, même par inadvertence. Un enfant que le Roi aimoit s'étoit endormi auprès de lui, & s'étant éveillé au bruit des baguettes, eut le malheur de regarder le Roi pendant qu'il bûvoit. Le Grand-Prêtre ordonna de le tuer ſur le champ, & de répandre ſur le corps & ſur les habits du Roi quelques gouttes de ſon ſang, pour empêcher l'effet des maléfices qui auroient pu ſuivre cette action, toute innocente qu'elle étoit ; & cet arrêt fut exécuté ſans que le Roi s'y oppoſât (*a*) (*).

Dans chaque ville il y a une maiſon qui appartient au Grand-Marabout, & où il envoye tour à tour les femmes des gens libres pour y apprendre quelques exercices. Elles y demeurent cinq ou ſix mois, & y ſont inſtruites par des

Maiſons de Danſe.

(*a*) *Des Marchais*, T. II. p. 263.

(*) On a vu Ch. XII Sect II. que la même coutume s'obſerve à la Cour de Loango, & que *Battel* rapporte un cas fort analogue à celui qu'on lit ici. Celui qui a rédigé les Mémoires de *Des Marchais* auroit-il appliqué le cas ici ? Rem. du Trad.]

SECTION IV. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume d'Ardra.*

des vieilles qui leur enſeignent une ſorte de chant & de danſe. Elles les font entrer par bandes les unes après les autres dans une Salle deſtinée à cet uſage, & après leur avoir attaché de petits fers & des plaques de cuivre aux jambes, elles les font danſer & chanter, juſqu'à ce qu'elles tombent en foibleſſe, & à l'inſtant une autre bande ſuccede. Une femme qui ſoutient cette fatigue le plus longtems, n'en eſt que plus eſtimée de ſon mari (*a*).

Civilité pour les Européens.

On ne permet aux Européens de voyager que la nuit & par des chemins détournés, pour les empêcher de voir le Pays: il y a cependant divers exemples qu'on les a diſpenſés de cette Loi. Les habitans en uſent fort civilement avec eux, & le Roi traite à ſes dépens les Marchands qui font le voyage d'Aſſem. Ils ſont logés au Palais, où chaque Nation a ſon appartement particulier. Quand le Roi leur donne audience, il leur marque beaucoup d'eſtime & d'amitié, il leur prend la main, la preſſe dans la ſienne, & leur touche trois fois le premier doigt; il les fait aſſeoir ſur des nattes à côté de lui, & les expédie promptement. Le Prince & le Grand-Marabout n'en font pas moins, quand on va enſuite à leur audience. Les Hollandois font un grand commerce à Ardra; celui des Anglois, ſans être auſſi étendu, ne laiſſe pas d'être fort avantageux.

Commerce.

On tire principalement de ce Pays des eſclaves, des vivres, du coton, des étoffes, & des pierres bleues qu'on appelle *Acori* ou *Aigris*. Les Capitaines des Vaiſſeaux Européens ſont conduits à la Cour par le Gouverneur de Praya, avec les préſens qu'ils portent au Roi; ces préſens conſiſtent en trois ou quatre livres de corail & quelques pieces d'étoffe. La Reine, le Prince & le Grand-Prêtre reçoivent auſſi du corail & une piece de ſerviettes damaſſées, il y en a une d'armoiſin pour le *Foello* ou Capitaine des Blancs, une autre pour les Portiers de la Cour, & des bujis pour les Danſeurs. Quand un Capitaine eſt de retour, on fait publier la permiſſion du Commerce par un Crieur public, qui reçoit pour ſa peine quarante bagues de cuivre, vingt poules, une chevre, une piece de *Kanequin*, & une piece de petit armoiſin. Le Capitaine eſt conduit à un village que les Hollandois ont nommé *Stokvis-Dorp*, quatre milles au Sud-Sud-Ouëſt de Praya, où il fait tranſporter ſes marchandiſes dans un Magazin. Le *Honga*, ou Capitaine de la Barre, eſt obligé de ſe tenir ſur le rivage avec tous ſes gens pour donner les ſecours néceſſaires au tranſport des marchandiſes, & il a la valeur d'un eſclave en marchandiſes pour douze voyages d'un Canot de la terre au Vaiſſeau ou du Vaiſſeau au rivage. Quand la vente eſt finie, le Capitaine Européen eſt obligé de faire un nouveau préſent au Roi pour reconnoître la permiſſion du Commerce; ce préſent eſt de deux mouſquets, vingt-cinq livres de poudre, & la valeur de neuf eſclaves en autres marchandiſes. Le Foello, le Honga, & d'autres Officiers inférieurs reçoivent chacun une piece d'armoiſin. Tous les droits pour un Vaiſſeau montent en tout à la valeur de ſoixante-dix ou quatre-vingts eſclaves. Le Roi a le choix de toutes les marchandiſes, ſoit pour le payement de ſes droits, ſoit pour les eſclaves qu'il veut vendre. Après lui, le Prince héréditaire, le Grand Marabout & les Grands Capitaines. Tout le monde enſuite a droit de vendre & d'acheter, tous au même prix,

(*a*) Le même, p. 261. *La Croix* T. III. p. 150.

prix, on taxe les marchandiſes & les eſclaves; s'il ſurvient quelque conteſtation, le Roi les vuide promptement. Il ſort ordinairement du Royaume trois-mille eſclaves par an. Les uns ſont des priſonniers de guerre, les autres ſont des contributions des Vaſſaux du Roi; d'autres ſont condamnés à être vendus pour eſclaves pour avoir contrevenu aux Loix du Pays; il y en a qui ſont eſclaves de naiſſance, parcequ'ils ſont nés d'eſclaves, d'autres ſont des débiteurs inſolvables qui ſont vendus au profit de leurs créanciers; enfin il y a les femmes & les parens juſqu'à un certain degré de ceux qui ont deſobéi aux ordres du Roi, ou qui ont encouru ſa diſgrace (*a*).

Les marchandiſes les plus propres pour la traite des eſclaves à Ardra ſont les groſſes margriettes, les gros pendans d'oreille de cryſtal, des couteaux larges & dorés, des cloches de cuivre en forme de cilindre & de pyramide, des baſſins de cuivre de pluſieurs grandeurs, des fuſils, des taffetas de couleur, des étoffes de ſoie rayées & mouchetées, des toiles fines, des mouchoirs fins à glands, des barres de fer, de l'eau-de-vie, de grands paraſols, des miroirs, des étoffes de ſoie de la Chine, de l'or & de l'argent en poudre, des écus de Hollande & d'Angleterre. Il y a beaucoup à gagner ſur cette derniere marchandiſe, on a un eſclave choiſi pour dix de ces écus. Mais la meilleure marchandiſe qu'on puiſſe avoir ſont les bujis ou couris, qui ſont la monnoye courante du Pays. Les eſclaves ſe payent moitié en bujis, & moitié en marchandiſes. Il y a par tout le Royaume des marchés pour le ſel. Il s'en tient un à Ba, un autre à ſix lieues de-là ſous un grand arbre touffu, & d'autres ailleurs; on y voit ſouvent trois ou quatre-mille Marchands. La maniere de compter les bujis eſt ici la même qu'à Juida.

Forces d'Ardra.

Les Voyageurs ne ſont nullement d'accord ſur ce qui regarde les qualités militaires de ceux d'Ardra. Les uns les taxent d'être des lâches & des poltrons, tandis que d'autres en parlent comme de peuples réſolus & guerriers. Peut-être pourroit-on concilier les uns avec les autres, en diſtinguant la diverſité des circonſtances, ſelon les tems où ces Auteurs ont écrit. Si nous jugeons par l'événement de la guerre avec le Roi de Dahomé, on pourroit être porté d'attribuer leurs malheurs à leur manque de courage. Mais ſi au contraire nous conſidérons l'étendue du Royaume d'Ardra, & le nombre d'Etats qui ſont ſes tributaires, on peut en conclure raiſonnablement que ces peuples ont été autrefois belliqueux, & qu'ils ont dégénéré depuis. Il eſt vrai que tous les Auteurs conviennent qu'ils combattent ſans ordre, ſans plan fixe d'opérations, & avec beaucoup de cruauté, ce qui ne marque pas un grand fond de courage & de conduite. *Boſman* aſſure que le Roi d'Ardra avec tous les Pays qui dépendent de lui, eſt pour le moins vingt fois plus puiſſant que celui de Juida, & que cependant il n'a pas le courage de lui faire la guerre, quoiqu'ils ſoient toujours ennemis. Ce fait peut être vrai, ſans que cela faſſe le moindre tort au courage de ceux d'Ardra. Il étoit aiſé à un Royaume auſſi peu étendu que Juida de ſe défendre contre un ennemi plus puiſſant & auſſi brave. Au-lieu que l'étendue des frontieres d'Ardra l'expoſoit à des incurſions continuelles de tous ſes

(*a*) *Barbot*, ubi ſup. *Des Marchais*, p. 258.

SECTION IV. *Hiſtoire de la Côte des Eſclaves.* *Royaume d'Ardra.*

ſes voiſins; le nombre de Provinces tributaires qui épioient l'occaſion de ſecouer le joug, faiſoit qu'il étoit dangereux pour lui d'entreprendre une nouvelle guerre; peut-être encore qu'un regne pacifique avoit contribué à confirmer ces maximes d'Etat qui tendent à entretenir la paix; mais paſſons aux faits. Le Roi peut mettre aiſément en campagne un armée de quarante-mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie; il n'y a que les vieillards & les enfans qui ſoient diſpenſés de marcher. Sur les côtes les ſoldats ſont armés de mouſquets & de ſabres, mais dans les terres ils ſe ſervent encore d'arcs & de fleches, de poignards, de javelines & de maſſues de bois. Dans toutes leurs expéditions ils portent une eſpece de pieu ou de bâton, qui eſt en forme d'S, au bout duquel il y a un petit étendard de ſoie. Leurs tambours ſe terminent en pointe en bas. De petites cloches ſont auſſi partie de leurs inſtrumens militaires, au ſon deſquelles les ſoldats font mille contorſions ridicules. La Cavalerie a de petites trompettes, dont le ſon eſt fort aigu. Ils ſe ſervent auſſi de ces divers inſtrumens dans leurs fêtes anniverſaires deſtinées à célébrer leurs anciennes victoires. Ils ont encore dans leurs armées des chanteurs & des bouffons pour animer les ſoldats par le récit des anciens exploits de la Nation, & pour les amuſer & les divertir par des bouffonneries (*a*).

Religion. Les Voyageurs ont remarqué quelques différences entre la Religion d'Ardra & celle de Juida. Bien-que les habitans d'Ardra ſoient peut-être les moins ſuperſtitieux de tous les Negres de la Côte, le nombre des Prêtres eſt infini, & les Gens de la premiere qualité ſe font un honneur d'en entretenir un dans leur maiſon. Chacun à ſes Fétiches particuliers, les uns ont un Alligator, d'autres un oiſeau qui reſſemble à une corneille; les montagnes, les arbres & les pierres ont leurs adorateurs. Quoique plongés ainſi dans la plus groſſiere idolâtrie, & ſans aucune notion d'une autre vie, ils ne laiſſent pas d'avoir quelque idée confuſe d'un premier Etre, qui regle le tems de leur naiſſance & de leur mort, leur bonne & leur mauvaiſe fortune. Les moindres accidens les allarment, & ils tremblent au ſeul nom de la mort. Ils reſpectent extrêmement les Prêtres, & ont la plus profonde vénération pour le Grand Marabout; ils croient qu'il peut prédire l'avenir, après avoir converſé avec une petite ſtatue de la grandeur d'un jeune enfant, qui eſt placée dans la Salle où il donne audience. Cette ſtatue eſt blanche, & repréſente, ſuivant leurs idées, le Diable; ils prétendent qu'elle annonce ſix mois d'avance l'arrivée des Vaiſſeaux Européens. Les Familles s'aſſemblent tous les ſix mois pour faire publiquement des offrandes à leurs Fétiches, & pour les conſulter ſur ce qui doit leur arriver. Le Prêtre fait ſa réponſe à voix baſſe au nom de l'Idole. Telle eſt la fourberie des Prêtres dans tous les tems & dans tous les Pays, comme ſi leur autorité ne pouvoit être fondée que ſur la fraude & l'impoſture. Après que le Prêtre a prononcé l'oracle, il remet ſur la Fétiche un grand pot de terre dont elle étoit couverte, & l'arroſe de quelques gouttes de liqueur; les amis & les voiſins font les mêmes aſperſions; après quoi on boit à la ronde à l'honneur de la Divinité, tant que la biere dure. On s'abſtient de tout travail les

(*a*) *Barbot*, p. 350.

les jours consacrés au Fétiche de la maison, le Roi même observe cette Loi de ne rien faire, cependant les Negres d'Ardra se relâchent sur la plupart des choses de la rigueur que les Prêtres exigent. Ils croient que ceux qui ont été tués à la guerre & en combattant pour leur patrie, ressuscitent deux jours après sous de nouveaux traits, ce qui fait qu'on ne les reconnoît point. Ici comme à Juida il n'y a point d'autres Médecins que les Prêtres; ils font des décoctions de quelques herbes, & sacrifient quelque animal pour guérir les malades, ensuite ils arrosent le Fétiche du sang de la victime, & jettent ou brûlent la chair. *Snelgrave* rapporte un trait remarquable du profond respect qu'on a pour les Prêtres. Il observe que c'est une Loi inviolable, qu'il en coûte la vie à toutes les personnes qui occupent une maison par où le feu commence, quand il arrive un incendie. Cette Loi, injuste & cruelle en elle-même, ne laisse pas d'être utitile, parcequ'il arrive moins d'accidens par le feu dans le Royaume d'Ardra qu'en d'autres Pays, à cause que la Loi s'exécute à toute rigueur. Malgré cela lorsque le Palais de Jacquin fut brûlé, on sut très-bien que le feu avoit commencé par la maison du Prêtre, on le soupçonna fortement de l'y avoir mis à dessein, & on n'en fit point de recherche (*a*).

SECTION IV. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.*

Comme les Voyageurs n'ont point fait de description circonstanciée des Mœurs, des Loix & du Gouvernement d'Ardra, il faut se contenter des traits détachés qu'ils rapportent. Du tems que *Bosman* étoit en Guinée, il vint à la Cour d'Ardra un Ambassadeur d'un Roi puissant de l'intérieur du Pays, pour lui dire de la part de son Maître que plusieurs de ses sujets étoient venus se plaindre du gouvernement tyrannique d'Ardra, qu'il lui conseilloit de mettre ordre à ce que ses Vicerois traitassent ces pauvres gens avec plus de douceur, ou qu'autrement il seroit obligé, quoique contre son humeur, de venir à leur secours & de les prendre sous sa protection. Le Roi d'Ardra reçut cette déclaration avec indignation, & fit massacrer l'Ambassadeur. Le Monarque qui l'avoit envoyé en fut si offensé, qu'il fit entrer une armée, que ceux de Juida faisoient monter à un million d'hommes, dans le Royaume d'Ardra, qui porta la terreur & la désolation par-tout, & dévasta tout le Pays; étrange maniere de protéger les opprimés! Après cette expédition le Général s'en retourna avec ses troupes. Le Roi son Maître fut très-mécontent de sa retraite, & le fit pendre, parcequ'il ne lui avoit point amené le Roi d'Ardra, selon l'ordre qu'il lui en avoit donné, car c'étoit à lui que ce Prince en vouloit & non à ses sujets. Ce peuple jetta une si grande terreur parmi les Negres des environs, qu'ils ne pouvoient l'entendre seulement nommer sans frémir, ce qui les obligeoit à en conter mille choses inouies, entre autres qu'il avoit coutume de couper les parties honteuses à ceux qu'il avoient tués & de les emporter (*b*). Il y a beaucoup d'apparence, dit *Prevost* (*c*), que cette Nation redoutable est celle des Joe ou Oyeos, qui ont la Mer pour Fétiche national, mais à qui leurs Prêtres défendent par respect d'en approcher ou de la voir (*).

Guerre.

SEC-

(*a*) *Snelgrave*, Nouv. Relat. &c. p. m. 164-168.

(*b*) *Bosman* p. 424, 425.

(*c*) *Hist. Gén. des Voyag.* T. V. p. 477.

(*) Nous avons supprimé ici la Relation du Voyage de M. d'*Elbée* à Ardra, & de l'Am-

SECTION V.

Découverte de la CÔTE D'OR ; *Origine des Etabliſſemens que les* Européens *y ont ; Géographie de cette Côte, & Deſcription des différens Pays.*

SECTION V.

Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens *&c*

APRE'S avoir fait la Deſcription des Royaumes de Benin, de Juida & d'Ardra, & de quelques autres Pays compris ſous le nom général de Côte des Eſclaves, nous allons donner celle de la *Côte d'Or* ou Guinée proprement dite. Comme cette partie eſt non ſeulement plus connue des Européens, mais auſſi plus importante pour eux, & pour les Anglois en particulier, nous tâcherons de la décrire de la façon la plus circonſtanciée que nous pourrons ſur les meilleures autorités, en ajoutant à ce que rapportent les Auteurs quelques particularités que nous tenons de perſonnes qui ont réſidé longtems à *Capo-Coaſt*, & qui ſont parfaitement au fait des Mœurs, des Coutumes, du Gouvernement, des Productions & du Commerce du Pays.

Origine du nom, & étendue de la Côte d'Or.

Les Portugais ont donné à cette Côte le nom de *Côte d'Or*, à cauſe de la prodigieuſe quantité d'or qu'on en tire, & par la méme raiſon les autres Nations de l'Europe ont retenu ce nom. Suivant les meilleures Cartes, fondées ſur les obſervations les plus récentes, cette Côte eſt ſituée entre le quatrieme degré & demi & le huitieme de Latitude Septentrionale, & entre le ſeizieme & le dix-huitieme degré quarante minutes de Longitude ; elle commence à la riviere d'Ankobar ou de Cobre, & s'étend juſqu'à Rio Volta, c'eſt-à-dire cent-trente lieues de l'Ouëſt à l'Eſt (*a*). *Smith* différe un peu par rapport à l'étendue, mais comme ſes aſſertions n'ont aucun appui, nous ſuivrons la poſition exacte de *Prevoſt*.

Découverte.

Les François & les Portugais ſe diſputent l'honneur de la découverte de cette Côte. *Villault* & *Robbe* prétendent que les François ont connu la Nigritie & la Guinée près d'un ſiecle avant que les Portugais ayent commencé leurs découvertes. Le premier remonte juſqu'à l'an 1346, & l'autre fixe ſa date à 1364. Ce fut en 1364, ſuivant *Robbe*, que divers Marchands de Dieppe firent pluſieurs voyages pour le commerce au Cap Verd, & s'avancerent juſqu'à Seſtro Paris, ſur la Côte de Malaguette ou du Poivre. En 1382 les Marchands de Dieppe, conjointement avec ceux de Rouen, envoyerent trois Vaiſſeaux pour faire des découvertes le long de cette Côte. Un de ces Navires, nommé *La Vierge*, alla juſqu'à Commendo, & de-là juſqu'au lieu où l'on a bâti depuis le village d'Elmina, qui a pris ſon nom de la quantité d'or qu'on croit qui s'y tire des mines. L'année ſuivante les mêmes Marchands firent bâtir dans cet endroit une eſpece de Fort ou de Loge, à la garde duquel ils laiſſerent dix ou douze hommes, & cette Colonie s'augmenta par degrés ; en 1387 elle ſe trouva aſſez conſidérable pour y bâtir une Chapelle, & le Commerce continua à y fleurir juſqu'en 1413, que les guerres civiles de France le firent tomber dans une langueur, qui obligea bientôt les Nor-

(*a*) Hiſt. Gén. des Voyag. T. V. p. 81.

l'Ambaſſade du Roi d'Ardra en France, tirée du T. II. de *Des Marchais*, parcequ'on la trouve outre cela dans l'*Hiſt. Gén. des Voyages*, p. 441 & ſuiv. REM. DU TRAD.

354 c (2)

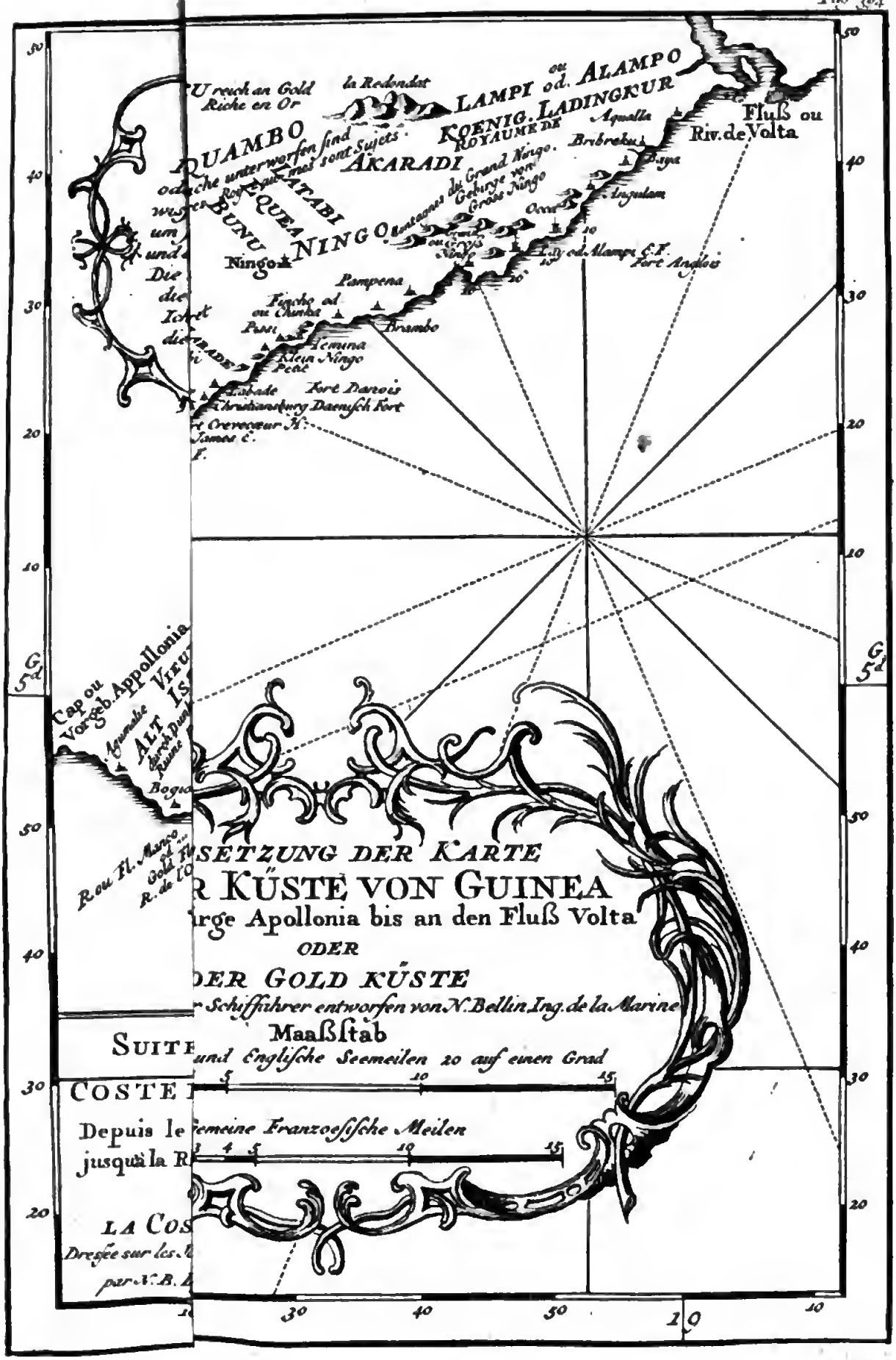
Urreich an Gold
Riche en Or
la Redondat
LAMPI ou
od. ALAMPO
KOENIG. LADINGKUR
ROYAUME DE
Fluß ou
Riv. de Volta
QUAMBO
AKARADI
Aqualla
Bribrebu
Pugu
Ingulam
Ningo
Pampena
Fiache od
ou Chaba
Brambo
Femina
Klein Ningo
Petit
Fort Danois
Daenisch Fort
Cap ou
Vorgeb. Apollonia
ALT
Bogue
SETZUNG DER KARTE
R KÜSTE VON GUINEA
irge Apollonia bis an den Fluß Volta
ODER
DER GOLD KÜSTE
Schiffahrer entworfen von N. Bellin Ing. de la Marine
Maaßstab
und Englische Seemeilen 20 auf einen Grad
Gemeine Franzoesische Meilen
COSTE
Depuis le
jusqu'à la R
LA COS
Dressée sur les
par N. B. A

Normands d'abandonner d'El Mina, Seſtro Paris, le Cap Monte, Sierra Liona, le Cap Verd, & tous leurs autres Etabliſſemens (*). Section V.

Villault rapporte cet événement avec des circonſtances différentes. Vers l'an 1346 quelques Avanturiers de Dieppe, accoutumés à courir la mer, ayant fait voile le long des Côtes de l'Europe, paſſerent juſqu'à celles de Nigritie & de Guinée, où ils établirent diverſes Colonies, particulierement au Cap Verd, dans la Baye de Rio Freſco, & ſur la Côte de Malaguette. Ils appellerent la Baye qui s'étend depuis le Cap Verd juſqu'au Cap Moſto, *Baye de France*, & donnerent le nom de *Petit Dieppe* à un village entre Rio Junco & Rio Seſtos, & celui de *Seſtro Paris* ou *Grand Seſtre* à un autre village, qui n'eſt pas loin du Cap Palmas. De tous ces endroits ils tranſporterent en France beaucoup de poudre d'or, de dents d'éléphant, & d'autres marchandiſes d'Afrique. Les habitans de Dieppe firent de leur yvoire quantité d'ouvrages & de bijoux, qui leur ont fait une réputation dont ils jouiſſent encore. Le même Ecrivain aſſure, qu'en 1383 les Normans jetterent les fondemens du château de Mina, & le poſſédérent juſqu'en 1414; mais que les guerres civiles les obligerent d'abandonner le commerce, deſorte que leurs Etabliſſemens paſſerent entre les mains des Portugais, des Hollandois, des Anglois, des Danois & des Courlandois. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Mais en ſuppoſant la vérité de ces faits, il doit paroître fort ſurprenant que les grands Hiſtoriens de France, tels que *de Serres* & *Mezeray*, n'en ayent fait aucune mention. Des entrepriſes de cette nature ſembloient mériter leur attention, ſur-tout dans l'enfance du Commerce, & dans un tems où les longs voyages ſur mer étoient regardés avec admiration comme des prodiges. D'ailleurs on ne trouve dans l'Hiſtoire Portugaiſe ni trace ni veſtige que le Fort de Mina ait été bâti par les François en 1383. *Azambuja*, qui entreprit de fortifier cette place en 1484, paroît avoir ignoré qu'il y eût jamais eu-là un autre Fort avant ſon tems. Ce ſilence des Hiſtoriens François & Portugais donne lieu de conclure que *Villault* & *Robbe* ſe ſont trop avancés, & que leurs récits ſont plutôt ſoutenus par le ſilence des autres que par les raiſons qu'ils alléguent, & plus fondés ſur un préjugé National que ſur de bonnes autorités.

Les Portugais, continue *Villault*, qui ne connoiſſoient rien encore au-delà du Cap Verd, informés des grands avantages que les Dieppois avoient tiré du Commerce de Guinée depuis cinquante ans, équipperent un Vaiſſeau à Lisbonne, en 1452, ſous la protection de l'Infant *Don Henri*, pour faire de nouvelles découvertes le long de cette Côte. *Alphonſe* V. regnoit alors en Portugal. Ce Vaiſſeau étant arrivé en Guinée dans la ſaiſon des pluies, tout *Origine des Etabliſſemens Portugais ſur la Côte d'Afrique.*

(*) Nous ignorons dans quelle ſource *Robbe* a puiſé cette vieille Hiſtoire Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les preuves qu'il allegue pour attribuer aux François la gloire de la découverte, ſont très-foibles: une des principales pour leur faire honneur de la fondation du Château de Mina, c'eſt qu'après tant de révolutions un des baſtions de la Place porte encore le nom de baſtion de France, & qu'on y voit fort diſtinctement ces deux Chiffres, 13. Mais ne peuvent-ils pas être les derniers de la date, comme les premiers? En un mot il ne prouve que la fécondité de ſon imagination [Le P. *Labat*, Afriq. Occid. T. I. p. 8. parle d'un Acte, qui prouve que le Commerce des Dieppois aux Côtes d'Afrique étoit établi en 1364. Rem. du Trad.]

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

tout l'équipage qui n'étoit pas accoutumé à un tel climat, fut ſi violemment attaqué de diverſes maladies, qu'ils prirent le parti d'abandonner cette Côte mal-ſaine. Mais comme ils n'avoient aucune connoiſſance des marées & des vents dans ces Mers, les courans les emporterent contre une Iſle du Golphe de Guinée, qu'ils appellerent *Saint Thomas*, parcequ'ils y aborderent le jour de la Fête de cet Apôtre. L'abondance de proviſions qu'ils y trouverent, leur fit regarder comme une faveur du Ciel d'y avoir été pouſſés dans un tems où leur Vaiſſeau étoit en mauvais état. Il y firent un long ſejour, & y jetterent les premiers fondemens de la Colonie Portugaiſe dans cette Iſle. Après avoir radoubé leur Vaiſſeau, ils firent voile pour Lisbonne & y arriverent en 1454. La Cour de Portugal, qui avoit fort à cœur les progrès du Commerce, ne tarda pas longtems à envoyer d'autres Vaiſſeaux, qui fortifierent la Colonie naiſſante. Ils pouſſerent leurs découvertes juſqu'à Benin, & par degrés ils arriverent à la rade d'Acra ſur la Côte d'Or, où ils ſe procurerent une grande quantité de ce métal. A leur retour, le Gouverneur de Saint Thomas équippa trois caravelles, ſur leſquelles il embarqua un grand nombre d'avanturiers, & des matériaux pour bâtir des Loges en divers lieux de la côte. Ces caravelles arriverent à d'Elmina, quatre ans après le départ des François (*a*).

Purchas rapporte qu'*Alphonſe* n'ayant guere le loiſir vers la fin de ſon regne de pouſſer les découvertes, accorda à *Fernand Gomez* habitant de Lisbonne un privilege excluſif pour cinq ans de faire le Commerce de la côte d'Afrique; mais il étoit obligé de découvrir tous les ans trois cens milles de côte, en commençant à Sierra-Leona (*b*). Ce fut *Gomez* qui envoya *Santaren* & *Eſcovane* dit *Purchas*, mais *Marmol* l'appelle *Eſcobar*. Ils découvrirent d'Elmina & le Cap de Sainte-Cathérine. On découvrit auſſi dans cet intervalle les Iſles de Saint-Thomas, de Saint-Matthieu, d'Annobon, & du Prince (*).

En 1481 le Roi Jean II. dans le deſſein d'encourager & de ſoutenir le Commerce de ſes ſujets, envoya dix caravelles, chargées de toutes ſortes de matériaux pour bâtir un Fort, & des maiſons pour les habitans; il en donna le commandement à *Jaques d'Azembuje*; *Purchas* le nomme *Diegue* (*c*). Ce Général étant arrivé ſur la côte, fit avertir *Kuſamanſa* Prince du Pays, qu'il ſouhaittoit de ratifier le Traité de Commerce qu'il avoit conclu avec lui dans une autre voyage. En attendant il s'empara d'une petite éminence, qui lui parut propre pour le terrein de la Fortereſſe. Il y fit arborer la banniere & les armes de Portugal le jour de Saint-Sébaſtien, dont le nom fut donné à la vallée voiſine où les Portugais avoient débarqué. *Azembuje*, apprenant que le Prince Negre approchoit, mit ſes gens en ordre, & s'alſit au

(*a*) Hiſt Gén. des Voyag. T. V. p. 83.
(*b*) *Purchas* Pilgr. T. I. p. 7
(*c*) C'eſt le nom que lui donne *Marmol*, L. IX. Ch. 22. de qui tout ce récit eſt tiré. *Cit. du Trad.*

(*) *Purchas* fixe la date de ces découvertes depuis l'an 1449 juſqu'à l'an 1454. *Marmol* dit qu'elles s'étoient faites en 1471, au moins que la côte ne fut connue que du tems de *Jean* II. & *Purchas* paroît dans la ſuite être d'accord avec lui (1).

(1) *Purchas*, T. II. P. II. p. 7. *Marmol* L. IX. Ch. 22.

au milieu d'eux dans un fauteuil. Il avoit un habit de brocard d'or avec un collier d'or enrichi de pierreries. Tous ſes gens avoient des habits de ſoie, en un mot on n'oublia rien de ce qui pouvoit donner aux Negres une haute idée de la grandeur & de l'opulence des Portugais. *Kaſamanſa* n'avoit rien négligé de ce qui pouvoit faire connoître ſon rang & ſa puiſſance. Il étoit accompagné d'un grand nombre de Negres armés, & d'inſtrumens qui faiſoient un bruit affreux. Les principaux Officiers étoient vêtus de leurs habits de guerre, dont nous ferons la deſcription ailleurs. Ils étoient ſuivis chacun de deux Pages, dont l'un portoit un bouclier, & l'autre un petit ſiege rond. Tous avoient la barbe & les cheveux parés d'or & d'autres ornemens (*a*). Après les premieres cérémonies & les premiers complimens, *Azembuje* fit un long diſcours où il étala la puiſſance du Roi ſon Maître, ſon amitié pour *Karamanſa*, le deſir qu'il avoit d'entretenir le Commerce pour l'avantage réciproque des deux Nations, lui demandant en conſéquence la permiſſion de bâtir un Fort pour protéger le Commerce. *Karamanſa*, qui avoit de l'eſprit & de la politique, fit pluſieurs objections contre le projet de bâtir un Fort, mais enfin il y conſentit de bonne grace, & dès le lendemain *Azembuje* fit commencer l'ouvrage. Les maçons ayant briſé quelques rochers qui étoient ſur le bord de la mer, les Negres donnerent des marques de reſſentiment, ſoit par la vénération ſuperſtitieuſe qu'ils avoient pour ces pierres, ſoit par la répugnance qu'ils ſentoient à ſe voir bridés par un Fort. Mais on les appaiſa par des préſens, & les Portugais pouſſerent leur travail avec tant d'ardeur, qu'en moins de vingt jours de tems la Place ſe trouva hors d'inſulte. Les matériaux qu'ils avoient apportés étoient ſi bien préparés, qu'il n'y avoit qu'à les mettre les uns ſur les autres. *Azembuje* ne fut pas moins heureux dans le commerce de l'or, & s'en retourna avec d'immenſes richeſſes. Il y a de l'apparence, quoi qu'en diſent les Ecrivains François, que c'eſt-là la premiere origine du Fort de Saint-George de d'Elmina (*).

Le Roi *Jean* II. ſucceſſeur d'*Alfonſe*, accorda de grands privileges à cette nouvelle Colonie; il donna à Mina le titre de ville avec beaucoup de franchiſes; il y fit bâtir une Egliſe, qui fut dédiée à Saint George: & il or-

(*a*) *Marmol* ubi ſup.

(*) Par un Traité de paix conclu le 4 de Septembre 1479 entre les Rois de Caſtille & de Portugal, on étoit convenu que le Commerce & la Navigation de Guinée, avec la Conquête du Royaume de Fez appartiendroient à perpétuité à la Couronne de Portugal, à l'excluſion des Caſtillans; & que d'autre part les Iſles Canaries appartiendroient de la même maniere à la Couronne d'Eſpagne. *Faria* prétend qu'au mépris de ce Traité les Caſtillans envoyerent en 1481 une Flotte en Guinée, qui rencontra l'Eſcadre Portugaiſe, ce qui donna lieu à une action ſanglante, où les Portugais eurent l'avantage. Ce récit eſt fort ſuſpect à *Barbot*, & les raiſons qu'il en donne paroiſſent concluantes 1. On n'en trouve aucune trace dans les Hiſtoriens Eſpagnols. 2. Les Couronnes de Caſtille & de Portugal étoient liées d'une étroite amitié en ce tems-là, & elles unirent leurs forces contre les Turcs. 3. L'expédition d'*Azembuje*, dans cette année, dément évidemment le récit de *Faria*, puiſque ce Général ne partit que deux ans après le prétendu Traité. Le même Hiſtorien aſſure encore qu'en 1478 les Caſtillans envoyerent ſur la Côte de Guinée une Flotte de trente-cinq Voiles, & qu'elle revint en Eſpagne chargée d'immenſes richeſſes. Mais *Barbot* dément encore ce fait par de bonnes raiſons (1).

(1) *Barbot*, p. 162, 163.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

ordonna que tous les Portugais qui feroient des découvertes le long des Côtes Méridionale d'Afrique, élevaſſent en chaque lieu un monument de pierre quarré, de la hauteur de ſix pieds, avec les Armes de Portugal, & deux Inſcriptions, l'une en Latin & l'autre en Portugais, contenant la date de la découverte, le nom du Roi, & celui du Capitaine qui commanderoit l'Eſcadre ou le Vaiſſeau (*a*).

Quelques années après, le même Prince forma une Compagnie de Guinée, à laquelle il accorda un Commerce excluſif. Les gains de cette nouvelle Société furent ſi conſidérables, que ſes vues s'étendant par ces ſuccès, elle fit bâtir le Fort de Saint André proche Axim, un autre petit Fort à Acra, & une Loge à Sama, ſur la riviere de Saint-George, pour fournir des proviſions à la Garniſon du Château de Mina, qui avoit juſqu'alors été entretenue aux dépens du Roi. Cependant ce Monarque ſe réſerva la nomination du Gouverneur & des Officiers de cette ville, dans la vue de faire de ces Emplois la recompenſe de ceux qui avoient rendu des ſervices à la Couronne, & qui s'étoient diſtingués par leur courage & par leur zele pour le Bien public. De cette maniere, dit *Barbot* (*b*), la Garniſon de Mina ſe trouva avec le tems compoſée d'Officiers pauvres & avides, & de ſoldats accoutumés à la guerre & au pillage. Comme on y joignit tous les Malfaiteurs, qui ſans avoir mérité la corde s'étoient par leurs crimes rendus dignes du banniſſement, doit-on être ſurpris de trouver dans tous les Hiſtoriens les plus affreuſes peintures des violences & des inhumanités commiſes par les Portugais.

Les François reprennent le Commerce de Guinée, & ſont obligés s'y renoncer.

La tranquillité s'étant rétablie en France pour un tems, ſous le regne de *Henri* III. les François reprirent leur Commerce à la Côte de Malaguette & à la Côte d'Or. Mais les Portugais avoient inſpiré tant de terreur aux Negres de Mina, qu'ils ne voulurent entendre à aucune Propoſition de commerce. Mais ceux d'Acra, pouſſés à bout par les violences des Portugais, attaquerent leur petit Fort, maſſacrerent la Garniſon, & raſerent le Fort. Depuis cette époque le crédit des Portugais déclina. Et c'eſt à l'an 1478, que cet événement arriva, que nous pouvons dater les premiers commencemens du Commerce des autres Européens à la côte de Guinée; d'autres partagerent les richeſſes, dont les Portugais avoient été depuis ſi longtems ſeuls les maîtres. Ce ne fut pas néanmoins ſans qu'il y eût bien du ſang répandu. Un grand nombre de François perdirent la vie, non ſeulement par les mains des Portugais, mais encore par celle de Negres, à qui les Portugais payoient bien cher chaque tête de François qu'ils leur apportoient. On les expoſoit ſur les murailles du château de Mina; cette cruauté intimida tellement les Marchands François, qu'elle leur fit encore abandonner le Commerce de Guinée. *Artus* de Dantzig nous a laiſſé une Relation fort curieuſe de la conduite des Portugais, depuis la ruine de leur Fort d'Acra juſqu'au tems où ils furent entierement chaſſés de la Côte (*c*).

Les Portugais, dit-il, ne ſe bornerent pas à détruire les François, ils en uſerent de la même maniere avec les autres Européens, & même avec les Mar-

(*a*) *Marmol* ubi ſup.
(*b*) *Barbot* p. 165 & ſuiv.
(*c*) *Artus* dans la Collect. de *Bry*, P. IV, p. 107 & ſuiv.

Marchands particuliers de leur propre nation, qui furent assez hardis pour entreprendre sur leurs privileges. On confisqua leurs Vaisseaux & leurs marchandises, & on punit de mort les équipages. C'est ce qui arriva en particulier à un Vaisseau de Lisbonne, qui fut confisqué au profit du Roi, & tout l'équipage condamné au dernier suplice.

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Les Hollandois furent les seuls qui, au mépris des obstacles & des dangers, continuerent à fréquenter les côtes de Guinée. Leur persévérance fut couronnée, & ils se rendirent à la fin maîtres des Forts de Mina & d'Axim, ayant gagné par leur courage ce que les Portugais perdirent par leur insolence & leur cruauté. Comment ils userent de leur bonne fortune, c'est un article dont nous ne parlerons point à-présent. Il est certain que si l'on en croit les Historiens Portugais, ni les Portugais, ni les Naturels du Pays, ni les Etrangers n'eurent sujet de se réjouir du changement de Maîtres; puisque les Hollandois joignirent à l'orgueil & à la cruauté des Portugais une espece de brutalité froide, qui leur est propre. Les Rebelles, dit *Vasconcelos* en parlant des Hollandois, furent plus redevables de leur succès à l'yvrognerie qu'à leur courage. Rien ne leur coûta pour parvenir à leurs fins; ils employerent également la fraude & la force. Ils commencerent par corrompre les mœurs des Negres, pour en faire les instrumens de leurs pernicieux desseins. Le vin, les liqueurs & l'indolence des Portugais furent les moyens qui servirent à leur procurer de grands succès. Par-là ils s'érigerent en Maîtres, ou plutôt en Pirates, si redoutables par leur nombre, qu'ils s'emparerent de Boutri, & des Forts de Coro, de Cormantin, d'Aldea del Fuerto & de Commendo. A la fin ils prirent d'Elmina même, & pendant nombre d'années ils firent le commerce si tranquillement, qu'ils en tiroient tous les ans deux millions d'or, outre les autres marchandises. La quantité de celles d'Europe qu'ils y portoient, & le bon marché qu'ils en faisoient aux Negres, donnerent d'abord à ceux-ci une grande idée d'eux; mais ils virent bien dans la suite, que ce procédé si honnête n'étoit qu'un piege tendu pour les perdre. Voilà comment s'exprime *Vasconcelos*, que l'on a raison de penser avoir été fortement prévenu contre les Hollandois (*a*).

Succès des Hollandois.

Le premier Hollandois qui ouvrit à sa Nation le Commerce de Guinée, se nommoit *Bernard Eriksz.* Cet homme en ayant fait la proposition à quelques Marchands, ils goûterent son projet, firent équiper un Vaisseau, le chargerent d'une grosse cargaison, & en donnerent le commandement à *Eriksz*, en 1595. Il parcourut toute la Côte d'or, forma des liaisons avec les Negres, & les traita avec beaucoup de douceur; ce qui joint à la qualité & à la quantité de marchandises qu'il leur fournit à un prix raisonnable, les dégoûta des Portugais. Les Gouverneurs de cette Nation ne négligerent rien pour traverser des rivaux si dangereux. Ils représenterent les Hollandois comme des traîtres & des rebelles à leur légitime Souverain, comme des gens qui n'avoient ni foi ni loi, qui n'avoient d'autre principe que leur propre intérêt. Ils assurerent les Negres, que quelque beau semblant qu'ils fissent, ils cherchoient seulement à se procurer l'entrée du Pays, pour s'y

Origine du Commerce des Hollandois en Guinée.

(*a*) Vie du Roi *Jean* II. L. II. p. 194.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

s'y maintenir & s'y étendre dans la ſuite par la force. Le Commerce, de ſoient-ils, n'étoit que le prétexte & le vrai deſſein de réduire les habitans à l'eſclavage. Ils tâcherent d'engager les Negres par de groſſes recompenſes à détruire tous les Vaiſſeaux qui s'approcheroient de la côte. *Simon Tay* fut la premiere victime de la jalouſie des Portugais; ce Capitaine fut maſſacré avec tout ſon équipage par une ruſe des Negres. Les Hollandois eſſuyerent pluſieurs malheurs de la même nature; ils tirerent vengeance de quelques-uns, & ſouffrirent patiemment les autres pour leur intérêt. Ils s'étoient fait un grand nombre de partiſans parmi les Negres, & ceux qui reſtoient encore fideles aux Portugais, ne leur étoient attachés qu'à force de recompenſes & par la crainte du châtiment. Enfin par leurs intrigues les Hollandois obtinrent du Roi de Sabo la permiſſion de bâtir un Fort à trois lieues à l'Eſt du Cap Corſe ou Cape-Coaſt. L'ayant achevé en 1624, ils en donnerent le commandement au Capitaine *Adrien Jacob*. Ils jetterent les fondemens de leur puiſſance en Guinée, dans le tems que les Etats étoient en guerre avec *Philippe* IV. Roi d'Eſpagne.

Entrepriſe ſur d'Elmina, ſans ſuccès.

L'année ſuivante, ils formerent le deſſein d'attaquer le Fort d'Elmina. Le Vice-Amiral *Jean Dirkz Lam* fit deſcente à Ampena dans le Royaume de Commendo, à la tête de douze-cens hommes, auxquels ſe joignirent cent-cinquante Negres de Sabo; mais ils furent entierement défaits par les Negres de Mina, qui ſe chargerent ſeuls de la défenſe des Portugais. Ils attaquerent les Hollandois au pied d'une montagne avant qu'ils puſſent ſe mettre en ordre, ils perdirent beaucoup de monde dans l'action. *Lam* lui-même fut dangereuſement bleſſé, & ne dut la vie qu'au ſecours des Negres du petit Commendo.

Priſe de cette Place.

Les Hollandois firent une ſeconde entrepriſe ſur d'Elmina en 1637, que la Compagnie des Indes Occidentales fit envoyer une bonne Eſcadre à la côte d'Afrique. Elle étoit commandée par le Colonel *Hans Coine*, habile Officier, qui prit toutes les meſures néceſſaires pour l'heureux ſuccès de ſon entrepriſe. On débarqua à une petite diſtance du Cap Corſe huit-cens ſoldats & cinq-cens matelots, auxquels ſe joignit un corps de Negres auxiliaires. Ils prirent des proviſions pour trois jours; le Colonel partagea ſes troupes en trois corps, qui ſe mirent en marche. *Coine*, qui conduiſoit l'arrieregarde, apprenant que les Negres de Mina au nombre de mille, s'étoient poſtés ſous la colline de St. Jago, pour l'empêcher de ſe ſaiſir d'un poſte qui commandoit abſolument le Fort, réſolut de les forcer & les fit attaquer par quatre compagnies de Fuſiliers. Les Negres ſe défendirent ſi vigoureuſement que les aſſaillans furent taillés en pieces; les ennemis couperent la tête à tous les morts, & retournerent en triomphe au château. Un autre Corps, conduit par le Major Bongarſon, paſſa la riviere de Dona à gué, & attaqua la colline de l'autre côté avec tant de vigueur, que les Negres, après s'être bien défendus & avoir perdu beaucoup de monde, furent contraints d'abandonner leur poſte. *Bongarſon* y laiſſa une bonne garde, pourſuivit ſa marche, & rejoignit l'Armée Hollandoiſe, malgré tous les efforts des Portugais. Ceux-ci & leurs Negres, déſeſpérant de pouvoir tenir plus longtems la campagne, ſe retirerent dans une redoute ſur la

la colline de Saint-Jago. Mais ils y furent bientôt attaqués par le Colonel *Coine*. La colline étoit couverte d'un côté par des bois; *Coine* y fit percer deux chemins, l'un qui conduiſoit à la riviere de Dona, & l'autre à la redoute même. Il fit mener par la premiere deux pieces de canon & un mortier, & les plaça ſi avantageuſement, qu'après avoir forcé les ennemis d'abandonner la redoute, ſa batterie commandoit le Château. Le ſiege ayant duré deux jours, & l'événement paroiſſant douteux par la réſiſtance des aſſiégés, le Gouverneur *Van Yperen* amena un gros renfort aux Hollandois. Ce Général pour retrancher tout délai, fit ſommer la Garniſon de ſe rendre, en déclarant qu'il feroit paſſer tous les Portugais au fil de l'épée, s'ils attendoient l'aſſaut. Le Gouverneur du Château demanda trois jours pour délibérer, mais le Général Hollandois les lui refuſa, & ſe prépara à donner l'aſſaut. A cette vue le Portugais arborerent le drapeau blanc, & demanderent à capituler. Le Gouverneur députa deux de ſes Officiers pour regler les articles avec *Van Yperen*; ce Général voulut d'abord que le Château ſe rendît à diſcrétion; mais enfin il accorda les conditions ſuivantes. 1. Que le Gouverneur & tous les Portugais ſortiroient le même jour du Fort, avec leurs femmes & leurs enfans, ſans autre choſe, & ſans enſeignes, ni épées, ni autres armes. 2. Que les marchandiſes, l'or & les eſclaves demeureroient aux Hollandois. 3. Que tous les ornemens & les vaſes de l'Egliſe ſeroient emportés, à la réſerve de ceux qui étoient d'or & d'argent. 4. Que les Portugais & les Mulâtres ſeroient tranſportés dans l'Iſle de Saint-Thomas (*a*).

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

C'eſt ainſi que les Hollandois ſe rendirent maîtres du célebre Château de Saint-George d'Elmina, le 29 d'Août 1637. *Bosman* (*b*) place cette conquête à l'année ſuivante, mais il eſt contredit par tous les autres Hiſtoriens, tant François qu'Eſpagnols, Portugais & Hollandois. Ils trouverent dans le Château trente belles pieces de canon de fonte, neuf milliers de poudre & beaucoup d'autres munitions, mais peu d'or & de marchandiſes. *Coine* y laiſſa un Gouverneur avec cent-quarante hommes, & beaucoup de Negres, après quoi il s'en retourna à Mawri. Déterminé à tirer d'autres avantages de la conſternation qu'une conquête ſi rapide avoit répandue ſur toute la côte, le Général Hollandois envoya ſommer le Gouverneur d'Axim de rendre cette place avant qu'il y fût contraint par la force. C'étoit le plus important des Forts Portugais après celui de Mina. Le Gouverneur répondit courageuſement qu'on lui avoit confié la garde de cette place, & qu'il étoit réſolu de la défendre & de faire ſon dévoir, que les Hollandois n'avoient qu'à venir quand il leur plairoit, qu'ils le trouveroient diſpoſé à les bien recevoir. Cette fermeté obligea les Hollandois à remettre cette entrepriſe à un autre tems, & le Fort d'Axim ne tomba entre leurs mains qu'en 1642 (*c*).

Après la priſe de Mina, les Hollandois ne douterent pas que cette place ne devînt le centre du Commerce de toute la côte. *Van Yperen* reçut ordre de la Compagnie de faire ſa réſidence dans cette importante place, en

Conduite des Hollandois ſur la Côte d'Or.

(*a*) *Barbot*, p. 166.
(*b*) *Bosman* Lett. 3. p. 48.
(*c*) *Barbot* ubi ſup.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

en qualité de Gouverneur-Général de Guinée & d'Angola. Il s'appliqua ſoigneuſement à réparer les fortifications; il aggrandit les principaux édifices, augmenta le nombre des maiſons, & n'oublia rien pour rendre la place plus belle & plus forte qu'elle ne l'avoit été. Il traita d'abord les Naturels avec beaucoup de douceur; mais auſſitôt que les Anglois témoignerent avoir envie de prendre part au Commerce du Pays, & qu'ils tâcherent de gagner les Negres pour avoir la liberté de faire des Etabliſſemens, les Hollandois prirent le parti de la ſévérité, & mirent tout en uſage pour ôter aux habitans le deſir de favoriſer leurs rivaux. Ils en vinrent même juſqu'à attaquer ouvertement les Anglois, en s'emparant du Fort de Cormantin, où le Gouverneur-Général faiſoit ſa réſidence; uſurpation manifeſte, qui fut un des motifs de la guerre entre l'Angleterre & la Hollande en 1666. Pour tenir encore plus les Negres en bride ils bâtirent des Forts à Bourtri, Sama, Cap Corſe, Anamabo & Acra, ſous prétexte de protéger les Naturels contre les incurſions des peuples de l'intérieur du Pays, leurs ennemis déclarés. Ils défendirent même en de certains lieux tout commerce avec d'autres Européens, & mirent des droits ſur la pêche en d'autres; en un mot ils s'attribuerent bientôt tous les droits de l'autorité ſouveraine, prenant connoiſſance de toutes les Affaires Civiles & Criminelles, & s'érigeant en Juges, qui décidoient des biens & de la vie, tandis qu'ils étoient toujours obligés de payer aux Rois du Pays une eſpece de tribut annuel pour le terrein de leurs Etabliſſemens; mais ils trouvoient bien moyen de ſe rembourſer par d'autres voies.

Les Negres aſſiegent d'Elmina.

Le mécontentement des Negres alla ſi loin, du tems que *Barbot* étoit dans le Pays, qu'ils en vinrent à une rupture ouverte avec les Hollandois, & qu'ils blocquerent le Gouverneur dans le Château de Mina. Cette querelle, qui dura environ dix mois, pendant leſquels il y eut des aſſauts de donnés, ſe termina enfin; les Hollandois n'y perdirent que quatre hommes, & les Negres une cinquantaine (*a*). Mais ſi les Negres avoient eu aſſez de conſtance pour pouſſer le ſiege plus longtems, il y a toute apparence que d'Elmina ſeroit tombé entre leurs mains, & que les Hollandois l'auroient perdu pour jamais. *Barbot* croit que le reſſentiment des Negres n'étoit que trop légitime. Il rapporte les châtimens cruels que les Hollandois faiſoient ſouffrir à ces miſérables pour des fautes légeres, dont ils auroient dû rire plutôt. Souvent ils preſſoient *Barbot* d'implorer pour eux la protection de la France contre des Tyrans, dont le joug leur étoit inſupportable (*). C'eſt-là la conduite que cette Nation phlegmatique a tenue conſtamment dans toutes ſes Conquêtes & dans tous ſes Etabliſſemens, en Aſie, en

(*a*) *Barbot* p. 162, 163.

(*) Le trait ſuivant peut ſervir de preuve du procédé arbitraire des Hollandois. Le Vaiſſeau de *Barbot* étant à la rade d'Elmina, un jour qu'il déjeunoit avec le Gouverneur, celui-ci remarqua quelques canots qui alloient au Vaiſſeau, pour faire quelque commerce. Cela mit le Hollandois dans une furieuſe colere, & il menaça l'auteur de faire ſaiſir ſon Navire. Le François trop foible pour réſiſter fit tout ce qu'il put pour l'appaiſer, & il ne put en venir à bout, qu'en offrant de vendre ſa cargaiſon au Gouverneur à bas prix. Le marché ſe conclut, & *Barbot* pour ne pas tout perdre donna ſes mar-

en Afrique & en Amérique. Ils ont voulu ſe rendre maîtres de tout le Commerce de ces Pays, ſans mériter en rien les faveurs des Naturels; ils s'inſinuent, careſſent, cajolent, afin de pouvoir dominer & faire les tyrans, & le tout pour leur intérêt particulier & par l'amour du gain.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſement des Européens &c.*

Nous paſſons à-préſent aux premiers Etabliſſemens de notre propre Nation ſur la Côte de Guinée. Quelques particuliers y avoient fait commerce pendant quelques années, ſans la participation ni la protection du Gouvernement. En 1585 & 1588, la Reine *Elizabeth* accorda deux Patentes à quelques riches Marchands d'Angleterre, l'une pour un Commerce excluſif ſur la côte de Barbarie, & l'autre pour celle de Guinée, entre les rivieres de Sénégal & de Gambie. En 1592, la même Compagnie de Marchands obtint une troiſieme Patente, qui étendoit leurs privileges depuis la riviere de Nogne ou Nagnez juſqu'au Sud de Sierra-Leona; mais s'ils interrompirent ce commerce faute des fonds néceſſaires, ou parceque la nature de ce trafic ne leur étoit pas aſſez connue, ou parceque le tems de leur Octroi étoit expiré, c'eſt ce que nous n'avons pu découvrir; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on abandonna entierement ce Commerce. Il ne fut repris que la ſixieme année de *Jaques* I. Ce Prince accorda une Patente ſous le Grand Sceau au Chevalier *Robert Rich* & autres Marchands de Londres avec un Privilege excluſif bien plus étendu à tous égards, que ne l'avoient été les précédens. Mais cela ne ſervit encore de rien; la nouvelle Compagnie fit tant de différentes pertes, que les Aſſociés ſe dégoûterent fortement du Commerce d'Afrique; & comme il paroît par un Mémoire préſenté à la Chambre des Communes, ils étoient réſolus d'y renoncer à moins que le Parlement ne leur accordât quelque ſecours. Ce fut en ce tems-là que les Hollandois commencerent à avoir part aux richeſſes de l'autre Hémiſphere, & à les partager avec les Portugais. Leurs ſuccès engagerent quelques autres Marchands Anglois à repreſenter à *Jaques* I. combien il importoit au Royaume de conſerver le Commerce d'Afrique. Cette remontrance fit donner à *Nicolas Criſp*, *Humphroi Hamey* & Compagnie une Patente, qui les autoriſoit à faire ſeuls ce Commerce à l'excluſion de tous autres (*a*).

Origine & progrès de la Compagnie d'Afrique Angloiſe.

En 1651. la République d'Angleterre accorda les mêmes privileges à *Roland Wilſon* & à d'autres Marchands. Mais durant les malheureux troubles qui avoient précédé, les Hollandois & les Danois avoient profité de l'oc-

(*a*) Voy. une Brochure, qui a pour titre, *The importance of the African Company*, p. 10, 11.

marchandiſes pour le dixieme de leur valeur (1). [J'ai eu ſouvent occaſion de démaſquer la paſſion que nos Auteurs témoignent contre les Hollandois, en voici une nouvelle preuve, qui indique de la mauvaiſe foi en même tems. Ils font dire à *Barbot* plus qu'il ne dit; il rapporte ſeulement, *qu'il offrit* au Gouverneur *de lui vendre le* RESTE *de ſa cargaiſon, & que le marché fut conclu ſur le champ pour dix Marcs d'Or.* Mais il ne ſe plaint point qu'on ne lui ait payé que le dixieme de la valeur de ces marchandiſes. C'eſt ainſi qu'on ſe deshonore ſoi-même à plaiſir, en voulant flétrir les autres. REM. DU TRAD.]

(1) *Barbot*, p. 161, 162.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

l'occaſion pour ſe fortifier ſur les Côtes d'Afrique ; enſorte que la Compagnie Angloiſe perdit ſes Etabliſſemens, & vit ſon fonds ruiné. Quelques particuliers ne laiſſerent pas de continuer de fréquenter ces Côtes ; mais ils ne furent pas plus heureux que la Compagnie, & perdirent leurs Vaiſſeaux & leurs effets, dont la valeur alloit à huit-cens-mille livres ſterling. Sur quelques repréſentations des Marchands de Londres, le Parlement réſolut de s'adreſſer à *Charles* II. & de s'intéreſſer en faveur du Commerce d'Afrique. Il ſupplia Sa Majeſté en 1664 de rétablir ce Commerce, & d'employer tout ſon pouvoir pour reprimer l'inſolence des Hollandois, mais la guerre de 1665 empêcha l'effet de cette ſollicitation (*a*).

En 1662, *Charles* avoit accordé une Charte à une Société de Marchands, ſous le titre de *Compagnie Royale d'Angleterre pour le Commerce d'Afrique*, dont les Privileges s'étendoient depuis l'embouchure du Détroit juſqu'au Cap de Bonne-Eſpérance. Cette Compagnie, qui ne faiſoit que de naître, quand la guerre s'alluma, ſouffrit extrêmement par les déprédations de *de Ruiter*, qui prit le Château de Cormantin & le Fort de Tokaray, & des Vaiſſeaux qui valoient deux cens-mille livres ſterling. Un des articles du Traité de Breda portoit, qu'on ſe rendroit de part & d'autre les places priſes durant la guerre ; mais les affaires de la Compagnie ſe trouverent en ſi mauvais état & ſi dérangées, qu'elle remit ſa Patente pour une certaine ſomme, & immédiatement après le Roi en établit une nouvelle ſous le titre de de *Compagnie Royale d'Afrique*, qui a ſubſiſté juſqu'à-préſent. La Chartre de cet Etabliſſement eſt datée du 27 Septembre 1672, & elle fixe les limites du privilege excluſif de la Compagnie depuis le Cap du Sel ſur la côte méridionale de Barbarie juſqu'au Cap de Bonne-Eſpérance ; bien-que le fonds avec lequel cette nouvelle Société commença fût fort petit, elle travailla avec tant d'activité & de bonheur, qu'en très-peu d'années les affaires changerent entierement de face, le Fort de Cap Corſe fut aggrandi & embelli. Ce Fort étoit le ſeul bien qui reſtoit à l'ancienne Compagnie, de qui on l'acheta pour la ſomme de trente-quatre-mille livres ſterling. On bâtit ou répara les Forts d'Acra, de Diſcove, de Winebau, de Succonde, de Commendo & d'Anamabo, tous ſur la Côte d'or, & dont pluſieurs ne ſont qu'à une portée de mouſquet des Etabliſſemens des Hollandois. La Compagnie acheta des Danois Frédéricsbourg, & bâtit un nouveau Fort à Juida. En un mot, malgré les murmures, la jalouſie & le dépit des Hollandois, elle porta ſon commerce au même point que le leur, & fort au-deſſus de celui des autres Nations (*b*).

Il paroît que la Compagnie Royale d'Afrique, peu après ſon Etabliſſement, exportoit pour ſept-mille livres ſterling de manufactures d'Angleterre outre nombre de marchandiſes des Indes Orientales (*) ; qu'elle fourniſſoit toutes nos Colonies d'Amérique d'Eſclaves à très-juſte prix, qu'elle faiſoit ſou-

(*a*) Journ. des Communes de cette année. (*b*) Voy. un Mémoire préſenté au Commité de la Chambre, p. 667.

(*) On trouve ici une longue Liſte de ces marchandiſes ; comme ce ſont eſſentellement les mêmes que les autres Européens portent en Guinée & qui ſont aſſez connues, nous avons cru pouvoir la ſupprimer. Nos Auteurs l'ont tirée de M. *Poſtlethwait*, qui, ajoutent-ils, a fait voir par un grand nombre de raiſons ſans replique pourquoi le Gouver-

ſouvent très-longtems crédit; qu'elle apportoit en Angleterre une grande quantité de bois rouge, de dents d'éléphant, de gommes, de cotons & de poudre d'or; elle apportoit tant de cette derniere, qu'on en a frappé à une ſeule fois depuis trente juſqu'à cinquante-mille guinées, ayant pour type un éléphant. Elle réuſſit moins ſur la côte ſeptentrionale, où les Hollandois ſe mirent en poſſeſſion du Fort d'Arquin, & les François de celui de Saint-Louis à l'embouchure du Sénégal. Il eſt vrai qu'en 1673 la Compagnie devint maîtreſſe du Fort James ſur la riviere de Gambie, & d'un autre petit Fort à Sierra-Leona; le Commerce de la côte depuis le Cap Blanc juſqu'au Cap Monte, étant en ce tems-là libre aux Anglois, aux François & aux Hollandois; mais en 1677, & l'année ſuivante, les François chaſſerent les Hollandois d'Arquin & de Gorée, & par la Paix de Nimegue ces places ont été entierement cédées aux François; depuis ce tems-là ils ont prétendu avoir-là un droit excluſif. Ils ſe ſont fréquemment ſaiſis des Marchands Portugais, Anglois & Hollandois, & ont non ſeulement gouverné ce Canton avec une autorité abſolue, mais tenté ſouvent d'étendre les bornes de leur domination.

La révolution de 1688 produiſit un grand nombre d'Interlopes, au grand préjudice de la Compagnie. Ces avanturiers diminuant le prix des marchandiſes d'Europe, & hauſſant celui des eſclaves, de l'yvoire & de la poudre d'or, la Compagnie ſe vit obligée d'implorer la protection du Parlement; mais la pluralité fut en ce tems-là pour accorder la liberté du Commerce. On permit pour trois ans à tous les Marchands de la Grande-Bretagne de trafiquer, en payant à la Compagnie d'Afrique trois pour cent des marchandiſes qu'ils importoient & qu'ils exportoient. Depuis ce tems-là le commerce déchut à vue d'œil, & en 1700 il ſe trouva en ſi mauvais état, que la Compagnie, après avoir repréſenté le dommage que lui avoient cauſé les entrepriſes des Particuliers, propoſa comme la derniere reſſource un Traité de neutralité avec la Compagnie de France, pour tous les Etabliſſemens qui ſont entre le Cap Verd & Serra Leona (*a*). Ce Traité n'eut point lieu, & l'Acte pour la liberté du Commerce étant expiré en 1712, toutes les remontrances de la Compagnie ne purent empêcher le Parlement de le renouveller. Les Directeurs prirent alors d'autres meſures, & commencerent à croire qu'il falloit attribuer la décadence du commerce plutôt à l'animoſité qu'il y avoit entre eux & les Particuliers, qu'à l'Acte qui le rendoit libre. Effectivement l'oppoſition de part & d'autre ne ſervoit qu'à irriter les eſprits, & ils l'étoient alors à un tel point, que de part & d'autre on employoit tous les moyens imaginables pour ſe ruiner réciproquement. La Compagnie parloit des Particuliers comme de Pirates, & toutes les fois qu'elle en avoit l'occaſion, elle les traitoit comme tels; les Particuliers à leur tour taxoient ceux qui compoſoient la Compagnie de s'engraiſſer des dépouilles de la Nation, & de ne géner le Commerce que pour s'enrichir davantage. La Com-

(*a*) *Labat*, Afriq. Occid. T. IV. p. 346.

vernement eſt obligé de protéger ce Commerce: il a auſſi, diſent-ils, propoſé quelques projets chimériques, pour établir des Plantations de ſucre ſur la côte, ſans y employer les Negres. Rem. du Trad.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Compagnie voyant enfin que tous ces autres efforts étoient infructueux, commença à penſer à en venir à quelque accommodement avec ſes rivaux; elle inſinua qu'en ſe réuniſſant, les gains de part & d'autre pourroient être plus conſidérables, le Commerce pourroit devenir plus étendu, & que l'on pourroit prévenir les uſurpations des Etrangers. D'un côté la Compagnie avoit de grands avantages ſur ſes Compétiteurs, tant par ſes Forts, que par la facilité qu'elle avoit de pouvoir remonter dans le Pays par les rivieres navigeables. D'autre part les Particuliers contrebalançoient cela par des avantages équivalens; ils faiſoient leurs équippemens avec moins de dépenſe, & ils négocioient par le moyen de leurs Correſpondans, ſans avoir la charge d'entretenir des Forts, des Gouverneurs, des Facteurs & d'autres Employés. Par-là ils étoient en état de vendre à meilleur marché que la Compagnie, particulierement les eſclaves, & en même tems de faire trois voyages aux Colonies de l'Amérique, tandis que la Compagnie n'en faiſoit que deux. Toutes ces raiſons perſuaderent aux Directeurs, qu'ils ne pouvoient prendre de meilleur parti que de ſe réunir avec quelques-uns des plus riches Particuliers. Ils ne pouvoient effectivement que perdre tandis que la Nation en gros gagnoit, & cela les mettoit dans l'impuiſſance de maintenir leurs Forts & leurs Etabliſſemens. Mais comme il n'étoit pas juſte qu'ils portaſſent la dépenſe de l'entretien des Forts, tandis que les autres en partageoient les avantages, demandoient un dédommagement, en propoſant une Aſſociation. La diſcuſſion en fut renvoyée au Corps des Marchands, & des Commiſſaires nommés examinerent tout article par article. Les Commiſſaires conclurent que le Commerce devoit reſter libre & exempt de toutes charges, & que la Couronne devoit donner annuellement dix-mille livres ſterling pour l'entretien des Forts. La Compagnie ſe plaignit que cette ſomme n'étoit pas ſuffiſante, & fit voir par ſes Livres qu'il falloit pour les Facteurs, les Agens, les réparations, l'intérêt de l'argent & autres dépenſes, le triple de cette ſomme pour mettre le Commerce ſur un bon pied, & elle le prouva encore par l'exemple de la France & de la Hollande. Tout cela n'empêcha pas que les choſes ne demeuraſſent ſur le même pied juſqu'à l'an 1730, qu'on fit quelques nouveaux Réglemens, aſſez peu importans. Comme nous aurons occaſion dans la ſuite de parler plus particulierement de l'état préſent de ce Commerce, nous nous ſommes bornés à donner une idée générale de l'origine & des progrès des trois principales Compagnies Européennes.

Diviſion de la Côte d'Or en pluſieurs Etats.

Le long de la mer la Côte d'Or contient pluſieurs Royaumes & divers Etats; *Adomir*, nommé auſſi *Saku* & *Avina*; *Axim*, *Ancobar*, *Adom*, nommé auſſi *Petit Incoſſan* ou *Warshes*, *Jabi* ou *Jabo*, *Commendo* ou *Juaffo*, *Fetu*, *Sabo*, *Fantin*, *Acron*, *Agonna* ou *Anguirra*, *Amra* ou *Aquamboe*, *Labbade*, *Ningo* ou *Lampi*. Pluſieurs Ecrivains ont cru que la Guinée étoit un puiſſant Royaume, dont le Roi ayant ſubjugué par les armes pluſieurs Pays, en avoit formé un puiſſant Royaume, & lui avoit donné le nom de Guinée. Mais c'eſt une erreur groſſiere; le nom de Guinée n'eſt pas même connu parmi les habitans, & le Royaume de Guinée eſt un Royaume imaginaire, qui ne ſe trouve pas dans le Monde (*a*). On

(*a*) *Bosman* Lett. I. p. 4.

On peut placer le commencement de la Côte d'Or à Rio de Suciro da Coſta, près d'Iſſini, parceque c'eſt le premier endroit où l'on trouve de l'or, & elle finit à Lay dans le Pays de Lampi à treize ou quatorze lieues d'Acra, parcequ'on n'y reçoit plus d'or que par hazard, d'un peuple nommé *Amabo*, qui habite plus avant dans les terres. Tous ces Etats ont chacun un, deux ou trois villages ou plus, qui ſont le long de la mer, entre ou ſous les Forts Européens. Huit de ces Etats ſont des Royaumes, qui ont leurs Rois, qui à l'arrivée des Européens ne prenoient que le titre de Capitaines. Les autres ſont des Républiques, qui ſont gouvernées par les principaux habitans (*). Sur la riviere d'Ancobar ou de Cobre, qui eſt proprement le premier Pays de la Côte d'Or, il y a un grand nombre de villages, qui forment les trois différentes Provinces d'*Ancobar*, d'*Aborrel* ou *Abroco*, & *Eguira*; Ancobar eſt une Monarchie, & les deux autres ſont des Républiques. Les Hollandois ont eu pendant nombre d'années un Fort à Eguira, où ils faiſoient un très-grand commerce; car outre qu'on y apportoit d'ailleurs une très-grande quantité d'or, il s'en trouvoit dans le Pays même, où il y a quelques mines. Du tems que *Bosman* commandoit à Axim (†) on y en découvrit une très-riche. Les Hollandois perdirent l'Etabliſſement qu'ils y avoient par une avanture fort tragique. Le Directeur ayant eu querelle avec les Negres, ils l'aſſiégerent dans ſon Fort, où il ſe défendit vigoureuſement; mais ne pouvant réſiſter plus longtems, car on dit qu'il avoit tiré avec de l'or, n'ayant plus de boulets, il feignit de vouloir compoſer avec les aſſiégeans, & entra en traité avec eux; pendant la négociation, il ſe fit ſauter en l'air avec ſes ennemis. Pour exécuter ſon deſſein, il avoit donné ordre à un petit garçon de ſe tenir auprès des poudres avec une mêche allumée, & d'y mettre le feu auſſitôt qu'il l'entendroit frapper du pied, lui promettant de lui donner un habit neuf, s'il ſuivoit ſes ordres. Ce pauvre innocent n'y manqua point, & fut enſéveli ſous les ruines; il ne ſe ſauva qu'un ſeul eſclave de la Compagnie, qui avoit eu connoiſſance du deſſein du Directeur, & qui vint apprendre ce deſaſtre à Axim (‡).

Deſcription du Pays d'Axim.

A huit lieues à l'Eſt du Cap Apollonie on trouve le village d'*Axim*, que *Barbot* nomme *Achombene*, ſans en donner de raiſon. Suivant les idées des Negres, c'etoit une grande & puiſſante République; mais lorſque les Brandebourgeois vinrent ſur cette côte, les habitans ſe diviſerent; une partie ſe mit

(*a*) *Bosman* Lett. I. p. 4.

(*) *Bosman* diviſe cette Côte en ſept Royaumes & en quatre Républiques, mais nous avons ſuivi la diviſion de *Barbot* & de *Des Marchais*; les détails où ils entrent & l'accord qu'il y a entre leurs Relations, y donnent un air de vérité.

(†) Les Negres l'appellent *Ahhem*, les Hollandois *Aſſim* ou *Aſſiem*, & les François *Axim*, pour éviter la dureté d'une prononciation gutturale (1).

(‡) Nos Auteurs avoient étrangement brouillé ici, en ſuivant l'*Hiſtoire Générale des Voyages* (2); ils mettoient, comme M. *Prevoſt*, ſur le compte du Chef des Negres l'action du Directeur Hollandois; j'ai rectifié ce récit en conſultant *Bosman* (3). Rem. du Trad.

(1) *Des Marchais* T. I. p. 223. (2) *Ibid.* T. V. p. 96. (3) *Bosman* Lett. I. p. 13, 14.

SECTION V.

Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.

mit ſous la protection de ces nouveaux venus, dans l'eſpérance d'y trouver un gouvernement plus doux & plus de liberté. Les autres demeurerent attachés aux Hollandois. En conſidérant le Pays d'Axim tel qu'il étoit alors, il s'étendoit environ ſix lieues, *Barbot* dit ſept, en longueur, à compter depuis Rio Cobre juſqu'au village de Boeſwa ou Boſna, une lieue à l'occident du Fort Hollandois, qui eſt tout près du village de Boutry. Ce Canton produit beaucoup de riz, de melons d'eau, d'ananas, de bananes, de cocos, d'oranges, de limons de deux eſpeces, & d'autres fruits & légumes. Le mayz n'y eſt ni fort abondant ni fort bon, à cauſe de l'humidité du terroir. Les pluies ſont ſi continuelles, que ſuivant le proverbe du Pays, il y pleut onze mois & vingt-neuf jours de l'année. Les habitans tranſportent du riz ſur toute la Côte, & rapportent du millet, des yames, des patates & de l'huile de Palme. On trouve encore dans le Pays d'Axim quantité de bêtes à cornes, de moutons, de chevres, de pigeons domeſtiques & d'autres oiſeaux. Tout le Canton eſt rempli de villages fort peuplés; les uns ſont ſur la côte, & les autres plus avant dans les terres, & tous ſont riches & beaux. Les terres ſont bien cultivées, & ſi fertiles qu'elles dédommagent abondamment le laboureur de ſes peines. D'ailleurs les habitans ſont riches par le trafic qu'ils font de leur Or avec les Européens. Il eſt vrai que ce Commerce a diminué par les guerres avec les Negres d'Ante & d'Adom, depuis 1681 (*a*).

Achombene Capitale.

Achombene, la Capitale, eſt ſituée ſous le canon du Fort Hollandois. Elle a par-derriere un bois qui s'étend ſur le penchant de la colline. Entre la ville & la mer le rivage eſt ſpacieux & d'un beau ſable blanc. Les maiſons ſont ſéparées par un grand nombre de cocotiers & d'autres arbres, plantés régulierement, à diſtances égales; les arbres, joints à l'étendue de la perſpective, rendent le Fort Hollandois un des plus agréables Etabliſſemens de toute la Guinée. Mais cet avantage eſt bien diminué par l'humidité de l'air, qui rend le Pays fort malſain, ſur-tout dans la ſaiſon des pluies. La petite riviere d'Axim traverſe la ville, & la côte eſt défendue par un grand nombre de petits rochers, plus ou moins éloignés du rivage, qui en rendent l'accès fort dangereux (*b*).

Gouvernement.

Le Gouvernement d'Axim eſt compoſé de deux Corps, celui de *Caboceros* ou Chef, & celui des *Manceros* ou jeunes gens. En général dans toutes les Républiques de la côte l'adminiſtration eſt ſi embarraſſée & ſi confuſe, qu'il eſt difficile d'en bien rendre compte. A Axim la connoiſſance des Affaires Civiles appartient aux Caboceros; mais pour les affaires qui regardent tout le Pays, & qui ſont nationales, elles ſe traitent devant tous les membres du Gouvernement, comme quand il s'agit de faire la guerre ou la paix, de lever ou d'augmenter les taxes, de conclure des alliances &c. Leur conſtitution à cet égard reſſemble aſſez aux deux Chambres du Parlement de la Grande-Bretagne, où il faut pour paſſer un Acte le conſentement de l'une & de l'autre. Les Manceros, comme les Communes, paſſent quelquefois les bornes de leur autorité, & la ligne qui ſépare les droits de chaque Partie qui conſtitue le Gouvernement. Comme ils ſont en plus grand

(*a*) *Bosman* Lett. I. (*b*) *Barbot* p. 249.

grand nombre, ils ſont à proportion plus riches, & c'eſt-là ce qui donne toujours le plus d'autorité dans tous les Etats, où il y a encore quelques reſtes de liberté; les *Pairs* d'Axim ſont donc quelquefois obligés de céder à l'obſtination de leurs *Communes*, ſur-tout quand ils ne ſont pas fort riches en or ou en eſclaves. Mais ce qui donne ſur tout un grand avantage aux Manceros, c'eſt que les Caboceros ſont ſouvent tirés en cauſe devant eux, au-lieu qu'aucun Manceros ne peut être jugé pour un crime public que par le Corps dont il eſt membre (*a*).

Exercice de Juſtice.

Bosman nous apprend de quelle maniere ils procedent dans leurs jugemens. Si un Negre a quelque choſe à prétendre d'un autre, il va avec de l'or & de l'eau-de-vie, qui ont une grande vertu ici, trouver les Caboceros. Après leur en avoir fait preſent, il leur expoſe ſon affaire, les prie de la vuider au-plutôt, & de lui rendre juſtice; il les laiſſe enſuite délibérer, mais c'eſt plus ſur la valeur du préſent que ſur la cauſe. S'ils veulent le favoriſer, ils font aſſembler auſſitôt, ou un jour ou deux après, tout le Conſeil, & après avoir conſulté longtems avec beaucoup de gravité, ils prononcent en ſa faveur, ſouvent contre toute juſtice, & uniquement parcequ'ils ont été corrompus. Si au contraire ils ont reçu plus d'argent de ſa partie, ou qu'ils lui ſoient plus favorables, ils le condamnent ou ne décident rien, quelque juſte que ſoit ſa prétention; deſorte qu'il eſt obligé d'attendre une autre occaſion, ou qu'il vienne d'autres Juges qui lui ſoient plus favorables; ce qui quelquefois n'arrive pas pendant ſa vie Ainſi il laiſſe ſon procès en héritage à ſes parens, qui ne manquent pas de s'en bien ſervir, lorſque l'occaſion s'en préſente, fût ce trente ans après, comme nous en avons vu ſouvent des exemples, dit *Bosman*; & cela paroît preſque incroyable, que ces gens, qui ne ſavent ni lire ni écrire, retiennent ſi longtems les prétentions qu'ils ont ſur quelqu'un (*b*).

Il arrive auſſi quelquefois que le Demandeur ou Défendeur, ſe voyant condamné contre toute juſtice, ou n'ayant pas aſſez de patience d'attendre une occaſion, ſe fait juſtice à lui-même, & ſe ſaiſit de quelque or ou d'eſclaves, appartenant à ſa partie. En ſe rendant ainſi juſtice à lui-même, il a ſoin de ne pas excéder ce qui lui eſt dû, & il n'a rien à craindre, pourvu qu'ils demeure dans un autre village. Il eſt ſûr d'être ſoutenu par ſes concitoyens, & une querelle particuliere devient ainſi générale, & ne ſe termine que par les armes, ou par un accommodement entre les parties intéreſſées d'abord. Si les Caboceros prononcent équitablement, ou que l'affaire ſoit portée devant un des Commandans Hollandois, on la décide en condamnant ou en juſtifiant le Défendeur, ſelon qu'il y a des témoins qui dépoſent pour ou contre lui; mais ſi aucune des parties n'a de témoins, le Défendeur eſt déchargé, s'il fait ſerment qu'il ne doit rien: s'il n'oſe faire ſerment on le condamne au payement, ſi le Demandeur veut jurer qu'il lui eſt redevable. Le ſerment négatif, ou qu'on fait pour nier une choſe, eſt reçu comme celui qui ſe fait pour appuyer une accuſation; mais ſi le Demandeur jure avec deux témoins, il n'eſt plus permis au Défendeur de faire ſerment. Cela cauſe ſouvent bien des malheurs; car comme il eſt fort ordinai-

(*a*) *Bosman* Lett. XI. p. 168. (*b*) Le même.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

naire aux Negres de faire de faux ſermens, celui qui en ſouffre cherche par toutes ſortes de moyens à s'en venger. Mais ces ſortes de cas n'arrivent guere que dans des lieux fort éloignés; car tous les différends qui ſurviennent auprès des Forts des Européens, ſe décident en préſence du Chef du Fort, qui prononce la ſentence avec les Caboceros, ſans qu'on en puiſſe appeller. „ Vous voyez par-là, *dit Bosman*, que nous n'avons point beſoin ici „ ni d'Avocats ni de Procureurs, & que les procès ſe terminent en moins „ de tems, & peut-être avec autant de juſtice qu'en d'autres endroits. Il „ eſt vrai que les procès ne ſont pas ici d'une ſi grande importance, qu'il „ fût néceſſaire de conſulter un Avocat; car les affaires ne ſont pas difficiles, & les Demandeurs, les Défendeurs, & les Juges ſont de la dernière ſimplicité, & ainſi il eſt aiſé de terminer les affaires". Ce récit de *Bosman* peut avoir été vrai pour des fautes de peu d'importance, & avant que les Européens euſſent part à l'adminiſtration de la Juſtice; mais aujourd'hui ce que dit notre Voyageur eſt contraire à ce que lui-même & les meilleurs Ecrivains rapportent; tous conviennent que la vénalité, & la corruption de la Juſtice n'eſt portée nulle part plus loin que dans la petite République d'Axim. Comme tous les crimes ne ſont guere punis que par des amendes, la porte eſt ouverte à la partialité & à l'avarice, le Juge ayant toujours ſa part des amendes (*a*).

Punitions des Crimes.

On punit le Meurtre, ou bien en faiſant mourir le meurtrier, ou bien en le condamnant à payer une certaine ſomme. Il arrive très-rarement qu'on faſſe mourir un meurtrier, à moins qu'il ne ſoit pauvre & hors d'état de payer l'amende à laquelle les Juges le condamnent. L'amende eſt différence ſelon la qualité du mort; celle qu'on paye pour avoir tué un eſclave eſt peu de choſe en comparaiſon de celle qu'exige le meurtre d'un homme libre. Nous aurons occaſion d'en parler plus amplement, en traitant des Coutumes des Negres en général. A Axim toutes les amendes ſont miſes entre les mains du Chef Hollandois, qui eſt en quelque façon revêtu de l'autorité ſouveraine; il donne à la partie offenſée l'amende, en retenant néanmoins ce qui lui revient pour ſes peines, ce qui alloit fort loin avant le tems de *Bosman*, mais depuis le Marchand qui décide un procès, de quelque importance qu'il ſoit, ne peut prendre pour ſa peine que huit écus (*). Le Larcin

(*a*) Le même.

(*) Nous avons de la peine à concilier cela avec ce que le même Voyageur raconte plus bas. Il y avoit dans le Pays d'Ancobar, qui depuis longtems étoit ſoumis à celui d'Axim, deux Caboceros aſſez conſidérables, & qui pendant quelques années avoient été en diſpute, prétendant chacun que l'autre étoit né ſon eſclave, & par conſéquent lui appartenoit. Chacun d'eux appuyoit ſon droit de tant de raiſons & de preuves, que les Caboceros d'Ancobar ſe trouverent embarraſſés. Les parties intéreſſées convinrent de porter l'affaire devant *Bosman*, en ce tems-là Chef du Comptoir d'Axim, & d'en paſſer par tout ce qu'il décideroit. L'affaire fut donc débattue en ſa préſence durant tout un jour, & *Bosman* avoue qu'il n'en ſavoit pas plus à la fin qu'au commencement; car chacune des parties avoit tant de témoins & de preuves, qu'il ſembloit qu'ils avoient également raiſon. Cependant pour terminer une affaire auſſi litigieuſe, *Bosman* leur demanda s'ils s'en remettoient tous deux à lui, & vouloient ſe ſoumettre à ſon jugement; ils répondirent affirmativement. Alors il leur parla avec toute la douceur poſſible, & leur repréſenta que tout ce qu'ils avoient dit de part & d'autre étoit bien fondé; que leurs témoins n'étoient pas aſſez âgés pour

cin ſe punit ordinairement en reſtituant ce qu'on a volé, & en payant une amende proportionnée à la grandeur du vol, au lieu où il a été commis, & à la perſonne à qui ou par qui il a été fait. En cas de dette, le créancier peut ſaiſir du bien du débiteur le double de la ſomme qui lui eſt dûe; mais comme cette Loi eſt fort onéreuſe, on en vient ordinairement à un arbitrage, ou à la reſtitution de ce qu'on a acheté (*a*). Mais nous aurons occaſion d'en parler dans la ſuite.

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Nous paſſons à préſent à la deſcription des Etabliſſemens des Européens à Axim, & nous commencerons par le Fort de *Saint Antoine*, qui appartient aux Hollandois. Il eſt ſitué ſur un rocher fort haut, qui s'avance dans la mer en forme de Preſqu'iſle. Il eſt environné de tant d'autres rochers, qu'il eſt inacceſſible de tout autre côté que de celui de la terre, qui eſt fortifié par des parapets, un pont-levis, & une batterie de gros canon. La place eſt propre, forte & commode pour ſon étendue, qui n'eſt pas grande, parceque le rocher eſt fort étroit. A quelque diſtance en mer on la prendroit pour une grande & ſeule maiſon blanche; mais à deux milles du rivage, rien n'eſt plus agréable que la perſpective du Fort, de la ville d'Achombene, du bois qui eſt par derriere, & de tous ces rochers d'inégale hauteur qui bordent la côte. En tems de guerre les habitans ont coutume de mettre leurs familles & leurs meilleurs effets ſur ces rochers, pour les ſauver en cas

Deſcription du Fort de Saint-Antoine.

(*a*) *Bosman*, ubi ſup.

pour rendre témoignage dans ce différend, & ne ſavoient ce qu'ils dépoſoient que par tradition; que ceux qui auroient pu leur donner quelques éclairciſſemens étoient morts, & qu'il étoit par conſéquent impoſſible de décider qui avoit tort, ou qui avoit raiſon. Après leur avoir repréſenté cela avec beaucoup de modération, il prononça qu'ils ſe reconcilieroient ſur le champ enſemble, ſans parler plus jamais de leur différend; qu'ils ſe reconnoîtroient réciproquement pour perſonnes libres, que le premier qui appelleroit l'autre eſclave ſeroit condamné à une groſſe amende. Ils parurent contens d'une déciſion ſi équitable, s'embraſſerent l'un l'autre, & ſe jurerent une éternelle amitié, & firent l'un & l'autre de beaux préſens à *Bosman*, parcequ'il avoit terminé l'affaire à l'amiable. Mais trois mois après l'un d'eux fit tuer l'autre par deux ſcélérats qu'il avoit corrompus. *Bosman* l'ayant appris, envoya demander qu'on lui remît les aſſaſſins afin de les faire punir, mais ceux d'Ancobar le refuſerent tout net. Il y alla lui-même, & d'abord il ne réuſſit pas mieux. Déterminé à maintenir ſon autorité & celle de la Compagnie, il menaça les Negres qu'il feroit arrêter & punir comme aſſaſſins tous ceux de leur Pays qu'il pourroit attrapper. Là-deſſus ils délibérerent entre eux, & le prierent d'attendre un peu, & au bout d'un quart-d'heure ils amenerent les aſſaſſins enchaînés, & le prierent de ne les condamner qu'à une amende pécuniaire. *Bosman* ne demandoit pas mieux, & ne fit des difficultés que pour obtenir davantage. Quand on fut convenu de la ſomme, les coupables furent élargis, l'amende ſe paya, & fut preſque toute entiere pour le Juge, & la moindre partie pour les parens du mort. Telle fut l'équité du Chef Hollandois, de ſon propre aveu (1). [Nouveau trait de partialité, parcequ'il s'agit d'un Hollandois. *Bosman* rapporte d'abord qu'un certain Chef avoit reglé qu'on ne recevroit que huit écus, que tous les autres & lui en particulier avoient deſapprouvé ce Réglement, & ne s'y étoient pas même tenus. Et par rapport à l'affaire dont il s'agit, à l'égard de laquelle nos Auteurs le veulent noircir, il dit en termes exprès, que *les parens du mort, à qui on avoit déja donné ſatisfaction, vinrent le prier eux-mêmes* de ne condamner les criminels qu'à une amende, *& qu'ils la lui remirent*, mais que *pour paroître auſſi généreux qu'eux, il n'en prit que la moitié & leur laiſſa l'autre.* Rem. du Trad.]

(1) *Bosman*, Lett. XI. p. 176-179.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Europeens &c.*

cas de malheur. Les Portugais qui ont bâti ce Fort, s'étoient d'abord établis, ſous le regne d'Emanuel, ſur une petite pointe, qu'ils ne purent conſerver longtems contre les attaques des Negres. Ils ſe virent forcés de tranſporter leur Etabliſſement ſur ce rocher, d'où ils furent chaſſés par les Hollandois en 1642. A la concluſion de la Paix entre le Portugal & les Etats Généraux, ce Fort demeura par le Traité à la Compagnie Hollandoiſe, qui en eſt demeurée en poſſeſſion depuis.

Le Fort de Saint Antoine eſt triangulaire. Il a trois batteries, une du côté de la mer, & deux du côté de la terre. On y compte vingt-quatre pieces de canon. La porte eſt baſſe, & défendue par un foſſé creuſé dans le roc, ſur lequel eſt un pont-levis, avec une plate-forme par derriere, capable de contenir vingt hommes. La maiſon du Chef du Comptoir eſt bâtie de briques & d'une bonne hauteur; elle eſt en triangle comme le Fort, & devant une des trois faces on a ménagé une petite eſplanade ſur laquelle on a planté quelques orangers. La Garniſon eſt ordinairement compoſée de vingt-cinq Blancs & d'autant de Negres, ſous un Sergent. Elle eſt entretenue par la Compagnie. Quand ce Fort eſt bien muni d'armes & de proviſions, il peut faire une longue défenſe contre les Negres. Il eſt cependant expoſé aux mêmes inconvéniens que tous les autres de la côte; c'eſt-à-dire, que les fortes & continuelles pluies endommageant les murailles, il a beſoin perpétuellement de réparations. C'eſt ce qui oblige les Hollandois à avoir toujours un réſervoir de chaux, faite d'écailles d'huîtres, qui ſe trouvent en très-grande quantité ſur cette côte. Le Fort de St. Antoine eſt à l'Eſt de la riviere d'Axim, que les Portugais appellent Rio Manco; elle n'eſt navigable tout au plus que pour des Canots, mais elle roule de l'or dans ſon ſable (*a*).

A trois lieues à l'Eſt du Fort Saint-Antoine, on trouve le Mont Manſro, près duquel eſt le village de Pockeſo, grand & bien peuplé, dont le Chef ou Capitaine étoit alors connu ſous le nom de *Jean*. Cette habitation eſt la même qu'*Atkins* nomme *John-Conny*. Elle eſt grande, dit-il, & les maiſons ſont auſſi-bien bâties que celles de village du Nord & de l'Ouëſt de l'Angleterre; chacune eſt environnée de cocotiers. Le peuple a coutume de s'aſſembler dans les rues pour vendre des noix de cocos, des oranges, des limons, du mayz, & du kankey qui eſt une ſorte de pâtiſſerie que les femmes font fort bien (*b*).

Frederiſbourg.

Le Mont Manſro eſt un lieu fort commode par ſa ſituation pour un Fort; il eſt près du Cap de trois pointes. C'eſt-là que les Brandebourgeois ou Pruſſiens ont leur principale Fortereſſe, nommée *Fredericsbourg*, qui eſt grande, bien bâtie, & a quatre batteries montées de quarante-ſix pieces de canon, à-la-vérité fort legers & du plus petit calibre, dit *Bosman*; il ajoute que la porte eſt belle, mais trop grande à proportion du Fort, deſorte qu'on peut leur appliquer le Proverbe, *Fermez vos portes de peur que votre ville ne s'enfuie*". Du côté de l'Eſt il y a un bel ouvrage extérieur, mais qui diminue de la force de la place. Mais la principale faute que l'on a commiſe en la bâtiſſant, c'eſt qu'on a fait les parapets ſi bas, qu'à peine viennent-ils au ge-

(*a*) *Barbot*, p. 149. *Bosman*, Lett. I. (*b*) *Atkins*, p. 77.

genoa, deſorte qu'on eſt trop expoſé aux coups de canon.

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Le Commandant de ce Fort, qui eſt auſſi le Chef de tout ce que les Brandebourgeois poſſedent ſur cette côte, prend le titre de *Directeur-Général* de la part du Roi de Pruſſe & de ſa Compagnie d'Afrique. Du tems de *Bosman*, la plupart de leurs Chefs étoient originaires des Pays-bas, & à l'exemple des Hollandois ils tâchoient d'avoir une autorité abſolue ſur les Negres; mais ils n'y ont jamais reuſſi, tant à cauſe des diviſions qui regnoient parmi eux, que par le méchant naturel des Negres. Voici ce que *Barbot* nous apprend de l'origine de cet Etabliſſement. En 1682 l'Electeur de Brandebourg envoya deux Fregates à la Côte d'or, l'une de trente-deux pieces de canon, & l'autre de dix-huit, montées de cent-dix hommes. La premiere étoit commandée par le Capitaine *Matthieu de Vos*, & l'autre par *Philippe-Pierre Blanco*. Ils arriverent au Cap de trois pointes dans le mois de Mai, & débarquant à Manſro ou Mantford, ils y arborerent le Pavillon de Brandebourg. *Blanco* qui connoiſſoit les coutumes & le caractere des habitans, ménagea les eſprits avec tant d'adreſſe, qu'il obtint des Caboceros la liberté de bâtir un Fort ſur la colline, & d'établir un Commerce reglé. Après avoir débarqué & élevé quelques ouvrages, il bâtit un petit nombre de maiſons, où il laiſſa une Garniſon, enſuite il remit à la voile pour Hambourg. Il s'étoit conduit ſi habilement, que quelques Caboceros ſe déterminerent à l'accompagner en Europe; il les conduiſit à Berlin; l'Electeur leur fit un accueil fort gracieux, & leur fit voir tout ce qui pouvoit exciter leur admiration & leur eſtime. L'année ſuivante ils s'en retournerent avec le même *Blanco*, qui acheva le Fort, & mit l'Etabliſſement ſur un pied ſolide. *Bosman* nous a donné le nom & le caractere de ſix des Directeurs (*a*). Le dernier, qui s'appelloit *Jean Viſſer*, étoit un homme de ſi peu de tête & de conduite, que les affaires tomberent en confuſion & en décadence. Enfin les Negres s'étant ſoulevés ſe ſaiſirent de lui, & après l'avoir roué à moitié le jetterent dans la mer. Depuis ce tems-là les affaires des Pruſſiens allerent en déclinant juſqu'à l'an 1708, que le Chevalier *Dally Thomas* étoit Gouverneur du Fort Anglois de Cap Corſe. Il donna avis à la Compagnie d'Afrique, que le Roi de Portugal offroit au Roi de Pruſſe quarante-mille livres ſterling pour ſon Fort. Cependant ce ne fut qu'en 1721 que les Pruſſiens l'abandonnerent, & que la Compagnie l'acheta avec Arguin pour la ſomme de trente-mille livres ſterling.

Les Pruſſiens l'abandonnent.

Des Marchais rapporte que les Pruſſiens quitterent Fredericsbourg en 1720, & le mirent entre les mains de *Jean Conny*, Roi des Trois Pointes. Il a joute que l'année ſuivante les Hollandois l'attaquerent, ſous prétexte que le Roi de Pruſſe leur avoit vendu & cédé ce Fort par un Acte en bonne forme. Le Roi Negre répondit au Général de Mina, qui commandoit dans cette expédition, qu'on avoit remis le Fort entre ſes mains, & qu'il vouloit en être le maître; qu'il ne concevoit point quel droit les Hollandois pouvoient avoir ſur une place bâtie dans ſes terres, & qu'il n'y vouloit que des François. La conférence ayant été ainſi rompue, les Hollandois canonnerent vivement le Fort, & le Général fit deſcente à la tête de ſes troupes; mais

(*a*) *Bosman* Lett. I. p. 9—11.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

mais *Jean Conny* le reçut avec tant de valeur, qu'il lui tua cent-cinquante-ſix hommes, & l'obligea de ſe retirer fort à la hâte, ayant été dangereuſement bleſſé, de même que le Commandant de l'Eſcadre. Un Vaiſſeau François, nommé la *Princeſſe de Rochefort*, ſe trouvoit alors à la rade. Après que les Hollandois eurent été repouſſés, le Capitaine alla à terre & fut parfaitement bien reçu du Roi, qui lui offrit le Fort & ſa protection. Ils firent un Traité, & convinrent qu'on mettroit dans le Fort ſix François avec le Pavillon de France, en attendant un Etabliſſement plus ſolide. Mais la timidité du Capitaine fit avorter ce projet; lorsqu'il fut revenu à bord, la crainte d'être inſulté par les Hollandois l'empêcha de tenir parole, & il remit à la voile (*a*).

Le même Auteur aſſure que ce poſte eſt un des plus conſidérables de la côte. Le mouillage y eſt bon, le débarquement facile; le Pays eſt ſain, gras, abondant, & bien cultivé. Outre le trafic de l'or qui eſt très-conſidérable, les habitans font commerce en yvoire & en eſclaves, ſans parler de la traite du ſel, que les femmes font à leurs heures de loiſir. L'Etat eſt très-bien reglé, les Negres y ſont polis, d'aſſez bonne foi, & quoiqu'un peu intéreſſés il y a plaiſir à négocier avec eux. En un mot, dit-il, le Commerce y eſt également agréable & avantageux, & ſi la Compagnie de France avoit connu ſes intérêts, elle ne pouvoit avoir d'Etabliſſement plus important en Afrique que Fredericsbourg (*b*).

Pris par les Hollandois.

Peu de tems après les Hollandois s'en rendirent les maîtres, ils l'ont gardé depuis, & le garderont vraiſemblablement toujours, parce qu'ils en tirent de grands avantages, à moins que des circonſtances particulieres ne les obligent d'abandonner tout-à-fait le Commerce d'Afrique; ce qui n'arrivera pas à moins de quelque révolution malheureuſe dans l'état des Provinces-unies.

Le Cap de trois pointes, dont nous avons parlé, a reçu ce nom des Portugais à cauſe de trois pointes ou de trois collines, qui le compoſent, & qui laiſſent entre elles deux petites Bayes où l'on peut mouiller. Les ſommets de ces collines ſont chargés chacun d'un gros bouquet de grands arbres, que l'on découvre de loin en mer. Il y a ſur le rivage des deux Bayes trois villages, *Acoda*, *Acron* & *Inſiamma*: les Anglois appellent le dernier Dickſcove. *Acoda* eſt au fond de la premiere Baye en venant de l'Ouëſt. *Acron* eſt ſur le penchant de la colline ou de la pointe du milieu, & *Dickſcove* eſt dans un petit Golphe que la terre forme entre la même pointe & Acron.

Fort Dorothée.

Quelques Voyageurs pretendent que ces trois villages appartiennent au Pays de Warshas, ſitué entre Axim & Ante. Toute cette contrée eſt montagneuſe & couverte de forêts. Entre les arbres on eſtime fort une ſorte de bois jaune, dont on fait des chaiſes & des tables. Près d'Acoda eſt le petit Fort de *Dorothée*, que les Pruſſiens ont fort amélioré & fortifié. Ce Fort conſiſte en une ſeule maiſon, ſur laquelle il y a une plate-forme; elle eſt défendue par deux batteries, chacune de dix canons. Le reſte de la maiſon eſt pourvu d'un nombre ſuffiſant de chambres (*c*).

Dickſcove.

Les Anglois bâtirent en 1691 un petit Fort à Dickſcove, après avoir diſ-

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 229. (*b*) *Bosman*, p. 11.
(*c*) Idem p. 230, 232.

diſputé longtems ce terrein aux Pruſſiens, qui le leur céderent à la fin. Ils employerent bien cinq ou ſix ans à ce bâtiment, qui avec cela eſt ſi peu de choſe, qu'il ne mérite guere le nom de Fort. *Bosman* dit que les Anglois ſe ſont ſouvent repentis de l'avoir bâti, parceque le lieu n'eſt pas propre pour le Commerce, & que d'ailleurs les Negres des environs ſont ſi libertins, ſi trompeurs, ſi fripons & ſi hardis, qu'ils ne veulent pas céder la moindre choſe aux Anglois. Quand ceux-ci ont voulu employer la force, les Negres ont auſſitôt pris les armes; ils oſerent même quatre ou cinq ans après l'établiſſement des Anglois, les aſſieger dans leur Fort, & peu s'en fallut qu'ils ne s'en rendiſſent les maîtres. Ils donnerent la loi aux Anglois, ſans vouloir ſouffrir la moindre dominationn. Cela produiſit une étroite amitié entre les deux Nations, & ils convinrent enſemble de tromper tous les Vaiſſeaux qui viendroient négocier-là, & de leur vendre de l'or faux pour du véritable, *Bosman* en rapporte un exemple arrivé de ſon tems; un petit Vaiſſeau Anglois reçut pour dix-ſept-cens livres ſterling d'or faux. Le Capitaine eut beau ſe plaindre au Directeur de cette tromperie, il ne put ſe faire rendre juſtice. De pareilles actions, qui deshonorent toute une Nation, devroient être punies avec la derniere ſévérité par ceux qui ont l'autorité en main. On voit tous les jours des exemples de pareilles fraudes, & les Etrangers ont bien de la peine à diſtinguer l'or faux du véritable; on peut bien, dit *Bosman*, appeller cet endroit la fauſſe Monnoye de la Guinée (*a*).

Barbot dit que le Fort de Dickſcove eſt à deux lieues à l'Eſt de Dorothée; qu'il eſt ſur le bord de la mer & quarré, qu'il eſt bâti de pierre & de ciment, & que ſa principale force conſiſte en deux baſtions, où il y a douze pieces de canon. Il avoit bien changé en 1726; car *Smith* en parle comme d'une jolie Fortereſſe réguliere, ayant quatre bonnes batteries, montées de vingt pieces de canon, & avec des jardins très-agréables & utiles en même tems (*b*).

Deſcription du Pays d'Ante.

Le Pays d'*Ante* ou de *Hante*, ainſi que l'appellent les Negres, commence au village de *Boeſwa*, huit milles à l'Eſt d'Acoda. Autrefois il étoit diviſé en *Haut* & *Bas Ante*. Le premier étoit le Pays d'Axim, & l'autre eſt le Canton que l'on nomme aujourd'hui Ante. Il eſt borné au Nord par le Pays d'Adom, au Nord-Eſt par celui de Mampo, à l'Oueſt par Axim, & au Sud & Sud-Eſt par la Mer. Sa longueur de l'Eſt à l'Oueſt eſt environ de dix lieues. Le Pays eſt montagneux & couvert de beaux arbres, au milieu desquels il y a quantité de beaux villages. Il a été autrefois fort puiſſant & peuplé, habité par un peuple fier & porté au pillage, qui inquiettoit ſouvent les Européens par ſon humeur guerriere & par ſes fréquentes courſes. Mais les guerres continuelles des habitans avec ceux d'Adom & des autres Pays voiſins, les ont tellement affoiblis qu'il ne leur reſte preſque plus rien de leur ancienne grandeur. Le Pays eſt fort bien arroſé, les vallées ſont d'une grande étendue & fertiles; le terroir produit du riz en abondance, du meilleur mayz, des cannes de ſucre, des yames & des patates, le tout fort bon en ſon eſpece. *Bosman* croit qu'on pourroit y cultiver le ſucre avec ſuccès, & il eſt ſurprenant qu'on n'en ait pas fait l'eſſai avec plus de

(*a*) *Bosman*, Lett. 2. p. 17. (*b*) *Smith*, T. I. p. m. 240, 241.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or Etabliſſemens des Européens &c.*

de ſoin. Il n'y a pas de plus bel endroit, que le long des bords de la riviere de Boutry, le terrein eſt en général auſſi charmant que fertile; il produit outre ce qu'on a nommé, du vin, de l'huile, ſans parler des animaux. Mais la guerre ayant fait périr la plupart des habitans, ceux qui ſont reſtés ont été réduits à la derniere miſere, deforte que découragés & abattus, ils ſe ſont retirés ſous le Fort des Hollandois auprès de Boutry, ce qui fait que le Pays demeure en friche. Il n'y a rien de plus triſte que de le voir dans ce pitoyable état, quand on penſe à ſa premiere beauté & à l'abondance qui y regnoit (*a*). Peut-être n'y a t-il rien de plus propre à faire connoître les terribles effets de la guerre, que la vue des changemens que l'ambition & le caractere fier & inquiet des peuples d'Ante ont produit dans l'eſpace d'un ſiecle. *Bosman* rapporte qu'immédiatement avant la guerre, c'étoit un plaiſir de ſe promener dans le Pays, qu'on voyoit par-tout quantité de villages, des fruits admirablement beaux, le bétail en grande abondance, & tout à ſi bon marché, qu'un ſoldat, qui en d'autres endroits vivoit miſérablement de ſa paye, ſubſiſtoit ici très-honnêtement. D'ailleurs Boutry eſt l'endroit le plus ſain de la côte; c'eſt-là qu'il y a le moins de malades & de morts à proportion du monde qui y eſt (*b*).

La riviere de Boutry eſt bordée des deux côtés de grands arbres, qui à cauſe qu'elle n'eſt pas fort large la couvrent entierement de leur ombre. On peut la remonter environ trois lieues en canot, mais il eſt impoſſible de monter plus haut, à cauſe du grand nombre de cafcades qui tombent avec violence par deſſus les rochers qui ſont dans la riviere. Elle eſt fort poiſſonneuſe, quoiqu'il y ait un nombre infini de Caymans. On trouve dans le Pays une grande quantité de ſinges, de tigres, de chats ſauvages, & quelques éléphans. On y a auſſi des vaches, des cochons, des chevaux, des moutons, & toutes ſortes de volaille.

Boutry. Les principaux villages ſont *Boutry* ou *Botro*, *Poyere* ou *Petre-Grande*, *Pandos*, *Tocorary*, le plus beau & le plus grand de tous, *Sacondé*, *Ante* & *Sama*, qui ſont tous célebres pour le Commerce. *Boutry* eſt ſitué ſur une petite riviere au pied d'une colline, ſur laquelle les Hollandois ont bâti un Fort très-petit & irrégulier; il eſt conſtruit en long & partagé en deux, & pour toute fortification il a quatre méchantes batteries, ſur leſquelles il y a onze petites pieces de canon. Il fut bâti par un Officier nommé *Charles*, qui étoit alors au ſervice des Hollandois, mais qui paſſa enſuite à celui de France; il en obtint la permiſſion du Roi d'Ante, en lui payant un petit tribut. Ce Fort s'appelle *Batenſtein*: les batteries commandent le village de Boutry, qui n'a d'autre Commerce que celui de l'Or avec les Negres d'Adom. Les habitans ſont d'un bon caractere, fort affectionnés aux Européens, qu'ils regardent comme leurs protecteurs. En 1708 les Hollandois commencerent à choiſir des terres pour faire des Plantations de ſucre, & leur Directeur-Général envoya un Vaiſſeau à Juida pour en apporter deux-cens eſclaves, qu'il deſtinoit à les cultiver. On fit auſſi les diligences néceſſaires pour faire venir d'Europe tout ce dont on avoit beſoin. Ces préparatifs inquietterent le Chevalier *Dalby Thomas*, Gouverneur Anglois de Cap Corſe. Il en donna avis

(*a*) *Bosman* l. c. p. 19. (*b*) Là-même.

avis en Angleterre, & repréſenta à la Compagnie Royale d'Afrique le danger qu'il y avoit à laiſſer exécuter aux Hollandois leur projet, qui ne pouvoit qu'être préjudiciable aux Colonies Angloiſes d'Amérique. Soit par les intrigues de la Compagnie, ſoit par d'autres cauſes, ce que nous ignorons, ces Plantations n'ont jamais répondu aux grandes eſpérances des Hollandois.

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Le Roi d'Ante fait ſa réſidence à quatre lieues du Fort Hollandois, parce qu'il aime à être voiſin des Européens, n'étant jamais ſans appréhenſion du côté de ceux d'Adom (*a*).

Poyere & Pandos, deux villages entre Boutri & Tocorary, ſont uniquement occupés par des Pêcheurs & des Laboureurs, deſorte qu'il ne s'y fait pas grand commerce. On reconnoît ces deux villages en mer par un gros rocher qui eſt proche du rivage.

Tocorary, que les Anglois nomment *Tocorado*, eſt le village le plus conſidérable de la côte. Il eſt ſur le haut d'une colline qui s'avance dans la mer au Sud-Eſt, environnée de pluſieurs rocs, les uns ſous l'eau, les autres viſibles, juſqu'à deux milles du rivage. Ces rochers ſont fort remarquables par la violence des vagues qui s'y briſent, & c'eſt peut-être ce qui porte les Negres à les prier comme des Divinités, la crainte leur inſpirant des ſentimens de dévotion. On découvre le village derriere ces rochers. Le Pays qui eſt derriere Tocorary égale & ſurpaſſe celui de Boutry en beauté. Ce ſont des vallées charmantes, avec de grands arbres réguliérement plantés & de petits bois; on voyoit ſur la terre, couverte d'un ſable blanc, les traces d'une infinité d'animaux. Les Hollandois avoient autrefois près de Tocorary un Fort, nommé *Witſen*, que les Anglois prirent en 1664, ſous le commandement du Capitaine *Holmes*. Mais *de Ruiter* le reprit l'année ſuivante, & après avoir fait main-baſſe ſur la Garniſon, il le raſa comme étant de peu de conſéquence. Il avoit paſſé ſucceſſivement entre les mains des Anglois, des Hollandois, des Pruſſiens, des Danois & des Suédois; on en voit encore les ruines (*b*). Quelques Auteurs prétendent qu'il avoit été originairement bâti par des Marchands de Normandie (*c*), mais après bien des recherches *Barbot* dit que cette opinion lui paroît ſans fondement (*d*). Tocorary.

Les habitans de Tocorary ont la réputation de faire les meilleurs Canots de toute la Guinée. On en voit de trente pieds de long & de huit de largeur, quoiqu'ils ne ſoient que d'un ſeul tronc d'arbre. Les Vaiſſeaux Européens qui négocient à Juida & à Ardra, achettent ordinairement quelques-uns de ces Canots pour débarquer & charger; les plus grands coûtent quarante ou cinquante livres ſterling en marchandiſes. Les Européens ont ſi mauvaiſe opinion des habitans de Tocorary, qu'à la réſerve des Canots ou fait peu de commerce avec eux, quoique l'ancrage ſoit fort bon dans leur Baye. *Bosman* rapporte que dans les guerres d'Ante & d'Adom ce village a été ruiné & brûlé, & que de ſon tems il n'étoit habité que par un fort petit nombre de gens de néant (*e*). Il faut que depuis ce tems-là il ait été rebâti,

(*a*) *Barbot* ubi ſup.
(*b*) *Bosman* Lett. 2. p. 23.
(*c*) *Des Marchais*, T. I. p. 234.
(*d*) *Barbot*, l. c.
(*e*) *Bosman* Lett. 2. p. 23, 24.

Section V. bâti, car des Ecrivains poſtérieurs en parlent comme d'un village grand & bien peuplé.

Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.

Sacondé. Celui de *Sacondé* ou *Saconda* eſt ſitué de l'autre côté de la même Baye. C'eſt un des plus beaux & des plus riches villages de la côte, célebre par la douceur & la ſalubrité de l'air. Il eſt environ à quatre lieues de Boutry, & avant les guerres dont nous avons parlé, Sacondé paſſoit pour un des plus puiſſans villages de la côte. Mais ayant eu le ſort de la plupart des autres, les habitans furent diſperſés, les maiſons brûlées & ruinées, & il a fallu bien des années pour le rétablir dans ſon ancienne ſplendeur. Le Pays, dans l'eſpace de huit ou dix milles à la ronde, n'eſt pas moins agréable que les autres dont nous avons parlé; la beauté des vallées ſurpaſſe l'imagination, & *Bosman* aſſure qu'on y étoit ravi en admiration. Les François avoient autrefois un Etabliſſement à Sacondé. Les Anglois & les Hollandois y ont des Forts. Celui des Hollandois nommé *Orange* avoit été bâti avant l'an 1682, & celui des Anglois quelques années après. En l'année 1694 le Fort Orange fut ſurpris & pillé par les Negres, qui maſſacrerent l'équipage d'un petit Bâtiment Hollandois qui étoit à la rade. Quatre ans après le Fort Anglois eut le même ſort. Il avoit été bâti par le Capitaine *Henri Nurſ*, Agent de la Compagnie d'Afrique, & le nom de cet Officier ſe voyoit encore ſur le mur. *Philips*, qui rapporte cette circonſtance, repréſente ce Fort comme très-peu de choſe. Ce n'étoit, en 1699, qu'une petite maiſon fort ſimple, au milieu d'une grande cour, défendue par huit ou dix canons de fer. Il y avoit cinq ou ſix ans que le Commerce étoit fort diminué, & la jalouſie qui regnoit entre les Anglois & les Hollandois contribuoit à les faire ſouffrir les uns & les autres. Les Negres en profiterent pour attaquer le Fort des Anglois. Ils vinrent de Mina, les uns dans leurs canots & les autres par terre. Ils s'approcherent du Fort, ſous prétexte de demander le payement d'une vieille dette. Les Anglois, informés d'où ils étoient venus, firent porter leurs plaintes au Gouverneur Hollandois. Il feignit d'ignorer le deſſein des Negres, & ne leur en attribua pas d'autre que celui de ſe faire payer, ſans que toutes les repréſentations des Députés Anglois produiſiſſent aucun effet. Dans leur route même, ſe trouvant fort preſſés du mauvais tems, ils implorerent le ſecours d'un Vaiſſeau Hollandois qui étoit à la rade de Sacondé; mais le Capitaine leur répondit „ Croyez-vous que nous prenions beau„ coup d'intérêt à votre ſituation?" Les Anglois repliquerent qu'il falloit donc périr. „ Périſſez, leur dit froidement le Hollandois, & que Dieu „ ait pitié de vos ames." Il eſt évident par-là que les Hollandois étoient du complot; d'autres raiſons appuyent le ſoupçon qu'ils eurent leur part du butin (*a*).

En 1700 il ne reſtoit que les murs du Fort Anglois; mais quoique les Hollandois fuſſent ſeuls maîtres de l'endroit, ils n'en tiroient pas grand avantage, parceque les efforts continuels des Anglois pour s'y rétablir leur laiſſoient peu de repos. Enfin le Fort Anglois a été relevé plus beau & mieux fortifié qu'auparavant. *Smith*, qui l'a vu en 1726, le repréſenta comme beaucoup plus grand & plus important que celui de Dickſcove. *Barbot* dit qu'il eſt quarré & ſitué ſur une éminence à environ cinquante pas de la mer, entre

(*a*) *Barbot*, p. 152, 433. *Philips* p. 203.

entre deux Forts Hollandois; celui de Tocorary à l'Ouëſt & celui de Sama à l'Eſt. Il eſt bâti de briques & monté de quelques pieces de canon; la Garniſon eſt compoſée de quinze Blancs & de vingt Negres. La rade y eſt du moins auſſi bonne qu'à Dickſcove, & les jardins du Fort ſont bien entretenus. Mais un avantage de ſa ſituation, c'eſt qu'ayant celui des Hollandois à très-peu de diſtance, les Facteurs des deux Nations peuvent ſe viſiter quand ils vivent en bonne intelligence, ce qui eſt un agrément pour des gens raiſonnables qui vivent dans un Pays barbare (*d*).

Ante & *Boari* ſont deux villages, où les occaſions de négocier ne ſe préſentent que par hazard. Ils ſont ſitués entre Sacondé & Sama. Le Pays par derriere eſt couvert de bois & montagneux. Ante eſt renommé par l'abondance de ſes vins de Palmier, que les Marchands y viennent acheter, & qui ſe tranſportent par toute la Côte d'or. Le terroir eſt fertile en légumes, en racines, en fruits, & eſt bien fourni de chevres & de volaille. On remarque que les habitans ſont toujours dévorés par une faim canine, que l'on attribue à l'uſage du Krisha, ſorte de vin du Pays dont ils boivent exceſſivement. L'or vient ici de Mampo & d'Eguira, mais il n'y arrive que par la permiſſion de ceux d'Adom, qui ſont maîtres de fermer les paſſages. Les Hollandois ont eu pendant quelques années une Loge au village d'Aboari, mais ils en tiroient ſi peu de profit, qu'ils ont tranſporté ce Comptoir à Sama, qui eſt un grand village bien peuplé, mais dont les habitans ſont fort pauvres (*b*).

Sama eſt ſitué ſur une colline, au bas de laquelle coule la riviere de Saint-George, qui ſe jette dans la mer à peu de diſtance. Ce village contient environ deux-cens maiſons, qui en paroiſſent former trois différens, dont l'un eſt ſous le Fort Hollandois St. Sebaſtien. *Des Marchais* dit que c'eſt un des endroits les plus conſidérables de la côte d'or, & il eſt d'accord avec *Barbot* pour la ſituation, l'étendue & le nombre des habitans. Ceux-ci ſont preſque tous Pêcheurs de profeſſion, ce qui eſt la cauſe de leur pauvreté. Ils forment une eſpece de République, gouvernée par des Chefs ſous la protection du Roi de Gavi. Ce Prince fait ſa réſidence à quelques lieues du bord de la mer; il eſt riche & fort conſidéré de ſes voiſins (*c*). Sama.

Le Fort Hollandois eſt à peu près de la même forme que celui de Boutry. Pendant les guerres entre l'Angleterre & la Hollande, les Anglois, aſſiſtés des Negres de Jabi, l'attaquerent pluſieurs fois, mais ſans avoir pu faire autre choſe que d'endommager les fortifications. Depuis ce tems-là les Hollandois en ſont demeurés paiſibles poſſeſſeurs. *Barbot* dit que les Logemens ſont fort commodes, & la ſituation très-favorable pour le Commerce d'Adom & de Warshas, d'où les Negres viennent prendre des marchandiſes d'Europe en échange pour leur or. Les Hollandois y ont beaucoup d'autorité, quoiqu'ils payent un tribut annuel au Roi de Savi. La riviere de Sama a reçu des Portugais le nom de Rio de St. Joan, mais les Negres l'appellent *Boſſum Pra*, parcequ'ils la regardent comme une Divinité, ce que le terme de *Boſſum* ſignifie dans leur langue. Ils aſſurent qu'elle vient de plus de

(*a*) *Smith* T. I. p. 242, 243.
(*b*) *Bosman* Lett. 2. p. 24.
(*c*) *Des Marchais* T. I. p. 234, 235.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

de quatre cens-milles dans les terres, & *Barbot* dit la même choſe. On y entre commodément, il n'y a qu'un rocher à éviter à l'embouchure, que les Matelots appellent *Suiger* ou le *Suceur*. Les Hollandois ayant envie de découvrir les mines d'où les Negres tirent leur or, firent partir une chaloupe avec ſix hommes bien armés. Après s'être avancés pendant ſix jours à force de rames contre un courant fort rapide l'eſpace de ſoixante lieues, ils furent obligés de s'en revenir, parcequ'ils trouverent la riviere barrée par une chaîne de rochers d'une très-grande hauteur (*a*). Les fruits, les racines & les légumes qu'on a à Sama, y viennent du petit Pays de *Jabi*, qui eſt à l'Eſt, & il en eſt ſi peu éloigné que la plupart de Géographes ont cru qu'il faiſoit partie du Canton de Sama. Il s'étend quelques lieues dans les terres du côté de Commendo. Le Roi de cette petite contrée eſt ſi pauvre, que *Bosman* dit qu'il auroit de la peine à lui donner à crédit pour cent florins de marchandiſes, de peur de n'en pas être payé, vu ſa grande pauvreté. Il ajoute néanmoins que la fertilité du terroir enrichiroit bientôt les habitans, s'ils n'étoient expoſés aux pillages continuels de puiſſans voiſins (*b*).

Abrobi.

Le village d'*Abrobi* eſt le ſeul ſur la côte de ce Pays qui mérite qu'on en parle. Il eſt ſitué ſur une Baye, avec de grandes plaines par derriere qui s'étendent juſqu'au pied de certaines montagnes. Il fournit peu d'or qui ne ſoit falſifié; les habitans entendent ce métier auſſi bien que les autres Negres.

Nous finirons cet article, en obſervant que la riviere de St. Juan eſt d'une ſi grande utilité aux Hollandois, que ſans elle, dit *Bosman*, il leur ſeroit difficile de conſerver le Fort. Elle leur fournit de l'eau & du bois, non ſeulement pour les cuiſines, & pour chauffer les fours où l'on fait la chaux, mais encore pour des agrêts de petits Vaiſſeaux, comme bâtons de pavillon, mâts de miſaine &c. (*c*).

Deſcription du Royaume de Commendo.

Le Royaume de *Commendo*, que les Voyageurs appellent auſſi *Commany*, *Aguaſſo* & *Guaffo*, a pour bornes à l'Ouëſt le Pays de Jabi; au Nord-Ouëſt Adom; au Nord Ambrambo; à l'Eſt Addena, qui eſt une petite République entre les Contrées de Commendo & de Fetu, & l'Ocean au Sud. Sa longueur eſt d'environ cinq lieues au long de la côte, & il eſt à peu près également large. Au milieu ſur le bord de la mer eſt ſitué le *Petit Commendo* ou *Commany*, que les Negres appellent *Ekke Tekki*, ayant le Cap Aldea das terras à l'Ouëſt, & Ampani à l'Eſt, avec quelques petits hameaux entre deux. Le Royaume de Commendo n'en faiſoit autrefois qu'un ſeul avec Saboe & Fetu, dont il s'eſt ſéparé pour faire un Etat particulier. La principale ville, où le Roi fait ſa réſidence, ſe nomme *Guaffo*. Elle eſt grande & bien peuplée; on n'y compte pas moins de quatre-cens maiſons. Elle eſt ſituée ſur une colline, à quatre lieues du petit Commendo. Les Hollandois les diſtingent par les noms de grand & de petit Commendo.

Productions.

Le Pays ne produit que peu de riz; cependant on y trouve des vallées auſſi fertiles qu'agréables, & des collines couvertes de bois, qui offrent une

(*a*) Là-même.
(*b*) *Bosman* Lett. 2. p. 25.
(*c*) Le même p. 26.

une charmante perſpective. Derriere le petit Commendo le Pays s'éleve inſenſiblement en petites collines, couvertes d'arbres toujours verds, aux pieds desquelles la Nature a pris plaiſir de placer de petites plaines, qui ſont remplies d'arbres fruitiers. Les habitans ſont naturellement belliqueux, & en ſi grand nombre que le Roi peut mettre en peu de tems une armée de vingt-mille hommes en campagne; ſa Garde ordinaire eſt compoſée de cinq-cens. On eſt perſuadé que cette contrée renferme des mines d'or fort riches, mais que le Roi ne permet pas qu'elles ſoient ouvertes, pour ne point exciter l'avarice des Européens. *Barbot* rapporte que quelques habitans avoient découvert une fort riche mine proche du Cap d'Aldea, & que pour ôter la penſée d'y travailler on a fait de la colline une Divinité (*a*).

Petit Commendo.

Comme cette contrée eſt diviſée en deux, nous commencerons par la deſcription du petit Commendo. Les Portugais l'appellent *Aldea das Terras*, & les Naturels *Ekke Tekki*. *Villault* y compte environ cent maiſons; il eſt ſitué ſur le bord d'un ruiſſeau, qui ſe jettant dans la mer au Sud forme un petit canal ou un port pour les Canots. Le bout de la ville au Nord Eſt, où les François avoient autrefois un Comptoir, eſt bordé par de petites collines, au pied deſquelles on voit de belles prairies, & des campagnes agréablement plantées d'arbres fruitiers. Le petit Commendo a été autrefois une ville ou un village conſidérable, mais la moitié fut brûlée par accident en 1675, ce qui engagea quantité d'habitans à ſe retirer à Ampani.

Caractere des Habitans.

Les Negres ſont ici en général turbulens, artificieux & trompeurs, fort adonnés au menſonge & au vol. Ils s'occupent à la Pêche ou au Commerce, & font l'office de Facteurs ou de Courtiers pour leurs voiſins, ſur-tout pour ceux d'Akamea, qui font un grand trafic. Tous les matins on voit ſortir ſoixante ou quatrevingt Canots, les uns pour la Pêche, les autres pour le Commerce avec les Vaiſſeaux qui ſont à la rade. Ils retournent au rivage avant midi, lorſque les vents de Sud-Ouëſt commencent à ſouffler, pour débarquer facilement leur poiſſon ou leurs marchandiſes, & en diſpoſer au grand & au petit Commendo, où les Negres de l'intérieur des terres viennent faire leurs proviſions. Ces deux marchés ſont des mieux fournis de toutes ſortes de grains, de légumes, de racines & de poiſſon, à très-vil prix (*b*).

Forts Anglois & Hollandois.

Les Anglois & les Hollandois ont ici chacun leur Fort, *Barbot* dit que celui des Anglois eſt grand & quarré, avec un baſtion à chaque angle, ſur leſquels il y a vingt-quatre pieces de canon de fer. Il y a de bonne eau, & une Garniſon de ſoixante hommes, en y comprenant les Negres. *Smith* aſſure que c'eſt le Fort le plus grand & le plus important des Anglois ſur la Côte d'or, après celui du Cap Corſe. Le Fort Hollandois, qui s'appelle *Vredenburg*, n'en eſt qu'à une portée de mouſquet. Ce voiſinage auroit bien ſon agrément, s'ils vivoient toujours en bonne intelligence. Le Chef du Fort Anglois ayant eu diſpute avec celui de Vredenburg, celui-ci l'attaqua un jour en trahiſon, ſous un arbre où il étoit à ſe repoſer, mais l'Anglois ſe défendit ſi bien qu'il tua ſon ennemi. La rade eſt paſſablement bonne, les jardins ſont en bon état, & le Fort agréable (*c*).

Le

(*a*) *Barbot*, p. 155. (*b*) *Ibid*, p. 154. (*c*) *Smith* T. I. p. 243, 244.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Le Fort Hollandois a été bâti par M. *Sweers*, en 1688. C'eſt un bâtiment à peu près quarré, avec quatre belles batteries, ſur leſquelles on peut mettre trente-deux pieces de canon. En 1695 les Negres l'attaquerent la nuit, dans un tems où la moitié des vingt hommes qui le gardoient ſous le commandement de *Bosman*, étoient malades. Cependant, après un combat de cinq heures, il les contraignit de ſe retirer avec perte. Il n'eut que deux bleſſés, quoique les Negres euſſent fait pleuvoir une grêle de balles par les embraſures qui étoient ouvertes. Enfin un Negre qui vouloit fendre la porte avec une hache ayant été tué, les autres ſe retirerent. Le Général de Mina, à qui *Bosman* avoit fait demander du ſecours, envoya deux Vaiſſeaux, qui vinrent mouiller devant le Fort, pour le ſecourir d'hommes & de proviſions; un des Capitaines envoya ſa chaloupe chargée de monde à terre, la veille de l'attaque des Negres; mais quand ces gens furent parvenus juſques ſous le canon près du Fort, les Negres les attaquerent & les maſſacrerent la plupart. En vain l'Auteur voulut-il faire tirer ſur eux, il trouva ſon canon encloué. Il ſoupçonna un Canonier, & l'envoya chargé de fers au Château de Mina: le Général jura d'abord qu'il en feroit une punition exemplaire; mais il le mit en liberté quelque tems après, & le plaça même dans un meilleur poſte (*a*). On voit par-là que la prévention & la partialité regnent par-tout.

Marchandiſes de traite.

Les principales marchandiſes que les Negres de Commendo recherchent, ſont la raſſade, des ſonnettes de cuivre, boutons du même métal, des toiles larges & diverſes étoffes de laine. Ils envoyent la raſſade dans l'intérieur du Pays, où ils la troquent pour de l'or, & gardent le reſte pour leur uſage. Mais comme les ventes ne ſe font qu'en détail, & que ces Negres employent un grand nombre de Facteurs, cela rend le commerce avec eux fatigant & incertain. Lorsqu'il ſont en guerre avec leurs voiſins, le commerce des Eſclaves eſt avantageux, parce qu'ils ſe hâtent de vendre leurs priſonniers, pour épargner la dépenſe de les nourrir, un Vaiſſeau qui arrive dans ces circonſtances eſt ſûr d'avoir bientôt ſa cargaiſon. *Barbot* ſe plaint que l'or eſt ſouvent falſifié ici, ſur-tout celui d'Akra ou Kraka. Mais cette fraude n'eſt pas nouvelle; car *Artus* obſerve que de ſon tems les Negres de Commendo étoient connus ſur cet article. Après avoir fondu l'or avec du cuivre, ils le coupent en petites pieces, pour mieux déguiſer le mêlange. Ils ont même eu l'effronterie d'offrir aux Hollandois du cuivre pur pour de l'or. (*b*).

Quand les habitans de Commendo ſont en guerre avec leurs voiſins, il y a quelquefois un grand marché d'Eſclaves au petit Commendo. Le commerce de l'or n'y eſt pas auſſi conſidérable qu'en d'autres endroits, cependant les Negres montrent encore les ruines d'un Comptoir que les Normands y avoient autrefois. Les François y en ont eu un depuis, & un Voyageur moderne de cette nation aſſure que s'ils l'avoient conſervé, ils auroient été les maîtres de tout le commerce de Commendo. Il rapporte que le Roi ayant appris qu'il y avoit un Bâtiment François mouillé à la rade, lui avoit envoyé des rafraîchiſſemens, & avoit fait dire au Capitaine qu'il ne feroit

(*a*) *Bosman* Lett. 3 p. 31, 32. (*b*) *Barbot*, p. 155.

feroit jamais alliance avec les autres Européens, tant qu'il auroit la moindre eſpérance de voir encore les François établis chez lui (*a*). *Barbot* dit que les Naturels témoignent encore beaucoup d'affection pour la Nation Françoiſe. A ſon ſecond voyage, en 1682, le Roi lui envoya ſon fils en ôtage, en le faiſant prier de ſe rendre au grand Commendo pour y traiter d'un établiſſement, quoiqu'il eût refuſé dans le même tems aux Anglois & aux Hollandois la permiſſion de bâtir des Forts. *Barbot*, à ſon retour, propoſa cet Etabliſſement au Miniſtre, & nomma le canton d'Ampeni, comme le meilleur endroit pour bâtir un Fort. Mais ſes repréſentations n'eurent aucun effet (*b*). En 1688 *Du Caſſe* vint ſur cette Côte avec quatre Vaiſſeaux de guerre, équippés à Rochefort, dans le deſſein de former quelques Etabliſſemens à Commendo, dont les habitans ne penſoient qu'à ſe venger des Hollandois. Il y établit effectivement un Comptoir, & fit voile enſuite pour Alampi & Juida dans la même vue. Mais quelques mois après ſon départ, les Hollandois ſuſciterent par leurs intrigues une guerre parmi les Negres, le Roi fut tué, le Comptoir pillé, & les François furent contraints de chercher une retraite chez les Anglois au Cap Corſe, & depuis cette diſgrace leur entrepriſe n'a point été renouvellée.

Un peu plus loin à l'Eſt on trouve un village, nommé *Terra Riguena* ou *Lari*. Les Hollandois n'y font point de commerce, parcequ'il eſt trop voiſin du Château de Mina. Lorſque les Portugais ont beſoin de marchandiſes, ils envoyent quelques habitans de ce lieu à *Ekke Tekki* ou à Commendo avec de l'or, pour en acheter des Hollandois (*c*). Lari.

Cauſe de la guerre avec les Hollandois.

Commendo étoit dans une ſituation floriſſante, lorsque les entrepriſes des Hollandois commencerent à révolter les habitans, & leur firent prendre la réſolution de défendre leur liberté par les armes. Mais les bons offices du frere du Roi, qui étoit au ſervice du Gouverneur de Mina, empêcherent pendant quelque tems le feu de s'allumer. Cet utile Médiateur ayant été congédié & en quelque façon maltraité par un nouveau Gouverneur, ceux de Commendo n'attendirent plus qu'une occaſion favorable pour rompre ouvertiment. Elle ſe préſenta en 1694; le Gouverneur de Mina ayant reçu quelques Mineurs d'Europe, leur ordonna de faire leur premier eſſai ſur une montagne, qui étoit environ à une demi-lieue plus haut que le Fort de Vredenburg. Les Negres en furent fort irrités, parcequ'ils regardoient cette montagne comme une de leurs Divinités. Ils attaquerent les Mineurs, leur ôterent tout ce qu'ils avoient, & retinrent priſonniers ceux qui ne purent pas s'échapper. Les Hollandois ſe plaignirent de cette inſulte au Roi, mais il s'excuſa de donner ſatisfaction en proteſtant qu'il n'avoit aucune part à ce qui s'étoit paſſé, & il en rejetta toute la faute ſur un Negre nommé *Jean Kabes*, qui ne demeuroit pas loin du Fort des Hollandois, & avec lequel ils avoient toujours fait un grand commerce (*). Fauſſeté manifeſte, ſui-

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 236, 237.
(*b*) *Barbot* l. c
(*c*) *Artus* dans la Collect. de *Bry* P. VI. p. 149.

(*) Suivant une Lettre du Chevalier *Dalby Thomas*, datée du 1. Novembre 1701, *Jean Kabes* avoit été autrefois au ſervice des Anglois au Cap Corſe: y ayant fait quelques dettes il s'étoit retiré chez les Hollandois, quoiqu'il eût toujours été leur ennemi juré. Mais une

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

ſuivant *Bosman*, parceque ce Negre étoit, dit-il, naturellement poltron; ce qui ne s'accorde guere avec ce que *Barbot* en raconte, & eſt probablement un effet de la forte prévention de *Bosman* contre lui. Cependant le Gouverneur ſur cette déclaration du Roi, alla lui-même avec quelques ſoldats de d'Elmina dans le Pays de Commendo, pour ſe venger de *Kabes*. Ce Negre informé de l'affaire ſortit de ſon village pour ſe juſtifier & porter un préſent au Gouverneur; mais lorsqu'il vit que les ſoldats ſe jettoient ſur ſon bien pour le piller, il ſe mit en état de défenſe, il ſe donna un petit combat dans lequel il y eut des gens bleſſés de part & d'autre. Cela brouilla tout-à-fait les affaires; & *Kabes* pour ſe venger des Hollandois fit venir les Anglois, leur donna d'abord une demeure dans ſon propre village, & leur promit de les mettre en état de réparer le vieux Fort ruiné qu'ils avoient eu autrefois. *Bosman* aſſure que cela leur réuſſit quelque tems après, & qu'ils s'y ſont ſi bien fortifiés qu'il ne ſeroit pas aiſé de les en déloger (*a*).

Cette place a quatre bonnes batteries, outre un bâtiment en forme de tour, ſur lequel on peut mettre du canon, d'où ils pourroient faire beaucoup de mal aux Hollandois. *Bosman* ajoute que ceux qui ont quelque connoiſſance de la conſtitution de la Côte, ſavent combien un tel voiſinage peut faire & a déja fait de tort au Commerce, & avec combien peu de peine on auroit pu prévenir cela.

Imprudence du Gouverneur.

La conduite du Gouverneur à l'égard de *Kabes* n'étoit nullement politique, mais il s'imagina qu'il auroit le même bonheur que M. *Sweerts*, qui ſubjugua entierement ceux de Commendo en 1687, & fit pendre leur Roi & la plupart des Grands du Royaume. Pour revenir à celui dont il s'agit, il engagea au ſervice de la Compagnie pour la ſomme de cinquante mille florins, une armée de Negres de Juffer & de Cabeſterre, qui étoit le double plus forte que celle de Commendo, & avec laquelle il auroit pu défaire aiſément ſes ennemis. Mais il fut aſſez imprudent, pendant cette guerre, de faire menacer ceux de Fantin & de Saboe, qu'auſſi-tôt qu'il auroit mis ceux de Commendo a la raiſon, il viendroit leur rendre viſite. Ces Negres furent donc obligés pour leur ſûreté de ſe joindre à ceux de Commendo. Ils formerent une armée ſi puiſſante, qu'après avoir battu les Hollandois & leurs Alliés, ils les mirent dans l'impuiſſance de rien entreprendre; mais la diviſion s'étant miſe parmi les vainqueurs, elle arrêta le cours de leur victoire. *Tekki-Ankan*, frere du Roi de Commendo, oubliant ce qu'il devoit à ſa patrie, paſſa dans le parti des Hollandois avec les peuples d'Adom & quelques autres. Cet événement imprévu les

(*a*) *Bosman* Lett. 3. p. 35, 36.

une bourſe d'or qu'il offrit au Gouverneur, lui fit obtenir ſa protection, & la liberté de s'établir proche du Fort Vredenburg. Après l'affaire dont il s'agit ici, il ſe remit ſous la protection des Anglois, & leur fut fort utile pour l'érection d'un Fort qu'ils bâtirent enſuite à Commendo. Cependant ſur quelque nouveau ſujet de plainte il ſe lia avec les Interlopes, & ſe mit en état par leur ſecours d'élever en 1702 une eſpece de Fort, monté de dixhuit pieces de canon, ce qui n'empêcha pas qu'en 1707 il ne fût ſi bien réconcilié avec les Agens de la Compagnie, qu'ils lui fournirent du ſecours contre le Hollandois (1). C'étoit un homme actif, qui entendoit bien ſes intérêts, mais inconſtant.

(1) *Barbot*, p. 439.

les mit en état de hazarder une ſeconde bataille ; la victoire fut longtems douteuſe ; ayant enfin paru ſe déclarer pour les Hollandois, leurs gens ne penſerent plus qu'à piller. Le Roi de Commendo, qui ſurpaſſoit en courage & en conduite tous les Negres de ſon tems, s'en étant apperçu, profita de leur imprudence. Il s'avança tout d'un coup avec des troupes fraîches, & pour mieux tromper les ennemis il leur fit porter leurs mouſquets la croſſe en devant. Cette ruſe lui réuſſit ; s'étant approché, il fit faire une décharge ſi terrible ſur les troupes des Hollandois, qu'ils ne penſerent plus qu'à ſe ſauver, deſorte que le Roi remporta pour la ſeconde fois une victoire complette. *Bosman* met toutes ces pertes ſur le compte du Gouverneur Hollandois, tant pour avoir irrité imprudemment deux puiſſantes Nations, que pour avoir laiſſé échapper la victoire, en permettant à ſes troupes de ſe jetter ſur le butin (*a*).

SECTION IV. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Le Gouverneur qui lui ſuccéda, prit d'autres meſures. Voyant qu'il n'y avoit rien à eſpérer par la force, il tenta la voie de la négociation, & elle lui réuſſit ; la paix fut conclue à des conditions avantageuſes pour les Hollandois ; le Roi de Commendo s'engagea à les indemniſer de tous les fraix de la guerre. Les Anglois, qui n'avoient rien de bon à attendre de cette reconciliation, tâcherent de faire rompre la paix. Ils repréſenterent au Roi, qu'ayant remporté deux victoires, c'étoit à lui à demander ſatisfaction & non à la donner ; qu'il étoit en ſon pouvoir de donner la loi, & qu'ils étoient prêts à lui fournir tous les ſecours qui dépendroient d'eux. Le Roi, gagné par des propoſitions qui flattoient également ſa gloire & ſon intérêt, recommença les hoſtilités. Les Hollandois ſouffrirent quelque tems aſſez patiemment, tâchant d'engager ce Prince par la douceur à changer de conduite ; mais voyant qu'il leur faiſoit tous les jours plus de mal, ils négocierent avec ceux de Fantin, & moyennant une ſomme d'argent les engagerent à faire la guerre au Roi de Commendo. Les Anglois les traverſerent, & donnerent aux mêmes gens de Fantin de l'argent pour qu'ils demeuraſſent neutres ; un des Directeurs Anglois de Cap Corſe y alla lui-même, & leur fit prendre ce dernier parti. Leur Chef fut le ſeul qui voulut tenir parole aux Hollandois, mais ils le firent mourir, & en mirent un autre à ſa place, qui étoit de leur faction. Ceux de Commendo continuant à inquietter les Hollandois, ils traiterent avec les Negres d'Adom, & avec ceux d'Acani & de Cabeſterre, à qui ils donnerent cinq-mille florins ; mais n'ayant pu s'accorder pour le partage de l'or, ils ne remuerent point. Le Gouverneur de d'Elmina s'adreſſa alors à ceux de Dinkira, qu'il engagea à prendre les armes pour la ſomme de huit-mille florins ; mais ayant une autre guerre à ſoutenir, ils furent obligés de penſer à leur propre conſervation. Toutefois ils furent aſſez honnêtes gens pour renvoyer aux Hollandois leur or, excepté une petite partie, qui demeura ſans-doute entre les mains de ceux qui l'apportoient. Ceux de Fantin n'imiterent point cet exemple, & garderent tout. Les affaires étant dans une ſituation ſi déſeſpérée, les Hollandois ne pouvoient s'attendre qu'à une entiere ruine ; on ſe voyoit obligé de demander la paix en ſupplians. Mais un heureux incident fit prendre

Paix conclue & rompue par les intrigues des Anglois.

(*a*) *Bosman* l. c. p. 36-38.

SECTION V.

Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.

dre aux affaires un meilleur tour, & les tira d'embarras avec honneur. Le frere du Roi de Commendo, qui ſur quelque mécontentement avoit été envoyé à Surinam avec ſa famille, mais mis en liberté par ordre de la Compagnie, fut ramené ſur la Côte. On ſe ſervit de lui pour ſonder le Roi ſur la paix; il négocia avec tant d'adreſſe que la paix ſe conclut d'une maniere honorable & avantageuſe pour les Hollandois (*a*). Nous ne pouvons rapporter la ſuite qu'avec indignation. Les Anglois de Cap Corſe, mécontens de la conduite du Roi, le firent aſſaſſiner dans ce Fort à un feſtin où ils l'avoient invité, & le recompenſerent ainſi par une noire ingratitude des ſervices qu'il leur avoit rendus. Action indigne qui flétrira à jamais la mémoire du lâche Gouverneur de ce Fort, dont nous paſſons par diſcrétion le nom ſous ſilence (*).

La paix ſe fait, & les Anglois aſſaſſinent le Roi de Commendo.

Reſſentiment des Negres, & défaite des Anglois.

Une action auſſi noire cauſa de nouveaux troubles dans le Pays. Ceux de Commendo devinrent ennemis jurés des Anglois, & tâcherent par toutes ſortes de moyens de venger la mort de leur Roi. D'autre part *Tekki-Ankan*, qui avoit trempé dans l'aſſaſſinat de ſon frere, s'enfuit de d'Elmina, & ſe joignit aux Anglois contre ceux de ſon Pays. Ils ſolliciterent les Hollandois de ſe liguer avec eux, mais le Gouverneur ne voulut pas s'engager dans une nouvelle guerre, ſi préjudiciable au Commerce. *Tekki-Ankan* & les Anglois chercherent d'autres Alliés, engagerent quelques petits Etats dans leur parti, & ſe mirent en campagne avec une armée fort ſupérieure à celle de Commendo; cependant les Anglois furent défaits, & les Négres de Commendo remporterent une victoire complette; ils en furent principalement redevables à leur Général *Amo Tekki*, en qui l'on voyoit revivre la bravoure du feu Roi.

Perfidie du Gouverneur de Mina.

Quoique les Hollandois euſſent embraſſé le parti de la neutralité, ce Général leur envoya les têtes de ceux qui avoient été tués, & les fit aſſurer qu'il vouloit vivre & mourir au ſervice des Hollandois. Ceux-ci répondirent à ſa civilité, & renvoyerent ſes Ambaſſadeurs avec des préſens. *Bosman* dit qu'ils avoient alors la plus belle occaſion du monde de ſe venger des Anglois, en prenant le parti de ceux de Commendo. Mais le Gouverneur ſe laiſſa conduire par un Negre qui avoit tout pouvoir ſur ſon eſprit, & étoit ennemi mortel de ceux de Commendo. Cet homme, nommé *Akim*, lui propoſa la conquête du Pays, comme un juſte dédommagement des pertes que les Hollandois avoient faites. Cette raiſon eut tant de force ſur le foible Gouverneur que, ſans avoir conſulté ſon Conſeil, il réſolut d'attaquer ceux de Fetu, alliés des Negres de Commendo. Il choiſit pour l'exécution de ſon deſſein un jour qu'ils étoient venus vendre leurs marchandiſes à d'Elmina ſous la garantie de la foi publique, & qu'ils ne ſe defioient de rien. En un mot, comme s'il eût voulu ne point céder au Gouverneur de Cap Corſe en perfidie, il fit attaquer les gens de Fetu, on les pilla, on en tua quelques-uns, & on en fit quatrevingt priſonniers. Le Gouverneur allégua pour juſtifier une action ſi noire, le meurtre de quelques femmes de Mina, dont

(*a*) Le même, p. 40—42.

(*) Nous tenons de bonne main, que la tête de ce malheureux Prince ſe garde encore à Cap Corſe, & que les Negres voudroient la racheter à tout prix.

dont il accuſoit ces Negres. Le fait étoit faux, & eût-il été vrai il n'y avoit qu'une ame baſſe capable de ſe venger par une pareille trahiſon. Ces femmes avoient été aſſaſſinées par la direction d'*Akim* & de *Tekki-Ankan*, pour faire ſervir ce crime à leurs vues. Quoique le Conſeil de Mina deſapprouvât l'action du Gouverneur, ils ne fit point de recherches, de peur de trouver trop de preuves contre *Akim*, qui étoit en état de ſe faire redouter (*a*).

Une conduite auſſi inexcuſable fit ceſſer tout d'un coup le commerce à Mina, & rendit ceux de Fetu & de Commendo ennemis jurés des Hollandois. Les Anglois encouragés par-là ſe fortifierent davantage, & profiterent de l'occaſion pour attaquer ceux de Commendo. Ayant mis une armée conſidérable en campagne, il leur donnerent une ſeconde bataille. Ceux de Commendo combattirent ſi courageuſement, que malgré la ſupériorité de leurs ennemis ils auroient remporté la victoire, ſi leur Général n'eût pas été bleſſé, & obligé de ſe faire emporter hors du champ de bataille. Ce malheur les découragea tellement, que le déſordre ſe mit parmi eux, & l'abſence d'un ſeul homme donna la victoire aux Anglois. Le Général & les Officiers avec un grand nombre d'autres furent tués ou faits priſonniers. Cette victoire procura le Royaume de Commendo à *Tekki-Ankan*. Les Anglois & les Hollandois en retirerent quelque avantage, mais ils pouvoient en eſpérer beaucoup plus d'une meilleure conduite. *Bosman* a caché le nom des Gouverneurs Hollandois, dont les fauſſes démarches cauſerent tant de perte à la Compagnie. Il excuſe le dernier en rejettant tout le blame ſur *Akim*, qui avoit toute ſa confiance, parceque cet homme lui avoit rendu de très-grands ſervices avant qu'il fût à la tête des affaires (*b*).

Deſcription du Royaume de Fetu.

Après avoir parlé du Royaume de Commendo, nous paſſons à la deſcription de celui de *Fetu*; on s'appercevra ſans-doute que nous avons ici un peu changé de méthode en parlant de la ſituation des Pays, & nous nous flattons que celle que nous ſuivons paroîtra juſte & uniforme. Nous allons ici de l'Ouëſt vers l'Eſt, en faiſant la deſcription des Etats maritimes, afin de pouvoir ſuivre réguliérement l'Hiſtoire des Contrées de l'intérieur du Pays de l'Eſt à l'Ouëſt. Ainſi nous avons commencé par les Provinces les plus Occidentales de la Côte, & nous continuerons juſqu'à la plus Orientale de cette Partie dont nous traitons. Delà nous paſſerons aux Royaumes de l'intérieur, qui ſont au Nord, & delà en ſuivant la ligne droite vers l'Ouëſt, où nous rencontrons la Partie dont la deſcription doit venir après. Par-là nous évitons tout vuide, & nous ne ſommes pas dans la deſagréable néceſſité de paſſer des Royaumes entiers, pour parler de ceux qui ſont au Nord. Ceux de la côte & ceux de l'intérieur ſe trouvent décrits tout de ſuite, l'attention du Lecteur eſt fixée, & il a des idées claires par la ſucceſſion des Royaumes qui confinent les uns aux autres. Ce changement nous a paru d'autant plus néceſſaire, que la côte de Guinée & l'intérieur du Pays ſont diviſés en une multitude de petits Royaumes & de petites Souverainetés. Deſorte qu'il n'étoit guere poſſible ſans cela d'en établir la Géographie avec un peu de préciſion, parcequ'il auroit fallu faire la deſcription des

(*a*) *Bosman* p. 44—46. (*b*) Ibid. p. 46, 47.

SECTION V.

des Royaumes de l'intérieur & de ceux de la côte à la façon des Voyageurs, à meſure qu'ils ſe ſeroient préſentés à l'eſprit.

Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.

Le Royaume que *Barbot* & d'autres appellent *Fetu*, eſt nommé *Afuto* par *Vaſconcelos*, & *Fetou* par les Anglois. Nous nous en ſommes tenus au premier nom, parcequ'il approche plus de la prononciation des Naturels. Ce Pays eſt borné à l'Oüeſt par la Riviere de Benja & le Royaume de Commendo; au Nord par la Contrée d'Ati; à l'Eſt par celle de Saboe; & au Sud par l'Océan. Le Roi qui le gouvernoit du tems de *Barbot* s'appelloit *Ahen Penin Aſſirine*. La Couronne eſt élective, & la Capitale, qui ſe nomme *Fetu*, eſt ſituée dans les terres. *Bosman* donne à ce Royaume cent-ſoixante milles de longueur & preſque autant de largeur; il le fait commencer au Mont St. Jago ou à la Riviere de ſel, & finir au deſſous du Mont Manſro (*a*) (*).

Etendue & bornes.

Autrefois fort puiſſant.

Ce Pays a été autrefois ſi peuplé & ſi puiſſant, qu'il étoit la terreur de tous ſes voiſins, & particulierement de ceux de Commendo, qui dépendoient en quelque maniere de lui; mais les guerres continuelles ont tellement changé la face des affaires, qu'ils ſont auſſi foibles qu'ils étoient puiſſans, & que ni le Roi de Fetu ni les Grands de ſon Royaume n'oſeroient rien faire d'important ſans l'aveu du Roi de Commendo. Pendant la guerre entre les Hollandois & ceux de Commendo, les habitans de Fetu ſe diviſerent en deux Partis, dont l'un étoit dans les intérêts des Hollandois, & l'autre dans ceux des Negres de Commendo, par-là ils diminuoient doublement, parcequ'il y en avoit toujours de tués de l'un & de l'autre côté; & la derniere bataille ſur-tout les ruina, ayant coûté la vie à preſque la moitié. A préſent il en reſte à peine aſſez pour cultiver le Pays, qui eſt un des plus beaux de la Côte.

Beauté du Pays.

Avant les guerres qui ont cauſé ſa ruine, *Bosman* l'ayant traverſé pluſieurs fois, aſſure qu'il y avoit un grand nombre de beaux villages bien peuplés & bien bâtis, & qu'il abondoit en fruits, en bétail, en huile & en vin de Palmier. Mais ce qu'il y avoit de plus agréable, étoient les promenades couvertes & unies entre Elmina & Simbé, village qui eſt à une lieue & demie dans le Pays; il y en avoit d'une demie lieue de long, & ſi bien couvertes qu'on y étoit l'abri de la pluie & du ſoleil. Les grands & beaux arbres que l'on voit ſur les montagnes, ſervent auſſi d'un grand ornement au Pays, auſſi bien que la petite riviere d'eau douce dont il eſt arroſé. Il eſt très-bien ſitué pour la commodité des Etabliſſemens des Européens (*b*).

Occupations des Habitans.

Les habitans s'occupent ſans diſtinction à l'Agriculture, à ſemer des grains ou d'autres fruits, & à faire de l'huile & du vin de Palmier, dont ils ſont bien partagés. Il s'en trouve quelques-uns qui s'adonnent à la péche, à faire du ſel, à trafiquer avec les Negres de l'intérieur des terres, ou qui leur ſervent de Courtiers & de Facteurs. *Smith* dit que les diſtricts d'Elmina & de Cap Corſe ne cedent point en beauté ni en fertilité aux autres Pays

(*a*) Hiſt. Gen. des Voyag T. V. p. 119, 120. (*b*) *Bosman* Lett. 4. p. 53.54. *Cit. du Trad.*

(*) Je ne ſai où nos Auteurs & leur guide M *Prevoſt*, ont pris que *Bosman* donne une pareille étendue au Royaume de Fetu; je trouve dans cet Auteur *Lett.* 4 p. 53, que *ce Pays a environ* QUATRE *petites lieues d'étendue tant en longueur qu'en largeur*, ce qui eſt bien loin de plus de cinquante. REM. DU TRAD.

Pays de la Côte, & qu'ils ſont beaucoup mieux peuplés que d'autres; & que plus on deſcend vers la Côte des Eſclaves, plus le Pays eſt charmant & riche (*a*).

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

A trois petites lieues au deſſous du Fort de Vredenburg, on trouve la Ville & le Château de *Saint George d'Elmina*. Ce ſont les Portugais qui lui ont donné ce nom; on ne ſait pas trop bien par quelle raiſon, car on ne trouve point de mines d'or à quelques lieues aux environs. *Bosman* conjecture que ce nom lui eſt venu de ce que du tems des Portugais on y apportoit & on en tranſportoit beaucoup d'or, comme ſi l'on n'eût eu qu'à l'aller chercher à la mine même. Les habitans appellent la ville ou le village même *Oddena*, mais les Européens retiennent généralement le nom que les Portugais y ont donné. Ce village eſt fort long & raiſonnablement large. Les maiſons ſont de pierres de roc. En 1684 ce village étoit fort peuplé, & ſi puiſſant, que les habitans s'étoient rendus redoutables à tous les Negres de la Côte; & *Bosman* aſſure qu'un bon Général auroit pu exécuter par leur moyen de grandes entrepriſes. Mais depuis que la petite vérole y a fait de ſi grands ravages, les guerres de Commendo & le gouvernement tyrannique de quelques Gouverneurs l'ont tellement appauvri & dépeuplé, qu'on ne peut s'imaginer quelle eſt à préſent ſa foibleſſe, n'étant pas en état de fournir cinquante hommes armés, outre ceux qui ſont au ſervice des Européens. Il n'y a guere de village ſur la côte qui n'ait profité du déſaſtre d'Oddena; les habitans ſe ſont diſperſés de tous côtés, les uns parcequ'ils étoient amis de ceux de Commendo, & la plupart pour éviter les exactions des Gouverneurs ou du Negre *Akim*. Quand *Bosman* arriva ſur la côte, il comptoit ſouvent juſqu'à cinq ou ſix-cens Canots qui alloient à la pêche, & dans l'eſpace de quatre ans à peine en pouvoit-on trouver cent. Il croyoit que s'il venoit un Gouverneur prudent & ſage, qui traitât les habitans avec douceur, on verroit bientôt un changement favorable, qu'il feroit revenir ceux qui ſe ſont réfugiés ailleurs, & rétabliroit Mina dans ſon ancien état, pourvu qu'il encourageât les Negres & réprimât *Akim*. Mais juſques ici ni les Hollandois ni les habitans n'ont eu le bonheur de rencontrer un Gouverneur de ce caractere, & l'on eſt tenté de croire qne ce n'étoit là qu'une belle ſpéculation de l'Auteur (*b*).

Deſcription d'Elmina.

Le village de Mina ou d'Oddena eſt ſitué ſur la riviere de Benja dans une longue & baſſe Preſqu'iſle, qui a l'Océan au Sud; la Riviere au Nord; Commendo, à l'Ouëſt; & le fameux Château d'Elmina à l'Eſt. Du côté de Commendo il eſt fortifié par un gros mur de pierres de roc, avec un large foſſé, & quelques pieces de canon ſur la porte. Ce mur commence au bord de la mer, & s'étend juſqu'à la riviere de Benja, qui ſépare la ville & le Château du mont St. Jago. Les Hollandois ont ſur ce mont un Fort, nommé *Conradsburg*, qui commande également le Château & la Ville (*c*).

Les Negres de Mina ſont bien faits & robuſtes, belliqueux, & plus civiliſés & polis que les autres, par le commerce familier qu'ils ont eu depuis longtems avec les Européens. Leur occupation ordinaire eſt la Pêche, le Com-

(*a*) *Smith* T. II. p. 30.
(*b*) *Bosman* Lett. 3. p. 49, 50.
(*c*) Le même Lett. 4. p. 52, 53.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Commerce & l'Agriculture. Ils reviennent le midi avec leur pêche, dont ils payent le cinquieme aux Hollandois. Leur commerce s'étend le long de la côte juſqu'à Juida. Ils ſont fort adroits à falſifier l'or, & l'on prétend que cet art leur vient des Portugais. On trouve parmi eux des Fondeurs & des Orfevres, qui font avec beaucoup de propreté de petits bijoux d'or, des boutons maſſifs ou en filigrame, des bagues, des chaînes, des poignées d'épée, & d'autres ornemens curieux; ils ſavent auſſi tailler & polir le cryſtal & le verre, & lui donner toutes ſortes de formes (*a*).

Le village contient environ deux cens maiſons, mais les rues ſont étroites, irregulieres & fort ſales dans la ſaiſon des pluies. La plupart des Ecrivains diſent qu'il eſt partagé en trois parties, qui ont chacune leur Chef, que les Negres appellent *Braffo*. Il a ſous lui un Cabocero, & quelques autres Officiers ſubalternes qui adminiſtrent la juſtice dans les cas ordinaires. Les trois Braffos avec leurs aſſiſtans forment la Régence de cette petite République, depuis que les Portugais l'ont rendue indépendante des Rois de Fetu & de Commendo, qui partageoient autrefois la ſouveraineté de ce Canton. C'eſt dans cet état que les Naturels avoient trouvé moyen de ſe rendre redoutables à tous leurs voiſins, d'abord ſous la protection des Portugais, & enſuite ſous celle des Hollandois: la liberté dont ils jouiſſoient leur inſpiroit un courage, une fierté, & une façon de penſer & d'agir qu'on ne trouvoit pas parmi les autres Negres. Mais lorſque les Hollandois eurent commencé à reſſerrer leurs privileges, & à ſe mêler de leur Gouvernement, ils devinrent timides, craintifs, & lâches comme des eſclaves, qui ont peur de deſobéir au coup-d'œil d'un Maître impérieux (*b*).

La riviere de Benja coule le long de Mina. *M. Focquenberg* aſſure que les eaux en ſont dix fois plus ſalées que la plus forte ſaumure, mais au mois de Mai & de Juin elle ſont auſſi douces & fraîches que de l'eau de pluie par la quantité d'eau qui y tombe des montagnes. Ce n'eſt que dans le tems d'une grande ſéchereſſe qu'elle eſt fort ſalée. Et comme la terre eſt pleine de ſalpêtre aux environs de cette riviere, qui a peu de profondeur, il eſt facile de comprendre que l'eau de la mer y entrant ſe convertit plus facilement en ſel par la grande chaleur du ſoleil, que dans la mer même. Les habitans en ont fait l'expérience, car ils prennent de l'eau de cette riviere pour faire du ſel, ce qui leur réuſſit fort bien (*c*).

Château de d'Elmina.

Le Château de d'Elmina, qui eſt au centre de la Côte d'Or, eſt ſitué fort avantageuſement pour favoriſer & protéger le Commerce. Il eſt bâti ſur un rocher, dont une partie eſt baignée par la mer, & défendue par un boulevard. L'édifice eſt un quarré long, ayant des murailles fort hautes, que l'on croit à l'épreuve du canon. Comme la Compagnie n'a rien épargné pour le fortifier & pour l'embellir, c'eſt ſans-contredit un des plus beaux de toute la côte. Le Fort a quatorze verges de Rhinland en largeur & trente-deux en longueur, ſans compter les ouvrages extérieurs. Il a quatre baſtions, ou batteries en dedans. Deux de ces baſtions ſont du côté de la mer, & ſont d'une prodigieuſe hauteur, car la pointe de la Preſqu'iſle où ils ſont ſitués, eſt celle d'un rocher fort élevé. Les deux autres baſtions ſont du

(*a*) *Barbot*, p. 456. (*b*) *Barbot*. l. c. (*c*) *Bosman* Lett. 3. p. 52.

du côté de la riviere, où le terrein deſcend par degrés. Ces quatre ouvrages ſont montés de quarante-huit gros canons de fonte, & de quantité de pierriers. Plus bas eſt un ouvrage extérieur, où il y a une batterie de canons de fer pour ſaluer les Vaiſſeaux (*a*).

La Garniſon eſt compoſée de cent Blancs, avec un nombre ſuffiſant d'Officiers, & de cent Negres libres à la ſolde de la Compagnie. Il y a du côté de terre deux foſſés creuſés dans le rocher, qui defendent le Château & lui fourniſſent de l'eau douce. Le pont-levis eſt défendu par une redoute, montée de huit canons de fer. C'eſt de ce côté-là que la Nature a fait le moins de fraix, mais l'Art y a ſuppléé par des barricades, une herſe de fer, & quatre pierriers de fonte dans l'intérieur de la porte. Le Corps-de-garde, qui eſt immédiatement derriere, eſt un bâtiment maſſif & de bonne défenſe, ſans parler de pluſieurs ouvertures par où la mouſquetterie commande le pont. Il eſt inconcevable avec quelle peine & quelle dépenſe tous ces ouvrages ont été faits. Ils ont été commencés par les Portugais & finis par les Hollandois.

Le principal Edifice eſt un magnifique bâtiment quarré de pierre. Tout le haut ſert de logement au Gouverneur; on y monte par un eſcalier fort large de pierres blanches & noires. Au haut de l'eſcalier il y a deux canons de fonte & quelques petites pieces, qui commandent la place d'armes, avec un petit Corps-de-garde. On entre dans une très-grande ſalle, qui ſert comme d'Arſenal au Château, après laquelle on trouve une galerie boiſée & éclairée à chacune de ſes extrémités par de belles fenêtres. Il y a une Chapelle ſpacieuſe, où l'on fait, outre le Service du Dimanche, tous les jours des Prieres: tous les Officiers de la Garniſon ſont obligés d'y aſſiſter ſous peine d'une amende de vingt-cinq ſols pour chaque abſence, & du double ſi c'eſt un Dimanche ou un Jeudi. L'Infirmerie ou l'Hôpital eſt le long du rempart du côté de la riviere, & peut contenir une centaine de malades. Les Magazins pour les proviſions & pour les marchandiſes ſont beaux, ſpacieux, & toujours bien fournis. Les Comptoirs n'ont pas non plus été négligés, on y a ménagé le logement d'environ ſoixante perſonnes, qui ſont le nombre ordinaire des Agens & des Employés de la Compagnie, outre les ſoldats; ſur la porte d'un ancien magazin on lit en gros caracteres *Anno* 1484, c'eſt la date de ſa fondation ſous le regne de *Jean* II. Roi de Portugal. Les caracteres, qui ſont gravés ſur une pierre de roc, ſont auſſi frais que s'il n'y avoit que quelques années. Les marchandiſes & les proviſions entrent dans le Château par une porte qui donne ſur la mer, d'où elles ſe tirent à l'aide des grues & des poulies. Enfin le Château de d'Elmina a plus l'air d'un Palais que d'une Forteresſe ou d'une Maiſon de commerce. Il étoit fort éloigné de cette beauté lorsqu'il ſortit des mains des Portugais; c'eſt la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales qui l'a porté à ſa perfection, ſans avoir ſujet juſqu'à préſent de regretter ſa dépenſe. *Smith* avoue (*b*) que tout lui a paru ſurpaſſer le Cap Corſe, à la ſituation près. On debarque ſur un beau quai, que les Hollandois ont conſtruit à l'entrée de la riviere: on a taillé les pierres avec beaucoup de ſoin, & les angles ſont bien unis.

Au

(*a*) *Des Marchais*, T. I. p. 255. *Cit. du Trad.* (*b*) *Smith* T. II. p. 9.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Au Nord de la riviere de Benja, la Compagnie a fait bâtir le Fort de *Conradsburg*, ſur une montagne aſſez haute qu'on appelle *S. Jago* ou *St. Jaques*, du nom d'une petite Chapelle que les Portugais avoient dédiée à ce Saint. Les Hollandois ont cru qu'il étoit néceſſaire de fortifier ce poſte pour la ſûreté du Château, mais d'autres ſont perſuadés que ſi un ennemi en étoit une fois maître, le Château ſeroit bientôt obligé de ſe rendre; mais auſſi, s'il étoit bien défendu, qu'il ſeroit impoſſible de faire des approches du côté de terre.

Conradſburg.

Conradsburg eſt ſitué dans le Pays de Fetu, ſur la frontiere; c'eſt un fort beau quarré, qui a quatre bonnes batteries ſur quatre baſtions, un à chaque angle. Les murs ou les courtines n'ont que douze pieds de haut, mais au deſſous il y a encore quatre autres batteries montées de douze pieces de canon. Il y a au centre une Tour, qui commande tous les environs, & qui ſuffit pour loger commodément vingt cinq hommes avec leur Commandant. Cette Garniſon eſt relevée de Mina tous les jours, & dans les cas importans elle ſe double. Comme c'eſt un poſte de la derniere importance, les Hollandois ont grand ſoin de le tenir en bon état. L'accès eſt aiſé du côté de Mina, depuis qu'on a taillé dans le roc un chemin juſqu'au pont; mais il ne peut être attaqué par-là, parceque l'ennemi ſe trouveroit entre deux feux. Du côté de Fetu & de Commendo, c'eſt un roc fort eſcarpé. Le pont de communication qui eſt ſur la riviere eſt à la mode de Hollande, c'eſt-à-dire qu'il eſt coupé par un pont-levis. Au pied de la montagne on a bâti une eſpece de grand Magazin pour y tenir les Canots à ſec, & pluſieurs Appentis pour la commodité des Charpentiers. Près du même lieu on voit quantité de tombeaux, ornés de figures ridicules, que les Negres donnent pour celles de leurs anciens Rois.

Sous le Mont St. Jago, du côté du Nord, la Compagnie a un grand jardin, environné de hautes murailles & diviſé en belles allées d'Orangers, de Limoniers, de Palmiers & de Cocotiers. On y voit toutes ſortes de plantes & de légumes d'Europe & du Pays. Il y a au centre un magnifique Sallon, ouvert de tous côtés, avec un dôme qui s'éleve au milieu, & environné de beaux arbres qui le couvrent de leur ombre. Les oranges douces qu'on y cultive, ne le cedent point à celles de la Chine (*a*).

Des Marchais dit que le terrein n'eſt point fertile, c'eſt ſelon lui l'appanage de tous les Pays abondans en métaux précieux. D'autres Voyageurs aſſurent pourtant qu'il eſt très-fertile, & que tout l'or qu'on y a vient de l'intérieur du Pays. Ce Voyageur ajoute que ce ſont les Negres de Commendo, de Fetu & Cap Corſe, qui fourniſſent aux habitans de Mina la plupart des vivres qui s'y conſomment. „ Outre l'or de lavage, *dit-il*, que les „ Negres tirent de leurs rivieres & des ruiſſeaux qui s'y jettent, il eſt cer„ tain qu'à quelques lieues au Nord & au Nord-Ouëſt il y a des mines „ de ce métal, mais les Negres ne ſont pas fort habiles à les exploiter (*b*)." Nous ignorons d'où *Des Marchais* a appris cela, & il importe aſſez peu puiſqu'il n'y a rien de vrai. *Bosman* aſſure en termes exprès qu'il n'y a point d'or dans le Pays, & le long ſejour qu'il y a fait le rend digne de foi. Quant aux tréſors immenſes que *Des Marchais* dit que les Portugais en tiroient, il y

(*a*) *Barbot*, l. c. (*b*) *Des Marchais* T. I. p. 263, 264.

y a de l'apparence qu'ils venoient des Negres de l'intérieur des terres. Les Hollandois depuis eux ont amaſſé de prodigieuſes ſommes, ſans que perſonne ſe ſoit jamais imaginé qu'ils fuſſent maîtres d'une ſeule mine en Afrique, bien-que l'on prétende qu'ils ont fait de grandes découvertes dans l'intérieur du Pays.

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Avant que d'entrer dans le détail de ce qui regarde la forme & le commerce de cet Etabliſſement depuis que les Hollandois en ont fait la conquête, nous nous flattons que l'on remontera avec plaiſir au-delà de cette époque, pour le connoître tel qu'il étoit du tems des Portugais. Après la découverte de la Côte d'Or par ces Fondateurs du Commerce & de la Marine des Européens, & les dépenſes qu'ils y avoient faites pendant un grand nombre d'années pour y former des Etabliſſemens & y bâtir des Fortereſſes, le Roi d'Eſpagne, dont ils dévinrent ſujets, ſe regarda comme maître abſolu de leurs découvertes. Il accorda le Château de Mina & ſes dépendances à une Compagnie de Marchands Portugais, ſous une certaine redevance annuelle, défendant à tous ſes autres ſujets ſous peine de mort de trafiquer dans les lieux accordés à la Compagnie. Les Gouverneurs, dont le Roi ſe réſerva la nomination, ne furent établis que pour trois ans. On choiſiſſoit pour cet Emploi d'anciens Officiers, qui n'avoient point été recompenſés de leurs longs ſervices, & qui trouvoient bien promptement le moyen de faire leur fortune dans un poſte ſi avantageux. Après le Gouverneur venoient le Chapelain, le Viador ou principal Facteur, le Procureur du Roi ou le Juge, le Commandant de la Garniſon, le premier Commis de la Compagnie & d'autres Officiers ſubalternes, qui avoient tous leur logement dans le Château. Les Soldats & les Artiſans logeoient dans le village voiſin, ſous le canon de la Fortereſſe, où ils ſe rendoient pour faire leurs fonctions à des heures marquées. Mais lorſqu'il n'y avoit point de Vaiſſeaux à la rade, le ſervice ſe faiſoit avec beaucoup de négligence; un ſoldat ſe diſpenſoit de ſa garde pour une bagatelle, & on lui permettoit d'employer ſon tems comme il le jugeoit à-propos: abus fort commun dans tous les Etabliſſemens des Européens en Aſie, en Afrique & en Amérique, où la Milice dépend des Officiers Civils. La Garniſon étoit compoſée de criminels bannis pour toute leur vie. En 1600 leur nombre étoit tellement diminué, qu'il n'en reſtoit que trente, la plupart accablés de maladies, & renfermés dans un Hôpital hors des murs. *Artus* (*a*) aſſure néanmoins qu'il y avoit parmi eux des Gens de qualité. Ils étoient payés par le Roi, qui s'étoit chargé de toute la dépenſe du Militaire. Mais lorſque le commerce eut commencé à languir, la Cour d'Eſpagne ſe relâcha beaucoup pour l'entretien de cette Milice. On négligea d'entretenir le nombre ordinaire de Troupes, de remplacer ceux qui manquoient, ou qui par l'âge & les infirmités étoient hors d'état de ſervir. La miſere & la foibleſſe de la Garniſon allerent quelquefois ſi loin, qu'un ſoldat n'auroit oſé ſortir du Château, dans la crainte d'être pris ou tué par les Hollandois, ou par les Negres qui étoient dans leurs intérêts. A la fin leur commerce étoit tellement ruiné, qu'il venoit à peine une ou deux Barques par an d'Europe, & que tout le commerce de la côte étoit déja paſſé entre les mains des Hollandois (*b*).

Etat de l'Etabliſſement de Mina, du tems des Portugais.

Dans

(*a*) *Artus* ap. *De Bry* P. VI. p. 113. (*b*) *Artus* ubi. ſup.

SECTION V.

Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.

Dans le tems que les affaires de la Compagnie étoit ſur un pied floriſſant, les Flottes de Lisbonne venoient à Mina deux fois par an, dans le cours d'Avril & de Mai, & de Septembre & Octobre. Ces Flottes conſiſtoient en cinq Vaiſſeaux, qui après avoir débarqué leurs cargaiſons, paſſoient un mois à ſe rafraîchir & à prendre de nouvelles proviſions. Les Négocians n'avoient pas d'autre peine que d'envoyer leurs marchandiſes aux Facteurs, qui leur faiſoient remettre l'or, à meſure qu'ils le recevoient en échange. Le voyage ne demandoit que huit ou neuf mois pour aller & pour revenir, au-lieu que les Hollandois n'y mettoient guere moins de douze, quinze & dixhuit mois, parcequ'ils n'avoient ni Comptoirs, ni Forts, où ils puſſent mettre leurs marchandiſes en ſûreté. Cette Nation induſtrieuſe ſurmonta ces difficultés, & par ſon activité l'emporta ſur les Portugais malgré tous leurs avantages. Ils envoyoient tous les ans tant de Vaiſſeaux, qu'il y avoit toujours abondance de marchandiſes de l'Europe ſur la côte. Ils ſaiſiſſoient toutes les occaſions de pouſſer leur pointe, & de profiter de l'indolence des Portugais.

Cauſes du ſuccès des Hollandois.

On ne doit pas être ſurpris du ſuccès des Hollandois, & de la préférence que leur donnoient les Negres, ſi l'on fait réflexion ſur la maniere arbitraire dont les Portugais faiſoient le Commerce. Ils faiſoient la Loi aux Negres pour le prix des marchandiſes, encore n'avoient-ils pas la liberté de choiſir, il falloit prendre pour leur or tout ce qu'il plaiſoit aux Portugais de leur préſenter. Les habitans du Canton de Mina vivoient dans une ſi rigoureuſe contrainte, que ſur le moindre ſoupçon, quelquefois ſur de fauſſes accuſations, ils étoient empriſonnés, & toutes leurs marchandiſes ſaiſies & confiſquées. Ainſi le Commerce d'Afrique produiſit pendant un tems des profits immenſes au Portugal, mais il étoit impoſſible qu'il fût de durée ſous un gouvernement auſſi deſpotique. Les habitans ſecouerent le joug, auſſitôt qu'ils ſe virent ſoutenus par les Hollandois; mais la ſuite a fait voir qu'ils n'ont que changé de Maîtres, les Hollandois n'étant guere moins deſpotiques que l'étoient les Portugais. Il faut néanmoins avouer que le Pays eſt redevable à ces derniers de pluſieurs avantages, quoiqu'ils n'euſſent que leur propre intérêt en vue. Le bétail, les fruits & les grains ont été multipliés par leur moyen; il y en avoit même qui étoient entierement inconnus dans le Pays, & qui y ſont aujourd'hui auſſi abondans que s'ils en étoient originaires. Les Portugais ſupportoient beaucoup mieux toutes les incommodités du Climat que les Hollandois. La plupart des Voyageurs l'attribuent à leur ſobriété, mais leurs femmes étoient plus ſujettes aux maladies du Pays, & les plus robuſtes étoient ſouvent emportées en peu de mois, ou de ſemaines, & quelquefois en deux ou trois jours (*a*). Il ſeroit aſſez difficile de rendre raiſon de cette différence, mais c'eſt ce qui regarde plutôt le Médecin que l'Hiſtorien. Il eſt aiſé de comprendre pourquoi les Portugais ſe portent mieux ici que les Hollandois. Ceux-ci paſſent d'un Climat froid & humide dans un Climat chaud & ſec, d'un air épais & peſant dans un air fin & léger; un pareil changement ne peut qu'en cauſer un dans les liqueurs & dans les parties ſolides du corps; mais pourquoi les fem-

(*a*) *Barbot* p. 105.

femmes Portugaiſes, qui ont les fibres délicates, la perſpiration libre, ſont plus ſujettes aux maladies que les hommes, c'eſt ce qui nous paroît ſi difficile à expliquer, que nous doutons du fait, ou qu'il faut l'attribuer à quelque déréglement dans leur régime de vie. Comme les Portugais qui s'établiſſoient ſur la côte, s'accoutumoient aux femmes du Pays, il ſortit de ces mariages une race de Mulâtres, qui étoient plus robuſtes que les Européennes, plus reſſemblantes aux Naturels, & telle eſt la force de l'habitude, auſſi agréables aux Portugais que les femmes de Lisbonne. Nonobſtant une conduite auſſi prudente, leur tyrannie aliéna tellement les Negres, qu'ils furent obligés de céder la place aux Hollandois, dont nous allons parler à-préſent.

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſement des Européens &c.*

Quand ils commencerent à s'établir ſur la Côte d'Or, les Officiers Militaires avoient le premier rang parmi eux. On choiſiſſoit parmi les ſoldats les plus capables, ſoit pour tenir les Livres, ſoit pour le Négoce; ils avoient ſeize florins par mois de gages, & vingt pour leur nourriture. Mais l'incapacité des uns & la mauvaiſe conduite des autres ont obligé la Compagnie de changer de méthode, & d'exclure entierement les ſoldats de la direction du Commerce, ce qui convient certainement mieux à un Etat commerçant & à l'intérêt du Négoce, mais ce qui a auſſi fréquemment des inconvéniens par le conflict d'intérêt & d'inclinations entre le pouvoir civil & militaire. A-préſent les Employés de la Compagnie ſont avancés par degrés & peuvent parvenir aux premiers poſtes, paſſant par une eſpece de Noviciat en occupant les moindres places ſucceſſivement. On ſe perſuade que ceux qui entendent les affaires de chaque département particulier, ſont plus propres à les diriger tous. La premiere Charge, après celle dont nous avons parlé, eſt celle de Sous-Commis ou de Sous-Marchand. Ils ont vingt-quatre florins d'appointemens par mois. Ce ſont eux qui reçoivent tout l'or pour la Compagnie, qui en doivent rendre compte au Facteurs ordinaires ou Marchands, ou au premier Marchand, qui eſt le Chef du Négoce, & qui en rend compte à la Compagnie. Il y a outre cela à d'Elmina un Maître de Magazin, qui a en garde les proviſions & qui les débite. Le premier Marchand eſt reſponſable pour ſon Sous-commis, deſorte que ſon poſte demande beaucoup d'adreſſe, de vigilance & de prudence. Tout le monde a les yeux ſur lui, & il doit contenter également les Negres, les autres Employés & la Compagnie. On choiſit parmi les Sous-Commis, les Commis ou les Marchands des autres Forts, où ils commandent & ont la direction du Commerce. Leurs appointemens ſont de trente-ſix florins par mois, outre dix florins pour leurs domeſtiques, & vingt pour leur table. Ils ont de plus un certain profit de tout ce qu'ils négocient.

Emplois de l'Etabliſſement des Hollandois.

Comme les places de Commis à Mawri ou Mourée & à Cormantin ſont des plus importantes, on choiſit pour les remplir les plus capables des Marchands, dont la Compagnie s'eſt réſervé la nomination. Juſqu'à l'année 1699 les premiers Commis de ces deux endroits avoient encore le profit du Commerce des eſclaves à Juida & à Ardra, ce qui leur valoit plus que le Commerce de l'or, qui n'eſt pas fort conſidérable dans ces deux endroits. Depuis la Compagnie leur a ôté ce Commerce pour le confier aux Capitaines de ſes Vaiſſeaux, ce dont *Bosman* ne ſe promettoit rien de bon; parceque la plupart de ces Capitaines ne connoiſſent point les manieres &

SECTION V.

Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.

les coutumes des Negres, & qu'ils ſont fort groſſiers & peu propres à faire honneur à la Compagnie.

Outre ces Officiers employés pour le Commerce, il y en a encore d'autres. Les Fiſcal eſt le premier, il a cinquante florins par mois, la table du Directeur-Général & dix florins pour ſon domeſtique. Les gages du Fiſcal ſont donc fort médiocres, mais ſes profits ſont conſidérables; quand il ſaiſit de l'or ou des marchandiſes que les Negres ou les Blancs négocient au préjudice de la Compagnie, & qu'on les confiſque, il en a le tiers pour lui, auſſi-bien que de toutes les amendes, ce qui ſeul peut lui faire un joli revenu. Après le Fiſcal vient le Teneur de Livres Général, qui tient les Livres de tout le commerce que fait la Compagnie; ſes appointemens ſont de ſoixante-dix florins par mois, dix pour ſes domeſtiques, & la table du Général, ou vingt-cinq florins pour ſa nourriture. Il a ordinairement un Sous-Teneur de Livres, qui a trente florins par mois, & deux Aſſiſtans pour lui aider. Enſuite vient le Teneur de Livres de la Garniſon. En qualité de Sous-Commis il a vingt-quatre florins, & en qualité de Commis trente-ſix par mois; outre qu'il vend à l'enchere les biens de ceux qui meurent, dont il a cinq pour cent de profit. Il y a quelquefois un Secretaire, dont les gages ſont de cinquante florins par mois, outre les profits. La derniere & en même tems la charge la moins honorable eſt celle de Sous-Fiſcal ou d'Auditeur. Il a vingt-florins par mois, & le dixieme de tout ce qui eſt confiſqué. Il eſt ſuſpect à tout le monde, quoique pour lui faire plus d'honneur on lui ait donné le pas devant tous les Sous-Commis.

On n'a pas le même ſoin des intérêts de la Religion que de ceux du Commerce, car dans tout le Canton il n'y a qu'un ſeul Miniſtre. Il a cent florins par mois, outre dix autres pour un valet, & la table du Général quand il veut (*a*).

Rang des Officiers. Gouvernement.

Voici le rang de tous ces différens Officiers. 1. Le Directeur-Général. 2. Le Miniſtre. 3. Le Fiſcal. 4. Le premier Marchand. 5. Deux ou trois premiers Commis. 6. Sept ou huit Commis. 7. Neuf ou dix Sous-Commis. 8. Dixhuit ou vingt Aſſiſtans. 9. Le Maître de Magazin. 10. Le Teneur des Livres Général. 11. Le Sous-Teneur de Livres. 12. Le Teneur de Livres de la Garniſon. 13. Le Secretaire ou Sous-Secretaire. 14. Le Lecteur. 15. Le Sous-Fiſcal ou Auditeur. L'autorité & le gouvernement de la Côte eſt principalement entre les mains du Directeur-Général; les Commandans de tous les Forts reçoivent ſes ordres, & il ne leur eſt pas permis de rien entreprendre d'important à ſon inſu & ſans ſon approbation. Les affaires de grande conſéquence ſont portées au Conſeil, compoſé du Directeur-Général, du Fiſcal, des premiers Marchands, du Teneur de Livres-Général, & quelquefois des Commandans des Forts, qui ſont les Conſeillers extraordinaires. Il eſt permis à chacun de dire ſon ſentiment ſur tout ce qui eſt propoſé dans cette Aſſemblée. Mais comme l'autorité du Directeur-Général eſt fort grande, & qu'il peut révoquer tous les Officiers quand il lui plait ſans rendre raiſon de ſa conduite, ils ont pour lui la déférence la plus ſervile, obſervent le moindre de ſes regards, & tremblent quand ils re-

(*a*) *Bosman* Lett. VII. p. 102-107.

remarquent quelque nuage ſur ſa phiſionomie. Deſpotiſme qui a produit de fâcheux effets ſous de mauvais Directeurs, & qui ne peut jamais être utile que pour hâter les opérations du Commerce, & pour prévenir les diviſions parmi les Officiers de la Compagnie. *Bosman*, qui ſentoit que les affaires ne peuvent jamais aller bien ſous un pareil Gouvernement, exhorte la Compagnie à retrancher un peu du crédit du Directeur; il fait voir les grands avantages qui réſulteroient d'une adminiſtration plus réglée & plus égale, où l'on auroit plus d'égard à l'intérêt de chaque particulier & à la juſtice. En un mot, pour finir, comme tous les Employés de la Compagnie ne vont qu'au nombre de ſoixante, il n'en eſt aucun qui ne puiſſe, s'il ſe conduit bien, parvenir aux poſtes les plus honorables & les plus lucratifs (*a*).

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Nous paſſons à la Deſcription de *Cap Corſe*, ou comme le nomment les Anglois *Cape-Coaſt*, le principal Etabliſſement des Anglois ſur la côte de Guinée. Nous dirons néanmoins auparavant un mot d'un village conſidérable ſitué entre d'Elmina & le Cap Corſe; c'eſt celui d'Agua ou Oegwa. Suivant *Artus*, il eſt ſitué ſur la pente d'un terrein qui s'éleve par degrés, & défendu par des rochers, contre leſquels les flots ſe briſent avec tant de violence, qu'on en entend le bruit de fort loin (*b*). *Barbot* dit que ce village contient environ cinq-cens maiſons ſéparées par des rues étroites & tortues, & que de la mer on le prendroit pour un amphithéatre (*c*). *Des Marchais* n'y compte que deux-cens maiſons, diſpoſées en rues bien allignées, avec une grande place au milieu, dans laquelle on tient tous les jours un marché, où l'on trouve pour de l'or tout ce qu'on peut ſouhaitter (*d*). Les maiſons ſont de terre mais propres, & la plupart meublées de chaiſes, de bancs, de nattes, de pots de terres, & même de miroirs que les habitans achettent des Européens. Il n'y a pas de village ſur toute la côte où il y ait une plus grande abondance de proviſions, que l'on y a apporte des Cantons voiſins, & qui s'y débitent les jours de marché. On y trouve auſſi une aſſez grande quantité d'or, qui vient de Fetu, d'Abrambo, d'Aſſiento & de Mandingo (*e*). L'or ſe vend au poids, & les Negres ont des balances fort juſtes, qu'ils ſavoient faire avant que d'avoir commerce avec les Européens, ce qui prouve qu'ils n'ignorent pas entierement ce qu'il y a de plus délicat dans la Méchanique. Après l'or, il n'y a pas de marchandiſe plus abondante que le poiſſon, dont il ſe pêche une prodigieuſe quantité ſur la côte. Quoique les habitans ſoient portés à la guerre, ils s'occupent en tems de paix principalement à la Péche & à l'Agriculture. Ils ſont fort adroits à jetter le filet, & à pêcher à la ligne, & leur intrépidité à braver le mauvais tems eſt ſans égale. Le Mécredi eſt le ſeul jour de la ſemaine qu'ils ne travaillent point, parcequ'il eſt conſacré à l'honneur du Fetiche. Leur hardieſſe a aller à la pêche dans le mauvais tems vient peut-être moins de courage que d'inſenſibilité. *Philips* aſſure les avoir vu boire & manger ſur des barrils de poudre, qu'ils achettent des Anglois, ſans craindre d'y laiſſer tomber des étincelles de leurs pipes, qu'ils ont continuellement à la bouche (*f*).

Deſcription d'Oegwa.

Le

(*a*) *Bosman* Lett. VII. p. 107 & ſuiv.
(*b*) *Artus* ap. *De Bry*, P. VI. p. 114.
(*c*) *Barbot* p. 108.
(*d*) *Des Marchais* T. I. p. 266.
(*e*) *Barbot*, l. c.
(*f*) *Philips*, p. 207.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Le nom de *Cape-Coaſt*, que les Anglois donnent à leur principal Etabliſſement, eſt une corruption du *Cabo-Corſo*, l'ancien nom Portugais. Ce Cap eſt formé par une pointe, que la mer baigne au Sud & à l'Eſt. C'eſt ſur ce Cap qu'eſt le Fort Anglois, à trois lieues de Mina. Les Portugais s'y établirent en 1610, & bâtirent ce Fort ſur un grand rocher qui avance dans la mer. Ils en furent chaſſés peu d'années après par les Hollandois, qui l'aggrandirent & l'embellirent. En 1664 il fut ruiné par l'Amiral *Holmes*, qui l'attaqua après ſon expédition contre le Fort Witſen à Tacorary. L'année ſuivante le fameux Amiral *de Ruiter* eut ordre de venger ſa Nation des inſultes des Anglois. Il les attaqua avec une Eſcadre de treize Vaiſſeaux ſur toute la côte, ruina tous leurs Comptoirs, & prit ou brûla tous les Vaiſſeaux de la Compagnie. Mais il ne put avec toutes ſes forces ſe rendre maître du Fort de Cape-Coaſt, quoiqu'il ne fût pas encore bien rétabli. Le Traité de Breda en aſſura la poſſeſſion aux Anglois; & le Roi *Charles* II. ayant formé une nouvelle Compagnie en 1672, les Directeurs s'appliquerent à fortifier & à embellir cette place, la principale qu'ils euſſent ſur la côte (*a*).

Deſcription & Hiſtoire du Cap Corſe.

Les murs ſont fort hauts & fort épais, ſur-tout du côté de la terre; ils ſont en partie de pierre, & en partie de grandes briques, que les Anglois ſont à quelque diſtance de la Place. C'eſt la bonté & la hauteur des murs qui fait la principale force de cette Fortereſſe, & ce qui fournit aux Negres une retraite ſûre contre les incurſions des Fantins. La Parade, qui eſt à vingt pieds de hauteur perpendiculaire au-deſſus de la ſurface du rocher, forme une eſpece de quarré ouvert du côté de l'Eſt vers la mer, ce qui la rend fraîche, aérée & amuſante par la belle vue ſur la pointe de la Reine Anne, & ſur les Vaiſſeaux qui ſont à la rade d'Anamaboe. Cet endroit eſt ſurmonté d'une plate-forme, où il y a treize groſſes pieces de canon, les trois autres côtés ſont très-joliment bâtis, & renferment pluſieurs grands & beaux appartemens, & entre autres du côté du Sud une grande Chapelle bien conſtruite, dont le fond joint le mur du Fort, qui étant couvert lui-même en dehors par une grande partie du rocher nommé Tabora, n'a pas beſoin de ce côté-là d'autre défenſe. Les treize pieces de canon qui ſont ſur la plate-forme commandent la rade & ſon entrée, & le lieu de débarquement n'eſt pas moins expoſé au feu de la mouſquetterie de derriere les rochers. Le Fort a quatre baſtions, montés de vingt-neuf pieces de canon. Il y en a dix ſur les crenaux, fix ſur le rocher de Tabora, qui n'ont d'autre uſage que de tenir les Negres en reſpect. La perſpective du Château de Cape-Coaſt eſt belle & réguliere du côté de la mer; les fortifications ſont très-bien entendues, & l'art a tiré tout le parti poſſible de la diſpoſition naturelle du rocher. On y entre par une grande porte, bien fortifiée, qui conduit à la parade dont nous avons parlé, où l'on peut ranger aiſément cinq-cens hommes. Les quatre baſtions ont communication enſemble par un chemin couvert, & la chaîne eſt une belle batterie de quinze pieces, qui ſont pointées aſſez bas pour commander la rade. *Smith* dit que toute l'artillerie du Fort conſiſte en quarante groſſes pieces de canon outre les demi-

(*a*) *Barbot*, p. 169.

couleuvrines (*a*). *Philips* assure que la Garnison est ordinairement composée de cent hommes ; suivant *Barbot* elle est de cent Blancs & du même nombre de Negres, avec leurs Officiers respectifs, tous vêtus de rouge & à la solde de la Compagnie. Ni l'un ni l'autre ne nomment qu'un seul Officier au-dessus du Sergent ; ils l'appellent Capitaine, quoiqu'il ne soit que le Lieutenant du Fort. Les portes se ferment à huit heures du soir, & il y a une garde réguliere.

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Malgré tant de témoignages qui donnent une idée avantageuse de la force de Cape-Coast, *Bosman*, Auteur de réputation, voudroit en donner une idée fort différente. Après avoir décrit la beauté & la force de la Place, il ajoute qu'il y a une très-pauvre Garnison, & que les soldats sont si mal en ordre, qu'on en a pitié en les voyant. Il en donne pour raison, que les Anglois reçoivent fort bien les Déserteurs Hollandois par une fausse compassion, bien-qu'ils violent par-là l'accord fait sur cet article entre les deux Nations; „ Quoique ce ne soient que des yvrognes, *dit-il*, les Anglois les „ reçoivent bien, parceque rien ne leur plait tant que quand le soldat dépense tout son argent à boire du Punch. Il y a de leurs Agens qui le font „ vendre par d'autres, & qui y profitent considérablement, le pauvre soldat étant obligé de le payer au double. Ils ne se mettent pas en peine „ si les soldats ont de l'argent de reste pour acheter dequoi manger, il leur „ suffit qu'ils l'ayent dépensé en Punch, & c'est par ces excès de boisson & „ par la mauvaise nourriture, que les soldats & presque tous les autres sont „ en si pitoyable état." Il ajoute que ce sont non seulement les soldats qui abregent leurs jours par-là, mais les Officiers mêmes, qui donnent dans les plus grands excès de manger & de boire (*b*).

Yvrognerie des soldats & des autres.

Avec tous les avantages dont on a parlé, la situation du Fort de Cape-Coast a ses inconvéniens. Il y a entre autres quelques collines qui n'en sont pas éloignées, d'où l'on pourroit l'incommoder beaucoup. C'est ce qui engage les Anglois à ménager extrêmement les Negres, & à vivre en bonne intelligence avec eux. Ils n'épargnent ni caresses ni présens, outre une redevance qu'ils payent au Roi de Fetu pour le terrein qu'ils occupent. C'est sur ce pied-là que les choses étoient du tems de *Barbot*, & nous ne croyons pas qu'il y soit arrivé beaucoup de changement.

Les barraques des soldats sous les meilleures qu'il y ait sur la côte; ils reçoivent leur paye une fois par semaine en poudre d'or. Il y a aussi des loges pour les esclaves, qui à cet égard sont bien traités; une bonne forge, un attelier bien fourni, & une grande cuisine. L'Auteur remarque néanmoins que les Officiers ne font que deux repas par jour, l'un à dix heures du matin, & l'autre à quatre heures après midi; avec cela la dépense de la table monte par an jusqu'à quinze-cens livres sterling (*c*).

Logemens & dépense de la table des Facteurs.

L'appartement du Directeur-Général communique à la Chapelle, qui n'est qu'une grande Salle, qui sert à deux usages, car on y mange & on y fait le Service Divin. Le premier étage est orné d'un fort beau balcon, qui regne le long de toute la façade; les Comptoirs sont aussi spacieux & commodes. Du tems de *Barbot* on entretenoit un Ecole pour les jeunes Negres, où

(*a*) *Smith*, T. II. p. 3.
(*b*) *Bosman* Lett. IV. p. 55, 56.
(*c*) *Barbot* p. 170.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

où on leur enſeignoit à lire & à écrire, outre les principes de la Religion Chretienne. Nous ne pouvons dire ſi cet Etabliſſement ſubſiſte. Près de la porte eſt une priſon, où l'on renferme les meurtriers, les traîtres & les autres criminels en attendant qu'on puiſſe les faire tranſporter en Angleterre pour être jugés ſelon les Loix. Enfin on a taillé ſous la plate-forme dans le roc une grande voûte, pour y renfermer les eſclaves. Cet horrible lieu eſt partagé en pluſieurs cellules très-bien entendues pour empêcher les révoltes & les conſpirations. On n'y met que les eſclaves qui ſont achetés pour être tranſportés ailleurs. Une grille de fer, qui couvre le haut de la voûte, lui donne de l'air & du jour. Le grand nombre de Vaiſſeaux qui abordent ici pour le Commerce, ne leur laiſſe guere le tems de demeurer aſſez dans cette priſon pour y tomber malades. La citerne qui fournit de l'eau au Fort, contient quatre cens tonnes ; elle eſt taillée dans le roc, & auſſi commode qu'un ouvrage de cette nature peut l'être. On n'a point d'autre eau à moins que de l'aller chercher bien loin (*a*).

Appointemens &c. des Officiers.

Autrefois les appointemens du Directeur-Général étoient de deux mille livres ſterling par an, à-préſent ils ſont diminués de la moitié ; il a outre cela des profits ſur le Commerce. Son Conſeil eſt compoſé de deux Marchands & d'un Secretaire ; il n'y a que ſa voix, mais comme il ne s'aſſemble que dans des occaſions extraordinaires, c'eſt lui qui dirige à peu près tout. Il diſpoſe des emplois de Facteurs & de Supercargos ſur les Vaiſſeaux, qui ſont fort lucratifs, parceque ceux qui les exercent ont outre leur paye, la permiſſion d'avoir une certaine part au Commerce. Le poſte d'Acra eſt par exemple très-avantageux, mais ceux d'Anamaboe & de Dickſcove ſont plutôt pénibles que lucratifs & agréables ; les Facteurs y ſont mal logés, mal nourris, & ne gagnent pas beaucoup. Généralement le Gouvernement de Cape-Coaſt eſt entre les mains d'une ſeule perſonne, mais du tems que *Smith* y étoit l'autorité étoit partagée entre trois (*b*). *Des Marchais* (*c*) dit que le Directeur Anglois du Cap Corſe ne ſe contente pas du commerce qu'il fait chez lui ; il a toujours un bon nombre de gros & de petits Bâtimens, qui vont traiter le long des côtes, & qui rapportent au Magazin général tous les effets qu'ils ont négociés, qui ſont enſuite embarqués pour l'Amérique & pour l'Europe. Aujourd'hui les Anglois trafiquent principalement en poudre d'or & en eſclaves ; on envoye l'une en Europe, & les autres en Amérique.

Jardins.

Les Jardins de Cape-Coaſt ſont beaux & grands, ayant huit milles de tour ; ils n'ont ni hayes ni enclos, car on comprend ſous le nom de jardins tout le terrein où il y a des plantations régulieres. Ils ſont très-fertiles & produiſent tout ce qui peut venir ſous la Zone-Torride, comme des oranges, des limons, des citrons, des guaves, des papas, des plantins, des bananes, des noix de cocos, de la canelle, des tamarins, des pommes de pin, avec toutes ſortes de ſalades & de racines. On croit que les caneliers viendroient ici parfaitement bien, s'ils étoient cultivés comme il faut ; il eſt ſurprenant que la Compagnie n'en ait pas encore fait l'eſſai, puiſque par-là elle ven-

ge-

(*a*) *Smith*, T. II. p. 10.
(*b*) Le même, T. I. p. 254.
(*c*) *Des Marchais* T. I. p. 266, 267.

geroit le tort que les Hollandois ont fait à la Nation pour le Commerce des Epiceries, & qu'elle lui épargneroit de groſſes ſommes, ſans entreprendre ſur les droits de la Compagnie des Indes Orientales. Lorſque *Philips* étoit à Cape-Coaſt, les Anglois avoient deux jardins; l'un fort grand, qui eſt apparemment celui dont parle *Smith*, où ils avoient un fort beau cabinet pour ſe réjouir. Le ſecond jardin ſervoit de cimetiere pour les Facteurs & pour tous les Blancs qui mouroient dans le Pays, excepté les Directeurs qui étoient communément enterrés dans l'enceinte du Fort (*a*). SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſement des Européens &c.*

La côte s'étend ici preſque de l'Eſt à l'Ouëſt, faiſant face au Midi. Le Pays eſt couvert de montagnes, qui ſans être fort hautes ſont fort près les unes des autres, ce qui rend les vallées très-étroites. Elles ſont remplies d'une ſorte de ronces baſſes, mais épaiſſes, ce qui les rend impraticables, ſinon dans les endroits où l'on a ménagé des chemins. Les Negres ne cultivent pas la dixieme partie du terrein, & ſix mois d'interruption le couvrent des ronces dont on l'avoit purgé. Les Voyageurs ont entrepris d'expliquer cette ſingularité par des conjectures auſſi peu ſatisfaiſantes les unes que les autres; les uns l'attribuent à la ſtérilité du terroir, d'autres aux mauvaiſes qualités de l'air, d'autres à l'humidité, quelques-uns à un principe vitriolique dans le ſol, comme s'ils vouloient l'emporter ſur les autres pour le ridicule. La ſuperficie de la terre eſt généralement de ſable ou de gravier, avec une ſorte de marne blanche au-deſſous, & un peu plus bas une terre brune, d'une qualité ſeche & ſablonneuſe. Nous ne parlons au reſte que des montagnes, les vallées ſont en général fertiles, ſinon autour de Cape-Coaſt, où le Pays eſt ſec & ſtérile. Le reſte du Pays de Fetu eſt très-fertile, & toutes les terres y ſont bien cultivées. Les habitans qui ſont en grand nombre, ſont auſſi fort induſtrieux; ils s'occupent à négocier en Or, à la Pêche, à l'Agriculture, & à tout ce qui peut contribuer à ſubvenir aux beſoins de la vie. Ils portent quantité de proviſions à Mina, avec autant de profit pour eux-mêmes que d'utilité pour les Hollandois. Ils ont une grande abondance d'excellent poiſſon, leur volaille & leurs gros canards de Moſcovie ſont bons & à bon marché. Le mouton & le chevreau y ſont maigres & inſipides. Le bœuf y eſt rare, & les pigeons en fort grand nombre. *Le Pays des environs.*

Quant à l'air, *Barbot* ne le trouve pas plus mauvais que dans les autres Pays de la Côte d'Or, mais il remarque qu'il s'éleve matin & ſoir une ſorte de brouillard, qui ne peut être l'effet d'une bonne cauſe, & doit naturellement engendrer des maladies. Avec cela il attribue principalement la mortalité à l'intempérance & à la qualité des alimens. *Smith* au contraire trouve l'air fort ſain, & peut-être le plus convenable de tous en Guinée pour un Européen (*b*). *De l'Air.*

Les Anglois ont bâti dans le voiſinage de Cape-Coaſt deux autres Forts, dont l'un s'appelle la *Tour de Philips* & l'autre le *Fort Royal* ou le *Fort de la Reine Anne*; ils ſont tous deux à trois quarts de mille du Fort de Cape Coaſt. Le premier, qui eſt ſur le ſommet d'une colline, à côté des jardins, a le Fort au Sud-Ouëſt. Du tems de *Bosman*, il y avoit ſur cette Tour ſix pic- *Deux autres Forts voiſins de Cap Corſe.*

(*a*) *Philips*, p. 205. (*b*) *Smith*, T. II. p. 3.

SECTION V

Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.

pieces de canon, & le même nombre d'hommes pour la garder; elle ſervoit à tenir les Negres du village en reſpect & à les protéger contre les incurſions de leurs voiſins. *Philips* parle d'une redoute élevée ſur une colline, qui reſſemble, dit-il, à ces Tours qui ſont le long des côtes d'Eſpagne, pour avertir de l'approche des Pirates Maures ou Turcs. Il ajoute qu'elle étoit montée de deux ou trois petites pieces de canon, & gardée par deux ſoldats, pour donner l'allarme au moindre danger (*a*).

Le Fort de la Reine Anne eſt ſitué proche du village de Manfro, ſur une Colline nommée *Daneſtein* ou le Mont Danois, parceque les Danois y avoient autrefois le Fort de *Frédéricsburg*. C'eſt aujourd'hui un Bâtiment quarré, monté de ſeize pieces de canon, dont onze ſont ſur la plate-forme; il eſt gardé par ſix Blancs, & d'autant de Negres (*b*). *Des Marchais* dit qu'il n'eſt acceſſible que par un chemin tournant qui forme une rue ſpirale, bordée de cabanes de Negres (*c*) (*).

Le village de Manfro eſt preſque rond, il eſt ſitué ſur le rivage dans un lieu preſque inacceſſible à cauſe du grand nombre de rochers qui l'environnent. Les habitans ne s'occupent qu'à la péche, à la culture de la terre & à faire du ſel; quelques-uns ſervent auſſi de Facteurs aux Negres de l'intérieur du Pays.

Il y a à *Abramboe* une grande Aſſemblée de danſe tous les ans, dans un tems que le Roi de Fetu indique, où l'on ſe rend de tous les lieux du Pays. On y voit un nombre incroyable de Negres, qui paſſent le jour entier & une partie de la nuit à danſer. Ce tems eſt marqué auſſi pour la déciſion des procès & des querelles qui n'ont pu être terminés par les Juges inférieurs des différens diſtricts. La Cour Souveraine eſt compoſée du Roi, de ſon Premier Miniſtre, du *Jeraffo*, du *Braffo*, & de deux Commiſſaires Anglois du Cap Corſe, choiſis par le Directeur-Général. Ces Commiſſaires doivent paroître chaque fois au tribunal avec un habit neuf, ce qui coûte tous les ans à la Compagnie trois-cens livres ſterling.

Aquaffo eſt un autre village de Negres, à l'Ouëſt du Cap Corſe, qui paſſe pour grand & bien peuplé. Il s'y tient un marché, où les Negres achettent les eſclaves qui doivent être ſacrifiés aux funérailles du Roi, & enterrés avec lui (*d*).

Deſcription du Pays du Saboe.

Le Pays de *Saboe* ou *Sabu*, dont nous devons parler à-préſent, n'a pas attiré l'attention des Voyageurs par ſon étendue, car il n'occupe que deux lieues le long de la mer, & à peu près le double dans les terres. Il commence

(*a*) *Bosman*, Lett. 34 p. 57.
(*b*) *Barbot*, p. 172.
(*c*) *Des Marchais* T. I. p 269.
(*d*) *Barbot*, l. c.

(*) Ce qu'on dit ici de la figure de ce Fort eſt tiré de *Barbot*, qui eſt un peu ancien pour juger de ſon état préſent. *Smith*, qui l'a vu en 1726 dit „ que les Anglois „ commencerent en 1698 à fortifier & à rebâtir cette Place, & que s'ils avoient continué leurs travaux elle ſeroit aujourd'hui la plus forte de toute la Guinée, étant „ abſolument inacceſſible de tous côtés, à l'exception d'un petit ſentier, dont un ſeul „ canon peut défendre le paſſage Ce même Fort, ajout-t-il, *quoique ruiné* aujourd'hui, eſt en état de raſer celui de Cap-Coaſt On y entretient vingt-une pieces de „ canon, tant montées que démontées, qui ſervent à rendre le ſalut aux Vaiſſeaux „ qui arrivent à la rade (1)." Cela s'accorde très-bien avec ce qu'en dit *Bosman* (2). REM. DU TRAD.

(1) *Smith*, T. I. p. 256, 257. (2) *Bosman*, Lett. IV, p. 59, 60.

ce au pied du Mont Danois, & finit à une demi-lieue au-deſſous de Mawri ou Mourée, & là il confine au Pays de Fantin: il eſt borné par la Mer, & par les Pays d'Atti & de Fetu au Sud & à l'Ouëſt. *Saboe* eſt très-fertile en grains, yames, patates, bananes, oranges, limons & autres fruits, outre l'huile de Palmier, dont il fournit Acra & Axim. Les habitans paſſent pour les plus induſtrieux Negres de la Côte d'or; ils ſont toujours occupés ſoit à l'Agriculture ſoit à la Pêche, ſoit au Commerce avec les Européens, ou avec la Nation des Akkanez, qui leur apporte de l'or en échange pour leur poiſſon & pour leur ſel.

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Bosman dit que le Pays de Saboe eſt auſſi puiſſant que celui de Commendo, & que les habitans ſont auſſi traîtres & fourbes, parcequ'ils ont fait manquer les entrepriſes des Hollandois contre ceux de Commendo. Cet Auteur ſe plaint amérement que le Roi de Saboe, ſous prétexte d'être Médiateur, les a ſouvent amuſés & trompés, & quoiqu'on s'en apperçût bien on n'oſoit pourtant rien dire, & l'on étoit même obligé de lui faire de tems en tems des préſens (*a*). *Barbot* au contraire n'attribue la haine de ces Negres pour les Hollandois, qu'à l'autorité tyrannique des Gouverneurs de Mina. Il ajoute qu'avec l'affection des Naturels ils ont perdu leur Commerce, & que le Roi de Saboe, en particulier, fourniroit volontiers un ſecours de deux mille Negres à toute autre Nation de l'Europe qui entreprendroit de chaſſer les Hollandois. La ſource de ſon mécontentement eſt, que les Hollandois ont tâché de porter les habitans de Mourée à la révolte, & de les diſſuader de lui payer tribut (*b*).

Caractere des Habitans.

Il paroît par le témoignage d'*Artus*, que la haine des Negres pour les Hollandois n'a pas été volontaire, ni l'effet du caprice, mais celui d'une ſuite de mauvais traitemens, & de l'autorité tyrannique que le Gouverneur de Mina a uſurpée. Ils étoient fort éloignés de vouloir troubler le Commerce, mais ils ſoupiroient après leur liberté. *Artus* raconte qu'en 1598, quelques matelots Hollandois étant deſcendus à terre pour couper du bois, commencerent par abattre quelques arbres qui étoient les Fetiches du Pays. Les habitans frémirent du ſacrilege, & ne laiſſerent pas de les avertir avec douceur; mais voyant que leurs repréſentations étoient inutiles, ils eurent recours aux armes, & obligerent les Hollandois par une nuée de fleches & de dards de regagner leurs Vaiſſeaux. Dans leur retraite ils eurent un homme de tué, à qui les Negres couperent la tête. Le lendemain, ſe repentant de leur action, une troupe d'entre eux ſe rendit à bord, & préſenta le meurtrier au Capitaine, pour le punir comme il le méritoit. Leur ſoumiſſion fut rejettée. Ils s'en retournerent à terre, & n'en couperent pas moins la tête au coupable, partagerent ſon corps en quartiers, & l'expoſerent aux bêtes & aux oiſeaux ſauvages. Lorſque les Hollandois vinrent à terre, ils trouverent leur compatriote enterré décemment, & la tête du meurtrier ſur la foſſe (*c*). Ce qui donne lieu de penſer, que les Negres deſiroient de vivre en bonne intelligence avec eux.

Pendant bien des années ceux de Saboe avoient été en guerre avec les Negres d'Atti & les Akanez; mais le Roi, qui regnoit en 1682, étant d'un

(*a*) *Bosman* Lett. IV. p. 60. (*b*) *Artus* ubi ſup. p. 48. (*c*) *Barbot* l. c.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

d'un caractere pacifique, avoit mis fin à ces troubles & rétabli la tranquillité. Bien-que ceux de Saboe fuſſent moins nombreux que leurs ennemis, ils ne laiſſoient pas de remporter de grands avantages à la faveur des armes à feu, dont ils ſe ſervent fort bien. Souvent ils ont apporté les têtes de leurs ennemis au Fort Hollandois à Mourée (*a*).

Sabu *Capitale.*

Le village de Sabu, où le Roi fait ſa réſidence, eſt à deux lieues de la côte; il eſt grand & bien peuplé. *Des Marchais* dit que c'eſt un aſſez gros village, à trois lieues dans les terres, du côté du Nord-Nord-Eſt de Mourée (*b*).

Fort Anglois *de* Queen's Anne's Point.

La premiere place qui ſe préſente ſur la côte, eſt le Fort Anglois ſur ce qu'on nomme *la Pointe de la Reine Anne*, bâti de pierre & de chaux ſur une colline, à un mille environ du Fort Royal, ou Mont Danois à l'Ouëſt, & à deux milles du Fort Hollandois *Naſſau* à l'Eſt. Il eſt monté de cinq pieces de canon, & la Garniſon eſt de cinq Blancs & du même nombre de Negres. On trouve enſuite le village d'*Icon* ou de *Cong*, où l'on voit les ruines d'un Comptoir Hollandois, qui ne ſervoit qu'à empêcher les Vaiſſeaux Européens d'y venir pour troubler le Commerce de Mourée.

Mourée.

A une demi-lieue au-deſſous de Cong eſt le village de *Mawri* ou *Mourée*. Suivant *Artus* il eſt ſur une éminence ſans en être moins ſale, plus ſain & moins irrégulier. Son marché eſt incommode, & n'en abonde pas moins en vins de Palmier & en fruits. Il appartient au Roi de Saboe, qui y fait lever ſes droits par un de ſes Officiers. Le Commerce y conſiſte principalement en or crud, que des Marchands apportent en des canots de lieux fort éloignés dans les terres. Ce village étoit peu conſidérable avant que les Hollandois s'y établiſſent, mais à-préſent c'eſt l'endroit où le Commerce eſt le plus floriſſant après d'Elmina & Cape-Coaſt. *Villault* dit que Mourée a environ deux-cens maiſons, qui environnent le Fort Hollandois Naſſau de tous côtés. De ſon tems ce village relevoit du Roi des Akkanez, auſſi-bien que celui de Cong.

La plupart des habitans de Mourée ſont pêcheurs, on voit tous les matins avant le jour ſortir trois ou quatre-cens canots, & à leur retour ils payent au Facteur Hollandois le cinquieme de leur pêche. Les Hollandois jouiſſent de ce même tribut à Axim, à Suma & à d'Elmina, par droit de conquête, mais *Bosman* dit qu'il n'eſt pas aſſuré qu'ils ayent conquis Mourée (*c*). Ils ſont les ſeuls Européens qui ont ce privilege, & il n'y en a point qui ayent un pouvoir auſſi abſolu ſur ceux qui dépendent d'eux, deſorte qu'ils ſemblent affecter un auſſi grand deſpotiſme au dehors, qu'il y a de liberté dans leur Patrie. Un grand nombre d'Akkanez ſe ſont établis à Mourée, pour négocier plus facilement avec les Hollandois. Les maiſons ſont à quelque diſtance l'une de l'autre, & dans l'intervalle on trouve des rocs, qui rendent le paſſage aſſez difficile, & ſouvent dangereux. On appelle ce lieu le cimetiere des Hollandois, parcequ'il y en eſt mort un grand nombre. Le Commerce ne laiſſe pas d'y être floriſſant, parceque tous les Vaiſſeaux deſtinés pour la côte doivent y relâcher pour prendre de l'eau & du bois (*d*).

Le

(*a*) *Barbot* l. c.
(*b*) *Des Marchais* T. I p. 270.
(*c*) *Bosman* Lett. IV. p. 62.
(*d*) *Barbot* l. c.

Le Fort *Naſſau*, le plus conſidérable que les Hollandois ayent ſur la Côte d'or après d'Elmina, eſt ſitué ſur un rocher, dont la mer baigne le pied. Ce ſont les Hollandois qui l'ont bâti, & c'étoit leur Capitale lorſque d'Elmina appartenoit encore aux Portugais. Il eſt bâti preſque en quarré, mais le devant eſt un peu plus large que le derriere; il a quatre batteries, & dixhuit pieces de canon; il n'y a point de Fort ſur la côte dont les murailles ſoient ſi hautes, à l'exception de d'Elmina. La courtine, qui joint les deux batteries qui ſont du côté de la mer, eſt ſi large & ſi bien diſpoſée, qu'on en pourroit facilement faire une batterie ſemblable à celle que les Anglois ont ſur leur plate-forme à Cap Corſe. Mais le plus bel ornement du Fort, & ce qui en fait la plus grande force, ſont quatre Tours quarrées à trois étages, qui forment la pointe des quatre angles. *Des Marchais* obſerve qu'il eſt à l'extrémité du village du côté de l'Eſt, & que la porte eſt couverte d'un ouvrage en forme de demi-lune, revêtue de pierres comme les baſtions (*a*). Suivant *Barbot* ce Fort fut élevé en 1664, par ordre & aux fraix des Etats-Généraux, qui lui donnerent le nom de Naſſau, à l'honneur des Princes d'Orange. On le deſtina d'abord à tenir les habitans de Mourée en reſpect. Les Etats le donnerent enſuite à la Compagnie des Indes Occidentales, mais fort différent de ce qu'il eſt aujourd'hui. Les ouvrages n'étant que de terre étoient ſouvent minés par les pluies, & laiſſoient la Garniſon expoſée aux inſultes des Portugais de Mina. Mais auſſitôt que les Hollandois ſe furent emparés de cette Forteresſe, ils penſerent ſérieuſement à ſe fortifier ſur la côte, en revêtant tous les ouvrages du Fort de Naſſau de pierres; ils y ménagerent des logemens commodes pour le Gouverneur & les Facteurs, & y mirent ſoixante-dix ou quatrevingts hommes de Garniſon. A une petite diſtance du Fort, la Compagnie a un beau jardin très-propre & bien entretenu. Son ſeul défaut, qui lui eſt commun avec ceux de Mina & de Manfro, c'eſt d'être couvert par de hautes montagnes, d'où il tombe quelquefois des torrens de pluie qui ruinent tout (*b*).

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.* *Fort Naſſau.*

Le Royaume de *Fantin* confine à celui de Saboe à l'Ouëſt, & en eſt ſéparé par le *Mont de Fer*, à une demi-lieue au-deſſous de Mourée. Cette montagne a environ un quart-d'heure de long. Le ſommet eſt couvert de beaux arbres qui forment une très-agréable promenade, & qui ſont ſi touffus qu'il y fait preſque obſcur en plein midi. Depuis le pied de cette montagne le Pays de Fantin s'étend encore neuf ou dix lieues le long de la mer; il a au Nord Acti, Aquoua, & Tonquoua; à l'Eſt Acron, & la Mer au Sud.

Deſcription du Royaume de Fantin.

Les Anglois ont un Fort & trois Loges dans ce Pays, & les Hollandois un Fort. Celui des Anglois eſt à Anican ou Ingeniſian, ſur une petite éminence à deux miles de Mourée. Les Hollandois y avoient autrefois un Comptoir, mais voyant que le Commerce ne répondoit pas à la dépenſe qu'ils faiſoient, parceque les Anglois & les Portugais le partageoient avec eux, ils ſe déterminerent à l'abandonner, & les Anglois demeurerent en poſſeſſion. Du tems de *Bosman* la Garniſon étoit compoſée d'un ſeul Anglois, pour conſerver s'il pouvoit l'honneur du Pavillon de ſa Nation. *Barbot*

Pavillon Anglois à Anican.

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 270. (*b*) *Barbot* p. 174.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c*

bot donne une idée plus avantageuſe de ce Fort, il dit qu'il étoit défendu par deux pieces de canon, trois Anglois & pluſieurs Negres; mais il ne vante pas beaucoup leur Commerce. Il ajoute que les Portugais ont auſſi un Etabliſſement dans cet endroit, où ils ont élevé une redoute, avec une Garniſon de dix ou douze Blancs. Leur Commerce conſiſte principalement en pipes, tabac, ſavon, rum & diverſes marchandiſes de l'Amérique. Mais *Barbot* ne comprend point quel avantage ils peuvent tirer d'un pareil Etabliſſement, & dans un lieu dont tout le Commerce eſt déja occupé.

Fort Anglois *d'Anamabo.*

A une demi-lieue plus bas, dit *Bosman* (*a*), & à deux milles ſelon *Barbot*, les Anglois ont un petit Fort à *Annamabo* ou *Famiſia*. *Philips* parle d'Anamabo comme d'un grand village, mais il dépeint les habitans comme les plus méchans & les plus fourbes des Negres de la Côte d'Or, extrêmement adroits à falſifier & à contrefaire l'or. Le village eſt ſous le canon du Fort, & il y a toujours un grand nombre de Vaiſſeaux à la rade, ſans quoi, dit *Bosman*, on feroit un commerce fort conſidérable en or & en eſclaves, mais les Anglois & les Interlopes Zélandois emportent preſque tout. Le village d'Anamabo peut paſſer pour le plus puiſſant de toute la côte, car il peut fournir autant de gens de guerre que les Royaumes de Saboe & de Commendo enſemble, & encore ne fait-il que la cinquieme partie du Pays Fantin. Anamabo eſt diviſé en deux parties, l'une habitée par les Pêcheurs de Mina, & l'autre par ceux de Fantin; ils payent un certain droit au Braffo pour la liberté de la pêche. Les Negres de Fantin traitent les Anglois avec beaucoup d'inſolence, & les renferment quelquefois dans leur Fort, ſans qu'ils ayent la liberté d'en ſortir; & ſouvent, quand le Directeur ne leur plait pas, ils le renvoyent honteuſement au Cap Corſe, dans un Canot. Loin de pouvoir s'y oppoſer par la force les Anglois ſont encore obligés de les appaiſer par des préſens; en un mot les Negres de Fantin ſont les plus fiers & les plus turbulens de toute la côte, & ſans leurs diviſions ils ſeroient tout-à-fait intraitables, & des voiſins dangereux pour tous les Etats des environs. En 1701 ils déclarerent la guerre aux Anglois, & les Hollandois furent ſoupçonnés de leur avoir fourni de la poudre. Le Dimanche 4 de Septembre ils parurent tumultueuſement devant le Fort, mirent le feu aux édifices extérieurs, & ils n'auroient pas mis fin à leurs inſultes, ſi on ne les avoit diſperſés à coups de canon. La nuit ſuivante les Anglois prirent leur revanche, & brûlerent la plus grande partie d'Anamabo. Au bout de vingt jours de guerre ouverte, les Negres propoſerent une treve, en laiſſant au Gouverneur à regler les conditions, ſous la médiation du Roi de Saboe. Ils ne firent point d'objection contre les demandes des Anglois, & s'engagerent à payer le dommage qu'ils avoient fait au Fort, prenant leurs Fetiches ſolemnellement à témoin de la ſincérité de leurs promeſſes, & donnant même de leurs enfans en ôtage. Mais l'arrivée d'un Vaiſſeau Anglois, Interlope, qui leur offrit dix pour cent de ſurplus pour la traite de eſclaves, leur fit oublier leurs engagemens; ils recommencerent les hoſtilités, & firent la guerre ſi vivement, que *Bloom* aſſure que le Gouverneur & la Garniſon furent ſi ſaiſis de frayeur qu'ils ſe ſauverent au Cap Corſe (*b*).

Le

(*a*) *Bosman* Lett. IV. p. 63. (*b*) *Barbot* p. 446.

Le Fort Anglois d'Anamabo eſt bâti à la place d'une vieille maiſon, qui ſubſiſtoit entiere en 1679. C'eſt un grand Edifice flanqué de deux Tours d'un côté & de deux baſtions vers la mer; tout eſt de brique ou de pierre bien maçonné. Le Fort eſt ſur un roc à trente pas de la mer, on y a douze pieces de canon & deux pierriers; la Garniſon conſiſte ordinairement en douze Blancs & dixhuit Negres, ſous les ordres du principal Facteur. Le plus grand inconvénient de la ſituation, c'eſt la difficulté du débarquement ſur un rivage environné de rochers, où la mer briſe continuellement. Les Vaiſſeaux viennent jetter l'ancre contre les rochers, & l'on débarque les marchandiſes à la faveur des Canots ſur une pointe de ſable, environnée d'un mur de terre, où la Compagnie a fait faire quelques logemens pour les Negres, ſous le canon du Fort. L'Auteur dit que la terre eſt ici fort propre à faire des briques, & la grande quantité d'écailles d'huîtres qu'on trouve ſur le rivage fourniſſent dequoi faire d'excellente chaux; ainſi on bâtit à peu de fraix, d'autant plus que le Pays fournit abondamment de bois de conſtruction.

Pays autour d'Anamabo.

Il eſt montueux autour d'Anamabo, mais les montagnes ſont aſſez éloignées du village; il y en a cinq entre autres qui ſont plus hautes que les autres, & qui peuvent ſervir de marques pour reconnoître le Canton du côté de l'Oüeſt. Comme les montagnes ſont couvertes de bois, la multitude & la variété des arbres forment une très-agréable perſpective. Le vin de Palmier qu'on fait ici eſt le meilleur de toute la côte, ſur-tout celui qui ſe nomme *Quaker*. Outre que le Pays eſt extrêmement peuplé, il eſt auſſi fort riche en or, en eſclaves, & en tout ce qui eſt néceſſaire pour la vie, & particulierement en grains; ils vendent de tout cela aux Vaiſſeaux Européens. Cette opulence produit chez eux l'effet ordinaire que les grandes richeſſes produiſent ordinairement; elles les ont rendus ſi fiers, qu'un Européen qui a affaire à eux, eſt preſque obligé de ſe tenir devant eux le chapeau à la main. On trouve dans les Bois les plus beaux perroquets du Monde, & une infinité d'autres oiſeaux. Les fruits, les racines, les légumes de toute eſpece y abondent, & ne coûtent guere de peine à cultiver. On ne peut aſſez s'étonner que deux Contrées auſſi voiſines que celle de Fantin & de Saboe, ſoient ſi différentes pour la qualité du terroir; de voir l'une couverte d'une verdure perpétuelle & féconde en toutes ſortes de productions de la terre, tandis que l'autre eſt en un grand nombre d'endroits ſtérile, aride & nue, ne fourniſſant qu'à peine aux pauvres habitans dequoi ſubſiſter maigrement (*a*). Le Fort Anglois d'Anamabo fut abandonné en 1733, mais les Anglois y ſont revenus depuis, & l'ont conſervé juſqu'à-préſent.

Village d'Adja.

A une petite demi-lieue delà on trouve ſur le bord de la mer le village d'*Adja* ou *Aga*, les Hollandois y avoient ci-devant un Fort, qu'il ont perdu par la trahiſon des Anglois; ceux-ci ayant querelle avec les Negres, ſe réfugierent chez les Hollandois, & ſaiſirent cette occaſion de chaſſer leurs protecteurs au mépris de toutes les loix de la juſtice & de l'hoſpitalité. Ils y ont préſentement planté leur pavillon, quoique ce ne ſoit que ſur la maiſon d'un Negre, & y entretiennent un Facteur. *Barbot* dit que le village d'Aga eſt diviſé en trois parties, dont chacune eſt compoſée de vingt-cinq ou trente

(*a*) *Des Marchais, Bosman, Barbot.*

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

te maiſons. C'eſt un lieu qui n'eſt nullement favorable au Commerce, parceque le débarquement y eſt fort dangereux. Le Pays des environs produit de fort bon coton. Pendant la guerre entre l'Angleterre & la Hollande en 1665 & 1666, les Anglois traiterent les Hollandois d'une façon fort cruelle (*a*).

Petit Cormantin.

A trois milles de Mourée & un peu plus bas qu'Aga, on trouve le village du *Petit Cormantin*, pour le diſtinguer d'un autre qu'on appelle le *Grand Cormantin*. *Bosman* en parle avec aſſez de mépris, mais *Des Marchais* dit qu'il eſt grand & bien peuplé, & mieux bâti que ne le ſont pour l'ordinaire les villages des Negres (*b*). *Artus* aſſure qu'après avoir été une place conſidérable, ce village étoit preſque ruiné en 1600, & il ne s'eſt jamais rétabli dans ſon ancienne ſplendeur. Il eſt ſitué ſur une hauteur, & on le reconnoît aiſément à un grand arbre qui eſt au milieu ſur le ſommet de l'éminence. Les François & les Portugais y faiſoient un grand Commerce, auſſi-bien que les Hollandois, mais ayant reconnu que les Negres falſifioient l'or tous les Européens ont abandonné cet endroit (*c*). Dans la ſuite, les Hollandois ont recommencé à y négocier; *de Ruiter* ayant en 1665 chaſſé les Anglois du Fort qu'ils y avoient, qui étoit comme leur Capitale, les Hollandois l'ont augmenté & fortifié en lui donnant le nom d'Amſterdam. C'eſt un bâtiment quarré, avec quatre baſtions montés de vingt pieces de canon. Il y a au milieu une Tour, ſur laquelle on voit le Pavillon Hollandois. Les appartemens des Officiers & les logemens des ſoldats ſont propres & commodes, les parapets larges, & deſſus la Tour on a une belle vue ſur la campagne & ſur la mer. De grandes citernes fourniſſent abondamment d'eau a la Garniſon, qui eſt compoſée de vingt-cinq Blancs & de pluſieurs Negres, qui y vivent à leur aiſe, & s'enrichiſſent avec fort peu de peine.

Le Grand Cormantin.

A une portée de canon environ au-deſſous du Fort Amſterdam, on trouve *le Grand Cormantin*, bâti ſur une haute colline; il eſt fort grand & bien peuplé; les habitans ſont tous des Pêcheurs, excepté les Marchands, on y en voit quelquefois juſqu'à mille. Cormantin & Anamabo étoient autrefois les deux principaux endroits où les Anglois & les Hollandois faiſoient commerce, parceque les Akkanez les fréquentoient beaucoup, & y portoient leurs marchandiſes par Caravanes. La Hollande & l'Angleterre étant en guerre en 1665, elle s'étendit juſqu'à la côte d'Afrique, chaque Compagnie ſoutint les intérêts & l'honneur de ſa Nation avec beaucoup de feu & d'animoſité. Les Hollandois furent obligés d'abandonner Cormantin & Anamabo, & de ſe retirer à Mourée. Mais les Anglois ne ſurent pas profiter de leur avantage, ils traiterent les Negres avec tant de hauteur, qu'ils rappellerent les Hollandois, & leur aiderent à bâtir un Fort, que les Anglois prirent l'année ſuivante. Leurs Facteurs prirent alors prudemment le parti de gagner les Braſſos de Fantin & d'Akkanez, qui les encouragerent à bâtir un Fort près d'Anamabo, dont ils ſont encore en poſſeſſion.

Il y a dans le Pays de Fantin d'autres villages encore, outre ceux dont nous avons parlé, où il ſe fait quelque Commerce. Agua, Lagayo, Fantinque.

ri

(*a*) *Bosman* Lett IV. p. 65.
(*b*) *Des Marchais* T. I. p. 271.
(*c*) *Artus* ap. *De Bry*, P. VI. p. 50.

ri & Manpran ſont les plus conſidérables, mais ils ne valent guere la peine d'en parler. SECTION V.

Le Pays de Fantin eſt gouverné par un Chef, qu'ils nomment *Braffo*. Il eſt le premier & a le plus d'autorité. Cependant ſon pouvoir eſt limité par des Vieillards, qui ſont comme les Conſeillers-d'Etat, & qu'on pourroit comparer en quelque façon au Parlement d'Angleterre; car ces vieillards reglent les affaires ſans s'embarraſſer du Braffo. D'ailleurs chaque diſtrict a ſon Chef, qui a beaucoup de crédit, & ne cede guere au Braffo (*a*). *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Gouvernement de Fantin.

Nous avons déja remarqué que les Fantins ſont hardis, fiers & intrépides, & que rien ne les arrête dèsqu'il eſt queſtion de leur intérêt ou de ſe venger. Ils négocient librement avec les Interlopes, & ſouvent ils ferment tous les paſſages, & empêchent les Marchands de l'intérieur des terres de venir négocier avec les Européens; quelquefois même ils coupent les vivres aux Hollandois, juſqu'à ce qu'ils les ayent contentés. En conſéquence du ſecours qu'ils leur donnerent pour prendre le Fort Amſterdam, la Compagnie convint de leur donner trois-cens florins pour chacun de ſes Vaiſſeaux qui viendroient trafiquer ici, excepté les Vaiſſeaux chargés d'eſclaves. Mais depuis les Negres ont prétendu ce droit de tous les Navires ſans diſtinction. Ils tirent auſſi de bonnes ſommes des Anglois, & toutes les remontrances des uns & des autres ſont inutiles (*b*).

Royaume d'Acron.

Nous paſſons à-préſent aux autres Pays de la Côte d'Or tirant vers l'Eſt, après quoi nous ferons la deſcription des Contrées de l'intérieur des Terres de l'Eſt à l'Oueſt; c'eſt-à-dire depuis la riviere de Volta, juſqu'au Cap Appollonie, qui ſont les deux limites de cette côte. Ce qui nous en reſte juſqu'à la riviere de Volta comprend trois grands Royaumes, *Acron*, *Agonna* & *Aquamboe*, qui ſont partagés en une infinité de petits Etats.

Sa Deſcription.

Acron eſt ſitué le long de la mer, & s'étend vers l'Eſt depuis Fantin juſqu'à *Monte del Diabolo* ou Mont du Diable. Il eſt diviſé en deux parties, le *Grand* & le *Petit Acron*. Le premier, qui eſt le plus avancé dans les terres, forme une eſpece de République. L'autre, qui a la mer au Sud, a ſon Roi, & le gouvernement eſt tout-à-fait Monarchique. Ces deux Pays, bien-qu'indépendans l'un de l'autre, vivent dans une parfaite intelligence & dans une étroite union, ſous la protection de ceux de Fantin, qui de leur côté ſont redevables d'une partie de leur ſubſiſtance à la fécondité du Pays d'Acron & à l'induſtrie de ſes habitans. En 1697 les Hollandois commencerent à bâtir auprès du village d'Apam un petit Fort, où il y a deux batteries; ils lui ont donné le nom de *Fort de la Patience*, parcequ'ils eurent dequoi exercer cette vertu pendant le tems qu'ils le bâtirent. Le village d'Apam eſt petit, & n'a d'autres habitans que des Pêcheurs. Il y a huit pieces de canon ſur les deux batteries du Fort, & la Garniſon eſt de ſeize hommes tant Blancs que Negres, mais ſa plus grande force conſiſte dans une pointe conſidérable qui eſt devant ce Bâtiment (*c*). C'eſt le ſeul Etabliſſement que les Européens ayent dans ce Royaume, & naturellement ſa pauvreté n'eſt guere propre à les encourager à s'y établir.

Bosman

(*a*) *Bosman* Lett. IV. p. 66.
(*b*) Le même Lett. IV. p. 67.
(*c*) Le même Lett. V. p. 68.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Bosman rapporte que le Roi qui regnoit de ſon tems étoit d'un fort bon naturel, & qu'il ſe laiſſoit gouverner par les Grands, & particuliérement par un couſin, qui étoit un homme d'un très-mauvais caractére, dont la perfidie étoit la principale ſource des querelles entre les Hollandois & les Negres. Les autres Grands étoient de bonnes gens, avec leſquels ou pouvoit fort bien vivre. Il s'étoit ſouvent diverti avec le Roi, qui étoit fort doux, & âgé d'environ ſoixante-dix ans. Il paſſoit pour le Prince le plus riche de la Côte en argent comptant, excepté le Roi d'Aquamboe; avec cela il avoit la plupart du tems un méchant habit, qui l'auroit fait prendre pour le moindre de ſes ſujets.

Caractere du Roi.

Comme les habitans d'Acron vivent ſous la protection des Fantins, ils jouiſſent d'une parfaite tranquillité, & cultivent leur Pays dans une profonde paix. Auſſi en profitent-ils, car ils font tous les ans une abondante récolte, & fourniſſent leurs voiſins des productions de leurs terres. On y trouve abondance de gibier, comme des cerfs, des lievres, des perdrix, des faiſans & des bétes ſauves. Malgré cette abondance le Fort des Hollandois n'eſt pas riche, & le Commerce eſt peu de choſe, on ne dit pas par quelle raiſon. Peut-être que les Fantins troublent le Commerce, & qu'ils ſe vengent de ce que les Hollandois leur font à Cormantin (*a*).

Royaume d'Agonna.

Le Pays d'*Agonna* commence environ à la Montagne du Diable, & s'étend le long de la mer juſqu'au village d'Anonſe, ſur les frontieres d'Aquamboe & d'Acra, environ quinze lieues. Il confine au Nord au Pays de Sonquay, & il a la mer au Sud. Ce Pays a quantité de bourgs & de villages le long de la côte; les principales Places ſont *Dajou*, *Polder*, *Mango*, *Viniba* ou *Simpa*. La Montagne du Diable eſt proprement dans le Pays d'Agonna, bien-que ce ſoit la frontiere entre ce Royaume & celui d'Acron. Suivant la plupart des Auteurs elle eſt riche en mines, & quand la pluie a ceſſé les Negres y ramaſſent une grande quantité d'or; mais juſqu'à préſent on n'a pas tenté de fouiller les mines, ou les Negres s'y ſont oppoſés, par les mêmes raiſons que tous les autres, l'appréhenſion que les Européens ne les en dépoſſedent. *Bosman* raconte que de ſon tems la Compagnie Angloiſe avoit envoyé à Cap-Coaſt M. *Baggs* en qualité de Gouverneur, avec de beaucoup plus amples pouvoirs que ſes prédéceſſeurs, parcequ'il avoit promis de tirer de l'or de la Montagne du Diable & de l'envoyer en Angleterre, & il avoit apporté pour cela toutes ſortes d'inſtrumens; mais il renonça à ſon deſſein, probablement par la crainte d'irriter les Negres (*b*).

Fort Anglois à Simpa.

Le Pays d'Agonna ſurpaſſe de beaucoup celui d'Acron en forces, en richeſſes & en étendue, & ne lui cede point pour la fertilité & pour la beauté. Celui d'Agonna a une belle & grande riviere d'eau douce, abondante en poiſſon & en huîtres. Environ au milieu de ce Pays les Anglois ont bâti un Fort auprès du village de Winiba ou Simpa. C'eſt un quarré qui a au haut une plate-forme avec quatre batteries, dont pluſieurs pieces ne tirent qu'une demi-livre de balle. En un mot, ſuivant la deſcription de *Bosman*, il auroit beſoin d'un autre Fort pour le défendre. Le village de Simpa eſt bien peuplé, les habitans ſont fort induſtrieux, & s'occupent à la Pêche & à l'Agri-

(*a*) *Bosman* p. 69. (*b*) Le même Lett. V. p. 71.

l'Agriculture; ils élevent auſſi quantité de beſtiaux, qu'ils vendent à leurs voiſins. Du tems de *Bosman* le Commerce en or & en eſclaves y étoit peu conſidérable, mais il croyoit que ſi les guerres civiles venoient à ceſſer, le Fort & le village ne ſeroient pas mal partagés à cet égard. Six lieues au-delà de Winiba on trouve *Barku*, autrefois fréquenté par les François; ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que le langage qui eſt juſqu'ici le même le long de toute la côte, commence à changer; d'abord ce n'eſt qu'un autre dialecte, mais plus loin c'eſt un langage tout différent. *Barbot* dit que Barku eſt la principale Place du Royaume d'Agonna, que le Pays eſt fertile & agréable, & que c'eſt un lieu très-propre à y former un Etabliſſement. Les Anglois y avoient autrefois beaucoup de crédit, & ils avoient avec la Reine un Traité formel; mais les Hollandois ont pris ſi fort l'aſcendant ſur eux, qu'ils ont bâti à Barku un petit Fort triangulaire, monté de douze pieces de canon. Il y a quelques années que les Anglois avoient un Fort à Shido, à quatre lieues de Barku, mais ils l'ont abandonnée & il n'en reſte que les ruines.

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Dans le tems que *Bosman* écrivoit, le Pays d'Agonna étoit gouverné par une Reine, & il y avoit déja longtems qu'il l'étoit par des Femmes. Cette Princeſſe avoit l'ame noble & grande, beaucoup de courage & de conduite. Elle ne vouloit point ſe marier, afin de ne pas partager ſon autorité. Cependant, pour ne pas être privée entierement des douceurs de l'amour, elle avoit un jeune eſclave bien fait, avec lequel elle ſe divertiſſoit, à qui il étoit défendu ſous peine de la vie d'avoir commerce avec aucune autre femme. Lorſque cet eſclave ne lui plaiſoit plus, elle en prenoit un autre. On diſoit même qu'elle étoit aſſez retenue pour n'en avoir qu'un à la fois (*a*).

Reine d'Agonna.

Après le Royaume d'Agonna ſuit celui d'*Aquamboe*, borné à l'Eſt par la riviere de Volta, & à l'Ouëſt par le Pays d'Agonna. *Prevoſt* (*b*) parle du Canton d'*Acra*, comme d'un Royaume diſtinct, mais il ne nous paroît point que ſon opinion ſoit fondée. On donne le nom d'*Acra* à la partie du Royaume d'Aquamboe qui eſt le long de la côte, & il ſe peut qu'elle ait été autrefois un Etat indépendant; à préſent elle eſt annexée à la couronne, au moins eſt-elle tributaire. Aquamboe eſt un des plus grands Royaume de la Côte de Guinée, le domaine du Roi s'étend vingt lieues le long de la mer, & beaucoup davantage dans les terres. *Bosman* dit que ce qu'il y a ſur la côte eſt diviſé en pluſieurs petits Royaumes, mais tous dépendans du Roi d'Aquamboe, qui a plus d'autorité ſur eux que ſur ſes propres ſujets, quoiqu'il ait dans ſes Etats une puiſſance ſans bornes; car on dit qu'il n'y a que deux ordres de perſonnes à Aquamboe; le Roi & ſes amis compoſent le premier, & enſuite leurs eſclaves forment le ſecond.

Royaume d'Aquamboe.

Les habitans de ce Royaume ſont fort orgueilleux, fiers, inſolens & guerriers, auſſi leur puiſſance eſt-elle formidable à tous les Pays d'alentour, excepté à ceux d'Akim. Tous ceux qui dépendent d'eux ſont tous les jours expoſés au pillage du Roi d'Aquamboe, ſans oſer s'y oppoſer, parceque ce Prince ne manqueroit pas de punir rigoureuſement ceux qui oſeroient maltraiter ſes ſoldats Du tems de *Bosman* l autorité ſouveraine avoit été partagée

Caractere des Habitans.

(*a*) Le même, p. 71, 72. (*b*) Hiſt. Gén. des Voy. T. V. p. 161.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

tagée entre le Pere & le Fils ; mais après la mort du Pere, l'oncle du jeune Roi l'exclut par force du gouvernement, juſqu'à ce que celui-ci, s'étant fait un parti, ſe mit en poſſeſſion d'une partie du Royaume, deſorte que lui & ſon oncle regnoient avec une égale autorité dans ce qu'ils avoient conquis. Cette ſorte de gouvernement étoit très-onéreuſe aux peuples, qui par-là avoient deux Tyrans au-lieu d'un, & étoient également les victimes des caprices de l'oncle & du neveu, tandis qu'ils devoient encore fournir à l'entretien de ces deux Monarques. „ Le vieux Roi, *dit Bosman* (*a*), étoit „ très-méchant, fort envieux & ennemi des Européens; car quoiqu'il re„ çût des Anglois, des Hollandois & des Danois tous les mois une once d'or „ pour la liberté que ſes prédéceſſeurs leur avoient accordée de bâtir ſur „ ſes terres, il ne laiſſoit pas de les inquietter quelquefois, & avec ſi peu „ de raiſon, que s'il s'imaginoit avoir reçu quelque offenſe de l'une des „ trois Nations; elles en ſouffroient toutes trois, & il faiſoit auſſitôt fer„ mer tous les paſſages, afin qu'il ne pût venir aucun Marchand trafiquer „ avec eux". Son neveu étoit beaucoup plus favorable aux Européens, plus raiſonnable, plus civiliſé, & plus attentif à faire fleurir le Commerce. Son avénement au trône fut très-avantageux aux Anglois & aux Hollandois. Il avoit tant de confiance pour les derniers, qu'étant attaqué d'une certaine maladie, il vint dans leur Fort pour ſe faire traiter par le Chirurgien de la Compagnie, qui le guérit en partie de ſon mal, qui étoit trop invétéré pour le guérir radicalement.

Fort des Européens à Acra. Fort de James.

Les Anglois, les Hollandois & les Danois ont chacun un Fort à Acra, qui peuvent paſſer pour trois des meilleurs de la Côte. Le premier que l'on trouve du côté de l'Eſt eſt celui des Anglois; c'eſt un Bâtiment quarré avec quatre batteries; il eſt entouré de murailles hautes & épaiſſes, ſur-tout du côté du Fort Hollandois; il y a vingt-cinq pieces de canon, mais toutes petites. La Garniſon y eſt peu conſidérable auſſi-bien que dans tous les autres Forts Anglois, comme s'il ſuffiſoit de bâtir des Forts, & de les pourvoir de canon & d'autres munitions de guerre, ſans y mettre de Garniſon. C'eſt le défaut général des Anglois, ce qui a cauſé ſouvent bien des malheurs dans leurs Etabliſſemens. *Smith*, qui étoit à Acra en 1727, dit que le Fort eſt beau & très-conſidérable, qu'il eſt ſitué ſur le ſommet d'un rocher fort eſcarpé qui avance en mer, & que ſous le rempart du Fort on voit ſur le bord de la mer une batterie pour vingt pieces de canon. Il y a des ſalines qui appartiennent au Fort, & qui fourniſſent une grande quantité de ſel pour toute la Côte d'or (*b*).

Fort de Crevecœur.

A une portée de fauconneau du Fort James, on rencontre le Fort Hollandois de *Crevecœur*, ſur une pointe de rocher; le lieu du débarquement eſt défendu par le canon & la mouſquetterie du Fort; c'eſt un Bâtiment quarré, avec quatre batteries & des courtines, mais ſi mal conſtruites qu'elles ne ſoutiendroient pas une longue attaque. *Bosman* aſſure qu'il ſurpaſſe celui des Anglois en grandeur & pour l'artillerie, & il ajoute qu'il eſt à ſouhaitter que les deux Nations demeurent amies, car ſans cela, dit-il, nous pourrions nous ſaluer un peu rudement. D'autre part tous les Ecrivains

(*a*) *Bosman*, Lett. V. p. 74. (*b*) *Smith*, T. II. p. 14, 15.

vains Anglois prétendent que le Fort James l'emporte de beaucoup, & qu'il pourroit en peu d'heures réduire celui de Crevecœur en poudre (*).

On trouve à une portée de canon plus bas le Fort Danois, qui s'appelle *Chriſtiaansburg*, le ſeul que les Danois ayent ſur cette côte. Il eſt plus fort que les deux autres dont nous avons parlé, & à peu près quarré; on diroit que ce n'eſt qu'une batterie, *dit Bosman* (*a*), car étant plat par en haut, on y peut planter par-tout du canon. Ces avantages n'ont pu le garantir de pluſieurs révolutions. En 1670 il étoit commandé par *Jean Ulrich* de *Gluckſtad*, homme de mérite, que les Negres maſſacrerent en trahiſon, à l'inſtigation d'un Grec qui avoit été longtems à ſon ſervice. Ce traître vendit enſuite la Place à *Julien de Campo Baretto*, ancien Gouverneur de St. Thomas, pour la ſomme de quatre-cens-quarante-quatre livres ſterling. Au commencement de 1682, la propre Garniſon de *Baretto* le fit priſonnier & lui ôta le commandement. Le Chef des mutins fit fermer l'entrée du Fort, & déclara qu'il juſtifieroit bien ſa conduite; il ajouta que ſi *Baretto* vouloit retourner en Europe il en avoit la liberté, mais ce Commandant s'obſtina à ne pas vouloir quitter ſon poſte ſans un ordre exprès du Roi de Portugal, & chargea *Barbot* d'une Lettre pour la Cour de Lisbonne, ſe flattant toujours de voir arriver quelque Vaiſſeau de guerre Portugais. En attendant la Garniſon ſe trouva réduite à la derniere miſere, les proviſions lui manquoient abſolument, & les marchandiſes qui étoient dans les magazins ne montoient pas à la valeur de ſoixante livres ſterling, quoiqu'il en eût coûté aux Portugais plus de cent marcs d'or pour les réparations de la Place. Les Danois en ſolliciterent dans ces circonſtances la reſtitution, & l'obtinrent en 1682 pour une groſſe ſomme. Ils y rétablirent leur Commerce avec aſſez de ſuccès juſqu'en 1693, qu'ils ſe laiſſerent ſurprendre par les Negres. Ayant indiſpoſé le Roi d'Acra contre eux, il profita pour ſe venger d'un tems où une maladie avoit fort affoibli la Garniſon. Il remarqua que les Danois avoient une grande confiance en un Negre nommé *Aſſemi*, qui, ayant un grand crédit dans le Pays, leur avoit rendu beaucoup de ſervice pour leur Commerce; le Roi employa toutes ſortes de moyens pour le gagner, & *Aſſemi* ſéduit par les flatteuſes promeſſes du Prince, fit croire au Gouverneur Danois qu'il devoit lui venir un grand nombre de Marchands Negres, pour acheter des rames à feu, & lui conſeilla d'en hauſſer le prix. En effet il parut au jour marqué avec quatrevingt Negres, que les Danois reçurent ſans défiance; lorſque le marché eut été conclu, ces ſcélérats chargerent leurs armes de poudre & de balles ſous prétexte de les eſſayer, fondirent ſur la Garniſon, & n'eurent pas de peine à s'emparer du Fort. Les Danois en furent chaſſés & leurs magazins pillés, ce qui valut au Roi d'Acra ſept-mille livres ſterling. On donna le Fort au perfide *Aſſemi*, qui y fit un Commerce très-avantageux avec les Vaiſſeaux de diverſes Nations de l'Europe. Il demeura quelque tems entre ſes mains, mais l'arrivée de deux Vaiſſeaux Danois l'obligea de le rendre, ſous la médiation des Hollandois; ſervice, dit *Bos-*

Fort de Chriſtiaansburg.

(*a*) *Bosman* Lett. V. p. 77.

(*) Nous avons appris de bon lieu, qu'il n'y a pas longtems qu'on a fait l'eſſai de leurs forces reſpectives, & que les Hollandois n'ont pas eu ſujet de ſe vanter du ſuccès.

SECTION V.

Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.

Bosman, qu'ils ont recompenſé dans la ſuite de la plus noire ingratitude. Mais ils n'en profiterent guere; car ils avoient tellement dégarni leurs deux Vaiſſeaux pour mettre du monde dans le Fort, que n'étant pas en état de ſe défendre ils furent pris tous deux par des Corſaires dans le Golphe de Guinée (*a*).

Quand on fait réflexion ſur le courage & ſur l'humeur belliqueuſe des Negres de ce Pays, il paroît fort extraordinaire qu'ils ayent pu conſentir de ſe laiſſer brider par trois bons Forts Européens, à ſi peu de diſtance l'un de l'autre; mais quel n'eſt pas le pouvoir de l'or dans le Pays même qui le produit? Le Roi d'Acra, gagné par les préſens des Hollandois & des Danois, leur permit d'abord de bâtir des Loges, qu'ils trouverent bientôt moyen de changer en Forts réguliers. Chaque Fort a ſon village particulier, mais le nom général qu'on leur donne eſt Acra, qui eſt le nom de l'ancien Royaume avant qu'il eût été conquis par les Aquamboes, & que les habitans euſſent été chaſſés au Petit Popo.

Fertilité & richeſſe du Pays.

Il ſembleroit, qu'y ayant ici trois Compagnies qui négocient, la concurrence devroit faire tort au Commerce en général. Mais il y vient tant d'or & d'eſclaves, que chaque Nation y trouve ſon compte, l'une ayant toujours ce qui manque à l'autre, ce qui fait que toutes les marchandiſes ſe débitent. On reçoit quelquefois ici plus d'or qu'en aucun autre endroit de la Côte, & il y en viendroit encore davantage ſans les querelles perpétuelles de ceux d'Aquamboe & d'Akim, parceque les derniers voudroient bien être maîtres du Pays d'Aquamboe, en payant une certaine ſomme par an, à quoi ceux d'Aquamboe ne veulent pas entendre; ce qui pourroit bien leur coûter la ruine de leur Pays, ſi ceux d'Akim étoient bien unis entre eux. Mais le Roi d'Aquamboe ſait ſi bien ſemer la diviſion parmi les Grands par ſes diſcours & par ſes preſens continuels, qu'il demeure tranquille poſſeſſeur de ſon Pays & négocie comme il lui plait. Le Roi & les Grands du Royaume ſont extrêmement riches tant en or qu'en eſclaves, & *Bosman* eſt d'opinion qu'il y a dans ce Pays ſeul plus de tréſors que dans tous les autres de la Côte d'or enſemble (*b*).

Mœurs des Habitans.

Les habitans s'occupent principalement du Commerce, de l'Agriculture & de la Guerre, profeſſions preſque incompatibles en d'autres contrées, mais qui s'accordent très-bien ici, parceque la guerre ſert à faire fleurir le Commerce & l'Agriculture, en augmentant le nombre des eſclaves & des priſonniers, qui travaillent pour ceux d'Aquamboe. Ces peuples ſont donc guerriers par goût & par intérêt. Quoique le terroir ſoit aſſez fertile, les vivres leur manquent ordinairement vers la fin de l'année, ce qui les met dans la néceſſité d'avoir recours aux Pays voiſins. Ils n'aiment ni la pêche ni à faire du ſel, quoiqu'ils ayent du poiſſon & du ſel en abondance; ils laiſſent ce ſoin aux Negres de la côte, ou à ceux qui ſont venus d'ailleurs s'établir parmi eux, qui ſont en ſi grand nombre que quantité de beaux villages en ſont peuplés. Ils ne ſe contentent pas même de la pêche, & de faire du ſel, mais ils négocient avec les Pays étrangers. La traite des eſclaves eſt ici auſſi conſidérable que ſur tout le reſte de la Côte, excepté

à

(*a*) Là-même. (*b*) *Idem ibid.* p. 78, 79.

à Anamabo. Quand les Aquamboes ſont en guerre avec quelques-uns de leurs voiſins, tous ceux qui ſont capables de porter les armes marchent juſqu'à ce qu'il ſoit tems de reprendre leurs autres occupations; alors on en détache un certain nombre pour aller cultiver les terres & vendre les priſonniers, tandis que les autres continuent à faire tête à l'ennemi. Ceux qui ſont plus turbulens & plus guerriers, vont prendre parti parmi d'autres peuples qui ſont en guerre, s'ils ne peuvent ſe ſatisfaire dans leur propre Pays, ce qui eſt aſſez rare. On trouve pourtant peu de ſoldats parmi les Pecheurs; car comme ils ſont ſous la protection des Européens, & qu'ils ſont défendus au Nord par leurs compatriotes qui ſont plus belliqueux, ils n'ont guere d'attaques à craindre de la part de leurs ennemis (*a*).

Pays de l'intérieur.

Outre les Royaumes dont nous avons fait la deſcription, *Artus* & *Barbot* parlent des Pays de *Labadde*, de *Ningo* & de *Soko*, qui ont tous des Ports ſur la côte, mais comme ce ne ſont proprement que des Provinces du grand Royaume d'Aquamboe, nous allons donner un court état des Pays intérieurs qui ſont derriere la Côte d'or, dont la deſcription, quoique néceſſaire, a peut-être déja fatigué le Lecteur. Il eſt vrai que nous n'avons guere de connoiſſance des Pays qui ſont au Nord de la mer, mais comme leurs noms ſont revenus ſouvent, il eſt à-propos d'en faire l'énumération & d'en marquer la ſituation.

Infoko.

Suivant le témoignage des Negres les plus intelligens, & du petit nombre d'Européens qui ont pénétré dans l'intérieur des terres, le premier eſt le Royaume d'*Infoko*, à cinq journées d'Acra, ou de la côte d'Aquamboe; ce Pays eſt borné à l'Eſt par la riviere de Volta, au Sud par celui d'Aquamboe, & au Nord par les déſerts de Nigritie. Ses bornes ſont néanmoins en général peu connues, parceque les chemins étant infeſtés par les voleurs, ſont peu fréquentés. Les habitans ſont fort habiles à frabriquer des étoffes curieuſes & des pagnes, dont ils font un commerce avantageux avec leurs voiſins. Les Akkanés aſſurent que ces Negres ne connoiſſent pas la différence du cuivre & de l'or, l'un & l'autre ne leur étant connus que comme des curioſités dont leurs voiſins leur ont donné quelquefois de petits morceaux. Quel bonheur pour des Nations plus civiliſées, ſi elles connoiſſoient moins un métal qui a fait couler des torrens de ſang humain!

Comanna.

On trouve enſuite *Comanna*, qui a Inſoko à l'Eſt, au Sud Labadde & Ningo; ſes bornes au Nord ſont tout-à-fait inconnues. Tout ce que nous ſavons de ce Pays, c'eſt que les habitans portent beaucoup d'or à vendre à Akkaradi, Royaume qui y confine à l'Ouëſt; les Negres de ce Pays le portent à Aboni, & de-là il paſſe aux Negres de la côte.

Autres Pays.

Viennent enſuite dans une chaîne de l'Eſt à l'Ouëſt, mais ſans pouvoir déterminer les limites au Nord & au Sud, *Latabi*, *Equea*, *Bonu* fort au Nord, *Tafu*, *Quaka*, *Aboni*, *Sanquay*, *Aqua* & *Akim*, qu'on aſſure être tous des Pays riches en or, & particulierement le Royaume de Quaka.

Akim.

Pluſieurs Negres aſſurent qu'*Akim* s'étend fort avant vers la Côte de Barbarie; mais c'eſt ce que nous nous pouvons comprendre à en juger par toutes les Cartes que nous avons vues. Il eſt diviſé en *Grand* & *Petit Akim*, qui

(*a*) *Idem* p. 9, 80.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

qui ne formoient autrefois qu'un ſeul Royaume ; aujourd'hui il eſt partagé en deux Républiques, que leur diſſenſions inteſtines ont rendues moins redoutables à leurs voiſins. La plus grande partie de l'or qui vient de ce Pays, ſe porte aux Forts Européens d'Acra. Les Negres d'Akim & du Grand Akkani ſont d'un caractere fier & hautain, ils ſe piquent de leur ancienne grandeur, & ils affectent ſur leurs voiſins la même ſupériorité qu'ils avoient autrefois. Leur principal Commerce eſt avec les Pays qui ſont au long du Niger, d'autant plus qu'ils ont au Nord le Royaume de Makzara, & le grand Empire de Gago, célebre par la grande abondance de ſon or, qui paſſe à Tombato & de-là à Maroc par la voie des Caravanes.

Aſſienté.

A l'Ouëſt d'Akim on trouve le Pays d'*Inta* ou d'*Aſſienté*, que les Voyageurs modernes regardent comme un ſeul & même Royaume. Il a au Nord des Pays inconnus, à l'Eſt Akim, & au Sud Akanni. Aſſienté eſt peu connu, parceque les habitans ont peu ou point de Commerce immédiatement avec les Negres des Côtes. On aſſure ſeulement que le Pays eſt fort riche en or, & que les Akkanez en apportent quelquefois ſur la Côte d'or. Sa ſituation, qui eſt près de la ſource de *Rio Sueiro da Coſta*, ſeroit fort avantageuſe pour le Commerce, ſi les habitans y avoient plus de goût & entendoient mieux leurs intérêts.

Dinkira.

Plus vers l'Ouëſt eſt le Pays de *Dinkira*, à dix journées d'Axim, & à cinq de d'Elmina. Il a celui d'Aſſienté, d'autres diſent le Royaume de Cabeſterra à l'Eſt ; Adom à l'Ouëſt ; & au Nord des Pays inconnus, qui s'étendent juſques à la Barbarie. Les chemins qui y conduiſent d'Axim & de d'Elmina ſont fort mauvais & ſont quantité de détours, ce qui allonge le voyage, & fatigue les Voyageurs ; inconvénient auquel on pourroit remédier avec un peu de travail, ſi les Negres y étoient diſpoſés. Autrefois ce Pays étoit fort borné, & aſſez médiocrement peuplé ; mais la bravoure naturelle des habitans les a rendus redoutables à tous leurs voiſins, excepté à ceux d'Akim & d'Aſſienté, qui par la ſupériorité de leur nombre les mettent à la raiſon. Lorsque les chemins ſont libres, les Marchands de Dinkira viennent à Axim, à d'Elmina, à Commendo & au Cap Corſe, ſelon qu'ils ſont plus ou moins proches de ces différens lieux & que cela leur convient. L'or de Dinkira eſt bon & pur, excepté qu'ils y mêlent trop d'or de Fetiches, dont nous parlerons dans la ſuite. Quant à ceux d'Acanny, ils ſont depuis longtems en réputation pour le Commerce. Ils paſſent pour avoir de la droiture, du bon-ſens, & de la bonne foi, & leur réputation eſt ſi bien établie que les Marchands de Commendo & de Simpa appellent leur or *Accaney Chienka*, à cauſe de ſa pureté & de ſa fineſſe. Les Akkanes ſont fiers, hardis & guerriers, ce qui les fait aimer ou craindre de leurs voiſins, ſuivant les occaſions qu'ils leur donnent de s'en louer ou de s'en plaindre. Ils ſont tellement reſpectés, que quand ils paſſent par quelqu'un des Pays voiſins, ils ſont bien reçus par-tout, ſans qu'il leur en coûte rien, chacun s'empreſſant à témoigner en la perſonne des particuliers le reſpect qu'il a pour la Nation en général. Leurs armes ſont le dard, le cimeterre & le bouclier ; leur langage tient beaucoup de celui de tous les Pays voiſins avec leſquels ils ont commerce ; ils ont encore retenu quelques mots Portugais, que leurs ancêtres ont emprunté de leur ancien commerce avec les Portugais.

Les

Section V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Les Voyageurs font mention enſuite du Royaume de *Quiforo*, dont nous ne pouvons aſſigner les bornes, les habitans n'ayant que peu ou point de commerce avec ceux des côtes. Ce Pays porte auſſi le nom de *Juffer*.

Vanqui ou *Wanqui* eſt borné à l'Oueſt par Quiforo, & ſuivant quelques Géographes par *Incaſſia Irgina*; au Sud par Vaſſabs, & au Nord par Bonu. Les habitans ſont fort adroits à fabriquer des étoffes d'or, qu'ils vendent aux Arabes vers le Niger, ou aux Pays des environs.

Quiforo. Vanqui.

Le Pays de *Vaſſabs* ou *Warshabs*, comme il eſt nommé ſur les Cartes Hollandoiſes, confine au Nord à Vanqui & à Quiforo, au Nord à des Pays inconnus. Il eſt fameux par la quantité d'or qu'il fournit. Comme il y a peu de rivieres, quelques Voyageurs croient que l'on y apporte l'or de plus loin dans les terres; mais cette raiſon ne nous paroît guere concluante. Le terroir eſt ſtérile, ou ne produit rien de remarquable; les habitans s'occupent uniquement du Commerce de l'or. Il ſemble que cette ſtérilité du Pays doit convaincre les Voyageurs que l'or en eſt une production; comment une Nation qui n'a rien à donner en échange pourroit-elle ſe le procurer? Il eſt vrai qu'ils en négocient avec les Royaumes maritimes, & ont par échange des marchandiſes de l'Europe; mais ne doivent-ils pas avoir commencé ſur un fond réel?

Vaſſabs.

Les meilleures Cartes placent *Monpa* ou *Manpa* comme la contrée qui ſuit à l'Oueſt, mais ſes bornes ne ſont qu'imparfaitement connues.

Monpa.

On trouve à l'Oueſt de Monpa le fameux Royaume d'*Adom*, qui confine à Guaffo au Sud, à Vaſſabs au Nord, & à Abrambo à l'Eſt-Nord-Eſt. Les habitans négocient en général avec Axim & Boutry; mais lorsque les chemins ſont infeſtés par les voleurs, ou que les paſſages ſont fermés, ils portent leur Commerce au petit Commendo. Le Pays d'Adom s'étend en droite ligne le long de la riviere de Shama, & contient pluſieurs Iſles, couvertes de beaux villages bien peuplés. Le Gouvernement d'Adom étoit autrefois Monarchique, mais à préſent le Pays eſt gouverné par un Conſeil de cinq ou ſix Seigneurs, dont l'un eſt néanmoins ſi puiſſant, que ſuivant le Proverbe du Pays il pourroit porter le Roi de Jabi ſur ſes cornes. Si ceux d'Adom étoient d'accord entre eux, & ſans guerres civiles, ils ſeroient la terreur de tous leurs voiſins. Nous avons eu occaſion de parler de leurs exploits au ſujet de leurs guerres avec les Negres d'Ante. Comme les habitans des Pays qui ſont plus au Nord ſont obligés de traverſer Adom pour aller négocier ſur la côte, les Adomes ne manquent pas d'en profiter, en les obligeant de payer des droits, qui retombent ſur les Européens, & produiſent un revenu conſidérable à la République. Le Pays d'Adom eſt fort peuplé, fertile & riche, ce qui rend les habitans ſi fiers, que le Commerce eſt difficile avec eux. Ils ont abondance de grains, de racines, de fruits & d'animaux ſauvages & domeſtiques, en un mot tout ce qui peut rendre un peuple heureux, ſi leurs diſſenſions & leur arrogance ne troubloient leur bonheur.

Adom.

On trouve enſuite *Taben*, *Grand-Incaſſan*, *Equira* & *Avina*, qui ne different guere d'Axim & d'Adom, auxquels ils confinent; le Commerce, les Productions, les Loix & les Coutumes y ſont à peu près les mêmes (*a*). Après

(*a*) Hiſt. Gén. des Voy. T. V. p. 175—182. Atlas Géograph. par *Robert*.

SECTION V. *Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.*

Après cette courte revue des Pays intérieurs, nous traiterons en général des Mœurs, des Loix, de la Religion & de l'Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or. Si la Deſcription Géographique que nous avons donnée a paru peu agréable & ſeche, on doit conſidérer qu'elle étoit abſolument néceſſaire pour notre deſſein. Il eſt vrai que ces Pays n'étant guere connus, n'offrent rien de fort intéreſſant pour ceux qui ne liſent que dans la vue de s'amuſer, & de paſſer une heure de loiſir.

SECTION VI.

De la maniere dont les Negres cherchent l'Or & le purifient; comment les Européens en font l'eſſai. Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la CÔTE D'OR.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c des Negres de la Côte d'Or.*

AVANT que d'entamer l'Hiſtoire de la Côte d'Or, nous croyons qu'il ſera néceſſaire de donner d'après *Bosman* une idée de la maniere dont les Negres cherchent l'or, des diverſes ſortes d'or, de la façon dont ils le falſifient, des poids dont on ſe ſert, & de quelques autres particularités qui ne ſont pas communément connues, & qui méritent néanmoins de l'attention.

Comment les Negres cherchent l'Or, & le purifient.

Bien des gens en Europe, croient que les Mines d'or d'Afrique ſont au pouvoir des Européens, & qu'ils en font tirer l'or, comme les Eſpagnols font dans l'Amérique. Mais c'eſt une erreur; les Européens n'ont point d'accès aux mines en Afrique; il n'y en a que peu ou point qui les ayent vues, & tout l'or vient des Pays de l'intérieur des terres: il eſt vrai que l'on a lieu de croire ſur des témoignages dignes de foi, qu'il y a dans quelques lieux de la côte des mines, ſi les Negres vouloient permettre de les exploiter. Mais ils les regardent comme une choſe ſacrée, & par conſéquent ils empêcheront toujours les Européens d'en approcher. Dans le fond ils ſuivent les maximes d'une bonne Politique à cet égard, & conſultent leur légitime intérêt; car ils ſavent bien qu'ils n'en jouiroient pas longtems, ſi les Européens y prenoient une fois pied.

On trouve communément l'or en trois ſortes d'endroits, Premierement & principalement dans les montagnes & dans les vallées, où les Negres creuſent des trous profonds, lorſqu'ils ont découvert qu'il y a de l'or, qu'ils ſeparent de la terre. En ſecond lieu, auprès de quelques rivieres & des chûtes d'eau, qui en deſcendant des montagnes entraînent la terre, & en même tems l'or. Enfin on trouve de l'or auprès de la mer, où il y a comme à Axim & à d'Elmina de petites ſources vives où l'or deſcend. Lorſqu'il a beaucoup plu la nuit on voit dès le matin un grand nombre de femmes, qui ont chacune un grand & un petit vaiſſeau, elles rempliſſent le premier de terre & de ſable, qu'elles remuent continuellement dans de l'eau fraîche, juſqu'à ce que la terre en ſoit ſortie; s'il y a de l'or il demeure au fond, ſouvent elles ne trouvent que pour cinq ou ſix ſols d'or, quelquefois pour trois ou quatre florins. L'or qu'on a ainſi foui ou trouvé, eſt de deux ſortes. On appelle l'un *Poudre d'or*, il eſt preſque auſſi fin que de la farine;

c'eſt

c'eſt le meilleur & le plus eſtimé en Europe. L'autre conſiſte en morceaux de différentes grandeurs; car il y en a qui peſent à peine un liard, & d'autres qui valent deux ou trois-cens florins. Les Negres aſſurent que dans l'intérieur du Pays on en trouve du poids de deux-mille florins. On appelle ces morceaux *Or de mine*, il a plus de conſiſtance que l'or en poudre, & la touche en eſt meilleure. Section VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

Les Negres ont différentes manieres d'altérer l'or. D'abord ils en font de Fetiches, où il y a de l'argent & du cuivre (*). Ils les coupent en petits morceaux, qui valent un denier ou un liard, & ſervent de monnoie courante. On dit communément en Proverbe, *qu'on n'achette pas beaucoup d'or pour un liard*, mais ici on peut aller au marché avec ces petits morceaux, & en acheter du pain, du fruit, & tout ce dont on a beſoin. Les Négreſſes connoiſſent la valeur de ces pieces en les voyant, & ne s'y trompent jamais; elles en donnent l'exacte valeur ſans les peſer, tandis qu'un Européen a de la peine à y remarquer la moindre différence. On appelle ces petits morceaux *Kakeraas*, ce qui dans la langue du Pays ſignifie une choſe de peu de valeur; & en effet elles valent ſi peu, qu'à peine l'once vaudroit-elle vingt florins de Hollande, bien-que l'on s'en ſerve ſur toute la côte & qu'on en paye les Garniſons. *Or mêlé & faux.*

Ils ont une autre maniere de falſifier l'or, à laquelle d'habiles connoiſſeurs ſont quelquefois trompés. Ils fondent quelques morceaux, enſorte qu'il y a autour environ l'épaiſſeur d'un couteau de bon or, mais par dedans ce n'eſt que du cuivre & ſouvent que du fer. Il n'y a pas longtems que les Negres ſe ſont aviſés de cette invention. Mais l'or faux ordinaire eſt compoſé d'argent, de cuivre & d'un peu d'or mêlés enſemble, comme il eſt d'une couleur foncée, ceux qui ne s'y entendent pas y ſont facilement trompés. Car lorſqu'ils reçoivent une livre ou deux d'or, il ſeroit trop long de faire ſentir la touche à chaque morceau, enſorte que ſe fiant aux apparences ils ſont ſouvent trompés. Ils ont encore une autre méthode de tromper les Européens, mais qui eſt palpable. Ils font de l'or faux, qui n'eſt autre choſe qu'une certaine matiere compoſée de corail fondu; ils ont l'art d'y donner une ſi belle couleur d'or, qu'on n'y voit pas la moindre différence ſi ce n'eſt dans la peſanteur.

Voici comment les Facteurs Européens s'y prennent pour connoître l'or faux. Pour ce qui eſt des gros morceaux, ils les coupent par le milieu, & découvrent d'abord ſi c'eſt de l'or véritable. A l'égard des petits morceaux, on les met ſur une pierre, & on frappe deſſus avec un marteau; ſi ce n'eſt que *Maniere d'éprouver l'Or.*

(*) Les Fetiches ſont une eſpece d'or compoſé de toutes ſortes d'or mis en œuvre, dont quelques-unes ont une plaiſante figure, qu'ils leur donnent en jettant le métal fondu dans des moules de terre noire fort peſante. Ils ont auſſi des Fetiches d'or pur, qu'ils troquent rarement, parcequ'ils les gardent pour s'en parer. Rien n'égale l'adreſſe de ces gens-là à contrefaire l'or, & à le faire paſſer pour bon. Si les Européens refuſent de le prendre, ils ne ſont pas moins hardis à nier la fraude, qu'adroits à la cacher. Leur opiniâtreté ſur cet article eſt ſi grande, que l'on eſt obligé quelquefois de recevoir ce que l'on ſait être de l'or faux, & les Etrangers ſont ſouvent trompés par la vivacité & l'apparente ſincérité de leurs proteſtations (1).

(1) *Bosman*, Lett. VI. *Barbot*, p. 225.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

que du corail ils ſe briſent; s'ils ſont malléables, on les coupe comme les grands avec le couteau. Pour ce qui eſt de l'or en poudre, on les met dans un petit baſſin de cuivre, dont on ſe ſert pour ſéparer la pouſſiere de l'or, & enſuite on le remue bien, en ſoufflant ſouvent; l'or faux s'envole auſſitôt hors du baſſin, & l'or pur à cauſe de ſa peſanteur demeure au fond. Il eſt ſurprenant que ce Commerce étant ſi important, & les fraudes ſi fréquentes, les méthodes d'éprouver l'or ſoient ſi imparfaites & ſi ſujettes à erreur, qu'il ſeroit aiſé de connoître la valeur de la moindre partie par la balance de proportion. Pour ce qui ſert de monnoie courante, cela eſt de peu de conſéquence pour les Marchands, qui le laiſſent dans le Pays.

Poids en uſage ſur la Côte.

A l'égard du Poids, on ſe ſert ici de la Livre, du Marc, de l'Once & de l'Eſterlin. Il y a en Europe vingt eſterlins à l'once, mais ſur la côte il n'y en a que ſeize. On compte auſſi par *Peſos*, qui ſont quatre eſterlins, & par *Bendos*, qui ſont deux onces. Quatre bendos ſont un marc, & deux marcs ſont une livre d'or, & la livre vaut environ ſix-cens-ſoixante florins. Il eſt vrai qu'il y a quelquefois un peu de différence, tant par rapport à la fineſſe de l'or, que parcequ'il hauſſe & baiſſe de prix en Europe. En général on eſtime trois marcs de bon or mille florins, & ainſi des autres poids à proportion. Il y a encore une autre ſorte de poids, dont on ſe ſert pour payer des bagatelles; ces poids ſont une eſpece de petites feves rouges & noires (*Barbot* dit rouges); on les appelle *Dambas*, dont les vingt-quatre ſont un eſterlin d'or, par conſéquent chacune environ deux ſols de Hollande. Il y en a d'autres une fois plus peſantes, noires & blanches, on les appelle *Tacoes*; elles ſont un peu plus de quatre ſols. Les Negres ont des poids de cuivre ou d'étaim, qu'ils ont fondus eux-mêmes, mais qu'ils diviſent d'une autre façon que les Européens. Pour conclure cet article, il eſt évident qu'il doit ſe perdre beaucoup d'or avec la terre, parcequ'on n'a pas l'art de l'en ſéparer. Il y a même de l'apparence qu'on laiſſe beaucoup d'or pur; car les Negres creuſent la terre au hazard, & ſans découvrir les veines. Si les Européens étoient maîtres des mines, il y a tout lieu de penſer qu'ils en tireroient des tréſors bien plus conſidérables; mais ſi cela ſeroit avantageux, c'eſt une queſtion que nous laiſſons à diſcuter aux Politiques.

Or que les Européens exportent annuellement.

Du tems de *Bosman*, il évaluoit l'exportation de l'or de la maniere ſuivante.

Pour la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales.	1500 Marcs, par an.
Pour la Compagnie Angloiſe d'Afrique. . . .	1200
Pour les Interlopes Zélandois.	1500
Pour les Interlopes Anglois.	1000 & ſouvent 2000.
Pour les Danois quand leur Commerce va bien. .	1000
Pour les Portugais & les François. . . .	800.

Quoique les Portugais n'ayent plus d'Etabliſſemens ſur la côte, ils ne laiſſent pas de la fréquenter; ils y débitent du tabac du Bréſil, de l'eau-de-vie & du rum, & ils emportent la plus grande partie de l'or, qui eſt mis pour leur compte & pour celui des François. Ainſi tout pris enſemble on tiroit tous les ans du tems de *Bosman* la valeur de deux millions, trois-cens-mille florins, ou deux-cens trente-mille-livres ſterling, en comptant que trois marcs ſont mille florins, ou cent livres ſterling. Juſqu'où les choſes peuvent

vent avoir changé depuis, c'eſt ce que nous ignorons. Bien des gens croient que par rapport à notre Nation, la ſomme a fort diminué (*a*). Section VI.

Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.

Paſſons à préſent au caractere, aux mœurs &c. des Habitans de la Côte d'or. Ils ſont en général de bonne taille, bien pris & proportionnés; ils ont le viſage ovale, les yeux fort vifs & brillans, les dents bien rangées & blanches, les ſourcils épais, & les oreilles petites. Ils n'ont pas la bouche fort grande, & leurs levres ſont plus vermeilles & moins épaiſſes que celles des Negres d'Angola. Mais il eſt inutile de nous étendre beaucoup ſur leur figure, il n'eſt guere perſonne qui ſoit ſorti de chez lui qui n'en ait vu (*b*).

Figures des Negres de la Côte d'Or.

Leur Caractere.

Quant aux qualités de l'eſprit, ils ont la conception prompte, & la mémoire excellente, avec une préſence d'eſprit ſurprenante dans les circonſtances les plus épineuſes & les plus propres à déconcerter; mais ils ſont d'une indolence & d'une pareſſe ſi grande, qu'il n'y a que la néceſſité ſeule qui puiſſe les porter à faire valoir leurs talens naturels. La proſpérité & l'adverſité ne les touchent guere, & quelque avides qu'ils paroiſſent d'amaſſer, la perte de leur bien ne les afflige que bien peu. Ils ſont généralement fourbes, artificieux & diſſimulés, on ne peut que bien rarement s'y fier; ils ne négligent aucune occaſion de tromper un Européen, ou de ſe tromper les uns les autres. D'ailleurs ils ſont flatteurs, voleurs, gourmands, ivrognes, avares, incontinens, & rien ne les arrête pour ſatisfaire leurs paſſions. Quand ils ont battu leurs ennemis, ils reviennent danſans & chantans, c'eſt la même choſe quand ils ont été battus. Qu'ils ſe trouvent à une fete ou aux funerailles de leurs amis, c'eſt tout un, on n'y remarque de différence que par rapport à leurs habits & à leurs cheveux. M. *Lockenburg* parlant d'eux, dit qu'ils chantent & danſent à l'approche de la mort; qu'à la vue des flammes qui conſumeroient leur Pays, ils crieroient qu'il brûle s'il veut! & que quelque malheur qui leur arrive, ils ne laiſſent pas de chanter, de danſer & de ſe divertir. Tout Negre eſt dans le cas de cet ancien Philoſophe, qui portoit tout avec lui; ils ne penſent qu'à eux-mêmes. En un mot ils ſont d'une inſenſibilité parfaite pour le chagrin & la joie; car les ſaillies cauſées chez eux par le mouvement des eſprits animaux ne méritent guere le nom de joie (*c*).

Portrait des Femmes.

Les femmes ſont, à tout prendre, encore mieux faites que les hommes; elles ſont droites, bien proportionnées, & aſſez déliées; elles ont le nez haut, la bouche petite, & les yeux pleins de feu. Elles ont de l'eſprit, de la vivacité, & parlent beaucoup; elles ſont gayes & libertines, mais fort ſobres dans leur régime.

A tout prendre, hommes & femmes, quand la néceſſité leur fait ſurmonter leur indolence naturelle, ſont laborieux, induſtrieux & adroits; ils s'appliquent avec ardeur à la Pêche & à l'Agriculture, ſelon que l'avarice ou le beſoin les y excitent. Et pour tout dire en un mot, il y a en eux comme, chez le reſte des hommes, un mêlange de vertus & de vices, avec cette différence néanmoins que les vices predominent ici, & que les vertus ne ſont

(*a*) *Bosman*, Lett. VI & VII. *Iault*, p. 48. *Bosman*, Lett. IX.
(*b*) *Artus* ap. *De Bry*, T. VI. p. 11. *Fil.*
(*c*) *Bosman*, l. c. p. 124, 125.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

ſont que le fruit de la néceſſité, ſi en ce cas-là on peut y donner le nom de vertus. Leurs talens naturels ſont bons, mais leurs paſſions ſont violentes, leur ignorance extrême; ils ſuivent abſolument les penchans de la Nature, ſans être acceſſibles à cette honte qui ſert de bouclier à la décence & à la vertu même. Que le jour enfante ce qu'il veut, ils ne laiſſent pas de dormir fort tranquillement, & ſans que la moindre inquiétude trouble leur repos, & perſonne ne pratique mieux cette leçon, *ne ſoyez point en ſouci pour le lendemain.* *Artus* dit qu'ils conçoivent ſi promptement, qu'ils apprennent d'abord tout ce qu'on leur montre. Ils n'ont pas les yeux du corps moins perçans; on remarque que ſur mer ils découvrent les objets de beaucoup plus loin que les Européens, ils marqueront même les traits de ceux que d'autres n'apperçoivent point. Mais ſans répéter tout ce que dit cet Auteur, nous en avons dit aſſez pour les faire connoître (*a*).

Habillement.

Leur habillement varie ſelon leur caprice & ſelon leur état. Quelques-uns portent les cheveux longs, friſés, & treſſés, ou relevés ſur le ſommet de la tête; d'autres les ont en petites boucles, qu'ils frottent d'huile & de peinture, & les ajuſtent en forme de roſe autour de la tête; quelques-uns les ont courts pour la commodité, ou pendans, ſoit par ornement, ſoit par négligence. En général ils les ornent de Fetiches d'or, d'une ſorte de corail qu'on appelle *Conte de Terra*, qui ſouvent vaut quatre fois plus que l'or, & d'une eſpece de corail bleu que les Européens nomment *Aigris*, & qu'on eſtime autant que l'or. Ils aiment extrêmement à porter des chapeaux, & ne font point difficulté de les payer bien cher. Ils portent autour des bras, des jambes & du corps quantité d'or ou de corail pour ornement. Leur habit ordinaire eſt compoſé de trois ou quatre aunes de velours, de ſoie, de drap ou d'autres étoffes, & ceux qui ſe piquent d'avoir plus de goût que les autres en ont de cinquante ſortes. Ils roulent ce pagne autour de leur corps, & le laiſſent pendre depuis la ceinture juſqu'à mi-jambe. Ils portent auſſi au cou pluſieurs colliers d'or, & de corail, qui valent quelquefois chacun juſqu'à mille florins. Ce ſont-là leurs joyaux, & l'on n'eſtime guere ceux qui n'en ont point. Si les jeunes gens ou *Manceros* ſont magnifiques, les *Caboceros* ou vieillards ſont fort modeſtes; car ils aiment mieux paſſer pour pauvres que pour riches. Ils ſe contentent d'avoir un bon pagne, un bonnet de peau de cerf, avec un collier de corail au cou, & un bâton, qui eſt la marque de leur autorité, à la main. Les gens du commun, comme les Payſans, les Pêcheurs, & autres de cette ſorte, s'habillent à peu de fraix; quelques-uns n'ont que deux aunes d'étoffe commune, d'autres n'ont qu'une bande ou ceinture pour cacher les parties naturelles. Les Pêcheurs ont un bonnet de peau de cerf ou de jonc ſur la tête, mais la plupart tâchent d'avoir des Matelots un vieux chapeau ou un vieux bonnet, qui leur ſert dans le chaud & dans le froid (*b*).

La Vanité des Femmes.

Dans les Pays les plus ſauvages les femmes ont beaucoup plus de vanité dans leurs habits que les hommes, & c'eſt ce qu'on voit encore ici. Elles ont toutes ſortes de parures d'or, de corail & d'yvoire, qu'elles arrangent avec

(*a*) *Artus* ubi ſup. (*b*) *Bosman* Lett. IX. p. 126, 127.

avec bien plus d'art & de variété que les hommes. Il n'eſt aucune partie du corps qui ne ſoit parée; la tête, la ceinture, les bras, les jambes ſont ſurchargés du poids de tout cet attirail; la vanité leur fait mépriſer la commodité; elles aiment mieux paroître aimables que d'être à leur aiſe, & parées que d'être fraîches & naturelles. Elles ont depuis la ceinture en bas un pagne, qui eſt ſouvent deux ou trois fois plus long que celui des hommes, qu'elles attachent avec une bande de drap rouge, ou de quelque autre étoffe, de la longueur de deux aunes, & large d'une demi-aune, dont les deux bouts pendent par deſſus leur pagne; celles qui ſont d'une condition plus relevée y mettent une dentelle d'or ou d'argent. Elles ont le haut du corps enveloppé d'une écharpe de ſoie, ou de quelque autre jolie étoffe, qu'elles mettent de la façon la plus propre à plaire & la plus ſéduiſante, en quoi elles réuſſiſſent ſouvent auprès des Européens, au-delà de ce que la différence de manieres & de couleur le feroit croire. Avant l'arrivée des Portugais & des Hollandois, les femmes n'avoient aucune idée de parure; hommes & femmes étoient nuds juſqu'à l'âge de maturité. Mais s'étant apperçus que cela déplaiſoit aux Européens, elles prirent le goût des ajuſtemens, & paſſerent d'une extrémité à l'autre; car il n'y a rien qui porte à des excès peu naturels que le trop ardent deſir de plaire. C'eſt ce que prouve en particulier la coutume qu'elles ont de ſe ſcarifier le viſage, & d'enluminer ces inciſions de diverſes couleurs, ce qui à leur goût ajoute beaucoup à leurs charmes. *Villault* parle de colliers & de bracelets de verre, enrichis d'or, qu'elles portent à l'honneur de leur Fetiche, & qui ſont conſacrés par quelques paroles myſtérieuſes. Telle eſt la force de la ſuperſtition, que plus elle eſt incompréhenſible & contraire au bon-ſens, plus on eſt porté à lui rendre une obéiſſance aveugle (*a*).

Section VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

Tous les Negres, hommes & femmes, ſont d'une propreté extrême, qui eſt ordinaire dans les Pays chauds, & qui y eſt très-néceſſaire. Ils ſe lavent deux fois le jour, ſoit dans la mer, ſoit dans quelque riviere; c'eſt ce qui leur fait choiſir ordinairement le voiſinage de la mer ou le bord des rivages pour s'y établir. En d'autres endroits ils font des étangs ou des bains avec beaucoup de peine, parcequ'ils regardent la propreté comme auſſi indiſpenſable que la nourriture. Ils accoutument leurs enfans à plonger de bonne heure, ce qui fait qu'ils deviennent d'excellens plongeurs. En un mot ils aiment tellement l'eau, qu'ils y paſſent la moitié de leur vie, & qu'on les peut appeller des Amphibies.

Propreté commune à tous.

Outre les Negres, on trouve ſur la Côte d'or un grand nombre de Mulâtres, race qui vient du commerce des Européens avec les femmes du Pays. Cette race bâtarde forme un corps de voleurs & de brigands, qui n'ont aucun principe d'honneur & de probité, ni pour les Negres, ni pour les Européens, ni même entre eux. Ils ſe donnent le nom de Chretiens, mais ils ſont auſſi idolâtres que les Negres; les femmes s'abandonnent publiquement aux Européens, & un peu plus ſecrettement aux Negres. En un mot les Mulâtres ſont l'écume des Blancs & des Negres, & l'égoût des vices des deux Nations, ayant le corps auſſi mal fait que l'eſprit, & en vieilliſſant ils deviennent affreux à l'un & à l'autre égard. D'abord ils ont le teint jaune & baſa-

Mulâtres.

né,

(*a*) Le même, *Barbot*, p. 119.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

né, auſſi différent de la couleur des Negres que de celle des Européens. A meſure qu'ils vieilliſſent leur corps ſe couvre de taches blanches, jaunes & brunes, deſorte qu'ils reſſemblent à des léopards, & ſont les plus hideux des hommes. Les hommes ſervent les Hollandois en qualité de ſoldats, & s'habillent comme eux, mais les femmes s'ajuſtent d'une fort plaiſante maniere, dont nous n'entreprendrons pas la deſcription (*a*).

Maniere de bâtir des Negres.

Les villes ou villages de la Côte d'or ſont un amas confus de cabanes, diſperſées en groupes, ſans ordre ni régularité; elles forment des rues étroites & tortues, qui aboutiſſent au centre du village, qui eſt ordinairement la place du marché. Plus on avance dans l'interieur du Pays, & plus on trouve que les villages ſont mieux bâtis. Ceux de la côte ſont dans des endroits ſtériles & ſablonneux, ou ſur des rochers, au-lieu que ceux de l'intérieur des terres ſont bâtis dans les lieux les plus agréables. Les maiſons y ſont non ſeulement mieux conſtruites, mais plus propres, mieux meublées, & ils ſont auſſi plus peuplés. Ce qui rend ſur-tout les places maritimes fort inférieures aux autres, c'eſt qu'elles ſont toujours d'une ſaleté & d'une puanteur inſupportable. Les ordures des Negres autour de leurs demeures, & le poiſſon à demi pourri dont ils font proviſion, jettent une odeur qui vient frapper deſagréablement quelquefois à la diſtance d'une lieue. C'eſt ce qui fait que leurs Rois choiſiſſent ordinairement quelque place éloignée de la côte pour le lieu de leur réſidence, ce que ſont auſſi ceux que leur profeſſion ou la pauvreté n'empêchent point de ſuivre leur inclination. Une autre incommodité des villages de la côte, c'eſt que n'étant point pavés, à l'exception des Marchés de Mina & du Cap Corſe, les rues ſont impraticables après de grandes pluies. D'ailleurs les habitans ſont moins curieux que ceux de l'intérieur des terres de planter des arbres autour de leurs maiſons; Axim eſt la ſeule place où l'on ſoit à couvert des ardeurs du Soleil à l'ombre d'une infinité d'arbres. Ils n'ont en bâtiſſant aucun égard à l'agrément de la ſituation, ni à la commodité; ils ne s'embarraſſent ni d'une belle vue, ni de promenades, ni de ſimétrie; chacun bâtit où il le juge à propos, ſelon ſon caprice, & quelquefois ſelon que ſa pareſſe le lui preſcrit. Malgré les avis des Européens, & la facilité qu'ils auroient à faire certaines réparations, ils demeurent inſenſibles à leurs propres avantages avec une indolence ſtupide, dont rien ne peut les faire ſortir (*b*).

Nourriture des Negres.

La nourriture des Negres n'eſt ni delicate ni de grande dépenſe. Leurs mets ordinaires ſont du mays ou du grain écraſé qu'ils font bouillir & qu'ils mangent au-lieu de pain, ou des yames & des patates, ſur leſquelles ils mettent un peu d'huile de Palmier, & d'herbes bouillies avec un morceau de poiſſon puant, tout le dîner ne leur coûte pas deux ſols. Ils comptent avoir fait bonne chere avec cela les jours ordinaires; car aux Fêtes ils ſe régalent de bœuf, de mouton & de volaille. Les gens riches prennent du poiſſon, une poignée de grain, de la pâte avec un peu d'huile de Palmier, du ſel & du poivre, & font bouillir tout cela dans de l'eau; ils appellent ce ragoût *Mallaget*; c'eſt pour eux un mets délicieux; le goût n'en eſt pas mauvais pour ceux qui y ſont accoutumés, & il eſt même fort ſain. Mais ſi les

(*a*) *Bosman* Lett. IX. p. 146, 147. (*b*) Le même p. 142, 143.

les Negres ſont ſi ſobres pour le manger, ils n'en boivent que mieux; ils ne manquent jamais de prendre le matin de l'eau-de-vie, & ils paſſent l'après midi à boire du vin de Palmier, à ſe divertir & à fumer, ce qu'ils aiment paſſionnément. Ils ne ſont ſobres pour le manger, qu'afin de pouvoir boire avec excès; quand l'argent leur manque pour acheter de la boiſſon, ils ont recours au talent de dérober. Hommes & femmes ſont adonnés à l'ivrognerie; on y forme même les enfans dès leur bas-âge, comme ſi c'étoit la premiere des vertus (*a*).

Mariages. Leurs Mariages ſe font à peu près de la même maniere que ceux des autres Negres dont nous avons parlé. Ils n'y font pas beaucoup de cérémonies, car ils ne ſavent ce que c'eſt que de galanterie, & n'ont jamais de diſputes pour la dot. Lorſqu'un homme a de l'inclination pour une fille, il va trouver le pere & la mere, & quelques-uns de leurs plus proches parens, pour la leur demander en mariage, & il n'a preſque jamais de refus, ſi la fille a de l'inclination pour lui. Si elle eſt nubile, il l'emmene d'abord avec lui, mais ſi elle eſt trop jeune il la laiſſe encore quelque tems chez ſes parens. L'épouſe n'apporte que ſon corps à ſon mari, & l'époux n'eſt obligé auſſi à d'autre dépenſe qu'à payer les fraix des noces, qui conſiſtent dans un peu d'or, du vin & de l'eau-de-vie, un mouton pour les parens, & un habit neuf pour l'épouſe. Il tient un compte exact de tous ces fraix, afin qu'en cas que ſa femme l'abandonne, il puiſſe exiger la reſtitution de la dépenſe qu'il a faite. Mais s'il répudie ſa femme il perd tout, à moins qu'il ne puiſſe alléguer des raiſons ſuffiſantes, & des preuves ou d'infidélité ou de défauts naturels; & en ce cas on lui reſtitue auſſi tous ſes fraix. Ils ne font aucune réjouiſſance à leurs mariages, & ce n'eſt pas une fête pour eux; l'épouſe paroît pendant quelques jours avec tous ſes ajuſtemens; elle ne fait pas même difficulté d'en emprunter, ſi ſon mari n'a pas les moyens de contenter ſa vanité (*b*).

Polygamie. Les Negres prennent autant de femmes qu'ils veulent, & que leur état le permet; ils ne vont pourtant preſque jamais au-delà de vingt, & ſe contentent ordinairement de quatre ou cinq, ou tout au plus de dix; mais ceux qui veulent ſe diſtinguer en épouſent juſqu'à vingt. En général les femmes ſont chargées de l'ouvrage le plus pénible, bien-qu'il y ait des exceptions en différens Royaume de la Côte. Elles ſont obligées de cultiver la terre, de ſemer du mayz, de planter des yames, & d'avoir ſoin de pourvoir aux beſoins de leurs maris. Les hommes paſſent leur tems, comme bien des femmes en Europe, à caqueter, à boire & à fumer; & les femmes doivent fournir à la dépenſe par leur travail; on juge de leur obéiſſance à proportion de leur induſtrie, & de l'indolence où le mari peut vivre. A-la-vérité les Payſans & les Pêcheurs travaillent auſſi bien que leurs femmes, & conſervent leur ſupériorité en ſe rendant utiles & néceſſaires.

Muliere grande & Boſſum, leurs privileges. Les Riches ont deux femmes qui ſont exemptes de travail. La premiere eſt la plus ancienne & la premiere en rang, on l'appelle *Muliere grande*; elle a ſoin du ménage & commande à toutes les autres. La ſeconde eſt celle qui eſt conſacrée à l'Idole domeſtique, & s'appelle *Boſſum*. Ils ſont fort jaloux

(*a*) Le même Lett. IX. p. 130, 131. (*b*) Le même Lett. XII. p. 202, 203.

SECTION VI

Mœurs, Loix, Coutumes & c des Negres de la Côte d'Or.

loux de celle-ci, & c'eſt un grand crime à elle de prendre la moindre liberté avec un autre homme; & ſi quelqu'un la débauche, ils s'en vengeroient d'une maniere terrible, s'il étoit en leur pouvoir. Mais ils ne regardent pas de ſi près à leurs autres femmes, pourvu qu'ils en puiſſent tirer de l'argent. Les *Boſſums* ſont des eſclaves, qu'ils achettent pour les conſacrer à leur idole, & qui par conſéquent ne ſont pas les plus laides. Ils couchent avec elles le jour de la ſemaine qu'ils ſont nés, & par-là elles ont un grand privilege par deſſus toutes les autres; de-là vient que les femmes ont tant d'ambition d'être *Boſſums*, au riſque d'éprouver la jalouſie de leurs maris. Celles qui épouſent des Marchands conſidérables ſont les plus heureuſes de toutes; car elles ne ſont guere obligées de travailler hors de la maiſon, & leurs maris occupés à gagner du bien ne prennent pas garde à mille bagatelles, qui ſont la ſource ordinaire des diſſenſions domeſtiques (*a*).

Infame Commerce dans le mariage.

Il n'eſt pas rare de trouver des Negres qui épouſent pluſieurs femmes, pour vivre plus à leur aiſe du fruit du libertinage de leurs femmes. Ce ſont des gens qui portent volontairement des cornes; ils permettent non ſeulement à ces femmes de tendre des pieges aux hommes, mais ils les y excitent. On ne ſauroit concevoir avec quelle adreſſe ces créatures contrefont les paſſionnées, & perſuadent à leur dupes qu'elles contentent leurs deſirs, dans le tems qu'elles les dépouillent. La ruſe la plus commune qu'elles employent, c'eſt de faire croire qu'elles ne ſont pas mariées, ou qu'elles ſont dégoûtées & mécontentes de leurs maris; dès qu'elles ont réuſſi, le mari ſe préſente, & il en coûte au galant depuis quarante juſqu'à ſoixante florins; c'eſt le prix de l'honneur d'une femme (*b*).

Droit des Maris.

Artus rapporte que les maris ont le droit de choiſir celle de leurs femmes avec laquelle ils veulent paſſer la nuit, mais cela ſe fait avec beaucoup de précaution pour prévenir les jalouſies. *Bosman* aſſure que les femmes ſont obligées de faire bien des careſſes à leurs maris pour s'en faire aimer, parcequ'elles dépendent entierement d'eux, mais que la plupart des Negres pour éviter toute confuſion partagent leurs faveurs également. Il n'y a que la *Muliere grande* & la *Boſſum* qui ont des privileges particuliers, que les autres ne conteſtent point; mais ces privileges ne durent qu'autant que leurs attraits, quand elles vieilliſſent, d'autres prennent leur place, & elles ſont réduites à être ſervantes, après avoir été Maîtreſſes.

Fécondité des Femmes.

Comme les Negres font conſiſter leurs richeſſes dans une famille nombreuſe, & que c'eſt ce qu'ils font d'abord valoir auprès des Etrangers, ils ne négligent rien pour multiplier le nombre de leurs enfans. En général les femmes ne ſont ni ſtériles ni fort fécondes. Elles ſont quelquefois deux ou trois ans avant que devenir meres, ce qui vient vraiſemblablement de ce qu'on les marie trop jeunes. *Villault* l'attribue à leur conſtitution, & ajoute qu'il y en a peu qui ayent plus de quatre ou cinq enfans (*c*). *Des Marchais* en donne une autre raiſon, c'eſt qu'elles ſont obligées d'allaitter leurs enfans pendant quatre ans, terme bien long, qui les empêche de devenir groſſes (*d*).

Reſpect pour les Femmes groſſes.

Une femme enceinte eſt fort reſpectée dans ſa famille, & traitée avec de grands

(*a*) *Bosman* Lett. XII. p. 204.
(*b*) Là-même.
(*c*) *Villault*, p. 148.
(*d*) *Des Marchais*, T. I. p. 287.

grands égards par ſon mari. Si c'eſt pour la premiere fois on fait de riches offrandes au Fetiche pour ſa délivrance. On obſerve à cette occaſion des cérémonies fort bizarres. Auſſitôt qu'on eſt aſſuré qu'elle eſt enceinte, on la conduit ſur le bord de la mer, ou de quelque riviere, ſuivie d'une foule d'enfans, qui lui jettent toutes ſortes d'ordures, après quoi on la lave ſoigneuſement. Les Negres ſont perſuadés que ſans cela la mere, ou l'enfant, ou quelqu'un des plus proches parens, mourroit en peu de tems.

Accouchemens.

Tous les Voyageurs conviennent que les femmes accouchent fort aiſément, ſans peine ni pour elle-même ni pour les autres. „ Ce n'eſt nulle„ ment la coutume que les femmes gardent longtems le lit, *dit Bosman* (*a*), „ ou que l'on faſſe aucune dépenſe pour des repas ou autrement. Une fem„ me accouche en un quart-d'heure, & j'en ai vu le même jour ſur le bord „ de la mer, aller ſe laver ſans penſer plus à leur accouchement". Il eſt rare qu'elles ſoient obligées de garder le lit quelques jours. On ne connoît point ici tout cet attirail de petites hardes pour les enfans, comme des beguins, des bandeaux &c. Cependant leurs enfans ſont ſains & vigoureux (*b*).

Noms qu'on donne aux Enfans.

Auſſitôt que l'enfant eſt né le Prêtre le conſacre, & s'il appartient à des perſonnes un peu diſtinguées on lui donne trois noms, quoiqu'on ne l'appelle que par un. Premierement on lui donne le nom du jour de la ſemaine où il eſt né, enſuite celui du grandpere ou de la grandmere ſelon le ſexe, & enfin celui du pere ou de la mere. Dans la ſuite, les noms augmentent avec les années, chaque action remarquable donne lieu à un nouveau nom, comme d'avoir tué quelque Chef des ennemis, ou quelque bête farouche. Il ſeroit inutile de s'étendre ſur le ridicule excès où ils portent cette manie, & la meilleure mémoire auroit de la peine à retenir tous les noms d'un homme qui a fait beaucoup d'actions remarquables. Lorsque ceux qui ont tant de noms ſe trouvent en compagnie à boire du vin de Palmier, on leur donne ceux qui leur font le plus d'honneur; on les nomme auſſi quelquefois du nombre des enfans qu'a eu leur mere, *huit*, *neuf*, *dix*, mais ce n'eſt que lorſque la mere a eu plus de ſix ou ſept enfans (*c*).

Ce qu'on pratique pour une femme qui a eu dix enfans.

Lorſqu'une femme a eu dix enfans dans le Pays d'Ante, on la ſépare de ſon mari, & elle demeure un an entier dans une petite hutte, où on lui fournit tout ce qui lui eſt néceſſaire; & lorſque l'année eſt finie, & que l'on a obſervé les cérémonies uſitées en pareil cas, elle retourne avec ſon mari, & vit avec lui comme auparavant. On ne nous apprend point la raiſon de cette ſinguliere coutume; il y a de l'apparence que comme beaucoup d'autres, elle n'a d'autre fondement que la ſuperſtition. Les femmes qui ont leurs ordinaires ſont non ſeulement ſéparées de leurs maris, mais il ne leur eſt pas permis d'entrer dans la maiſon.

Circonciſion.

Artus rapporte qu'ils circonciſent les enfans des deux ſexes à un certain âge & avec de grandes réjouiſſances, mais *Bosman* & *Barbot* diſent que cette opération n'eſt connue ſur la Côte d'or qu'à Acra. Il y a des Européens qui croient que cette coutume leur vient des Juifs, de même que pluſieurs autres, comme d'épouſer la femme de ſon frere après ſa mort, de ren-

(*a*) *Bosman*, Lett. IX. p. 128, 129.
(*b*) Là-même, p. 129.
(*c*) Le même, Lett. XII. p. 212.

SECTION VI.

Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.

rendre honneur à la Lune &c. Mais avec un peu de réflexions ils auroient vu que la Circonciſion eſt en uſage parmi toutes les Nations qui ſe ſont conſervées ſans mélange, & que les Sauvages des Iſles & des Terres du Continent Auſtral la pratiquent.

Nous avons dit plus haut, que parmi les gens du commun l'adultere ſe punit par une amende de ſoixante florins; mais ceux qui ont du bien ſont obligés d'en payer une beaucoup plus forte, ſur-tout ſi le mari de la femme eſt un homme de conſidération, car alors il en coûte quelquefois juſqu'à deux-mille florins. L'affaire ſe plaide auparavant. *Bosman* lui-même avoit été obligé pluſieurs fois d'être juge de ces ſortes de procès. Les Negres nient ordinairement le fait, quelques témoins qu'il y ait. La femme, qui eſt ſouvent l'accuſatrice, eſt alors obligée de comparoître devant le Conſeil, & de déclarer le fait dans toutes ſes circonſtances, ce qu'elle fait ſouvent avec une impudence qui feroit rougir la courtiſane la plus effrontée. Enfin il faut en venir au Serment, & ſi l'accuſé le fait il eſt abſous, mais s'il refuſe de jurer on le condamne (*a*).

Punition de l'adultere.

Héritages. Les perſonnes mariées ne ſont point en communauté de biens, mais chacun eſt maître du ſien; & pour ce qui eſt des fraix du ménage, ordinairement le mari fournit les habits, & la femme ce qu'il faut pour la dépenſe. Lorſque le mari ou la femme meurt, les parens viennent d'abord ſe mettre en poſſeſſion de l'héritage, ſans que celui des deux qui ſurvit profite de la moindre choſe, quoiqu'il ſoit ſouvent obligé de fournir aux fraix des funerailles.

Il y a des Negres, qui outre leurs femmes ont encore des concubines, qu'ils aiment plus que leurs femmes & dont ils prennent plus de ſoin. Mais les enfans qu'ils en ont ſont illégitimes, & s'ils ſont nés d'une eſclave ils ſont tenus pour eſclaves par les héritiers du pere. Mais un Negre qui aime une eſclave, l'affranchit avec ſon enfant avant ſa mort, & en fait toute la cérémonie, & par ce moyen ſes parens n'ont aucun droit ſur elle après ſa mort, & la regardent comme une perſonne libre (*b*).

Ordre de la ſucceſſion. Les enfans qu'ils ont de leurs femmes ſont bien légitimes, mais ils n'héritent point de leurs parens, ſi ce n'eſt à Acra. Mais lorſque le pere poſſede quelque Dignité, & eſt ou Roi ou Capitaine d'un Village, le fils aîné lui ſuccede en cette qualité, & a ſon ſabre & ſon bouclier pour tout héritage. Il ne ſert donc de rien d'avoir ici un pere ou une mere fort riches, à moins que pendant leur vie ils ne donnent quelque choſe à leurs enfans, ce qui arrive fort rarement, encore faut-il qu'ils le faſſent ſecrettement; car ſi les parens venoient à l'apprendre, ils le feroient rendre aux enfans juſqu'au dernier denier après la mort de leur pere. L'ordre de la ſucceſſion eſt aſſez difficile à débrouiller. Voici ce que *Bosman* en a pu découvrir. Les enfans du frere ou de la ſœur ſont les véritables héritiers, enſorte qu'un garçon qui eſt l'aîné de ſa famille hérite des biens du frere de ſa mere, ou de ceux de ſon fils s'il en a un, & la fille aînée hérite des biens de la ſœur de ſa mere, ou de ceux de ſa fille s'il en a une. On ne compte point les parens du côté du pere, comme le pere, le frere, la ſœur &c. & par conſéquent ils ne peuvent prétendre à l'héritage. Les Negres n'en peuvent dire la

(*a*) *Bosman*, p. 205. (*b*) Le même, p. 206.

la raiſon, mais *Bosman* croit que cette loi a été établie à cauſe du libertinage des femmes. Il eſt fort ordinaire dans les Indes Orientales de trouver des Rois qui déclarent pour leur ſucceſſeur le fils de leur ſœur, parcequ'ils ſont aſſurés qu'il eſt de leur ſang, au-lieu qu'ils n'ont pas la même certitude à l'égard de leurs propres enfans, ce qui dépend uniquement du témoignage de leurs femmes (*a*). Lorsqu'il n'y a pas parmi les Negres de ces héritiers dont nous avons parlé, les ſœurs & les freres partagent l'héritage entre eux, & quand il n'y a ni freres ni ſœurs, ce ſont les plus proches parens du côté de la mere qui héritent. *Bosman* dit qu'il n'y a pas d'Européen qui ait jamais pu ſe faire une idée bien claire de tout cet ordre de ſucceſſion, mais les Negres ne s'y trompent jamais. Il arrive pourtant qu'il s'éleve ſouvent de grandes diſputes dans ces occaſions, mais cela ne vient point d'ignorance & de ce qu'on ne connoît pas les véritables héritiers, mais de ce que ceux qui ont la force en main prétendent à un héritage qui ne leur appartient point (*b*).

Les Maîtres ſont reſponſables pour leurs eſclaves.

Nous avons dit que les Negres font conſiſter en grande partie leurs richeſſes dans le nombre de leurs eſclaves; cependant c'eſt ce qui cauſe ſouvent leur ruine, parcequ'ils doivent en répondre, & payer les amendes de tous les crimes que leurs eſclaves commettent. Ils ſont auſſi reſponſables pour leurs fils, leurs neveux, & leurs plus proches; quoique pour les derniers tous les parens contribuent ſelon leurs forces, parceque ſans cela le coupable ſeroit condamné à la mort ou à l'eſclavage.

Sévérité contre l'Adultere dans l'intérieur du Pays.

Les Loix de l'intérieur du Pays contre les crimes ſont généralement plus ſéveres, n'étant point adoucies par le commerce des habitans avec les Européens. Celui qui débauche la femme d'autrui, court riſque, non ſeulement de ſe ruiner lui même, mais d'entraîner tous ſes parens dans ſa perte. Si le coupable eſt un eſclave il n'évite guere une mort cruelle, ſans compter une amende conſidérable que ſon Maître eſt obligé de payer. Ici les hommes ne ſont pas capables du honteux commerce que ceux des côtes font avec leurs femmes. Celles qui ſont ſurpriſes en adultere payent ſouvent leur faute de la vie, à moins que leurs parens n'appaiſent le mari par une groſſe ſomme; pour celles qui s'abandonnent à un eſclave, elles ſont condamnées à mort ſans rémiſſion avec leur galant, & les parens ſont encore obligés de payer une groſſe ſomme au mari: chaque Negre eſt ordinairement dans ce cas là ſon propre juge, & s'il eſt trop foible pour ſe venger ſans le ſecours d'autrui, il a recours à l'aſſiſtance de ſes amis, qui l'aident volontiers, parcequ'ils ſont ſûrs d'avoir quelque part au dédommagement. Les Negres de l'intérieur des terres ſont incomparablement plus riches que ceux de la côte; de ſorte qu'il y en a qui payent cinquante-mille florins d'amende pour un adultere. *Bosman* dit qu'il n'y a point de lieux ſur la côte où les Negres, quelque riches qu'ils ſoient, ne fuſſent ruinés, ſans excepter les Rois mêmes, ſi l'on met à part ceux d'Aquamboe & d'Acron.

Malgré ces punitions ſéveres, l'adultere n'eſt point banni de la Société, une femme emportée par de violentes paſſions eſt aveugle ſur les conſéquences; & cela n'eſt pas étonnant dans des Pays où la Polygamie regne, & où

(*a*) Le même, p. 207. (*b*) Le même, p. 207, 208.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

où vingt femmes ſont réduites à n'avoir qu'un ſeul homme, & à ne jouir que tour à tour des embraſſemens foibles & languiſſans d'un mari épuiſé. Elles s'occupent donc continuellement à trouver les moyens de ſe procurer un amant; & comme les hommes ſont plus retenus par la crainte de la peine, les femmes ſe ſervent de toutes ſortes de ruſes pour les ſéduire. Si elles trouvent de jeunes gens ſeuls, elles ſe livrent aux excès les plus indécens, & jurent que s'ils ne veulent pas ſatisfaire leur paſſion, elles ſe plaindront à leurs maris qu'ils les ont ſollicitées à commettre adultere. Elles n'ont point de juſtice à eſpérer ſi leurs maris ſont infideles; tout ce qu'elles peuvent faire, c'eſt de tâcher de les ramener par la douceur & par de bonnes manieres. Il n'y a que la *Muliere grande* qui oſe lui faire des reproches, & même le menacer de l'abandonner, s'il continue dans ſes débauches, mais c'eſt auſſi à quoi ſe réduit toute ſa vengeance. Delà vient que les femmes tâchent de plaire à leurs maris, & de s'aſſurer par leurs careſſes de ce qu'elles ne peuvent obtenir par autorité (*a*).

Bosman remarque qu'on trouve en Guinée quantité de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui pour un tems vivent dans le célibat, mais beaucoup plus de femmes que d'hommes; cependant on voit mourir peu de Negres qui n'ayent été mariés, à moins qu'ils ne meurent fort jeunes. *Barbot* borne ce célibat aux Pays de l'intérieur des terres, & aſſure que toutes les femmes ſur la côte ſe marient jeunes; il faudroit effectivement que la diſproportion entre le nombre des hommes & celui des femmes fût extraordinaire, ſi l'on permettoit à celles-ci de vivre dans le célibat, dans un Pays où la Polygamie eſt permiſe, & où les hommes ne ſont pas bornés à un certain nombre de femmes. Il eſt certain même que pluſieurs familles marient leurs enfans auſſitôt qu'ils ſont nés, ſans autre cérémonie que le conſentement des parens des deux côtés. Il eſt bien vrai que les filles ſe laſſent moins du célibat, parcequ'elles ont la liberté de voir autant d'hommes qu'elles veulent; mais on leur laiſſe rarement la liberté de ſuivre à cet égard leur inclination, parceque les femmes ſont ſi recherchées, & que les parens ne les refuſent guere quand on les demande. Quoiqu'elles ayent vécu pluſieurs années dans la débauche, elles n'en ſont pas moins eſtimées, au contraire on les regarde comme plus propres au mariage, & ſouvent on les préfere à celles qui ſont vierges (*b*).

Filles publiques.

Il y a dans les Pays d'Eguira, d'Ancobar, d'Axim, d'Ante & d'Adom, des femmes qui ne ſe marient jamais, & qui ſe conſacrent à la profeſſion de femmes publiques. On les inſtalle même dans cet infame métier, ce qui ſe fait avec les cérémonies ſuivantes. Lorſque les Manceros manquent de femmes pour leur amuſement, ils s'adreſſent aux Caboceros pour les prier de leur en acheter une. Les Caboceros achettent alors une belle Eſclave, ou permettent aux Manceros d'en acheter une. On la conduit à la place publique, accompagnée d'une femme de la même profeſſion, qui eſt chargée de l'inſtruire. Auſſitôt qu'elle a fini ſon noviciat, un jeune garçon feint de la careſſer à la vue de tout le monde, pour marquer qu'elle doit à l'avenir recevoir indifféremment tous ceux qui ſe préſenteront, ſans en excepter les en-

(*a*) Le même, p. 209, 210. (*b*) *Artus* ap. *De Bry* P. VI. p. 17. *Bosman*, p. 214.

enfans. Enſuite on lui bâtit une cabane, où elle ſe confine pendant huit ou dix jours, étant obligée de ſe livrer à tous les hommes qui la viſitent. Après cette épreuve elle acquiert le beau titre d'*Abeleré* ou *Abelecre*, qui ſignifie femme publique. On lui aſſigne un logement dans quelque rue du village, où elle vit de ſa profeſſion, donnant une certaine ſomme de ſes profits au Maître de qui elle dépend. Le prix de ſes faveurs eſt reglé, & ces malheureuſes tombent bientôt dans la derniere miſere par les maux qu'elles contractent. Tant qu'elles joignent la ſanté à leurs agrémens naturels, on les eſtime & elles ſont les idoles du Public, & il n'y a pas de plus cruel chagrin pour un village que de perdre ſon *Abeleré*. Mais ſi elle eſt attaquée de quelque vilaine maladie, ſuite inévitable de ſa profeſſion, elle ſe voit mépriſée, abandonnée, & la plus malheureuſe de toutes les créatures. *Boſman* donne une preuve de l'eſtime qu'on en fait tandis qu'elles ſont dans leur fleur, c'eſt que quand les Facteurs Européens ont quelque diſpute avec les Negres, ils les mettent d'abord à la raiſon, en ſe ſaiſiſſant des Abelerés. Dès que les Manceros l'ont appris, ils vont trouver les Caboceros, pour les engager à les faire mettre en liberté à quelque prix que ce ſoit. *Boſman* lui-même en fit l'expérience; ayant une fois fait arrêter cinq ou ſix Caboceros, & une autre fois deux ou trois de ces femmes publiques, perſonne ne parla pour les premiers que leurs parens, mais tout le village ſe mit en campagne pour procurer la liberté des autres (*a*). Mais c'en eſt aſſez ſur un ſujet ſi indécent, & nous rapportons avec répugnance des Coutumes qui deshonorent même les Peuples les plus ſauvages.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

Quelque groſſiers que les Negres ſoient dans quelques-uns de leurs uſages, ils ne manquent pas d'une certaine politeſſe dans le commerce qu'ils ont entre eux. *Artus* rapporte qu'en ſe rencontrant le matin ils ſe ſaluent par des embraſſemens mutuels. Ils commencent par ſe prendre les deux premiers doigts de la main droite, qu'ils ſe font craquer, & baiſſant la tête ils répetent le mot d'*Anz*, qui eſt leur formule de ſalutation. *Boſman* aſſure qu'ils s'entreſaluent en ſe découvrant la tête, mais ceux de l'intérieur du Pays ne prennent pas pour une civilité de ſe découvrir. A d'Elmina le compliment ordinaire, après la formalité de faire craquer les doigts, conſiſte à répéter *Bere*, *Bere*, c'eſt-à-dire Paix, Paix: & la premiere queſtion qu'ils font eſt, *comment avez vous repoſé?* ce qui fait voir, dit *Boſman*, que les Negres regardent le ſommeil comme très-néceſſaire à la ſanté. Voilà qui eſt pour la premiere viſite, mais à une ſeconde le Maître de la maiſon dit ſeulement, *vous étiez ſorti, & vous êtes de retour*; à quoi l'autre répond, *je ſuis revenu*; & cela paſſe parmi eux pour une grande civilité. Ils ſont ſur-tout fort honnêtes envers ceux qui viennent d'un autre lieu pour les voir; auſſitôt que les premiers complimens ſont finis, le Maître de la maiſon fait apporter par ſa femme ou par une eſclave de l'eau & de la graiſſe, pour laver & oindre ſon hôte; ce qu'il fait ordinairement lui-même.

Politeſſe des Negres.

Les Rois & les Grands-Seigneurs obſervent auſſi des cérémonies fort extraordinaires dans les viſites qu'ils ſe font. Lorſqu'un Seigneur approche du village de celui qu'il va viſiter, il envoye un de ſes gens pour le ſaluer, &

Viſites des Grands.

(*a*) *Boſm*, p. 214, 215.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

& lui notifier son arrivée; & celui-ci envoye d'abord quelqu'un avec lui, pour saluer celui qui le vient voir, & pour l'assurer qu'il sera le bien venu. D'abord que ces deux Envoyés sont partis, celui qu'on vient visiter range tous ses soldats en bataille dans la place du marché, & s'assied-là en attendant celui qui le vient voir. Celui-ci pour marque de sa grandeur s'avance avec un pas grave, & accompagné d'un grand nombre de gens armés qui font de grands cris en courant & en sautant. Arrivé à l'endroit où l'autre l'attend, il ne va pas droit à lui, mais il envoye des principaux de ses gens sans armes, qui se suivent à la file, & donnent la main aux gens de celui qu'on vient voir. Enfin ces deux Seigneurs s'étant approchés l'un de l'autre, couverts de boucliers, celui qui reçoit la visite se leve, & si celui qui le vient voir est d'une plus grande condition que lui, il l'embrasse trois-fois de suite & lui souhaitte la bien-venue; mais si au contraire celui-ci lui est inférieur, il demeure assis, & se contente de lui donner trois fois la main, en lui serrant les deux doigts du milieu. Ensuite l'Etranger va s'asseoir avec ses gens vis-à-vis de l'autre, & attend qu'il vienne le saluer avec tout son monde & lui souhaitter la bien-venue; il n'y manque point, & ensuite il va se remettre à sa place, & envoye de-nouveau quelques-uns des siens pour saluer l'Etranger, s'informer de sa santé, & du motif de sa visite; celui-ci y répond en envoyant aussi de ses gens au premier. Ces cérémonies durent quelquefois deux heures, jusqu'à ce que celui qui reçoit la visite se leve, & invite l'autre à entrer chez lui. Celui-ci le suit, & y étant arrivé on le regale bien, ensuite il prend congé, & ces longues cérémonies finissent avec la visite (*a*).

Esclaves domestiques.

Il y a peu de personnes sur la côte qui entretiennent un grand nombre d'esclaves domestiques, & l'on n'en voit guere paroître dans les fêtes ou dans les visites. Les Rois & les Nobles ont seuls le droit d'en vendre, non tant en vertu de quelque Loi, que parceque les gens du commun n'ont pas les moyens d'en acheter & de les nourrir. Ceux qui servent en qualité de domestiques sont des pauvres qui ont vendu leur liberté pour vivre. Leurs Maîtres les marquent pour les pouvoir reconoître; s'ils entreprennent de s'échapper, ils perdent l'oreille gauche la premiere fois, la seconde ils perdent la droite, & la troisieme fois leur Maître peut les faire mourir ou les vendre aux Européens. On voit par-là que les Maîtres n'ont pas sur eux le même pouvoir originairement qu'ils ont sur ceux qui sont nés esclaves, & que ce n'est que par la réitération de leurs fautes qu'eux-mêmes augmentent les droits des Maîtres. Il est vrai que les enfans qui naissent de ces esclaves domestiques, suivent le sort de leurs peres; on observe néanmoins quelque distinction, qui est inconnue dans l'intérieur du Pays, & on regarde leur condition comme un effet de leur malheur & non de leurs crimes, & le travail qu'on leur impose est fort doux. On les employe à la pêche, à la culture des terres, & à d'autres ouvrages qui se rapportent à l'entretien de la vie. Les Rois ont plusieurs sortes d'esclaves, entre lesquels on distingue ceux qui sont tombés dans l'esclavage pour n'avoir pu payer quelque amende que la Loi ou la Sentence des Juges leur avoit imposée pour quelque crime.

(*a*) *Roman*, Lett. IX. p. 131-133.

me. Ils ne portent ni chapeau ni bonnet, & on les reconnoît à ce qu'ils ont toujours la tête nue. Les Habitans de la Côte d'Or n'aiment pas qu'on les appelle Negres, & prétendent que ce nom ne convient qu'à leurs eſclaves. *Villault* dit Mores, & *Bosman* Éthiopiens (*a*). Section VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

On trouve peu d'Arts & de Métiers parmi eux; les principaux conſiſtent à faire des coupes & des vaiſſeaux de bois & de terre, à natter des chaiſes, à faire des boëtes de cuivre pour y mettre de l'onguent, des bracelets d'or, d'argent & d'yvoire. Ils font auſſi toutes ſortes d'Inſtrumens de guerre, d'agriculture, & d'uſage domeſtique, & la Ferronnerie eſt le métier qu'ils exercent avec le plus de ſuccès. Leurs outils ſont ſi groſſiers & ſi ſimples qu'on eſt ſurpris qu'ils puiſſent travailler le fer, le cuivre, l'or & l'argent d'une maniere un peu finie. Une pierre fort dure leur ſert d'enclume, ils ont une tenaille, un petit ſoufflet à trois ou quatre tuyaux, une lime, une ſcie & un marteau; voila en quoi conſiſte le fond de leur boutique. Ils font auſſi des cordons d'or & d'argent d'un tiſſu ſi délicat, & d'un travail ſi curieux, que *Bosman* croit que les Artiſtes d'Europe ſeroient embarraſſés de les imiter (*b*). *Arts & Métiers.*

Les Negres ſont fort induſtrieux à faire leurs Canots. Ils en ont de trente pieds de long & de ſix pieds de large; les plus petits ont treize ou quatorze pieds en longueur, & trois ou quatre de largeur. Les Européens ſe ſervent de ces canots pour tranſporter leurs marchandiſes, & les Negres pour aller trafiquer d'un port à l'autre, ou pour pêcher. Ces canots ont deux, trois, cinq, ſept, neuf, onze, treize, quinze & dixſept rameurs, ſelon qu'ils ſont longs, car quand il en faut plus de deux le nombre doit être toujours impair, parcequ'ils ſont aſſis deux à deux, & qu'il y en a toujours un au gouvernail. Au-lieu de rames ils ſe ſervent d'une eſpece de pelles, qui reſſemblent aux houes avec leſquelles on remue la terre, & qui ont auſſi un manche de la même longueur; ils tiennent ces pelles avec les deux mains, & les enfonçant continuellement dans l'eau derriere eux, ils font aller le canot fort vîte. Ils ne ſe ſervent guere de leurs grands canots pour la pêche, à moins qu'il ne faſſe fort mauvais tems, & quand ils s'éloignent beaucoup de la côte; autrement ils ſe ſervent des plus petits, que deux ou trois hommes peuvent conduire (*). Leurs Inſtrumens de pêche ſont de petits hameçons, & des harpons pour tuer les poiſſons qui mordent à l'hame- *Canots.*

(*a*) *Villault*, p. 206. (*b*) *Bosman*, Lett. IX. p. 134.

(*) Les Cantons les plus célebres pour la fabrique des Canots ſont, comme nous l'avons dit, Axim, Acron, Boutry, Tacorary, Commendo, Cormantin, & Wineba, qui en font tous un grand commerce avec les Européens & les contrées voiſines. On peut juger de la prodigieuſe grandeur des arbres du Pays par les grands canots qui ne ſont que d'un ſeul tronc, non de Cocotiers, comme quelques Auteurs l'ont cru, mais d'autres arbres nommés *Kapots*, qu'ils ont pris par mégarde pour Cocos. Il eſt inconcevable avec quel travail les Negres abbattent ces grands arbres & leur donnent la forme néceſſaire. Lorſque l'arbre eſt coupé de la longueur dont ils veulent faire leur canot, ils le vuident autant qu'il eſt poſſible avec leurs couteaux, juſqu'à l'épaiſſeur qu'ils ſe propoſent de lui donner. Enſuite ils le grattent pour le rendre uni. Le dehors n'eſt pas plus négligé que le dedans; ils applattiſſent le fond, mais les deux côtés ſont tellement arrondis, que l'eſpace entre les deux bords eſt un peu plus étroit, & le ventre beaucoup plus large. L'avant & l'arriere ſont en pointe (1).

(1) Hiſt. Gén. des Voyag. T. V. p. 218, 219.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

meçon, ils ont auſſi des filets de toute eſpece, ils tendent les grands le ſoir, & les vont lever le matin (*a*).

Agriculture.

A l'égard de l'Agriculture, ils ſement leurs grains dans la ſaiſon des pluies, parceque la terre ſeroit trop dure dans tout autre tems. Lorsque celui de ſemer approche, il vont choiſir dans les Champs ou dans les Bois un terrein qui leur convienne; car ici les terres ſont au premier occupant. Il eſt vrai que le Roi s'attribue le privilege de donner permiſſion de ſemer & de planter tel ou tel terrein, & que ſouvent il étend ſa juriſdiction dans toute l'étendue de ſes Etats. Mais la demande qu'on lui en fait n'eſt qu'une ſimple formalité, il ne refuſe jamais, & s'il le faiſoit on n'auroit guere d'égard à ſon refus; c'eſt le ſeul article ſur lequel il n'eſt pas abſolu. Après avoir ouvert la terre avec une ſorte de beche, qu'ils appellent *Koldon*, ils la laiſſent repoſer dans cet état pendant huit ou dix jours, pour laiſſer à leurs voiſins le tems de faire auſſi leurs préparatifs. Alors ils s'aſſemblent le premier jour du Fetiche, qui eſt leur jour de repos, & délibérent enſemble ſur l'ordre qu'il faut obſerver pour ſemer. On commence par les terres du Roi, après quoi chacun retourne aux ſiennes. Leur unique ſalaire pour avoir ſemé les terres du Roi, conſiſte en vin de Palmier & en chevreaux, qu'il envoye ſelon le nombre des Laboureurs. Ils finiſſent leur travail par des chants & des danſes à l'honneur du Fetiche, pour obtenir de lui une moiſſon abondante. Leur grain croît d'une vîteſſe incroyable, & ils voient bientôt le fruit de leurs peines. *Des Marchais* dit que tous les grains germent & pouſſent hors de terre en moins de huit jours, & ſont mûrs en trois mois. Il ajoute qu'ils choiſiſſent des côteaux pour ſemer le mayz, parceque ce grain demande un terrein ſec, & qui ne ſoit point noyé. Le riz au contraire & le millet demandent des terres baſſes & humides; le riz ſur-tout ne croît jamais mieux que quand il eſt dans l'eau (*b*). Lorsqu'ils voient que les épis commencent à ſe former, ils élevent une cabane au milieu des champs, où ils mettent leurs enfans pour veiller à la ſûreté de leur moiſſon contre les oiſeaux.

Marchés.

Les habitans de la Côte trouvent toujours facilement à ſe défaire de leurs grains, parceque dans tous les villages il y a des marchés régulierement établis, où la monnoie courante eſt de la Poudre d'or, des Bujis & des Couris (*c*). Le prix des grains eſt reglé par des Officiers de Police, que le Roi établit; inſtitution ſage, qui prévient les fraudes & les rapines. Dès le matin hommes & femmes ſe rendent à ces marchés, les uns pour vendre, les autres pour acheter, & beaucoup pour troquer une ſorte de grain ou de fruits pour d'autres. Les femmes ſur-tout ont une induſtrie qui paſſe l'imagination. Elles viennent les jours de marché quelquefois de ſix lieues, chargées d'une façon qui accableroit une femme Européenne, ſouvent avec un enfant ſur le dos, & un fardeau de grain ou de fruits ſur la tête; on en a même vu faire plus de cent lieues de l'intérieur du Pays pour venir acheter dans les Places maritimes des merceries de l'Europe, comme des miroirs, des colliers de verre, des bracelets &c. tant elles aiment la parure. On ne paye aucuns droits dans les marchés des

(*a*) Le même, p. 135.
(*b*) *Des Marchais*, T. I. p 331, 332.
(*c*) *Barbot*, p. 257.

des Negres, mais s'ils rencontrent en chemin quelque choſe qu'ils ayent choiſi pour leur Fetiche, ils lui préſentent une petite partie des marchandiſes qu'ils apportent. A midi les Marchands de vin de Palmier en apportent dans des pots; parceque les affaires de commerce étant alors finies avec les Européens, ils trouvent les Negres & les Matelots également diſpoſés à ſe réjouir; & le vin de Palmier eſt de toutes les marchandiſes celle dont le débit eſt le plus prompt. Quand le marché eſt fini, on voit les chemins couverts d'hommes & de femmes, qui chantent & danſent avec une gaieté qui fait envie; on n'apperçoit aucun veſtige des peines & des fatigues de la journée; ils ont dépoſé tout ſouci (*a*).

Foires des Negres.

Outre les marchés ordinaires, ils en ont auſſi qui reſſemblent à nos foires, & ſe tiennent deux fois par an; ils en reglent ſi bien le tems, que jamais ils ne tombent aux mêmes jours. Tous les habitans du Pays s'y raſſemblent, on y porte toutes les marchandiſes qui s'achettent des Européens le long de la côte, pour les diſtribuer delà dans l'intérieur des terres.

Danſes dans ces occaſions.

C'eſt dans ces Aſſemblées qu'on voit éclatter particulierement la paſſion des Negres pour la Danſe. Elle eſt ſi générale ſur-tout parmi les femmes, qu'au moindre ſon d'un inſtrument ou d'une voix, on leur voit quitter leur plus pénible travail & ſe mettre à danſer. C'eſt un uſage immémorial parmi les habitans d'un village, de ſe raſſembler tous les ſoirs ſur la place publique, pour chanter, danſer & ſe divertir pendant une heure avant que d'aller ſe coucher. Ils ſe parent alors de leurs meilleurs habits, & les femmes ſur-tout ſe diſputent l'honneur de briller avec autant d'ardeur que celles de l'Europe. L'heure ordinaire de ce Bal ruſtique eſt le coucher du Soleil; leur muſique eſt compoſée de cornets, de trompettes, de tambours, de flûtes & d'autres inſtrumens. Les hommes & les femmes ſe partagent en couples, l'une vis-à-vis de l'autre, comme dans nos contredanſes, & formant enſuite une danſe générale, ils font toutes ſortes de ſauts, de geſtes & de contorſions ridicules. Ils avancent, ils reculent, ils frappent la terre du pied, ils baiſſent la tête en paſſant l'un près de l'autre, & prononcent quelques mots. Leurs mouvemens ſont tantôt vifs, tantôt lents, tantôt accompagnés d'une voix baſſe, tantôt d'un cri. Enfin c'eſt un déſordre qui n'eſt pas ſans méthode, puiſqu'il ſe renouvelle avec une exacte imitation, mais il eſt impoſſible d'en faire une deſcription bien juſte (*b*).

Les femmes ont aux jambes quantité de grelots, & les hommes ont à la main de petits évantails d'un bout de queue de cheval ou d'éléphant, avec leſquels ils ſe frappent alternativement l'épaule. Toutes ces gambades paroiſſent leur plaire beaucoup, mais ils n'aiment pas à les faire devant les Etrangers.

Variété de Danſes.

Ces danſes varient ſuivant les tems & les occaſions. Celles qui ſe font à l'honneur des Fetiches ſont plus graves & plus ſérieuſes. A Abramboe il y a des danſes ordonnées par le Roi, qui durent huit jours, qu'on nomme la *ſaiſon des danſes*. Il s'aſſemble alors une prodigieuſe quantité de perſonnes des deux ſexes, & chacun ſe pare avec ſoin pour cette ſolemnité.

Artus rapporte qu'ils ont des eſpeces d'Ecoles, où l'on donne aux jeunes

(*a*) *Artus* ubi. ſup. (*b*) *Barbot*, p. 375.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

nes gens des leçons de danſe & de muſique. Mais il arrive ſouvent qu'échauffés par ces exercices & par le vin de Palmier, ils ne ſortent de-là que pour courir armés dans toutes les rues, où ils commettent beaucoup de déſordres. Quoique les Negres ne prennent pas aiſément querelle, ils ſont capables de grands emportemens lorſqu'ils ſont une fois brouillés, & rarement ſe ſéparent-ils ſans effuſion de ſang (*a*).

Combats feints.

Toutes leurs réjouiſſances publiques ſe réduiſent à la Danſe, à la Muſique & à des Combats feints, qui finiſſent quelquefois tragiquement. En 1667 on célébra au Cap Corſe, ſous la conduite d'un Prince Negre, Gendre du Roi de Fetu, l'anniverſaire d'une victoire qu'il avoit remportée ſur le Roi d'Accany & ſur le Seigneur d'Abramboe. *Villault* apprit du Directeur Danois que cette feinte bataille avoit coûté la vie à cinq-mille hommes. En 1682 *Barbot* fut régalé d'une fête pareille au même endroit, qui finit heureuſement ſans effuſion de ſang. Il admira leur adreſſe dans la maniere dont ils ſe conduiſoient (*b*).

Muſique.

Ils ont un grand nombre d'Inſtrumens de muſique, mais tous également deſagréables. Le premier eſt leur cornet ou trompette, qui eſt faite d'une dent d'éléphant, il s'en trouve qui peſent plus de trente livres. Ils y gravent des figures d'hommes & d'animaux, mais ſi groſſierement qu'on a de la peine à diſcerner ce qu'ils ont voulu repréſenter. Il y a autour du gros bout des cordes teintes de ſang de mouton ou de poulets, & à l'autre bout un trou quarré par où ils ſoufflent, & font une aſſez étrange muſique. Ils obſervent pourtant les tons & la meſure, & quelquefois ils jouent des airs, qui quoiqu'ils ne plaiſent pas, ne mettent pas dans la néceſſité de ſe boucher les oreilles, comme faiſoit *Pockenbrog*. Ils ont au moins dix ſortes de tambours; la plupart ſont des arbres creuſés, couverts d'un côté d'une peau de mouton, & ouverts de l'autre, qu'ils mettent à terre comme nos timbales, ou qu'ils pendent au cou. Ils battent ces tambours avec deux baguettes en forme de marteau, ou bien avec un bâton droit & avec une main. Ils s'en ſervent ordinairement pour accompagner les cornets, & pour rendre ce concert plus bruyant & plus épouvantable, ils ont un petit garçon, qui frappe ſans ceſſe avec un morceau de bois dans un fer creux. Ils ont inventé dans les derniers tems une ſorte de petits tambours, couverts de peau des deux côtés, & de la figure d'une horloge de ſable, dont le ſon eſt moins deſagréable. Leur meilleur inſtrument eſt une eſpece de harpe à cinq ou ſix cordes; c'eſt une piece de bois creuſe en dedans, large comme la main, & une fois auſſi longue, qui eſt traverſée par une autre piece de bois, mais ſolide, le long de laquelle ils étendent les cordes; ils touchent cet inſtrument avec les doigts, & il rend un ſon doux, grave & aſſez mélodieux.

Belle Inſtitution parmi les Negres.

Nous conclurons ce qui regarde les Mœurs & les Coutumes des Negres, par un uſage véritablement excellent. C'eſt qu'on ne voit point de mendians ſur toute la côte. Ils ont à-la-vérité des pauvres, mais ils ne ſont jamais réduits à la mendicité. Lorſqu'un Negre ne peut ſubſiſter de ſon travail, il s'engage à quelqu'un pour une certaine ſomme d'argent, ou bien ſes

(*a*) *Barbot*, p. 375. (*b*) Là-même.

ſes parens mêmes l'engagent lorſqu'il eſt dans la néceſſité. Lui de ſon côté s'engage à ſervir ſon Maître avec les armes lorſqu'il a beſoin de lui, & a travailler dans le tems des ſemailles & de la moiſſon. C'eſt ainſi que tout le monde eſt utilement employé: quant aux infirmes & à ceux qui ſont âgés, leurs parens en ont ſoin. Dans un autre ſens tous les Negres ſont des mendians, il n'y a pas juſqu'aux Rois qui n'ont pas honte de mendier des bagatelles, qu'ils pourroient acheter pour un ſol ou deux; mais cela vient plutôt de leur caractere libre & effronté, que de néceſſité. *Bosman* l'attribue à l'avarice (*a*).

Section VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

SECTION VII.

Maladies, Remedes, Mort & Enterrement des Negres. *Leur Religion, & la variété qu'on y trouve.*

Section VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

NOus parlerons des maladies qui ſont particulieres au Pays, quand nous traiterons de l'air & du climat. On a obſervé en général, que quelque mauvais que l'air de Guinée puiſſe être pour les étrangers, & ſur-tout pour les gens de mer, à cauſe de leur intempérance, les Negres ne ſont guere ſujets qu'à deux maladies. Un Voyageur dit qu'ils ſont d'une conſtitution ſi forte, que bleſſés ou malades ils font peu d'attention à leur ſanté, & ſe rendent à leurs occupations ordinaires comme ſi de rien n'étoit. *Bosman* au contraire aſſure qu'ils craignent tellement la mort, que lorſqu'ils tombent malades ils ne négligent rien pour rétablir leur ſanté; ſachant qu'on ne doit mourir qu'une ſeule fois pour être mis dans un éternel oubli, ils employent tous les moyens qu'ils croient propres à prolonger leur vie.

Les Negres craignent la mort.

Lorſqu'ils tombent malades, ils commencent par prendre des remedes, mais comme ils les croient inſuffiſans pour pouvoir ſe conſerver la vie & recouvrer la ſanté, ils ont recours à leurs cérémonies ſuperſtitieuſes qu'ils croient plus efficaces. Ce qui contribue à rendre cette coutume plus générale, c'eſt que celui qui fait le métier de Médecin eſt en même tems Prêtre. Ainſi il ne lui eſt pas difficile de perſuader au malade ou à ſes parens, qu'on ne peut eſpérer de le guérir qu'en faiſant des offrandes au Fétiche. On le prie de conſulter le Dieu, pour ſavoir de lui ce qu'il demande. Le Prêtre n'oublie point ſes intérêts dans cette occaſion, & comme la choſe dépend de lui, il demande ce qui lui convient le mieux, un mouton, un cochon, une chevre, des poules, de l'or, des habits, ou telle autre choſe qui l'accommode. Il a ſoin de proportionner ſes demandes aux facultés du malade, à moins que le mal ne ſoit dangereux, & que ſes parens ne s'intéreſſent fort à ſa conſervation: en ce cas-là il porte ſes prétentions plus loin, ſous prétexte que le Fetiche eſt fort irrité, & qu'il faut l'appaiſer par de plus grandes offrandes (*b*). On fournit tout ce que le Prêtre demande, ſans s'inquietter de l'uſage qu'il en fait. Si le malade ſe rétablit, ſoit par la ver-

Maniere de traiter les Malades.

(*a*) *Bosman* Lett. IX. p. 144, 145. (*b*) Le même, Lett. XIII. p. 220, 221.

SECTION VII. *Maladies, Rem. &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

vertu des remedes, ſoit par ſa bonne conſtitution, le Prêtre-Médecin ne manque pas d'etre bien recompenſé; car, dit *Bosman*, les Negres ne ſont point entachés de cette noire ingratitude dont *Fockenbrog* nous accuſe, de haïr les Médecins comme le Diable, dèsqu'ils ſont guéris; au-contraire ils l'élevent juſqu aux nues, & le payent libéralement. Il eſt vrai que ſi le malade vient à mourir après qu'on a fait de grandes offrandes, on s'en prend à l'ignorance ou à la fourberie du Médecin, façon de penſer qui n'eſt pas particuliere aux Negres. Il arrive ſouvent que l'on congédie le premier Médecin, & que l'on en appelle un autre, qui recommence la cure ſur nouveaux fraix, & qui ſait bien faire ſon profit du malheur de ſon confrere. La premiere choſe qu'il fait, c'eſt de condamner, comme nos Médecins, tout ce que l'autre a fait, & de l'accuſer d'ignorance dans ſa profeſſion. Il ordonne enſuite de nouvelles offrandes, car craignant le ſort de ſon prédéceſſeur il ſe hâte de profiter de l'occaſion. Quelquefois les Negres changent vingt fois de Médecin, ce qui augmente toujours les dépenſes, & ſouvent le mal du malade, qui meurt vraiſemblablement entre les mains de celui qui eſt appellé le dernier, laiſſant la faculté héritiere de ſes biens. Car les Negres ſont ſi portés à faire des offrandes, qu'ils y contraignent quelquefois les Prêtres (*a*).

Bosman rapporte que les jeunes Negres qui ſont au ſervice des Européens, & qui ont un bon Maître, vont à ſon inſu, dèsqu'il a la moindre indiſpoſition, trouver le Prêtre pour faire des offrandes aux Idoles pour ſa guériſon. Il ajoute qu'on a trouvé ſouvent dans les lits ou dans les chambres des principaux Hollandois, après la mort du Maître, de ces choſes que les Prêtres avoient conjurées, & qui y avoient été miſes par ſes propres domeſtiques pour le délivrer de la mort. Comme ils ſavent que cela déplait aux Européens, ils le font en cachette, deſorte qu'il eſt impoſſible de le découvrir avant que le malade ne ſoit mort, & qu'ils n'ayent pas eu le tems de l'emporter. Les femmes Mulâtres ſont ſur-tout fort adonnées à ces ſuperſtitions, car s'il y en a quelqu'une qui ſoit mariée à un Blanc, qu'elle en ſoit aimée, & qu'il en uſe bien avec elle, elle ne manque point dèsqu'il tombe malade, de faire faire en ſa faveur de riches offrandes aux Idoles, avec beaucoup plus de zele & de confiance que les Negres memes. *Bosman* ajoute qu'il y a même des Européens qui donnent dans ces ſuperſtitions, & qu'il s'en trouve qui non ſeulement font conſulter les Prêtres, mais qui portent ſur eux de ces choſes qu'ils ont conſacrées (*b*).

Remedes des Negres.

Les remedes dont les Negres ſe ſervent ſont principalement compoſés de jus de citron, de graine de malaguet, de racines, de gomme & d'écorce d'arbres, & de différentes ſortes de Simples, dont il y en a juſqu'à trente, qui ont une vertu admirable. L'uſage de ces remedes paroît ſouvent contraire au mal dont on eſt atteint, & cependant ils réuſſiſſent quelquefois très-heureuſement. Il a vu donner dans de violentes coliques, une grande calebaſſe de jus de citron & de malaguet, avec un ſuccès extraordinaire. *Bosman* aſſure qu'avec leurs ſimples les Negres guériſſent quelquefois des plaies, que les plus habiles Chirurgiens n'ont pu guérir. Il croit que ſi quel-

qu'

(*a*) *Bosman*, Lett. XIII. p. 121, 222. (*b*) Le même p. 222, 223.

que habile Botaniſte s'appliquoit à connoître les vertus & les propriétés de ces herbes, on pourroit par leur moyen réuſſir mieux dans la guériſon des maladies, que par les remedes qui viennent d'Europe, qui quand ils arrivent ont perdu leur plus grande force & ſont la plupart gâtés; & que d'ailleurs ceux du Pays y conviendroient mieux (*a*).

Section VII. *Maladies, Remedes & Religion des Negres de la côte d'Or.*

Quand tous les ſoins du Prêtre-Médecin pour le rétabliſſement du malade ont été ſans ſuccès, & qu'il vient à mourir, les parens entreprennent de ſavoir la cauſe de ſa mort. Car quoiqu'il paroiſſe aſſez clairement qu'il eſt mort d'une maladie naturelle, par une playe ou par quelque autre accident, tout cela ne les ſatisfait point, ils prétendent qu'il doit y avoir une autre cauſe de ſa mort. Le Prêtre & les Parens s'appliquent donc à rechercher, ſi pendant ſa vie il a été parjure; ſi cela eſt, ils croient avoir découvert la cauſe de ſa mort, qui n'eſt autre choſe que la peine de ſon parjure. Mais s'il n'a point été coupable de ce crime, on recherche s'il n'a point eu quelque ennemi mortel, qui l'ait fait mourir en répandant des Fetiches. Sur le moindre ſoupçon on ſe ſaiſit de quelqu'un des ennemis du défunt, on l'examine, & ſi on le trouve coupable il eſt puni ſévérement ou par une amende, ou corporellement; le dernier a lieu quand les parens du mort ſont riches, & le premier quand ils ſont pauvres, & que ceux du prévenu ſont à leur aiſe. Voici un trait que *Bosman* rapporte. Dans le tems qu'il étoit Directeur à Axim, on lui conſeilla, pour l'avantage du Commerce de la Compagnie, d'envoyer quelqu'un au Roi. Il y envoya donc un de ſes domeſtiques avec un beau préſent, le Roi le reçut très-bien & accepta le préſent. Les Brandebourgeois avoient auſſi député préciſément dans le même tems un des leurs. Pendant le ſéjour des deux Envoyés à la Cour, le Roi vint à mourir, & ſes parens s'imaginant qu'ils étoient les auteurs de ſa mort, les firent ſaiſir & bien garrotter; mais après mûr examen ils furent déclarés innocens, élargis, & renvoyés avec quelques préſens (*b*).

Recherches ſur la cauſe de la mort.

Lorſqu'ils n'ont aucun ſoupçon que le malade ſoit mort par quelque charme, ils examinent ſi ſa femme, ſes enfans, ou même ſes eſclaves ont pris bien ſoin de lui, & s'ils ont fait d'aſſez riches offrandes. Comme c'eſt toujours le Prêtre qui préſide à ces informations, il a toujours une belle occaſion de ſe venger de ceux qui n'ont pas fait d'aſſez libérales offrandes à ſon gré. S'ils ne trouvent point qu'on ait manqué ni aux ſoins dûs au malade, ni à faire les offrandes requiſes, la derniere reſſource eſt d'attribuer ſa mort à ſa négligence ſur les devoirs religieux, & ſur la pratique des cérémonies qui peuvent prolonger la vie. On voit dans pluſieurs de ces coutumes des Negres un but raiſonnable, mais les moyens qu'ils emploient ſont abſurdes & ridicules (*c*).

Avant que d'expliquer les cérémonies des funérailles, il faut en rapporter encore quelques unes fort bizarres qui les précedent. Après que toutes les voies dont nous avons parlé pour trouver la cauſe de la mort du malade ont été inefficaces, le Prêtre interroge le défunt, & lui demande pourquoi il eſt mort, & cauſe tant d'affliction à ſes parens? Et il rend à ceux-ci la préten-

Queſtions qu'on fait au Défunt.

ré-

(*a*) *Bosman* Lett. XIII. p. 223, 224. (*b*) Le même p. 227. (*c*) Là-même.

SECTION VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

réponſe de la maniere qui convient le mieux à ſon intérêt; tout ce qu'il dit eſt reçu pour vrai ſans le moindre doute. Quelques Auteurs attribuent ces réponſes au Diable, mais *Bosman* & *Barbot* ne doutent point que le tout ne ſoit une fourberie des Prêtres (*).

Cérémonies qui précédent les funérailles.

Auſſitôt qu'un malade eſt expiré, ils ſe mettent tous à hurler, à crier & à lamenter d'une telle force, que tout le village eſt bientôt inſtruit qu'il y a un mort. Ils placent le corps ſur une natte faite d'écorce d'arbre, & l'enveloppent dans quelque vieille étoffe de coton: ils mettent ſous ſa tête un bloc de bois, & lui couvrent le viſage d'une peau de mouton. Ils jettent ſur le corps quelques poignées de cendres, d'écorce d'arbre; l'uſage ne permet de lui fermer les yeux qu'après qu'on l'a mis dans cette ſituation. On l'expoſe ainſi en plein air, & la plus chere de ſes femmes eſt aſſiſe auprès de lui. Si la perſonne morte eſt une femme, ſon mari, le pere, le frere ou l'oncle lui rendent le même office, en pleurant à chaudes larmes accompagnées de profonds ſoupirs. Tous les parens s'aſſemblent de toutes parts pour aſſiſter aux funérailles, il en prendroit mal à celui qui y manqueroit. Les autres amis du défunt, de-même que les habitans du village viennent auſſi mener deuil; chacun apporte un préſent d'or, d'eau-de-vie, d'un bel habit de drap ou de quelque autre choſe, ſous prétexte qu'ils donnent cela pour faire enterrer le mort, & plus le préſent eſt conſidérable plus il fait honneur à celui qui le donne. Une vieille femme fait la ronde un baſſin de cuivre à la main pour recueillir les contributions pour la dépenſe des funérailles; les autres préſens ſe mettent dans des paniers. La meilleure partie de tout cela eſt pour le Prêtre, qui eſt obligé d'obtenir par ſes conjurations du repos pour l'ame du mort, & la protection des Fetiches dans ſon voyage à l'autre Monde. On voit par-là quelles notions les Negres ont d'un état à venir, mais nous en parlerons dans la ſuite. *Villault* ajoute une circonſtance, que nous ne trouvons appuyée du témoignage d'aucun autre Voyageur, peut-être parcequ'elle eſt locale, & particuliere à un certain canton. Le Prêtre, dit-il, place en cercle trois Fetiches de la maiſon dans un coin de la chambre, & ſe tenant au milieu paré de colliers de verre, de corail & de plaques d'or, il fait apporter quantité de pois, de feves, de riz, de mayz & de vin de Palmier, qu'il arroſe du ſang d'un poulet; après quoi prononçant quelques prieres, il prend dans ſa bouche de l'eau ou du vin de Palmier, qu'il crache ſur le plus ancien des trois Fetiches. Il ſe fait donner de la graiſſe ou du ſaindoux, qu'il pétrit avec des feuilles pour le réduire en conſiſtance, & diviſant cette maſſe en petits morceaux, il en diſtribue une partie dans l'aſſemblée, le reſte eſt enſéveli avec le corps, Cette cérémonie eſt une des plus ſolemnelles (*a*).

Pen-

(*a*) *Villault* p. 200.

(*) On interroge le mort de différentes manieres. Quelquefois des hommes le mettent ſur leurs épaules en préſence du Prêtre, & alors ils lui demandent, *N'êtes-vous pas mort par tel ou tel accident?* S'ils rencontrent juſte, ils ſont forcés, dit-on, par une vertu occulte de faire avec le cadavre une inclination de tête vers celui qui interroge, autrement ils demeurent immobiles. *Bosman* n'en croit rien (1).

(1) *Bosman*, Let. XIII. p. 227-228.

Section VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

Pendant toutes ces cérémonies, on fait boire largement tous les aſſiſtans, le matin de l'eau-de-vie, & l'après-midi du vin de Palmier. Ainſi l'enterrement d'un Negre qui a du bien, coûte beaucoup. On habille magnifiquement le corps, & on le met dans le cercueil, avec des Fétiches d'or, un collier de corail de grand prix, qui eſt de *Conte de Terra*, & pluſieurs autres choſes, qui doivent ſervir au défunt dans l'autre Vie. Le nombre des joyaux, & les autres dépenſes ſont proportionnées ſelon que le défunt laiſſe de riches héritiers. Quand tout eſt fini, & que les parens & les amis ont tout réglé, on emporte le corps. Il eſt précédé de quelques jeunes gens, qui font des décharges continuelles de leurs fuſils, juſqu'à ce que le mort ſoit en terre. Une grande multitude de gens, hommes & femmes, tous pêle-mêle, accompagnent le corps; les uns pleurent & crient doucement, les autres de toute leur force, d'autres rient & parlent haut. Dèsque le corps a été mis en terre chacun s'en retourne, la plupart cependant à la maiſon du mort, pour ſe réjouir encore & pour bien boire, ce qui dure quelques jours de ſuite.

Funérailles.

On laiſſe bien ſouvent un Roi, un Chef, ou quelque autre Perſonne de conſidération un an entier ſur terre ſans les enterrer; & pour empêcher qu'ils ne ſe corrompent & ne ſentent mauvais, ils mettent le corps ſur un gril de bois avec un peu de charbon deſſous, ce qui le deſſeche inſenſiblement. D'autres enterrent ſecrettement le mort dans ſa maiſon, & font accroire qu'ils le gardent de la maniere dont nous venons de parler, juſqu'au tems qu'il doit être enterré avec pompe. Enſuite le jour étant marqué pour la cérémonie, on le proclame dans toutes les Terres du défunt, & même dans les Pays voiſins, ce qui attire un concours prodigieux de monde; chacun eſt curieux de voir ce convoi funebre; tous y viennent parés magnifiquement, & l'on voit en un jour plus de magnificence qu'en d'autres occaſions pendant pluſieurs années. Dans ces occaſions on fait auſſi mourir pluſieurs eſclaves du défunt, deſtinés à le ſervir dans l'autre Monde, & entre autres ſa *Boſſum* ou ſa femme favorite. Ce qu'il y a de plus horrible, c'eſt qu'on achette pour ces exécrables ſacrifices de pauvres malheureux, qui à cauſe de leur grand âge ou de quelque infirmité ne peuvent plus rendre aucun ſervice. C'eſt un ſpectacle déplorable de voir maſſacrer ces infortunées victimes, car avant qu'ils ſoient morts, on les met en pieces, on les pique, & on leur fait ſouffrir d'autres tourmens. *Bosman* dit qu'il a vu lui-méme, non ſans frémir, périr de cette maniere onze perſonnes; il y en eut un entre autres, qui après avoir enduré de cruelles douleurs eut la tête tranchée par un enfant de ſix ans, qui fut preſque une heure à faire cette exécution, n'ayant pas aſſez de force pour pouvoir bien manier le ſabre. Ces ſacrifices inhumains ſont en uſage parmi les Negres, qui demeurent loin des Forts des Européens, & qui ne dépendent pas d'eux. Il eſt vrai que les Negres des côtes s'éloignent quelquefois pour pouvoir pratiquer ſans oppoſition ces abominables cérémonies (*a*).

Ils mettent ſur les tombeaux de petites huttes, ou un petit jardin environné de roſeaux, où ils jettent quelque choſe de peu de conſéquence qui

a

(*a*) *Bosman* Lett. XIII. p. 231, 232.

Section VII. *Maladies, Remedes & Religion des Negres de la Côte d'Or.*

a appartenu au défunt, & non de ſes meubles ou d'autres choſes de prix ; comme quelques Ecrivains le diſent. A Axim ils mettent ſur les tombeaux des ſtatues de terre, qu'on lave un an après que le mort a été enterré, & alors on fait de nouvelles funérailles à grands fraix. Nous avons parlé ailleurs de la paſſion avec laquelle les Negres de Benin ſouhaittent d'être enterrés dans leur patrie ; cela ne leur eſt pas particulier, tous les Negres en général penſent ainſi. Si quelqu'un d'entre eux vient à mourir dans un Pays étranger, & que l'on n'ait pas la commodité de tranſporter ſon corps dans celui de ſa naiſſance, ſes amis lui coupent la tête, un bras & une jambe, qu'ils font cuire & qu'ils nettoyent bien, & portent enſuite les os dans ſa patrie, où ils ſont enſévelis honorablement (*a*).

Oraiſons funebres.

Quelquefois les funérailles ſont accompagnées d'une oraiſon funebre, dans laquelle l'Orateur exalte les vertus du défunt. Le Gouverneur du Cap Corſe, qui avoit aſſiſté aux funérailles d'une Femme de diſtinction, apprit à *Barbot* que le Prêtre Negre avoit fait un diſcours fort pathétique, exhortant l'aſſemblée à bien vivre, à n'offenſer perſonne, à remplir fidelement leurs promeſſes & leurs engagemens, avec quantité d'autres inſtructions morales. Enſuite il s'étoit étendu ſur les louanges de cette Femme, & prenant vers la fin de ſon diſcours une chaîne de mâchoires de mouton, dont il avoit fait deſcendre un bout dans la foſſe tandis qu'il tenoit l'autre avec la main, il s'étoit écrié „ Faites comme la défunte ; imitez-la. Elle „ n'a pas manqué dans l'occaſion de ſacrifier un grand nombre de victimes, „ comme ces mâchoires en font foi." Cette exhortation produiſit l'effet que l'Orateur s'étoit propoſé : pluſieurs des aſſiſtans offrirent un mouton, dont le Prêtre ſe ſaiſit (*b*).

Dans quelques lieux on n'accorde pas l'honneur de la ſépulture aux eſclaves, on jette leurs corps dans quelque champ pour ſervir de pâture aux oiſeaux & aux bêtes ſauvages. En d'autres endroits on les couvre de terre.

Atkins décrit en peu de mots les cérémonies funebres du Cap Corſe. A la mort d'un Negre, dit-il, ſes parens & ſes amis font grand bruit, & l'air retentit de leurs cris & de leurs lamentations, juſqu'au jour de l'enterrement, mais ſans ſortir de chez eux. Le corps eſt porté au tombeau dans un cercueil ; tous les habitans du village l'accompagnent, joignent leurs cris à ceux des parens, & font des décharges de leurs armes à feu. Mais lorſqu'ils s'apperçoivent que tout ce carillon eſt inutile pour réveiller le mort, ils ſe mettent à boire & à ſe réjouir ; ils jettent dans la foſſe une partie de leur liqueur, & de leurs pipes. Enſuite on porte aſſez longtems chaque jour dès le matin quelque mets ſur la foſſe.

Telles ſont les cérémonies funebres qu'on pratique ſur la Côte d'Or. Il y a quelques variétés ſelon les Pays, mais comme ce ſeroit une choſe ennuyeuſe que de marquer chaque petite circonſtance, nous nous ſommes bornés à ce qui s'obſerve généralement, & à ce qui nous a paru fondé ſur les meilleures autorités. Nous allons à-préſent parler de la Religion des Negres.

Religion.

La Religion de la Côte d'Or eſt diviſée en pluſieurs Sectes ; il n'y a point de

(*a*) *Bosman* Lett. XIII. p. 232. (*b*) *Barbot*, p. 284.

de village ni de famille qui n'ait quelque différence dans ſes opinions ; mais comme il ſeroit infini de particulariſer chaque opinion, nous ne parlerons que de la Religion qui eſt commune à tous les Negres de la côte, & des articles ſur leſquels ils ſont d'accord.

Section VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

La plupart croient un ſeul & vrai Dieu, Créateur du Ciel, de la Terre, de la Mer & de tout ce qui y eſt contenu, la toute-puiſſance étant le ſeul attribut de la Divinité dont ils ayent une idée claire. *Artus* rapporte que ſi on leur demande quelque éclairciſſement ſur leur Religion, leurs réponſes ſont abſurdes & contraires aux premiers principes de la Raiſon ; & lorſqu'on entreprend de leur en faire ſentir l'abſurdité, leur replique eſt qu'ils tiennent leur doctrine des Prêtres, que ceux-ci l'ont des Fetiches, & les Fetiches de Dieu lui-même (*a*). *Bosman* croit qu'ils ſont redevables de l'idée qu'ils ont de Dieu aux Européens, deux raiſons le lui perſuadent ; c'eſt qu'ils ne font jamais de ſacrifices à Dieu, ni ne l'invoquent dans leurs beſoins, mais s'adreſſent toujours à leurs Fetiches, pour les prier de faire réuſſir leurs entrepriſes, ce qui eſt une forte préſomption qu'ils avoient d'autres Divinités avant qu'ils euſſent quelque idée du vrai Dieu. L'autre raiſon, dont nous avouons que nous ne ſentons pas la force, eſt la différence de ſentimens qu'il y a parmi eux ſur la création : les uns croient que l'homme a été créé par *Ananſié*, qui eſt une groſſe Araignée ; d'autres attribuent ſa création à Dieu (*b*) (*). A diverſes queſtions qu'*Artus* leur fit ſur la nature de Dieu, ils répondirent qu'il étoit noir & méchant, qu'il prenoit plaiſir à leur cauſer mille ſortes de tourmens ; au lieu que celui des Européens étoit un Dieu très-bon, puiſqu'il les traitoit comme ſes enfans. D'autres lui demanderent pourquoi Dieu n'avoit pas autant de bonté pour eux que pour les Hollandois, & pourquoi il ne leur donnoit pas auſſi de la laine, de la toile, de la ſoie, du cuivre, du fer & de l'eau-de-vie ? *Artus* leur dit que le Souverain Etre ne les avoit pas négligés, puiſqu'il leur avoit donné de l'or, du vin de Palmier, des fruits, des vaches, des chevres, des poules & du poiſſon ; mais il ne put jamais les convaincre que c'etoient-là des dons de Dieu. La terre, diſent-ils, donne l'or, quand nous la creuſons ; elle fournit auſſi des grains & des fruits, quand nous la cultivons. Les beſtiaux produiſent des petits ſans que Dieu s'en mêle, & la mer fournit du poiſſon ; mais nous ſommes obligés de

Les Negres croient un Dieu Créateur.

(*a*) *Artus* ap. *De Bry*, P. VI. p. 41. (*b*) *Bosman* Lett. X. p. 149.

(*) Voici comment ils conçoivent la choſe. Ils croient que Dieu a créé au commencement auſſi bien des hommes noirs que des blancs pour peupler le Monde, voulant par-là prouver que leur origine eſt auſſi ancienne que la nôtre. Ils diſent que Dieu propoſa aux uns & aux autres deux dons, ou de poſſéder de l'or, ou de ſavoir lire & écrire ; & comme Dieu donna le choix aux Noirs, ils choiſirent l'or, & Dieu pour les punir de leur avarice réſolut qu'ils ſeroient eſclaves des Blancs. Ils ſont fortement perſuadés qu'il ne ſe trouve de l'or que dans leurs Pays, & qu'il n'y a point de Negres qui ſachent lire & écrire. D'autres croient que l'homme n'a pas été créé de la même figure qu'il a à-préſent, mais qu'il s'eſt fait une tranſpoſition de quelques-uns de ſes membres, qui n'étoient pas où ils ſont préſentement ; que les parties qui ſervent à la diſtinction des ſexes étoient plus en vue qu'elles ne le ſont pour faciliter la propagation, & que Dieu y a fait du changement par égard pour la modeſtie, auſſitôt que le Monde a été aſſez peuplé pour conſerver l'eſpece par la poſition actuelle (1).

(1) *Bosman*, Lett. X. p. 149.

SECTION VII. *Mala lies, Reme les &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

de travailler pour en jouir, ſans quoi nous ſerions réduits à mourir de faim; nous n'avons donc aucune obligation à Dieu de ces biens. Avec tous les avantages qu'ils ont, ils ne veulent pas convenir qu'ils ſoient auſſi heureux que les Européens, à qui Dieu donne en partage tant de marchandiſes différentes, qui dans leurs idées ne coûtent ni peine ni travail (*a*). Suivant *Des Marchais* ils croient non ſeulement que Dieu eſt noir, mais leurs Prêtres aſſurent qu'il leur apparoît ſouvent au pied de l'arbre des Fetiches ſous la figure d'un gros chien noir. Tant eſt grand le pouvoir que ces impoſteurs ſe ſont acquis ſur l'eſprit de ces Peuples ignorans, ſuperſtitieux & crédules (*b*).

Idées qu'ils ont de Dieu.

On trouve quantité de Negres qui font profeſſion de croire deux Dieux, l'un Blanc qu'ils appellent *Boſſum* & *Jangu-Mon* ou le bon homme, & l'autre Noir, qu'ils nomment d'après les Portugais *Demonio* ou *Diablo*, qu'ils croient fort méchant. *Des Marchais* & *Labat* ne font pas de difficulté d'aſſurer que rien n'eſt plus réel que l'empire que le Démon a ſur les Negres, & les mauvais traitemens qu'ils en reçoivent „ On les entend crier, & on „ voit les meurtriſſures & les autres marques des coups qu'il leur a donnés. „ Il les bat quelquefois avec tant d'inhumanité, qu'ils ſont ſur le grabat „ pour pluſieurs mois. Doit-on attribuer ces récits à la crédulité des Voyageurs, ou à la fourberie des Prêtres Negres? Il eſt certainement très-apparent, s'il y a quelque choſe de fondé dans ces relations, que ce ſont ces ſcélérats qui font tout le mal, pour obliger le malheureux qui ſouffre à appaiſer le Démon par des offrandes (*c*).

Dapper dit que les Negres ſacrifient & font des offrandes au Diable, mais *Bosman* aſſure que tout s'adreſſe au Prêtre comme médiateur entre eux & leurs Divinités. Rien ne ſe fait ſans lui en matiere de culte. Lorſqu'ils veulent ſacrifier à leur Idole, ils ſe diſent les uns aux autres, *Faiſons Fetiche*, ce qui veut dire, *Faiſons le culte à l'honneur de notre Dieu, & voyons ou entendons ce qu'il en dira.* Tout de même, lorſqu'ils ont reçu quelque injure, ils font Fetiche pour s'en venger; ils portent au Fetichere ou Prêtre quelque viande ou boiſſon pour les faire conjurer, après quoi ils les répandent où ils ſavent que leur ennemi a coutume d'aller, perſuadés fermement que s'il y touche, il mourra en peu de tems. Si celui à qui l'on en veut eſt averti du piege qu'on lui tend, & qu'il ſoit obligé de paſſer par l'endroit où ſe trouvent les mets enchantés, il ſe fait porter par deſſus, parceque le charme n'a point de vertu pourvu qu'il n'y touche point, & qu'il ne fait aucun mal à ceux pour qui il n'a point été préparé. Ils font la même choſe quand ils ont été volés, pour découvrir le voleur, & le faire punir ſelon ſes mérites. Ils ſont tellement entêtés de l'efficace de ce moyen, que quoiqu'on leur produiſe cent exemples qui en prouvent l'inutilité, ils perſiſtent néanmoins dans leur prévention. Si l'on ſurprend quelqu'un à répandre de ces choſes conjurées, il eſt puni ſévérement, & même on le fait mourir quelquefois. C'eſt ainſi qu'on voit généralement établie dans ce Pays une coutume contraire aux Loix, par laquelle l'Autorité Civile

(*a*) *Artus* l. c. (*b*) *Des Marchais* T. I. p. 300. (*c*) Le même T. II. p. 300.

vile & Eccléſiaſtique ſe trouvent en oppoſition (*a*).

Section VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

Les Sermens s'appellent auſſi *faire Fetiche*, car lorſqu'ils font quelque accord enſemble, ils ſe ſervent de cette expreſſion, *pour confirmer cet accord bûvons Fetiche*; & lorſqu'ils boivent cette boiſſon, ils diſent, *que le Fetiche me faſſe mourir ſi je n'obſerve pas tout ce qui a été arrêté par cette convention*! Tous ceux qui ont part à l'accord ſont obligés d'en boire, & les aſſiſtans jugent par la facilité avec laquelle la liqueur paſſe, du plus ou moins de diſpoſition ou de pouvoir de celui qui boit, à accomplir ſes promeſſes. Quand une Nation s'engage pour une ſomme d'argent à en ſecourir une autre, les principaux Chefs ſont obligés de boire la boiſſon du ſerment, avec cette imprecation, *Que le Fetiche nous faſſe mourir, ſi nous n'aidons à pourſuivre l'ennemi, & à le détruire entierement, s'il eſt poſſible*! Mais il y en a tant qui ont violé ces ſermens, qu'on ne s'y fie plus guere. Ils peuvent même ſe faire dégager de leur ſerment; ils reçoivent de l'argent de ceux qui leur demandent du ſecours, & font le contraire de ce à quoi ils ſe ſont engagés. Comme il font le ſerment devant un Prêtre, ils croient qu'il a le pouvoir de les en diſpenſer, auſſi-bien que de les punir. Mais les Negres ſont devenus ſi ruſés, que lorſqu'ils doivent confirmer une convention par ſerment, ils font boire premierement au Prêtre de la boiſſon du ſerment, & le font jurer qu'il veut que le Fetiche le faſſe mourir, s'il dégage une des parties du ſerment ſans un commun conſentement; & *Bosman* dit que les alliances confirmées de cette maniere ont été fidelement obſervées (*b*). Mais *Barbot* prétend que dans ce cas-là même le Prêtre ſait ſe ménager une échappatoire, ſans nous apprendre en quoi elle conſiſte.

Maniere de faire Serment.

Dans le cas du parjure les Negres ſont perſuadés que la liqueur les fait enfler & crever, ou que du moins ils meurent de maladie de langueur. Ils regardent la premiere de ces punitions comme infaillible pour les femmes, qui accuſées d'adultere font un faux ſerment, & la ſeconde pour ceux qui étant accuſés de vol, ou de manque de parole, ſe parjurent.

Il ſeroit trop long de rapporter toutes leurs formules de ſerment, & les différentes méthodes dont ils font ſervir la Religion à tout ce qu'il y a de plus criminel. Nous nous contenterons d'en rapporter une, qu'ils tiennent pour la plus ſolemnelle. Chaque Prêtre a ſon Idole particuliere, compoſée ſelon ſa fantaiſie, mais la plupart conſiſtent en ceci; ils ont un tonneau rempli de terre, d'huile, de ſang, d'oſſemens d'hommes & de bêtes, de plumes, de cheveux, en un mot de toutes ſortes d'ordures mêlées enſemble. Celui qui doit faire ſerment ſe place vis-à-vis de l'Idole, dont il demande le nom au Prêtre, car chacune a le ſien. Quand il en eſt inſtruit, il apoſtrophe le Fetiche par ſon nom, & lui expoſe au long ce qu'il a deſſein de confirmer par ſerment, en le priant de le punir s'il n'obſerve pas ſon ſerment; il fait alors le tour du tonneau, & s'arrête où il s'étoit poſté d'abord, répétant le même ſerment; ce qu'il fait encore une troiſieme fois. Enſuite le Prêtre prend un peu de ce qui eſt dans le tonneau, & en frotte la tete, les bras, le ventre & les jambes de celui qui a juré; enfin il le tient ſuſpendu ſur ſa tête, le tourne trois fois, & lui coupe un morceau des ongles

Formule de Serment ſolemnelle.

(*a*) *Bosman* Lett. X. p. 150. (*b*) Le même, p. 151, 152.

SECTION VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

gles à un doigt de chaque main & de chaque pied, avec un peu de cheveux, & met le tout dans le tonneau, & alors le ſerment eſt confirmé & ſolemnel (*a*). Rien ne devroit paroître plus ridicule à un Anglois, s'il n'avoit vu en Europe des cérémonies auſſi bizarres; tant il eſt vrai que quelques civiliſés que ſoient les hommes, ils ont toujours un petit grain de foibleſſe & de folie.

On conſulte les Fetiches dans toutes les affaires importantes.

Lorſque les Negres veulent entreprendre une guerre, un voyage, un commerce ou quelque autre affaire importante, ils conſultent l'Idole par l'entremiſe du Prêtre, ſur le ſuccès de leur deſſein. Les réponſes ſont ordinairement obſcures & équivoques comme l'étoient les Oracles de Delphes. Quand elles ſont claires, & qu'elles ſont favorables, le conſultant ne manque pas de témoigner ſa reconnoiſſance par des offrandes qu'il fait au Fetiche, de moutons, de cochons, de poules, de chiens, de chats, & quelquefois d'habits, de vin & d'or, ſelon le goût du Prêtre, qui ne manque pas de prendre tout pour lui, & de penſer à ſes intérêts avant tout, de la même façon que les Miniſtres des Princes font ſouvent. Lorſqu'il veut faire plaiſir à celui qui vient conſulter l'Idole, il l'interroge en ſa préſence, & cela de deux manieres. La premiere eſt par un faiſceau d'environ vingt morceaux de cuir, au milieu deſquels il lie de ces ingrédiens dont le tonneau de l'Idole eſt rempli; quelques-uns de ces ingrédiens préſagent du bonheur, & d'autres du malheur. Le Prêtre jette pluſieurs fois ce faiſceau en l'air, & lorſque les choſes qui préſagent du bonheur ſe rencontrent fréquemment enſemble, cela annonce un heureux ſuccès à celui qui conſulte. Mais le Prêtre a l'adreſſe de faire approcher ces morceaux de cuir quand il veut, & s'il arrive que l'Idole prédiſe du malheur, ce n'eſt que pour obliger le conſultant de faire plus d'offrandes pour appaiſer le Fetiche qui eſt irrité (*b*).

La ſeconde maniere d'interroger l'Idole, c'eſt de prendre ſans compter certaines noix ſauvages, & de les laiſſer tomber; ils les comptent enſuite pour voir ſi le nombre eſt pair ou impair. En un mot les Prêtres ont l'art de faire croire tout ce qu'ils veulent à ces gens crédules, & de s'enrichir à leurs dépens; la raiſon de cette crédulité eſt, que les Prêtres, qui ſont ordinairement de ruſés fripons, ont la plus belle occaſion de les tromper & de les aveugler; car ſi leurs prédictions ne ſe trouvent pas véritables, ils ſe ſauvent toujours en diſant qu'on a manqué à quelque choſe, & que le Fetiche étant en colere a empêché l'affaire de réuſſir. On croit cela d'abord aveuglément, car on n'accuſe jamais les Prêtres de menſonge; quand tout le Pays périroit, ils ſe juſtifient toujours pleinement, & s'il arrive que leurs prédictions s'accompliſſent, on ne manque pas de dire que ce ſont les plus grands Saints du Monde, & leur parole eſt déſormais ſi ſacrée qu'ils peuvent mentir impunément tout le reſte de leur vie (*c*).

Cérémonies Religieuſes publiques.

Ils ont un Culte, qu'on peut appeller général, parcequ'il ſe pratique dans tout un Pays, ou dans tout un village, en cas de ſéchereſſe, d'inondations, de ſaiſons mal-ſaines. Alors les principaux s'aſſemblent, & demandent aux Prêtres ce qu'il faut faire pour arrêter les maux dont ils ſont affligés.

(*a*) *Bosman*, l. c. p. 153, 154.
(*b*) Le même, p. 154, 155.
(*c*) Le même, p. 155.

gés. Les ſacrifices ſe font dans de petits Bois, qui ſont tenus pour ſi ſacrés, que c'eſt un crime de les ſouiller, ou de les endommager en coupant quelque branche d'arbre; outre la peine attachée à la défenſe, ceux qui la violent attirent ſur eux une malédiction univerſelle. Quand les principaux ont reçu la réponſe du Prêtre, ils font publier d'abord par tout le Pays des ordres ou des défenſes conformes à cette réponſe, & ceux qui les violent ſont condamnés à une groſſe amende. Lorſque la pêche eſt malheureuſe, ils font des ſacrifices à la Mer; c'eſt ce qui arrive preſque toujours dans les mois d'Août & de Septembre, parcequ'ils ſavent par expérience que l'on prend toujours beaucoup de poiſſon en ce tems-là; cependant l'aveugle ſuperſtition ne laiſſe pas de l'attribuer au ſacrifice (*a*).

Section VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

Chaque perſonne, ſoit homme ſoit femme, a ſon Fetiche particulier, à qui ils conſacrent le jour de la ſemaine où ils ſont nés. Ils appellent ce jour-là *Boſſum*, ou en Portugais *Sante-jour*. Ils ne boivent point de vin de Palmier ce jour-là, ils s'habillent de blanc, & ſe frottent de terre blanche, pour marque de pureté. La plupart des principaux conſacrent encore à leur Fetiche un autre jour de la ſemaine; ils tuent alors une poule, ou s'ils en ont les moyens un mouton, qu'ils lui ſacrifient, c'eſt-à-dire de parole, car d'ailleurs les Prêtres le mangent. *Bosman* dit que ceux qui l'offrent le mangent, mais que le propriétaire eſt celui qui profite le moins du mouton immolé; car ſes parens & ſes amis viennent chez lui en foule, & tâchent d'en attraper chacun un morceau, qu'ils font cuire tout auſſitôt, ſans ſe mettre en peine s'il eſt nettoyé ou non. Il coupent les boyaux en pieces, & après en avoir ôté l'ordure avec les doigts, ils les font bouillir dans le ſang ſans les laver, avec le foye & le cœur, en y ajoutant un peu de ſel & de malaguet ou de poivre de Guinée; ils appellent ce ragoût *Eyntjeba*, & croient qu'on ne ſauroit préſenter à perſonne rien de plus délicieux. Voici une remarque de *Bosman*, qui étoit rigide Calviniſte, que nous croyons devoir rapporter. „ S'il étoit poſſible de convertir les Negres au Chriſtianiſme, les Catholiques-Romains y réuſſiroient mieux que nous, parcequ'ils ont en pluſieurs choſes beaucoup de conformité avec eux, ſi ce n'eſt pas dans l'eſſentiel, du moins dans leurs cérémonies. Car ſi les Catholiques-Romains ont deux jours dans la ſemaine qu'ils ne mangent point de viande, les Negres en ont auſſi deux qu'ils ne boivent point de vin; ce qui ſans-doute eſt pour eux une grande mortification, car ils l'aiment beaucoup. Ceux de la Communion de Rome ont un tems qu'il ne leur eſt pas permis de manger de certaines viandes; mais les Negres vont encore plus loin, & chacun d'eux a ſes viandes défendues; l'un ne mange point de mouton, l'autre point de chevre; celui-ci ne mange point de vache, celui-là point de cochon, & ainſi des autres ſortes de viandes, & cela ne leur eſt pas défendu pour un jour ſeulement, ou pour un mois, ou pour un an, mais pour toute leur vie. Que Rome ſe glorifie de l'antiquité de ſes commandemens, les Negres l'emportent ſur Rome; car ſi on leur demande pourquoi ils ne mangent point de telle ou telle viande? ils répondent que c'eſt parceque leurs ancêtres n'en ont point mangé, & par ce mot d'ancêtres ils entendent ceux qui ont vécu

Chaque Negre a ſon Fetiche.

„ avant-

(*a*) Le même, p. 156.

SECTION VII. *Maladies, Remedes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

„ avant eux depuis la fondation du Monde; deſorte qu'ils ont reçu cela par „ tradition de génération en génération. Le fils ſuit l'exemple du pere, „ & la fille l'exemple de la mere; c'eſt-à-dire que le fils ne mange point „ de ce qui eſt défendu à ſon pere, ni la fille de ce qui eſt interdit à ſa „ mere, & ils obſervent cela ſi ponctuellement que l'on ne pourroit le „ leur faire violer (*a*)."

Ce que ſont le Feticheſ.

Le terme de *Fetiche*, dans un ſens étroit, déſigne en général tout ce qui repréſente leurs Divinités; mais les Voyageurs ne ſont pas bien d'accord ſur les idées préciſes que les Negres ont de leurs Dieux inférieurs, & eux-mêmes ne le ſavent pas trop bien. *Atkins*, parlant de la Religion du Pays, rapporte qu'un certain *Tom*, Negre aſſez ſenſé, avec lequel il avoit des liaiſons, ſatisfit ſa curioſité ſur l'article des Fetiches. „ Il lui dit qu'ils „ avoient la vertu de préſerver les Negres de toutes ſortes de dangers, ſoit „ dans les voyages ſoit dans leurs autres entrepriſes, & qu'il n'y avoit rien „ à craindre pour ceux qui, portant toujours leur Fetiche, avoient ſoin de „ lui faire conſtamment des préſens & des offrandes. *Tom* portoit le ſien à „ la jambe. S'il recevoit un verre de vin ou d'eau-de-vie, il n'oublioit „ jamais d'y tremper le doigt, & d'en faire goûter à ſon Fetiche. Les Ne- „ gres ſont perſuadés que leur Fetiche voit & parle; & lorſqu'ils font quel- „ que mauvaiſe action, ils le cachent ſoigneuſement ſous leur pagne, de „ peur qu'il ne les trahiſſe. Chaque Negre a deux ou trois Fetiches, & „ quelquefois davantage, ſelon ſa fantaiſie: il en porte un ſur lui, il en a „ un autre dans ſon canot, & les autres dans ſa maiſon, & ſelon qu'ils lui „ ſont utiles ils paſſent de pere en fils (*b*)." Non ſeulement ils attribuent à ces ſubſtances matérielles l'intelligence & le pouvoir de leur faire du bien & du mal, mais ils croient auſſi que le Fetichere ou Prêtre étant du Conſeil des Fetiches, ſait tout ce que ces Divinités ſavent, & connoît par conſéquent les penſées & les actions les plus ſecrettes des hommes. Le Fetiche domeſtique prend garde de fort près à la conduite de tous ceux de la famille, recompenſant le bien & puniſſant le mal. Ils font conſiſter la recompenſe dans le grand nombre de femmes & d'eſclaves, & la punition à n'en avoir point; mais ils croient qu'il n'y a point de punition plus terrible que la mort. C'eſt auſſi la crainte de la mort qui les rend ſi zélés dans leurs pratiques ſuperſtitieuſes, & ſi ſcrupuleux à s'abſtenir des viandes défendues, s'imaginant qu'ils mourroient ſur le champ s'ils en goûtoient. Ils ne comptent point au nombre des péchés, le meurtre, l'adultere, le larcin, ni d'autres crimes de cette nature, parcequ'ils peuvent les expier en payant une amende; mais de manger des viandes défendues eſt un péché ſi atroce, qu'il ne peut être expié (*c*).

Atkins rapporte que le Fetiche public du Cap Corſe eſt un gros rocher en forme de Preſqu'ille, qui s'avance dans la mer du pied même de la colline ſur laquelle le Fort eſt ſitué, & qui rendroit le débarquement aſſez facile, ſi l'agitation continuelle des vagues ne le rendoit toujours un peu dangereux. Quelques années avant le tems où l'Auteur écrivoit, un vent de

(*a*) *Bosman* Lett. X. p. 157, 158.
(*b*) *Atkins* p. 100 & ſuiv.
(*c*) *Bosman* l. c. p. 158, 159.

de Sud y briſa tous les canots des pêcheurs du village, & les Negres attribuerent ce malheur à quelque omiſſion de la part des pêcheurs envers le Fetiche. Cet accident étant arrivé un mardi les Negres depuis ce tems-là ont renoncé au travail le même jour de chaque ſemaine, & le paſſent à danſer, & à ſe divertir dans l'oiſiveté. Le Prêtre ſacrifie tous les ans ſur ce roc une chevre, dont il mange lui-même une partie, & jettant le reſte dans la mer avec des invocations & des grimaces fort bizarres, il déclare aux aſſiſtans que le Fetiche lui a appris de ſa propre bouche, la ſaiſon & les jours les plus favorables à la pêche. Chaque pêcheur lui marque ſa reconnoiſſance par quelque préſent ſelon ſes moyens (*a*).

Section VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

Outre ce Fetiche ſupérieur, chaque Canton a le ſien, inférieur à celui du Roc Tabra, mais qui eſt au-deſſus des Fetiches domeſtiques. Une montagne, un arbre, un rocher, un poiſſon, un oiſeau ont l'honneur d'être élevés au rang de Divinités Nationales. Un Negre qui auroit tué par accident un oiſeau ou un poiſſon Fetiche, ſeroit aſſez puni par l'atrocité de ſon action; mais un Européen qui auroit fait la même choſe, verroit ſa vie en danger, parcequ'on ſuppoſeroit qu'il l'a fait à deſſein. *Villault* vit un de ces oiſeaux Fetiches à Frédéricsburg, de la groſſeur d'un roitelet, avec le bec d'une linotte, le fond du plumage brun, mais tacheté de blanc & de noir (*). Un Européen ayant eu le malheur de tuer un de ces oiſeaux, le Gouverneur eut bien de la peine à le ſauver & à prévenir un ſoulévement des Negres. S'il arrive que cet oiſeau ſacré vole autour d'une maiſon, ou par-deſſus, c'eſt un ſi heureux préſage, que tous ceux de la famille s'empreſſent à le venir voir, & à lui apporter dequoi manger; ceux qui le rencontrent dans leurs voyages, ſe croient deſtinés à quelque bonheur extraordinaire, ſans que l'expérience puiſſe les détromper. Ils regardent l'apparition de leur Fetiche, comme la marque d'une protection déclarée; dans cette eſpérance ils ſe chargent, en partant, d'un petit pot d'eau, & de quelques grains de bled pour la nourriture de l'oiſeau divin. On trouve ſouvent dans les Champs & dans les Bois ces marques du reſpect qu'ils portent au Fetiche national.

Entre les Arbres, le Palmier eſt toujours au rang des Fetiches, ſur-tout l'eſpece qu'on appelle *Aſſuanam*, parcequ'elle eſt la plus belle & la plus nombreuſe. On voit par-tout de ces arbres, qui portent des marques de leur conſécration. Chaque Negre qui paſſe prend quelques morceaux de l'écorce, dont il ſe fait un bracelet ou une ceinture, qu'il regarde comme un merveilleux préſervatif. Ils ſont perſuadés qu'on ne peut couper un Aſſoanam, ſans expoſer tout le Pays à manquer de fruit, & ſans s'expoſer ſoi-même à quelque danger mortel. En 1598, dix Hollandois furent maſſacrés pour avoir coupé quelques arbres Fétiches (†). Rien n'égale les honneurs qu'ils rendent à ces Fetiches, & la confiance qu'ils ont en

(*a*) *Atkins* l. c.

(*) *Barlæt* appelle cet oiſeau *Pastor*; d'autres le nomment *Bull-bird*, ou oiſeau taureau, parcequ'il imite le mugiſſement du taureau

(†) Ce fait eſt différent de celui que nous avons dit être arrivé à Commendo: là les Hollandois couperent les arbres pour braver les Negres, mais ici par ignorance.

SECTION VII.

en eux; mais le Culte varie ſuivant les Cantons, & le Fetiche de l'un eſt mépriſé dans un autre (*).

Maladies, Remedes &c. des Negres de la Côte d'Or.

Les Negres ne ſont pas tous d'un même ſentiment au ſujet de la Vie à venir: la plupart croient qu'auſſitôt que quelqu'un eſt mort, il va dans un autre Monde, & qu'il y tient le même rang qu'ici-bas, & que tout ce que ſes parens ſacrifient lui eſt rendu-là. *Bosman* ajoute qu'ils n'ont que peu d'idées des recompenſes & des peines qu'ils ont à eſpérer ou à craindre après cette Vie. Qu'il y en a pourtant quelques-uns qui ont quelque notion groſſiere d'un Jugement; ils prétendent que le défunt eſt tranſporté d'abord après ſa mort ſur une riviere fameuſe, qui eſt fort avant dans l'intérieur du Pays, qu'ils nomment *Bosmanque.* Là l'Idole l'interroge ſur la maniere dont il a vécu dans le monde, s'il a bien obſervé les jours conſacrés au Fetiche; qu'il n'ait point été parjure, qu'il n'ait point mangé de viandes défendues, l'Idole lui fait paſſer doucement la riviere, & le conduit dans un Pays où il jouit de toutes ſortes de délices. Mais s'il a manqué à ces devoirs eſſentiels, le Fetiche le précipite dans la riviere, où il étouffe, & eſt enſéveli dans un éternel oubli. D'autres croient une eſpece de Métempſycoſe, ils s'imaginent qu'ils ſont tranſportés dans le Pays des Blancs, & qu'ils y ſont changés en hommes blancs. Mais ce n'eſt-là que la doctrine de ceux qui eſtiment beaucoup l'eſprit des Européens (*a*).

Idées des Negres ſur une autre Vie.

Les Negres qui viennent de l'intérieur des terres, font croire à ceux de la côte, qu'il y a chez eux dans une maiſon magnifique un grand Fetichere, qui fait les choſes les plus extraordinaires; il a les élémens à ſon commandement, il diſpoſe des vents & de la pluie comme il lui plait; bien-que ſa maiſon ſoit découverte, ni la pluie, ni la roſée n'y pénétrent; il connoît parfaitement tout le paſſé, & prédit l'avenir comme s'il étoit préſent; il guérit enfin toutes ſortes de maux. Ils ajoutent, que tous ceux qui meurent-là doivent tous comparoître devant ce Fetichere, qui les examine; s'ils n'ont pas bien vécu, il les fait mourir une ſeconde fois, en les frappant d'un gros bâton qui eſt toujours devant ſa porte, mais s'ils ont bien vécu il les envoye en paix dans la jouiſſance du bonheur. Auſſi ce Prêtre eſt-il extrêmement craint & reſpecté par les Negres, qui le regardent comme un demi-Dieu, tant ce ruſé Impoſteur a ſu leur inculquer l'opinion de ſon pouvoir, deſorte qu'il vit avec la pompe & la ſplendeur d'un Roi, trouvant d'abondantes reſſources dans la crédulité aveugle de ces pauvres ſuperſtitieux

(*a*) *Bosman* l. c. 159, 160.

(*) Dans le tems que *Villault* ſe trouvoit à Frédéricsburg, il vit à l'entrée d'une cabane de Negre, un homme & une femme occupés à tuer une poule, dont ils faiſoient couler le ſang ſur certaines feuilles, qu'ils avoient rangées à terre; après quoi ils ſe mirent à crier *Me Cuſa*, *Me Cuſa*, c'eſt-à-dire, *Faites-moi du bien.* *Villault* ne les interrompit point pendant toutes ces cérémonies, mais lorſqu'elles furent achevées, il leur demanda quelle étoit l'occaſion de leur ſacrifice. Ils répondirent que c'étoit pour appaiſer le Fetiche du Quartier qui les avoit battus. Sa curioſité l'engagea à examiner les feuilles, qui étoient une ſorte d'herbe marine; ils lui conſeillerent de n'y pas toucher, en l'aſſurant que ceux qui avaleroient un morceau de cette poule, mourroient infailliblement bientôt. *Villault* fit prendre la poule par ſon valet, qui la fit bouillir, il en mangea ſans accident, mais il ne perſuada pas les Negres (1).

(1) *Villault* p. 184.

tieux (*a*). C'eſt ainſi qu'en Guinée un Prêtre peut être Magicien par ſon habileté & par ſes artifices, ſans avoir recours à d'autres moyens, au-lieu que le peuple en Europe croit qu'un Magicien ne peut rien faire ſans le ſecours du Démon. Section VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

Les Negres connoiſſent néanmoins le Diable, qu'ils croient méchant & trompeur. *Bosman* nie qu'ils l'adorent & lui faſſent des ſacrifices, comme pluſieurs Auteurs le prétendent. *Dapper* entre autres dit, qu'ils ne mangent ni ne boivent jamais, qu'ils n'ayent jetté une partie de ce qu'ils prennent à terre, pour l'uſage du Diable. *Bosman* convient de cet uſage, mais il ſoutient qu'ils ne répandent à terre de ce qu'ils mangent ou boivent, que pour leur Fetiche, ou pour de leurs parens morts. Bien loin de rendre aucun culte au Diable, il y a un certain tems de l'année qu'ils le chaſſent de leurs villages avec d'étranges cérémonies. *Barbot*, *Bosman* & *Villault* ont vu cette ridicule farce à Axim, où elle ſe fait fort ſolemnellement. Elle eſt précédée de huit jours de Fête, pendant leſquels les Negres chantent, ſautent, danſent, & s'abandonnent à toutes ſortes de divertiſſemens. Dans cet intervalle la ſatyre eſt permiſe, ils ont la liberté de chanter tout ce qu'ils ſavent de mal de quelqu'un, de découvrir ſes fraudes, ſes friponneries, en un mot de dire tout ce qu'ils veulent, ſans avoir de punition à craindre. Le vrai moyen de les faire taire, c'eſt de les faire bien boire; ils changent alors leurs invectives & leurs ſatyres en panégyriques. Le huitieme jour, avant midi, ils chaſſent le Diable avec des cris horribles, courant les uns après les autres, & lui jettant de toute leur force des pierres, du bois, de l'ordure & tout ce qu'ils peuvent attrapper. Après avoir ainſi pourſuivi le Diable pendant quelque tems, ils ſe retirent chez eux & finiſſent ainſi la fête. Il paroît qu'il croient qu'il y a plus d'un Diable, puiſqu'on le chaſſe en même tems de plus de cent villages; & de peur qu'il ne ſe cache quelque part dans leurs maiſons, les femmes ont ſoin de bien laver & frotter leur vaiſſelle de bois & de terre, afin d'empêcher le Diable de s'y loger (*b*). *Ce qu'ils penſent du Diable.*

Les Negres d'Ante ont auſſi la coutume de chaſſer le Diable, mais ils ſe le figurent bientôt plus terrible & plus méchant que ceux d'Axim. Ils croient que c'eſt un géant qui a la moitié du corps ſaine, & l'autre pourrie, de ſorte que s'il touche quelqu'un, il en meurt ſur le champ. Pour prévenir cet inconvénient, ils tâchent de ſe rendre ce géant favorable en lui donnant à manger; le Pays eſt couvert en mille endroits de pots & d'autres vaiſſeaux remplis de vivres, ainſi il faudroit que ce fût un Diable bien affamé s'il n'étoit pas raſſaſié. *Géant d'Ante.*

Ils croient auſſi les apparitions des Eſprits, & qu'ils viennent ſouvent ſur la Terre pour tourmenter les hommes. Si quelqu'un, & ſur-tout une perſonne de conſidération, meurt, ils ſe font peur les uns aux autres, diſant que ſon eſprit apparoît quelques nuits de ſuite autour de ſa maiſon. Le Prêtre eſt encore ici un perſonnage important, car on ſuppoſe qu'il a la puiſſance d'appaiſer l'eſprit par certaines cérémonies, qui comme toutes les autres ſe terminent à ſon profit. *Artus* fait la deſcription d'une cérémonie qui ſe pratique dans cette occaſion, mais dont *Barbot* parle comme étant *Apparitions.*

(*a*) *Bosman* l. c. p. 160. (*b*) Le même p. 161, 162.

Section VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

étant faite en l'honneur du Fetiche. Le lendemain de la mort d'une Perſonne de diſtinction, on éleve près de la maiſon du défunt une table quarrée, ſoutenue par des piliers de ſept ou huit pieds de haut. On place ſur cette table le Fetiche de la famille, avec toutes ſortes de vivres, des meilleurs que les héritiers puiſſent fournir. Toute l'aſſemblée ſe retire alors, & ne revient que vers le ſoir; elle trouve que tout a diſparu, & on ne doute pas que l'eſprit ne s'en ſoit emparé, & que s'étant pourvu de proviſions il n'ait pris le chemin de l'autre Monde. D'autres diſent que les Negres ſont perſuadés que le Fetiche a tout mangé, pour faire honneur à la fête. *Atkins* dit qu'ils ont avec l'uſage de la circonciſion, des prieres & des ablutions, & qu'ils paroiſſent avoir quelques idées obſcures d'un état à venir. Ils croient que les gens de bien ſont heureux après leur mort, & les méchans malheureux, que les premiers auront de belles femmes & vivront dans l'abondance, & que les autres ſeront errans de côté & d'autre, & dans une agitation continuelle, ſans goûter jamais aucun repos.

Diviſion du Tems.

Nous finirons cet article par quelques remarques de *Bosman* ſur la diviſion du tems qui regarde proprement la Religion. Les Negres en général n'ont proprement que deux fêtes; la premiere, après qu'ils ont fait la moiſſon de leurs grains, qui eſt comme ce que nous appellons *Foire*, l'autre eſt celle dont nous venons de parler, lorſqu'ils chaſſent le Diable de leurs villages. Ils ne ſavent guere que ce qu'ils ont appris des Européens de la diviſion de l'année en mois, & des mois en ſemaines; ils comptent le tems par les Lunes, c'eſt par-là qu'ils connoiſſent quand il faut ſemer leurs grains. Il ſemble néanmoins que la diviſion des mois en ſemaines, & des ſemaines en jours, doit être aſſez ancienne parmi eux, puiſque chaque jour a un nom particulier dans leur langue. Leur Sabbat tombe au mardi, mais ceux d'Ante l'ont le vendredi; toute leur dévotion conſiſte à ne point aller à la pêche, d'ailleurs toute autre ſorte de travail leur eſt permis (*a*). Les Negres de l'intérieur du Pays diviſent le tems en jours heureux & malheureux. Dans quelques Pays le *grand* tems heureux dure dix-neuf jours, & le *petit*, qui eſt différent, dure ſept jours. Entre ces deux intervalles ils comptent ſept jours malheureux, qui ſont comme leurs vacances, car ils s'abſtiennent alors de toute occupation & de tout travail. Les habitans d'Aquamboe ſont les plus ſuperſtitieux à cet égard; car non ſeulement ils ne font rien pendant ces jours malheureux, mais ils ne reçoivent pas même de préſens de perſonne. *Bosman* conjecture que l'origine de cette diſtinction de jours heureux & malheureux vient de ce que quelque Grand-Seigneur parmi eux aura été heureux dans un tems & malheureux dans un autre, & qu'ayant fait vœu de régler la conduite de ſa vie ſelon ces tems-là, d'autres auront ſuivi ſon exemple, & qu'ainſi cela a paſſé en coutume & en loi. Mais on remarque beaucoup de différence d'un Pays à l'autre ſur cet article; les jours heureux des uns ſont les jours malheureux des autres. Les Negres des côtes ne mettent aucune différence, & tous les jours ſont égaux (*b*).

Voilà qui ſuffit ſur l'article de la Religion des Negres: elle eſt ſi remplie d'abſurdités, qu'il faudroit faire un volume, ſi l'on vouloit tout particulariſer.

SEC-

(*a*) *Bosman* Lett. X. p. 163. (*b*) Le même p. 164.

SECTION VIII.

Gouvernement des Negres; Nobleſſe; différens Ordres de Perſonnes; Succeſſion au Trône. Fêtes Royales &c.

Section VIII. *Gouvernement; divers Ordres de perſonnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

Comme la Religion a plus de liaiſon avec les mœurs & les coutumes particulieres des Negres que les Loix Civiles du Pays, nous avons commencé par la Religion. Elle eſt en effet le fondement de toutes leurs coutumes; à peine y en a-t-il une ſeule qui n'ait trait à quelque cérémonie religieuſe, ou à quelque ſuperſtition ridicule, ou qui n'en ait quelque teinture.

Quant à leur Gouvernement, il eſt en général très-mal réglé, ce qui vient uniquement du peu d'autorité des Caboceros; de-là vient que la mauvaiſe adminiſtration, & les jugemens injuſtes qu'on rend, cauſent ſouvent des guerres. Les Negres ſont diſtingués en cinq claſſes. Les Rois ou les Capitaines forment la premiere. La ſeconde eſt celle des Caboceros ou Chefs; leur office conſiſte à gouverner leurs villages, à maintenir le bon ordre, à prévenir les tumultes & les querelles, ou à les appaiſer; ce ſont plutôt des Magiſtrats Civils, que les dépoſitaires de l'Autorité Souveraine; car parmi pluſieurs Nations on ne connoît de Loix générales que celles de la Religion, & quelques-unes contre l'Adultere. La troiſieme claſſe comprend ceux qui ont acquis du crédit par leurs richeſſes, que quelques Auteurs ont regardé comme les Nobles. La quatrieme eſt compoſée du Péuple, c'eſt-à-dire, des Pêcheurs, Laboureurs &c. Enfin il y a en cinquieme lieu les Eſclaves, tant ceux qui ont été vendus par leurs parens, que ceux qui ſont nés dans l'eſclavage, ou qui y ont été réduits par la pauvreté, ou qui ont été pris à la guerre.

Gouvernement des Negres.

La Dignité de Roi ou de Capitaine eſt héréditaire dans la plupart des Pays des Negres, ſur-tout ſur la Côte d'Or; mais ſi le Roi ne laiſſe point d'enfans mâles, elle paſſe au plus proche parent; il eſt vrai que les richeſſes en or & en eſclaves font quelquefois préférer un Etranger à l'héritier légitime. Il ne ſe paſſe rien de fort remarquable dans l'inauguration d'un nouveau Roi. Ce n'eſt pas la coutume ni de les couronner, ni de leur faire prêter des ſermens; on ſe contente de préſenter le nouveau Roi au peuple, & quelquefois il eſt porté dans les principaux lieux de ſa domination, & enſuite on finit cette cérémonie par un jour de divertiſſement. Mais s'il arrive qu'il y ait deux Prétendans au Royaume, alors chacun fait prêter ſerment de fidélité à ceux de ſon Parti. Les plus grandes cérémonies ſont des offrandes au Fetiche, d'ailleurs tout ſe paſſe tranquillement, ſans pompe ni bruit (*a*).

Succeſſion des Rois.

Les *Caboceros*, qui compoſent la ſeconde claſſe, ſont ordinairement un certain nombre, ſuivant qu'il eſt limité par l'uſage. Si la mort le diminue conſidérablement, tout l'ordre s'aſſemble pour choiſir des ſucceſſeurs entre les gens âgés de la Nation, car les jeunes gens ſont rarement admis à

Le Caboceros.

(*a*) Le même, Lett IX. p. 138, 139.

Section VIII. *Gouvernement; divers Ordres de perſonnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

à cet honneur (*). Ceux qui ſont élus regalent leurs confreres d'une vache, & d'une jarre de vin de Palmier, en reconnoiſſance de leur élevation. A Axim les Etrangers ſont exclus de cette Dignité; il faut non ſeulement que le candidat ſoit originaire du Pays, mais habitué dans le village, ou du moins qu'il y ait une maiſon habitée par quelques-unes de ſes femmes ou de ſes domeſtiques, & qu'il y vienne demeurer lui-même de tems en tems. Les Hollandois s'y ſont mis en poſſeſſion du droit d'approuver ou de deſapprouver les Elections; mais nous en avons déja dit quelque choſe, & d'ailleurs il s'agit ici des uſages généraux, & non de ceux qui ſont particuliers à de certains lieux.

Nobleſſe du Pays.

Le troiſieme ordre eſt compoſé des gens riches, ſoient que leurs biens leur viennent par héritage, ſoit qu'ils les ayent acquis par leur induſtrie; celui d'entre eux qui veut ſe rendre illuſtre achette ſept des plus grandes dents d'éléphant, dont ils font une eſpece de trompettes, ſur leſquels il fait apprendre à ſes domeſtiques à jouer toutes ſortes d'airs à la maniere du Pays. Lorſqu'ils ſont aſſez formés à cet exercice, il donne avis à ſes parens & à ſes amis qu'il a deſſein de donner une Fête publique, c'eſt une invitation; ſes femmes, ſes enfans, ſes eſclaves & lui-même ſont vêtus magnifiquement à proportion de ſa fortune, ou de ſa vanité; car ſouvent, afin de paroître plus riche, il emprunte beaucoup d'or & de corail, & fait même des préſens à ſes amis; les réjouiſſances durent quelques jours, deſorte que cette Fête les engage dans une dépenſe exceſſive. Tout l'avantage qui lui en revient, c'eſt le rare privilege de pouvoir quand il lui plait faire jouer ſur ces trompettes pour ſe divertir, ce qui n'eſt permis à aucun autre qui n'a pas été inſtallé de cette maniere. Les autres Negres qui ont envie de ſe divertir avec des trompettes, ſont obligés d'en emprunter, & d'avoir la permiſſion de jouir du bonheur extraordinaire de faire un carillon fort deſagréable. Ce n'eſt pas tout, un Negre qui s'eſt élevé à ce premier honneur, fait faire d'abord un bouclier & enſuite deux, qu'il expoſe pompeuſement aux yeux du Public. La premiere nuit il s'arme avec tous ſes gens, & la paſſe dehors, pour faire voir qu'en tems de guerre il affrontera toutes ſortes de dangers; il paſſe le jour ſuivant à tirer avec eux, & à d'autres exercices militaires, après quoi il donne une nouvelle Fête qui dure huit jours. Ses femmes, ſes enfans & ſes eſclaves y paroiſſent avec la même magnificence qu'à la premiere, & expoſent ſes richeſſes à la vue de tout le monde. Cette ſeconde Fête ne lui coûte pas tant que la premiere, car au-lieu de faire des préſens, il en reçoit & même d'aſſez conſidérables. Si dans la ſuite il a envie d'aller à la guerre, il lui eſt permis de faire porter devant lui deux boucliers; grand & glorieux privilege, dont il n'y a que les Negres du premier rang qui jouiſſent. En un mot il y a divers degrés parmi ces Nobles, & ils ſont diſtingués par les preuves qu'ils ont donné de leur valeur & de leur

(*) C'eſt dans cette occaſion qu'on met de grandes Cuves d'eau dans la Chambre du Conſeil, chacun des Electeurs ſe place dans la ſienne, & le viſage par deſſus le bord, avec le menton dans l'eau; il délibere avec les autres ſur le ſujet qui les aſſemble. *Villault* s'eſt trompé en attribuant cette coutume à ceux de Juida (1).

(1) Voy. L'Eſprit par *Helvetius*, T. I. p. 72.

leur adreſſe (*). Un nouveau Noble eſt préſenté au Roi par les anciens Nobles qui ſont ſes amis, ou par quelques Officiers de la Maiſon du Prince; il ſe proſterne devant lui, & ne ſe leve que lorſque le Roi le lui commande. Enſuite ce Monarque lui explique en peu de mots quel eſt l'état auquel il l'éleve, l'exhorte à ne rien faire d'indigne de ſa condition, lui fait préſent d'un tambour & de quelques trompettes d'yvoire, & lui permet de commercer avec les Blancs, privilege réſervé aux Nobles (*a*). Après cette cérémonie, les eſclaves du nouveau Noble le prennent ſur leurs épaules, & le promenent par tout le village au ſon des tambours & des trompettes. Ses femmes chantent & danſent devant lui, & ſont accompagnées de toutes leurs parentes, amies & voiſines, qui font un tintamarre, dont le premier effet ſeroit de rendre ſourd le nouveau *Pair*, ſi ſes oreilles n'etoient accoutumées à ces bruyantes marques de joie. Cette proceſſion finit quand il arrive chez lui; on le porte dans une loge de verdure, qu'on a eu ſoin de conſtruire; il donne un grand repas aux Officiers du Roi qui l'ont accompagné, & à tous les Nobles qui ſe ſont trouvés à la cérémonie; ce repas, avec quantité de divertiſſemens qui en ſont inſéparables, dure trois ou quatre jours, dont le dernier eſt pour le peuple un jour de réjouiſſance. Le nouveau Noble fait tuer & cuire un bœuf, qu'il abandonne au peuple avec une bonne quantité de vin de Palmier. Il y a de ces Fêtes qui ont coûté plus de deux cens marcs d'or (*b*), c'eſt-à-dire ſix-mille-quatre-cens livres ſterling (†).

SECTION VIII. *Gouvernement; divers Ordres de perſonnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

Pendant la guerre, les Nobles occupent les premieres Charges Militaires ſelon leur ancienneté, à moins que par la faveur du Roi il n'y en ait d'avancés hors de leur rang. Il eſt rare qu'ils ſoient ſans emploi, parceque les Negres ne ſont guere longtems en paix; fiers & intéreſſés ils trouvent mille prétextes pour ſe chercher querelle les uns aux autres, & il n'y a point de Nation qui ne ſouhaitte la guerre, afin d'avoir plus d'eſclaves pour faire la traite avec les Européens. Il eſt vrai que cela eſt plus en uſage parmi les habitans de l'intérieur du Pays, que parmi ceux de la côte. Nous aurions preſque oublié des eſpeces d'Armoiries qu'on donne aux nouveaux Nobles à leur création. C'eſt la tête du bœuf dont on a régalé le peuple. On la porte à la maiſon du nouveau Noble; elle y eſt peinte de diverſes couleurs, farcie de paille Fetiche, & ſuſpendue comme un monument de ſa nouvelle dignité, & des privileges dont il commence à jouir. Les principaux ſont de faire porter deux boucliers devant lui à la guerre, d'acheter des eſclaves &

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 318. (*b*) *Idem* T. I. p. 319.

(*) *Des Marchais* diſtingue entre eux quatre claſſes de Nobleſſe. La premiere de ceux qui ſont nobles par le ſang. La ſeconde de ceux que les Emplois annobliſſent. La troiſieme de ceux qui achettent les Charges qui annobliſſent. Enfin ceux qui par leurs ſervices & par leur mérite acquierent la Nobleſſe (1). *Bosman* d'un autre côté aſſure qu'il n'a jamais pu connoître ces diſtinctions (2).

(†) *Artus* & d'autres font une grande réduction de cette ſomme, & vraiſemblablement avec raiſon. Suivant eux les dépenſes montent à huit Bandas, qui ſont une livre d'or. Mais ſi l'on déduit de cette ſomme les préſens que le Noble reçoit de ſes amis, avec un peu de conduite & de modération, il en eſt quitte pour cinq livres ſterling.

(1) *Des Marchais* T. I. p. 317. (2) *Bosman* Lett. IX. p. 142.

SECTION VIII. *Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

& de faire commerce avec les Européens. Rien n'approche de la fierté d'un Negre, lorsqu'il eſt parvenu à cet honneur; il ſe vante de ſon rang aux Etrangers, & inſulte à ſes inférieurs, quoiqu'il arrive aſſez ſouvent qu'après s'être ruiné par les dépenſes qu'il a faites pour contenter ſa vanité, il ſe trouve dans la miſere, & eſt forcé pour vivre d'exercer quelque métier (*a*).

Confraire & Fête des Nobles.

La Nobleſſe de la Côte d'Or forme une eſpece de confrairie, qui célebre une Fête anniverſaire, à laquelle chaque Noble invite ſes amis, parmi leſquels il s'en trouve ſouvent de l'intérieur du Pays. On renouvelle alors les peintures des têtes de bœufs; on les pare de nouveaux Fetiches, & d'autres ornemens, pour rappeller le ſouvenir des Promotions. Outre cet anniverſaire, les Nobles ont une autre Fête commune, qui tombe au 6 de Juin. Ce jour-là ils ſe peignent le corps de rouge & de blanc; ils portent autour du col des coliers de branches vertes, comme une marque de leur qualité; & le ſoir ils s'aſſemblent chez le Gouverneur qui leur donne un Feſtin (*b*).

A l'égard des deux dernieres claſſes de Negres, qui ſont le Peuple & les Eſclaves, nous n'avons rien à en dire, que ce que l'on a déja vu dans les Sections précédentes. Cependant on doit obſerver à la louange du Gouvernement de Guinée, ce que nous avons déja eu occaſion de remarquer plus haut, que malgré la pauvreté qui regne parmi les Negres on n'y voit point de mendians. Les vieillards & les eſtropiés ſont employés à quelque travail proportionné à leurs forces. Les uns ſervent aux ſoufflets des Forgerons, d'autres à preſſer l'huile de Palmier, à broyer les couleurs dont on peint les nattes, & à vendre les proviſions au Marché. Les jeunes gens oiſifs ſont enrôlés en qualité de Soldats. Excellente police, bien digne d'être imitée dans la Grande-Bretagne. *Bosman* paroît avoir ignoré cette méthode des Negres, car après avoir remarqué qu'ils n'ont pas de mendians, il en donne une raiſon tout-à-fait différente. Mais nous avons cru pouvoir nous en rapporter à *Villault*, *Barbot*, *Artus* & *Des Marchais* (*).

Autorité abſolue des Rois riches.

Pour revenir aux Rois, *Bosman* remarque qu'ils ſont obligés de maintenir leur autorité par la force, & qu'ils ſont reſpectés & honorés à proportion de leurs richeſſes & du nombre d'eſclaves qu'ils ont. Sans cela ils n'ont guere de pouvoir ſur leurs ſujets, & ſont même obligés de les payer pour les plus petits ſervices. Mais quand les Rois ſont riches & puiſſans, il n'y a point de peuple qui rende des hommages plus ſerviles à leurs Maîtres que les Negres. Ils augmentent leurs richeſſes par des rapines & des extorſions, puniſſant les moindres fautes par de groſſes amendes (*c*).

La bonté leur réuſſit mieux.

La Relation d'*Artus* eſt ſi différente de celle de *Bosman*, que nous ſoupçonnons que ces deux Auteurs ont parlé de Nations particulieres, dont le Gouvernement n'étoit pas le même. Quoi qu'il en ſoit, *Artus* aſſure que la généroſité eſt le ſeul moyen qui réuſſiſſe aux Rois Negres pour aſſurer leur autorité.

(*a*) *Artus* ap. *De Bry* P. IV. p. 68.
(*b*) Le même.
(*c*) *Bosman* Lett. XI. p. 193.

(*) Il faut effectivement remarquer, que quelques fûres que ſoient les Relations de *Bosman*, elles ſont trop générales pour fournir dequoi faire une Hiſtoire détaillée de la Côte. Il rapporte ce que tout Voyageur ordinaire peut remarquer, tandis que les coutumes particulieres, qui caractériſent les peuples, lui ont échappé.

rité. Si le nouveau Roi, dit-il, veut gagner l'affection de ſon peuple, il doit commencer par diſtribuer libéralement des viandes & du vin de Palmier. Ils ſont paſſionnés pour un Maître dont ils ont une fois éprouvé la bonté. Mais s'il eſt avare, ils ne manquent pas de profiter de la premiere occaſion de le détrôner. Que croire ſur des récits auſſi oppoſés? Il eſt vrai qu'*Artus* appuye ce qu'il rapporte par un exemple, qui nous confirme dans la penſée qu'il a pris ſes idées ſur ce qu'il a vu chez une Nation particuliere. Le Roi de Saboe fut dépoſé, pendant le ſéjour que ce Voyageur fit ſur la côte. Ce Prince, qui étoit né dans le Pays de Fantin, avoit été élu par les Negres de Saboe pour les gouverner, ſon avarice, qui le rendoit auſſi reſſerré à donner, qu'avide à prendre ou à recevoir, révolta tellement ſes ſujets, qu'après l'avoir dépouillé tout à la fois de ſes richeſſes & de ſon autorité, ils le forcerent de retourner honteuſement dans ſa Patrie (*a*). La libéralité eſt donc une vertu néceſſaire aux Rois Negres, & la plupart l'exercent avec ſi peu de ménagement, que lorſqu'ils reçoivent des Gouverneurs le quartier de leurs revenus, ils donnent une fête qui leur coûte ſouvent plus qu'on ne leur apporte.

Section VIII. *Gouvernement, divers Ordres de perſonnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

Tous les Conſeillers & les Grands du Royaume y ſont invités. Le Roi fait acheter tout le vin de Palmier du Pays, & quantité de bœufs & de moutons pour régaler le Peuple. La joie regne alors dans tous les villages. Après cette ſolemnité, on place dans le Palais les têtes des bœufs qui ont ſervi aux Feſtins publics. Elles ſont peintes de diverſes couleurs, ornées de Fetiches & ſuſpendues à la maniere de nos tableaux, comme des monumens de la magnificence & de la libéralité du Roi.

Fêtes Royales.

Les Princes ont une autre Fête ſolemnelle, qui eſt l'Anniverſaire de leur Couronnement. Ils y invitent non ſeulement les Grands de leur Royaume, mais encore les Rois voiſins avec toute leur Cour. La dépenſe n'eſt point épargnée. La muſique, la danſe, le vin & la bonne chere deviennent l'amuſement de pluſieurs Nations, qui prennent part à cette ſolemnité. Chaque Roi donne la même fête à ſon tour, & l'on prend ſoin que l'une ne tombe jamais le même jour que l'autre. C'eſt auſſi alors que les Rois font des ſacrifices publics à leur Fetiche (*b*).

Mais quelle que puiſſe être leur magnificence dans ces occaſions, ils vivent d'ailleurs chez eux de la façon la plus ſimple. On ne voit ni Gardes devant leur porte, ni domeſtiques pour les ſervir. Lorſqu'ils ſortent, ils n'ont pour toute ſuite que deux eſclaves, dont l'un porte leur ſabre, & l'autre leur chaiſe. Ceux qui les rencontrent ne leur rendent aucun honneur, & le moindre eſclave ne ſe détourneroit pas d'un pas pour leur faire place. Mais lorſqu'ils vont viſiter quelqu'un dans un autre village, ou qu'ils reçoivent eux-mêmes la viſite de quelque Perſonne de diſtinction, ils affectent d'étaler leur grandeur. Ils ſont alors accompagnés d'un grand nombre de gens armés, & font porter devant eux quelques boucliers & un paraſol au deſſus de leur tête. Mais dans le lieu de leur réſidence ils ſont ſi mal vêtus, qu'on les diſtingue à peine de leurs eſclaves. Mais cette ſimplicité n'eſt pas ſurprenante, ſi l'on fait attention aux libéralités qu'ils ſont obligés de faire,

Simplicité du train des Rois Negres.

(*a*) *Artus* ubi ſup. p. 43. (*b*) Le même p. 56.

SECTION VIII. *Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

faire, & au peu d'étendue de leurs Etats. Leur cuiſine n'eſt pas mieux pourvue que celle d'un Negre du commun ; du pain, de l'huile, du poiſſon puant, voilà leur régal, & ils boivent de l'eau. Le matin ils prennent de l'eau-de-vie quand ils en ont, & l'aprés midi du vin de Palmier (*a*).

Lorſqu'on apporte le vin de Palmier l'après midi, ils vont tous enſemble, ſans en excepter les eſclaves, boire dans la place du Marché, aſſis à terre, ou ſur leur ſellette. Tous ceux qui veulent prennent place dans le compagnie ; à meſure que la boiſſon les échauffe leur bonne humeur augmente. Ils prennent plaiſir à boire des raſades, & à vuider leurs calebaſſes, qui contiennent une pinte, un pot, & quelquefois deux pots de vin, mais ils en font couler les deux tiers à terre, le long de leur barbe; c'eſt une marque de grandeur. *Bosman* dit que le tumulte de ces Aſſemblées ne peut être mieux comparé qu'à celui de la Synagogue Allemande d'Amſterdam, tout le monde parle à la fois, & ſur toutes ſortes de ſujets. Les diſcours ne roulent pas ſur des choſes ſérieuſes, mais ſont au contraire fort libres & fort obſcènes, & les femmes en diſent même quelquefois plus que les hommes. „ En un mot, dit l'Auteur, c'eſt une parfaite Ecole de mé-
„ diſance & d'obſcénité, chacun parle ſans ménagement de ſon voiſin a-
„ vec beaucoup plus de bonne foi qu'en Europe, où l'on ſe tient à l'écart
„ pour médire d'autrui. Ici la raillerie & la ſatire s'exercent en préſence de
„ ceux qu'elles attaquent, qui peuvent employer les mêmes armes pour ſe
„ venger (*)". Telle eſt l'heureuſe union & la familiarité avec laquelle le Souverain & les ſujets vivent enſemble, ſans que la majeſté de l'un tombe dans le mépris par ſon affabilité envers les autres, & que la liberté dégénére en licence par la douceur du Gouvernement. Il eſt vrai que quelques Auteurs aſſurent que ces Princes maltraitent quelquefois leurs ſujets pour des fautes très-légeres, & qu'il y a des ſujets qui deviennent ſi puiſſans qu'ils mépriſent l'autorité de leur Souverain; mais ces exemples ſont rares; & en général un Roi peut dépoſer & reprendre ſa dignité comme il lui plait, ſans affoiblir le moins du monde le reſpect qui lui eſt dû.

Leur familiarité avec leurs ſujets.

Ils louent leurs Troupes.

Les Rois Negres aiment bien que d'autres Pays qui ſont en guerre, leur demandent du ſecours, car ils ſe font bien payer, & gardent la meilleure partie de l'argent pour eux. Il eſt vrai qu'après qu'ils l'ont reçu, ils ne ſe mettent pas fort en peine de tenir leurs engagemens; ils évitent ſeulement ce qui pourroit les décréditer, & empêcher qu'on ne fît de nouveaux Traités avec eux ; & ſur cet article ils ne ſont pas moins adroits qu'un Miniſtre Européen, ils trouvent toujours des excuſes ſpécieuſes. Ils n'aiment pas moins à faire la fonction de Médiateur entre les Parties belligérantes; car alors ils tirent de l'argent de toutes deux, & la plupart font durer les différends autant qu'ils peuvent, pour mieux remplir leur bourſe; c'eſt-là ce qui les fait ſubſiſter, car leurs revenus ordinaires ſont peu conſidérables. *Bosman* en a connu qui étoient ſi pauvres, qu'ils n'avoient pas le moyen d'acheter un pot de vin de Palmier (*b*).

A

(*a*) *Bosman* p. 194. (*b*) Le même p. 196.

(*) Il eſt bon d'avertir le Lecteur que ce ſeroit en vain qu'il chercheroit cette tirade dans *Bosman*, c'eſt une jolie paraphraſe de la façon de M. *Prevoſt*, que nos Auteurs ont adoptée ſur ſa parole, comme de *Bosman*. REM. DU TRAD.

A l'égard de l'éducation de leurs enfans, le même Auteur assure qu'elle ne differe presque en rien de celle des enfans des autres Negres. Quand un Prince est en âge, il choisit une profession pour subsister, & s'occupe soit à cultiver la terre, soit à faire du vin de Palmier, soit à la pêche, & il n'a pas honte de porter le fruit de son travail au Marché. Ils ne laisse pas d'être regardé comme fils du Roi & héritier présomptif du trône. Il n'est pas rare de voir un Laboureur quitter la charrue pour regner, & celui qui conduisoit la veille un troupeau de moutons, le lendemain à la tête d'une armée. Les Princesses n'ont pas d'autre occupation que les Princes, si l'on on excepte la pêche. Elles sont élevées à l'agriculture, à moins qu'elles n'ayent trop de fierté pour s'abaisser jusques-là, & alors elles choisissent une autre profession plus commode. Si elles sont moins riches que celles de leur qualité ne le sont en Europe, leurs besoins sont beaucoup plus bornés, ce qui est une compensation. On les marie sans regarder au bien ni à la naissance, & ce n'est pas une chose extraordinaire de voir une Princesse épouser un esclave. Ce qui fait que ces alliances inégales ne tirent point à conséquence, c'est que les enfans sont libres & héritent du chef de leur mere, quoique leur pere soit esclave. *Artus* dit que les Rois n'osent faire des provisions pour leurs enfans, par deux raisons; l'une que n'ayant point à pourvoir à leurs familles, ils courent moins risque de tomber dans l'avarice; & l'autre est la politique des Nobles, qui sont intéressés à abbaisser les enfans du Roi, dans l'espérance de parvenir eux-mêmes au trône (*a*). Tous y prétendent, & delà vient qu'ils s'efforcent de se faire aimer du peuple. Les Rois en mariant leurs enfans ne leur font pas d'autres avantages que de leur donner un esclave ou deux pour les servir. Comme c'est l'unique part qu'ils ayent à prétendre, ils tombent dans la pauvreté & le mépris, s'ils n'amassent du bien dans leur jeunesse. La seule ressource qu'un Roi ait de se rendre utile à ses enfans, c'est de les employer dans les Cours voisines, ou de les faire servir d'ôtages à la fin d'une guerre, dans l'espérance que se faisant connoître ils pourront être appellés à la succession de quelque couronne. A Commendo ils obtiennent les meilleurs postes du Royaume, tel que celui de *Fatayra* ou de Capitaine des Gardes, ce qui leur facilite quelquefois les moyens de monter sur le trône après la mort de leur Pere (*b*).

SECTION VIII. *Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

Education des Princes.

Les Grands Officiers de la Cour tiennent leurs emplois du Roi, & tant qu'il lui plait; tels sont les *Braffos*, qui sont aussi Porte-Etendards & Porte-sabres; les *Tiétiés* ou Crieurs publics; les Gardiens des femmes; les Trompettes & les Tambours. *Barbot* a remarqué quelques Offices de plus en divers Royaumes. Tel est le *Di* dans le Pays de Fetu, qui est le Lieutenant du Roi, & le premier après lui; le Grand-Tréforier; le *Fatayra* ou Capitaine des Gardes. Voici en quoi consistent ces différentes charges, selon nos Auteurs. Le *Braffo* est une espece de Maréchal, qui doit commencer la charge dans les batailles. Le *Fatayra* ou Capitaine des Gardes est chargé du soin de la personne du Roi. Il l'accompagne dans toutes ses expéditions, dans ses voyages, dans ses parties de plaisir, & l'occasion qu'il a sans-cesse de paroître & d'agir, lui donne une considération qui le fait souvent succéder

Officiers du Roi.

(*a*) *Artus* l. c. p. 45, 46. (*b*) *Barbot* p. 237.

SECTION VIII.

Gouvernement ; divers Ordres de perſonnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.

der à ſon Maître. La Charge de *Porte-épée* eſt ordinairement partagée entre quatre perſonnes, qui portent non ſeulement l'épée, mais toute l'armure du Roi, aux Fêtes publiques & dans les expéditions de guerre. Ce poſte n'eſt pas mépriſable, puiſque c'eſt parmi ceux qui l'occupent que le Roi choiſit ſouvent ſes Ambaſſadeurs. *Bosman* repréſente la Charge de *Gardiens des femmes* comme la plus conſidérable de la Maiſon du Roi. Leur fonction eſt de veiller ſur les femmes de leur Maître, & d'empêcher qu'elles ne lui faſſent d'infidélité. Ils ont auſſi en garde le Tréſor du Roi, & après ſa mort ils ſont les ſeuls qui peuvent rendre compte de ſes richeſſes.. L'office des *Tié-tiés* eſt de proclamer les ordonnances du Roi, de crier ce que l'on a perdu ou ce qui a été dérobé, d'arrêter le bruit & la confuſion dans le Conſeil. Ils portent un bonnet de peau de ſinge noir, dont le poil eſt long comme le doigt, & un paquet de crin de la queue d'un éléphant pour chaſſer les mouches quand elles incommodent le Roi. Le poſte de Tambour eſt honorable & lucratif, parceque celui qui l'occupe eſt toujours auprès du Roi, & reçoit ſes ordres de ſa propre bouche. Les Trompettes ſont les moindres Officiers de la Cour (*a*).

Tribunaux de Juſtice.

Les Juges ou ceux qui compoſent les Tribunaux de Juſtice, dans les Monarchies comme dans les Républiques, ſont choiſis entre les plus riches & les plus notables perſonnages du Pays; tels ſont les Braffos, les Caboceros, & les Gouverneurs des villes & des villages, avec l'aſſiſtance des Prêtres qui paſſent pour leurs ſubſtituts. C'eſt à ces Magiſtrats qu'appartient la connoiſſance de toutes les Cauſes Civiles & Criminelles, mais leurs ſentences ne ſont pas ſi abſolues qu'on ne puiſſe en appeller au Roi; mais ces appels ſont rares. Quand ils arrivent, le Roi nomme des Commiſſaires, qui portent le nom d'*Enes*, & qui revêtus de l'Autorité Royale font le tour du Pays, pour terminer les procès par des ſentences définitives. Leur office reſſemble aſſez à celui de nos douze Juges. *Artus* rapporte la forme des procédures dans quelques Pays Monarchiques. Si quelques Procès Civil ou Criminel ne peut être terminé par les voies de la douceur, les Parties ſe préſentent au Gouverneur du lieu & ſe ſoumettent à ſa déciſion. Si le demandeur paroît ſeul, le Gouverneur fait ſommer le défendeur par un eſclave de venir ſe défendre. Chacun plaide ſa cauſe ſans qu'il ſoit permis ni à l'un ni à l'autre d'interrompre ſon adverſaire. Après avoir entendu les deux Parties, le Gouverneur prononce gravement la ſentence. Mais ſi le Roi eſt intéreſſé dans l'affaire, & que le coupable ſoit condamné à une amende, il eſt forcé de payer avant que d'obtenir la liberté de ſe retirer. Dans les cas difficiles où le Juge n'oſe s'en fier à ſa propre déciſion, l'animoſité entre les Parties va quelquefois ſi loin, qu'elle ſe termine par un duel. Les deux ennemis ſe font accompagner de quelques amis, qui ſont ſpectateurs du combat, qui finit ordinairement par la mort de l'un ou de l'autre. Alors les parens du mort ſe réuniſſent pour tirer vengeance du meurtrier; rien n'approche de la haine qu'ils font paroître; les ſoumiſſions, les offres les plus avantageuſes ſont inutiles; il faut du ſang pour expier le ſang verſé; le moins que l'on exige, c'eſt que le meur-

(*a*) *Bosman*, l. c p. 198, 199. *Barbot*, p. 291.

meurtrier se banniſſe volontairement, ou se livre à l'eſclavage. On a vu même des Negres assez vindicatifs pour poursuivre les objets de leur haine en d'autres Pays, & les acheter des Maîtres auxquels ils s'étoient engagés, pour assouvir leur vengeance, en les faisant périr de la façon la plus cruelle. Ces duels sont néanmoins assez rares; car quoique les Parties soient animées d'une haine mortelle, le courage leur manque souvent. Les amis, qui savent que si l'un des deux vient à périr dans le combat, ils se trouveront nécessairement enveloppés dans la querelle, font aussi tout ce qui dépend d'eux pour prévenir l'effusion du sang.

Section VIII. *Gouvernemens; divers Ordres de personnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

Ceux qui ont violé les ordonnances du Roi doivent payer une certaine amende, ou s'exiler volontairement du Royaume. Un Negre, qui s'est apperçu que son voisin s'est rendu coupable de ce crime, dissimule quelquefois le fait pendant des années entieres, jusqu'à ce qu'ayant reçu quelque injure, elle le fait penser à la vengeance. Alors il donne connoissance du crime au Gouverneur, qui fait battre le tambour, pour avertir les habitans qu'il y a une cause importante à juger. Tout le monde s'assemble dans la Place publique, les femmes y sont assises dans un lieu séparé des hommes. Le Gouverneur paroît à la tête d'un corps de gens armés; si l'accusé est présent, il est arrêté sur le champ, & conduit à la maison du Gouverneur, où il est chargé de chaînes, s'il y a des preuves contre lui; mais si l'accusation n'est point prouvée, il est mis seulement sous la garde d'un autre Negre, qui ne le perd pas de vue jusqu'à ce que la sentence soit prononcée. Le Gouverneur, après avoir examiné toutes les circonstances avec les Nobles & les Anciens du lieu, envoye exposer les preuves au prisonnier. Si sa réponse n'est pas satisfaisante, il est condamné à l'amende, qu'il doit payer sur le champ; s'il est insolvable, il devient esclave du Roi, & il est vendu d'abord pour satisfaire à l'amende par le prix de sa liberté (*a*). Nous avons eu si fréquemment occasion de parler de la punition des crimes, que l'on nous excusera bien d'etre concis sur cet article, pour parler des guerres & des armes des Negres.

Guerres des Negres.

Nous avons remarqué que les Negres déclarent la guerre par vengeance, par ambition, pour s'enrichir, pour aider leurs voisins en qualité d'auxiliaires, & ce qui arrive souvent pour tirer des subsides; en ce dernier cas les Auxiliaires déclarent la guerre, comme la Partie intéressée. Souvent on entreprend une guerre pour le recouvrement d'une dette particuliere, quand un débiteur insolvable s'est réfugié dans un autre Pays, qu'un Marchand étranger refuse d'acquitter une dette juste, ou qu'il en differe trop le payement. En ce cas-là le Créancier fait enlever dans le Pays où son débiteur demeure, des marchandises & des esclaves, jusqu'à ce qu'il ait dequoi se bien dédommager. Si le débiteur est honnête homme, il fait tous ses efforts pour satisfaire son créancier, & pour faire mettre ses compatriotes en liberté; & les parens de ceux qu'on a enlevés l'y contraignent, quand ils en ont le pouvoir. Mais si au contraire il use de represailles, la querelle de deux particuliers devient celle de deux Nations, qui vivoient dans la plus parfaite intelligence; il s'allume une cruelle guerre, qui dure jusqu'à ce qu'un

(*a*) *Artus* ubi sup. p. 60.

SECTION VIII. *Gouvernement; divers Ordres de perſonnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

qu'un des Partis ait du deſſous, ou que les avantages étant égaux ils ſoient obligés de faire la paix. C'eſt à quoi les Capitaines ſont ſouvent contraints par les ſoldats, ſur-tout dans le tems qu'il faut enſemencer les terres ou faire la récolte, car alors chacun veut ſe retirer chez ſoi pour s'occuper de ſes affaires domeſtiques. Comme les ſoldats ſervent ſans ſolde, i's ſe laſſent auſſi bientôt de la guerre, lorſqu'ils ne font pas autant de butin qu'ils l'avoient eſpéré.

Quand un Roi prend la réſolution d'attaquer ſes voiſins, il fait avertir ſes ſujets, par le miniſtere des Gouverneurs de s'aſſembler en armes, au jour & dans le lieu qu'il indique. Là il tient conſeil avec ſes Capitaines & ſes Nobles; l'armée eſt bientôt prête à marcher, on tombe bruſquement dans le Pays ennemi, & après avoir remporté quelque avantage, la guerre ſe déclare; car les Negres ont pour maxime, que porter le premier coup, c'eſt avoir remporté la victoire à demi. Il eſt vrai que leurs guerres ne coûtent pas beaucoup, on achette le plus puiſſant allié pour moins de vingt-mille florins; & quand il eſt une fois engagé, il agit ſouvent avec autant de rigueur que la Partie principale, à moins qu'il n'y ait un Prince politique qui gouverne.

Maniere de combattre.

Les Negres n'obſervent ni ordre ni diſcipline dans leurs combats. Chaque Chef eſt au milieu de ſes gens, qui forment un gros autour de lui; ils attaquent ainſi un autre corps qui ſe trouve devant eux dans le même ordre. Ils ſont auſſi quelquefois rangés en lignes, mais la lâcheté des uns & l'impétuoſité des autres y met bientôt la confuſion. Ils ne ſe tiennent jamais droits en combattant, mais courent tout courbés, afin que les balles leur paſſent par deſſus la tête. Il y en a qui s'avancent en rampant juſqu'à l'ennemi, font leur décharge, & retournent auſſitôt vers leurs gens en courant de toute leur force, & ſi vîte, dit *Barbot*, qu'une balle ou une fleche ne peut les atteindre (*a*); & *Bosman* aſſure que les geſtes, les contorſions, les grimaces qu'ils font feroient prendre ces actions pour un badinage de ſinges plutôt que pour une bataille (*b*). Le butin, qui eſt le principal objet de la guerre, conſiſte en priſonniers, & dans les ornemens d'or & de corail dont ils ſont chargés. Quand un État maritime eſt en guerre avec un autre de l'intérieur des terres, les ſoldats peuvent faire un butin conſidérable, parceque les Negres de l'intérieur du Pays ſe parent de ce qu'ils ont de plus riche quand ils vont à la guerre. Les priſonniers du commun, qui ne ſont pas en état de payer de rançon, ſont vendus pour eſclaves, mais ceux de diſtinction ſont mis à une groſſe rançon. S'ils prennent celui qui eſt l'auteur de la guerre, ils ne lui rendent presque jamais la liberté, pour quelque prix que ce ſoit, de peur qu'il ne recommence la guerre. Il reſte priſonnier toute ſa vie, ou on s'en délivre par la mort. Le Negre le plus riche & le plus puiſſant ne peut jamais ſe vanter de ne pas tomber dans l'eſclavage, s'il a le malheur d'être fait priſonnier, parcequ'on le met quelquefois à une ſi groſſe rançon qu'elle ſurpaſſe tout ce qu'il poſſede & ce que ſes parens peuvent faire. Il s'en trouve qui, déſeſpérant de recevoir jamais la ran-

(*a*) *Barbot*, p. 314. (*b*) *Bosman*, Lett. XI. p. 188.

rançon de leurs priſonniers, ont la barbarie de les faire mourir de la manie- Section
re la plus cruelle. VIII.

Les guerres de deux Rois, qui ont une autorité abſolue ſur leurs ſu- *Gouverne-*
jets, ſont ordinairement longues & ſanglantes. Comme ce ſont leurs Gé- *ment; di-*
néraux qui commandent les armées & qu'ils ne partagent point le dan- *vers Or-*
ger, ils ne ſentent ni pitié ni terreur; les Chefs ſont obligés de reve- *dres de*
nir victorieux à quelque prix que ce ſoit, ou il leur en coûte ſouvent *perſonnes*
la tête; le butin & la gloire voilà leur objet, & non le bonheur des *parmi les*
peuples; ils fondent leur grandeur ſur la ruine de leurs ennemis, quand Negres
même leurs Etats devroient être dépeuplés. *de la Côte*
d'Or &c.

Voici la deſcription qu'*Artus* fait des Milices qu'il vit. „ La figure de *Hideuſe fi-*
„ de ces Guerriers, dit-il, eſt ſi terrible, qu'on les croiroit prêts à dévo- *gure des*
„ rer tout ce qu'ils rencontrent. Ils affectent de grincer les dents, & de *Gens de*
„ mettre de la fureur dans leurs regards. Ils ſe peignent bizarrement le viſa- *guerre.*
„ ge de raies blanches, rouges & jaunes. Le reſte du corps eſt peint auſſi
„ de diverſes figures, qu'ils croient propres à les rendre plus formidables.
„ Ils n'oublient pas de ſe paſſer autour des épaules pluſieurs coliers de ver-
„ re, chargés de Fetiches pour leur propre ſûreté, au milieu des dangers.
„ Ils ont ſur la tête un bonnet ou un casque de quelque peau de léopard
„ ou de crocodile. Leur pagne ou l'eſpece de tablier qu'ils portent autour
„ du corps eſt de la même matiere, avec beaucoup de ſoin de le relever
„ entre leurs jambes. Ils ont un poignard à la ceinture, dans la main gau-
„ che une grande rondache, & dans la droite trois ou quatre dards. Le
„ commun des ſoldats a pour armes des arcs & des fleches, dont ils ſe ſer-
„ vent fort adroitement (*a*)". C'eſt-là l'armure des Negres de l'intérieur du Pays; car voici ce que *Bosman* & *Des Marchais* diſent de celles des Negres des Côtes.

Leurs principales armes ſont des fuſils ou des carabines, dont ils ſavent *Ar mes.*
ſe ſervir avec une adreſſe admirable. C'eſt un plaiſir de les voir exercer; ils tirent les uns parmi les autres, l'un étant aſſis, l'autre couché, un troiſieme rampe, deſorte qu'il eſt ſurprenant qu'ils ne ſe bleſſent pas. Ils n'y a que ceux de la côte qui ont des armes à feu, qu'ils achettent des Européens. Avec cela ils ne laiſſent pas d'être battus ſouvent par ceux du haut du Pays, chez leſquels le courage & la réſolution ſuppléent au défaut d'armes & de diſcipline.

Outre les fuſils, ils ont des ſabres faits en forme de ſerpe, vers la poignée ils ſont larges comme la main, mais au bout ils ſont preſque deux fois auſſi larges. La poignée eſt de bois, ornée de petites boules couvertes de peau: les principaux en ont qui ſont garnies de petites plaques d'or; mais pluſieurs des autres ſe contentent pour gardes, de quelques petites cordes teintes de ſang, avec l'ornement ordinaire d'une touffe de crin. Ils ont attachée au fourreau une tête de tigre ou une écaille rouge, deux ornemens fort eſtimés. Ce ſabre leur pend du côté gauche, attaché à un lien, ou bien ils le fourrent entre leurs corps & leur pagne, qu'ils attachent ſimplement autour du corps, &

(*a*) *Artus*, l. c. p. 52.

SECTION VIII. *Gouvernement; divers Ordres de perſonnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

& le font paſſer entre leurs jambes. Ils ont outre cela un bonnet de crocodile ſur la tête, à leur côté une écaille rouge, derriere un bouquet de crins de cheval, & autour du cou une chaîne de fer aſſez peſante. Quelques Negres de la côte, comme ceux d'Aquamboe & d'Awinée, ſe ſervent de l'arc & de fleches. Les premiers ſont extrêmement adroits, ils tirent dans telle partie du corps qu'on veut, quand ils ſont à la chaſſe du lievre. Les autres empoiſonnent leurs fleches.

Les Negres ont auſſi une eſpece de dard, qu'ils appellent Aſſagay ou Haſſagay. Ils en ont de deux ſortes. Les petits ont une aune & demi de long; ils s'en ſervent au lieu de dards. Les autres ſont le double plus longs, & gros à proportion; la pointe eſt armée de fer, comme une pique. Les Seigneurs ont ordinairement un eſclave pour porter ces armes; ils s'en ſervent de la main droite, en tenant le bouclier de la gauche.

Enfin ils ont des boucliers, qui ſont faits d'oſier, couverts de peau, & garnis de plaques de cuivre, deſorte qu'ils ſont à l'épreuve des fleches & du ſabre. Ces boucliers ont quatre ou cinq pieds de long & trois de larges. Les Negres s'en ſervent avec tant d'adreſſe, qu'il eſt impoſſible de les bleſſer à moins que de percer le bouclier (*a*). Quelques Negres ont du canon, mais ils s'en ſervent ſi mal que cela ne vaut pas la peine d'en parler.

Formalités de la Paix.

Nous finirons cet Article en rapportant les formalités d'un Traité de paix entre les Negres, ſelon la Relation de *Des Marchais*. Les Parties belligérantes s'étant laſſées de la guerre, & les Européens s'en étant mêlés, elles donnerent les mains à la paix. On convint du jour marqué pour la cérémonie, auſſi-bien que du lieu. On choiſit pour cela une plaine ſur les frontieres des Etats qui étoient en guerre. Chaque Parti s'y rendit armé comme par une bataille. Ils firent apporter leurs Fetiches, les Prêtres s'y trouverent; les Chefs jurerent ſur les Fetiches de ne ſe vouloir plus de mal, d'oublier tout le paſſé, & pour ſûreté de leurs promeſſes ils ſe donnerent réciproquement des ôtages. Ce ſont ordinairement les Fils du Roi qui en ſervent, ou à leur défaut les principaux du Pays, mais on ne parle jamais de rendre les priſonniers, ni d'aucun dédommagement. On compte un homme mort dès qu'il eſt pris. Auſſitôt que les ſermens ſont faits, les tambours & les trompettes ſe ſont entendre de tous côtés, on quitte les armes, on ſe mêle; on s'embraſſe, on boit & on mange les uns avec les autres. La journée ſe paſſe en danſes & en chanſons, & le négoce recommence comme ſi l'on avoit toujours été en pleine paix (*b*).

SECTION IX.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

De l'Air & du Climat de la CÔTE D'OR. *Explication des Marées & des Courans qu'on y obſerve. Des Saiſons, des Vents. Deſcription des Animaux, des Oiſeaux, des Arbres, &c. du Pays.*

Climat de la Côte d'Or.

LA Côte d'Or étant au cinquieme degré de Latitude Septentrionale, on peut juger aiſément que la chaleur y eſt extrême; mais le climat n'eſt pas

(*a*) *Bosman*, p. 192. *Des Marchais*, T. I. p. 311. (*b*) *Des Marchais*, l. c. p. 323, 324.

pas auſſi malſain que divers Voyageurs l'ont prétendu. Leur coutume ordinaire eſt de donner dans l'excès, & de juger plus par ce qu'ils ſentent en venant d'un climat froid, que ſelon l'exacte vérité. Il eſt vrai que ceux qui ont fait quelque ſéjour dans le Pays avouent que dans les mois d'Octobre, de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars la chaleur eſt exceſſive, mais elle eſt très-ſupportable pendant les ſix autres mois. *Bosman* aſſure même qu'il a vu le tems qu'il faiſoit aſſez froid pour ſupporter le feu, comme au mois d'Octobre & de Novembre en Hollande (*a*). D'ailleurs pendant preſque toute l'année les ſoirées & les nuits ſont fort fraîches, ce qui tempere beaucoup la chaleur. Mais c'eſt auſſi ce qui peut contribuer à la mauvaiſe qualité de l'air, dont les Etrangers ſe plaignent; ce changement ſubit doit faire un fâcheuſe impreſſion ſur le corps; il arrête la perſpiration, après que les parties les plus ſubtiles du ſang ſont évaporées, ce qui cauſe des fievres ardentes, des catharres & des toux. Ceux qui ont demeuré quelques années dans le Pays, & dont les corps ſe ſont accoutumés à l'air, ſe reſſentent moins de ces changemens, pour peu qu'ils ſe précautionnent contre la fraîcheur de la nuit & contre les mauvaiſes exhalaiſons. *Artus*, de-même que *Bosman*, prétend que ce qui contribue encore à rendre l'air malſain, c'eſt qu'y ayant ſur toute la côte quantité de hautes montagnes, il s'éleve tous les matins du fond des vallées un brouillard épais, puant & qui a une odeur de ſoufre, ſur-tout dans les endroits marécageux, & auprès des rivieres. Il eſt difficile que les Européens ne s'en reſſentent, ſur-tout lorsqu'ils ſont à jeun. C'eſt ſur-tout durant les ſix mois d'Hiver, depuis Mars juſqu'à Octobre, que ces brouillards regnent, & particulierement au mois de Juillet & d'Août, pendant leſquels on voit auſſi plus de maladies qu'en Eté. Il ſe mêle à cela une terrible puanteur cauſée par la mal-propreté des Negres, qui font leurs néceſſités autour de leurs maiſons par tout le village, & qui ont la pernicieuſe coutume de laiſſer pourrir leur poiſſon pendant cinq ou ſix jours avant que de le manger. Toutes ces mauvaiſes odeurs, qui ſe font ſentir même à une grande diſtance, ſont non ſeulement deſagréables, mais très-nuiſibles aux nouveaux venus. Pluſieurs ſuccombent auſſitôt qu'ils ſont à portée de leur maligne influence; & d'autres qui ſe ſont bien portés dans les lieux où les Negres ſont plus propres, ſont tombés ici dans des maladies de langueur.

Section IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Il faut avouer même que le Climat des Provinces Méridionales de France eſt ſi différent de celui-ci, que des François qui n'ont jamais eu une heure de mauvaiſe ſanté, ont été attaqués de violentes maladies inflammatoires, immédiatement après être arrivés en Guinée. Il eſt vrai cependant que les Voyageurs ont fort exaggéré la mauvaiſe qualité de l'air, & lui ont attribué ce qui eſt un effet de l'intempérance & de la débauche. Il faut y ajouter l'ignorance de ceux qui exercent la Médecine. Le portrait que *Bosman* fait des ſoldats Anglois, & que nous avons rapporté, prouve aſſez les fâcheux effets de la débauche, & nous ne répéterons pas ici une vérité qui fait ſi peu d'honneur à notre Nation (*b*).

Nonobſtant tout cela, il eſt certain que les Negres jouiſſent en général

Maladies du Pays.

(*a*) *Bosman* Lett. VIII. p. 112.

(*b*) *Idem* Lett. VIII. p. 113.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

néral d'une bonne ſanté, & parviennent à une aſſez heureuſe vieilleſſe. Ils ont à-la-vérité des maladies épidémiques, mais que leur ignorance en Médecine ſeule rend fatales. Les vers & quelques autres maladies n'emportent pas beaucoup de monde, ce ſont la petite vérole & les fievres épidémiques qui font quelquefois de terribles ravages parmi les enfans. Les fievres intermittentes ſont aſſez communes, mais rarement mortelles. Quelques Voyageurs parlent de la faim canine comme d'une maladie du Pays, mais d'autres aſſurent qu'elle ne vient que de l'uſage exceſſif d'un certain vin de Palmier. Mais nous n'inſiſterons pas davantage ſur les maladies, dont peu de Voyageurs nous paroiſſent avoir bien connu la nature, pour nous attacher à des parties de l'Hiſtoire Naturelle rapportées plus clairement, parcequ'on n'a pas beſoin d'être Phyſicien pour les obſerver.

Marées & Courans de la Côte de Guinée.

L'illuſtre Chevalier *Newton* eſt le premier Philoſophe qui ait fait ſervir avec ſuccès l'Aſtronomie à l'explication des Phénomenes de la Nature, & par le principe de la gravitation il a expliqué d'une façon aiſée & vraiſemblable les marées, les courans, le flux & le reflux de la mer. Suivant ce grand Homme, le Soleil, la Lune, la Terre & tous les Corps Céleſtes gravitent vers leur centre à proportion de leur maſſe. La Terre ſe trouvant dans la ſphere de l'attraction du Soleil & de la Lune, l'Océan, qui eſt la partie fluide du Globe, en reſſent néceſſairement l'influence & doit s'enfler. Ce n'eſt pas ici le lieu de nous étendre ſur cette belle Théorie; il ſuffit de dire que l'on peut par les mêmes principes expliquer la cauſe des marées & des courans ſur la côte de Guinée. Depuis la riviere de Gambie juſqu'au détroit & au golphe de Benin, le flux & le reflux ſont réguliers ſur les côtes, avec cette différence que dans les rivieres & dans les bayes, où deux rivages reſſerrent les eaux, les marées ſont hautes & fortes auſſi-bien que régulieres; mais ſur la côte morte, ainſi que s'expriment les Marins, elles montent lentement & pas à une fort grande hauteur, tout au plus deux ou trois pieds, augmentant à meſure qu'on approche du golphe ou baye de Benin. C'eſt ce que l'on voit encore au Cap Corſe, à Sacconde, & à Commendo, & en général dans tous les lieux où la côte s'avance en forme de Pointe ou de Preſqu'iſle en mer; la marée y monte toujours un pied ou deux plus haut que là où la côte eſt égale, bien-qu'il n'y ait que quelques milles d'un endroit à l'autre (*a*).

Sur la Côte d'Or le courant fait ſouvent deux lieues en une heure, quelquefois contre le vent, mais plus ordinairement quand il en eſt aidé, & alors il eſt très-rapide, mais preſque toujours en ne ſerrant pas de près, & formant des ondes comme la marée; en d'autres tems il eſt uni comme une glace de miroir durant des jours entiers, & imperceptible à dix lieues du rivage. Le courant part de deux points depuis la Baye de Benin, du Sud juſques environ au Cap Lopez & au-delà; & de l'Oueſt le long de la Côte d'Or, en ne ſerrant pas le vent de près, car les vents portent comme les courans le long de la côte. *Philips* obſerve que tous les Vaiſſeaux qui font cours vers An-

(*a*) *Atkins*, p. 135.

Angola, l'éprouvent quand ils ont la terre à bord, comme il s'exprime, ou quand ils veulent gagner vers l'Ouëſt ſur la Côte d'Or (*a*). Il eſt probable que cette diverſité peut venir de la configuration de la Terre, comme du tems & des vents. C'eſt ainſi que la Terre courant en ligne droite ſans golphes ni bayes, excepté celui de Benin & de Callabar, le flux de la mer, lorſqu'il eſt borné par le rivage, tend naturellement à entrer dans la moindre ouverture qu'il trouve, devenant plus fort à meſure qu'il en approche de deux côtés. Ces golphes, en reſſerrant les eaux, reſſemblent en quelques façon aux rivieres, qui à proportion de leur largeur & de leur profondeur, & de la mer où elles ſe déchargent, ont plus ou moins de courans ou de marées, le long de leurs bords en dedans. Ils ſont encore aidés en partie par les vents, qui ſont auſſi détournés de la même maniere, & portent des deux côtés vers la baye, & en partie par la grande ardeur du Soleil, qui attire plus de vapeurs près du rivage & là où l'eau eſt baſſe, & ces vapeurs ſe répandent en brouillards & en pluies. Celles-ci ſur-tout étant continuelles pendant un mois ou ſix ſemaines, & faiſant le tour en divers lieux de la côte, peuvent vraiſemblablement cauſer quelque différence dans les marées. Mais ce ſeroit faire un Eſſai Phyſique que d'entrer dans des explications trop détaillées.

Section IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Nous pouvons aſſigner encore une autre raiſon, pourquoi les courans ſuivent le plus communément le vent. Le flux venant d'un vaſte Océan Méridional prend ſon cours le long du rivage, mais le reflux retourne aiſément & également vers toutes les parties de l'Océan, & par cette raiſon il cauſe ſi peu de changement dans le courant, qu'on l'apperçoit à peine à une diſtance un peu grande. Des Vaiſſeaux partis de Juida au mois de Juillet, lorſque les courans étoient forts & ſuivoient le vent, qui étoit Sud-Ouëſt, auroient pu aiſément gagner quelques-unes des Iſles; choſe abſolument impoſſible, ſi le courant de la rade s'étoit étendu par tout le Golphe. Et de pouvoir gagner auſſi loin au Sud, eſt un phénomene difficile à expliquer, à moins que l'on ne ſuppoſe que les eaux qui viennent dans la baye joindre le courant, ſont repouſſées vers le milieu, d'une maniere imperceptible, dans l'Océan. On en peut dire autant du Détroit de Gibraltar (*b*).

Nous pouvons conclure de ces obſervations des Mariniers, que les courans & les marées ont beaucoup d'affinité par-tout, que c'eſt principalement le giſement ou la configuration de la Terre qui les fait porter d'un côté ou de l'autre. Si les eaux ſont reſſerrées entre deux rivages de façon qu'elles forment comme un canal, l'élevation journaliere de l'Océan, cauſée par l'attraction de la Lune, y rendra la marée plus rapide, à proportion de la largeur & de la profondeur du canal, & de la mer à l'action de laquelle il eſt expoſé; mais ſi la côte eſt égale & à découvert, comme le long de la Côte d'Or, les marées ſe changent en courans. Ce Corollaire eſt parfaitement conforme à toutes les obſervations faites par les plus judicieux Mariniers ſur la Côte de Guinée, & par la Compagnie Françoiſe des Indes Orientales entre la côte orientale de la Terre-ferme & l'Iſle de Madagaſcar; car le canal étant trop profond & trop large pour la direction d'une marée, il y

(*a*) *Philips*, p. 29. (*b*) *Atkins*, l. c.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

a des courans du Nord & du Sud, ſelon que la mer enflée court autour de l'extrémité ſeptentrionale ou méridionale de l'Iſle; & ce qui fait encore plus à notre ſujet, c'eſt qu'ils ſont plus forts où le canal ſe reſſerre, plus foibles & plus variés en différentes directions, à meſure que la mer s'étend davantage dans le paſſage (*a*). Une autre conſéquence qui découle de ce que nous avons dit, c'eſt qu'on ne trouve des courans & des marées que ſur les côtes, & qu'à dix lieues des côtes on ne s'en apperçoit point, ni à l'embouchure d'un golphe; l'influence de la Lune & le changement du tems les font auſſi varier. Nous nous flattons que cette théorie générale des courans, ſera plus ſatisfaiſante pour un Lecteur curieux, qu'une Relation ſeche, & des Remarques peu concluantes ſur un ſujet, qui fait partie de l'Hiſtoire Naturelle du Pays dont nous traitons.

Saiſons de la Côte d'Or.

Bosman diviſe les Saiſons de la Côte d'Or en Eté & Hiver. L'Hiver ſe ſubdiviſe en trois parties; deux mois de brouillard, deux mois de pluie, & deux mois de vent; mais cela change tellement tous les ans, qu'on ne peut guere compter ſur ces ſubdiviſions. L'Eté commence quelquefois un mois plutôt, & une autre année le brouillard ou la pluie vient un mois plus tard qu'à l'ordinaire, & ainſi du reſte. En un mot tout eſt tellement confus & incertain, qu'il n'y a preſque plus de fonds à faire. Lorſqu'il arriva ſur la côte les Saiſons étoient fort réglées; l'Eté & l'Hiver commençoient toujours dans un même tems, & ces deux Saiſons étoient même plus rudes qu'elles ne l'étoient au tems qu'il écrivoit. Il pleuvoit alors pluſieurs jours de ſuite d'une maniere ſi terrible, qu'on eût dit que l'on étoit menacé d'un ſecond déluge (*b*), depuis les pluies n'y ſont pas à beaucoup près ſi abondantes; phenomene qui s'explique peut-être par la nutation des Poles, & par la variation de l'obliquité de l'Ecliptique (*c*). Il pleut beaucoup plus à Axim qu'en aucun autre lieu de la côte, bien-qu'il ne ſoit qu'environ à vingt lieues à l'occident de d'Elmina. *Bosman* fut fort ſurpris de voir que la pluie y duroit ſi longtems, & ayant demandé à un des Officiers combien ce tems pluvieux continuoit, il lui répondit qu'il duroit ordinairement onze mois & vingt-huit jours. Quoique cela fût trop exaggéré, il eſt certain qu'il pleut à Axim au moins la moitié de l'année, & c'eſt par cette raiſon qu'excepté le riz & les arbres, les fruits & les racines n'y viennent pas bien, à cauſe de la trop grande humidité. *Atkins* aſſure qu'il y a ſur toute la côte un retour régulier de pluies de Printems & de pluies continuelles. Les premieres des deux côtés de l'Equateur durent le plus longtems ſans interruption. Elles commencent au Nord de la Ligne à Sierra Liona dans le mois de Mai, ſur la Côte d'Or en Avril, & elles ſont précédées par des vents de Sud-Sud-Eſt; mais au Sud de l'Equateur les pluies du Printems tombent au Cap Lopez en Octobre, & à Angola en Novembre. Ce n'eſt pas ici le lieu de rechercher la cauſe de ces retours périodiques, mais on peut conjecturer qu'ils ſont deſtinés à humecter la terre, & à la rendre fertile dans les endroits où les habitans ont aſſez d'intelligence & d'induſtrie, pour entrer dans les vues de

(*a*) Mém. de l'Acad. Royale des Sciences, T. XV. p. 217.

(*b*) *Bosman*, Lett. VIII. p. 118.

(*c*) Voy. une Piece du Dr. *Bradley* dans un des derniers Volumes des *Tranſact. Philoſoph.*

de la ſage & bonne Providence. En 1721 que l'Auteur étoit au Cap Corſe, la pluie commença vers le milieu d'Avril, & continua ſans intermiſſion juſqu'à la fin de Mai; la nuit elle étoit généralement plus forte, accompagnée de tonnerres, d'éclairs & de calme. Si l'on ſentoit quelque briſe, elle venoit du Sud & portoit directement ſur la terre, tandis que les nuées de la pluie ſuivoient régulierement en venant de l'Océan. Si l'horizon s'éclairciſſoit, comme cela arrivoit pendant quelques minutes, la chaleur du Soleil étoit le double plus violente (*a*) (*). Section IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Les Negres évitent fort ſoigneuſement la pluie, & la croient très-nuiſible à leur ſanté. Les Hollandois s'en ſont convaincus par leur propre expérience par rapport à certaines Saiſons. Pendant les orages, qu'ils appellent *Travados*, les pluies qui tombent près de la Ligne ſont tout-à-fait rouges, & d'une qualité ſi maligne qu'on ne peut dormir dans ſes habits mouillés, comme cela arrive ſouvent aux matelots, ſans être attaqué d'une maladie dangereuſe. *Artus* aſſure que les habits qu'on ôte pourriſſent très-promptement, ſi l'on n'a pas ſoin de les faire ſécher parfaitement. Auſſi les Negres craignent-ils ſi fort la pluie, que s'ils ſont ſurpris du moindre orage, ils mettent leurs bras en croix au deſſus de leur tête pour ſe couvrir le corps, courent de toutes leurs forces vers la premiere retraite, & ſemblent frémir à chaque goutte d'eau qui tombe ſur eux. C'eſt par la même raiſon qu'en dormant ſur leurs nattes, ils ſe tiennent couchés auſſi près du feu qu'il leur eſt poſſible, & qu'ils ſe frottent ſi ſoigneuſement le corps d'huile, parceque cette onction leur tient les pores fermés, & empêchent la pluie, qu'ils regardent comme la cauſe de toutes leurs maladies, d'y pénétrer. Les terribles *Tornados* ou *Travados*, ainſi que les appellent les Portugais, ſuivent ordinairement le Soleil, qui ſemble les attirer. Ce ſont des tourbillons de vent qui s'élevent ſubitement de l'Eſt-Sud-Eſt, & quelquefois du Nord, avec quelques points d'Ouëſt. Ils ſont accompagnés d'horribles coups de tonnerre, d'éclairs effrayans, de groſſes pluies qui ſemblent tomber en maſſe, & d'une obſcurité extraordinaire, qui dérobe la lumiere du jour en plein midi. Ils durent une heure ou deux, & quelquefois davantage, mais auſſitôt qu'ils ſont paſſés l'air devient clair & ſerein comme auparavant. Quand ils arrivent dans la bonne Saiſon, c'eſt-à-dire dans l'Eté, ils ſont moins violens qu'en Hiver; mais ils ſont plus incommodes, parcequ'ils ſont ſuivis ordinairement de pluies froides, qui durent pluſieurs jours avec une force qu'il eſt impoſſible de repréſenter. En Hiver il y a toujours beau-

Soin des Negres à éviter la Pluie.

Travados.

(*a*) *Atkins*, p. 139.

(*) Nous ne pouvons nous empêcher d'obſerver, que la remarque du Docteur *Halley* paroît confirmée par l'expérience de ceux qui ont fait du ſéjour en Guinée. Il prétend que les exhalaiſons & les vapeurs, dont ſe forment les pluies, la neige, la grêle, les brouillards & les roſées, s'élevent en plus grande quantité des côtes & des bas-fonds, que du milieu de l'Océan. L'horizon embrumé, & les grandes roſées, ſe remarquent rarement en Guinée à deux lieues du rivage, pas même dans les rades où les Vaiſſeaux mouillent. Au-lieu qu'autrement on devroit s'appercevoir de ces vapeurs dans une grande étendue d'eau, l'expérience prouve cependant le contraire; toutes ſortes d'exhalaiſons diminuent à meſure que l'on avance en mer, & qu'on s'éloigne de terre.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

beaucoup à craindre pour les Vaiſſeaux qui ſont à la voile. Mais on eſt averti de leur approche par divers ſignes, & l'expérience apprend aux matelots à prendre des précautions. On apperçoit dans l'éloignement une nuée fort épaiſſe & fort noire; ſi elle eſt marquée de pluſieurs taches blanches il faut s'attendre à des vents impétueux, ſi ſa couleur n'eſt pas variée c'eſt de la pluie qu'elle annonce (*a*).

Bosman aſſure que de ſon tems ces ouragans n'étoient ni auſſi fréquens, ni auſſi violens qu'ils avoient été autrefois. Il rapporte d'après un Mémoire du Directeur *Valkenburg*, que l'an 1651 il s'éleva un ſi terrible orage à d'Elmina, avec des coups de tonnerre ſi épouvantables, que chacun en fut ſaiſi de frayeur, penſant que c'étoit la fin du Monde. Le tonnerre fondit l'or & l'argent ſans endommager les ſacs où il étoit, & briſa les épées dans le fourreau. Il arriva encore pluſieurs autres choſes extraordinaires. *Bosman* lui-même en a vu d'auſſi terribles, mais il ſemble, dit-il, que ces tempêtes ont ceſſé, du-moins nous ne nous en ſommes guere apperçus depuis trois ou quatre ans (*b*). Apparemment que les choſes ont encore changé depuis, car les Flottes qui vont en Aſie, en Afrique & en Amérique n'éprouvent encore que trop de ces ouragans.

Tous les Voyageurs conviennent qu'il n'y a point de partie du Monde où les Tornados ſoient ſi fréquens qu'en Guinée; ce que l'on doit vraiſemblablement attribuer à la quantité d'exhalaiſons nitreuſes & ſulphureuſes, à l'exceſſive ardeur du Soleil, & aux pluies continuelles. Si les nuées qui renferment ces matieres forment un compoſé élaſtique, hétérogene & inégal, alors ces matieres renfermées s'échappent avec plus de violence, & font un bruit horrible ſi elles ſont proche. On a remarqué que loin du rivage on n'apperçoit ni tonnerre ni éclairs, on a quelquefois pris pour des éclairs certains traits de lumiere dans l'air, mais nous n'avons jamais lu qu'on ait entendu le tonnerre à cent lieues de terre; & c'eſt par ce principe qu'on peut expliquer ces phénomenes, dont nous laiſſons la diſcuſſion aux Phyſiciens. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Tornados ne ſe font pas ſentir à une grande diſtance; on a vu les Vaiſſeaux mis en pieces au Cap Corſe, tandis que l'air étoit doux & ſerein à Anamabo, qui n'en eſt qu'à trois ou quatre lieues (*).

Terreno *ou Vent de terre.*

Les Portugais ont donné le nom de *Terreno* à un violent vent de terre, que les Negres appellent *Harmattan*, qui s'éleve de l'Eſt vers Noël. Il eſt ſi fort dès le moment qu'il commence à ſouffler, qu'il prend le deſſus ſur les vents de mer. Il forme des orages qui durent ordinairement deux ou trois jours, & quelquefois quatre ou cinq, comme *Barbot* en fit l'expérience à Boutry en 1682. *Atkins* dit qu'ils ne durent que quelques heures; mais le peu de ſéjour qu'il a fait ſur la côte ne lui a pas permis d'en voir beau-

(*b*) *Atkins. Artus* ap. *De Bry*, P. VI. p. 76. (*b*) *Bosman*, Lett. VIII. p. 122.

(*) Quelques Voyageurs ont parlé d'une pierre de foudre, telle que celle qui tomba, dit-on, en 1695 ſur la Moſquée d'Andrinople. On en montre auſſi dans les Cabinets des Curieux. A Coppenhague, par exemple, on conſerve une aſſez groſſe piece de ſubſtance métallique, à laquelle on donne le nom de pierre de foudre. Mais il y a de l'apparence que ce n'eſt que quelque ſubſtance métallique qui a été fondue par la foudre.

beaucoup, ni de faire des obſervations auſſi exactes que *Barbot*. Le Soleil demeure caché pendant l'orage, & l'air eſt ſi obſcur, ſi épais & ſi rude, qu'il affecte ſenſiblement les yeux. La nudité des Negres les expoſe à reſſentir ſi vivement ſon action, que l'Auteur les a vu trembler comme dans l'accès d'une fievre violente. Les Européens mêmes, qui ſont nés dans un climat plus froid, ont de la peine à ſupporter ce changement ſubit, & ſont obligés de ſe tenir renfermés dans leurs chambres avec le ſecours d'un bon feu & des liqueurs fortes. L'air eſt alors ſi ſuffoquant qu'il y a peu de poitrines aſſez fortes pour y réſiſter. Ces Harmattans ne ſont pas moins nuiſibles aux bêtes qu'aux hommes, auſſi les Negres, qui connoiſſent le danger, enferment-ils leurs beſtiaux pour les en garantir. Deux chevres, que le Commandant du Cap Corſe fit expoſer à l'air pour faire une expérience, furent trouvées mortes au bout de quatre heures. Les jointures des planchers s'ouvrent auſſitôt que le Harmattan commence, & il fait rider le papier, le parchemin & le cuir, de la meme façon que le feu. Nous ne prétendons pas conteſter ces effets extraordinaires, étant auſſi bien atteſtés, & nous n'entreprendrons pas de les expliquer (*a*).

Vents aliſés.

Les vents aliſés ſouffllent ici également, comme en d'autres lieux du Globe, dans l'intervalle de trente degrés de l'Equateur. Sur la Côte d'Or les véritables vents aliſés viennent de l'Ouëſt, & ſuivent la direction de la côte là où elle court vers l'Eſt. Mais depuis la riviere de Gabon, ſous la Ligne, où la Terre tourne au Sud, les vents ſuivent encore le même cours, & ſoufflent Sud-Eſt & Sud-Eſt à l'Eſt. La côte ſemble faire décliner le véritable vent aliſé, de la même maniere que les caps font les marées & les courans. Si dans de certaines Saiſons, comme on le remarque dans celle des pluies, les vents tournent plus au Sud, ils ſont plus foibles; comme en ce tems-là le Soleil eſt au Nord de la Ligne, c'eſt ſelon les apparences pour rétablir l'équilibre de l'air, raréfié par une plus grande chaleur.

Vents de terre & de mer.

Enfin on jouit ſur cette côte de briſes de terre & de mer, qui ſont de petits vents qui ne s'étendent pas fort loin, mais fort rafraîchiſſans & néceſſaires dans des lieux où l'ardeur du Soleil eſt ſi grande. Le vent de mer s'éleve ordinairement vers dix-heures du matin: il eſt frais, doux & agréable; mais celui de terre qui lui ſuccede le ſoir, eſt foible, étouffant & de mauvaiſe odeur, ſur tout quand il vient des rivieres dont les bords ſont marécageux, & couverts de *Mangroves* pourris; ce qui eſt fort commun dans le Pays (*b*).

Quadrupedes domeſtiques de la Côte d'Or.

Comme nous avons déja eu occaſion, dans la Deſcription particuliere des Etats de la Côte d'Or, de parler du ſel & de l'or qu'elle fournit, nous paſſerons à l'article des quadrupedes, des oiſeaux, des poiſſons, des arbres, des fruits, des grains & d'autres productions. Entre les animaux domeſtiques, le premier rang, à cauſe de leur utilité, appartient aux bêtes à cornes, telles ſont les taureaux, les bœufs, les vaches, les boucs & les chevres, les moutons. Les Pays de l'intérieur des terres, comme Dinkira, Aſianté, Akim en ſont remplis, mais il en vient fort peu de-là ſur la côte, à cauſe de l'éloignement. Au contraire on en amene une aſſez grande quan-

(*a*) *Barbot*, p. 193. *Atkins* p. 149. (*b*) *Atkins* l. c.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

quantité à Axim, à Pocqueſon, à d'Elmina & à Acra, parcequ'on peut les y conduire aiſément d'Acquamboe & de Lampi. Ces beſtiaux trouvent à Axim d'aſſez bons pâturages, & s'y engraiſſent bien; mais à d'Elmina & aux environ les vaches ſont ſeches & maigres, elle ne donnent que peu de lait, & la chair a peu de goût. *Bosman* remarque que c'eſt le ſeul endroit où l'on en tire du lait, les Negres ignorant cet uſage; mais le lait qu'on en tire eſt ſi peu abondant & ſi peu gras, qu'à peine vingt à trente vaches en peuvent-elles fournir aſſez pour la table du Directeur-Général. Ces vaches ſont petites & légeres, & les meilleures ne peſent pas au-delà de deux-cens cinquante livres, quoiqu'à proportion de leur grandeur elles duſſent peſer davantage. Les Voyageurs ont obſervé qu'en général tous les animaux du Pays, de-même que les hommes, ſont fort légers pour leur taille, ce qu'on attribue à la mauvaiſe nourriture, qui au-lieu d'une chair ferme & nourriſſante, n'en produit que de ſpongieuſe, légere & dure. Auſſi celle des vaches eſt-elle de fort mauvais goût, & néanmoins on ne fait pas difficulté d'en payer quelquefois cinquante écus & davantage; ce qui prouve qu'elles n'y ſont pas abondantes (*a*). *Artus*, après avoir obſervé que les bêtes à cornes ſont très-petites, ajoute que les Negres ne peuvent traire les vaches, parcequ'elles ont à peine aſſez de lait pour nourrir leurs veaux (*b*). C'eſt ce qui fait que le veau eſt encore plus mauvais que le bœuf, & a un goût deſagréable (*c*).

Quoiqu'il y ait beaucoup de moutons ſur la côte, ils y ſont fort chers. Ils ſont de la figure de ceux d'Europe, mais la moitié plus petits, & au-lieu de laine ils ont du poil; ainſi, dit *Bosman*, c'eſt ici le Monde renverſé, les hommes ont de la laine & les moutons du poil. Leur chair n'a nullement le goût de mouton, elle eſt ſeche & maigre, deſorte que les gens un peu délicats ne ſont pas tentés d'en manger, & ceux du commun s'en paſſent, parceque leur bourſe n'y ſauroit ſuffire; car on en paye toujours depuis ſix juſqu'à huit écus, prix exceſſif pour un animal auſſi petit, auſſi mauvais, & en même tems auſſi abondant que le diſent les Voyageurs (*).

Le nombre des chevres eſt prodigieux: elles ne different de celles d'Europe qu'en ce qu'elles ſont beaucoup plus petites, mais leur chair eſt bien plus graſſe & plus délicate que celle des moutons, ſur-tout celle des petits boucs, quand on les châtre lorſqu'ils ſont encore jeunes. Le prix d'un bon chevreau eſt ordinairement quatre écus. Nous ſouhaitterions bien que les Voyageurs nous euſſent appris pourquoi un mouton, dont la chair eſt ſi mauvaiſe, coûte tant, tandis que les chevreaux qui ſont ſi bons, ſe donnent à un prix ſi médiocre. Les Negres ont une plaiſante & ridicule opinion ſur la cauſe de la puanteur des boucs. Ils diſent qu'il y avoit au commencement du Monde une Déeſſe, qui avoit coutume de s'oindre le corps d'u-

(*a*) *Bosman* Lett. XIV. p. 236, 237.
(*b*) *Artus* ap. *De Bry* I. c. p. 8.
(*c*) *Bosman* ubi ſup.

(*) *Smith* dit que les moutons de Guinée reſſemblent ſi peu aux nôtres en Europe, qu'un étranger en les voyant auroit de la peine de les reconnoître, à moins que de les entendre bêler. Ils ſont couverts d'un poil d'un brun clair & noir, comme nos chiens (1).

(1) *Smith*, T. III. p. 19.

d'une huile ou d'un onguent de ſenteur. Les boucs s'en étant apperçus, prierent la Déeſſe de les oindre de cette huile, elle feignit de leur accorder leur demande; mais au-lieu de prendre la boëte de l'onguent odoriférant, elle en prit une où il y avoit quelque choſe de fort puant, dont elle oignit leur corps, & c'eſt de-là que leur vient la mauvaiſe odeur qu'ils ont encore. Les Negres ajoutent, que juſqu'à aujourd'hui ils ignorent cette ſupercherie, & qu'ils croient encore que la Déeſſe les a oints de la bonne huile; ce qui fait qu'ils ont grand ſoin de ſe mettre à couvert de la pluie, de peur qu'elle n'emporte leur bonne odeur (*a*).

Section IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Les chevaux du Pays ſont petits, & de la taille de nos chevaux du Nord. On n'en voit guere ſur la côte, mais il y en a beaucoup dans l'intérieur des terres. Ils ne ſont nullement beaux; leur tête reſſemble à celle d'un âne, ils la portent toujours baiſſée. Leur allure eſt auſſi incommode, & ce n'eſt qu'à force de coups qu'on les fait avancer. *Bosman* dit que la plupart ſont ſi bas, que les pieds de ceux qui les montent touchent preſque à terre.

Le Pays fournit auſſi aſſez d'ânes, qui ſont un peu plus grands que les chevaux, & dans leur eſpece bien plus beaux. Les Negres ne s'en ſervent point pour porter des fardeaux, mais ſeulement de monture. On a remarqué qu'ils ne s'accommodent point ſur la côte. *Bosman* rapporte que les Hollandois en avoient eu trois ou quatre, qui moururent ſucceſſivement.

On trouve encore ici un aſſez bon nombre de porcs; ceux que les Negres nourriſſent ont la chair fade & molle, mais ceux que les Européens élevent peuvent paſſer pour bons; cependant ils ne ſont pas comparables à ceux de Juida, qui ſont les meilleurs qu'il y ait au Monde, ſelon notre Voyageur (*b*). On peut juger combien le bon porc eſt rare, puiſqu'on paye d'un du poids de quatrevingt-dix livres douze à treize écus.

Mais de toutes les viandes il n'y en a point que les Negres eſtiment davantage que la chair de chien. Les chiens de ce Pays ſont tout différens de toutes les eſpeces connues en Europe; ils n'aboyent ni ne mordent; il s'en trouve de toutes couleurs, noirs, rouges, blancs & jaunes. Ceux d'Europe dégénérent d'une façon étonnante en peu d'années, les oreilles leur viennent longues & roides comme celles des renards. Les Negres payent bien les chiens, pluſieurs d'entre eux ont un chenil où ils nourriſſent quantité de ces animaux, & vendent fort cher les petits qui en viennent. *Barbot* dit que leur queue eſt longue, pointue & ſans poil, qu'ils ont auſſi la peau du corps nue, ordinairement tachetée, & qu'ils ſont deſagréables à la vue & au toucher. Les Negres ont emprunté des Portugais le nom de *Cabra de Matto* qu'ils donnent aux chiens, parcequ'ils en aiment la chair & qu'ils la préférent au bœuf & au mouton.

Les Negres font auſſi cas des chats, ſur-tout quand ils ſont alertes à la chaſſe des rats & des ſouris, vermine dont toute la côte eſt infectée. Les Negres en mangent, mais rarement; il n'y a guere que les eſclaves qu'on tient en priſon, qui en tuent ſouvent pour ſatisfaire leur appétit (*b*).

Parlons à-préſent des quadrupedes ſauvages, & commençons par l'éléphant *Quadrupedes ſauvages.*

(*a*) *Bosman* ubi ſup. p. 238. (*b*) Le même Lett. XIV. p. 241.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

phant, qui doit tenir le premier rang à cauſe de ſa groſſeur & de ſa ſagacité. On a déja vu ailleurs la deſcription de ce noble animal; mais les Voyageurs trouvent ici quelques différences dignes d'attention, & l'on ne doit pas être ſurpris qu'un animal ſi gros & ſi curieux fourniſſe toujours matiere à de nouvelles obſervations. Quoiqu'il n'y ait nulle part ni en Afrique ni dans le reſte du Monde connu autant d'éléphans que ſur la Côte d'yvoire, il s'en trouve auſſi beaucoup ſur la Côte d'Or. Il y en a un grand nombre dans les Pays d'Ancobar & d'Axim; mais comme ces Contrées forment les frontieres de l'une & de l'autre côte, ce ſont vraiſemblablement des éléphans de la Côte d'yvoire qu'on y rencontre, & que l'on tue. On en voit encore quantité dans le Pays de Fetu, & on a généralement obſervé que plus un Pays eſt déſert & inhabité, plus on y rencontre d'animaux farouches de toute eſpece. Il y a beaucoup d'éléphans dans l'intérieur du Pays, d'où ils s'avancent juſqu'à une portée de mouſquet des Forts Européens, faiſant bien du ravage, & portant la terreur avec eux. En 1697 on en tua un d'une grandeur extraordinaire à Acra, près du Fort Hollandois, dont les deux dents peſoient deux-cens-vingt livres. En 1700, un Negre d'Axim, qui avoit accoutumé d'aller à la chaſſe des éléphans, & qui en avoit déja tué quelques-uns, ayant tiré ſur un, le manqua; l'éléphant en fut ſi irrité, qu'il ſe mit à pourſuivre le Negre, & l'ayant atteint l'écraſa & briſa ſon fuſil. La même année on en vit venir un près d'Elmina, allant doucement le long de la côte juſques ſous la montagne de St. Jago. Des Negres eurent la hardieſſe d'aller à ſa rencontre ſans armes; il ſe laiſſa environner, & s'avança gravement avec eux juſques ſous le mont St. Jago; un Officier du Fort lui tira un coup de mouſquet, & l'atteignit avec une groſſe balle préciſément au-deſſus des yeux. Cependant ni ce coup, ni pluſieurs autres que les Negres lui tirerent, ne purent le mettre en colere; il n'en marcha pas même d'un pas plus vîte, ſeulement il menaçoit de tems en tems & dreſſoit alors ſes oreilles, qui étoient d'une grandeur prodigieuſe. Il entra enfin dans le jardin du Fort, où il abbattit pluſieurs cocotiers, & il nous parut, dit l'Auteur, que pour renverſer un arbre il ne faiſoit pas plus d'effort, qu'un homme en feroit pour jetter par terre un enfant de quatre ans. Pendant qu'il fut-là, on lui tira plus de cent coups de fuſil, qui le firent beaucoup ſaigner, mais ne le mirent point en furie. Mais un Negre fut aſſez hardi pour lui ſaiſir la queue dans le deſſein de la couper, imprudence dont il eut lieu de ſe repentir; car l'éléphant le frappa de ſa trompe, le jetta par terre & l'écraſa ſous ſes pieds, il lui fit même avec ſes dents deux trous dans le corps, après quoi il laiſſa tranquillement emporter le corps ſans s'y oppoſer. Pour abréger, nous dirons qu'étant ſorti du jardin, il eſſuya encore tant de coups qu'il ſe coucha ſous des arbres, où il expira. Cette circonſtance confirme, dit *Bosman*, l'opinion des Negres, qui diſent qu'un éléphant lorſqu'il ſent que ſa mort approche, va ſe coucher, s'il peut, ſous un arbre ou dans un bois. Notre Voyageur en a vu quatre exemples (*a*).

Les éléphans de la Côte d'Or ſont plus petits que ceux des Indes Orientales,

(*a*) Le même, Lett. XVII. p. 332—337.

tales, mais d'ailleurs ils ſont de la même figure. *Bosman* réfute quantité de choſes que les Naturaliſtes ont avancées. Il nie qu'on ſache rien de leur accouplement, du tems que les femelles portent, de leur âge, du renouvellement de leurs dents &c. que *Pline* rapporte comme des faits avérés, & que les Naturaliſtes qui ſont venus depuis lui ont adoptés pour ce qui eſt du renouvellement des dents; *Smith* l'affirme, & appuye ſon ſentiment de raiſons auxquelles il ſemble qu'on ne peut refuſer de ſe rendre (*a*). *Atkins* penſe de-même, mais il reſtreint le renouvellement de dents aux jeunes, qui en changent peut-être comme font les enfans. A quoi l'on peut ajouter le témoignage des Negres, qui aſſurent qu'on ne trouve jamais qu'une dent dans le même lieu, & ſouvent en des endroits où l'on ne voit point de trace d'un éléphant mort. *Barbot* aſſure que ces animaux nagent plus vîte qu'une chaloupe à dix rameurs, & qu'ils courent auſſi vîte qu'un cheval, deux qualités qu'on ne s'attendroit pas à trouver dans un animal d'une ſi prodigieuſe groſſeur. Les Negres en diſtinguent de trois eſpeces; l'éléphant des marais, celui des montagnes & celui des bois. L'éléphant des marais eſt celui qui ſe plait dans les lieux marécageux & du côté des rivieres qui débordent; ſes dents ſont bleues & ſpongieuſes, difficiles à arracher, & plus encore à travailler, parcequ'elles ſont remplies de petits nœuds. L'éléphant des montagnes eſt farouche & dangereux; il a les dents petites mais dures, & elles ſont eſtimées. L'éléphant qui vit dans les bois eſt le plus doux & le plus docile; ſes dents ſont les plus groſſes & les plus blanches, & elles approchent pour la qualité de celles de l'éléphant des montagnes. La chaſſe de ces animaux eſt un exercice fort commun mais dangereux, & il ne ſe paſſe point d'année que bien des Negres n'y perdent la vie. La maniere la plus ordinaire eſt de les tirer avec des balles de fer, car celles de plomb rejailliſſent de deſſus leur peau comme d'un mur. On n'en voit jamais de blancs ſur la Côte d'Or, quoique les Voyageurs rapportent qu'il s'en trouve plus loin, le long du Niger, dans l'Abiſſinie, & dans la Contrée de Zanzibar. La partie qui diſtingue les mâles eſt petite à proportion de la taille monſtrueuſe du corps. Les teſticules ne paroiſſent point & ſont cachées près des reins. Mais c'en eſt aſſez ſur l'article d'un animal qui n'eſt pas particulier au Pays, & dont les plus exacts Naturaliſtes ont fait ſi ſouvent la deſcription.

Section IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Les Tigres ſont en fort grand nombre ſur toute la Côte; les Negres les appellent *Bohen*. Les plus communs ſont de la groſſeur d'un veau ordinaire. Ils ont le pied grand, les griffes fortes, & la peau marquetée de taches jaunes & noires. Il font plus de ravages en Guinée que toutes les autres betes féroces, & un homme qui ſe hazarde ſeul dans un Bois ſans armes, court riſque de la vie; il n'y a cependant que la faim qui les porte à attaquer les hommes. *Bosman* dit qu'il y en a de quatre ou cinq figures différentes, que les Negres diſtinguent par des noms qu'il n'a oſé entreprendre de rendre dans ſa Langue. Il ajoute qu'il en a vu de jeunes qu'on avoit apprivoiſés, avec leſquels on badinoit comme avec un chien ou un chat; avec cela tôt ou tard ils font paroître leur férocité.

Le

(*a*) *Smith*, T. I. p. 99, 100.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Le buffle eſt un des animaux qui approche le plus de la groſſeur de l'éléphant, mais il eſt ſi rare ſur la Côte d'Or qu'on ne doit pas le compter parmi les animaux du Pays.

On y trouve le *Jakhals*, ſur-tout du côté d'Acra & dans le Pays d'Aquamboe. C'eſt un animal féroce & très-cruel, qui attaque hommes & bêtes. C'eſt une eſpece de chien ſauvage, qui eſt de la taille d'un gros dogue, mais il a les pattes beaucoup plus groſſes & plus fortes. Il a le poil court & tacheté, la tête fort groſſe, plate & large, les dents longues & pointues, & par certaines circonſtances que des Voyageurs rapportent il y a de l'apparence qu'on l'a pris plus d'une fois pour un loup. Quoi que *Bosman* & *Smith* diſent de la figure de la tête de cet animal, nous avons lieu de croire ſur de bonnes autorités, qu'elle reſſemble plus à celle du renard qu'à celle du dogue; les yeux ſont fort éloignés l'un de l'autre, le haut de la tête eſt large, ſe terminant en pointe vers le bas (*).

Il y a ſur la Côte d'Or une eſpece de ſanglier, moins féroce que celui des Pays froids; comme ces animaux ne ſont pas fort nombreux, & que leur chair eſt délicate, grafſe & excellente, ils ſe vendent fort cher, & on les préfére aux porcs domeſtiques.

Il y a une prodigieuſe quantité de cerfs de toutes ſortes de grandeurs; on en voit quelquefois des centaines enſemble. *Bosman* dit qu'il y en a bien de vingt ſortes, les uns auſſi gros que de petites vaches, d'autres comme des chats. Les plus beaux ſont roux, avec de fort petites cornes noires, & des pattes fort menues, qui ne paſſent point l'épaiſſeur d'un bout de pipe. Ils ſont extrêmement légers à la courſe, & font des ſauts ſurprenans; il en a vu qui ſautoient par-deſſus une muraille de dix ou douze pieds de haut (†). Il parle d'une autre eſpece de cerfs, qui ſont couleur d'orange, avec des rayes blanches; ils ne ſont pas fort gros, mais ils ont les pattes fort hautes, le col long avec les oreilles longues (*a*). Pluſieurs Européens ont eſſayé de tranſporter de ces petits animaux, mais ils ſont ſi délicats, que bien-qu'on les eût mis dans des caiſſes avec du coton, ils ſont morts d'abord qu'ils ont été dans un climat plus froid (*b*).

Artus rapporte qu'il y a dans certains cantons de la Côte d'Or un grand nombre de daims, de renards & de lievres. Les Negres ont différentes méthodes ingénieuſes pour les prendre.

Bosman compte trois ou quatre ſortes de chats ſauvages, entre leſquels on met le chat-civette. Les Negres ont l'art de les prendre jeunes, & les ven-

(*a*) *Bosman*, l. c p. 252. (*b*) *Smith* T. II. p. 41.

(*) *Bosman* rapporte que les Hollandois les prennent de la maniere ſuivante. Ils mettent quelques fuſils chargés & bandés dans une caiſſe, où ils attachent avec une corde un quartier de mouton ou de cochon, & le placent de façon qu'il peut le tirer avec ſon muſeau, & il ne l'a pas plutôt touché que le fuſil tire, & ainſi il reçoit trois ou quatre balles dans le corps (1).

(†) *Smith* appelle ce petit animal un *Antelope* d'une beauté parfaite; il n'eſt guere plus gros qu'un petit lapin, mais ſi agile qu'il ſemble voler plutôt que courir dans les bois. Cependant les Negres qui leur donnent la chaſſe en tuent ſouvent, & c'eſt un manger fort délicieux quand ils ſont jeunes (2).

(1) *Bosman*, Let. XIV. p. 249. (2) *Smith* T. II. p. 42.

vendent aux Européens pour un ou deux écus. On prend beaucoup de soin & de peine à les élever; ils mangent de la bouillie faite de millet, avec un peu de viande ou de poisson. La civette leur vient quand ils sont encore fort jeunes; celle des mâles est la meilleure, parceque l'urine des femelles gâte la leur. Suivant *Barbot*, le chat-civette, que les Negres appellent *Kankan*, & les Portugais *Gatos de Algalia*, ressemble au renard pour la taille & la figure, mais il a les jambes plus longues, & la queue exactement semblable à celle du chat, quoique plus longue à proportion du corps. Il a le poil gris, tacheté de noir. Il mange plus volontiers de la chair crue ou des entrailles d'animaux, que du millet ou d'autres grains bouillis, & cette nourriture lui fait rendre plus de musc (*a*). *Barbot* fait la même observation que *Bosman* sur le musc de la femelle. L'usage est de tourmenter beaucoup cet animal & de l'irriter avant que de lui faire rendre son musc, parceque l'odeur en est plus forte. L'Auteur conseille d'employer des cueilleres de bois pour le tirer du petit sac qui le contient, pour ne pas blesser l'animal par quelque chose de plus dur (*b*).

Section IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

On trouve ici des porc-épis, mais en petit nombre. *Bosman* dit qu'ils ont environ deux pieds & demi de hauteur, & qu'ils ont les dents si aigues & si tranchantes, qu'il n'y a point de bois qui puisse leur résister. L'Auteur en ayant mis un dans un tonneau, s'imaginant qu'il y seroit bien gardé, dans l'espace d'une nuit il le rongea si bien qu'il le fit passage. C'est un animal si hardi & si méchant qu'il attaque les plus dangereux serpens. Les Negres & même quelques Blancs estiment sa chair comme un mets délicieux. *Bosman* parle encore d'une espece d'animaux qui ressemblent aux hérissons, mais ils ne se mettent point en peloton comme ceux d'Europe (*c*). *Artus* parle de quantité d'animaux farouches, qu'il a vus sur la Côte d'Or, d'une figure extraordinaire, non seulement inconnues aux Européens, mais qui n'ont pas même de nom parmi les Negres (*d*).

On y trouve un animal que les Negres appellent *Potto*, & les Hollandois *le Paresseux*, à cause de son naturel lent & pesant, car il lui faut un jour entier pour ramper dix pas. Quelques Auteurs rapportent, que quand un de ces animaux est monté sur un arbre, il n'en descend qu'après avoir dévoré entierement le fruit & les feuilles; il en descend alors gras & luisant, mais avant qu'il ait pu gagner un autre arbre il devient d'une maigreur extrême. C'est un animal si laid & si hideux, que *Bosman* ne croit pas qu'on trove nulle part dans le Monde rien qui en approche. Ses pattes de devant ressemblent parfaitement à des mains, sa tête est extrêmement grosse à proportion de son corps, & son poil est roux. C'est-là tout ce qu'il en dit, il ajoute seulement qu'on ne peut le regarder sans horreur, & qu'il n'a de singulier que son affreuse figure (*e*).

Le même Voyageur parle en passant de trois ou quatre sortes d'autres petits animaux particuliers à la Guinée. De ce nombre est un animal que les Negres appellent *Berbé*, & les Hollandois *Avaleur de vin*, parcequ'il aime le vin de Palmier avec passion. Il a presque la figure d'un chat, excepté qu'il

a

(*a*) *Barbot*, p. 211.
(*b*) Là-même.
(*c*) *Bosman* l. c. p. 253.
(*d*) *Artus* ubi sup. p. 80.
(*e*) *Bosman* l. c. p. 254.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

a le muſeau beaucoup plus pointu & le corps plus petit, tacheté comme celui des civettes. Il eſt féroce quand il eſt en colere, mais doux & familier, quand on l'a accoutumé à être manié.

Le ſecond de ces animaux n'eſt guere plus gros qu'un rat domeſtique; ſa couleur eſt un mélange de rouge & de gris avec des taches blanches; ſa queue, dont le poil eſt fort long, a trois doigts de large, il la fait paſſer par deſſus ſon dos juſqu'au cou. C'eſt une ſorte d'écureuil.

Le troiſieme, quand il a fait ſa crûe eſt à peu près le double plus gros, mais de la même couleur; il eſt méchant & dangereux pour ſes morſures. Les Negres le nomment *Kokeboe*. Il eſt grand ennemi des poules qu'il prend à la courſe, & emporte entre ſes pattes. *Bosman*, qui en avoit eu pluſieurs, & qui les a examinés avec ſoin, ne les a pas trouvé tels à divers égards que *Fockenbrog* les repréſente (*a*).

On voit ici dans les Bois un animal long & menu, qui a une longue queue, avec une touffe de poil au bout. Sa couleur eſt pâle & tire un peu ſur le brun. Il a le poil du corps long & délié. Les Negres lui donnent le nom d'*Arompo* ou *Mangeur d'hommes*, parcequ'il ſe nourrit de cadavres humains, qu'il déterre & dévore. Les Negres racontent, que dèsqu'il a déterré un corps, il en fait pluſieurs fois le tour, comme s'il vouloit marquer, diſent-ils, qu'on ne ſauroit commettre une mauvaiſe action ſans ſentir quelque remords, ſelon la maxime d'un Poëte:

Exemplo quodcunque malo committitur, ipſi
Diſplicet autori. Prima eſt hæc ultio, quod ſe
Judice, nemo nocens abſolvitur.

Mais quelque ingénieuſe que ſoit cette remarque, il y a tout lieu de croire que tous ces tours ne ſont que pour examiner le terrein, & que l'animal eſt ſaiſi de cette crainte qui eſt naturelle à tous les animaux, & qu'il regarde s'il n'y a perſonne qui veuille lui enlever ſa proie. On remarque la même choſe dans les chiens & les chats qui prennent quelque choſe clandeſtinement.

De tous les quadrupedes qu'on voit ſur la côte, les rats & les ſouris ſont les plus nombreux, & ceux qui font le plus de mal. Il y a une ſorte des premiers, qui ſont grands, & qui endommagent beaucoup les grains. Les Hollandois les appellent *Rats de bois*; ils reſſemblent en tout aux rats, excepté qu'ils ſont plus gros que des chats. Les Negres eſtiment leur chair comme un mets exquis, & ceux des Européens qui peuvent vaincre leur répugnance ſur l'article, la trouvent fort bonne. Il y a à Axim un autre ſorte de rats, que les Negres nomment *Bontees*, de la même figure à peu près que les premiers, mais ils ont le corps plus long & plus mince. Ces animaux font beaucoup de mal aux grains que les Negres ont ſerrés; ils en gâtent plus en une nuit que ne pourroient faire cent rats ordinaires, puiſqu'ils ne ſe contentent pas de ſe raſſaſier, mais endommagent tout ce qu'il trouvent. *Bosman* parle de petites ſouris, qui ont une odeur de muſc douce

(*a*) Le même, p. 256, 257.

ce & agréable ; il croit que cette odeur vient de leur peau, car il ne put point remarquer qu'elles euſſent une bourſe comme les civettes. Section IX. *Hiſtoire Naturelle la Côte d'Or.*

Ce même Voyageur & *Smith* conviennent qu'il y a du moins cinquante eſpeces de ſinges, qui ſont tous également portés à faire des malices. Les plus communs ſont ceux que les Hollandois appellent *Smitten* ; ils ſont de couleur fauve, & deviennent extrêmement grands ; *Bosman* en a vu de cinq pied de haut, & ſeulement tant ſoit peu plus petits qu'un homme. Un Marchand Anglois lui raconta qu'à Wimba, où les Anglois ont un Fort, ils ſont ſi hardis & ſi forts qu'ils oſent bien attaquer les hommes, ce qui étoit arrivé à deux de ſes eſclaves, qu'ils avoient ſaiſi, & qui auroient couru riſque de la vie ſi l'on n'étoit venu à leur ſecours. Les Negres ſont très perſuadés que les ſinges peuvent parler, mais qu'ils ne le veulent point, pour ne pas être obligés de travailler. *Bosman* parle d'une eſpece qui ſont fort jolis, leur poil eſt extrêmement noir & long, & ils ont une barbe blanche. Les Negres en payent ſouvent quatre écus & davantage, & les Européens en donneroient bien autant. Il y en a encore trois autres ſortes de petits, fort jolis & dociles. On ne finiroit point, ſi l'on vouloit faire l'énumération de toutes les eſpeces dont parlent les Voyageurs. Cependant on peut les réduire à deux claſſes générales ; les ſauvages, & ceux qui s'apprivoiſent. Les premiers ſont grands, hardis & féroces ; les autres ſont plus petits, plus jolis, & aiſés à apprivoiſer ; mais ils ſont tous en général malins & portés à faire des tours d'eſpieglerie (*a*).

Il en eſt cependant une eſpece dont nous donnerons la deſcription d'après *Smith* & *Atkins*, à cauſe de l'extrême reſſemblance qu'ils ont pour la figure, les traits & les qualités avec l'homme. Celui qu'*Atkins* acheta, reſſembloit parfaitement à un enfant ; il avoit le viſage plat & uni, avec une petite chevelure ; il n'avoit point de queue, & ne vouloit prendre d'autre nourriture que du lait, ou de l'orge en bouillie. Quand il avoit faim, il crioit comme un enfant. Ses bras & ſes mains étoient très-bien proportionnés, & il s'en ſervoit avec autant d'adreſſe qu'une créature humaine. *Smith* obſerve que le viſage eſt blanc, mais que la peau eſt ridée, comme celle d'une vieille femme, que ſes dents ſont larges & jaunes, ſes mains blanches & ſans poil, quoique le reſte du corps ſoit couvert d'un poil auſſi long que celui de l'ours. On prétend que ces animaux aiment paſſionnément les femmes, & qu'il y a des Négreſſes qui s'abandonnent à eux. Les Negres appellent ces ſinges *Boggo*, & les Blancs *Mandril*. *Atkins* rapporte qu'on trouve quelquefois en Guinée les ſinges que l'on appelle *Orang Outan*. Le Capitaine *Flower* en apporta un d'Angola en 1733 ; étant mort pendant le voyage, il le conſerva ſi ſoigneuſement dans des liqueurs ſpiritueuſes, qu'il garda ſa forme naturelle, qui étoit tout-à-fait humaine. Son viſage, ſes mains, ſes pieds & ſes parties naturelles ne différoient en rien de l'eſpece humaine. *Flower* aſſuroit qu'il marchoit ſouvent ſur deux jambes, qu'il s'aſſéyoit ſur une chaiſe pour boire & manger. Mais comme aucun autre Auteur ne parle de cet animal comme originaire de Guinée, nous ne nous y arrêterons pas davantage (*b*).

On

(*a*) *Bosman* Lett. XIV. p. 259, 260. (*b*) *Atkins* p. 108 & ſuiv. *Smith* T. I. p. 104 & ſuiv.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

On voit ſur la Côte d'Or une prodigieuſe quantité de lézards, dont il y a pluſieurs eſpeces. Le *Quoggelo* eſt fort gros, & reſſemble plutôt à un alligator qu'à un lézard; il a environ huit pieds de long, mais ſa queue ſeule en prend plus de quatre. Il eſt couvert d'écailles qui reſſemblent aux feuilles d'artichaut, un peu plus pointues, & aſſez fortes pour le défendre contre les attaques des autres animaux. Les tigres & les léopards lui donnent la chaſſe ſans relâche, & n'ont pas de peine à l'atteindre; mais il ſe met alors en boule, de façon qu'il ne préſente de tous côtés que les pointes de ſes écailles. Les Negres l'aſſomment à coups de bâton, vendent ſa peau aux Européens, & mangent ſa chair, qui eſt blanche & de bon goût. Cet animal vit de fourmis, & ſe ſert pour les prendre de ſa langue, qui eſt fort longue & gluante. *Des Marchais* dit qu'il n'eſt point méchant, & n'attaque perſonne (*a*): *Dapper* au contraire aſſure que c'eſt une bête de proie, qui reſſemble beaucoup au crocodile.

Le cayman, le crocodile & l'alligator, qui n'en eſt qu'une eſpece plus petite, ſe trouvent en ſi grande quantité en Guinée que toutes les rivieres de la côte en ſont remplies, ſur-tout du côté de Boutry; *Bosman* y en a vu cinquante en un jour, parmi leſquels il y en avoit un qui lui parut avoir bien vingt pieds de long. Dans les grandes chaleurs ils viennent en grand nombre ſur les bords des rivieres pour être au Soleil, mais dès qu'ils apperçoivent quelqu'un ils ſe jettent dans la riviere & plongent ſous l'eau. Le crocodile eſt trop connu pour en faire la deſcription.

Un autre Amphibie de la Côte d'Or eſt le Guana, qui reſſemble au crocodile, mais qui a rarement plus de quatre pieds de long. Il a le corps noir & tacheté, les yeux ronds, & ſa chair eſt tendre.

Villault aſſure qu'il ſe trouve des dragons ſur la Côte d'Or, mais comme il n'en a pas fait la deſcription on peut avec quelque raiſon douter du fait.

Il y a une grande quantité de caméléons, les obſervations de *Bosman* ſur ces animaux confirment celles de *Le Bruyn*. Ils ſont de la taille des lézards verds en France: leur langue eſt auſſi longue que tout leur corps; ils s'en ſervent pour prendre des mouches, qui ſont leur ſeule nourriture. C'eſt probablement ce qui a fait croire aux Naturaliſtes qu'ils vivent de l'air. L'Académie Royale des Sciences de Paris a fait une deſcription ſi exacte du caméléon, que nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires de cette ſavante Compagnie: il y trouvera tout ce qu'il peut deſirer ſur ce ſujet, de même que ſur le ſalamandre, autre animal qu'on dit qui ſe trouve ſur la Côte d'Or. Nous dirons ſeulement, que *Smith* aſſure avoir vu de ces ſalamandres s'échauffer au Soleil, ſur des pierres ſi chaudes qu'on ne pouvoit y tenir la main, & que quand on manioit ces animaux ils ne laiſſoient pas d'être auſſi froids qu'une grenouille (*b*). Avec cela ce n'eſt pas ſans raiſon, que les Philoſophes de France ont rejetté l'opinion de ceux qui croient que ces animaux peuvent vivre dans le feu.

Oiſeaux de la Côte d'Or.

Des Quadrupedes paſſons aux Oiſeaux: outre ceux qui ſont connus en Europe, il y en a en Guinée, & ſur-tout ſur la Côte d'Or, un grand nombre qui ſont particuliers au Pays.

Les

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 179. 181. (*b*) *Smith* T. II. p. 57.

Section IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Les faiſans de la Côte d'Or ſont les plus beaux du Monde, ils ont le plumage bleu, tacheté de blanc & fort brillant, autour du col un cercle de bleu céleſte de la largeur de deux doigts, & ſur la tête une belle huppe noire. On y trouve auſſi le faiſan de Juida, dont le plumage eſt gris & blanc, un peu tacheté de bleu, mais il n'approche pas de la beauté de l'autre. Il a la tête chauve, & couverte d'une peau dure & calleuſe; ſon bec eſt jaune (*a*).

Arcus & *Bosman* ont vu un oiſeau aquatique, parfaitement ſemblable à un canard, mais d'un beaucoup plus beau plumage, puiſqu'il eſt d'un verd fort vif, avec le bec & les pattes rouges. En 1700 un Hollandois en apporta à *Bosman* un autre qu'il avoit tué, qui avoit les pattes & le bec jaunes, & le corps moitié verd moitié gris, ainſi il s'en falloit de beaucoup qu'il ne fût auſſi beau que l'autre. Ces oiſeaux ſont fort rares (*b*).

Bosman & *Villault* parlent de pluſieurs ſortes de tourterelles, différentes de couleurs, & à quelques autres égards: mais comme cet oiſeau eſt fort diverſifié en Europe, ce ſeroit fatiguer le lecteur que d'entrer dans le détail là-deſſus.

L'oiſeau à couronne, dont nous avons parlé ailleurs, ſe trouve en abondance ſur la Côte d'Or, auſſi bien qu'à Juida. Il a les jambes longues comme la cicogne; le plumage du corps eſt principalement noir, & les ailes ont de groſſes plumes rouges, jaunes, blanches & noires. Le col eſt marqué de taches couleur de pourpre, de chaque côté de la tête, de la largeur d'un demi pouce. Sur le devant de la tête ces oiſeaux ont une petite touffe de plumes fort courtes, & tout-à-fait noires, qui ſont ſi ſerrées les unes contre les autres, qu'elle paroît de loin comme une petite piece de velours noir. Avec cela *Bosman* n'y trouve rien de fort beau (*c*).

Du côté d'Apam, il a vu un oiſeau qui ſurpaſſe tous les autres, excepté le pâon, en beauté; il n'en marque pas le nom, mais à en juger par la deſcription qu'il en a faite, ce doit être une eſpece de perroquet. Il a le bec d'un jaune foncé; la poitrine & tout le deſſous du corps d'un beau verd; le dos eſt gris, rouge, violet & bleu obſcur, fort joliment mêlangés. La tête, le col & la queue ſont auſſi verds: ſes plumes font comme une huppe ſur ſa tête. Il a de grands yeux, avec deux rayes deſſus & deſſous du plus beau rouge qu'on puiſſe imaginer. En un mot, dit-il, c'eſt un oiſeau qui n'a preſque pas ſon pareil en beauté (*d*).

Bosman dit qu'il y a ici cent ſortes d'oiſeaux gros & petits, inconnus en Europe, même aux plus habiles Naturaliſtes, & pour leſquels les Negres eux-mêmes n'ont pas de noms. Il met dans ce rang un bel oiſeau, qui ſe tient auprès des lacs & des rivieres. Il eſt à peu près de la groſſeur d'une poule; il a le dos noirâtre ou d'un brun tacheté de blanc, & le ventre d'un jaune obſcur ou roux. Il a ſur la tête des plumes moucheteés, qui ſont comme une eſpece de huppe. Son bec à proportion de ſon corps eſt extrêmement épais & long (*e*). *Focquembrog* aſſure avoir vu des pâons près de la riviere de Boutry, mais comme aucun Auteur n'en parle, il y a de l'apparence qu'il a pris l'oiſeau à couronne, dont il y a pluſieurs ſortes, pour des pâons.

Artus

(*a*) *Bosman* Let. XV. p. 268, 269.
(*b*) Le même p. 269, 270
(*c*) Le même p. 271.
(*d*) Le même p. 272.
(*e*) Le même p. 273.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Artus, *Barbot* & *Bosman* font la deſcription d'un oiſeau particulier au Pays, mais ils ne lui donnent pas de nom. Il eſt de la groſſeur d'une oie; ſes ailes ſont extrémement larges & longues, couvertes de plumes brunes: il a ſous le ventre des plumes de gris cendré, qui reſſemblent à du poil. Sous le col il a une bourſe ou un jabot, long de quatre ou cinq pouces, & de la groſſeur du bras, qui par dehors eſt comme une peau rougeâtre; c'eſt-là que l'animal dépoſe ſa nourriture. Il a le cou long, & la tete extrêmement groſſe à proportion du corps. Il eſt fort laid. Ses yeux ſont gros & noirs, & ſon bec fort épais & long. Il ſe nourrit de poiſſon, & en un ſeul repas il en devore autant que quatre hommes en pourroient manger; car il l'avale tout entier, de même que les rats quil aime beaucoup (*a*).

Il y en avoit un à d'Elmina, qui ſe promenoit dans les dehors du Fort, & qui étoit fort familier; il vuidoit quelquefois devant ceux qui le careſſoient, ſon réſervoir, d'où l'on voyoit ſortir ſouvent un rat à demi digére. C'étoit une choſe divertiſſante à voir, dit l'Auteur, quand on lâchoit ſur lui de jeunes garçons ou un chien, il ſe défendoit contre eux avec ſon bec avec beaucoup d'adreſſe. Les Negres lui donnent le nom de *Pokko*; on en trouve principalement ſur les bords de la riviere de Boutry (*b*).

Bosman parle d'un autre oiſeau, qui approche aſſez pour la figure du précédent, mais qui a le cou ſi long, que lorsqu'il ſe tient ſur ſes pieds, & qu'il a la tête levée, il eſt beaucoup plus haut qu'un homme. On le tua ſur la riviere d'Apam; ſon plumage étoit un mélange de noir, de blanc, de rouge, de violet, & de pluſieurs autres couleurs. Il avoit de gros yeux jaunes. Son nom eſt également inconnu aux Européens & aux Negres. Ainſi les Naturaliſtes ne l'ont ſans-doute rangé dans aucune claſſe d'oiſeaux, ce qui ne ſe peut guere ſur des deſcriptions auſſi vagues.

Un autre oiſeau ſans nom a le bec long & pointu, le plumage échiqueté de jaune & d'un bleu clair, un demi-cercle noir autour du cou; la queue longue compoſée de plumes jaunes, bleues & noires, & quelques plumes ſur la tête. On ne dit rien de ſa groſſeur, ni de celle d'un autre oiſeau de la même eſpece, qui n'en differe qu'en ce que ſon bec eſt court, épais & noir, qu'il a le ventre noir, le dos d'un beau jaune; un troiſieme, encore ſans nom, n'eſt pas fort différent du premier, ſi ce n'eſt qu'il a des pattes & des ongles fort longues, & que ſon plumage eſt gris & jaune.

Un autre, beaucoup plus petit, reſſemble aſſez à un moineau; ſa couleur fait toute ſa beauté. Il a la tête & la poitrine noires, les ailes & les pieds d'un beau gris, & le reſte du corps d'un rouge éclatant. C'eſt dommage qu'on ne puiſſe conſerver ces petits animaux en vie (*c*).

Mais un des plus beaux eſt celui que *Bosman* repréſente comme un oiſeau de riviere. Il a les ailes & le deſſus du corps entierement bleux, tirant un peu ſur le violet; les plumes du col & de la huppe qu'il a ſur la tête ſont de la même couleur; celles de la poitrine d'un jaune foncé, avec un mélange de bleu & de rouge, les pattes ſont d'un très-beau rouge, de même que ſon bec, qui eſt épais & long. On ne dit rien de ſa groſſeur ni de ſon nom (*d*).

Un

(*a*) Le même, p. 274.
(*b*) *Bosman* p. 275.
(*c*) Le même p. 276.
(*d*) Le même p. 277.

Un autre oiſeau, de l'eſpece de ceux qui ravagent les grains, a la poitrine, le ventre & le col rouge & jaune, la tête noire à l'exception d'une belle tache jaune ſur le front; les ailes ſont auſſi noires de même que le dos, la queue eſt mêlée de jaune, de noir & de rouge. Un autre, le double auſſi gros, a la poitrine & le ventre d'un beau rouge, le dos, les ailes & la queue d'un noir de jayet, & le deſſus de la tête d'un beau jaune. Section IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or*

On peut y ajouter un oiſeau, le double auſſi gros qu'un moineau, qu'on nomme l'oiſeau étoilé; il a de petites taches qui ſe terminent en pointe, & l'on prétend qu'il a la voix auſſi forte que le taureau; mais *Bosman* aſſure que bien qu'elle ſoit forte & perçante, elle n'approche point du mugiſſement du taureau (*a*).

On trouve d'ailleurs ſur la Côte d'Or des bec-figues, des perdrix, des becaſſes & des beccaſſines, des linotes, des hirondelles, des perroquets, des perrokites, des pigeons, des oies, des canards, des coqs-d'Inde, & en un mot tous les oiſeaux connus en Europe & dans preſque toutes les parties du Monde, excepté les pâons & les autruches qu'on ne voit point ici.

Après les Quadrupedes & les Oiſeaux nous avons à parler des Reptiles, & ſur cet article nous ne pourrons être auſſi exacts que nous le ſouhaiterions. Les reptiles de la Côte d'Or, dont les Voyageurs nous fourniſſent les noms, ſont les ſerpens, les crapauds, les grenouilles, les viperes, les ſcorpions, les crabbes de terre, les ſauterelles, les chenilles, les cerfs-volans, les millepieds &c. *Reptiles & Inſectes.*

Il y en a de toutes ces eſpeces une ſi grande variété, qu'il eſt impoſſible de les décrire, ainſi nous ne parlerons que des plus ſinguliers & des moins connus. De ce nombre ſont les ſerpens d'une groſſeur ſi monſtrueuſe, qu'elle paroît preſque incroyable. *Bosman* en a vu de vingt pieds de long & de ſix de large, & il croit que dans l'intérieur des terres il s'en trouve de plus gros encore; ce qu'*Artus* confirme, en diſant qu'il en a vu qui avoient trente-deux pieds de longueur & dix de circonférence, qui avoient des bœufs entiers & des hommes dans le corps (*b*); nous laiſſons au Lecteur la liberté d'en croire ce qu'il voudra. *Bosman* dit qu'on a ſouvent trouvé dans leurs entrailles non ſeulement des cerfs & d'autres animaux, mais des hommes. La plupart ſont venimeux, mais ſur-tout ceux qui n'ont qu'une aune de long, & qui ſont tachetés de blanc, de jaune & de noir. *Bosman* faillit un jour de perdre la vie par un de cette eſpece (*c*). *Serpens monſtrueux.*

Le même Voyageur rapporte que pluſieurs perſonnes avec lui ont vu un ſerpent mort, qui avoit deux têtes. *Artus* fait la deſcription du dragon ou ſerpent ailé; il a, dit-il, la queue fort longue, les dents tranchantes, ſa couleur eſt mêlée de bleu & de verd; il oublie les ailes. C'eſt l'ennemi mortel de l'éléphant, avec lequel il eſt toujours en guerre. Ces monſtres ont ordinairement dix aunes de long, mais en d'autres Pays il s'en eſt trouve de cent verges. On voit bien que le bon Prélat Norvégien ne manquoit pas de crédulité.

Bosman, qui ne parle pas ſur des ouï-dire, mais de ce qu'il a vu par lui même-

(*a*) Le même p. 280.
(*b*) *Artus* ap. *De Bry* P. VI. p. 81.
(*c*) *Bosman* Lett. XV. p. 281.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

même, dit que les ſerpens n'infectent pas ſeulement les Bois & les Campagnes, mais les Cabanes des Negres, & même les Forts Européens, où il en a tué divers dans les chambres. Il fait la deſcription d'un de ces animaux, que les Hollandois gardoient; il avoit environ quatorze pieds de long, & à deux pieds de ſa queue il avoit deux griffes, dont il eſt à préſumer qu'il ſe ſervoit pour ſe dreſſer & pour marcher ou ramper plus vîte. Sa tête reſſembloit preſque à celle d'un brochet, & ſes dents étoient rangées de même. Il parle d'un autre de cinq pieds de long, tacheté de différentes couleurs, qui a la tête extrêmement large & platte, avec une petite corne ou dent qui lui ſort de la mâchoire ſupérieure par le nez; elle eſt blanche, dure & fort pointue. Il arrive ſouvent aux Negres de marcher ſur cet animal, quand il dort profondément après s'être fort raſſaſié. C'eſt vraiſemblablement le céraſte ou ſerpent cornu, dont parlent les Naturaliſtes. En 1689 les Negres d'Axim tuerent un ſerpent qui avoit vingt-deux pieds de long, dans le ventre duquel on trouva une biche entiere. Vers le même tems on en tua un du côté de Boutry, qui n'étoit guere moins long, & qui avoit un Negre dans le corps (*a*).

Les ſerpens ont de fréquentes priſes avec les crapauds & les porc-épis; les domeſtiques de *Bosman* furent un jour témoins d'un combat entre un ſerpent de dix-ſept pied de long & deux porcs-épis, qui les divertit beaucoup. Dans le tems que l'on réparoit le Fort Hollandois à Mourée, les Ouvriers apperçurent un gros ſerpent derriere un monceau de pierres; ils en ôterent une partie de façon que le ſerpent étoit à moitié à découvert du côté de la queue, croyant le tirer delà. Un Maçon le coupa en deux avec ſon couteau, s'imaginant qu'il ne pouvoit plus faire de mal; il continua d'ôter les pierres, mais auſſitôt que le ſerpent put ſe tourner il lança ſur le viſage du Maçon ſon venin, qui étoit ſi violent que ſur le champ cet homme devint entierement aveugle; il demeura dans cet état quelques jours, mais à la fin il recouvra la vue (*b*). L'Auteur remarque qu'il a vu ſouvent des Negres, qui ayant été piqués par un ſerpent, enfloient extrêmement, & qu'enſuite l'enflure diſparoiſſoit, ce qui lui fait conjecturer que le venin de ces reptiles doit être différent, qu'il y en a dont le venin eſt mortel & d'autres qui ne font que bleſſer. Les Negres ſe régalent de leur chair, qui eſt pour eux un mets exquis, & ils ne s'embarraſſent point s'ils ſont venimeux ou non.

Scorpions. Il y a beaucoup de ſcorpions ſur la côte, les uns petits, les autres de la groſſeur d'une écreviſſe, mais la différence de la taille n'empêche pas que leur piquure ne ſoit également mortelle. *Bosman* nous a donné la figure d'un grand ſcorpion, tirée d'après nature; & il ajoute qu'il en a vu d'auſſi gros que de petites écreviſſes, avec des ſerres toutes pareilles, & le corps couvert d'un poil fort long. C'eſt un des animaux les plus laids & les plus nuiſibles. Il y en a qui ont une petite veſſie derriere la queue, d'un demi doigt de largeur, qui eſt pleine de venin, qu'ils lancent lorsqu'ils piquent. *Barbot* dit que l'antidote le plus certain contre ce poiſon, eſt d'écraſer le ſcorpion

(*a*) Le même p. 282. & Lett. XVII. p. 324. (*b*) Le même p. 325.

pion ſur la bleſſure (*a*). Le même Auteur vante un autre remede, qui eſt de frotter la partie bleſſée avec le *penis* d'un enfant: imagination ſuperſtitieuſe, qu'il a ſans-doute priſe des Negres.

Araignées.

Toutes les parties de la Guinée ſont remplies de grandes & noires araignées, qui ſont de la figure & de la groſſeur de la tarantule. Les Negres appellent ces vilains animaux *Ananſé*. Ils ont le corps long, la tête pointue, plus groſſe par devant que par derriere, avec des pattes auſſi groſſes que le doigt. *Bosman* en trouva une dans ſa chambre (*b*). *Barbot* & *Smith* diſent qu'au Cap Corſe, dans les mois pluvieux de Juin & de Juillet, on voit une ſorte d'araignée de la groſſeur d'un eſcarbot, & qui reſſemble à la crabbe. *Smith* aſſure en avoir vu une qui étoit auſſi large qu'une crabbe de terre; il s'apperçut que c'étoit une femelle, car elle avoit ſous le ventre une eſpece de poche remplie d'œufs. On prétend que ces animaux ſont fort venimeux (*c*).

Millepieds

Parmi les animaux venimeux, il ne faut pas oublier les centipedes, ou mille-pieds, qu'on trouve ſur la Côte d'Or en une prodigieuſe quantité. Ils ſont plats, longs de trois ou quatre doigts, rouges, & canelés comme les autres vers; ils ont deux petites cornes, ou aiguillons, dont ils piquent; & quoique leur piquure ne ſoit pas auſſi dangereuſe que celle des ſcorpions, elle ne laiſſe pas de cauſer une douleur fort aigue pendant quelques heures.

Smith fait la deſcription d'un animal qu'il nomme *Cockroch*. Sa couleur eſt d'un brun obſcur, il a à peu près la figure d'un cerf-volant. Les plus gros ont environ deux pouces de long. On prétend qu'ils ſont ennemis mortels des punaiſes, & il eſt ſûr qu'on n'en voit point là où il y a des *Crockroch* (*d*).

Fourmis

Nous finirons cette deſcription des Reptiles & des Inſectes, par celle que *Bosman* fait des fourmis de la Côte d'Or. Ces inſectes font des nids au milieu des champs & ſur les collines, qui ont dix pieds de haut. Elles ſe bâtiſſent auſſi de grands nids ſur de fort hauts arbres. Delà elles viennent quelquefois en ſi prodigieuſe quantité dans les Forts des Européens, & dans leurs chambres, qu'elles les obligent à ſortir de leurs lits pendant la nuit. Elles ſont ſi voraces, qu'il n'y a point d'animal qui puiſſe s'en défendre. *Bosman* rapporte qu'elles ont ſouvent dans une ſeule nuit dévoré de ſes moutons vivans, avec tant d'art qu'elles auroient pu défier les plus habiles Anatomiſtes d'en faire plus proprement un ſquelette (*e*). Ce n'eſt qu'un jeu pour elles d'en faire autant aux poules, ou à quelque autre volatile. Les rats, quoique légers à la courſe, ne peuvent leur échapper. Dès qu'une ſeule eſt ſur un rat il eſt perdu ſans reſſource, il eſt attaqué en courant par pluſieurs autres, juſqu'à ce qu'il y en ait aſſez pour s'en ſaiſir, & elles ne l'abandonnent point qu'elles ne ſoient en aſſez grand nombre pour le traîner en lieu de ſûreté. *Bosman* a ſouvent placé un vers ou une chenille dans un endroit où il n'y avoit qu'une ou deux de ces fourmis; d'abord elles partoient, & revenoient en fort peu de tems accompagnées de plus d'une

(*a*) *Barbot* p. 221.
(*b*) *Bosman* p. 338.
(*c*) *Smith*, T. II. p. 59, 60.
(*d*) Le même p. 58.
(*e*) *Bosman*, p. 285.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

d'une centaine, & ſi celles-ci ne ſuffiſoient point elles en alloient querir d'autres; enfin elles ſe jettoient ſur leur proie, & s'en étant ſaiſies elles s'en alloient en bon ordre, s'entre-aidant les unes les autres à porter ce fardeau.

Il y en a de pluſieurs ſortes, de grandes & de petites; de blanches, de rouges & de noires. La piquure des rouges cauſe une inflammation très-violente, mais on la fait paſſer en y appliquant un peu d'huile ou de miel; ce ſont les plus petites, & elles ne ſont guere plus groſſes que celle d'Europe; les autres n'ont guere moins d'un pouce de long. Nous ne nous engagerons pas à rapporter toutes les merveilles qu'on débite de ces animaux en Europe & en Afrique.

Poiſſons. La diſette de bonnes viandes ſur la Côte d'Or y rendent le Poiſſon d'autant plus néceſſaire, que c'eſt ce qui fait le principal fond de la ſubſiſtance non ſeulement des Negres, mais des Européens. La ſage & bonne Providence a richement dédommagé les Habitans de ce qui leur manquoit d'un côté, la mer & les rivieres leur fourniſſant une grande abondance de toutes ſortes de poiſſons. Le premier dont on parle, eſt ce qu'on appelle morue fraîche du Bréſil, qui eſt de la grandeur & de la figure à peu prés des morues de Terre Neuve. Ces poiſſons ſont extrêmement gras & délicats. Il y a enſuite une ſorte de poiſſon plat, qu'on appelle *Pitie Pamphers*, qui ſurpaſſe tous les autres de la côte en bonté & en délicateſſe. La breme y eſt auſſi fort abondante; on en diſtingue de trois ou quatre ſortes, dont il y en a deux de fort graſſes & délicates; on les nomme *Jacob Evertzen* & *Rojeud.* On doit compter encore parmi les poiſſons de mer, la bonite, les jacos, le brochet de mer, le thon & la raye, outre les ſardines qui ſe prennent en fort grande quantité (*a*). En un mot il n'y a pas de lieu au Monde où il y ait une plus grande abondance de poiſſon de toute eſpece; mais comme il n'en eſt aucun qui ne ſe trouve ailleurs, ſoit dans la mer, ſoit dans les lacs & les rivieres, nous croyons pouvoir nous diſpenſer de nous y étendre.

Arbres, Plantes, Racines &c. On ne doit pas s'attendre, que dans une Hiſtoire auſſi étendue que la nôtre, nous ſpécifiyons en détail toutes les productions du Pays: il ſuffit que nous indiquions celles qui lui ſont particulieres, & qui ſont le plus utiles aux Habitans tant pour le Commerce que pour les beſoins de la vie. En commençant par les Arbres nous donnerons le premier rang au Palmier, puiſqu'avec le pain & le poiſſon il fait ſubſiſter la plupart des Habitans de la Côte d'Or. Le premier fruit que cet arbre porte ſont des noix, qui quand elles ſont encore petites ſont fort bonnes roties. Lorſqu'elles groſſiſſent & vieilliſſent, l'écorce devient rouge, mais un peu noire par derriere; c'eſt-là qu'eſt renfermée l'huile, que l'on en exprime de la même façon qu'on fait celle d'Olive. Cette huile eſt naturellement rouge, mais ſi on la garde quelques années, elle devient blanche. La plupart des Européens, quand ils arrivent dans le Pays, la trouvent un peu dégoûtante, mais quand on y eſt accoutumé, elle n'eſt nullement deſagréable, & *Bosman* aſſure qu'elle eſt même extremement profitable & ſaine, & qu'il la préféreroit dans pluſieurs ragouts à l'huile d'Olive. Aprés qu'on a exprimé l'huile de la noix, le dedans

Palmier.

(*a*) *Bosman* Lett XV. p. 287 & ſuiv.

dans eſt encore un mets délicieux pour les Negres, & quand on l'a gardé longtems, il eſt très-bon pour engraiſſer les cochons, & pour rendre leur chair plus ferme (*a*). Le ſecond fruit du Palmier, c'eſt le vin; pour le tirer on coupe les branches aux arbres qui ſont aſſez vieux, & on les dépouille entierement; après les avoir laiſſés dans cet état quelques jours, on fait un petit trou dans le plus épais du tronc, où l'on inſinue un petit tuyau de roſeau, par où le vin découle peu à peu pendant un mois & plus. Quand l'arbre commence à couler plus vîte, on allume du feu au pied pour en tirer plus de vin. On peut le garder un an, mais il perd en vieilliſſant. Quand on le boit nouveau, & comme l'on dit ſous l'arbre, il eſt très-délicat & très-agreable, mais il eſt en meme tems ſi violent qu'il monte à la tête, & enivre aiſément. Celui que les gens de la campagne apportent tous les jours ſur le bord de la mer, eſt melé & coupé, mais les gens du commun le recherchent, parcequ'ils en peuvent boire davantage. Quand on a tiré le vin des arbres, ils ne ſont bons qu'à brûler, mais quand ils ſont encore verds, on ſe ſert des feuilles pour faire des cordes, des filets, & pour couvrir les toits (*b*).

Une autre ſorte de vin de Palmier eſt celui qu'on ne recueille que dans le Pays de Fantin; on lui donne le nom de *Quaker*, parcequ'il eſt tres-propre à faire naître des penſées bizarres; il eſt beaucoup plus délicat & plus fumeux que le premier, deſorte qu'à peine en peut-on boire la moitié autant que de l'autre, ſans en être incommodé. Les arbres dont on le tire ſont beaucoup plus petits que les autres Palmiers.

Une troiſieme ſorte de ce vin eſt celui qu'on appelle *Pardon*; il eſt agréable au goût, mais moins fort que les deux autres. On le tire des arbres ſans les ébrancher, & c'eſt dans les Pays d'Ancobar, d'Abokroe, d'Axim & d'Ante, qu'on le fait.

On en a une quatrieme eſpece dans les Pays d'Ante, de Jabi & d'Adom; il eſt tout-à-fait différent des trois autres pour le goût, & n'a aucune force; quand il eſt nouveau il approche fort du goût du lait, mais quand il a quelques jours il n'eſt pas potable & n'eſt bon à rien. On le nomme *Criſia*. Les Negres prétendent que quand on en boit trop, le membre viril devient fort gros; ce qui paroît aſſez croyable à *Bosman*, parcequ'il n'y a point d'endroit ſur la côte où les Negres ſoient plus ſujets à cette incommodité, que dans ces Cantons-là (*c*).

Le tronc d'un Palmier a environ ſix pieds de tour, & il eſt auſſi haut; mais les branches, qu'il pouſſe en hauteur, ont quelquefois vingt pieds & au-delà. On les appelle Bambous, & elles ſervent à divers uſages, comme à couvrir des maiſons & à faire des haves. Aux deux côtés de ces branches croiſſent des bandes longues & étroites, qui ſont les feuilles. Les Palmiers, qu'on appelle Pardon, croiſſent comme les Cocotiers, mais ils ont le tronc beaucoup moins gros. Les Criſia viennent de la même maniere, mais ils ont le tronc beaucoup moins gros & haut, puiſqu'à peine parviennent-ils au quart de la hauteur de celui des Pardons. Ils ont auſſi quatre ou cinq tiges & davantage, dont on tire du vin.

A

(*a*) Le même Lett. XVI. p. 295, 296.
(*b*) Le même p. 296.
(*c*) Le même, p. 298.

SECTION VII. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

A la ſuite des Palmiers on doit mettre les Cocotiers, qui après le Palmier ſont ſans-contredit du plus grand d'uſage aux hommes. Il eſt vrai que les Negres n'en ſavent pas tirer parti comme les Indiens, & qu'ils n'en retirent autre choſe que le fruit, qu'ils mangent. Comme nous avons déja fait la deſcription de cet arbre & de ſes propriétés, nous n'y inſiſterons point, quoiqu'il ſoit naturel à la Côte d'Or, & qu'il y ſoit auſſi beau qu'en aucun lieu du Monde.

Cocotiers.

Orangers. Il y a quantité d'Orangers dans le Pays d'Axim, dont les uns portent des oranges douces qui ne le cedent guere à celles de la Chine, & les autres des oranges aigres. On doute néanmoins ſi ces arbres ſont originaires du Pays, parce qu'on n'en trouve guere que dans le voiſinage des Etabliſſemens des Européens.

Limoniers. Les Limoniers croiſſent ſur toute la côte, ſur-tout à Mourée, où on les preſſure, ce qui produit ordinairement tous les ans plus de deux-cens tonneaux de jus, à quatre ou cinq écus le tonneau (*a*).

Le Papay. La deſcription que *Bosman* fait du Papay, eſt fort différente de celle que d'autres en ont donnée. Pluſieurs Ecrivains diſent qu'il n'a ni branches ni feuilles, & qu'il ne croît qu'à la hauteur d'un homme, au-lieu que ſuivant *Bosman* il s'en trouve qui ont trente pieds de haut. Il eſt vrai que d'abord le fruit vient au haut du tronc ſans aucune branche, mais à meſure que l'arbre vieillit il pouſſe des branches vers la cime, qui portent auſſi du fruit. Du haut du tronc, de-même que de ces branches, il en ſort encore d'autres fort menues, un peu recourbées par devant, & creuſes; à l'extrémité de ces petites branches croiſſent de fort jolies feuilles larges, qui reſſemblent aſſez à des feuilles de vigne, ſi ce n'eſt qu'elles ſont plus grandes. Le fruit, ou ce qu'on appelle proprement *Papay*, eſt environ la moitié auſſi gros qu'une noix de Cocos, de figure ovale, verd par dehors, & blanc en dedans; mais quand il eſt vieux il devient rouge dans l'intérieur, & ſe remplit d'un grand nombre de pepins blancs, qui ſont la ſemence. D'ailleurs ce fruit a le goût de citrouille. Il y a une quantité prodigieuſe de Papays tout le long de la côte, & on les diſtingue en mâles & femelles; les premiers ne portent jamais de fruit, & ſont toujours chargés de fleurs. On a remarqué que les femelles produiſent en plus grande abondance, quand elles ſont près des mâles (*b*). Si cette remarque eſt fondée, il eſt aiſé d'en rendre raiſon dans le ſyſtême adopté aujourd'hui par les Naturaliſtes.

Les Bananiers ſont ici parfaitement beaux, mais leur fruit eſt ſi connu que nous n'en dirons rien. On trouve dans les jardins des curieux des Grenadiers, mais ils n'y réuſſiſſent pas bien.

Vignes de Mourée. Il y a des Vignes à Mourée, que *Bosman* appelle le Vignoble de Mourée, parce qu'il n'y en a dans aucun autre endroit de la Côte d'Or. Il produit des raiſins deux fois par an, dans les mois d'Août & de Janvier; & il en produiroit ſans-doute en très-grande abondance, ſi la vigne étoit taillée & cultivée comme il faut. Les raiſins ſont bleus, gros & bien nourris, mais ils n'ont pas autant de ſuc que ceux de Hollande. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que la vigne ne peut réuſſir en aucun endroit qu'à Mourée, malgré la bon-

(*a*) Le même, p. 300. (*b*) *Bosman* p. 302.

bonté du terroir & la chaleur du climat : peut-être le Soleil y eſt-il trop ardent. Section IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Barbot, *Bosman*, *Artus* & *Smith* parlent d'un fruit qu'ils appellent Pomme de Cormantin, parce qu'elle eſt fort commune dans ce Pays. Elle eſt de la groſſeur d'une noix dans ſa coque, ayant la peau jaunâtre, tirant un peu ſur le rouge. En dedans elle a quatre grands pepins noirs & plats, autour deſquels eſt attachée la chair, qui eſt rouge & blanche, d'un goût doux & piquant, mais qui approche un peu plus de l'aigre que du doux. C'eſt un fruit délicieux & rafraîchiſſant; il eſt bon pour les malades, principalement pour ceux qui ſont attaqués de la dyſſenterie; il eſt fort aſtringent, & bouilli avec du vin & du ſucre il eſt plus agréable que le Tamarin (*a*). *Pomme de Cormantin*

Bosman blâme *Focquembrog* d'avoir aſſuré qu'il ne croît ni feuille, ni herbe, ni arbre à Elmina & à quelques milles aux environs. Il atteſte au contraire que tout le Pays eſt couvert de beaux arbres, & de boſquets rafraîchiſſans; que ſi le terroir eſt moins fertile qu'en d'autres endroits, il s'en faut de beaucoup qu'il ne ſoit ſtérile. Toute la côte eſt remplie d'arbres de toutes ſortes de grandeurs. La quantité de ces arbres avec l'ombre qu'ils font par leur feuillage, corrige extrêmement la malignité de l'air du Pays. Il y en a qui forment une ombre ſi épaiſſe & ſi fraîche, que l'Art ne ſauroit rien faire de tel, & des allées entieres admirables à la vue. " Je me ſouviens, „ *dit-il*, d'avoir lu autrefois dans *Olearius*, la deſcription de certains ar„ bres à l'ombre deſquels deux-mille hommes pouvoient ſe mettre; & „ d'un autre dont le P. *Kircher* dit qu'un Berger avec tout ſon troupeau „ pouvoit ſe mettre à couvert ſous ſon fruit. Mais tout cela n'eſt rien en „ comparaiſon des arbres de ce Pays. J'en ai vu ſous leſquels non ſeule„ ment deux mille, mais auſſi vingt-mille perſonnes auroient pu ſe mettre, „ à condition néanmoins qu'ils y fuſſent venus les uns après les autres. J'ai „ vu cependant des arbres ſi grands, qu'à peine pouvoit-on atteindre la „ cime d'un coup de fuſil. " Ces arbres ſe nomment *Kapots*; ils produiſent une eſpece de coton, dont on ſe ſert pour faire des lits & des couſſins, la chaleur du climat ne permettant pas de ſe ſervir de plumes. Le bois de ces arbres eſt léger & ſpongieux, & il ne ſert guere qu'à faire des Canots. Il y en avoit un près d'Axim que dix hommes ne pouvoient embraſſer, & vers la fin du quinzieme ſiecle les Hollandois en trouverent un dans l'Iſle du Prince qui avoit vingt-quatre braſſes de circonférence. Ce n'eſt pas que le tronc ſeul ſoit auſſi gros, mais les rejettons qui viennent tout autour ſemblent ne faire qu'un corps avec le tronc (*b*). La Côte d'Or produit non ſeulement toutes ſortes d'arbres fruitiers, mais encore pluſieurs eſpeces de bois qu'on pourroit mettre en œuvre. Dans le Pays d'Ante il croît un bois jaune, dont on peut faire des chaiſes & des tables. Vers la riviere de Gabon on trouve du bois rouge & jaune, fort propre au même uſage. *Bosman* aſſure que dans le même lieu on pourroit trouver du bois propre à faire de petits mâts.

La Côte d'Or produit le grand & le petit Maïz, que l'on prend pour le Blé de Turquie; il y en a deux récoltes par an, dans les mois d'Août & de Jan- *Grains & Herbes.*

(*a*) *Barbot* p. 200. *Bosman* p. 303. (*b*) Le même p. 307.

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Janvier. Le Riz n'eſt pas commun ſur cette côte, mais il vient parfaitement dans les terres baſſes & marécageuſes, & ſur les bords des Lacs & des Rivieres. On a ici des Yames, des Patates, des Pois, des Feves &c. L'énumération de tous les légumes ſeroit ennuyeuſe, nous nous contenterons de parler de quelques eſpeces de Feves qui ſont particulieres au Pays. Il y en a d'abord qui ſont groſſes, leurs gouſſes ſont de la longueur d'une aune, & elles ont trois ou quatre pouces de tour, ces gouſſes renferment pluſieurs feves d'un rouge pâle. Il y en a d'autres qui approchent fort de celles que l'on appelle Feves de jardin en Hollande, tant pour la figure que pour le goût. Une troiſieme eſpece reſſemble à ces petites feves qu'on appelle en Hollandois Feves de Princeſſe; elles ſont bonnes, nourriſſantes & délicates. D'autres rampent comme les Patates, & ont des gouſſes longues & étroites, on les nomme *Fajooties*. Il y en a qui viennent ſur des arbriſſeaux de la hauteur de nos groſeillers; elles ont des gouſſes comme nos poids verds, mais comme elles ne ſont ni agréables ni tendres, l'Auteur ne s'y arrête point. Une autre eſpece de Feves, qu'on appelle *Gobbegobbes*, croiſſent ſous terre, deux enſemble dans des gouſſes, & elles pouſſent une petite feuille hors de terre. Ce ſont les plus mauvaiſes de toutes, cependant on ne laiſſe pas d'en manger. D'autres encore croiſſent auſſi ſous terre, qui ne ſont connues aux Européens que depuis quelques années; on les nomme Feves d'Angola, parceque c'eſt delà qu'on les a tranſplantées. C'eſt un mets agréable & délicieux lorſqu'on les fait rotir comme les chataignes. Une derniere eſpece de Feves croiſſent auſſi ſous terre; mais elles ne peuvent guere paſſer pour des Feves, d'un côté parcequ'elles n'ont pas de gouſſes, & de l'autre parcequ'on ne les apprête ni ne les mange de la même maniere. On pourroit les appeller plus juſtement noix de terre, car étant mangées crues elles ont aſſez le goût des noiſettes de Hollande. Mais ordinairement on les écraſe, & après les avoir laiſſé tremper dans l'eau, on les preſſe dans un linge; la liqueur qui en ſort cuite avec le riz tient lieu de lait, & en y mettant un peu de ſucre, de canelle & de beurre, il n'eſt pas aiſé de la diſtinguer du lait (*a*).

On trouve encore ici la Malaguette ou le Poivre de Guinée, quoiqu'en moindre quantité que ſur la côte qui en a pris le nom. Le Piment ou Poivre d'Eſpagne, le Cardamome, & quantité de racines, de fruits, & de grains y ſont ordinaires. Le Piment, dont il y a deux ſortes, croît ſur des arbriſſeaux ſemblables aux Groſeliers de Hollande. Les deux ſortes ſont d'abord verds, mais dans la ſuite ils changent de couleur, le petit devient d'un beau rouge, & le gros rouge & noir. Le petit n'a que le quart de la groſſeur de l'autre, mais en recompenſe les arbriſſeaux ſur leſquels il croît, ſont bien ſix fois plus haut que les autres. Le Tabac abonde auſſi ſur la Côte d'Or, & les Negres le conſomment, étant grands fumeurs. Quelques-uns ont des pipes faites de roſeau, qui ont plus de ſix pieds de long, avec des têtes de pierre ou de terre pour mettre le tabac; ils n'ont pas beſoin de les tenir entre les dents, car elles repoſent à terre. Sans la fumée continuelle qui en ſort, on pourroit aiſément prendre ces pipes pour quelque inſtrument qui marque de l'autorité. Hommes & femmes parmi les Negres

(*a*) Le même, p. 313, 314.

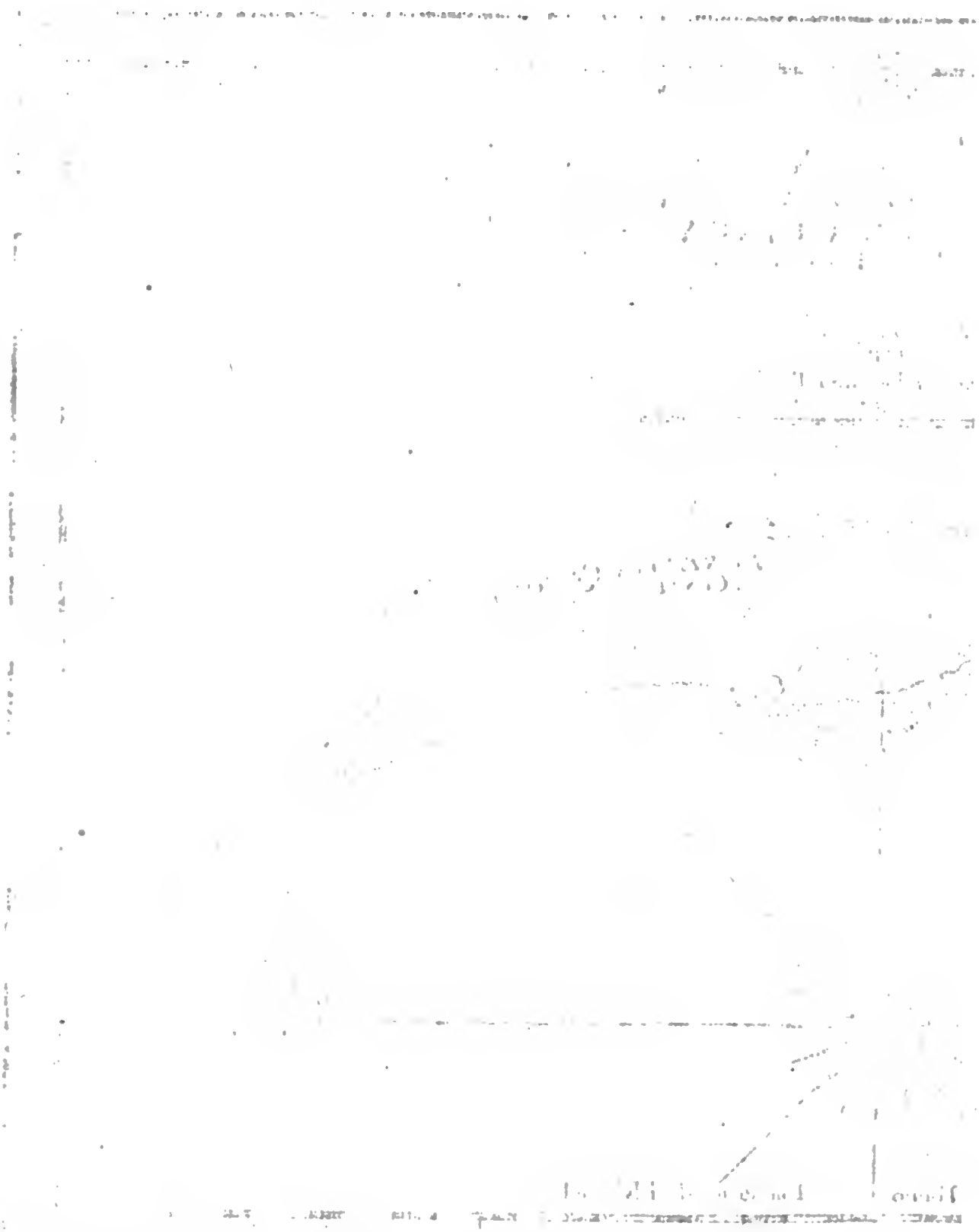

Digitized by Google

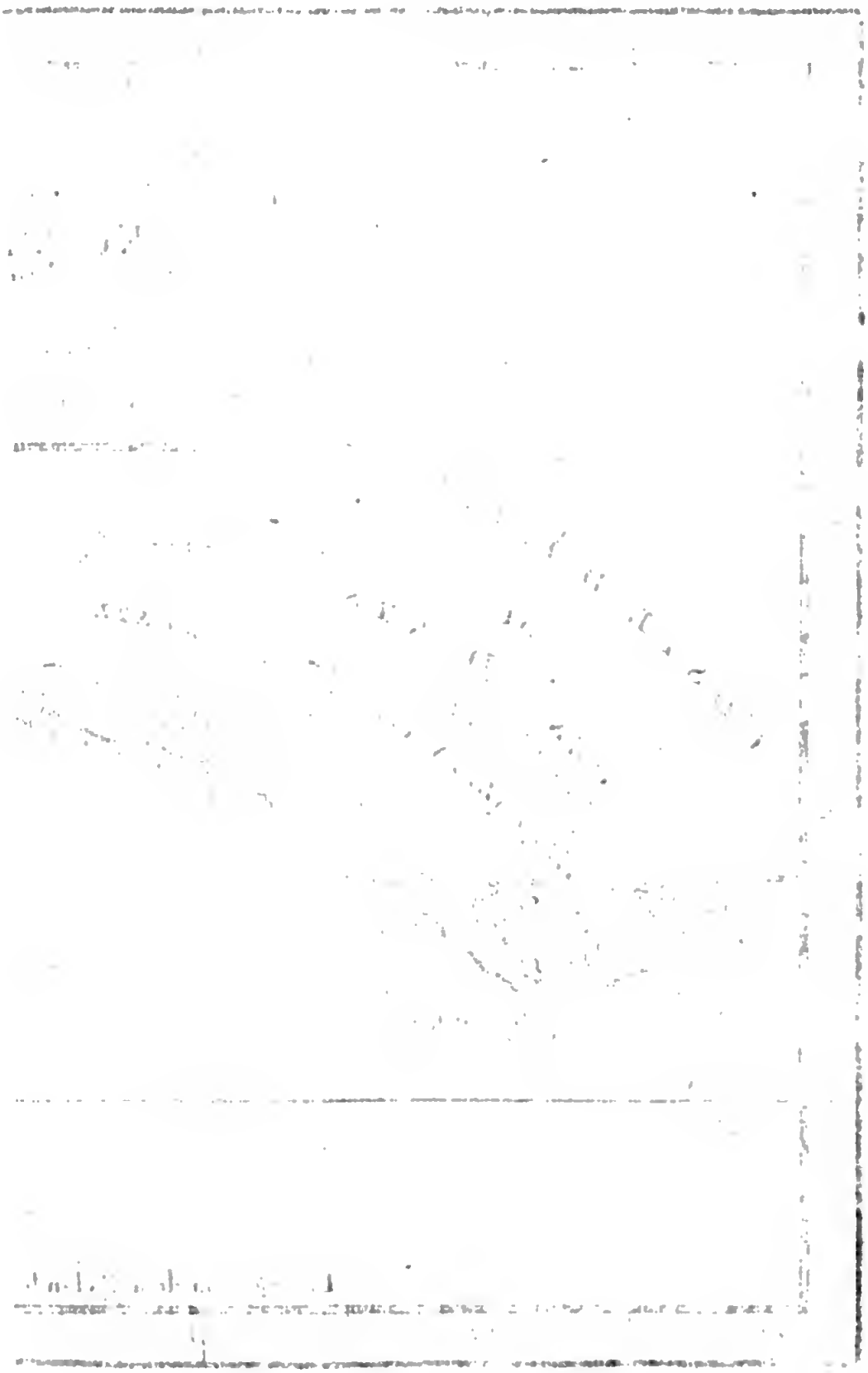

gres aiment ſi paſſionnément le tabac, qu'ils s'expoſeroient à ſouffrir la faim plutôt que d'en manquer, car c'eſt une choſe abſolument néceſſaire à leur bonheur. Le Tabac croît ici en plantes de la hauteur de deux pieds, les feuilles ont ſept ou huit pouces de long, & trois de large. Elles portent des fleur blanches, qui lorſqu'elles ſont mûres forment la graine. Section IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Nous terminerons cette légere ébauche des productions naturelles de la Côte d'Or, par la deſcription d'un fruit que les Hollandois appellent Chou, & les Negres *Bouſi*. Ils le mâchent comme on fait le Bétel, & après qu'ils en ont tiré le ſuc, ils crachent le reſte. Il eſt d'un goût fort âpre & preſque amer, & n'a d'autre bonne qualité que d'être diurétique (*a*). Nous pourrions ajouter le Sel, qu'on fait en trés grande quantité ſur la Côte d'Or, mais comme c'eſt une production factice nous ne nous y arrêterons point, & nous paſſerons à l'Hiſtoire de la *Côte d'Yvoire*.

SECTION X.

Deſcription de la Côte d'Yvoire, *Mœurs des différentes Nations, & Relation du Royaume de* Guiomere. *Deſcription du Pays qui eſt à l'Oueſt du Cap* Apollonie. *Animaux, Productions de ce Pays; Mœurs, Religion & Gouvernement des Habitans.*

Les Géographes & les Mariniers ne s'accordent point ſur l'étendue & ſur les limites de la *Côte d'Yvoire*. Les uns la comprennent entre Rio Sueiro da Coſta, où commence proprement la Côte d'Or, & Grova, deux lieues à l'Eſt du Cap Palmas. D'autres l'étendent depuis le Cap Palmas juſqu'à celui des trois Pointes, toute cette Côte étant connue des gens de mer ſous le nom de *Côte des Dents* ou d'Yvoire. Les premiers la ſubdiviſent en trois parties, la Côte d'Yvoire, celle de Mallaguette, ainſi que les Portugais le nomment, & celle de Quaqua. Mais les Hollandois lui donnent le nom général de Côte des Dents, qu'ils diviſent en deux Parties ſelon le caractere des Habitans, celle des bonnes & celle des mauvaiſes gens (*b*). Mais les bornes les plus exactes & les plus préciſes ſont le Cap Apollonie à l'Eſt, & celui de Palmas à l'Oueſt; c'eſt auſſi de cette maniere qu'elles ſont marquées dans l'Atlas du Sieur *Robert*, & dans les Cartes de l'Hiſtoire Générale des Voyages. Les Hollandois ont donné le nom de *Quaquas* aux Habitans de la partie orientale de cette Côte, parce qu'en s'approchant des Vaiſſeaux Européens ils répétoient ſans ceſſe ce mot. *Villault* s'eſt imaginé qu'il ſignifie *bon jour* ou *ſoyez les bien venus*, parcequ'il remarque qu'ils l'ont ſouvent à la bouche quand ils ont été bien régalés (*). Mais ſans nous engager dans une diſcuſſion inutile, nous commencerons par la deſcription des principaux Villages de cette Côte. Les Section X. *Deſcription de la Côte d'Yvoire &c.* *Etendue & diviſion de la* Côte d'Yvoire.

(*a*) *Bosman* p. 320, 321. (*b*) *Des Marchais* T. I. p. 157.

(*) *Snoeck*, qui étoit Hollandois, dit qu'il ne ſait pas la raiſon de ce nom, il dit que les Habitans appellent leur Pays *Adeuw* (1). *Smith* prétend que *Quaqua* ſignifie dans la Langue du Pays *Dent* ou *Yvoire* (2)., mais il n'en allegue aucune preuve, & ſon ſéjour ſur la Côte paroît avoir été trop court pour qu'il ait pu apprendre la langue. D'autres croient que ce nom eſt dérivé du cri des Canards, auquel le langage des habitans reſſemble. Mais ce n'eſt-là qu'une ingénieuſe conjecture (3).

(1) Ap. *Bosman*, p. 518, (2) *Smith* P. I, p. 230, (3) *Snoeck*, ubi ſup.

SECTION X.

Deſcription de la Côte d'Yvoire &c.

Les principaux ſont Grova ou Grua (*), Grand-Tabo, Petit-Tabo, Grand-Drevin, Botro, Cap La Hoe, Cap Apollonie & Vallo. Toutes ces Places ſont ſituées a l'embouchure d'autant de rivieres dont elles portent les noms. L'intérieur du Pays eſt peu connu, parceque les naturels n'ont pas voulu permettre aux Européens de s'y établir, deſorte que tout le Commerce s'y fait à bord ou ſur le rivage, & encore avec de grandes précautions.

Villages de la Côte d'Yvoire.

On trouve ici les mêmes marchandiſes que dans les autres Cantons, de l'Or, de l'Yvoire & des Eſclaves. Quoiqu'il n'y ait point de Tarif réglé, le Commerce y eſt conſidérable. Groua eſt à trois lieues à l'Eſt du Cap Palmas; le Grand-Tabo à trente à l'Eſt de Groua, le Petit-Tabo à quatre lieues plus vers l'Eſt; delà juſqu'au Grand-Drevin onze; du Grand-Drevin à Botrou, dix-neuf, de Botrou à La Hoe, ſept; & de La Hoe au Cap Apollonie, vingt, ce qui fait en tout quatre-vingt-quatorze lieues. Quoique cette Côte ſoit bordée par-tout de Villages, nous ne parlerons que de ceux que les Européens fréquentent.

Le *Grand-Tabo* eſt reconnoiſſable à un grand Cap verd, qui en eſt voiſin, & qui eſt couvert de bois. Le courant y porte ordinairement Eſt-Nord-Eſt, & quelquefois Sud & Sud-Oueſt.

Le *Petit-Tabo* ſe reconnoît à un grand Rocher, qui en eſt à une lieue & demie. Le Cap qui en eſt voiſin eſt couvert de grands arbres, diſperſés ſans ordre. La Rade a environ dix-huit braſſes de fond. Il y a près de ce Village une petite Riviere, que les Portugais appellent *Rio de San Pedro*, qui a du côté de l'Oueſt des montagnes, auxquelles ils ont donné auſſi le nom de *Sierra de Santa Apollonia*.

Druyn ou *Drevin-Petri*, nommé auſſi le *Grand-Drevin*, eſt près de la Riviere de St. André. On le reconnoît à quelques maiſons qu'on apperçoit d'aſſez loin ſur une éminence, & à pluſieurs groupes d'arbres qui ſont de côté & d'autre ſur la Côte. Outre cela, on découvre trois Villages, qui ſont à une demi-lieue l'un de l'autre, où les Negres nourriſſent une prodigieuſe quantité de bétail. Les Habitans de ce Canton paſſent pour les plus ſauvages de toute la Côte. Quelques Ecrivains prétendent qu'ils ſont Antropophages, ils ont des dents auſſi pointues que des aleines. *Barbot* ne conſeille à perſonne de toucher à cette Côte. Il eſt vrai que les Negres apportent à bord de fort belles dents d'éléphant, mais ce n'eſt qu'une amorce pour attirer les Européens à terre, & peut-être pour les dévorer. C'eſt ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'ils mettent leurs marchandiſes à un ſi-haut prix, qu'il n'y a guere moyen de trafiquer avec eux & cependant ils demandent tout ce qu'ils voient, & paroiſſent fort irrités du moindre refus. Ils ſont ſi ſoupçonneux & ſi défians, qu'au moindre bruit extraordinaire ils ſe précipitent dans la mer, & gagnent leurs canots à la nage (*a*).

Riviere de St André & le Pays des environs.

La Riviere de St. André eſt conſidérable par elle-même, & reçoit les eaux d'un autre Riviere à une lieue de ſon embouchure. Elles ſont l'une & l'autre bordées de grands arbres, avec des prairies naturelles & de vaſtes campagnes. La Nature ſemble avoir formé ce lieu pour y bâtir un Fort, qui

(*a*) *Barbot*, p. 139. *Smith* T. I. p. 227, 228.

(*) Quelques Ecrivains prétendent que Grova eſt de la côte de Mallaguette, qui s'étend, diſent-ils, au-delà du Cap Palmas: mais comme toutes les Cartes mettent cette place ſur la Côte d'Yvoire, nous les avons ſuivies.

qui n'auroit pas beſoin d'autre défenſe que ſa ſituation. A cent-cinquante pas au-deſſus de l'embouchure de la Riviere de St. André, il y a une Pointe que la Riviere environne, de façon qu'elle ne tient à la terre-ferme que par un Iſthme de douze ou quinze toiſes de largeur. Cette Pointe eſt plate, & forme une eſplanade d'environ quatre-cens toiſes de circuit, aſſez élevée pour commander de tous côtés, ſans aucune éminence voiſine qui la commande elle-meme. Elle eſt eſcarpée de toutes parts & inacceſſible du côté de la mer. L'Iſthme pourroit aiſément être défendu par une batterie de cinq canons. *Des Marchais* ajoute qu'il y a à cent pas de l'Iſthme une Source d'une eau excellente, que l'on peut défendre à coups de piſtolet (*a*). *Villault* dit avec un ſeul canon du Fort.

Section X. *Deſcription de la Côte d'Yvoire.*

Les marques de terre ſont ici très-claires, & rendent le Pays aiſé à reconnoître. Ce ſont des arbres fort hauts & fort épais, & trois ou quatre grands Villages, qu'on découvre à moins d'une mille l'un de l'autre; ſans parler de pluſieurs autres marques, dont nous laiſſons le détail aux Voyageurs.

Tout le terroir aux environs de la Riviere eſt arroſé par un grand nombre de ruiſſeaux qui le fertiliſent, & le rendent propre à produire tout ce qu'on en voudroit tirer; le Riz, le Millet, le Mayz, les Pois, les Patates, les Melons, en un mot toutes ſortes de légumes y viennent en perfection. On y voit des boſquets de Palmiers, d'Orangers, de Citronniers, de Cotonniers, qui produiſent d'excellens fruits ſans culture. Il y a une abondance prodigieuſe de Cannes de ſucre, qui parviennent naturellement à leur perfection, & qui ſont abandonnées aux éléphans. En un mot tout ce que produit la Côte d'Or ſe trouve ici plus abondamment & meilleur; tous les fruits & les légumes des Pays chauds paroiſſent réunis ſur la Côte d'Yvoire (*b*).

Les hommes n'ont qu'un petit morceau de toile devant eux. Pluſieurs ſont entierement nuds, & ſemblent ſe faire gloire de montrer ce que la nature enſeigne aux plus Barbares de cacher. Cependant les riches s'enveloppent d'un ou deux pagnes, avec un poignard ou grand couteau à leur côté. Les femmes ſont généralement petites, mais bien faites. Elles ont les plus beaux traits du monde, les yeux vifs, la bouche petite, & les dents d'une blancheur à éblouir. Les hommes ſont grands, bien faits & robuſtes; ils ne manquent ni d'eſprit ni de courage. On remarque qu'ils ſont extrêmement défians, depuis que des Européens en ont enlevé quelques-uns. Jamais ils n'entrent dans un Navire, qu'après que le Capitaine a fait la cerémonie de ſe mettre dans l'œil quelques gouttes d'eau de mer; ils la regardent comme une eſpece de ſerment qui les met à couvert de toute inſulte. Avec cela ils ne deſcendent jamais entre les ponts, ni dans les chambres. Ils ſont paſſionnés pour les anneaux de cuivre & de fer garnis de grelots. Les femmes s'en mettent aux jambes au-deſſus de la cheville du pied, aux bras, & aux poignets; le bruit de ces grelots leur fait trouver plus de plaiſir à la danſe, qu'elles aiment à la fureur, de-même que tous les Negres. Chaque Canton a ſes modes & ſes uſages. Nos plus habiles Maîtres de danſe ſe trouveroient ici peſans, & apprendroient des pas & des figures qui ſeroient du goût de nos Dames (*c*).

Mœurs des Habitans.

A

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 169, 172.
(*b*) *Snoeck* ap. *Bosman* p 515.
(*c*) *Des Marchais* T. I. p. 174, 175, 184.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire.*

A l'Eſt de la Riviere de St. André, on apperçoit une douzaine de petits monts rouges, qui s'étendent l'eſpace de trois ou quatre lieues le long de la côte. D'ailleurs les campagnes qui ſont entre deux ſont fertiles, & arroſées dans un petit eſpace par près de vingt ruiſſeaux. Enfin il n'y auroit pas d'endroit plus propre au Commerce, ſi les Habitans étoient moins ſauvages.

Il faut qu'il y ait dans ce Pays des Eléphans d'une taille bien monſtrueuſe, puiſqu'on y trouve des dents qui peſent plus de deux-cens livres. On y traite auſſi des Eſclaves & de l'Or, mais on n'a pu ſavoir encore d'où les Habitans tirent l'Or; ils gardent là-deſſus un inviolable ſecret; quand on le leur demande, ils montrent de hautes montagnes au Nord-Eſt, en faiſant entendre que leur Or vient delà. Peut-être qu'ils ne le vont pas chercher ſi loin, & qu'ils le tirent du ſable même de la Riviere. Mais tous ces avantages deviennent inutiles par le mauvais naturel de ces gens-là, à qui l'on ne peut ſe fier, toutes leurs careſſes n'étant que ruſe & artifice pour attirer les Etrangers à terre.

Cruauté. *Barbot* donne dans l'excès en parlant de leur cruauté & de leur fourberie. Il rapporte néanmoins divers exemples d'Européens, qui n'avoient relâché ſur leur côte que pour faire proviſion d'eau & de bois, & qui y ont été maſſacrés. En 1677 un Vaiſſeau Anglois y perdit trois hommes; l'année ſuivante un Portugais en perdit neuf; & depuis un Hollandois en a perdu quatorze, que l'on croit que les Negres ont mangé. C'eſt cette inclination ſanguinaire, qui leur a fait donner par les Portugais le nom de *Malagente*. Loin de ſe promettre quelque avantage de leur Commerce, on ne doit pas ſeulement approcher de leur côte pour y prendre de l'eau & du bois, ſans armer les Matelots de mouſquets, & ſans faire bonne garde. Il eſt aiſé de juger par-là, combien cette côte doit être peu connue des Européens, & combien les Relations de ce qui y a du rapport doivent être imparfaites.

Villault décrit un Village, qui eſt à ſept lieues de la Riviere de St. André; il l'appelle *Dromwa Petri* (*a*), c'eſt vraiſemblablement le petit Drevin. Il eſt ſitué entre le ſeptieme & huitieme mont rouge, & reconnoiſſable à deux grands arbres. Les Habitans ne ſont pas moins brutaux & moins ſauvages que les autres de cette côte. C'eſt de cette maniere vague que les Voyageurs parlent d'un Pays dont ils ſe croient obligés de dire quelque choſe. L'Auteur ne remarqua point d'autre Village entre celui-ci & la Riviere de Cotro ou Kotrou (*), & n'ayant vu paroître aucun Canot dans l'intervalle, il en conclut que le Pays eſt peu habité.

Le Village de La Hou eſt à deux lieues de Kotrou à l'Eſt, près du Cap du même nom. On le reconnoît à ce Cap, qui n'eſt qu'une pointe baſſe couverte d'arbres, entre leſquels on en diſtingue un qui s'éleve au-deſſus des autres. Selon *Des Marchais* le Cap La Hou eſt à cinq degrés dix minutes de Latitude Septentrionale, à une diſtance à peu près égale du Cap Palmas & de celui des Trois Pointes; c'eſt la borne occidentale de ce Canton, & là que commence la côte des Bonnes Gens (*b*). On y trouve beaucoup d'Yvoire, qui eſt fort beau. *Bar-*

(*a*) *Villault*, p. 117. (*b*) *Des Marchais* T. I. p. 185.

(*) Cette Riviere eſt à l'Eſt de celle de Lagos. C'eſt vraiſemblablement la même que *Smith* & d'autres appellent la Riviere Noire, ſoit à cauſe de ſa profondeur, ſoit à cauſe de ſes eaux bourbeuſes.

Barbot parle de La Hou comme d'une Place grande & bien peuplée, qui s'étend l'eſpace d'une lieue le long de la Côte; le rivage eſt d'un fort beau ſable jaune, & la mer y briſe avec aſſez de violence. Les Pays voiſins fourniſſent toutes ſortes de proviſions, qui ſont meilleures & à meilleur marché que ſur la Côte de St. André & de Drevin. Les Habitans ſont doux & ſociables, mais ils ſont toujours prêts à hauſſer le prix de l'Yvoire, ſelon le nombre des Vaiſſeaux qu'ils voient ſur leurs côtes. Les Vaiſſeaux non privilégiés Anglois, Danois, Hollandois, & d'autres Vaiſſeaux libres, fréquentent beaucoup ce parage, ce qui leur donne ſouvent lieu de faire hauſſer le prix des dents d'éléphant (*a*). *Snoeck* dit qu'à une lieue à l'Oueſt de La Hou, il y a une Riviere aſſez grande, qui va tomber dans la Riviere de St. André. Outre cela elle s'étend aſſez loin dans le Pays, mais du côté de l'Orient ſon cours n'eſt pas long. Il ajoute qu'on voit entre les maiſons des cocotiers comme à Axim, & que ſi le Pays étoit auſſi élevé qu'à Axim, & qu'il y eût un Fort au milieu du Village, il lui reſſembleroit beaucoup (*b*).

Section X. *Deſcription de la Côte d'Yvoire.* *Habitans de La Hou.*

Après le Cap La Hou la côte s'enfonce, & s'étend enſuite au Nord-Eſt; c'eſt dans cet enfoncement qu'on découvre la petite Riviere de *Jaque Laho* ou *Das Parbas*, dont le cours eſt directement du Nord au Sud, mais elle n'eſt pas navigable. A ſept lieues au Sud-eſt, ou plutôt à l'Eſt-Sud-Eſt, on trouve le Village de *Vollo*, *Wallock* ou *Wallatock*, où le Commerce de l'Yvoire eſt fort médiocre. On rencontre enſuite un Village nommé *Jack à Jack*, qui eſt ſuivi de *Kor-li-lahou*; entre ces deux Places on paſſe ce qu'on nomme l'Abîme ſans fond. Les Anglois & les Hollandois lui ont donné ce nom à cauſe de ſon extraordinaire profondeur; on a ſouvent tenté inutilement de le ſonder, cependant on a trouvé par des obſervations plus exactes, qu'il n'a que ſoixante braſſes à la portée du mouſquet de la côte, quoique plus loin en mer la ſonde ne puiſſe trouver de fond, parce qu'elle eſt emportée par la violence d'un courant. Comme ce courant vient du Sud-Oueſt, *Uring* & *Atkins* conſeillent de ne quitter Jaque La-Hoe, qu'avec un vent propre à faire ſurmonter cet obſtacle. Le meilleur parti eſt de jetter l'ancre au-delà de Gammo, ſitué dans le Canton d'Ado, entre Korhi-La-Hou & Rio de Sueiro da Coſta. Cette Rade eſt également commode aux habitans de ces trois lieux, pour ſe rendre à bord avec des étoffes de Quaqua, de l'Yvoire, un peu d'Or, & ſur-tout avec quantité de proviſions. On ne nous dit rien des qualités des Negres de cette côte, ſinon qu'ils ſont d'excellens nageurs & plongeurs: les Européens ſe font un amuſement de jetter quelquefois un morceau de fer, un tour de corail ou d'autres bagatelles, & ces Negres plongent avec tant de rapidité qu'ils vont le prendre avant que cela ſoit au fond (*c*).

Armes.

Depuis Rio de Sueiro da Coſta juſqu'au Cap Apollonie, la Côte eſt baſſe & unie. Elle s'étend l'eſpace de douze lieues vers l'Eſt, & eſt bordée par tout de grands arbres; on y voit auſſi un grand nombre de Villages, dont les principaux ſont Boqua, Iſſini-Pequena, Iſſini-Grande, Albiani ou Aſſené, Tabo & Akanimina. *Boqua* eſt à une petite diſtance de la Côte, près

(*a*) *Barbot* p. 140.
(*b*) *Snoeck* l. c. p. 517
(*c*) *Snoeck* ap. *Bosman* p. 513.

long de la côte, mais il eſt conſidérable dans les terres; il eſt extrêmement peuplé, fort riche & d'un grand commerce: On y trouve beaucoup d'Or & d'Yvoire; on traitoit auſſi bon nombre d'Eſclaves, qui étoient les priſonniers que la Reine faiſoit ſur ſes voiſins, quand elle étoit en guerre avec eux (*a*). Section X. *Deſcription de la Côte d'Yvoire.*

Cap Apollonie.

Le Cap Apollonie ou de Ste. Apolline, ſuivant *Des Marchais* eſt par les quatre degrés cinquante minutes de Latitude Septentrionale, à peu près à la moitié de la diſtance qu'il y a de la Riviere de Sueiro da Coſta au Cap des Trois-Pointes (*). Il eſt remarquable par ſa hauteur & par les grands arbres dont il eſt couvert (*b*). Les Negres s'y gouvernent en forme de République ſous la protection ou ſous le joug des Hollandois, qui leur interdiſent tout commerce avec les autres Européens. C'eſt ce qui fait que cette Côte eſt ſi peu connue, & que les Hollandois en ont donné des Relations ſi imparfaites, parcequ'il eſt de leur intérêt de faire un ſecret des richeſſes & des productions du Pays. *Snoeck* dit que la Côte entre Iſſini & Apollonie eſt fort peuplée, & couverte de quantité de grands & de petits Villages (*c*). Ce Cap a reçu ſon nom des Portugais, parcequ'ils le découvrirent le jour de Ste. Apolline. Il s'avance un peu au Sud, & paroît bas & uni vers le rivage; par derriere il a trois montagnes fort hautes, que l'on apperçoit de loin en mer dans un tems ſerein. Chaque montagne préſente quelques boſquets d'arbres, qui rendent la perſpective aſſez agréable. Dans les vallées entre ces montagnes il y a trois Villages, qui ſont fort près du bord de la mer. Mais l'agitation des vagues au long d'une côte baſſe & ſablonneuſe rend le débarquement difficile, & le Commerce incommode, ce qui eſt contrebalancé par les grands avantages qu'on en retire.

Deſcription du Pays à l'Oueſt du Cap Apollonie.

En général, ſi l'on en excepte deux ou trois Caps, toute la Côte depuis le Cap Palmas juſqu'à celui d'Apollonie, paroît non ſeulement baſſe, mais ſi droite, que les lieux ſont difficiles à diſtinguer; car outre ces Caps il n'y a d'autres marques de reconnoiſſance que les hauteurs de Drevin. L'atterrage eſt auſſi fort dangereux par-tout, parceque les groſſes vagues qui viennent continuellement du vaſte Océan Méridional, y briſent avec beaucoup de violence. Les Negres ſont les ſeuls qui connoiſſent parfaitement cette mer, & qui ayent la hardieſſe d'en braver la fureur avec leurs Canots. Depuis le Cap Palmas juſqu'à celui d'Apollonie, on ſe ſert de ces Canots pour le tranſport des marchandiſes, les Vaiſſeaux craignant d'approcher du rivage & d'être briſés: d'ailleurs à une certaine diſtance le fond eſt ſi rude, qu'ils y perdent ſouvent leurs ancres. Les vents de Sud regnent fréquemment ici, & arrêtent les briſes de terre, & les odeurs puantes & mal-ſaines qui viennent des Villages de la plupart des Negres.

Mœurs des Habitans.

On voit aux environs du Cap Apollonie quantité de terres défrichées, où les

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 221, 222.
(*b*) Le même p. 222.
(*c*) *Snoeck* ap. *Bosman*, p. 519.

(*) *Phillips* place ce Cap environ ſeize lieues à l'Eſt d'Iſſini. Il le repréſente compoſé de trois petites montagnes, avec deux ou trois villages à l'Oueſt, mais il ne put y faire aucun commerce. *Phillips* p. 200.

SECTION X. *Deſcription de la Côte d'Yvoire &c.*

les Negres ſement du blé d'Inde, que l'on prétend qu'ils ont reçu des Portugais. La couleur des habitans eſt ſi noire, qu'*Atkins* la compare au plus beau jayet. Ils ſont vifs, hardis, & exercés au Commerce. Leurs huttes ſont plus nettes & plus propres que celles de leurs voiſins, & leur habillement mieux entendu, y ayant des ornemens d'or, d'yvoire & de couris. Leurs cheveux ou leur laine eſt partagée en une infinité de petites treſſes, où ils mêlent de petits brins d'écaille, & des paillettes d'or. Ils ont tous la figure d'un poignard empreinte ſur la joue gauche, & ſouvent ſur les autres parties du corps, pour marquer leur humeur guerriere. Cet uſage eſt ici fort ancien, & s'eſt communiqué à quelques autres Nations Negres, & il ſert à diſtinguer les Negres des côtes de ceux de l'intérieur du Pays, que les premiers enlevent quelquefois pour l'eſclavage. Ils vendent ces eſclaves quatre onces de poudre d'or par tête, & en gagnant cent pour cent ſur les marchandiſes ils reviennent à huit livres ſterling; de cette ſomme les Caboceros ont un droit de vingt ſchellings, & les membres du Palaver ou Conſeil dix; *Atkins* en conclut que les enlévemens ſont ici plus fréquens qu'ailleurs, où il n'y a ni prix ni droit fixes.

Depuis le Cap Apollonie juſqu'à la Riviere Mankou, où commence le Pays d'Axim, qui eſt le premier de la Côte d'Or, on ne rencontre que deux villages, qui ſont fort beaux; ils ſont ſitués au milieu d'un grand nombre de Palmiers & de Cocotiers, mais le Commerce y eſt fort négligé. Le rivage ſe courbe ici juſqu'à Axim à l'Eſt-Sud-Eſt, & le Mankou ſe jette dans la mer proche du village de Boggio; les Negres trouvent beaucoup d'or à l'embouchure de cette Riviere.

Voilà tout ce que l'on ſait de la Côte d'Yvoire, aucun Auteur n'ayant entrepris de donner la deſcription des places, ni une carte exacte de leur ſituation & de leurs diſtances. Nous ajouterons ce que les Voyageurs nous fourniſſent ſur les productions du Pays, & les mœurs des habitans en général; car on ne ſait rien ni de leurs Loix ni de leur Gouvernement.

Productions du Pays.

Tous les Cantons de la Côte d'Yvoire abondent en riz, en pois, en feves, en groſeilles, citrons, oranges & noix de Coco; & les habitans apportent ſouvent à bord des Vaiſſeaux de groſſes cannes de ſucre, preuve qu'on pourroit les y cultiver avec profit; en un mot la Côte d'Yvoire eſt un des meilleurs Pays de la Guinée. La perſpective des montagnes & des villages eſt charmante, la plupart des villages étant environnés de Palmiers & de Cocotiers. Le ſol des montagnes eſt une terre rouge, ce qui forme avec la verdure perpétuelle des arbres un mélange de couleurs très-agréable. Le Coton & l'Indigo croiſſent naturellement dans les Cantons de Grand Drevin & de Rio St. André, qui ſont auſſi les deux plus fertiles. Le vin & l'huile de Palmier y ſont en abondance, les Negres les tirent du fruit d'une ſorte de Palmier, qu'ils appellent Tombo, & donnent au vin le nom de Tombo ou Bourdon; ils le mêlent ordinairement avec de l'eau, parcequ'il eſt ſans cela trop fort.

Beſtiaux & Poiſſons.

Les Beſtiaux, tels que les Bœufs, les Vaches, les Moutons, les Chevres, & les Porcs, y ſont en ſi grande quantité, qu'ils s'y donnent preſque pour rien; on peut avec quelques ſchellings fournir toute une famille pendant pluſieurs jours de bœuf, de mouton & de porc.

Ja

Section X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

La Côte fournit abondamment toutes sortes de Poissons; mais les plus remarquables sont le Taureau marin, le Zigene ou Marteau de mer, que l'on appelle en Amérique Pantouflier, & ce que *Des Marchais* appelle le Diable de mer. Le premier, qu'il nomme aussi le Poisson cornu, avoit environ huit pieds de longueur, sans compter la queue, qui en avoit bien trois. Son corps quadrangulaire, & par-tout presque de la même épaisseur, avoit cinq pieds de circonférence. Sa peau étoit épaisse, dure, sans écailles, & chagrinée à gros grains, avec de grandes taches de différentes couleurs, de blanc, de gris & de violet. Il avoit un grouin de porc, dont l'extrémité étoit comme le bout d'une trompe d'éléphant, & l'animal n'ayant point d'autre queue toute sa nourriture passoit par ce canal étroit. On ne lui trouva dans le ventre que de l'herbe, de la mousse & de petits poissons. Ses yeux étoient gros & ronds, & environnés presque tout autour d'une paupiere saillante, composée de gros poils durs & roides. Le devant de sa tête, qui n'étoit pas tout-à-fait plat, étoit armé de deux cornes osseuses, rondes, pointues & très-fortes, qui avoient quinze à dix-huit pouces de long; elles étoient droites & paralleles à son dos, sur lequel s'élevoient deux excroissances rondes de trois bons pouces de grosseur, qui prenoient depuis la naissance des cornes jusqu'à un pied de la queue. Cette queue paroissoit composée de deux parties; la plus proche du corps étoit charnue & couverte de la même peau, le dedans étoit une continuation des vertebres du dos, applaties & mobiles; l'autre partie n'étoit composée que d'une empennure large, forte & épaisse d'une couleur brune, rayée de lignes blanches paralleles; elle n'étoit point échancrée comme dans la plupart des poissons, mais seulement un peu plus large à son extrémité. Elle pouvoit servir de défense à l'animal, qui étoit encore armé de deux ergots vers le bas du ventre, longs d'un bon pied, ronds, osseux, durs & pointus comme ses cornes. Ses ouïes étoient grandes, & accompagnées chacune d'une nageoire, petite à proportion de la masse du corps, mais extrêmement forte. Outre ces deux nageoires & une autre petite placée sous le ventre entre les deux ergots, il avoit sur le dos entre les deux excroissances une bosse médiocre d'où sortoit une autre nageoire, faite en éventail, d'environ un pied & demi de diametre sur autant de hauteur. La chair de ce *Taureau Marin*, blanche & grasse, fut trouvée de très-bon goût (*a*).

Le *Zigene*, ou *Marteau*, est un animal vorace & carnacier; sa tête est platte & s'allonge des deux côtés comme un marteau, à l'extrémité desquels la Nature a mis de gros yeux, ronds, rouges & étincelans. Sa gueule est armée de deux rangs de dents plattes, aigues & tranchantes; son corps est rond & se termine en une grande queue échancrée, assez large & extremement forte. Il n'a point d'écailles, mais une peau épaisse, chagrinée à gros grains. Ses nageoires sont grandes & fortes, il nage avec une extreme rapidité après la proie; tout lui est bon, sur-tout la chair humaine (*b*).

Le troisieme Monstre dont *Des Marchais* fait la description, est le *Diable de Mer*. C'est une espece de Raye de vingt ou vingt-cinq pieds de longueur,

(*a*) *Des Marchais*, T. I. p. 79, 80. (*b*) Le même, p. 176, 177.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

gueur, ſur quinze ou dixhuit de largeur, & environ trois pieds d'épaiſſeur. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce monſtrueux Poiſſon, c'eſt que ſes côtés étoient ſaillans comme des moignons de bras & de jambes, armés de grands ongles crochus, durs comme de la corne, forts & pointus, dont les atteintes auroient été fort dangereuſes. Sa queue qui étoit longue, en maniere de fouet, étoit armée d'un crochet plus grand & plus gros que les autres. Le dos étoit couvert de petites boſſes rondes, de la hauteur de deux pouces, armées de pointes émouſſées. Sa tête étoit groſſe, attachée immédiatement au corps, ſans apparence de col; elle étoit large, armée de dents plattes & tranchantes. La Nature a donné quatre yeux à cet animal, deux fort grands & fort gros près de la gueule, & deux petits placés au deſſus, & à quelque diſtance des deux premiers. Des deux côtés de la gueule il a trois cornes d'inégale longueur & groſſeur. Des trois, qui étoient à la droite, celle du milieu avoit plus de trois pieds de long ſur un pouce & demi de diametre à ſon inſertion. La grande corne de la gauche n'avoit qu'environ deux pieds & demi de longueur, ſur une groſſeur proportionnée; les deux qui accompagnoient celle-ci étoient un peu plus grandes & plus fortes que celles de la droite; mais comme elles ſont flexibles, elles ne peuvent guere nuire. La chair de ce poiſſon eſt coriace & de mauvaiſe odeur (*a*).

Mœurs des Habitans.

Quant aux habitans, ils ſont en général grands & bien proportionnés, mais leur phyſionomie eſt effrayante au premier coup-d'œil, cependant malgré le préjugé d'un air farouche, *Villault* & *Des Marchais* s'accordent à les nommer le Peuple de toute la Guinée le plus civil & le plus raiſonnable, & ils ont cette même réputation parmi leurs voiſins (*b*). Il faut remarquer que nous parlons des Negres de la Côte de Quaqua, c'eſt-à-dire depuis la Riviere de Drevin juſqu'au Cap Apollonie; car pour les autres, tous les Voyageurs en parlent comme des gens les plus barbares, les plus cruels & les plus farouches du monde. „ L'extérieur des Quaqua ne prévient pas „ en leur faveur, dit un Voyageur (*c*), ils paroiſſent groſſiers & farou„ ches, mais quand on vient à traiter avec eux on les trouve bonnes gens, „ francs, des plus civiliſés de toute la Côte, & du meilleur commerce." *Smith* en fait un portrait fort différent (*d*). Selon lui, il n'y a pas de brutaux & de voleurs pareils dans le monde. S'ils voient quelque choſe à bord qui leur plait, ils ne manquent pas de la voler, s'ils en trouvent l'occaſion, ſi non ils ont l'impudence de la demander; les refuſe-t-on? ils s'en vont ſur le champ en colere, & rompent tout commerce. *Smith* n'envoyoit jamais ſa chaloupe pour des proviſions, que bien armée, & le plus ſouvent elle avoit la précaution de reſter à l'ancre à quarante ou cinquante verges du rivage. Que conclure de Relations ſi différentes? ou que ces Voyageurs parlent de Nations différentes, ou que *Smith* eut quelque avanture qui le prévint contre tout ce peuple en général. *Villault*, oubliant ce qu'il a dit plus haut, ou parlant d'un autre peuple, les accuſe de manger les Blancs; & il ajoute pour le prouver, que dans l'eſpace de peu d'années ils avoient man-

(*a*) *Des Marchais*, l. c. p. 178, 179.
(*b*) *Villault*, p. 115 *Des Marchais*, p. 185.
(*c*) *Des Marchais*, l. c.
(*d*) *Smith*, T. I. p. 225, 226.

mangé quatorze Hollandois; ſi le fait eſt vrai, cela ne peut convenir qu'aux Negres qui ſont à l'Oueſt, près du Cap Palmas: cependant *Villault* dit qu'il n'y a point de Nation qui craigne tant les armes à feu. *Smith* les appelle maudite race de Cannibales; & ajoute que quant aux autres Nations de la Guinée, il leur a vu manger des chiens & des alligators morts, des poiſſons puans, mais qu'il n'a jamais vu ni entendu dire qu'aucune de ces Nations ait eu du goût pour la chair humaine (*a*). *Des Marchais* au contraire, après avoir parlé des bonnes qualités des Quaqua, ajoute que la quantité de vin de Palmier qu'ils font chez eux, ne les a pas rendus ivrognes, ils en boivent très-peu. On remarque qu'ils mettent beaucoup d'eau dans une eſpece de biere qu'ils font, que l'on appelle Pito, pour empêcher qu'elle ne les enivre.

Leurs mets, ſelon *Atkins*, ſont groſſiers; ceux qu'ils aiment le plus ſont celui qu'ils appellent *Slabber ſauce*, nom qui ſelon les apparences a été donné à ce ragout par les Anglois. C'eſt un compoſé de riz, de poiſſon, de volaille, de chevreau, & de chair d'éléphant, qui n'eſt que meilleure lorſqu'elle ſent. On fait tout bouillir enſemble avec un peu d'ocre (*) & d'huile de Palmier. C'eſt un plat de Roi. Le *Bomini* eſt encore un mets favori, c'eſt un plat de poiſſon ſéché au Soleil, & ſouvent à demi pourri, qu'ils font frire dans l'huile de Palmier, & mêlé enſuite avec un peu de riz bouilli ils le mangent avidement avec leurs doigts. Enfin il y a la *Soupe noire*, qui eſt eſtimée par toute la Guinée, tant des Européens que des Negres. Les Européens la font avec de la viande ou de la volaille, du poivre, du vinaigre, du ſel, & quantité de bonnes herbes. Les Negres y ajoutent du poiſſon, de l'ocre, & de l'huile de Palmier.

Ces Negres ne peuvent ſouffrir l'uſage établi parmi les Européens de s'embraſſer après une longue abſence, ou lorſqu'ils ſont prêts à ſe quitter; ils regardent les embraſſemens comme un affront. Ils ont les dents fort pointues par le ſoin continuel qu'ils prennent de les aiguiſer; la plupart les ont crochues & mal rangées. C'eſt un grand ornement parmi eux que d'avoir les ongles fort longs; ils portent leurs cheveux en treſſes, qu'ils enduiſent d'huile de Palmier & de terre rouge. Ils aiment tellement d'avoir beaucoup de cheveux, qu'ils empruntent une partie de ceux de leurs femmes, dont ils ſe font une eſpece de perruque, ils s'oignent tous les jours de la même pâte doit ils ſe ſervent pour leur tete. Ils mâchent continuellement du Bétel, & ils en prennent le jus mêlé avec leur ſalive, dont ils ſe frottent les joues & le menton, s'imaginant que cela donne du luſtre à leur peau. Ils ſe chargent les jambes de gros anneaux de fer, dont quelques-uns, ſuivant *Barbot*, peſent juſqu'à ſoixante livres, ce qui paroît aſſez incroyable. Ils ſont charmés du bruit que font les grelots qu'ils y attachent; le nombre de ces anneaux ſert à diſtinguer les Gens de qualité. En un mot, conclut l'Auteur, c'eſt une Nation dont la ſeule vue eſt capable d'effrayer, & qui joint à cette figure hideuſe beaucoup de puanteur (*b*). Les

(*a*) *Smith*, p. 228. (*b*) *Barbot*, p. 143.

(*) Nous ne comprenons pas ici notre Auteur. Aſſurément que les Negres ne font pas bouillir avec leurs mets, ce que nous appellons Ocre, dont on ne ſe ſert plus même en Médecine, & qui ne peut donner aucun goût, toutes les terres argilieuſes étant inſipides.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

Les gens du commun ne portent qu'une petite piece d'étoffe pour cacher leur nudité; mais les Grands se distinguent par une espece de manteau, ou de grand surplis, qui leur couvre les épaules, & leur vient jusqu'au dessous du genou. Ils portent un cimeterre au côté. Les femmes se coupent les cheveux, dont les hommes se servent pour allonger les leurs. Sur la Côte du Petit Drevin les femmes avoient la curiosité de venir avec leurs filles sur le rivage, quand les Européens faisoient aiguade, & elles paroissoient les regarder avec plaisir. *Villault* assure qu'à l'exception de leur couleur, elles passeroient pour des beautés en Europe, tant leurs traits sont réguliers & leurs yeux pleins de feu. Il en vit plus de cinquante, parmi lesquelles il n'y en avoit aucune qui ne fût d'une taille fine & légere, & qui n'eût les traits beaux; au-lieu que la plupart des hommes sont fort gros & fort grands. Les femmes ont les cheveux ornés de petits ornemens d'or battu au marteau, dans la fabrique desquels les ouvriers du Pays font voir leur adresse. Il y en a de plusieurs sortes, mais ces Menilles, ainsi qu'on les appelle, sont pour l'ordinaire assez minces & légeres; mais la quantité que les femmes, dont les maris sont riches, en mettent à leurs cheveux, font une assez grosse somme; cependant les maris, qui ont une autorité absolue sur leurs femmes, ne font pas difficulté de leur enlever quelquefois ces bijoux, & de les vendre aux Européens. L'habillement des femmes est un simple morceau d'étoffe, qui les couvre par devant, tandis que par derriere elles sont toutes nues; il n'y a point de Nation dans toute la Guinée qui soit si simple à cet égard, que celles de la Côte d'Yvoire & les Quaquas en particulier.

Leur maniere de se saluer est celle de tous les autres Negres, de se prendre les doigts & de les faire craquer, en répétant plusieurs fois à voix basse le mot de Quaqua. C'est ici l'usage constant que les enfans suivent la profession de leur pere; le fils d'un Tisserand exerce le même métier, & ainsi des autres. Cette coutume est si universellement établie, qu'on ne trouveroit pas dans tout le Pays un seul exemple du contraire. Cet usage, bien que fondé en raison, ne laisse pas d'être sujet à des inconvéniens; il est certain néanmoins qu'un fils a plus d'occasion de se perfectioner dans un métier sous son pere que sous un Maître. Avec tout cela ils ont peu d'Arts méchaniques, & *Atkins* dit qu'une serrure est une si grande rareté, qu'elle attira tous les habitans du Canton; les Montres leur paroissoient encore plus admirables; & l'art de *faire parler le papier*, comme ils s'expriment, est un prodige. Quand on les envoye avec un billet, dont on leur dit le contenu d'avance, ils éprouvent souvent si on ne les trompe point, en prétendant savoir par ces figures bizarres tracées sur le papier, les pensées d'une personne absente. Ils demandent à celui qui a lu ce billet ce qu'il contient, par voie de raillerie, comme s'ils le surprenoient en mensonge; mais leur étonnement est inexprimable, quand on leur explique mot à mot le contenu, parce qu'ils ne peuvent absolument se faire aucune idée de l'écriture; aussi cela leur donne-t-il une opinion fort avantageuse des Blancs, s'imaginant qu'ils doivent avoir un Démon familier qui les instruit dans cette occasion.

Religion. Le fond de leur Religion est le même que de la Côte d'Or, elle n'a d'autre fondement que la superstition & l'ignorance. Si les Quaquas respectent leurs Rois & leurs Prêtres, c'est moins par goût pour l'ordre, que par l'o-

pi-

pinion qu'ils ont de ces deux Dignités. Ils ſont fortement perſuadés que la Magie & les Enchantemens ſont des appanages inſéparables de la Royauté & de la Pretriſe. Le Roi de Saka, Pays voiſin du Cap La Hou, paſſe ſurtout pour le plus grand Magicien de l'Univers. Il obſerve tous les ans une cérémonie myſtérieuſe à l'honneur de la Mer, qui eſt la Divinité tutélaire de ſon Royaume. Elle commence au mois de Décembre, & dure juſqu'au mois d'Avril. Il envoye de tems en tems quelques-uns de ſes gens dans un Canot à Axim, à Sama, à Commendo, & en d'autres lieux de la Côte d'Or, pour offrir à la mer un ſacrifice de vieux haillons, de differentes ſortes de pierres, & de pluſieurs cornes de bouc remplies de poivre. Les Prêtres chargés de cette commiſſion prononcent certains mots à voix baſſe, pour obtenir de la mer qu'elle ſoit calme pendant l'Eté, & favorable par conſéquent à la Navigation & au Commerce. Auſſitôt que le premier Canot eſt de retour, il en part un autre, & ainſi conſécutivement durant quatre ou cinq mois. Le premier Canot part de Korhi-La-Hou, & il eſt immédiatement ſuivi des Facteurs Negres de ce Port, qui portent dans des Canots leurs étoffes pour les vendre dans le même lieu où ſe fait le ſacrifice. A leur retour d'autres ſuivent ſucceſſivement les Canots du Roi, & toute la ſaiſon ſe paſſe ainſi à ſacrifier & à négocier. Cette méthode s'obſerve avec un ordre merveilleux, & tous les Marchands trouvent ainſi le moyen de débiter leurs marchandiſes. Vers la fin d'Avril les Prêtres enchanteurs laiſſent à la mer la liberté de s'agiter & de ſe tourmenter à ſon gré, & les Marchands ſe hâtent de regagner chacun le Port (*a*)

Section X. *Deſcription de la Côte d'Yvoire &c.*

Quelque jugement qu'on veuille porter des Quaquas ſur l'article de la Religion & des Mœurs, il eſt certain que le grand ſoin qu'ils ont d'entretenir le commerce ne peut que donner une idée avantageuſe de leur eſprit, & de leur politique. Lorſqu'ils apperçoivent un Vaiſſeau ſur la côte ils commencent par l'obſerver ſoigneuſement, & auſſitôt qu'ils croient pouvoir s'y fier ils s'empreſſent à venir porter à bord de l'or, de l'yvoire, des proviſions & des eſclaves; bien qu'ils exigent généralement du Capitaine de ſe mettre quelques gouttes d'eau de mer dans l'œil, comme nous l'avons dit plus haut. De leur coté ils ne prennent aucun engagement, deſorte que les Européens ſe tiennent ordinairement ſur leurs gardes pour éviter toute ſurpriſe, ne recevant qu'un certain nombre de Negres à la fois ſur le tillac. C'eſt ce que dit *Villault*; mais *Barbot* aſſure qu'ils font la même cérémonie de leur côté, qu'ils trempent la main dans l'eau ſalée, & s'en font diſtiller quelques gouttes dans les yeux, ce qui ſignifie qu'ils aimeroient mieux perdre les yeux que de violer la bonne foi. *Villault* raconte qu'à leur arrivée le Capitaine doit ſe préſenter pour les recevoir, & qu'alors mettant un pied ſur l'échelle du Vaiſſeau, & tenant l'autre ſur leur Canot, ils prennent dans la mer une poignée d'eau, & la jettent au viſage du Capitaine; c'eſt la plus forte aſſurance qu'il puiſſe donner de ſon amitié & de ſa bonne foi. Ils ſont ſi attachés à cette ſuperſtition, qu'ils n'entreroient pas dans un Vaiſſeau ſans l'avoir obſervée. On prétend qu'avant que les habitans de la Côte du Méchant Peuple euſſent renoncé à cette coutume, il n'y avoit pas de peuple plus fidele

(*a*) Le même l. c.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

dele à ſa parole, mais à préſent ce ſont les gens les plus perfides & les plus traîtres qu'il y ait au monde. Cette formule de ſerment ne ſubſiſte plus qu'au Cap La Hou, à la Riviere de St. André, & au Cap Apollonie. Dans les autres Cantons les Negres ſe contentent d'examiner curieuſement un Vaiſſeau qui arrive, d'en faire pluſieurs fois le tour dans leurs Canots, en examinant ſa fabrique, l'air & l'habillement des Matelots; & les Ecrivains François ajoutent, que s'ils croient reconnoître qu'on leur réponde en François, ils viennent à bord ſans aucune défiance. C'eſt un amuſement pour les Matelots au long de cette Côte, de ſe voir environnés d'un grand nombre de Canots chargés de Negres, qui crient de toute leur force *Quaqua! Quaqua!* Auſſitôt qu'il y en a quelqu'un à bord, l'inquiétude des autres eſt extrême, ils tournent continuellement les yeux de côté & d'autre avec des marques d'impatience, & l'on a beaucoup de peine de les engager à venir à bord. La meilleure méthode pour les attirer eſt de faire la cérémonie dont nous avons parlé, cependant *Barbot* dit qu'elle ne lui a pas toujours réuſſi. Il y a de l'apparence que quelque inſulte ou violence de la part des Européens a rendu ces timides Negres ſoupçonneux & défians, ſur-tout par rapport aux Anglois. *Smith* rapporte que s'étant trouvé devant divers villages de cette Côte, on avoit tiré un coup de canon pour appeller les habitans, mais qu'on n'avoit jamais vu paroître perſonne; & il apprit qu'ils ſe riſquoient rarement de venir à bord d'un Vaiſſeau Anglois, de peur d'être enlevés (*a*), ce qui donne lieu de croire qu'il s'eſt fait quelque coup de cette nature. Le même Voyageur convient qu'ils ont une grande confiance pour les François, ce qui l'obligea à arborer depuis Pavillon de France & à commercer avec les Quaquas en François, & à la faveur de cette ruſe il obtint des proviſions. Cela fait honneur aux manieres prévénantes & à la prudence de cette Nation, qui ne retire pas néanmoins grand avantage de la préférence que ces peuples lui donnent.

Timidité des Quaquas.

Les Quaquas ſont ordinairement quatre ou cinq dans un Canot, mais il eſt rare qu'on en voie monter plus de deux à la fois ſur un Vaiſſeau. Ils y viennent chacun à leur tour, & n'apportent jamais deux dents d'éléphans enſemble. Celui qui monte le premier, obſerve avec ſoin s'il y a des armes & beaucoup de monde ſur le tillac; il en avertit ſes compagnons, & le Commerce ſe fait alors aſſez paiſiblement. Aucunes ſollicitations ne peuvent les engager à deſcendre ſous les ponts, bien-qu'ils affectent d'être guéris de leur défiance, & qu'ils ſoient fort curieux. Ils craignent tellement les armes à feu, que *Barbot* ayant fait tirer un coup de canon ſur un Interlope, pluſieurs Negres qui étoient ſur le tillac ſe précipiterent dans la mer (*b*). Et *Smith* dit que s'ils découvrent quelque arme à feu ou autre, ils regagnent ſur le champ le rivage (*c*).

Il eſt aiſé de comprendre qu'on a bien de la peine & qu'il faut une grande patience pour négocier avec des gens auſſi timides & ombrageux; d'ailleurs leur Langage eſt inintelligible, & ils paroiſſent encore moins capables d'entendre les Européens. Tout ſe fait par ſignes, en mettant une certaine quantité de marchandiſes près de leur or ou de leur yvoire. Les Negres ſont

(*a*) *Smith*, T. I. p. 224. (*b*) *Barbot*, p. 142. (*c*) *Smith*, l. c. p. 227.

Section X. *Deſcription de la Côte d'Yvoire &c.*

ſont en général fort avides de préſens, de quelque peu de valeur qu'ils ſoient, ils ſemblent les regarder comme des gages d'eſtime & d'amitié. Un couteau de ſix ſols, un anneau de cuivre, un verre d'eau-de-vie, un biſcuit, ſont des choſes que le plus riche Negre accepte avec plaiſir, & dont il fait grand cas. Mais plus on leur fait de libéralités, & plus leur avidité augmente. *Barbot* recommande la retenue ſur cet article. Ce pernicieux uſage vient, ſelon lui, des Hollandois, qui ſe crurent obligés, en arrivant ſur la Côte de Guinée, d'employer l'apparence d'une grande généroſité, pour ruiner les Portugais dans l'eſprit des Negres. Ils en ont été punis depuis, en payant les marchandiſes au double. Aujourd'hui toute propoſition de Commerce doit commencer par les Daſchis (c'eſt le nom qu'on donne aux préſens), & non ſeulement tout Vaiſſeau de quelque Nation qu'il ſoit y eſt obligé, mais il faut recommencer pluſieurs fois par jour. Ainſi ce trait de politique eſt devenu un véritable fardeau pour tous les Européens, & les préſens montent à la valeur de ce qu'il falloit autrefois pour charger un Vaiſſeau. Le même uſage eſt établi ſur la Côte d'Or, avec cette différence, que les Daſchis ne s'accordent qu'après la concluſion de la traite, & qu'ils y portent le nom de *Daſſi-mi-daſſi*; mais ſur toutes les autres côtes juſqu'à la riviere de Gambie, il faut que les Negres ayent leurs Daſchis d'avance. Ils ne voient jamais paroître un Vaiſſeau qu'ils ne les demandent à grands cris (*a*).

Marchandiſes.

Les Marchandiſes qu'on traite ſont des étoffes de coton, de l'yvoire, de l'or & des eſclaves. *Villault* dit que les Negres fabriquent des étoffes à rayes blanches & bleues, d'environ trois quarts de largeur, & longues de deux ou trois aunes. Elles ſe vendent fort bien ſur la Côte d'Or, & les Européens ne les prennent que pour les y porter (*b*). Entre Korhi-La-Hou & la Côte de Quaqua le Pays produit beaucoup de coton, que les habitans de l'intérieur du Pays travaillent avec une grande adreſſe. Les étoffes qui ſe fabriquent ici ſont très-fines, les couleurs en ſont très-belles, & ſur-tout le bleu, qui ne ſe ternit point. Les Negres de la Côte ſervent de Facteurs & de Courtiers à ceux de l'intérieur des terres pour vendre leurs étoffes aux Européens. Quelques-uns de ces Facteurs dirent à *Des Marchais* (*c*), qu'outre le Commerce que les Negres de l'intérieur du Pays font avec la Côte, ils négocient auſſi avec certains Peuples blancs, qui ſont fort éloignés dans les terres, & qui viennent chercher de ces étoffes de coton en voyageant ſur des mules ou ſur des ânes. Ils ſont armés des cimeterres, ainſi il y a de l'apparence que ce ſont les Arabes de Zahara, ou des rives du Niger. Les Quaquas font auſſi des pagnes d'une plante qui reſſemble fort au chanvre. Il leur donnent une fort belle teinture, & le tiſſu fait honneur à leur adreſſe. Ils font encore un grand Commerce de Sel avec leurs voiſins au Nord-Eſt, & ceux-ci le tranſportent bien avant dans les terres, où il eſt très-cher (*d*).

Prodigieuſe quantité d'Yvoire.

Tous les Pays qui ſont derriere les Quaquas fourniſſent une prodigieuſe quantité de dents d'éléphans, qui ſont le plus bel yvoire du monde. Les Anglois, les Hollandois, les François, & quelquefois les Danois & les Portugais

(*a*) *Barbot*, ubi ſup.
(*b*) *Villault*, p. 118.
(*c*) *Des Marchais*, T. I. p. 186.
(*d*) Le-même.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

gais les achettent conſtamment; mais depuis que le Commerce de Guinée eſt ouvert à toutes les Nations, les Anglois & les Hollandois en tirent le plus d'avantage. L'émulation entre eux a fait hauſſer aux Negres le prix de leurs marchandiſes, ſans faire réflexion que cela en diminue l'exportation, & fait altérer les marchandiſes de l'Europe. Le Pays fournit une ſi grande quantité de dents d'éléphans, que *Des Marchais* (*a*) aſſure qu'on en a quelquefois acheté juſqu'à dix-mille livres peſant en un ſeul jour. Les Negres aſſurent que le Pays eſt tellement rempli d'éléphans, que les habitans du haut Pays ſont obligés de ſe creuſer des cavernes dans les montagnes, & de faire les portes extrêmement étroites & baſſes. Ils emploient toutes ſortes d'artifices pour éloigner ces animaux de leurs champs, & pour les faire tomber dans les pieges qu'ils leur tendent, où ils les tuent. Mais ſi l'on doit en croire les Negres, & ce qui paroît aſſez vraiſemblable, la principale raiſon qui rend l'yvoire ſi commun, c'eſt que les éléphans quittent leurs dents tous les trois ans. *Villault* & *Barbot* confirment ce que dit *Des Marchais*; & *Barbot* ajoute que malgré la guerre continuelle que les Negres font aux éléphans, ils ſont obligés pour leur ſûreté, de bâtir leurs habitations ſous terre. Cependant on obſerve que la quantité de dents eſt fort diminuée, ſoit que les Negres ſoient plus négligens à les chercher, ſoit que des maladies ayent emporté une grande partie des éléphans.

L'Or. *Villault*, après avoir admiré combien les Negres & leurs femmes portent d'or dans leurs cheveux, croit être en droit d'en conclure qu'il y a dans le Pays des mines de ce précieux métal. Cependant il avoue que leur ayant demandé plus d'une fois d'où ils le tirent, ils tournoient les yeux vers les montagnes. La conſéquence naturelle ſemble-t-il, c'eſt qu'ils le tirent eux-mêmes de terre dans ces montagnes.

Les marchandiſes d'Europe que les Negres d'ici prennent en échange, ſont les mêmes qu'on débite dans les autres Cantons de la Guinée. *Barbot* conſeille de n'employer pour la facilité du Commerce le long de cette côte, que des barques ou d'autres petits bâtimens, parcequ'il faut ſouvent s'arrêter à chaque endroit, & que les habitans viennent plus librement à bord quand l'équipage eſt moins nombreux. Mais il faut faire bonne garde, & ne pas laiſſer approcher les Negres en trop grand nombre, de peur de ſurpriſe. Les Portugais en ont fourni bien des exemples. Pour finir cette Relation de la Côte d'Yvoire, nous obſerverons que quoiqu'elle ſoit diviſée en pluſieurs petit États, ils ont aſſez les mêmes intérets; ainſi la guerre y eſt fort rare, & par conſéquent le Commerce des eſclaves y eſt peu conſidérable en comparaiſon de celui de la Côte d'Or & de la Côte des Eſclaves.

Maladies du Pays. Les Voyageurs ont remarqué que les exomphales ou hernies umbilicales ſont fort communes ſur la Côte d'Yvoire; quelle en eſt la cauſe, c'eſt ce que nous ignorons. Les autres difformités de corps ſont fort rares; entre un grand nombre de Negres, *Barbot* n'en vit que deux qui euſſent quelque défaut naturel; l'un étoit né borgne, & l'autre ſans nez

Voilà ce que nous avons pu raſſembler ſur la Côte d'Yvoire. Si l'on trouve cette deſcription moins agréable qu'on ne s'y attendoit, il faut l'attribuer

(*a*) *Des Marchais*, p. 187.

Digitized by Google

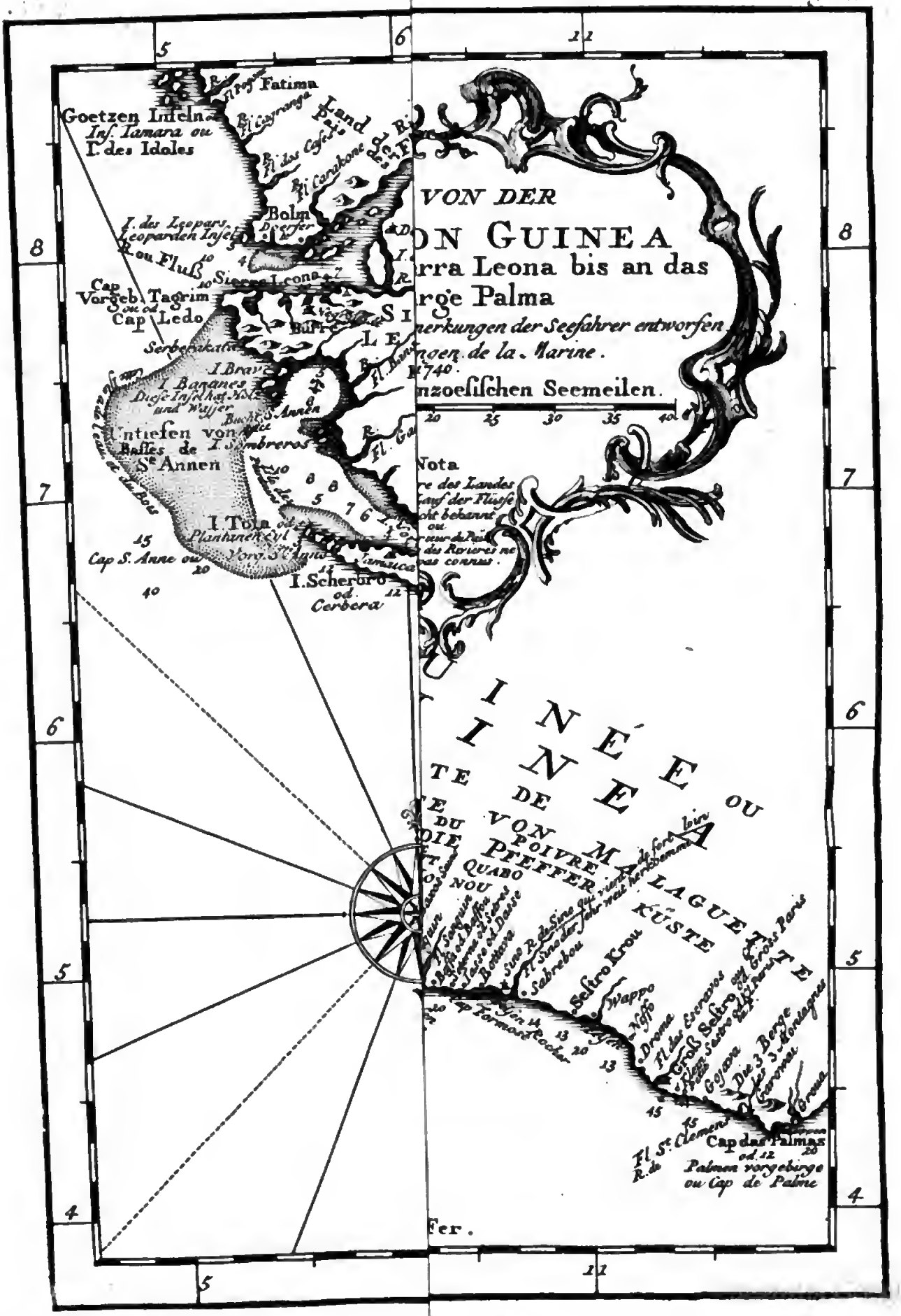
Goetzen Inseln
Inf. Tamara ou
I. des Idoles
Fatima
Land
Bolm
I. des Leopars
Leoparden Insel
Rou Fluß
Sierra Leona
Cap
Vorgeb. Tagrim
ou od
Cap Ledo
Serbero Kabo
I. Brava
I. Bananes
Diese Insel hat Nutz
and Wasser
Untiefen von
Basses de
St Annen
I. Tola od
Plantinen Eyl
Cap S. Anne ou
I. Scherboro
od
Corbera
VON DER
ON GUINEA
rra Leona bis an das
rge Palma
nerkungen der Seefahrer entworfen.
noen de la Marine.
1740.
nzoesischen Seemeilen.
20 25 30 35 40
Nota
ce des Landes
auf der Fluss
ht bekannt
ou
des Rouges ne
nas connus.
INÉE OU
INEA
TE
DE
VON M
POIVRE
PFEFFER
LAGUE
KÜSTE
DU
DIE
QUABO
NOU
Sestro Krou
Wappo
Nsso
Drone
Fl. des Escrevos
Gros Sestro
Petit Sestro
Bojoro
Die 3 Berge
Les 3 Montagnes
Cap Formoso
Rocher
Fl. St. Clemens
Cap das Palmas
od
Palmas vorgebirge
ou Cap de Palme
Fer.

buer au peu de Commerce que les Européens ont avec ces Negres, qu'ils ne fréquentent qu'à bord des Vaiſſeaux, n'allant que rarement & preſque jamais à terre, pour faire proviſion de bois & d'eau, ſans avoir jamais pénétré dans le Pays. Deux ou trois avantures ont fait concevoir une ſi forte prévention contre les Naturels, que tant qu'elle ne ſera pas diſſipée, nous ne devons pas eſpérer d'avoir une Relation exacte des Productions du Pays, des Loix, des Mœurs & de la Religion des Habitans. Section X. *Deſcription de la Côte d'Yvoire &c.*

SECTION XI.

Deſcription de la Côte de Poivre *ou* Malaguette; *ſes Villages, le Climat, les Productions & le Commerce du Pays; Mœurs, Langage, Religion & Gouvernement des Habitans; avec la Deſcription du Pays autour de la Riviere* Sestos &c.

Section XI. *Deſcription de la Côte de Malaguette &c.*

Les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur le nom & ſur les limites de cette Côte. *Lemery* & d'autres prétendent que la Malaguette ou Poivre de Guinée a tiré ſon nom de *Melega* ville d'Afrique; mais ils ne nous apprennent point comment ni d'où cette marchandiſe & ce nom ſont paſſés en France, ainſi on ne peut rien conclure de leur aſſertion, en la ſuppoſant véritable. Pluſieurs Voyageurs croient, avec plus de raiſon, que les Européens ont donné ce nom à cette Côte, parcequ'ils ont remarqué qu'on y trouve cette eſpece de poivre en plus grande abondance qu'en aucun autre Canton de la Guinée; ce qui nous paroît appuyer leur conjecture, c'eſt que toutes les autres Côtes ont reçu leur nom des principales marchandiſes qu'on y trouve. La Côte des Eſclaves, par exemple, eſt ainſi nommée, parcequ'elle fournit un plus grand nombre d'eſclaves que les autres, & ainſi des autres. Il eſt vrai que tous ces Cantons fourniſſent à peu près les mêmes marchandiſes; mais comme une certaine ſorte de marchandiſe fait le principal fond du Commerce de tel ou tel Pays, on lui en a donné le nom pour le diſtinguer des autres. Mais laiſſons-là ces diſcuſſions ſeches & inutiles, pour marquer l'étendue & les limites de la côte dont il s'agit ici. *Nom & Etendue de la Côte de Malaguette.*

A parler proprement, la Côte de Malaguette eſt compriſe entre Rio Seſtos & Greva, village à deux ou trois lieues à l'Ouëſt du Cap Palmas, ainſi elle s'étend environ cinquante-cinq lieues. *Villault* dit qu'elle commence à la Riviere de Sanguin, & qu'elle finit au Cap Palmas, ce qui lui donne environ ſoixante lieues d'étendue. Les principaux villages ſont Seſtos ou Seſtre à l'Ouëſt de la Riviere de Sanguin, Bettona ou Battaway, Seno, Seſtro ou Seſtra-Kro, Wappo, Bado, le Grand-Seſtre, le Petit-Seſtre, Goyava, Garaway & Grova; ce dernier appartient proprement à la Côte d'Yvoire; il y a d'ailleurs pluſieurs autres villages entre ceux-là, dont les Voyageurs n'ont pas marqué les noms, (*a*) comme aucun Voyageur n'a fait la deſcription de toutes ces Places, le Lecteur ſera obligé de ſe contenter du peu qu'ils en diſent.

Le

(*a*) *Barbot*, p. 122. *Ogilby*, p. 280. *Des Marchais*, T. I. p. 148. *Villault*, p. 72.

SECTION XI. *Description de la Côte de Malaguette &c*

Le *Petit-Seſtre* eſt environ à quatre lieues à l'Eſt de la Riviere. Dans l'intervalle on trouve un Rocher long & montagneux Les Negres s'occupent à la Pêche, & n'offrent preſque rien pour le Commerce. Voilà tout ce que l'on en ſait.

Petit Seſtos.

Sanguin.

A trois lieues environ plus loin vers l'Eſt, on trouve le village de Sanguin à l'embouchure de la Riviere du même nom, qui ſe décharge dans la mer au Sud-Sud-Eſt, & qui reçoit de petits Vaiſſeaux l'eſpace de douze lieues, quoique ſon embouchure ſoit fort étroite, & bordée de grands arbres. Le village contient environ une centaine de maiſons. Les Anglois y avoient autrefois un Etabliſſement, mais le mauvais caractere des habitans les ont forcés de l'abandonner. Le Roi de ce Canton eſt tributaire de celui de Seſtos. Il eſt ordinairement vêtu d'une robe bleue à la Moreſque, & prend plaiſir à viſiter ſouvent les Vaiſſeaux qui ſont à la rade. Les Portugais & les Hollandois faiſoient autrefois ici un grand Commerce: mais dans ces derniers tems la multitude des Marchands a tellement fait hauſſer le prix du poivre & de l'yvoire, que le Commerce y eſt fort déchu. Dans ces occaſions preſſantes, Sanguin eſt un lieu commode pour prendre de l'eau, du bois & des proviſions.

Baffa.

A une lieue environ à l'Eſt de Sanguin eſt *Baffa* ou *Boffoe*, village aſſez joli, où l'on trouve de l'yvoire & du poivre à traiter. On peut le reconnoître à une pointe de ſable fort unie, entourée de rochers. Quelques Negres y parlent un Portugais corrompu, ou la *Lingua Franca*.

Seterna.

A deux lieues à l'Eſt de Boffoe on voit *Seterna*, où le Commerce de l'yvoire & du poivre eſt aſſez avantageux.

Battaway.

Battaway ſe préſente à une lieue au-delà; on le reconnoît aiſément à deux grands rochers, dont l'un avance en mer à la diſtance d'environ deux milles à l'Ouëſt, & à pluſieurs hautes montagnes qui ſont derriere le village. C'eſt un des mieux bâtis de la Côte, bien peuplé & riche, mais les habitans ſont grands voleurs. Ils font un aſſez grand Commerce d'yvoire & de poivre.

Sino.

Mais les habitans de *Sino*, autre village à une lieue & demie plus loin, les ſurpaſſent à cet égard; ils ont du poivre en abondance, qu'ils trocquent principalement pour des perpétuanes, des chaudrons de cuivre, des barres de fer, & quelques autres marchandiſes. Ils ſe rendent volontiers à bord des Vaiſſeaux dès qu'ils les apperçoivent; mais auſſi-bien que leurs voiſins, ce ſont des voleurs fort adroits, qu'il faut veiller de près.

Seſtre-Krou.

A ſix lieues de Sino, on trouve *Seſtre-Krou*, grand & beau village, que l'on reconnoît à un Cap formé par trois collines noires, dont le côté vers l'Ouëſt eſt couvert d'arbres.

Wappo.

Wappo, à trois lieues de Seſtre-Krou, eſt ſitué ſur une petite riviere. Ici, de même qu'à Seſtre-Krou, les dents d'éléphans ſont groſſes & blanches, & le poivre y eſt abondant & beau.

Drova-Dru & Niſſo.

Entre Wappo & le Grand-Seſtre ſont deux autres villages, qu'on nomme *Drova-Dru* & *Niſſo*, qui fourniſſent une ſi grande quantité de Malaguette, que pour une barre de fer *Barbot* en acheta trois cens-cinquante livres. Les Negres des environs de Wappo & des Cantons voiſins ſont plus raiſonnables, plus civiliſés & plus doux que les autres de cette Côte, mais fort avides

des à demander des Daſchis ou préſens avant que d'entrer en Commerce. Leur langage eſt preſque inintelligible, mais il paroît plus diſtinct & plus doux que celui des autres. Section XI.

Deſcription de la Côte de Malaguette &c.

Depuis Wappo juſqu'à *Seſtre-Paris* ou le *Grand-Seſtre*, ſur la Riviere d'*Eſcravos*, la Côte court Sud & Sud-Eſt. Ce village grand, beau & bien peuplé, eſt tout près de la Riviere, qui a environ un quart de lieue de large dans cet endroit, mais elle eſt plus étroite à l'embouchure, où il y a deux Iſles, quelques-uns diſent une, ce qui fait qu'il n'y a que de petits Bâtimens qui y peuvent entrer. Ce ſont les Dieppois qui ont donné à ce village le nom de *Seſtre-Paris*, parceque c'étoit le village le plus grand & le plus peuplé de toute la côte (*). Les maiſons y ſont d'une ſtructure differente de celle des autres villages, quarrées ou rondes; elles ſont élevées quatre pieds au deſſus de terre, & l'on y monte par des degrés. C'eſt-là qu'eſt le premier étage, qui ſert d'appartement pour manger, boire & coucher. Il eſt couvert de nattes faites d'écorce d'arbres; au milieu il y a une cheminée, où l'on fait du feu de charbon de bois quand le tems eſt froid, & où l'on apprête les mets; on s'en ſert auſſi pour ſécher le riz & le blé d'Inde. Le ſecond étage, qui eſt en forme de pyramide & qui a ordinairement trente pieds de hauteur, ſert de magazin. Cette élevation des maiſons forme un bel aſpect, car on découvre une centaine de pyramides, à fort peu de diſtance les unes des autres, qui s'élevent dans les nues. Il y a outre cela un appartement du Palaver ou Conſeil, où les principaux s'aſſemblent pour les affaires publiques. C'eſt une grande chambre fort élevée au deſſus de terre, au milieu de laquelle il y a une eſpece de théatre, où l'on traite des affaires publiques. C'eſt-là que le Roi & le moindre eſclave fument & boivent enſemble, auſſitôt que les affaires ſont finies. C'eſt-là auſſi qu'on aſſortit les marchandiſes, & que l'on en fixe le prix, ce qui fait la principale affaire de la Nation. Grand-Seſtre.

La derniere Place de la Côte de Malaguette eſt *Grova*, quoiqu'à proprement parler elle ſoit de la Côte d'Yvoire, ſi l'on fixe la frontiere orientale de la Côte de Maleguette au Cap Palmas, ainſi nommé à cauſe du grand nombre de Palmiers dont il eſt couvert.

Pour donner au Lecteur quelque idée de cette Côte, autant que le peu de matériaux que nous avons le permettent, nous remarquerons que les vapeurs que le Soleil éleve de tant de rivieres qui s'y trouvent, y produiſent des fievres malignes & putrides, qui ſont ſouvent mortelles aux Européens. Cette mauvaiſe qualité de l'air eſt ſi prédominante au Cap Palmas, qu'elle ſe fait quelquefois ſentir à trois ou quatre lieues en mer; car il vient une puanteur inſupportable de terre vers le ſoir, quand le vent de Nord-Eſt commence à ſouffler. *Climat.*

Le Pays produit des pois, des feves, des courges, des limons, des oranges, des bananes, & une ſorte de noix dont la coque eſt fort épaiſſe, & qui *Productions du Pays.*

(*) *Des Marchais* conclut du nom & de diverſes autres traces, que les François ſont les premiers qui ont touché ici. Pluſieurs coutumes des Negres confirment cette opinion, & ils conſervent encore chérement la mémoire de leurs anciens amis, bien-que les Dieppois y ayent été établis dès l'an 1366 (1)

(1) *Des Marchais*, T. I. p. 149.

SECTION XI.

Deſcription de la Côte de Malaguette &c.

qui eſt un fruit excellent, auquel ni les Negres, ni les Européens n'ont donné de nom. Le vin de Palmier & les dattes ſont ici peut-être de la meilleure qualité qu'il y ait au Monde. Les vaches, les moutons, les porcs & les chevres ſe trouvent en abondance. Mais la principale richeſſe de cette Côte c'eſt le Poivre de Guinée, dont il ſe fait un grand Commerce tant avec les Nations voiſines de l'intérieur des terres, qu'avec les Européens. *Barbot* dit que les Negres de Seſtos l'appellent *Waizanzag*, & ceux du Cap Palmas *Emaneghetta*. La plante qui porte ce poivre, devient plus ou moins forte ſelon la bonté du terroir, & forme quelquefois un arbriſſeau médiocre; ſouvent auſſi elle rampe à terre, ou s'attache à quelque arbre comme le lierre. Le fruit que la plante donne quand elle eſt ainſi ſoutenue, eſt plus chaud & plus piquant que celui qu'elle produit lorſqu'elle rampe. La feuille eſt une fois auſſi longue que large & pointue, elle eſt douce & d'une odeur agréable dans la ſaiſon des pluies, mais peu après elle ſe flétrit & perd ſa couleur. Lorſqu'on la broye entre les doigts elle rend une odeur aromatique, qui approche de celle du Gérofle. Sous la feuille & le long de la côte, il ſort de petits filamens friſés, qui ſervent à l'attacher aux arbres qui ſont autour d'elle. On ne peut décrire ſa fleur, parcequ'elle paroît dans le tems que les Vaiſſeaux qui font la traite ne ſont point à la côte. Il eſt pourtant que certain cette plante fleurit, & qu'aux fleurs ſuccedent des fruits comme de petites figues angulaires, de différentes groſſeurs ſuivant la qualité & l'expoſition du terroir. Elles ont une peau mince, qui ſe ſeche & devient caſſante. Les Negres prétendent qu'elle eſt un poiſon. Telle eſt la deſcription que *Des Marchais* fait du Poivre de Guinée, qui ne differe en rien de celle de *Barbot*. A Rio Seſtos ce fruit eſt plus gros qu'ailleurs, & les Plantes y ſont ſi près les unes des autres que dans quelques endroits elles reſſemblent à un petit Bois.

Bosman rapporte qu'outre la Malaguette on trouve dans ce Pays un autre ſorte de fruit, qui pour le goût & la figure reſſemble au cardamome, & qu'il croît être réellement tel. Il ajoute que bien avant dans le Pays on trouve du Poivre tout-à-fait ſemblable à celui des Indes Orientales. Enfin on a auſſi ici du Piment, dont nous avons déja parlé, nous ajouterons ſeulement quelques particularités ſur l'abondance & le bon marché de cette eſpece de Poivre. Les Hollandois en tranſportoient autrefois une grande quantité, vraiſemblablement pour empêcher qu'il ne fît tort au Commerce de leur Compagnie des Indes Orientales; nous tenons de bonne main, qu'il y a eu juſqu'à cinq ou ſix Vaiſſeaux, qui n'emportoient de la côte pour toute cargaiſon que du Piment. Mais à préſent ce Commerce eſt fort tombé, parceque le Poivre des Indes s'eſt tellement accrédité, qu'il n'eſt plus néceſſaire d'avoir recours à cet expédient. Les autres Européens ont ſuivi leur exemple; les Anglois ne laiſſent pas encore de faire quelque commerce de cette épicerie. Les principales marchandiſes néanmoins qu'on tire de cette côte ſont les dents d'éléphans & les eſclaves. *Marmol* rapporte qu'avant l'arrivée des Portugais ſur les Côtes d'Afrique, les Marchands de Barbarie traverſoient une grande partie du continent, pour aller chercher le Poivre de Guinée, & qu'ils le tranſportoient en Italie, & dans tous les Pays méridionaux de l'Europe.

Les

Les habitans de la Côte de Malaguette ſont livrés à tous les excès de l'intempérance & de la luxure. Ils n'entretiennent les Européens, & ne parlent enſemble que des plaiſirs qu'ils prennent avec leurs femmes; ils s'en trouve même qui proſtituent leurs femmes à leurs propres enfans, & quand les Européens leur reprochent cette infamie, ils en rient comme d'une bagatelle (*a*). Le penchant au larcin eſt une qualité qui leur eſt commune avec tous les Negres, ſur-tout à l'égard des Etrangers, bien-qu'ils ne perdent jamais l'occaſion de voler qui que ce ſoit. Les enfans volent leurs peres, & ceux-ci ne négligent pas de prendre à leurs enfans ce qu'ils peuvent; ils aiment même mieux s'emparer par adreſſe de ce qu'ils pourroient demander de droit. S'ils ſont reçus à bord d'un Vaiſſeau, tout ce qui leur tombe ſous la main eſt bon, juſqu'à des pointes de cloux ou des morceaux de fer briſés & rouillés: avec cela ils ſont également importuns à demander des Daſchis.

Section XI. *Deſcription de la Côte de Malaguette &c.* *Mœurs des Habitans.*

Leur Langage eſt ſi difficile, que non ſeulement les Européens n'y peuvent rien comprendre, mais qu'on ne trouve pas même d'Interpretes parmi les autres Negres. A leur défaut on a recours aux ſignes pour faire le Commerce, & les Européens y ont recours pour faire l'amour aux femmes, & à l'aide d'une imagination vive celles-ci comprennent ſans peine. En général ces peuples ſont grands, vigoureux & bien faits. La plupart ne ſont couverts que d'un pagne, ou d'une ſimple piece d'étoffe à la ceinture. Ils ſont fort ſujets à des hernies fâcheuſes, par quelle cauſe, c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de dire, à moins que d'être mieux inſtruit de leurs coutumes. *Barbot* en vit un, à qui le *ſcrotum* tomboit juſqu'aux genoux. Lorſqu'ils ſe rencontrent en arrivant de différens Cantons, ils ſe prennent par les bras près de l'épaule, en prononçant le mot *Towa*, enſuite faiſant gliſſer leurs mains juſqu'au coude ils répétent le même mot; après quoi ils ſe prennent par les doigts & les font craquer, en répétant pluſieurs fois *Enfanemate*, *Enfanemate*, c'eſt-à-dire, mon ami comment vous portez-vous?

Langage.

Ils ont d'habiles Forgerons parmi eux, qui entendent parfaitement l'art de la trempe, & qui rendent les armes & tous les inſtrumens de fer d'une dureté à toute épreuve. Ils ont auſſi des Ouvriers pour conſtruire fort proprement des Canots de différentes grandeurs. L'expérience les a rendus habiles dans l'Agriculture, du moins pour le riz, le millet & le poivre de Guinée, qui ſont le fond de leur nourriture & de leur commerce. Leur *Taba* ou *Taba-Seyle*, que d'autres appellent *Tabo-Seyle*, c'eſt-à-dire leur Roi, a une autorité abſolue ſur ſes ſujets, & ne paroît jamais en public qu'avec beaucoup de pompe. Ses peuples contribuent à ſon pouvoir par des ſentimens naturels de ſoumiſſion, & de ce reſpect qu'ils auroient pour un Etre ſupérieur. Leur ignorance les attache au Paganiſme; mais les lumieres naturelles leur dictent qu'il y a un état à venir, comme il paroît par les cérémonies qu'ils pratiquent à l'égard des ames des morts, qu'ils prient de les rendre heureux en ce Monde. Ils ſaluent la nouvelle Lune avec des chants,

Arts & Gouvernement.

(*a*) *Snoeck* ap. *Bosman*, p. 512.

SECTION XI.

chants, des danſes, & d'autres réjouiſſances, & ils ont un reſpect ſuperſtitieux pour les Sorciers.

Deſcription de la Côte de Malaguette *&c.*

Comme les Européens ont examiné le Pays des environs de la Riviere de Seſtos avec plus de ſoin que la Côte de Malaguette, nous rapporterons ce que les Voyageurs nous fourniſſent qui mérite attention. *Philips* paroît s'être donné beaucoup de peine pour ſonder les environs de la riviere, & trouva, comme *Des Marchais*, que par-tout le mouillage eſt bon & facile; mais le dernier ajoute que la mer eſt groſſe ſur la côte, & que les courans ſont violens au Sud-Eſt & au Nord-Ouëſt. L'entrée de la riviere eſt remplie de rochers cachés, qui ſont couverts de ſix pieds d'eau, à l'exception de deux qui ſont à découvert; c'eſt ce qui fait que le paſſage eſt dangereux, ſi ce n'eſt pour des Chaloupes & de petits Vaiſſeaux. Le vrai canal eſt entre la pointe de la rive de l'Eſt, & le rocher qui eſt au milieu de la riviere; l'entrée a un demi cable de largeur, & trente-ſept braſſes de profondeur; au-delà de ce paſſage la riviere eſt grande & belle, & des Bâtimens de cent tonneaux y peuvent mouiller ſûrement. A une portée de canon de cette pointe Eſt & ſur la même rive, on trouve un puits d'excellente eau, d'où les femmes du Pays apportent la quantité dont les Vaiſſeaux ont beſoin, tandis que leurs maris coupent du bois. La ſource de cette riviere eſt fort éloignée dans les terres, mais on ignore le lieu précis. Quelques Voyageurs aſſurent qu'on peut la remonter l'eſpace de vingt-cinq lieues, après quoi elle eſt coupée par des bancs & de rocs qui ne laiſſent de paſſage que pour des Canots. Elle eſt bordée des deux côtés de toutes ſortes d'arbres & de quantité de villages, & l'on voit une multitude de ruiſſeaux qui ſe jettent dans la riviere (*a*).

Pays des environs de la Riviere de Seſtos.

Le Pays des deux côtés eſt très-fertile; on y trouve de la volaille en abondance & beaucoup de riz & de millet, dont les habitans ſe nourriſſent principalement; c'eſt-là auſſi ce qui avec l'yvoire fait le fond de leur commerce. Mais nonobſtant la beauté du Pays, le climat eſt fort mal-ſain pour les Etrangers, qui y ſont ſujets à de longues & dangereuſes maladies. On trouve dans la riviere de Seſtos une ſorte de cailloux plus tranſparens que l'agathe, auſſi durs que le diamant, & qui n'ont guere moins d'éclat quand ils ſont bien taillés. A cent pas de l'embouchure il y a un village de Negres, compoſé d'une ſoixantaine de maiſons fort bien bâties, & ſi hautes qu'on peut les appercevoir à trois lieues en mer (*b*). *Des Marchais* parle de deux autres villages un peu plus haut, ſéparés par un petit étang d'eau douce. Le premier village eſt ſur la langue de terre qui forme l'entrée de la riviere. C'eſt à celui du milieu que ſe fait le Commerce (*c*).

Barbot qui en 1687 rendit une viſite au Roi du Pays, dit que la réſidence de ce Prince étoit un village d'environ trente cabanes de terre ſur le bord d'un ruiſſeau, environné d'un mur de terre. Chaque maiſon a deux, étages, quelques-unes trois, elles ſont proprement blanchies en dedans Au-lieu de planches, le fond eſt de ſolives, ou de branches de Palmier fort

(*a*) *Snoeck* l. c. p. 507. *Des Marchais*, T. I. p. 135 & ſuiv.

(*b*) *Snoeck* l. c.

(*c*) *Des Marchais* T. I. p. 137.

fort ferrées, ce qui fait qu'on n'y marche pas ſans peine. Le toit eſt des mêmes matériaux, & couvert de grandes feuilles de Bananier ou de Palmier. Dans la ſalle du Conſeil *Barbot* vit une piece de bois quarrée d'environ trois pieds de diametre, ſur laquelle il fut ſurpris de voir en bas-relief la figure d'une femme qui tenoit un enfant entre ſes bras. Aux deux côtés du bloc on avoit creuſé deux trous quarrés, qui ſervoient à placer la nourriture du Fetiche. C'étoit dans cette Salle & devant cette Idole que les Negres faiſoient leurs ſermens, pour aſſurer l'exécution de leurs contracts ou de leurs promeſſes.

Section XI. *Deſcription de la Côte de Malaguette &c.*

Le Roi, qui s'appelloit *Barſaw* ou *Peter*, étoit d'une figure agréable, fort doux, mais il avoit l'eſprit ſimple & le jugement fort borné. J'eus occaſion, dit l'Auteur, de le connoître parfaitement, parcequ'il ne me quitta preſque point pendant mon ſéjour. Il ajoute que le village n'étoit compoſé que des femmes & des enfans du Roi. Il avoit trente femmes, mais *Barbot* n'en vit que cinq ou ſix, dont l'une n'étoit pas jeune ſans que l'âge eût diminué les agrémens de ſa figure. Ses bras, ſes jambes & d'autres parties du corps étoient ornées de figures, imprimées ſur la peau avec un fer chaud, qui paroiſſoient à peu de diſtance autant de bas-reliefs; ce ſont-là les plus beaux ornemens au goût du Pays. Le Roi & ſes enfans portoient un bonnet d'oſier, c'eſt-là la ſeule choſe qui les diſtingue du commun des Negres; d'ailleurs ils travaillent comme le moindre eſclave. Lorſque l'Auteur avoit un voyage à faire par eau, il étoit accompagné de pluſieurs de ces Princes, qui ramoient dans ſon Canot. *Barbot* & *Des Marchais* remarquent, que quoique le pouvoir du Roi ſoit abſolu, il eſt rare qu'il condamne à mort, parcequ'il trouve plus de profit à vendre les criminels pour l'eſclavage. Il eſt vrai auſſi qu'il faut attribuer encore à la bonté de ſon naturel & de celui de ſes ſujets, qui ne commettent guere de crimes capitaux, s'occupant aſſidûment à leurs affaires domeſtiques, au commerce & à la pêche.

Des Marchais dit qu'ils ſont fort obligeans, & qu'il ne faut qu'un verre d'eau-de-vie pour en tirer une infinité de ſervices. Mais ſi c'eſt à la paſſion qu'ils ont pour cette liqueur, ou à leur diſpoſition naturelle qu'il faut l'attribuer, c'eſt ce qu'on ne peut guere décider, qu'après avoir éprouvé quels ſervices ils rendroient à un étranger, ſans l'eſpoir d'une recompenſe. Ils ſont grands, bien faits, robuſtes & ont l'air martial; ils ſont braves, & font ſouvent des courſes ſur leurs voiſins pour enlever des captifs. C'eſt ce qui empêche les Marchands Negres de venir commercer avec eux, & qui les prive du Commerce de l'Or. *Mœurs des Habitans.*

La plupart des Negres de Seſtos n'ont d'autre occupation que la pêche. On voit tous les matins ſortir de la riviere une petite Flotte de Canots, qui ſe diſperſent de tous côtés pour pêcher à la ligne. La côte eſt ſi poiſſonneuſe, qu'ils reviennent toujours chargés (*a*). Dans le tems que *Snoeck* étoit dans ces quartiers, il n'entendit preſque point parler de guerre, ſi ce n'eſt d'un petit combat qui ſe donna entre eux & des Negres de l'intérieur du Pays, qui par ſurpriſe avoient brûlé un de leurs villages (*b*). Mais cela ſuffit

(*a*) *Des Marchais* l. c. p. 138, 139. (*b*) *Snoeck* l. c. p. 508.

SECTION XI.

Description de la Côte de Malaguette &c.

fit pour confirmer ce que les autres Voyageurs disent de leur bravoure, puisqu'ils défirent leurs ennemis, les firent presque tous prisonniers & les vendirent.

Des Marchais dit qu'ils ne se couvrent jamais la tête, & qu'ils supportent sans en être incommodés les plus grosses pluies & le Soleil les plus ardent. Ils l'emportent à cet égard sur tous les autres Negres; hommes & femmes sont plus nuds qu'en aucun lieu de la côte, ils ont tout au plus un petit chiffon sur le devant du corps. Leur nourriture est fort simple, car quoiqu'ils ayent quantité de bestiaux & de volailles de toute espece, ils vivent principalement de poisson, de légumes & de fruits, & employent leurs bestiaux & leur volaille à traiter avec les Vaisseaux (*a*). Ils ont retenu des François la coutume de porter des noms de Saints, comme *Pierre*, *Paul*, *Jean*, *André*, &c. auxquels les Chefs & les Seigneurs joignent le titre de Capitaine. Quand quelque Européen a gagné leur affection, c'est-à-dire qu'il les a fait boire ou leur a fait quelque présent, ils lui demandent son nom, & le prennent ou le font porter à leurs enfans. Il y en a même plusieurs qui ont des surnoms François héréditaires dans leurs familles depuis plus d'un siecle. Leur maniere de saluer est à peu près la même que celle des autres Negres de la Côte de Malaguette.

Mariages. Leurs mariages se font sans beaucoup de cérémonie; le point essentiel est de payer une certaine somme aux parens de la femme, après quoi le galant l'emmene avec lui. Il boit quelques bouteilles d'eau-de-vie avec ses nouveaux parens, & conduit son épouse à la case qu'il lui a destinée. Les autres femmes viennent voir leur nouvelle compagne, & l'aident à préparer le souper. Elle passe la nuit suivante avec son mari, mais dès le lendemain matin elle va travailler avec les autres. Celle des femmes qui procure à son mari la premiere la qualité de Pere, acquiert par-là de grands privileges; elle est regardée comme la favorite & comme la maîtresse de la famille, mais cet honneur lui coûte cher, car si son mari meurt elle est obligée de se faire enterrer vive avec lui. *Des Marchais* fut témoin de cette cérémonie (*b*).

Funérailles. Le Capitaine ou le Chef du village où l'on fait la traite, étant mort d'une débauche excessive d'eau-de-vie, les cris perçans de toutes ses femmes répandirent dans un instant cette triste nouvelle dans tout le village; toutes les autres femmes y coururent, & se mirent à crier aussi comme des désespérées. La favorite se distinguoit des autres, & elle étoit peut-être la seule qui fût véritablement affligée, n'y ayant qu'elle qui en eût sujet. Les parens du mort vinrent lui faire leurs complimens & leurs derniers adieux. Après que le Marabout eut examiné le corps, & déclaré qu'il étoit bien mort, lui & quelques-uns de ses confreres le laverent, & puis le frotterent de suif depuis la tête jusqu'aux pieds; ils l'étendirent ensuite sur une natte au milieu de la case. Ses femmes se placerent autour du corps, & la favorite étoit à la tête comme à la place d'honneur; plusieurs cercles d'autres femmes environnoient ces épouses désolées, c'étoit à qui crieroit le plus haut; elles se déchiroient le visage & s'arrachoient les cheveux. Elles se tai-

(*a*) *Des Marchais* l. c. p. 130. (*b*) Le même T. I. p. 140-143.

taiſoient de tems en tems, & à tour de rôle elles racontoient les bonnes qualités & les belles actions du défunt, & puis recommençoient à crier. Après que ce charivari eut duré deux heures, quatre grands Negres entrerent dans la caſe, prirent le corps, le lierent ſur une civiere de branches d'arbres, & l'ayant chargé ſur leurs épaules le promenerent par-tout le village, courans à toutes jambes, chancelans de tems en tems comme des gens ivres, avec des geſtes & des mouvemens ridicules, qui s'accordoient avec les cris des femmes du défunt, qui ſuivoient avec les autres cette groteſque proceſſion. La promenade finie, le corps fut détaché de deſſus la civiere & remis où on l'avoit pris, & les cris des femmes recommencerent de plus belle.

Section XI. *Deſcription de la Côte de Malaguette &c.*

Pendant ce nouveau tintamarre le Marabout fit faire une foſſe aſſez grande pour contenir deux corps; il fit enſuite tuer & écorcher un cabrit, la freſſure ſervit à faire un ragout, dont il mangea avec les aſſiſtans, & il en fit manger à la favorite. Quand le Marabout jugea qu'il étoit tems de finir la cérémonie, il prit la favorite par le bras, & la livra à deux puiſſans Negres, qui l'empoignerent rudement, lui lierent les bras ſur le dos, & les pieds & les genoux, & l'ayant couchée ſur le dos, lui mirent ſur la poitrine une piece de bois, & montant deſſus les mains appuyées ſur les épaules l'un de l'autre, ils ſauterent ſur la piece de bois juſqu'à ce qu'ils lui euſſent écraſé la poitrine. Enſuite ils la jetterent demi-morte dans la foſſe avec le reſte du cabrit, ils mirent le corps de ſon mari ſur elle, & auſſitôt la foſſe fut comblée de terre & de pierres. Les cris ceſſerent dans ce moment; un profond ſilence regna dans l'aſſemblée, & chacun ſe retira auſſi tranquillement que s'il ne s'étoit rien paſſé d'extraordinaire (*).

Les Voyageurs nous apprennent que quoique tous les Negres de cette côte ayent l'art de bien tremper le fer & l'acier, ceux de Seſtos, qui l'ont appris des François, l'ont porté à un dégré de perfection dont les Européens n'approchent point.

Les Portugais s'emparerent du Commerce que les François avoient ici, & en d'autres endroits de la Guinée, en ſuppoſant au moins la vérité de ce que les Hiſtoriens François rapportent. Pendant très-longtems ils tyranniſerent les habitans. Mais les profits immenſes qu'ils faiſoient dans ce commerce exciterent la jalouſie des Anglois & des Hollandois, & en 1604 ces nouveaux venus les attaquerent, & les chaſſerent de tous leurs Etabliſſemens. Contraints de ſe retirer dans les terres, ils ont été obligés pour s'y maintenir de s'allier avec les Naturels du Pays. C'eſt de ces mariages que ſont venus tant de mulâtres, qu'on trouve par-tout ici. Les Portugais d'Europe, ſoit par politique, ſoit par affection naturelle, les regardent comme freres, les reconnoiſſent pour Fidalgues, leur donnent l'Ordre de Chriſt, les reçoivent dans les Ordres Sacrés, & leur confient le Gouvernement des Places qu'ils ſe ſont conſervées dans l'intérieur du Pays.

Décadence des Portugais.

Ces

(*) Ceux qui ſeront curieux de voir de quelle maniere ils enterrent d'autres morts, peuvent conſulter la Relation de *Smeck* dans *Bosman* p. 508-510. Rem. du Trad.

SECTION XI. *Deſcription de la Côte de Malaguette &c.*

Mulâtres.

Ces Portugais noirs ou mulâtres ſe ſont rendus puiſſans, & ſe font craindre dans les lieux éloignés de la mer où ils ſont établis; en faveur de leur couleur & de leurs alliances avec les Naturels du Pays, ils trafiquent librement par-tout. On ſait qu'il y en a qui ont pénétré juſqu'au Niger, par le Nord des Royaumes de Gago & de Benin. Ceux qui ſont établis ſur les rivieres de Serre-Lionne, de Yunco, de Seſtos, de Sanguin & autres, commercent fréquemment ſur la riviere de Gambie, ſur celle de Caſamanca, de St. Domingue, & ſur la grande riviere. Il eſt certain que leurs alliances, leurs établiſſemens, & la conſidération que les Negres ont pour eux, leur ouvriroient un Commerce des plus riches, s'ils avoient des marchandiſes d'Europe plus fréquemment & plus régulierement (*a*).

Les Vaiſſeaux qui viennent pour la traite des Eſclaves touchent à Seſtos pour prendre du riz, qui leur revient par échange à deux ſchellings le quintal. Les Marchands Européens portent à la Salle du Palaver ou du Conſeil leurs chaudrons & leurs baſſins de cuivre, leur poudre & leur plomb &c. & les troquent pour du riz, des chevres, de la volaille & d'autres proviſions; une demi-once de poudre leur procure une belle poule, & tout le reſte eſt à proportion.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapporter la Relation que *Barbot* fait de deux hommes ſinguliers qu'il trouva ici, bien-que ce récit n'ait proprement point trait à la deſcription générale du Pays. L'un, qui étoit grand & robuſte, avoit le fond du teint de la blancheur du lait, mais parſemé de petites taches noires, qui lui donnoient de la reſſemblance avec un tigre. L'autre au contraire avoit le fond noir, avec des taches blanches; ce qu'il y avoit de plus curieux, c'eſt qu'il avoit paſſé la plus grande partie de ſa vie dans la même place ſans autre occupation que de fumer continuellement du tabac. Il avoit le *ſcrotum* d'une groſſeur monſtrueuſe, & le *penis* étoit entierement caché. On fit voir à *Barbot* une petite ouverture par laquelle cet homme rendoit ſon urine, qu'il compare à l'extrémité d'un citron par où l'on exprimeroit le jus. L'Auteur ſoupçonna ces deux hommes d'être attaqués de la lepre, avec d'autant plus de fondement que ce mal eſt fort commun dans le Pays; mais il reconnut ſon erreur, en voyant que les Negres converſoient familierement avec eux, quoiqu'ils évitent ſoigneuſement toute communication avec les lépreux. Il y a de l'apparence que le teint de ces deux hommes étoit un jeu de la Nature, qui devoit ſon origine à quelque cauſe inconnue.

Voilà tout ce que nous ſavons des mœurs de ces Peuples, & nous ne pouvons même conjecturer par quelle voie ces Voyageurs ont pu en tant apprendre, tous avouant qu'ils n'entendoient point leur langage, & qu'ils n'ont eu guere de commerce avec eux. Nous avons néanmoins hazardé ce que nous en avons dit, ſur la foi des Ecrivains qui paſſent pour intelligens & ſinceres. Afin de finir ce qui regarde cette Côte, qui nous eſt ſi peu connue, nous remarquerons que le tems le plus favorable pour le Commerce ſont les mois de Février, de Mars & d'Avril; que les petits Vaiſſeaux ſont plus com-

mo-

(*a*) Le même p. 146-148.

modes que les grands; enfin que l'on commence à ſentir les vents de Sud-Sud-Eſt au mois de Mai, qui amenent les tornados & les grandes pluies, qui ſont toujours accompagnées de tonnerres & d'éclairs terribles.

Section XI. *Deſcription de la Côte de* Malaguette *&c.*

SECTION XII.

Contenant la Deſcription du Pays de Serra-Leona, *des Rivieres de* Scherbro *& de* Serra-Leona, *& du Commerce qu'on y fait. Le Gouvernement, la Religion, le Langage & les Mœurs des Habitans, avec une courte Relation du Royaume de* Bolm &c.

Section XII. *Deſcription du Pays de* Serra-Leona *&c.*

LE Pays de *Serra-Leona* a été ainſi nommé par les Portugais à cauſe des montagnes qui ſont remplies de lions. D'autres dérivent ce nom du terrible bruit que la mer fait en briſant contre la côte, qu'ils ont comparée au rugiſſement d'un lion, nous ignorons ſi c'eſt avec fondement. Les Maures appellent ce Pays *Bulombel*, qui ſignifie grande Contrée, & il mérite ce nom par ſa grande étendue. Les Géographes ne ſont pourtant pas d'accord ſur ſes limites, quoique ſes bornes les plus nettes, telles que *Robert* les marque dans ſon *Atlas Géographique*, ſoient depuis la Côte de Malaguette au Sud-Eſt juſqu'au Cap Verga, ou Vega, ainſi que l'appelle *Labat*, au Nord-Ouëſt, & dans cet eſpace ſont compris une infinité d'Etats & de Royaumes, dont les noms mêmes nous ſont inconnus. *Labat* étend la Côte de Malaguette juſqu'à la riviere de Scherbro, qu'il appelle la frontiere de Serra-Leona au Sud-Eſt, & le Cap Verga au Nord-Eſt. D'autres reſſerrent encore ces limites & bornent le Pays proprement dit Serra-Leona, entre le Cap Tagrin ou Ledo & celui de Verga, qui forment une Baye ſpacieuſe, au fond de laquelle la riviere de Scherbro ſe décharge. Les bornes du côte de l'intérieur du Pays ſont incertaines, bien-que *Barbot* aſſure que le Lac Combuegudi & le grand Royaume de Madingo, en ſont la frontiere ſeptentrionale; ainſi il comprend ſous Sierra-Leona une prodigieuſe étendue de Pays.

Deſcription de Serra-Leona.

Riviere de Scherbro.

La riviere de *Scherbro*, que les uns nomment *Madre Bomba*, d'autres *Rio Selboba*, & d'autres *Rio das Palmas*, ſépare le Pays de Seſtos de celui qu'on appelle proprement Sierra-Leona. Cette riviere a ſa ſource fort loin dans les terres dans la Haute Ethiopie, & vient ſe rendre à la mer au travers du Pays de Bolm-Monu ou Monou, où elle forme de grands marais. Les grands Vaiſſeaux la remontent juſqu'à Bagos, qui eſt à vingt lieues de ſon embouchure; les Anglois y ont un Comptoir. Les Bâtimens de ſoixante ou quatre-vingt tonneaux vont juſqu'à Kedham, qui eſt à plus de deux-cens milles de la mer, & même juſqu'aux frontieres du Royaume de Madingo. Ainſi il eſt fort probable que le Scherbro eſt un bras ou de la riviere de Gambie, ou du Sénegal, qui courent toutes deux à l'Eſt à angles droits du Scherbro. Au-deſſus de Kedham le canal ſe retrecit à meſure qu'on avance, & ſe trouve bouché en pluſieurs endroits par les branches d'un grand nombre d'arbres, qui bordent les deux rives. D'ailleurs, dans les mois d'Avril & de Mai, ſaiſon où l'on coupe le bois nommé *Cam*, on y trouve à

SECTION XII. *Description du Pays de Serra Leona &c.*

peine neuf ou dix pieds d'eau. Mais dans les mois d'Août & de Septembre après les pluies, la riviere n'a jamais moins de quinze ou seize pieds. La Navigation y est encore interrompue par de fréquens tornados, à l'approche desquels les Bâtimens sont obligés de jetter l'ancre, & même de s'amarrer aux arbres.

Il y a à l'embouchure du Scherbro une Isle, que les Anglois appellent du même nom, les Portugais lui donnent le nom de *Farubba* ou *Farrelloens*, les Hollandois celui de *Masta Quoja*, & les François celui de Cerbera. Elle s'étend Sud-Est & Nord Ouëst, & forme un canal large entre elle & le continent. A la pointe occidentale de Scherbro sont trois petites Isles nommées *Tota* sur la même ligne, que les Anglois appellent Isles des Plantains, parceque ce fruit s'y trouve en abondance. L'Isle de Scherbro s'étend dix lieues Est-Sud Est. Elle produit beaucoup de riz, de mayz, de yames, de bananes, de patates, de figues d'Inde, d'ananas, de citrons, d'oranges, de melons d'eau, de noix qu'on nomme Kola, avec quantité d'autres fruits & de racines. On y trouve des perles fines dans les huîtres; mais la pêche en est dangereuse, à cause du grand nombre de crocodiles, d'alligators & de requins qui infestent l'embouchure de la riviere, La volaille y est abondante, & les éléphans s'y trouvent en plus grand nombre qu'on ne s'attendroit dans une Isle de si peu d'étendue. Les habitans sont idolâtres, & ne laissent pas d'avoir l'usage de la circoncision.

Les Anglois avoient fait construire un Fort sur une petite Isle au Nord-Est de Scherbro, nommée l'Isle d'York; ce Fort étoit monté de vingt pieces de gros canon. A vingt pas du Fort, sur le rivage même, ils avoient élevé deux grandes terrasses, sur chacune desquelles il y avoit cinq canons. Tous ces ouvrages étoient revêtus de pierre, & la Garnison étoit composée de trente-cinq Blancs & de cinquante ou soixante Negres. Avant la construction de ce Fort, les Anglois avoient un logement en terre-ferme, vis-à-vis de la pointe orientale de l'Isle de Scherbro; mais ils l'abandonnerent de-même que le Fort de l'Isle d'York, en 1727, & les Facteurs se retirerent à la Jamaïque, petite Isle à quatre lieues à l'Ouëst de l'Isle d'York. Aujourd'hui ils ont tout abandonné, & la Compagnie d'Afrique n'entretient plus de Comptoir ni dans l'Isle ni sur la riviere de Scherbro.

Bien-que le Scherbro soit la plus considérable riviere entre Rio Sestos & la riviere de Serra-Leona, il y en a plusieurs autres plus petites, dont quelques-unes sont navigables pendant quelques lieues, entre autres le Yunco, la plus orientale de toutes, Rio de St. Paul, Rio de Galinhas, & Rio Maguiba ou Nunez: au Nord-Ouëst du Scherbro, il y a outre la riviere de Serra-Leona, Rio Ste. Anne, Rio Pugomo, Rio de Capor, & Rio des Pedras, qui sont toutes capables de porter de petits Bâtimens, & qui se suivent régulierement vers le Nort-Ouëst.

Cap Monte.

Nous commencerons la description de ce Pays par le Cap Monte, la premiere place remarquable au Nord-Ouëst de Sestos ou Cap Mesurado, si l'on en excepte dans l'intérieur des Terres le Royaume de Folguia, que le Roi de Monu a conquis. Le Cap Monte, que les Naturels appellent *Wash-Kingo*, se voit de fort loin en mer, c'est une grosse montagne qui est presque toute environnée de la mer, ce qui la fait paroître comme une Isle, par les

dix

dix degrés, trente-quatre minutes de Latitude Septentrionale, mais ſelon la Carte de M. *d'Anville*, par les ſept degrés, quarante minutes. C'eſt une véritable preſqu'Iſle, qui s'avance en mer, & s'étend Eſt-Sud-Eſt & Ouëſt-Nord Ouëſt; le mouillage eſt bon à l'Ouëſt de la pointe. Il y a une petite riviere du même nom que le Cap, qui ſe jette dans la Baye à une demi lieue de-là, & qui fournit les Vaiſſeaux de bonne eau. Sur le bord de cette riviere, on trouve une plaine de pluſieurs lieues d'étendue, remplie de villages, & couverte de toutes ſortes de beſtiaux, tels que des bœufs, des vaches, des moutons, des chevres & des porcs, au milieu deſquels on voit paître familierement les cerfs, les chevreuils, les gazelles, & nombre d'autres animaux: c'eſt un des plus beaux & des plus riches Cantons de l'Univers. On y trouve des volailles de toute eſpece, la terre n'y eſt pas moins fertile en racines, en fruits, en mayz, en riz & en millet. On y voit des pommes de pin, des citrons, des oranges, & en général les plus beaux fruits de l'Europe, de l'Aſie & de l'Amérique. Le vin de Palmier y eſt excellent, l'air fort tempéré, & l'eau admirable; en un mot le Pays des environs du Cap Monte, excepté dans la ſaiſon des pluies, peut paſſer pour le Paradis de la Guinée.

Section XII. *Deſcription du Pays de Serra-Leona. &c.*

Suivant *Des Marchais* les habitans ne ſont pas indignes d'un ſi beau ſéjour; ils ſont doux, ſociables, obligeans, peu intéreſſés & laborieux (*a*). *Snoeck* en donne la même idée, & en parle avec éloge (*b*). Leur principale occupation conſiſte dans la culture du riz & à faire du ſel; ce qu'ils font pour le Roi, qui les tient comme des eſclaves, ſans que cela altere en rien leur bonheur, parceque ſon autorité eſt plus fondée ſur le reſpect ſervile qu'ils ont pour lui, que ſur la maniere dont il l'exerce. Ils connoiſſent peu la guerre, parceque quand ils ont des différends avec leurs voiſins, ils les vuident à l'amiable, plutôt que d'avoir recours aux armes. Il eſt permis à chacun de prendre autant de femmes qu'il en peut entretenir, & comme elles ne ſont pas moins laborieuſes que les hommes, ils trouvent leur intérêt à en avoir beaucoup; les maris n'en ſont point jaloux, & ne s'offenſent point des libertés qu'elles prennent avec les Etrangers. L'autorité & l'adminiſtration de la Juſtice, ſous le Roi, eſt entre les mains des Caboceros, qui décident les affaires à la pluralité des voix. Ces Conſeillers-d'Etat ſont en même tems Chefs des villages; c'eſt l'expérience & le courage qui leur procurent ces Emplois (*c*).

Mœurs des Habitans.

Les enfans de l'un & de l'autre ſexe vont tout-à-fait nuds juſqu'à l'âge de treize ou quatorze ans. Après ce tems les mâles de diſtinction portent un petit morceau de toile de coton, ou un pagne, les gens du commun demeurent nuds. Il n'y a guere que le Roi, ſes Capitaines & ſes Officiers qui ſoient vêtus. Les filles & les femmes du commun ont des ceintures d'herbe ou de feuilles de Palmier, qu'elles teignent en jaune ou en rouge. Ces ceintures comme de longues franges les couvrent depuis la ceinture juſqu'au deſſous des genoux. Celles qui ſont riches & de quelque diſtinction ont un ou deux pagnes, qui leur cachent la poitrine & le reſte du corps

Leurs Habits.

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 87.
(*b*) *Snoeck* ap. *Bosman* p. 500. 502.
(*c*) *Atkins*, p. 59.

SECTION XII. *Description du Pays de Serra-Leona. &c.*

corps juſqu'à mi-jambe. Elles ont des coliers à pluſieurs tours, & des bracelets aux poignets & aux coudes; elles en ont auſſi aux jambes au-deſſus de la cheville, ou quelques-unes ont des grelots de cuivre ou d'argent, qui font une harmonie aſſez agréable quand elles danſent. Elles ſont paſſionnées pour cet exercice, auſſi-bien que tous les Negres, & elles imitent avec plaiſir les danſes Européennes. D'ailleurs elles ſont bien plus réſervées, plus modeſtes & plus chaſtes que ne le ſont les autres femmes de ces Pays-là, & leurs maris plus jaloux qu'ailleurs, ajoute *Villault* (*a*) d'accord en cela avec *Des Marchais*, mais contraire à ce que diſent *Barbot* & *Snoeck*, qui louent fort la complaiſance des maris.

L'habit commun des deux ſexes eſt le *Tomi*, qui eſt d'une étoffe de laine qu'ils fabriquent eux-mêmes. Les femmes le lient au-deſſus des hanches, & le laiſſent tomber autour d'elles juſqu'aux genoux. Les hommes le font paſſer par devant entre leurs cuiſſes, & l'attachent par derriere à leur ceinture. Les deux ſexes prennent beaucoup de plaiſir à accommoder leurs cheveux, ou la laine de leur tête, en y mêlant des brins d'or & d'autres ornemens. Ils y employent tout le tems qu'ils peuvent dérober à leurs autres occupations. Les femmes ont encore une autre paſſion, c'eſt de faire ce qu'elles appellent Fetiche, & de ſe montrer dans la parure qui eſt propre à cette cérémonie pour s'attirer les regards des hommes: leur principal ornement eſt une raie autour du front, d'un vernis blanc, rouge ou jaune, qui étant fort délié tombe en lignes ou rayons ſur les ſourcils & ſur les joues, avant que d'être ſec. Elles s'en font auſſi des cercles autour des bras & du corps, les Negres trouvant de grands charmes dans cette bigarrure. Les ornemens des hommes ſont les memes, & ne different que pour la groſſeur des bracelets & des anneaux, dont leurs bras, leurs jambes & leurs doigts ſont chargés. On ne les voit guere ſans quelques-uns de ces ornemens, & les plus diſtingués ſont ceux qui en ont le plus grand nombre (*b*).

Maiſons. Leurs maiſons, quoique bâties à la mode de celles du Sénégal, dont nous parlerons dans la ſuite, ſont fort propres. Le Roi & les Seigneurs en ont de longues, & même à deux étages, dont le premier eſt comme celui des maiſons de Seſtos. Elles ſont couvertes de feuilles de Palmier ou de roſeaux, proprement nattés, & aſſez épais pour être impénétrables à la pluie & au ſoleil. Ils les partagent en pluſieurs pieces. La premiere, qui eſt comme leur Salle d'audience, & où ils mangent, a preſque tout autour une eſpece de Sopha de terre battue, élevé environ d'un pied au-deſſus du plancher, & de cinq à ſix pieds de largeur: ce banc eſt couvert de nattes fines, qu'ils font d'herbes battues ou de feuilles de Palmier, teintes de très-belles couleurs, qui ſe conſervent fort longtems. C'eſt-là que les Grands & les Riches paſſent une partie de la journée, à demi couchés, & la tête appuyée ſur le giron de leurs femmes, cauſant, fumant & bûvant du vin de Palmier. La chambre où ils couchent touche à celle-ci; ils y ont une autre eſtrade, ſur laquelle ils mettent des nattes plus épaiſſes (*c*). Ils ſont beaucoup plus propres dans leur manger que les autres Negres; ils ont des plats d'un bois fort

(*a*) *Villault* p. 65.
(*b*) *Atkins*, p. 61.
(*c*) *Des Marchais* l. c. p. 88., 89.

Section XII. *Deſcription du Pays de Sierra-Leona &c.*

fort dur, & des baſſins d'étaim & de cuivre étamé, qu'ils ont ſoin de tenir propres. Ils ont des broches de bois pour faire rotir leurs viandes; & pour n'etre point incommodés de la chaleur, de la fumée & de l'odeur des mets, leurs cuiſines ſont toujours ſéparées de la maiſon (*a*).

A meſure que l'on avanee de l'Eſt vers l'Ouëſt le long de la côte, le langage change peu à peu. Comme les Sciences & les Arts ſont inconnus parmi les Negres, leur langue ne conſiſte qu'en un petit nombre de mots, qui expriment les principaux beſoins de la vie; c'eſt à quoi leurs idées ſe bornent. C'eſt-là vraiſemblablement la raiſon qui fait qu'il regne un grand ſilence dans leurs Fetes & dans leurs Aſſemblées, le cercle de leurs idées étant trop borné pour fournir à la converſation & pour l'animer. Les Voyageurs ont remarqué que les mêmes expreſſions reviennent ſouvent dans leurs diſcours, & que leurs chanſons ne ſont qu'une répétition de cinq ou ſix mots. *Villault* dit que de ſon tems ils parloient un Portugais corrompu (*b*). Il ne faut pas en être ſurpris, vu le grand nombre de mulâtres diſperſés par toute cette partie de l'Afrique, qui ſe ſont fait une langue à leur mode, d'un mêlange de Portugais & des langues des Negres.

Langage.

A l'égard de leur Religion, le même Voyageur obſerve qu'il eſt difficile aux Européens d'en acquérir une idée claire, parceque c'eſt un mêlange de Mahométiſme, qu'ils ont emprunté des Maures qui traverſent le continent, d'ignoranee, d'idolâtrie & de ſuperſtition. Un Negre lui dit un jour fort ſérieuſement, que les Blancs adoroient Dieu, mais que les Noirs adorent le diable. *Des Marchais* aſſure qu'ils le craignent & le reſpectent beaucoup, qu'ils le prient ſans l'aimer & ſans le reconnoître pour Dieu (*c*). *Snoeck* rapporte qu'ils lui dirent que leur Religion conſiſtoit à bien obéir au Roi & à leurs chefs, & qu'ils ne ſe mettoient en peine de rien autre choſe (*d*).

Religion.

Tous les Ecrivains François aſſurent que la Compagnie de Rouen faiſoit un Commerce régulier ici vers l'an 1526, bien-que l'on ne trouve aucune trace de ſon établiſſement. Lorſque la Compagnie des Indes envoya des Navires au Cap Monte en 1666 & en 1669, le Roi du Pays, vraiſemblablement le Roi de Quoja, reçut le Commandant des François avec beaucoup de diſtinction, & leur accorda une entiere liberté de commerce avec exemption de tous droits. Ce Prince étoit un vieillard de ſoixante ans, grand, vénérable, plein d'eſprit & de bon-ſens; il s'appelloit *Phallam Bouré*, & aimoit fort la vivacité des manieres Françoiſes (*e*).

Les Anglois, les Hollandois & les autres Européens achettent ici quantité de nattes fines, de toiles de coton & d'yvoire, qui eſt de la même qualité que celui de la Côte d'Yvoire. Il eſt vrai que celui que les naturels reçoivent des Negres qui ſont au Nord de leur Pays eſt moins blanc, mais les dents ſont beaucoup plus groſſes. On traite auſſi ici des peaux de lion, de tigre, de panthere, & d'autres bêtes féroces, dont les montagnes ſont peuplées. On peut tirer encore de ce ſeul endroit plus de quinze-cens Eſclaves par an. Ils y ſont amenés par les Marchands Mandingues, qui les achettent de différens lieux dans l'intérieur de l'Afrique; car le Roi & ſes

Commerce.

(*a*) Le même, p. 87., 89.
(*b*) *Villault*, p. 66.
(*c*) *Des Marchais* T. I. p. 92,
(*d*) *Snoeck* ap. *Bosman*, p. 501. 502.
(*e*) *Des Marchais* ubi ſup. p. 83—85.

SECTION XII. *Description du Pays de Sierra-Leona &c.*

ſes Officiers ne vendent leurs ſujets que quand ils ont commis des crimes dignes de mort. On y trouve auſſi de l'or à traiter, & *Des Marchais* eſt d'opinion que ſi l'on y avoit des Comptoirs, on en tireroit beaucoup de l'intérieur du Pays (*a*) D'ailleurs les Forêts produiſent quantité de bois propres aux teintures, ſur-tout le bois rouge que les Anglois appellent *Cam.* Les Negres le coupent, & l'apportent au rivage en blocs de quatre ou cinq pieds de long. Les Anglois le préferent au bois de Bréſil. *Atkins* obſerve que la timidité des Habitans eſt la ſeule choſe qui empêche qu'on ne faſſe un Commerce fort avantageux ſur cette côte. Ils environnoient le Vaiſſeau avec leurs canots, ramant avec beaucoup d'adreſſe. S'ils conduiſent un Cabocero, ils chantent ſans-ceſſe pour lui marquer leur reſpect. Quand ils montoient à bord, ils donnoient des marques continuelles d'inquiétude & de défiance, deſorte qu'ils ſe preſſoient beaucoup à finir le commerce; le moindre accident les fait ſauter en mer. Un Cabocero qui vient à bord, montre au Capitaine un certificat du dernier Vaiſſeau Européen qui a touché-là, qui atteſte qu'il y a été bien reçu. Cette coutume eſt fort utile pourvu qu'on donne ces certificats avec diſcernement, mais s'ils ſont donnés au hazard ils ne ſervent que de prétexte aux Negres pour mendier ou pour voler (*b*).

Nous ne finirions point ſi nous entreprenions de parler de chaque Royaume qui ſe rencontre dans l'étendue de la Côte de Serra-Leona, & dans le fond cela ſeroit inutile, n'y ayant point de différence remarquable entre les productions naturelles & les mœurs des Habitans. Nous ferons ſeulement une courte deſcription du Royaume de Meſurado, avant que de paſſer à l'extrémité du Nord-Ouëſt de Sierra-Leona. Quoique ce Pays ſe rencontre le premier dans le cours que nous ſuivons, le long de la côte, du Sud-Eſt vers le Nord-Ouëſt, nous en avons renvoyé la deſcription comme étant moins important, & en quelque façon dépendant de celui qui précede.

Cap Meſurado.

On trouve entre le Cap Meſurado & Rio Seſtos la riviere de *Junco*, qui porte auſſi le nom de *Rio del Punto*, par les cinq degrés, cinquante minutes de Latitude-Septentrionale. Elle a environ cinq-cens pas de largeur à ſon embouchure, tout le rivage eſt bordé d'orangers, de citronniers & de palmiers. A ſix lieues à l'Eſt eſt la riviere de Tabo, ſur le bord oriental de laquelle eſt un village grand & bien peuplé. Proche de-là les Marchands de Dieppe avoient établi un Comptoir, dont il reſte parmi les Negres aſſez de traces pour prouver que les Normands ont trafiqué ici (*c*). La principale richeſſe du Pays eſt le vin de Palmier, il y eſt bon & fort abondant. Le riz tient le ſecond rang dans le Commerce. Les Habitans prennent en échange des bujis & des couris, le plus précieux de tous les biens ſelon leur opinion, enſorte que pour une pinte environ de ces coquilles *Phillips* eut trente livres de riz (*d*). Ils demandent auſſi des barres de fer & des étoffes rouges, mais ils n'ont d'ailleurs rien qui mérite l'attention des Marchands de l'Europe. *Des Marchais* (*e*) aſſure néanmoins que le Cap Meſurado peut fournir annuellement quinze-cens ou deux-mille eſclaves, quatre

(*a*) Le même p. 90, 91.
(*b*) *Atkins* 60.
(*c*) *Des Marchais* l. c. p. 133, 134.
(*d*) *Phillips* p. 191.
(*e*) *Des Marchais* p. 114.

tre ou cinq-cens quintaux d'yvoire, des bois de teinture autant qu'on voudroit, & de l'or autant que le Directeur auroit d'adreſſe pour faire valoir ce commerce. SECTION XII.

Deſcription du Pays de Sierra-Leona &c.

Le Pays eſt fort peuplé, & les villages ſont ſi près les uns des autres, qu'ils ſemblent n'en faire qu'un ſeul. Les femmes ſont ſi fécondes, qu'on eſt ſurpris que le Pays puiſſe nourrir cette multitude d'enfans. Bien-que les Negres gardent aſſez peu de ſymétrie dans la poſition de leurs maiſons, les villages ne laiſſent pas d'être agréables, & ſe reſſemblent ſi fort qu'on ne peut guere les diſtinguer l'un de l'autre que par les environs. La Maiſon du Roi ne ſe diſtingue des autres que par ſa grandeur, & par un plus grand nombre d'appartemens, & par une grande ſalle où il donne audience. Il y a au milieu de chaque village une grande ſalle comme une halle, élevée de ſix pieds au-deſſus du rez-de-chauſſée; on l'appelle *Caldé* ou Lieu de converſation. Comme il eſt ouvert de tous côtés, on peut y entrer à toutes les heures, & on y trouve compagnie & du vin de Palmier; c'eſt-là qu'ils parlent d'affaires de Commerce & de Politique, qu'ils ſument & boivent. Les plus riches s'y ſont apporter par leurs eſclaves des nattes, ſur leſquelles ils ſont aſſis. *Phillips* eut occaſion d'aller à *Andrea* Capitale & réſidence du Roi, qui s'appelloit *Peter*, nom qui eſt depuis longtems commun à tous les Rois de Meſurado. Cette ville eſt à huit milles de l'embouchure de la riviere, elle eſt environnée de bois, & on ne la voit qu'en y entrant. Les murailles des maiſons ſont d'argile ou de branches entrelaſſées, revêtues d'une eſpece de plâtre. Les portes ſont des trous, par où l'on entre en rampant. Leurs nattes ſont fort belles, & variées de diverſes couleurs. Leurs maiſons ſont fort propres, & leurs cuiſines ouvertes du côté que le vent ne vient pas ordiuairement. En général ces maiſons reſſemblent aux théatres des Charlatans. Outre les caſes qui ſont habitées, les Negres ont des lieux particuliers, où l'on conſerve les proviſions de riz, de millet, de mayz, d'huile, d'eau-de-vie, & d'autres choſes néceſſaires à la vie. Le mari a ſoin de diſtribuer chaque jour ou chaque ſemaine à ſes femmes, ce qu'il juge néceſſaire pour la ſubſiſtance de la famille, après quoi il ferme ſes magazins. L'ordre & la paix regnent dans la maiſon; chaque femme a ſon occupation; elles élevent leurs enfans avec ſoin, ſe ſecourent les unes les autres: l'ambition & la jalouſie ne troublent point la tranquillité du ménage, & elles n'ont d'autre objet que de plaire à leur mari.

Coutumes & Mœurs des Habitans.

Religion.

La Religion du Cap Meſurado eſt une Idolâtrie confuſe & ſans principes: les habitans changent de Fetiche ſelon leur humeur & leur caprice. Il n'y a que le Culte du Soleil qui ſoit plus conſtamment établi, ils lui offrent des ſacrifices de vin, de fruits & d'animaux. On dit qu'ils lui ſacrifioient autrefois des hommes, mais cette barbare coutume a ceſſé depuis qu'ils ont trouvé plus de profit à vendre leurs priſonniers de guerre aux Européens. C'eſt leur Grand-Prêtre ou Marabout qui offre les ſacrifices, & qui partage avec le Roi ce qu'il y a de meilleur, & abandonne le reſte au peuple. La doctrine de Mahomet n'a jamais pénétré dans ce Pays, bien-que le nom de Marabout donné au Prêtre ſemble l'indiquer. Il faut que quelques Européens le lui ayent donné, & qu'il ait été adopté par les Negres (*a*). Au

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 101, 102.

SECTION XII. *Deſcription du Pays de* Sierra-Leona. *&c.*

Au Nord-Oüeſt de la riviere de Scherbro on trouve celle de *Sierra-Leona*, qu'on appelle auſſi *Mitomba* & *Tagrin*. Quelques Géographes la font venir d'un Lac dans le Royaume de Mandingo, & d'autres prétendent que c'eſt une branche du Sénégal ou plutôt du Niger. L'une & l'autre de ces opinions n'eſt pas ſans difficultés. L'embouchure de cette riviere a trois lieues de largeur, mais à quatorze ou quinze lieues de la mer elle ſe reſſerre & n'en a qu'une de large. L'entrée n'a pas au-delà de deux braſſes de profondeur, mais en tirant autant qu'on peut vers les montagnes, on trouve dix, douze juſqu'à ſeize braſſes, ce qui fait quelque tort au commerce & à la navigation de cette belle riviere. Elle eſt fort poiſſonneuſe, mais infeſtée de crocodiles auſſi haut que les Européens la connoiſſent, & ſelon les apparences juſqu'à ſa ſource. Elle eſt bordée d'arbres fort ſerrés, & renferme pluſieurs petites Iſles couvertes d'arbres, & ſur-tout de Palmiers, dont les habitans tirent une grande quantité de vin. En 1666, lorſque *Villault* étoit à Sierra-Leona, les Anglois avoient un Comptoir dans la plus fertile & la plus belle de ces Iſles. Leur maiſon étoit bâtie de brique & de pierre de taille; elle étoit defendue de quatre pieces de canon, & il y avoit une petite garniſon (*).

Riviere de Sierra-Leona.

Barbot obſerve que les terres étant fort baſſes au nord de la riviere, c'eſt proprement la côte du ſud qui doit porter le nom de Sierra-Leona, parceque c'eſt-là que ſont les hautes montagnes. La plupart des Voyageurs néanmoins donnent ce nom à toute la côte depuis Seſtos juſqu'au Cap Verga.

Climat.

Quoique la chaleur ſoit exceſſive dans le Pays plat & ouvert, il s'éleve vers le milieu du jour un vent qui rafraîchit l'air, mais dans les endroits montagneux la chaleur eſt inſupportable. En général on peut dire que c'eſt un climat fort mal-ſain pour les Européens, comme le grand nombre d'Anglois qui y ont péri ne le prouve que trop. La pluie & le tonnerre y regnent continuellement pendant ſix mois, avec une chaleur ſi maligne aux mois de Juin & de Juillet, que l'air ſe corrompt à un tel point qu'il produit une multitude de vers ſur tous les alimens, qui en quelques heures les font pourrir. On eſt obligé de ſe tenir renfermé ſouvent pluſieurs jours pour éviter autant qu'il eſt poſſible cet air empeſté. Les tornados ſont capables quelquefois d'inſpirer la terreur, le jour ſe change en nuit, une epaiſſe obſcurité qui ne ſe diſſipe point ſemble changer la face de la Nature. Avec cela

(*) Il eſt ſurprenant que nos Auteurs remontent ſi haut, puiſque *Smith* leur compatriote donne des nouvelles plus récentes des iſles que les Anglois poſſedent ou ont poſſedées dans la riviere de Sierra-Leona, car j'ignore ſi depuis 1726 il eſt arrivé du changement. L'une s'appelle *Benſe*. " Nous trouvâmes, dit *Smith*, un Fort régulier dans „ lequel il y avoit vingt deux pieces de gros canons bien montés, ſans compter onze „ autres, qui garniſſoient une batterie élevée au bas du rempart du Fort Cette Iſle „ eſt la réſidence du Gouverneur (1). " L'autre Iſle s'appelle *Taſſo*: „ elle eſt grande & „ platte, ayant trois lieues de tour, & les Negres de la Compagnie y ont une bonne „ Plantation. Le reſte, de l'Iſle eſt couvert de bois, parmi leſquels il y a des Co„ toniers d'une figure extraordinaire. On y cultive auſſi une autre eſpece de fort bon „ Cotton & beaucoup d'Indigo (2). " REM DU TRAD.

(1) *Smith*, T. I. p. 80, 81. (2) Le même, p. 89, 90.

cela quelque étonnement & quelque frayeur que cela cauſe aux Etrangers, il eſt rare que les ſuites en ſoient fâcheuſes, & que les Negres en ſoient épouvantés, tant eſt grande la force de l'habitude (*a*). Section XII. *Deſcription du Pays de* Sierra-Leona *&c.*

Le Pays de Sierra-Leona eſt habité par deux Nations différentes, les *Vieux Capez* & les *Kombus Manez*. Les Capez paſſent pour les Negres les plus polis de toute l'Afrique. Les Manez au contraire ſont un peuple barbare, hardi, inquiet, & qui paſſe pour antropophage, ce que le mot de *Manez* ſignifie, dit-on, dans la langue du Pays. Les Portugais de Congo & d'Angola regardent les Manez comme étant de la même race que les Jagas & les Galles, qui habitent l'Eſt & le Nord-Eſt du Congo. Ils les croient tous deſcendus des Gilas-Monous, qui habitent dans l'intérieur du Pays, fort loin de la riviere de Seſtos. Les Capez & les Manez n'ont pas ceſſé d'être en guerre depuis l'an 1505, que les derniers ſortirent du fond du Pays, & vinrent fondre ſur la côte, dont les Capez étoient les habitans naturels, dans la cruelle réſolution de ruiner leur Pays, & de les vendre aux Portugais nouvellement établis dans cette partie de l'Afrique. Mais le Pays leur parut ſi bon & ſi fertile, qu'ils prirent le parti de s'y établir ; ils vendirent les Capez qu'ils avoient faits priſonniers, & mangerent ceux qui avoient péri dans le combat. Le déſeſpoir ranima les Capez, & les fit agir avec tant de vigueur, qu'il fut impoſſible à leurs ennemis d'exécuter le deſſein de les exterminer entierement. Ils ſe maintinrent dans la poſſeſſion d'une partie de leurs terres, tandis que ces Barbares ſe rendirent maîtres du reſte. Ils ont depuis été toujours en guerre, & elle duroit encore lorſque *Barbot* étoit dans le Pays en 1678. Les Manez faiſoient des préparatifs pour attaquer leurs voiſins, & ceux ci ſe préparoient à les recevoir vigoureuſement. Il eſt aiſé de comprendre qu'un ſi long acharnement n'a pu qu'être funeſte aux deux Nations. Les Capez ſur-tout en ont beaucoup ſouffert, ils ſe ſont vus dépouillés d'une partie de leurs terres, leur Commerce a été troublé, la Nation affoiblie par ſes pertes, & ils ſont continuellement en allarme du côté de ces cruels voiſins. Cependant les combats ne ſont plus auſſi ſanglans qu'autrefois, les deux Partis ſont épuiſés, & il ne reſte guere que l'envie de ſe faire du mal, ſans que le pouvoir y réponde (*b*). On prétend que ces deux Peuples ſont en quelque façon ſoumis au Roi de Quoja, qui fait ſa réſidence au Cap Monte. *Flanſire*, un des prédéceſſeurs de ce Prince, les ayant ſubjugués, ſes deſcendans ont continué de leur donner des Vicerois, qu'on appelle *Dongabs*. Mais à la longue ces Dongahs ſe ſont rendus indépendans, & du tems d'*Atkins* en 1721 les freres étoient en guerre les uns avec les autres. Le plus jeune nommé *Thomas*, âgé pour lors de ſoixante-dix ans, faiſoit ſa réſidence à Tombey, à une lieue de Bagos ; c'eſt-là où les Vaiſſeaux Anglois ont coutume de mouiller. *Nations du Pays.*

Le Nord de la Riviere de Sierra-Leona, vers l'embouchure, eſt ſoumis à deux petits Rois ; celui de *Burri* ou *Bouré* au Sud, & celui de *Bolm* au Nord. Le Roi de Bouré fait ſa réſidence ordinaire dans un village du même nom ; il eſt compoſé d'environ trois-cens maiſons ou cabanes, *Royaumes de* Bouré *& de* Bolm.

(*a*) *Barbot*, p. 96 & 102. *Villault*, p. 15. • (*b*) *Barbot*, ubi ſup. *Atkins*, p. 56. *Des Marchais*, T. I. p. 47.

SECTION XII. *Description du Pays de Sierra-Leona &c.*

banes, & de cinq-cens habitans en état de porter les armes. Quant au Roi de Bolm, on dit que les Miſſionnaires Portugais l'ont converti au Chriſtianiſme avec quelques-uns de ſes ſujets, mais on ne dit point quelles ſont leurs lumieres à cet égard. *Barbot* dit que dans la Langue du Pays *Bolm* ſignifie terre baſſe, d'autres prononcent *Bulem* & *Bulon*, en y ajoutant *Berre*, qui veut dire *bon*, & forment ainſi le nom de *Bulemberre*, que l'on donne quelquefois à tout le Pays de Sierra-Leona.

La Côte de Bolm eſt baſſe & platte en comparaiſon de celle de Bouré, près de laquelle ſont les fameuſes montagnes que les Portugais ont nommées *Sierra-Leona*. Elles forment une chaîne, & à la réſerve de celles des Amboſes il n'y en a pas de plus hautes au Nord & au Sud de la Guinée. Il y a dans ces montagnes tant de détours & de cavernes, qu'un ſeul coup de canon tiré dans la Baye retentit de tous côtés, avec un bruit ſemblable au tonnerre lorſqu'on l'entend-là pour la premiere fois. C'eſt ce qui a fait que les Portugais ont auſſi appellé ces montagnes, *Montes Claros*.

Iſles de la Riviere de Sierra-Leona.

Pour revenir à la Riviere de Sierra-Leona, on voit à l'entrée pluſieurs Iſles & quantité de petits rocs qui reſſemblent à des tas de foin. Les principales Iſles ſont celles de Togu, de Taſſo & de Benſe. Les Anglois ont dans la derniere un petit Fort, vis-à-vis de l'habitation du Capitaine *Thomas*. Ce Fort étoit bâti de pierre, flanqué d'une terraſſe montée de cinq canons, & revêtu d'une courtine, qui a quatre canons, avec une plateforme, qui en a ſix. La Garniſon étoit ordinairement de vingt Blancs & de trente Negres, qui habitoient un petit village ſous le canon du Fort. En 1704. deux Vaiſſeaux de guerre François commandés par le Sieur *Guerin* le prirent ſans réſiſtance. Le Commandant avec environ cent hommes, dont ſa Garniſon étoit alors compoſée, l'abandonna, & il ne reſta qu'un canonier & dix ou douze ſoldats. Après avoir pillé le Fort, & s'être emparés de quatre-mille livres peſant de dents d'éléphant, & quantité d'autres marchandiſes propres au commerce du Pays, les François le raſerent. Celui que les Anglois avoient dans l'Iſle de Taſſo fut ruiné par *De Ruiter* en 1664 (*a*) (*).

Pas fort loin de l'entrée de la Baye de France, qui eſt une petite Baye à l'embouchure de la riviere, *Barbot* dit qu'on trouve un baſſin d'eau douce; ces eaux tombant des montagnes viennent ſe raſſembler dans ce baſſin en ſi grande quantité, qu'on y peut remplir cent tonneaux dans l'eſpace d'un jour. Rien n'égale la beauté de cet endroit, environné de montagnes couvertes d'arbres, qui forment un ombrage délicieux, dans un Pays brûlé par un Soleil ardent; les eaux en tombant des montagnes forment diverſes caſcades avec un très-grand bruit, & débordant enſuite roulent ſur le ſable. C'étoit dans cette agréable retraite que l'Auteur prenoit ſouvent plaiſir à faire ſes repas. Pas loin de-là on voit dans un Bois le village du Capitaine *Thomas*; il n'eſt compoſé que d'un petit nombre de huttes, il a autour de la ſienne une

(*a*) *Barbot*, p. 428.

(*) Nos Auteurs auroient bien dû nous apprendre, quand les Anglois ont bâti dans l'Iſle de Benſe le beau Fort que *Smith* y trouva en 1726, qui ſelon l'idée qu'il en donne devoit être aſſez conſidérable, & s'il ſubſiſte encore. Ils étoient à portée d'être inſtruits. REM. DU TRAD.

une Plantation où il cultive de beaux fruits. Il prend un droit de deux ou trois écus de chaque Vaiſſeau pour la liberté de prendre de l'eau & du bois (*a*). SECTION XII.

Deſcription du Pays de Sierra-Leona &c.

Tout le Pays de l'un & de l'autre côté de la riviere abonde en riz & en millet, ce qui fait auſſi la principale nourriture des habitans. Les femmes broyent le riz, & en font des balles, que les hommes mangent en les trempant dans l'eau de mer, ſans autre aſſaiſonnement. Les oranges, les citrons & les bananes y ſont fort bons & en quantité. Il y a peu de poivre de Guinée, mais celui que la terre produit eſt excellent. Plus haut ſur la riviere on trouve, outre les fruits dont nous avons parlé, des ananas, des figues d'Inde, des melons d'eau, des poires ſauvages, de la caſſave, des prunes blanches, du manioc, différentes ſortes de légumes, & des noix de Kola. Les Negres apportent ces proviſions, dans leurs Canots, aux Vaiſſeaux qui entrent dans la Rade.

Productions du Pays.

Les habitans ont auſſi beaucoup de volaille, de porcs, de chevres & d'autres animaux privés, qu'on achette d'eux pour un peu d'eau-de-vie, qu'ils aiment paſſionnément, & qu'ils préferent au vin de Palmier. Les cantons montagneux ſont remplis d'éléphans, de lions, de tigres, de ſangliers, de cerfs, de daims, de pluſieurs ſortes de ſinges, & de ſerpens ſi monſtrueux, que ſi l'on en croit les Negres, il y en a d'aſſez grands pour avaler un homme entier. Ils ont l'uſage d'une plante, qui eſt un remede ſouverain contre la morſure de ces animaux. Les ſinges ſur-tout y ſont en ſi grand nombre, qu'ils s'aſſemblent en troupes, & ravagent toutes les Plantations. Il y en a qu'on nomme *Barrys*, qui ſont d'une taille extraordinaire & fort dociles; on les accoutume dans leur jeuneſſe à marcher droits, à broyer les grains, à puiſer de l'eau dans des calebaſſes, à l'apporter ſur leur tête, & à tourner la broche pour rotir la viande. Rien n'eſt trop difficile pour cet ingénieux animal; comme il aime extrêmement les huîtres, il s'en régale le plus qu'il peut. Les Negres préferent la chair des ſinges & des éléphans à toutes les autres.

Animaux.

Les Bois ſervent de retraite à une multitude de perroquets, de pigeons & d'autres oiſeaux fort beaux, mais l'épaiſſeur des arbres ne permet guere de les tirer. La mer & les rivieres fourniſſent les mêmes eſpeces de poiſſons que les autres Cantons de la Guinée, & c'eſt une grande reſſource pour les Vaiſſeaux Européens; car les Negres ſont trop pareſſeux, dit *Barbot*, pour ſe fabriquer les inſtrumens néceſſaires à la Pêche; ils ne prennent guere d'autres poiſſons, que ceux que la mer laiſſe entre les rochers.

Oiſeaux.

Tout le Pays eſt couvert de bois & d'arbres fruitiers; les uns portent des fruits fort ſains, mais d'autres ſont un violent poiſon. *Finch* parle d'un arbre qui reſſemble à un hêtre, qui porte une coſſe ſemblable à celles des feves, dans laquelle il ſe trouve quatre ou cinq feves quarrées, qui reſſemblent beaucoup à la graine du tamarin, couvertes d'une peau dure, qui contient une amande, dont les Negres ſe ſervent pour envenimer leurs fleches. Ils appellent ce fruit *Ogon*.

Les habitans de Sierra-Leona ne ſont pas d'un noir ſi brillant, & n'ont pas

Habits des Negres.

(*a*) *Barbot*, p. 99. & ſuiv.

SECTION XII. *Deſcription du Pays de* Sierra-Leona *&c.*

pas le nez auſſi plat que la plupart des autres Negres. Ils ornent leurs oreilles de quantité de bijoux, qu'ils appellent *Mazutos*, & ont coutume de ſe faire ſur le nez & ſur les joues pluſieurs petites marques avec un fer chaud. Ils ont les doigts chargés de bagues de fer, & leurs bras d'anneaux. Les deux ſexes vont nuds juſqu'à l'age de quinze ans, qu'ils ſe couvrent avec un morceau d'étoffe ou d'écorce d'arbre, en guiſe de tablier. Quelques-uns portent auſſi une ceinture de cuir, à laquelle ils attachent leur couteau. Les gens riches ou de qualité portent une robe de coton rayé, à la Moreſque.

Leur Caractere & leurs Mœurs.

Comme ils ſont naturellement malins & turbulens, ils ne peuvent guere vivre en paix enſemble, & ſont ſouvent en querelle. Les Européens, qui ne ſont pas à couvert de leurs inſultes, ne peuvent mieux s'en venger qu'en brûlant leurs huttes & en ruinant leurs Plantations. D'un autre côté ils ſont ſobres, & abhorrent l'yvrognerie; quoiqu'ils aiment les liqueurs ils n'en prennent jamais avec excès dans la ſeule crainte de l'yvreſſe. Ils ont plus de ſentiment & d'eſprit que les autres Negres, ſur tout les Capez. Il eſt vrai qu'ils étoient autrefois extremement laſcif. & efféminés, mais leurs guerre continuelles avec les Manez les ont rendus plus courageux.

Inſtruction des Filles.

Il y a dans chaque village une Salle ou Ecole publique, où l'on envoye toutes les filles pour y apprendre à danſer, à chanter & d'autres exercices, ſous la conduite d'un vieillard des plus nobles du Pays. Lorsqu'elles ont paſſé un an dans cette Ecole, il les mene à la grande place, où elles font leurs exercices, pour donner des preuves des progrès qu'elles ont faits. C'eſt là où les jeunes gens font choix de celles qu'ils aiment le mieux, ſans aucun égard à la naiſſance ni à la fortune. Un Amant n'a pas ſitôt déclaré ſes intentions, qu'il paſſe pour marié, pourvu qu'il ſoit en état de faire quelques préſens aux parens de la fille, & à ſon vieux Précepteur.

Villault aſſure que la décence & la modeſtie ſont des vertus qui ne ſont connues qu'aux hommes, les femmes n'en ayant pas l'ombre. Elles ſont généralement communes. Un homme en prend autant qu'il veut, & les proſtitue aux Etrangers comme il le juge à-propos. Il n'y a que celle qui tient le premier rang, & qui porte proprement le titre de femme, qui eſt gardée ſoigneuſement. Les autres ne paſſent que pour des concubines.

Adminiſtration de la Juſtice.

La maniere de punir les crimes & de ſe purger à cet égard eſt à peu près la même que celle dont nous avons parlé dans la deſcription de la Côte d'Or. Sur des accuſations d'adultere, de meurtre & d'autres crimes odieux, les accuſés ſont obligés de boire d'une eau rouge, préparée par les Juges; ſi l'accuſé a mené une vie déréglée, ou qu'il y ait de grandes préſomptions contre lui, les Juges rendent la liqueur aſſez forte pour lui ôter la vie; mais s'ils veulent mitiger la peine, ils lui font prendre un breuvage plus doux, pour le faire paroître innocent.

Ils ont des Palavers, où les principaux s'aſſemblent, pour ajuſter les différends qui naiſſent entre les habitans ou avec les Européens. En entrant dans l'aſſemblée les Conſeillers ſe ſaluent en pliant le bras, & en portant la main au viſage. Après avoir entendu les raiſons des Parties, la ſentence ſe porte à la pluralité des voix.

On donne le nom de *Poniarring* à l'enlévement des perſonnes ſur toute la Côte, mais ici le moindre vol porte ce nom; & la coutume, qui tient lieu

lieu de Loi, met un homme en droit de prendre à celui qui le vole, dequoi ſe dédommager de ſa perte. Mais il doit prouver devant les Juges qu'il ne gagne rien par cet échange (*a*).

Section XII. *Deſcription du Pays de Sierra-Leona &c.*

Atkins parle de quelques coutumes, dont *Villault*, *Barbot* & *Labat* ne font point mention. Il dit que ſouvent des villages entiers ſe tranſportent d'un Canton à l'autre, ſoit qu'un lieu déplaiſe, ſoit pour trouver plus de commodités dans un autre. Ils n'ont pas beſoin de beaucoup de tems pour approprier un terrein, & pour le mettre en état d'y bâtir & d'y planter. On ne regarde pas cela comme un attentat ſur les droits d'un village voiſin du terrein qu'on vient occuper, parceque les terres qui ne ſont point défrichées ſont communes, & qu'elles appartiennent à ceux qui les premiers les rendent propres à ſervir. Le Capitaine *Joſeph*, Chretien Negre, abandonna ainſi avec tout ſon peuple un fort beau village pour aller s'établir plus haut ſur la riviere. Les huttes ſont la plupart rondes, & diſpoſées pour former dans leur centre une place quarrée, ſur laquelle donnent les portes de chaque maiſon, avec un pavé de coquillage, vis à-vis de chaque porte; & toute la place eſt plantée de limoniers, de papas, de pins, de plantains, & dans les intervalles il y a des ruches d'Abeilles compoſées de vieux troncs d'arbres creux, placés ſur deux piliers de bois (*b*). (*).

Maiſons.

Ils ont l'uſage de s'oindre tous les jours d'huile de Palmier ou de Civette. L'animal dont on tire la civette eſt à peu près de la groſſeur d'un chat, ſa tête reſſemble à celle d'un renard. Il vient des environs du Scherbro. Mais nous en avons déja parlé ailleurs.

Barbot rapporte qu'il y a quelques ſingularités dans le Gouvernement & la Religion des Peuples dont nous parlons. Avant que les Capez & les Manez ſe fuſſent rendus indépendans, ils avoient chacun leur Gouverneur ou leur Vicerοi, comme nous l'avons dit, qui adminiſtroient la Juſtice ſelon leur Loix. Ils tenoient leurs cours & leurs autres aſſemblées dans une eſpece de gallerie qui environnoit leur demeure; cette gallerie s'appelloit *Funkos*. Le Gouverneur étoit aſſis ſur une ſorte de trône, couvert de belles nattes. Les *Saltatesquis* ou Conſeillers étoient à ſes côtés ſur des bancs. Les parties y comparoiſſoient avec leurs Avocats; après les avoir entendus, le Gouverneur prenoit les avis des Saltateſquis, & la ſentence, prononcée à la pluralité des voix, s'exécutoit ſur le champ, ſoit qu'il fût queſtion d'amende, de punition corporelle ou de banniſſement. Les Avocats ont un habillement fort particulier; ils portent un maſque ſur le viſage, des caſtagnettes à la main, & des ſonnettes aux jambes. Ils s'en ſervent lorſqu'ils veulent donner du poids à ce qu'ils diſent, & réveiller l'attention des Juges. Ils ont d'ailleurs une caſaque ornée de diverſes plumes d'oiſeaux, ce qui leur donne un air fort groteſque aux yeux d'un Européen. Les cérémonies qui accompagnoient l'élection d'un Saltateſqui n'étoient

Singularités de Gouvernement & de Religion.

(*a*) *Atkins*, p. 50. (*b*) Le même, p. 72.

(*) Ce qu'il y avoit de plus curieux, dit *Atkins*, c'étoit un grand arbre au milieu de la place, ſur lequel on diſtinguoit plus de cinq-cens nids de petits oiſeaux, qui ſont ſuſpendus comme des fruits. On y reconnoît l'inſtinct de la Nature pour mettre les petits à couvert des inſultes des ſinges, des perroquets, & des écureuils, qui ne peuvent pas en approcher, les petites branches n'étant pas aſſez fortes pour les ſoutenir.

SECTION XII. *Description du Pays de* Sierra-Leona *&c.*

toient pas moins ridicules. Le Candidat s'aſſéyoit dans une chaiſe de bois ornée à la mode du Pays. Le Gouverneur le frappoit pluſieurs fois au viſage de la freſſure ſanglante d'un bouc tué tout exprès: enſuite il lui frottoit tout le corps de la même piece, & lui mettant un bonnet rouge ſur la tête, il prononçoit le mot de *Saltateſqui*. Après cette incommode & malpropre cérémonie on portoit le nouveau Conſeiller dans ſa chaiſe trois fois autour du Funkos, & pendant trois jours il donnoit une Fête à tout le village, accompagnée de feux de joye, & de ſalves de la mouſqueterie. Enfin pour clôture, on immoloit un bœuf, qu'on mettoit en pieces pour le diſtribuer à l'Aſſemblée (*a*).

Religion.

Après la converſion du Roi *Fatima* par le P. *Bareira* Jéſuite, quantité de Negres, dit-on, imiterent ſon exemple, & reçurent la Foi Chretienne. Ce fut en 1607 que cette Converſion, tant vantée par les Jéſuites, ſe fit, mais depuis les Negres ſont retombés dans leur ancienne idolâtrie. Dans le Pays de Sierra-Leona, comme dans la plupart des autres parties de l'Afrique, ils portent aux bras, ſur la poitrine & aux jambes de petites figures, qu'ils appellent *Griſgris*, auxquelles ils rendent fort exactement leurs hommages. Chaque fois qu'ils mangent ou qu'ils boivent, ils en offrent une petite partie à ces Idoles. Perſuadés fermement que ces Griſgris ont un pouvoir particulier ſur les eaux, ils ne ſe mettent jamais dans leurs canots, ſur la mer ou ſur les rivieres, ſans ſe munir de ce préſervatif; & comme ils n'attribuent le ſuccès de leur voyage qu'à ſa vertu, ils ne manquent pas de faire éclatter leur reconnoiſſance par un redoublement de reſpect & de zele pour le Fetiche. *Barbot* vit un jour un Griſgris Fetiche, ou une Idole de terre, qui repréſentoit une tête d'homme ſur un piedeſtal; elle étoit couverte d'un petit toit pour la garantir des injures de l'air. On aſſura ce Voyageur, que dans les Cantons de Bolm & de Timna, il ſe trouve un grand nombre de ces Idoles ſur les grands chemins, & près des maiſons pour honorer la mémoire des morts; & que dans le culte qu'ils leur rendent ils prononcent ſouvent les noms d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, & quelques noms qui ſe trouvent dans les Evangiles: ce ſont vraiſemblablement des reſtes des inſtructions des Jéſuites. L'Auteur ajoute qu'il n'a jamais ouï dire qu'il y eût aucun Mahométan ſur cette Côte: les Negres de cette Secte ſont établis plus loin vers le Niger. Cependant, dit-il, tous les Peuples de Bolm, de Timna, de Silm, de Londo, de Quoja, de Folia, de Gala & de Monou, ſont circoncis; il auroit pu en dire autant de tous ceux de l'intérieur & des côtes de la Guinée, & de tous les Negres en général, qui ne tiennent cet uſage pas plus des Mahométans que des Juifs; parcequ'il ſe trouve preſque chez tous les Peuples anciens, ſur-tout dans les Pays chauds; peut-être doit-il ſon origine à une ſorte de goût de propreté.

Mœurs & Religion des Negres *de* Bouré, *ſelon* Labat.

Des Marchais ou *Labat* entre dans un plus grand détail ſur l'article des Negres de Bouré & ſur leur Religion. Les hommes & les femmes ſont d'une taille avantageuſe, bien faits & d'une figure agréable. Ils ſont d'un beau noir, & ils ont les traits réguliers, les yeux grands & les dents belles. On n'y voit pas de nez écraſés & de groſſes levres, comme en d'autres cantons. Les hommes prennent autant de femmes qu'ils en peuvent acheter; mais

(*a*) *Barbot*, p. 103.

mais ils ne ſont jaloux que de la premiere, qui eſt regardée comme la femme légitime, au-lieu que les autres ne paſſent que pour des concubines, dont on accommode les Etrangers à qui l'on veut faire honneur, ſans cérémonie. Cette licence n'a rien de ſcandaleux, & elle n'expoſe point les femmes au moindre reproche. Le grand nombre de femmes n'eſt point à charge, ce ſont autant de très-humbles ſervantes de leurs maris ou de leurs Maîtres, qui ſavent leur devoir en perfection. Ils n'ont point de commerce avec elles pendant leur groſſeſſe, ni pendant quatre ans après qu'elles ſont délivrées. Le Prince qui regnoit en 1666 à Bouré, étoit Chrétien, & s'appelloit *Dom Philippe*, mais il avoit donné liberté de conſcience à tous ſes ſujets, & avoit auprès de lui un Jéſuite & un Capucin Portugais, qui prêchoient la foi avec plus de zele que de fruit, dit *Labat*, car il n'eſt pas facile de faire de bons Chrétiens de gens qui aiment le vin & les femmes à l'excès; les autres Auteurs louent cependant leur ſobriété. Ils ont conſervé beaucoup des manieres & de la politeſſe des Normands, qui ont été autrefois établis chez eux, ſi l'on en croit les Ecrivains François. Ce ſont au reſte, dit-il, de bonnes gens, honnêtes, francs, peu intéreſſés, aimant les Etrangers. L'Idolâtrie, continue *Labat*, eſt la Religion dominante, mais ſans principes, ſans fêtes, ſans cérémonies. Le nombre de leurs Divinités n'eſt pas fixe, & l'on peut dire qu'il eſt infini; chacun choiſit ſes Dieux ſelon ſon caprice. Les uns ont une corne, d'autres une patte de crabbe, d'autres une épine, un clou, un caillou, une coque de limaçon; tout cela s'appelle Fetiche; ſur cet article il n'y a point de différence entre les Negres de Bouré & ceux des Parties Orientales de la Guinée. Chacun porte ſon Fetiche à ſon col dans un ſac orné de raſſade, de bujis, de couris & d'autres bagatelles. On lui offre le matin & le ſoir ce qu'on a de meilleur pour manger & boire. Voilà tout leur culte. „ Plus heureux en cela, *dit l'Auteur*, „ que nos Sauvages de l'Amérique, que le Diable ſe donne la liberté de „ battre quand il lui en prend fantaiſie, au-lieu que les Fetiches ſe con„ tentent de ſe faire craindre ſans en venir jamais aux coups (*a*)". Réflexion puérile, qui prouve combien l'Auteur étoit peu inſtruit des opinions de ceux dont il parle; car il eſt certain qu'il y a des Negres de la Côte de Guinée, qui ont du Diable les mêmes idées que les Sauvages de l'Amérique, & qui ſe plaignent qu'il les maltraite ſouvent.

SECTION XII. *Deſcription du Pays de Sierra-Leona &c.*

Barbot nous apprend que la Dignité Royale étoit héréditaire dans le Pays des Capez, avant qu'ils fuſſent ſubjugués par le Roi de Quoja. C'étoit le plus jeune des fils du Roi qui devoit lui ſuccéder. Si la ligne manquoit, le plus proche de la Famille Royale étoit appellé à la ſucceſſion, mais avec des formalités fort ſingulieres. Quantité des principaux ſe rendoient d'abord à ſa maiſon, pour le viſiter dans ſa qualité ordinaire. On le lioit enſuite, & dans cet état il étoit conduit au Palais du feu Roi, à travers la foule du Peuple, qui le railloit en chemin, & qui avoit même le droit de le maltraiter à coups de verges. A ſon arrivée au Palais il étoit revêtu des Ornemens Royaux, & mené au Funkos, où les Saltateſquis & les Grands du Royaume l'attendoient. Le plus ancien Conſeiller faiſoit alors une harangue au Peuple, pour

Succeſſion à la Royauté.

(*a*) *Des Marchais*, T. I. p 53-56.

SECTION XII. *Description du Pays de* Sierra-Leona *&c.*

pour lui repréſenter la néceſſité de créer un nouveau Roi. Il y joignoit l'éloge de celui que le rang de la nature appelloit au trône ; après quoi il mettoit une hache entre les mains du Prince, pour lui faire entendre qu'un bon Roi doit être ennemi du crime & le punir. Le Roi étoit proclamé auſſitôt avec des applaudiſſemons unanimes, & l'Aſſemblée lui rendoit hommage comme à ſon Souverain (*a*).

Les Rois ſont enterrés ſur les grands chemins, qui conduiſent à la Capitale. Ils alleguent en faveur de cet uſage, que ceux qui ont vécu dans une condition ſi ſupérieure au deſſus du commun des hommes, doivent en être ſéparés après leur mort. Les cérémonies des funérailles reſſemblent beaucoup à celles de tous les autres cantons de ces Côtes. On enterre avec le mort ce qu'il a de plus précieux, & l'on éleve un petit toit au deſſus de la foſſe. Le corps eſt porté au lieu de la ſépulture par un cortege d'amis, plus ou moins nombreux ſelon la qualité du défunt. Des Pleureurs gagés font retentir leurs cris, à proportion qu'ils ſont payés.

Nous finirons cette Section par ce qu'*Atkins* rapporte du Capitaine *Joſeph*, dont nous avons touché un mot. Ce Seigneur Negre avoit changé de ſéjour à cauſe que le voiſinage des Anglois l'expoſoit à de grandes dépenſes (*). Il avoit été en Angleterre & en Portugal, & il avoit reçu le Baptême à Lisbonne. Depuis ſon retour il avoit bâti une petite Chapelle, & planté des Croix. Il avoit appris à lire à pluſieurs de ſes parens, & leur avoit diſtribué de petits Livres de prieres. Il s'étoit enrichi par l'induſtrie & par le Commerce, & avoit mis tous ſes gens à leur aiſe ; toutes leurs terres étoient couvertes de grains, de racines & de fruits, tandis que ſes voiſins de l'intérieur du Pays n'avoient pour vivre que du manioc & du miel. Quand *Atkins* lui alla rendre viſite, il le reçut en habit Européen, avec un juſte-au-corps, des ſouliers & un chapeau. Il prêta aux Anglois ſes canots pour leur donner le plaiſir de la Pêche de la Manate ; & n'oublia rien de ce qui pouvoit leur faire trouver de l'agrément dans leur viſite, & leur donner une idée avantageuſe de ſon caractere.

(*a*) *Barbot*, p. 123.

(*) Ce Comptoir des Anglois a été abandonné en 1728. C'étoit ſelon les apparences celui de l'Iſle de Benſe, dont nous avons parlé.

FIN DU VINGT-CINQUIEME TOME.

Digitized by Google

00566475h

Digitized by Google